Albert Lemoine

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME XXV. — 1er JANVIER 1878.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME VINGT-CINQUIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1878

THE GETTY CENTER
LIBRARY

L'INSTITUT DE FRANCE

ET

LES SOCIÉTÉS SAVANTES

Mairan, secrétaire de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française, écrivait à l'académie de Bordeaux, où bien jeune encore il avait débuté avec éclat :

> Illa mihi primum qui me sibi junxit amores
> Illa habeat secum...

De pareils sentimens semblent plus rares aujourd'hui qu'au XVIIIe siècle. Les savans et les hommes de lettres de Paris oublient plus facilement les académies modestes de la province qui les premières les ont accueillis et qui leur ont en quelque sorte donné l'essor par leurs encouragemens. Nous voudrions protester contre cette indifférence et cet oubli en montrant ce qu'ont été les académies provinciales, ce qu'elles sont et ce qu'elles pourraient être si l'Institut voulait bien les relier à lui. Au XVIIIe siècle, un certain nombre d'entre elles étaient affiliées à l'Académie française ou à l'Académie des Sciences; elles faisaient partie, comme sœurs cadettes, d'une grande famille académique. Pourquoi ces liens sont-ils aujourd'hui rompus? n'auraient-ils pas dû au contraire se fortifier et s'étendre depuis que les anciennes académies de Paris ont été réorganisées sous le nom d'Institut de France?

Nous montrerons l'impuissance de divers essais tentés pour les rattacher à un autre centre que l'Institut et la nécessité de revenir à la voie indiquée par les traditions de l'ancienne France et consacrée par le programme de 1795. La question en elle-même ne nous a paru manquer ni d'importance ni d'intérêt; mais elle reçoit encore un véritable à-propos des récens développemens donnés à l'enseignement supérieur et de la fondation des grandes universi-

tés dont les membres vont accroître et enrichir les principales académies des départemens. Une grande académie doit être le couronnement naturel d'une grande université; toutes deux doivent se soutenir et se vivifier l'une par l'autre.

I.

En parcourant leur histoire, nous ne trouvons pas seulement des titres, mais aussi des précédens en faveur de cette alliance que nous désirerions leur faire contracter avec l'Institut. Faites à l'image de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, animées de leur esprit, elles datent déjà de près de deux siècles, surtout si on remonte aux sociétés particulières et privées où, comme l'Académie française, elles ont pris naissance. Quant à leur existence officielle par lettres patentes du roi, la plupart des anciennes académies de la province sont de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle. Quelques-unes seulement, plus récentes, n'ont précédé la révolution que d'un petit nombre d'années. Fidèles à leur mission, elles n'ont pas cessé d'entretenir et d'exciter autour d'elles, dans les capitales de nos anciennes provinces, le feu sacré, le goût et le culte des ouvrages de l'esprit, des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres. C'est à leur généreuse initiative que dans la plupart de nos villes revient l'honneur de la fondation des musées, des bibliothèques, des cabinets de médailles, des jardins botaniques, des cabinets d'histoire naturelle, des observatoires.

Pour ne pas parler de leurs séances solennelles, de leurs travaux et de leurs publications, leurs concours littéraires, leurs sujets de prix, les noms et les ouvrages des concurrens, mériteraient à eux seuls une place dans l'histoire de la littérature française. C'est à l'occasion d'un prix proposé par l'académie de Dijon que Rousseau entre en lice et révèle son génie. Bordeaux couronne Mairan, Marseille Chamfort, Lemontey et Delille. A la veille même de la révolution, Bonaparte et Daunou concouraient pour le prix fondé par Raynal à l'académie de Lyon. Au commencement de ce siècle, MM. Guizot et Mignet débutaient par un prix de l'académie de Nîmes, et M. Thiers par un prix de l'académie d'Aix.

En parcourant *la France littéraire*, qui est l'annuaire des sociétés savantes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, on peut voir combien étaient alors recherchés les honneurs et les siéges académiques de la province. Les plus grands personnages, des princes du sang, des ministres, des gouverneurs, des cardinaux, et le roi lui-même, figurent en tête des listes de leurs membres comme protecteurs, directeurs ou membres honoraires. Je remarque aussi le nombre des académiciens de Paris qu'elles contiennent. Les plus illustres étaient flattés d'appartenir comme associés à telle ou telle

académie de province ; ils demandaient par lettres l'honneur d'en faire partie, ils répondaient, comme Voltaire à l'académie de Marseille ou Buffon à celle de Lyon, par les remercîmens les plus vifs et les plus flatteurs. Quelques-uns même ne dédaignèrent pas d'y venir prendre séance et de partager leurs travaux, comme Voltaire à Lyon, Montesquieu à Bordeaux, Fléchier à Nîmes, pour ne citer que les plus illustres.

Ce n'est pas seulement par des relations individuelles et quelques témoignages accidentels de confraternité que les compagnies de la province étaient reliées à celles de Paris, mais par une communauté de statuts et de priviléges, par des liens officiels et par des affiliations vivement ambitionnées. En tête de toutes les lettres patentes royales instituant une académie de province, on trouve cette formule : Les membres de la nouvelle académie jouiront des mêmes honneurs, priviléges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française. Il n'y avait qu'une seule exception, celle du droit de *committimus*, qui permettait aux académiciens, comme aux officiers de la couronne, de choisir des juges à Paris pour leurs procès, sans aller les solliciter, comme on disait, en province. Quelques académies, parmi lesquelles je citerai Arles et Marseille, étaient obligées par leurs statuts de prendre toujours leur protecteur parmi les membres de l'Académie. Ainsi Marseille eut pour protecteurs le maréchal de Villars, puis son fils, le duc de Villars, qui lui avait succédé dans son gouvernement et dans son fauteuil académique, et après lui le cardinal de Bernis. Ce n'était pas une chaîne, c'était un honneur et comme un lien de famille.

D'autres contrats unissaient encore plus intimement la province académique à Paris. Il y avait en effet autrefois. ce que nous voudrions encore aujourd'hui, des traités particuliers d'alliance, des affiliations de quelques académies de la province avec l'Académie française ou avec l'Académie des Sciences. Ainsi, en 1692, l'académie de Nîmes, par l'entremise de Fléchier, qui en était le protecteur, fut reçue en alliance de l'Académie française, selon les expressions du procès-verbal. Un de ses délégués, Joseph de la Baume, député des états du Languedoc, eut l'honneur d'y siéger en 1695 et de complimenter l'Académie. Arles, avant Nîmes, avait eu la même faveur. L'académie de Soissons eut aussi une liaison particulière avec l'Académie française, grâce à Colbert, qui en était le fondateur et qui assista à la séance où ses délégués furent reçus. En 1715, l'Académie des Sciences s'affilia l'académie de Bordeaux qui était alors présidée par Montesquieu. En 1726, par l'influence du maréchal de Villars, son illustre protecteur, l'académie de Marseille fut alliée à l'Académie française. Fontenelle présidait la séance où furent reçus les députés de Marseille, qui exprimèrent avec cha-

leur leurs sentimens de gratitude. Sa réponse, dont nous citerons un seul passage, est un modèle de grâce, d'élégance et de finesse. « Votre académie, dit-il, sera plutôt une sœur de la nôtre qu'une fille. Cet ouvrage que vous vous êtes engagés à nous envoyer tous les ans, nous le recevrons comme un présent que vous nous ferez, comme un gage de notre union, semblable à ces marques employées chez les anciens pour se faire reconnaître d'amis éloignés. » On voit que l'Académie mettait pour condition à son alliance la redevance d'un tribut annuel, d'un ouvrage en prose ou en vers. Bordeaux, Montpellier, Soissons et sans doute d'autres académies étaient assujetties à la même condition. Le tribut pour l'Académie des Sciences était un mémoire. Nous voyons, dans l'histoire de l'académie de Marseille, quelques discussions au sujet de la nature et de la forme de ce tribut; cependant il fut payé, au moins dans les premiers temps.

Plus intime encore était la liaison de la société de Montpellier, qui, d'après ses statuts, dit la *France littéraire*, « doit être regardée comme une extension et une partie de l'Académie des Sciences de Paris, avec laquelle elle ne fait qu'un seul et même corps. En conséquence de cette union très intime, quand quelqu'un de l'Académie des Sciences se trouve à Montpellier ou que quelqu'un de la société de Montpellier se trouve à Paris, ils ont réciproquement entrée et séance dans leurs assemblées. » En outre les deux académies s'engageaient à s'envoyer réciproquement chaque année tout ce qu'elles font imprimer en leur nom. Enfin la société de Montpellier devait chaque année adresser à l'Académie des Sciences un mémoire pour être publié à la suite des siens. Ainsi au XVIIe et au XVIIIe siècle des liens nombreux unissaient les académies provinciales à l'Académie française ou à l'Académie des Sciences dont elles étaient, pour ainsi dire, les filles d'adoption. Aujourd'hui nous voyons avec peine qu'il n'y a plus nulle attache, nul rapport de confraternité entre l'Institut et les sociétés savantes des départemens. Cependant le décret d'organisation du 3 brumaire an IV n'avait pas voulu que l'Institut, comme il résulte de ce nom même, de ce beau nom d'Institut de France, se renfermât en quelque sorte dans Paris, et il plaçait même expressément, parmi ses attributions essentielles, « la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères. »

Assurément l'Institut n'a pas été entièrement infidèle à cette partie de sa mission et à l'attente des législateurs. Il suffit de rappeler les correspondans qu'il choisit en dehors de Paris, dans toutes les régions de la France, les questions qu'il met au concours, les prix, les récompenses qu'il décerne solennellement aux meilleurs ouvrages scientifiques et littéraires, les lectures que les étrangers sont

admis à faire dans ses séances, la publicité qu'il donne à leurs travaux par ses bulletins, par ses comptes-rendus et par les insertions dans ses mémoires. Mais, dans l'intérêt de la vie intellectuelle de la province et de la science elle-même, l'Institut ne pourrait-il pas interpréter plus largement cette correspondance qui est dans ses attributions? Ne pourrait-il l'étendre non-seulement à des travailleurs et des savans isolés, mais aux compagnies elles-mêmes, aux principales académies des départemens? Seraient-elles donc moins dignes aujourd'hui qu'autrefois de cette confraternité dont elles étaient si fières, et l'Institut ne pourrait-il donc plus sans déroger leur tendre une main amie? A considérer la nature de leurs travaux, leurs publications, la liste de leurs membres, elles me semblent en voie de progrès plutôt qu'en décadence. Peut-être contiennent-elles moins de grands seigneurs et moins de beaux esprits, peut-être y fait-on moins de fables, d'épigrammes, de madrigaux, de petits vers, peut-être y déclame-t-on moins sur les droits et la félicité des peuples, mais assurément on y trouve plus d'historiens, d'archéologues, d'économistes, de naturalistes, de botanistes, de géologues, c'est-à-dire plus de savans sérieux, de travailleurs zélés, d'observateurs patiens et habiles.

Grâce à leur zèle libre et désintéressé, toutes nos archives sont fouillées, tout notre sol est exploré. Il n'y aura bientôt plus en France une province, une ville, un monument, une ruine qui n'ait son histoire, ni même une inscription qui ne soit déchiffrée. Il en est des sciences expérimentales comme de l'histoire et de l'archéologie; de toutes parts s'amassent les observations et les matériaux pour la carte géologique de la France, pour les flores de toutes ses régions, pour la météorologie et l'hydrométrie, pour l'économie politique, la statistique, l'industrie et l'agriculture.

D'ailleurs, à côté des anciennes académies se sont formées des sociétés spéciales d'antiquaires, de géologues, de médecins, des sociétés d'agriculture et de commerce qui en sont comme des sections étendues et fortifiées. Plus que jamais les élémens de la vie et du travail académique abondent en dehors de Paris. Ce ne sont pas les hommes qui manquent à la province, mais l'impulsion, les encouragemens et la direction d'en haut, c'est-à-dire de l'Institut, du seul corps qui ait mission et autorité pour leur venir en aide et pour recueillir ce noble héritage des anciennes académies de Paris.

II.

Nous ne sommes pas les premiers à signaler les inconvéniens de cette dissémination, de cet isolement, de cet abandon, à déplorer tant de bonnes volontés qui demeurent plus ou moins stériles, tant

de découragemens, de recherches vaines, faute d'une bonne direction, ou bien tant d'utiles travaux perdus, faute de publicité. Diverses tentatives ont été faites pour y porter remède, soit par le gouvernement, soit par l'initiative de quelques hommes dévoués au progrès du mouvement académique de la province. Parlons d'abord de ce qu'a voulu faire le gouvernement.

Depuis M. Guizot jusqu'à M. Rouland et la plupart de ses successeurs, les ministres de l'instruction publique ont prodigué tour à tour les marques de sollicitude, les avances flatteuses, les appels et les promesses aux sociétés savantes des départemens. M. Guizot est le premier qui ait songé sérieusement à les relier au ministère de l'instruction publique en leur promettant l'appui du gouvernement. Dans une circulaire de 1834 où il annonce la fondation du Comité historique, il disait : « Il faut d'une part que les sociétés savantes reçoivent du gouvernement, protecteur de l'activité intellectuelle aussi bien que de l'activité matérielle du pays, un encouragement soutenu, de l'autre que leurs travaux soient effectivement portés à la connaissance du public. Le plus sûr moyen, je pense, d'arriver à ce double résultat, c'est d'instituer entre ces sociétés et le ministère de l'instruction publique des relations très fréquentes et régulières. » Il a bien soin d'ailleurs de protester contre toute pensée de porter atteinte à leur indépendance et à leur individualité : « Il s'agit uniquement de leur transmettre d'un centre commun les moyens de travail et de succès qui ne sauraient venir d'ailleurs et de recueillir à ce même centre les fruits de leur activité pour les répandre dans une sphère étendue. »

Si la politique ne s'était mêlée dans ses préoccupations à une si juste et si louable sollicitude pour le développement des travaux historiques, j'imagine que M. Guizot aurait été mieux disposé que personne à voir dans l'Institut, plutôt que dans le gouvernement, le protecteur naturel de l'activité intellectuelle du pays, et qu'il se fût adressé à lui pour cette double tâche, de la publication des documens historiques et de la correspondance avec les sociétés savantes. Cette même pensée politique se retrouve plus ou moins chez tous ses successeurs, sous la république, comme sous l'empire ou sous la monarchie constitutionnelle. Le grand tort de l'Institut, aux yeux de tous ces ministres, est de ne dépendre d'aucun ministère ni même d'aucun gouvernement.

Après M. Guizot, M. de Salvandy, dans ses deux ministères, adresse aux sociétés savantes les mêmes appels et leur fait les mêmes promesses. Rendons-lui cette justice qu'à la différence de M. Guizot il avait fait une place à l'Institut dans le plan qu'il s'était d'abord proposé et qui a même reçu un commencement d'exécution. « Il avait eu, dit-il, la pensée de les rattacher à l'Institut lui-

même, comme au centre des lumières et de l'activité intellectuelle, au moyen de cinq comités qu'un des fonds du budget permettait de doter richement pour qu'ils pussent servir d'intermédiaires à cette action nouvelle et féconde (1). » Voilà certes une bonne pensée, la meilleure et même la seule vraie, selon nous, celle-là même que nous nous proposons de reprendre pour notre propre compte. Malheureusement M. de Salvandy l'a gâtée par sa prétention d'enlever à l'Institut et de garder pour lui-même la nomination des membres de ces cinq comités; aussi ce projet d'organisation a-t-il bien vite échoué.

A défaut de l'Institut, c'est par les bureaux de son ministère que M. de Salvandy voulut donner l'impulsion, la suite et l'ensemble aux travaux des sociétés savantes. Il ordonne la publication d'un annuaire des sociétés scientifiques et littéraires de la France, la formation au ministère d'une bibliothèque des mémoires de ces sociétés : il annonce l'envoi régulier à chaque société des publications de l'Institut; enfin il donne l'espérance d'une participation aux fonds de secours du budget pour la science et pour les lettres à celles qui s'en rendront dignes par leurs travaux (2). L'*Annuaire des sociétés savantes* a en effet paru, mais deux fois seulement, en 1846 et en 1848. Il y a au ministère une bibliothèque des sociétés savantes qui contient d'intéressans documens pour l'histoire académique de la France et dont les développemens sont une gêne pour les services administratifs. L'envoi des publications de l'Institut aux sociétés savantes n'a jamais eu lieu. Quant à la répartition des fonds de secours, elle ne s'est pas élevée au-dessus de la somme insignifiante de quelques centaines de francs, même pour les sociétés les plus importantes et les mieux recommandées.

De M. de Salvandy à M. Fortoul, les ministres de l'instruction publique, dans leur court passage aux affaires et pendant des jours d'orage, n'eurent guère le loisir de songer aux sociétés savantes. Mais M. Fortoul reprit et chercha à perfectionner l'œuvre de ses prédécesseurs. En créant de vastes circonscriptions universitaires et des grands recteurs, il recommande à ces hauts fonctionnaires de se mettre en rapport avec les sociétés savantes de leur ressort. « Vous trouverez dans ces sociétés, spécialement vouées à l'étude de la science locale, des centres où se conservent, avec le culte intelligent des traditions particulières à la province, l'amour sincère du pays. Je vous invite à vous mettre en rapport avec leurs présidens, à leur assurer le concours de leurs lumières et de votre autorité (3). » S'adressant ensuite aux présidens des sociétés savantes,

(1) Circulaire du 12 octobre 1845.
(2) Circulaire aux sociétés savantes du 12 octobre 1845.
(3) Circulaire du 10 janvier 1856.

il réclame leur concours pour le *Comité de la langue, de l'histoire et des arts*. Tel est en effet le nom nouveau que donne M. Fortoul au Comité historique comme plus en rapport avec la diversité des travaux qu'il devait désormais embrasser. On peut remarquer que l'histoire a passé du premier au second rang. Cependant les sciences n'avaient pas encore leur place à côté de la langue, de l'histoire et de l'art, bien que cultivées, presque autant que l'histoire ou la langue, dans toutes les académies. C'est M. Rouland qui le premier les a comprises dans les travaux du comité. De là le nom nouveau qu'il lui a donné de Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Cette dénomination, bien que bizarre, subsiste encore aujourd'hui. Ajoutons que M. Fortoul a fondé la *Revue des sociétés savantes* « pour servir de lien aux académies dispersées dans les départemens et donner la publicité à leurs travaux. » Ce recueil continue de paraître, mais seulement tous les deux mois. Avec quelques bons travaux de savans de la province, il contient les procès-verbaux des séances des comités et des rapports généralement secs et insignifians, non moins que tardifs, sur les publications et les mémoires des sociétés savantes. Quant à la publicité promise, il en est lui-même trop complétement dépourvu pour la donner, hors d'un bien petit cercle, même aux recherches et aux découvertes qui mériteraient le mieux d'être mises en lumière.

Nul ministre plus que M. Rouland ne s'est montré jaloux de tenir les sociétés savantes dans la dépendance de son ministère. C'est lui qui a institué cette distribution solennelle de prix et de récompenses qui a lieu, chaque année à la Sorbonne, sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Bien que fort épris de son œuvre, M. Rouland, dans le discours qu'il a prononcé à la première de ces solennités, n'a pu s'empêcher d'avouer que quelque chose y manquait, à savoir le concours de l'Institut. « Assurément, disait-il, un tel hommage n'atteindrait tout son prix que s'il était rendu par l'Institut de France, car c'est à lui qu'il appartient, des hauteurs où il réside, de proclamer avec une autorité toujours respectée des jugemens souverains; mais nous savons tous combien l'illustre compagnie est attentive aux œuvres que les travailleurs des départemens soumettent à ses appréciations, et combien elle aime à voir se développer autour et loin d'elle-même les mérites et les talens dont elle possède les plus parfaits modèles. Elle vous apporte d'ailleurs ses sympathies par la présence de ses membres les plus éminens. Ainsi je ne fais que suivre l'exemple de l'Institut en rendant à la province savante et lettrée l'hommage qui lui est si légitimement acquis. » Il semble vraiment que l'orateur prenne ici plaisir à se contredire lui-même. Si l'Institut, comme le proclame M. Rouland en termes si pompeux, est la seule autorité légitime, la seule souveraine, pour-

quoi en vouloir mettre une autre à sa place? Cette cérémonie de la Sorbonne n'est qu'une bien faible et imparfaite image, une contrefaçon en quelque sorte de ces séances publiques où l'Institut décerne ses couronnes. Aussi les savans sérieux deviennent-ils de plus en plus rares au sein de cette foule mélangée qu'attirent chaque année à la Sorbonne les vacances de Pâques et les prix réduits des chemins de fer, non moins que l'amour de la science. Comment se fait-il que, parmi les nombreux ministres qui ont succédé à M. Rouland et dont plusieurs appartenaient à l'Institut, il ne s'en soit pas encore rencontré un seul qui ait compris qu'il fallait remettre le soin de couronner les savans à la seule autorité légitime et souveraine, comme a si bien dit M. Rouland? Nous venons de voir ce qu'a tenté le gouvernement pour relier les sociétés savantes des départemens, voyons maintenant ce qui est l'œuvre de simples particuliers.

En dehors de l'Institut, en dehors du ministère, et plus ou moins en opposition avec lui, un homme qui s'est fait un nom justement célèbre dans les études archéologiques, M. de Caumont, fondait en 1833 les congrès scientifiques, puis, quelques années plus tard, l'Institut des provinces, dans ce même dessein de relier entre elles les sociétés savantes des départemens et aussi avec une pensée de décentralisation. Organisé au Mans, en 1859, avec les membres les plus marquans et les plus zélés, avec l'état-major, pour ainsi dire, des congrès, l'Institut des provinces devait en être la compagnie régulatrice; il était destiné, suivant les expressions de M. de Caumont, à être l'âme et la vie du mouvement académique de la France et des départemens. Non-seulement M. de Caumont en a été le fondateur, mais le directeur suprême et l'infatigable soutien pendant quarante ans. L'organisation, la mise en mouvement de cette machine compliquée des congrès, de l'Institut des provinces, des assises scientifiques, a été l'œuvre de sa vie entière; il y a mis toutes ses forces, une partie de sa fortune et l'autorité que lui donnaient une haute position et un grand savoir. Sa mort, quels que soient ses successeurs, nous semble une perte irréparable pour l'Institut des provinces, même sans nulle autre cause de décadence. Il ne pourra d'ailleurs garder encore longtemps ce nom usurpé d'institut qu'aucune société savante, hors le véritable Institut, n'a le droit de prendre d'après la loi du 11 floréal an x.

Il nous est cependant impossible de ne pas parler avec quelque sympathie de tant d'efforts pour un noble but et d'une association qui, bien que défectueuse, subsiste déjà depuis un certain nombre d'années, sans aucun secours de l'état, chose rare en France, par ses propres ressources et par l'initiative de simples particuliers. Nous estimons d'ailleurs que cette sorte d'agitation littéraire et scientifi-

que produite par les congrès qui siégent tour à tour dans les villes de toutes les parties de la France qui offrent les sujets d'études les plus nombreux et les plus intéressans n'a pas été sans produire quelque bien. Il y a eu des rapprochemens utiles entre les hommes voués aux mêmes études; certaines discussions sur divers points d'histoire locale, d'antiquités nationales, de botanique, d'agriculture et de géologie, n'ont pas été sans quelques bons résultats; les études archéologiques surtout y ont gagné, grâce à M. de Caumont. Mais que de critiques à faire, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, de cette organisation tumultueuse des congrès, et comment y voir une représentation sérieuse des sociétés savantes de la province qui la plupart, surtout les plus considérables, ne nomment point de délégués? C'est à bon marché que s'obtient le titre de membre d'un congrès scientifique; le premier venu, sans nul diplôme, sans nulle élection ou délégation, en fait partie moyennant une légère cotisation. Au milieu de cette foule, si peu choisie au point de vue de la science, et composée d'élémens si divers, les travailleurs sérieux sont comme perdus et trouvent difficilement à se faire une place. Que dire d'ailleurs de ces longues et prétentieuses listes de questions sur toutes choses qui doivent être résolues en dix jours, terme fatal de la durée de tout congrès scientifique? Encore faut-il retrancher de temps donné aux fêtes, aux *Te Deum*, aux réceptions à la préfecture ou à l'hôtel de ville, et aux harangues emphatiques échangées avec les principaux personnages de l'endroit.

Ces critiques ne s'adressent, je tiens à en faire la remarque, qu'aux congrès de l'Institut des provinces et nullement aux réunions scientifiques qui n'ont lieu qu'entre vrais savans et qui n'ont pour objet que des questions ou des sciences spéciales, comme les congrès de médecins, de naturalistes, d'antiquaires, comme l'Association française pour l'avancement des sciences ou l'Association scientifique qui était dirigée par M. Leverrier, comme la Société d'archéologie. Mais, en raison même de leur spécialité, ces associations particulières ne peuvent servir de centre et de lien aux académies de la province.

III.

Pour rallier à lui les sociétés savantes par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique, le gouvernement a des ressources et des avantages qui manquaient à M. de Caumont. Il dispose d'un budget pour l'encouragement des sciences et des lettres, il a les distinctions honorifiques et les décorations, il a pu avoir le concours d'hommes haut placés dans la science et même de mem-

bres de diverses classes de l'Institut. On ne peut nier la compétence et l'autorité de ceux dont se composent ses comités; leur seul tort à nos yeux est de relever du ministère et non de l'Institut. En outre, malgré les changemens beaucoup trop rapides de ministres, il y a une permanence et une suite dans l'organisation et les traditions administratives où les sociétés savantes peuvent trouver un point de ralliement plus fixe et plus stable que dans l'Institut des provinces. Aussi devons-nous tout d'abord reconnaître que tout ici non plus n'a pas été stérile. La province, surtout dans les commencemens, n'a pas été insensible à ces témoignages de sollicitude auxquels elle n'était guère accoutumée; une certaine impulsion a été donnée et même une utile direction, grâce aux savantes instructions adressées par le Comité historique pour les méthodes à suivre, les procédés à employer dans les études archéologiques. Il y a eu des encouragemens bien placés; d'importantes publications ont mis en lumière des documens et des faits précieux pour notre histoire.

Cependant le ministère de l'instruction publique, pas plus que l'Institut des provinces, ne peut se flatter d'avoir atteint le but, c'est-à-dire d'avoir accompli sous ses auspices l'association académique de Paris et de la province. D'abord il a eu le tort de ne faire aucune distinction entre les sociétés savantes, de les adopter en masse et de les tenir toutes pour affiliées, sans nulle démarche de leur part, sans nulle demande officielle, sans aucun consentement formel. Il n'y a nulle règle pour les relations, pas plus que pour les affiliations, nul engagement réciproque. Nous avons sous les yeux une liste imprimée en 1875 des sociétés en correspondance avec le comité; il n'y en a pas moins de deux cent cinquante, ce qui est à peu près la liste totale de toutes les sociétés de France qui s'intitulent sociétés savantes. Depuis les Pyrénées jusqu'à Dunkerque, il n'y manque pas une seule société d'émulation, d'éducation, d'horticulture, pas une seule société littéraire, linnéenne ou pharmaceutique. Il reste à savoir ce qu'il y a de sérieux dans un si grand étalage et ce qu'il y a de réel dans cette prétendue correspondance avec tout le monde.

Suffit-il donc, pour qu'une société soit vraiment affiliée, qu'un de ses membres, sans nulle délégation ou même à son insu, envoie quelques pages au comité ou soit pris de l'envie de faire un voyage économique à Paris? De son côté, l'Institut des provinces n'a pas une moins longue liste de délégués et de correspondans. Il y a des sociétés et des correspondans qui figurent à la fois sur les deux listes. Dans tout cela, il y a beaucoup de désordre et de confusion. D'ailleurs en général, des deux côtés, ce sont les sociétés les plus minces, les plus récentes, les plus facilement ouvertes à

tout venant qui se montrent le plus empressées. Celles-là n'ont pas le droit d'être bien fières; elles peuvent s'enorgueillir même d'une médaille de bronze et enregistrer ce succès dans leurs courtes annales; elles peuvent facilement prendre leur parti d'un échec. Il n'en est pas de même des grandes académies provinciales qui ont un passé, des traditions, une certaine renommée, où n'entre personne qu'avec quelques titres, et qui comptent dans leurs rangs un certain nombre de membres plus ou moins connus, même au dehors, dans les sciences ou dans les lettres. Ces compagnies se sont généralement tenues à l'écart par un légitime sentiment de dignité et d'indépendance. Il en est même qui ont protesté contre l'abus fait de leur nom dans les hasards, l'arbitraire et la confusion de ces concours, où on prétendait leur donner des places, comme au collége sur les bancs. Quelques-unes ont émis le vœu de n'avoir que l'Institut pour juge. L'une d'elles, sollicitée de concourir, a répondu, à notre connaissance, qu'elle donnait des prix et qu'elle n'en recevait pas. Assurément l'Institut de France n'aurait pas été exposé à recevoir une pareille réponse.

Si le comité, au lieu de récompenses collectives, accorde des récompenses individuelles, il n'évite un écueil que pour donner contre un autre. Sans doute la plupart de ces récompenses ont été justement décernées à des travaux, à des découvertes de quelque valeur et à des hommes de mérite. Mais n'est-ce pas en faisant double emploi avec l'Académie des Sciences et avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui donnent de semblables récompenses, avec bien plus d'éclat et d'autorité, à des travaux, à des recherches, à des découvertes du même genre? Qui n'aimerait mieux, dans toute la province, compter, parmi ses titres littéraires ou scientifiques, une mention de l'Institut qu'un grand prix en Sorbonne du Comité des sociétés savantes? Quant aux deux cents correspondans dont la liste est jointe à celle de ces deux cent cinquante sociétés, j'y vois sans doute plus d'un nom justement estimé, plus d'un savant ou d'un érudit connu par ses travaux; mais ils ne sont les correspondans et les représentans d'aucune société : ils n'agissent que pour leur propre compte et pour celui du comité.

D'ailleurs, comme on peut le voir par les dernières années de la *Revue des sociétés savantes*, le comité, se laissant de plus en plus envahir par l'Ecole des Chartes, ne donne plus accès qu'à l'histoire locale du moyen âge et aux études ou même, osons le dire, aux minuties de l'archéologie. Non-seulement la littérature et la philosophie, mais l'étude de l'antiquité, la législation, l'économie politique, l'histoire générale et même l'histoire moderne, qui tiennent aussi une grande place dans les travaux des facultés et académies de la

province, sont aujourd'hui comme non avenues. Comment donc pourrait-il avoir la prétention de rattacher à lui le mouvement intellectuel dans les départemens?

La plus considérable des œuvres du comité, le but premier pour lequel il a été institué, c'est la publication des documens inédits de l'histoire de France, dont la responsabilité appartient à lui seul et à laquelle les sociétés savantes n'ont été que bien rarement appelées à coopérer et seulement pour quelques recherches ou renseignemens. En 1874, d'après un rapport de M. de Watteville, 258 volumes in-4° avaient paru, nombre qui n'a rien d'extraordinaire, quoi que semble croire l'auteur du rapport, si on considère le temps, la dépense et le nombre des collaborateurs. J'entends dire par des juges compétens que tout est loin d'être parfait dans cette grande publication, qu'il y a bien des négligences, bien des inexactitudes, des disproportions, des longueurs et un grave défaut d'économie, ne serait-ce que dans le choix du format. Quant aux abus, ils n'ont pas manqué, d'après les aveux de M. de Watteville lui-même, et comme on ne le voit que trop clairement par les circulaires de plusieurs ministres qui ont cherché à y porter remède. Il nous sera bien permis de croire que, sous la direction de l'Institut, les choses auraient été un peu mieux, soit pour le choix et la publication des documens inédits, soit pour de véritables liens à établir entre les sociétés savantes, entre les académies de Paris et celles des départemens. Mais nos critiques, comme nos vœux, seraient tout à fait stériles si notre dessein devait rencontrer d'insurmontables difficultés, si le gouvernement était résolu à ne pas faire l'abandon du patronage qu'il s'est attribué sur les sociétés savantes, ou bien si l'Institut ne devait pas consentir à le prendre et à l'exercer, comme il est conforme à sa mission et à ses traditions du XVIIe et du XVIIIe siècle.

IV.

Le ministère redouterait-il en y renonçant d'éprouver quelque diminution ou amoindrissement? Tout le monde pensera sans doute qu'il reste encore une part assez belle à l'activité et à l'ambition d'un ministre, quel qu'il soit, avec le gouvernement de l'instruction publique dans toutes ses branches, à tous ses degrés, sans compter les cultes et les beaux-arts. Fera-t-on intervenir la politique en faveur de cette ingérence si fâcheuse, à notre avis, de l'administration, des ministres et des directeurs dans le domaine des sciences et des lettres? Un ministre peut bien se flatter de s'attacher plus ou moins quelques invididus par l'appât des distinctions et des récompenses, mais non pas des sociétés qui, en général, se composent des

hommes les plus indépendans par le caractère comme par la position. Maîtresses d'elles-mêmes, libres de toutes leurs démarches et de toutes leurs alliances, vivant de leur propre vie et de leurs propres ressources, les académies de la province ne se laissent pas facilement enchaîner et séduire. Elles ont toujours été de petites républiques dans la grande république des lettres, même sous une monarchie; elles ne cesseront pas de l'être sous un gouvernement républicain. Je m'imagine donc que, tout en gardant leur liberté, elles entreraient plus volontiers dans une alliance où la politique et les influences administratives ne seraient rien, où les intérêts de la science seraient tout. Je comprends bien que tous les ministres, en les engageant à venir à eux, en leur promettant aide et protection, prennent tant de soin de les rassurer au sujet de leur indépendance; mais, à l'égard de l'Institut, elles ne sauraient avoir les mêmes alarmes. Il ne s'agit pas d'un vasselage, mais d'une coopération toute volontaire qui n'enlève rien à l'originalité de leurs propres travaux, tout en les appelant à prendre librement part à une œuvre et à des recherches communes.

D'un autre côté, je ne pense pas que l'Institut puisse se refuser à une tâche qui est vraiment la sienne. Il ne peut pas ne pas faire un accueil sympathique et empressé à ces académies formées sur son modèle, issues d'une même origine, tendant au même but. D'ailleurs, des liens particuliers de reconnaissance n'unissent-ils pas un grand nombre de ses membres aux sociétés savantes où ils ont débuté et qui leur ont, pour ainsi dire, servi de berceau? Montesquieu disait, dans un discours de rentrée à l'académie de Bordeaux : « Qu'on se défasse surtout de ce préjugé que la province n'est point en état de perfectionner les sciences, et que ce n'est que dans les capitales que les académies peuvent se former. Ce n'est pas du moins l'idée que nous en ont donnée les poètes, qui semblent n'avoir placé les Muses dans le silence des bois que pour nous faire sentir que ces divinités tranquilles se plaisent rarement dans le bruit et dans le tumulte. »

S'il était nécessaire, ce que nous ne pensons pas, de combattre encore aujourd'hui ce même préjugé, nous pourrions ajouter bien des preuves aux argumens un peu trop poétiques de Montesquieu, sans dédaigner l'avantage du calme sur l'agitation parisienne.

Il ne suffit pas de montrer que les sociétés savantes des départemens ne sont pas indignes d'entrer en rapport avec l'Institut, il faut au moins indiquer quels seraient les conditions et les liens de cette confédération entre Paris et la province. D'abord nous ne voudrions pas d'une adoption en masse, à l'exemple de l'Institut des provinces ou du Comité historique, des deux ou trois cents sociétés savantes qui sont en France; il faut tenir compte du degré

de leur importance, de l'inégalité de leurs titres scientifiques ou littéraires. De la part d'une académie, il y aurait préalablement une demande avec des titres et des pièces à l'appui, et, de la part de l'Institut, il y aurait un vote après examen et délibération. Les affiliations seraient particulières et successives, en commençant par les anciennes académies royales situées aux chefs-lieux des grandes universités. Viendraient ensuite les sociétés qui justifieraient leur prétention au même honneur par leurs travaux et leurs publications. Les sociétés savantes spéciales pourraient être plus particulièrement adoptées par la classe de l'institut d'où elles relèvent par la nature de leurs travaux.

Quelques avantages et quelques honneurs devraient contribuer à rendre cette adoption encore plus digne d'envie et récompenser le concours à l'œuvre commune des sociétés affiliées. L'Institut leur enverrait toutes ses publications. Pourquoi aussi ne pas admettre, comme au XVIIIe siècle, les présidens ou délégués de ces sociétés à l'honneur de prendre séance dans nos réunions particulières ou publiques? Les savans de l'étranger ou de la province sont actuellement autorisés à faire des lectures qui sont reproduites ou analysées dans les bulletins et comptes-rendus, mais on pourrait donner la préférence et une plus grande place aux membres des sociétés affiliées. Pourquoi encore ne pas consacrer les séances trimestrielles à leurs communications et à leurs mémoires? Cette idée appartient à M. Saint-Marc Girardin. Dans un article sur un discours à l'académie de Lyon où je proposais, il y a déjà vingt ans, d'associer les académies de la province à l'Institut par une fédération dont l'éminent académicien s'était déclaré partisan, il disait : « Les séances trimestrielles que nous avons à l'Institut depuis 1848 ne sont pas toujours aussi pleines d'intérêt qu'elles pourraient l'être. Elles deviendraient les plus curieuses et les plus intéressantes du monde, si une commission nommée à cet effet dans chaque académie rendait compte dans ces séances des communications qu'auraient faites les académies de province... La fédération aurait ainsi quatre séances par an. Ce seraient les états-généraux de la science, car les membres des académies de province auraient naturellemennt le droit d'assister à ces séances (1). »

C'est ainsi que les travaux des académies de la province obtiendraient une publicité que ne sauraient donner ni le comité, ni la *Revue des sociétés savantes*. L'Institut, qui ne décerne aujourd'hui de prix que pour ses concours particuliers, y ajouterait des prix, des médailles, des mentions pour les sociétés affiliées qui s'en rendraient dignes par leurs contributions à ses travaux, par leur cor-

(1) *Journal des Débats* du 4 décembre 1857.

respondance assidue. C'est de lui aussi qu'elles recevraient des subventions proportionnées à l'importance de leurs publications ou destinées à leur venir en aide pour telle ou telle série d'expériences et de recherches. Je suppose enfin qu'il pourrait bien aussi être admis à faire quelques présentations pour les distinctions honorifiques et les décorations méritées par les membres des académies associées. Il a d'ailleurs seul en main une récompense, celle du titre de correspondant, plus enviée que toutes les autres. Ses ressources, aujourd'hui si insuffisantes, devraient s'accroître de tous les fonds d'encouragement du budget pour les sciences et pour les lettres. Avec une dotation moins mesquine, que ne pourrait-il pas faire pour aider les savans, pour multiplier les expériences, pour provoquer les travaux et les découvertes autour de lui et loin de lui!

Il est vrai que la munificence des particuliers semble devoir suppléer à ce que l'état ne donne pas. Les donations particulières tendent à se multiplier; les prix fondés par les particuliers sont aujourd'hui plus nombreux, et ont plus de valeur que les prix du budget. Mais les donations particulières ont l'inconvénient d'être en général affectées à un emploi spécial, à un prix déterminé auquel le donateur est jaloux d'attacher son nom, de sorte que l'Institut n'est pas libre d'en faire l'emploi qu'il jugerait le meilleur. Peut-être cependant ne serait-il pas impossible de se ménager à l'avenir une plus grande liberté dans l'emploi des donations, sans laisser en oubli le nom des bienfaiteurs. Je voudrais que leurs noms fussent rappelés dans toutes les séances publiques, imprimés en tête de chaque volume de nos Mémoires, en tête de l'almanach de l'Institut; je voudrais qu'ils fussent gravés sur le bronze ou le marbre aux meilleurs endroits du palais Mazarin. Je n'aurais pour ma part aucun scrupule à user, dans l'intérêt de la science et des lettres, de tous nos moyens de captation académique. L'Institut aurait-il des millions, j'estime qu'aucun argent au monde ne serait mieux dépensé pour les progrès de la civilisation, pour la richesse et la félicité du genre humain. Toutes les dépenses pour les sciences, dit Bacon, sont des œuvres vraiment royales, *opera vere basilica*. Descartes n'a pas moins bien dit : « Les inventions des sciences sont d'un tel prix qu'elles ne peuvent être payées avec de l'argent ce qu'elles valent. »

Nous devrions songer à nous rapprocher davantage, sans l'imiter cependant en toutes choses, de l'Institut de Salomon, de cette académie idéale dont Bacon, dans sa *Nouvelle Atlantide*, a tracé le plan grandiose. Laissons de côté les crosses, les mitres, cet appareil presque sacerdotal, et tout cet éclat extérieur dont il veut environner les représentans, les magistrats suprêmes de la science

pour rehausser leur dignité aux yeux de la multitude. Que de choses d'ailleurs nous aurions à envier et nous pourrions emprunter à cette merveilleuse académie! L'autorité, l'argent, tous les moyens les plus puissans d'expérimentation, sont prodigués à l'Institut de Salomon pour arracher à la nature ses secrets. Il a des tours sur les plus hautes montagnes et sur ces tours des ermites chargés d'observer les météores et tous les phénomènes des hautes régions de l'air. Pour étudier les entrailles de la terre, il dispose de cavités profondes creusées dans les plus profondes vallées; il a des fours, des étuves de toutes les formes et de toutes les grandeurs, des maisons d'optique et d'acoustique. N'oublions pas des maisons spécialement consacrées à faire des expériences qui peuvent tromper les sens et produire des effets en apparence miraculeux. L'histoire naturelle n'est pas moins richement pourvue que l'astronomie, la géologie, la physique et la chimie. Autour du palais de l'Institut de Salomon s'étendent des étangs d'eau douce, des étangs d'eau salée, des parcs immenses, où sont rassemblés tous les êtres vivans de la création et en comparaison desquels nos aquariums et nos jardins zoologiques ne sont que jouets d'enfans. « Voilà, s'écrie Condorcet, ce qu'un esprit créateur a osé concevoir dans un siècle couvert encore des ténèbres d'une superstitieuse ignorance, ce qui n'a paru longtemps qu'un rêve philosophique, ce que les progrès rapides des sociétés et des lumières donnent aujourd'hui l'espoir de voir réaliser par les générations prochaines et peut-être commencer par nous-mêmes (1). » A en croire Maucaulay, non moins enthousiaste que Condorcet de la conception de Bacon, « quelques portions, et ce ne sont pas les moins extraordinaires, de cette glorieuse prophétie se sont déjà accomplies même à la lettre, et la prophétie tout entière, à ne consulter que son esprit, s'accomplit chaque jour autour de nous (2). »

Nous en sommes encore à l'espérance qu'avait Condorcet de voir se réaliser par les générations prochaines ce que Fontenelle a appelé le roman d'un sage. Si la prophétie déjà s'accomplit, comme le dit Macaulay, c'est sans doute plutôt au sein de la Société royale de Londres que dans l'Institut national de Paris. Il y a certainement des moyens de travail à la disposition des membres de notre Académie des Sciences; ils ont des laboratoires particuliers, ou bien ils ont accès dans ceux de quelques grands établissemens scientifiques, à la Sorbonne, au Collége de France, à l'École normale. Mais l'Institut n'a pas un laboratoire à lui, un laboratoire qui devrait être le modèle de tous les autres, qui les dépasserait par les ressources

(1) Fragment à la suite des *Progrès de l'esprit humain.*

(2) *Essais politiques et philosophiques*, trad. par Guillaume Guizot.

et les moyens d'expérimentation, par la puissance des machines, et où tous les savans étrangers, comme ceux des académies affiliées, auraient leur entrée, pour faire ou voir faire les plus difficiles, les plus grandes et les plus coûteuses expériences. L'Académie des Sciences avait au XVIIIe siècle quelques salles pour l'anatomie, la chimie, les machines; elle n'a rien de tout cela aujourd'hui, malgré la prophétie de Bacon et les espérances de Condorcet.

Il nous reste à dire comment, à notre avis, l'Institut pourrait s'organiser pour entretenir cette correspondance avec les départemens, et quels avantages chacune de ses classes serait appelée à en retirer. Comme dans le premier plan de M. de Salvandy, chaque classe aurait son comité de correspondance avec la province, comité composé de membres nommés par elle, il va sans dire, et non par le ministre. On nous objectera sans nul doute que les membres de l'Institut sont peu nombreux et que la plupart sont absorbés par les affaires publiques, par l'enseignement ou la magistrature, par leurs études particulières. Mais l'Institut n'aurait-il pas toute liberté de s'adjoindre pour cette tâche nouvelle des auxiliaires nouveaux? Les premiers appelés seraient les correspondans, auxquels on n'a rien demandé jusqu'à présent, et qui cependant, d'après la lettre, comme d'après l'esprit de leur institution, devraient correspondre des diverses parties de la France avec l'Institut. Choisis dans le sein des principales académies de la province, ce serait à eux surtout d'en être les représentans et de leur servir d'intermédiaires. Aussi devraient-ils être nommés, non-seulement en raison de leur mérite individuel et de la valeur de leurs ouvrages, mais aussi des services qu'on peut en attendre pour une correspondance réelle et effective. l'Institut demeurerait d'ailleurs le maître de s'adjoindre qui il voudrait parmi les plus capables de l'aider dans cette mission.

Sans doute toutes les classes de l'Institut ne seraient pas appelées à jouer un aussi grand rôle dans cette association et à en retirer les mêmes avantages, mais j'estime que toutes devraient plus ou moins y entrer, même l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie française. Il est vrai que la poésie, l'éloquence, les œuvres de l'imagination, le génie de l'artiste, pas plus que la vertu elle-même, ne se forment ni se perfectionnent avec l'aide d'autrui, par une mise en commun de travaux et d'efforts. Mais là où la collaboration n'est pour rien, les conseils, les critiques, les encouragemens, les modèles proposés peuvent être pour beaucoup. L'Académie des Beaux-Arts exercerait une intendance officieuse, au point de vue purement esthétique, sur tous les monumens qui se construisent ou se restaurent.

Elle serait, pour toute la France, ce que sont pour quelques villes d'Italie les commissions *dell'ornato*. Combien d'objets d'art, de richesses artistiques de tout genre à signaler, à protéger, à recueillir! Le Comité des sociétés savantes a compris, quoiqu'un peu tardivement, l'importance d'une correspondance artistique et s'est adjoint, depuis peu de temps, une section nouvelle des Beaux-Arts.

Quant à l'Académie française elle n'a pas seulement la poésie et l'éloquence dans son domaine, mais aussi la langue, son dictionnaire et son histoire; or c'est là que le concours des académies de province ne lui seraient peut-être pas sans quelque utilité. J'invoquerai ici encore l'autorité de M. Saint-Marc Girardin : « Je crois, dit-il, que, sans être fréquentes, les relations de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie française avec les académies de province peuvent être encore fort utiles. Quant à l'Académie française, elle a sa commission du dictionnaire historique de la langue française, et cette commission recevrait avec beaucoup de reconnaissance la communication des travaux qui se font dans les académies de province sur notre vieille langue et nos vieux écrivains. Le *Glossaire historique de la France centrale*, rédigé avec tant de soin par le comte Jaubert, a déjà rendu de grands services à l'étude de notre langue. Des travaux de ce genre faits dans les diverses provinces de la France aideraient à élever le monument philologique qu'a entrepris l'Académie française. » Ajoutons que bien des recherches savantes et curieuses sur les dialectes ou les patois de telle ou telle province demeurent enfouies dans les annales ignorées de plus d'une académie de nos départemens.

Plus fréquentes, plus fructueuses encore seraient les relations avec les trois autres classes de l'Institut. L'Académie des Sciences morales et politiques n'aurait sans doute rien à attendre d'un pareil concours pour les systèmes ou les hypothèses de haute métaphysique, ni pour les découvertes des grandes lois de l'histoire générale, mais elle ne saurait recueillir par une voie plus sûre tous les faits de l'ordre moral et économique, tous les élémens d'une statistique universelle de la France dont il lui appartient de chercher les lois et de déduire les conséquences.

Quelle vendange, pour parler comme Bacon, de tous les phénomènes de l'ordre physique, d'observations et d'expériences, ne récolterait pas l'Académie des Sciences, grâce à ce concours des sociétés savantes! Un ensemble coordonné de recherches sur tel ou tel ordre de phénomènes aboutirait à son comité de correspondance; il y aurait un concert des expériences à faire sur divers points et simultanément. Qu'il s'agisse de saisir quelque phénomène au passage, de comparer ce qui se passe au nord avec ce qui se passe au midi, dans la vallée et sur la montagne, partout, jusque dans les

cantons les plus reculés, par l'intermédiaire et le rayonnement des sociétés affiliées, elle trouverait des auxiliaires intelligens et dévoués, empressés de répondre à son appel. Combien d'observations importantes qui ne se font pas ou qui, une fois faites, se perdent, faute d'instructions données ou faute d'un centre où elles devraient aboutir !

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'aurait pas à se féliciter de moins nombreux et de moins riches tributs, s'il est permis de se servir de cette expression du XVIIIe siècle pour de libres collaborateurs. Les divers objets de ses travaux, antiquités, inscriptions, archéologie, monumens historiques, tiennent une grande place dans les travaux et les publications de la plupart des sociétés savantes. Ce serait à elle de guider les recherches sur nos vieilles pierres et nos vieux manuscrits, les fouilles dans notre sol ou dans nos archives. Enfin, chargée de restaurer nos antiquités nationales et notre ancienne histoire, elle seule publierait les documens historiques qui en sont les monumens et les pièces à l'appui.

Ici nous rencontrons, sur le terrain même de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et en une sorte d'antagonisme avec elle, le Comité des documens historiques. N'est-il pas étrange que les savans continuateurs de l'histoire littéraire et ecclésiastique de la France, que les érudits connus de l'Europe entière qui publient les grandes séries de monumens de notre histoire nationale, les historiens des croisades, les historiens des Gaules et de la France, n'aient pas été chargés de choisir et de publier les documens historiques? Pour quelle raison M. Guizot, qui regrette « que la mine si riche de nos archives soit abandonnée à des individus isolés, » n'a-t-il pas remis à l'Académie des Inscriptions le soin de l'explorer? Voici la seule raison qu'il en donne dans son rapport au roi : « A la vérité, parmi ces explorateurs volontaires, il faut distinguer l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui travaille à recueillir diverses sortes de monumens relatifs à notre histoire nationale. Mais votre majesté a pu se convaincre, il y a quelques instans, de l'extrême exiguïté des ressources dont l'Académie dispose pour la publication de ses recueils et de la lenteur qui en résulte inévitablement. Aussi, quelle que soit l'excellence de ses travaux, ils sont insuffisans pour calmer les regrets et satisfaire les désirs de ceux qui veulent entrer en possession de tant de trésors encore inutiles et ignorés. » Si la seule exiguïté des ressources empêchait l'Académie de remplir une tâche qui lui appartient, combien il était simple et facile d'y trouver le remède en demandant pour elle les 120,000 francs qu'il portait an nuellement au budgetpour le comité !

Accroissement de ressources et d'influence par une association

des académies les unes avec les autres, voilà donc ce que nous voudrions, non pas seulement pour l'Institut de France, mais, selon le vœu de Bacon, pour toutes les grandes académies du monde civilisé, pour Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, etc. Ne serait-il pas à souhaiter qu'elles fussent unies entre elles par des liens plus intimes et plus forts qu'un échange de mémoires et de comptes-rendus ou la nomination de loin en loin de quelque associé ou correspondant? Pourquoi ne délégueraient-elles pas tour à tour dans chaque grande capitale quelques députés pour former un véritable concile œcuménique de la science où seraient discutées les questions qui divisent le monde savant? « De même, dit encore Bacon, que le progrès des sciences dépend beaucoup de la sagesse du régime et des institutions des diverses académies, on aurait aussi de grandes facilités pour arriver à ce but, si les académies qui sont répandues en Europe contractaient entre elles l'union et l'amitié la plus étroite. » Il exhorte donc toutes les universités, tous les colléges du monde civilisé à s'unir par des relations régulières, à lier ensemble alliance et amitié (1).

C'est le besoin d'associer les recherches et les travaux pour l'avancement des sciences qui a donné naissance aux académies; c'est le même besoin qui doit aboutir à l'association des académies les unes avec les autres. Le tort de M. Guizot et de ses successeurs est d'avoir voulu, par une pensée politique, les rattacher à leur ministère et non à l'Institut, qui, encore une fois, est leur centre naturel, qui seul a autorité pour faire cette alliance, comme ils sont obligés eux-mêmes de l'avouer, malgré la plus manifeste inconséquence. Nous faisons bon marché des voies et moyens que nous nous sommes borné à indiquer; nous n'attachons d'importance qu'à l'idée fondamentale d'une association des académies de province avec celles de Paris, conformément aux anciennes traditions de la France académique et aux statuts de l'Institut de France. L'impulsion reçue de l'Institut, les sociétés affiliées la communiqueraient autour d'elles, dans tout leur diocèse académique. La vie intellectuelle de la province, les académies, les grandes universités, seraient plus efficacement excitées et encouragées en même temps que le rôle de l'Institut serait agrandi. Enfin la science elle-même tirerait sans nul doute quelque parti de ce concert tout à fait nouveau de recherches, d'observations, d'expériences.

FRANCISQUE BOUILLIER.

(1) Fin du second livre du *De Augmentis scientiarum*.

CLARISSE

DERNIÈRE PARTIE (1).

IV.

Le marquis Jacques de Chanzay n'était ni meilleur ni pire que la plupart des hommes de son temps. Il appartenait à une maison ancienne chez qui l'amour de la patrie et le culte de l'honneur furent toujours considérés comme les bases fondamentales d'une éducation virile. En remontant dans le passé, en étudiant l'histoire de ses aïeux, il n'y trouvait que de nobles exemples et d'éloquentes leçons; mais, comme la plupart des héritiers des vieilles races, il avait dégénéré et n'apportait plus dans la conduite de sa vie ces fortes vertus qui étaient jadis l'apanage ordinaire de la noblesse française et qui se maintinrent intactes parmi celle des provinces jusqu'à la révolution. A trente ans, il avait épuisé les émotions de l'existence; orphelin de bonne heure, privé des conseils de son père et des tendresses maternelles sous l'action desquelles l'âme s'assouplit, s'épure et s'élève, il s'était trouvé seul, libre et riche, en présence des séductions parisiennes, à un âge où, pour franchir ces écueils difficiles, tout homme a besoin d'un guide expérimenté, et, à défaut de ce guide, de se sentir aiguillonné par le plus puissant de tous : la nécessité.

Pour affronter ces séductions, n'y pas succomber et en sortir sans avoir rien perdu de cette fraîcheur de l'âme et de l'esprit qui est le plus fragile et le plus précieux des biens, il aurait fallu une nature autrement vigoureuse et mieux trempée que celle de Jacques

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre.

de Chanzay. Semblables à ces tourbillons qui troublent parfois, à la surface des fleuves, les eaux profondes et ne rendent jamais la proie qu'ils ont saisie, elles l'enveloppèrent de toutes parts. Spirituel et beau, il eut les femmes qui se livrent par faiblesse et par désœuvrement ou victimes des apparences de l'amour, et les femmes qui se donnent par calcul. Ses aventures galantes firent du bruit. Il en est une qui se dénoua par un duel où le mari qu'il avait outragé tomba sous ses coups. Les autres eurent un dénoûment moins tragique, mais ne lui firent pas plus d'honneur. Il attacha son nom à bien d'autres folies. A deux reprises, le jeu lui prit sa fortune et négligea de la lui rendre, négligence qui n'eût pas été du goût du jeune marquis si, dans ces deux circonstances, l'un des héritages que l'avenir lui avait assurés ne fût venu combler à temps le gouffre creusé par ses passions. Il fut toujours réputé comme le gentilhomme le plus endetté de France, même quand on le savait en possession de plusieurs millions, mais aussi comme celui qui dépensait le mieux son argent. On le citait de même pour l'excentricité de ses équipages, pour sa manière de s'habiller, de se coiffer, de parler. Il fit école et eut des imitateurs; on vit à sa suite un cortége de jeunes oisifs taillés à sa ressemblance, sans posséder ses rares qualités, s'étudier à marcher comme il marchait, d'un air indolent et ennuyé qui révélait ou feignait une profonde lassitude de la vie, de ses obligations les plus sacrées et même de ses plaisirs.

On dira avec raison que, pour les citoyens d'un grand pays à qui une haute condition sociale impose autant de devoirs qu'elle leur départit de priviléges, il y a d'autres sujets de préoccupation que la galanterie, le cheval, l'escrime et le jeu, et un but plus noble à poursuivre que celui de personnifier, dans ce qu'il présente de plus correct, le type du viveur moderne. C'est cependant à la réalisation de ce type que paraissaient s'être bornées les ambitions de Jacques de Chanzay; s'il se sauva de ce que contient de vulgaire une carrière ainsi limitée, c'est que la fierté propre à sa race n'était pas morte en lui, c'est qu'en attendant d'arracher à son cœur un tressaillement en faveur de quelque cause généreuse, elle le défendait contre la banalité des choses et en faisait un héros de scandale, comme en des temps de malheur et de guerre elle en aurait fait peut-être un héros de courage.

Tel est l'homme qu'aimait Clarisse de Neyrolles. Au moment où l'amour avait pris possession d'elle, sa candeur l'empêcha d'apprécier à leur réelle valeur et sous leur vrai jour la conduite et l'âme de Jacques de Chanzay. Il est dans le vice des degrés qu'une imagination pure ne descendra jamais; l'expérience de la vie et le contact des perversités sociales peuvent seules les lui faire deviner. C'est plus tard seulement que Clarisse devait se rendre compte de

l'indignité de celui à qui son cœur l'avait donnée. Lorsqu'elle connut toute la vérité, elle en conçut un amer chagrin. Mais alors elle ne s'appartenait plus; elle était mariée depuis trois mois. Néanmoins, loin de la détacher de Jacques et de la guérir de sa passion, cette découverte en aviva l'ardeur et lui inspira de déchirans regrets. Dominée par cette confiance en soi qui est le privilége de la jeunesse, convaincue que sa tendresse aurait imprimé à la conduite de M. de Chanzay une meilleure direction, elle se désespéra d'avoir perdu le droit de réaliser le rêve que toute femme a caressé, c'est-à-dire de ramener au bien celui qu'elle aime. C'est ainsi qu'après avoir accepté par dévoûment le nom d'Adrien Garnay, il lui fut impossible de compléter par le don de son cœur, abandonné à un autre amour, ce sacrifice cruel de sa personne et de sa destinée.

— Ma vie est perdue, se disait-elle quand elle tentait de sonder l'avenir. Je ne connaîtrai jamais les félicités de l'amour; je suis condamnée à feindre une affection que je n'éprouve pas, à écouter des accens qui ne soulèvent en moi que tristesse, à subir des caresses dont je suis horriblement lasse. La mort seule me délivrera de ce tourment. — Et alors elle pleurait sur elle-même, sur ses jours détruits, sur les biens dont elle avait espéré la possession et qui s'étaient dérobés au moment où elle croyait les atteindre. Ce qui ajoutait à sa peine, c'est le doute dans lequel elle était toujours restée quant aux sentimens de Jacques de Chanzay; c'était de n'avoir pu pénétrer ce cœur qu'elle souhaitait à l'image du sien. L'aimait-il? Souffrait-il comme elle? Partageait-il ses regrets? Voilà ce qu'elle brûlait de savoir, non qu'elle eût conçu des désirs criminels et entrevu dans l'avenir la possibilité d'une faiblesse qui ne lui donnerait quelques instans de bonheur que pour la livrer à des remords sans fin, mais parce qu'il lui semblait que la douleur de Jacques allégerait la sienne et que la communauté de leur souffrance, alors même qu'ils étaient condamnés à n'en parler jamais, à vivre séparés et impuissans à se consoler, aurait pour résultat d'en adoucir pour l'un et pour l'autre l'amertume et la rigueur. Puis elle pensait, non sans terreur, qu'elle était exposée à se trouver inopinément quelque jour en présence de M. de Chanzay. Serait-elle assez forte alors pour ne pas se trahir? lui-même la reverrait-il sans émotion? Ne lirait-il pas au fond d'elle ses véritables sentimens? Elle redoutait cette rencontre et la désirait, partagée entre une crainte indicible et une espérance mystérieuse qu'elle n'osait creuser, qu'elle chassait de son esprit, qui mettait à ses joues de subites rougeurs, et au-delà de laquelle elle n'apercevait rien qu'un abîme sans fond qui tour à tour l'attirait et lui faisait horreur.

Voilà quelles angoisses troublèrent le repos de Clarisse aux débuts de son mariage. Ce temps, qui pour les jeunes épousées est

presque toujours radieux et béni, doré d'illusions si douces qu'on l'a poétiquement appelé « la lune de miel, » fut pour elle un temps maudit dont le souvenir, à ce qu'il lui semblait, lui serait éternellement odieux. Et cependant, tel était son courage, tel l'empire qu'elle conservait sur elle-même, qu'elle ne cessa d'offrir aux regards de son mari un front paisible, à peine voilé d'une expression de mélancolie, sous laquelle de plus expérimentés que lui auraient deviné peut-être un mal douloureux, une résignation prête à se transformer en révolte, mais qui suffit à lui dérober la vérité. Contrainte, par la tâche même qu'elle s'était imposée, d'accoutumer ses yeux et ses lèvres au mensonge, afin qu'Adrien ne soupçonnât pas sa peine, Clarisse fut alors malheureuse à en mourir. Elle versa d'abondantes larmes qu'il ne vit pas, comme si d'une union que menaçaient les orages il était destiné à ne connaître d'abord que les suavités, c'est-à-dire la tendresse qu'une femme jeune et belle prodigue à l'homme qu'elle a juré de rendre heureux.

La vieille baronne Garnay ne fut pas plus clairvoyante que son fils. Même après avoir pesé sur les décisions de Clarisse, en écoutant son égoïsme maternel plus que la raison, elle avait conçu quelques craintes pour l'avenir. Peu de jours avant le mariage, un remords s'était éveillé en elle au spectacle de l'adolescence en fleur qu'elle associait à la maturité précoce d'Adrien.

— Seront-ils heureux? s'était-elle demandé alors. Peuvent-ils l'être? — Et, sous ses cheveux blancs, son front s'était courbé pensif et inquiet. Mais, trompée ensuite par l'apparente sérénité de Clarisse, pressée de voir les vœux de son fils réalisés, elle avait laissé les événemens s'accomplir, non entièrement rassurée, mais confiante dans la sagesse, la reconnaissance de sa fille adoptive.

— Es-tu satisfaite, ma chère enfant? lui disait-elle de temps en temps.

— Très satisfaite, ma mère, répondait invariablement Clarisse.

— Tu ne m'en veux donc pas d'avoir voulu diriger tes déterminations? Tu formais d'autres projets...

— Laissons ces souvenirs à l'oubli auquel ils appartiennent, reprenait la jeune mariée. Sachez seulement que vous n'aurez jamais à regretter de m'avoir confié le bonheur de votre fils.

Accompagnées d'un baiser et d'un sourire, ces paroles encouragèrent les illusions de Mme Garnay, apaisèrent peu à peu ses appréhensions.

— Que Dieu féconde leur mariage, pensait-elle; qu'il leur accorde un enfant, qu'il rende ainsi plus forts les nœuds qui les unissent, et leur bonheur deviendra indestructible.

Tandis qu'au fond de la Normandie une belle jeune femme souffrait à cause de lui ces cruelles angoisses, Jacques de Chanzay me-

nait, avec son flegme habituel, son existence bruyante et accidentée. C'est à Bade qu'il eut connaissance du mariage de Mlle de Neyrolles; mais cette nouvelle le laissa parfaitement impassible. Eh quoi! dira-t-on, habile à lire dans les cœurs féminins, accoutumé à les séduire, n'avait-il pas deviné le secret de Clarisse, les adorations muettes et ardentes dont il était l'objet de la part de cette enfant candide? Il faut le croire, puisqu'en apprenant qu'elle avait enchaîné sa liberté, il n'en éprouva ni peine ni dépit. Il est vrai qu'en ce moment il goûtait les premières douceurs d'une de ces passions accidentelles, si fréquentes dans sa vie, qui l'absorbaient entièrement jusqu'à l'heure où elles commençaient à lui peser et où il songeait à en secouer le joug. Il était amoureux, oui, amoureux, si l'on peut considérer comme de l'amour le désir brutal qui l'avait jeté un soir aux pieds d'une chanteuse à la mode, une de ces femmes dont la conquête parachève une réputation de viveur. Il n'était pas besoin d'ailleurs de cet éphémère caprice pour le rendre insensible à l'événement qui venait de transformer la destinée de Mlle de Neyrolles. Il n'avait jamais songé à l'épouser. Il était de ceux qui considèrent le mariage non comme un commencement, mais comme une fin. Rendus incrédules et sceptiques par leurs propres fautes, doutant de tout, même de la vertu, ils se garderaient bien d'associer leur destinée à celle d'une créature belle et séduisante, dans la crainte de subir le sort qu'ils ont infligé à d'autres, d'être trompés autant qu'ils ont trompé et punis par là où ils ont péché. Il avait admiré Clarisse pour ses dons extérieurs; il ne l'avait pas aimée. Son admiration elle-même s'était bornée à cette réflexion, dans laquelle on reconnaîtra l'esprit d'un homme de plaisir à qui les femmes n'inspiraient aucun respect : — Il sera temps de faire la cour à cette adorable fille quand elle aura un mari. — Lorsqu'il apprit que Clarisse portait le nom d'Adrien Garnay, dont il connaissait l'âge, une expression railleuse anima ses yeux et ses lèvres : — Encore une à la mer! se dit-il; mais ce nigaud de Garnay n'aura que ce qu'il mérite. Il faut être fou, après avoir passé la quarantaine, pour confier son honneur et son repos à une splendide créature qui n'a pas vingt ans.

Au commencement de l'hiver suivant, il était un soir chez Mme de La Lande-Rocroy, cette vieille amie de la baronne Garnay, que nous avons déjà présentée à nos lectrices, et dans le salon de laquelle il avait rencontré Clarisse pour la première fois. Mélancoliquement adossé contre une porte, il regardait se dérouler sous ses yeux une longue chaîne de valseurs dont les ébats le laissaient insensible, n'ayant pas même la liberté de s'enfuir, cloué là par une urgente nécessité. Il se trouvait arrivé à un moment que bien des fois il avait prévu. Ses ressources étaient épuisées, ses dettes démesuré-

ment grossies. Le mariage seul lui offrait le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle le traquaient ses créanciers à bout de patience et impitoyables. Il n'était venu à ce bal qu'afin d'y rencontrer une nièce de Mme de La Lande-Rocroy, vieille fille de trente ans, riche à miracle, laide autant que riche, et qui se montrait disposée à relever de ses ruines le sémillant marquis de Chanzay. Jusqu'à ce jour, Mlle Caroline de Costigan s'était refusée à choisir un mari, sachant bien qu'on ne l'épouserait que pour son argent; puis tout à coup, revenant, par un inconcevable caprice, sur ses résolutions, elle s'était décidée à faire une exception en faveur de ce grand coureur d'aventures que nulle femme, parmi les plus belles, n'avait pu retenir et qu'elle se flattait de fixer à jamais à ses côtés. Il n'est qu'une laideron pour concevoir des visées aussi audacieuses. Mlle de Costigan avait fermé l'oreille à tous les conseils, à toutes les prédictions qu'on lui faisait entendre, et par l'accueil qu'elle venait de faire à Jacques on voyait bien qu'elle était prête à s'unir à lui. Après avoir longuement causé avec elle, il s'était retiré dans un coin du salon, tandis qu'elle dansait intrépidement, s'abandonnant à l'un des soupirans qui, dix fois repoussés, ne se tenaient pas pour battus, et la poursuivaient de leurs hommages, espérant encore qu'elle se laisserait fléchir.

— Voilà donc la vie, se disait-il avec tristesse. J'en ai goûté largement toutes les émotions, toutes les jouissances, et, après m'avoir traité en enfant gâté, elle m'a retiré ses faveurs, ne me laissant d'autre perspective que celle d'une destinée incolore, dépouillée de tout attrait, en compagnie d'une femme que jamais je n'aimerai!

Et ses yeux suivaient dans le tourbillon de la valse Mlle de Costigan, dont le corps trop maigre et trop long, le visage sans distinction, ne donnaient à un délicat tel que lui qu'une bien pauvre idée des félicités qu'elle réservait à son époux. Sans doute il restait à cet aimable débauché jeté à la côte comme un navire démâté la ressource de continuer après son mariage l'existence qu'il avait menée avant et de ne voir dans la fortune de sa femme qu'une facilité donnée à ses passions, un moyen de se remettre à flot; mais, outre que le projet lui répugnait comme une action de mauvais goût, il ne se dissimulait pas qu'il atteignait cette heure critique où, sous peine de devenir ridicule et méprisable, un homme qui n'a vécu que pour le plaisir doit changer d'allure. Chaque matin, son miroir lui renvoyant son image, sa face pâle, précocement ridée au coin des yeux, lui disait que sa jeunesse était close et qu'il ne pouvait plus espérer d'être aimé pour lui-même. Ainsi donc le mariage s'imposait à ce libertin endurci; mais, à la veille d'en subir les lois, il reconnaissait qu'il n'y pouvait plus trouver ni le repos ni le bonheur, puisqu'il avait perdu cette ingénuité de cœur, cette

ardeur de l'imagination et des sens dont s'alimente la tendresse conjugale.

Ces réflexions l'obsédaient et lui causaient une noire tristesse. Il s'efforçait néanmoins de sourire pour se mettre à l'unisson des visages qu'éclairait autour de lui une joie bruyante. La gaîté voltigeait sur ses lèvres, mais le dépit remplissait son âme. — Je m'étais promis de ne pas épouser une femme trop belle; je suis servi à souhait, pensait-il avec amertume.

Tout à coup, comme, pour éloigner cette triste réflexion, il s'était retourné, il demeura stupéfait en voyant parmi la foule qui se pressait aux portes, attendant pour entrer dans le salon la fin de la valse, une jeune femme dont les beaux yeux noirs le regardaient avidement. Il la reconnut bien, car il n'en existait pas beaucoup comme elle. Son corps charmant était artistement drapé dans une robe de tulle dont la couleur semblable à celle des blés mûrs jetait sur le visage un reflet d'or. La pureté des formes se devinait aux épaules et aux bras nus; les contours de la taille ronde et svelte en révélaient la souplesse. Rien de plus suave que cette figure, dont chaque trait offrait une perfection sculpturale, et qu'animait d'une vie puissante une expression particulière d'intelligence et de passion.

— Clarisse Garnay! murmura Jacques.

Il se sentit envahi par une émotion si nouvelle qu'il put croire pendant quelques minutes que son cœur flétri recouvrait tout à coup la fraîcheur de la première jeunesse.

— A quoi bon s'arrêter à la contemplation de cette exquise image? pensa-t-il avec colère : l'avenir n'est pas de ce côté; il est ici.

Son regard reprit la direction de Mlle de Costigan, qui, la valse finie, regagnait sa place avec la démarche un peu solennelle d'une femme qui se sait observée, sans comprendre combien la beauté de Clarisse accusait sa laideur. Presqu'en même temps, la jeune baronne Garnay passa lentement, appuyée au bras de son mari, et touchant Jacques de si près qu'il sentit le doux parfum de violette répandu dans ses cheveux. Il en fut tout à coup enveloppé, pénétré, presque grisé, et cette ivresse rapide provoqua dans son esprit cette pensée cruelle, bien propre à accroître sa mélancolie et ses regrets : — Que ne l'ai-je épousée, quand elle était libre? — A qui la faute, si je ne suis pas à vous, répondirent les yeux noirs qui ne cessaient de le poursuivre et l'avaient deviné. Je vous aimais, et j'ai tout fait pour vous l'apprendre ; mais vous n'avez pas voulu voir...

Cette réponse muette fut si claire qu'elle retentit en lui comme, dans un camp endormi, le clairon du combat. Le torrent de ses désirs fut brusquement déchaîné, et, sans amour, presque sans vo-

lonté, il fut dominé par un de ces entraînemens tels qu'il en avait si souvent subi.

— Bonjour, monsieur de Chanzay, lui dit en ce moment Clarisse d'une voix qui tremblait un peu. Ne me reconnaissez-vous pas?

Il répondit par une phrase banale, en s'inclinant et en tendant la main à Adrien Garnay, qui s'informait de ses nouvelles, mais si troublé qu'il ne savait ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait. Son émotion était visible, il le comprenait, et la pensée qu'il avait dans la personne de Mlle de Costigan, assise à quelques pas de lui, un témoin malveillant, acheva d'accroître son embarras.

— Je dois être bien ridicule, se dit-il.

Pour couper court à cette situation, et comme en parlant Clarisse avait quitté le bras de son mari, il lui offrit le sien et la conduisit dans un coin de ce vaste salon, où il avait aperçu deux siéges inoccupés. Le trajet était court; mais ce fut assez pour que Jacques devinât au tremblement de la baronne qu'elle partageait son émotion. Alors il oublia tout, le lieu dans lequel il se trouvait, l'objet qui l'y avait conduit, sa détresse matérielle, Mlle de Costigan, tout enfin pour ne plus comprendre qu'une chose, c'est qu'il était aimé. En même temps, mille traits du passé, des paroles prononcées autrefois par Clarisse et auxquelles il n'avait attaché aucune attention lui revinrent en mémoire, révélèrent à son esprit la vérité qu'il n'avait pas su voir et lui permirent de préciser le moment où celle qu'on nommait alors Mlle de Neyrolles s'était éprise de lui. Il redevint sur l'heure le libertin qu'il avait toujours été. Cette jeune femme réduite à l'impuissance de se débattre, ainsi qu'une tourterelle emportée entre les serres d'un aigle, ne fut plus à ses yeux qu'une proie de haut goût qu'il pouvait saisir à son gré. Elle lui inspira en quelques instans tout l'amour qu'il était capable de ressentir, c'est-à-dire une attraction dans laquelle son cœur n'avait aucune part. C'est le trait commun à tous ceux qui ont abusé du plaisir de ne pouvoir connaître les pures douceurs d'une tendresse amoureuse, par suite de l'impossibilité où ils sont de goûter, au contact de l'affection réelle destinée à durer, une volupté plus vive qu'au contact d'une affection factice, destinée à passer.

Pendant ce temps, Clarisse, livrée à une terreur qui lui causait à la fois un mal horrible et un bien-être délicieux, se laissait entraîner, privée de forces, vaincue sans avoir essayé de combattre. Ce qui se passait en ce moment, elle l'avait prévu. Depuis son mariage, elle s'était souvent vue par la pensée en présence de Jacques, et tant de fois elle avait frémi en songeant aux suites d'une telle rencontre comme aux conséquences d'une passion qui la rendait faible jusqu'à la folie, qu'elle était à cette heure écrasée sous l'im-

placable loi d'un destin, plus fort qu'elle. Elle devinait l'émotion de M. de Chanzay comme lui-même devinait la sienne; elle touchait du doigt le péril auquel l'exposait la brusque explosion des sentimens qu'elle venait d'allumer, et l'agitation qui s'était emparée d'elle avait pour cause la connaissance exacte de ce péril dont ses méditations lui avaient permis depuis longtemps de mesurer l'étendue.

Jacques souriait; mais, placée près de lui, elle voyait ses lèvres trembler légèrement sous sa moustache; elle lisait dans ses yeux. Ils devinrent éloquens à ce point que n'en pouvant supporter l'éclat, elle baissa les siens. Ce muet entretien n'avait pas de témoins, car parmi les personnes qui se pressaient dans le salon de Mme de La Lande-Rocroy, aucun ne songeait à surveiller Clarisse pas plus qu'à surveiller M. de Chanzay. La réputation de Mme Adrien Garnay était intacte, et l'on parlait déjà du mariage de Jacques avec Mlle de Costigan.

— Vous voilà donc mariée! dit Jacques à demi-voix. Clarisse n'ayant pas répondu, il reprit : — Je me suis souvent demandé comment, jeune et belle comme vous voilà, vous avez pu choisir pour époux un homme qui mérite assurément l'admiration de ses contemporains, mais qui possède deux fois votre âge, et dont la vieillesse anticipée ne permet guère de croire qu'une femme semblable à vous puisse être heureuse auprès de lui.

— Vous êtes-vous vraiment demandé cela? fit alors Clarisse.

— Oui, je vous le jure, c'est une question que je me suis souvent posée depuis que je vous sais mariée.

— N'avez-vous trouvé aucune réponse?

— Aucune.

— Cela ne fait honneur ni à votre cœur, ni à votre esprit, monsieur de Chanzay, répliqua-t-elle, en essayant de sourire, ainsi qu'il souriait lui-même. Vous êtes cependant digne de comprendre ce qu'une reconnaissance forte autant que fondée peut inspirer d'affection à une âme généreuse, et ce que l'admiration pour un mâle courage, pour des services éclatans peut y tenir de place.

— Une âme généreuse, quand elle obéit à la reconnaissance, se sacrifie; quand elle obéit à l'admiration, elle agit par enthousiasme. Ni dans un cas ni dans l'autre, je ne vois l'amour.

— Qu'importe, si les deux premiers sentimens tiennent lieu du troisième! objecta tristement Clarisse. Croyez-vous d'ailleurs que l'amour, tel que vous l'entendez, soit nécessaire au bonheur?

— Je vous laisse le soin de répondre à votre propre question, madame, fit Jacques. — Il se tut, dans l'espoir que Clarisse allait poursuivre un entretien si bien commencé; mais, comme elle ne

répondit pas, il continua : — Si un mariage tel que le vôtre n'est dû qu'à la générosité de l'un des époux, il indique de la part de l'autre un égoïsme qui ne saurait donner une bien haute idée de son amour. Ce n'est pas tout à fait comme le sacrifice d'un cœur ignorant et ingénu à un cœur plus expérimenté que je comprends l'union qui lie indissolublement deux créatures de Dieu. Pour que cette union soit heureuse, il faut qu'elle ait eu comme fondement un attrait mutuel, un désir commun d'aller l'un vers l'autre, et, s'il faut tout dire, un consentement spontané dicté des deux côtés par une sympathie d'égale origine.

Ce petit discours, dont les accens étonnaient Jacques plus encore que Clarisse, car l'aimable gentilhomme n'était pas accoutumé à traduire des sentimens aussi délicats, eut pour résultat de provoquer les protestations de la jeune femme.

— Et qui vous dit, monsieur, que toutes ces conditions ne se sont pas trouvées réunies pour me décider à épouser le baron Garnay? demanda-t-elle.

— Vous voudriez me faire croire que vous avez conçu de l'amour pour cet homme au front ridé et aux cheveux gris, répliqua railleusement Jacques, jouant son va-tout et prononçant ces mots avec brusquerie, au risque de voir Clarisse s'éloigner de lui. Je n'ai pas le dessein de vous manquer de respect en disant que je ne vous crois pas. Vous n'avez accepté le nom et la main de celui qui est aujourd'hui votre mari que parce qu'il vous aimait et a osé vous l'avouer, et que vous vous êtes crue engagée à exaucer ses vœux, pour payer d'un seul coup ses bienfaits; mais vous avez subi une contrainte dont votre visage attristé porte si clairement la trace que j'ai deviné votre histoire en un seul instant, en vous voyant là tout à l'heure.

— L'avez-vous toute devinée avec autant de perspicacité? demanda-t-elle, en essayant de dissimuler son trouble sous l'ironie.

— Tout entière, répondit-il sur le même ton, encouragé par le calme apparent avec lequel elle l'écoutait. J'ai même deviné que vous m'aimez autant que je vous aime.

Une mortelle pâleur se répandit à ces mots sur les traits de Clarisse. Une larme mouilla le coin de ses paupières, et de ses lèvres tomba cette plainte :

— Oh! monsieur, c'est mal!

Mais, en même temps qu'elle était impuissante à contenir ce cri de sa pudeur blessée, son cœur s'agitait sous l'impression de la joie la plus soudaine et la plus vive, provoquée par la déclaration indirecte contenue dans la parole de Jacques et par l'assurance d'être aimée qu'elle venait d'entendre. Oui, son premier mouvement livra son âme à cette joie folle; mais le second fut un mou-

vement de remords et de crainte, car son imagination lui montra dans une vision rapide tous les maux qu'un instant de faiblesse allait accumuler sur sa vie. Elle essayait de feindre un calme qu'elle n'éprouvait pas, quand elle vit Mme de La Lande-Rocroy s'approcher d'elle, et l'entendit lui dire d'un ton bienveillant et tendre :

— Il y a ici une personne que vous allez rendre bien malheureuse, ma chère enfant, si vous continuez à accaparer le marquis. C'est ma nièce; elle n'a pas comme vous la beauté et la grâce, et elle s'alarmerait des assiduités prolongées de M. de Chanzay auprès de vous, car elle se sait incapable de lutter avec la séduisante baronne Garnay. — Et comme le visage de Clarisse disait clairement que ce langage était pour elle une énigme, Mme de La Lande-Rocroy reprit, en regardant Jacques : — M. de Chanzay ne vous a-t-il pas dit qu'il allait épouser Caroline de Costigan?

— Oh! rien n'est décidé, madame! s'écria le marquis sans pouvoir dissimuler son mécontentement.

Clarisse n'avait pu retenir un geste de surprise; puis son visage exprima le dédain: elle se leva, et, sans daigner abaisser son regard sur Jacques, elle prit le bras de Mme de La Lande-Rocroy en disant : — Ah! M. de Chanzay doit épouser votre nièce! Mais je l'ignorais, et je me reprocherais éternellement de l'avoir retenu loin de son bonheur, si je ne le savais homme à rattraper le temps perdu. Venez, madame, venez, et laissons-le s'y livrer tout entier.

— Elle se moque de moi, pensa Jacques en la regardant s'éloigner; mais j'aurai ma revanche, car j'ai assez avancé mes affaires ce soir pour espérer qu'elles sont en bonne voie.

Il rejoignit Mlle de Costigan, dont le visage inquiet se rasséréna dès qu'elle tint en son pouvoir son volage adorateur. Clarisse s'était rapprochée de son mari. Debout au milieu d'un groupe d'hommes graves, attentifs à sa parole, Adrien parlait de ses voyages. Elle lui toucha légèrement le bras. Il s'interrompit aussitôt.

— Je voudrais rentrer, lui dit-elle à demi-voix.

Il la vit si pâle qu'il en fut tout bouleversé. Il salua ses auditeurs en s'excusant, et, venant vers elle:

— Qu'avez-vous donc, mon enfant? demanda-t-il avec l'accent de la sollicitude.

— J'ai eu froid, répondit-elle.

Quelques minutes après, elle était dans le vestibule, attendant sa voiture, quand, au milieu du bruyant va-et-vient d'invités arrivant ou se retirant, le marquis de Chanzay lui apparut de nouveau. Elle feignit de ne pas le voir et chercha du regard son mari qui s'était avancé sur le perron de l'hôtel pour presser ses gens. Mais il ne revenait pas, et Jacques eut le loisir d'aborder Clarisse.

— Permettez-moi de vous tenir compagnie jusqu'à votre départ,

madame, dit-il à haute voix. — Elle garda le silence; alors, se penchant, il reprit si bas qu'elle l'entendit à peine : — Vous savez bien, n'est-ce pas, que ce n'est pas par amour pour Mlle de Costigan que je me marie? Elle n'est pas plus faite pour moi que vous n'étiez faite, vous, pour celui dont vous portez le nom. Je l'épouse parce que je suis ruiné, endetté, à bout de ressources, parce qu'on m'oblige à m'assurer une fortune par ce mariage, qui m'est odieux. Mais, dites un mot, un seul, et, si vous désirez que je reste libre, je vous sacrifie sans regret mon repos, la dignité de ma vie, tout enfin.

Il avait prononcé ces paroles avec l'ardeur de la jeunesse et de l'amour, et Clarisse se sentait de plus en plus enveloppée dans le traître charme contre lequel elle se révoltait en vain. Oppressée, brisée, à bout de force, elle ne trouva pas une parole à répondre.

— S'il vous en coûte de me parler, reprit Jacques, manifestez votre volonté par un signe; je vous comprendrai.

Elle n'eut pas le temps de lui obéir. Son mari revenait et, lui prenant le bras, l'emmena sans avoir vu Jacques, qui s'était rejeté en arrière. Elle disparut.

— C'est une énigme indéchiffrable, cette femme, murmura-t-il un peu déconfit, et voilà bien des efforts perdus... perdus pour aujourd'hui, car, tôt ou tard, j'en recueillerai le fruit.

Sur cette réflexion philosophique, il allait partir, quand son regard s'arrêta sur un objet qui gisait sur le tapis à ses pieds. C'était une superbe rose thé, fraîchement cueillie, mais dont la chaleur avait hâté l'épanouissement, et dont les pétales se recourbaient à leur extrémité, déjà flétrie. Il la reconnut : elle était tombée du corsage de Clarisse.

V.

Depuis son retour à Paris, Clarisse avait continué à habiter l'hôtel de la baronne Garnay, dans lequel s'était écoulée sa jeunesse. La façade élégante de cet hôtel se déroulait sur le boulevard des Invalides, un peu au-delà du Sacré-Cœur. Le jardin, que ses marronniers touffus et ses tilleuls taillés à leur sommet désignaient de loin à l'admiration des passans, touchait d'un côté à celui de la célèbre institution et de l'autre à ceux des habitations voisines, de telle sorte qu'il formait au milieu d'eux une vaste enclave encadrée de toutes parts par leurs ombrages qui rendaient les siens plus épais et plus mystérieux. La baronne Garnay ne jouissait guère de cette retraite. Pendant l'été, alors qu'elle en aurait apprécié la fraîcheur, elle était loin de Paris; durant l'hiver, elle restait, frileuse, au coin de son feu, se conformant en cela aux règles que le soin

bien entendu de leur santé impose aux personnes âgées. Mais Clarisse, pour qui les mêmes motifs de prudence n'existaient pas, avait contracté, depuis plusieurs années, l'habitude de descendre au jardin par tous les temps. Enfant, elle y passait des heures délicieuses, ayant ses coins préférés, fixant ses jeux ici ou là, selon la saison, se réfugiant sous les quinconces dès que le printemps donnait aux rayons du soleil leurs premières ardeurs, choisissant de préférence pendant les froids les allées découvertes exposées au midi, qui circulaient entre des buis élevés autour de la pelouse.

Lorsqu'avec le mois d'avril les fleurs commençaient à émailler les gazons et les oiseaux à peupler de leurs nids tapageurs les branches en train de reverdir, elle passait dans cette charmante retraite la plus grande partie de ses journées. Aussi les vieux arbres, les murs penchés sous un manteau de lierre, les berceaux de vigne vierge ou de chèvrefeuille, disposés, ça et là, par la fantaisie du créateur de ce petit paradis lui étaient-ils familiers. A chaque coin était attaché quelque souvenir de son enfance. Dans un kiosque placé à l'extrémité du jardin, n'ayant pour tout mobilier qu'une table en pierre et un banc formé d'une poutre mal équarrie, elle avait souvent pensé à sa mère et laissé son imagination de jeune fille explorer librement l'avenir. Elle se rappelait un jour notamment où, âgée de quinze ans, elle s'était laissé surprendre en cet endroit par une pluie d'orage et où son cousin étant venu la délivrer, abrité sous un vaste parapluie, l'avait délicatement assise sur son épaule, ainsi qu'une enfant, afin de préserver ses pieds de l'humidité. Toutes les fois qu'elle approchait de cette place, elle se voyait traversant ainsi le jardin, craintive et rieuse, portant le parapluie et prenant un malin plaisir à laisser tomber dans le cou d'Adrien, qui la provoquait à ce jeu, les larges gouttes formées à l'extrémité des baleines. Sur un autre point, aux bords du bassin, elle avait avec son aide, au commencement d'un hiver déjà lointain, élevé un homme de neige, qui était demeuré debout pendant un mois, sa fragile existence n'étant protégée que par le manteau de glace brillante dont le froid couvrait ses épaules. Puis un matin, en venant, selon son habitude, lui rendre visite, elle l'avait trouvé aux trois quarts fondu et ce qui restait de son corps piteusement effondré dans la boue du dégel.

Pendant longtemps et jusqu'à son mariage, ces souvenirs, d'autres encore dont sa mémoire était pleine, eurent pour Clarisse une douceur infinie. Elle se plaisait à les évoquer, à revivre dans le passé dont ils lui rendaient les impressions. Mais lorsque, ayant consenti à combler les vœux d'Adrien Garnay, elle put apprécier de quel prix onéreux elle avait payé les bienfaits reçus de la baronne et de lui, ces souvenirs perdirent pour elle tout leur charme. Puis, quand

ayant passé trois mois à Saint-Martin, entre ce mari qu'elle n'aimait pas et cette belle-mère à laquelle elle était souvent tentée de reprocher le destin qu'elle subissait, elle rentra, privée à jamais de sa liberté et livrée à sa douleur, dans cette maison qu'elle avait quittée naguère libre et pleine d'espoir en l'avenir, elle crut qu'elle ne pourrait plus s'y plaire, et que le jardin où jadis elle était heureuse de rêver lui deviendrait odieux. Ainsi l'on peut expliquer pourquoi depuis son retour elle n'y était descendue qu'une seule fois. Elle redoutait d'y sentir trop cruellement la comparaison des joies du passé avec les tristesses du présent.

Cependant, le lendemain du jour où un hasard fatal l'avait mise en présence de Jacques de Chanzay, ses pas la portèrent presqu'à son insu vers les lieux qu'elle fuyait. C'était au milieu du jour, après le déjeuner. Son mari venait de sortir, sa belle-mère de rentrer dans sa chambre. Seule, brisée par une insomnie qui avait duré toute la nuit, désœuvrée ainsi qu'on l'est en ces instans où l'esprit, dominé par des préoccupations qui le troublent, se détache des choses, elle entra dans une serre qui suivait la salle à manger et s'ouvrait sur le jardin. Elle se trouva sur le perron, en descendit les degrés, et, agréablement surprise par la douceur de l'air qu'échauffait un radieux soleil, tel qu'on en voit souvent à Paris à la fin de l'automne ou aux premiers jours de l'hiver, elle s'avança dans une allée, goûtant un bien-être inattendu à respirer l'odeur des buis et le parfum pénétrant des feuilles jaunies récemment détachées des branches. Un grand silence régnait autour d'elle. Dans ce cadre propice aux réflexions salutaires, elle sentit s'apaiser la violence des impressions qui s'étaient imposées à elle la veille et survivaient dans son cœur à l'événement qui les avait provoquées. Sa promenade se prolongeant, elle arriva sous le kiosque dont nous avons parlé. Elle s'assit là et, ayant recouvré peu à peu toute la lucidité de son esprit, elle voulut le fixer résolûment sur sa situation, qui méritait après tout d'être examinée avec un peu de suite et de sang-froid. Cet examen eut pour résultat de lui montrer clairement le péril auquel l'exposait l'entreprise audacieuse tentée contre elle par Jacques de Chanzay. En se rappelant le langage qu'il avait osé tenir la veille et la brutalité avec laquelle il avait tenté de la séduire, elle sentit s'élever en elle une indignation salutaire. Il lui semblait qu'en la supposant capable de se laisser surprendre par la fièvre des sens et de succomber aux premiers accens de sa voix, Jacques de Chanzay l'avait méconnue et injuriée. Elle portait au cœur toute la faiblesse d'une femme, d'une femme sans expérience, jetée tout à coup dans une situation critique, et placée entre ce qu'elle croit être l'amour et ce qu'elle sait être le devoir. Elle aimait Jacques, elle n'aimait pas son mari, ce qui ag-

gravait deux fois les tentations contre lesquelles elle se débattait; mais, vertueuse et fière, capable de souffrir et non de déchoir, elle tenait à l'honneur plus qu'à la vie, et c'était l'erreur de Jacques, — erreur toute naturelle de la part d'un homme pour qui n'existait pas la vertu des femmes, — d'avoir cru que l'amour d'une créature telle que Clarisse se traduirait par une faute qui la lui livrerait, passionnée et docile, en la déshonorant. Or, après avoir pleuré pendant toute la nuit, après avoir livré son imagination à des rêves fous, Clarisse, à son réveil, était tombée dans la réalité et, sa probité naturelle reprenant le dessus, sa pensée s'était mise à la recherche des moyens qu'elle devait employer, non pour se rapprocher de Jacques, mais pour mettre entre elle et lui une barrière infranchissable. Ce sont ces moyens qu'elle cherchait encore, quand, assise dans le jardin silencieux, elle jetait sur sa vie un regard attristé. Elle se disait que celles qui n'ont pour lot ici-bas que la souffrance et les larmes doivent se résigner. Après tout, puisqu'elle avait consenti à se sacrifier au bonheur d'Adrien, elle lui devait de persister dans ce sacrifice, de souffrir pour lui, de travailler à le rendre heureux. Elle demeura longtemps ainsi, recueillie et pensive. Bien des réflexions brûlantes durent traverser son esprit, car souvent son sang fiévreux monta à ses joues pâles; mais enfin peu à peu le calme se fit en elle. Elle se promit de vivre dans la retraite, de fuir toutes les occasions de rencontrer celui qu'elle aimait, et de mourir plutôt que de devenir sa maîtresse. Ces résolutions furent prises avec une ardeur héroïque par cette jeune femme de vingt ans, livrée sans défense à une séduction d'autant plus puissante qu'elle trouvait une complicité dans son propre cœur. Elle eut en ce moment quelque chose de l'enthousiasme des martyrs.

Si l'analyse des sentimens qui se pressaient dans cette âme candide passe sous les yeux de lecteurs un peu sceptiques, il est probable que plus d'un sourira de la confiance courageuse, mais naïve, avec laquelle Clarisse Garnay organisait la défense de son honneur, de sa dignité, de son repos, et inclinera à penser que cet édifice était trop fragile pour résister longtemps aux tentations qui allaient l'assiéger. On sait ce que pèsent le plus souvent devant l'emportement d'une ardente passion ces partis-pris de résistance que la peur du crime et l'horreur du mal inspirent aux consciences pures et combien est brève leur durée. Peut-être le destin de Clarisse eût été semblable au destin de tant d'autres femmes attachées désespérément comme elle à la volonté de ne pas déchoir et vaincues un jour par la puissance d'un violent amour, si Jacques de Ghanzay n'eût pris la peine de détruire lui-même le prestige dont jusqu'à ce moment il était resté, malgré tout, revêtu dans cette imagination virginale. Trompé par la rapidité de ses premiers succès, s'en

exagérant l'influence, incapable de comprendre quelle nature chaste et vaillante était cette jeune femme dont l'apparente faiblesse seule l'avait frappé, la croyant faite à l'image de toutes ses victimes, il accourut auprès d'elle sans qu'elle l'eût appelé. Il s'imagina qu'en paraissant à ses yeux avant qu'elle fût remise de ses émotions de la veille, il consommerait sa chute et achèverait l'œuvre de séduction qu'il avait entreprise.

Clarisse se trouvait encore dans le jardin quand on vint lui dire que M. de Chanzay demandait à la voir. Pour la première fois depuis qu'elle était mariée, il se présentait à l'hôtel Garnay, où il n'avait fait antérieurement que de rares apparitions. Elle ne pouvait donc conserver aucune illusion quant aux motifs qui l'amenaient, et qu'éclairait d'un jour singulièrement ardent le souvenir des propos qu'il lui avait tenus la veille au bal de Mme de La Lande-Rocroy. Sa pudeur et sa fierté se révoltèrent d'abord contre cette audace de mauvais goût. Elle fut ensuite tentée de l'excuser en se disant qu'après tout un homme poussé par l'amour a droit à des excuses. Comment croire qu'il obéissait à un autre sentiment que l'amour? Après avoir ouvert la bouche pour déclarer qu'elle ne le recevrait pas, elle se sentit dominée de nouveau par ses perplexités et ses angoisses, et finalement elle donna l'ordre de le conduire auprès d'elle, en se promettant de couper court à cette entrevue aussitôt qu'elle la croirait dangereuse.

— J'ai tort de le recevoir ici, pensa-t-elle, pendant qu'on allait le chercher, — et, tout émue par la solitude dans laquelle elle venait de se laisser surprendre, elle se dirigea vers l'hôtel afin de modifier ses ordres. Mais, avant qu'elle eût fait dix pas, Jacques se trouva devant elle, sémillant et fringant, comme don Juan, l'éclair de la victoire animant déjà son regard, et la boutonnière de sa redingote ornée d'une rose toute flétrie à laquelle Clarisse ne donna pas d'abord grande attention. Il s'inclina devant elle et la salua respectueusement, contenu dans les règles d'une stricte politesse par la présence du valet de pied qui l'avait guidé jusque-là. Puis quand cet homme se fut éloigné, quand Jacques se vit seul avec Mme Garnay, il changea soudain d'attitude et d'accent, et, devenant presque familier, il dit d'un ton singulièrement fat et prétentieux, comme s'il eût été pressé d'expliquer sa visite :

— Je n'ai voulu mettre aucun retard, madame, à vous rapporter la rose qui est tombée cette nuit de votre corsage.

— Quelle rose, monsieur? demanda Clarisse surprise et choquée.

— Je vous avais demandé un témoignage de votre volonté, un gage de vos sentimens, et quand vous avez été partie, tandis que je cherchais à comprendre vos désirs, à deviner vos ordres, à savoir si, oui ou non, vous approuviez mon mariage, j'ai vu sur le tapis,

à la place que vous veniez de quitter, cette fleur que j'avais remarquée attachée aux rubans de votre robe. J'en ai saisi aussitôt le langage, et je viens mettre mon cœur à vos pieds, en amant plus ardent que docile, je vous en avertis, ajouta-t-il en souriant.

Il aurait pu continuer longtemps ainsi sans être arrêté : Clarisse ne l'entendait plus; la douleur et l'indignation déchiraient son cœur. Cet amour si pur, si beau, par lequel elle avait été tour à tour heureuse et désespérée, se dénouait par une déclaration brutale telle qu'une honnête femme n'en entendit jamais. L'homme qu'elle avait aimé, qu'elle aimait encore, dont elle espérait en d'autres temps faire le compagnon de sa vie et qu'elle n'avait pu perdre sans ressentir un cruel déchirement, apparaissait devant elle comme un vulgaire débauché et profanait en une fois, par sa parole et son regard, tous les rêves auxquels l'imagination de Clarisse l'associait naguère. Avec une étrange lucidité, elle lisait clairement dans la pensée de Jacques, et, quoique sa chasteté l'empêchât d'épuiser le sens véritable de ce qu'elle entendait et de ce qu'elle voyait, elle en devinait assez pour être émue et troublée, comme si elle eût reçu d'un ami fidèle et cher un outrage ineffaçable.

— Ainsi, dit-elle enfin d'un accent qu'elle s'efforçait de rendre énergique et qui trahissait néanmoins sa douleur, en ramassant cette fleur, en l'interrogeant, vous avez cru que je vous l'avais livrée complaisamment, ainsi qu'une clé destinée à ouvrir à l'adultère la porte de mon foyer. Vous avez cru que je m'abaisserais assez dans la honte pour réaliser la criminelle espérance que vous avez conçue. Vous vous êtes trompé, monsieur. Cette fleur s'est détachée de ma parure à mon insu; vous la devez à un hasard et non à ma volonté.

Comme elle achevait cette fière réponse, sa douleur fut plus forte que son courage; un flot de larmes jaillit de ses yeux, elle se laissa tomber sur un banc qui se trouvait en cet endroit, et, couvrant son visage de ses mains tremblantes, elle demeura anéantie devant cet écroulement définitif de l'idole de sa jeunesse, devant cette chute profonde de son premier amour, convaincue, hélas! qu'il n'est rien de plus cruel que d'être obligé de cesser d'estimer ce qu'on aime.

Jacques de Chanzay était prêt à tout, sauf à cette résistance qui arrêtait son aventureuse entreprise. Ses plans étaient déjoués, et, bien qu'il se flattât de posséder mieux que personne au monde l'expérience du cœur des femmes, il se trouvait pour la première fois de sa vie embarrassé et perplexe quant à la conduite qu'il devait tenir. Il lui restait, il est vrai, la ressource de se jeter aux pieds de Clarisse et d'implorer son pardon, en attribuant à l'excès de son amour le langage qui l'avait blessée. Il est vraisemblable qu'elle se

serait laissé toucher par un cri sincère, et que Jacques ne l'aurait quittée qu'absous et pardonné. Mais il professait en matière de galanterie des idées très personnelles, à l'application desquelles il devait la plupart de ses succès. L'une de ces idées consistait à assimiler la femme à une place forte qu'on ne conquiert qu'en l'enlevant d'assaut. Vraies ou fausses, elles le trompèrent ce jour-là, et toute sa science dont il était si fier ne lui servit à rien, si ce n'est à lui faire commettre une grossière maladresse. Au lieu de s'humilier, de changer de ton, il redoubla de témérité, et c'est avec une stupéfaction douloureuse que Clarisse l'entendit lui dire :

— Eh! madame, si j'ai eu le tort de penser que le don de cette fleur était volontaire et de vous parler librement, à qui devez-vous vous en prendre, sinon à vous-même? Par votre attitude, hier, ne vous êtes-vous pas attachée à m'apprendre que j'avais été assez heureux pour vous plaire? Je ne connais qu'un moyen de prouver à une femme qu'on est sensible aux attentions dont elle vous honore, c'est de le lui dire. Je vous l'ai dit. Est-ce là un si grand crime?

— Oui, c'est un crime quand cette femme est mariée! répondit vivement Clarisse.

— Qu'elle soit ou non mariée, qu'importe! si elle aime et si on l'aime! qu'attendez-vous donc de la passion, quand vous l'interrogez, quand vous la provoquez? Croyez-vous qu'elle va respecter ce que vous appelez le devoir, et qu'après l'avoir déchaînée vous l'arrêterez à votre gré? Vous parlez de votre mari? C'est hier qu'il fallait vous souvenir de lui!

Ce fut dit de cet accent qui frise l'impertinence et auquel la fréquentation du turf, du monde galant, des cercles a accoutumé, au grand désespoir des âmes délicates et sensibles, la plupart des jeunes hommes d'aujourd'hui, accent si différent de l'exquise politesse de nos pères, de la vénération que, même dans leurs plus ardens entraînemens, ils conservaient pour les femmes. Cet accent, Clarisse ne l'avait jamais entendu. Il la fit éclater en un cri d'indignation et de douleur.

— Hier! qu'ai-je donc fait hier, monsieur, et en quoi ai-je manqué à ce que je dois à l'homme dont je porte le nom?

— Ce que vous avez fait! Je vais vous le dire! s'écria Jacques, qui durant cette querelle ne perdait pas la tête et poursuivait son but avec un imperturbable sang-froid, convaincu que la colère de Clarisse se dénouerait par un abattement et un aveu d'impuissance qui la lui livreraient désarmée. Vous étiez belle à faire tourner toutes les têtes. Vous m'avez regardé de façon à me bouleverser jusqu'au fond du cœur, vous m'avez tenu un langage propre à me faire comprendre que depuis longtemps vous m'aimiez, qu'il n'a

tenu qu'à moi de goûter l'ineffable joie de vos caresses, et que, stupide et aveugle, j'ai passé à côté de vous sans rien voir au bonheur que vous me gardiez. Et quand vous me dévoilez cette vérité à la fois enivrante et cruelle, quand j'acquiers la preuve que vous m'aimez toujours, quand en ma présence vous êtes tremblante et sans courage, quand vos yeux me disent à votre insu peut-être, mais me disent clairement : Je t'appartiens, vous croyez que je vais me confondre en regrets, pleurer les biens dont je n'ai pas su m'assurer la possession, gémir sur ma destinée! Je ne me le pardonnerais jamais, et vous-même, quelle que soit à cette heure votre colère, vous ne me pardonneriez pas d'avoir cédé si facilement devant elle. Il y a au-dessus de nous une logique plus forte que notre volonté. C'est elle qui nous mène et nous pousse l'un vers l'autre. Nous nous aimons, et, comme je vous veux, il faudra bien que vous soyez à moi.

Tandis qu'il parlait, Clarisse avait tenté de se diriger du côté de l'hôtel; mais ses efforts étaient devenus vains, et Jacques, profitant du trouble où la jetaient ses paroles ardentes, n'avait eu aucune peine à la retenir sous le kiosque, à la place même où il venait de la surprendre. Elle était là, toute pâle, affaissée, partagée entre l'horreur du crime auquel M. de Chanzay faisait des allusions si claires et la puissance de ses souvenirs qui plaidaient encore pour lui dans ce cœur qu'il torturait cruellement, et à qui malgré tout il fallait plus d'un jour pour se détacher de lui. Mais quand elle l'entendit parler avec l'autorité d'un maître et essayer de prendre ainsi possession d'elle, elle protesta.

— En tenant ce langage qui me blesse, monsieur, lui dit-elle, vous commettez une mauvaise action ; l'espérance que vous avez osé concevoir et dont l'expression est une insulte pour moi ne se réalisera pas, sachez-le bien, et vous continuez à vous méprendre, si vous croyez que je suis de celles que, par la séduction ou la force, on arrache au devoir. Je suis de celles qui meurent, mais qui ne se déshonorent pas. Oui, je vous ai aimé, passionnément aimé, reprit-elle en levant les yeux vers le ciel, comme pour le prendre à témoin de la sincérité de sa parole. A l'âge où le cœur des jeunes filles s'éveille à l'amour et ne sait rien de la vie, j'ai rêvé comme un suprême bien d'être un jour votre femme et la gardienne de votre foyer. Quand il était temps encore d'obtenir ma main, vous n'avez pas su découvrir les trésors de tendresse que mon cœur vous gardait. Il est trop tard aujourd'hui pour m'en demander une part. Je ne suis plus libre d'en disposer. Éloignez-vous donc, monsieur; cessez de me voir. Je m'efforcerai d'oublier le mal que vous venez de me faire et qui ne m'empêche pas de vous souhaiter un avenir meilleur que votre passé et plus digne de vous.

En finissant, sa voix altérée et fiévreuse s'affaiblit, et elle vit bien alors, la pauvre affligée, qu'on n'est pas maîtresse de chasser l'amour d'un cœur dans lequel il a régné longtemps. Cet accès de faiblesse n'eut qu'une courte durée; mais ce fut assez pour laisser croire à Jacques que la réponse qu'il venait d'entendre était sur les lèvres de Clarisse, mais non dans son âme, et qu'il parviendrait à ressaisir cette chaste créature qui tentait de se soustraire à son désir. Il se mit à ses pieds d'un mouvement passionné, lui prit les mains, qu'il garda prisonnières dans les siennes.

— Je ne peux vous quitter chargé de votre courroux, lui dit-il, et c'est trop exiger que de vouloir que je parte après m'avoir fait entendre de si cruels aveux. Ayez pitié de moi, ne me fermez pas votre maison; laissez-moi vivre dans votre ombre. Je serai pour vous ce que vous voudrez que je sois. Vous me trouverez soumis à votre volonté...

Elle l'interrompit, et répondit froidement :

— Cela était possible hier encore quand j'avais la naïveté de croire que vous étiez capable d'aimer mon âme et non pas seulement ma beauté et de vous contenter de mon amitié; mais aujourd'hui que j'ai vu de quels appétits est formé votre amour, il ne saurait y avoir rien de commun entre nous.

— Et vous supposez que je vais me résigner à cet arrêt barbare? s'écria-t-il en se relevant. Vous supposez que je vais obéir et me condamner à ne plus vous revoir quand je sais quelle place j'occupe dans votre vie. A mon tour de vous dire que cette espérance ne se réalisera pas. Vous n'aimez pas votre mari; c'est moi que vous aimez, moi que vous venez de conquérir à jamais par vos confidences imprudentes. C'est vous qui avez forgé notre chaîne, et vous ne pouvez plus la briser.

Saisie de terreur en voyant sur les traits de Jacques le feu d'une passion capable de tous les excès, Clarisse, par un suprême effort, se dégagea de ses étreintes. Une table en pierre occupait, nous l'avons dit, le milieu du kiosque dans lequel se déroulait cette violente scène. Mme Garnay se rejeta de l'autre côté de cette table, cherchant à se défendre.

— Je ne vous aime plus, fit-elle; je n'aime que mon mari.

— Osez donc répéter ce mensonge! répliqua Jacques.

Perdant toute raison, il s'élança vers Clarisse, et, la prenant par la taille, il l'attira vers lui. Elle se raidit dans une résistance désespérée; mais le bras qui l'étreignait possédait une vigueur supérieure à la sienne. Elle eut avec une netteté désespérante le sentiment de sa faiblesse. Un cri de désespoir s'échappa de sa bouche. En même temps elle sentit le cœur lui manquer. La pâleur de la mort voila ses joues, sa taille fléchit, et sa tête roula sur l'épaule de

Jacques. Au moment où elle perdait la sensation de la vie, ses yeux eurent le temps de voir un visage enflammé penché sur le sien et des lèvres ardentes qui cherchaient les siennes, mais qui n'eurent pas le temps de les effleurer, car au même moment une main vigoureuse s'abattit sur M. de Chanzay, le prit à la gorge, et, lui arrachant sa victime évanouie, l'envoya lui-même rouler à dix pas, meurtri et confus. Il se redressa furieux, les poings fermés, avide de vengeance; mais il resta immobile, frappé de stupeur. Adrien Garnay était devant lui; il tenait Clarisse et la couchait sur le sol en appuyant avec des soins infinis contre le banc cette chère tête toute pâlie.

On a beau être rompu aux émotions les plus violentes, s'être flatté de posséder assez de sang-froid et de présence d'esprit pour les dominer toutes, il en est qui dépassent à ce point ce qu'on avait prévu qu'elles réduisent à rien les énergies les mieux trempées. Pour la première fois peut-être, Jacques se trouvait impuissant devant une situation qui était son œuvre. Il n'osait ni seconder Adrien dans les soins que ce dernier prodiguait à sa femme, ni lui adresser la parole, ni s'enfuir. Il redoutait d'avoir porté à la santé de Clarisse, sinon à ses jours, un coup funeste. Il comprenait aussi qu'il devait une réparation à l'époux qu'il venait d'outrager, et l'infamie de sa conduite s'accusait dans son esprit en même temps qu'il mesurait l'étendue de sa responsabilité. Tout à coup Adrien Garnay tourna vers lui son visage, dont la douleur aggravait visiblement l'expression de tristesse qui lui était habituelle, et lui dit :

— Si vous n'êtes pas le dernier des lâches, éloignez-vous sur-le-champ. Demain, mes témoins seront chez vous. J'espère que vous ne me refuserez pas la réparation que vous me devez. J'étais là, ajouta-t-il en désignant les massifs du jardin, et j'ai tout entendu.

— Alors vous savez que votre femme est innocente, objecta Jacques.

— Elle n'a pas besoin d'être défendue, répliqua durement Adrien. Partez, c'est ce que vous avez de mieux à faire, et demandez à Dieu de la laisser vivre, car, si elle meurt, je vous tuerai.

— Et vous aurez raison, Garnay, car véritablement je ne suis qu'un misérable.

Sur ces mots, il s'enfuit, désespéré, portant le fardeau de sa honte et de ses regrets, doublement malheureux, car en même temps qu'il se reprochait l'indignité de sa conduite, il se sentait pris d'un invincible amour pour celle à qui il venait de faire tant de mal et dans l'estime de laquelle il s'était perdu à jamais.

Resté seul devant Clarisse toujours évanouie, Adrien se pencha de nouveau sur elle. Il souhaitait qu'elle recouvrât ses sens sans qu'il eût besoin d'appeler du secours et de mettre ses gens dans la

confidence d'un événement auquel la visite et le brusque départ du marquis de Chanzay feraient attribuer, s'il était divulgué, une interprétation malveillante. Ce n'est pas cette syncope qui l'alarmait, elle ne pouvait durer longtemps ; mais il redoutait les suites de l'émotion qu'avait subie Clarisse. La crainte qu'il ressentit mit des larmes dans ses yeux, cette crainte moins encore que la poignante angoisse qui s'était emparée de lui au moment où le plus funeste hasard l'avait fait assister à la fin de la scène qui vient d'être racontée. Une de ces larmes roula sur le front de Clarisse. Elle ouvrit les yeux, et ses souvenirs lui revinrent aussitôt en même temps qu'elle voyait son mari courbé sur elle avec sollicitude. Un frisson glaça son cœur, car elle devina tout ce qui s'était passé; mais une question de son mari la rassura.

— Que vous est-il donc arrivé, ma chère femme? lui demanda-t-il tendrement. Je vous ai trouvée là, privée de connaissance...

En même temps, il l'aidait à se relever. Elle respira, soulagée, pensant que Jacques, épouvanté des suites de sa brutalité, s'était enfui avant l'arrivée d'Adrien, et que ce dernier ne savait rien de cette terrible scène.

— J'ai été prise subitement d'un indicible malaise, répondit-elle, et j'ai roulé là.

Adrien avait menti pour ne pas l'effrayer. Elle mentait à son tour pour le rassurer. Mais tandis qu'elle n'avait aucun motif pour ne pas ajouter foi à la parole de son mari, lui la prenait en flagrant délit de mensonge. Pourquoi mentait-elle, si elle n'avait rien à se reprocher? Il était au-dessus de ses forces de douter de l'innocence de Clarisse. Il la savait pure comme un ange et chaste comme un enfant. Malheureusement lorsqu'à l'âge d'Adrien on est l'époux d'une belle créature de vingt ans, on est enclin à la défiance et prompt à s'inquiéter de tout ce qui semble menacer le bonheur qu'on lui doit. Ce qu'Adrien avait saisi des paroles échangées entre sa femme et le marquis de Chanzay éveillait pour la première fois des appréhensions dans sa pensée et y mettait une certitude plus cruelle encore que ces appréhensions. Il venait en effet d'acquérir la preuve que Clarisse avait aimé Jacques, et, encore qu'il eût surpris la vaillance avec laquelle elle se défendait contre cet amour, il se demandait si lui-même régnait maintenant seul dans ce cœur dont il n'avait jamais suspecté la fidélité. Il espérait encore que Clarisse, mise en demeure de répondre franchement à ses questions, dissiperait ses doutes, le rassurerait, lui apprendrait à quels événemens antérieurs était due la visite du marquis de Chanzay, et si ces événemens lui donnaient le droit de parler et d'agir ainsi qu'il l'avait fait; mais il la voyait si pâle et si faible qu'il n'osa l'interroger en ce moment. Il se réserva donc de provoquer plus tard

une explication, afin de connaître toute la vérité et d'être averti si son repos ou son honneur était menacé; puis, sans faire aucune allusion aux craintes par lesquelles était obsédé son esprit, il ramena Clarisse dans sa chambre, sans cesser de lui prodiguer les témoignages de sa sollicitude et de sa tendresse. Il voulut qu'elle se reposât, et c'est seulement quand il la vit étendue sur une chaise longue, commençant à s'assoupir, qu'il se retira. Il entra chez sa mère afin de lui faire part de l'indisposition de Clarisse. Il se contenta de dire qu'en rentrant il s'était mis à la recherche de sa femme et l'avait trouvée évanouie dans le jardin.

— N'est-ce pas un commencement de grossesse? demanda la baronne à son fils. Je ne m'explique pas autrement ce malaise subit.

— Ce n'est pas cela, répondit gravement Adrien avant d'avoir réfléchi.

— Qu'est-ce donc? Le sais-tu? fit-elle, surprise par l'accent de certitude de cette réponse.

Adrien tenait surtout à ne pas alarmer sa mère. Il comprit que, s'il ne feignait pas de partager l'opinion qu'elle venait d'émettre, il serait hors d'état de lui taire la vérité.

— Non, je ne sais rien, dit-il alors, et peut-être avez-vous raison. Allez auprès de Clarisse, chère maman, interrogez-la, et vous devinerez aisément si vos prévisions sont fondées.

Déjà mise en défiance par ce qu'avait d'étrange l'évanouissement subit et prolongé dont parlait Adrien, la baronne Garnay connaissait trop bien son fils pour se laisser tromper par son calme tout d'apparence. Elle n'eut aucune peine à discerner ses préoccupations; mais elle hésita à lui en demander les causes, et préféra s'adresser à Clarisse. Elle la trouva accroupie sur le tapis de sa chambre, le front plongé dans les coussins de sa chaise longue, qu'elle mouillait de ses larmes, toute défigurée, en proie à un vif désespoir qui avait éclaté aussitôt après le départ de son mari. La baronne l'obligea à se relever, la fit asseoir auprès d'elle, l'entoura de ses bras, et lui dit avec douceur:

— Ma chère petite, j'ignore ce qui s'est passé et t'a mise en ce triste état; mais je suis sûre qu'il s'est passé quelque chose de grave et je veux savoir de quoi il s'agit. Une jeune femme est quelquefois tenue de cacher la vérité à son mari, mais à sa mère jamais.

Brisée par les émotions de cette journée, Clarisse était à bout de force, impuissante à se soustraire à la provocation d'une tendresse ancienne dont elle connaissait l'étendue et la sincérité. Elle ne tenta même pas d'y résister, et son cœur, gros à éclater, versa ses peines dans celui de la baronne. Elle lui raconta toute l'histoire de ses amours, en commençant à l'heure où pour la première fois elle avait vu Jacques de Chanzay, et en finissant par le récit de la scène

à la suite de laquelle elle avait perdu connaissance. La baronne l'écouta sans l'interrompre, puis dit :

— C'est donc à M. de Chanzay que tu faisais allusion lorsque je suis venue te demander d'épouser mon fils? C'est M. de Chanzay que tu aimais?..

Clarisse répondit affirmativement.

— L'aimes-tu encore? demanda Mme Garnay avec douceur.

— Non, ma mère; c'est lui-même qui a pris soin de détruire les sentimens que, malgré tout, je lui gardais.

— Et mon fils!..

— Oh! si c'est aimer son mari que d'être dévouée jusqu'à mourir pour lui ou à se consacrer tout entière à son bonheur, je l'aime bien.

— Ce n'est pas là tout l'amour, objecta tristement la baronne. — Puis, comme Clarisse se taisait, elle ajouta : — Mon égoïsme de mère m'a rendue bien coupable envers toi, ma chère fille; me pardonneras-tu jamais?

— En quoi êtes-vous coupable, et qu'ai-je à vous pardonner? — Clarisse en prononçant ces mots interrogeait la baronne de son beau regard innocent et pur. — Ce que j'ai fait, continua-t-elle, je l'ai fait librement, je le ferais encore si c'était à recommencer. Toute ma vie vous appartenait; en la consacrant à Adrien, je n'ai fait que lui rendre ce que je vous devais.

Elle posa son front accablé sur le sein de sa seconde mère qu'elle étreignit passionnément.

— Tu es digne de trouver le bonheur, et tu le trouveras, mon enfant, reprit celle-ci en mêlant ses larmes à celles de sa bru. Maintenant que comptes-tu faire?

— Chasser M. de Chanzay de notre maison, s'il osait y revenir, comme je l'ai chassé de mon cœur.

— Es-tu bien sûre que ton mari ne sait rien? demanda encore la baronne, révélant par cette question l'inquiétude qui l'oppressait.

— Comment saurait-il? s'écria vivement Clarisse; quand il m'a trouvée évanouie, j'étais seule.

— C'est ce qu'il t'a dit, mais ne te cache-t-il pas la vérité?

— Dans quel dessein?

— Pour te laisser ignorer ce qui a dû se passer entre M. de Chanzay et lui, si par malheur il l'a rencontré auprès de toi.

Clarisse devint toute pâle, et se leva.

— Mais ce serait un duel alors!

— Je le crains, hélas! ton mari, mon enfant, est en proie à une préoccupation qu'il cherche à nous dissimuler, mais qui n'a pu échapper à mon regard accoutumé à scruter son esprit et son cœur.

Cette préoccupation, je l'ai surprise, tout à l'heure, quand il est entré dans ma chambre, pour me prier de venir auprès de toi.

— Je veux savoir la vérité, s'écria Clarisse, à qui les forces revenaient accrues par l'anxiété même qu'elle subissait, je cours interroger Adrien.

— Garde-t'en bien, dit la baronne; s'il ne sait rien, si je me suis trompée, ce n'est pas à toi à lui apprendre ce qu'il ignore. A-t-il rencontré M. de Chanzay ou ne l'a-t-il pas rencontré? Voilà ce qu'il nous importe de savoir, car dans le premier cas nous avons tout à craindre, tandis que dans le second notre repos n'est pas menacé.

— Cette angoisse est horrible! murmura Clarisse, ne pouvant songer sans terreur à l'hypothèse d'un duel entre Jacques et son mari.

— Il faut donc y mettre un terme.

— Comment?

— En questionnant les domestiques.

La baronne appela sa femme de chambre et lui dit en deux mots quels renseignemens elle voulait obtenir. Il se trouva que celle-ci pouvait répondre sans interroger personne. Elle avait vu entrer et sortir le marquis de Chanzay, et assura que son départ avait suivi et non précédé le retour de M. Garnay.

Restées seules, la baronne et sa bru se regardèrent épouvantées. Les événemens se déroulaient maintenant sous leurs yeux avec une implacable logique, la vérité leur apparaissait brutalement, et Clarisse pensait avec effroi que, si son mari avait vu le marquis tel qu'elle le revoyait elle-même, dans un souvenir aussi odieux que le souvenir d'un cauchemar, la tenant entre ses bras et cherchant à l'embrasser, tandis qu'elle se débattait désespérément, une altercation terrible avait dû s'élever entre les deux hommes, celui qui était outragé demandant à l'autre une réparation.

— Mais ils ne peuvent se battre! s'écria-t-elle en s'adressant à la baronne qui tremblait, dominée par la plus douloureuse émotion.

— Hélas! ma pauvre fille, toi seule peux empêcher cette rencontre, répondit celle-ci.

— Je l'empêcherai, soyez en sûre.

Clarisse, sans plus tarder, se dirigea précipitamment vers la chambre de son mari. Mais cette chambre était vide; elle apprit que le baron Garnay venait de sortir en voiture en donnant l'ordre au cocher de le conduire chez le colonel de Randan, un de ses plus chers et plus anciens amis. Le but de cette visite n'était que trop évident. Adrien procédait aux formalités préliminaires du duel. Clarisse fut si troublée qu'elle resta inerte, la tête perdue, incapable de concevoir un projet propre à prévenir le malheur qu'elle

redoutait, c'est-à-dire un combat qui mettrait aux prises l'homme qu'elle avait aimé et celui dont elle portait le nom.

VI.

Les pressentimens de Clarisse ne l'avaient pas trompée. C'est afin d'aller demander à M. de Randan de lui prêter ses bons offices et de lui servir de témoin qu'Adrien était sorti, en recommandant à son valet de chambre de le rejoindre au domicile du colonel, situé dans le voisinage de l'hôtel Garnay, afin de l'avertir, si quelque complication survenait dans l'état de la jeune baronne. L'une des qualités d'Adrien, celle qui l'avait le mieux servi durant ses périlleux voyages, c'était l'énergie dans la résolution. Il la poussait parfois jusqu'à la témérité, sans rien perdre de son sang-froid, par lequel il ne se souvenait pas d'avoir été jamais abandonné dans les circonstances critiques de sa vie. Dans celle-ci, qui le surprenait brusquement, en plein bonheur, il se retrouvait tel qu'il avait toujours été, maître de soi, incapable d'éprouver la moindre hésitation alors qu'il s'agissait de tirer de l'outrage fait à sa femme par le marquis de Chanzay une légitime vengeance.

Mais sa décision, exécutée presque aussitôt après avoir été conçue, ne le rendait pas insensible à la douleur qu'il avait ressentie en saisissant sur le vif la preuve qu'il ne régnait pas seul dans le cœur de Clarisse, ou que, tout au moins avant lui, un autre avait occupé une place égale à la sienne dans ce cœur dont il s'était cru jusque-là l'unique maître. Ce qu'il avait vu et entendu lui donnait, en quelque sorte, la prescience de la vérité, et, quoiqu'il ne doutât ni de l'innocence, ni de la vertu de celle qui portait son nom, il subissait une angoisse énervante, parce qu'il était entraîné à douter de son amour. Si Clarisse ne l'aimait pas, si elle était dominée par quelque ancien souvenir doux et puissant, quel bonheur pouvait-il espérer désormais? Ce n'est pas tout de s'assurer la fidélité matérielle de celle qu'on chérit : sans l'amour, cette fidélité n'est que le plus précaire des biens. Ce qui ajoutait à sa peine, c'était la constatation du mystère irritant qui s'élevait soudain entre Clarisse et lui. Tandis qu'il se flattait de posséder et de connaître entièrement cette âme candide, voilà qu'elle se dérobait tout à coup à son action, se révélait inquiète, déjà meurtrie, maladive, tout autre enfin qu'elle lui était apparue jusqu'à ce jour. Ces symptômes laissaient planer de graves préoccupations sur l'avenir, menaçaient le bonheur d'Adrien et l'obligeaient à se demander si l'atteinte portée à son repos n'était pas irréparable?

C'est rempli de ces pensées, poussé surtout par le désir d'infliger

au marquis de Chanzay un châtiment exemplaire, qu'il arriva chez le colonel de Randan, auquel il exposa brièvement le but de sa visite, sans lui révéler la cause réelle de la rencontre en vue de laquelle il faisait appel à son amitié. M. de Randan ne chercha pas à la pénétrer. Il savait qu'Adrien Garnay n'était pas homme à tirer l'épée pour un motif futile, et il se contenta des prétextes sous lesquels on lui cacha la vérité ; il fut convenu qu'il s'adjoindrait un second à son choix, avec lequel il se présenterait le même jour chez le marquis de Chanzay. Adrien souhaitait que le combat eût lieu le lendemain, dans les bois qui entourent Versailles.

En quittant son ami, il revint lentement vers sa demeure, moins préoccupé de l'issue de son duel que du sort réservé à son bonheur et des moyens de deviner ce que lui cachait Clarisse. Il entra dans l'appartement de sa femme, redoutant de la trouver plus accablée qu'au moment où il l'avait quittée ; mais elle était debout, et il comprit qu'elle l'attendait, car, en le voyant, elle courut à lui, prit ses mains, et, le regardant au fond des yeux, lui dit :

— Vous allez vous battre à cause de moi. Ne cherchez pas à le nier.

Adrien, bouleversé, ne put répondre que par une dénégation; mais Clarisse était trop sûre de son fait pour se laisser tromper.

— A quoi bon feindre? demanda-t-elle. Malgré le mensonge que vous a inspiré le souci de mon repos, je sais que vous avez été témoin de l'insulte que m'a faite M. de Chanzay.

— Alors vous ne pouvez être surprise que je lui aie demandé une réparation?

— Non, car je connais votre courage; mais j'ai le devoir de vous dire qu'il ne peut y avoir de rencontre entre M. de Chanzay et vous.

— Pourquoi donc? s'écria le baron Garnay avec hauteur. Quel devoir vous impose cette déclaration et vous pousse entre l'homme qui m'a outragé en vous outrageant et ma légitime vengeance?

A cette parole irritée, Clarisse devina le soupçon qui venait de mordre le cœur de son mari.

— Il n'est pas une femme affectionnée à celui dont elle porte le nom qui ne soit prête à faire ce que je fais, répondit-elle doucement. Je ne saurais permettre, ajouta-t-elle en enveloppant Adrien d'un regard suppliant, que vous exposiez vos jours pour châtier un acte de folie dont celui qui l'a commis se repent déjà.

— Son repentir n'efface pas l'injure. Il faut du sang pour l'effacer.

— Et si c'est le vôtre qui coule! objecta-t-elle en joignant les mains.

Cette prière, en se prolongeant, fortifia les soupçons d'Adrien et lui arracha ces mots :

— Pour qui tremblez-vous? Est-ce pour M. de Chanzay? Est-ce pour moi?

En entendant son mari proférer cette accusation déguisée, Clarisse éprouva une commotion violente. Elle devint toute pâle et murmura :

— Comme vous me parlez! Vous ne m'avez jamais parlé ainsi! Me croyez-vous coupable?

— Je sais que vous avez aimé M. de Chanzay; je me demande si, malgré tout, vous ne l'aimez pas encore et si, en essayant d'empêcher un duel que moi je juge nécessaire, vous ne songez pas à protéger ses jours autant qu'à protéger les miens.

Un flot de larmes jaillit des yeux de Clarisse.

— Oh! c'est mal! fit-elle d'une voix brisée. Je jure que je ne pensais qu'à vous! Et cependant, serais-je coupable si j'avais conçu la volonté de désarmer votre bras, alors que vous avez pour adversaire un homme qui jadis me fut cher, comme vous m'êtes cher aujourd'hui.

— Vous avouez donc?..

— J'avoue que, lorsque j'étais libre, j'ai nourri l'espérance d'épouser M. de Chanzay. N'était-ce pas mon droit?

— Oui, c'était votre droit, répondit Adrien, dont le ressentiment tomba devant la franchise de Clarisse. Mais vous auriez dû comprendre, devenue ma femme, qu'il était au moins imprudent de recevoir dans l'intimité l'homme que vous êtes tenue d'oublier.

— Et savez-vous comment il s'est introduit ici? J'étais seule; il en a profité pour m'imposer sa présence et ses aveux. Par la scène dont vous avez été témoin, jugez de la violence de ses procédés.

— Vous voyez bien que c'est un misérable et qu'il mérite le châtiment que j'entends lui infliger.

— Mais si c'est vous qui êtes frappé! répéta Clarisse, horriblement agitée. Adrien, je vous supplie de renoncer à ce combat. L'outrage que vous voulez punir ne m'a pas même effleurée. Le coupable a compris qu'il est condamné à ne plus me revoir. Il ne reviendra pas dans cette maison; nous ne le rencontrerons sans doute jamais. A quoi bon vous battre contre lui, quand il n'est plus nécessaire de me défendre?

Adrien ne put retenir un geste d'impatience.

— Assez, Clarisse, dit-il; n'essayez pas de soustraire M. de Chanzay à ma colère. Sinon, vous me contraindrez à croire que vous l'aimez encore et que c'est pour lui que vous avez peur.

Cette insinuation, qui revenait pour la seconde fois sur les lèvres d'Adrien, déchaîna dans le cœur de Clarisse un accès de révolte.

— M'est-il donc interdit de vouloir préserver votre vie! s'écria-

t-elle, ne puis-je le faire sans m'exposer à des soupçons si blessans? A l'insulte que j'ai reçue tout à l'heure, allez-vous en ajouter une autre, dix fois plus cruelle, venant de vous? Oui, j'ai aimé M. de Chanzay, continua-t-elle, exaltée, ardente à se justifier devant son mari; mais, en ce temps, aucune loi divine ou humaine ne m'interdisait de choisir librement l'élu de mon cœur.

— Il valait mieux alors vous refuser à moi.

— Et m'a-t-on laissé la liberté de le faire?

— La liberté! Qui donc a enchaîné la vôtre?

— Votre mère! — Adrien regarda Clarisse avec stupéfaction. Mais elle continuait : — Oui, votre mère! Elle n'a pas ignoré l'espoir que j'avais conçu et l'amour qui s'était élevé dans mon cœur. Elle a néanmoins plaidé pour vous, afin d'obtenir mon consentement, et quoiqu'elle sût que ma tendresse pour vous, fondée sur une éternelle reconnaissance, était toute fraternelle; elle m'a annoncé que vous m'aimiez, non en frère, mais en amant, que vous m'aimiez à en mourir si je refusais de vous entendre. Alors, sans hésiter, j'ai voulu payer d'un seul coup vos bienfaits... Depuis ce jour, m'avez-vous entendue me plaindre? N'ai-je pas été une épouse dévouée et fidèle? Est-il une heure où vous ayez eu lieu de douter de moi? C'est que je ne sais point faire les choses à demi, et que le jour où j'ai eu mis ma main dans la vôtre, je me suis considérée comme vouée entièrement à votre félicité.

Ce récit, qui résumait l'histoire de Clarisse, éveillait dans le cœur de son mari, en y jetant un étonnement douloureux, les souvenirs les plus attendrissans. Il se rappelait les preuves d'affection qu'elle lui avait prodiguées, son dévoûment, la sérénité sous laquelle elle cachait une douleur dont il mesurait maintenant l'étendue. Comprenant alors l'abnégation héroïque qu'elle avait mise à s'immoler, il se reprochait son propre égoïsme, son amour aveugle qui, sans rien voir, rien deviner, rien entendre, s'était emparé de cette créature exquise, éclatante de jeunesse et de grâce, pour l'associer à sa précoce vieillesse. Il fut effrayé de son œuvre et, dans un rapide retour sur sa conduite, il se trouva si misérable et si faible qu'il courba le front devant Clarisse, en prononçant ces mots :

— Pardonnez-moi d'être votre époux!

— Devenez-vous fou? s'écria-t-elle.

— Vous devriez me haïr, continua-t-il sans répondre, car je suis désormais un obstacle à la réalisation des vœux que vous aviez formés...

— Et auxquels je ne songe plus, je vous le jure.

— Pour moi, j'affirme, et c'est ma seule excuse, que lorsque j'ai eu l'ambition de vous épouser, lorsque j'ai fait ce rêve insensé sans

penser à mon âge, au vôtre, à mes cheveux gris, à mes rides, à tout ce qui me séparait de vous et aurait dû borner mon ambition à la joie de vous aimer comme mon enfant, je vous croyais libre...

— Et je le sais bien, reprit-elle, en l'entourant de ses bras; de quoi vous défendez-vous?

— D'avoir brisé votre vie, fit-il en se dégageant.

— Si c'est là votre crainte, apaisez-vous, car aujourd'hui je ne regrette rien.

— Et moi qui vous accusais! Ah! Clarisse, oublierez-vous jamais cette heure maudite où j'ai douté de la fidélité de votre tendresse?..

— J'oublierai tout, je pardonnerai tout, répondit-elle avec une effusion caressante, mais à une condition, c'est que vous renoncerez à vous battre.

Adrien fit un geste de refus.

— Ne me demandez pas ce renoncement! s'écria-t-il; il est au-dessus de mes forces. L'homme dans les bras duquel je vous ai vue inanimée et dont les lèvres allaient toucher les vôtres quand je vous ai arrachée à ses étreintes ne peut échapper à mon ressentiment.

— Mais s'il vous tue! fit Clarisse affolée par cette réponse. — Et comme il laissait échapper un mouvement de défi, elle reprit plus doucement: — Si vous le tuez, serons-nous plus heureux? Son sang ne sera-t-il pas entre nous?

— Vous voyez bien que vous l'aimez encore! dit Adrien, sans colère, mais écrasé par la douleur.

— Je n'aime que vous, et vous me punissez bien cruellement de vouloir vous éviter un remords, de vouloir me l'éviter à moi-même...

— Eh bien, je verrai, je réfléchirai, répliqua-t-il, obéissant moins à une conviction qu'au désir de mettre un terme à cette scène. Il est bien tard pour arranger l'affaire; mes témoins sont en ce moment chez M. de Chanzay... Mais enfin, si la rencontre peut être évitée...

Il s'interrompit, saisit brusquement Clarisse entre ses bras, l'embrassa sur le front et s'enfuit sans achever sa phrase. Clarisse ne tenta ni de le suivre, ni de le retenir. Elle avait épuisé les moyens de le désarmer; elle était à bout de forces. Cependant elle resta debout, résolue à accomplir sa tâche, trouvant en elle, en ce moment de détresse, une énergie qu'elle ne se soupçonnait pas. Ce n'est pas seulement pour Adrien qu'elle tremblait. La pensée qu'il pouvait être tué ne lui était pas moins odieuse que la pensée de le voir devenir le meurtrier du marquis de Chanzay. Elle les voulait

tous les deux sains et saufs, résolue à ne pas les laisser se battre, dût-elle se jeter entre eux pour les séparer. Le sentiment du péril qu'ils couraient l'un et l'autre lui inspira le dessein de continuer auprès de Jacques l'effort qu'elle venait de tenter sur son mari, sans en rien obtenir qu'une promesse conditionnelle. Elle se résigna à lui écrire. D'une main tremblante, elle traça les lignes qu'on va lire : « Si, lorsque vous m'avez parlé de votre amour vous étiez sincère, vous refuserez de vous rencontrer avec mon mari. Comment vous y prendrez-vous pour vous soustraire à des exigences que votre conduite a rendues intraitables? Je l'ignore; mais vous comprendrez qu'un duel est impossible entre l'homme qui me fut cher et celui dont je porte le nom, et vous l'éviterez à tout prix, sans attendre de votre effort une autre récompense que le témoignage de votre conscience. » Elle envoya ce billet chez M. de Chanzay, et attendit avec angoisse le dénoûment de la crise subitement ouverte dans sa vie.

Pendant ce temps, Adrien s'entretenait avec sa mère, et lui arrachait l'aveu des moyens auxquels elle avait eu recours pour décider Clarisse à devenir la femme de son fils. Il apprenait avec une surprise mêlée de terreur que le consentement de celle-ci était un acte de résignation et de dévoûment, l'œuvre de la reconnaissance et non l'œuvre de l'amour.

— Mais alors, s'écria-t-il tout à coup, j'ai causé le malheur de sa vie.

— Ne dis pas cela, mon enfant, répondit la baronne. Clarisse, comme toutes les jeunes filles, a eu son roman; mais aujourd'hui elle l'a oublié, elle t'aime et ne songe plus qu'à ton bonheur.

— Je voudrais vous croire, mais je n'y peux parvenir. Ah! ma mère, qu'avez-vous fait? Il fallait m'arrêter, m'ouvrir les yeux, me démontrer qu'il était ridicule, à quarante ans, de vouloir épouser cette enfant. Il fallait me dire qu'elle aimait M. de Chanzay. Je me serais sacrifié...

— Et tu aurais souffert...

— Puis-je être heureux maintenant?..

Il ne continua pas et coupa court à cet entretien, dominé par la crainte d'affliger sa mère, dont la santé compromise et le grand âge exigeaient des ménagemens. Le soir arriva et trouva les habitans de l'hôtel Garnay en proie aux plus cruelles anxiétés. Le dîner fut triste et silencieux. La baronne et Clarisse étaient obsédées par la peur d'un événement tragique, et cette peur, aucune d'elles n'osait la manifester. Quant au baron Garnay, ses traits contractés, ses regards attristés révélaient à sa mère et à sa femme sa douleur, faite de regrets et de remords. Comme on quittait la table pour

passer dans le salon, le maître d'hôtel vint prévenir Adrien que le colonel de Randan et une autre personne l'attendaient dans son cabinet. Adrien sortit précipitamment. Les deux femmes se regardèrent, et les yeux de la baronne exprimèrent une terreur si poignante que Clarisse eut pitié d'elle. Elle lui prit les mains d'un tendre mouvement filial et dit :

— N'ayez aucune crainte. Votre fils ne court aucun danger.

Puis elle s'élança au dehors, monta au premier étage et, collant son oreille à la porte du cabinet d'Adrien, elle écouta. Le colonel de Randan parlait.

— M. de Chanzay refuse absolument de se battre, mon cher, disait-il. Nos efforts pour lui démontrer qu'il ne pouvait se soustraire à la réparation qu'il te doit ont été vains : « On m'a vu trop souvent l'épée à la main, nous a-t-il répondu, pour qu'il vienne à la pensée de qui que ce soit de m'accuser d'être un lâche. Mon orgueil n'est donc pas plus en jeu que mon honneur. Mais en serait-il autrement et dût-on flétrir ma conduite, je refuserais toute rencontre avec M. Garnay. J'ai eu des torts graves envers lui : je les reconnais et suis résigné à lui présenter les excuses qu'il exigera; mais je n'ajouterai pas à ces torts celui de m'exposer à le blesser ou à le tuer. — Il peut vous injurier publiquement, vous contraindre à lui rendre raison, ai-je objecté. — Dans ce cas, j'irai sur le terrain, a repris M. de Chanzay; mais je ne me défendrai pas. » Il nous a été impossible de rien obtenir de plus.

— Que me conseillez-vous alors? demanda Adrien à ses témoins.

— Nous te conseillons d'accepter les excuses de ton adversaire, répondit le colonel de Randan.

— Mais ou ces excuses ne voudront rien dire, ou elles aggraveront par la publicité qu'on leur donnera l'injure que j'ai reçue.

— Alors restons-en là. Nous allons rédiger un procès-verbal que tu mettras dans tes archives.

Clarisse n'en entendit pas davantage, et s'enfuit heureuse, le cœur allégé. Elle rejoignit la baronne.

— Ne pleurez plus, dit-elle. Ils ne se battent pas.

En même temps elle raconta ce qu'elle avait fait, et répéta ce qu'elle venait d'entendre.

— Ma fille! ma chère fille! murmura la baronne en la pressant dans ses bras, tu te venges noblement.

— Je me vengerai bien mieux encore, répliqua Clarisse en essayant de sourire. Je vais maintenant aimer votre fils avec passion.

Quand Adrien rentra au bout de quelques instans, il trouva les deux femmes assises au coin du feu. Elles levèrent vers lui un regard déjà rassuré, mais ne l'interrogèrent pas. Il s'assit entre

elles, et ils restèrent là, tous les trois, causant de choses étrangères aux émotions de la journée, dans un calme profond, à la douceur duquel il était accoutumé, mais qui ne parvint pas ce soir-là à dominer les appréhensions déchaînées en lui à la suite des confidences qu'il avait reçues. Entre Clarisse et lui se dressait le souvenir du marquis de Chanzay. Vainement il tentait de le chasser.

— C'est lui qu'elle aime, pensait-il; moi, elle me subit.

Plein de cette pensée, il ne voyait dans chaque tendre parole de sa femme qu'un effort nouveau propre à le tromper. Il se disait qu'elle n'était pas sincère, qu'elle voulait lui taire sa souffrance et ses regrets. Cette abnégation dont il croyait recueillir les preuves lui semblait intolérable, le torturait et l'écrasait par la comparaison qu'il était entraîné à établir entre l'égoïsme dont il s'était rendu coupable en épousant Clarisse et le courage qu'elle révélait en feignant de l'aimer. La défiance prenait racine dans son esprit; il le comprenait et en demeurait épouvanté, assistant, le sourire aux lèvres, une large plaie au cœur, à l'écroulement de ses espérances, si vivaces la veille, brisées maintenant par les événemens auxquels il venait d'assister.

Vers onze heures, la baronne Garnay se retira après avoir embrassé ses enfans. Clarisse, qui avait accompagné sa belle-mère jusqu'à la porte du salon, revint sur ses pas et s'arrêta devant son mari. Elle venait à lui, disposée aux effusions qui pansent les meurtrissures de l'âme et qui ramènent la confiance et la tendresse entre des époux un moment divisés. En la voyant devant lui, dans tout l'éclat de sa beauté, accrue ce soir-là par ce qui survivait d'agitation et de fièvre à tant d'émotions violentes, Adrien fut tenté de la prendre entre ses bras. La veille encore, il l'eût fait. Ce soir-là, il se sentit arrêté par une puissance plus forte que son amour. Il se leva et dit brusquement :

— Soyez heureuse. Le duel n'aura pas lieu.

Sans laisser à Clarisse le temps de lui répondre, il lui souhaita une bonne nuit et sortit. Elle goûtait une joie trop vive pour remarquer l'étrange empressement qu'il mettait à la fuir ni pour en être alarmée. Et puis elle ressentait une lassitude physique, accrue par le soulagement même que lui causait l'issue de ces funestes complications. Maintenant que ses craintes étaient apaisées, son énergie tombait, ainsi qu'une arme inutile et trop lourde. Pressée de se livrer à un repos nécessaire, elle gagna sa chambre, accablée par la fatigue, mais débarrassée de toute inquiétude et déjà dominée par le sommeil.

Les jours suivans ne rappelèrent en rien celui qui venait de s'écouler et dont Clarisse devait conserver un éternel souvenir. Elle

remarqua seulement que son mari restait moins longtemps qu'autrefois auprès d'elle. Il passait de longues heures hors de chez lui. Elle ne le voyait plus qu'au moment des repas. Il lui arriva même, à deux reprises, de sortir dès le matin et de ne rentrer que le soir. D'abord elle ne se préoccupa point de cet abandon si contraire aux prévenances et aux soins auxquels Adrien l'avait accoutumée. La solitude lui plaisait; elle s'y remettait peu à peu des secousses qu'elle avait subies. Elle y prenait, en vue de l'avenir, des résolutions salutaires. Elle se plaçait en face du souvenir de M. de Chanzay : elle jugeait cet homme, sa conduite; elle se donnait à loisir les raisons qui devaient le lui faire oublier et la ramener, apaisée, à son mari, seul dispensateur légitime du bonheur qu'elle avait le droit de demander à l'amour.

Mais, quand cette solitude eut épuisé son influence et complété son œuvre d'apaisement, elle devint pesante à Clarisse, qui s'aperçut alors du vide causé par les absences de son mari. Elle le surveilla plus attentivement et ne put se dissimuler qu'il fuyait sa présence, sans que d'ailleurs elle relevât dans sa parole un trait susceptible de lui faire croire qu'il ne l'aimait plus autant que par le passé. Sur ce point, son inexpérience mit en défaut sa perspicacité. Le mal qu'elle ne voyait pas était exceptionnellement grave, car, emporté par l'excès même de son amour, Adrien avait conservé des événemens que nous avons racontés la conviction qu'il était un obstacle au bonheur de Clarisse, un embarras dans sa vie. Il se disait maintenant que, fidèle à M. de Chanzay, quoique incapable de manquer à son devoir, elle ne pouvait avoir pour lui-même d'autre sentiment que la compassion et la pitié.

— Elle me paie la dette de sa gratitude, se disait-il sans cesse, et voilà tout.

Et dans toutes les actions de sa femme, destinées à manifester la tendresse, dans son langage, dans ses caresses, dans ses sourires mêmes, il ne voyait plus qu'un effort pour le rendre heureux, un effort qui la brisait, la martyrisait et faisait d'elle la plus infortunée des femmes. Emportée par une pensée si cruelle, l'imagination d'un homme tel que le baron Garnay, ardent et épris, devait aller jusqu'aux conséquences extrêmes d'une passion déçue. En quelques jours, Adrien avait poussé si loin ses scrupules qu'il agitait dans sa conscience la question de savoir s'il ne devait pas disparaître et mourir pour rendre à Clarisse la liberté d'épouser le marquis de Chanzay. Elle ne se doutait guère de l'objet de ses préoccupations, et il fallut l'incident le plus imprévu pour lui apprendre jusqu'où peuvent aller le dévoûment et le désespoir de certaines âmes.

Un soir, en se mettant à table, Adrien annonça à sa mère et à sa femme qu'il était tenu de se rendre au Havre le lendemain. Il s'agissait, à l'en croire, d'accompagner une commission de savans que le ministre de l'instruction publique envoyait aux États-Unis et de présider à son embarquement. Le prétexte était si plausible que Clarisse ne conçut aucune inquiétude et ne soupçonna pas le dessein qu'il cachait.

— Combien durera votre absence? demanda-t-elle.

— Quelques jours seulement.

— Emmenez-moi; ce serait charmant, ce voyage à deux.

Cette proposition le troubla; mais il se remit vite, et reprit :

— Vous emmener! vous n'y songez pas, Clarisse. Je ne quitterai pas mes collègues jusqu'au moment de leur départ. Que ferais-je de vous pendant ce temps? Et puis ma mère ne peut rester seule.

— Vous avez raison. Je n'insiste pas. Mais revenez-nous bientôt, sinon j'irai vous chercher. Savez-vous que c'est la première fois que vous m'abandonnez? ajouta-t-elle; ne vous y accoutumez pas. Vous m'écrirez, n'est-ce pas?

Pendant la soirée, Adrien fut plus expansif qu'il ne l'avait été durant les jours précédens. Il causa longuement avec sa femme, mettant dans son langage une douceur grave et profonde qui la charmait et lui prodiguant tour à tour des conseils et des éloges qui témoignaient à la fois de sa sollicitude et de son ardent amour. Parfois il se levait pour l'embrasser, se mettait à ses pieds, timidement, demandant pardon de son audace, et Clarisse éprouvait une émotion indicible en le voyant se faire humble et petit devant elle. Sans être à même d'apprécier l'étendue de la science de son mari, elle connaissait la grande situation qu'il occupait dans le monde savant, les services qu'il avait rendus à son pays, et bien des fois, alors qu'elle croyait ne pouvoir jamais l'aimer autrement que d'une tendresse filiale ou fraternelle, elle s'était dit qu'après tout c'était un dédommagement bien enviable d'être la femme d'un homme célèbre, universellement admiré et respecté. Ce soir-là, devant l'adoration contenue dont elle était l'objet, à peine remise des émotions fiévreuses qu'elle devait au brutal égoïsme de Jacques de Chanzay, jouissant d'un repos salutaire rendu plus précieux par ces émotions mêmes, elle sentait son cœur se fondre sous les accens éloquens qu'elle entendait et que l'amour arrachait à ce cœur vaillant, rempli d'elle, plus digne qu'aucun autre d'être payé de retour. Pour la première fois, la constance et la grandeur de la passion qu'elle avait allumée lui donnaient d'elle une idée plus haute, la rendaient fière et portaient le dernier coup à l'idole des jours passés. Elle ne se souvenait plus de Jacques que comme du héros d'un mauvais rêve.

Telles étaient les dispositions de son esprit lorsque son mari la quitta, après avoir mis dans ses adieux la passion la plus vive. Elle dormit cette nuit-là, heureuse et rassérénée. A son réveil, elle fut prise d'un violent désir de revoir Adrien, qui lui rendit son absence à peine tolérable et lui dicta, quelques heures après qu'il fut parti, la lettre la plus tendre, la meilleure, la mieux faite pour ramener en lui le calme et l'espoir.

Le lendemain du départ de son mari, Clarisse fut debout dès le matin; elle attendait des nouvelles de l'absent. Arrivé la veille au Havre, il avait dû lui écrire aussitôt. Dans son impatience, elle envoya deux fois sa femme de chambre chez le portier, afin de savoir s'il n'était pas arrivé de lettres pour elle. Enfin on lui en remit une. Elle s'en empara comme d'un trésor, s'enferma dans son appartement, afin que la joie qu'elle se préparait à goûter ne fût pas troublée, et elle lut ce qui suit :

« Ma chère femme, quand vous recevrez cette lettre, je serai sur le point de m'embarquer pour les États-Unis. En me séparant de vous hier, je n'ai pas eu le courage de vous faire l'aveu d'une résolution que je n'ai prise définitivement qu'après y avoir réfléchi pendant plusieurs jours et avoir acquis la certitude que vous ne pouviez être heureuse tant que ma vie pèsera sur la vôtre; mais, au moment de l'exécuter, je vous dois compte de ma conduite, car vous ne comprendriez pas pourquoi je m'éloigne, si je ne vous disais toute la vérité.

« Notre mariage, ma chère enfant, a été une lourde faute et une grande erreur, erreur et faute dont je suis seul coupable, et dont seul je dois porter la responsabilité. Entraîné par l'amour que votre beauté, votre jeunesse et vos vertus m'ont inspiré, j'ai eu le tort d'oublier que des biens si précieux et si rares ne sont pas destinés aux hommes de mon âge, que, lorsqu'on est vieilli et usé, on ne saurait en jouir paisiblement, quelque ardeur de cœur que l'on conserve encore, et que, malgré l'étendue de ma tendresse, je ne pourrais jamais vous la faire partager. Ce tort inexcusable s'est aggravé d'une circonstance que j'ignorais en vous épousant, et qui m'a révélé, quand je l'ai apprise, quel mal, involontairement, je vous ai fait. Non-seulement vous ne m'aimez pas, mais encore vous en aimez un autre qui, malgré tout, vous est resté cher, et dont le souvenir s'impose à vous avec une persistance invincible. Aussi avez-vous dû bien des fois me maudire, Clarisse, quand je vous apportais mes caresses. Il vous a fallu, pour me tromper au point de ne rien me laisser deviner d'un si cruel supplice, une admirable énergie que vous n'avez pu puiser que dans votre gratitude et dans votre loyauté.

« Pour moi, lorsqu'un incident récent est venu me révéler la vérité, j'ai compris qu'un grand devoir s'imposait à moi, celui de vous délivrer et de briser la chaîne qui entrave votre liberté et écrase votre cœur. Vous délivrer! briser cette chaîne! comment? Je ne le pouvais qu'en m'éloignant. J'ai résolu de m'éloigner. Dans quelques heures, j'aurai quitté la France pour n'y pas revenir, pour aller retrouver le seul champ de bataille où mon nom et mon passé me laissent le droit de chercher la mort. Le déchirement qui s'est fait en moi en vous quittant, les fatigues auxquelles je vais m'exposer, me permettent d'espérer que le trépas ne se fera pas attendre, et qu'un jour prochain vous apprendra que j'ai cessé de vivre. Alors vous serez libre, libre d'épouser celui que vous aimez.

« Je vous chéris ardemment, ma Clarisse. J'ai été heureux tant que je me suis cru maître de votre cœur; mais, maintenant que je le sais à Jacques de Chanzay, le bonheur ne m'est plus permis. Vos efforts pour me l'assurer, vous ne pouvez plus me les cacher; je les verrais, et ils me rendraient la vie odieuse, car je verrais aussi le martyre que vous endureriez. Il vaut donc mieux que je meure. Je vous fais avec une joie inexprimable le sacrifice de ma vie, et je vous recommande ma mère... »

Arrivée à ce point de cette lettre, Clarisse ne put achever. Elle se leva effarée, suffoquée, courant vers la porte afin d'aller se jeter aux pieds de la baronne Garnay, de lui apprendre cette catastrophe et de chercher avec elle le moyen de prévenir l'acte héroïque et fou qu'annonçait Adrien; mais elle s'arrêta soudain. Allait-elle imposer à sa belle-mère une angoisse égale à la sienne? — Il faut le sauver, se dit-elle, nous sauver tous, car, s'il meurt, je ne lui survivrai pas, et la baronne pas davantage.

Son parti fut bientôt pris. Elle appela sa femme de chambre. — M. le baron m'attend au Havre, lui dit-elle; nous partons par le premier train.

Elle donna ses ordres en vue de ce voyage, puis elle sortit, courut au bureau du télégraphe et expédia à son mari une dépêche ainsi conçue : « Vous ne pouvez réaliser votre projet sans m'avoir entendue. Cette dépêche ne me précède que de quelques heures. » Elle espérait que ce cri arriverait assez tôt à Adrien pour l'empêcher de s'embarquer. Elle se disait aussi que la lettre qu'elle lui avait écrite la veille, lettre dans laquelle elle avait mis toute sa tendresse et qui s'était croisée avec celle qu'elle venait de recevoir, aurait suffi à modifier ses projets, si toutefois il l'avait reçue; mais, en même temps qu'elle essayait de se payer de ces hypothèses, une angoisse déchirante l'obsédait, la faisant passer tour à tour d'une espérance précaire au découragement le plus amer. Elle ne rentra

chez elle que pour prendre congé de la baronne, à qui elle parvint à cacher son trouble, et qui crut au prétexte qu'elle allégua pour expliquer son départ. Enfin, à une heure de l'après-midi, l'express du Havre l'emportait, haletante et désolée, à la poursuite de son mari.

Il faut renoncer à décrire ses émotions durant ce voyage qui lui parut long comme un siècle. Lorsque, vers le soir, une voiture de place, dans laquelle elle s'était jetée en arrivant au Havre, l'arrêta devant l'hôtel que son mari, avant de quitter Paris, lui avait désigné comme celui où il devait descendre, son cœur battait avec une violence qui étranglait sa voix dans sa gorge. Elle put à peine prononcer le nom d'Adrien.

— C'est M. le baron Garnay que vous désirez voir? lui demanda la personne à qui elle s'était adressée et qui fut émue par sa pâleur autant que par sa beauté.

— Oui, mon mari, répondit-elle défaillante.

— M. le baron est dans sa chambre, madame; on va vous y conduire.

A ces mots, qui la délivraient du plus horrible doute, les forces qui la soutenaient depuis quelques heures l'abandonnèrent tout à coup ; elle vit, comme à travers un nuage, les objets qui l'entouraient danser autour d'elle; puis un voile s'étendit sur ses yeux, et elle s'affaissa lourdement sur le plancher.

Lorsqu'elle recouvra ses sens, elle était couchée dans une chambre d'hôtel. Le premier visage qui s'offrit à ses regards fut celui d'Adrien penché sur le sien, exprimant l'inquiétude et baigné de pleurs. D'un mouvement passionné, elle l'étreignit, l'obligea à s'appuyer sur sa poitrine soulevée. Puis, d'une voix affaiblie qu'il crut être la voix d'une autre femme tant elle était caressante et tant étaient doux les sentimens qu'elle exprimait pour la première fois, Clarisse murmura :

— N'avais-tu pas compris que je t'aime, insensé, que je n'aime que toi, méchant! Que faut-il pour te le prouver, et douteras-tu encore de moi?

Il ne put répondre autrement que par des larmes, larmes de joie auxquelles Clarisse mêla les siennes, car elle comprenait bien, comme il le comprenait lui-même, qu'ils allaient enfin et à jamais être heureux par l'amour.

LOUIS REYNAUD.

LES

VILLES INCONNUES

DE LA SYRIE

I. *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle,* par M. le comte de Vogüé. — II. *Inscriptions sémitiques de la Syrie,* par le même. — III. *Inscriptions grecques et latines de l'Asie,* par M. H. Waddington.

Il y a seize ans, deux savans français, M. Henri Waddington et M. le comte de Vogüé, formèrent le dessein de visiter la Syrie. Ils se proposaient de pénétrer plus loin qu'on ne le faisait ordinairement et de chercher si, dans ces déserts que les Européens ne fréquentent guère, il ne se cachait rien qui pût intéresser l'histoire du passé. C'était un voyage pénible, dangereux, et qui, pour être profitable, demandait des connaissances étendues à ceux qui avaient le courage de l'entreprendre. Heureusement nos voyageurs y étaient tout à fait préparés par leurs études : l'un connaissait à fond l'archéologie classique, l'autre les langues de l'Orient; celui-ci s'occupait surtout des inscriptions grecques et latines, celui-là copiait les inscriptions araméennes, et tous deux étaient très capables d'apprécier les beaux monumens sur lesquels on les avait gravées. Aussi leur moisson fut-elle très abondante; lorsqu'après deux ans ils revinrent en France, ils y rapportaient de véritables trésors qu'ils s'occupèrent aussitôt de communiquer au public.

Comme c'est l'usage, il a été beaucoup plus long de les publier que de les recueillir. La rédaction des ouvrages savans exige d'un auteur scrupuleux de longues recherches et des vérifications minutieuses : c'est un travail qui ne finit pas. A ces lenteurs inévitables

se sont joints ici des incidens imprévus : la politique a contrarié la science. Quand la France eut besoin du dévoûment de tout le monde, MM. Waddington et de Vogüé s'empressèrent de quitter leurs livres pour servir leur pays. Ils l'ont servi avec un éclat qui prouve que ces études « amies de l'ombre, » comme les appelaient les anciens, n'empêchent pas ceux qui les cultivent de paraître honorablement au grand jour. Ce qui est tout à fait méritoire, c'est que les hautes fonctions auxquelles ils ont été appelés ne les ont pas entièrement enlevés à leurs anciens travaux. Au milieu des diversions de la politique, les ouvrages commencés ont continué à paraître. Le recueil des inscriptions grecques et latines de l'Asie, que s'était réservé M. Waddington, est achevé. M. de Vogüé a terminé aussi la publication de ses inscriptions sémitiques, et il vient de nous donner, avec le concours d'un architecte de talent, M. Edmond Duthoit, deux volumes sur l'architecture civile et religieuse de la Syrie centrale. Je suis sûr que ceux qui les liront ne pourront se défendre d'éprouver une grande surprise. Ce ne sont pas des ruines ordinaires, comme on en trouve dans presque toutes les vieilles cités de l'Europe, que M. de Vogüé nous fait connaître; il nous rapporte de cet Orient lointain des villes entières, avec leurs maisons, leurs rues, leurs tombeaux, leurs églises. Le miracle de Pompéi semble s'être renouvelé aux extrémités du monde C'est une civilisation détruite qui nous est rendue; c'est toute une époque inconnue de l'art chrétien qui ressuscite devant nous. Je ne crois pas qu'on ait fait depuis longtemps une découverte plus intéressante et qui mérite davantage d'être mise sous les yeux des curieux.

I.

La Syrie se divise en trois régions très distinctes : l'une est cette bande étroite de terre située le long de la mer et que bornent de l'autre côté l'Oronte, le Léontés et le Jourdain; elle renferme ce qui reste des villes les plus célèbres du monde, Antioche, Tyr, Jérusalem, et reçoit tous les ans la visite de nombreux voyageurs qui n'ont presque rien laissé de nouveau à y découvrir. A l'extrémité opposée s'étendent de vastes plaines sans culture qui vont jusqu'à l'Euphrate et au golfe Persique. On n'a rien à y découvrir non plus, car elles n'ont jamais été habitées que par des tribus errantes : c'est ce qu'on appelle le grand désert de Syrie. Entre le désert et les fleuves se trouve une région intermédiaire, aujourd'hui presque dépeuplée, mais qui fut autrefois un pays riche, heureux, et qui a conservé de beaux débris de cette ancienne prospérité. M. de Vogüé la désigne sous le nom de Syrie centrale. « Cette

région, dit-il, participe de la nature des deux autres; elle est formée de montagnes parallèles à la mer et de plaines fertiles; ses habitans sont à la fois sédentaires et nomades, cultivateurs et pâtres, indépendans et soumis, suivant les alternatives de paix ou d'anarchie, de force ou de faiblesse de la part du gouvernement, de crainte ou de hardiesse de la part des Arabes du désert. Les limites de cette zone ne sont donc pas rigoureusement déterminées; elles dépendent de la politique plus que de la géographie, surtout du côté de l'Orient, car le désert, qui en est la frontière orientale, est une expression plus économique que géographique. Le désert de Syrie n'est pas nécessairement une plaine aride et sablonneuse, dépourvue de végétation et impropre à la culture; c'est, à proprement parler, l'espace parcouru par le nomade et dévasté par ses troupeaux. Quand, par suite de la faiblesse du gouvernement turc, les tribus envahissent le territoire cultivé, la population et la culture disparaissent, les villages abandonnés tombent en ruine, les champs se couvrent d'une végétation parasite, le désert gagne. Le jour où un pouvoir plus fort et plus soucieux de ses véritables intérêts aura succédé à l'administration actuelle, le désert reculera devant la civilisation. »

En attendant ce jour heureux, qui ne paraît pas être proche, les voyageurs ne se hasardent guère à parcourir la Syrie centrale. A l'exception de quelques villes célèbres, comme Damas ou Palmyre, qui attirent les plus curieux, le reste est à peu près inconnu. Ce n'est pas l'étranger seul qui fuit ce pays misérable, les rares habitans qu'on y trouve semblent n'y rester qu'à regret. Ils savent qu'ils peuvent être à chaque instant chassés par une incursion de nomades, et, comme ils ne comptent guère sur le lendemain, ils ne fondent rien de durable. Ils ne prennent pas la peine de construire des maisons qu'il leur faudrait peut-être bientôt quitter, et se contentent de loger comme ils peuvent dans les décombres en attendant qu'on vienne les forcer d'en partir. M. de Vogüé fait remarquer que, si la situation de ces pauvres gens est pénible à l'observateur civilisé, elle réserve toute sorte de bonnes fortunes à l'archéologue. Il est sûr que s'ils avaient pu bâtir des villes nouvelles, ils auraient détruit les anciennes. C'est partout l'usage que les vieux monumens servent de carrière pour les autres; mais comme ici on n'a pas eu besoin de matériaux, n'ayant rien à construire, on les a laissé subsister; c'est ainsi que M. de Vogüé les a retrouvés à peu près tels qu'ils étaient au VIIe siècle, quand les armées de l'empire grec furent chassées par les soldats du prophète.

La première question qu'il s'est posée en les voyant est de savoir de quelle époque ils pouvaient être. Le pays qui conserve ces belles ruines est assurément l'un de ceux dont le nom paraît le

plus anciennement dans l'histoire. Il est voisin de Ninive, de Babylone, de la Judée, de l'Égypte, c'est-à-dire des plus vieilles monarchies du monde, qui s'en sont tour à tour disputé la possession. Il a vu passer les troupeaux d'Abraham, les cavaliers de Sésostris et de Nabuchodonosor; mais de ces époques lointaines rien n'est resté. Tous ces conquérans, qui bâtissaient ailleurs de si admirables édifices, n'ont rien élevé de solide dans la Syrie centrale. Les monumens qu'on y trouve sont d'une date beaucoup plus récente; on le voit au caractère de leur architecture et aux inscriptions qu'ils portent. Les plus anciens ne remontent qu'aux premières années de l'ère chrétienne.

A ce moment, une partie de la Syrie appartenait à la dynastie d'Hérode, le roi de Jérusalem. On sait que cette famille avait entrepris de réconcilier les Juifs avec le reste du monde et de les faire entrer, malgré eux, dans le grand courant de la civilisation occidentale; elle voulait paraître fort éprise de l'art grec et en répandre le goût autour d'elle. Le plus ancien texte épigraphique que M. Waddington ait découvert dans la Syrie centrale est un édit du roi Hérode-Agrippa qui régnait sur ces contrées. Il n'en reste par malheur qu'un fragment assez court, mais on y voit que le prince adressait à ses sujets une véritable harangue pour les exhorter à renoncer à leur vie sauvage. « Je ne puis comprendre, leur disait-il, que vous ayez jusqu'ici vécu dans des tanières comme des bêtes fauves (1), » et il les invitait sans doute à se bâtir des demeures plus convenables. Il est probable qu'il leur en donna l'exemple, et que ceux qui l'entouraient et qui voulaient lui plaire firent comme lui. MM. Waddington et de Vogüé ont eu la chance de retrouver un des édifices qui furent contruits à cette époque et sous cette impulsion. C'est un temple que des gens du pays avaient élevé à Baalsamin, divinité syrienne. Ils ont remarqué qu'il ne ressemble pas tout à fait aux autres monumens de ce genre, et qu'on y sent un effort pour approprier les enseignemens de l'art grec aux exigences d'un culte étranger. Il est l'œuvre d'artistes orientaux, prodigues d'ornemens, enclins à exagérer, mais habiles et originaux. Comme il s'éloigne, par ses dispositions générales, des édifices religieux de la Grèce, M. de Vogüé pense que l'architecte a travaillé sur un autre modèle, et il est tenté de croire qu'il imitait le der-

(1) Ces tanières existent encore. On les retrouve comme Josèphe les a décrites, ave leur entrée étroite, où l'on ne peut passer que l'un après l'autre, mais qui s'élargit bientôt jusqu'à former de vastes salles, où des tribus peuvent se réfugier avec leurs familles et leurs troupeaux. Elles servaient alors d'asile aux brigands de la contrée, elles ont encore aujourd'hui la même destination. Depuis que les Arabes sont revenus aux habitudes de leurs pères, ils ont repris possession de ces cavernes qu'habitaient leurs aïeux et dont le roi Agrippa voulait les faire sortir.

nier temple de Jérusalem, qui fut précisément bâti à la même époque. Cette particularité suffit pour recommander le temple de Baalsamin à l'attention des savans. Les fouilles qu'on entreprit pour dégager la façade furent marquées par un incident curieux : des piédestaux, debout devant la portique d'entrée, et couverts encore d'inscriptions grecques ou nabatéennes, étaient destinés à porter les statues de quelques personnages importans. L'un d'eux était le chef même de la dynastie iduméenne, Hérode, le roi du pays. Son nom, qu'on pouvait lire encore sur un piédestal, excita, comme on pense, l'attention de nos voyageurs. Un moment ils eurent l'espérance de retrouver parmi les décombres un portrait authentique du grand Hérode et d'en enrichir le musée du Louvre; mais il n'en restait que d'informes débris. La statue avait été arrachée violemment de sa base, à laquelle un des pieds était encore attaché, et brisée en morceaux. C'était sans doute quelque chrétien, dans les premiers temps du triomphe de l'église, qui avait voulu venger le massacre des innocens sur l'effigie du meurtrier.

Vers le temps même où Hérode-Agrippa essayait d'arracher ses sujets à la barbarie, commence, dans une contrée tout à fait voisine, la prospérité de Palmyre (1). Là aussi, c'est la civilisation grecque qui séduit les Syriens; ils veulent l'imiter, et se mettent à construire sur ce modèle ces temples, ces avenues, ces palais qu'admirent les voyageurs. Cette ville célèbre est tous les jours plus visitée et mieux connue. On y avait trouvé déjà treize inscriptions araméennes, M. de Vogüé en rapporte cent trente-quatre nouvelles, et nous les explique. En général, ce sont des décrets rendus en l'honneur de quelques citoyens riches et puissans. Les éloges qu'on leur donne et le genre de services dont on les remercie nous aident à comprendre les raisons qui donnèrent à Palmyre tant de fortune et de grandeur. C'est de là que partaient les caravanes qui traversaient le désert pour aller jusqu'aux bords du Tigre ou de l'Euphrate; c'est là qu'au retour, quand elles n'avaient pas rencontré de pillards sur la route, elles rapportaient les marchandises de la Perse et de l'Inde. Palmyre était ainsi devenue le centre d'un grand commerce que Pline évalue pour Rome seule à 100 millions de sesterces par an. Ceux qui organisaient ces caravanes et se chargeaient de les conduire étaient des personnages importans du pays, Syriens ou Arabes, à la fois commerçans, diplomates et soldats, qui avaient dans leur dépendance ou leur amitié des tribus entières de nomades. C'était une grande affaire de réunir les vivres nécessaires à tant de personnes pour un voyage de deux mois, de

(1) Le plus ancien monument daté qui reste de Palmyre est du commencement de notre ère.

savoir choisir une escorte de gens résolus, de s'entendre avec les Arabes, de les gagner en les payant, ou de leur faire peur. Quand on savait qu'un de ces chefs puissans, en qui l'on pouvait avoir confiance, allait partir pour traverser le désert, tous les petits marchands se joignaient à lui, et au retour, s'il avait conduit la troupe au gré des voyageurs, s'il lui avait fait éviter les mauvaises rencontres, s'il s'était montré généreux pour les plus pauvres, qui avaient peine à payer le passage, on lui élevait une statue le long d'une grande rue ou sur quelque place de la ville, on inscrivait son nom et celui de ses parens sur le piédestal, et on y ajoutait les remercîmens de ses compagnons de route. Les statues n'existent plus, mais les inscriptions sont restées, et M. de Vogüé nous les fait connaître. On voit, en les lisant, que la prospérité de Palmyre commence avec l'ère chrétienne et qu'elle arrive à son apogée quand les Romains sont les maîtres de l'Asie. A ce moment, elle demande et obtient le titre de colonie romaine, dont elle se pare avec orgueil. Sous ce nom respecté, son commerce s'étend et se fortifie, et elle devient bientôt assez puissante pour tenir tête aux rois des Parthes.

C'est, du reste, ce qui est arrivé dans toute la Syrie centrale : quelques essais avaient été tentés pour la civiliser par les successeurs d'Alexandre ou les rois iduméens; mais le succès ne fut complet que quand Rome se chargea de l'entreprise. La domination romaine est la même partout, elle se manifeste dans tous les pays par les mêmes bienfaits, et nous la retrouvons aux extrémités de l'Orient comme elle était dans la Gaule ou en Espagne; mais là, Rome a été remplacée plus tard par des royautés puissantes qui ont en partie effacé ses traces : en Syrie, elle n'a pas eu de successeurs; aussi semble-t-il qu'elle y soit restée plus vivante. On y voit mieux qu'ailleurs et par des preuves irrécusables ce qu'elle faisait pour les peuples qu'elle avait soumis. Profitons de l'occasion qui nous est offerte pour rappeler une fois de plus quels furent dans les provinces même les plus éloignées les effets de sa conquête.

La Syrie centrale, avant les Romains, n'avait jamais connu la paix. Elle était à la fois déchirée par des désordres intérieurs et sans défense contre les ennemis du dehors. Rome la délivra de ces deux fléaux : dès qu'elle en prit possession, elle imposa l'obéissance et la tranquillité à tout le monde; elle força les tribus rivales qui l'habitaient à se respecter; elle y établit, ce qui était encore inconnu dans ces contrées et ce qu'on n'y a pas revu depuis, un gouvernement ferme, intègre, vigilant. Une inscription copiée par M. Waddington montre combien les Romains avaient l'œil ouvert sur les moindres abus et le soin qu'ils prenaient de les réprimer. Il a trouvé dans les ruines d'une petite ville la lettre suivante que

le gouverneur de Syrie lui avait écrite et que les habitans avaient fait graver en beaux caractères : « Julius Saturninus aux citoyens de Phœna, salut. Si quelque soldat ou quelque étranger de passage vous fait quelque violence, ne manquez pas de me l'écrire pour qu'il soit puni ; car vous ne devez aucune contribution à ceux qui passent par chez vous. Du moment que vous avez établi une hôtellerie publique (1) on ne peut pas vous forcer à recevoir personne dans vos maisons. C'est pourquoi vous afficherez cette lettre en quelque endroit de votre ville où il soit facile de la voir, afin qu'aucun inculpé ne puisse se défendre en arguant de son ignorance. » Ce qui présentait plus de difficultés encore que d'établir la paix intérieure dans la Syrie, c'était d'empêcher les nomades de la ravager. Elle était ouverte de tous les côtés aux incursions de ces ennemis audacieux et il ne semblait guère possible de prévenir leurs attaques ou de les punir. Ils arrivaient à l'improviste, ils repartaient sans qu'on pût les atteindre et allaient se cacher avec leur butin dans les profondeurs du désert où il n'était pas possible de les suivre. Mais les Romains ne souffraient pas qu'aucune des nations qui s'abritaient sous leur autorité fût insultée par ses voisins. Ils voulaient que tout le monde vécût en paix dans leur empire; aussi s'empressèrent-ils de prendre des mesures efficaces pour arrêter les maraudeurs. Ils firent la police du désert comme on n'a plus su la faire après eux. Toute une ligne de postes fut établie sur la frontière et jusque dans le territoire des Arabes vagabonds. Les uns ne se composaient que d'une tour, et ne contenaient que quelques soldats qui ont écrit, pour se distraire, leur nom et celui de leur pays sur les murailles où on peut encore les lire après quinze siècles écoulés. D'autres étaient plus considérables et formaient de véritables camps retranchés où pouvaient tenir une cohorte d'auxiliaires, une aile de cavalerie, ou de soldats montés sur des dromadaires (*dromedarii*). M. de Vogüé a retrouvé un de ces camps à l'extrémité orientale du Haouran. Il était placé au milieu d'un pays sauvage, où le sol est tantôt couvert de pierres noires et arrondies, projetées par des éruptions volcaniques, tantôt traversé par des coulées de lave. Le cratère qui a produit tous ces bouleversemens s'élève au milieu de cette plaine désolée : c'est un tronc de cône qui peut avoir 60 mètres de hauteur et dont l'intérieur est creux, comme celui du Vésuve. Au pied de la montagne, une grande dépression qui s'est produite forme un lac que remplissent les pluies de l'hiver et que dessèchent vite les premières ardeurs de l'été. Le camp romain est une vaste enceinte carrée de

(1) Cette hôtellerie publique devait être ce qu'on appelle « une caserne des passagers. »

35 mètres de côté, entourée de murailles qui ont plus de 2 mètres d'épaisseur. Il est flanqué de tours rondes et protégé par un fossé. Derrière ces murs solides, des troupes disciplinées sous les ordres d'officiers résolus pouvaient tenir tête à tous les Arabes du désert. Un peu plus bas, sur les bords du lac, on trouve les restes assez bien conservés de bains destinés aux soldats, et quelques débris de maisons qui, selon l'usage, s'étaient groupées autour de la garnison romaine. Au sommet du cratère, un poste avancé dominait toute la plaine, et permettait de voir de loin si quelque ennemi s'approchait. « Ce point, dit M. de Vogüé, forme la limite extrême de notre excursion dans le désert de Syrie : aucun Européen avant nous n'en avait troublé les solitudes. »

Ce système habile de défense eut pour résultat de fermer la frontière aux Arabes. Derrière ces tours et ces camps retranchés, que gardaient de braves soldats et des officiers vigilans, la Syrie se sentit pour la première fois en sûreté. Les champs se peuplèrent; de grandes constructions furent entreprises pour rendre le pays plus sûr ou plus riche, et, selon l'usage, l'armée romaine en donna l'exemple. A peine les états nabatéens venaient-ils d'être soumis à l'empire que le légat Cornelius Palma, qui les gouverna le premier, s'empressa de légitimer sa conquête par des travaux utiles : on le voit occuper ses soldats à conduire les eaux des montagnes dans les plaines arides du Harouan, et faire graver des inscriptions sur des stèles qui existent encore pour nous dire « que le canal a été creusé en l'honneur de l'empereur Trajan. » Les plaines, mieux arrosées, devinrent plus fertiles; la richesse amena le goût du bien-être; de belles maisons de pierre, larges et commodes, remplacèrent partout les huttes et les tanières d'autrefois. Si l'on veut savoir ce que devenaient des pays barbares quand ils étaient gouvernés par les Romains, il suffit de jeter les yeux sur les planches qui accompagnent l'ouvrage de M. de Vogüé. La transformation qu'ils firent subir à la Syrie centrale est incroyable. Le désert s'y peupla de villes et de villages; des gens qui vivaient de rapines et habitaient des cavernes prirent goût aux plaisirs les plus délicats des peuples civilisés. On a retrouvé à Bostra les restes d'un des théâtres les plus beaux et les plus grands qu'aient construits les Romains. Les gradins sont presque tous en place, la scène est décorée de ces portes monumentales qui donnaient accès aux acteurs; plusieurs des colonnes de la galerie supérieure où se tenaient les femmes sont encore debout : c'est même le seul théâtre antique qui les ait conservées. Les dessins de M. de Vogüé nous montrent aussi des ruines de thermes, de basiliques, de palais. Il y en a un à Chaqqa dont plusieurs salles sont intactes; les Arabes le désignent encore par son ancien nom de Quaisarieh (*Cæsareum*). A

Phœna, aujourd'hui Mousmieh, se trouve un très beau prétoire, qui a été construit en l'honneur de Marc-Aurèle, sous la direction d'Egnatius Fuscus, centurion de la troisième légion. C'est un édifice qui, par sa forme, ressemble beaucoup aux anciennes basiliques. Les arcs des voûtes, hardiment jetés d'un mur à l'autre, reposent sur des colonnes élégantes; le fond se compose d'une tribune ou abside surmontée d'une large conque, et les murs latéraux portent des consoles destinées à recevoir les portraits des officiers de la légion. N'est-il pas curieux de voir ces soldats bâtir de si beaux monumens aux frontières du monde civilisé, et l'art grec s'emparer des pays barbares grâce à la conquête romaine?

Mais les maisons particulières sont encore plus intéressantes à étudier que les monumens publics. Elles nous montrent à quel point le goût du bien-être et l'amour du luxe s'étaient répandus dans les rangs inférieurs de cette société. Ce ne sont pas seulement des édifices isolés que M. de Vogüé a retrouvés dans son voyage; il a pu voir des villes entières, il en a parcouru les rues et les places, et les planches de son livre les reproduisent avec tant de fidélité qu'il nous semble en les regardant que nous les parcourons avec lui. Il nous suffit de rapprocher ces dessins l'un de l'autre pour que le tableau soit complet. Voilà bien une ville antique, comme nous les présentent les récits des historiens. Autour d'elle s'étendent de vastes nécropoles, et, selon l'usage, le séjour des morts précède la demeure des vivans. Pour arriver aux premières maisons, il faut traverser plusieurs rangées de tombes. En Syrie, comme partout, ce sont des édifices fort soignés, dont la forme varie suivant la région. Ici on les creuse dans le roc, et pour y pénétrer il faut descendre les larges dalles d'un escalier qui conduit à des portes de basalte ornées de moulures et de festons. Les gens riches surmontent ces chambres souterraines de petits portiques ou de colonnes accouplées qui indiquent au loi n l'emplacement de leur tombeau. Souvent aussi la sépulture se trouve au-dessus du sol; elle est composée d'édicules carrés que termine une sorte de pyramide avec de petits rebords saillans. M. de Vogüé pense que ces rebords étaient destinés à porter des lampes allumées, « car l'illumination des tombeaux à certains jours faisait et fait encore partie du rituel oriental. » D'autres fois, ce sont des tours élevées, dont les étages inférieurs contenaient des sarcophages et dont le haut servait de colombier, « en sorte, dit une épitaphe grecque, qu'elles abritaient à la fois la mort et la vie. »

Au-delà des tombeaux commence la ville. Ici, tout est si bien conservé qu'on peut presque sans effort se croire au VIe siècle de notre ère. On s'engage dans des rues étroites que de belles maisons bordent des deux côtés. Elles ont été souvent ébranlées par

les tremblemens de terre si fréquens dans ce pays; leurs toits se sont partout effondrés, mais en général leurs murailles résistent, et quelques-unes possèdent encore leurs trois étages. C'est là le grand intérêt que présentent pour nous ces ruines. « Partout ailleurs, dit M. de Vogüé, si ce n'est à Pompéi, la vie privée des anciens n'a, pour ainsi dire, pas laissé de traces : en Grèce, en Assyrie, en Égypte, la demeure de l'individu a disparu. C'est à la littérature, à la peinture, à la sculpture, que nous devons les quelques notions que nous possédons sur l'habitation humaine; c'est par un effort spéculatif que nous en reconstruisons les lignes; le contact immédiat nous fait défaut, la perception directe nous manque. Dans la Syrie centrale, au contraire, la vie privée apparaît dans tous ses détails matériels. La demeure subsiste à tous les degrés de l'échelle sociale, avec ses accessoires somptueux ou modestes, dans toutes ses relations soit avec la vie publique, soit avec la vie religieuse, soit enfin avec la mort. » M. de Vogüé vient de prononcer le nom de Pompéi : c'est un souvenir que rappellent inévitablement les ruines des villes syriennes. Dans les plaines du Haouran, comme au pied du Vésuve, un hasard heureux nous a conservé des témoins de la vie antique, qui la remettent sous nos yeux; mais là s'arrêtent les ressemblances. Autant les maisons de Pompéi sont élégantes et gracieuses, autant celles de la Syrie ont un aspect sérieux et dur. Ce qu'on peut dire, c'est que les unes et les autres conviennent tout à fait aux lieux où elles sont placées. Celles de Pompéi étaient faites pour embellir les horizons charmans de la baie de Naples; on comprend que tout y soit riant et joyeux. Les autres sont voisines du désert; elles s'élèvent au milieu de sites grandioses, mais austères, dans des plaines qui sont souvent sans eau, sans verdure, sans ombrage. Il est naturel qu'elles aient quelque chose de triste et de rude comme le pays qui les entoure. D'ailleurs, ceux qui les ont bâties ne disposaient pas de tous les matériaux qu'on trouve en si grande abondance dans les contrées heureuses de la Campanie. Le bois est rare, ou même tout à fait absent dans la Syrie centrale; il faut le remplacer par la pierre. Tout est en pierre dans les édifices du Haouran, même les battans des portes et les volets des fenêtres. Avant de construire une maison, on creuse dans le rocher, à une assez grande profondeur, des caves et des citernes, et les matériaux qu'on en retire servent à élever les murailles. Ce genre de construction, où n'entrent ni le bois, ni la brique, et qui ne se composent que de grands blocs posés l'un sur l'autre, ne permet guère les agrémens et les caprices. La grandeur, mais une grandeur un peu monotone et raide, en est la qualité dominante. « Ce sont, dit M. de Vogüé, de hardis et habiles tailleurs de pierre que les architectes de ce temps et de

ce pays. Rarement, si ce n'est en Égypte et dans les civilisations primitives de l'Orient, on a vu attaquer le rocher avec cette vigueur. » Dans certaines régions, au nord par exemple, le voisinage des grandes villes grecques du littoral a donné le goût d'une architecture un peu plus élégante. La façade des maisons y est ornée de deux rangs de portiques superposés que soutiennent, suivant la fortune du maître, des colonnes ou des piliers monolithes. Les appartemens communiquent entre eux par ces galeries extérieures qui leur donnent ainsi l'ombre et le frais. Ailleurs, l'aspect des édifices est beaucoup moins agréable; plus de galeries, de grands murs sans fenêtres, qui n'ont d'autre ouverture sur la rue qu'une porte étroite et quelques balcons élevés : c'est déjà l'Orient d'aujourd'hui, où la vie domestique est si rigoureusement concentrée dans l'intérieur des habitations et ne se manifeste pas au dehors. Ce qui remplace en Syrie l'inévitable *atrium* des maisons de Pompéi, c'est une grande salle qui occupe en général presque tout le rez-de-chaussée; elle était destinée aux réunions de la famille et aux réceptions des étrangers. L'étage supérieur, auquel conduit un escalier de pierre, placé quelquefois dans la grande salle, contient les chambres à coucher et les appartemens intimes. On y trouve des enfoncemens ménagés dans les murs pour servir d'alcôves et d'armoires. Plusieurs de ces maisons sont si bien conservées qu'on les habite encore. M. de Vogüé raconte qu'il en a trouvé une dans un petit village du Haouran où logeait le cheikh de l'endroit. « Il l'habite, nous dit-il, comme l'habitait son prédécesseur du IIIe siècle; les femmes et les enfans, le *harem* en haut; les divers services dans les chambres du bas; la vie publique dans la *salle*. C'est dans cette salle que nous fûmes reçus, mes compagnons et moi, avec les cheikhs du voisinage, que le repas du soir nous fut servi sur un large plateau posé à terre, à la lueur fumeuse d'une lampe d'argile alimentée avec du beurre fondu, et qu'ensuite chacun de nous s'étendit pour la nuit sur le tapis et les coussins rangés le long du mur. » A côté des appartemens du maître, ces vieilles maisons contiennent le logement des serviteurs. La cuisine est taillée dans le roc, sous la maison; une sorte de table de pierre creuse forme le foyer; au-dessus, un trou circulaire percé dans le plafond laisse entrer le jour et sortir la fumée. Tout autour, des anneaux, des niches, des auges, servaient à suspendre, à ranger, à laver les ustensiles de ménage. Tous ces petits détails curieux, qui peuvent sembler d'abord sans importance, rendent le passé plus vivant. Un peu plus loin, dans une aile séparée, se trouvent les écuries, avec des auges de pierre pour faire boire les chevaux, et des trous dans les piliers pour les attacher; à côté de l'écurie, les caves, les celliers, les pressoirs pour l'huile et pour le vin. Un de

ces pressoirs, qui existe encore à El-Barra, se composait d'une sorte de cuve ou d'entonnoir placé à l'extérieur de la maison, par où les vendangeurs jetaient le raisin qu'on foulait ensuite dans le cellier. Au-dessus de la cuve, sous un large auvent qui la protége, le propriétaire a fait graver deux vers latins qu'on peut lire encore, où il célèbre « les présens de Bacchus que donne la vigne quand elle est mûrie par un soleil ardent; » et nous dit que son raisin produit « une liqueur semblable au nectar. » Les anciens nous apprennent en effet que les raisins d'El-Barra méritaient ces éloges; ils étaient renommés dans tout l'Orient, et l'empereur Élagabale, qui les appréciait beaucoup, en faisait venir à Rome à grands frais pour les donner à ses chevaux.

Figurons-nous tous ces monumens intacts et toutes ces maisons habitées. Relevons par la pensée ces pans de muraille abattus, ces voûtes renversées; remettons dans ces villes le mouvement et la vie qui s'y trouvaient il y a quinze siècles, et il nous sera aisé de comprendre combien cette animation et cette prospérité, qui succédaient d'une façon si merveilleuse à la barbarie et à la solitude, devaient surprendre les peuplades voisines. Les Arabes nomades, qui tournaient sans cesse autour des frontières et n'y pouvaient plus pénétrer, en furent plus frappés que es autres. Cette civilisation, qu'ils apercevaient de loin, finit par les attirer, et plusieurs de leurs tribus souhaitèrent jouir aussi de « la paix romaine. » Rome les accueillit bien et sut profiter d'eux. Elleen fit des soldats qui comptèrent bientôt parmi les plus braves de ses armées. Elle les associa à son œuvre et ils furent en général chargés de protéger les caravanes qu'ils avaient si longtemps pillées. Plusieurs d'entre eux se firent vite remarquer dans ce nouveau métier; ils conquirent par leur intelligence et leur valeur des grades élevés, et même il y en eut un qui devint empereur. C'était Philippe, que sa naissance ne semblait pas destiner au trône, car il était le fils d'un chef de brigands. Après son élévation à l'empire, il n'oublia ni son pays ni même son père, quoiqu'il eût quelque intérêt à ne pas s'en souvenir pour le faire oublier aux autres. Il fonda une grande ville à l'endroit où il était né et l'appela de son nom; quant à son père, il lui fit solennellement décerner l'apothéose. L'ancien voleur devint dieu comme un autre, et on lui éleva des autels. Les personnes qui souhaitaient quelque faveur du fils avaient l'air de croire à la divinité du père, et M. Waddington a copié dans le pays quelques inscriptions où il est dévotement invoqué. Il a retrouvé aussi d'une manière certaine les ruines de Philippopolis, sur la position de laquelle on n'était pas d'accord. « C'était une grande ville, entourée de murailles qui forment une enceinte rectangulaire, percée de deux grandes voies pavées qui se coupent en croix, ornée d'un

théâtre, d'un aqueduc, de bains, de temples et de nombreux édifices publics. Tous ces édifices sont de la même époque; la ville a été pour ainsi dire bâtie d'un coup, et une portion de son périmètre n'a même jamais été occupée par des maisons. » Comme Philippe ne régna que six ans, il eut peu de temps pour la construire, et il n'est pas surprenant qu'il ne l'ait pas achevée. Par un hasard singulier, c'est sous son règne que tombait le millième anniversaire de la fondation de Rome. On nous raconte qu'il donna à cette occasion des fêtes magnifiques qui durèrent plusieurs jours et où l'on offrit aux curieux toute sorte de spectacles; mais n'est-il pas étrange que le césar qui célébrait ainsi l'an mil de la ville éternelle fût un Arabe?

Il fallait certes que cette civilisation eût de grands attraits pour conquérir aussi vite des nations qui semblaient en être d'abord si éloignées. Quand nous venons de voir les miracles qu'a produits la domination romaine dans des pays barbares, nous avons quelque peine à nous expliquer les sombres tableaux qu'on en a quelquefois tracés. Soyons sûrs que, si elle avait été si pesante qu'on le dit, le monde ne l'aurait pas si aisément acceptée. Le mouvement qui a entraîné vers Rome tant de peuples différens, et qui s'étaient montrés jusque-là si ennemis de la domination étrangère, nous semblerait peut-être difficile à comprendre si nous n'avions pas vu quelque chose de semblable s'accomplir sous nos yeux. Il y a des momens où les petites nations tiennent avant tout à leur existence individuelle et séparée, où il leur plaît de se gouverner par leurs lois, de s'isoler de leurs voisins, de s'enfermer en elles-mêmes et d'être maîtresses chez elles; il y en a d'autres au contraire où elles sont prêtes à renoncer à leurs institutions, à leurs souvenirs, à leurs haines, à se mêler et se confondre avec leurs rivaux les plus détestés, à perdre leurs lois, leurs mœurs, leur indépendance et leur nom. C'est qu'elles sont alors travaillées d'ambitions nouvelles : elles veulent être un grand peuple, faire partie d'un grand état; pour se sentir puissantes et respectées, pour avoir leur part des hommages que tout le monde est obligé de rendre à une grande nation, elles se résignent aux plus douloureux sacrifices. L'orgueil que leur cause la gloire de leur nouvelle patrie les paie de tout. C'est ce que l'Europe a vu plus d'une fois avec surprise dans ces dernières années; probablement aussi c'est ce qui était déjà arrivé vers le premier siècle de notre ère. Que de petits peuples ont été heureux alors de se perdre dans l'unité romaine! comme ils ont volontiers échangé leur nom inconnu pour ce titre glorieux que respectait l'univers! Sur un rocher du désert, près du Sinaï, on a trouvé, gravée en caractères grossiers, cette fanfaronnade de soldat : *Cessent Syri ante latinos Romanos!* Il est probable que celui qui

écrivait ces mots était un Arabe de naissance (1), mais le plaisir qu'il trouvait à servir sous les enseignes romaines lui faisait oublier son pays, et il était fier de se dire « un Romain de Rome. » Ces sentimens sont souvent exprimés dans les inscriptions de la Gaule et de l'Espagne; ils étaient communs, ce qui ne surprend pas, dans les pays de l'Occident, plus rapprochés de Rome et depuis longtemps familiarisés avec elle; les travaux de MM. Waddington et de Vogüé nous montrent qu'on les retrouve jusqu'au milieu du désert de Syrie.

II.

En même temps que la domination romaine s'établissait en Syrie, le christianisme y faisait des progrès rapides. Le terrain, comme nous l'allons montrer, était bien préparé pour lui, et il y devint vite le maître. On a vu que tous les monumens qui existent dans ce pays sont des six premiers siècles de notre ère, mais ils appartiennent surtout à la fin de cette période, c'est-à-dire à une époque où le christianisme était dominant. Ils ont donc été presque tous construits sous son inspiration, et ils en portent la marque.

C'est ici que les planches de M. de Vogüé et les inscriptions de M. Waddington vont nous être d'un grand profit. Nous leur devrons des enseignemens que nous ne pourrions pas trouver ailleurs. On ne possède presque plus de monumens chrétiens de ces époques reculées; la plupart ont dû périr dans les bouleversemens effroyables de l'invasion. Ceux qu'on a sauvés des barbares dans quelques villes privilégiées, comme Rome, n'ont pas échappé tout à fait à un autre péril : ils ont été victimes de la dévotion même des fidèles. On les a si souvent embellis, renouvelés, mis à la dernière mode, qu'on ne peut presque plus les reconnaître. S'il en est dans le nombre qu'un hasard heureux ait protégés et qui se soient conservés assez intacts, ils sont rares, isolés, et cet isolement nous empêche quelquefois de les bien comprendre. Nous possédons sans doute quelques beaux types de l'art des divers siècles, mais les intermédiaires nous manquent. Nous voyons le résultat auquel on est arrivé; nous ne connaissons pas la route qu'on a suivie pour l'atteindre, nous ne pouvons plus savoir par quels essais et quels tâtonnemens on a passé avant de produire les œuvres qui nous restent. En Syrie au contraire, on a retrouvé à peu près toutes les églises qui ont été bâties depuis le IVe siècle jusqu'à Justinien; la série entière de ces monumens primitifs existe; on les voit pour ainsi dire sortir les uns des autres et l'on saisit leur filiation. C'est un grand art qui naît et grandit sous nos yeux. Nous le prenons à ses débuts, aucun des progrès importans

(1) C'est du moins ce que M. Renan conjecture de la tournure de la phrase.

qu'il a faits ne nous échappe, nous voyons de quels élémens étrangers il s'est formé et comment il les a modifiés pour les accommoder à son génie, nous le suivons enfin pas à pas depuis ses origines jusqu'au jour où une invasion vint brusquement arrêter sa croissance.

On peut donc dire que les travaux de MM. de Vogüé et Waddington ont ce mérite de nous faire mieux connaître les transitions : et pour commencer par la première et la plus importante de toutes, il me semble que nous leur devons de saisir plus clairement comment se fit dans ces contrées le passage du paganisme aux croyances chrétiennes. Nulle part peut-être il ne dut être plus facile que là. Les inscriptions qu'on y a trouvées nous montrent que le paganisme y avait pris un caractère qui le rapprochait d'une manière sensible de la foi nouvelle. On y adorait sans doute, comme partout, un très grand nombre de dieux, mais leur personnalité y était devenue vague, leurs formes indécises, leurs contours moins précis, et ils tendaient de plus en plus à se confondre ensemble. C'étaient des attributs de la Divinité plutôt que des dieux véritables, et il était aisé de les faire rentrer les uns dans les autres pour recomposer l'unité divine. On sentait bien que cette sorte de monothéisme inconscient n'opposerait pas une très grande résistance à un monothéisme rigoureux. C'est ce qui est surtout remarquable dans les inscriptions religieuses de Palmyre. On y invoque d'ordinaire un dieu sans nom qu'on appelle le Bon ou le Clément. L'habitant de Palmyre qui veut demander la santé ou la fortune pour lui et les siens, ou qui remercie le ciel d'une faveur qu'il croit avoir reçue, élève un petit autel et y inscrit une prière qui commence toujours par ces mots : « Qu'il soit béni dans l'éternité, le Bon, le Miséricordieux ! » M. de Vogüé fait remarquer avec raison que cette formule convenait à tous les cultes et qu'ils pouvaient tous s'en accommoder. Le païen, en s'exprimant ainsi, croyait sans doute s'adresser à l'une de ses divinités ordinaires, au dieu-soleil Malakbel, ou à Baalsamin, le seigneur du monde; il les désignait sous le nom de Miséricordieux, de Clément, comme à Rome on appelait Jupiter le Très-Bon et le Très-Grand (*Optimus*, *Maximus*). De son côté, le juif pouvait très bien abriter sous cette phrase générale une invocation au Dieu jaloux d'Israël. Il était même à la rigueur permis aux chrétiens de l'employer sans scrupule, et l'on croit avoir la preuve qu'au besoin ils s'en sont servis. M. de Vogüé a retrouvé un petit autel élevé en l'an 135 « à Celui qui est béni dans l'éternité » par Salmon, fils de Nésa, pour son salut et celui de ses enfans. Jusqu'ici rien ne distingue cette inscription des autres; mais elle est encadrée des deux côtés par des signes qui ressemblent beaucoup au monogramme du Christ. Salmon était donc probablement un chrétien; il se servait d'une formule païenne qui lui rappelait le *Sit*

nomen Domini benedictum de ses livres sacrés, comme à la même époque les sculpteurs et les peintres des catacombes employaient la figure d'Orphée ou le pasteur de Calamis pour représenter le Sauveur. Ce petit autel de Palmyre, avec son inscription qui pouvait convenir aux trois cultes à la fois, nous fait voir les points de contact qu'ils avaient ensemble et comment il était possible de passer presque insensiblement de l'un à l'autre.

Les inscriptions grecques et araméennes copiées par MM. Waddington et de Vogüé nous apprennent encore que la race qui habitait la Syrie était l'une des plus religieuses de l'ancien monde. Sur les tombes élevées par la ville de Palmyre à ses principaux citoyens, l'éloge qu'on fait d'eux est double. « Ils ont aimé leur pays, dit l'inscription, et craint les dieux. » Ces deux qualités sont mises sur la même ligne et complètent le citoyen. La piété des gens de ce pays n'est pas tout à fait la même que celle des peuples de l'Occident. Elle ne consiste pas seulement dans l'accomplissement régulier de certaines pratiques minutieuses, il s'y joint un élan du cœur vers la Divinité qui aurait surpris et mécontenté un de ces vieux Romains à qui tous ces sentimens violens étaient suspects. Le Syrien se représente quelque part « louant Dieu chaque jour, » et quelques-unes de ses prières, dont nous avons conservé des fragmens, ont un accent religieux qui contraste avec les formules ordinairement si longues et si froides des autres rituels païens. C'est un salut adressé au dieu dont on visite le temple, une requête passionnée à Baal-Marcod afin d'obtenir son secours, une invocation au soleil levant pour lui demander de venir au plus vite luire sur le monde. Les tombeaux anciens sont très nombreux dans la Syrie : sur aucun d'eux on ne trouve ces paroles de doute ou ces assurances cyniques d'un anéantissement absolu qui sont si fréquentes en d'autres pays. Tout y est simple et grave, et l'on y sent une sorte de recueillement pieux devant la mort. La certitude de la vie future y paraît encore plus claire et plus ferme qu'ailleurs. « Divin Sabinus, dit une gracieuse inscription grecque, le sommeil s'est emparé de toi, mais tu n'es pas mort. Tu reposes sous ces arbres, dans ta tombe, sans que la vie t'ait quitté, car les âmes des gens pieux vivent toujours. »

Cette piété des Syriens les disposait d'avance à bien accueillir le christianisme. La foi nouvelle avait peu de prise sur les indifférens et les sceptiques; elle attirait au contraire les âmes religieuses qui pratiquaient avec sincérité les anciens cultes. Partout ce sont les païens fervens qui sont devenus le plus vite des chrétiens convaincus. D'ailleurs la Syrie centrale est voisine de Jérusalem où le christianisme est né, d'Antioche où il a fait de si rapides conquêtes et reçu le nom qu'il porte; il est naturel qu'il s'y soit ré-

pandu aussi de très bonne heure. On le suit pour ainsi dire pas à pas, dans les inscriptions de M. Waddington, depuis le moment où il pénètre dans le pays jusqu'à son triomphe définitif. L'une d'elles, qui contient des symboles chrétiens mêlés à des formules païennes, semble être d'un temps où les fidèles avaient besoin de dissimuler leurs croyances. Une autre rappelle l'époque des persécutions. Il y est dit « que Chosté, femme d'Inus le martyr, a porté des présens à la maison de la prière. » Dans une autre, il est question d'une de ces hérésies qui furent si fréquentes pendant les premiers siècles. Le linteau sur lequel elle est écrite était placé au-dessus de la porte d'une chapelle qui n'existe plus; on y lit ces mots : « Synagogue des Marcionistes du bourg de Lebada, élevée au Seigneur et au Sauveur Jésus par le prêtre Paul. » C'est le seul monument de ce genre qui nous soit parvenu. « Il est d'un grand intérêt, dit M. Waddington, parce qu'il constate l'existence d'un lieu de culte public consacré à une hérésie, et antérieur aux monumens datés les plus anciens du culte public des catholiques. » Une autre inscription, curieuse aussi par les souvenirs qu'elle rappelle, devait surmonter un temple que des païens fidèles construisaient « par l'ordre divin de leur maître, le césar Jullien. » Le monument et l'inscription même sont inachevés. Julien ne vécut pas assez pour terminer son œuvre. Les temples qu'il faisait bâtir ou qu'il relevait furent interrompus par sa mort, et après lui la doctrine qu'il avait combattue avec tant de passion ne trouva plus de résistance.

La Syrie pratiqua le culte nouveau avec encore plus de ferveur que l'ancien. Les églises et les chapelles y sont en très grand nombre et presque toutes contiennent des inscriptions pieuses. Sur la porte, celui qui les a bâties les offre à Dieu pour le salut de son âme. Quelquefois il refuse de se nommer par humilité et se contente de dire : « Souviens-toi, Seigneur, du chrétien qui a construit ce monument et dont tu sais le nom (1). » A l'intérieur, on lit les prières de ceux qui s'adressent aux bienheureux George et Michel ou « au saint et misérable Job, » si populaire dans ces contrées. Ils leur demandent humblement de les protéger, de les conserver, d'obtenir le repos éternel pour les parens ou les amis qu'ils ont perdus. C'était déjà l'usage d'écrire des prières semblables sur les murs des temples païens. On en a précisément trouvé une en Syrie qui est ainsi conçue : « Jupiter invincible, élève Uranius le pieux ! » On voit qu'on ne parlait pas du même ton à Jupiter qu'à saint George, et qu'on ne lui demandait pas les mêmes bienfaits. Ce ne sont pas seulement les édifices sacrés qui renferment de ces

(1) Un de ces architectes a trouvé un moyen assez curieux de concilier sa dévotion de chrétien avec sa vanité d'artiste. Il a inscrit ces mots sur la maison qu'il avait construite : « La puissance de Dieu et du Christ l'a élevée ; *Domnos architecte.* »

inscriptions religieuses, il y en a beaucoup aussi dans les maisons particulières. Sur la porte d'entrée, le propriétaire a fait quelquefois écrire ces paroles qui sont empruntées à un psaume de David : « Voici la porte du Seigneur par laquelle entrent les justes. » Ailleurs, on lit : « Seigneur, secourez cette maison et ceux qui l'habitent. » Ou bien : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre lui? Gloire à lui dans l'éternité ! » D'autres fois : « Si le Seigneur ne sauve la ville, c'est en vain que le gardien veillera pour la protéger. » A côté de ces inscriptions, les symboles chrétiens, le monogramme du Christ et la croix, se retrouvent partout. Ils sont prodigués sur les murailles, dans les appartemens, au-dessus des colonnes et parmi les sculptures des frises, comme si les gens de cette époque éprouvaient le besoin d'attester à tout propos leur croyance. On sent qu'ils gravent ces signes avec plaisir; qu'ils sont fiers, qu'ils sont heureux de faire une profession publique et répétée de leur foi. C'est ainsi qu'on voit un peintre ignoré, qui décore un tombeau, après avoir tracé l'image de la croix, saisi d'une sorte d'enthousiasme, ajouter, en paraphrasant la devise du Labarum : « τοῦτο νικᾷ, ceci triomphe ! »

Mais ce qui est plus important et plus curieux que le reste, c'est d'étudier, dans les nombreuses églises que M. de Vogüé a reproduites, le développement de l'art chrétien. Il a bien raison de nous dire que le grand intérêt de son ouvrage est de nous faire assister à tout ce mouvement architectural qui commence avec la victoire du christianisme, sous Constantin, et s'arrête pour la Syrie au VIIe siècle. La religion nouvelle, quand elle se vit maîtresse, chercha d'abord à se loger dans les monumens qui existaient. Les temples étaient déserts et inutiles; il est naturel qu'elle ait eu l'idée de s'en emparer. C'est ainsi qu'en Syrie un petit édicule, construit par les habitans d'un village « pour le salut et la victoire de l'empereur Probus, » fut plus tard consacré à saint George et à ses compagnons. Mais les temples païens étaient en général si étroits qu'ils pouvaient à peine, dans la nouvelle religion, servir de chapelles; elle exigeait pour ses cérémonies des édifices plus vastes; elle devait d'ailleurs, au moins dans les premières années, éprouver quelque répugnance pour des lieux où s'était célébré si longtemps le culte des idoles. Aussi prit-elle l'habitude, quand elle occupa les temples, de commencer par en modifier tout à fait la disposition, ou même de les démolir et de construire avec les débris des monumens nouveaux. C'est ce qui est notamment arrivé dans une ville assez importante de la Syrie, à Ezra. On y lit, en dehors de la porte de l'église, l'inscription suivante : « Le rendez-vous des démons est devenu la maison du Seigneur; la lumière du

salut éclaire le lieu qu'obscurcissaient les ténèbres; les sacrifices idolâtriques sont remplacés par les chœurs des anges; où se célébraient les orgies d'un dieu se chantent les louanges de Dieu. Un homme qui aime le Christ, le notable Jean, fils de Diomède, a offert à Dieu, de ses deniers, ce magnifique monument, dans lequel il a placé la précieuse relique du saint vainqueur martyr, George, le saint lui étant apparu, à lui Jean, non en songe, mais en réalité. » L'église d'Ezra était donc élevée sur l'emplacement d'un temple païen; elle fut achevée en 515 et sert encore aujourd'hui au culte pour lequel elle a été bâtie il y a douze siècles. Le notable Jean l'avait si solidement construite qu'elle a résisté à tous les assauts du temps et des hommes, et que les bombes mêmes d'Ibrahim-Pacha, qui pendant la guerre de Syrie ont traversé la coupole, n'ont pu la renverser. Elle a la forme d'un octogone inscrit dans un carré, huit piliers reliés par des arcades soutiennent la coupole; les quatre angles sont occupés par des chapelles, dans l'une desquelles se trouve encore le tombeau de saint George, objet de la vénération des chrétiens et des musulmans.

Plutôt que de s'établir dans les temples, l'église, on le sait, choisit pour y célébrer son culte ces monumens que les anciens appelaient des basiliques, et où l'on rendait la justice. Ils convenaient parfaitement à ses cérémonies et elle n'eut presque pas de changement à y faire pour se les approprier. C'est ce qu'a montré M. de Vogüé en reproduisant dans ses planches une basilique païenne, celle de Chaqqa, qui est antérieure à Constantin, et une église qui a été bâtie dans la même forme un siècle plus tard. On verra, en jetant les yeux sur les dessins de M. de Vogüé, combien les deux édifices se ressemblent. L'architecte chrétien n'a pas eu besoin de se mettre en frais d'invention; il s'est contenté d'ajouter une abside assez grossière, et de flanquer sa façade d'une tour à trois étages. Voilà pourtant le commencement de l'art chrétien en Syrie; c'est, comme on voit, un début assez timide. Mais l'église ne devait pas rester longtemps fidèle au type des basiliques païennes qu'elle avait d'abord exactement reproduit; elle s'en détache vite pour créer des monumens d'un genre nouveau et qui lui appartiennent davantage. M. de Vogüé fait très bien remarquer qu'en Syrie la situation particulière dans laquelle les architectes se trouvaient placés les força d'être originaux. On a vu que le pays ne produit presque pas de bois; la seule roche dont on puisse se servir est un basalte très dur et très difficile à tailler. C'était une grande difficulté pour les architectes; ils surent la faire tourner à leur avantage. « Cette nécessité toute matérielle, en exerçant leur sagacité et leur savoir, leur fit trouver des principes nouveaux » L'arc était la seule combinaison capable de relier avec des

pierres deux supports éloignés; il devint le principal élément de leurs constructions. Elles se composent toujours d'une série d'arcs parallèles supportant les larges dalles du plafond. Quand l'espace à couvrir était trop grand pour la longueur des dalles ordinaires, on eut recours à la coupole. De là de grandes modifications dans l'art de bâtir : pour balancer l'effet de la poussée des arcs, il fallut établir des contre-forts, ces contre-forts qui sont si nombreux et quelquefois si élégans dans nos édifices du moyen âge; de même, quand on voulut faire tenir une coupole sur un plan carré, on fut amené à trouver la forme des pendentifs sphériques qui sont le trait particulier du style qu'on appelle byzantin. Toutes ces inventions n'appartiennent pas entièrement aux artistes chrétiens, elles avaient été entrevues et essayées avant eux. Il y a des voûtes et des coupoles hardies dans les édifices du second siècle, et M. de Vogüé montre qu'on peut trouver dans le petit monument élevé en l'honneur de l'empereur Probus le principe des pendentifs. L'art était donc entré dans les voies nouvelles avant le christianisme, mais on peut croire que par l'élan qu'il donna aux esprits il le fit marcher plus vite. Peut-être aurait-on sans lui hésité et tâtonné plus longtemps avant d'imaginer ces conceptions auxquelles il arriva presque d'un coup. Si l'on veut voir avec quelle rapidité le chemin fut parcouru et quels progrès on a faits en quelques années, il suffit de comparer les premières basiliques chrétiennes si timidement imitées de l'antique avec les coupoles élégantes et audacieuses des églises d'Ezra ou de Bostra.

Gardons-nous de croire que ces monumens ne soient curieux que pour un archéologue et qu'ils n'aient d'autre intérêt que de nous apprendre comment s'est formé l'art chrétien. Ce sont souvent des œuvres remarquables et qui font grand honneur aux artistes qui les ont exécutées. Pour qu'on puisse estimer ces artistes autant qu'ils le méritent, je demande à reproduire, malgré quelques détails un peu techniques, une page de M. de Vogüé où il apprécie leurs qualités et le caractère de leurs ouvrages : « Les architectes, dit-il, qui élevèrent les monumens innombrables de cette contrée appartenaient à la bonne tradition grecque, moins par les formes qu'ils ont adoptées que par les principes qu'ils appliquent. On ne retrouve plus dans leurs œuvres la délicatesse de goût ni l'exquise perfection de l'époque classique, mais on y constate l'esprit pratique, logique et sincère qui a inspiré les premières productions de la Grèce. Ennemis, eux aussi, de tout artifice de construction, rejetant l'emploi du mortier, ils demandaient aux lois de l'équilibre les conditions de solidité de leurs œuvres et le principe de leurs tracés; s'ils empruntaient aux ordres grecs les motifs de leur décoration, s'ils prenaient en même temps aux Romains l'arc et la voûte, ils les em-

ployaient avec un grand discernement, retranchant les membres inutiles et subordonnant leurs dimensions non pas à une règle uniforme de proportion, mais à la nature des matériaux dont ils disposaient et au programme qu'ils avaient à remplir. Comme ils ne voulaient se servir pour les supports que de monolithes, ils n'excédaient jamais une certaine hauteur, et donnaient à leurs ouvertures des dimensions presque invariables, quelle que fût d'ailleurs la grandeur de l'édifice. Si la colonne n'était pas assez haute pour le but proposé, ils la plaçaient sur un piédestal ou surhaussaient l'arc qu'elle était destinée à porter. Quant aux arcs eux-mêmes, ils les appuyaient directement et sans intermédiaire sur le chapiteau. Ils déterminaient la saillie et le profil des corniches extérieures non plus d'après des modèles consacrés, mais d'après l'inclinaison des toits, l'écoulement des eaux ou toute autre condition pratique. Enfin, ils faisaient de la bonne et solide architecture, dans laquelle chaque membre était appelé par une fonction nettement accusée, dont la décoration était sobre et originale, et qui, essentiellement logique et raisonnée, ne manquait ni de fermeté ni d'élégance. »

Ainsi l'art était florissant dans la Syrie centrale du IIIe au VIIe siècle; pendant ces époques qui nous semblent si tristes et si sombres, il y avait, dans ce coin ignoré du monde, « des écoles d'artistes intelligens qui maintenaient les bonnes traditions et les renouvelaient par des innovations heureuses. » Voilà ce qu'on aurait grand'peine à soupçonner, si les dessins de M. de Vogüé ne nous forçaient à le croire. On se demande, en les regardant, comment ces progrès accomplis dans les arts, cet élan de jeunesse qui fait produire de si beaux ouvrages, se concilient avec les misères de toute sorte qui accablent alors l'empire grec, et s'il est possible que le même pays, à la même époque, nous offre des spectacles si opposés. Pour le comprendre, rappelons-nous que l'empire d'Occident, quelques années plus tôt, nous présente aussi les mêmes contrastes. Parmi les désastres d'une invasion que rien ne peut arrêter, au milieu de la tristesse d'une civilisation qui se sent mourir, les lettres et les arts se raniment après un sommeil d'un demi-siècle, il naît des poètes, des orateurs, moins parfaits sans doute que ceux des époques classiques, mais qui possèdent la première de toutes les qualités, le mouvement, la vie, qui mettent dans les anciennes formes littéraires des idées nouvelles ou qui même inventent des genres inconnus. C'est le même monde pourtant et la même société qui nous offrent ces aspects divers, mais cette société se compose pour son malheur de deux élémens contraires, une vieille monarchie dont tous les ressorts sont usés, et une religion jeune qui est en train de renouveler un peuple. De là ces oppositions qui étonnent, cet air de jeunesse et cette caducité,

ces progrès surprenans et cette décadence inévitable, ces ombres et cet éclat. Il en est de même en Orient, quoique l'Orient ait su plus longtemps se défendre contre les barbares; là aussi la mort et la vie sont accouplées ensemble. Les hontes et les faiblesses de la cour byzantine, les révolutions misérables dans lesquelles elle s'épuise et s'éteint sont l'héritage qu'elle a reçu du vieil empire des césars, et pendant que cet empire achève de mourir lentement aux bords du Bosphore, après avoir succombé sur le Tibre, le christianisme, l'élément jeune et rénovateur, trouve la force de créer un art nouveau près du désert de Syrie.

Ici se présente une question importante à laquelle M. de Vogüé a touché sans prétendre la traiter à fond : après qu'on a constaté le mérite de cette école d'architecture et la beauté des œuvres qu'elle a produites, il est naturel de se demander quelle action elle exerça sur l'art chrétien et jusqu'où son influence s'est étendue. Doit-on penser qu'elle s'est enfermée dans la Syrie et l'Orient? Si elle en est sortie, a-t-elle pu pénétrer jusque chez nous? Est-il possible qu'elle ait contribué à la renaissance occidentale du XIIe siècle, et faut-il lui attribuer quelque part dans la formation de notre art français du moyen âge?

La réponse ne semble pas douteuse à M. de Vogüé, et je crois qu'elle ne le paraîtra pas non plus à tous ceux qui jetteront les yeux sur les planches qui accompagnent son livre : entre les monumens de la Syrie centrale et certaines églises romanes du midi de la France les analogies sont frappantes. M. de Vogüé les fait ressortir par des rapprochemens curieux. On les retrouve aussi bien dans l'aspect général des édifices que dans les détails de leur construction; et il est difficile d'admettre que le hasard seul ait pu les produire. Elles avaient été déjà remarquées par M. Viollet-Le-Duc, qui n'hésita pas à reconnaître que les architectes français avaient dû imiter en certaines circonstances les artistes de l'Orient; il supposa seulement que ces imitations étaient postérieures aux croisades. Selon lui, ce furent les guerres saintes qui donnèrent pour la première fois aux Occidentaux l'occasion de voir les églises de la Syrie; ils en furent naturellement très frappés, et de retour chez eux ils s'approprièrent ce qu'ils venaient d'admirer. Ce n'est pas tout à fait l'opinion de M. de Vogüé, qui pense que ces relations remontent beaucoup plus haut. Il en trouve des traces dans quelques-unes de nos églises du IXe siècle, notamment dans Saint-Gabriel de Tarascon, dans le porche de Notre-Dame-des-Doms à Avignon, et dans celui de Saint-Sauveur à Aix. Il lui semble d'ailleurs qu'à l'époque des croisades l'architecture française avait trouvé sa voie définitive. C'est alors un art complet et achevé; les élémens divers qui le forment y sont si bien fondus qu'il faut admettre que ce travail d'assi-

milation a demandé de grands efforts et beaucoup de temps; il devait donc y avoir longtemps que ces influences orientales qu'on y remarque s'y étaient introduites pour la première fois. De quelle façon et à quel moment précis y sont-elles entrées, quel hasard a pu amener les architectes de l'Occident en présence des basiliques syriennes, on l'ignore; mais M. de Vogüé affirme que directement ou non ils ont dû les connaître, que s'ils ne les ont pas visitées elles-mêmes, ils en ont vu des dessins ou des copies. Sans doute, nous dit-il, l'architecture du moyen âge est sortie naturellement de celle des Romains; des maîtres tels que M. Viollet-Le-Duc et M. Quicherat l'ont démontré. « Entre les deux systèmes de construction, l'enchaînement est logique, l'évolution est rationnelle, surtout si on la suppose conduite par des esprits méthodiques et réfléchis. Les architectes du XIIe siècle avaient ces qualités; néanmoins, quelque avisés qu'on les suppose, ils n'ont pu tout tirer de leur propre fonds; ils n'auraient pas su à eux tout seuls renouer la tradition interrompue. L'imitation intelligente des ruines romaines ne suffit pas à expliquer leurs rapides progrès. Ils ont trouvé le terrain préparé par trois siècles d'efforts peu connus, de tâtonnemens multipliés, d'emprunts faits au seul pays qui pût alors fournir des maîtres, à l'Orient. Pour ma part, ajoute M. de Vogüé, c'est dans cette période préparatoire et obscure que je placerais l'action directe des écoles orientales sur l'Occident, action qui s'est exercée non-seulement par les relations commerciales et l'importation des objets de luxe, mais par l'émigration des artistes qui fuyaient les iconoclastes ou qu'appelaient les protecteurs éclairés de l'art. » Il faut donc supposer, selon M. de Vogüé, que bien avant les croisades, quand l'Occident faisait ses premiers efforts pour sortir de la barbarie, il a eu quelque connaissance des monumens syriens et qu'il en a su profiter (1).

(1) Ces monumens n'ont pas été inutiles non plus à l'art arabe. M. de Vogüé y note à plusieurs reprises des détails de construction ou des ornemens décoratifs qui se retrouvent dans les plus anciennes mosquées. Il est naturel de croire que les musulmans les ont empruntés aux églises de la Syrie, les premières qu'ils eurent sous les yeux lorsqu'ils envahirent l'empire grec. Ce pays du reste avait des affinités avec eux : il était habité par une race de leur sang ; ils y retrouvaient quelques-uns de leurs instincts et de leurs goûts particuliers. Les travaux de M. de Vogüé, qui nous ont mieux fait saisir comment s'opéra en Syrie le passage de l'ancienne religion au christianisme, nous rendent encore le service de nous montrer les points qui, au milieu de tant de différences, pouvaient rapprocher le christianisme syrien de l'islamisme. On est d'abord frappé de voir combien l'architecture syrienne a peu de goût pour les figures sculptées; par cette absence de statues sur les façades et même dans l'intérieur, les églises de la Syrie se rapprochent déjà des mosquées. Une observation plus importante, c'est que ce pays avait longtemps partagé les opinions d'Arius et qu'il lui en était resté quelque chose; or on a montré que l'arianisme était une sorte de préparation aux doctrines de l'islam. On est frappé, dans certaines inscriptions de la Syrie, de l'insistance

L'un de ces monumens où les ressemblances entre l'art oriental et nos cathédrales du moyen âge se manifestent avec le plus d'évidence est le célèbre couvent de Saint-Siméon, situé entre Antioche et Alep, au nord de la Syrie centrale. C'est peut-être le plus beau des édifices dont M. de Vogüé a retrouvé les ruines, c'est assurément le plus vaste et le plus curieux par les débris qui en sont restés et les souvenirs qu'il rappelle. Qui ne connaît saint Siméon Stylite? qui n'a entendu parler de l'étrange pénitence qu'il s'imposa, et du spectacle qu'il donna pendant plus d'un tiers de siècle aux fidèles accourus pour le visiter? C'était un homme pieux, né dans ces pays de l'Orient où l'ardeur du climat enflamme la dévotion et à une époque où la foi étant plus jeune était naturellement plus vive. Il était venu s'enfermer dans un couvent de Syrie, mais bientôt les austérités ordinaires ne lui suffirent pas. Il demanda et obtint de son supérieur de s'infliger un supplice qu'on n'avait pas encore imaginé. Pour se faire une solitude sans quitter son couvent et trouver le désert au milieu du monde, il résolut de vivre au sommet d'une colonne. Peut-être la tradition conservait-elle le souvenir de ces prêtres de la déesse syrienne qui, dans ces mêmes contrées, restaient des semaines entières, sans dormir, sur un phallus de trente brasses, et que les dévots venaient voir et consulter, convaincus qu'ils conversaient de là avec les dieux et qu'étant plus rapprochés d'eux ils s'en faisaient mieux entendre. Siméon voulut y passer toute sa vie. Ses disciples taillèrent dans le roc et dressèrent sur la montagne voisine une colonne de 30 coudées, au sommet de laquelle on construisit pour lui une petite cellule. Il s'y établit et y vécut trente-sept ans, sans en descendre. Autour de la colonne, qu'il avait fallu protéger par une balustrade de pierre, la foule se pressait pour entendre les paroles du saint homme et solliciter ses conseils. Quand il fut mort en 459, son corps fut transporté en grande pompe à Antioche et enseveli dans l'église qu'avait bâtie Constantin. Mais l'élan était donné; les pèlerins continuèrent à visiter la colonne où il avait vécu, et à venir consulter les autres stylites qui, suivant l'exemple du maître, s'étaient construit sur la montagne des ermitages aériens. La foule devint bientôt si nombreuse qu'une ville entière se forma dans les environs du couvent; elle se composait surtout de maisons destinées à loger les visiteurs. Une de ces hôtelleries conserve encore sur sa porte l'inscription qu'y a gravée le propriétaire : après avoir mis sa demeure sous la protection du Christ, il nous apprend qu'elle a été construite en 479, c'est-à-dire vingt ans après la mort du saint. Vers la même époque on bâtit autour de la colonne une magnifique

avec laquelle se reproduit cette formule : Il n'y a qu'un Dieu. C'est presque la première partie de la profession de foi des musulmans.

église qu'un historien byzantin, Évagrius le scholastique, visita au milieu du VIe siècle et dont il nous a laissé la description.

C'est cette église que M. de Vogüé a retrouvée. Elle est située sur une colline d'où l'on aperçoit au loin le lac d'Antioche et la chaîne de l'Amanus. On y arrive en passant sous un arc de triomphe, hardi et bien conservé, qui annonçait l'approche du lieu sacré. La colline est entourée d'une enceinte flanquée de tours. Elle contenait d'un côté un vaste monastère, avec les cellules des moines, la chapelle, la salle de réunion, et une maison ornée d'un portique à trois étages, qu'habitait sans doute le supérieur. L'autre côté est occupé par l'église, dont la façade principale, avec ses trois portes rondes surmontées de frontons triangulaires, est l'une des plus élégantes qui se trouvent dans ces contrées. « Il est impossible, dit M. de Vogüé, de n'y pas reconnaître tous les élémens du portique de nos cathédrales romanes. » L'église de Saint-Siméon est construite dans un système très original, et parfaitement appropriée au dessein pour lequel on l'avait bâtie. C'est une de ces immenses croix, à branches inégales, qu'on appelle « croix latine. » La partie centrale, où venaient se croiser et se réunir toutes les nefs, forme une cour octogonale découverte, de 30 mètres de diamètre, au milieu de laquelle s'élevait la colonne, qu'on avait pieusement conservée et qui pouvait ainsi se voir de partout. La branche orientale de l'église, qui contenait l'autel et où l'on célébrait les cérémonies religieuses, avait à elle seule 42 mètres de longueur; elle est fermée par trois absides où revivent toutes les bonnes traditions de l'art antique, et qui sont en même temps, selon M. de Vogüé, « le prototype des absides rhénanes et françaises du XIIe siècle. » La cour centrale, dont un contemporain nous dit « qu'elle était travaillée avec un art merveilleux, » a malheureusement plus souffert que le reste. Elle est encombrée de grosses pierres qui proviennent de la chute des combles. La colonne de saint Siméon n'est plus debout comme autrefois; les tremblemens de terre l'ont renversée et elle s'est brisée en tombant. Cependant M. de Vogüé en a retrouvé la base, qui était taillée dans le roc, et l'extrémité du tambour inférieur, bloc informe mutilé par les fidèles qui sont venus pieusement en enlever des morceaux. Il a calculé d'après ces débris que la plate-forme supérieure, sur laquelle habitait le saint, devait avoir 4 mètres carrés d'étendue. C'est donc sur un espace de 4 mètres carrés qu'il a vécu pendant trente-sept ans! Pour voir les lieux où s'était accompli ce véritable miracle, les pèlerins accouraient de tous les pays de l'Asie. Il est aisé de se figurer la surprise qu'ils devaient éprouver en parcourant ces beaux et vastes édifices qui s'étaient élevés autour du pauvre couvent de Siméon. Ils admiraient dans les quatre bran-

ches de l'église la richesse des mosaïques, la hardiesse des voûtes, l'élégance des colonnes. Pour exciter encore leur dévotion, on leur montrait à l'une des fenêtres les plus élevées de la cour octogonale une étoile miraculeuse, dont la clarté ne pâlissait jamais et qui semblait avoir été placée là par le ciel pour honorer la mémoire du saint solitaire. Surtout ils ne pouvaient se lasser de regarder la vénérable colonne « où, selon l'expression d'Évagrius, l'ange incarné passa sur la terre sa vie céleste. » Comme elle formait, par une combinaison heureuse, le centre même de l'église, tous les regards se dirigeaient vers elle de tous les côtés de l'édifice.

Ce concours de pieux visiteurs dura jusqu'à la fin du VIe siècle. A ce moment tout semble s'être arrêté d'un coup. Ce pays avait été jusque-là prospère; les beaux monumens retrouvés par M. de Vogüé le prouvent. Malgré les malheurs de l'empire, les habitans paraissaient heureux de leur sort; l'un d'eux avait transcrit, au-dessus de sa porte, le passage suivant d'un psaume de David : « Seigneur, vous avez donné la joie à mon âme; des fruits du blé, de la vigne, de l'olivier, nous avons été comblés en paix. » A partir du VIIe siècle, la Syrie centrale disparaît de l'histoire; la civilisation et la vie l'abandonnent à la fois. Ce brusque changement ne peut s'expliquer que par l'invasion mulsulmane; c'est en 637 que les Arabes sont définitivement maîtres de la contrée; dès lors on cesse d'y élever des couvens et des églises. Quelques maisons y sont encore bâties ou réparées dans les premières années, et sur l'une d'elles le propriétaire, qui espérait sans doute que la domination des infidèles ne serait qu'un court interrègne, qui n'osait plus se dire sujet de l'empereur grec et ne voulait pas reconnaître l'autorité du khalife, écrit ces mots : « Le Seigneur Jésus étant roi. » Mais bientôt on ne prend plus même la peine de bâtir des maisons nouvelles, car les habitans manquent pour les anciennes, et en quelques années le pays entier redevient inculte et désert. Tels furent, pour la Syrie centrale, les résultats de la conquête musulmane.

L'islamisme a trouvé de nos jours d'ardens apologistes; les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié qu'un auteur anglais, dont M. Réville les a entretenus, a déclaré qu'on l'avait trop sévèrement jugé et qu'il a rendu de grands services au monde. C'est une opinion qui ne me semble pas aisée à soutenir quand on songe à ce qu'il a fait des pays où il est le maître. Que de contrées riches, heureuses, que Rome avait conquises à la civilisation et que l'islamisme a replongées dans la barbarie! Il a trouvé l'Afrique pleine d'une population intelligente, éclairée, qui aimait les arts, qui cultivait les lettres, qui fournissait Rome, depuis trois siècles, de poètes et d'orateurs. C'était le pays de Fronton, d'Apulée, de Tertullien, de Lactance, de saint Augustin. La culture romaine y était

si étendue et si profonde qu'elle avait résisté même à l'invasion des Vandales; ces conquérans, tout sauvages qu'ils étaient, commençaient à se laisser vaincre par elle, comme les Wisigoths de l'Espagne et les Francs de la Gaule. Il est probable qu'il s'y serait fondé, si rien n'était survenu, une société latine, sœur de la nôtre, entraînée dans le même courant que nous et vivant de notre vie. Les musulmans ont tout détruit sans rien mettre à la place, et l'Afrique est redevenue, avec eux, ce qu'elle était du temps de Jugurtha. Le livre de M. de Vogüé nous fait assister au même spectacle dans une autre partie du monde. La Syrie centrale, comme l'Afrique, devait sa prospérité à la domination romaine; sous la garde vigilante des légions, grâce à une administration sévère, le désert s'était couvert de moissons et peuplé de villes. Le christianisme avait conquis non-seulement les Grecs d'origine ou les Syriens de naissance, mais il s'était répandu aussi parmi les Arabes, nomades ou sédentaires, qui s'étaient mis à la solde de Rome. Des historiens qui ont pour toute philosophie d'ériger les faits accomplis en lois nécessaires prétendent que l'islamisme est la seule religion qui convienne aux Arabes et qui soit faite pour eux; il est bien difficile de l'admettre quand on les voit devenir si aisément chrétiens et chrétiens fervens au VIe siècle, bâtir des chapelles en l'honneur de saint Jean ou de saint Julien, et avoir soin d'écrire sur la porte, dans des inscriptions qui existent encore, « qu'ils les ont construites pour le salut de leur âme, et celui de leur femme et de leurs enfans (1). » Depuis lors la race n'a pas changé, les tribus qui parcourent aujourd'hui ces pays désolés sont les mêmes qui les habitaient quand ils étaient prospères. Elles vivent dans les mêmes plaines, elles portent encore le même nom; ces pans de muraille devant lesquels elles passent sans les regarder sont les ruines des villes qu'avaient élevées leurs pères. Elles étaient donc susceptibles d'être civilisées, et la barbarie n'est pas chez elles un vice de nature. Si elles y sont retournées après en être sorties, si le désert a reconquis cette région qu'on lui avait péniblement arrachée, la faute n'en peut être qu'à l'islamisme. C'est lui qui a rendu tant d'efforts stériles et ramené tout un peuple à l'état sauvage. Quand on vient de lire le livre de M. de Vogüé, de parcourir avec lui ces villes autrefois si belles, d'admirer cette civilisation brillante et les beaux ouvrages qu'elle était en train de produire, on ne pardonne pas aisément à ceux qui l'ont détruite et qui n'ont pas su la remplacer.

GASTON BOISSIER.

(1) Une de ces inscriptions est écrite en arabe : on n'en connaît pas de plus ancienne. N'est-il pas singulier que la première inscription arabe qu'on ait trouvée soit tracée sur la porte d'une église chrétienne ?

SOUVENIRS

DE L'ÉMIGRATION

ET DU

PREMIER EMPIRE

Je ne compte pas écrire mes mémoires personnels. Dieu m'en garde! ils seraient trop insignifians. J'ai cependant regretté, voyant comme tout s'efface et s'oublie, de n'avoir pas mis par écrit, sur le vif, le récit de quelques-uns des événemens auxquels j'ai directement assisté. Parfois aussi je me suis dit que j'aurais bien fait de réunir mes souvenirs sur les relations intimes qu'il m'a été donné d'entretenir avec des personnes qui ont joué un rôle considérable dans les affaires de mon temps. Les détails familiers et sincères sur ce qui s'est passé dans l'intérieur des coulisses, les portraits des acteurs surpris dans leur déshabillé ont chance de rendre service aux historiens futurs. Ils peuvent les mettre sur la voie de l'exacte vérité; ils ont, à tout le moins, l'avantage de les mettre en garde contre les fausses légendes, contre les versions complaisantes accréditées par les intéressés eux-mêmes, et de réduire à néant certaines déclamations et tous ces lieux communs qui risquent d'être reproduits d'échos en échos avec un bruit toujours grossissant. La tâche serait tentante, et peut-être l'entreprendrai-je un jour. Une pensée plus modeste m'a dicté ces pages (1). M. de Barante, chargé, comme c'était l'usage à la chambre des pairs sous la restau-

(1) Le travail qu'on va lire est extrait d'un livre fort intéressant de M. le comte d'Haussonville, intitulé *Souvenirs et Mélanges*, et que la maison Calmann Lévy mettra prochainement en vente.

ration et sous le gouvernement de 1830, de prononcer l'éloge de mon père, m'avait demandé, en 1847, quelques notes sur la vie d'un collègue qu'il aimait beaucoup. J'en ai pris occasion pour écrire au courant de la plume ce que mon père m'avait raconté sur sa famille, sur son père, sur les années de sa jeunesse et de son âge mûr. Quand mon père parlait de lui-même, ce qu'il faisait rarement, ou des choses dont il avait été témoin, ce qu'il aimait assez, c'était avec beaucoup d'entrain et une bonne grâce particulière qui tenait surtout à sa parfaite sincérité, à la façon originale avec laquelle il se mettait lui-même en scène sans s'attribuer jamais le premier rôle et se plaisant plutôt à faire, avec une gaîté charmante, les honneurs de sa propre personne. Resté seul de mon nom, j'ai pris le parti d'écrire le récit de cette vie simple et droite, demeurée toujours si calme au milieu d'événemens si agités, afin que mon fils, qui n'a pas connu son grand-père, ne me reproche pas un jour d'avoir laissé rompre entre mes mains le fil fragile qui, de nos jours, relie si faiblement entre elles les générations d'une même famille.

Mon père est né en 1770; il était fils de Joseph-Louis Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, lieutenant-général, chevalier du Saint-Esprit, grand louvetier de France, et de Mlle Victoire-Félicité de Guerchy, fille de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, lieutenant-général et ambassadeur du roi Louis XVI, en Angleterre. La mère de Mlle de Guerchy était une demoiselle Lydie d'Harcourt, l'aînée des filles du maréchal duc d'Harcourt, mort sans enfant mâle.

Toutes les personnes qui ont connu mon grand-père me l'ont représenté comme haut de taille, assez bel homme, fort imposant, se plaisant à exercer l'empire le plus absolu autour de lui, en particulier sur ses enfans. MM. de Laguiche et de Clermont-Montoison, ses gendres, qui m'en ont plusieurs fois parlé, l'ont toute sa vie grandement respecté et un peu redouté. Mon père lui-même ne fut jamais bien à son aise avec mon grand-père, qui prolongea fort tard l'exercice de son autorité paternelle, l'étendant même, comme cela était de tradition dans certaines familles, aux choses les plus insignifiantes. J'ai ouï dire qu'au camp de Lunéville, à une époque où mon père, déjà officier et présenté à la cour, portait l'uniforme d'aide de camp, mon grand-père lui disait quelquefois à haute voix d'un bout du salon à l'autre, devant tout le corps des officiers : « Monsieur mon fils (il ne l'appelait jamais autrement), ne me ferez-vous pas la grâce d'ôter vos mains de vos poches ? » Une fois, à la chasse à courre, dans un moment de hâte où chacun partait au galop à la suite des chiens, mon père, leste et pressé, s'était d'un saut élancé sur un cheval qu'il tenait en main. « Qu'est-ce à dire,

monsieur mon fils! depuis quand monte-t-on sur un cheval par sa droite? s'écria mon grand-père; ayez la complaisance de descendre et de remonter à la façon ordinaire, comme on vous l'a appris. » Mon père supportait ces traitemens avec beaucoup de patience; cependant il en souffrait. Autant par bonté naturelle que par souvenir de l'ennui qu'ils lui avaient causé, il me les a toujours épargnés. C'était sa joie de vivre familièrement avec moi; dans les dernières années de sa vie, cette familiarité était devenue une véritable camaraderie. Quand je la poussais un peu plus loin que de coutume, il me disait en riant : « J'aurais voulu te voir avec ton grand-père; je ne sais pas trop comment vous vous seriez arrangés ensemble. »

Mon grand-père s'était trouvé de bonne heure à la tête d'une grande fortune fort délabrée, qu'il s'appliqua à rétablir. La Lorraine ayant été réunie à la France après la mort de Stanislas, roi de Pologne, il eut pour constante préoccupation de se ménager à la cour de France la même situation que sa famille avait occupée en Lorraine, et l'on peut dire qu'il y avait réussi, quand éclata la révolution de 89. Mon grand-père avait fait son chemin, comme toute la noblesse le faisait alors, par ses liaisons de société, par les faveurs de la cour, mais aussi par des services militaires très-réels. Il était très lié avec le duc de Choiseul, qui, malgré ses défauts, fut encore le meilleur ministre qu'ait eu Louis XV. En 1780, M. de Flamarens s'étant montré disposé à traiter de la survivance de la charge de grand louvetier de France, la reine Marie Leczinska, qui se rappelait avoir vu en Lorraine cette charge occupée par des membres de notre famille, s'employa à la faire donner à mon grand-père. Il se trouva ainsi en possession d'une place de cour importante et très conforme à ses goûts, car il était grand chasseur.

On devine qu'avec l'existence et le caractère que je viens d'indiquer, mon grand-père n'ait pas goûté beaucoup le mouvement réformateur qui précéda la révolution, et les hommes qui se mirent à sa tête. Dans son intérieur il n'en parlait qu'avec humeur, et M. Necker, particulièrement, avait le don de lui être très désagréable. Cependant, comme lieutenant-général des armées du roi et commandant en second de la Lorraine, il sentait qu'il y avait convenance de sa part à rendre visite au ministre honoré de la confiance du roi et qui jouissait alors de toute la faveur populaire. Mon père m'a souvent raconté, depuis mon mariage, que mon grand-père se rencontra dans le salon d'attente de M. Necker avec le maréchal duc de Broglie, qui, animé de sentimens peu différens des siens, venait, lui aussi, remplir la même formalité : « Nous entrerons ensemble, lui dit le maréchal, et vous me présenterez à

M. Necker, car je ne le connais pas. — Est-ce que vous croyez que je le connais plus que vous? — Eh bien, nous nous présenterons l'un l'autre. » Ainsi fut fait. Cela amusait beaucoup mon père de penser que le petit-fils du maréchal avait épousé plus tard la petite-fille de M. Necker, et moi son arrière-petite-fille : « Le maréchal de Broglie et ton grand-père ne se seraient guère doutés alors, disait-il, que leurs familles et celle de M. Necker seraient un jour si étroitement alliées. »

Mon grand-père n'émigra point. Louis XVI, dont il avait pris directement les ordres et qui avait confiance dans son rare courage et son entier dévoûment, lui avait fait promettre de ne pas le quitter. Il tint religieusement parole, et fut toujours du nombre des personnes qui, dans les momens de crise, se rendaient individuellement aux Tuileries pour défendre la famille royale. Il y était au 20 juin; il s'y trouva encore au 10 août, et pendant cette terrible journée il accompagna le roi partout, et jusque dans la loge du logographe. Quand la famille royale quitta l'assemblée législative et fut conduite au couvent des Feuillans, mon grand-père resta exposé à de grands dangers dont il se tira grâce à sa présence d'esprit. Il avait profité de l'obscurité qui régnait dans la loge du logographe et dans les couloirs de la salle pour déchirer ses manchettes de dentelles et cacher son chapeau galonné et son épée sous les banquettes. Ainsi accoutré, il se faufila parmi les représentans et les personnes de toute sorte qui évacuaient la salle et les tribunes. Le plus difficile était de franchir sans être reconnu l'espace compris entre le local où siégeait l'assemblée et la grille du pont tournant des Tuileries. C'était là que les hommes des faubourgs, encore échauffés par la prise du palais et par le massacre des Suisses, qui avait duré tout le jour, guettaient, pour les égorger à leur passage, les défenseurs du roi, désignés à leur haine, dans le langage du temps, par le nom de « chevaliers du Poignard. » Il était visible qu'au lieu de songer à le protéger, les membres du corps législatif s'éloignaient de lui à dessein, comme pour mieux le désigner aux colères de la populace. Mon grand-père, en traversant le jardin, avisa un malheureux enfant blessé d'une balle et qui gisait à terre entouré de plusieurs curieux. Il marcha droit vers le groupe et, comme il était fort, enleva sans rien dire l'enfant entre ses bras. Personne ne s'y opposa. Il parcourut ainsi chargé, sans se presser et comme uniquement occupé des soins à donner au petit blessé, les quatre ou cinq cents pas qui le séparaient de la sortie du jardin. Arrivé devant les premières lignes de ces redoutables énergumènes, il commanda à haute voix plutôt qu'il ne pria qu'on lui livrât passage. Ce premier obstacle franchi, et toujours protégé

par son précieux fardeau, mon grand-père longea les quais jusqu'au pont Royal et gagna ainsi la rue Saint-Dominique où était l'hôtel d'Haussonville, non sans avoir déposé l'enfant et quelques louis chez un pharmacien de la rue du Bac, en lui recommandant d'en prendre soin.

Ainsi échappé aux massacres du 10 août, mon grand-père passa à Gurcy les premiers momens de la révolution. En 1794 il fut, ainsi que sa femme et ses trois filles, détenu dans le couvent des Jacobins de Provins, érigé en maison d'arrêt pour les suspects. La chute de Robespierre l'en fit sortir. Mon grand-père, sorti de prison, vécut toujours régulièrement six mois chez lui à Paris et six mois à Gurcy, entouré de sa famille et de ses vieux serviteurs, menant à peu près la même vie que sous l'ancien régime, n'ayant presque rien changé à ses habitudes, surtout à Gurcy, chassant comme à son ordinaire, attendant et recevant de chacun le même respect et les mêmes traitemens que par le passé.

J'ai entendu raconter que peu de temps avant son entrée ou après sa sortie de prison, se promenant sur la route de Montigny à Donnemarie, mon grand-père s'y rencontra un jour avec un voiturier qui conduisait une charrette pesamment chargée. Tout à coup le cheval s'arrêta court, refusant de gravir la montée qui est assez raide à cet endroit. Le charretier de tempêter, de jurer, de fouetter sa bête à tour de bras; le tout inutilement. Ce que voyant : « Vous vous y prenez mal, dit mon grand-père au charretier; poussez à la roue, tandis que je conduirai votre cheval en zigzag sur la route. » — La charrette étant arrivée jusqu'au sommet de la côte, mon grand-père continua sa promenade escorté du charretier évidemment intrigué de savoir à qui il avait affaire. C'était l'époque où le tutoiement républicain était de rigueur. « Citoyen, est-ce que tu es de Montigny? — Non, je ne suis pas de Montigny. — Est-ce que tu es de Donnemarie? — Non, je ne suis pas de Donnemarie. — Où demeures-tu donc? — Je demeure à Gurcy. — Mais à Gurcy, il n'y a pas de bourgeois; il n'y a que cette canaille d'aristocrate le ci-devant comte d'Haussonville. — Eh bien, c'est moi qui suis cette canaille d'aristocrate le ci-devant comte d'Haussonville. — Pas possible! c'est vous qui êtes M. le comte d'Haussonville! — Et tout de suite : — Ah! les vilains! ah! les gueux! ah! les propres à rien! les sans-culottes de Montigny et de Donnemarie, avec leurs comités, et leurs clubs, et leurs farandoles d'égalité et de fraternité! Ce n'est pas eux qui m'auraient tant seulement donné un coup de main, comme vous avez fait, vous qui êtes pourtant un aristocrate et un ci-devant. Ah! je leur dirai ce que j'en pense, ce soir, à leur comité des sans-culottes. » Cette rencontre et ces propos

avaient beaucoup diverti mon grand-père, qui se plaisait à les raconter comme un souvenir de cette étrange époque.

Mon grand-père ne prit aucune part aux mouvemens politiques des temps qui suivirent, pas même à ceux qui avaient pour but le rappel des Bourbons; non point qu'il fût indifférent ou timide, mais ayant vu crouler le vieil édifice monarchique qu'il respectait tant, qu'il avait cru si solide, il s'était fait une idée terrible de la force révolutionnaire. Il n'imaginait pas qu'on pût en avoir sitôt raison, et n'espérait rien contre elle que de l'effet du temps. Il démêla de bonne heure dans Bonaparte l'homme destiné à livrer bataille à l'anarchie et à en triompher. Les campagnes du jeune général d'Italie excitèrent son admiration. Elle alla toujours en augmentant. « Quel homme! répétait-il en apprenant successivement la défaite des armées ennemies à Marengo, à Ulm, à Austerlitz, quel homme!.. » Mais rien n'égala son étonnement après Iéna. Comme tous les militaires de l'ancien régime, il avait une foi superstitieuse dans la tactique et la valeur de l'armée prussienne formée à l'école du grand Frédéric; il avait pensé qu'elle résisterait mieux qu'aucune de celles auxquelles Bonaparte avait eu affaire jusqu'alors. Il était au lit, malade de la maladie dont il mourut, quand la nouvelle de la déroute des Prussiens à Iéna arriva à Paris. Il s'en fit lire tous les détails par mon père dans les gazettes du jour. « Ah! quel homme! quel homme! répéta-t-il encore une fois, et quel dommage, monsieur mon fils, que ce ne soit pas le *légitime!* N'importe! cela ne durera pas; le vrai roi reviendra. » C'était exactement, et à peu près dans les mêmes termes, le vieux refrain des jacobites sous Cromwell : *The king will enjoy his own again.* Mon grand-père mourut à Gurcy, le 1er novembre 1806.

J'arrive maintenant à mon père.

Mon père fut élevé chez ses parens par les soins d'un abbé qui portait le titre d'aumônier de la louveterie. Cet ecclésiastique était un ami de la famille, doux, éclairé; mon père conserva toujours pour lui beaucoup d'affection. L'éducation de ce qu'on appelait alors les fils de famille était fort superficielle. On les élevait tout près du monde et pour le monde; on était pressé de les y produire. Mon père, quoique tenu plus sévèrement que les jeunes gens de son âge, fut de bonne heure mêlé à la société du temps, prenant sa part dans les divertissemens auxquels son âge permettait de l'admettre. Avant d'être présenté à la cour, il avait été introduit dans le cercle intime de Mesdames, tantes du roi Louis XVI, et dans celui de la reine Marie-Antoinette. Il était des petites réunions qui avaient lieu à Versailles et à Trianon pour l'amusement des Enfans de France. La princesse de Lamballe, Mme de Polignac,

quelques dames de la cour, leurs maris et leurs frères, quelques gentilshommes de la maison du roi, tout ce qu'on a depuis appelé *la coterie de la reine*, assistait au jeu des enfans et s'y mêlait. On dansait avec eux, on jouait avec eux des charades et des petites comédies. Les enfans retirés, les mêmes divertissemens se prolongeaient avec un égal entrain et, de la part de la reine, avec cet entier abandon qui lui plaisait tant, qui l'a fait si fort aimer par ses serviteurs, et si sévèrement juger par le public. Mon père, plus âgé que la plupart des autres enfans, était habituellement retenu par la reine pour jouer quelque rôle dans ces petites pièces improvisées. Un enfant de treize à quatorze ans ne pouvait être un observateur bien clairvoyant; ce n'était pas non plus un témoin dont on se fût défié.

J'ai toujours entendu dire à mon père, dont les souvenirs d'enfance étaient très précis, que l'aspect de ces réunions était des plus innocens; que la reine s'y comportait avec une grâce et une convenance exquises; qu'entre ces femmes, la plupart si jeunes, quelques-unes si belles, et le petit nombre d'hommes admis dans leur intimité, le ton le plus parfait ne cessait de régner. On affectait de s'affranchir de l'étiquette parce que la reine le voulait. On faisait mine de la traiter comme toute autre femme parce que c'était une manière détournée de lui faire sa cour; mais le respect demeurait entier à travers cette familiarité de convention, et la retenue se faisait encore sentir sous ce feint abandon. La reine seule parvenait à se faire illusion. Elle se félicitait avec une entière bonne foi d'avoir introduit à la cour de France les usages de la débonnaire Autriche. Suivant mon père, dans ce cercle si réduit, composé de ses intimes les plus privés et les plus à sa dévotion, son attitude était celle d'une femme soigneuse de ses devoirs, attachée à son mari, que son intérieur trop grave incommodait un peu, et qui allait chercher au plus près et au moindre risque possible les distractions naturelles à son âge. Des hommes qui passaient pour aimables et qui étaient alors à la mode y furent peu à peu introduits. Ils étaient bien accueillis de la reine; mais aucun ne parut jamais avoir été particulièrement distingué par elle. Ainsi, beaucoup de laisser-aller, pas mal d'étourderie, peut-être un peu de coquetterie, mais une coquetterie générale et sans but, nulle apparence de manége, aucune ombre d'intrigue; voilà tout ce qui apparut aux yeux de mon père. C'est dire qu'il n'a jamais ajouté foi aux attachemens ou sérieux ou frivoles qu'on a prêtés à la reine Marie-Antoinette. Il traitait ces bruits de folies et de sottises. On le mettait de mauvaise humeur quand on paraissait y croire.

A l'âge de quatorze ans, mon père reçut pour ses étrennes un

brevet de lieutenant dans le régiment d'Armagnac, et à quinze ans un brevet de capitaine dans le mestre de camp cavalerie. Ce brevet ne le dispensait ni de ses études ni de son précepteur. L'abbé l'accompagna au camp de Lunéville, commandé par mon grand-père, où mon père figura avec le grade et l'uniforme d'aide de camp. Au retour du camp et quoique toujours tenu de fort court, il eut un peu plus de liberté; il fréquenta le monde et vécut sans dissipation dans la meilleure compagnie de cette époque, au sein de cette société d'avant 89, qui se distinguait sinon par de bien solides qualités, au moins par une certaine élégance de mœurs et d'esprit. Il ne pouvait manquer d'y plaire, car il y apportait ce qui attire à tous les âges la bienveillance : beaucoup de simplicité, d'ouverture de manières, de la gaîté et nulle prétention.

Cependant les approches de la révolution se faisaient sentir; les plus frivoles voyaient venir le moment où le sort de chacun allait dépendre de la tournure que prendraient les affaires publiques. Mon père, peu occupé de politique à cause de son âge, déjà éloigné par caractère de toute exagération, se demandait vers quel côté il se sentait le plus entraîné, quel parti il lui conviendrait d'embrasser, quand, un soir, le 1er octobre 1791, rentrant du bal de l'Opéra, il reçut de son père ordre de monter chez lui. Mon grand-père, malgré l'heure avancée, était assis devant son bureau; il remit à mon père une lettre qu'il achevait d'écrire au marquis de Vaubecourt, un passeport et un sac de peau contenant 300 louis; il lui dit qu'il avait fait choix d'un piqueur de la louveterie pour l'accompagner, et qu'il fallait qu'il partît le lendemain pour l'armée des princes. « Moi, je reste. Le roi me l'a demandé, je l'ai promis et je puis lui être utile. Quitter la France en ce moment n'est guère raisonnable, mais, à votre âge, il faut faire ce que font les jeunes gens de sa génération. »

Mon père ne fit aucune objection à cette manifestation d'une volonté qu'il était si habitué à respecter; cette fois, comme toujours, elle n'était accompagnée d'aucune explication. Mon père sentait bien au fond du cœur qu'il était en âge d'avoir un avis sur une pareille détermination, et qu'il aurait eu le droit d'être consulté; mais si l'on avait disposé de lui sans son aveu, on n'en avait pas disposé contre son goût. Le plaisir d'être complétement affranchi et maître de ses actions ne lui était pas indifférent. L'émigration était alors fort à la mode. Aux yeux d'un certain monde, rester en France avec la famille royale afin de partager ses dangers et pour la défendre passait pour une faiblesse, presque pour une trahison. Les rares amis dont mon père eut le temps de prendre congé, les femmes surtout, sans en excepter ses sœurs et sa mère, le félici-

tèrent de son départ comme d'un joyeux événement. On lui dit adieu comme à quelqu'un qui devait revenir le lendemain. Sans en rien laisser voir, mon père comprenait la solennité de cette séparation. Il avait comme le pressentiment de ses graves conséquences. A l'expression inaccoutumée de sa physionomie, à un serrement de main plus affectueux qu'il ne l'avait espéré, il crut voir que son père ne s'y trompait pas non plus. Le passeport, signé par M. de Montmorin, était pour Aix-la-Chapelle. Mon père s'y rendit d'abord, puis à l'armée des émigrés.

Les émigrés de 91 n'étaient pas bien reçus par ceux qui les avaient précédés de l'autre côté de la frontière, mais mon père, recommandé au général de Vaubecourt et aussitôt employé comme son aide de camp, trouvait dans ses relations antérieures avec les princes, frères du roi, et en particulier avec le jeune duc d'Enghien, un suffisant appui. Des allusions désobligeantes vertement repoussées, et ce qu'on appelait alors une *affaire heureuse* avec un officier plus âgé que lui, firent le reste. En peu de temps, mon père s'était acquis à l'armée des princes toute la considération à laquelle son âge lui permettait de prétendre. Il m'a souvent dit qu'il n'avait jamais eu l'agrément de se faire la moindre illusion sur les chances des tentatives des émigrés. La cause qu'il servait lui plaisait plus que la manière dont elle était servie; son bon sens sut tout de suite à quoi s'en tenir sur les folles espérances de ses compagnons d'armes; leur confiance ne le rassurait guère et leur jactance lui déplaisait. Plusieurs fois j'ai prié mon père de mettre par écrit ses souvenirs d'émigration; ils auraient été intéressans, car il avait beaucoup vu de choses, la plupart de fort près, et il avait tout retenu. L'enchaînement des événemens, l'aspect des lieux, la physionomie des acteurs grands ou petits, rien n'était sorti de sa mémoire. Il savait mille anecdotes curieuses qui peignaient d'une façon vive et quelquefois plaisante l'état d'esprit de cette fraction de la noblesse qui, sortie de son pays par haine des idées dominantes et des tendances du moment, subissait elle-même, à son insu, l'influence qu'elle était allée combattre, et qui par ses mœurs, par ses goûts, sinon par ses opinons, demeurait française encore à force d'inconséquences. L'esprit, le ton et les modes de Paris ne cessèrent pas un instant de régner exclusivement parmi ce monde qui n'avait pas craint de se liguer avec l'étranger, mais qui redoutait plus que tout de devenir provincial. Les chansons nouvelles que chaque jour voyait éclore dans la capitale de la révolution étaient aussitôt répétées dans le camp des émigrés. On commençait par mettre des paroles royalistes sur les airs des jacobins. C'est ainsi qu'il y eut successivement un Chant du départ, une Marseillaise,

une Carmagnole des émigrés; mais les couplets primitifs avaient plus de verve : les premiers momens passés, on les chantait entre soi tout uniment et sans changement; on les apprenait aux officiers allemands, tout ébahis de tant de liberté d'esprit. Mon père n'avait pas oublié une seule des folies de ce temps. Il avait retenu et pouvait chanter encore jusqu'au moindre refrain de ces bizarres chansons; malheureusement il a toujours eu l'horreur d'écrire.

Quand l'armée des princes fut dissoute, mon père, redevenu libre, chercha à gagner Aix-la-Chapelle. MM. d'Aramon et du Tillet, ses amis, partirent avec lui. L'incursion que l'armée française, commandée par M. de Custine, faisait alors en Allemagne, les obligea de remonter jusqu'au delà de Cassel et de se diriger ensuite sur Dusseldorf. Aix-la-Chapelle était en ce moment au pouvoir des troupes révolutionnaires. A Dusseldorf, mon père se rencontra avec beaucoup de ses connaissances parties de Paris après lui, et avec la masse des émigrés refoulés de toutes parts par la marche envahissante des armées françaises. Les petites villes d'Allemagne en étaient encombrées. C'étaient des officiers de tout grade sortis de leurs corps, des gentilshommes abandonnant leurs terres, des courtisans chassés de la cour, et, mêlées à eux, nombre de femmes qui venaient rejoindre leurs maris. L'aspect chaque jour plus sombre de l'avenir ne suffisait pas à mettre un peu de gravité parmi ces exilés. Isolé, chacun se sentait à peu près ruiné, éloigné pour longtemps de son pays, et tremblait pour les parens restés en France; réunis, on s'exaltait les uns les autres et l'on mettait en commun ses espérances. Ceux que leur âge aurait dû rendre plus expérimentés faisaient parade de leur insouciance, et donnaient le signal des plaisirs. Les dangers et les accidens de la fuite, le pêle-mêle dans les auberges, les privations, les embarras de tout genre qu'il fallait supporter pour la première fois, devenaient matière à mille joyeuses plaisanteries. Les femmes les plus jeunes et les plus élégantes paraissaient s'arranger le mieux de cette vie errante. J'ai entendu souvent mon père parler du ton leste, des manières dégagées que la plupart de ces dames avaient empruntés aux hommes parmi lesquels il leur fallait vivre. La conduite de quelques-unes d'elles était d'ailleurs en parfait rapport avec leur langage, quoique, depuis, il n'y ait guère paru. Mon père en savait de bonnes histoires. S'il les eût racontées, il aurait pu les commencer presque toutes comme Brantôme celles des femmes de son siècle. *J'ai connu une très grande, très belle, très honnête et très vertueuse dame, laquelle*, etc.

Mon père espéra un instant pouvoir rentrer en France; mais les événemens prirent une tournure qui rendait toute chance de retour

impossible. Le général Dumouriez venait d'abandonner l'armée française avec 1,200 de ses guides sortis pour la plupart des troupes de cavalerie légère. On en forma un régiment sous le nom de Uhlans, dont le commandement fut donné au fils du marquis de Bouillé, et quatre régimens de hussards qui furent mis sous les ordres du duc de Choiseul, du prince Louis de Rohan, du prince de Salm et du baron de Hompesch. On les appelait des régimens français à la solde anglaise. Mon père commanda une compagnie des hussards de Salm; ces troupes furent immédiatement employées à défendre la Hollande contre l'armée de Pichegru. On a beaucoup parlé de l'animosité qui régnait entre les soldats révolutionnaires et les corps d'émigrés; voici un fait qui contredirait cette assertion. Les régimens dont je viens de parler étaient en face du principal corps d'armée dirigé par Pichegru; mon père était aux avant-postes avec son ami M. du Tillet; ils commandaient tous deux la grand'garde. Un matin, ils virent une forte colonne se diriger de leur côté. Bientôt un officier se détacha de la colonne et vint au-devant d'eux : c'était M. d'Aumont, depuis général, alors attaché à l'état-major du général Pichegru. Il venait dire de la part du général républicain qu'ayant eu ordre de la convention de fusiller tous les prisonniers français, il préférait les renvoyer sans rançon. Au moment où arrivèrent les prisonniers, escortés par des hussards et des chasseurs, la nouvelle de la mission de M. d'Aumont s'était répandue dans le camp. De part et d'autre les cavaliers descendirent de cheval; on se fit politesse, on regarda curieusement les armes et les uniformes les uns des autres. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées qu'on s'était attablé et qu'on trinquait ensemble en chantant ce refrain du temps : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? » Quand M. d'Aumont repartit, plusieurs de ses gens ne répondirent pas à l'appel; ils s'étaient faufilés et cachés dans les tentes des émigrés. M. d'Aumont ne fit pas semblant de s'en apercevoir. En revanche, quelques hommes manquèrent le soir au camp des émigrés; chacun était allé rejoindre le drapeau de ses vraies affections.

S'il n'y avait pas beaucoup d'élan parmi les soldats de l'armée des émigrés, au moins les officiers étaient-ils un peu au fait de leur métier. Il s'en fallait qu'il en fût de même des officiers de l'armée anglaise dont la plupart faisaient alors leurs premières armes sur le continent. Ils étaient, comme instruction, très inférieurs aux officiers émigrés, qui n'en savaient pas eux-mêmes beaucoup. L'issue de la campagne l'a fait assez connaître, mais mon père eut tout d'abord occasion de s'en apercevoir. On entremêlait habituellement les compagnies des différens corps, mettant une compagnie

anglaise à côté d'une compagnie d'émigrés français, soit pour leur donner plus d'émulation, soit pour les faire observer les uns par les autres. Un jour, mon père occupait sur les derrières de l'armée une position ouverte de tous côtés; il était fort sur l'éveil, car déjà venait de commencer cette retraite désastreuse qui n'a fini que sur les bords de la mer, lorsqu'il fut visité par un officier anglais d'un grade supérieur au sien, qui commandait le poste voisin : cet officier, qui était major, venait prier mon père de jeter un coup d'œil sur la manière dont il avait placé ses troupes. A première vue, mon père s'aperçut combien son camarade anglais ignorait les premiers élémens du métier. Comme il parlait assez bien anglais, il se risqua à lui adresser quelques observations; elles furent accueillies avec déférence. La confiance s'établissant par degrés, l'officier anglais lui raconta qu'il ne faisait que d'arriver à l'armée, muni d'une commission qu'il avait achetée à Londres. Il demanda en grâce à mon père de vouloir bien disposer de tous ses hommes et de les commander, en cas d'alerte, comme les siens propres. Mon père s'en défendit à cause de l'infériorité de son grade, mais le colonel du régiment anglais intervint sur l'entrefaite, et dit à mon père : « Monsieur le major est un peu novice; il est sous mes ordres, et je le mets sous les vôtres. » Le major fut ravi de cet arrangement. Quoi qu'il en fût, soit que les dispositions de mon père ne fussent pas parfaites, soit que son major les ait mal exécutées, ou pour toute autre cause, la position fut enlevée pendant la nuit, et mon père, qui occupait un moulin qu'il avait garnisonné de son mieux, en fut délogé assez brusquement, non sans quelques risques personnels. Si l'affaire avait eu lieu de jour, mon père aurait pu dès lors reconnaître celui qui venait ainsi prendre possession de son gîte. Il l'a su depuis, et voici comment; j'étais présent. Nous avions un vieux serviteur pensionné de l'état. Cet homme excellent, nommé Paré, parti de son village en 89 comme soldat, devenu officier, lieutenant, puis capitaine, était revenu, en 1815, épouser la fille de notre concierge du château de Plaisance, et, quittant son uniforme et ses épaulettes, n'avait pas hésité à reprendre, chez nous, sa bêche de jardinier. Quand mes parens vendirent le château de Plaisance pour acheter l'hôtel de la rue Saint-Dominique, il demanda à nous suivre à Paris; sa femme tenait la porte, il prenait soin du jardin. Un jour un cheval que mon père aimait beaucoup tomba boiteux; c'était un clou qui lui était entré dans le pied. On eut assez de peine à l'ôter. Tous les gens de la maison s'y employèrent, et le jardinier plus qu'un autre. L'opération finie : « J'ai vu, dit-il à mon père, dans la Hollande, non pas un cheval, mais cinquante che-

vaux, tomber ainsi boiteux à la fois, mais ce n'était pas par accident, c'était bien ruse de guerre. — Vous avez donc fait la guerre en Hollande? en quelle année? — Oui, monsieur le comte, en 93 et 94, et je me souviens parfaitement qu'une fois, marchant de nuit avec ma compagnie de fantassins et un détachement de cavalerie, pour tourner une position, nous fûmes bien étonnés de voir tous les chevaux se mettre à boiter à la fois. C'étaient des clous à trois pointes dont les chemins étaient semés. Bêtes et gens, nous en fûmes fort embarrassés. Après tout, nous n'en prîmes pas moins le moulin! — Le moulin! Quel moulin? Comment l'appeliez-vous? — Ah! je n'en sais rien; c'était un petit moulin hollandais, comme il y en a tant du côté de Berg-op-Zoom. C'étaient des hussards qui le défendaient, ils n'y sont pas restés longtemps, car nous étions en force; mais ces diables de clous... — Ces clous, c'était moi qui les avais fait semer sur les chemins, s'écria mon père en riant; ces hussards, c'était moi qui les commandais. Je m'étais arrangé pour passer ma nuit dans le moulin, car il faisait très froid. — Ma foi, monsieur le comte, c'est moi qui y ai couché. — Alors vous avez dû y trouver une poule à la broche que je m'étais procurée à grand'peine et que j'étais en train de faire rôtir pour mon souper. — C'est ma foi vrai! mes hommes et moi, nous l'avons mangée. » Rien n'a jamais tant diverti mon père. Il se plaisait à raconter cette anecdote, singulier échantillon de nos guerres civiles; il faisait effort pour la faire redire par notre jardinier, mais ce brave homme était un peu embarrassé de son ancienne victoire; il n'en parlait jamais qu'à son corps défendant.

Après l'invasion de la Hollande par l'armée de Pichegru, et la dissolution du corps auquel il appartenait, mon père se rendit en Angleterre, où sa mère, comme fille du marquis de Guerchy, naguère ambassadeur à Londres, avait gardé quelques relations. Beaucoup de Français s'y étaient déjà réfugiés, entre autres les Harcourt. La branche anglaise de ce nom, alors représentée par lord et lady Harcourt, avait fait un excellent accueil à la famille des Harcourt français, les traitant avec grande considération, les faisant passer partout les premiers comme étant les aînés de la famille. Ils avaient acheté pour eux une petite maison à Staines, près de Windsor, et les y avaient établis. Mon père occupa d'abord un appartement dans cette maison; il loua plus tard un logement à peu de distance avec M. d'Aramon. Le vieux duc d'Harcourt, de la branche française, était alors en correspondance réglée avec Louis XVIII qui portait le titre de régent. Il était une espèce d'ambassadeur secret de ce prince près du cabinet anglais; il fit de mon

père son secrétaire d'ambassade. Les matinées se passaient à déchiffrer les lettres qui venaient des agens du prince à l'étranger, et à correspondre avec eux. Le reste du temps, mon père l'employait à se perfectionner dans l'anglais, à visiter les Français qui s'étaient groupés autour de Staines. Les Harcourt, les Beauvau, les Vérac, les Fitz-James et les Mortemart formaient le fond de cette société. Toutes les personnes que je viens de nommer étaient, dans les premiers temps, réduites à une extrême pénurie; elles la supportaient avec beaucoup de résignation et de bonne grâce, les femmes surtout. Chacun tâchait de tirer parti de ses petits talens. Les hommes qui savaient quelque chose (c'était le petit nombre) donnaient des leçons; les femmes vendaient les ouvrages de leurs mains, car il était de mode à Londres de payer fort cher les mille colifichets que faisaient, en se jouant, ces nobles exilées. Malgré toute cette gêne, on se voyait beaucoup entre soi; on employait mille moyens ingénieux pour continuer, dans la misère où l'on était tombé, la même vie de distractions à laquelle on avait été habitué. Les ménages les plus aisés prenaient des convives en pension. On donnait des dîners où chacun devait apporter son plat; on convenait d'aller le soir prendre le thé alternativement les uns chez les autres. Dans certains cercles, il était entendu que chacun devait fournir son sucre; c'était une galanterie qu'on faisait à la maîtresse de la maison de tirer une bougie de sa poche et de la poser allumée sur la cheminée. Il y avait à tout cela un peu d'affectation, mais aussi quelque sérieux. Ce qui était parfaitement vrai, c'était le besoin de vivre en commun, de se soutenir les uns les autres; de parler ensemble de cette redoutable révolution qu'on avait d'abord si fort dédaignée et des dangers qu'elle faisait alors courir à des êtres bien chers dont on ne recevait plus de nouvelles.

En 1795, mon père s'embarqua à l'île de Wight, par ordre du duc d'Harcourt, sur un des bâtimens de l'escadre anglaise que commandait l'amiral Warren; — l'amiral devait aller croiser sur les côtes de France et tâcher de se mettre en rapport avec les insurgés de l'ouest et du nord de la France. Mon père était chargé de rendre compte au duc d'Harcourt des opérations de l'amiral. On s'approcha autant qu'on put du rivage; aucun des signaux sur lesquels on avait compté ne se fit apercevoir. L'amiral envoya quelques hommes à terre avec des drapeaux blancs, qui pouvaient passer à volonté pour des signaux de parlementaires, ou pour des emblèmes de contre-révolution. Les populations devant lesquelles on les agitait regardaient de loin, et s'enfuyaient quand on faisait mine d'approcher. Les douaniers répondaient seuls en tirant quelques coups de fusil à distance. Il était évident que le but de

l'expédition ne pouvait être atteint. L'escadre anglaise rentra à Southampton; c'était un dernier espoir déçu. La Vendée, qui avait un instant tenu tête aux armées républicaines, avait succombé sous le nombre, et payait alors par les derniers désastres l'héroïque et inutile effort qu'elle avait tenté. Mon père, de retour à Staines, s'y arrangea une vie paisible et occupée. Son éducation littéraire avait été assez incomplète; il la refit tout entière, et reprit l'étude du latin qu'il n'avait pas poussée bien avant. Il se mit à lire avec un plaisir inattendu tous les auteurs classiques. Un latiniste était chose rare dans la société de Staines; la duchesse de Mortemart, avec laquelle mon père était particulièrement lié, le pria de faire part de son beau savoir à ses fils, pour lesquels elle ne pouvait payer un précepteur. Il y avait là d'autres enfans à peu près du même âge; les fils du prince de Beauvau, et celui de son ami M. d'Aramon. Mon père devint plus ou moins leur maître d'études. Tous ont conservé de ses leçons et de ses bontés pour eux un excellent souvenir.

Mon père, lorsqu'il avait reçu un peu d'argent de ses parens, allait parfois passer une partie de la saison à Londres. Il y fréquentait les salons de la meilleure société anglaise, toujours très empressée à faire bon accueil aux émigrés. C'était la mode. Il y avait à la fois de la sympathie pour la cause, une compassion véritable pour ces victimes de la démagogie révolutionnaire, parfois aussi un peu d'ostentation dans la façon dont s'exerçait cette large hospitalité. Lord Bridgewater fut au nombre de ceux qui se signalèrent par leur munificence, non moins que par l'originalité de ses procédés. Les membres du clergé français, particulièrement ceux qui appartenaient aux ordres monastiques, étaient assurés de trouver dans sa splendide résidence de campagne un refuge toujours prêt. Il avait élevé pour eux sur les pelouses de son parc, faisant perspective pour les fenêtres de son château, de jolies chapelles et des habitations élégantes rappelant le style des couvens de France. Capucins, chartreux, bénédictins, camaldules aux longues robes blanches, franciscains aux pieds déchaussés y étaient hébergés à ses frais. Il y avait toutefois une condition mise à cette hospitalité, condition bien facile à remplir. Quand lord Bridgewater avait du monde au château, le son de la cloche avertissait, à l'heure des repas, tous ces religieux qu'ils devaient sortir de chez eux pour se promener sur les gazons leur bréviaire à la main, et chacun dans le costume de son ordre. Ils faisaient ainsi point de vue dans le paysage, et lord Bridgewater ne manquait pas de faire remarquer que cela était bien plus pittoresque que des troupeaux de moutons ou de daims.

A Londres, un comité anglais avait établi à ses frais un restaurant uniquement destiné aux émigrés français, et qui leur fournissait à des prix fabuleusement réduits une nourriture simple, mais propre et suffisante. La cuisine était à la française. Chefs, marmitons et garçons, tout le personnel de l'établissement était recruté parmi la colonie des émigrés. Mon père m'a raconté qu'un membre de la famille de La Rochefoucauld avait été réduit à y revêtir le tablier de service et à s'armer d'une serviette pour porter les plats aux cliens. Des scènes étranges se passaient souvent dans ce lieu de commun rendez-vous où les querelles n'étaient pas rares, où plus d'un nouveau débarqué venait faire étalage de ses travers particuliers ou des ridicules de sa province. Les Gascons foisonnaient à Londres. Ils faisaient la joie de leurs compagnons d'infortune, qui ne se gênaient pas pour en faire mille plaisanteries. Une caricature, due au crayon d'un émigré et qui fit beaucoup rire à cette époque, représentait un Gascon pataugeant dans les boues de la Hollande accablé sous le poids de son bagage et traînant une longue rapière. On lisait au bas : « Jé mé souis émigré pour rémettre le roi sur son trone, é jé l'y rémettrai! ma, qu'il s'y tienne bien, car si jamais jé mé rémigre! » Dans ce restaurant français, tandis qu'on apercevait dans quelques coins obscurs des gentilshommes encore bien mis, qui cherchaient à donner le change sur leur pauvreté, on en rencontrait d'autres qui, déguenillés à dessein, faisaient au contraire parade de leur misère. Mon père se rappelait y avoir vu entrer un jour deux beaux jeunes gens qu'un restant d'uniforme faisait aisément reconnaître pour d'anciens gardes du corps. Après avoir un peu bousculé tout le monde pour s'installer à la table la plus en évidence, l'un d'eux se mit à crier d'une voix de stentor au garçon qui était à l'autre bout de la salle : « Garçon ! combien la portion de haricots? — Deux sous, monsieur. » Puis, après une inspection prolongée de la carte des prix, et d'une voix plus retentissante encore : « Garçon! apportez-nous une demi-portion. »

Les Anglais, ceux surtout qui n'avaient jamais mis les pieds sur le continent, et c'était alors la très grande majorité, avaient peine à rien comprendre aux façons d'agir et à la tournure d'esprit de ces hôtes qui étaient venus en si grand nombre chercher un asile de l'autre côté de la Manche. Le caractère français, avec ses disparates, demeurait pour eux une énigme indéchiffrable. Ils rendaient justice au courage avec lequel les émigrés supportaient l'exil et ses cruelles souffrances. Ce qui les étonnait prodigieusement, c'était la parfaite insouciance, la véritable bonne humeur, souvent la gaîté avec laquelle quelques-uns d'entre eux, tombés de si haut,

réduits si bas, prenaient eux-mêmes leurs terribles épreuves. La vérité est que, Dieu aidant, par suite de l'élasticité propre à la race gauloise, et grâce à la surexcitation que la lutte contre l'adversité provoque chez les natures heureusement douées, beaucoup de ces infortunés sur le sort desquels la société anglaise était disposée à s'apitoyer avec une gravité solennelle lui donnaient au contraire l'exemple du franc rire et des joyeux propos. Les rôles étaient intervertis; c'étaient nos compatriotes qui guérissaient leurs consolateurs de la tristesse et du *spleen*. Mon père m'a raconté qu'un jour les habitans d'une ville anglaise, voisine du littoral, furent avertis que la tempête venait de faire échouer à la côte un navire portant des émigrés français. Les douaniers et les agens du service sanitaire n'avaient pas cru pouvoir leur permettre de gagner la ville avant l'accomplissement des formalités en usage. Ils étaient donc restés tout trempés de pluie et d'eau de mer, sans abri, sur la plage. A cette nouvelle, grande émotion dans la petite ville; on organise une quête dans toutes les maisons; on rassemble à la hâte des vivres et des vêtemens; puis, hommes et femmes accourent les mains pleines sur le lieu du désastre, persuadés qu'ils vont assister au plus lamentable spectacle. Cependant un peu de temps s'était écoulé, juste assez pour que le soleil succédât à l'orage. La scène qui attendait les premiers arrivés n'était pas tout à fait celle qu'ils avaient imaginée. Afin de s'aider à prendre patience et pour se réchauffer un peu, nos compatriotes, après avoir déposé en tas leurs habits mouillés que gardaient les dames, se livraient avec ardeur, en manches de chemise et comme de véritables écoliers, à une joyeuse partie de barres. Les Anglais n'en pouvaient croire leurs yeux.

Mon père qui, avec beaucoup de sérieux dans le caractère, était doué d'une intarissable bonne humeur, plaisantait volontiers sur les économies de toute sorte, sur les mille sacrifices qu'il lui avait fallu s'imposer, sur les adroites inventions auxquelles il avait dû recourir pour vivre à Londres pendant quelques semaines seulement, sur un pied convenable, dans la haute société anglaise où sa naissance et son amabilité le faisaient non-seulement admettre, mais rechercher. Il se vantait d'avoir déployé des ressources d'esprit infinies pour renouveler un peu l'aspect d'un habit qui menaçait de n'être plus à la dernière mode. Il disait avoir fait preuve d'une adresse particulière pour pincer le pavé sur les trottoirs en culottes courtes, en bas de soie et en souliers vernis, afin de courir le soir, sans se crotter, d'un raout à un autre. Quand il trouvait que mes dépenses de jeune homme montaient un peu trop haut, il me disait parfois en riant : « J'aurais bien voulu voir comment tu

t'y serais pris pour mener la vie élégante, comme j'ai fait à Londres pendant l'émigration sans avoir dans ma poche le dixième de la pension que je te donne. »

Ici, je perds un peu la trace de mon père; je sais seulement qu'entre 1797 et 1800, ayant enfin eu de bonnes nouvelles de sa famille et curieux de visiter l'Angleterre, il alla avec ses amis, MM. de Vérac, d'Aramon et de Fitz-James, faire un voyage en Écosse. Ce voyage se fit dans un petit *gig* à quatre roues. Le cheval appartenait à M. d'Aramon, et la voiture à M. de Fitz-James. L'équipage n'avait pas trop mauvaise tournure. Ces messieurs étaient convenus qu'au besoin ils panseraient eux-mêmes le cheval et feraient tour à tour, s'il le fallait, le métier de domestique. Il était de plus arrêté qu'on le prendrait de très haut avec celui qui se trouverait faire occasionnellement le service des autres, et sa consigne était de faire alors le mystérieux sur la condition de ses maîtres. De là mille incidens qui divertirent beaucoup les jeunes voyageurs. Un jour, mon père et M. de Fitz-James, après avoir visité la ville d'Oxford et le parc de Blenheim, envoyèrent M. d'Aramon, dont c'était le tour de jouer les valets, demander pour ses maîtres la permission de visiter l'intérieur du château. A peine introduits, ces messieurs furent rejoints par une dame que le major-dome leur dit avoir été autorisée à visiter comme eux les appartemens. C'était la duchesse de Marlborough, curieuse de voir par elle-même quel effet les magnificences de son habitation allaient produire sur de pauvres émigrés. Le duc de Fitz-James et mon père la reconnurent parfaitement pour l'avoir maintes fois rencontrée dans les salons de Londres, mais ils se gardèrent bien d'en rien laisser voir. Afin de mieux les dérouter, la duchesse affectait de tout critiquer, de trouver les ameublemens de mauvais goût et les tableaux médiocres. M. de Fitz-James et mon père évitaient de répondre; ils admiraient à qui mieux mieux tout ce que la duchesse se plaisait à dénigrer. Quand la visite fut terminée : « Quoi! vraiment, dit leur compagne, vous allez vous en aller en trouvant tout cela beau et sans vous soucier de voir la maîtresse de céans et sans vous être inquiétés de savoir si elle est jolie et comment elle est bâtie? — Milady, répondit mon père en riant, la demeure est très belle, et la maîtresse digne de la demeure. C'est même un lieu enchanté, car la fée qui le possède s'amuse parfois à s'y montrer sous la forme d'une simple visiteuse. Cependant, nous qui sommes aussi des génies déguisés, nous savons parfaitement que les honneurs de Blenheim nous ont été faits par la duchesse de Marlborough. »

Au retour de ce voyage de mon père en Écosse, la tourmente ré-

volutionnaire avait pris fin. Quelques-uns de ses compagnons d'exil étaient parvenus, grâce à la connivence tacite du premier consul, à se faire rayer de la liste des émigrés; mon père se sentit dévoré du désir de rentrer en France et de revoir sa famille. Au commencement de 1800, il se rendit à Hambourg, puis en Hollande, qui lui avait été désignée comme la voie de retour la plus facile. A Hambourg, il avait trouvé des lettres de mon grand-père, qui lui indiquait les moyens de se procurer les papiers nécessaires pour passer la frontière française. Mon père rentra en France avec un laisser-passer qui lui fut donné par M. d'Argout, alors commissaire du gouvernement français à Anvers. Il y était désigné sous le nom de *Louis Hamsen*, négociant, domicilié à Altona. M. d'Argout qui délivrait le passeport, le bourgeois d'Altona qui le signait comme répondant de mon père, savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur son compte; ils firent semblant de ne pas s'en douter. D'Anvers à Paris, mon père ne cessa de tout regarder sur la route avec la plus avide curiosité; il ne pouvait en croire ses yeux, tant il voyait d'ordre, de sécurité et de prospérité déjà renaissante dans cette France que, d'après la version des journaux anglais, il s'attendait à retrouver en proie à d'affreux désordres et aux plus vives souffrances. Son étonnement était visiblement partagé par un monsieur assis à côté de lui, dans la voiture publique, officier suédois, suivant son passeport, mais que, à son accent et à sa tournure, il était impossible de ne pas reconnaître pour un Français. Telle était cependant l'appréhension extrême des émigrés qui mettaient à nouveau le pied sur le sol de la patrie, et la méfiance réciproque, fruit de leurs longs malheurs, que mon père et son compagnon de voyage n'eurent garde d'échanger entre eux un seul mot, un seul regard d'intelligence, quoiqu'ils se fussent bien devinés l'un l'autre. Malgré la connivence évidente de tout le monde, et les allusions bienveillantes qui leur étaient sans cesse adressées, ils se crurent obligés de jouer leurs personnages jusqu'à Paris dans la cour des messageries. Mon père n'y était pas plutôt descendu qu'un homme âgé l'aborda, en lui demandant s'il ne venait pas de Hambourg. Cette question effraya mon père; il crut avoir affaire à un espion, et s'en débarrassa comme il put. Un instant après, la même personne lui disait à l'oreille : « N'êtes-vous pas M. Louis? » Nouvelle frayeur de mon père. « Eh monsieur! je suis Lelièvre; voici quinze jours que je viens tous les jours à la voiture par ordre de monsieur votre père. — Ah! mon cher Lelièvre, c'est bien moi; mais ne parlez pas si haut; où allez-vous me mener? — Chez vos parens. — Où sont-ils, mon cher Lelièvre? — Toujours rue Saint-Dominique. Monsieur votre père n'a jamais quitté son hôtel depuis qu'il est sorti

de prison. » Mon père n'en revenait pas ; il embrassait le vieux serviteur de la famille, lui faisait mille questions et pleurait de joie. Pendant qu'un commissionnaire allait chercher une voiture de place qu'on ne pouvait trouver : « Prenez la mienne, lui dit de l'air le plus triste son inconnu de la diligence, prenez la mienne ; vous paraissez avoir des raisons d'être pressé ; moi, je ne le suis pas. » Mon père sauta dans la voiture sans prendre le temps de remercier.

Le bonheur qu'éprouva mon père en se retrouvant au milieu des siens, tous sains et saufs, rentrés dans leurs biens, établis à Paris et à la campagne à peu près sur le même pied qu'avant la révolution, ne saurait se décrire ; c'était un enivrement. Il accablait sa famille de questions, et ne se lassait pas d'entendre raconter les détails de ce qui s'était passé durant cette longue séparation ; il dut recommencer plusieurs fois lui-même le récit de ses aventures. Ses parens se montraient surtout curieux de la santé des princes français, de ce qu'ils avaient fait, de ce qu'ils comptaient faire, de leurs chances de retour. Mon père les surprenait fort quand il assurait que les plus chauds partisans de la cause royaliste n'aspiraient plus guère qu'à rentrer en France. Les personnes au milieu desquelles il se retrouvait jugeaient plus sévèrement que lui le gouvernement du jour. Témoin de l'ordre merveilleux qui régnait alors à Paris, il était plus frappé du bien que le consulat avait su accomplir en si peu de temps qu'effarouché des vestiges encore restés debout du régime révolutionnaire. Il se sentait de la reconnaissance et du bon vouloir pour les hommes qui lui avaient rouvert les portes de la patrie.

Mon père avait connu dans le monde de Londres Mlle de La Blache, fille du comte de La Blache, député de la noblesse à l'assemblée constituante. Mlle de La Blache, fiancée pendant l'émigration à M. de Sombreuil, qui périt d'une façon si tragique à la malheureuse affaire de Quiberon, était rentrée à Paris pour recueillir l'héritage de son père ; elle y était alors retenue par des affaires qu'elle ne pouvait terminer. Le choix de mon père ne fut ni suggéré par sa famille, ni déterminé par des considérations de fortune. Il contracta après un an d'attente, à trente et un ans, l'union qui fut l'intérêt principal de sa vie et assura le bonheur du reste de ses jours. Mes parens n'habitèrent pas à l'hôtel d'Haussonville ; ils s'établirent dans une maison rue de la Ville-l'Évêque, n° 1, à Paris. Ils passaient une partie de la belle saison au château de Plaisance, sur les bords de la Marne. Cette habitation faisait partie de la succession de M. Pâris-Duverney dévolue au comte de La Blache, son neveu, et qui fut, en 1775, l'occasion du procès soutenu par Beau-

marchais d'abord contre mon grand-père le comte de La Blache, puis contre le juge Goëzman. A Paris comme à la campagne, mes parens recevaient habituellement chez eux la meilleure compagnie du temps; on jouait souvent la comédie à Plaisance, et les représentations de cette troupe d'amateurs avaient quelque succès.

Après son mariage avec Marie-Louise, quand l'empereur songea à se former une cour nouvelle qui ne différât pas trop de l'ancienne, mon père se trouva par son nom et par sa position assez naturellement désigné. Un matin, il apprit qu'il venait d'être nommé chambellan en même temps que MM. de Montesquiou, de Noailles, de Montalembert, de Beauvau, de Gontaut, etc. L'émotion était très grande parmi les familles du faubourg Saint-Germain. Jamais coup d'état ne les avait touchées d'aussi près. Que résoudre? accepter ou refuser? Accepter, c'était rompre avec son parti, risquer de se brouiller avec un monde à l'esprit caustique et d'humeur peu tolérante. Affronter la mauvaise humeur de l'empereur, pas moyen d'y songer. Combien de secrets conciliabules furent tenus pour décider cette embarrassante question! Mon père ne consulta personne. Sa femme lui avait demandé d'agir comme bon lui semblerait, prête à accepter les conséquences de sa détermination. Mon père avait peu de goût pour les fonctions qu'on lui jetait à la tête. Il demanda, mais en vain, qu'on lui donnât un grade dans l'armée; il était évident qu'on tenait moins à l'avantage politique d'attacher au régime nouveau une certaine classe de la société qu'au plaisir assez frivole de se composer un entourage aristocratique; on voulait surtout faire reparaître les anciens noms à la nouvelle cour. Quoi qu'il en fût, mon père, en acceptant, entendit prendre une détermination sérieuse et sincère; il dédaigna de se représenter comme contraint et forcé. Il regardait comme au-dessous de lui de dénigrer, dans le particulier, le souverain qu'il allait servir en public, et de faire secrètement opposition au régime auquel il venait de se rallier.

Les chambellans furent présentés en masse à l'empereur. Après la présentation, le grand maréchal du palais, Duroc, lui demanda quelles personnes il désignait pour commencer le service de semaine : « Cela m'est égal, dit l'empereur. — Mais enfin? — Eh bien! prenez le *blanc* et le *crépu*. » Le crépu c'était M. le comte de Labriffe, le blanc c'était mon père, qui, très blond dans son enfance, avait passé en peu d'années du blond au gris, du gris au blanc et n'en avait pas moins conservé une grande jeunesse de visage et de tournure. Ce contraste le faisait remarquer au premier abord. Au moment où il venait de faire cette fournée de chambellans, l'empereur voulut ajouter, au plaisir de créer une nouvelle

noblesse, le ragoût plus délicat d'accorder aussi des titres aux personnes de l'ancien régime. Comme il fallait d'ailleurs que toute grandeur émanât de lui seul, et qu'aucune distinction ne devait jamais remonter plus loin que son règne, il s'appliqua à bouleverser, là comme partout, les habitudes reçues. C'est ainsi que nombre de gens qui portaient le titre de comte ou de marquis avant la révolution furent créés barons. M. de Montmorency, dont la femme était dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise, et qui aurait aimé à demeurer le premier baron chrétien, fut fait comte. Ce fut le titre que l'empereur donna à M. de Labriffe et à mon père. Ils l'avaient porté dans leur jeunesse, et plusieurs se trouvèrent exceptionnellement dans le même cas. Au faubourg Saint-Germain, on les appelait « les *comtes refaits.* »

Les fonctions de chambellan mirent naturellement mon père en rapport avec tous les personnages considérables de l'empire. C'était pour lui une société toute nouvelle. Il s'y créa rapidement des relations qui lui ont laissé de bons souvenirs, quoiqu'il les ait négligées depuis comme toutes les autres, par sauvagerie et par ennui du monde. Ses fonctions nouvelles étaient assez astreignantes quand l'empereur était à Paris. Le chambellan de service couchait habituellement aux Tuileries, afin de se trouver le matin de bonne heure, au moment des audiences, dans le salon qui précédait la pièce où recevait l'empereur. Combien de généraux fameux, combien de ministres, de grands princes étrangers et de petits souverains, mon père n'a-t-il pas vus attendre patiemment, dans cette sorte d'antichambre, le moment où ils pourraient être introduits dans le cabinet de l'empereur. Par oisiveté, par passe-temps, pour se distraire de leurs ardentes préoccupations, la plupart de ces personnages entamaient la conversation avec le chambellan de service. Ce n'était pas des affaires du jour qu'on s'entretenait dans le salon d'attente. Les diplomates revenus des missions qui leur avaient été confiées, les chefs de corps, les administrateurs de toute sorte que la volonté du maître faisait voyager d'une extrémité à l'autre de son empire et qui venaient à leur passage à Paris recevoir une direction, des encouragemens ou parfois des reproches, ne causaient ni politique, ni guerre, ni administration. Ils ne songeaient qu'à l'empereur; ils s'informaient curieusement des détails intérieurs du palais, des petites nouvelles de la cour. Ceux que la conduite des armées avait retenus au fond des camps, ou que des services rendus au loin avaient longtemps séparés du maître, semblaient craindre avant tout de ne pas savoir faire bonne figure de courtisan. Volontiers ils auraient demandé des leçons à mon père. Bien peu apportaient à ces audiences un visage tranquille. Quand

elles se prolongeaient et s'animaient un peu, les interlocuteurs de l'empereur en sortaient le plus souvent très émus, exaltés ou atterrés, suivant le traitement qu'ils avaient reçu. Ceux qui n'avaient été admis que pendant un instant imperceptible n'en tarissaient pas moins en éloges. Ils ne pouvaient contenir leur admiration. L'expression de cet enthousiasme ne variait guère. « Si vous saviez tout ce que m'a dit l'empereur? Ah! quel homme, quel génie! » disaient vingt fois le jour à mon père des personnes qui n'avaient fait qu'ouvrir et refermer la porte de son cabinet. Cette admiration était d'ailleurs parfaitement sincère. Le dévoûment passionné des généraux et des dignitaires de l'empire pour la personne de l'empereur était alors profond, quoique celui de quelques-uns ait failli depuis à l'épreuve. Ils l'aimaient réellement; mon père en a eu mille preuves. Un jour, la porte du cabinet était restée entre-bâillée à cause des jeux du petit roi de Rome; de la salle d'attente, on voyait l'empereur assis auprès de Marie-Louise et badinant avec l'enfant. Mon père se sentit frapper sur l'épaule. C'était un maréchal fameux qui n'était pas venu à Paris depuis longtemps et qui recevait une première audience. « Mais voyez donc, monsieur, dit-il à mon père, voyez donc! n'est-ce pas là le parfait modèle du bonheur domestique? » Et le maréchal n'était pas seulement ému, il pleurait à chaudes larmes. Le spectacle de la grandeur heureuse a toujours eu le privilége d'attendrir le cœur des hommes.

Les jours où l'empereur se rendait au conseil d'état, le chambellan de service l'accompagnait toujours, non sans avoir reçu des valets de chambre trois ou quatre tabatières de rechange, car si les séances étaient intéressantes, si l'empereur se mettait à discuter, il faisait une consommation ou plutôt un gaspillage incroyable de tabac. Mon père a assisté à plusieurs belles discussions. Il n'y régnait pas toute la liberté qu'on a bien voulu dire, mais enfin la contradiction se faisait jour, dans les commencemens surtout et sur les sujets qui ne touchaient que de loin à la politique. Quand la discussion languissait, quand l'empereur avait envie de la ranimer, il adressait quelques provocations transparentes, quelquefois des apostrophes ou sérieuses ou plaisantes, aux membres éminens du conseil, à ceux qui se portaient volontiers ses contradicteurs. On sentait que le maître était de belle humeur et en train de discourir; les langues se déliaient aussitôt.

L'empereur avait successivement repris tous les usages et les divertissemens de l'ancienne cour. Dans ces occasions, il aimait à être entouré de ses chambellans et des personnes de sa maison. Il affectait de causer de préférence avec eux. La chasse à courre redevint, comme autrefois, un des plaisirs les plus à la mode. La

première fois qu'on essaya une meute nouvellement montée pour le cerf, mon père fut invité, quoiqu'il ne fût pas de service. C'était à Fontainebleau. Il y eut quelque temps de perdu au début; le cerf détourné avait vidé l'enceinte; les chiens le rapprochaient lentement. Pendant ce temps, l'empereur mit pied à terre et, la bride de son cheval à la main, commença à parler chasse. Mon père, grand amateur, lui expliqua par le menu comment on s'y prenait pour faire le bois et toutes les rubriques de la chasse à courre. Le cerf lancé, on partit. Quelques heures après, les chiens tombèrent en défaut; nouvelle halte de l'empereur et de sa suite, nouvelle conversation. « Maréchal, dit l'empereur à Berthier, qui était son grand veneur, je parie que vous ne comprenez rien à ce qui se passe. Vous croyez peut-être que ces gens qui courent à cheval en donnant du cor avec ces chiens qui les suivent ne savent ce qu'ils font, et que, si nous relançons notre cerf, comme je l'espère bien, ce sera un hasard; pas du tout : c'est très savant la chasse à courre, presque aussi savant que la guerre. » Et là-dessus il répéta, d'une façon très exacte et très animée, tout ce qu'il venait d'apprendre l'instant d'auparavant. Il lui échappa cependant quelques erreurs. Mon père les releva en riant. « Ah ! monsieur d'Haussonville, vous êtes mon maître, mais pourquoi me trahissez-vous auprès du maréchal? Avouez cependant que j'ai bien retenu vos leçons. » Cela était vrai. Mon père fut depuis invité à toutes les chasses; l'empereur le questionnait sur le mérite de ses piqueurs et de ses chiens. Mon père lui disait ce qu'il en pensait. « Dites donc cela à Berthier. » Mon père n'en faisait rien, mais le grand maréchal du palais Duroc, avec lequel il était lié, lui disait de temps en temps : « Vous devriez demander à l'empereur de rétablir la grande-louveterie. » Que cette idée vînt de Duroc ou de l'empereur lui-même, mon père fit semblant de ne pas comprendre. Nommé chambellan sans l'avoir souhaité, presqu'à son corps défendant, il ne se sentait pour le nouveau régime et pour son chef aucun sentiment incompatible avec les obligations de sa charge, mais il ne se souciait pas de recevoir, encore moins de solliciter, une de ces faveurs personnelles qui imposent la reconnaissance et le dévoûment comme un devoir. Mon père avait d'ailleurs plutôt du goût pour l'empereur, qui l'avait évidemment distingué parmi ses chambellans, car il le faisait continuellement mettre de service hors de son tour, et le traitait en toute occasion avec beaucoup d'affabilité. Les personnes qui approchaient l'empereur félicitaient mon père de cette constante bienveillance qui n'était pas également accordée à tout le monde. Elles s'étonnaient sinon de la familiarité, personne n'en a jamais eu avec lui, du moins de l'aisance avec la-

quelle mon père soutenait la conversation quand l'empereur l'entamait. Avec mon père, il la mettait invariablement sur le faubourg Saint-Germain, dont mon père commandait en second une légion : « Qu'est-ce que diront de cela vos amis et les belles dames du faubourg? Elles me détestent bien, n'est-ce pas, sans en rien laisser voir... Comment telle chose se passait-elle dans l'ancienne cour? Tous ces vieux usages étaient fort sensés; ils avaient tous leurs raisons d'être; j'en ai déjà rétabli beaucoup, je n'en resterai pas là, etc. » Il y avait presque toujours un but facile à discerner dans les moindres paroles de l'empereur. Il passait d'un sujet à l'autre brusquement, sans transition. Il aimait qu'on le comprît vite, qu'on répondît tout droit à sa pensée. Mon père s'y appliquait, c'était sa seule flatterie. Il n'aurait tenu qu'à lui de croire qu'il avait du crédit, car plusieurs personnes, dont il n'aurait jamais pensé qu'il pût être le protecteur, le prièrent d'intercéder pour elles. Une fois ou deux, parlant des gens qui touchaient de près à mon père et qui avaient demandé des faveurs insignifiantes, l'empereur avait dit : « Cela fera plaisir à M. d'Haussonville, il faut le faire. » On avait rapporté ce propos à mon père, mais il était persuadé que cette apparence de crédit tenait surtout à ce que l'empereur savait bien qu'il n'en prétendait faire aucun usage.

Mon père croyait au bon cœur de l'empereur; il en donnait pour preuve ses attentions pour Marie-Louise qui le redoutait un peu, mais qui semblait avoir pour lui une affection véritable. Il ne déplaisait pas à l'empereur qu'on s'en aperçût; peut-être même y avait-il quelque affectation dans la familiarité conjugale et bourgeoise avec laquelle il traitait la fille des empereurs d'Allemagne. Il allait de temps en temps à la Malmaison voir encore Joséphine, un peu en cachette de la nouvelle impératrice, et comme par hasard. Il mettait grand soin à ne pas rester seul avec elle. En sortant, il recommandait aux personnes de sa suite de pas dire qu'il était allé à la Malmaison : « Cela ferait de la peine à ma femme. »

Mon père a été témoin de quelques-unes de ces scènes de colère qui ont tant de fois épouvanté les Tuileries. Elles lui ont toutes paru parfaitement volontaires et combinées avec un art assez apparent, qui d'ailleurs n'en diminuait en rien l'effet. L'empereur ne procédait pas toujours par l'emportement et l'éclat. Il avait plusieurs manières d'accabler ceux contre lesquels il méditait une pareille exécution. M. de Fontanes, qui au temps du consulat lui avait adressé tant d'ingénieuses flatteries, devint un jour une de ses victimes. Voici comment et à quelle occasion.

L'Académie avait approuvé et autorisé la lecture en séance publique du discours de réception à l'Académie française de M. de

Chateaubriand. L'empereur s'était fait lire dans son cabinet par M. Daru les épreuves de ce discours qui éveillait fort, par avance, la curiosité publique. L'auteur du *Génie du christianisme* succédant à Chénier y parlait des événemens de la révolution, du jugement et de la condamnation de Louis XVI, d'une manière qui avait profondément irrité l'empereur. Il avait commencé par exhaler en termes fort amers sa mauvaise humeur contre les membres de l'Académie, qui avaient laissé passer de telles choses sans se douter seulement de leur danger. Il ne pouvait s'en taire avec les personnes de son entourage. Ce fut pendant plusieurs jours l'objet de tous ses entretiens. Mon père a gardé un exact souvenir des paroles dont retentirent alors les Tuileries : « Comment! je me tue l'âme et le corps pour faire oublier à ce pays les divisions du passé; je l'ai guéri de la fièvre révolutionnaire en l'enivrant de gloire militaire; tous mes efforts tendent à faire vivre en paix sous mon sceptre l'ancienne et la nouvelle France. J'ai réuni autour de ma personne des hommes qui naguère se détestaient. Je fais vivre en bonne amitié dans ma cour, près de moi, les anciens émigrés, les membres du comité de salut public et les régicides, — car vous avez voté la mort de Louis XVI, vous, Cambacérès, quoique vous vous en défendiez, mais je sais bien ce qu'il en est... Et je permettrais, moi, que pour arrondir ses périodes un lettré vaniteux vienne compromettre les heureux résultats de ma politique. Les ingrats et les sots! Ils ne se rendent pas compte de ce qu'ils font; ils ne comprennent rien au rôle qui m'est échu. Les royalistes ont toujours leur Henri IV à la bouche. Henri IV, c'est moi! Ma situation est toute pareille à la sienne; je refais ce qu'il a fait, et dans des temps plus difficiles, et mieux que lui peut-être, quoique ce fût un prince très habile. Il était placé entre les ligueurs et les protestans, comme je le suis entre les révolutionnaires et les gens de l'ancien régime. Quand il faisait quelque chose pour ses anciens coreligionnaires : « Voyez, disaient les ligueurs, il est resté huguenot. » S'il accordait quelque faveur à des catholiques : « Il a oublié ses vieux et vrais amis, » s'écriaient Duplessis Mornay et ses premiers compagnons d'armes. J'ai affaire à des difficultés toutes semblables. On se tait, ou l'on récrimine à huis clos parce que je ne laisse pas parler si haut. Mais j'entends très bien ce qu'on n'ose pas dire; je sais à quoi m'en tenir, et si je ne leur faisais pas la loi, ces gens-là se dévoreraient entre eux, car les passions qui dorment au fond des cœurs sont de nos jours autrement vives qu'au temps du Vert-Galant; et toutes ces belles dames qui font les renchéries et ne veulent point paraître à ma cour, si je lâchais les lions, elles en verraient de cruelles! C'est moi qui les protége tous, et je me laisserais braver par un pa-

ladin qui ne comprend seulement rien à l'œuvre que j'accomplis. Ah! M. de Chateaubriand ne se plaît pas dans la France que je lui ai faite. Eh bien, qu'il aille vivre ailleurs!.. »

Cependant ces sorties, dont l'écho n'allait pas assez loin, ne suffisaient pas à son dessein. Au dimanche suivant, quand l'empereur sortit de son cabinet pour se rendre à la messe avec la famille impériale, son regard parut chercher quelqu'un parmi la foule de ceux qui attendaient pour le saluer au passage. Il se fixa bientôt sur M. de Fontanes que ce regard parut pétrifier, et qui, plus mort que vif, semblait vouloir entrer tout entier dans la muraille contre laquelle il cherchait à s'effacer. L'empereur s'avança doucement vers lui, avec ce dandinement d'une jambe sur l'autre qui lui était particulier. Tous les yeux étaient grands ouverts, toutes les oreilles tendues; on pressentait la tempête. Arrivé devant M. de Fontanes, dont les genoux tremblaient, il s'arrêta, haussa par trois fois les épaules, aussi lentement et aussi haut qu'il les put lever : *Grands enfans! Pauvre France!* dit-il à demi-voix; puis il reprit son chemin. Les personnes qui n'avaient pas perdu toute pitié s'empressèrent autour de M. de Fontanes resté comme affaissé sous ces paroles. Pareilles scènes ne peuvent jamais être oubliées de ceux qui les supportent. Ceux qui se les permettent ont-ils plus tard le droit de crier à l'ingratitude?

Mon père fut nommé, en 1811, candidat au corps législatif pour l'arrondissement de Provins; il l'apprit par le journal. L'usage voulait qu'on fît des visites aux sénateurs qui choisissaient, parmi les candidats, les députés définitifs; mon père l'ignorait, et n'en fit pas. Les sénateurs crurent qu'il n'avait pas voulu, en sa qualité de chambellan, accomplir cette formalité; il ne fut pas choisi.

Mon père était de service auprès de l'empereur quand il partit pour la campagne de Russie. A son retour, dans les circonstances que chacun sait, mon père fut encore désigné. L'empereur, qui avait toutes les espèces de mémoires, lui dit : « Mais vous étiez déjà de service quand je suis parti. » Et puis aussitôt, venant comme à l'ordinaire au faubourg Saint-Germain : « Ils croient avoir des raisons d'être contens dans votre faubourg; mais ils se trompent encore cette fois; je rétablirai mes affaires, j'en ai rétabli de plus difficiles. Au reste, c'est leur intérêt que je réussisse, qu'ils le sachent bien, et qu'ils se conduisent en conséquence. » Depuis ce retour de Russie, l'empereur, quoiqu'il affectât beaucoup de confiance, semblait avoir perdu toute tranquillité d'esprit. Il était agité et nerveux. Ses partisans, son entourage, étaient évidemment inquiets. Mon père m'a raconté que, à la séance d'ouverture des chambres législatives, l'empereur fit un léger faux pas en montant

les marches du trône. Une des grandes croix qu'il portait sur sa poitrine tomba, et mon père la ramassa : « Pourquoi ne la remettez-vous pas à l'empereur? lui dit Rapp, qui était à côté de lui. — Ne faisons pas remarquer cela, répondit mon père, des superstitieux pourraient en tirer mauvais augure. — Vous avez raison, répondit Rapp, et plût à Dieu qu'ils n'aient pas raison ! » C'était beaucoup dire de la part de Rapp.

Après les revers de la campagne de 1814, quand l'impératrice Marie-Louise, régente de l'empire, quitta la capitale menacée, mon père l'accompagna. MM. de Cussy, de Seyssel étaient de ce voyage, ainsi que M. de Beausset, préfet du palais, qui s'attribue dans ses Mémoires un rôle principal qui ne fut pas tout à fait le sien. Cette retraite avait été désapprouvée par le public et par la maison entière de l'impératrice. Le départ eut lieu de Paris le 29 mars au soir; le 2 ou 3 avril, les princes Joseph, Louis et Jérôme, frères de l'empereur, étaient venus rejoindre à Blois ces tristes restes d'une cour déchue. Soit qu'ils eussent l'intention de se ménager une garantie du côté de l'Autriche en s'emparant de la personne de l'impératrice, soit qu'ils eussent songé à rejoindre, avec elle et son fils, l'armée française qui revenait d'Espagne et à tenter les dernières chances d'une guerre civile, ils employèrent tous les moyens, depuis la prière jusqu'à la menace, pour décider l'impératrice à passer de l'autre côté de la Loire. Elle résista tant qu'elle put; ils parlèrent alors de l'y contraindre par la force. De plus en plus effrayée, Marie-Louise sortit précipitamment de sa chambre, et appela près d'elle M. de Beausset : « Monsieur, dit-elle tout effarée, les frères de l'empereur veulent me faire partir de Blois malgré moi ; ils me menacent de me faire enlever ainsi que mon fils. Que dois-je faire? — Votre volonté, répondit M. de Beausset. — Mais obéira-t-on à ma volonté ou aux ordres des frères de l'empereur? Allez, je vous prie, vous assurer des dispositions de ma maison. » La première personne que M. de Beausset rencontra fut mon père. Il lui raconta ce qui se passait ; mon père comprit en un instant la gravité du conflit et l'intérêt qu'il y avait à s'assurer de l'appui des officiers de la garde de l'impératrice contre la violence de ses frères. Sans consulter davantage, il descendit rapidement l'escalier au point de faire une chute assez rude, appela à grands cris les officiers de la garde qui se promenaient dans la cour, puis les haranguant du haut des dernières marches : « On veut, s'écria-t-il, contraindre l'impératrice à passer la Loire; elle me charge de vous demander si vous la laisserez violenter par les membres du conseil de régence. La femme et le fils de notre souverain attendront-ils ici, entourés de nos respects, l'issue des événemens, ou souffrirons-

nous qu'on les précipite dans une fuite sans dignité et dans des essais de guerre civile? Voulez-vous obéir à l'impératrice? ou la livrerez-vous prisonnière à ses frères? — Non, non, répondirent toutes les voix. — Eh bien, suivez-moi. » L'impression avait été rapide, le mouvement fut général; tous ces officiers conduits par mon père assurèrent Marie-Louise de leur respect et de leur obéissance. Déjoués dans leur projet, les frères de l'empereur déclarèrent qu'ils avaient été mal compris et s'excusèrent fort humblement. Trois heures après, arrivait à Blois la nouvelle de l'abdication de Fontainebleau. Mon père se félicitait, en racontant cet épisode, de la résolution dont il avait fait preuve et de l'influence qu'elle a exercée sur le cours des événemens. « C'est la seule fois, disait-il en riant, que j'ai donné à l'histoire l'occasion de prononcer mon nom. Elle n'en aura pas long à dire, mais elle ne me blâmera pas. »

L'impératrice, en apprenant que l'empereur avait reçu en souveraineté l'île d'Elbe, voulut savoir ce qu'elle devait penser de son nouveau séjour; elle fit aussitôt demander Mme de Brignole, qui était Génoise et qui y avait séjourné quelque temps. Il n'est pas de questions qu'elle ne lui fît sur le climat, sur les habitans, sur les ressources du pays. Elle ne paraissait pas admettre qu'elle pût avoir un autre séjour que celui de son époux, ni un autre avenir que le sien. Son langage n'était pas seulement convenable sur le compte de l'empereur; il était plutôt exalté. Il se modifia toutefois un peu après qu'elle eut reçu une lettre de l'empereur d'Autriche apportée par M. le comte de Sainte-Aulaire. Mon père est demeuré persuadé qu'elle était de bonne foi et ne songeait pas alors à séparer son sort de celui qu'elle a depuis si complétement oublié. Cependant, j'ai ouï raconter à M. le comte de Sainte-Aulaire une anecdote qui prouverait qu'elle n'éprouvait guère, même en ce moment, des sentimens qui fussent en rapport avec sa situation. Annoncé de grand matin, pendant qu'elle était encore couchée, M. de Sainte-Aulaire fut reçu par l'impératrice à peine éveillée et assise sur le bord de son lit, tandis que ses pieds déchaussés sortaient de dessous les couvertures. Embarrassé de se trouver en présence d'une si grande infortune, car la lettre dont il était porteur apprenait à la fois l'acte de déchéance et la tentative d'empoisonnement de l'empereur à Fontainebleau, il tenait les yeux baissés pour n'avoir pas l'air d'observer sur sa figure l'effet de la triste missive. « Ah! vous regardez mon pied, lui dit l'impératrice; on m'a toujours dit qu'il était joli. » Cette préoccupation de coquetterie féminine parut singulière à M. de Sainte-Aulaire en pareille circonstance.

Pendant que mon père accompagnait l'impératrice Marie-Louise,

les péripéties de la campagne de France avaient amené l'empereur Napoléon tout près de Gurcy. Le 18 janvier 1814, il avait couché au château de Nangis; il en était parti le 19 de très bonne heure, anxieux d'apprendre les nouvelles de ce qui s'était passé à Montereau, d'où le général Pajol avait reçu ordre de chasser les Prussiens et les Wurtembergeois. Arrivé à trois lieues de Nangis, au carrefour des routes de Donnemarie et de Montereau, l'empereur descendit de cheval et se fit allumer un feu de bivouac sur un des côtés du grand chemin, au coin de l'avenue de Gurcy, près d'une rachée d'acacias que j'ai fait conserver. Avec la connaissance parfaitement exacte qu'il avait du pays, il ne se souciait pas de continuer sa marche jusqu'au village de Salins, situé dans un fond entre deux pentes assez abruptes, parce que les Prussiens pouvaient avoir intercepté la route en cet endroit. Il soutenait avec raison qu'il devait y avoir moyen de se rendre par des chemins de plaine jusqu'à Montereau. Dans son état-major, personne ne pouvait lui donner à cet égard une assurance positive : « A qui sont ces bois? — A M. d'Haussonville, répondit M. de Mortemart, qui faisait en ce moment près de lui les fonctions d'officier d'ordonnance, et le château est à une demi-lieue d'ici. — Allez-y prendre les informations dont j'ai besoin. » M. de Mortemart partit, mais il fut reçu à coups de fusil par un corps détaché de Prussiens qui avaient coupé l'avenue et passé la nuit dans les taillis qui la bordaient. M. de Mortemart revint. « M. d'Haussonville est grand chasseur, il doit y avoir des gardes ici connaissant bien les environs; qu'on aille les chercher. » Un de nos gardes faisait justement partie des groupes de paysans qui regardaient curieusement l'empereur. Il s'avança et donna les renseignemens désirés. Pendant ce temps-là arriva le courrier du général Pajol apportant la nouvelle de la déroute des Prussiens au pont de Montereau.

Depuis que je suis devenu propriétaire de Gurcy, j'ai toujours eu l'intention d'élever une pierre commémorative en cet endroit et d'y mettre la date du jour où l'empereur Napoléon Ier y apprit le dernier succès réservé à ses armes. Je n'ai point voulu le faire sous le règne de Napoléon III. Le régime impérial était trop à la mode. Qui sait! on aurait peut-être pris cela, de ma part, pour un acte de courtisanerie. Depuis j'ai hésité, mais pour un autre motif. Qui sait encore? Peut-être cela passerait-il aujourd'hui pour un acte d'hostilité contre la république? Bref, le monument est encore à élever. Si j'attends que les passions des partis soient éteintes ou que les sottes interprétations aient cessé d'avoir cours, cela pourra me retarder longtemps.

Mon père ne fut ni bien ni mal reçu à la nouvelle cour. La ren-

trée des Bourbons était bien loin de lui déplaire; mais la façon méprisante dont les partisans du nouveau régime parlaient de l'empire et de l'empereur lui paraissait aussi ridicule qu'imprudente. On le nomma officier supérieur dans la première compagnie des mousquetaires gris de la garde du roi, dont M. de Lauriston était capitaine. En cette qualité, il dut, lors du retour de l'île d'Elbe, escorter Louis XVIII jusqu'à la frontière de Belgique. La fortune ne contrariait pas son inclination en l'envoyant, à si peu de jours de distance, protéger tour à tour la retraite de ceux qu'elle avait successivement trahis. Rentré à Paris, mon père fut, par suite d'une mesure générale, exilé par l'empereur à quarante lieues de la capitale. Gurcy était à vingt lieues, on lui permit d'y résider. Pendant qu'il était chez lui, il reçut une lettre par laquelle le ministre lui annonçait que le roi Louis XVIII l'avait nommé et que l'empereur le confirmait officier de la Légion d'honneur. Ainsi mon père se trouvait à la fois exilé et décoré par le nouveau gouvernement.

Le retour définitif des Bourbons réjouit beaucoup mon père. L'établissement d'une monarchie constitutionnelle, sur le modèle de celle qu'il avait vue en Angleterre, était conforme à ses opinions. La création d'une pairie héréditaire lui paraissait consacrer l'alliance heureuse des souvenirs du passé et des besoins du présent. Il fut nommé pair le 17 août 1815. Il apprit sa nomination par un billet que lui écrivit M. le comte Molé avec cette suscription : « A M. le comte d'Haussonville, pair de France, M. le comte Molé, pair de France. » Ils firent ensemble les visites d'usage. Mon père porta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions un zèle qui ne se ralentit pas un instant pendant toute la durée de la restauration. Tous ses collègues ont apprécié la remarquable rectitude de son esprit, son inaltérable modération, sa tranquille fermeté, son désintéressement absolu. Partisan très décidé du principe de la légitimité, il portait un grand respect aux prérogatives de la couronne; il était d'avis qu'on ménageât les susceptibilités royales et que la pratique du gouvernement représentatif ne fût pas, au début, rendue trop difficile ou trop blessante pour les princes de cette maison habituée depuis si longtemps à exercer un pouvoir sans contrôle. Cependant les tentatives faites pour reprendre par la violence ou par la ruse les concessions octroyées en 1815 lui parurent toujours des actes de folie et de mauvaise foi. Jamais il ne prêta son concours aux manœuvres des ultra-royalistes. Il les combattit dans tous les temps et sous toutes les formes.

Jusqu'en 1821, époque de la mort du cardinal de la Luzerne, mon père avait assisté régulièrement aux réunions politiques qui se

tenaient chez ce prélat éclairé. Plus tard il fut l'un des organisateurs des réunions d'un esprit tout semblable qui prirent le nom de réunions Mortemart, et plusieurs fois on se donna rendez-vous chez lui pour s'entendre sur l'opposition à faire aux mesures du ministère de M. de Villèle, dont mon père s'était porté l'adversaire résolu. A la cour, où l'on ne pouvait douter de l'attachement de mon père et de son peu d'ambition, on ne comprenait rien à cette conduite. « Mais d'où vient donc le mécontentement de M. d'Haussonville? disait Charles X. Est-ce qu'il voudrait qu'on le fît duc ou grand louvetier? Encore faudrait-il au moins qu'il prît la peine de le demander. » Mon père n'avait rien à demander, car, en réalité, il ne souhaitait rien, sinon de pouvoir détourner à temps un malheureux prince de la voie funeste où il s'engageait alors, et qui le conduisit aux abîmes. Lors du ministère de M. de Martignac, mon père fut nommé secrétaire de la chambre des pairs. En cette qualité, il allait, avec le bureau de la chambre, porter, de temps à autre, aux Tuileries, les lois qu'avait votées la chambre. Charles X retenait toujours le bureau pour causer; la loi récemment votée servait habituellement de point de départ à la conversation, mais bientôt on passait à des généralités politiques. Non-seulement le roi, qui s'adressait plus volontiers à mon père, parce qu'il l'avait connu en émigration, tenait dans ces occasions un langage parfaitement constitutionnel, mais il semblait mettre quelque empressement et presque de l'affectation à rassurer ses interlocuteurs sur ses dispositions à l'égard de la charte et des libertés publiques. Ses paroles avaient l'air un peu étudiées, mais d'ailleurs enjouées, caressantes. Étaient-elles sincères? Mon père n'en a jamais douté.

Les ordonnances de juillet ne surprirent pas seulement mon père, elles l'indignèrent. Il aurait toutefois préféré un autre dénoûment à la crise. Le 3 août, il écrivit au lieutenant général du royaume pour l'engager à ne pas porter ses mains sur la couronne et à la placer sur la tête du duc de Bordeaux. — Le roi n'a jamais parlé de cette lettre à mon père, qui a toujours cru cependant qu'elle était parvenue à son adresse. Voici pourquoi : A la sortie de la séance du 9 août 1830, la reine prit mon père par le bras, et, l'entraînant et le pressant contre elle, se mit à lui parler d'une voix émue et précipitée. Malheureusement les tambours qui battaient aux champs empêchèrent mon père d'entendre cette confidence royale. « ...Malgré nous, croyez-le bien, malgré nous, » furent les seuls mots qui parvinrent un peu distinctement à son oreille. Il a toujours été persuadé que la reine, ayant eu connaissance de sa démarche, avait voulu lui expliquer les motifs de la détermination du roi.

Mon père prêta serment comme pair de France, non sans quelques scrupules que sa raison et son amour du pays firent taire. La veille de la séance, il avait rencontré M. le prince de Laval-Montmorency, qui lui avait exposé au long toutes les raisons qui devaient, suivant lui, porter tous les gens raisonnables à se grouper autour du gouvernement nouveau. Cependant il se trouva que le lendemain il se refusa à prêter serment. « Qu'est-ce qui vous a pris? lui dit mon père, la première fois qu'ils se retrouvèrent ensemble; ne m'avez-vous pas engagé fortement à continuer de siéger à la chambre des pairs? — Ah! moi, c'est différent, un Montmorency! vous comprenez? — Je ne comprends pas du tout, répondit mon père, et je trouve votre raison plus que singulière. » Le prince se mit à balbutier, comme c'était assez son habitude.

Mon père prêta le concours le plus constant à toutes les mesures qui pouvaient consolider le gouvernement de 1830, mais l'abolition de l'hérédité de la pairie, et la nomination successive d'un grand nombre de pairs nouveaux qu'il ne connaissait pas, lui firent perdre peu à peu son entrain pour les affaires publiques. Ce fut par devoir, ce ne fut plus par inclination qu'il suivit les débats de la chambre. Après la mort de sa mère, en 1836, il prit pour la campagne qu'il avait toujours beaucoup aimée, et pour la terre de Gurcy dont il était devenu possesseur, un goût encore plus prononcé. Il en revenait le plus tard possible, et y retournait aux premiers beaux jours. Rien ne lui plaisait tant que la vie régulière et paisible qu'il s'y était faite. Quand nous étions tous réunis avec quelques amis, il se sentait parfaitement heureux.

C'est le 1er novembre 1846, anniversaire du jour de sa naissance et de la mort de mon grand-père, que j'ai perdu mon père à Gurcy. L'inflammation de la gorge qui l'a enlevé fit, dès le second jour, les plus terribles ravages et le priva de l'usage de la parole. Il ne garda dès lors aucune illusion sur son état et l'envisagea sans trouble. Il prit affectueusement les mains de ma mère et les mit dans les miennes, embrassa tendrement ma femme et mes enfans et demanda le curé du village. Son regard semblait prendre congé de chacun, et ses lèvres nous souriaient encore quand déjà son visage portait les traces de sa fin prochaine!..

« Votre père est une créature aimée du ciel, m'avait dit plusieurs fois Mme de Broglie, qui lui portait une véritable affection, et la paix de Dieu règne dans son âme à son insu. » Cette paix intérieure ne fut jamais plus visible qu'à ses derniers momens.

Cte D'HAUSSONVILLE.

DE LA SITUATION

DE

L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

EN FRANCE

I.

Sous la pression de ses effroyables malheurs, la France, par un mouvement unanime d'opinion, s'est attachée à la réforme de son enseignement supérieur. Elle a compris que cet enseignement est, entre tous, celui qui règle, assure et développe les forces dirigeantes et organisatrices du pays. Les enseignemens primaire et secondaire préparent, l'enseignement supérieur façonne et achève l'homme qui sait penser, juger, décider et agir. Si cet enseignement languit, s'il fléchit sur tels ou tels points, la direction sociale devient incertaine et dévie, la sécurité du pays est elle-même compromise. L'enseignement supérieur, c'est le commandement et la direction. Que devient un peuple mal dirigé, une nation commandée par l'impéritie et la présomption? Ils courent à l'anarchie et aux défaites. La science fournit les armes qui défendent; elle organise les résistances; elle rend efficace la lutte des nations pour la vie. Ce n'est pas que la science soit tout, et qu'elle suffise à remplacer les grandes vertus publiques : loin de là; mais, bien comprise, la science prouve elle-même l'impérieuse nécessité des grandes vertus sociales, et elle en devient l'inspiratrice, elle montre ce que peuvent l'esprit de discipline, d'obéissance, de sacrifice, le respect de toutes les autorités légitimes, de l'autorité morale surtout, source de toutes les autres.

Le gouvernement qui venait de sombrer dans la défaite n'avait pas mis au nombre de ses préoccupations primitives et essentielles

le développement de l'enseignement supérieur. Il l'avait longtemps laissé au point même où il l'avait trouvé, ne paraissant pas se douter qu'il mettait ainsi en souffrance les intérêts sociaux les plus élevés. Durant cette période du gouvernement impérial, le rapide accroissement des sciences naturelles et biologiques transformait toute une partie capitale de l'enseignement supérieur. Demeurer immobile dans les erremens du passé, c'était bientôt se condamner à se trouver en arrière. Autour de nous, les autres croissaient et se fortifiaient; l'Allemagne surtout multipliait ses moyens d'étude, se couvrait de laboratoires, augmentait le nombre de ses chaires, grandissait la situation de ses professeurs, fomentait, dans chacune de ses universités, une vie intense, qui de là rayonnait, et surexcitait l'orgueil national. Nous assistions à ce spectacle sans en pénétrer la portée. Nous nous sentions tellement assurés de nos gloires passées qu'elles nous paraissaient remplir encore le présent, et il ne nous semblait pas possible que notre vieille suprématie pût être ébranlée.

Ce qui pouvait contribuer à nourrir nos illusions, et à nous tromper sur l'état de misère où nous tombions peu à peu, c'est que, malgré tout, la science française faisait encore grande figure. L'activité ingénieuse et féconde de l'esprit français semblait avoir le don de suppléer aux ressources qui lui manquaient. Elle se créait quelque obscure et pauvre retraite d'où sortaient cependant d'éclatantes découvertes. Quels étaient en effet les laboratoires où s'élaboraient les travaux de la physiologie française, ceux, en particulier, de M. Claude Bernard? Quels étaient les amphithéâtres où se préparaient les recherches anatomo-pathologiques de la médecine française, celles de Cruveilhier qui restent comme un étonnant modèle? Cependant la science française était menacée; les moyens d'étude lui manquaient, surtout en fait d'études expérimentales, et l'expérimentation est un élément essentiel du progrès scientifique. La science ne peut prospérer lorsque l'un de ses élémens de progrès vient à faire défaut. Voilà ce que disaient ceux-là mêmes qui, par leurs travaux, semblaient donner un démenti à de telles plaintes. Ces travaux, ils les montraient arrêtés ou incomplets par le défaut d'organisation et de puissance de nos instrumens de travail. Ils ajoutaient, en outre, que si, à la rigueur, ils avaient pu suffire à mener à fin quelques recherches personnelles, ils ne pouvaient enseigner, former des générations scientifiques pleinement instruites et assurant l'avenir de la science française. Ces plaintes ne pouvaient ne pas être entendues; elles étaient déjà comprises par quelques-uns avant nos désastres; après, elles émurent tous les esprits. Tous les corps électifs, les grands corps savans, les chambres, les assemblées municipales des grandes villes, les mi-

nistres qui ont pris successivement le gouvernement de l'instruction publique, les hauts fonctionnaires de l'université, firent tous entendre les mêmes vœux, et réclamèrent d'une voix unanime la réforme de notre enseignement supérieur. Celle-ci devint l'une de ces nécessités publiques qu'il faut satisfaire à tout prix. On se mit à l'œuvre; au calme apathique succéda une activité louable. Les résultats ne se firent pas attendre. Nos facultés scientifiques furent dotées d'instrumens puissans de travail; partout s'élevèrent des laboratoires de recherches et d'enseignement; d'importantes questions d'organisation surgirent, celles entre autres de la création de grands centres universitaires, doués d'une certaine autonomie, et où seraient plus particulièrement réunis, et sous la forme la plus perfectionnée, tous les moyens d'investigation, d'analyse et de détermination.

Tous les progrès désirables ne sont pas accomplis, tant s'en faut; mais de sérieux sont déjà réalisés, d'autres sont en voie, et aboutiront prochainement. Nous voudrions montrer où nous en sommes, non sur tous les points de l'enseignement scientifique, mais sur un point, sur un département particulier, à la vérité très important, de notre haut enseignement, sur l'enseignement médical. Par la nature de son objet, qui est la vie humaine, saine ou troublée, l'enseignement médical est l'un des plus complexes et des plus élevés; par son caractère professionnel qui lui soumet l'une des professions les plus agissantes et les plus nécessaires de la société, il est l'un de ceux qui doivent le plus préoccuper l'état.

Étudier la vie humaine sous toutes ses formes, dans tous les milieux, et à ses momens divers, pénétrer les plus apparens comme les plus cachés de ses secrets, surprendre ses premiers actes, suivre son développement, déterminer ses fonctions, leur hiérarchie et leur fin, assister à sa déchéance, voir enfin comment elle se brise ou se dissout, quelle étude! D'un diagnostic exact de la maladie aller aux questions d'art et de pratique, voir comment les maladies guérissent naturellement, comment elles amènent la mort, et de cette double connaissance déduire l'ensemble de ces indications d'agir qui ont reçu le nom d'indications thérapeutiques, déterminer les moyens de les remplir, par cette voie conduire la maladie à la guérison, ou ralentir et adoucir les approches d'une mort inévitable, remédier aux infirmités, prévenir le mal, éloigner les influences hostiles à la vie : tel est, à son point de départ comme à son aboutissant, l'enseignement médical. En est-il un qui se propose un objet plus considérable, qui soit plus plein de révélations admirables, qui touche à des intérêts plus saisissans?

Aussi, quelle profession pénètre plus profondément au cœur des sociétés humaines que celle du médecin? De partout, il est fait ap-

pel à son savoir. L'individu, la famille, la commune, l'état, lui confient des missions qui touchent aux plus chers et aux plus pressans intérêts. Est-il étonnant que, par le nombre de ses adeptes et par la nature de ses fonctions, la profession médicale exerce sur les populations une influence profonde et continue; bienfaisante, si le médecin est éclairé et digne, dangereuse si le médecin est ignorant, ou obéit à de mauvaises passions? Quelle importance suprême en revient à l'enseignement médical! Combien la société est intéressée à ce qu'il soit libéralement donné, et de façon à former des générations de médecins comprenant leur mission, possédant à fond leur science et leur art, et s'y attachant comme à toutes les grandes choses que l'on comprend!

Cette importance sociale de l'enseignement médical semblait mal appréciée des gouvernemens précédens, à en juger par le demi-abandon dans lequel il était laissé. Alors que, à l'étranger, les instituts physiologiques et pathologiques grandissaient chaque jour, en France toute amélioration, tout agrandissement de nos facultés de médecine restaient en suspens. On faisait des projets que l'on n'exécutait pas. Nous ne possédions que trois facultés; on les laissait languir et vieillir, et l'on demeurait indifférent à leur progressif affaiblissement. L'une, célèbre par son passé et l'élévation de ses doctrines, Montpellier, semblait oubliée et endormie dans les régions du midi, manquait de laboratoires et de ressources cliniques. Strasbourg, sur les confins de l'Allemagne, assistait au prodigieux développement que prenaient les études expérimentales en ce pays; notre faculté de Strasbourg semblait bien pauvre en regard de ces universités voisines, remuantes, richement dotées, écoutées de tous, sorte de pouvoir national et presque prépondérant; elle n'obtenait une certaine vitalité que par l'adjonction d'une école de santé militaire, qui lui fournissait ses élèves et stimulait son enseignement. La faculté de Paris enfin, où affluait la presque totalité des étudians français, avait jeté, sous la restauration et sous les premières années du gouvernement de juillet, un éclat extraordinaire; elle avait rempli le monde de ses découvertes, entre lesquelles brillait l'auscultation, comme une merveille éblouissante. Toute l'Europe scientifique et médicale venait alors s'instruire à l'école de Paris, et ainsi rayonnaient rapidement tous les progrès réalisés en ces années fécondes. Cette gloire, reconnue de tous, donna à croire sans doute que la faculté de Paris était une création achevée, munie de tous les moyens désirables d'instruction et de travail. Quelle renommée dépassait ou égalait la sienne? Quelle grande découverte n'était le fruit de ses entrailles? Pourquoi les pouvoirs publics se seraient-ils préoccupés de sa prospérité? La faculté réclamait et se plaignait. Quel corps

ne fait entendre réclamations et plaintes? On les écoutait d'une oreille distraite, et on ajournait le moment d'y faire droit.

La faculté de Paris conservait à peu près sa vieille installation, qui datait du premier empire ou même de la première république. Quelques pavillons de dissection, un ou deux amphithéâtres de cours, quelques collections d'histoire naturelle, d'anatomie normale et pathologique, quelques services de clinique générale, semblaient suffire à constituer une faculté complète de médecine. Les transformations de la science n'y faisaient rien; telle était une faculté en 1820, telle elle devait être en 1860. Il n'était tenu compte, en apparence, d'aucune des conditions nouvelles, faites aux recherches scientifiques; il semblait que la physiologie ne fût pas devenue une science expérimentale de premier ordre, et que l'histologie normale et pathologique ne fût qu'une ombre que l'on cherchait ailleurs à faire prendre pour une réalité.

La faculté de Paris, ainsi réduite et dépourvue, ne pouvait donner accès aux étudians qui venaient s'inscrire sur ses registres. De partout l'insuffisance éclatait; les salles de cours et d'examens faisaient défaut : la place manquait à la bibliothèque, elle manquait dans les pavillons de dissection, et les cliniques ne livraient qu'à un bien petit nombre l'instruction pratique qui fait le médecin. La faculté ne semblait connaître ses obligations vis-à-vis de l'étudiant que le jour où elle recevait son inscription, et le jour où, candidat, elle l'interrogeait à un examen. Entre ces deux actes, les seuls obligatoires, et tous les deux à redevance, l'étudiant semblait libre vis-à-vis de la faculté, et la faculté libre vis-à-vis de lui; ils pouvaient vivre en étrangers à l'égard l'un de l'autre. La faculté ne semblait pas croire qu'elle était responsable à l'égard de l'étudiant, et qu'elle lui devait tous les moyens d'instruction nécessaires pour former un anatomiste, un physiologiste, un pathologiste, un thérapeutiste, un accoucheur, un médecin enfin dans la pleine acception de ce mot. Je sais bien que le nombre infiniment trop élevé des étudians inscrits à Paris rendait et rend encore très difficile l'entier accomplissement de tous les devoirs de la faculté. Au moins aurait-on dû tenter quelques efforts plus ou moins efficaces vers ce but, au lieu de garder une placide et satisfaite immobilité; il fallait ouvertement lutter contre un état de choses qui conduisait à une inévitable déchéance.

Toutefois le déclin de la médecine française était loin de répondre à la pauvreté extérieure de l'enseignement officiel. Paris demeurait, au point de vue médical, un foyer encore ardent et fécond. Des élèves distingués, des maîtres éminens, sortaient nombreux de cette faculté, qui étouffait de petitesse et souffrait de tant de misère. C'est qu'à côté de la faculté siégeaient les hôpitaux.

Chaque salle d'hôpital, chaque salle d'autopsie, devenaient un centre d'observation et d'enseignement clinique et anatomo-pathologique. L'administration hospitalière, soucieuse des études, avait construit un vaste institut anatomique, ouvert aux élèves internes et externes des hôpitaux. Les concours d'externat et d'internat qui relevaient, non de la faculté, mais de l'assistance publique, conservaient leur prestige et leur valeur; ils assuraient aux candidats nommés des avantages inestimables d'instruction pratique, et constituaient ainsi un groupe considérable d'élèves qui maintenaient l'honneur de la faculté de Paris, quoiqu'ils ne dussent à celle-ci, en tant que corps officiel, ni leur situation, ni souvent même leur éducation scientifique. Si les concours d'externat et d'internat attiraient à eux l'élite des étudians, par contre, les concours institués par la faculté, ceux des prix de l'école pratique, étaient peu à peu désertés et s'éteignaient naguère faute de candidats. Seuls, les concours pour les fonctions de prosecteur et d'aide d'anatomie, dépendans de la faculté, gardaient leur ancien éclat; on leur avait adjoint ceux de chefs de clinique médicale. Les cliniques chirurgicales, privées jusqu'ici de ce dernier emploi, et ne possédant que des internes, ne doivent rien à la faculté. Ces divers concours ne s'adressaient qu'à un chiffre très restreint d'élèves, ou mieux, de jeunes docteurs; et, quelle que fût leur importance, ils ne suffisaient pas à rattacher à la faculté toute la jeunesse vivante et animée qui remplissait les hôpitaux, et qui représentait la vraie population scolaire que la faculté devait plus particulièrement surveiller, stimuler, diriger dans les voies de la science.

Si l'enseignement médical valait, en définitive, mieux que cette situation abaissée, cela tenait à l'enseignement libre qui, dans chaque hôpital, suppléait à l'indigence de l'enseignement officiel. Celui-ci donnant seul le grade, on pouvait, à un jugement superficiel des choses, croire qu'il avait été l'instructeur des candidats qu'il interrogeait, et qui lui demandaient un diplôme. Ce n'était là qu'une illusion. Le professeur trop souvent n'était directement pour rien dans l'instruction acquise par le candidat; il avait pu y contribuer indirectement par ses livres, par ses propres travaux, mais son enseignement de faculté rarement avait servi de guide au candidat. L'élève, livré à ses propres inspirations, allait du bon ou du mauvais côté, poussé par le vent qui soufflait, par des incitations de hasard, heureuses ou malheureuses, et qui décidaient de sa voie. Le vieux régime de nos examens était lui-même devenu profondément insuffisant et défectueux; nous en fournirons plus tard la raison. La faculté, examinant des élèves qui n'avaient été astreints à aucune scolarité efficace et réelle, n'avait pas en revanche les moyens de

s'assurer par la valeur irrécusable des actes probatoires que ces élèves méritaient le redoutable droit d'exercice que l'on remettait en leurs mains. La faculté ne pouvait avoir à cet égard qu'une opinion pleine de réserves et qui n'allait pas au-delà d'une probabilité très vacillante.

Cet exposé sommaire de la situation de l'enseignement médical serait incomplet, si, à côté des facultés, nous ne placions pas les écoles préparatoires de médecine, instituées dans un certain nombre de grandes villes. Ces écoles, au nombre de vingt-deux, avaient pour but de faire concourir à l'enseignement les moyens d'instruction clinique et anatomique que présentent les hôpitaux des villes importantes par leur population. Les écoles préparatoires pouvaient délivrer huit inscriptions équivalentes à huit inscriptions de faculté, ou douze inscriptions équivalentes à dix inscriptions, ou même quatorze inscriptions équivalentes à douze inscriptions. La dernière année scolaire devait nécessairement s'accomplir dans une faculté. Ces écoles avaient donc à donner l'enseignement correspondant aux trois premières années d'étude pour le doctorat en médecine. Elles offraient l'avantage de constituer des centres où les élèves, peu nombreux, connus personnellement de leurs maîtres, astreints à la présence obligatoire aux cours, pouvaient être dirigés plus sûrement que dans les grandes facultés. Aucun de ces élèves ne pouvait se dérober aux études pratiques d'anatomie, aux leçons et exercices cliniques, et, dans la première année de scolarité, aux travaux pratiques de chimie et d'histoire naturelle.

Mais pour que ces avantages fussent acquis, il aurait fallu que toutes les écoles préparatoires eussent été installées et outillées de manière à répondre aux besoins divers des études médicales pendant les trois premières années; il aurait fallu que le corps enseignant offrît toutes les garanties qu'exige un enseignement complexe et élevé; de la sorte, les premières années de la scolarité si fécondes, et qui contiennent en germe le développement de toutes les autres, ne couraient pas le risque d'être faussées, d'entraîner la stérilité de toutes les études ultérieures, en donnant à l'élève de mauvaises habitudes scientifiques, et en le rendant incapable, à moins de secours et d'efforts extraordinaires, de rentrer dans la bonne voie, dans la voie de la science exacte et de l'observation rigoureuse. Malheureusement, toutes les écoles préparatoires ne réalisaient pas cet état désirable. Elles étaient, on le verra, insuffisantes à bien des points de vue; les moyens les plus indispensables d'enseignement leur manquaient trop souvent; le corps professoral était irrégulièrement et parfois difficilement recruté; il était misérablement rétribué, et pourtant les obligations imposées aux pro-

fesseurs étaient grandes. Ici encore tout était resté immobile; aucune impulsion progressive. Telles, en 1846, avaient été établies les écoles préparatoires, telles à peu près les retrouvait-on en 1870. Lors de leur fondation, c'était comme un essai que l'on tentait, et l'on n'avait donné qu'une organisation de début et incomplète à ces institutions; après vingt-cinq ans, rien n'avait été développé, perfectionné. Les facultés de médecine n'avaient pas changé; pourquoi aurait-on apporté des changemens à l'institution des écoles préparatoires?

Un tel état de choses devait frapper tous les esprits, même ceux qui, disposés à un optimisme invincible, croyaient volontiers que rien ne se faisait mieux ailleurs qu'en France. Aussi la situation de notre enseignement supérieur, celle en particulier de notre enseignement médical, commençait-elle à préoccuper, dans les dernières années du gouvernement impérial, ceux qui avaient souci de notre avenir intellectuel et national. Il est de toute justice de citer, parmi les ministres de l'instruction publique qui aspiraient à relever cet enseignement, M. Duruy, à qui est due la création de l'école pratique des hautes études, création qui dure encore et qui a donné d'heureux résultats. Sous ce ministère, les projets d'agrandissement de la faculté de médecine de Paris, longtemps médités, furent définitivement arrêtés, et l'exécution en paraissait prochaine. Subordonné à des travaux de voirie, et semblant ne venir qu'en sous-ordre, cet agrandissement si urgent fut différé. On paraissait croire qu'il serait toujours temps d'en arriver aux améliorations réclamées par le public médical.

Quelques autres raisons d'ordre moral et inavouées germaient au fond des esprits et refroidissaient tout élan qui nous eût été favorable. L'enseignement et le public médical n'ont jamais été très sympathiquement vus dans les hautes régions du pouvoir. La grandeur et la réalité de la médecine, comme science et comme art, y sont en général mal appréciées. On ne distingue guère, même dans ces régions, le médecin instruit, savant, consciencieux, réservé et digne, du médecin ignorant, plein de jactance, étalant d'autant plus de science qu'il en possède moins, et qui fait de sa profession un métier plus ou moins lucratif et menteur. Il en a été et il en sera toujours ainsi. La médecine est tellement inconnue des profanes, qu'on nous pardonne ce mot, que ceux-ci discernent rarement la science faussé et vaine de la science solide et vraie. La médecine, pour eux, conserve toujours une teinte de la science douteuse des arcanes, et elle est plus un mystère plein de hasards qu'un art éclairé et qui sait où il va. Les médecins, en outre, étaient redoutés dans leur action sociale et publique; on les suspectait d'hostilité au point de vue politique, et ce sentiment

venait fortifier les méfiances conçues contre la médecine elle-même.

L'on ne se hâtait donc pas de mettre la main à la restauration de cet enseignement, si urgente qu'elle fût. En outre, on limitait le plus possible l'œuvre de restauration projetée. On la bornait à la réédification, si longtemps attendue, de la faculté de Paris. On s'était lentement décidé à l'agrandissement de cette faculté et à l'installation de laboratoires destinés aux travaux pratiques. Tout se bornait là. Élever de nouveaux centres d'enseignement médical, de nouvelles facultés largement assises, améliorer les écoles préparatoires et régler leur régime, relever, dans les facultés et les écoles, la situation du corps enseignant, celle des professeurs, des agrégés et des suppléans, il n'en était pas question. On avait même, contre toute demande d'amélioration relative aux membres de ces corps enseignans, des fins de non-recevoir qui témoignaient de préjugés singuliers. On se refusait à toute augmentation du traitement des professeurs et des agrégés, sous le prétexte que le plus grand nombre d'entre eux se livraient à la pratique de l'art, que leur titre leur donnait, à ce point de vue, un crédit incontestable, et que c'était là en quelque sorte une rémunération suffisante. Ainsi croyait-on motiver cette anomalie de professeurs ou agrégés de la faculté de médecine de Paris recevant des appointemens notablement inférieurs à ceux des professeurs ou agrégés des autres facultés. Je cite ce fait, si peu important qu'il semble, pour montrer l'esprit qui dominait, et qui, obscurément, s'opposait au relèvement du corps enseignant des facultés de médecine. Est-il besoin d'ailleurs de réfuter de tels préjugés? Qu'a-t-on à calculer ce que peut valoir la réputation acquise par un professeur de faculté de médecine? Qu'importe? S'il fait bien et régulièrement son enseignement, celui-ci doit-il ne pas être rétribué convenablement, sous prétexte que la pratique médicale donne la fortune? Pour les professeurs de clinique, cette extension de la pratique civile ne vient-elle pas compléter les enseignemens de la pratique hospitalière, et les leçons du professeur n'en deviennent-elles pas plus utiles? Supputer la valeur d'honoraires laborieusement acquis, n'est-ce pas obéir à ces sentimens de mauvaise égalité qui pervertissent tant d'esprits? D'ailleurs il s'en faut que la plupart des professeurs et des agrégés des facultés de médecine trouvent dans la pratique une compensation à des traitemens insuffisans. Beaucoup restent sur le domaine de la science pure, et si l'on désire que le nombre de ceux-ci s'accroisse, il faut y aider et leur faire une situation qui permette de ne pas chercher, en dehors des travaux scientifiques, les ressources nécessaires pour une existence honorable.

Au-delà de nos frontières, un esprit différent régnait. Loin d'avoir à lutter contre de sourdes méfiances, l'enseignement des

sciences médicales rencontrait une faveur marquée dans les universités étrangères, celles d'outre-Rhin surtout, et cette faveur se traduisait de toutes façons, par la construction de vastes édifices où toutes les ressources de la science étaient réunies, par les grandes situations faites au professorat, par l'estime publique dont on environnait les professeurs. Ces deux situations, si profondément éloignées l'une de l'autre, étaient déjà signalées à l'opinion avant les funestes événemens de 1870. Les terribles leçons de cette année ont achevé la démonstration.

II.

Il s'agit moins, dans l'exposé qui va suivre, de réformes accomplies que de réformes décidées, dont le jour est proche ou qui sont en voie d'exécution. Ces réformes ne sont plus simplement projetées; elles ont obtenu l'assentiment des pouvoirs publics; l'heure où elles doivent passer dans les faits est fixée. Il est donc possible de présenter le tableau qu'elles réaliseront à bref délai.

Il y a à considérer d'abord les réformes apportées au régime des facultés de médecine; ensuite la réforme de l'enseignement dans les écoles préparatoires et la création des écoles nouvelles, dites écoles de plein exercice. Dans les facultés de médecine, il y a à considérer l'état des facultés anciennes et la création des facultés nouvelles. Les réformes accomplies dans les premières se reproduiront pour la plupart dans les secondes; mais parmi celles-ci il en est une, celle de Lyon, qui offre certaines conditions exceptionnelles qu'il sera utile de faire connaître.

Les anciennes facultés de médecine étaient au nombre de trois; mais celle de Paris avait acquis une telle prépondérance par le nombre de ses élèves que sa situation donnait véritablement le bilan de l'enseignement médical. C'était donc celle vers laquelle devaient se concentrer les réformes reconnues nécessaires; c'était celle aussi qui, par son délabrement et son insuffisance, appelait d'urgentes résolutions. La principale, celle qui tenait sous sa dépendance la plupart des autres, c'était la reconstruction de la faculté. Cette reconstruction, depuis longtemps projetée, s'accomplit à cette heure. Le conseil municipal de la ville de Paris et l'état sont engagés par un vote et par une loi à la réédification de la faculté de médecine; ils y contribueront par sommes égales, et les sommes prévues s'élèvent à 4 millions 1/2 pour chacune des deux parties contractantes. C'est à l'initiative de M. Léon Say, à son concours dévoué et persistant, qu'est due cette convention entre la ville et l'état, convention qu'il a préparée comme préfet de la Seine et conclue ensuite comme ministre des finances. La faculté de mé-

decine ne devra jamais oublier les services que M. Léon Say a ainsi rendus à la science et à l'enseignement.

Sans exposer en détail les plans de cette reconstruction, nous dirons que la faculté réédifiée se composera de deux parties : l'une, comprise entre la place et la rue de l'École-de-Médecine, la rue Hautefeuille et le boulevard Saint-Germain, sera affectée à ce que l'on peut appeler la faculté théorique. C'est là que se donnera l'enseignement dogmatique ; là se trouveront les amphithéâtres de cours, les salles d'examens, une partie des collections anatomiques et d'histoire naturelle, la bibliothèque, les cabinets de physique et de chimie et aussi le laboratoire du cours de chimie. La seconde partie, située de l'autre côté de la place et de la rue de l'École-de-Médecine, formera, à bien dire, la faculté pratique. Elle absorbera l'école pratique actuelle, l'hôpital des cliniques, qui sera enlevé à sa destination hospitalière, et tous les terrains compris entre l'école et l'hôpital. Là seront installés tous les instituts pratiques, instituts anatomiques, physiologiques, histologiques, anatomo-pathologiques et chimiques. La clinique d'accouchemens, contenue dans l'hôpital dépossédé, sera transférée dans une maternité qui s'élève sur les terrains du Luxembourg; la clinique chirurgicale de ce même hôpital sera transférée à l'hôpital Necker, déjà doté d'une clinique médicale. L'hôpital Necker, où le mouvement hospitalier est très actif, et qui n'est pas éloigné du quartier des études, deviendra ainsi l'un des centres de l'enseignement clinique de la faculté.

La reconstruction de chacune de ces deux parties de la faculté est également nécessaire. La première permettra de faire subir les actes probatoires d'une façon plus sérieuse et plus digne, et sans occuper, pendant la durée des actes, les salles affectées aux collections anatomiques ou autres; elle permettra surtout d'appliquer la réforme prochaine qui multipliera le nombre des examens probatoires. Elle permettra encore de réaliser une autre partie du programme des réformes, à savoir la participation active et permanente des agrégés à l'enseignement régulier de la faculté. Dans l'état actuel des choses, cette participation est presque impossible. La faculté ne possède guère qu'un amphithéâtre de cours. Un second amphithéâtre, adossé au laboratoire du cours de chimie, est une sorte d'annexe de ce laboratoire; mal éclairé, il ne peut qu'exceptionnellement servir aux cours de la faculté. Aucune autre salle de conférences ou de cours. Comment demander aux agrégés une participation à l'enseignement alors qu'on ne saurait leur donner un amphithéâtre où ils puissent se faire entendre?

L'agrandissement de la faculté théorique permettra aussi de donner à la bibliothèque un aménagement en rapport avec l'impor-

tance des services qu'elle rend. La bibliothèque de la faculté de médecine est l'une des plus considérables de la ville de Paris; les locaux qui lui sont affectés sont si insuffisans et délabrés que depuis longtemps on ne sait où loger les livres nouveaux, et que les livres logés ne sont plus assurés d'une bonne conservation. Et pourtant, dans une bibliothèque scientifique et scolaire, l'acquisition des ouvrages récens est indispensable, et le mouvement scientifique est tel que ces ouvrages surgissent incessamment. En outre, la bibliothèque de la faculté est probablement la plus fréquentée de Paris; plus de 600 étudians viennent chaque jour s'asseoir devant les tables de travail et demander aux bibliothécaires les livres qu'ils désirent étudier. Or la bibliothèque actuelle est tellement insuffisante quant à l'espace, que les étudians admis, pressés les uns contre les autres, peuvent à peine y disposer les livres qui leur sont prêtés et les papiers sur lesquels ils veulent prendre des notes. Beaucoup, trouvant toutes les places occupées, se retirent; d'autres ne viennent pas, sachant combien l'encombrement est grand et par suite le travail difficile. N'est-il pas déplorable qu'un tel état de choses ait pu durer longtemps? Quelle faute que de refuser aux étudians les moyens de travail qu'ils réclament! D'autant plus que les études médicales exigent une grande diversité d'ouvrages, souvent fort chers; qu'il faut consulter auteurs anciens, modernes et contemporains, interroger des recueils périodiques très volumineux, et que ces ouvrages et recueils appartiennent à toutes les langues. Une vaste bibliothèque, bien aménagée, bien pourvue, bien servie, est l'un des premiers besoins d'une faculté de médecine.

La réédification de la faculté pratique assurera aux élèves l'instruction pratique sous ses formes diverses. L'institut anatomique qui remplacera les pavillons anatomiques actuels, si misérables d'aspect et en toutes ressources, pourra contenir environ mille étudians et offrir à chacun d'eux une place et les moyens voulus d'instruction. Il faudra multiplier en proportion le nombre des prosecteurs et des aides d'anatomie destinés à surveiller et à guider les jeunes étudians et à rendre leurs études pratiques fructueuses. Cette augmentation inévitable du nombre des prosecteurs et des aides d'anatomie aura en outre ce bon effet d'accroître l'importance des concours de la faculté. Les concours actuels attirent beaucoup de candidats distingués pour un très petit nombre d'emplois; si le nombre des emplois augmente, celui des candidats croîtra sans doute, mais beaucoup plus trouveront au bout du concours la juste récompense de leurs efforts. Le nombre des vocations scientifiques sera ainsi accru, et les jeunes forces de la faculté se développeront.

A côté de l'institut anatomique, dont l'importance est dominante,

s'élèveront des laboratoires de recherches et de travaux pratiques. Les premiers, destinés aux professeurs, serviront à leurs recherches personnelles; les autres seront consacrés à l'instruction des élèves. Ces laboratoires seront dirigés par un chef et des aides sous la haute surveillance du professeur à l'enseignement duquel est affecté le laboratoire. Il y aura ainsi des laboratoires affectés aux travaux chimiques, aux études histologiques, physiologiques et anatomo-pathologiques. Le laboratoire d'histoire naturelle est attaché au jardin botanique de la faculté, et se trouve ainsi en dehors des bâtimens de la faculté pratique.

A côté de la faculté pratique et de ses laboratoires, il faut placer les beaux laboratoires de clinique et d'analyse qui viennent d'être institués dans chaque hôpital d'instruction clinique et rattachés aux services de clinique médicale et chirurgicale. Parmi ces laboratoires, nous signalerons, à cause de leur importance, ceux du nouvel Hôtel-Dieu et ceux de la Charité. Dans ce dernier hôpital, le laboratoire édifié à frais communs par l'état et par la ville de Paris a pris les proportions d'un véritable institut anatomo-pathologique. Cet institut pourra contribuer non-seulement aux études cliniques, mais en outre à une sorte d'enseignement pratique et régulier de l'anatomie pathologique. Muni d'un amphithéâtre de cours, les élèves pourront y assister à toutes les démonstrations voulues par un tel enseignement. Il ne reste plus qu'à tracer un programme et à adopter un règlement qui puisse à la fois réserver, dans ces grands laboratoires annexés aux cliniques, les droits du professeur de clinique, et en même temps accorder au chef ou directeur de ces laboratoires une indépendance suffisante pour qu'il puisse faire servir à l'enseignement tous les moyens d'étude que ces laboratoires renferment. Il faut également sauvegarder les droits du professeur titulaire d'anatomie pathologique, dont l'enseignement ne doit être ni détourné ni mutilé au profit d'un autre. Il y a des intérêts divers et délicats à ménager; mais il n'est pas impossible d'arriver à une bonne solution et de faire aux professeurs leur part première et légitime, tout en laissant aux chefs de ces laboratoires les moyens de donner un enseignement anatomo-pathologique pratique, technique surtout, et élémentaire; enseignement qui ne peut se donner tel dans la grande chaire dogmatique de la faculté. A cette chaire reviendra toujours l'enseignement anatomo-pathologique donné dans son ensemble, dans sa synthèse, sous ses grandes divisions et dans ses larges rapports avec l'évolution, les symptômes et les signes des maladies.

Les laboratoires annexés aux cliniques générales permettent à celles-ci de joindre à l'examen direct des malades, à l'étude des symptômes et des signes des maladies, les analyses des sécré-

tions, du sang et des tissus altérés par la maladie. Toutefois, même avec ce complément précieux d'observation, les cliniques générales ne suffisent pas à donner tout l'enseignement clinique. A côté d'elles, il faut placer des cliniques spéciales, dont l'importance est devenue telle aujourd'hui qu'une faculté de médecine où les enseignemens cliniques spéciaux sont dédaignés est condamnée à un état d'infériorité fatale. Cet état d'infériorité, il faut le dire, la faculté de Paris ne l'a que trop subi. Les spécialités médicales ont été jusqu'en ces derniers temps repoussées de son enseignement, à l'instigation de ses plus illustres membres. Ceux-ci déclaraient que l'enseignement encyclopédique a seul un caractère scientifique, et doit seul être reconnu. Cet enseignement encyclopédique comprend en lui les enseignemens spéciaux, et il peut les fournir avec une autorité et une pleine connaissance des choses, que le représentant des pures spécialités ne saurait posséder. La science vit de rapports, et celui qui n'a pas la vue de l'ensemble connaît mal les parties. Le spécialiste, cantonné dans sa petite région, n'a qu'une observation limitée et imparfaite. Il ne faut pas compromettre les fortes éducations médicales et chirurgicales qui sont l'honneur de la faculté de Paris; elles faibliraient, si on les délaissait pour s'adonner à des études absolument spécialisées, et si ces études prenaient pied dans l'enseignement de la faculté.

On ne saurait méconnaître le caractère élevé de ces raisons toutes françaises, et à la rigueur elles pouvaient être acceptées il y a trente ans. Les spécialités étaient alors si réduites, comme science et comme art, que l'on était en droit de les rattacher à la clinique générale. En quelques leçons, on prétendait exposer aux élèves les sujets de clinique et de thérapeutique spéciales. Déjà cependant l'insuffisance d'un tel enseignement était signalée. Aujourd'hui elle éclate aux yeux de tous. L'étude des spécialités a acquis en effet un développement et un caractère scientifique qui les ont singulièrement relevées. Ce développement, une technique propre et toute nouvelle, très délicate et très complexe, rendent désormais impossible l'enseignement complet des spécialités dans les cliniques générales. Celles-ci ont peine à suffire à l'enseignement général qui leur incombe; elles ne peuvent se consacrer à un enseignement spécial qui exige beaucoup de temps et un aménagement pratique tout particulier. D'ailleurs on ne devient habile et grand connaisseur en fait de maladies spéciales qu'à la condition d'en voir sans cesse; on ne manie en maître toute l'instrumentation que l'observation et la thérapeutique de ces maladies mettent en œuvre qu'à la condition de la manier tous les jours. Dédaigner les cliniques spéciales, ce serait sacrifier l'instruction pratique des élèves, sacrifier même une part de la science et renoncer à la faire fructifier

par une culture appropriée. Faisons à ces cliniques une large place. L'exemple nous est donné par les universités étrangères. C'est par l'importance qu'elles attachent à l'enseignement des spécialités que ces universités ont acquis une part, et souvent la meilleure, de leur renommée. Les soins donnés à cet enseignement ont déterminé chez elles un courant d'élèves étrangers qui autrefois ne connaissaient que le chemin de nos facultés. D'honorables scrupules ne doivent plus nous arrêter, d'autant plus que l'on peut donner à ces scrupules une satisfaction légitime sans compromettre, mais au contraire en relevant l'enseignement des spécialités et en le rendant pleinement digne d'appartenir à une faculté.

A cet effet, on réservera la charge des enseignemens cliniques spéciaux à ceux qui ont déjà fait preuve d'une instruction encyclopédique complète et forte; tels sont d'abord les agrégés de nos facultés, tels encore les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris. Les uns et les autres sont nommés après de longs et vaillans concours, portant sur la médecine et la chirurgie considérées dans leur ensemble. Ceux qui ont traversé ces concours avec succès sont armés de toutes pièces; ils connaissent et la science générale et les spécialités scientifiques. Si, après avoir conquis un tel titre, quelques-uns s'adonnent à la culture scientifique et pratique de telle ou telle spécialité, on peut être assuré qu'ils sauront voir et comprendre cette spécialité dans ses rapports avec l'ensemble, qu'ils ne se livreront pas à une fragmentation absolue et fausse de la science et de l'art, et qu'ils sauront garder à un enseignement spécial ce caractère supérieur que donnent seules les connaissances générales. Nos maîtres en spécialités éviteront ainsi cet esprit étroit, ces tendances fâcheuses que l'on rencontre dans beaucoup d'universités étrangères. Les enseignemens cliniques spéciaux y sont confiés souvent à des médecins qui ne connaissent que la spécialité qu'ils cultivent, et qui même s'absorbent tout entiers dans l'étude indéfinie d'un point limité, et spécial même dans la spécialité. On perd à cette façon de comprendre et de pratiquer les spécialités toute aptitude, tout esprit scientifique. Un tel danger ne sera jamais à redouter parmi nous.

Le besoin d'organiser dans nos facultés les enseignemens cliniques spéciaux avait frappé depuis quelques années beaucoup de bons esprits. Déjà Rayer, durant son décanat, avait tenté cette organisation; mais il n'avait pas donné à son œuvre les conditions voulues pour durer. Il avait institué des cours cliniques complémentaires destinés aux agrégés libres, sans s'assurer qu'il pourrait toujours attribuer à ces agrégés les services cliniques, sans lesquels cet enseignement est impossible. Rayer n'avait donc pu faire que des attributions temporaires et dont rien ne garantissait le renou-

vellement. Aussi la plupart de ces cours sont-ils tombés dans l'abandon, faute de pouvoir les confier à qui de droit. En effet, dès qu'il s'agit d'enseignement clinique, la faculté de médecine n'est pas pleinement maîtresse de son action. Une entente préalable est nécessaire entre les administrations de l'instruction et de l'assistance publiques. Il faut que l'assistance publique consente à céder à la faculté de médecine un certain nombre de services spéciaux, afin que celle-ci puisse les confier à ceux qu'elle estimerait aptes à donner cet enseignement. Cette solution, qui en soi paraît si simple, est en pratique environnée de difficultés. L'assistance publique a ses médecins et chirurgiens, nommés au concours, et dont elle entend maintenir les droits, qui sont de choisir à l'ancienneté parmi les services hospitaliers vacans. Il faut donc trouver un terrain sur lequel tous les droits puissent se concilier, ceux des médecins et chirurgiens des hôpitaux, ceux aussi de la faculté de médecine, ou mieux ceux de l'enseignement.

Ces derniers ont une importance dont il convient d'apprécier la portée. On allègue que les médecins et chirurgiens des hôpitaux font librement des cours cliniques spéciaux, que par conséquent l'enseignement des spécialités n'a jamais, en réalité, fait défaut, et que la faculté n'a pas à se préoccuper outre mesure de cet enseignement. Une telle assertion n'est pas entièrement exacte. Sans doute l'enseignement libre dans les hôpitaux spéciaux a sa valeur, et l'on peut citer à son acquit des noms dont l'autorité scientifique reste incontestée; mais même ces cours renommés ne répondent pas complétement à ce que l'on est en droit d'exiger. Les enseignemens libres gardent toujours un caractère aléatoire; ils vont où ils veulent, et durent ce qu'ils veulent. Un médecin ou chirurgien d'hôpital, ouvrant une clinique libre, traite les points spéciaux dont il s'occupe ou qui ont un côté nouveau, et il n'a pas le souci de développer méthodiquement tout un enseignement. Il choisit tel ou tel sujet, et s'y tient. Ce n'est pas là un enseignement régulier, permanent, traitant successivement tous les points qui lui sont afférens : il faut pour cela un enseignement obligatoire et réglé. L'enseignement libre se dégage de toutes ces servitudes, et on ne saurait lui en faire un reproche; il ne peut donc remplacer l'enseignement officiel, pas plus pour les cliniques spéciales que pour les cliniques générales, pas plus pour les enseignemens théoriques que pour les enseignemens pratiques. Et puis, véritablement, une faculté de médecine doit donner tout l'enseignement médical; elle ne peut dire : je m'abstiens ici parce que je serai suppléée par des professeurs volontaires et libres. Ceux-ci enseigneront à ma place; immobile et oisive, je les regarderai faire, sans pouvoir même com-

muniquer avec eux, sans savoir dans quel esprit ils dirigent leur enseignement. Non, un tel état de choses n'est pas admissible.

Il fallait donc arriver à une entente avec l'administration hospitalière. Pourquoi cette entente se trouvait-elle si difficile à établir? C'est que, faisons-en l'aveu, certains sentimens de rivalité jalouse s'étaient peu à peu glissés entre les médecins et chirurgiens des hôpitaux et ceux qui, professeurs de faculté, devaient à ce titre un nouveau lustre. Les grandes corporations voisines et entretenant entre elles des rapports continus se jalousent en raison même de ce voisinage et de ces rapports. C'est là un fait de tous les temps, de tous les pays, observé à tous les niveaux sociaux. Cependant il appartenait à l'administration de l'instruction publique et à la faculté de médecine d'effacer, autant que possible, la trace de ces petites rivalités; il convenait d'écarter ces vieux et misérables obstacles et de se montrer animés de sentimens plus larges. Loin de lutter contre l'administration hospitalière et de prétendre, sans compensation, diminuer les droits des médecins et chirurgiens des hôpitaux, il fallait demander, au nom de la faculté, le concours des médecins de l'assistance publique, alors que ce concours semblait nécessaire ou utile à l'enseignement clinique spécial. Cet appel, la faculté n'a pas refusé de le faire, et elle a accepté cette proposition de pouvoir charger d'un enseignement clinique spécial tel ou tel médecin des hôpitaux, alors qu'aucun agrégé de la faculté de médecine ne serait en situation d'être promu à cet enseignement. C'est là en quelque sorte une alliance conclue entre la faculté et l'assistance publique dans l'intérêt de l'enseignement clinique. Il y a lieu d'espérer que cette alliance portera ses fruits. Elle a déjà permis de conclure une convention entre le ministre de l'intérieur, représentant l'assistance publique, et le ministre de l'instruction publique, représentant la faculté de médecine, convention qui va inaugurer une organisation nouvelle des cours cliniques spéciaux.

Par suite de cette convention, le ministre de l'instruction publique peut charger de cours cliniques spéciaux les agrégés, médecins ou chirurgiens titulaires des hôpitaux, ou des médecins ou chirurgiens des hôpitaux, non agrégés. Ils sont nommés pour dix ans, rééligibles, et leurs fonctions de professeurs cesseront lorsqu'ils auront atteint la limite d'âge à laquelle les médecins et chirurgiens des hôpitaux sont mis à la retraite. L'administration de l'assistance publique livre un service clinique spécial à ces chargés de cours, tout en réservant les droits de ses médecins et chirurgiens actuellement en possession de ces services. Le ministre de l'instruction publique doit donc choisir parmi ceux qui occupent à cette heure un service clinique spécial. Ce n'est pas une

entière liberté, mais il n'y avait pas à demander plus en ce moment. Lorsque les titulaires de ces services, chargés au nom de la faculté d'un enseignement clinique spécial, devront, pour une raison ou pour une autre, être remplacés, comment se fera ce remplacement? Se fera-t-il par une désignation directe de la faculté, parmi ceux qui rempliront les conditions voulues, ou ne pourra-t-on choisir que parmi ceux à qui les droits de l'ancienneté permettront d'occuper ces services spéciaux? Cette dernière supposition s'accorde mal avec les intérêts de l'enseignement. Ce point litigieux, la convention conclue entre les deux ministres ne le résout pas. La décision est remise à une commission mixte qui, d'après la convention, sera permanente, et réglera la mise en pratique de cet enseignement, qui aura été si péniblement organisé. Espérons que cette commission prendra une décision conforme aux conditions d'un bon enseignement, lesquelles veulent un libre choix et non une désignation parmi des occupans à l'ancienneté. Après dix ans de possession d'un service clinique spécial au nom de la faculté, il n'y a pas à croire que l'on voudra attribuer ce service à d'autres qu'à ceux que la faculté jugera aptes à l'occuper. Quoi qu'il en soit, un premier pas est fait. Cette prise de possession de cliniques spéciales, toute limitée qu'elle soit, doit devenir pour la faculté une prise de possession réelle par les seuls progrès du temps et par la force acquise d'une longue occupation.

Il y aura à voir par la suite si toutes ces cliniques spéciales doivent rester à l'état de cours complémentaire, et si quelques-unes ne méritent pas le rang de clinique magistrale. Déjà l'une d'elles a été ainsi convertie. Le cours des maladies mentales est devenu chaire magistrale, ce que justifiaient la grandeur et l'importance sociale de cet enseignement. De telles conversions peuvent être indiquées dans l'avenir et demandées par la faculté. En outre, un article ajouté à la convention passée entre les deux ministres établit que le nombre des enseignemens cliniques spéciaux, présentement fixé à cinq ou six, pourra être augmenté suivant les progrès de la science et les intérêts de l'enseignement. C'est là une libérale et excellente déclaration, et qui trouvera son application.

Ce n'est pas seulement par l'adjonction de cours cliniques spéciaux qu'il y a lieu de compléter l'enseignement de nos facultés de médecine. La plupart des chaires magistrales embrassent de trop vastes étendues scientifiques, et le professeur est obligé de scinder son cours en plusieurs années. Il en est ainsi pour toutes les chaires magistrales qui sont uniques de leur espèce : telles les chaires de pathologie générale, de thérapeutique, d'anatomie pathologique, de médecine légale, d'hygiène, de physiologie, d'anatomie, de médecine opératoire, de chimie, de physique, d'histoire naturelle.

Telles sont même les chaires doublées de pathologie interne et de pathologie externe; pour les unes comme pour les autres, la matière de l'enseignement est surabondante. A moins de fournir un enseignement mutilé et absolument élémentaire, le professeur est condamné à ne traiter qu'une part minime de son sujet. D'autre part, une partie du corps enseignant de nos facultés reste ordinairement inactive et silencieuse, et c'est la partie la plus jeune, la plus ardente à la besogne qui est ainsi immobilisée, celle à qui les exercices de l'enseignement seraient personnellement utiles; je veux parler du corps des agrégés. Nommés au concours, les agrégés n'ont maintenant d'autres fonctions que celle de participer aux examens que fait subir la faculté; ils ne prennent part à l'enseignement que lorsqu'ils sont chargés de suppléer un professeur empêché. Cette participation est donc rare, aléatoire, et peut même conduire l'agrégé à une suppléance qui n'est pas en rapport avec ses goûts et ses études préférées.

Il y a à s'emparer, au profit de l'enseignement, de ces forces vives et presque perdues de l'agrégation. A cette fin, chaque agrégé sera attaché à une chaire magistrale pour compléter l'enseignement du professeur titulaire, et cela avec l'agrément et du professeur et de la faculté. Le professeur désignera la partie du cours qu'il peut abandonner à un agrégé, et ce cours complémentaire sera, par la faculté, confié à l'agrégé. Ces dispositions libérales doubleront l'étendue de l'enseignement parcouru. Le jeune agrégé pourra recueillir là des succès précoces, et qui plus tard le désigneront au choix de la faculté. Ces succès feront-ils échec au professeur, et celui-ci pourra-t-il en prendre ombrage? Non, le professeur sera le premier à se féliciter des succès de son jeune collègue; il saura toujours garder l'influence sérieuse que donnent l'expérience acquise et l'autorité de jugemens longuement médités. Nous avons dit quels obstacles avait offerts jusqu'ici à cette extension des fonctions de l'agrégation l'installation pauvre et étroite de notre faculté. Cette installation s'agrandit, et le moment est venu de demander aux agrégés le concours qu'ils sont prêts à donner. Aussi le décret qui vient de réorganiser les cours cliniques spéciaux établit-il la participation future et régulière des agrégés aux fonctions de l'enseignement.

III.

Les améliorations ou réformes dont nous venons de tracer l'exposé s'appliquent surtout à la faculté de Paris. Quelle est, sous ces rapports, la situation des facultés de province? Il faut distinguer ici entre les facultés anciennes et les nouvelles.

Les facultés anciennes sont celles de Montpellier et de Nancy. La faculté de Montpellier a de glorieuses traditions, qui sont encore sa principale force; mais il ne faut pas se dissimuler que le mouvement de transformation qui agite l'enseignement médical ne lui est pas de tout point favorable. Cet enseignement devient de moins en moins dogmatique et synthétique, pour revêtir le caractère analytique et pratique. Or ce caractère pratique de la médecine moderne se puise tout entier dans l'observation clinique, et dans ce qui se ratache à cette observation. La première et essentielle condition d'une telle observation se trouve dans la possession de ressources cliniques abondantes. Les études anatomo-pathologiques, et, avant elles, les études anatomiques, se relient à la possession de ces ressources cliniques. C'est là, sans qu'il soit besoin d'insister sur une vérité si évidente, ce qui fait que, désormais, les facultés de médecine ne peuvent pleinement prospérer que dans les cités très populeuses, pourvues d'hôpitaux où convergent et se répètent les faits pathologiques, de façon à fournir à l'étudiant attentif des occasions d'observation fréquente, et embrassant l'ensemble de la pathologie. Comment instituer ailleurs que dans les très grandes villes les enseignemens cliniques spéciaux dont nous avons fait ressortir l'importance? Comment trouver ailleurs que dans ces villes un assez grand nombre de services hospitaliers pour qu'un service puisse être attribué à la plupart des professeurs d'une faculté de médecine, à ceux du moins dont l'enseignement porte sur la pathologie et la thérapeutique? Qu'est un professeur de pathologie interne ou de pathologie externe, de pathologie générale ou de thérapeutique, qui ne possède pas un service d'hôpital? N'est-il pas comme un combattant qui entre dans la lutte avec des préceptes et non avec des armes? Son enseignement n'est-il pas destiné fatalement à perdre le caractère animé et vivant que le contact des faits et le commerce assidu des réalités peuvent seuls donner?

La faculté de Montpellier doit donc s'efforcer de développer son enseignement pratique sans en éteindre le caractère philosophique, de fortifier son enseignement anatomique, d'accroître surtout ses ressources cliniques. Il faut faire dans ce sens tout le possible, sans se dissimuler que ce possible est malheureusement très limité par la faible importance numérique du milieu où siége la faculté.

La faculté de médecine de Strasbourg était perdue pour nous avec l'Alsace. La faculté de médecine de Paris, consultée, demanda le transfèrement de la faculté de Strasbourg à Lyon. Le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, croyant donner satisfaction à une pensée patriotique, désigna Nancy pour recueillir ce douloureux héritage. On voulait opposer une faculté voisine aux facultés allemandes;

on craignait en allant jusqu'à Lyon de céder trop de terrain aux influences allemandes et de reculer devant elles. Ces sentimens, malgré ce qu'ils offraient de généreux, ont conduit à une fâcheuse résolution. Le vrai et le seul moyen de lutter efficacement contre les facultés d'outre-Rhin, c'est d'élever sur le territoire français des facultés douées de tous les élémens de vie scientifique et pouvant prospérer dans un milieu favorable. Ces conditions, on les rencontrait sûrement à Lyon; elles faisaient défaut à Nancy. On pouvait bien créer à Nancy une faculté de médecine pourvue de laboratoires de physique, de chimie, de physiologie, d'histologie, dotée même d'un institut anatomique bien aménagé; mais ce qui manquait, et ne pouvait être créé à volonté, c'étaient de vastes hôpitaux et des services hospitaliers actifs pour les professeurs de clinique et autres professeurs de la faculté. L'administration municipale de la ville faisait à ce sujet les plus belles promesses; elle s'engageait à édifier un nouvel hôpital pourvu de tout ce qui peut servir à l'enseignement. Ces promesses n'ont pas été tenues : le seront-elles jamais? Et d'ailleurs la construction d'un nouvel hôpital à la place des vieux et insalubres hôpitaux de la ville amènera-t-elle un beaucoup plus grand nombre de malades, et assurera-t-elle ce renouvellement incessant de faits pathologiques sans lesquels l'instruction médicale doit languir?

En outre, les traditions manquent à cette faculté hâtivement instituée. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on crée un centre d'instruction médicale et d'activité scientifique. Il y faut le temps et l'appel continu de maîtres renommés. La faculté de médecine de Strasbourg avait été longtemps à se créer cette tradition et à affirmer sa valeur. Elle n'avait même trouvé la prospérité que lorsque l'administration de la guerre lui avait rattaché l'école de santé militaire. Les étudians militaires vinrent donner à la faculté alsacienne une vie et une animation qu'elle ne connaissait pas. L'école militaire de santé est tombée; peut-être pourrait-on la relever avec fruit, et la rattacher, comme l'ancienne, à cette faculté de Strasbourg transférée à Nancy. Il y aurait là, pour cette faculté, une source de prospérité qui la ranimerait sans doute, et la ferait sortir de son état de langueur. Il n'y a pas à se dissimuler toutefois que l'intérêt de l'école militaire, si on la relevait, ne concorderait pas de tout point avec l'intérêt évident de la faculté de Nancy; l'école pourrait trouver ailleurs un milieu plus favorable, et on ne saurait en vouloir à l'administration de la guerre d'écouter surtout les intérêts de son école de santé.

Trois nouvelles facultés de médecine ont été décrétées; deux, celles de Lyon et de Bordeaux, par la loi du 8 décembre 1874, et à la suite d'un remarquable rapport de M. Paul Bert, celle de Lille

ultérieurement par un décret du 12 novembre 1875. Ces créations de facultés doivent compter parmi les actes destinés à marquer la réforme et le développement de notre enseignement médical.

On peut s'étonner que Lyon ait si longtemps attendu une faculté de médecine. Tout invitait à l'établir dans cette grande cité. L'enseignement médical devait y rencontrer tous les élémens désirables de prospérité. L'Hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille, fournissaient à l'observation clinique d'inépuisables ressources; ces hôpitaux assuraient, en outre, tous les autres moyens d'instruction, soit pour les études d'anatomie descriptive, d'histologie, d'anatomie pathologique, de médecine opératoire. Le nombre des services hospitaliers permettait à chaque professeur, à ceux du moins dont l'enseignement touche directement à la pathologie, de devenir médecin d'hôpital. Enfin le corps médical de Lyon s'honorait de traditions scientifiques élevées, qui lui valaient une haute renommée. L'institution déjà ancienne du concours pour le majorat des trois grands hôpitaux lyonnais, et aussi pour toutes les places de médecin dans ces hôpitaux et à l'hôpital de la Croix-Rousse, avait créé dans la médecine lyonnaise un mouvement, une activité scientifique, que l'on ne retrouverait pas ailleurs. Il y avait donc là tout ce qui appelle et favorise l'établissement d'une faculté de médecine. Le voilà enfin réalisé; et cet événement doit réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'enseignement supérieur. On médite la création de grands centres universitaires. Ces centres ne sauraient s'établir que là où s'élève et prospère une faculté de médecine. Celle-ci anime tout autour d'elle, non-seulement par le nombre des élèves qu'elle attire, mais encore par les rapports nécessaires qu'elle entretient avec les autres facultés, et, en particulier, avec la faculté des sciences. La science de l'homme vivant n'a-t-elle pas besoin de toutes les autres sciences? Les lettres et la philosophie elles-mêmes gagnent à ce contact avec la science de la vie. Que de vérités métaphysiques qui ne sont que des vérités biologiques, transportées en apparence sur un autre terrain, mais qui en réalité demeurent sur un terrain commun, celui de l'homme, un à travers ses aspects changeans!

La faculté de médecine de Lyon s'élève dans des conditions exceptionnelles de grandeur et d'aménagement scientifique. Située sur la rive gauche du Rhône, elle y occupe un terrain de 26,000 mètres carrés qui se couvrent de vastes et de nombreux laboratoires, de salles de cours, de galeries destinées aux collections scientifiques diverses; et tout cela établi selon les plus récens perfectionnemens, et avec toutes les dépendances propres à favoriser le travail des élèves et celui des maîtres. Aucune faculté en

France n'atteindra à de pareilles proportions; elle n'aura à redouter la comparaison avec aucune faculté étrangère.

Les enseignemens cliniques se sont établis à Lyon sous les plus heureux auspices. Nous avons dû indiquer les difficultés que rencontrait à la faculté de Paris l'extension de l'enseignement clinique; nous avons fait entrevoir les rivalités et les méfiances cachées qui y existent entre l'assistance publique et le corps enseignant de la faculté. Aucune de ces difficultés n'a surgi à Lyon. L'administration hospitalière de cette ville a accueilli la faculté de médecine comme un hôte longtemps désiré. Libérale et intelligente, elle a compris qu'il y avait entre elle et la faculté des intérêts similaires et non opposés, et que ce qui devait grandir à Lyon l'enseignement médical grandissait par cela même l'autorité scientifique des médecins des hôpitaux de la ville. L'administration hospitalière de Lyon a aimé la faculté naissante, a voulu aider à sa bonne institution, et préparer ses succès futurs. Elle a donc mis à la disposition de l'état toutes les ressources d'enseignement dont elle dispose, et grâces lui en soient rendues. Elle a entrepris de grands et magnifiques travaux, auxquels la municipalité n'a contribué que pour une part qui n'était pas la principale, et ces travaux sont conduits avec une telle activité que, à cette heure, l'installation clinique de la faculté de médecine est complète. Si la faculté ne peut montrer à l'ouverture de ses cours ses bâtimens et ses laboratoires achevés, elle pourra du moins montrer avec quelque fierté son enseignement clinique fonctionnant et offrant déjà aux élèves d'intarissables ressources.

La faculté de Lyon ne possédera pas seulement l'enseignement clinique général, pourvu de salles de malades affectées en permanence à chaque professeur de clinique, d'amphithéâtres nombreux et bien disposés, de laboratoires munis de tous les moyens d'analyses et de recherches; elle possédera, en outre, les enseignemens cliniques spéciaux établis dans les plus larges proportions. Et ici la libéralité de l'administration hospitalière a permis de donner à quelques-uns de ces enseignemens une importance qu'ils n'avaient pas encore acquise en France, et de les élever au rang de chaires magistrales. Ce n'est pas uniquement le cours clinique des maladies mentales qui devient, comme à Paris, cours magistral; ce sont aussi la clinique ophthalmologique et la clinique des maladies cutanées et syphilitiques; mais aussi que n'a pas fait l'administration hospitalière pour qu'un tel résultat pût être acquis! Elle a créé à l'Hôtel-Dieu un service ophthalmologique dont les proportions et l'aménagement dépassent tout ce qui s'est fait ailleurs. Cette clinique comprend deux salles, chacune de trente lits, l'une destinée

aux hommes, l'autre aux femmes; entre les deux salles, un amphithéâtre de cours, et tous les cabinets et salles préparés pour les examens ophthalmologiques. De même a-t-il été fait à l'Antiquaille pour les maladies cutanées et syphilitiques. Ce n'est pas tout : l'hôpital de la Charité, situé entre l'Hôtel-Dieu et l'Antiquaille, donnera asile à la clinique obstétricale, chaire magistrale, et, en outre, à des cours cliniques complémentaires sur les maladies des enfans et les maladies des femmes. La faculté de Lyon va donc inaugurer les enseignemens cliniques spéciaux dans des conditions que plusieurs professeurs de la faculté de Paris envieront pour celle-ci. Cet exemple sera peut-être contagieux, et, en tout cas, il sera vivement invoqué par ceux qui pensent que l'avenir et le progrès sont à développer de tels enseignemens.

Nous ne pouvons quitter la faculté de médecine de Lyon sans parler d'un enseignement qui lui appartiendra en propre, et qui formera un enseignement tout de recherches originales, de rapprochemens nouveaux et instructifs : c'est celui de la chaire de *médecine expérimentale et comparée*. Lyon possède une école de médecine vétérinaire qui relève du ministère de l'agriculture et du commerce, lequel semble plus généreux à l'égard des établissemens qu'il fonde que n'a pu l'être jusqu'ici, à l'égard de ses facultés, le ministère de l'instruction publique. Cette école est admirablement établie et dotée d'un laboratoire de physiologie expérimentale où les grands animaux peuvent être introduits et soumis à l'expérimentation. De ce laboratoire sont sortis des travaux qui ont illustré le nom du directeur de l'école vétérinaire, M. Chauveau. Il a paru utile de faire profiter la faculté de médecine du voisinage d'un tel établissement scientifique, et de les relier l'un à l'autre par l'institution d'un enseignement qui se rattachât d'un côté à la médecine vétérinaire, de l'autre à la médecine humaine. Que d'affections communes ou comparables entre les deux pathologies, et combien l'expérimentation, qui est si libre d'un côté, peut éclairer les obscurités de la pathologie humaine, où le respect de la vie, sous toutes ses formes, est la loi, où l'expérimentation est si empêchée, même dans les étroites limites où elle est licite!

Nous dirons peu de chose de la faculté de médecine de Lille. Elle compte des hommes de talent, dévoués à leur œuvre, et qui donneront à cette faculté le rang honorable qu'elle doit ambitionner; mais la création de la faculté de Lille a été hâtive, et a rencontré de graves difficultés dont elle sort à peine. Son enseignement clinique a été menacé et réduit par la convention passée entre l'administration des hospices de la ville et la faculté libre de médecine. Cette convention, cédant à la faculté libre la moitié

de l'hôpital Sainte-Eugénie, a été maintenue par le conseil d'état, et mise à exécution. La faculté de l'état conserve pour ses cliniques l'hôpital Saint-Sauveur tout entier, qui restera l'hôpital le plus fréquenté de la ville, et la moitié de l'hôpital Sainte-Eugénie. Ce sera suffisant; mais il importe de procéder sans retard aux aménagemens cliniques qui sont nécessaires dans ces deux hôpitaux : amphithéâtres de cours, cabinets de recherches pour les professeurs, laboratoires cliniques. Tout cela manque, et doit être édifié. Il faut hâter l'installation définitive de la faculté et sortir du provisoire. Il faut se mettre à l'œuvre, donner à la faculté tous ses moyens d'enseignement, munir les laboratoires provisoirement établis de tout l'outillage scientifique qui est nécessaire. Le conseil municipal de Lille a demandé et obtenu l'établissement d'une faculté de médecine; il a tout promis pour cet établissement, il doit songer à acquitter cette dette, et à donner à la ville un établissement digne d'elle et digne de la science.

La faculté de médecine de Bordeaux, votée par l'assemblée nationale en même temps que celle de Lyon, n'est pas encore constituée. Ce retard doit être imputé à la lenteur avec laquelle a procédé jusqu'ici l'administration municipale de la ville. On a mis au concours le projet d'édification de la faculté. Le concours a donné ses résultats; un projet a été adopté. L'emprunt de la ville, sur lequel doivent être prélevés les frais de construction de la faculté, a été récemment voté par les chambres. Les conventions à passer entre le ministère de l'instruction publique et l'administration hospitalière pour l'établissement des cliniques de la faculté ont été conclues. Il ne reste donc qu'à aborder l'exécution de ces projets et conventions. Là est le retard. Bordeaux réclame la constitution immédiate de la faculté de médecine, et propose de l'établir dans les locaux de l'école préparatoire. Il est difficile d'accéder à de telles propositions. On ne peut ouvrir une faculté ainsi dépourvue; il faut, tout au moins, que l'installation clinique soit complète, il faut que les travaux de construction de la faculté soient adjugés et commencés. Alors il sera temps d'organiser la faculté. Que Bordeaux regarde du côté de Lyon, et qu'il mesure tout ce qui a été fait là, avant d'arriver à l'installation de la faculté de médecine. Qu'il suive cet exemple, et sa faculté sera créée.

IV.

Après avoir parlé de la restauration et de l'agrandissement de nos vieilles facultés de médecine, de l'édification et de l'organisation de nos facultés nouvelles, nous avons à exposer les réformes

qui doivent être appliquées dans les conditions de la scolarité qui relève de ces facultés, et aussi les améliorations qui ont été ou doivent être introduites dans la situation du corps enseignant.

La scolarité exigée par le doctorat en médecine comprend quatre années; elle est évidemment trop courte, eu égard aux connaissances que le doctorat exige; mais elle est déterminée par une loi, et il n'y a pas possibilité de la modifier aisément et par simple décret. D'ailleurs elle est en fait allongée au moins d'une année par le nombre des examens à subir après la prise des seize inscriptions, c'est-à-dire après la quatrième année d'études révolue. Si cette scolarité est courte, il faut éviter d'en sacrifier la moindre partie; or c'est ce que permettent les règlemens actuels. Ceux-ci n'exigent la présentation du diplôme de bachelier ès-sciences restreint qu'avant la prise de la troisième inscription, vers le milieu de la première année d'études. Cette tolérance ruine, dans un trop grand nombre de cas, la première année des études médicales. L'élève se consacre tout entier à son examen de baccalauréat et néglige les cours de la faculté. Il néglige encore plus de se préparer dès cette première année aux études anatomiques élémentaires, études qui ne sont pas dans le programme officiel des cours de première année, mais que doivent aborder sans retard les étudians en médecine qui comprennent l'importance et les difficultés de ces études. Il y avait à remédier à cette atteinte portée a la scolarité médicale et dont les effets fâcheux étaient partout signalés, surtout dans les écoles préparatoires où l'élève est observé de plus près. Le remède était facile; il consistait à exiger les diplômes du baccalauréat ès-lettres et ès-sciences avant la prise de la première inscription. C'est ce qui va être fait dès le mois de novembre 1878. La première année de nos études médicales sera ainsi mieux employée et plus forte.

Une autre et importante réforme proposée par les facultés de médecine, approuvée par le comité consultatif de l'enseignement supérieur, adoptée par le conseil supérieur de l'instruction publique, et soumise en ce moment à l'examen du conseil d'état, dont l'approbation n'est pas douteuse, est celle du régime des examens pour le doctorat. Sans entrer dans le détail de cette réforme, nous devons en montrer en peu de mots la convenance et l'esprit. Les examens du doctorat en médecine sont de deux ordres : les uns, au nombre de trois, dits examens de fin d'année, sont de simples examens de passage d'une année à l'autre; les autres, dits examens probatoires, au nombre de cinq, comprennent toutes les matières de l'enseignement. Les examens de fin d'année ne remplissent pas le but pour lequel ils ont été proposés. Placés à la fin de chacune des trois premières années d'études, ils demandent à l'élève plus qu'il

ne peut alors savoir. Un examen complet d'anatomie après la seconde année et un examen complet de pathologie interne et externe après la troisième année dépassent la mesure. Le professeur, ayant conscience de cet état des choses, et sachant qu'il retrouvera l'élève sur ces mêmes matières aux examens de doctorat, est porté à une indulgence excessive. En outre, dans la faculté de Paris, le nombre des élèves est si considérable que l'obligation de faire subir tous les examens de fin d'année dans le dernier mois de l'année scolaire, et alors que le nombre des examens de doctorat est lui-même écrasant, conduit nécessairement à des examens de fin d'année très rapides, l'examinateur devant interroger toute une fournée d'élèves. Tout cela rend l'examen peu sérieux. On a donc résolu de supprimer ces examens de fin d'année et de les remplacer par des examens définitifs plus nombreux et échelonnés dans le cours des études.

Le côté essentiel de cette réforme, c'est l'augmentation du nombre des examens de doctorat. Cette augmentation a été obtenue par le dédoublement de certains examens dont l'importance est majeure et dont la matière avait une étendue démesurée. L'examen d'anatomie et de physiologie sera dédoublé; l'examen de pathologie interne, externe et de médecine opératoire l'est également. Le cinquième examen actuel est également dédoublé; il y aura désormais deux examens cliniques, l'un pour la partie médicale, l'autre pour la chirurgie et les accouchemens. Cette réforme relèvera certainement le niveau des examens probatoires, et par contre celui des études. Elle permettra d'introduire dans les examens tout ce qui se rapporte à l'enseignement clinique des spécialités. Cet enseignement trouvera ainsi sa sanction. Aussi a-t-il été décidé que les chargés de cours cliniques spéciaux prendraient part aux examens probatoires en qualité d'agrégés. Ces cours entreront donc définitivement dans l'enseignement et dans les préoccupations des élèves qui les trouveront représentés aux examens.

Ainsi réformés et augmentés, nos examens probatoires pourront être comparés sans désavantage à ceux qui sont soutenus devant les universités étrangères les plus renommées. Il se peut que la liberté de l'enseignement supérieur, si elle prend racine et fructifie parmi nous, que le nombre des facultés officielles, s'il va en croissant encore, rendent désirable une autre organisation d'examens. On se délivrerait des difficultés et des assujettissemens des jurys mixtes, on préviendrait l'abaissement possible des examens probatoires devant telle faculté officielle, en laissant à toute faculté officielle ou libre le droit de délivrer un diplôme universitaire. Ce diplôme n'aurait qu'une valeur honorifique; il fournirait le simple témoignage d'é-

tudes régulières. L'état se réserverait le droit d'autoriser l'exercice professionnel, après avoir fait subir à ceux qui lui présenteront un diplôme universitaire des examens pratiques, garantie de la capacité du candidat. L'exercice professionnel livre un droit redoutable, et la société, représentée par l'état, doit juger directement ce que vaut et ce que sait celui qui demande cet exercice. Un jury nommé par l'état en connaîtrait. Ce système est aussi libéral que rassurant au point de vue social. Bien examiné, il n'offre pas les difficultés d'exécution qu'on s'est plu à lui attribuer : il fonctionne en Allemagne : peut-être serons-nous un jour appelés à y avoir recours. C'est une question réservée et dont l'avenir décidera.

Le corps enseignant des facultés de médecine se compose des professeurs titulaires, des agrégés et des chargés de cours cliniques spéciaux. La situation des uns et des autres a été notablement améliorée. D'après le décret du 14 janvier 1875, le traitement des professeurs de la faculté de médecine et de la faculté des sciences de Paris a été égalisé et porté à 13,000 francs ; celui des professeurs de la faculté de droit et de la faculté des lettres de Paris a été fixé à 15,000 francs. On a établi entre ces deux ordres de facultés une légère différence en faveur des dernières. Cette différence me semble difficile à justifier. Ces divers ordres d'enseignemens se valent par la matière et les difficultés, et celui qui exige le travail le plus soutenu est peut-être celui de l'ordre médical, tant la production scientifique y est multipliée et incessante. Cette faculté est en outre celle à qui incombe peut-être le plus lourd fardeau d'actes probatoires. L'égalité de traitement entre les professeurs de toutes les facultés de Paris est évidemment la solution désirable.

Ce même décret rappelle une disposition libérale, déjà édictée sous l'empire : c'est celle d'un accroissement progressif de traitement pour les professeurs des facultés de province, accroissement que doivent motiver l'ancienneté et l'éclat des services rendus dans l'enseignement. Cette disposition du décret a reçu une première exécution. Dès la fin de l'année dernière, un certain nombre de professeurs des facultés de Montpellier et de Nancy ont vu ainsi leur traitement notablement augmenté. Il y a lieu d'espérer que les dispositions du décret seront régulièrement appliquées, et que chaque année les professeurs les plus méritans verront s'améliorer leur modeste situation.

L'agrégation dans les facultés de médecine forme un corps vigoureux, qui assure un recrutement de professeurs, souvent connus par des travaux éminens au moment même où ils sont nommés. Maintenir l'agrégation au niveau où l'ont placée les concours les plus difficiles de l'ordre médical, la fortifier et l'égaliser dans toutes

les facultés de province, relever la situation qui lui est faite, telle était la voie à suivre à l'égard de cette jeune et vaillante corporation. Quelques pas en avant se sont faits dans cette voie. Le décret du 15 janvier 1875 a porté le traitement de l'agrégé à 4,000 francs par an, et lorsque l'agrégé supplée un professeur, il reçoit en outre la moitié du traitement du professeur, si la suppléance est entière et dure toute l'année. Pour mesurer ce que vaut ce petit, mais très réel progrès, il faut savoir qu'antérieurement le traitement fixe de l'agrégé était de 1,000 francs par an, et le traitement éventuel de 700 à 800 francs environ.

Une autre et heureuse transformation va s'opérer dans l'agrégation par l'application des décrets du 18 août 1877. Les agrégés de la faculté de médecine étaient nommés pour neuf ans, sur lesquels il fallait prélever trois ans de stage. Ce stage réduisait à six ans les fonctions de l'agrégation. Ce stage offrait-il de réels avantages? Le stage exigé pour le barreau est consacré à une initiation progressive du stagiaire aux devoirs de l'avocat et à l'exercice véritable de la profession. Il n'en est pas de même pour le stage de l'agrégation. Il ne consiste que dans une abstention absolue. L'agrégé stagiaire a sa nomination et son entrée assurée dans la faculté. Mais c'est tout; durant son stage, il reste étranger à la faculté, attendant avec plus ou moins d'impatience le jour où il deviendra un agrégé véritable. Le stage ainsi compris n'a aucune raison d'être. Et puis, après un concours qui a hautement témoigné de la capacité de l'élu, un stage est-il logique et justifiable? Enfin on l'impose au moment même où l'agrégé, après de pénibles sacrifices, éprouve souvent le besoin de trouver quelques ressources attendues et qui lui sont une compensation bien désirée. La carrière des concours n'est pas celle de la clientèle. Souvent le candidat qui réussit a été jusqu'au bout de ses ressources de fortune, et parfois il les a dépassées. Il est presque cruel de l'ajourner dans son succès, et de ne pas le délivrer, sans retard, de difficultés peut-être pressantes.

D'autres considérations militaient dans ce même sens de la suppression du stage. La durée de l'agrégation, réduite à six ans, laisse à peine à l'agrégé le temps de se faire apprécier et de se former aux fonctions de l'examinateur et du professeur; au moment où il fournit sa mesure, ses fonctions cessent, et il retombe peut-être dans l'oubli. Dans aucune faculté, la durée de l'agrégation n'est aussi restreinte, et ce ne sont pas les difficultés incomparables de l'enseignement médical qui pourraient motiver une exception en ce genre. Un récent décret supprime donc le stage et porte à neuf ans la durée de l'exercice. Double et utile réforme. Pour qu'elle pût se réaliser sans porter un grave préjudice aux candidats qui

se préparaient à concourir, il fallait augmenter notablement le nombre des agrégés en exercice. Les concours d'agrégation ont en effet lieu tous les trois ans; les agrégés nommés au prochain concours devant entrer immédiatement en fonctions, il fallait ou ajourner de trois ans le concours actuel ou augmenter de près d'un tiers le nombre des agrégés en exercice. C'est cette dernière solution qu'a admise l'administration de l'instruction publique avec une libéralité dont nous ne saurions trop la remercier. Dix places nouvelles d'agrégé, celles que l'on met au prochain concours pour la faculté de Paris, sont ainsi créées. Cette création trouve d'ailleurs d'autres et péremptoires raisons d'être dans le nombre croissant des actes probatoires. Ce nombre va encore s'accroître tout d'un coup par suite de la réforme des examens de doctorat; une modification des jurys d'examens deviendra peut-être nécessaire, et il y aura à faire un appel plus répété aux agrégés comme examinateurs.

Nous disions qu'il faut fortifier et égaliser l'agrégation de toutes les facultés de médecine, maintenir le niveau des concours qui ont fait sa renommée. Dans ce dessein, une mesure nouvelle a été prise il y a trois ans et doit être maintenue : je veux parler de la concentration à Paris de tous les concours d'agrégation. Lorsqu'il n'y avait en France, en dehors de Paris, que deux facultés de médecine, celles de Strasbourg et de Montpellier, les concours d'agrégation avaient lieu au siége de chaque faculté. Cette coutume n'était pas sans inconvéniens. Les concours d'agrégation dans les deux facultés de province parfois étaient abordés sans les craintes salutaires qu'inspire un échec possible, et on en avait signalé de particulièrement faibles. Il y avait souvent autant de places que de candidats : quels efforts avaient à faire ces candidats? N'étaient-ils pas assurés de leur nomination? Les déclarer indignes, n'était-ce pas faire le procès de la faculté elle-même, et témoigner du peu d'ardeur scientifique qui s'y faisait sentir? Si ces raisons étaient valables lorsque les facultés de province n'étaient que deux, elles deviennent irrésistibles alors que le nombre de ces facultés va s'élever à cinq. On ne peut vraiment songer à établir, outre celui de Paris, cinq concours d'agrégation. On arriverait fatalement à l'abaissement du titre d'agrégé : on affaiblirait lentement, mais profondément, notre enseignement médical. La concentration à Paris des concours d'agrégation maintiendra l'élévation du concours. Les candidats, sachant qu'ils se présenteront devant un jury composé de personnalités éminentes, qu'ils auront pour camarades de concours l'élite valeureuse des élèves de la faculté de Paris, feront des efforts auxquels ils ne se seraient pas soumis; ils s'exerceront à l'art difficile d'exposer avec clarté une question scientifique; ils se feront dignes de la lutte dans laquelle

ils entrent, et ils en sortiront plus forts et mieux armés. Il en est déjà ainsi, et le prochain concours en témoignera. Il y a là, pour les facultés de province, un renoncement, un sacrifice à faire, mais nécessaire, et qui tournera à leur avantage. D'ailleurs leur autonomie n'est pas renversée, car le candidat peut s'inscrire pour telle ou telle faculté, pour une ou pour plusieurs. Certains sacrifices de déplacement et de séjour sont imposés aux candidats de province; mais l'agrégation est désormais assez haut placée pour que l'on accepte certaines gênes que sa poursuite impose. Les intérêts personnels, les profits de la pratique médicale, ne doivent pas primer cette passion scientifique qui doit animer celui qui entre dans la carrière ardue des concours.

Comme dernière mesure destinée à relever la valeur de l'une des plus notables épreuves des concours d'agrégation, nous signalerons celle qui est édictée par l'arrêté ministériel du 10 août 1877. On sait que le concours d'agrégation se termine par la composition et la soutenance d'une thèse, sur un sujet désigné par le jury et différent pour chaque candidat. La collection de ces thèses est très intéressante; elle permet de juger où en est la science sur un ensemble de points déterminés. Ces thèses sont lues par toute la jeunesse studieuse de nos écoles; plusieurs restent comme des modèles d'érudition et d'exposition. Elles sont également lues et recherchées à l'étranger, et c'est en partie sur elles que l'on y mesure notre niveau scientifique. Or pour la rédaction de ces thèses le candidat n'avait que douze jours francs. C'est en ce court espace de temps que, sur des questions difficiles, le candidat avait à composer et à faire imprimer une thèse qui parfois dépassait deux cents pages. Ce labeur excessif n'était pas toujours à l'avantage de la thèse, dont quelquefois la rédaction était diffuse, l'érudition faible, l'ensemble sans unité. L'arrêté du 10 août pare à ces inconvéniens. Les sujets de thèse seront distribués aux candidats immédiatement après les épreuves éliminatoires. Les candidats conservés auront ainsi, pour le travail de la thèse, toute la durée des épreuves définitives avant la thèse, durée qui va à deux mois environ, épreuves qui laissent d'ailleurs toute liberté d'esprit, car elles n'offrent aucun caractère de surprise; après ces épreuves, les candidats retrouveront en outre les douze jours francs alloués autrefois. Comment douter que de telles dispositions ne relèvent singulièrement l'épreuve de la thèse, et avec elle le concours d'agrégation dans sa plus durable expression?

Je ne quitterai pas l'exposé qui touche au corps enseignant de nos facultés de médecine sans faire connaître brièvement la part donnée, dans ces facultés, à l'enseignement libre. De tout temps, des

cours libres se sont fait entendre à côté de l'enseignement médical officiel. Ces cours, autorisés par le ministre de l'instruction publique, avaient pour refuge les petits amphithéâtres de l'école pratique. Ces cours étaient si libres qu'ils demeuraient comme étrangers à la faculté, qui semblait ne pas les connaître, quoiqu'elle leur accordât l'hospitalité. Ils s'affichaient un peu partout, et quelquefois surtout hors des quartiers habités par les étudians. Ceux qui avaient obtenu l'autorisation de faire ces cours se disaient bien professeurs, mais parfois leur enseignement se bornait à trois ou quatre leçons qui avaient l'air plutôt de motiver des affiches que de répondre à un désir sérieux d'enseigner et à un cours préparé de longue main. L'enseignement libre se résolvait d'un côté en tentatives entièrement dignes d'éloges et utiles, et, d'un autre côté, en manifestations suspectes et peu dignes d'encouragement. Il fallait retenir les unes et éloigner les autres. Les mesures prises répondent à ce double but. Les demandes de cours libres sont renvoyées à la faculté et examinées par elle; celles qui sont accueillies sont affichées officiellement par la faculté, après avoir reçu l'autorisation ministérielle; aucun autre affichage ne peut avoir lieu. Ces cours libres constituent de la sorte une dépendance de l'enseignement de la faculté; tous offrent un caractère scientifique; ceux qui prendraient une autre allure seraient éliminés à une demande ultérieure. Ainsi reconstitué et reconnu, l'enseignement libre semble prendre un nouvel essor. On ne compte guère moins de vingt-cinq à trente demandes de cours par semestre. N'est-ce pas là un aide important de l'enseignement officiel?

Avec la participation future des agrégés à l'enseignement, avec l'adjonction des cours cliniques spéciaux et le concours de l'enseignement libre, on peut affirmer que nos facultés de médecine offriront des sources d'enseignement aussi abondantes que les universités allemandes, munies de leurs professeurs ordinaires et extraordinaires, et de leurs *privat-docenten*. Il s'agit que nous demeurions fermes et vigilans dans la mise en pratique de ces réformes. L'esprit de progrès qui anime nos facultés les préservera de tous ces relâchemens qui détendent et affaiblissent les meilleures institutions.

V.

Les nouvelles écoles, dites de plein exercice, et les écoles préparatoires de médecine forment aux facultés un complément utile. Avec la prépondérance qu'ont acquise les études pratiques, il devient manifeste que les petits centres d'instruction, s'ils sont munis

de tout ce qui est afférent à ces études, rendront d'éminens services. Peu nombreux, les élèves, dans ces centres secondaires, sont initiés sans difficultés, sans presse, sans interruption, aux travaux pratiques; ils trouvent à leur portée tout ce qui peut servir à une première instruction médicale; ils prennent place dans les laboratoires de chimie, s'exercent aux connaissances pratiques d'histoire naturelle, se livrent assidûment aux dissections, sont dirigés de près dans les études anatomiques; ils abordent enfin les études cliniques, et peuvent s'adonner à l'examen des malades sans être empêchés par le trop grand nombre des assistans. Tout cela se fait en maintenant l'élève près de sa famille, et sous l'action directe de ses maîtres. La famille continue ainsi son rôle de protection pendant les premières années de la vie scolaire; l'étudiant ne la quitte, pour aborder les facultés et entrer dans le tourbillon des grandes villes, que lorsque, mieux assuré de ses forces et de sa direction, il connaît sa voie et sait où il doit et veut aller.

Les écoles de médecine et de pharmacie de plein exercice sont encore mal connues. Elles sont au nombre de deux, celle de Marseille, instituée par décret du 26 novembre 1875, et celle de Nantes, instituée par décret du 28 janvier 1876. Ces écoles gardent les élèves en médecine pendant tout le cours de leur scolarité; elles délivrent seize inscriptions de doctorat équivalentes aux seize inscriptions de faculté. Il résulte de ces larges droits conférés aux écoles de plein exercice que celles-ci doivent offrir à l'élève un enseignement complet et suivant de près celui des facultés. De là la nécessité d'organiser dans ces écoles un corps enseignant à la hauteur d'une telle mission. Aussi le nombre des chaires a-t-il été élevé à dix-sept, lesquelles représentent l'enseignement médical dans toutes ses parties essentielles. A ces chaires magistrales sont adjointes huit suppléances, distribuées entre les divers ordres d'enseignement : deux suppléances affectées aux chaires de médecine, deux aux chaires de chirurgie, deux aux chaires d'anatomie et de physiologie, deux aux chaires de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle. Ces suppléances sont données au concours; les titulaires sont nommés pour dix ans; ils prennent une part active à l'enseignement. Ces suppléances assurent le recrutement d'un professorat méritant; sur elles repose l'avenir des écoles de plein exercice. Les concours ouverts jusqu'à ce jour ont été excellens; ils demeureront tels, et susciteront, d'années en années, de plus nombreuses compétitions. Que d'internes de nos hôpitaux de Paris qui aiment la science voudraient ne pas la déserter pour la pure pratique, et qui parfois reculent devant les difficultés que leur réservent le concours d'agrégation et celui des hôpitaux de Paris! Eh

bien! ces internes ont maintenant devant eux les concours de suppléance dans les écoles de plein exercice : s'ils les abordent, et s'ils sont nommés, ils entrent d'emblée dans l'élite médicale d'une très grande ville, car les écoles de plein exercice n'existeront jamais que dans ces villes; ils y jouissent, on va le voir, de tous les moyens de travail; enfin ils reçoivent, comme suppléans, un traitement qui, tout modeste qu'il est (2,000 francs), leur est une première ressource, à laquelle d'autres se joindront bientôt. Ainsi commencée, la carrière est assurée. Le suppléant a devant lui le professorat; un autre concours lui ouvrira sans doute la porte des hôpitaux de la ville, hôpitaux considérables où l'administration a de nombreux services à confier aux médecins. L'estime publique suit de près l'investiture de pareilles fonctions; elles valent à un jeune médecin un renom mérité. N'y a-t-il pas là des situations enviables, dignes de tenter celui qui hésite et cherche sa voie au sortir d'un internat laborieux? Je ne sais si la suppléance des écoles de plein exercice n'est pas, à bien des points, préférable à l'agrégation de quelques facultés de province; la première me semble ouvrir des voies plus larges et moins encombrées.

Les écoles de plein exercice, ayant à fournir une instruction complète, doivent posséder tous les moyens et instrumens de travail pratique qu'exigent les études médicales. Le cahier des charges imposé à ces écoles y pourvoit : laboratoires de chimie, d'histoire naturelle, d'histologie normale et pathologique, de physiologie, institut anatomique, collections diverses, bibliothèque, tout y est. Quant à l'enseignement clinique, il suffira de dire qu'il est institué avec toutes les ressources assemblées dans de vastes hôpitaux comme sont ceux de Marseille et de Nantes. L'institut clinique de ces deux grandes écoles pourrait faire envie à celui de plusieurs facultés de province; il comptera pour une bonne part dans la prospérité future de ces écoles. Les municipalités se sont imposé de lourds sacrifices pour réaliser des institutions aussi largement dotées; mais le but atteint mérite de fixer l'attention. Marseille et Nantes sont devenus des centres d'enseignement médical, où règne une activité soutenue, où la science est cultivée non sans ardeur, ni sans succès. Ce sont deux foyers scientifiques créés et acquis dans les régions de l'extrême sud et de l'extrême ouest. Les vocations scientifiques se développeront dans ces populations intelligentes, et cependant jusqu'ici peu entraînées vers le culte des sciences.

Quel est le rôle des écoles de plein exercice dans les actes probatoires soutenus durant la scolarité médicale, ou qui la terminent et conduisent au doctorat? Dans le régime actuel, on distingue les examens de fin d'année et les examens de doctorat. Les écoles de

plein exercice étaient autorisées à faire subir les examens de fin d'année; les examens de doctorat, tous rejetés après l'entier accomplissement de la scolarité, devaient être soutenus devant les facultés. Tel était le régime sous lequel avaient été fondées, il y a deux ans, les écoles de plein exercice. Mais ce régime va être, comme on l'a vu, profondément modifié. Les examens de fin d'année seront supprimés, le nombre des actes probatoires s'accroît, et plusieurs de ces actes sont placés dans le cours même des études au lieu d'être accumulés à la fin de la scolarité. Les écoles de plein exercice se trouvaient ainsi dépouillées de leurs examens de fin d'année. Fallait-il maintenir absolument vis-à-vis d'elles l'interdiction de faire subir aucun examen probatoire de doctorat? Fallait-il par cela même déclarer que le corps enseignant de ces écoles ne rencontrerait jamais les élèves qu'il instruit de façon à contrôler leur travail? N'était-ce pas enlever à ce corps enseignant le meilleur de son autorité vis-à-vis des élèves, et le moyen le plus assuré de les dominer et de les maintenir dans la voie de l'étude, de l'attention et de l'assiduité aux cours? Fallait-il enfin obliger les élèves de ces écoles à se déplacer trois fois durant le cours de leur scolarité pour aller soutenir, après telle ou telle inscription, un examen probatoire devant une faculté de médecine? Ces longs et répétés déplacemens n'imposaient-ils pas à l'élève une telle charge qu'il serait conduit inévitablement à déserter l'école pour la faculté? Aller à plusieurs reprises dans une faculté et devant des juges que l'on ne connaît pas y subir chaque fois un examen difficile; si l'on est ajourné, refaire, après trois mois, un long voyage et retrouver ces mêmes juges redoutés, n'est-ce pas condamner moralement l'élève à quitter des maîtres qui peuvent si peu pour lui, et à se fixer auprès de ces facultés, où il est incessamment rappelé? Ce résultat était fatal. Maintenir à l'égard des écoles de plein exercice la rigueur de la règle qui veut qu'elles ne fassent subir aucun examen de doctorat, c'était décréter la ruine de ces écoles, instituées sous le régime des examens de fin d'année, dont la soutenance leur était attribuée. On aurait donc élevé de grands établissemens scientifiques pour les laisser tomber peu après! On aurait induit à des dépenses considérables les municipalités de quelques grandes villes, et, ces dépenses faites, une réforme scolaire inattendue serait venue les rendre inutiles! Cela ne pouvait être, et il fallait aviser.

Réserver les droits des facultés et en même temps permettre de vivre aux écoles de plein exercice, telle était la solution à rechercher. Le projet de réforme des examens de doctorat accepté par le conseil supérieur de l'instruction publique donne cette solution dans la meilleure forme qu'elle pût recevoir. Le premier examen

de doctorat placé à la fin de la première année d'études et le second examen de doctorat dédoublé, à savoir l'examen d'anatomie, qui est soutenu après la dixième inscription, et l'examen de physiologie, soutenu après la douzième inscription, ces deux examens en trois épreuves se passeront dans les écoles de plein exercice; ainsi seront évités aux élèves des déplacemens onéreux. Mais, afin de sauvegarder les droits des facultés, ces examens seront subis devant un jury de faculté qui se transportera à l'école. Toutefois, si les besoins du service l'exigent, l'état se réserve de constituer le jury d'examen avec un professeur de faculté, président de l'acte, et deux professeurs de l'école. Il est évident que ce dernier jury sera le jury habituel. De la sorte, les professeurs de ces écoles retrouveront l'autorité qui doit revenir à tout professeur de l'enseignement supérieur, et que le droit d'examen donne seul à ceux qui l'exercent. On remarquera que ces deux ou, en réalité, ces trois premiers examens de doctorat comprennent les sciences dites préparatoires, auxiliaires, ou introductives : la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anatomie, la physiologie. Tous les autres examens qui ont un caractère spécialement médical et professionnel, qui portent sur la connaissance des maladies internes ou externes, des lésions, de la thérapeutique, et sur toutes les applications générales et sociales de la science des maladies, seront soutenus devant une faculté. Ne trouve-t-on pas toutes les garanties possibles dans cet ensemble de mesures, soit celles qui concernent les deux premiers examens, soit celles qui réservent les trois autres aux facultés? Ces mesures assureront la vie des écoles de plein exercice; perdant la soutenance des examens de fin d'année, elles trouvent à cette perte une compensation surabondante dans la soutenance des deux premiers examens de doctorat et dans leur participation à cette soutenance.

Cette existence des écoles de plein exercice, ainsi déterminée et assurée, est-elle un bien dans l'ordre de l'enseignement médical, ou n'est-elle qu'une superfétation inutile, et peut-être fâcheuse, comme il s'en produit en des temps où tout fermente et se renouvelle? Nous croyons que l'on peut répondre à cette question délicate par une franche affirmative en faveur de ces écoles. Il est dangereux de créer hâtivement et simultanément un trop grand nombre de facultés. Les droits de toutes ces facultés sont égaux; chacune délivre un doctorat qui confère de redoutables priviléges. Multiplier à l'excès les facultés, c'est provoquer peut-être un lent mais inévitable abaissement de la valeur du diplôme. Il est à craindre qu'elles ne luttent pas toujours de sévérité, et qu'elles ne cherchent, sans se l'avouer, des élémens de prospérité dans une indulgente faiblesse. Ce serait là, il est vrai, une mauvaise et peu du-

rable prospérité, car le diplôme délivré dans de telles conditions inspire moins d'estime, et ne communique pas son renom à celui qui le reçoit. La faculté trop indulgente aux examens verrait peu à peu dédaigner le diplôme qu'elle contre-signe. Toutefois un diplôme, même dédaigné, trouve toujours quelques preneurs, et la multiplication rapide des facultés n'en reste pas moins une expérience dont il faut prévoir les inconvéniens possibles. Ces inconvéniens s'effacent, si, au lieu de multiplier les facultés, on crée dans les grands centres, là où les ressources cliniques abondent et où les hommes de valeur se rencontrent, des établissemens scientifiques, bien dotés, où la science pourra être cultivée avec fruit, mais où le diplôme ne se délivre pas. Ces établissemens prépareront d'autant mieux pour l'obtention du diplôme qu'ils ne pourront le donner eux-mêmes. Les écoles de plein exercice enseignent, et les résultats de leur enseignement sont jugés par d'autres professeurs que les leurs, et dont on ne saurait attendre une indulgence fâcheuse. Tout est avantage dans ces conditions, tout y devient excitation à bien faire. Une faculté n'a pas honte d'elle-même lorsqu'elle ajourne aux examens un grand nombre d'élèves; elle examine, et puis dispense ses sévérités, sans que personne au-dessus d'elle les puisse retourner contre elle-même. Il en serait autrement pour l'école de plein exercice. Celle-ci verrait son crédit atteint si ses élèves étaient trop largement refusés aux examens de faculté; elle s'attachera à ce qu'ils lui fassent uu bon renom devant les juges qu'ils affrontent.

L'établissement des écoles de plein exercice n'est donc pas à redouter; elles ne seront jamais d'ailleurs bien nombreuses. Seules les très grandes villes peuvent se donner le luxe de cet enseignement médical. Luxe utile et fécond, car une école de plein exercice qui prospère est peut-être le plus profitable des établissemens d'instruction supérieure qu'une riche et populeuse cité puisse ambitionner. Si cette prospérité s'accuse et se maintient, elle peut devenir un point de départ excellent pour l'institution d'une faculté. L'école de plein exercice suscitera peu à peu, là où elle est établie, une forte tradition médicale; elle y centralisera un mouvement scientifique propre, y créera un milieu où se prépareront tous les élémens constitutifs d'une faculté. Mais tout cela est l'œuvre lente du temps. Les écoles de plein exercice peuvent honorablement vivre et durer telles qu'elles sont. Il n'y a pas à souhaiter leur prompte transformation en facultés.

VI.

Nous avons fait connaître, au début de cet exposé, le régime des écoles préparatoires de médecine, aujourd'hui au nombre de seize,

et le but que l'on s'était proposé en les créant. Ce régime était mal réglé, et le but n'était que très incomplétement atteint. Le corps enseignant des écoles préparatoires se compose de professeurs et de suppléans. L'organisation des suppléances était profondément défectueuse. Quand on veut, dans une faculté ou école, préparer un bon et solide professorat, il faut d'abord songer à établir de bons et solides suppléans. Ceux-ci sont le germe dont la vigueur fournira un robuste organisme définitif. Tels sont les suppléans, tels seront dans l'avenir les professeurs. Or, dans les écoles préparatoires, les suppléances, comme nombre, comme attribution, comme nomination, étaient, jusqu'en ces derniers temps, abandonnées à l'arbitraire.

La première réforme à opérer concernait la nomination; cette nomination, il était urgent de la demander au concours. Le décret du 4 février 1874 y a pourvu. Les résultats obtenus sont certainement encourageans. Tous les concours ne sont pas également satisfaisans; mais l'ensemble tend à s'élever, et déjà les suppléans ainsi nommés ont fourni d'excellens professeurs. Le concours éloigne les non-valeurs avérées; il accroît le mérite des candidats qui en ont, et qui n'affrontent pas, sans préparation, des épreuves publiques. Dans les villes de province, tout se voit, se sait, se dit et s'amplifie. La valeur d'un concours est bientôt connue de tous, et le candidat tient à laisser de lui une impression favorable.

Ce n'est pas tout; en même temps que l'on demandait au concours la nomination des suppléans, il fallait déterminer le nombre et l'espèce des suppléances pour en déduire le nombre et l'espèce des concours. Dans le régime passé, le nombre des suppléances était indéterminé; certaines écoles n'en comptaient que deux, d'autres en comptaient jusqu'à huit. Toute suppléance étant gratuite, l'on en créait à volonté, suivant la faveur qui accueillait telle ou telle demande. En outre, on était nommé suppléant à titre générique; on n'était pas attaché à tel ou tel ordre d'enseignement et de chaire. Le suppléant, ordinairement le plus ancien, demandait et obtenait la première chaire vacante, sans qu'on s'inquiétât beaucoup de son aptitude à occuper cette chaire. Si la chaire n'allait pas à ses goûts et à ses aptitudes, il permutait à la première occasion. Cette occasion pouvait se faire attendre longtemps. Tout cela était mauvais au point de vue de l'enseignement; tout cela devait disparaître sous le régime du concours. Le nombre des suppléances a été d'abord précisé. Les écoles préparatoires doivent compter désormais quatre suppléances, et celles-ci ont été catégorisées. A chacune de ces catégories correspond un concours spécial. Enfin le suppléant ne pourra en général occuper à titre de professeur que

les chaires qui se rapportent à la suppléance qu'il remplit. Ce régime fournira des professeurs compétens, adonnés depuis longtemps à l'enseignement qui leur sera dévolu. Les suppléans, dans les écoles, ne recevaient aucun traitement; ils ne prenaient aucune part à l'enseignement, sauf le cas où ils remplaçaient un professeur empêché. Un suppléant pouvait donc rester durant longues années étranger à l'école et à son enseignement. Cet état de choses a été réformé. Les suppléans reçoivent aujourd'hui un traitement, et ils sont chargés de cours complémentaires. Ils développent ainsi l'enseignement de l'école et se préparent au professorat. Telles sont les réformes accomplies par le décret du 14 juillet 1875.

Un autre décret du 14 août 1877 améliore, dans les écoles préparatoires, le régime du professorat. Le nombre des professeurs était variable d'une école à l'autre; insuffisant ici, là plus développé, mais laissant parfois en souffrance tel ou tel enseignement essentiel. Le décret récent règle tout cela. En outre, il relève la situation faite aux professeurs, et qui n'était digne ni de leur rang, ni de la somme considérable de travail qui leur était imposée; il crée de nouveaux emplois, nécessités par le développement des travaux pratiques; il assure aux professeurs des frais de cours sans lesquels l'enseignement pratique est empêché.

Ces diverses réformes, qui amélioreront si notablement le régime et la valeur des écoles préparatoires, accroîtront les frais imposés aux municipalités. Celles-ci auront à doubler au moins le budget annuel de ces écoles. Ce sera là un réel sacrifice à faire. Il était équitable d'offrir une compensation, et d'accroître les prérogatives d'écoles dont le système d'enseignement était si fortement relevé. Cette compensation, les écoles la trouveront dans l'équivalence nouvelle d'inscriptions qui leur est attribuée. Jusqu'ici les écoles ne pouvaient donner comme équivalentes aux inscriptions de faculté que les huit premières; douze inscriptions d'école se réduisaient ensuite à dix inscriptions de faculté; enfin quatorze inscriptions d'école se réduisaient à douze de faculté. C'était une prolongation de six mois de scolarité pour les élèves qui voulaient ne séjourner qu'un an dans les facultés de médecine. Le régime nouveau qui sera inauguré en même temps que la réforme des examens accorde l'équivalence pleine des douze premières inscriptions. En outre, les étudians des écoles préparatoires pourront ne subir le premier et le second examen de doctorat, devant les facultés, qu'à la fin de la troisième année d'études. Cependant, comme il n'est pas bon d'abandonner à eux-mêmes les élèves pendant trois ans sans vérifier ce qu'ils savent et sans les tenir en haleine par des examens réguliers, il a été décidé que dans les écoles prépa-

ratoires les élèves seraient soumis à des examens semestriels, comme dans les écoles supérieures de pharmacie. Les notes obtenues à ces examens seront consignées au dossier de l'élève et porteront témoignage de la valeur de ses études; elles aideront au jugement dans les examens définitifs.

L'équivalence des douze inscriptions, importante au point de vue scolaire, paraîtra-t-elle une compensation suffisante anx municipalités, et celles-ci consentiront-elles toutes aux sacrifices nouveaux qui leur sont demandés? Quelques écoles ne seront-elles pas abandonnées par les municipalités, et cet abandon ne sera-t-il pas regrettable? Il est des écoles préparatoires faibles, mal dotées au point de vue de l'installation matérielle et des cliniques, dont le corps professoral se recrute avec peine, où les concours de suppléans ne trouvent parfois pas de candidats. Doit-on désirer le maintien de ces écoles? N'est-il pas préférable de ne voir survivre que celles qui sont fortement constituées et dont l'enseignement ne périclite pas? Si quelques écoles succombent devant le régime nouveau, le vide qu'elles laisseront sera largement compensé, d'un côté par la vigueur accrue des écoles subsistantes, et d'autre côté par l'édification des facultés nouvelles et des écoles de plein exercice. Il faut que les trop faibles disparaissent devant ces nouveaux venus qui entrent en lutte pour l'existence et qui sont armés pour le succès.

Terminerons-nous cette étude sans rien dire au sujet de l'officiat de santé? On le sait, la profession médicale compte en France deux ordres de praticiens, le docteur en médecine et l'officier de santé. Toutes les réformes dont l'exposé précède ont surtout en vue le doctorat; c'est le grade qui appartient à l'immense majorité de nos praticiens. Cependant il y avait un incontestable intérêt à relever la situation et les études de l'officiat de santé. Les projets présentés à la dernière session du conseil supérieur touchaient à l'officiat, et lui imposaient toute une scolarité réformée qui devait rendre le titre d'officier de santé à la fois plus rare et plus sérieux. Cette partie du projet a dû être ajournée, car elle a paru en contradiction formelle avec la loi du 19 ventôse an XI. Cette loi n'est plus qu'un obstacle. Ce n'est qu'en distinguant ce qui, dans cette loi, est d'ordre législatif, et ce qui est d'ordre réglementaire, que l'on a pu aboutir à la plupart des réformes réalisées. On s'est cru en droit de modifier par décret tout ce qui était d'ordre réglementaire. La modification projetée relativement à l'officiat a paru toucher à l'ordre législatif, et a été abandonnée. Il y aurait donc à obtenir des chambres l'abrogation de la loi du 19 ventôse. Cette vieille loi répond à d'autres temps, et la désuétude l'a désemparée.

L'enseignement médical touche par quelques points à l'enseignement pharmaceutique. Là aussi les réformes en voie de réalisation sont considérables. L'édification de l'école supérieure de pharmacie de Paris sur les terrains du Luxembourg en est l'irrécusable témoignage; mais tout ne se borne pas à la reconstruction d'une école sur de beaux et vastes plans. Les réformes de la scolarité propres à ces écoles ne sont pas moins importantes, et mériteraient d'être relatées; mais cet exposé est déjà long, et nous ne pouvons le surcharger de détails qui lui sont étrangers. Les nouvelles facultés qui s'élèvent sont des facultés mixtes de médecine et de pharmacie. C'est là un type nouveau dont il y aurait à étudier la convenance. Nous n'oserions affirmer que ces facultés mixtes ne soient pas un composé difficile à maintenir. Il se peut que la séparation devienne un jour nécessaire, et que les facultés de médecine, comme les écoles supérieures de pharmacie actuellement associées, demandent chacune à retrouver leur autonomie. L'avenir prononcera à ce sujet.

Si l'on a eu la patience de nous suivre, on se sera convaincu de l'activité apportée dans ces dernières années à la rénovation de l'enseignement médical : réédification et agrandissement des anciennes facultés, de celle de Paris en particulier; création de facultés nouvelles parmi lesquelles il faut mettre au premier rang la faculté de Lyon; partout établissement de laboratoires vastes et munis de l'appareil scientifique le plus perfectionné; développement de l'enseignement clinique, et en particulier de l'enseignement clinique spécial; amélioration dans la situation des professeurs et des agrégés; réforme du statut de l'agrégation des facultés de médecine dans le sens d'une augmentation dans la durée des fonctions et de la suppression d'un stage inutile; améliorations introduites dans les concours de l'agrégation et centralisation à Paris de tous les concours; participation active des agrégés à l'enseignement des facultés; réformes profondes apportées au régime des examens du doctorat en médecine par la suppression des examens de fin d'année et par l'augmentation du nombre des actes probatoires et définitifs; création et organisation du type nouveau des écoles de plein exercice; transformation graduelle du régime des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. On le voit, les réformes accomplies embrassent le cercle entier de l'enseignement médical.

Cette transformation s'est opérée par un heureux concours d'interventions et d'efforts, parmi lesquels il faut signaler tout d'abord les vœux formulés par les facultés de médecine, surtout par la faculté de médecine de Paris, à laquelle M. Jules Simon, ministre

de l'instruction publique, a rendu toute liberté de réunion et de délibération. Ces vœux n'ont pas été stériles, grâce au dévoûment successif et entier de tous les ministres de l'instruction publique, à l'œuvre de réforme de notre enseignement supérieur. Enfin nous ne saurions taire ici le nom du directeur de l'enseignement supérieur, M. le conseiller d'état Du Mesnil. Tous ceux qui s'intéressent aux hautes questions de l'enseignement connaissent l'ouverture de cet esprit qui aime tous les progrès, sans jamais dépasser la mesure qu'autorisent les circonstances et le moment, qui n'épouse aucune passion exclusive, qui sait qu'une légitime tolérance est devenue un devoir plus impérieux que jamais, qui, en demeurant fidèle aux traditions universitaires, reste dégagé de tous les préjugés qui tendent à naître dans un milieu un peu fermé et jaloux. Accueillant tout ce qui était mûrement et libéralement conçu, M. Du Mesnil en a assuré la réalisation, et si quelque bien a été fait, il n'est que juste de lui en rapporter une bonne part.

Il ne faudrait pas croire que tout soit fait et que le repos soit permis. Sans compter la foule des améliorations de détail, que de choses encore à relever dans notre milieu scientifique; que d'institutions fécondes et qui semblent presque abandonnées! Notre Académie de médecine est connue par les éminens services qu'elle rend à la science et par ceux qu'elle rend à l'état; elle est un foyer de discussions profondes, animées, dont le retentissement se prolonge au loin. Quel délaissement néanmoins de la part de l'état! Quelle installation indigne, précaire, et qui n'est même due qu'à une tolérance forcée de l'assistance publique! Sa bibliothèque, si riche en documens précieux, en manuscrits historiques, ou reste enfermée en des caisses clouées, ou s'altère et se détruit peu à peu dans un local sombre et humide; pas une salle de commission, pas un laboratoire d'analyse! Je sais bien qu'une installation nouvelle est projetée; mais combien elle se fait attendre, et peut-être est-elle encore incertaine!

Malgré tout cependant notre enseignement médical est sorti de la longue période de torpeur et de demi-inertie dans laquelle il semblait se reposer de ses gloires passées. Il renaît à l'activité et à la lutte; car, en nos jours difficiles, l'activité c'est la lutte, *vivere est militare*. Nous avons à défendre le vieux renom de la médecine française, à le maintenir à sa hauteur. A cette fin, nous n'avons rien à répudier de notre passé, de l'esprit qui a animé nos anciens maîtres et leur enseignement. Nous pouvons et nous devons lui rester fidèles, sans rien perdre de l'esprit de conquête scientifique, qui est l'esprit de progrès. Tel est le caractère qui a présidé à cet ensemble de réformes : elles sont restées fidèles à notre génie na-

tional, à nos traditions. Certains réformateurs auraient conseillé de dépouiller entièrement le vieil homme, et nous auraient condamnés à une imitation servile de l'Allemagne. C'eût été la plus déplorable des entreprises. La médecine française y eût compromis son mérite propre sans acquérir le mérite de sa redoutable rivale. Notre organisation d'enseignement non-seulement vaut toute autre organisation, mais elle peut lui devenir supérieure. Il ne s'agit que de la fortifier et de la grandir.

Il faut se garder de diminuer chez nous le caractère vraiment scientifique des générations médicales formées par le concours. Ce n'est pas tel ou tel point de la science qu'elles connaissent particulièrement, c'est la science entière, c'est-à-dire la vraie science, dont la connaissance approfondie leur est imposée par la longue filière de compétitions et d'épreuves qu'elles ont à affronter, et qui commencent à l'internat pour se continuer sans relâche jusqu'aux concours qui livrent le titre d'agrégé et celui de médecin des hôpitaux. Ce sont nos persévérantes études de science générale qui donnent à ces générations médicales le goût dominant des études cliniques. La médecine française, même celle qui aime et cultive l'expérimentation, reste essentiellement clinique; c'est sa marque propre. Nous aimons peu les études de laboratoire isolées, détachées de l'histoire des maladies et de la thérapeutique; nous les faisons converger vers la connaissance des lésions et des actes morbides, nous les mettons le plus possible en comparaison avec les faits d'observation, et nous interrogeons ceux-ci avec une sorte de prédilection, car nous savons qu'ils réalisent l'expérimentation la plus délicate et la plus instructive, auprès de laquelle les expérimentations de laboratoire restent souvent douteuses et insuffisantes.

Telle est notre tradition; elle sera notre honneur et notre force dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé. Que le spectacle des nations voisines ranime notre activité, mais qu'il ne nous jette pas hors de nos voies naturelles. Ne nous accusons pas de défauts qui sont nos qualités. Nous nous perdrions à vouloir acquérir certaines vertus qui nous sont antipathiques, et qui étoufferaient nos vertus de race. La médecine française aime la clarté, répugne aux explications factices, tourne tout aux études cliniques qu'elle poursuit avec passion. Maintenons-la telle, et que nos réformes de l'enseignement médical se conforment à son génie.

CHAUFFARD.

LES COLONIES

DE

L'AFRIQUE AUSTRALE

I.

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE SOUS LE RÉGIME MILITAIRE.

I. *South Africa, past and present,* by John Noble, Clerk of the house of assembly of the Cape colony, Cape-Town 1877. — II. *Natal, a history and description of the colony,* by H. Brooks. London 1876.

Les colonies que les Anglais ont créées ou qu'ils ont conquises en toutes les régions du globe ont eu des fortunes diverses depuis la paix de 1815. Les unes sont restées des stations militaires, telles que Hong-Kong et Aden; d'autres sont des royaumes indigènes gouvernés par des Européens, comme l'Inde. Trois groupes d'établissemens, favorisés par leur situation géographique ou par les circonstances, ont seuls acquis une toute autre importance. Les immigrans de l'ancien monde y sont venus en foule parce que le sol et le climat conviennent au tempérament de l'homme blanc. Ces nouveaux venus y ont réussi, ils s'y sont enrichis; alors ils ont réclamé de la mère patrie la jouissance des droits politiques auxquels ne renoncent jamais volontiers les habitans d'un pays civilisé. Ceci gagné, l'Australie, le Canada, l'Afrique australe, se sont trouvés être des états presque indépendans, alliés plutôt que vassaux

d la Grande-Bretagne. La couronne britannique n'a plus exercé sur ces dépendances d'outre-mer qu'une sorte de patronage bénévole; elle a été non plus un maître qui dicte des lois, mais un arbitre que l'on invoque dans les cas embarrassans. Elle avait donné ses soldats, son argent, ses enfans les plus hardis, pour fonder des républiques qui, devenues grandes et régies par un gouvernement parlementaire, ne lui accordent plus qu'une déférence respectueuse. On le conçoit, ce n'est pas sans luttes ni débats que s'est accomplie cette émancipation; ce n'est pas sans tiraillemens que se sont organisés une constitution, un parlement, un ministère responsable, dans une contrée où tout était neuf, à des milliers de lieues du foyer européen. Aussi l'histoire politique de ces jeunes états n'est-elle pas dépourvue d'intérêt, celle du cap de Bonne-Espérance surtout. Au Canada, il y avait des traditions déjà vieilles de deux cents ans et plus; en Australie, la terre étant à peu près déserte, la tâche était moins épineuse parce que nulle complication de politique étrangère n'embarrassait les immigrans. Dans l'Afrique australe au contraire, les colons étaient d'origine diverse, les uns Hollandais, d'autres Anglais, les uns et les autres fidèles aux mœurs, à la langue, à la religion de leurs patries respectives; il y avait en plus des tribus natives de force à se défendre contre les intrus. Après soixante et quelques années de discordes intestines, ces élémenst variés se sont si bien confondus que tous semblent être sur le poin de s'amalgamer en une confédération unique.

Ce que l'on doit entendre sous le nom d'Afrique australe est l'immense territoire en forme de triangle qui, borné par l'Atlantique d'un côté et par l'Océan-Indien de l'autre, pénètre dans l'intérieur jusqu'au tropique du Capricorne, et qui mesure environ 2,000 kilomètres de l'est à l'ouest et 1,200 du sud au nord. Toute cette superficie n'est pas d'égale qualité. A l'extrême pointe, où se fondèrent les premiers établissemens, le sol se prête aux cultures européennes et à l'élevage des bestiaux; c'est là que la colonisation s'est le plus développée. Au nord du fleuve Orange, il y a sur le littoral de l'Atlantique la terre des Namaquas, encore peu connue; au centre, le désert stérile de Kalahari, sans eau ni verdure; puis le Griqualand, où les mines de diamant ont été découvertes il y a peu d'années, et la province d'Orange, où se réfugièrent en 1834 les Hollandais mécontens de la domination britannique. De l'autre côté du Drakenberg, sur le versant de l'Océan-Indien, un vaste district réservé aux Cafres sépare Natal des vieilles provinces du Cap; au-dessus de Natal est un territoire réservé à d'autres indigènes, les Zoulous, et sur la gauche, le Transvaal, plateau salubre et fertile dont l'annexion est un fait tout récent. Tout cet ensemble

appartient aux Anglais ou s'est soumis à leur influence. Seul, le Portugal conserve au nord-est, dans la baie de Lagoa, un petit port de médiocre importance.

Dans cet espace qui est bien quatre ou cinq fois grand comme la France vivent environ 400,000 blancs, dont un tiers au plus d'origine anglaise, et 2 millions 1/2 ou 3 millions d'indigènes : ainsi les Anglais sont en minorité. Ce n'est point par l'émigration directe qu'ils ont acquis cette possession; c'est plutôt, comme on verra, par la conquête pacifique ou militaire. Quant aux indigènes si nombreux, ils se partagent entre plusieurs races bien distinctes : les Cafres et les Zoulous, belliqueux, intelligens, chevaleresques même, qui ont, croit-on, du sang arabe dans les veines, — les Basoutos et les Bechuanas, qui, sans doute de moins noble origine, sont tout à la fois moins redoutables à la guerre et moins aptes à recevoir la civilisation, — les Griquas, issus des alliances accidentelles entre les Hollandais et leurs esclaves de couleur, — les Hottentots et les Bushmen, pauvres êtres dégradés qui disparaissent peu à peu, n'ayant ni la force physique ni les qualités morales de leurs voisins; enfin quelques nègres amenés de l'Afrique centrale par les marchands d'esclaves, des Malais, des Hindous, attirés par l'appât des salaires. Le point capital à observer est la disproportion énorme entre les blancs et les hommes de couleur. Ces derniers, s'ils étaient unis et résolus, n'auraient pas de peine à écraser les Européens. Les colons vivent constamment sous cette menace; ils ont su se conduire en conséquence, ce qui prouve en faveur de leur habileté (1).

I. — LES DÉBUTS D'UNE COLONIE.

Il existait en Hollande au XVIIe siècle, de même que chez toutes les nations maritimes de l'Europe, une compagnie des Indes. Un chirurgien de cette compagnie, Jan Anthony van Riebeck, reçut mission en 1652 de créer au cap de Bonne-Espérance une station de relâche, afin que les navires venant d'Asie ou s'y rendant pussent s'approvisionner de vivres frais et recevoir des secours en cas de besoin. Riebeck débarqua dans la baie de la Table avec une centaine d'employés ou de soldats; quelques-uns de ses compagnons entreprirent tout de suite de cultiver la terre. Comme leur travail fut productif, d'autres se hâtèrent de les imiter. Toutefois le gou-

(1) Les événemens graves dont l'Afrique australe a été récemment le théâtre ont appelé l'attention sur cette colonie. Sans compter les feuilles quotidiennes, presque tous les recueils périodiques de l'Angleterre s'en sont occupés en ces derniers mois. Citons surtout les articles de tendances diverses insérés dans la *Quarterly Review*, l'*Edinburgh Review*, le *Nineteenth Century*.

vernement hollandais, dont le commerce était la grosse affaire, se gardait de les encourager; il n'accordait même point de terres à tous les hommes de bonne volonté. Pour devenir colon, il fallait être marié, présenter un certificat de bonne conduite, appartenir à la religion protestante. Par compensation de ces restrictions singulières, il était permis aux émigrans de se faire aider par des esclaves; mais il leur était interdit de trafiquer avec les natifs ou avec les marins d'autres nations: les fruits que le cultivateur ne consommait point en sa maison ne pouvaient être vendus qu'aux officiers de la compagnie. C'était un monopole absolu, non moins inique qu'absolu, car la compagnie se gardait bien de payer à proportion du bénéfice que cette vente lui apportait. Les habitudes commerciales ont du bon sans doute dans la gestion des affaires publiques; acheter bon marché et revendre cher est un moyen assuré de s'enrichir que les rois ont le droit d'employer aussi bien que de simples négocians. Encore faut-il que cette façon d'agir ne soit pas établie par monopole. Au bout d'un certain temps, les colons s'en plaignirent avec amertume; une pétition que tous signèrent, sans exception, fut adressée en Hollande aux directeurs de la compagnie qui n'y virent qu'une manifestation séditieuse : ils y répondirent par la menace de déporter ceux qui s'aviseraient à l'avenir de signer de telles élucubrations. Les gens paisibles se le tinrent pour dit, et ne recommencèrent pas; les plus mécontens s'embarquèrent en fraude pour retourner en Europe, reniant cette nouvelle patrie où l'on n'était libre ni de gagner honnêtement sa vie ni de s'en aller lorsqu'on n'était pas satisfait. La loi coloniale imposait en effet aux concessionnaires de terrain une résidence de dix années et de vingt années à leurs enfans.

Sur ces entrefaites, la révocation de l'édit de Nantes et la persécution contre les Vaudois des Alpes amenèrent en Hollande quantité de malheureux, la plupart honnêtes paysans ou bons artisans, quelques-uns appartenant même aux classes riches et instruites de la société. La compagnie des Indes offrit à ces exilés de les conduire en Afrique; elle leur promettait des terres à titre gratuit, et, s'il en était besoin, du matériel agricole dont ils rembourseraient peu à peu la valeur par leur travail. Quelques-uns acceptèrent; grâce à cette circonstance, la population du cap de Bonne-Espérance s'accrut d'environ cent cinquante Français, hommes, femmes et enfans, tous gens laborieux qui ne tardèrent pas à prospérer. La république hollandaise s'honorait en donnant un asile à de malheureux exilés; elle était inconséquente en permettant qu'ils fussent soumis dans la colonie au moins tolérant des régimes politiques. Non-seulement ils subissaient, comme leurs prédécesseurs, le rigoureux monopole

commercial de la compagnie; bien plus, les autorités locales prenaient à tâche de leur faire perdre leur nationalité. Peu de temps après qu'ils furent arrivés, l'usage de la langue française leur fut interdit dans leurs rapports avec le gouvernement; bientôt on défendit même de prêcher en français dans l'église qui leur était réservée. Aussi cessèrent-ils peu à peu de se servir de la langue maternelle. Le voyageur Levaillant, qui parcourait l'Afrique australe vers 1780, ne vit plus qu'un seul vieillard qui sût parler français. Il ne restait déjà plus de trace de cette émigration que dans les noms propres, ces fossiles de l'histoire.

Français ou Hollandais d'origine, tous étaient fort mécontens du pouvoir arbitraire que le gouvernement s'arrogeait sur eux. Réclamer était inutile; retourner en Europe n'était pas facile, car la plus heureuse traversée ne durait guère moins de quatre mois à cette époque. Les plus entreprenans commencèrent dès lors à chercher vers l'intérieur du pays un refuge contre le despotisme dont ils étaient victimes. Sous prétexte que leurs troupeaux exigeaient de vastes pâturages, ils allaient devant eux, s'arrêtaient lorsque le terrain semblait favorable, reprenaient leur marche en avant, combattus parfois par les indigènes, bien accueillis le plus souvent par les tribus sauvages, dont le caractère naturel est doux et serviable. Cette existence nomade étendit démesurément les limites de la colonie; mais la population européenne n'en reçut pas grand profit. S'habituant à vivre au hasard, écartés les uns des autres, sans autre culture intellectuelle que la lecture de la Bible, les pionniers hollandais perdirent en civilisation ce qu'ils gagnaient en indépendance. On leur donna dès cette époque le nom de *boers* ou fermiers de la frontière, qu'ils portent encore. Le gouverneur faisait son possible pour leur interdire tout commerce avec les natifs; il n'y parvenait pas. Aux environs de la ville du Cap, les Hottentots s'étaient réduits de leur plein gré au rôle d'esclaves des hommes blancs, en compensation de la nourriture et de la protection que la servitude leur assurait. Au-delà vivaient des tribus moins pacifiques, Boschimans au nord, Cafres à l'est, qui enlevaient les troupeaux, brûlaient ou pillaient les fermes isolées. Il était donc périlleux de s'établir sur la frontière. Les boers s'habituèrent à se défendre eux-mêmes; le gouverneur ne put que donner une apparence d'organisation à ces escarmouches continuelles. En chacun des districts menacés, il instituait un chef, *veld-cornet*, investi du droit de proclamer le *commando*, c'est-à-dire de convoquer les fermiers voisins et de se mettre à leur tête pour repousser les indigènes et pour leur reprendre avec usure le bétail pillé. Cette organisation défensive est bien primitive; cependant elle subsiste encore, comme on le verra plus loin par le

récit des événemens qui ont amené l'annexion du Transvaal. De même qu'aujourd'hui, le *commando* donnait lieu, il y a un siècle et demi, aux plus graves abus; les infortunés sauvages livrés, sans contrôle, aux représailles d'Européens bien armés, avaient toujours tort. Les récits de Levaillant ne laissent aucun doute à ce sujet; ce voyageur, voulant vivre en bonne intelligence avec les indigènes, se garde bien de prendre le parti des boers; il les évite; il laisse pousser sa barbe pour ne pas être confondu avec eux. A l'en croire, le *commando* se déclare sous le plus futile des prétextes, même sans prétexte aucun. Le fermier qui veut se procurer des bestiaux et des esclaves part en expédition contre les Cafres, avec ses voisins. Tous ces colons sont endurcis aux fatigues, bons chasseurs, bien armés; après la victoire, ils massacrent les prisonniers dont ils ne savent que faire et se partagent le butin. La ville du Cap est trop éloignée pour que l'on y sache tout ce qui se passe sur la frontière. Au surplus, quel moyen le gouverneur eût-il eu de punir ou de contraindre à venir s'expliquer les individus supposés coupables de ces méfaits?

Les établissemens de l'Afrique australe étaient en somme dans une situation peu satisfaisante à la veille de la révolution française. Bientôt la Hollande fut envahie, le stathouder dut se réfugier en Angleterre. Le cabinet britannique, qui surveillait d'un œil jaloux toutes les étapes de la route de l'Inde, obtint du prince d'Orange la permission d'occuper le Cap pendant la durée de la guerre. L'amiral Elphinstone parut devant la ville, en juin 1795, avec une flotte et des troupes de débarquement sous les ordres du général Craig. Le gouverneur hollandais ne se souciait pas de les recevoir. Il devait obéissance non point au stathouder, mais à la compagnie des Indes dont il n'avait reçu nulle nouvelle. D'autre part il était hors d'état de se défendre. Un millier de soldats réguliers et quelques bataillons de miliciens, voilà tout ce qu'il pouvait opposer à l'ennemi. Encore ces derniers, si adroits qu'ils fussent dans les chasses contre les bêtes féroces ou contre les Cafres, n'avaient pas assez de consistance pour tenir contre de vrais soldats. Après une courte lutte, la ville et les forts capitulèrent. Ici se termine le règne de la compagnie que personne ne regretta; elle avait exploité la colonie sans rien chercher que son profit, elle s'était fait détester de tous les résidans européens, qui la plupart acceptèrent volontiers ce changement de maîtres. On vit même quelques employés de la défunte compagnie passer au service du vainqueur. Le général Craig, devenu gouverneur pour la Grande-Bretagne, s'empressa d'abolir les monopoles et de déclarer que le commerce était libre avec les tribus de l'intérieur. De grands travaux de fortification furent exé-

cutés afin de mettre le Cap à l'abri d'un coup de main. Toutefois cette occupation n'était que transitoire. La paix d'Amiens restitua la colonie aux Hollandais. Ce fut pour peu de temps. Dès 1806, les Anglais revenaient avec une flotte à laquelle il était impossible de résister. Depuis cette époque, le Cap n'a cessé d'être une colonie britannique.

L'administration anglaise eut pour premier souci de se mettre en état de défense, puis d'assurer aux fermiers la paix et la prospérité. La garnison était nombreuse, les dépenses militaires étaient considérables; les districts du littoral où vivait la majeure partie de la population blanche en profitèrent. Au-delà des montagnes qui bordent l'horizon, les boers sentirent aussi l'influence d'un gouvernement plus actif. Des cours de justice ambulantes parcoururent le pays, des bureaux de poste furent établis, des colonnes mobiles inspirèrent à tout le monde, hommes blancs ou indigènes, le respect de l'autorité. Le grand mal était qu'une population si dispersée, presque nomade, ne pouvait recevoir les bienfaits de l'instruction. Dans le district de Graaff-Reinet, qui faisait limite en ce temps, sur 3,400 enfans on n'en comptait que 160 vivant à portée des écoles; les enfans étaient nombreux sur ces frontières; il n'était pas rare d'en trouver douze et plus dans une famille. Au reste, il y avait tant de terres vacantes qu'un excès d'habitans n'était pas à craindre. Aussi le gouvernement attirait-il les étrangers. Justement à l'issue des grandes guerres de l'empire, les gens aventureux se mirent à la recherche de nouvelles entreprises; 4,000 Anglais ou Écossais débarquèrent en 1820. Cette émigration modifiait le vieux fond hollandais dans un sens favorable au maintien de la domination britannique. Il est vrai que l'Anglais emporte au bout du monde ses mœurs, ses coutumes, et qu'il ne se soumet pas de bon cœur au gouvernement despotique par lequel la colonie du Cap était alors régie. On ne s'étonnera pas que des difficultés se soient bientôt produites.

Au nord du cap de Bonne-Espérance, le sol est peu fertile, la contrée presque déserte; les boers n'allaient guère de ce côté, ou s'ils s'y avançaient, les indigènes leur opposaient peu de résistance. Vers l'est au contraire, les Européens, attirés par la bonne qualité des terres, s'étaient étendus peu à peu jusqu'à plus de 600 milles de Cape-Town. Les villes frontières de Graaff-Reinet et de Graham's-Town étaient environnées par les Cafres, tribus belliqueuses, remuantes, dont le voisinage était une menace perpétuelle. Le pire est que la politique du gouvernement anglais à l'égard de ces natifs variait sans cesse. Tantôt on permettait aux Européens et aux Cafres de se réunir dans des foires où le bétail s'échangeait contre les menus produits de nos manufactures; tantôt on remettait

en vigueur les ordonnances surannées de la compagnie hollandaise, qui prohibaient, sous peine de confiscation, toute rencontre entre les deux races. Une autre fois on exigeait que tout individu, qu'il fût blanc ou noir, circulant à l'intérieur de la colonie, fût muni d'un passeport, prescription tracassière dans un pays où le fermier le plus paisible se déplaçait du jour au lendemain, à la recherche de nouvelles pâtures pour ses troupeaux. Ou bien encore on expulsait par mesure générale tous les indigènes cantonnés dans tel ou tel district, au grand détriment des cultivateurs qui se voyaient privés de leurs plus fidèles serviteurs. Le parlement anglais s'émut des plaintes qu'on lui adressait. Une commission d'enquête vint par son ordre examiner sur place ce qu'il y avait à faire, et, sur son rapport, le ministre des colonies institua un commissaire général, résidant près de la frontière orientale, avec pouvoir de réviser les décisions des magistrats inférieurs. Ce haut fonctionnaire devait surveiller en outre les natifs, et, en un mot, trancher sans délai les questions pour lesquelles il y avait inconvénient à attendre la décision du gouverneur. Déjà des commissaires civils avaient remplacé dans chaque district les *landdrosts* et les *heemraden*, magistrats locaux de l'ancienne administration hollandaise, auxquels on reprochait trop de partialité.

Cela se passait en 1827. Le premier commissaire-général, Andries Stockenstrom, était l'un des hommes les plus remarquables de la colonie. Son père, *landdrost* de Graaff-Reinet, avait été assassiné par trahison dans une entrevue avec les Cafres. Lui-même avait d'abord servi dans une expédition au-delà de la frontière en qualité d'interprète; puis il avait été officier dans le régiment du Cap, magistrat dans son district natal. Il connaissait les Cafres aussi bien que les boers, et il était connu d'eux comme un homme bienveillant, actif, intelligent. Son plus grave défaut, commun à tous les administrateurs qui connaissent bien les lieux et les hommes, était de posséder sur les divers sujets de sa compétence des opinions fort arrêtées qui ne plaisaient pas à tout le monde. Ainsi on avait toujours accordé aux boers le droit de représailles contre les Cafres. Un troupeau était-il volé par ceux-ci, une patrouille militaire, appuyée par un *commando* de colons, entrait sur le territoire ennemi, pillait le premier village venu, massacrait ou réduisait en esclavage les indigènes faits prisonniers. Les troupes régulières s'épuisaient dans ces courses peu glorieuses; les boers y perdaient leur temps et quelquefois la vie, sans compter que ces luttes incessantes entretenaient de part et d'autre un état d'irritation menaçant pour la paix publique.

Stockenstrom voulut abolir cette coutume barbare; n'y pouvant réussir, il donna sa démission et partit pour l'Angleterre. Peu

après, en 1834, un nouveau gouverneur, sir Benjamin Durban, arrivait, ayant pour instruction d'abolir l'esclavage et de traiter les natifs avec humanité. A peine était-il installé, que les Cafres se ruèrent, au nombre de 20,000, sur les districts occupés par les Européens, brûlant les habitations, massacrant les colons, enlevant tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Le châtiment ne se fit pas attendre. Il n'y avait que 800 hommes de troupes de ce côté; mais on proclama la loi martiale, on arma les fermiers suivant l'ancien usage. Comme conséquence de la victoire, le gouvernement s'annexa une partie du territoire envahi, et par précaution il y appela des indigènes, les Fingoes, qui s'étaient montrés hostiles aux Cafres. Cependant de si graves désordres appelaient l'attention du parlement. La philanthropie triomphait alors en Angleterre. On avait aboli l'esclavage dans toutes les possessions de la Grande-Bretagne; le ministre des colonies, lord Glenelg, partageait les idées humanitaires de Wilberforce. Stockenstrom, interrogé par un nouveau comité d'enquête, n'avait pas dissimulé que la férocité des indigènes s'expliquait par les mauvais traitemens dont ils avaient été victimes. Sous cette impression, lord Glenelg écrivit à sir B. Durban une dépêche qui était la condamnation de la politique suivie jusqu'alors. « L'attitude que les colons et les autorités coloniales ont eue envers les indigènes depuis de longues années justifie les Cafres de s'être lancés dans une guerre avec une si fatale imprudence. Ils peuvent avoir l'habitude, je n'en doute pas, de tracasser les Européens par leurs déprédations; mais, expulsés des terrains qu'ils possédaient légitimement de toute antiquité, confinés en de trop étroites limites où les pâturages manquent à leurs troupeaux, poussés au désespoir par les injustices systématiques dont ils ont été victimes, je conclus à regret qu'ils avaient parfaitement le droit d'essayer, même sans espoir, si la force leur procurerait les dédommagemens qu'ils ne pouvaient obtenir autrement. »

On admire souvent le rapide essor des colonies anglaises. On doit convenir que, si les dépêches de ce genre sont fréquentes dans leur histoire administrative, il faut faire honneur de leurs progrès plutôt à l'intrépidité ou à l'intelligence des émigrans qu'à la sagesse du gouvernement métropolitain. Ces sentimentalités solennelles ne pouvaient tomber plus mal à propos. Les habitans de la frontière avaient beaucoup souffert, un grand nombre étaient ruinés soit par la guerre, soit par l'affranchissement de leurs esclaves; ils s'attendaient à recevoir sinon des secours pour relever leurs maisons en ruine, au moins quelques témoignages de sympathie. Le courrier d'Angleterre ne leur apportait que des reproches. Bien plus, M. Stockenstrom, après s'être fait en cette circonstance l'avocat des natifs

et l'accusateur de ses compatriotes devant la commission d'enquête, revenait au Cap investi du titre de lieutenant-gouverneur avec mission de rétablir la concorde, de veiller à ce que les Cafres ne fussent plus molestés par les fermiers de descendance européenne. Le mécontentement qu'en éprouvèrent les boers fut l'une des causes déterminantes de l'exode auquel beaucoup d'entre eux se résolurent vers cette époque, comme on le verra plus loin. Le lieutenant-gouverneur, accueilli avec défiance, s'efforça de mieux régler les rapports quotidiens entre les deux races ennemies. Au lieu de traiter les Cafres en sauvages, il abolit le système des représailles, il conclut des conventions avec leurs chefs, qui furent dorénavant responsables des méfaits commis par des individus isolés. Des agens diplomatiques domiciliés au milieu des indigènes devinrent les interprètes nécessaires des réclamations formées par les colons. En même temps, tout Européen était déclaré justiciable des tribunaux en deça du 25e degré de latitude. C'était reporter bien loin vers le nord la limite idéale des établissemens anglais et introduire prématurément les formes de la vie civilisée dans une région qui n'avait connu jusqu'alors que la loi du plus fort.

Le gouverneur, sir B. Durban, revint en Europe, ne voulant pas se rendre complice d'une politique qui lui paraissait pleine d'illusions. Son successeur, sir George Napier, se trouva fort embarrassé entre les fermiers, qui se prétendaient sacrifiés, et les Cafres, qui demandaient la restitution des territoires qu'on leur avait enlevés. D'ailleurs les boers ne pardonnaient pas à M. Stockenstrom de s'être prononcé contre eux. Cette hostilité devint telle qu'il dut se retirer encore une fois. Comme dédommagement de cette révocation nécessaire, il recevait le titre de baronnet. Le gouvernement britannique se plaît à conférer cette distinction très enviée aux membres les plus distingués de la grande famille coloniale; c'est un lien qui les rattache, eux et leurs descendans, à la mère patrie.

Les traités conclus avec les Cafres par sir Andries Stockenstrom ne restèrent pas longtemps en vigueur. A peine était-il parti que les indigènes reprenaient leurs habitudes de maraude. En 1846, une seconde guerre éclata. Elle eut pour conséquence l'annexion aux possessions britanniques d'une large bande de terrain désignée depuis sous le nom de Cafrerie britannique. Mais la leçon ne suffit pas. Les fermiers victimes de cette invasion des indigènes venaient de rentrer dans leurs domaines lorsqu'un nouveau soulèvement se produisit en 1850. Cette fois les boers furent invités à se mettre en campagne dans les conditions admises pour les *commandos* de l'ancien temps : le gouverneur leur promettait de partager entre eux le butin capturé sur l'ennemi. Ce n'était pas un appât

insignifiant : 15,000 têtes de bétail furent enlevées en une seule expédition. Si la punition fut sévère, du moins elle fut efficace. Depuis cette époque la frontière orientale de la colonie a été paisible. Les gouverneurs qui se sont succédé à Cape-Town ont pris pour règle de conduite d'améliorer le sort des indigènes, de les amener par des efforts graduels à un meilleur état de civilisation. Ils y ont réussi; les Cafres sont devenus des voisins tranquilles; ils achètent les marchandises anglaises; ils fournissent à la colonie de bons ouvriers. Dans l'Afrique australe, de même qu'en d'autres points du globe, les populations indigènes semblent s'être réconciliées avec le gouvernement britannique.

II. — L'EXODE DES BOERS.

Tandis que la frontière orientale était ravagée par de fréquentes incursions des Cafres, vers le nord au contraire les colons jouissaient d'une sécurité relative. Au-delà du fleuve Orange, qui formait la limite naturelle, vivaient des tribus adonnées à la chasse, nomades, se battant souvent entre elles. C'étaient des Zoulous, des Bechouanas, des Basoutos, des Bushmen ou Boschimans. Vers le commencement du siècle, la place leur avait été disputée par les Griquas. Ces Griquas avaient été visités par les missionnaires; ils en avaient reçu les premières notions de la vie civilisée, ils s'étaient presque fixés à demeure entre le fleuve Orange et son affluent la Modder, dans une région bien arrosée, riche en pâturages et en terres arables. En 1825, dans un été de sécheresse extrême, les fermiers franchirent l'Orange avec leurs troupeaux. Bien accueillis par les Griquas, ils revinrent, et peu à peu quelques-uns y créèrent des établissemens durables. Le commissaire-général Stockenstrom voulut s'y opposer; personne ne l'écouta. Au surplus le gouvernement britannique ne voyait aucun motif sérieux d'entraver ce mouvement d'expansion dont l'importance était vraiment insignifiante.

En 1833 et 1834, un plus grand nombre passèrent la frontière, la plupart sans esprit de retour. Les boers étaient très mécontens. L'abolition de l'esclavage menaçait de leur enlever leurs meilleurs serviteurs. Les déprédations des Cafres décimaient leurs troupeaux. N'était-il pas naturel de tenter fortune ailleurs? Le gouvernement du Cap leur déplaisait; n'étaient-ils pas libres d'en établir un autre à leur convenance dans les provinces vacantes de l'intérieur? Ils l'avouaient tout crûment : Nous allons, disaient-ils, chercher de l'herbe et la liberté. Sur la question qui lui en fut faite par sir B. Durban, le premier magistrat de la colonie déclara qu'aucun article de loi

ne s'y opposait. D'anciennes ordonnances de la compagnie hollandaise défendaient, il est vrai, de dépasser la frontière ou d'entrer en négociation avec les natifs; mais ces prescriptions étaient tombées en désuétude. Quel moyen d'ailleurs de retenir des gens qui répudient la terre natale et renoncent à leur nationalité? Il était aussi impossible d'arrêter les boers sur la rive gauche du fleuve Orange qu'il le serait d'empêcher les habitans de la Grande-Bretagne de partir pour les États-Unis.

Ces raisonnemens étaient irréfutables; cependant le nombre des fuyards augmentait chaque jour. L'évaluation que l'on en fit alors varie entre 5,000 et 10,000. C'était un entraînement général, une sorte de folie contagieuse, assez malfaisante au surplus, puisque les émigrans abandonnaient le certain pour l'inconnu, quittaient des habitations héréditaires pour se lancer avec femmes et enfans dans le désert. L'exaltation religieuse ne fut pas étrangère à ce singulier exode. Le bruit avait couru que le gouvernement prétendait convertir la population du Cap à la religion catholique. Quelques-uns crurent, en se dirigeant vers le nord, s'approcher de Jérusalem. Chaque groupe se choisissait un chef avant de se mettre en route. Bientôt ils se réunirent tous sous le commandement de l'un d'eux, Pieter Retief, de vieille famille huguenote, qui avait tenu un certain rang dans la colonie. Avant de passer la frontière, Retief avait lancé, au nom des fermiers réunis sous ses ordres, une déclaration dont il n'est pas sans intérêt de reproduire les principaux passages. « Nous quittons cette colonie avec la conviction que le gouvernement anglais n'a plus rien à exiger de nous et voudra bien à l'avenir ne pas s'occuper de nous. Pendant notre voyage et lorsque nous serons arrivés sur le lieu de notre résidence définitive, nous ferons connaître aux natifs notre intention de vivre en paix. Où que nous allions, nous maintiendrons le principe de la liberté. Il n'y aura plus d'esclaves; mais nous sommes déterminés à établir des relations convenables entre le maître et le serviteur. » Peut-être cette dernière phrase, dont le sens est ambigu, contient-elle la vraie pensée des émigrans. Leur principal motif de mécontentement était l'abolition de l'esclavage. Ils avaient si mal compris la loi votée à cet effet par le parlement britannique qu'ils s'étaient crus spoliés sans dédommagement. La plupart vendirent à vil prix leurs bons d'indemnités ou même négligèrent d'en recevoir le montant avant de se mettre en route.

Une fois au-delà du fleuve Orange, les boers marchèrent au nord afin d'éviter les Cafres. Ils traversaient le territoire qui forme aujourd'hui l'état libre d'Orange, au milieu de tribus peu dangereuses. Cependant, au voisinage de la rivière Vaal, un chef zoulou,

Moselekatze, les attaqua à l'improviste. Ils marchaient par petites bandes, chacune accompagnée de femmes, d'enfans, de troupeaux, de chariots. La première fut écrasée sans qu'âme vivante en pût réchapper. La seconde donna l'alarme. Aussitôt les émigrans se concentrèrent. Il est digne de remarque qu'ils combattaient comme l'on raconte que firent autrefois nos ancêtres les Gaulois. A l'intérieur d'un retranchement formé par les chariots, hommes et femmes se défendaient avec le même courage. Ces braves boers avaient du moins l'avantage d'être mieux armés que leurs adversaires, car ceux-ci n'avaient que des javelots, tandis que les Européens possédaient des fusils dont ils se servaient avec beaucoup d'adresse, ayant été dressés à la chasse dès leur plus jeune âge. Cette attaque fut donc repoussée sans trop de pertes; ensuite une petite troupe des meilleurs guerriers franchit le Vaal sous la conduite de Maritz et de Potgieter, pour poursuivre l'ennemi et lui enlever les trophées qu'il avait obtenus par surprise. Ces incidens prouvaient combien il était imprudent de marcher à l'aventure. Retief en profita pour imposer une certaine discipline à son peuple. A cela près, l'exode se continuait sans trouble ni désordre, malgré l'assemblage incongru de tant de familles dont le lien social était purement volontaire. L'état sanitaire était bon. Soir et matin les prières étaient dites en commun. Le pays fournissait en abondance des pâturages, de l'eau, du poisson et du gibier; les indigènes ne refusaient pas de vendre des céréales en échange de porcs ou de moutons. Les lions étaient gênans; on en tua des centaines. Le but que les émigrans se proposaient d'atteindre était la terre de Natal, dont la chaîne du Drakenberg les séparait.

Vasco de Gama, lors de son premier voyage dans l'Inde, avait découvert le jour de Noël une baie de la côte orientale d'Afrique; il y avait débarqué et s'était donné le plaisir de baptiser ce pays nouveau du nom de *Terra natalis*. Trois siècles et demi plus tard, quelques Anglais s'y établirent, mais le gouverneur du Cap ayant refusé de les soutenir, cette tentative eut peu de succès. La côte dont il s'agit était alors presque déserte. Un Attila africain, Chaka, chef d'une tribu de Zoulous, s'était rendu maître, de 1812 à 1828, de toute la région comprise entre la Cafrerie et le fleuve Limpopo. Sa cruauté ne le cédait en rien à ce que l'on connaît des plus affreux tyrans de l'Afrique centrale. On raconte qu'au retour d'une armée envoyée par lui contre le Mozambique, furieux que cette expédition eût échoué, il fit massacrer 2,000 femmes de ses soldats, à raison de 300 par jour. Là-dessus, il y eut une sédition. Chaka, trahi par ses frères, mourut en leur prédisant, avec une rare perspicacité, qu'ils ne seraient pas de force à lutter contre les hommes blancs qui allaient bientôt arriver. Suivant l'usage des peuples barbares, son

tombeau devint un lieu de dévotion. Il eut pour successeur un de ses frères, Dingaan, aussi cruel, mais moins habile. Peu satisfait d'avoir sur le littoral une petite colonie d'Anglais, n'osant toutefois les expulser de vive force, il avait signé une convention avec eux. L'un des articles de ce traité autorisait les missionnaires à pénétrer dans l'intérieur. Il y en avait un, le révérend Owen, dans le camp de Dingaan, lorsque Retief et ses compagnons apparurent sur le versant oriental du Drakenberg.

Les boers venaient demander à ce chef indigène la permission de s'établir sur le territoire dont il était alors le maître. Il leur fit bon accueil; les clauses du traité furent, après discussion, rédigées par le révérend Owen, qui assistait à ces négociations en qualité d'interprète. Avant de conclure, Dingaan voulut donner une grande fête à Retief et lui faire passer la revue de ses troupes. Ce n'était qu'un prétexte. Les Européens avaient eu l'imprudence de déposer leurs armes. Sur un signal donné, ils furent tous mis à mort, sans qu'un seul fût épargné. Les missionnaires, terrifiés par cet événement, se réfugièrent en toute hâte près de la petite colonie de Port-Natal. Les boers, avertis de cette catastrophe qui leur enlevait l'élite de leurs combattans, se réunirent sous le commandement d'un nouveau chef, Hendrik Potgieter. Ils étaient alors à cheval sur le Drakenberg pour ainsi dire. Un grand nombre n'avaient pas encore franchi cette chaîne de montagnes. Néanmoins les 800 hommes, jeunes ou vieux, en état de tenir un fusil se sentaient de force à lutter contre des barbares mal armés, d'autant plus que les Anglais de Port-Natal étaient convenus d'attaquer au même moment pour faire diversion. Par malheur, des espions zoulous surveillaient tous leurs mouvemens. Dingaan repoussa tous ses ennemis avec succès. Les colons de Natal se réfugièrent, en compagnie des missionnaires, sur un navire qu'un heureux hasard avait amené dans la baie. Les boers revinrent dans la montagne, épuisés, réduits à la plus misérable condition, obligés de secourir sur le fonds commun quantité de femmes et d'enfans dont les maris ou les pères avaient succombé. Le gouverneur du Cap, sur le récit qui lui parvint de ces tristes événemens, fit dire aux fugitifs qu'il les invitait à rentrer dans la colonie. Quelques-uns y auraient consenti volontiers. Ce furent les femmes, dit-on, qui refusèrent de quitter la place avant que les victimes eussent été vengées. On est tenté de croire au surplus qu'ils n'avaient éprouvé tant d'échecs que parce qu'il leur manquait un chef vigoureux. Il leur en arriva un sur ces entrefaites, Andries Pretorius, du district de Graaff Reinet, dont le nom reparaîtra souvent par la suite. La lutte recommença bientôt avec plus de succès. Dingaan, vaincu, fut abandonné par une partie de ses partisans. Un de ses frères, que les émigrans avaient eu l'a-

dresse de se rendre favorable, fut proclamé roi des Zoulous. Les boers, maîtres enfin du territoire qu'ils avaient entrevu du haut du Drakenberg, fondèrent la ville de Pietermaritzburg, ainsi nommée en l'honneur de deux de leurs chefs, Pieter Retief et Gert Maritz, qui avaient succombé comme Moïse avant d'arriver sur la terre promise; leur gouvernement, dont Pretorius restait le chef, prenait le titre de Société sud-africaine de Port-Natal.

Ceci se passait en 1840. Depuis six ans, les boers erraient dans les régions inconnues de l'Afrique australe, semblables aux Hébreux dont la lecture de la Bible leur rappelait chaque soir les pérégrinations. Devenus possesseurs d'un territoire riche et fertile, étaient-ils enfin au terme de leurs aventures? Lorsqu'ils croyaient s'être affranchis de la souveraineté britannique, les autorités du Cap montrèrent que l'on pensait encore à eux. En apprenant les résultats de cet exode, le ministre des colonies à Londres fit savoir que le gouvernement ne tolérerait pas que ses sujets érigeassent un état indépendant sur la frontière. En conséquence, le gouverneur, sir George Napier, eut ordre d'envoyer une garnison à Natal. Quelques centaines d'hommes, sous le commandement d'un capitaine, y débarquèrent au mois de mai 1842. Les boers, fort mécontens de cette intervention, prétendant même qu'ils entendaient se constituer en république sous le protectorat du roi de Hollande, qui ne leur avait toutefois donné aucun encouragement, les boers reçurent à coups de fusil les soldats anglais, puis ils les bloquèrent dans leur camp. Un émissaire put en aller porter la nouvelle au Cap. Des renforts arrivèrent bientôt; la ville de Pietermaritzburg fut occupée, et les émigrans, reconnaissant qu'ils n'étaient point les plus forts, acceptèrent la suprématie du gouvernement britannique; mais cela ne faisait pas l'affaire de ceux qui avaient rêvé de devenir indépendans. Les insoumis, Pretorius entre autres, repassèrent le Drakenberg pour se répandre dans les régions qui forment aujourd'hui les états d'Orange et de Transvaal.

L'esprit d'indépendance dont les boers étaient animés, la vie pastorale à laquelle ils s'adonnaient, étaient inconciliables avec l'idée d'un gouvernement unique. Chaque famille se dirigeait à sa fantaisie; tout au plus marchaient-ils par petites bandes, afin de se trouver en force contre les natifs. Quelques-uns s'avancèrent ainsi vers le nord où ils fondèrent la ville de Potchefstrom sur la rive gauche du Vaal. Ayant appris qu'une ordonnance du gouverneur du Cap prétendait assujettir aux lois de la colonie tous les Européens résidant en deçà du 25e degré de latitude, ils émigrèrent encore plus loin. Zoutspanberg et Leydenburg datent de cette époque. A cette distance de la côte méridionale, séparés des vieilles provinces par d'immenses espaces presque déserts, ils comptaient vivre

enfin tranquilles. Bien plus, ils avaient l'espoir de s'ouvrir un débouché vers l'est dans la direction de la baie de Lagoa où le Portugal possédait quelques comptoirs. Les Anglais ne s'occupèrent plus pour le moment de ces pionniers du Transvaal; ceux de la rivière Orange leur causaient déjà trop de souci.

Il y avait entre l'Orange et le Vaal des tribus que l'Angleterre se croyait tenue de protéger; entre autres les Griquas et les Basoutos, qui, avec l'insouciance des peuplades sauvages, avaient vendu leurs terres à vil prix aux premiers Européens arrivés dans cette région. Le marché conclu, ces indigènes ne tardèrent pas à s'en repentir; ils se plaignirent d'avoir été dépouillés, d'être réduits à mourir de faim. Alors, tantôt ils essayaient de reprendre de vive force ce qu'ils avaient vendu; tantôt, s'ils se sentaient trop faibles, ils émigraient en masse vers les provinces où ils espéraient trouver des protecteurs. Grâce à la fertilité de son sol, Natal les avait toujours attirés. Ils y trouvaient de plus la sécurité depuis qu'une garnison anglaise s'y était établie. L'occupation de la côte orientale par les Anglais eut ainsi cette double conséquence assez curieuse de faire partir les boers que le joug administratif effarouchait et d'attirer les natifs que la proximité des soldats européens garantissait contre les exactions de leurs voisins. Il y avait 3,000 Zoulous sur le territoire de Natal en 1844; il y en eut 80,000 trois ans après; on en compte 400,000 aujourd'hui. Par une décision impériale de 1845, cette colonie reçut une existence indépendante avec un lieutenant-gouverneur pour chef et un conseil exécutif composé des principaux fonctionnaires de la résidence. Ceci ne répondait nullement aux intentions des fermiers, qui avaient quitté leurs anciens domaines surtout parce qu'ils n'y jouissaient pas d'assez de liberté.

L'ancien chef des insurgés Pretorius, qui était revenu dans cette province à la faveur d'une amnistie, reçut mission de ses compatriotes de se rendre au Cap pour soumettre au représentant de la reine les réclamations de la communauté. La répartition des terres par petits lots était, entre autres circonstances, une mesure vexatoire que ces fermiers nomades ne pouvaient supporter. La création d'un gouvernement auquel aucun membre électif ne prenait part blessait ces *burghers*, qui, lorsqu'ils s'étaient vus abandonnés à eux-mêmes, avaient établi tout de suite un *volksraad* ou chambre des représentans. Le gouverneur était alors sir Henry Pottinger, qui portait en outre le titre de haut commissaire pour le règlement des affaires indigènes dans l'Afrique australe. La grosse préoccupation du moment était, non pas d'administrer la colonie du Cap où nulle difficulté intérieure ne se produisait, mais d'établir sur un bon pied les rapports entre Européens et indigènes dans les territoires adjacens. Sir H. Pottinger, que la révolte des Cafres avait amené

à Graham's-Town, sur la frontière orientale, attendait son successeur. Il refusa d'écouter Pretorius ; bien plus il ne voulut pas lui accorder une entrevue. Celui-ci, blessé d'une telle marque de mépris, ne repartit qu'après avoir adressé ses plaintes à la presse locale. « Où était le gouvernement, disait-il, lorsque nous avons été massacrés par des tribus barbares? N'étions-nous pas déjà ses sujets lorsqu'il nous a opprimés au point que nous dûmes quitter la terre où nous étions nés? On nous objecte que nous l'avons fait de notre plein gré. C'est vrai, et les émigrans ne s'en seraient pas repentis s'ils étaient restés libres de se choisir eux-mêmes un protecteur. Comment se fait-il que depuis l'arrivée des soldats anglais à Natal la population ne se soit pas accrue d'un seul Hollandais? C'est que la protection telle que l'entend sa gracieuse majesté est synonyme d'oppression. J'ai fait inutilement un long voyage. Je retourne vers mes concitoyens sans avoir même entrevu le chef de la colonie. On ne verra le mal que lorsqu'il sera trop tard pour y porter remède. »

Le successeur de sir H. Pottinger fut sir Harry Smith, bien connu des vieux colons grâce à l'énergie qu'il avait déployée pendant un premier séjour dans l'Afrique australe. Treize ans auparavant, lorsque éclatait l'insurrection cafre de 1834, — il était alors colonel et chef d'état-major du gouverneur, — il avait parcouru 600 milles à cheval en dix jours pour arriver l'un des premiers sur le théâtre des hostilités. Il était encore homme à ne pas traiter les affaires en son cabinet, et vraiment il fallait une activité rare pour visiter tour à tour les vastes provinces de l'Afrique australe où le cabinet britannique entendait maintenir son autorité. A peine débarqué, sir H. Smith part pour la Cafrerie; de là, il passe le fleuve Orange et arrive à Bloemfontein au milieu des émigrans qui presque tous se rappelaient l'avoir eu à leur tête en 1834. Prodigue de bonnes paroles, il leur promit tout ce qu'ils désiraient, à condition qu'ils se soumissent de bon cœur à l'autorité de la reine d'Angleterre. Les impôts payés par eux ne devaient servir qu'à indemniser les indigènes dépossédés ou à construire des églises et des écoles. Aux chefs des Griquas et des Basoutos, il sut persuader que l'installation des Européens sur une partie de leur territoire ne porterait pas atteinte à leurs droits héréditaires. Cela dit, il déclara que la région comprise entre l'Orange et le Vaal faisait désormais partie de l'empire britannique. Les fermiers devaient être soumis aux lois de la Grande-Bretagne. Au regard des populations indigènes, le gouvernement n'agirait que comme arbitre, en particulier dans les querelles relatives à des contestations de limites.

A peine sir H. Smith, continuant son voyage, était-il entré sur le territoire de Natal qu'un triste spectacle s'offrit à lui. C'était la

bande de Pretorius et de ses compagnons en voie d'émigrer avec leurs troupeaux et leurs chariots au-delà de la rivière Vaal. Hommes, femmes et enfans de tous âges étaient entassés sous des tentes qui les préservaient à peine de la pluie. Trois ou quatre cents pères de famille s'assemblèrent autour du gouverneur, lui exposant les larmes aux yeux qu'ils se voyaient contraints d'abandonner leurs demeures faute d'être protégés contre les natifs qui avaient envahi la province, et aussi parce que le gouvernement leur mesurait les concessions avec trop de parcimonie. Cette fois encore, sir H. Smith promit séance tenante de donner satisfaction à tout le monde. Il eut même l'heureuse pensée de régler leur situation civile et religieuse. Depuis que les fermiers étaient sortis des districts civilisés, bien des mariages avaient été conclus que ni la loi, ni la religion n'avaient consacrés. Un décret spécial en établit la légitimité, en sorte que les enfans qui en étaient issus reprenaient le droit de faire valoir leurs titres devant les tribunaux. Besoins moraux ou matériels, les boers n'avaient plus à se plaindre, semblait-il, que rien fût négligé de ce qui les intéressait. Après deux mois de courses rapides, le gouverneur rentrait dans sa capitale persuadé que la paix allait régner partout. Cet espoir fut bientôt déçu. Pretorius avait continué sa marche vers le Transvaal, prêchant la révolte à tous ceux qu'il rencontrait en chemin. En vain sir Harry adressa-t-il aux boers une proclamation pathétique pour les rappeler à l'obéissance; en vain le synode de l'église hollandaise leur envoya-t-il des émissaires. Les fermiers voulaient être libres, ne dépendre que des autorités établies par eux-mêmes, ne pas être assujettis au service militaire des *commandos*, ne pas souffrir de tribus hostiles au voisinage de leurs domaines. Ils avaient jadis triomphé du farouche Dingaan. Que ne les laissait-on se régir et se défendre seuls?

Ce n'était plus sur le versant oriental du Drakenberg envahi par les Cafres et les Zoulous, c'était vers les plaines qui s'étendent à perte de vue sur les deux rives du Vaal que Pretorius avait guidé les mécontens. Ce tribun peu connu, à qui l'on ne peut refuser de grandes qualités, eut la prétention d'affranchir tous ceux de ses compatriotes qui avaient quitté les vieilles provinces. On était en 1848; le bruit courait que l'Angleterre, menacée par les révolutions de l'Europe, rappelait les garnisons d'outre-mer. Quelques centaines d'hommes armés s'avancèrent jusqu'à Bloemfontein, où résidait un officier anglais qui ne se sentit pas en mesure de résister; il accepta une capitulation en vertu de laquelle il se retirait sur la rive gauche de l'Orange avec tous les fonctionnaires britanniques; mais, sans perdre un instant, le gouverneur arriva suivi d'une petite armée de 600 à 700 fusils et de deux pièces de canon; les Griquas, sous la

conduite de leurs chefs, Waterboer et Adam Kok, marchaient avec lui, ainsi qu'un certain nombre de boers restés fidèles. Le passage de la rivière ne fut pas défendu. Les insurgés, intimidés peut-être par une marche si prompte, se retirèrent avec lenteur. Enfin la rencontre eut lieu à Boomplaats, le 28 août; après une lutte qui ne fut ni longue ni sanglante, Pretorius s'enfuit dans le Transvaal, tandis que ses partisans se dispersaient en toutes directions. Il n'y eut plus d'autre résistance. Les officiers et les magistrats anglais rentrèrent en fonctions dans les divers districts d'où ils avaient été chassés six semaines auparavant. L'état d'Orange redevenait une province de l'empire britannique. Quant aux boers qui s'étaient réfugiés plus au nord, loin de les inquiéter, on leur envoya des ministres de l'église hollandaise, qui, bien accueillis, maintinrent du moins quelques liens entre ces farouches émigrés et leur pays d'origine.

La victoire des Anglais et le départ des rebelles vers les steppes de l'intérieur ne suffirent pas à rétablir la paix dans la province d'Orange. Diverses tribus y vivaient à l'état sauvage, en lutte le plus souvent les unes contre les autres. A l'époque dont il s'agit ici, la plus puissante qu'il y eût entre le Vaal et l'Orange était celle des Basoutos, dont le chef Moshesh avait eu l'adresse d'imposer sa suprématie aux autres indigènes de la région. Il avait même repoussé avec succès les attaques du chef zoulou Moselekatze, dont les premiers émigrans boers avaient tant souffert. Moshesh hébergeait volontiers les missionnaires. A l'instar de bien d'autres potentats, il appréciait fort leur enseignement pour ses sujets, tout en déclarant qu'il n'en avait pas besoin pour lui-même. Les traficans avaient suivi les missionnaires, puis les fermiers s'étaient établis à l'entour du territoire des Basoutos, dont le nombre s'accroissait sans cesse, parce que Moshesh avait la réputation de protéger ses sujets contre les déprédations des autres tribus; mais il n'y a peut-être pas d'exemple que des Européens et des sauvages aient vécu côte à côte sans disputes. Au surplus, les Griquas, les Bastards et autres tribus du voisinage n'acceptaient pas l'autorité que Moshesh prétendait exercer sur eux tous. Enfin il y eut collision, pillage d'habitations isolées, vol de bestiaux. Le résident britannique de Bloemfontein s'aperçut un jour qu'il fallait mettre les Basoutos à la raison. Ceux-ci comptaient bien 10,000 combattans. Il n'y avait qu'un nombre insignifiant de soldats réguliers au nord de l'Orange. La guerre des Cafres absorbait toutes les ressources. A défaut d'autres troupes, le résident appela les boers aux armes, suivant l'antique usage du *commando*. Les fermiers, non contens de ne pas répondre à l'appel, laissèrent entendre qu'ils aimeraient mieux se retirer au-delà du Vaal que de s'engager dans de nouvelles que-

relles contre les natifs. Il devint nécessaire de demander des renforts en Angleterre.

En ce temps (1852), on commençait à s'apercevoir à Londres que certaines colonies coûtent plus qu'elles ne valent. Conquérir de nouveaux territoires par la force des armes, quand on en possède déjà tant, c'est, pensait-on, épuiser sans profit le trésor et l'armée de la Grande-Bretagne. Protéger les races aborigènes contre les Européens, civiliser des barbares, ouvrir les pays inconnus au commerce et à la religion chrétienne, c'est excellent, encore faut-il ne pas poursuivre cette mission chevaleresque sur tous les points du globe à la fois. Lord Grey, qui était ministre des colonies, rappela au gouverneur du Cap que l'Angleterre se souciait peu de la province d'Orange, que d'ailleurs elle n'en avait accepté la souveraineté que sur l'assurance donnée par lui que les habitans, blancs ou noirs, le désiraient presque tous. Si le fait n'était pas exact, il valait mieux revenir en arrière. Comme consécration de cette nouvelle doctrine, le gouverneur, sir H. Smith, fut rappelé par le motif qu'il se plaisait trop à guerroyer contre les Cafres et autres tribus natives. En même temps, un traité conclu avec les fermiers du Transvaal prouvait que le cabinet britannique n'avait plus scrupule de laisser les sujets de la reine s'établir en nation autonome au dehors des frontières reconnues. Pretorius, amnistié pour la seconde fois, reparut à Bloemfontein pour s'entendre déclarer que ses compagnons et lui étaient libres, que le gouvernement anglais ne se mêlerait plus désormais de leurs affaires. L'année d'après, au retour d'une expédition heureuse contre Moshesh, la même faveur fut accordée aux habitans de l'Orange. Le résident réunit les notables pour leur dire que, s'ils voulaient devenir indépendans, le gouvernement anglais était disposé à leur abandonner tous ses droits de souveraineté. Les boers n'hésitèrent point. Aussitôt une constitution républicaine fut mise en vigueur. Le pouvoir suprême fut dévolu à un *volksraad* ou assemblée du peuple, élu par le suffrage universel. Tout individu de race blanche, né dans la province ou y étant propriétaire, devenait *burgher*, autrement dit citoyen. N'est-il pas curieux de voir un peuple, soumis jusqu'alors au pouvoir absolu d'un gouvernement lointain, reprendre avec si peu d'embarras, du jour au lendemain, la direction de ses propres affaires? Il ne devait y avoir rien de prêt, ni administration, ni armée, ni finances. Cependant, dès le début comme aussi plus tard, lorsque les difficultés surviennent, elles ne sont pas causées par des dissensions intestines. Ce sont les relations avec les indigènes qui, dans l'Orange de même que dans le Transvaal, sont l'écueil de ces gouvernemens improvisés.

III. — L'AFFRANCHISSEMENT DE LA COLONIE.

Voilà donc la colonie du Cap débarrassée, par l'initiative du cabinet britannique, des dépendances lointaines qui troublaient parfois sa sécurité. Natal est pourvu d'une administration séparée; l'Orange et le Transvaal sont des états libres. A dire vrai, si les habitans des vieilles provinces regrettaient un peu cette sécession, qu'ils n'avaient point sollicitée et qui menaçait de rompre des relations de famille ou de commerce, ils s'inquiétaient bien plus de leurs affaires intérieures. Issus, en leur qualité de sujets anglais, d'une contrée où la liberté politique est en vigueur, ils s'indignaient d'être encore privés d'institutions parlementaires. Le moment est venu d'exposer par quels incidens fut précédée la constitution qu'ils obtinrent enfin en 1853. Il convient à cet effet de remonter un peu plus haut, aux premiers symptômes de l'éveil de l'esprit politique dans les établissemens de l'Afrique australe. Ce récit n'est peut-être pas sans intérêt, car il montre comment les émigrés anglais se préparent à l'exercice des droits de citoyens, avec quelle mesure le gouvernement résiste à leurs désirs, et comment ils se montrent dignes de devenir indépendans.

Jusqu'en 1820, la population du Cap, qui ne se composait presque que de sujets hollandais et de natifs, était restée soumise au pouvoir absolu du gouverneur. Ce n'était pas étonnant. On était en état de guerre, et c'était un pays conquis. A la paix, des émigrans arrivèrent des îles britanniques. Dans le nombre se trouvaient un Écossais, Thomas Pringle, écrivain de quelque mérite, que la recommandation de son compatriote Walter Scott fit choisir comme bibliothécaire de la ville (1), et un autre littérateur, John Fairbairn. Tous deux s'associèrent pour ouvrir une école d'instruction supérieure, pour créer une société académique, en un mot pour développer sur cette terre d'adoption la culture intellectuelle. Bientôt ils prétendirent fonder deux journaux périodiques, l'un mensuel et l'autre hebdomadaire. Il y avait déjà une presse; mais elle n'avait servi jusqu'alors qu'à imprimer des almanachs et une sorte de journal officiel que remplissaient les actes du gouvernement et des annonces. Cette innovation déplut au gouverneur, lord Charles Somerset, qui signifia sa volonté de lire en épreuves ces deux feuilles suspectes. Pringle et Fairbairn déclarèrent avec beaucoup de calme

(1) Il est utile de rappeler en passant que la bibliothèque du Cap est devenue la plus riche qu'il y ait au monde en livres et manuscrits relatifs aux langues de l'Afrique et de la Polynésie, grâce aux dons de sir George Grey, l'un des gouverneurs de la colonie, du révérend Moffat et d'autres voyageurs encore. Par malheur, les savans capables d'exploiter ces trésors sont encore rares dans l'Afrique australe.

qu'ils aimaient mieux suspendre leur publication que de se soumettre à la censure préventive. Le ministre des colonies leur donna raison. L'autorité du gouverneur restait toutefois omnipotente, puisqu'un appel au ministre en était le seul frein. En 1825, fut institué un conseil exécutif, composé de fonctionnaires, il est vrai, que l'on devait consulter sur toutes les questions importantes. De 1827 datent la cour suprême et le jugement par jury. Enfin en 1834 survient l'abolition de l'esclavage, qui efface en théorie toute distinction sociale entre les hommes de races différentes; puis, la même année, le conseil exécutif est remplacé par un conseil législatif, investi du droit de légiférer en toutes les matières que le parlement de la métropole a laissées indécises ou ne s'est pas réservées par un acte formel. En cet état, l'Afrique australe était ce que l'on appelle encore aujourd'hui une colonie de la couronne, ce qui veut dire que les représentans de la reine y exercent une autorité prépondérante. Dans un tel conseil, les débats peuvent porter sur toutes les questions d'intérêt public, la discussion est libre; mais les législateurs sont pour moitié des fonctionnaires et pour l'autre moitié des citoyens choisis par le gouverneur lui-même. Le rôle des assemblées de ce genre, dont les membres ne reçoivent pas leur mandat par le libre suffrage de leurs concitoyens, n'est pas toutefois aussi restreint qu'on pourrait le supposer. Elles consacrent volontiers le produit des impôts à l'entretien des routes ou à d'autres entreprises d'une utilité générale; elles habituent l'esprit public aux formes du gouvernement parlementaire.

A peine les colons eurent-ils éprouvé ce que c'est qu'une assemblée délibérante qu'ils pétitionnèrent pour obtenir que les membres en fussent désormais nommés à l'élection. Le gouverneur, sir G. Napier, avait transmis ces pétitions à la reine en les appuyant d'un avis favorable. A Londres, le ministre des colonies, lord Stanley (depuis lord Derby) fut moins facile à convaincre; non pas qu'il niât les avantages de l'élection, mais il y voyait de sérieux obstacles. D'une part en effet, le territoire était si vaste, les voyages si lents, les plus riches habitans si occupés par leurs exploitations pastorales ou agricoles, ou si menacés par les déprédations des tribus limitrophes, que peu de gens semblaient en position d'accepter le mandat législatif avec l'obligation d'un séjour plus ou moins prolongé à Cape-Town. D'autre part, comment assigner à chaque race la juste part d'influence qu'elle méritait? Il y avait alors dans la colonie des Anglais peu nombreux, mais les premiers sous le rapport de l'instruction et de l'activité; des Hollandais adonnés à la vie patriarcale des vastes solitudes, par conséquent réfractaires aux idées nouvelles; des indigènes ardens, comme les Cafres, ou déprimés, comme les Fingoes, par l'habitude d'une longue servitude. Que les

Européens ou les natifs fussent en majorité, n'était-il pas à craindre que les premiers aussi bien que les seconds abusassent du pouvoir au préjudice des autres classes de la société?

Ce débat entre les colons et la métropole s'élevait pour la première fois en des circonstances peu encourageantes pour les partisans des libertés publiques. Les émigrés de Natal et de l'Orange affichaient leurs tendances séparatistes. Un gouverneur pouvait-il discuter de sang-froid des questions politiques alors qu'il guerroyait contre les dissidens? Quelques années plus tard, les colons revinrent à la charge. Lord John Russell était devenu premier ministre, le portefeuille des colonies échéait à lord Grey, apôtre de la liberté civile et religieuse, comme l'avait été son père, l'auteur de la réforme parlementaire. Cette fois encore, des événemens graves vinrent à la traverse, d'abord la guerre des Cafres, puis une tentative, fort mal accueillie par les habitans, de transformer l'Afrique australe en colonie pénale. Ceci mérite d'être raconté avec quelques détails, car les colons s'y montrèrent dignes de gérer leurs propres affaires.

En 1848, lord Grey rédigea une circulaire à l'adresse des gouverneurs de toutes les colonies pour leur demander si la population recevrait volontiers des condamnés pourvus du *ticket of leave*, c'est-à-dire admis, en raison de leur bonne conduite, à jouir d'une liberté provisoire. On lui avait dit, écrivait-il, que la main-d'œuvre était rare; il pensait que des criminels amendés par une détention plus ou moins longue et capables de gagner leur subsistance par le travail seraient une acquisition précieuse pour des pays où les bras faisaient défaut. Au Cap, il n'y eut pas d'hésitation; le refus fut immédiat et unanime. On répondit au ministre que les mœurs du pays étaient simples et honnêtes, que le besoin d'une police vigoureuse ne s'y était pas encore fait sentir. Dans les villages, à peine fermait-on sa porte; dans les habitations isolées, tout voyageur était accueilli comme un frère, hébergé, logé jusqu'au lendemain, sans avoir à donner son nom ni à montrer un passeport. Sur la frontière, il y avait des tribus sauvages à surveiller, dans l'intérieur s'en trouvaient quelques autres que le contact des Européens amenait de jour en jour à des habitudes civilisées. Était-il prudent de jeter au milieu de ces populations, où les crimes étaient rares jusqu'alors, des bandes de criminels que l'espoir d'une impunité presque certaine encouragerait à de nouveaux méfaits? Les natifs ne seraient-ils pas enclins à suivre les mauvais exemples que ces hommes suspects ne manqueraient pas de leur offrir?

Tandis qu'on discutait, ou plutôt avant que la réponse négative des colons parvînt en Angleterre, la question y fut résolue à leur

préjudice. L'Irlande venait d'être cette année le théâtre de tels désordres que les prisons étaient pleines. Quantité de gens avaient été condamnés à la déportation. Les provinces australiennes refusaient de recevoir de nouveaux convicts. Le dépôt pénitentiaire des Bermudes était encombré. L'ordre fut donné d'expédier au Cap 300 condamnés choisis parmi les moins coupables. En même temps, une ordonnance royale transformait l'Afrique australe en établissement pénitentiaire, et lui assignait en particulier tous les condamnés militaires fournis par les garnisons de l'extrême Orient, Hindoustan, Ceylan, Maurice et la Chine. Ç'avait été une faute grave de consulter les colons puisque l'on se décidait avant de connaître leur sentiment.

En apprenant cette nouvelle, la ville du Cap fut dans une extrême agitation; le bruit s'en répandit avec promptitude jusqu'à la frontière orientale. De toutes parts arrivèrent des protestations. Les bourgeois de la capitale se constituèrent aussitôt en une ligue contre l'introduction des convicts, avec des ramifications dans les districts de l'intérieur; les habitans de Graham's-Town déclarèrent qu'ils ne recevraient pas les criminels annoncés, en aucun temps ni à aucune condition; les négocians de Port-Elisabeth que le rebut des prisons de l'Angleterre leur inspirait la plus vive répugnance; les fermiers de Graaff-Reinet qu'ils aimeraient mieux émigrer vers les solitudes de l'intérieur que de vivre en compagnie de ces réprouvés. Le gouverneur de cette époque était sir H. Smith, un bon soldat comme le prouve sa conduite envers les Cafres, un médiocre administrateur à le juger par ses malentendus avec les boers. On le suppliait de renvoyer en Europe, de sa propre autorité, le navire qui devait amener les convicts. Il répondit qu'il ne pouvait désobéir aux ordres de la reine. La municipalité du Cap invitait le conseil législatif à voter une loi pour empêcher le débarquement; l'attorney général, tout dévoué aux intérêts de ses concitoyens, fit savoir à regret qu'un vote du conseil ne pouvait annuler une ordonnance royale. Que faire donc? Les membres de la ligue engagèrent le public à mettre en quarantaine toute personne qui ferait débarquer, nourrirait ou procurerait du travail aux convicts annoncés. Des milliers de personnes adhérèrent à cette proposition. Les petits boutiquiers, bouchers, boulangers et autres fournisseurs, refusaient de vendre, les banquiers fermaient leur caisse, les compagnies d'assurances résiliaient leurs polices, les commissaires des routes, juges de paix, officiers de milice donnaient leur démission. Bien plus, on vit les membres du conseil législatif se retirer de la salle des séances, si bien que le gouverneur ne put faire régler le budget annuel.

Enfin le navire annoncé jeta l'ancre dans la baie de Simon. Depuis plus de six mois que l'agitation se continuait, les esprits s'étaient un peu calmés. Au surplus les hommes de bon jugement s'étaient rendu compte qu'il ne valait rien de pousser à bout le gouverneur. Que les convicts restassent à bord en attendant une solution, c'était l'essentiel. Sir H. Smith y consentit. Après quelques mois d'incertitude, on apprit que lord Grey s'était laissé convaincre que la transformation de cette colonie en établissement pénitentiaire risquait d'aliéner tout à fait les habitans. Le navire reçut ordre de repartir pour la Tasmanie avec son triste chargement. La ligue se réunit alors encore une fois, et, après s'être félicité du résultat obtenu, elle se déclara dissoute. La crise avait duré deux ans, sans émeute, mais aussi sans faiblesse; chacun avait fait son devoir, aussi bien le gouverneur en assurant dans la mesure de son pouvoir l'exécution d'une ordonnance qu'il désapprouvait, que les habitans en se contentant de protester par des moyens que la loi les autorisait à employer. Le plus coupable en cette affaire était sans contredit le ministre des colonies, qui avoua du reste s'être trompé. Il avait espéré, déclara-t-il, que ses compatriotes du Cap tiendraient compte des intérêts généraux de l'empire plus que de leurs préjugés personnels. Demander à des colons de s'immoler au profit de la métropole est une illusion qu'un homme d'état prévoyant ne devrait jamais éprouver. Les dépendances lointaines en faveur desquelles la mère patrie a fait les plus grands sacrifices ne sont-elles pas celles qui réclament le plus vite leur autonomie? Il ne sert à rien de le méconnaître ou de s'en lamenter.

L'heureuse issue de cette campagne contre la déportation était un encouragement à réclamer de nouveau le gouvernement parlementaire. Que la colonie du Cap fût en état de s'administrer elle-même, personne ne le mettait plus en doute. En Angleterre même, les partis politiques s'accordaient à peu près tous à reconnaître que les établissemens créés en diverses régions du globe n'acquièrent un entier développement, bien plus qu'ils ne restent fidèles à la patrie commune, qu'à la condition de posséder les institutions dont tout Anglais est fier. La constitution du Cap fut élaborée par le conseil privé de la reine, après examen des projets présentés par les autorités locales. Deux points furent admis sans difficulté, à savoir qu'il n'y aurait qu'une seule législature pour la colonie et qu'elle se composerait de trois pouvoirs, le gouverneur représentant de la reine, le conseil législatif et une assemblée élue. Quelques personnes avaient proposé qu'il y eût deux législatures, l'une à l'est et l'autre à l'ouest; mais les provinces orientales étaient si peu peuplées qu'on craignit de n'y pas trouver les élémens d'un

corps représentatif; par compensation, il était recommandé d'allouer aux députés une indemnité de voyage et des frais de séjour, et de laisser de larges attributions aux municipalités. On admettait que les deux chambres seraient élues, sauf que la première serait nommée par d'autres électeurs que la seconde et pour un temps plus long. Les fonctionnaires du gouvernement ne pouvaient faire partie des chambres; toutefois ils avaient le droit d'y prendre la parole. Ce type de constitution est bien connu; c'est la copie réduite, *mutatis mutandis*, des institutions que la Grande-Bretagne met en pratique depuis bientôt deux siècles.

Telle fut la charte octroyée aux habitans de l'Afrique australe par lettres patentes de la reine en date du mois de mai 1850. Un article final autorisait le gouverneur à régler par décret, avec l'assistance de l'ancien conseil législatif, les points accessoires, tels que le partage du territoire en circonscriptions électorales, la qualification des électeurs et des éligibles, toutes questions qu'il paraissait impossible de régler à distance. Une grave difficulté surgit à ce propos. Ce conseil législatif, quoique virtuellement en existence, ne se réunissait plus depuis que les membres non fonctionnaires s'en étaient retirés à l'époque du débat sur l'introduction des *convicts*. A vrai dire, il n'avait jamais obtenu la faveur publique, parce qu'on lui en voulait de ne se composer que des élus de la couronne. En prévision sans doute des élections futures, les hommes marquans ne se souciaient plus d'en faire partie. Il était indispensable néanmoins de le faire revivre encore une fois, puisque, bien que jugé incapable de voter les actes de la législation courante, il recevait mission d'achever l'œuvre constitutionnelle. Sir H. Smith s'avisa de faire désigner les cinq membres manquans par une sorte de suffrage restreint; il invita les municipalités de la colonie à désigner cinq personnes. Les noms qui obtinrent la majorité étaient bien choisis; il y avait en tête de la liste l'avocat Brand, qui est devenu depuis président de l'assemblée, MM. Stockenstrom et Fairbairn, dont il a déjà été question. Mais le gouverneur ne les accepta pas tous. Par dérogation à l'engagement qu'il avait paru prendre, il élimina celui qui avait eu le moins de voix pour mettre en place un habitant de Graham's-Town, sous prétexte que les provinces orientales n'auraient pas eu sans cela leur juste mesure de représentation.

Dès les premières séances du conseil ainsi reconstitué, il devint évident que l'accord était impossible. Les quatre membres élus voulaient, entre autres dispositions, établir l'éligibilité à la chambre haute sur la base d'un cens très réduit; les autres voulaient au contraire n'admettre que des candidats possesseurs d'une fortune no-

table. La discussion s'allongeait, l'année allait finir, le gouverneur pria le conseil de voter le budget qui depuis plus d'un an n'avait été réglé que par voie administrative. Là-dessus la scission fut complète. Les quatre élus se retirèrent en déclarant qu'ils étaient venus pour préparer la constitution et non pour autre chose. Eux partis, le conseil n'était plus en nombre. La machine gouvernementale se trouvait encore désorganisée.

Pour sortir d'embarras, sir H. Smith engagea les huit membres qui lui restaient fidèles à terminer l'examen du projet, avec l'espoir que le ministre des colonies s'en contenterait faute de mieux. De leur côté, les dissidens, soutenus par les sympathies que la population leur témoignait, rédigèrent un contre-projet appuyé par les pétitions de nombreux adhérens. La ligue contre les *convicts*, récemment dissoute, avait eu dans tous les districts des correspondans qui se remuèrent une fois encore, mais dans un but politique. Des *meetings*, auxquels prirent part les neuf dixièmes de la population, firent bon accueil au contre-projet. Bien plus, on y décida de déléguer MM. Stockenstrom et Fairbairn pour en prendre la défense devant le parlement impérial. Cette agitation ne se comprend qu'à moitié, à considérer le sujet du débat. Dans le programme du gouvernement, les membres de la chambre haute devaient payer un cens élevé et être élus par circonscription. Dans le programme populaire, le cens était plus faible, et l'élection avait lieu par scrutin de liste pour la colonie. Il n'y aurait pas eu de quoi se brouiller, si les habitans n'avaient été aigris par le retard de cette constitution qu'on leur montrait en perspective depuis longtemps, et qui n'arrivait jamais.

Peut-être le parlement n'y eût-il pas fait attention sans la nouvelle guerre des Cafres qui éclata vers cette époque. Ce fut l'occasion d'une enquête dans laquelle toutes les affaires en suspens dans les établissemens de l'Afrique australe furent introduites. M. Fairbairn y fit valoir avec adresse que les troubles de la frontière, troubles sans cesse renaissans, étaient entretenus par les incertitudes du gouvernement actuel; qu'on ne connaîtrait point la vérité sur ce qui s'y passait aussi longtemps que l'on n'aurait que des informations administratives, et qu'un gouvernement parlementaire auquel prendraient part tous les citoyens aurait pour conséquence d'éteindre les antipathies de race, de mettre en lumière les abus commis par les habitans de la frontière. A la chambre des lords, le cabinet s'entendit reprocher avec amertume par les tories l'ensemble de la politique coloniale inaugurée par lord Grey et en particulier l'ajournement de la constitution promise. Sous l'influence de ces événemens, le gouverneur du Cap reçut ordre de réorgani-

ser une fois encore l'ancien conseil législatif. De quoi s'agissait-il en réalité? De donner un avis que le gouvernement métropolitain était libre de ne pas suivre. Quatre nouveaux membres acceptèrent d'entrer dans ce conseil. Rien ne s'opposait plus à l'ouverture d'un débat qui promettait de n'être qu'affaire de forme puisque tous les conseillers, qu'ils fussent ou non sous la dépendance immédiate du gouverneur, avaient été choisis par lui. Cependant l'opinion publique avait fait des progrès depuis trois ans. La querelle s'était envenimée avec le temps. Le peuple, aigri par une longue attente, se persuadait que les représentans de la reine ajournaient la solution attendue de propos délibéré afin de maintenir aussi longtemps que possible le régime bureaucratique dont ils avaient tout le profit. Dans le parti opposé, l'on soutenait que cette agitation prolongée menaçait la paix publique. Comme il arrive d'habitude en pareille occurrence, les convictions en s'affirmant s'étaient poussées à l'exès de part et d'autre. Déjà les réformateurs les plus décidés ne se contentaient plus du contre-projet de MM. Fairbairn et Stockenstrom, il leur fallait le régime fédéral avec quatre provinces investies du droit de s'administrer elles-mêmes. Port-Élisabeth ne voulait point dépendre de Cape-Town. Les colons de la frontière orientale se croyaient le droit de réclamer leur autonomie. Il est curieux en effet que les tendances séparatistes n'eussent pas eu jusqu'alors plus de retentissement. En Australie, par exemple, outre qu'il y a déjà cinq provinces qui sont autant d'états indépendans, chaque ville aspire à jouer le rôle de capitale. Il n'est donc pas étonnant que le conseil législatif fût moins libéral lorsqu'il s'assembla en février 1852 qu'il l'avait été un an auparavant. Quelques-uns de ses membres auraient même voulu ajourner la réforme annoncée sous le double prétexte que la guerre des Cafres était une cause suffisante de trouble et que la ligue contre l'introduction des *convicts* avait réveillé des sentimens hostiles à la Grande-Bretagne. C'était notamment l'avis du secrétaire colonial et des membres non fonctionnaires que l'on pouvait supposer avoir été choisis pour cela. Sir H. Smith fit preuve en cette circonstance d'une perspicacité politique rare chez un soldat. Il vivait, en sa qualité de commandant en chef, au quartier-général, dans la Cafrerie britannique, abandonnant au secrétaire colonial le soin d'instruire les questions administratives; mais on prenait son avis dans les circonstances importantes. Il répondit sur-le-champ, en apprenant qu'il s'agissait d'un nouvel ajournement, que rien dans la situation présente ne s'opposait à l'installation d'un gouvernement parlementaire.

Le conseil, mis en demeure de délibérer, voulut au moins s'en dédommager en amendant le projet en discussion dans un sens

contraire aux désirs populaires. On avait admis précédemment que le droit de vote appartiendrait à tout individu justifiant d'un revenu annuel de 25 livres sterling. Cela ne parut plus suffisant. L'attorney-général Porter, animé des intentions les plus libérales, eut beau faire valoir qu'il importait d'accorder la franchise non-seulement aux capitalistes, mais encore aux petites gens qui vivent de leur travail, que les hommes de couleur surtout ne devaient pas être mis de côté parce qu'il était à craindre qu'ils ne fussent opprimés par l'aristocratie des Européens. La liberté du travail, disait-il, n'existe que pour les citoyens en possession de se défendre par un vote contre l'oppression des hommes plus riches qu'eux. Il est assez bizarre de trouver l'expression d'un libéralisme si ouvert chez un magistrat colonial. La majorité ne se laissa pas convaincre. Le projet revint en Angleterre modifié de la façon la plus désavantageuse à l'égard de ceux qui ne possédaient pas de grandes propriétés ou un emploi bien rétribué.

A Londres, un changement ministériel était survenu. Bien que les whigs eussent abandonné le pouvoir, l'esprit de réforme prévalait encore dans le gouvernement. Le duc de Newcastle, à qui était échu le portefeuille des colonies, pensa que le conseil législatif de Cape-Town avait obéi sans mesure à des tendances réactionnaires. L'ordonnance que la reine signa sur son avis était plus libérale. Le droit de suffrage était concédé décidément aux citoyens pourvus de 25 livres sterling de rente. De simples ouvriers, vivant de leur salaire, figuraient à de certaines conditions sur les listes électorales, et cette résolution avait été prise avec le but avoué d'intéresser à la chose publique tous les citoyens, sans distinction de classe ni de couleur. On déclarait hautement que rien n'était plus propre à maintenir entre les habitans de l'Afrique australe, à quelque race qu'ils appartinssent, un même sentiment de loyauté envers la patrie commune. Quant à la sécession sollicitée entre les régions est et ouest de la colonie du Cap, le duc de Newcastle la repoussait, par le motif qu'il paraissait impossible de trouver dans les districts de la frontière orientale les élémens d'un gouvernement représentatif. Au gouverneur était accordé d'ailleurs la faculté de réunir les chambres dans une autre ville que la capitale dans le cas où l'intérêt public paraîtrait l'exiger.

Lorsque arriva le moment de mettre cette constitution en vigueur, sir H. Smith avait été rappelé par une sorte de disgrâce. Le cabinet britannique lui reprochait d'avoir, par une administration imprévoyante, poussé les Cafres à la révolte. Son successeur, le général Cathcart, après un séjour d'à peu près deux ans, était revenu en Angleterre juste à temps pour prendre une part glorieuse

à la guerre de Crimée où il fut l'une des victimes de la bataille d'Inkermann. Sir Charles Darling était, à titre provisoire, chargé du gouvernement. Ce fut lui qui ouvrit, le 1er juillet 1854, la première session du premier parlement à Cape-Town. La bienvenue qu'il souhaita aux députés se résume en un mot : il se félicitait de voir en eux de fidèles sujets de la reine. Il était bon en effet de constater à ce moment que, malgré la diversité d'origine, en dépit du mélange de races, ce peuple d'Anglais, de Hollandais, de Hottentots et de Cafres, ne manifestait nulle envie d'échapper à la domination britannique.

Cette première période de l'histoire de l'Afrique australe qui nous fait assister à l'enfantement d'une colonie et à ses premiers développemens est pleine de faits. Guerres contre les indigènes, guerres intestines, migration en masse; on serait tenté de croire que tant d'événemens n'ont dû produire que l'anarchie, la ruine, la dépopulation. Pour comble de malheur, le gouvernement métropolitain hésite sans cesse, adopte à tour de rôle, pour une même question, des solutions opposées. Cependant le progrès est constant; les citoyens travaillent avec persévérance, toujours dans la direction d'un seul et même but. Tandis que les autorités prétendent isoler les tribus natives, les cantonner en des régions réservées, les colons acceptent le mélange de races. Lorsqu'on veut leur imposer des lois arbitraires ou leur envoyer des *convicts*, ils réclament avec instance le droit de s'administrer eux-mêmes. Notons cependant que la constitution qu'ils finissent par obtenir n'est pas la reproduction exacte du statut qui régit les îles britanniques. La différence est insignifiante en apparence; elle est considérable en réalité. Elle consiste simplement en ceci que les hauts fonctionnaires de la colonie ne peuvent siéger dans les chambres électives. Il en résulte qu'ils ne représentent pas la politique du parlement, mais bien celle du gouverneur. Celui-ci reste maître de diriger la politique de chaque jour suivant les instructions que lui expédie de Londres le ministre dont il dépend. Il conserve, avec le commandement des troupes que la métropole met en garnison dans les villes de l'Afrique australe, le titre de commissaire royal pour le règlement des affaires indigènes. La colonie n'est qu'à moitié émancipée, ce qui est équitable, puisqu'elle n'est en état ni de payer toutes ses dépenses ni de se défendre elle-même contre de turbulens voisins. Cette situation n'était pas pour durer. On verra que les colons, à peine en possession de ces premières libertés, demandent avec instance un complet affranchissement, et qu'ils ne tardent pas à l'obtenir.

H. Blerzy.

LA

QUESTION DES SOUS-OFFICIERS

ÉTUDE MILITAIRE

Ceux qui comprennent le rôle des cadres dans la constitution des armées ont toujours apprécié la haute importance de la question des sous-officiers et les difficultés qui se pressent autour d'elle dans tous les états militaires de l'Europe.

En France, on a cru trouver la solution du problème dans la concession aux sous-officiers d'avantages pécuniaires très importans que la loi du 10 juillet 1874 a consacrés. Elle attribue aux rengagés des hautes paies considérables et leur assure, à trente-cinq ans, le bénéfice d'une pension de retraite proportionnelle, éventuellement cumulée avec le traitement de l'un des emplois civils (loi du 24 juillet 1873) qui leur sont réservés par les différens services publics. Mais les effets de cette loi ne paraissent pas répondre aux espérances qu'elle avait fait naître, et de nouveaux systèmes, autour desquels la controverse est très active, se sont produits, en compliquant la question au point d'en rendre l'étude difficile aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec les détails spéciaux. Je m'efforcerai de la simplifier pour tout le monde, en la dégageant de la plupart de ces détails, dans un court exposé de principes qui montrera clairement 1° le but qu'il faut atteindre, 2° les moyens qu'il convient d'employer pour l'atteindre.

I.

Le but est un, par conséquent facile à définir. Il s'agit de retenir sous le drapeau, par voie de libre contrat, une part des sous-officiers que les libérations périodiques lui enlèvent. Mais cette défini-

tion si simple révèle une difficulté qui ne l'est pas. Comment compléter la loi de recrutement, dont toutes les prescriptions sont d'obligation rigoureuse, par des dispositions réglant et faisant prévaloir dans la tradition des sous-officiers le rengagement qui naît d'une convention nécessairement volontaire?

Je crois qu'il y a deux moyens, qu'il n'y en a que deux, et que leur emploi doit être combiné; ils consistent dans un ensemble de mesures qui rattacheraient les sous-officiers à leur état : 1° *par l'intérêt*, à la condition que cet intérêt reçût une satisfaction immédiate, effective, palpable, pour tout dire, indépendante des accroissemens de solde et de tous les autres avantages (la pension proportionnelle comprise) qui sont actuellement offerts par la loi aux rengagés; 2° *par la considération et le prestige particuliers* dont serait entouré l'état des sous-officiers devant l'armée, devant le monde, et, par suite, aux yeux des intéressés.

Avant de développer ces propositions, je sens que j'ai à dire la raison du classement que je leur assigne, ou, si l'on veut, la raison de l'ordre d'importance dans lequel je les présente. Il peut sembler extraordinaire en effet qu'au point de vue des principes de morale militaire, de patriotisme, d'esprit de sacrifice, je n'aie pas donné le premier rang à l'honneur, le second à l'intérêt. C'est qu'il s'agit ici d'une question vitale pour l'armée, dont aucune propagande, dans le sens du dévoûment militaire considéré isolément, n'a pu amener la solution, parce que la propagande contraire, incessamment faite par le commerce, l'industrie et toutes les carrières productives libres, en a annulé les effets. Il faut en venir, comme je l'ai dit, à l'emploi combiné des deux procédés, en commençant pratiquement par celui qui répond le mieux aux difficultés du temps, qui combat le plus directement aussi, et le plus efficacement, les séductions par lesquelles les professions civiles enlèvent nos sous-officiers à l'armée. Presque tous, au moment où la loi les libère, ont des besoins pécuniaires, des engagemens, des embarras qu'expliquent la modicité de la solde, l'insuffisance des secours de la famille, les entraînemens auxquels cèdent presque immanquablement de jeunes sous-officiers qui sont tous aujourd'hui, — à la guerre on en recueillera les avantages, et ils doivent faire passer sur les inconvéniens de la paix, — dans l'âge des passions qui agitent les débuts de toutes les carrières.

On a pressenti que, pour réaliser le premier moyen, — celui qui s'adresse à l'intérêt, — j'allais sans hésitation conseiller l'adoption du principe de l'indemnité (1) de rengagement. Pourquoi la loi du

(1) C'est *prime de rengagement* qu'il faudrait dire; mais je montrerai plus loin que ce mot de prime éveillerait les susceptibilités ou les scrupules des casuistes.

10 juillet 1874, rendue pour l'amélioration de la situation des sous-officiers, en vue de favoriser le rengagement, et qui n'a reculé devant aucun sacrifice budgétaire pour assurer ce résultat, ne l'a-t-elle pas atteint? C'est que les avantages des hautes paies successivement cumulées et de la retraite proportionnelle elle-même, complétés par la concession d'un emploi civil, — si considérables qu'ils soient, — ne satisfont que des besoins d'avenir. Ces besoins-là faisaient peut-être autrefois le fond des soucis et des calculs des vieux sous-officiers, très nombreux dans l'armée. Ils ne préoccupent que médiocrement aujourd'hui de jeunes hommes de vingt-deux à vingt-cinq ans, pour qui le présent est presque tout, en qui la pensée des besoins du moment prédomine. Je tiens pour certain qu'à leurs yeux aucun avantage *à distance* ne peut être l'équivalent de celui que leur offrirait le paiement, *à l'heure même du rengagement*, d'un capital dont la libre disposition leur serait acquise. Toutefois, comme l'attraction à laquelle ils céderaient dans ce cas serait bien plus le résultat de leur imprévoyance et de leur inexpérience que d'un calcul raisonné de leurs intérêts, il faut que la sagesse de l'état et sa sollicitude pour eux y suppléent : 1° en leur continuant le bénéfice des hautes paies graduées et de la retraite proportionnelle, sous les conditions fixées par la loi; 2° en subordonnant le paiement de l'indemnité de rengagement à des règles qui garantiraient d'un côté aux rengagés l'entrée en jouissance immédiate d'une première portion, qui sauvegarderaient d'un autre côté leurs intérêts futurs par le placement en rentes sur l'état d'une deuxième portion réservée.

Voilà le principe. Je n'en réglerai pas ici tous les détails d'application. Je me borne à exprimer l'opinion :

Que les rengagemens devraient être reçus pour trois ans au moins, — non pas pour deux ans, minimum trop réduit qu'a fixé la loi du 27 juillet 1872, — pour cinq ans au plus;

Que le taux de l'indemnité de rengagement devrait s'élever à 800 francs par année, soit 2,400 francs pour trois ans, 4,000 francs pour cinq ans, sous la condition du paiement immédiat aux intéressés du tiers de la somme fixée par le contrat, soit 800 francs pour trois ans, 1,300 francs (nombre rond) pour cinq ans, le surplus placé en rentes dont les titres leur seraient délivrés au moment de leur libération;

Qu'enfin les fonds destinés au service des indemnités seraient faits par une caisse dite *caisse de rengagement*, qui serait alimentée : 1° par la portion des versemens exigés des volontaires d'un an, qui dépasse le coût de leur entretien dans les corps de troupes; 2° par une taxe minime et une fois payée, qui atteindrait, d'après des règles qu'il appartiendrait au pouvoir législatif de fixer

les différentes catégories d'exemptés et de dispensés du service d'activité que la loi exonère, en temps de paix, de toutes les charges du service obligatoire. De solides raisons de justice distributive et d'éclatantes raisons d'intérêt public légitiment cette proposition, et je n'ai pas, je pense, à y insister. Elle produirait annuellement à elle seule, même en faisant une part exagérée à la prévision des taxes irrecouvrables, une somme considérable; 3° par des dons volontaires qui associeraient le libre patriotisme des citoyens aux efforts que le pays fait pour la constitution de ses forces militaires, c'est-à-dire pour l'œuvre du salut commun.

Enfin cet ensemble d'avantages serait complété, comme il a été dit, par les hautes paies graduées et par la concession, après quinze ans de service, dont cinq ans dans le grade de sous-officier, d'une pension proportionnelle de retraite éventuellement cumulée avec le traitement d'un emploi civil.

Aux prescriptions de la loi que je viens d'énumérer, il conviendrait d'ajouter celle-ci, que les sous-officiers sortis de l'armée active avec un bon dossier pourraient, au cours de leurs deux premières années d'inscription dans la réserve, demander et obtenir leur retour à l'activité, aux conditions ci-dessus spécifiées pour les rengagemens. Si, réadmis, ils faisaient d'excellentes preuves d'aptitude, de zèle et de conduite, ils pourraient être autorisés par exception à compléter sous le drapeau les quinze ans de service d'activité exigés pour l'obtention de la pension de retraite, atteignant ainsi au maximum l'âge de trente-sept ans.

A ces vues, je sais que les théoriciens qui aperçoivent la constitution des armées à travers des spéculations de principes et des partis-pris de sentiment ne manqueront pas d'opposer l'autorité morale et patriotique de l'art. 2 de la loi de recrutement, qui est ainsi conçu : « *Il n'y a dans les troupes françaises ni prime en argent, ni prime quelconque d'engagement.* » Je leur répondrai que, dans leur zèle pour les principes, ils en confondent deux qui sont absolument distincts. Le premier, celui que consacre l'art. 2 rappelé ci-dessus, s'applique expressément et exclusivement aux soldats, c'est-à-dire aux jeunes Français qui entrent dans l'armée en vertu de l'obligation fondamentale édictée par l'art. 1er de la même loi : « *Tout Français doit le service militaire personnel.* » Mais, quand cette obligation supérieure a été remplie, — c'est le cas de tous les sous-officiers libérés, — et qu'il est d'intérêt national d'assurer à l'armée la continuation de leurs services devenus volontaires, le second principe apparaît, et il est du même ordre que celui qui préside à la formation et à l'entretien des cadres supérieurs, des cadres d'officiers retenus sous le drapeau par un ensemble d'avantages qui répondent à des sacrifices proportionnels consentis par le pays,

et un ensemble de droits consacrés par la loi ou concédés par l'état. C'est ce principe rémunérateur, qui n'exclut à aucun degré celui du devoir patriotique, qu'il s'agit d'appliquer aux jeunes sous-officiers rengagés des armées constituées par le service obligatoire, si différens par leur origine, par leur âge, par leurs aspirations, des vieux sous-officiers rengagés des armées constituées par le remplacement ou l'exonération.

L'armée italienne, dont l'organisation si bien étudiée est à présent si remarquablement avancée, et qui sera, je crois pouvoir l'annoncer, incommode aux adversaires qu'elle rencontrera dans les guerres à venir, a résolu le problème de la constitution de ses cadres inférieurs. Elle l'a résolu par le principe dont je montre le bien jugé, et par des moyens qui se rapprochent de ceux que je propose ici (1). La prime graduée de rengagement (en attribution de rentes), les hautes paies, la pension proportionnelle après quinze ans de service (représentée par des titres de rentes), exceptionnellement la pension de retraite définitive après vingt-cinq ans de service, telles sont les bases du système, envisagé du point de vue où je me suis placé dans cette première partie de la discussion, pour assurer *aux intérêts* les satisfactions reconnues nécessaires. Je ne puis croire qu'en France l'opinion et les assemblées délibérantes se refusent à l'accepter. Comment les sénateurs et les députés, dont le mandat si longtemps gratuit est à présent si libéralement rémunéré, écarteraient-ils, en invoquant le désintéressement patriotique, le principe de l'indemnité de rengagement? Quoi de plus légitime que d'encourager et d'assister les sous-officiers rattachés au service du pays par un contrat dont tous les gros risques, — j'entends les risques de la guerre possible, — sont pour eux? N'est-ce pas à eux, au fond, quand on considère cette éventualité, que reste le mérite du désintéressement?

A titre subsidiaire, je demande l'abrogation de la clause limitative introduite dans la loi du 10 juillet 1874 (art. 3), ainsi conçue : « Les sous-officiers, à l'âge de trente-cinq ans accomplis, ont droit à une pension proportionnelle. Elle pourra se cumuler *jusqu'à concurrence de 1,200 francs* avec le traitement afférent à l'emploi qu'ils obtiendraient en vertu des dispositions de la loi du 24 juillet 1873. » (Loi sur la concession des emplois civils.) Le législateur, en admettant cette restriction, ne pouvait être plus

(1) Dans l'armée italienne, nul ne peut être promu sous-officier sans avoir au préalable contracté l'engagement de huit ans (*ferma permanente*), disposition excellente, mais que les habitudes françaises accepteraient difficilement quant à présent. La plupart des sous-officiers proviennent des corps d'instruction (écoles de sous-officiers pour toutes les armes) recrutés par des engagés et des appelés qui doivent, au moment de leur admission, contracter l'engagement de huit ans.

mal inspiré. Elle est sans doute explicable au point de vue des intérêts du trésor, qu'elle protége sans les protéger beaucoup. Elle est inexplicable au point de vue des intérêts du rengagement, qu'avant tout la loi a entendu servir. Elle détruit l'économie spéciale de cette loi; elle en compromet les effets aux yeux des sous-officiers. Ils l'interprètent comme une disposition étroitement fiscale dont le but est d'éluder les engagemens pris, au moins d'en réduire le coût pour l'état, qui semble retirer d'une main une part de ce qu'il a donné de l'autre, quand, par fortune, le traitement de l'emploi civil obtenu a quelque importance.

Petite vue et grande erreur.

II.

Il me reste à discuter le second moyen, qui consiste, je l'ai dit, en une série de mesures spéciales propres à relever la condition des sous-officiers devant l'armée, devant le monde et à leurs propres yeux. Toute la théorie que je vais exposer est expérimentale, c'est-à-dire qu'elle dérive d'observations pratiques faites sur le vif, et que je résume ainsi : « Le goût qu'un agent du pouvoir, revêtu d'une certaine part d'autorité déléguée, quelle qu'elle soit, a pour son office, est directement proportionnel au degré de considération qu'il lui vaut 1° de la part de ses chefs, 2° de la part de ses sous-ordres, 3° de la part du public, qui a ou qu'il suppose avoir, — ce qui est tout un, — les yeux sur lui. »

J'ai constaté la justesse de cette observation, qui mérite, je pense, d'avoir une place dans les maximes de gouvernement, partout et dans toutes les situations où la conduite des affaires exige l'emploi d'un personnel hiérarchisé. Les Arabes d'Algérie eux-mêmes, dont l'état social est si différent du nôtre, nous montraient, dès les débuts de la conquête, qu'ils en avaient au plus haut point le sentiment. La première demande que nous adressait ou la première condition que nous faisait celui d'entre eux à qui nous donnions l'investiture par le burnous rouge était invariablement celle-ci : « *Atini hörma* (donne-moi la considération), » c'est-à-dire : montre par des actes publics que tu me considères.

Quelle est aujourd'hui, avec quelques modifications récentes à peine sensibles, la situation des sous-officiers dans l'armée? Elle est traditionnellement très effacée dans l'infanterie, un peu plus relevée dans la cavalerie, un peu plus relevée encore dans les armes spéciales de l'artillerie et du génie, très médiocre et trop subalterne dans toutes, eu égard à la valeur des garanties de savoir professionnel, de moralité et d'autorité qu'exige l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Il ne faut pas perdre de vue que la mission des sous-officiers dans la paix et dans la guerre est au-

jourd'hui bien plus difficile et bien plus importante qu'autrefois. Dans la paix, parce qu'ils ont à faire le dressage de soldats plus jeunes appartenant à toutes les classes de la société, se succédant sous le drapeau avec une rapidité, — elle s'augmentera encore à l'avenir (1), — qui ne laisse ni paix ni trêve à leurs éducateurs. Dans la guerre, parce que les lignes de bataille condensées et relativement immobiles, que surveillait efficacement autrefois le cadre des officiers et des sous-officiers, sont remplacées, — en ce qui concerne l'infanterie spécialement, — par les lignes brisées, incessamment mobiles, trop souvent confuses, du combat moderne éparpillé où les sous-officiers, mêlés aux tirailleurs, ont un rôle individuel, même isolé, d'encouragement et de direction, qui est principal et que j'aurai l'occasion de définir avec plus de précision.

Pour élever l'esprit et les habitudes des sous-officiers à la hauteur de ce double rôle, il faut que leurs officiers, — dont le zèle doit être incessamment appliqué à les en pénétrer, — leur témoignent en toute occasion, spécialement et expressément devant la troupe, une considération marquée par beaucoup de confiance pour les affaires de service, par beaucoup de ménagemens et même de courtoisie dans les rapports quotidiens. C'est par l'application de ces procédés de commandement que les officiers de marine entretiennent la forte et traditionnelle autorité de la maistrance sur les équipages des vaisseaux. Ce principe essentiel, à présent perdu, était réglementé et rigoureusement suivi dans l'armée de l'ancien régime où jamais les officiers, tous d'origine nobiliaire, ne s'adressaient à un bas officier (le sous-officier d'aujourd'hui) sans l'appeler « monsieur. » Aux officiers de l'armée moderne, en si grand nombre parvenus de la démocratie, cette règle-là semblerait aujourd'hui très peu militaire, comme ils disent, et très mal séante. Elle avait, ne leur en déplaise, une haute signification : elle accoutumait l'officier à la considération, le soldat au respect du bas officier et le bas officier lui-même au sentiment de la dignité de son état.

Nos sous-officiers n'ont pas hérité, sous ce rapport, de la fortune des bas officiers. Ils sont généralement traités par leurs chefs avec un laisser-aller dont on doit attendre et qui produit des effets opposés à ceux que je viens de définir. Il arrive qu'ils sont vivement interpellés, quelquefois réprimandés, quelquefois même punis devant la troupe. Et j'ai fait cette observation singulière, que les officiers originaires du rang sont plus coutumiers du sans-façon à l'égard du sous-officier, dont pourtant ils ont autrefois porté les galons, que les officiers sortis des écoles militaires, qui entrent de plain-pied dans l'armée avec l'épaulette.

(1) Quand la durée du service, comme il est nécessaire et inévitable, sera réduite de cinq ans à trois ans.

Qui pourrait croire que nos règles et nos procédés de répression disciplinaire, immuables depuis trois quarts de siècles et qui réclament aujourd'hui de si profondes réformes de principes et de fait, sont applicables et appliqués aux sous-officiers comme aux soldats dans nos régimens! Les manquemens des uns et des autres motivent des punitions de même nature, et il n'est pas rare que la porte de la salle de police se referme sur des sous-officiers, — de la salle de police, dont je pourrais montrer l'abus traditionnel et malhabile, aussi bien que les effets d'altération sur l'esprit et sur la moralité des soldats eux-mêmes! Pour les sous-officiers qui commandent et pour la foule militaire qui est commandée par eux, ne faudrait-il pas des modes et des degrés différens de répression? Comment, par exemple, les premiers ne seraient-ils pas sensibles à la réprimande devant les sous-officiers de leur compagnie, de leur bataillon, du régiment tout entier? Comment cette répression graduée n'agirait-elle pas plus sûrement, plus honorablement sur leur esprit, que cet emprisonnement où, pour des fautes souvent vénielles, ils s'abrutissent dans l'obscurité et dans l'oisiveté? Si à cette question les admirateurs de nos vieilles règles de service intérieur répondent négativement : Comment! leur dirai-je, un homme ainsi fait est-il ou reste-t-il sous-officier, c'est-à-dire associé au commandement et l'exerçant pour une part avec toutes les responsabilités qui s'y rattachent? Ne voyez-vous pas que si, dans l'état présent de nos habitudes et de nos règles créées pour d'autres temps, le sous-officier de l'armée française tend à échapper par son caractère ou par son éducation à la condition subalterne qu'elles lui font, vous l'y ramenez presque infailliblement par les procédés de direction que vous lui appliquez?

Je crois que, pour la consécration de quelques-uns des principes que j'ai exposés jusqu'à présent, *une loi sur l'état des sous-officiers* est aussi nécessaire aujourd'hui que le fut autrefois *la loi sur l'état des officiers*, qui a marqué, dans la constitution des cadres supérieurs jusque-là troublés par l'arbitraire, un progrès si considérable; mais ce serait tomber dans une erreur grave, peut-être dangereuse, que de croire à l'analogie des deux principes, des deux situations, et de chercher à la faire prévaloir par la loi. En effet, la loi sur l'état des officiers a pour but de fixer les règles d'*une carrière qui est définitive* et de statuer sur les droits d'un personnel qu'elle considère comme voué au service du pays jusqu'aux approches de la décadence intellectuelle et de l'invalidité physique; la loi sur l'état des sous-officiers vise au contraire *une carrière qui n'est que provisoire*, et qui statue sur les droits d'un personnel que le service du pays ne retient que pour un temps très limité. Elle rend aux sous-officiers, dans la force de l'âge, la liberté de suivre

une profession nouvelle, et, par une exception bienveillante, elle leur concède à cet âge le bénéfice d'une pension viagère que les officiers n'obtiennent qu'au seuil de la vieillesse. Enfin elle se charge conditionnellement de leur trouver cette profession nouvelle et de leur en ouvrir l'accès. De cette différence considérable dans les obligations et dans les mérites dérive une différence corrélative dans les droits et dans la garantie des droits. L'équité le veut, *la discipline le veut aussi*, et j'exprime ici le sentiment fondé sur l'expérience, convaincu par conséquent que les sous-officiers doivent être tenus, vis-à-vis du chef de corps, dans une dépendance beaucoup plus étroite que les officiers. Une loi sur l'état des sous-officiers qui négligerait d'assurer à leurs intérêts moraux et matériels, entendus comme je l'ai dit, les amples satisfactions que la situation réclame, qui s'ingénierait au contraire à leur créer de nouveaux droits d'état, offrant quelque analogie par exemple avec ceux qui garantissent aux officiers la propriété de leur grade, manquerait doublement le but.

D'une part, les sous-officiers n'ont aucun souci de ces droits, car, servant pour un temps limité, ils ne sentent pas le besoin d'être protégés contre l'arbitraire, auquel ils peuvent toujours échapper en s'en allant, et qui n'existe d'ailleurs à aucun degré dans nos régimens, où il n'est au contraire sorte d'efforts de séduction qu'on ne fasse pour les retenir. Par conséquent, cette concession de droits d'état ne suffirait pas à réveiller leur tiédeur pour le rengagement. D'autre part, l'excès malentendu de ces droits ne manquerait pas d'exagérer dans l'esprit de beaucoup de sous-officiers le sentiment de leur importance, de leur suggérer des prétentions, de les rendre par conséquent moins maniables devant leurs officiers et devant le chef de corps. Or il est d'intérêt disciplinaire supérieur de conserver à ceux-ci sur les destinées du cadre immédiatement en contact avec les troupes qu'ils commandent, par conséquent sur ce cadre lui-même, *une autorité permanente, immédiate, absolument indiscutée.*

J'énumère ci-après les garanties d'état dont il serait, à mon avis, nécessaire et suffisant d'entourer la carrière des sous-officiers :

1° Un registre du personnel des sous-officiers, semblable au registre du personnel des officiers, et soumis au même contrôle, serait tenu dans tous les corps de troupes et dans tous les établissemens militaires. Il renfermerait, successivement inscrites et nominativement détaillées, toutes les indications propres à faire connaître leurs mérites et leurs démérites avec leurs aptitudes. Ce registre serait l'un des principaux élémens d'information pour servir à la confection des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude aux emplois civils conditionnellement réservés aux sous-officiers libérés.

2° Les divers grades et emplois des cadres inférieurs resteraient à la nomination des chefs de corps, qui délivreraient aux promus *un titre formant brevet*. Et à ce sujet je fais ici une réflexion : dans l'armée française, l'institution très ancienne, et à mon avis très utile, *des brevets*, — titres consécrateurs de la collation du grade, a disparu. Ils étaient attribués aux officiers nommés ou promus, qui ne reçoivent aujourd'hui qu'une lettre d'avis manuscrite. Les sous-officiers, en dehors de leur feuille de congé de libération, en tous points semblable à celle des soldats, où sont mentionnés très sommairement les services du titulaire, ne reçoivent aucun titre spécial de promotion qu'ils puissent tenir à honneur de faire entrer dans les archives de la famille.

3° La cassation ne pourrait plus être prononcée que sur l'avis d'un conseil de discipline, par le chef de corps pour les sous-officiers servant à titre d'appelés, par le général de division pour les sous-officiers servant à titre de rengagés.

Enfin je demanderais expressément que la rétrogradation disparût de la nomenclature des procédés de répression applicables aux sous-officiers. Ce principe est l'une des erreurs de nos vieux règlemens. Un sous-officier à demi cassé ne sert qu'avec dégoût dans la condition diminuée à laquelle il est publiquement réduit, et, vis-à-vis de ses sous-ordres, cette diminution lui retire trop d'autorité morale pour qu'il puisse commander utilement.

De ces dernières propositions, une seule, celle qui institue des conseils de discipline appelés à connaître des manquemens graves qui peuvent entraîner la perte du grade, trouverait sa place dans une loi sur l'état des sous-officiers. Les autres sont d'ordre administratif, et c'est au ministre de la guerre qu'il apppartient de les introduire dans la pratique de l'armée par la voie des règlemens.

Dans ma pensée, la loi sur l'état des sous-officiers, résumant les dispositions de la législation très décousue qui prévaut aujourd'hui, comprendrait : 1° celles qui concernent le rengagement (droit aux indemnités de rengagement, aux hautes paies graduées, à la pension proportionnelle de retraite, — loi du 10 juillet 1874); 2° l'institution des conseils de discipline, statuant par voie d'avis préalable sur tous les cas de démérite grave ou d'indignité (cassation); 3° le règlement des droits des sous-officiers libérés à des emplois civils. On voit que la loi sur l'état des sous-officiers, ainsi entendue, serait à la fois claire et simple.

J'envisage à présent la condition des sous-officiers sous l'aspect particulier, très important, des moyens à employer pour rétablir entre eux et les soldats, dans les différentes circonstances de leur vie commune, les lignes de démarcation que le temps, l'indifférence et le laisser-aller ont presque effacées.

Le logement. — Tous les sous-officiers, — les adjudans jouissent seuls aujourd'hui de ce privilége, — devraient avoir en propre (1) une petite chambre pourvue d'un modeste ameublement, où chacun d'eux trouverait le repos de la nuit et du jour avec la libre disposition de ses heures de chômage militaire pour le travail personnel.

Service de table et lieu de réunion. — Il est indispensable que les sous-officiers aient une organisation de service de table mieux entendue sous les rapports du confort, de la propreté, des soins, que celle qu'ils rencontrent aujourd'hui dans les cantines régimentaires; indispensable aussi qu'ils aient au quartier un lieu de réunion convenablement meublé, chauffé pendant l'hiver, éclairé, pourvu de livres et de journaux spéciaux (2).

Si cette dernière création était convenablement réglementée et surveillée, les effets en pourraient être très importans. Dans la composition des corps de sous-officiers d'aujourd'hui entrent de jeunes hommes qui ne sont pas sans quelque éducation, et les autres sont à l'âge où les habitudes acquises sont encore susceptibles de modification par le contact et par l'exemple. Ces réunions développeraient parmi eux l'esprit de sociabilité, de camaraderie, avec un certain degré de culture pour ceux qui s'appliqueraient à l'étude des publications mises à leur disposition. Quelques conférences faites à propos par des officiers capables, sur les devoirs professionnels, sur la guerre, sur les découvertes nouvelles, sur les événemens militaires qui se passent à l'étranger, ne manqueraient pas de fixer leur attention et d'exciter leur intérêt.

Par cet ensemble de moyens, on arriverait à faire des sous-officiers d'un régiment, qui vivent aujourd'hui dans l'isolement, l'abandon, l'ennui et la subalternité, une corporation respectable et respectée, dont les membres auraient entre eux des liens de solidarité et le sentiment de l'importance de leur mandat dans l'institution militaire.

Habillement et armement. — Les sous-officiers des troupes à cheval ont à peu près sous ce rapport la situation qui convient. Il en est autrement de ceux des troupes à pied. Je ne demande pour eux aucune addition aux ornemens qui sont les marques distinctives traditionnelles de leur rang dans la hiérarchie, estimant que les « armées à plumets, » c'est-à-dire qui s'écartent de la simplicité, s'écartent en même temps de la réalité militaire moderne. Mais j'attacherais beaucoup de prix à ce que leur uniforme, dans son ensemble, se distinguât plus nettement de celui du soldat. Tous, par exemple, devraient porter la demi-botte, et pour tous la capote

(1) Cette disposition a été introduite dans l'armée italienne.
(2) Cette disposition a été introduite dans l'armée italienne.

du drap dit de sous-officier devrait avoir la couleur bleu foncé de celle des officiers.

Leur armement comporterait des modifications plus profondes, et j'entre à cet égard dans quelques explications nécessaires. Au temps passé, la préoccupation de l'éclat, dans les choses de l'armée, l'emportait trop souvent sur la préoccupation de l'utilité. C'est ainsi que, pour les officiers des troupes à pied, le sabre léger de cavalerie, fixé au ceinturon par un crochet, flottant, bruyant, incommode au plus haut point dans les mouvemens de vitesse, fut substitué à l'arme vraie de l'infanterie, l'épée à fourreau de cuir tombant à plat et fixée sur la cuisse par le baudrier. Pour le soldat, la baïonnette légère et courte, très suffisante à l'offensive et à la défensive du fantassin dans la mêlée, silencieuse dans son fourreau de cuir quand, à la guerre, l'infanterie tente la nuit une opération de surprise, fut remplacée par le monstrueux appareil qu'on appela la baïonnette-sabre (1) à fourreau massif de métal. Il accablait de son poids le soldat déjà surchargé, gênait ses allures rapides, et son tintement métallique, dénonçant de loin à l'ennemi les mouvemens des troupes en marche, rendait les surprises impossibles. Enfin il transformait le fusil, l'arme de jet par excellence, l'arme du combat à distance, en une arme de main redoutable surtout dans la lutte corps à corps, dans ce combat à la baïonnette que la légende française a rendu fameux et qui est cependant si rare que des officiers vieillis dans la guerre ne l'ont jamais vu.

Cette courte digression technique sur l'armement de l'infanterie n'a pas d'autre but que de compléter la justification du vœu que j'émets ici : l'épée sera rendue aux officiers des troupes à pied. *Tous les sous-officiers la porteront*, et le port de l'épée sera la ligne de démarcation spéciale et caractéristique qui séparera désormais leur rôle dans l'armée du rôle des hommes de troupes (caporaux et soldats) (2). J'insiste expressément sur cette proposition, qui n'est pas importante seulement au point de vue particulier où je me suis placé jusqu'ici. Elle l'est sous un autre rapport qui n'a pas été, que je sache, encore étudié et qui méritait de l'être : que pour les exercices de la paix, ceux qui ont pour objet l'instruction dont les sous-officiers sont chargés et les manœuvres où ils ont les fonctions de guides déterminant les alignemens, les sous-officiers des troupes à pied portent *par exception* le fusil, rien de plus naturel et de plus nécessaire. Mais qu'à la guerre, dans le combat

(1) Elle vient d'être remplacée à son tour par une baïonnette beaucoup plus légère et plus maniable, à laquelle par malheur on a conservé le fourreau métallique.

(2) Les sous-officiers de l'arme du génie, si dignement fidèle aux bonnes traditions militaires, l'ont conservée. Si on leur retirait l'épée, on ne trouverait plus de sous-officiers pour ce corps d'élite.

moderne éparpillé où ils ont aujourd'hui, je l'ai dit, au milieu des tirailleurs, un rôle capital de direction et d'encouragement, ils aient *l'impedimentum* du fusil et tiraillent eux-mêmes, c'est un contre-sens militaire qui s'ajoute à beaucoup d'autres que le temps et l'expérience révéleront dans la nouvelle organisation de l'armée. Les sous-officiers commandent là, dans une crise redoutable, sous le feu le plus vif, le plus rapproché, le plus assourdissant, un petit groupe d'hommes qui combattent à la portée de leurs yeux et de leurs voix. Par des efforts incessans d'activité, ils vont de l'un à l'autre, dirigeant leur feu, leur montrant les abris (troncs d'arbres, fossés, monticules, etc,) où ils peuvent trouver la sécurité relative à laquelle ils devront la faculté de réflexion qui leur permettra d'ajuster (1). En un mot,— un mot de soldat,— ils embusquent leurs hommes. Et quand l'heure est venue de marcher en avant, ou à droite, ou à gauche, il faut arracher les tirailleurs à ces abris, entreprise qui n'est pas aussi simple qu'on croit et qui exige de la part du cadre un redoublement d'énergie.

Voilà l'esquisse, à grands traits, du combat d'à présent. Et les hommes qui ont la mission de le conduire y entreraient par l'action personnelle! Ils s'embusqueraient eux aussi, chargeant leurs armes, faisant le coup de feu, abandonnant enfin l'effort de direction pour l'effort d'exécution! Je crois avoir démontré que les sous-officiers, à la guerre, ne doivent pas plus que les officiers être armés du fusil. L'épée avec le revolver, voilà les en-cas dont ils doivent être pourvus, à titre d'armes exclusivement destinées à la défense personnelle.

Je n'irai pas plus loin dans cette discussion. J'affirme de nouveau que ces questions d'organisation intérieure (logement, régime de table, habillement, armement) ont aux yeux de nos jeunes sous-officiers une importance égale, peut-être supérieure, *aux droits d'état* dont, avec plus de zèle patriotique que d'expérience compétente, on voudrait les doter. Ils ne cesseront d'être des *hommes de troupe*, dénomination sous laquelle la tradition française les confond avec les caporaux, les brigadiers et les soldats, leur individualité ne sera reconnue dans le régiment et ils n'y croiront eux-mêmes, que lorsque les modestes, mais nécessaires et enviés priviléges que j'ai énumérés dans cette deuxième partie, leur seront acquis.

En considérant l'ensemble des propositions que j'ai faites pour résoudre la question des sous-officiers, on voit que je l'ai d'abord

(1) Sous le feu meurtrier des premières lignes, les tirailleurs, exposés en plein corps, sont agités par des émotions qui leur permettent rarement d'ajuster. Ils tirent devant eux, à coups perdus, quelques-uns si précipitamment qu'ils ne prennent pas le temps d'épauler la nouvelle arme, qui a peu de recul.

envisagée du point de vue de bon sens et d'expérience pratique où se place l'écrivain militaire allemand qui dit avec autant de justesse que de rudesse : « *Vous voulez de bons cadres? La main à la poche!* » Mais je ne me suis pas borné à recommander ce moyen, qui sert efficacement, dans tous les temps et dans tous les pays, toutes les institutions; j'ai vivement recommandé un moyen complémentaire que je crois particulièrement puissant en France, et j'ai dit : *Vous voulez de bons cadres? Élevez-les à la hauteur d'une institution. Sachez y intéresser l'opinion et y associer l'effort public. Surtout grandissez vos sous-officiers devant le pays, devant l'armée et devant eux-mêmes.*

La publication, sous la forme d'une monographie, de cette étude extraite d'un travail inédit beaucoup plus étendu sur les institutions militaires en général, sur l'armée française en particulier, m'a paru opportune, — à titre de document à consulter, — au moment où le gouvernement et le parlement vont résoudre le problème si considérable et si longtemps ajourné de la constitution des cadres. Je n'ai traité que la question des sous-officiers, qui va être le thème isolé de la discussion des pouvoirs publics; mais assurément, ils ne perdront pas de vue que, si fonder l'existence des cadres régimentaires suffit pour en faire un organisme d'armée, il faut beaucoup plus pour en faire une institution militaire.

Pour en faire une institution, il faut leur assurer la solidité et la durée par la création, largement conçue, de pépinières destinées à les pourvoir incessamment de sujets préparés d'abord par l'éducation primaire militaire, ensuite par l'éducation spéciale. C'est l'objet *des écoles d'enfans de troupe* (pour les fils des sous-officiers, des soldats, des douaniers, des forestiers, etc.,) et *des écoles de sous-officiers*, établissemens d'éducation militaire qui se font suite les uns aux autres et se complètent ceux-là par ceux-ci. Ils seront pour les familles militaires pauvres, dont l'existence est disputée, un inappréciable moyen d'assistance, et ils multiplieront ces familles, les seules où la vocation des armes, de plus en plus effacée dans le pays, puisse rester à l'état de tradition héréditaire. Ces grands centres de préparation pour la jeunesse militaire sont créés et déjà en plein exercice chez quelques puissances militaires de l'Europe. *Ils seront dans l'avenir à l'encadrement des armées ce que la semence est à la récolte.*

***

UNE

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE FRÉDÉRIC BASTIAT

Après la mort de Bastiat, on publia un demi-volume de sa correspondance. D'autres lettres, encore inédites, qu'on a bien voulu nous communiquer, ajoutent quelques traits à cette figure intéressante et originale. Ce sont des lettres intimes, écrites d'une plume rapide, confiante et facile. L'amitié est un talent; pour qu'elle atteigne à la perfection, pour qu'elle soit dans la vie une garantie de bonheur, il faut que le cœur et l'esprit s'entr'aident, et trop souvent l'esprit est l'ennemi du cœur. Bastiat était un virtuose dans l'art difficile et savant de l'amitié. Cet homme de polémique, ardent à l'attaque, terrible dans la riposte, cet écrivain de combat, dont les pamphlets sont des chefs-d'œuvre, était né pour la douceur des longs attachemens qui acquièrent en vieillissant tout leur bouquet. Aussi les excellens amis qu'il méritait d'avoir ne lui firent-ils jamais défaut; ils ont jusqu'à la fin encouragé ses espérances, conseillé ses incertitudes, adouci ses tristesses. Dans une des lettres que nous avons sous les yeux, il dit, parlant de lui-même : « Les organisations un peu éthériques ont le malheur d'être fort sensibles aux contrariétés et aux déceptions; mais combien elles le sont aussi aux joies inattendues qui leur arrivent! » L'auteur des *Sophismes* et des *Harmonies économiques* était doué d'une sensibilité vive et délicate, il y avait un peu d'éther dans son organisation, et il éprouvait le besoin de causer avec ceux qu'il aimait de ses déceptions et de ses joies, de leur raconter tout ce qui se passait dans son esprit et dans ses nerfs. Il s'en acquittait à merveille; il avait l'abandon, la grâce, le charme; il avait su conserver à Paris la qualité qui s'y perd le plus facilement, ce je ne sais quoi qu'on appelle la fraîcheur. Les ormeaux à petites feuilles et les vernis du Japon qui décorent nos boulevards ont

leur mérite; mais, passé le milieu de mai, qui oserait parler de leur fraîcheur? Les moineaux francs, les pierrots, font semblant d'y croire; jamais fauvette, jamais rossignol ne s'y est trompé.

Né près des bords de l'Adour, ce juge de paix, enraciné dans son village, atteignit l'âge de quarante-cinq ans sans avoir vu la capitale. Il eut peine à s'arracher à sa solitude pour se fixer dans « cette Babylone, qui l'attirait, l'effrayait, l'épuisait et devait le tuer en moins de quatre années. » Il y resta toujours provincial, joignant à l'atticisme le plus délié une sorte de bonhomie landaise, plus sujette à l'étonnement qu'à l'admiration. On nous le dépeint nouvellement débarqué des grandes Landes, se présentant pour la première fois rue Boursault, chez M. Horace Say. Sa tournure un peu exotique, son costume pittoresque et bariolé, la coupe de ses vêtemens, où se trahissaient les ciseaux et la fantaisie d'un artiste de Mugron, attiraient les regards. « Sur des mains gantées de filoselle noire se jouaient de longues manchettes blanches; un col de chemise aux pointes menaçantes renfermait la moitié de son visage; un petit chapeau, de grands cheveux, tout cet ensemble eût paru burlesque, si la physionomie malicieuse du nouveau venu, son regard lumineux et le charme de sa parole n'avaient fait vite oublier le reste. » L'habitant des Landes n'avait pas prêté un serment d'éternelle fidélité à ses gants de filoselle et aux pointes menaçantes de son col; mais il garda toujours un goût de terroir, sa saveur native, sa droiture rebelle aux compromis, une certaine raideur d'épaules, une indépendance d'esprit et de caractère qui causait quelque dépit aux ministres du temps et fit dire un jour au Limousin Léon Faucher, avec un superbe haussement d'épaules : — Que peut-il venir de bon des grandes Landes? — Le Paris officiel, le Paris où tout le monde se ressemble, le Paris des liaisons éphémères et des oublis faciles, le Paris des poignées de main qui promettent tout et des sourires qui n'engagent à rien, fut toujours pour lui une terre étrangère; il ne pouvait s'accoutumer « aux rapports sociaux purement mondains, à l'indifférence aimable cachée sous les formes banales d'une extrême politesse. » Heureusement il avait ses grandes et ses petites entrées dans deux de ces maisons où l'on s'entend à mettre les esprits à l'aise et les âmes au large; il en devint l'hôte assidu, il s'y sentait comme chez lui. Là il pouvait aimer ses amis comme on les aime à Mugron, et son premier soin à son réveil était de s'informer des santés qui lui étaient chères: « Madame, permettez-moi de faire demander comment vous vous portez. A Mugron, dès neuf heures du matin, nous savions des nouvelles de tous nos amis. » Vous entendez, dès neuf heures du matin! Ah! que les grandes Landes sont loin de Paris!

Bastiat retournait volontiers dans son pays natal; il était heureux de s'y retrouver, de s'y reposer, de s'y détendre; il était de ces hommes qui aiment à s'asseoir pour laisser mieux courir leur pensée. Il revoyait

d'un œil charmé le clocher de son village, l'unique rue déserte de Mugron, des murailles enfumées, « des maisons aux appartemens immenses, qui n'ont de meubles que les souvenirs, » et de longues avenues de vieux chênes. « Vraiment, madame, je voudrais que vous pussiez voir derrière le rideau ces scènes de la vie de province. Le matin, nous nous promenons dans ma chambre, Félix et moi, lisant quelques pages de Mme de Staël ou un psaume de David; à la nuit tombante, je vais chercher au cimetière une tombe, *mon pied la sait, la voilà!* Le soir, quatre heures de tête-à-tête avec ma bonne tante. Pendant que je suis enfoncé dans mon Shakspeare, elle parle avec l'animation la plus sincère, ayant la complaisance de faire les demandes et les réponses. Mais voici que la femme de chambre, qui se doute que les heures sont longues, se croit obligée de les varier; elle survient et nous raconte ses tribulations électorales. La pauvre fille a fait de la propagande pour moi... Enfin l'heure du souper arrive; chiens et chats font irruption dans la salle, escortant la garbure. Ma tante entre en fureur. — Maudites bêtes, s'écrie-t-elle; voyez comme elles s'enhardissent dès que monsieur arrive. — Pauvre tante! cette grande colère n'est qu'une ruse de sa tendresse; traduisez : voyez comme Frédéric est bon. » Fort bien; mais on n'a pas habité impunément Paris, cette ville qu'on maudit, qu'on adore, d'où l'on s'échappe avec joie comme d'une prison, mais en l'emportant dans son cœur. Bastiat ne tardait pas à regretter sa galère et son boulet; Babylone lui manquait. Vivre à Mugron et y jouir de Paris, vivre à Paris et s'y sentir aussi libre qu'à Mugron, posséder Laïs sans être possédé par elle, ce grand creuseur de problèmes n'est jamais parvenu à résoudre celui-là.

Le genre épistolaire est bien malade, on prétend même qu'il s'en va. Une femme d'esprit qui a été longtemps en correspondance avec beaucoup d'hommes distingués de notre époque se plaignait à nous qu'elle avait vu leurs lettres décroître d'année en année; elle s'en prenait au télégraphe. La dépêche a tué la lettre et a fait inventer la carte postale à l'usage des hommes qui ont encore du style. La femme dont nous parlons se plaignait aussi que, depuis l'avénement du télégraphe les mœurs de l'amitié ont changé. Que sera-ce quand le téléphone, fonctionnera d'un bout de l'Europe à l'autre? « Nous aimons nos amis autant qu'autrefois, disait-elle; mais aujourd'hui on s'aime en gros, autrefois on s'aimait en détail. » Bastiat était un homme des temps antétélégraphiques; il aimait ses amis dans le plus grand détail. Il n'était pas content, s'ils ne lui disaient : « A telle heure j'étais là, telle chose m'avint. » Il avait toutes les petites curiosités du cœur, il était tourmenté de cette douce inquiétude qui est l'âme du commerce épistolaire. « Si je parviens, comme je l'espère, à arriver à Paris samedi, je prendrai la liberté d'aller dimanche à la Jonchère; n'y trouverai-je rien de changé? Mlle Louise sera-t-elle en pleine possession de sa santé

et de sa voix? C'est une bien douce, mais bien impérieuse habitude que celle d'être informé jour par jour de ce qui intéresse; elle rend pénible la plus courte absence. »

Il est vrai qu'elle était charmante, Mlle Louise, et bien digne d'occuper d'elle un homme supérieur. Ses lettres témoignaient de sa malice et de sa bonté; elle avait une âme « qui ne demandait qu'à s'épanouir au bonheur, qui se mettait à l'unisson de tout ce qui est beau, gracieux, aimable, qui avait de l'affinité avec tout ce qu'il y a d'harmonieux dans la lumière, les couleurs, les sons, la vie. » Elle était musicienne, elle possédait une voix admirable, et Bastiat aimait mieux « une romance chantée par elle qu'un concert tout entier renforcé de vocalises et de tours de force. » — « Quand votre enfant chante, tous les cœurs sont attentifs, toutes les haleines suspendues, d'où je conclus que c'est la vraie musique... Une note ou plutôt un cri de l'âme que j'ai entendu samedi a fait avec moi deux cents lieues; il vibre encore dans mon oreille, pour ne pas dire plus... Pauvre chère enfant, je crois bien avoir deviné la pensée dont elle a empreint le triste chant de Pergolèse; cette voix touchante, dont les derniers accens semblaient se perdre dans une larme, ne disait-elle pas adieu aux illusions du jeune âge, aux beaux rêves d'une félicité idéale? Oui, il semblait que votre chère Louise se sentait amenée par les circonstances à cette limite fatale et solennelle qui sépare la région des songes du monde de la réalité. Puisse la vie réelle lui apporter au moins un bonheur calme, solide, quoique un peu grave; pour cela, que faut-il? un bon cœur et du bon sens dans celui qui sera chargé de ses destinées. » Hélas! ses destinées furent bien courtes, et, comme s'il en avait eu le pressentiment, Bastiat était plein d'une anxieuse et paternelle sollicitude pour celle qu'on appelait Louisette. Lui écrivant de Lyon, il lui recommandait de se défier des fraîcheurs de l'automne, de ne pas chanter trop longtemps avec les fenêtres ouvertes, « de redouter les retours de Chatou à onze heures de la nuit. » Par la même occasion, il lui raconte qu'allant de Paris à Tonnerre, il a tenu ses yeux fixés « sur un nuage probablement visible à la Jonchère. » — « Je me rappelai que vous étiez peu satisfaite des paroles qu'on a mises à la jolie mélodie de Félicien David; j'en adressai d'autres à mon nuage. » Les temps sont bien changés. Il se peut qu'il y ait encore quelque part une jeune fille charmante et musicienne, qui soit en correspondance réglée avec un Bastiat; mais assurément les Louisettes d'aujourd'hui ne rêvent plus à la félicité idéale en chantant du Pergolèse; elles tiennent davantage au positif, leurs songes courent plus près de terre; elles les mènent au bois, elles les en ramènent, et quand ils ont fait le tour du lac, ils sont au bout de leur voyage; l'oiseau ne s'envolera pas, on a eu soin de lui rogner les ailes. A la vérité, certaines jeunesses de ce temps se piquent d'avoir l'imagination exaltée; elles s'écrient : — De deux choses

l'une, ou un mari avec deux cent mille livres de rente, ou le couvent! — et ne trouvant pas l'homme ni les rentes, elles épousent une grille; voilà le dernier mot du romantisme contemporain. Quant aux économistes, en est-il un seul capable de confesser à Mlle Louise que, le cœur plein d'elle, il a employé une grande heure à causer avec un nuage? Les nuages sont terriblement passés de mode, il n'est plus permis de leur adresser des harangues sans avoir l'air de se moquer d'eux et de soi-même. L'esprit romanesque est mort; on ne s'avise plus de coudre un peu de roman aux sentimens honnêtes. Ne semble-t-il pas que ces lettres de Bastiat aient été écrites il y a cent ans? Ce Landais s'en tenait au vieux jeu; mais c'est une question de savoir si, en définitive, le vieux jeu ne valait pas le nouveau.

Chamfort disait : « J'avais deux amis, et je me suis brouillé avec le premier parce qu'il ne m'avait jamais parlé de moi, avec le second parce qu'il ne m'avait jamais parlé de lui. » Bastiat savait entrer dans les affaires des autres, et il savait aussi leur parler de lui; c'est pour cela qu'il écrivait bien les lettres. Savoir parler de soi sans en fatiguer son prochain est un don rare; le moi devient facilement odieux; c'est une vérité que tout le monde ne comprend pas. Bastiat, l'homme de Mugron, n'a jamais appartenu à la clique des penseurs et des politiques qui aspirent à la dignité pontificale. Les pontifes sont des hommes à part, et ils se drapent toujours, même dans le tête-à-tête; ils ont le geste immense et solennel; ils sont persuadés qu'à toute heure l'univers a les yeux braqués sur eux, et quand ils causent avec leur valet de chambre, ils causent encore avec l'univers; ils se flattent de porter à leur front l'auguste lueur de l'*idée*, et cela est vrai, si on entend par là l'idée prodigieuse qu'ils se font d'eux-mêmes. L'homme de Mugron n'était ni un pontife ni un homme immense; il ne battait pas le tambour pour attirer la foule dans sa baraque, il n'avait ni baraque ni tambour. Quand il parlait de lui, c'était avec grâce et avec un fin sourire, à quoi on reconnaissait qu'il n'était pas né pour le métier d'augure, car s'il est vrai que du temps de Cicéron les augures souriaient quelquefois, aujourd'hui ils tiennent toujours leur sérieux; impossible de les démonter. Certes Bastiat n'ignorait pas ce qu'il valait; mais, par une faveur particulière du ciel et peut-être par la vertu de l'air qu'on respire sur les bords de l'Adour, cet écrivain de grand mérite était exempt de toute fatuité. « Sans doute, comme à André Chénier, comme à tous les auteurs, écrivait-il, il me semble que *j'ai quelque chose là;* mais cette bouffée d'orgueil ne dure guère. Que j'envoie à la postérité deux volumes ou un seul, la marche des affaires humaines n'en sera pas changée. » Et il écrivait encore, se sentant déjà gravement malade : « Autrefois j'aimais la solitude; je savais la peupler de lectures, de travaux capricieux, de rêves politiques, avec intermèdes de violoncelle; momentanément tous ces vieux amis me délais-

sent, même cette fidèle compagne de l'isolement, la méditation. Ce n'est pas que ma pensée sommeille, elle n'a jamais été si active; à chaque instant elle saisit de nouvelles harmonies, et il semble que le livre de l'humanité s'ouvre devant elle; mais c'est un tourment de plus, puisque je ne puis continuer à transcrire les pages de ce livre intérieur sur un livre plus palpable, édité par Guillaumin. Je chasse donc ces chers fantômes, et comme ce tambour-major grognard qui disait : « Je donne ma démission; que le gouvernement s'arrange comme il pourra! » moi aussi, je donne ma démission d'économiste, et que la postérité s'en tire comme elle pourra! » Cette cruelle maladie dont il sentait déjà les atteintes et qui devait l'emporter dans toute la force et la maturité du talent, sans lui permettre d'achever son plus beau livre, ne lui laissa bientôt plus de relâche; il en constatait de jour en jour les funestes progrès. Il dut s'arracher à ses travaux, à ses amis, partir pour l'Italie où la mort lui avait donné rendez-vous, et il s'écriait en chemin : « Oh! combien est profonde la fragilité humaine! Me voici le jouet d'un petit bouton naissant dans mon larynx; c'est lui qui me pousse du midi au nord et du nord au midi, c'est lui qui ploie mes genoux et vide ma tête. Bientôt je n'aurai plus de pensées et d'attention que pour lui, comme ces vieux infirmes qui remplissent toutes leurs conversations et toutes leurs lettres d'une seule idée! »

Bastiat se calomniait; la maladie pouvait bien lui ôter ses forces et sa gaîté, elle ne put se rendre maîtresse de ses pensées. Quelques minutes avant sa mort, on l'entendit murmurer : « Je suis heureux de ce que mon esprit m'appartient. » Pour ce penseur intrépide, ne plus penser, c'était ne plus être, et ce travailleur de l'esprit creusa jusqu'à la fin son sillon. Les doctrines qui lui étaient chères lui faisaient oublier ses souffrances et la rapidité de sa destinée, et, ce qui est digne de remarque, jusqu'à la fin il demeura fidèle à son optimisme que ses adversaires traitaient de romanesque. Certaine école d'économistes considère les lois qui régissent les sociétés humaines comme une dérivation des lois fatales et implacables qui gouvernent les étoiles et les cristaux; ces économistes disent aux petits et aux infirmes, à ceux dont le sort est de souffrir et de se plaindre : « Les choses sont ainsi faites, et il ne faut pas se fâcher contre les choses; résignez-vous à votre néant. La grâce n'est donnée qu'aux élus, et il n'y a que peu d'élus parmi beaucoup d'appelés. Il en va de même du bonheur; il n'y en a pas pour tout le monde. Criez à l'injustice, si cela vous soulage; la nature ne vous entend pas, elle est sourde et sans entrailles. Elle ne s'occupe que de la conservation des espèces et n'a aucun souci des individus; les forts se font une destinée, les faibles la subissent. » — A quoi les faibles répondent : Nous vous en croyons, et nous allons tâcher d'être un jour les plus forts; quand vous serez sous nos pieds, nous saurons vous prouver que nous avons retenu vos leçons.

Bastiat ne pouvait se résigner à considérer les théories sociales comme un chapitre de l'histoire naturelle, ni admettre que l'humanité soit à jamais livrée à la brutalité des faits accomplis et aux insolences de la force. Quoiqu'il ait souvent raillé ce qu'il appelait « le démon du sentimentalisme, » il avait une chaude sympathie pour les classes souffrantes, une foi profonde dans l'amélioration progressive de leur sort. Le 14 septembre 1850, il écrivait dans une heure de mélancolie : « Si vous passez à Lyon, ne manquez pas de gravir Fourvières. C'est un horizon admirable d'où l'on embrasse d'un coup d'œil les Alpes, les Cévennes, les montagnes du Forez et celles de l'Auvergne. Quelle image du monde que Fourvières! En bas, le travail et ses insurrections; au milieu, des canons et des soldats; en haut, la religion avec ses tristes excroissances. N'est-ce pas l'histoire de l'humanité? » Mais il croyait fermement à un avenir meilleur, au progrès indéfini de la société, qui est perfectible, bien qu'elle soit condamnée à n'être jamais parfaite, malheur dont il prenait aisément son parti : il craignait que la perfection suprême ne s'ennuyât, n'ayant plus rien à chercher. Il ne faut pas dire trop de mal de l'optimisme. Que deviendrait le monde s'il ne rêvait plus? Que deviendrait l'homme sans les saintes obstinations de l'espérance? Tous ceux qui ont inventé ou perfectionné quelque chose ici-bas croyaient au mieux; toutes les grandes actions comme toutes les grandes pensées sont des défis jetés à l'immuable destin, à je ne sais quoi de sourd, d'immobile et de triste qui pèse sur nous. Sans doute, il est ridicule de se fâcher contre les choses; mais il y a dans le regard de l'homme qui sait vouloir un mystère qui les étonne et les fait obéir. Nous respectons infiniment Çakya-Mouni; nous respectons un peu moins les modernes bouddhistes, bien buvans et bien mangeans, qui nous enseignent le désespoir. Le beau profit, si, persuadé par leur éloquence, l'univers, se croisant les bras, n'avait plus d'autre occupation que de méditer sur les moyens de hâter sa fin.

Croyant le monde perfectible, Bastiat n'avait garde de se plaindre que les socialistes s'occupassent de le perfectionner; il leur reprochait au contraire d'entendre le progrès à rebours, de vouloir ramener l'association humaine à ses formes rudimentaires et primitives. Il leur reprochait aussi de consulter leur raison moins que leurs rêves, d'imaginer une société de fantaisie et ensuite un cœur humain assorti à leur chimère. Mais leur plus grand crime à ses yeux était de vouloir fonder leur société idéale sur la contrainte et d'emprisonner le genre humain dans une camisole de force. Il détestait la contrainte, il n'en voulait ni pour lui-même ni pour le genre humain. Il admettait qu'il y a un problème social, et il se fâchait contre les sceptiques qui refusaient d'en convenir ou qui se permettaient d'en rire; mais, partant de ce principe que tous les intérêts légitimes sont harmoniques, il es-

timait qu'il faut les laisser s'arranger, se débrouiller, transiger ensemble, sans prétendre s'en mêler, et que les gens qui prétendent s'en mêler gâtent tout. Il pensait que, s'il est utile de faire de bonnes lois, il est plus utile encore de supprimer toutes les lois inutiles ou pernicieuses, et qu'en somme, pour améliorer l'état social, il y a moins à faire qu'à défaire, que l'essentiel est de lever les interdictions, de détruire les murs de clôture et les barrières, qui tôt ou tard se changent en barricades. « Laissons les hommes, disait-il, travailler, échanger, apprendre, s'associer, agir et réagir les uns sur les autres; c'est la condition de l'ordre, du progrès, du bien, du mieux à l'infini. Comme la mécanique céleste, la mécanique sociale révèle la sagesse divine et raconte sa gloire! » Il considérait comme le fléau de l'humanité et des bons musiciens les chefs d'orchestre qui abusent de leur bâton et battent la mesure à contre-temps. Personne n'a cru plus passionnément que lui à la liberté et à ses bienfaits. Il était persuadé qu'elle répond à tous les besoins, qu'elle suffit à toutes les entreprises, qu'elle répare tous les dommages, qu'elle est le secret de tout le bien qui se fait dans le monde et de tout le mal qui ne s'y fait pas. Il avait la sainte horreur des règlemens, des prohibitions et de ceux qui en profitent, « de ces hommes de spoliation qui, au mépris des lois ou par l'intermédiaire des lois, s'engraissent de la substance des peuples, vivent des erreurs qu'ils répandent, de l'ignorance qu'ils entretiennent, des entraves qu'ils imposent aux transactions, des guerres qu'ils allument, » et il leur disait : « Vous faites perdre au travail plus de gerbes que vous ne lui arrachez d'épis. » Il disait aussi : « Quand nous remarquons un défaut d'harmonie dans le monde, imputons ce malheur à un défaut de liberté, à une justice absente. » Il voyait poindre un âge nouveau où les hommes d'état n'auraient plus besoin d'étudier la science de la force et la science de la ruse, où la ruse et la force ne présideraient plus au gouvernement intérieur des sociétés ni aux relations des peuples entre eux. Ses espérances allaient bien vite. Que penserait-il de l'état présent de l'Europe? Les événemens qui se sont accomplis depuis dix ans sont-ils propres à mettre en joie l'âme d'un philosophe? La force et la ruse ont-elles abdiqué? Le temps des grandes injustices et des grands mensonges est-il passé? Les arbitres de qui dépendent nos destinées ont-ils des cœurs de colombes et les mains nettes? Il y avait jadis à Faënza un pauvre homme qui était en procès avec un riche voisin; il avait pour lui la raison, le bon droit, mais le riche voisin avait l'oreille des juges, et le pauvre homme perdit tout son patrimoine. Fou de chagrin, il se prit à courir les rues, allant d'église en église et faisant partout sonner les cloches. Les passans étonnés s'arrêtaient, disant : « Qui donc est mort? » Et le pauvre homme leur répondait : « C'est la justice qui est morte; priez pour son âme, *la ra-*

gione è morta, per l'anima della ragione ch'è morta! » L'homme de Faënza se trompait; la justice ne peut pas mourir, elle est d'essence immortelle. La justice est pareille à ces dieux d'Homère qui, s'avisant de quitter le ciel pour la terre, recevaient de sanglantes blessures dans la mêlée des batailles humaines. Les dieux blessés se taisent et se vengent. Le malheur est que l'histoire est infiniment patiente, et que nous sommes impatiens; elle compte par siècles, et nous avons bientôt fait de compter nos jours.

Les lettres de Bastiat qui nous occupent ont toutes été écrites entre 1848 et 1850. Après avoir siégé à la constituante, il fut nommé une seconde fois représentant du département des Landes, et il prit une part active aux travaux de l'assemblée législative. Les débats auxquels il assistait lui inspiraient de mélancoliques réflexions : « La discussion sur le socialisme a été très belle, Charles Dupin fort au-dessus de ce qu'on pouvait attendre, Dufaure admirable, la montagne violente, insensée, ignorante. Quelle triste arène que cette chambre! Combien elle est au-dessous, pour les intentions, de la constituante! Alors l'immense majorité avait la passion du bien; à présent chacun ne rêve que révolution, et l'on n'est retenu que par le choix. » Bastiat conservait au milieu de ces luttes orageuses l'indépendance de son jugement et de son vote. Cœur chaud, mais esprit libre, il ne voulait être ni le prisonnier d'un parti ni le complice des ambitieux qui font servir à leur fortune les convictions des autres, et il se tenait en garde contre les calculs des habiles et contre les exagérations de la haine. Il disait tour à tour leur fait aux socialistes et à la bourgeoisie. S'il reprochait au peuple de se livrer aveuglément aux sophistes, aux déclamateurs de bas étage, aux fous rusés ou candides qui abusaient de sa crédulité, il remontrait à la bourgeoisie qu'elle avait aussi ses défauts, ses ignorances et ses meneurs dont elle était la dupe : « La bourgeoisie a gouverné ce pays; comment s'est-elle conduite? Le petit nombre a fait le mal, le grand nombre l'a laissé faire, non sans en profiter à l'occasion. »

Il demandait aux classes dirigeantes d'élargir leur esprit et leur cœur, d'étudier le peuple, de ne pas répondre à ses doléances par de hautains refus et par le mot du riche : Qui se permet d'avoir faim quand j'ai dîné? « Il n'est pas de besoin plus impérieux chez l'homme, écrivait-il trois mois avant sa mort, que celui de la confiance dans un avenir qui offre quelque fixité. Ce qui trouble les ouvriers, ce n'est pas tant la modicité des salaires que leur incertitude, et si les hommes qui sont arrivés à la fortune voulaient faire un retour sur eux-mêmes, en voyant avec quelle ardeur ils aiment la sécurité, ils auraient peut-être un peu plus d'indulgence pour les classes qui ont toujours, pour une cause ou pour une autre, le chômage en perspective. » Il se plai-

gnait enfin que tout en prêchant aux petits la justice, l'égalité devant le droit commun, et en leur représentant que la société n'est pas chargée de les nourrir, les heureux de ce monde demandent à l'état pour eux-mêmes des priviléges, des exemptions et des monopoles. « Il est déplorable, lisons-nous dans une de ses lettres, que les classes qui font la loi ne veuillent pas être justes quoi qu'il en coûte; car alors chaque classe veut faire la loi. Fabricant, agriculteur, armateur, père de famille, contribuable, artiste, ouvrier, chacun est socialiste pour lui-même et sollicite une part d'injustice... Tant qu'on regardera ainsi l'état comme une source de faveurs, notre histoire ne présentera que deux phases : les temps de luttes à qui s'emparera de l'état, et les temps de trêve qui seront le règne éphémère d'une oppression triomphante, présage d'une lutte nouvelle. »

A certains égards la situation n'est plus la même. Depuis le temps où écrivait Bastiat, tout le monde a fait ses réflexions. Le socialisme a opéré un mouvement de retraite, et s'il n'a pas abjuré ses espérances, il a modifié son programme. Les systèmes qu'a si vivement combattus l'auteur des *Sophismes économiques* ont disparu de la scène; qui se soucie encore de l'utopie de Cabet et des phalanges de Fourrier? Mais il y a plus d'une espèce d'utopistes, et les têtes à chimères ne sont pas toutes dans le camp des novateurs. Ceux qui prétendent ressusciter le passé ou appliquer à une démocratie les vieux moyens de gouvernement sont des rêveurs comme ceux qui prêchent l'*an-archie*, avec ou sans tiret, et c'est ainsi qu'en jugeait Bastiat. La république de 48 avait pour son malheur des ennemis très dangereux et des amis très compromettans. Il est difficile de décider si ses ennemis lui ont fait plus de mal que ses amis; qui dira si tel malade est mort de sa maladie ou de son médecin? Bastiat condamnait également l'imperturbable confiance des républicains de droit divin et les entreprises d'un royalisme impénitent; il se défiait des coteries autant que des clubs.

En politique, il professait un scepticisme tranquille et bienveillant. « Tenant très peu et croyant encore moins aux formes politiques, disait-il, irai-je consumer mes efforts et déclamer contre la république ou la monarchie? » Il avait étudié l'histoire, et l'histoire est tout à la fois une école de scepticisme et de foi, de croyance et de doute; elle nous dégrise de tous les dogmes, mais elle nous enseigne qu'il y a des vérités nécessaires, lesquelles se vengent des hommes d'état qui les méconnaissent, et qu'il est des règles de conduite supérieures à tous les systèmes. L'histoire avait appris à Bastiat que la liberté comme la tyrannie, la tyrannie comme la liberté peuvent revêtir bien des formes, et que la différence n'est pas grande entre un despote couronné et un tyran coiffé d'un bonnet rouge. Elle lui avait appris aussi qu'en matière de gouvernement, les préférences des hommes sont peu de chose,

qu'il faut savoir sacrifier ses théories à l'évidence des faits et à la logique des événemens. Il accordait à Bonald et à Joseph de Maistre qu'on ne fait pas les constitutions, qu'elles se font, qu'elles ne sont point un ouvrage d'esprit comme une ode ou une tragédie, qu'on ne fabrique pas une république par décret ni des républicains sur commande, que le monde n'est pas livré au hasard des inventions, à la fantaisie des inventeurs, que l'abus de l'écritoire, le règne du papier ne font pas le bonheur des peuples. Enfin Bastiat était avant tout un économiste libéral, et il donnait à sa chère économie politique le pas sur tout le reste. Ayant fait au mois de juin 1849 une excursion en Belgique, il prétendait avoir passé d'une république dans une monarchie, être revenu d'une monarchie dans une république sans s'être aperçu de la transition : « Le dernier mot que j'ai entendu de l'autre côté de la frontière est justement le même qu'on m'a adressé de celui-ci : votre passeport! Hélas! je n'en avais pas. » Bastiat préférait une monarchie libre-échangiste aux républiques qui ont la manie des règlemens, des mesures prohibitives, des minuties de bureaux et des gros tarifs; il estimait qu'abolir les passeports est une opération plus nécessaire et plus urgente qu'abolir les rois.

Mais il estimait aussi que, dans les pays où la force des choses a aboli les rois, on a tort de perdre son temps à les regretter et ses peines à les faire remonter sur leur trône, qu'il est mieux d'apprendre à s'en passer et de se mettre dans la tête qu'un roi ou un empereur n'est pas un article de première nécessité. Il avait l'esprit trop ouvert pour ne pas s'accommoder aux événemens, pour condamner toute innovation comme une folle imprudence. Le monde a déjà fait bien des essais, mis à l'épreuve bien des institutions politiques; en est-il une seule qu'à ses débuts on n'ait traitée d'impossible? Impossible est le mot des femmes; elles goûtent peu les gouvernemens nouveaux, seul genre de nouveautés qui leur déplaise. « Après le dîner, je m'approche de la belle-sœur de M. D..., et, sachant qu'elle arrivait de Belgique, je lui demande si ce voyage lui avait été agréable. Voici sa réponse : — Monsieur, j'ai éprouvé l'indicible bonheur de ne voir la figure d'aucun républicain, parce que je les déteste. — La conversation ne pouvait se soutenir longtemps sur ce texte; je m'adresse donc à sa voisine, qui se met à me parler des douces impressions que lui avait fait éprouver le royalisme belge : — Quand le roi passe, disait-elle, tout est fête, cris de joie, devises, banderoles, rubans et lampions. — Je vois bien, ajoutait Bastiat, que pour ne pas trop déplaire aux dames, il faut se hâter d'élire un roi. L'embarras est de savoir lequel, car nous en avons trois en perspective; qui l'emportera, après une guerre civile? »

Le malheur d'une jeune république n'est pas seulement de déplaire aux femmes; il lui faut des chefs pour diriger ses premiers pas. Où les

prendra-t-elle? Si elle les cherche parmi ses amis, les républicains de la veille, à qui manque la pratique, elle ne recrutera qu'un personnel de gouvernement plein de bonnes intentions, mais novice au métier et peut-être maladroit. Si elle veut des ministres expérimentés, elle doit s'adresser aux serviteurs du régime déchu. Peut-elle leur confier sans péril le soin de son avenir? Lui est-il permis de compter sur leur bonne foi, sur leur dévoûment? Réussiront-ils à s'affranchir de leurs préjugés et de leurs regrets? Il se peut qu'instruits par les leçons de l'histoire, éclairés par l'événement, ils se réconcilient sans restriction et sans réserve avec le nouvel état de choses; il se peut aussi qu'il n'en soit rien, le vieil Adam ne meurt pas en un jour. Comme nous le disait un vieux parlementaire espagnol, qui a beaucoup réfléchi sur les choses humaines, il faut être sincère pour profiter de l'expérience, et à l'âge de l'expérience la plupart des hommes ont perdu leur sincérité. Après avoir été administrée cahin-caha par ses amis, consciencieusement malhabiles et maladroits avec délices, la république de 48 était tombée dans les mains d'hommes d'expérience très peu sincères, qui conspiraient sa perte, et à la date du 15 juin 1850, Bastiat caractérisait cette triste aventure par quelques mots frappans, dignes de notre attention : « Il avait été convenu qu'on essaierait loyalement la forme républicaine, pour laquelle je n'ai, quant à moi, aucun engouement. Peut-être n'eût-elle pas résisté à l'expérience même loyale; alors elle serait tombée naturellement, sans secousse, de bon accord, sous le poids de l'opinion publique. Au lieu de cela on essaie de la renverser par l'intrigue, le mensonge, l'injustice, les frayeurs organisées, calculées, le discrédit; on l'empêche de marcher, on lui impute ce qui n'est pas son fait, et on agit ainsi contrairement aux conventions, sans avoir rien à mettre à la place. »

Ne semble-t-il pas que ces lignes ont été écrites hier ou plutôt avant-hier? Et pourtant, si Bastiat revenait au monde, il retrouverait la France en meilleur point qu'il ne l'avait laissée. La république de 1870 a eu des chances plus heureuses que celle de 1848; aujourd'hui ses destinées sont aux mains d'hommes nouveaux, qui ont la ferme intention d'être sages, et d'hommes d'expérience, qui sont des hommes sincères et ne songent pas à s'en faire un mérite. Les républicains de raison sont le plus solide espoir de la France; n'oublions pas que le premier en date fut Bastiat; cela fait honneur à son bon sens, à sa lumineuse intelligence, à la droiture de son esprit, à la générosité de son patriotisme. M. Léon Faucher s'abusait; nous ne répéterons pas après lui : Que peut-il venir de bon des grandes Landes?

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre 1877

Saluons cette année expirante d'un souvenir qui n'est point exempt d'amertume, saluons l'année nouvelle d'un acte de confiance modeste comme notre fortune, d'un simple et patriotique souhait de paix intérieure! Certes les événemens qui se sont succédé auraient pu ne pas nous laisser cette liberté d'un jour paisible. Depuis quelques mois tout a été étrangement bouleversé dans notre pays. Cette année même qui finit n'a été qu'une longue crise; elle avait commencé au lendemain d'une crise, elle s'achève au lendemain d'une autre crise bien plus grave, et si avant de disparaître elle n'a pas légué à la France un héritage de convulsions et de perturbations nouvelles, c'est qu'au moment voulu, à l'heure décisive, le sentiment de la nécessité et du péril a pénétré, a prévalu partout. L'idée d'une lutte dont la paix publique devait fatalement être le prix a été la grande et salutaire inspiratrice. Les défis de la témérité aventureuse sont tombés d'eux-mêmes devant la réalité, les combinaisons de hasard se sont évanouies; les solutions impossibles, chimériques ou coupables, ont cédé la place à la seule solution naturelle et possible, celle qui devait remettre d'accord les pouvoirs publics, celle qui a été consacrée par la formation du nouveau ministère et par le message présidentiel du 14 décembre. C'est ce qui fait qu'à ce dernier souvenir encore pénible dont on peut accompagner un passé d'hier vient se mêler sans effort une confiance instinctive dans l'avenir de demain, dans ce récent dénoûment de nos crises, qui n'est après tout qu'une œuvre de raison, de patriotisme et de nécessité.

Tout est bien qui finit bien, c'est la sagesse des nations qui l'a depuis longtemps déclaré. On peut même dire, avec un peu de bonne volonté, que cette année étrange finit plus heureusement qu'on ne pouvait l'espérer, et à beaucoup d'égards mieux qu'elle n'avait commencé. Lorsqu'il y a un an nous entrions dans une période nouvelle sous le coup d'une bourrasque parlementaire qui avait enlevé M. Dufaure à la présidence du conseil et mis à sa place M. Jules Simon, la situation était loin d'être simple et claire. L'avénement de M. Jules Simon à la direc-

tion des affaires n'avait pas tranché toutes les difficultés. Il y avait dans la chambre des députés des velléités, des impatiences faites pour rendre la vie laborieuse à un ministère; il y avait aussi sans doute dans d'autres pouvoirs, sinon des ambitions, du moins des illusions et des arrière-pensées. On sentait partout l'équivoque dans le jeu des institutions; on semblait assister à une expérience à travers laquelle se dessinait un conflit inavoué entre des interprétations constitutionnelles, des prétentions, des responsabilités, des prérogatives toujours prêtes à se heurter, et c'est ce qui faisait du gouvernement une négociation perpétuelle menacée d'incessantes ruptures. Aujourd'hui le conflit a éclaté; depuis le 16 mai, il a parcouru toutes ses phases. Il a été porté devant le pays, et même après le vote du pays vainement soumis à la plus violente pression, même après la réunion de la chambre nouvelle sortie du scrutin du 14 octobre, il a persisté encore devant l'opinion étonnée, émue et profondément troublée. Il a été poussé jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au point où il ne pouvait aller plus loin sans devenir une collision meurtrière, irréparable, entre des pouvoirs que les institutions ont créés pour s'entendre, non pour se faire la guerre. Qu'y avait-il dans ce conflit poussé à bout? Il y avait évidemment une dangereuse méprise du chef de l'état sur ses droits constitutionnels; il y avait l'erreur d'un esprit sincère, abusé par les passions et les sophismes des partis, entraîné dans une campagne désastreuse et conduit, sans le savoir, sans le vouloir, au seuil d'un coup d'état contre la constitution, contre le parlement, contre le pays.

C'est alors que par une inspiration de patriotisme, comme vient de le dire noblement le nouveau ministre de l'instruction publique, M. le maréchal de Mac-Mahon s'est arrêté simplement, courageusement, pour rentrer « dans la vérité parlementaire, dans la pratique assurée des institutions. » S'il a pu se faire illusion sur ce qu'on n'a cessé de lui représenter comme l'intérêt conservateur, et si cette confusion entretenue dans son esprit a été la cause première du 16 mai, il ne s'est plus trompé dès qu'il a vu où le conduisait la logique de cette triste crise poussée à outrance par des volontés passionnées. Il est resté avec le pays, avec le parlement, par la formation d'un ministère absolument constitutionnel, par le message du 14 décembre, qui est comme l'expression et le gage d'une situation toute nouvelle. Et sait-on bien pourquoi l'opinion, après avoir été pendant quelques jours si violemment émue, a éprouvé tout à coup, du soir au lendemain, une sorte de soulagement et de tranquillité bienfaisante, pourquoi il y a eu partout comme un mouvement instinctif et spontané de confiance renaissante? C'est qu'à tout prendre ce dénoûment, qui était devenu presque imprévu qui est pourtant si naturel et si simple, n'est qu'une victoire de la loi, du bon sens, de la paix publique, un retour à la vie régulière.

L'opinion s'est sentie délivrée du poids d'un inconnu redoutable,

d'un péril obscur et oppressif, en se retrouvant soudainement dans des conditions où toutes les difficultés ne sont point sans doute épuisées, mais où les institutions viennent de montrer leur efficacité et leur force. Il a fallu depuis six mois tous les déchaînemens des partis surexcités ou déçus pour rendre un instant si difficile, presque impossible, une solution qui a justement l'avantage de tout sauvegarder et de ne rien compromettre. Telle qu'elle est en effet, cette solution, elle est tout simplement la légalité régulièrement raffermie. Elle ne touche nullement à la constitution, elle la consacre de nouveau, au contraire. M. le maréchal de Mac-Mahon a pu avoir à sacrifier quelques préférences ou quelques goûts personnels; il reste dans l'intégrité de sa position, dans son irresponsabilité, avec ses prérogatives et ses droits, qui ne sont point atteints. Président de la république, il n'a eu qu'à se replacer dans la république, avec son rôle de pouvoir respecté et paisible. Qu'avaient donc à lui offrir d'un autre côté ces habiles conseillers de résistance, qui l'ont entouré jusqu'au bout et dont la constitution était le moindre souci? Le premier acte eût été de percevoir arbitrairement les impôts, d'organiser à la surface de la nation un vaste réseau d'illégalités, d'engager par une dissolution nouvelle, si on avait pu l'arracher au sénat, une lutte corps à corps contre le pays, avec l'aide de l'état de siége et des moyens militaires de circonstance. C'est là ce qu'on appela une solution conservatrice, — et ce que M. le président de la république a fait en se rendant à un vote du pays, en se conformant aux plus simples règles du régime parlementaire, c'est ce que d'étranges couservateurs appellent une capitulation devant l'ennemi, devant la révolution! On se faisait de l'autorité du chef de l'état et de l'honneur d'un maréchal de France une telle idée qu'on ne craignait pas de lui proposer comme un objet digne de son ambition une série d'attentats, un bouleversement de la France dont aurait profité au bout du compte qui aurait pu, le plus audacieux! M. le président de la république peut voir maintenant ce qu'on attendait de lui, ce qu'il pouvait attendre à son tour de ces singuliers fonctionnaires dont quelques-uns, après avoir abusé de son nom, se croient permis de l'outrager, de lui parler de manquement à la foi jurée, parce qu'il n'a pas voulu être le violateur de toutes les lois. Si M. le maréchal de Mac-Mahon a éprouvé jusqu'au dernier moment des anxiétés d'esprit, s'il a eu quelques scrupules, il peut vraiment se consoler de se séparer d'une si brillante compagnie, d'avoir préféré s'en tenir à un dénoûment régulier qui rend la paix au pays par le respect des institutions, qui met fin correctement, loyalement, à ce grand trouble stérile du 16 mai.

Le mérite de cette longue crise heureusement dénouée aujourd'hui, c'est d'avoir été une épreuve utile et de rester une lumière pour tout le monde, pour tous les partis, pour les vainqueurs comme pour les

vaincus, c'est d'avoir dégagé la situation de l'équivoque qui pesait il y a un an encore sur la nature des institutions, sur les rapports des pouvoirs, qui a rendu jusqu'à un certain point les 16 mai possibles. Elle a créé en quelque sorte un ordre nouveau, où, si on le veut, tout peut être simplifié, où, la république n'étant plus en question, un gouvernement régulier, sensé, sérieusement constitutionnel, peut remplir plus à l'aise tout son devoir libéral et conservateur. C'est là précisément le caractère et c'est à coup sûr la pensée du cabinet formé sous les auspices de M. Dufaure, de ce vieux serviteur public qui a eu la bonne fortune de se trouver au moment voulu l'homme le mieux fait pour réconcilier les pouvoirs, pour représenter aux yeux du pays la légalité raffermie, la paix intérieure assurée. Tel qu'il est, avec M. de Marcère, M. Bardoux, M. Waddington, M. Léon Say, M. Teisserenc de Bort, M. le général Borel, sous la présidence de M. Dufaure, ce ministère est évidemment l'œuvre des circonstances et de la situation. Il a été créé pour être au pouvoir la concentration vivante, l'expression modérée et sérieuse de toutes les nuances régulières d'une majorité attachée à la république. Le ministère, dans la pensée bien naturelle d'étendre son action parlementaire, a même tenu à se compléter par tout un ensemble de sous-secrétaires d'état choisis dans la chambre. Ainsi, auprès de M. Léon Say, aux finances, on a placé M. Cochery, qui a été plusieurs fois rapporteur du budget. Auprès de M. Bardoux, à l'instruction publique, est entré M. Jean Casimir-Perier, que son nom désigne aux affaires, qui a d'illustres traces à suivre. Le lieutenant de M. de Marcère au ministère de l'intérieur est un député de l'union républicaine, M. Lepère, que l'administration éclairera. M. le garde des sceaux, M. Dufaure lui-même, s'est attaché comme sous-secrétaire d'état M. Savary, un des jeunes constitutionnels qui n'ont point hésité à chercher dans une république conservatrice la garantie des libertés parlementaires et un abri contre les réactions césariennes. Jusqu'à quel point l'esprit qui a dicté tous ces choix répondra-t-il à la destination utile des sous-secrétaireries d'état, c'est une autre question. Il est évident que, pour le moment, c'est encore une combinaison toute parlementaire qui peut avoir une certaine incohérence, mais qui peut aussi par l'expérience prendre une cohésion sérieuse, devenir un élément de consistance et de force.

L'essentiel maintenant pour le ministère créé et complété, c'est de vivre, de marcher, de montrer qu'avec la bonne volonté il a la résolution, la vue ferme des choses et l'autorité. Il le peut d'autant plus aisément qu'il a désormais une complète liberté d'action, qu'il est maître de ses mouvemens, de ses choix, de la direction qu'il croit utile d'imprimer à la politique et à l'administration du pays. Ce n'est pas M. le maréchal de Mac-Mahon qui paraît le gêner; le chef de l'état semblerait plutôt, dit-on, se désintéresser un peu trop des affaires, et l'irresponsabilité constitutionnelle n'exclut point certainement pour lui le

droit d'avoir une opinion dans les délibérations du conseil. La question pour le cabinet est d'intéresser M. le président de la république lui-même au succès d'une entreprise où il doit rester désormais l'homme du pays, non d'un parti. Que le ministère ne craigne donc pas d'agir avec une fermeté mesurée, avec suite, sans se hâter, mais sans s'arrêter, et en conciliant ce qui n'est pas inconciliable. A vrai dire, il s'est déjà mis à l'œuvre par ses instructions, par ses circulaires. Il n'a point hésité à renouveler l'administration des départemens; il a eu en même temps à pourvoir à quelques grandes fonctions publiques, et certes un de ses actes les plus heureux est celui par lequel il vient d'élever M. le procureur-général Petitjean à la première présidence de la cour des comptes, que la mort de M. de Royer a laissée vacante. M. Petitjean a été un des nôtres, il ne nous en voudrait pas de le revendiquer. Il a écrit à cette place même, dans un autre temps, il y a bien des années, et depuis, dans la longue carrière qu'il a parcourue à la cour des comptes, il est resté toujours l'homme des traditions parlementaires, de la haute et sévère rectitude qui fait l'honneur de ce grand corps gardien de la probité financière. La nomination du nouveau premier président de la cour des comptes a l'avantage d'être le prix de sérieux services, de répondre à toutes les convenances de hiérarchie et de rester dans l'esprit des institutions. M. Petitjean est lui-même remplacé comme procureur-général par un sénateur républicain de Toulouse, M. Humbert, professeur de droit, jurisconsulte estimé. Rien de mieux; c'est la réalisation impartiale et intelligente de ces aimables et rassurantes paroles que M. le ministre de l'instruction publique prononçait récemment à son conseil-général de Clermont, qu'il prenait pour mot d'ordre : « Notre république parlementaire est comme la France, généreuse et ouverte à tous; elle n'exclut aucune bonne volonté... Elle a pour but de pacifier et d'élever, d'apprendre le culte de la légalité, le respect des uns pour les autres. » Le gouvernement ne peut certes mieux faire que de s'inspirer de ces paroles dans ses choix comme dans ses actes, procédant sans exclusion et sans complaisance de parti, prenant l'initiative des réparations nécessaires sans esprit de représaille et de réaction. C'est une politique digne de réussir, faite pour tenter des hommes qui se proposent de montrer à tous que, s'il y a une république désavouée par le sentiment national, il y a aussi une république libérale et protectrice qui peut devenir un régime sérieux et durable.

Oui, sans doute, c'est ainsi. Le ministère est bien intentionné; il a fait la paix entre les pouvoirs, et cette paix a été scellée, avant la séparation récente et momentanée des chambres, par le vote de deux douzièmes provisoires, qui a délivré le pays de ce cauchemar d'un refus du budget. On nomme des préfets, des sous-préfets et des juges de paix, on écrit des circulaires réparatrices, on tâche d'effacer un passé de combat! M. Bardoux offre le grand cordon de la Légion d'honneur

à M. Victor Hugo, qui n'a dit encore ni oui, ni non. Tout est pour le mieux! C'est l'histoire d'aujourd'hui : sera-ce l'histoire de demain, quand le ministère va se trouver devant les chambres, en présence de cette majorité républicaine assez nuancée, avec laquelle il faudra s'entendre en la dirigeant, en la contenant au besoin, en lui faisant sentir que l'opposition n'est pas le gouvernement? Voilà la question nouvelle! Elle s'élèvera dans quelques jours, à l'ouverture de la session qui commencera le 8 janvier; elle ne laisse pas d'être sérieuse. Si la majorité républicaine suit des conseils sages, si elle sait se souvenir que, dans ce passé si récent, elle n'a pas été elle-même exempte de fautes, que par des agitations stériles elle a donné tout au moins des prétextes aux coups qui l'ont frappée, si elle sait enfin se pénétrer des circonstances nouvelles, elle tâchera d'éviter les discussions irritantes et les discussions inutiles. Et d'abord on ne laissera pas au ministère cette apparence de provisoire en lui mesurant le budget douzièmes par douzièmes; le budget complet, c'est le signe des situations régulières. Ce qui n'est pas moins nécessaire, c'est de ne plus garder dans une chambre cette image d'un temps de crise, ce comité des dix-huit, qui a été formé pour le combat et qui n'est plus qu'un pouvoir irrégulier, sans mandat, sans responsabilité, disputant ou mesurant la majorité au gouvernement. On se hâtera enfin d'écarter toutes ces controverses périlleuses sur l'armée, sur la discipline militaire, qui doivent être closes par la note suffisamment explicite que vient de publier M. le ministre de la guerre. Oui, on évitera cela et bien d'autres choses encore pour laisser à l'exposition universelle qui s'approche la première place au milieu d'une situation pacifiée.

Pour nous, pour la France, elle finit donc mieux qu'elle n'a vécu, cette année étrange qui vient de se traîner dans les troubles et les vertiges. Avant de s'évanouir pour jamais, elle nous a rendu la paix, le calme des esprits, en laissant aux conseils favorables le temps de reprendre leur empire. Qu'en est-il du continent, de tous ces états qui forment la grande et puissante agglomération européenne? A part les difficultés et les malaises intérieurs de chaque jour qui ne sont épargnés à aucun pays, ni aux grands, ni aux petits, l'année qui s'en va lègue à tous pour l'année qui commence cette éternelle crise orientale, cette guerre aux péripéties sanglantes, aux proportions inconnues d'où dépend encore la sécurité universelle.

A pareille époque, il y a déjà un an, si l'on s'en souvient, une conférence européenne était réunie à Constantinople pour mettre un terme à la guerre de Serbie, surtout pour prévenir un choc déjà imminent entre la Russie et la Turquie, en un mot pour sauvegarder la paix en retenant cette terrible question d'Orient sous la juridiction souveraine de sa diplomatie. La conférence de Constantinople n'a rien empêché, pas plus qu'une autre conférence réunie peu après à Londres. L'impa-

tience de la Russie a précipité et déchaîné les événemens, la lutte a éclaté dans toute sa violence, et depuis plus de six mois, en Asie comme en Europe, les armées sont aux prises; elles se sont mesurées dans vingt batailles sanglantes, à Zevin, à Bajazid, à Aladjadagh, à Kars, autour de Plevna, sur le Lom, à Chipka, à Ellena. Cette première et rude campagne a duré assez pour montrer que la Russie avait une intrépide armée au service de son ambition et que la Turquie de son côté gardait une force de vitalité, de résistance, à laquelle on avait presque cessé de croire. La guerre est-elle arrivée à ce point où la paix redevient possible dans l'intérêt des belligérans eux-mêmes et pour le bien de l'Europe? C'est la question qui se dégage de toute une situation militaire et politique.

Ce qui se passe en Asie n'a plus la même importance, au moins pour le moment. La question est sur les Balkans, dans la Bulgarie inondée de Russes victorieux, et de cette guerre des Balkans ou du Danube l'épisode le plus saisissant, le plus caractéristique, le plus décisif, est à coup sûr cette chute de Plevna par laquelle Osman-Pacha vient de s'illustrer presque autant que par sa défense. Pendant cinq mois, Osman-Pacha a montré ce que peut un chef militaire vigoureux et intelligent, résolu à faire son devoir jusqu'au bout. Enfermé dans des positions qu'il n'avait pas créées sans doute, mais qu'il avait su choisir et fortifier sous les yeux de l'ennemi, il est resté inébranlable tant qu'il a eu une ressource ou l'espoir d'un secours extérieur. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il s'est décidé à un effort violent et désespéré sur les lignes des assiégeans. Il avait habilement organisé sa sortie de manière à déjouer les soupçons. Il s'est jeté un matin avec le gros de son armée sur des corps d'élite russes contre lesquels il a soutenu pendant plusieurs heures un combat acharné au-delà du Vid, et peut-être aurait-il fini par échapper, si à l'extrémité opposée des lignes les Russes, prévenus par un espion de son départ et de l'abandon des principales redoutes, ne s'étaient précipités sur Plevna, courant à sa suite. Assailli de tous côtés, Osman-Pacha n'a cédé qu'après avoir tout épuisé, après être tombé lui-même blessé à la tête de ses troupes, et alors il s'est rendu sans conditions, sans plier l'orgueil musulman à une capitulation écrite qu'il aurait fallu signer avec le chef nominal de l'armée de siége, le prince de Roumanie, un vassal révolté du sultan.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, ce que la reddition seule a dévoilé, c'est le peu de moyens dont disposait réellement le chef turc. L'armée qu'il a dû livrer n'atteignait pas 30,000 hommes, les officiers qu'il avait avec lui étaient presque tous fort jeunes, quelques-uns adolescens; son artillerie ne s'élevait pas à 100 bouches à feu. Et c'est avec cela qu'il a organisé la plus formidable défense, qu'il a tenu tête cinq mois durant à une armée puissante et courageuse, à des chefs audacieux, à un ingénieur éminent! Les Russes se sont honorés eux-mêmes en honorant le

malheur de ce soldat vaincu. Le grand-duc Nicolas, rencontrant Osman-Pacha blessé et couché sur un mauvais chariot, est allé aussitôt vers lui et lui a serré la main en le complimentant de ce qu'il a justement appelé « un des plus brillans faits d'armes des annales militaires. » Le tsar lui-même a reçu et traité le général turc avec la plus sérieuse courtoisie. Les officiers de l'état-major russe se sont plu à témoigner leur estime pour un tel adversaire. Le respect des vainqueurs accompagne le fier et valeureux soldat qui s'est battu pendant cinq mois sans rien dire, qui est tombé simplement, héroïquement l'épée à la main, et qui, aujourd'hui captif, laisse à son pays le lustre d'une défaite glorieuse, l'honneur des armes intact.

La chute de Plevna peut certainement marquer une phase décisive dans cette guerre d'Orient. Elle ne résout rien par elle-même, il est vrai, et, à tout événement, des deux côtés on se prépare à des luttes nouvelles. Les Russes, avec les masses dont ils disposent et dont une partie n'est plus immobilisée sur un seul point, peuvent tout à la fois masquer les places du nord des Balkans et se tenir prêts à descendre au premier signal dans la Roumélie. Le gouvernement ottoman, à son tour, semble n'avoir d'autre pensée que de laisser des garnisons suffisantes dans les citadelles du quadrilatère et de concentrer ses forces au sud des Balkans, autour d'Andrinople, dont il organise sérieusement la défense. Il est obligé de toute façon à cette demi-retraite, puisqu'il n'a plus seulement sur les bras les Russes et les Roumains. Voici les Serbes qui, battus l'an dernier et épargnés par les Turcs, finissent par croire le moment opportun pour rentrer en campagne, se figurant obtenir quelques faciles avantages et avoir leur part de butin dans la curée de l'empire ottoman! La situation se complique et se resserre. Les rigueurs de l'hiver, qui ont coïncidé avec la chute de Plevna et qui suspendent à demi les opérations militaires, peuvent cependant offrir une dernière chance en laissant quelques semaines à un travail pacifique. La Porte, quant à elle, n'a point hésité à saisir cette occasion de se tourner vers les puissances européennes et de provoquer de leur part quelque tentative de médiation. Le divan, sans trop préciser ses propositions ou ses idées, semble reprendre la situation au point où elle était au moment de la conférence de Constantinople, lorsque le tsar désavouait toute pensée de conquête, lorsqu'on ne parlait que de réformes intérieures en Turquie, et à coup sûr, si les intentions répondaient toujours aux déclarations, on pourrait encore s'entendre. Malheureusement depuis la conférence de Constantinople tout a changé. Plus de 100,000 hommes ont péri; les soldats du tsar sont au-delà du Danube, sur les Balkans, les Turcs sont à Andrinople au lieu d'être encore à Plevna. La guerre a accumulé les complications et les difficultés. Il s'agit aujourd'hui de savoir quelles conditions nouvelles la Russie entend mettre à la paix, dans quelle mesure elle serait disposée à accepter une

médiation, jusqu'à quel point elle est ou elle n'est pas encouragée par certaines puissances, d'où peut venir enfin, sous quelle forme peut se produire, une sérieuse et efficace initiative de pacification.

Rien n'apparaît jusqu'ici bien distinctement. Tandis que la Russie s'enfonce de plus en plus dans son aventure et a tout l'air de ne plus admettre aucun intermédiaire entre elle et la Turquie, l'Allemagne semble la couvrir, sans dire, il est vrai, jusqu'où iront ses encouragemens et sa tolérance. L'Autriche, serrée entre l'Allemagne et la Russie, se réserve pour la défense des « intérêts autrichiens, » que le comte Andrassy se fait toujours fort de garantir à la paix, et en attendant elle laisse aller les événemens militaires. L'Angleterre seule paraît maintenant s'émouvoir à demi, prendre au sérieux la proposition de médiation turque, et si jusqu'à présent dans le ministère il y a eu deux partis, l'un plus résolu à l'action, l'autre plus réservé, plus attaché à une neutralité absolue, les deux opinions se sont trouvées d'accord pour convoquer le parlement d'une manière un peu extraordinaire au 17 janvier. D'ici à trois semaines, la situation sera peut-être à demi éclaircie. Le cabinet de Londres aura vu ce qu'il peut ou ce que les circonstances lui imposent.

Le malheur est qu'à l'heure où nous sommes, dans cette grande affaire d'Orient, comme en bien d'autres choses, la force seule semble régner. On dirait parfois qu'il n'y a plus ni tradition de solidarité, ni règles protectrices de l'équilibre de l'Europe et des intérêts généraux. Le droit des gens, on ne sait ce qu'il devient, il se perd dans la confusion. La Russie se déguise visiblement à elle-même la nature de son entreprise sous le voile de cette régénération orientale qu'elle poursuit toujours. Elle a l'air de croire que, par la guerre qu'elle a déclarée, elle est affranchie de ses obligations dans les affaires d'Orient, et que, les hostilités une fois ouvertes, elle est libre vis-à-vis de l'empire ottoman, elle peut aller jusqu'au bout. La Russie oublie que ce n'est pas vis-à-vis de la Turquie seule qu'elle est liée; c'est avec l'Europe tout entière qu'elle est engagée par cet article d'un traité solennel : « Les parties contractantes s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, *garantissent en commun la stricte observation de cet engagement, et considèrent en conséquence tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général...* » Il y a mieux : lorsque la Russie a voulu se libérer de quelques-unes des obligations de ce traité de Paris relatives à la neutralisation de la Mer-Noire, elle s'est adressée elle-même aux puissances; elle a provoqué la réunion d'une conférence à Londres, elle a précisé les points sur lesquels elle réclamait une révision, confirmant de nouveau et librement tout le reste du traité, et elle a signé de son nom cette déclaration, qui date de 1871, d'un moment où la France n'était rien : « Les plénipotentiaires de

l'Allemagne du nord, de l'Autriche-Hongrie, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Russie et de la Turquie, réunis aujourd'hui en conférence, reconnaissent que c'est un principe essentiel du droit des gens qu'aucune puissance ne peut se délier des engagemens d'un traité ni en modifier les stipulations qu'à la suite de l'assentiment des parties contractantes au moyen d'une entente amiable... »

Que faut-il de plus? C'est ce droit reconnu, sanctionné, qui domine tout, qui est le seul point de départ possible dans les complications de l'Orient. Hors de là, encore une fois, il n'y a plus que la souveraineté du but et de la force. Nous rentrons dans une ère de fer où chacun, s'il en a les moyens, peut prendre sa Silésie ou son Arménie, ou sa Bulgarie ou autre chose. A voir par instans l'état de l'Europe, nous paraîtrions revenus à cette période du dernier siècle où Frédéric II, après l'entrevue de Neisse, justement à propos d'une guerre d'Orient, jouait si bien son rôle entre la Russie et l'Autriche, se servant de l'une et de l'autre, pour finir par le partage de la Pologne.

Assurément, c'est un rôle digne de l'Angleterre de ne pas laisser prescrire le droit européen, d'exercer une action modératrice, et il est trop clair qu'elle ne remplirait pas ce rôle si, comme certains politiques le lui suggèrent, elle se bornait à prendre sa part du butin oriental, sous le nom de gage ou de garantie; elle ne serait qu'un acteur de plus dans le drame de la force. Si elle se dispose à appuyer les conseils d'une certaine démonstration de puissance, elle n'a point sans doute uniquement en vue une occupation de l'Égypte, qui ne pourrait que précipiter ou aggraver la confusion. L'Angleterre aura d'autant plus d'autorité qu'en défendant l'intérêt anglais elle reste la gardienne de l'intérêt général de l'Europe. En proposant ou en préparant une médiation utile, elle ne fera que prendre une initiative prévue, prescrite par les traités. Elle aura exprimé un sentiment universel, elle aura donné un signal qui, malgré tout, sera entendu dans le camp des belligérans comme parmi ceux qui redoutent le développement de la guerre. C'est un commencement. Et la France, dira-t-on, n'a-t-elle rien à faire? De toutes les puissances aujourd'hui, la France, on peut le dire, est la plus désintéressée, et c'est parce qu'elle est désintéressée, ou, en d'autres termes, parce qu'elle ne voit aucune nécessité de s'engager dans l'inconnu, dans l'obscurité, qu'elle est tenue à une extrême réserve de diplomatie. Elle peut avoir son opinion, elle a ses traditions, elle a pour le moment avant tout à s'occuper d'elle-même, sans se livrer à des diversions périlleuses, sans se laisser détourner du but que ses malheurs lui ont fixé. S'il est des cabinets qui veulentt ravailler à la paix par des transactions équitables, qui s'efforcent de maintenir les principes, les garanties du droit européen, la France sera certainement avec eux. Elle joindra sa voix à leur voix dans l'intérêt de la paix et de l'ordre général. Si on prétend rester ou s'engager de plus en plus dans

les aventures de l'arbitraire, de la conquête et des partages, la France n'a point à s'en mêler; elle n'a aujourd'hui qu'à demeurer une spectatrice discrète, attentive, pas aussi indifférente qu'on le croit, mais patiente, avec la conviction intime que les œuvres violentes sont sans durée.

L'année, qui a vu bien des crises de toute sorte dans plus d'un pays, n'aura point passé pour l'Italie sans lui laisser, à elle aussi, une crise ministérielle de plus qui ne vient de se dénouer que pour recommencer peut-être bientôt. Voici neuf mois à peine qu'est venu au monde un ministère de la gauche entièrement composé de représentans d'une majorité sortie des élections. Le pays s'était prononcé; le roi Victor-Emmanuel n'avait point hésité à se séparer du cabinet de M. Minghetti, pour appeler au pouvoir le chef de la gauche, M. Depretis, personnage considéré et fort modéré d'ailleurs, vieux Piémontais très dévoué à la monarchie constitutionnelle. Le roi Victor-Emmanuel n'avait pas seulement appelé au ministère M. Depretis, il avait accepté des hommes d'une couleur bien plus tranchée, M. Nicotera, qui, tout ancien garibaldien qu'il est, ne s'est pas montré moins bon monarchiste au pouvoir, M. Zanardelli, un Vénitien aux opinions assez vives, M. Mancini, un avocat éloquent aux idées humanitaires. La majorité sur laquelle s'appuyait ce ministère était immense, puisque la droite ne comptait plus dans le parlement qu'une centaine de représentans conduits par un homme habile, M. Quintino Sella.

Qu'est-il arrivé? C'est l'histoire éternelle. La majorité s'est divisée, et il y a quelques jours, à la reprise de la session, la division a éclaté à propos d'un incident presque puéril, quelques télégrammes interceptés par le ministre de l'intérieur. Le cabinet n'a pas été mis en minorité, mais il n'a eu au scrutin qu'une vingtaine de voix de majorité. La vérité est que le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, a soulevé contre lui une forte opposition, et, d'un autre côté, il y a dans la majorité italienne d'assez vifs dissentimens au sujet des chemins de fer que les uns, M. Depretis en tête, veulent laisser à l'industrie privée, que les autres veulent réserver à l'exploitation de l'état. De là ce partage de voix de l'autre jour, dont la première conséquence a été la retraite de M. Nicotera. Reconstituer le ministère au milieu de toutes les prétentions personnelles et des conflits d'opinions au sujet des chemins de fer n'était pas chose facile. M. Depretis paraît y être arrivé en conservant quelques-uns de ses collègues, en appelant M. Crispi au ministère de l'intérieur et en gardant pour lui-même le ministère des affaires étrangères, que quitte M. Melegari. C'est le dénoûment de la crise; mais le ministère de Rome va-t-il se trouver plus fort? C'est la question que l'année nouvelle résoudra sans que la paix intérieure et extérieure de l'Italie en soit troublée, sans que la nature de ses relations avec les autres pays en soit altérée ou modifiée.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LES TÉLÉGRAPHES TÉLÉPHONIQUES.

L'homme qui le premier réunit ses deux mains en forme d'entonnoir autour de ses lèvres, pour augmenter la portée de sa voix, réalisa sans contredit le premier des téléphones dans l'ordre historique. Les tubes acoustiques, que tout le monde connaît, ne sont qu'une modification des anciens porte-voix; ils ne conduisent pas le son à une distance beaucoup plus grande, mais ils offrent l'avantage de le diriger en tel endroit qu'on désire par des chemins détournés. Un tube acoustique permet en effet de correspondre entre des points qui, pratiquement, ne doivent pas être éloignés de plus de 150 mètres, et de propager la voix avec la vitesse du son dans l'air, c'est-à-dire avec une vitesse de 340 mètres par seconde. Nous allons voir que, grâce aux nouveaux *téléphones*, il deviendra possible de correspondre avec une bien plus grande rapidité, puisqu'ils utilisent comme transmetteur le fluide électrique, dont la vitesse est pour ainsi dire infinie par rapport à celle du son dans l'air.

Il y a deux ans à peine qu'un jouet d'enfant qui n'a peut-être pas produit l'étonnement qu'il méritait s'est répandu dans Paris. Deux petits cornets, dont le fond était constitué par une membrane de peau ou de parchemin, étaient réunis entre eux par un cordon de 7 à 8 mètres de longueur, les extrémités de ce cordon étant fixées aux centres respectifs de chacune des membranes. Une personne parlant à voix basse, chuchotant même dans l'un des cornets, pouvait se faire entendre très distinctement d'une autre personne tenant le second cornet appliqué contre son oreille. La seule condition indispensable à la réussite de cette expérience consiste à soumettre le cordon qui réunit les deux interlocuteurs à une certaine tension et de lui éviter le contact d'un support quelconque. C'est à coup sûr le meilleur et le plus fidèle des téléphones, mais on comprend facilement ce qui l'empêche de devenir pratique. Puisqu'en effet le fil doit se supporter lui-même et ne rien toucher sur son parcours, la transmission ne doit se faire qu'en ligne droite; de plus, la tension du fil ne peut dépasser une certaine limite, sans quoi les membranes ne seraient plus susceptibles de vibrer; mais, si le fil est très long, son propre poids finira par produire cette tension trop forte, et par conséquent empêchera l'appareil de donner aucun bon résultat.

Pour concevoir comment fonctionne ce télégraphe acoustique, il suffit de remarquer que, sitôt qu'un son est émis dans l'un des cornets, la membrane de ce cornet entre aussitôt en vibration, et le fil solidaire de cette membrane est dès lors amené à vibrer lui-même longitudina-

lement. L'autre extrémité du fil agira donc sur la membrane du second appareil de façon à la faire vibrer identiquement comme la première. Cette dernière membrane ébranlera synchroniquement la masse d'air du cornet, masse d'air en contact direct avec le système auditif de la personne qui écoute. Cette personne éprouvera donc la même sensation que si on lui parlait à l'oreille, et distinguera nettement tout ce qui sera prononcé dans le premier appareil. On voit qu'ici ce n'est plus la transmission du son dans l'air qui est en jeu, mais bien la transmission du son dans un solide, puisque nous pouvons considérer comme tel un fil tendu. La vitesse de propagation y est donc déjà beaucoup plus grande que dans les tubes acoustiques; mais la distance qui peut séparer les deux interlocuteurs est limitée dans la pratique à une centaine de mètres au plus, avec la condition accessoire que cette transmission s'effectue en ligne droite.

Nous arrivons maintenant aux téléphones électriques, qui permettent de porter la voix, avec toutes ses finesses, à des distances quelconques. Dans ces appareils, ce ne sont plus les vibrations elles-mêmes qui sont transmises par le fil conducteur. Chaque vibration élémentaire donne naissance à un courant électrique, et ce courant a pour effet de reproduire, dans l'appareil récepteur, une vibration identique à celle qui l'a créé. L'un des appareils fait l'analyse des vibrations, et l'autre en fait la synthèse. L'appareil récepteur peut donc être comparé à une personne douée d'une ouïe extrêmement fine qui percevrait des sons émis à plusieurs centaines de kilomètres et qui répéterait ce qu'elle a entendu à l'oreille de la personne qui écoute.

Parmi ces remarquables instrumens, le téléphone inventé par M. Graham Bell, professeur de physiologie vocale à l'université de Boston, est le premier en date, et aussi le seul qui, actuellement, ait atteint un degré de perfection satisfaisant. La simplicité des organes et du fonctionnement ajoute encore à l'impression profonde que l'on éprouve lorsqu'à la distance de plusieurs lieues on distingue non-seulement les phrases prononcées, mais encore le son de voix de tel ou tel interlocuteur. Le téléphone de Bell est un appareil de petit volume, affectant comme forme générale celle d'un champignon dont le pied aurait environ 15 centimètres de longueur, et le chapeau 7 ou 8 centimètres de diamètre. Le pied renferme un barreau d'acier aimanté, de la grosseur d'un fort crayon. Autour du sommet de ce barreau, c'est-à-dire de l'un des pôles de l'aimant, se trouve une petite bobine de fil de cuivre fin et isolé, dont le nombre de spires est de près d'un mille. Les deux extrémités de ce fil correspondent l'une avec une ligne télégraphique ordinaire, l'autre avec le sol. Au-dessus de cette bobine et du pôle de l'aimant qui lui sert de noyau, dans la partie que nous avons comparée au chapeau d'un champignon, une plaque mince et circulaire de fer-blanc présente son centre à une très faible distance de l'aimant, tandis que

ses bords reposent sur la circonférence d'un anneau de bois. C'est la membrane destinée à vibrer sous l'influence du son, et une sorte d'entonnoir, également en bois, dirige justement le son sur la partie centrale de la plaque, qui, étant la plus éloignée des points d'appui, est celle où les vibrations auront le plus d'amplitude. Ajoutons que le téléphone récepteur est identique au téléphone transmetteur. Vient-on à parler dans l'un de ces appareils, la plaque de fer-blanc se mettra à vibrer synchroniquement avec la masse d'air adjacente. Or, les vibrations de cette plaque modifiant à chaque instant sa distance au barreau aimanté, l'état magnétique de ce barreau change à chaque instant, et chaque fois aussi un courant électrique, d'intensité proportionnelle à la vitesse de déplacement, prendra naissance dans le fil de la bobine. Ce courant franchira sur le conducteur télégraphique la distance qui sépare le premier téléphone du second, et arrivera dans la bobine de l'appareil récepteur. Là, selon que ce courant sera positif ou négatif, il exagérera ou annulera les propriétés attractives du barreau, et la plaque de fer-blanc en présence subira des alternatives d'attraction et de non-attraction dont chacune correspondra à la vibration génératrice du courant. Cette plaque répétant avec une fidélité rigoureuse les vibrations du premier appareil, celles-ci ébranleront le système auditif de la personne qui écoute, comme le ferait directement la voix de la personne qui parle.

Les expériences que nous avons faites en laboratoire nous ont permis de constater que le son de la voix commence seulement à s'affaiblir lorsqu'on dépasse des longueurs de lignes représentant 800 à 1,000 kilomètres de fil de fer de 4 millimètres de diamètre. Des essais tentés entre Paris et Saint-Germain et entre Paris et Mantes (58 kilomètres) ont parfaitement réussi. Nous entendions à cette distance, avec une grande netteté, les voix de deux personnes chantant un duo. Mais il ne faudrait pas croire que les différens sons arrivent à destination avec l'intensité qu'ils possèdent au départ. Les transformations successives des vibrations en courans électriques et inversement, la résistance opposée à ces courans par le circuit conducteur, absorbent une notable partie de la force vive première. Ce sont les résistances passives de la télégraphie, et, comme on peut le prévoir, elles diminuent dans une forte proportion l'effet utile, le rendement. Il faut donc, si l'on veut percevoir le son avec quelque netteté, s'appliquer l'orifice circulaire de l'instrument sur l'oreille, de façon à l'envelopper de toutes parts. La masse d'air en vibration communique alors son état vibratoire au tympan, sans qu'il s'en diffuse inutilement une trop grande partie. Sans un court exercice, on ne parvient pas à distinguer très nettement les phrases transmises, de même que, pénétrant dans un milieu obscur, on ne distingue pas du premier coup des objets peu éclairés; mais au bout de quelques minutes l'oreille s'est accommodée aux

nouvelles conditions, et saisit alors, dans la voix, des relations qui lui avaient échappé tout d'abord.

L'obligation où l'on se trouve de coller contre son oreillle le téléphone par lequel on reçoit une correspondance montre qu'il faut recourir à des moyens spéciaux pour avertir son interlocuteur. Le plus simple consiste à compléter l'installation d'un téléphone par celle d'une sonnerie électrique ordinaire fonctionnant à l'aide d'une pile. Il suffit alors de prévenir par un coup de timbre la personne avec laquelle on désire correspondre; celle-ci porte aussitôt l'instrument à son oreille, et la conversation commence.

Comme deux et même trois ou quatre téléphones peuvent fonctionner simultanément sous l'influence d'un seul appareil transmetteur, il est également convenable d'établir deux téléphones par station. Au moment de communiquer, chaque interlocuteur porte un des appareils devant sa bouche et l'autre à son oreille; il est ainsi assuré de recevoir sans exception tous les mots qui lui sont adressés, puisqu'il évite de cette manière la perte de temps causée par le transport d'un seul instrument de la bouche à l'oreille.

Le principal défaut du téléphone de Bell consiste dans son extrême sensibilité. Il subit l'influence de courans si faibles que les dépêches passant sur des fils télégraphiques voisins de celui qui le dessert sont toutes ensemble répétées par le téléphone. On sait en effet que les courans électriques font naître dans des circuits voisins du leur ce qu'on appelle des courans induits. Ces courans induits sont en général trop peu intenses pour exercer un trouble appréciable sur les appareils de la télégraphie ordinaire; mais il n'en est pas de même avec l'instrument de Bell. Quand le fil conducteur du téléphone n'est pas distant de plusieurs mètres des autres fils de ligne, chaque courant émis dans ces fils étrangers donne naissance à un son très net dans l'appareil. Cette propriété, nuisible la plupart du temps, pourrait dans certains cas devenir très précieuse. Supposons qu'en temps de guerre l'ennemi se serve pour ses communications télégraphiques d'un fil passant à proximité d'un autre fil dont on puisse disposer; il suffira d'installer un téléphone sur ce dernier, et l'on pourra entendre distinctement quels sont les signes de l'alphabet Morse envoyés sur la première ligne. Comme le personnel de la télégraphie militaire sait parfaitement comprendre une dépêche au seul bruit de la manipulation, la correspondance ennemie sera ainsi surprise. On pourrait d'ailleurs opérer sur une ligne occupée par les communications ordinaires pour correspondre au moyen du téléphone, puisque les courans qu'il émet sont beaucoup trop faibles pour exercer une perturbation quelconque sur les autres appareils en service. La perturbation agirait au contraire dans l'autre sens, si bien qu'on serait obligé pour se parler de profiter des périodes de repos du service courant.

Puisque nous avons exposé quelles difficultés fait naître la trop grande sensibilité du téléphone, nous devons aussi indiquer quels sont les moyens qui permettent d'obvier à ces difficultés dans une certaine mesure. Il suffit en effet, pour détruire les actions perturbatrices des lignes étrangères, de fermer le circuit téléphonique par un fil spécial de retour, parallèle au premier sur toute sa longueur, au lieu de le fermer par une communication à la terre, comme on le fait toujours en télégraphie. De la sorte, les courans induits prennent naissance à la fois sur deux fils dont les modes d'action sont inverses, et le résultat final est le même que si ces courans n'existaient pas.

Le rôle pratique du téléphone de Bell peut facilement se déduire des considérations qui précèdent. Pour toutes les distances n'excédant pas 150 mètres, le tube acoustique ordinaire sera toujours préférable, puisqu'il permettra d'entendre la voix avec une bien plus grande intensité. Pour toutes les distances excédant 150 mètres, si les appareils extrêmes peuvent se placer dans des lieux où règne un certain silence, le téléphone présentera sur les anciens appareils électriques l'avantage immense de pouvoir être manié par tout le monde, puisqu'il suffit en effet d'écouter ou de parler pour recevoir ou transmettre. Il permettra en outre de reconnaître un interlocuteur au timbre de sa voix, ce qui constitue la qualité la plus précieuse et la plus étonnante du nouvel appareil. Disons pourtant que ce timbre est quelque peu modifié et que les sons paraissent légèrement éteints et nasillards. Ils sont comme un reflet des sons véritables, et l'on peut justement les comparer à l'image d'une personne vue dans une glace sans tain. Les contours sont mal définis et mêlés de figures étrangères, mais on ne peut hésiter néanmoins à reconnaître que c'est de telle ou telle personne qu'on aperçoit le reflet.

Il serait injuste de reprocher à l'invention du professeur Bell de ne pas reproduire la voix avec toute la puissance qui serait désirable pour que son instrument pût rivaliser avec le tube acoustique. Le but atteint semblait, il y a peu de mois encore, tellement insaisissable, tellement au-dessus des espérances les plus hardies, que notre admiration ne doit pas rester moins profonde; il est pourtant permis de croire que c'est là seulement un premier pas pour la téléphonie.

Lorsque deux diapasons identiques sont reliés entre eux par un fil tendu et fixé par chacune de ses extrémités à une de leurs branches, si l'on vient à faire vibrer l'un d'eux, l'autre entre également en vibration. C'est là un téléphone musical, qui n'est, pour ainsi dire, qu'un cas particulier de celui qui se compose de deux cornets, dont il a été parlé au début de cette notice. Comme ce dernier, et pour les mêmes raisons, il est limité dans sa portée effective. Mais, si au lieu de se servir d'un fil rigide pour transmettre les vibrations, on se sert de procédés électriques, la portée du son n'a plus de limites.

Il y a plus de quinze ans en effet que nous connaissons la possibilité de transmettre à de grandes distances, par l'électricité, des sons musicaux simples comme ceux des diapasons. L'appareil du professeur Reis, de Hombourg, permit, dès 1860, d'atteindre à ce résultat; d'autres dispositions imaginées par Cromwell Warley, par Paul Lacour, par Elisha Gray, donnent aussi le moyen d'entendre télégraphiquement un motif musical. Mais toute autre chose est de transmettre une note ou même un accord et de transmettre une syllabe, une voyelle, une consonne, prononcées sur cette note. Nous pouvons remarquer, lorsque nous écoutons un chanteur dans un opéra, combien nous avons de peine à saisir les paroles qu'il prononce. Les notes nous arrivent bien, mais les syllabes restent en route. C'est donc un témoignage que les mots sont d'une nature plus complexe que les sons qu'ils accompagnent. Si nous considérons un édifice, les détails de sculpture nous échappent sitôt que nous nous éloignons, mais l'ensemble nous frappe toujours. Il en est tout à fait de même d'un chant. Le chant pour nous est un ensemble relativement simple, mais les phrases, les timbres des divers instrumens, les nuances sont des détails qui ne nous parviennent plus quand une distance suffisante nous sépare du chanteur. Dans les téléphones de Reis et de Warley, ce n'est jamais que la note seule qui arrive à destination; la syllabe qui l'accompagne n'influence même pas l'appareil d'envoi. En un mot, ces instrumens ne sont capables de transmettre qu'une seule qualité du son, la *hauteur;* l'*intensité*, le *timbre,* n'existent pas pour eux. C'est que les difficultés à résoudre pour reproduire ces deux importantes qualités sont très considérables lorsque l'on se sert du courant d'une pile voltaïque, comme cela a lieu dans ces derniers appareils. Le professeur Bell a ingénieusement tourné l'obstacle en employant des courans d'induction. Mais il a par cela même imposé une limite à la puissance de ces courans, puisque c'est la voix elle-même qui leur donne naissance.

Si le problème de la téléphonie était résolu avec des courans de pile, l'intensité de la voix pourrait être bien supérieure à celle que permettent d'obtenir les courans induits. En effet, une pile est un réservoir de travail électrique aussi énergique qu'on le désire, et il suffit d'ouvrir une porte d'accès à cette force pour la mettre en jeu. Dans le téléphone de Bell, la personne qui parle est l'analogue d'un manœuvre qui ferait, par ses propres forces, avancer un véhicule; dans un téléphone qui fonctionnerait à l'aide de la pile, cette personne serait l'analogue du mécanicien qui, sur une locomotive, n'a qu'à faire l'effort nécessaire à l'ouverture d'une valve pour permettre à la vapeur, toujours prête, d'actionner le piston. C'est dans cette direction que doivent se porter maintenant les efforts de ceux qui prétendent faire avancer la question qui nous occupe. La téléphonie voltaïque doit remplacer, dans un avenir plus ou moins éloigné, la téléphonie magnéto-

électrique. Un Américain, M. Edison, est un des premiers qui se soient engagés dans cette voie; d'autres chercheurs l'y suivent déjà, et les premiers essais sont loin d'être décourageans.

La découverte de la téléphonie a comblé la seule lacune qui subsistât encore dans la correspondance rapide du télégraphe. Les appareils autographiques de Caselli, de d'Arlincourt, donnent depuis bien des années déjà le moyen de transmettre, à distance, l'image exacte d'une écriture, le portrait ressemblant d'une personne. Le téléphone reproduit la voix. On est donc aujourd'hui à même de communiquer avec le monde entier, de la même façon et dans le même délai qu'il est possible de le faire entre habitans d'une même ville.

Deux ingénieurs français, MM. Napoli et Marcel Depretz, viennent tout récemment d'imaginer un appareil qui se rattache d'une manière toute naturelle à ceux que nous venons d'étudier. Leur invention permet non-seulement de porter la voix à distance, mais elle rend encore possible d'en conserver la trace pendant un laps de temps quelconque, de sorte qu'un discours prononcé aujourd'hui peut être prononcé de nouveau demain, mais cette fois mécaniquement. La sténographie deviendrait dès lors inutile, puisqu'on aurait le moyen d'emmagasiner la voix humaine avec toutes ses nuances de timbre et d'intonation.

L'esprit se perd quand on pense qu'à l'aide d'une semblable machine, suffisamment perfectionnée, il eût été possible de conserver fidèlement la manière des grands orateurs, et qu'on pourrait entendre à volonté Démosthène, Cicéron, Bossuet,.. sans voir toutefois leurs gestes, leur physionomie, puisque l'appareil qui pourrait conserver la trace d'une scène vivante n'est pas encore réalisé. Mais avons-nous le droit d'affirmer *a priori* l'impossibilité d'une pareille invention, en présence de miracles auxquels notre siècle a déjà donné le jour? Nous ne le pensons pas. Si demain on trouvait le moyen de ne tenir aucun compte de l'opacité des corps, si un télescope d'un nouveau genre permettait de voir au loin à travers les murs et les montagnes, et de conserver aux objets d'un tableau la mobilité qu'ils ont possédée pendant une minute, une seconde même, nous nous accoutumerions bien vite à ces prodiges. Nos petits-fils les considéreraient comme des choses toutes simples et concevraient avec peine comment leurs pères ont pu vivre dans un tel état de barbarie. Nier d'abord, espérer, s'étonner et oublier; telle est en effet la série des impressions par lesquelles passera toujours l'esprit humain.

ANTOINE BREGUET.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

LES SOUVENIRS

DU

CONSEILLER DE LA REINE VICTORIA

DERNIÈRE PARTIE (1).

LE JUBILÉ DU ROI DES BELGES. — LA MORT DU PRINCE ALBERT. — LES NOVISSIMA VERBA DU BARON DE STOCKMAR.

I.

« Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu, d'avoir jamais entendu raconter, *cæteris paribus*, un triomphe semblable à celui-là. Voilà une récompense laborieusement et péniblement obtenue, loyalement et consciencieusement méritée. S'il y a une part de la moisson dont le triomphateur ne jouisse pas encore, elle mûrira infailliblement dans l'avenir pour son pays et pour sa famille. L'appui le plus solide, le plus inébranlable ici-bas, c'est la certitude intime d'avoir rempli en conscience les devoirs de sa mission et de sa destinée spéciale en ce monde. Le roi a ce témoignage de sa conscience, il le gardera intact, et nous prions Dieu de vouloir bien le maintenir à son poste longtemps, longtemps encore. »

Cette prière, où éclate un devoûment si tendre, une admiration si vive, un respect si profond pour celui qu'il appelle simplement *le roi*, Stockmar l'écrivait à propos des grandes fêtes célébrées à

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier, du 1er février, du 1er mars, du 1er mai, du 15 août, du 1er novembre, du 1er décembre 1876, du 15 mars, du 1er novembre et du 1er décembre 1877.

Bruxelles au mois de juillet 1856. La Belgique venait de consacrer avec un élan et une cordialité sans exemple le vingt-cinquième anniversaire de la fondation du royaume. Stockmar avait raison : l'histoire des temps modernes n'avait jamais eu à raconter pareil triomphe. Il ne s'agissait pas de l'une de ces démonstrations enthousiastes qui saluent un événement particulier, si grand et si heureux qu'il puisse être, par exemple une victoire nationale, le retour d'une paix bienfaisante, le début d'un régime auquel on a foi, bref une aurore, un lever de soleil, une promesse de concorde et de félicités que suivront bientôt peut-être les désillusions et les colères. Non, il ne s'agissait pas cette fois d'une journée, et ce n'était pas une espérance fortuite qui excitait ces transports. Les mêmes hommes qui en juillet 1831 avaient reçu au nom du peuple le serment d'un roi librement élu venaient lui dire en juillet 1856, aux yeux de l'Europe et du monde : Vous avez loyalement tenu votre parole, la nation est heureuse et fière, après un quart de siècle, d'exprimer sa reconnaissance au roi des Belges.

Ce mouvement tout spontané répondait véritablement à un besoin de la conscience publique. Peut-on dire que tel ou tel personnage en ait pris l'initiative? Était-ce M. de Decker, chef du cabinet et ministre de l'intérieur? Était-ce le président de la chambre ou le président de la chambre des représentans? Ce n'était aucun des dignitaires officiels, bien que chacun d'eux ait droit d'y réclamer sa part. Le véritable auteur, c'était le sentiment général. La vie des peuples offre quelquefois de ces heures merveilleuses où une idée s'empare de tous les esprits, tant elle est naturelle et venue à point. Nulle discussion, nulle hésitation, aucune formalité d'aucune sorte. Il n'y a ni demande ni réponse. Une même inspiration s'est fait jour en des milliers d'âmes, et les hommes d'état qui doivent noter tous les symptômes de la vie publique, deviner ce qui se prépare, saisir ce qui se dérobe, les hommes d'état qui sont tenus, pour ainsi dire, d'entendre pousser l'herbe dans les sillons, seraient bien au-dessous de leur tâche, s'ils méconnaissaient un de ces sentimens unanimes, ou bien si, n'en tenant pas compte, parce qu'il n'a parlé qu'à demi-voix, ils ne l'aidaient à se manifester. M. de Decker n'était pas homme à commettre une telle faute, les présidens des deux chambres se gardèrent bien aussi de rester en arrière. Du haut en bas de la société belge, chacun fit simplement son devoir, et de là le mouvement si vrai, si profond, qui aboutit à la grande manifestation nationale du 21 juillet 1856.

Il faut dire que les circonstances extérieures avaient favorisé cet élan de reconnaissance. Si grand que soit le mérite d'un gouvernement, il y a bien des chances pour que le pays en soit peu frappé

s'il n'a eu l'occasion de sentir un danger immédiat, un danger très grave, très pressant, dont il a été préservé par ses chefs. Depuis le coup d'état de 1851, la Belgique se croyait menacée par la France. Quelles que fussent les déclarations du prince-président pendant sa dictature, quelles que fussent plus tard les promesses de l'empereur et de ses ministres, il restait toujours entre la Belgique et la France je ne sais quelle barrière d'appréhensions ténébreuses. Toutes les crises européennes faisaient reparaître aux yeux du peuple belge les fantômes qui l'inquiétaient. Depuis le commencement de la guerre de Crimée, le gouvernement français avait pris une telle position en Europe qu'il paraissait difficile de compter sur sa modération. Il avait réussi du moins et pour longtemps à écarter des surveillances incommodes. Après les services qu'il rendait à l'Angleterre, n'obtiendrait-il pas carte blanche pour certains projets d'agrandissement? La presse radicale de Londres ne disait-elle pas déjà qu'il convenait de donner la Belgique à la France? Les radicaux de Londres, et avec eux une grande partie de l'opinion, surtout depuis le désastre de Sinope (30 novembre 1853), jetaient feu et flamme contre le gouvernement anglais. On l'accusait de mollesse, d'inertie, et quand on vit lord Palmerston, quelques semaines plus tard, se retirer du ministère, ce fut une explosion de fureurs. Si le vrai ministre, le seul ministre, ne voulait plus être confondu avec ses collègues, c'est que l'Angleterre était trahie. Et quel était le traître? Le prince Albert.

Nous avons raconté cette histoire à fond, nous n'avons plus à y revenir (1). Un seul détail pourtant doit y être ajouté, car ce détail appartient d'une façon toute particulière au sujet qui nous occupe aujourd'hui. Dans son irritation contre le prince, et par suite contre la reine qui se laissait ainsi détourner de ses devoirs de loyale Anglaise, l'opposition, voulant frapper la reine et le prince, proposait de s'attaquer au chef de la famille, à l'oncle royal soupçonné d'être un lien entre la cour de Windsor et les cours absolutistes du continent. De là ce cri de la presse radicale au mois de janvier 1854 : Il faut donner la Belgique à la France.

Ce détail, si oublié des générations contemporaines, nous est révélé par une lettre du roi Léopold; il ne paraît pas cependant que ceux-là même qui nous ont transmis cette lettre en aient compris le véritable sens, car ils ne disent mot de l'événement dont elle porte la trace. A la lumière des faits que nous avons rassemblés, les choses dont on ne soupçonnait pas la valeur reprennent toute leur importance. Relisez cette page du roi Léopold publiée par M. Théo-

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1877.

dore Juste (1), vous verrez si elle ne confirme pas tout ce que nous avons dit et de la question du prince Albert et des périls qui pouvaient en résulter. Cette crise du mois de janvier 1854 a failli être aussi funeste à la nation belge qu'au neveu du roi Léopold. Il faut peser chaque mot, car chaque mot est plein de sens. Voici donc ce que le roi des Belges écrivait le 18 février 1854 à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin : « Mon cher ministre, nous nous trouvons dans une crise bien dangereuse... *Ce qui s'est passé en Angleterre depuis le mois de janvier a dû influencer notre politique. Nous ne pouvions pas tolérer d'être représentés comme un obstacle à la politique anglaise. Les feuilles radicales ont été plus loin; elles ont recommandé de donner la Belgique à la France. Dans les pays où la presse égare l'opinion, il faut s'attendre aux plus grandes folies.* Mon rôle est, comme depuis 1831, fort simple; je fais faire au navire la manœuvre qui est indispensable pour le préserver. Bientôt vingt-trois ans de navigation donnent des titres à la confiance. »

Ainsi le roi Léopold s'attendait *aux plus grandes folies* de la part de l'Angleterre en ce premier affolement causé par le désastre de Sinope; il craignait que l'opinion, égarée par la presse radicale, ne forçât les ministres à se venger du prince Albert sur le roi son oncle, complice, disait-on, de ses sympathies moscovites. Tout lui semblait possible dans ces heures d'exaspération et de démence. Il avait beau se dire que l'abandon de la Belgique à la France, c'était le contraire de la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne, le contraire de la politique personnelle de Palmerston, ces réflexions ne le rassuraient point. Il croyait sérieusement que le danger était là. S'il concevait de pareilles craintes, lui, le pilote expérimenté, l'homme au regard perçant et sûr accoutumé à suivre sa route entre les écueils, que devait donc penser l'équipage? Après la crise hollandaise, c'est-à-dire prussienne et russe, de l'année 1832, après la crise française de 1848 et de 1851, allait-on voir la crise anglaise de 1854 détruire ou ébranler l'œuvre si laborieusement édifiée? Non, le souverain avait manœuvré avec une extrême prudence et conjuré le péril. Si les détails nous manquent sur ce point, les conjectures sont permises; et comment ne pas croire que le roi Léopold avait contribué pour sa part à la victoire des politiques anglais, whigs et tories, je veux dire à cette nuit du 31 janvier qui dissipa les tempêtes? Nous avons raconté la bataille, nous avons rappelé les discours de lord Derby et de M. Walpole, de lord Aber-

(1) Voyez *Léopold Ier, roi des Belges,* par M. Théodore Juste, 2e partie, appendice, p. 369-370. Bruxelles, 1868.

deen et de lord John Russell; le roi des Belges n'a-t-il pu soutenir le zèle de ses amis de Westminster? Et n'est-ce pas à cette circonstance qu'il fait allusion quand il dit : « Ce qui s'est passé en Angleterre depuis le mois de janvier a dû influencer notre politique; nous ne pouvions pas tolérer d'être représentés comme un obstacle à la politique anglaise. »

On se souvenait de ce péril si heureusement écarté, on se souvenait de tant d'autres crises où la personne de Léopold Ier avait été la sauvegarde de la nation, quand aux approches du mois de juillet 1856, vingt-cinq ans après la fondation du royaume, la reconnaissance populaire voulut célébrer le jubilé du roi.

Le 21 juillet 1856, vers midi, le roi Léopold sortit à cheval du château de Laeken, ayant à ses côtés ses deux fils, le duc de Brabant et le comte de Flandre. Un brillant état-major l'accompagnait. Dès que le cortége royal se montra dans l'avenue, des acclamations enthousiastes retentirent. Une foule immense se pressait sur les routes qui conduisent du château à la ville. Pas à pas, simplement, royalement, comme un pasteur de peuples au milieu de son troupeau, comme un père au milieu de ses fils, le roi, salué de vivats sans fin, traverse la multitude amie et se dirige vers l'arc de triomphe où l'attendent les représentans de la cité. Le programme est celui du mois de juillet 1831. C'est ici, à cette place, que les clés de Bruxelles lui ont été remises, le jour de la fondation du royaume. Aujourd'hui encore, comme il y a vingt-cinq ans, le bourgmestre, assisté des échevins et du conseil communal, est à son poste pour recevoir le magistrat souverain. En ce temps-là, il lui souhaitait la bienvenue; cette fois il lui exprime la reconnaissance publique. On saluait alors une espérance, on salue désormais et le présent et le passé, garanties certaines de l'avenir. Aux cordiales paroles du bourgmestre, le roi répond d'une voix émue, puis il entre dans la ville. Que de souvenirs magnifiquement évoqués! Cette foule, ces bannières, ces cris de joie, ce triomphe d'où les insulteurs sont absens, c'est l'image agrandie de ce qui s'était passé il y a un quart de siècle tout le long de ce même parcours. On dirait que l'allégresse publique est plus radieuse encore et le soleil plus éblouissant; la nature s'associe aux joies de la cité. Enfin, à une heure, le cortége royal arrive sur la place où Léopold, en 1831, a prêté serment à la constitution. Voici l'église Saint-Jacques devant laquelle était dressée l'estrade. Quels sont ces hommes debout sur les marches de l'église? Hélas! une seule chose a changé dans la cérémonie. Ici même, sur cette place, le congrès national avait assisté tout entier au baptême de la royauté belge. Depuis ces vingt-cinq années, dans ce *grande mortalis ævi spatium*,

combien d'hommes ont disparu! Au moins tous ceux qui restent sont là. Dès que le roi les aperçoit, moins nombreux, mais toujours fidèles et représentant ceux qui ne sont plus, une émotion profonde le saisit. Il se découvre, les larmes dans les yeux, comme s'il saluait la patrie elle-même. Tous les témoins affirment qu'il y avait quelque chose d'antique dans la simplicité de ce tableau. Ce groupe de bourgeois, c'était bien à la lettre les *patres patriæ*. A la tête de ces vétérans du droit national reparaissait M. de Gerlache, celui-là même qui, le 21 juillet 1831, après avoir reçu le serment du roi, lui avait dit au nom du congrès : « Sire, montez au trône! » C'est lui encore qui va saluer le souverain et exprimer la signification de cette grande scène. Le roi s'est approché des marches de l'église. Un silence profond s'établit. M. de Gerlache prononce ces paroles :

« Sire, il y a vingt-cinq ans qu'à cette même place, en ce même jour, le congrès belge reçut au nom de la nation le serment de votre majesté « d'observer la constitution et les lois du peuple belge, et de maintenir l'indépendance nationale. » Les hommes qui furent alors témoins de ce solennel engagement viennent affirmer aujourd'hui à la face du ciel que votre majesté a rempli toutes ces promesses et dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que, pendant ce règne de vingt-cinq ans, son roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de nos concitoyens. Ici tous les dissentimens disparaissent; ici nous sommes tous d'accord, nous n'avons tous qu'un même cœur pour associer dans un commun amour et notre roi et notre patrie!

« Au milieu des commotions qui ont ébranlé tant de gouvernemens, la Belgique est restée fidèlement attachée à son prince et aux institutions qu'elle s'est données. Cette sorte de phénomène, rare dans notre siècle, ne peut s'expliquer que par l'heureux accord du roi et du peuple, cimenté par leur mutuel respect pour la foi jurée et pour la constitution nationale. Une constitution qui suffit à un peuple avide de liberté; un peuple qui aime assez cette constitution pour la supporter avec ses inévitables inconvéniens, un peuple sensé, religieux et moral, qui se souvient de son passé, qui ne demande qu'à vivre en repos sous la protection de ses lois; un prince si sage, si habile, si conciliant, qu'au milieu d'opinions divergentes il a su conquérir l'estime et le respect de tous en Belgique et à l'étranger; — tel a été, sire, le concours de circonstances vraiment providentielles qui a maintenu et consolidé ce nouvel état, qui l'a rendu paisible, prospère, et, nous osons l'espérer, c'est notre dernier vœu, stable à tout jamais!

« Sire, l'histoire un jour, après avoir rappelé nos vieilles gloires na-

tionales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume et au règne de Léopold Ier, règne d'autant plus fertile en enseignemens que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

« C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est même pas permis d'indiquer ici, c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie qui a pour ainsi dire transformé cette nation, rendue à elle-même depuis à peine un quart de siècle.

« Sire, les membres du congrès national sont profondément émus et touchés du sentiment délicat et bienveillant qui ramène à cette même place où nous la reçûmes jadis votre majesté, au milieu de cette vieille phalange de patriotes ardens, dévoués, courageux, qui ont posé les premiers fondemens de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les assemblées et les pouvoirs qui la gouvernent.

« Votre présence ici, sire, nous rappelle le souvenir de cette grande journée de juillet 1831, qu'aucune démonstration ne saurait rendre; où les cœurs, ivres de joie et d'espérance, saluaient en Léopold Ier l'aurore d'une Belgique nouvelle se réveillant enfin après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger. Les mêmes acclamations l'attendent aujourd'hui dans chacune de nos villes, car l'idée de cette fête est toute populaire : oui, sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendre heureux.

« Il ne nous reste maintenant, sire, qu'à remercier le ciel au nom de la patrie, en lui demandant de prolonger bien longtemps encore les jours précieux et le règne glorieux de votre majesté, pour rassurer de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes princes, véritables enfans de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold Ier. »

Le roi, surmontant son émotion, répond en nobles termes à ce patriotique langage. Cette fête, c'est celle du congrès national de 1831. Glorifier le congrès national, c'est glorifier la Belgique elle-même représentée si largement dans cette illustre assemblée. Au milieu des plus grandes difficultés, elle n'a jamais renoncé à sa foi, en face des plus grands périls elle n'a jamais reculé. « C'est vous, messieurs, qui avez fondé l'œuvre dont nous poursuivons l'accomplissement; vous avez donné au pays le courage nécessaire pour la mener à bonne fin. »

Après ce discours, et au milieu des applaudissemens, le roi entre

dans le palais, il y reçoit le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de la Saxe royale, l'envoyé extraordinaire de la reine Victoria, puis, après avoir prié ses illustres hôtes de se joindre au cortége, il remonte à cheval et se dirige vers le nouveau quartier qui porte son nom. C'est là, sur une vaste place magnifiquement décorée, qu'il va être complimenté par le sénat, par la chambre des représentans, par les députations communales. De nobles paroles sont encore échangées. Le roi répond en une seule fois au président du sénat et au président de la chambre, il rappelle à quel sentiment il a obéi en acceptant la couronne. Se dévouer à une tâche aussi noble qu'utile, consolider les institutions d'un peuple généreux et maintenir son indépendance, telle était sa seule ambition. C'est ainsi qu'il s'exprimait le 21 juillet 1831 et ce langage contenait tout un programme; a-t-il eu le bonheur de le réaliser? Les vingt-cinq années de la royauté belge répondent à cette question. Le roi résume alors les principaux traits de cette histoire, il peint en quelques mots la situation incertaine du début, les défiances de l'Europe, la confusion de l'état, la nécessité de tout improviser, les esprits divisés par des opinions passionnées et des influences jalouses, les intérêts matériels brusquement troublés et alarmés de l'avenir, puis bientôt, grâce au bon sens du pays, l'ordre et l'unité apparaissant au milieu du tumulte, la confiance succédant au doute et la sécurité à l'inquiétude, l'administration organisée, la constitution respectée, la paix conquise, l'existence nationale garantie par des traités solennels, toutes les sources de la prospérité rouvertes, le commerce et l'industrie prenant un large essor, l'agriculture, cette vieille et précieuse industrie du pays belge, associée au mouvement général par des innovations fécondes, les sciences, les lettres, les arts, « brillant, dit le roi national, comme aux plus beaux jours de notre histoire, » enfin, pour tout résumer d'un mot, la Belgique se sentant vivre. A ce grand labeur, une dernière épreuve manquait; de sinistres événemens la lui fournirent. Les révolutions de 1848 ébranlèrent une moitié de l'Europe. Battue au sud et à l'est par les flots soulevés, la Belgique était-elle en mesure de résister à ce formidable choc? Oui, dans cette commotion qui a fait tant de ruines, « la Belgique a su trouver de nouvelles forces, donner de nouvelles preuves de sa vitalité, acquérir de nouveaux titres à l'estime du monde. » A qui appartient l'honneur de ces merveilleux résultats? A la nation elle-même. Il faut entendre le souverain glorifiant « l'antique moralité des populations belges, leur profond sentiment du devoir, leur bon sens, leur esprit pratique, leur déférence pour les vues paternelles de leur roi. » Grâce à toutes ces qualités réunies, le peuple belge a compris instinctive-

ment les conditions de son existence politique. Après l'éloge cordial, il ne faut oublier ni les conseils, ni les avertissemens. C'est l'union qui a fait la force de la Belgique dans les triomphes comme dans les épreuves; qu'elle garde cette tradition, qu'elle l'entretienne et la fortifie! « Scellons de nouveau l'alliance entre la nation et la dynastie de son choix. Raffermissons l'union de tous les membres de la grande famille belge dans une commune pensée de dévoûment à notre belle patrie. Inclinons-nous devant la Providence divine qui tient dans ses mains les destinées des nations, et qui, dans ses desseins impénétrables, a rappelé à elle une reine chérie dont l'absence peut seule rendre incomplètes les joies de cette mémorable journée! »

Avez-vous remarqué avec quelle modestie le roi s'efface devant la nation? Pas un mot de son rôle personnel, pas une allusion à ce qu'il a fait pour désarmer peu à peu les défiances d'une partie de l'Europe. Le président du conseil, M. de Decker, qui avait préparé ce discours avec Léopold, y avait inséré un passage où les services patriotiques du monarque libéral étaient rappelés dans les termes les plus dignes. Voici ce qu'aurait dit le roi s'il avait accepté la rédaction de son ministre : « J'ose me rendre ce témoignage que j'ai eu le bonheur de comprendre mon peuple. J'ai respecté ses croyances et ses traditions, j'ai défendu ses droits et ses intérêts. Médiateur entre la Belgique et l'Europe, j'ai su faire à mon gouvernement une place honorable dans les conseils des nations et entourer le nom belge d'universelles et légitimes sympathies. Médiateur entre tous les Belges, j'ai laissé la nation développer librement toutes ses forces vives, ne cherchant, au milieu de ses luttes pacifiques, qu'à dégager constamment la véritable pensée nationale. En un mot, j'ai tenu loyalement les engagemens que j'ai pris en 1831 : Belge par votre adoption, je me suis fait une loi de l'être toujours par ma politique. » Assurément rien n'était plus exact, et soit en Belgique, soit en Europe, aucune voix sérieuse n'eût contesté ces paroles; le roi en remercia le ministre, mais il refusa de les rendre siennes. Tout ce passage fut supprimé. Le roi voulait que cette fête du 21 juillet 1856 fût avant tout la fête de la nation. Ce discours devait se résumer en deux points : hommages au patriotisme du peuple belge, actions de grâces à la Providence. Il resta donc sur ce dernier sentiment, et le cardinal-archevêque de Malines, assisté de tous les prélats du royaume, entonna le *Te Deum laudamus, te dominum profitemur*. C'était la vraie conclusion du discours royal.

La noble fête se prolongea pendant trois jours, et ce n'est pas seulement à Bruxelles qu'elle fut célébrée; il n'y a pas une ville,

pas une commune, pas un bourg de la Belgique qui n'ait considéré comme un devoir de s'associer à cette manifestation nationale. Le roi ne pouvait aller partout; il voulut du moins se rendre avec sa famille dans tous les chefs-lieux des provinces. Chacune des grandes villes eut ses solennités, et dans toutes les zones du pays, chez les Flamands comme chez les Wallons, on vit le même empressement loyal, la même cordialité enthousiaste. On peut dire que ce fut un spectacle à étonner l'Europe; tous les esprits attentifs en furent singulièrement frappés. Le *Moniteur universel* n'était que l'interprète d'un sentiment unanime lorsqu'il résumait en ces termes le récit du jubilé belge : « L'Europe a applaudi sincèrement à ces félicitations que le peuple belge et le roi Léopold se sont mutuellement adressées... Le peuple belge s'est montré noblement reconnaissant, et il a donné un exemple bien rare dans l'histoire de l'humanité en rendant à son souverain vivant cette justice que presque toujours la reconnaissance des peuples n'accorde aux rois qu'après leur mort. »

Stockmar n'avait pu assister aux fêtes de Bruxelles. Cette année même, au printemps de 1857, il avait pris congé pour toujours de ses augustes hôtes de Windsor. Sa tâche était finie. Atteint de maladies graves, fléchissant sous le poids de l'âge et sentant venir l'heure suprême, il avait demandé à la reine et au prince la grâce d'aller mourir dans son pays natal. Avant de quitter la royale famille dont il semblait faire partie, il avait écrit à son premier maître une lettre bien touchante. Il y avait quarante ans qu'il était l'ami du roi Léopold, il y avait vingt ans que le roi Léopold l'avait placé comme un conseiller auprès de sa nièce la reine Victoria. C'est donc à son premier maître et ami qu'il rendait ses comptes, pour ainsi dire, en lui annonçant d'une voix émue sa résolution d'aller mourir à Cobourg au milieu des siens :

« C'est au printemps de 1837, voilà juste vingt ans, que je suis venu pour la seconde fois en Angleterre afin d'y assister la princesse Victoria, aujourd'hui la reine. Je vais avoir cette année soixante-dix ans, et d'esprit comme de corps je me sens désormais trop faible pour continuer plus longtemps ce laborieux office, cet office accablant d'ami paternel, de confesseur éprouvé. Il faut absolument que je prenne congé de mes fonctions et cette fois pour toujours. Ainsi le veut la loi de la nature. Je suis heureux du moins de pouvoir le faire avec la conscience la plus pure, car j'ai exercé mon action à l'abri de tout reproche, aussi longtemps que mes forces me l'ont permis. Le sentiment que j'ai de ce devoir accompli est la seule récompense à laquelle j'aie prétendu; or je sais que mon bien aimé seigneur et ami, dans sa pleine connaissance

des choses comme des personnes d'Angleterre, me donne librement et avec joie, du plus profond de son cœur, le témoignage que je la mérite. »

Au fond de sa retraite de Cobourg, Stockmar n'était pas tellement affaibli par la souffrance qu'il ne pût encore prendre sa part de tout ce qui intéressait les hôtes de Laeken et de Windsor. Le triomphe du 21 juillet 1856 fut un des grands bonheurs de sa vie. Nous avons déjà recueilli son cri de joie : « Jamais on ne vit pareil triomphe. » En écrivant ces mots dans son journal, il y ajoutait des remarques philosophiques sur la royauté au XIXe siècle. Léopold était à ses yeux le vrai roi, le modèle, le type, le maître; et pourquoi cela? Parce qu'il avait toujours eu en vue la loi souveraine des affaires de ce monde et qu'il s'y était toujours conformé, au lieu de ne suivre que sa volonté propre. « La volonté propre, disait-il, les désirs et les imaginations de l'individu ne comptent absolument pour rien dans la direction des choses humaines; il y a de grandes lois, des lois éternelles, des lois d'airain qui dominent tout. Assurément, hélas! l'homme ne peut obéir à ces lois que dans la mesure où il les connaît; il lui est accordé toutefois d'en avoir une certaine notion approximative. Celui qui est tenu de s'y conformer avant tous, c'est l'homme appelé aux fonctions de souverain. Son devoir est de se mettre en harmonie avec ces lois, d'agir toujours avec elles et par elles, semblable à un maître-ingénieur chargé de conduire, d'approprier à un but déterminé la puissance des élémens, de telle façon que les forces vives arrivent dans la juste mesure à la juste place exigée par l'œuvre dont il s'agit (œuvre matérielle ou morale, il n'importe), soit qu'il faille la créer, la développer ou la maintenir. » Stockmar ajoute que la plupart des souverains de son temps ignorent ce principe, car ils en suivent un autre et précisément le plus opposé. Ils ne servent pas le grand ordre, ils ne s'appliquent pas à l'aider, à l'assister, à le soutenir; ils prétendent y substituer arbitrairement leurs idées personnelles, leurs inclinations particulières, leurs caprices et leurs passions. « Pauvres aveugles! ils s'amusent à ce jeu comme des enfans et s'y épuisent. Ils opposent aux forces irrésistibles des lois d'en haut je ne sais quelles barrières de sable que renversera le premier choc de la marée montante, lequel choc a toujours lieu au détriment manifeste, bien que temporaire, de la culture, de la moralité et du bien-être du genre humain. C'est pourquoi je prends la liberté de refuser le titre de régens, d'hommes d'état, à la plupart des souverains de nos jours; je les appelle des *faiseurs de crises.* »

Voilà comment le vieux maître, du fond de sa retraite, s'associait

au jubilé du roi son ami. En face des *faiseurs de crises*, il plaçait avec admiration Léopold Ier, roi des Belges, saluant en lui le vrai chef d'état, l'homme qui connaissait le mieux les *parties divines de l'art de gouverner*, le souverain qui s'appliquait sans cesse à se conformer aux lois éternelles.

II.

Y avait-il de l'exagération dans ces paroles? Stockmar s'était-il trop hâté de célébrer à sa manière le triomphe du roi des Belges? « Attendons la fin, » a dit notre La Fontaine, et bien avant le fabuliste toute l'antiquité avait tenu le même langage. Tous les lettrés connaissent la belle sentence du poète latin si bien commentée par Montaigne :

> Ultima semper
> Expectanda dies homini est, dicique beatus
> Ante obitum nemo supremaque funera debet.

Ovide, quand il écrit ces vers, ne fait que traduire Sophocle, qui lui-même répétait Solon. Le dernier mot de l'*Œdipe-roi* est justement cette moralité à la fois si simple et si grave que M. Jules Lacroix nous a rendue à son tour avec une précision antique :

> Ne proclamons heureux nul homme avant sa mort!

Ces vérités aussi vieilles que le monde, quoique toujours oubliées, se présentent tout naturellement à l'esprit, ou plutôt elles s'imposent à nous, bon gré, mal gré, le jour où ce triomphe du mois de juillet 1856 est comme effacé par l'émeute violente qui excita dans l'âme du roi de si généreuses colères.

C'est le 27 mai 1857. Une foule hostile occupe les abords du Palais de la Nation. La chambre des représentans discute une loi qui divise les catholiques et les libéraux. Il y a quatre semaines que le débat est ouvert, et les vieux dissentimens sont devenus des passions haineuses. La majorité, favorable aux catholiques, a déjà voté trois articles de la loi, il est probable que la loi passera tout entière. C'est alors qu'une partie de la population se soulève. Le désordre est au dedans comme au dehors de la salle des séances. Le sanctuaire de la législation, toujours si respecté jusque-là, est souillé par des violences qui rappellent les plus mauvais jours des pays révolutionnaires. Tandis que le plus grand nombre des mécontens, dans une attitude menaçante, assiége et bloque le palais, les autres ont pénétré dans les tribunes, où le tumulte va croissant d'heure en heure. Quand les députés sortent, les principaux ora-

teurs catholiques sont hués par la foule. Le lendemain, mêmes violences et plus graves encore; les ministres sont accueillis par des murmures, le nonce du pape est insulté. L'émeute est maîtresse de la ville, et déjà l'agitation gagne rapidement les provinces. Le roi avait pu croire que les scènes du 27 étaient une échauffourée dont la police aurait aisément raison; la persistance et l'audace des manifestans pendant la journée du 28 lui montrèrent que le danger était sérieux. Le soir, à neuf heures, il quitta le château de Laeken pour venir présider à Bruxelles le conseil des ministres. La même foule qui huait la majorité de la chambre eut beau faire une ovation au roi, le roi était profondément irrité. Il ne s'agissait pas de sa personne, il s'agissait de l'honneur de la Belgique. Le conseil réuni, Léopold déclara qu'il fallait s'occuper avant tout du rétablissement de l'ordre, dût-on employer les moyens les plus énergiques. Il ne reculerait devant aucune mesure. Si l'état de siége était nécessaire, il décréterait l'état de siége. S'il fallait qu'il payât de sa personne, on le verrait marcher sur l'émeute. « Je monterai à cheval, disait-il, je ne laisserai pas opprimer la représentation nationale, je ne laisserai pas outrager la majorité. » Qui aurait pu se défendre d'une émotion poignante en voyant ce roi, toujours si maître de lui, si grave, si digne, s'exprimer avec une telle vigueur? Pendant qu'il parlait, nous dit son historien (1), « sa voix, son geste, son regard, tout révélait une indignation profonde. » Noble indignation, ajouterons-nous, noble et sainte colère, car il n'y avait là aucun retour sur lui-même, aucun sentiment égoïste, il n'y avait que la douleur d'une belle âme atteinte dans sa foi, humiliée dans son œuvre. Puis tout à coup, comme si l'idée d'intervenir directement et de sa personne pouvait sembler contraire aux vrais principes constitutionnels, allant au-devant de l'objection qu'il lisait peut-être dans les yeux de ses conseillers, il s'écriait : « Il n'y a plus ici de régime parlementaire, le régime parlementaire est mort. Vous comprenez cela, messieurs; vous comprenez qu'aujourd'hui 28 mai on a mis fin au régime parlementaire, on a violé la constitution! » Et il reprenait avec plus de force : « Oui, on a violé la constitution. J'ai tenu mon serment depuis vingt-six ans. On vient de m'en dégager. Qu'on ne l'oublie pas. »

Le roi, dans son irritation, se croyait si dégagé des règles constitutionnelles qu'il était décidé à se découvrir, à intervenir de sa personne au milieu de la lutte, à s'exposer aux coups des partis. Il avait commencé, c'était son devoir, par assurer l'ordre dans les rues. Il avait fait diriger sur Bruxelles les troupes disponibles des cités voisines. Ce n'était point assez; il annonça au conseil des mi-

(1) M. Théodore Juste. Voyez *Léopold Ier, roi des Belges*, 2e partie, p. 176.

nistres son intention de réunir le lendemain les principaux membres de l'opposition et de leur exprimer la peine profonde que lui causait l'agitation du pays. Assurément, rien n'était moins parlementaire, mais, puisqu'on ne restait pas dans la constitution, n'était-ce pas lui donner le droit d'en sortir? C'est ainsi que le roi justifiait à ses propres yeux cette démarche extraordinaire. Heureusement la nuit porte conseil. Le lendemain 29 mai, le roi conçut un autre projet; il proposa que les trois premiers articles votés le 27 fussent convertis en une loi spéciale, et que la discussion fût arrêtée. Le gouvernement, sans reculer devant la violence, eût évité ainsi de poursuivre un débat qui excitait les passions. Pendant qu'on délibérait sur ce point, les nouvelles du mouvement des provinces exigèrent de la part du gouvernement une résolution plus décisive, et de la part de la majorité un sacrifice plus considérable. La session législative fut close. Le roi aurait préféré que les articles déjà votés demeurassent définitivement acquis à la majorité de la chambre, au moyen de cette conversion en loi spéciale dont il avait conçu l'idée; ainsi le voulait le principe suprême de la vie constitutionnelle, je veux dire le respect d'une discussion régulière et d'un vote librement émis. La clôture soudaine de la session avait l'inconvénient très grave d'être une reculade devant l'émeute, en même temps qu'elle ajournait et remettait en question les avantages obtenus par la majorité du parlement. Il y a des cas pourtant où la raison d'état domine tout. Puisque le salut public voulait que la loi fût retirée jusqu'à l'apaisement des passions, le roi signa le décret qui prononçait la clôture. Il fut convenu seulement, pour tenir compte des scrupules du roi, que le ministère s'engagerait à représenter la loi dès l'ouverture de la session suivante. Nous ne rappelons ce fait que pour l'honneur du roi Léopold; la suite des événemens devait changer totalement la face des choses. La clôture de la session une fois prononcée, le roi, qui n'avait pas renoncé à dire personnellement son mot dans le conflit, écrivit à M. de Decker, ministre de l'intérieur et président du conseil, cette lettre ou plutôt ce message, beaucoup moins destiné au ministre qu'à toute la nation belge. Nous le reproduisons en entier, pour que le lecteur ait sous les yeux le document auquel se rapportent les réflexions de Stockmar :

« Mon cher ministre,

« Je reçois le rapport du cabinet, en date d'hier, et je m'empresse d'y donner mon approbation. En proposant l'ajournement de la discussion, vous prendrez une initiative que les circonstances vous indiquent et que le pays comprendra.

« Je profite de cette occasion pour adresser, par votre intermédiaire,

quelques paroles au pays qui m'a donné tant de preuves de son attachement.

« Une discussion longue et animée, suivie d'incidens que je déplore, a eu lieu dans la chambre des représentans sur un projet de loi présenté par vous.

« Pour la première fois, depuis vingt-six ans que je me suis dévoué à la Belgique, les débats parlementaires ont fait naître des difficultés dont la solution ne s'est pas immédiatement révélée.

« Vous avez agi avec la plus grande loyauté et la plus entière bonne foi. Vous êtes fermement persuadé que le projet de loi, mis à exécution, ne produirait pas les conséquences fâcheuses que l'on y a attribuées. Je ne porterai pas de jugement sur le projet; je n'aurais jamais consenti à donner place dans notre législation à une loi qui aurait pu avoir les funestes effets qu'on redoute; mais, sans me livrer à l'examen de la loi en elle-même, je tiens compte, comme vous, d'une impression qui s'est produite à cette occasion chez une partie considérable de la population. Il y a dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires de ces émotions rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique, et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner.

« Les libres institutions de la Belgique ont été pratiquées pendant vingt-six ans avec une admirable régularité. Que faut-il pour qu'elles continuent à fonctionner dans l'avenir avec le même ordre, le même succès?

« Je n'hésite pas à le dire, il faut chez les partis de la modération et de la réserve. Je crois que nous devons nous abstenir d'agiter toute question qui peut allumer la guerre dans les esprits. Je suis convaincu que la Belgique peut vivre heureuse et respectée en suivant les voies de la modération, mais je suis également convaincu, et je le dis à tout le monde, que toute mesure qui peut être interprétée comme tendant à fixer la suprématie d'une opinion sur l'autre est un danger. La liberté ne nous manque pas, et notre constitution sagement et modérément pratiquée présente un heureux équilibre.

« Mon attachement sincère et profond aux destinées du pays a fait naître chez moi ces graves réflexions. Je les communique au pays, à vous-même, à la majorité de la représentation nationale.

« Dans les circonstances où nous sommes, la majorité de la chambre, dont les vœux comme majorité sont et doivent être mon guide, a une noble position à prendre, position digne d'un grand parti.

« Je lui donne le conseil de renoncer, comme vous le lui proposerez, à continuer la discussion de la loi. C'est à la majorité qu'il appartient de remplir ce rôle généreux. En l'acceptant tout entier, elle donnera au monde une haute idée de sa sagesse et de son patriotisme. Elle con-

servera dans ses rangs l'étroite union qui pour tous les partis est le premier fruit et la première récompense d'une noble et bonne action pratiquée en commun.

« L'année dernière, le pays me remerciait de mon dévoûment; je le remercie aujourd'hui de sa confiance.

« Cette lettre vous fera voir combien je suis heureux de me trouver d'accord avec vous, combien j'approuve votre conduite.

« Mon désir est de continuer à veiller avec vous et avec vos collègues aux intérêts de ce beau et bien-aimé pays.

« Veuillez croire, mon cher ministre, aux sentimens affectueux que je vous porte. « LÉOPOLD. »

Il est à peine nécessaire de dire que Stockmar suivait ces événemens de la Belgique avec un redoublement d'attention. Sans parler de son dévoûment à la personne du roi, on sait quel prix il attachait au succès de l'*expérience belge*. Ce terme, qu'il employait souvent, exprimait bien sa double sollicitude. Stockmar se préoccupait à la fois et de l'existence de la nation belge et de l'honneur de la monarchie constitutionnelle. Cette monarchie était-elle le meilleur moyen de garantir l'indépendance de la Belgique? La Belgique saurait-elle comprendre cette raison d'état et respecter l'abri qui assurait ses destinées? Sur ces deux points, Stockmar avait la foi et l'espérance. Il croyait à l'efficacité de la monarchie constitutionnelle, il espérait dans la sagesse politique de la nation belge, mais enfin c'était là une expérience à faire. Au milieu des divisions religieuses, au milieu des antagonismes cachés et des défiances opiniâtres, n'y avait-il pas lieu de craindre à tout instant qu'un conflit imprévu ne mît le feu aux poudres?

Le conflit venait d'éclater, *la loi de bienfaisance*, comme l'appelait le gouvernement, la *loi des couvens*, comme l'appelait l'opposition, avait éveillé tout à coup des appréhensions sinistres. Toutes les agitations dont nous avons parlé peuvent être expliquées en deux mots : le parti catholique, en revendiquant la liberté des institutions charitables, avait paru démasquer un plan qu'il poursuivait depuis longues années; l'église belge, disait-on, essayait de se soustraire au droit commun et de créer un état dans l'état. C'était l'éternelle question des temps modernes. Au point de vue des principes, cette question est bien simple, il est clair pour tout esprit philosophique et vraiment libéral que l'état ne doit pas asservir l'église ni l'église méconnaître l'autorité de l'état. Chacun de ces deux pouvoirs a son domaine propre, et cependant, ayant grandi ensemble, ayant contribué ensemble à former la nation, attachés l'un à l'autre par les mille liens d'une destinée commune, ils sont

obligés de trouver à chaque phase nouvelle du développement social le *modus vivendi* qui leur convient. Voilà comment la question, si simple en théorie, offre de si grandes difficultés dans la pratique. A juger le problème de haut, l'état représente des choses variables, l'église représente des choses éternelles; l'état est soumis à la loi du progrès, l'église est liée par une loi de fixité; l'état se meut dans la science, l'église se meut dans la foi; l'état se déplace sans cesse, l'église, qui marche aussi à sa manière, paraît toujours immobile. De là, selon les temps, des inégalités de développement, des écarts de direction, inévitable cause de malentendus et de défiances. Or une crise de défiance est une crise de guerre; à tout moment, à tout propos, les explosions sont possibles, comme on l'a vu en Belgique au mois de mai 1857.

On pense bien que nous n'avons pas à juger ici la *loi de bienfaisance* présentée aux chambres belges par le ministère Decker; nous ferons remarquer seulement le langage tenu à cette occasion par le roi Léopold. « Jamais, dit-il dans sa lettre à M. de Decker, jamais je n'aurais consenti à donner place dans notre législation à une loi qui aurait pu avoir les funestes effets qu'on redoute. » Puisqu'un souverain si sage, si attentif, le vrai maître du droit constitutionnel, a jugé ainsi la loi de bienfaisance, il est probable que les appréhensions des adversaires de la loi n'avaient rien de fondé. D'autre part cependant le roi déclare qu'il doit tenir compte de l'impression produite sur une grande partie du peuple belge. « Il y a, dit-il, dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires, de ces émotions rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique, et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner. » Ces deux sentimens du roi présentent le résumé fidèle de la question : innocence de la loi, si on l'examine au point de vue de la justice, nécessité de la retirer ou de l'ajourner, puisque l'opinion publique l'a mal comprise. Volontiers j'appliquerais ici le langage de Kant et je conclurais en ces termes : La raison pure dit oui, la raison pratique dit non.

C'est aussi la pensée de Stockmar. Lorsqu'il apprend à Cobourg les émeutes qui agitent Bruxelles et la Belgique entière, si violente que soit la crise, il n'éprouve aucune inquiétude. Il a confiance dans la monarchie constitutionnelle, il croit que cette forme de gouvernement, par sa vigueur et sa souplesse, est plus en mesure que nulle autre de dominer les circonstances, d'apaiser les passions, de rétablir l'équilibre entre les partis. Cette foi dans l'institution est rehaussée encore par la haute opinion qu'il a du prince chargé d'en assurer la marche. Il compte sur la raison supérieure du roi

Léopold, car jamais cette raison n'a été plus nécessaire. « Vous savez, écrit-il à son correspondant (1), quel prix j'attache à la réussite de l'expérience belge; le grand expérimentateur de qui dépend cette réussite, c'est le roi lui-même. Or, voici le moment le plus important de son règne; voici l'heure où il est obligé de prouver que ceux qui ont confiance dans sa sagesse, dans sa justice, dans sa loyauté, ne se trompent pas. »

Au sujet de cette crise que doit dominer la raison impartiale du souverain, Stockmar est d'avis que tous les combattans ont tort, il pense que libéraux et catholiques visent à la domination exclusive, que la Belgique est perdue, si l'une des armées écrase l'autre, que les deux partis représentent deux principes destinés à vivre ensemble, — la liberté, l'autorité, — et que l'autorité sans mesure ne serait pas moins funeste que la liberté sans frein. La victoire absolue du parti libéral aurait des conséquences pernicieuses; la victoire absolue du parti catholique serait tout aussi préjudiciable à l'état. Il faut retenir de l'un et de l'autre ce qui est bienfaisant et fécond. La liberté est le plus sûr fondement de l'autorité, l'autorité est le plus sûr abri de la liberté. Le roi Léopold, convaincu autant que personne de la vertu de ces grands principes, est peut-être un peu plus disposé qu'il ne faudrait à incliner vers le parti catholique. C'est le seul doute que lui inspire l'attitude du roi. « Le roi, écrit-il, m'a dit bien des fois : Chez nous, le parti catholique est le seul qui offre un point d'appui; le parti libéral est un banc de sable. » Stockmar, homme d'autorité assurément, mais très libéral, et imbu d'ailleurs de préventions protestantes, craint que les paroles de son royal ami, si elles ne sont expliquées, ne renferment une erreur. « Oui, sans doute, ajoute-t-il, et j'en juge par ce que j'ai vu moi-même, cette opinion prise en soi est parfaitement exacte. Dès qu'on l'applique à la réalité politique, la vérité générale qu'elle exprime n'est plus qu'une vérité relative et sous condition. » Le parti catholique belge, suivant Stockmar, n'offre le point d'appui signalé par le roi qu'à la condition d'avoir en face de lui une minorité intelligente et énergique, laquelle, en le contenant, lui donne la cohésion. Ainsi la valeur que le roi des Belges attribue aux fractions catholiques des deux chambres tient surtout à l'opposition qu'elles rencontrent, opposition qui en fait à la fois la limite et la force. Si elles devenaient assez puissantes dans le pays pour n'avoir plus à s'inquiéter de ce contrôle, le roi s'apercevrait bientôt que les catholiques, en tant que parti, sont aussi difficiles à gouverner que les démocrates,

(1) Voyez *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christian Friedrich von Stockmar*, p. 697.

la tendance de chacun de ces partis en Belgique étant de tirer tout à soi, et de s'arroger une domination absolue.

Tel est l'ensemble des idées de Stockmar sur cette grave question de l'année 1857. On y retrouve l'élévation de ses vues et la précision de son jugement, avec une disposition très marquée à se préoccuper des dangers de la droite beaucoup plus que des dangers de la gauche. Quant à la question de savoir si le roi avait eu raison de se mêler à la lutte par sa lettre publique au ministre de l'intérieur, Stockmar exprime une opinion intéressante qui mérite d'être conservée. Voici ce passage dans le texte même, il est extrait d'une lettre que le vieux politique a rédigée en français :

« La lettre du roi est, comme vous me le dites, un acte un peu irrégulier; mais un roi qui, à juste titre, peut se nommer le principal fondateur d'une constitution, occupe pendant toute sa vie une position exceptionnelle. L'histoire de l'Angleterre sous Guillaume III fournit les preuves de cette assertion. Le roi Léopold, *mutatis mutandis*, est pour la Belgique ce que Guillaume était pour l'Angleterre. Voilà pourquoi, dans des crises où il y va du salut public, et tant que la constitution belge n'a pas encore pris l'aplomb et la consistance que ne lui donneront que le temps et l'habitude de la marche, le roi peut et doit même, pour le fond comme pour la forme, exercer l'autorité royale d'une manière qui ne conviendrait plus à une époque postérieure dont elle choquerait le sentiment et le jugement.

« Puisque la lettre du roi est publiée, inutile de demander si elle aurait pu être mieux faite... »

Il est certain que Stockmar l'eût faite autrement. N'importe; dans cette lettre qu'il n'approuve qu'à moitié, il y a un passage qui sauve tout à ses yeux. Le roi a dit avec son grand instinct du juste : « Toute mesure qui peut être interprétée comme tendant à fixer la suprématie d'une opinion sur l'autre est un danger. » Stockmar s'attache à cette pensée, il est persuadé que le salut est là, et, craignant que le roi n'ait trop de prédilection pour les catholiques de son royaume, trop de répugnance contre les libéraux, il supplie son correspondant de faire tout son possible pour le maintenir dans l'esprit de cette maxime. Le rôle du roi est un rôle d'arbitre; sous peine d'altérer sa puissance, il doit garder au-dessus des partis cette position suprême.

Quel est ce correspondant à qui Stockmar confie le soin d'encourager et d'avertir un souverain comme le roi Léopold? L'éditeur des *Souvenirs* n'en dit rien, nous en sommes réduits ici à des conjectures. C'était probablement un des amis du roi, un des politiques belges qui, retirés de la vie active, étaient restés les té-

moins désintéressés et les loyaux confidens de ses efforts. Une chose digne de remarque, c'est que le roi, appréciant mieux que personne la sagesse du conseiller donné par lui au prince Albert et à la reine Victoria, n'ait pas eu l'idée de le consulter sur la crise de 1857. Il craignait sans doute de sa part les préventions que nous avons indiquées. Il aima mieux demander cette consultation à deux hommes d'état qui avaient gouverné un pays exposé aux mêmes passions, aux mêmes défiances, aux mêmes luttes, par conséquent sujet à des maladies analogues et bien plus graves encore : il interrogea M. Thiers et M. Guizot.

Nous n'avons pas la réponse de M. Thiers à la lettre du roi Léopold, nous en connaissons seulement quelques passages rapportés par Stockmar, car cette lettre fut certainement communiquée au baron, qui, tout heureux d'y retrouver ses propres sentimens, prit plaisir à en détacher les parties les plus vives. « C'est vraiment, dit-il, une chose à signaler que deux hommes comme Thiers et moi, si différens de nature, d'éducation, de carrière, d'expérience, nous ayons vu ce sujet exactement de la même façon. Les pensées que j'ai exprimées en allemand, je les retrouve en français dans ces maximes de Thiers. » Et il cite en effet des maximes absolument identiques aux siennes, celles-ci par exemple : « Les hommes qui auraient voulu un combat à outrance sont insensés... Sans doute il ne faut pas céder à l'émeute, mais dans tous les pays libres il y a des agitations populaires dont il faut tenir compte, comme en médecine on tient compte de tous les symptômes, sans avoir l'orgueilleuse prétention d'en négliger aucun. Quand le sentiment public est excité à un haut degré, qu'il ait tort ou raison, il faut savoir s'arrêter... Il faut ajouter que cette excitation des esprits n'était pas sans quelque fondement... Les élections immédiates auraient peut-être amené une victoire décidée des uns sur les autres, et c'eût été plus fâcheux encore. Le secret pour réussir en Belgique consiste à empêcher les entreprises violentes des uns contre les autres... Quant à la royauté, son art doit être de ne pas se laisser compromettre dans la querelle, d'être modératrice, jamais partie dans le débat, de s'attacher surtout à n'être jamais classée dans l'un des deux partis. »

Voilà tout ce que nous connaissons de la réponse de M. Thiers au roi Léopold, et c'est bien assez pour en concevoir l'esprit et la portée. Stockmar avait raison d'y reconnaître ses sentimens et ses doctrines, — ses doctrines en ce qui concerne les principes, ses sentimens en ce qui touche les personnes. Nous devons ajouter en effet qu'à ces maximes générales se joignaient des appréciations particulières sur les partis ; M. Thiers est animé comme Stockmar d'une profonde défiance à l'égard du catholicisme belge, il voit le

clergé belge devenu l'avant-garde du clergé catholique dans toute l'Europe, lequel « veut absolument redevenir propriétaire et s'attirera des revers cruels. » Il est donc porté à croire, comme Stockmar toujours, mais sans le dire avec la même liberté, « que le roi a trop de prédilection pour les catholiques et trop de répugnance à l'égard des libéraux. »

La réponse de M. Guizot est plus complète, plus large, plus vraiment libérale. Nous la possédons tout entière. Elle a été publiée ici même pendant la crise qui nous occupe. C'est la puissante et noble étude intitulée : *La Belgique et le roi Léopold en 1857* (1).

Si nous avons été obligé, au sujet du 24 février 1848, de donner tort à M. Guizot et de lui opposer la science constitutionnelle du conseiller de la reine Victoria, nous saisissons avec joie l'occasion de montrer comme ce grand esprit sait reprendre l'avantage. L'homme d'état s'est trompé bien des fois, et qui donc ne se trompe à l'heure de l'action, dans un pays comme le nôtre, au milieu de tant de problèmes redoutables? Le penseur du moins, le philosophe politique a été toujours sans reproche. Quand on vient d'étudier à distance cette crise de 1857, quand on a lu attentivement la loi de bienfaisance, les discussions du parlement belge, la lettre du roi à M. de Decker, les lettres allemandes et françaises de Stockmar, la consultation de M. Thiers ou du moins les fragmens que Stockmar en a cités, l'étude de M. Guizot apparaît comme un jugement où chaque droit est reconnu et chaque chose remise en sa place.

M. Guizot n'a pas besoin comme Stockmar de justifier l'intervention du roi Léopold par l'exemple de Guillaume III, il n'a pas besoin d'écarter un doute, un scrupule, car il n'a éprouvé ni scrupule ni doute, il déclare que la conduite du roi a été parfaitement conforme à son devoir. « Le roi Léopold, dit-il, a fait cesser le combat sans rendre les armes, il a protégé la paix du pays troublé en restant en mesure d'en appeler au pays à jeûn, il a maintenu la question sans la pousser à bout : vraie conduite de roi constitutionnel et de roi. » Il examine ensuite la loi de bienfaisance, et la trouvant parfaitement juste, sensée, prudente, conforme aux principes d'humanité ainsi qu'aux règles d'état, il s'étonne qu'elle ait pu causer une telle émotion. Cependant les adversaires de la loi dans la chambre des représentans ne sont pas des hommes de désordre, des ennemis de la monarchie et de la constitution, c'est M. Lebeau, M. Charles Rogier, M. Henri de Brouckère, M. Tesch, M. Verhaegen, M. Frere-Orban, d'anciens ministres, des libéraux sincères, des esprits dévoués au roi Léopold. Il les écoute, et son étonnement cesse. De tels hommes peuvent se tromper, ils se trom-

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1857.

pent certainement, mais ils ne se trompent que sur des motifs graves et plausibles. Ces motifs, il les résume, il les pèse, il les juge; aucun des argumens employés contre la loi ne lui paraît de nature à justifier les colères publiques. C'est qu'il y a ici bien autre chose que la loi des fondations charitables. Cette menace de guerre civile tient à la situation même des partis. « Étrange situation! écrit-il. Ce ne sont plus des droits ni des idées, ce sont des craintes qui se combattent. Les libéraux craignent la religion, les croyans craignent la liberté. Ni les uns ni les autres n'ont dans leur cause et dans leur force assez de confiance pour accepter la liberté de leurs adversaires; personne aujourd'hui ne se croit en état et n'a envie de résister. Personne ne se juge en sûreté qu'à la condition de dominer, et de dominer seul : déplorable affaiblissement, dans tous les partis, de la foi, des caractères et des mœurs! » Les alarmes des libéraux sont-elles justifiées? M. Guizot a déjà dit que l'examen de la loi les condamnait, il complète sa preuve par l'examen des hommes qui l'ont présentée et de la conduite qu'ils ont tenue jusqu'à ce jour, soit au ministère, soit dans l'opposition. Là encore, il ne voit qu'une seule chose, l'exercice régulier de la vie parlementaire. Tant que les opinions luttent librement, légalement, il n'y a point de place pour ces appréhensions ténébreuses qui soulèvent les foules irritées. D'où vient donc cette explosion du mois de mai 1857, si ce n'est point du parlement qu'elle est sortie? M. Guizot interroge à ce sujet des hommes qui connaissent bien le pays, et on lui apprend qu'en effet la machine infernale est ailleurs. Un esprit d'anarchie prenant surtout la forme de l'esprit d'impiété travaille ardemment la Belgique. De cette Belgique ainsi travaillée, l'illustre écrivain nous trace d'après ses correspondans un tableau sinistre. Voyez cette nuée de journaux obscurs, grossiers, ayant chacun peu d'abonnés, mais assez pour vivre, qui propagent dans la population les idées dissolvantes; « ils ne poussent pas directement à une révolution politique prochaine, ils fomentent une révolution morale qui prépare et amènera toutes les autres. » Ce travail de perversion générale, aidé par des sociétés secrètes, même des sociétés avouées, se répand de proche en proche. Les villes surtout en sont le foyer. « Comment expliquer autrement les spectacles que nous a donnés la dernière émeute? D'une part, le nonce du pape, de l'autre des sœurs de charité, des frères des écoles chrétiennes, des petites sœurs des pauvres, les plus élevés et les plus modestes représentans de l'église catholique insultés dans les murs de Bruxelles par des hommes du peuple belge, en présence de bourgeois belges, spectateurs indifférens ou ricaneurs! Les séditions et les brutalités politiques ont été fréquentes en Belgique; les outrages religieux y sont un fait nouveau et la plus

inquiétante des manifestations populaires, car c'est celle qui révèle la plus grave altération des mœurs nationales. »

M. Guizot éprouve bien quelques doutes au sujet de ce tableau. S'il faut se défier de l'imprévoyance des honnêtes gens, il faut se défier aussi de leur crédulité. Ils aiment « à s'aveugler sur les périls de la situation et les chances de défaite, pour s'épargner les fatigues du combat; » mais quelquefois aussi on les voit « s'exagérer le danger pour se donner le droit de recourir aux moyens extrêmes qui rassurent un moment, s'ils ne sauvent pas. » L'heure est critique pourtant, nul ne peut le nier; c'est donc le moment de rappeler à tous les Belges, particulièrement aux libéraux, le grand principe trop oublié qui est par-dessus tout la garantie des peuples libres. M. Guizot se souvient alors des doctrines qu'un autre noble esprit, Alexis de Tocqueville, a exprimées avec force dans son livre de *la Démocratie aux États-Unis:* sans croyances religieuses, point de liberté politique. Quels sont les peuples qui ont le mieux réussi à établir chez eux cette liberté? Les peuples d'Angleterre, de Hollande, et des États-Unis d'Amérique, c'est-à-dire les peuples qui, malgré leurs misères morales, ont conservé en définitive un grand fonds de christianisme. M. Guizot applique ces hautes pensées aux libéraux belges, à ceux qui sont vraiment dignes de ce titre, et il leur dit avec l'autorité de sa grande parole : « Vous avez eu cette bonne fortune que l'élément religieux, chrétien, catholique, a marché avec vous à la première conquête de la liberté; vous avez encore plus besoin de son concours pour l'affermir et la conserver. Il vous en coûtera souvent des déplaisirs à surmonter, des ménagemens à garder, des sacrifices à faire; n'hésitez pas, ne perdez pas de gaîté de cœur l'heureuse chance que vous avez obtenue à l'entrée de la carrière; l'alliance chrétienne est pour vous la condition du bon et durable succès libéral. »

Stockmar, Thiers, Guizot, il suffit de rappeler de tels noms pour faire comprendre tout l'intérêt qui s'attachait à *l'expérience belge* et toute la gravité de l'épreuve que traversait le roi Léopold. En somme, malgré la diversité des points de vue, les conseils pratiques aboutissaient à une même conclusion : le roi avait eu raison de suspendre un débat qui soulevait bien à tort les passions populaires. On connaît le cri de Mirabeau emprunté à une jolie comédie en vers du poète La Chaussée :

Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison.

Ici, assurément, ce n'était pas tout le monde qui avait tort, mais c'était un parti nombreux, considérable, qui sur ces questions brûlantes pouvait du jour au lendemain se trouver en majorité.

Ce changement ne tarda pas à se produire. La clôture de la ses-

sion législative avait été prononcée le 13 juin. Avant l'ouverture de la session nouvelle, le renouvellement des conseils communaux eut lieu dans toute la Belgique, et les candidats de l'opposition remportèrent une éclatante victoire. C'était le 27 octobre 1857; trois jours après, le ministère offrit sa démission au roi. Bien qu'ils eussent encore la majorité dans le parlement, les ministres ou du moins la plupart d'entre eux avaient senti que l'esprit public ne les soutenait plus. M. Henri de Brouckère, qui représentait dans le parti libéral les mêmes tendances que M. de Decker dans le parti catholique, c'est-à-dire une politique de conciliation et presque de neutralité, tenta vainement de constituer une administration nouvelle. Averti par la gauche qu'il n'aurait pas son appui, il dut renoncer à la mission que lui avait donnée le roi. Ce soin fut confié à M. Charles Rogier, qui forma enfin le cabinet du 10 novembre. M. Rogier avait l'intérieur, M. Frere-Orban les finances, M. Tesch la justice. Tous les trois, après avoir tenu autrefois les mêmes portefeuilles, étaient tombés ensemble en 1852. Les nouveaux ministres étaient M. le baron de Vrière, nommé aux affaires étrangères, M. le général Berten à la guerre, M. Partoes aux travaux publics. Le premier acte de ce cabinet fut de dissoudre la chambre des représentans. Les élections générales se firent le 10 décembre et donnèrent l'avantage aux libéraux. La majorité s'était complétement déplacée et pour longtemps.

Léopold n'avait donc plus qu'à suivre les conseils de Stockmar, de M. Thiers, de M. Guizot, ou plutôt à reprendre l'ancienne pratique de son royal office troublée un instant par les violences de l'année 1857. Il rentrait dans les sphères sereines, attentif à tous les symptômes, laissant la vie politique se développer librement, donnant aux partis des exemples de haute sagesse, préoccupé avant tout de la prospérité commune, s'appliquant enfin, au milieu des luttes les plus ardentes, à demeurer le magistrat suprême, l'arbitre respecté, disons tout d'un seul mot, le vrai roi constitutionnel, non pas le chef d'un parti, mais le cœur et l'âme d'une nation.

III.

Ces événemens de l'année 1857 en Belgique sont les derniers auxquels le baron de Stockmar ait été mêlé, les derniers dont on retrouve la trace dans sa correspondance. Il ne devait plus revoir son vieux maître, son ami si tendrement aimé, Léopold Ier, roi des Belges, et s'il lui était réservé encore de rencontrer la famille royale d'Angleterre, ce ne devait être ni à Londres ni à Windsor. Le neveu du roi Frédéric-Guillaume IV, le prince royal de Prusse Frédéric-Guillaume, avait épousé, le 25 janvier 1858, la fille de la reine d'An-

gleterre, Victoria, duchesse de Saxe, princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande. Confiné dans sa retraite par la maladie, le vieux conseiller de la reine n'avait pu se rendre à Londres pour les fêtes du mariage. Ce fut un chagrin pour la jeune princesse. Le vieux baron avait été l'ami de son grand-oncle, le précepteur de son père, le confident et le conseiller de sa mère. Dans l'intimité de Windsor, les enfans de la reine le regardaient comme un aïeul. Que de fois, toute petite, elle était allée trouver dans sa chambre le vieil ami de la famille! Était-ce simplement un ami? Était-ce un maître, un parent? Elle n'aurait su le dire, tant cette autorité aussi grave que douce, aussi digne que familière, avait un caractère charmant, et tant l'hôte de Windsor se sentait comme chez lui dans le château de la royauté britannique. L'absence du baron au mariage de la princesse avait donc causé de vifs regrets. Aussi, lorsque le jeune couple royal alla s'installer en Prusse, on devine quelles invitations furent adressées au solitaire de Cobourg. Le prince Albert et la reine Victoria devaient prochainement rendre visite à leur fille, qui habitait alors le château de Babelsberg, près de Potsdam. Babelsberg était la résidence du prince Guillaume, celui-là même qui allait être bientôt régent du royaume pendant la maladie de son frère, puis roi de Prusse après sa mort, et à qui la guerre de 1870 devait donner l'empire d'Allemagne. C'est là que le prince Guillaume de Prusse et sa femme la princesse Augusta, assistés du jeune couple, se préparaient à recevoir le prince Albert et la reine Victoria. Il ne fallut pas moins que ces instances et le désir de revoir la famille royale d'Angleterre pour décider le vieillard à quitter sa retraite. Il aurait pu dire comme Voltaire au comte Lally : « Le mourant ressuscite en apprenant cette bonne nouvelle. » Le mourant ressuscita et se rendit à Potsdam. Est-il besoin de dire avec quelle joie, avec quelle tendresse il y fut accueilli?

Un autre motif, quoique moins pressant, l'avait attiré en Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume IV s'affaissait de jour en jour sous les atteintes de la maladie la plus grave. Cette belle âme de rêveur, cette brillante imagination d'artiste s'éteignait dans une sorte de paralysie, la raison du souverain s'était voilée. Le moment était proche où il faudrait se décider à ne pas attendre sa mort pour le remplacer sur le trône. Le régent était désigné d'avance : c'était son successeur légitime, son frère, le prince Guillaume, puisque Frédéric-Guillaume IV n'avait pas d'enfans. Il n'y avait sous ce rapport aucune difficulté, mais à quel moment précis, dans quelles conditions, sous l'influence de quelles idées politiques se ferait cette transmission de l'autorité suprême? C'étaient là des questions qui devaient réveiller Stockmar. Malgré ses déceptions de 1849, malgré ses douleurs et ses colères de 1850, il ne s'était pas tellement dé-

intéressé des affaires d'Allemagne que l'approche d'un changement de règne pût le laisser indifférent. En vue des détroits périlleux, aux abords des plages inconnues, le vieux pilote endormi se redressait tout à coup.

C'était surtout curiosité de sa part, curiosité patriotique, et aussi, selon l'occasion, vague espérance de donner une indication utile, de faire accepter un bon conseil. Il avait connu intimement quelques-uns des premiers personnages de la Prusse; lorsque Frédéric-Guillaume IV s'était rendu à Londres en 1841 pour y être le parrain du prince de Galles, Alexandre de Humboldt, qui l'accompagnait, avait reçu de Stockmar l'accueil le plus empressé. Stockmar était aussi en relations de longue date avec M. Rodolphe d'Auerswald, qui avait joué un rôle en 1848, et qui allait bientôt présider le premier ministère du prince régent. Ils échangeaient de longues visites, et naturellement les directions futures de la politique prussienne étaient le principal sujet de leurs entretiens. N'allez pas croire pourtant qu'il exerçât une influence active. Il eût été obligé pour cela de soutenir bien des luttes, et il n'en avait plus ni le goût ni la force. S'il avait annoncé dix-sept ans auparavant l'intention de répondre, s'il le fallait, aux attaques de l'aristocratie anglaise, il ne se sentait aucune envie d'engager la bataille avec l'aristocratie prussienne. Ces adversaires-là, il faut le reconnaître, n'étaient pas dignes de lui. Le fils de Stockmar nous donne à ce sujet les détails les plus incroyables. On a peine à se représenter dans une société de haut parage autant d'ignorance et de brutalité. Pour certains héros du parti qu'on appelait alors le parti féodal, le vieux baron était un espion anglais, un intrigant belge, un agent de la maison de Cobourg, en tout cas un homme mystérieux et funeste qui poursuivait dans l'ombre des desseins révolutionnaires. On le savait arrivé à Potsdam, on le voyait ensuite à Berlin, car il y avait suivi le jeune couple princier, qui avait quitté Babelsberg; pourquoi ces allées et venues? Tout cela ne disait rien de bon. Ces prétendues amitiés personnelles pour de jeunes princes n'étaient que des prétextes. Au fond, il y avait une intrigue. Les révolutionnaires tramaient leur complot pour le jour où Frédéric-Guillaume IV ne régnerait plus. Un soir, chez la comtesse de Bl..., un homme du plus grand monde affirmait que Stockmar se cachait dans Berlin pour intriguer tout à son aise. L'espion changeait sans cesse de logement afin de dépister les recherches. On ne savait où le prendre. Lui-même l'avait inutilement poursuivi dans cinq demeures différentes. Or, il se trouvait que la comtesse Bl..., à qui ce *detective* malheureux racontait de si belles choses, était une des amies de Stockmar. « Mais vous vous trompez, lui-dit-elle, le baron n'a pas besoin de se cacher. Il vit au grand jour. Voilà plu-

sieurs semaines qu'il est à Berlin. Il est descendu dans un hôtel qui n'a rien de mystérieux et où je lui ai rendu visite plus d'une fois. » La réponse était péremptoire, mais le donneur de nouvelles n'en voulut pas démordre. On eut beau lui indiquer le nom de l'hôtel, il maintint obstinément son dire. Stockmar se dérobait, Stockmar conspirait dans l'ombre.

Ces défiances du parti féodal prirent un tel caractère que le vieux conseiller de Windsor apparut à certaines gens comme un danger public. Celui qui l'eût supprimé eût rendu service au pays. Un jour que Stockmar causait avec un de ses amis sur le pont qui conduit de Potsdam au château, un personnage de la cour, le comte K., les croisa en passant. Ce personnage ne connaissait pas Stockmar, mais il connaissait son interlocuteur. Le lendemain, rencontrant ce dernier, il lui demande : « Avec qui donc causiez-vous hier sur le pont? — Avec le baron de Stockmar. — Ah! reprend le comte vivement, que ne l'avez-vous jeté à l'eau! »

Tandis qu'on tenait de tels propos, qu'on débitait de pareilles sottises, que faisait le paisible vieillard? Il passait de longues heures avec la jeune princesse dont il avait guidé les premiers pas, il lui rappelait les choses de son enfance, il parlait de Windsor avec le prince son époux, ou bien visitant ses amis, M. de Bunsen, M. d'Usedom, M. Henri d'Arnim, il s'entretenait avec eux de la situation de la Prusse. La maladie du pauvre roi préoccupait tous les esprits. Stockmar, dès qu'il apprenait quelque nouvelle, la consignait dans son journal. Nous avons plusieurs de ses notes. Ce sont de simples crayons, un mot, un trait, quelquefois une scène rapide tracée au courant de la plume, celle-ci par exemple :

« 16 septembre. — Humboldt a vu le roi. Il l'a trouvé plus pâle, plus maigre, plus somnolent, la physionomie plus éteinte. Il a voulu lui faire savoir que j'étais ici, il a prononcé mon nom. Le roi : « Qui est cela? Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu. » La reine : « C'est l'homme que tu as toujours tant aimé, qui a toujours été si amical pour Bunsen en Angleterre. » On lui écrit le nom, on l'épelle. Le roi : « Non, je ne puis me souvenir de l'avoir jamais connu. Ah! ma pauvre tête! Je n'ai plus de mémoire. »

« Manteuffel complimente Humboldt pour l'anniversaire de sa naissance, et signe comme il suit : « Votre harassé et bientôt aussi terrassé, Manteuffel (1). »

« Humboldt pense qu'au prochain revirement les lettrés pourraient bien reprendre leur place d'honneur. Raumer est le plus funeste de

(1) Il y a ici un jeu de mots difficile à traduire : « *Ihr abgehetzter, nun bald auch abgesetzter.* » Pour rendre la physionomie de la phrase, il fallait essayer de trouver en français l'allitération que présentent les termes allemands.

tous les ministres, car il méprise la science. Westphalen est le plus cauteleux et le plus redoutable. Manteuffel du moins sait bien le grec et lit les classiques. »

« 3 octobre. — Humboldt me donne des nouvelles de Sans-Souci. Lundi dernier, le roi s'éveilla avec des étourdissemens et des vertiges. La comtesse D. raconte qu'il est resté quelque temps sans pouvoir dire un mot. C'était à peu près l'anniversaire du début de la maladie. Le roi s'est plaint à Humboldt d'être bien plus souffrant que par le passé. Il avait terriblement mal à la tête, disait-il; cependant il allait se promener, parce qu'il se sentait alors la tête plus libre. »

C'est une semaine après cette dernière note que le prince de Prusse fut appelé à la régence. Le roi lui-même, le mystique et bienveillant roi Frédéric-Guillaume IV, se reconnaissant désormais incapable de remplir ses devoirs de souverain, avait décidé, par un décret daté du 9 octobre 1858, que son frère, le prince Guillaume de Prusse, « dirigerait les affaires avec une complète indépendance et selon ses vues personnelles en qualité de régent. » Le même jour, par une série d'ordonnances insérées au journal officiel, le prince Guillaume prenait possession de la régence et convoquait les deux chambres pour le 20 octobre. Le ton de ces ordonnances indiquait dans le gouvernement un esprit tout nouveau. Les idées féodales et patriarcales, rêve bizarre de Frédéric-Guillaume IV, disparaissaient comme des fantômes. On voyait se lever, non pas une royauté parlementaire à la façon anglaise, mais une monarchie qui proclamait pourtant le respect de la constitution, qui condamnait l'arbitraire, parlait des besoins de l'époque et des réformes utiles. Cette session extraordinaire ne dura que six jours. Le 26 octobre, après que la nécessité de la régence eut été affirmée dans une adresse votée par tous les suffrages, le régent prêta serment à la constitution au milieu de l'enthousiasme général et la session fut close. Le 6 novembre, un ministère nouveau remplaçait le ministère Manteuffel. Dans ce cabinet, que présidait le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à côté de plusieurs personnages plus ou moins libéraux, mais tous également hostiles à la politique de 1850 et impatiens d'en faire oublier la honte, un des amis de Stockmar, M. d'Auerswald, avait été chargé du ministère d'état.

C'était presqu'une révolution, c'était du moins un changement complet de direction et de manœuvre. Bien que le parti féodal dût s'y attendre, il en poussa des cris de fureur. Sans entrer plus avant dans cette histoire, il est bon de se rappeler le caractère des débuts de la régence, si l'on veut comprendre les soupçons auxquels Stockmar fut en butte pendant son séjour à Berlin, aux mois de septembre et octobre 1858. Il voyait souvent M. d'Auerswald, M. de

Bunsen, Alexandre de Humboldt, les hommes qui avaient le plus souffert de la convention d'Olmütz; pouvait-il ne pas s'intéresser à un changement de politique, lui qui en 1850 avait poussé un cri de désespoir? Échanger des vues, concevoir des espérances, oui, assurément, c'est ce qu'il faisait; mais prendre une part quelconque, la part même la plus discrète, aux événemens qui se préparaient, rien n'était plus éloigné de sa pensée. De ces affaires d'Allemagne, il n'était plus qu'un spectateur, très sympathique toujours, mais impuissant. N'importe; les féodaux tenaient bon. Nul ne put leur ôter de l'esprit que Stockmar avait dirigé à sa manière l'organisation de la régence. Le premier ministère du prince Guillaume, ce ministère qui paraissait (bien à tort) devoir introduire en Prusse les règles de la politique anglaise, c'était Stockmar, disaient-ils, qui, arrivant d'Angleterre, l'avait apporté tout fait dans sa poche (1).

Revenu à Cobourg vers la fin de l'automne, Stockmar ne sortit plus de sa retraite. D'augustes messages venaient sans cesse l'y trouver. Une fois même ce fut une royale visite. En 1860, la reine Victoria et le prince Albert, s'étant rendus en Allemagne, firent tout exprès le voyage de Cobourg afin de passer quelques jours auprès de leur vieil ami. Les détails nous manquent sur ces journées qui furent comme la récompense suprême du sage conseiller; mais à quoi bon les détails précis? L'imagination y supplée sans peine. Il ne s'agissait plus de politique, on refeuilletait ensemble dans le livre de la vie les pages les plus douces, on ne parlait que de souvenirs et d'espérances. Un seul fait nous est rapporté par le fils de Stockmar. Pendant ce séjour de la reine à Cobourg, comme le prince se promenait en voiture, ses chevaux prirent le mors aux dents et sa vie fut sérieusement menacée. M. Ernest de Stockmar ajoute avec une simplicité poignante : « Dans la manière dont il échappa au péril, mon père, comme d'autres personnes, vit alors pour ainsi dire la garantie d'une existence de longue durée. L'année suivante, une maladie subite emportait le noble prince. »

Qui donc en effet aurait pu s'attendre à un coup si violent et si brusque? C'était au mois de décembre 1861. Le prince avait passé une partie de la journée à la chasse. Au retour, il se sentit mal à l'aise et se mit au lit. Une fièvre, légère d'abord, s'accrut avec une rapidité foudroyante. Tous les soins furent impuissans à conjurer le mal. Quelques jours après, le 14 décembre, il était mort.

Le monde sait quel fut le désespoir de la reine et comme toute l'Angleterre s'associa de cœur et d'âme à ce grand deuil. Ce fut

(1) « ... Stockmar habe das Ministerium der neuen Aera *fertig in der Tasche mit aus England gebracht.* »

aussi un coup terrible pour le vieux solitaire de Cobourg. Stockmar aimait le prince comme l'élève de ses plus intimes pensées. La funeste nouvelle parut l'atteindre aux sources mêmes de la vie. Il s'accusait de vivre encore après que ce fils de son esprit avait disparu si jeune, il accusait la méchanceté de son destin qui l'avait conservé assez longtemps ici-bas pour lui infliger un tel supplice. Quand on lit dans son journal ces lamentations déchirantes, on se rappelle les beaux vers où Antoni Deschamps nous représente auprès d'un jeune homme

> Ce père au désespoir dont les vieilles paupières,
> Suivant l'ordre, auraient dû se fermer les premières.

Depuis ce jour, il ne songeait lui-même qu'à la mort. En 1862, la reine Victoria fit encore une fois le voyage de Cobourg, voulant revoir la famille de son époux et s'entretenir de lui avec le fidèle témoin des années heureuses. Un soir, assise auprès de Stockmar, elle lui montrait des images, des portraits, des photographies du prince bien-aimé. Tous deux pleuraient à chaudes larmes. Tout à coup, c'est la reine qui l'a raconté dans une page des *Early years*, elle entendit le vieillard jeter ces mots comme un soupir : « Ah! mon cher prince, mon bon prince! Combien je serai heureux de le revoir! Cela ne tardera pas longtemps. »

Les dernières années de Stockmar ne sont plus que le tableau d'une grande vie qui s'éteint. Condamné à l'immobilité par l'épuisement de ses forces, le sage vieillard s'acheminait en pensée au-devant de la mort. Les souffrances cruelles qui le séparaient du monde lui laissaient encore de temps à autre des intervalles de repos. Alors il pouvait recevoir un petit nombre d'amis. « Plus d'une fois, dit un écrivain célèbre, on vit le prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume, accompagné de sa jeune femme, se diriger à pied vers une paisible maison de la *Webergasse* et frapper à la porte du vieillard. » Celui qui s'exprime ainsi, M. Gustave Freytag, l'auteur de plusieurs beaux romans et de nobles pages d'histoire, était lui-même un de ces hôtes dont la conversation lui était douce. Le poète Rückert, un de ses amis de jeunesse, un de ses camarades d'université, ne pouvait venir que de loin en loin, car il n'habitait pas la même ville, mais, chaque fois que le brillant chanteur mettait le pied dans la chambre du malade, un rayon de soleil y entrait avec lui. A voir le vieux politique se ranimer à la voix du vieux poète, à le voir aussi redevenir jeune auprès d'amis plus jeunes, Freytag, Meyer, Roggenbach, Samwer, on aurait pu le croire moins gravement menacé. Il arrivait même parfois qu'on mettait ses plaintes sur le compte d'une certaine hypocondrie. Rückert l'en plaisantait en des vers pleins de bonhomie et de grâce. La souf-

france pourtant n'était que trop sérieuse. Après que les entretiens, les souvenirs évoqués, les revues d'un passé lointain, les récits de Belgique, de Grèce, de Londres, de Windsor, avaient réveillé pendant une heure ou deux la flamme de son esprit, la nuit se faisait plus noire dans le cerveau du malade. La douleur physique, écartée un instant, revenait à la charge,

Comme un poids soulevé qui retombe plus lourd.

Ces souffrances ne pouvaient l'arracher aux cruelles préoccupations que lui causaient ses amis de Windsor et du château de Laeken. Il s'associait silencieusement à l'affliction inconsolable de la reine Victoria. En 1863, le roi des Belges ayant ressenti les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, ce fut pour Stockmar un nouveau tourment. Il avait été le médecin de Léopold avant d'être son confident et son ami. Allait-il survivre à son vieux maître, comme il avait le malheur de survivre au jeune? Un magistrat de Cobourg étant parti pour la Belgique au mois de mars 1863, Stockmar, qui lui enviait cette consolation, écrivit au roi cette lettre si tendre, si douloureusement tendre :

« Le brave et intelligent Forkel se rend à Bruxelles : il aura, je l'espère, le bonheur de voir le bon et vénéré roi, si durement éprouvé. Il y a longtemps que je n'ai eu de lui aucune nouvelle directe; au reste, quand je n'apprends rien du tout, je suis plus tranquille, je suis moins troublé dans les vœux quotidiens de ma pieuse affection, que les jours où de mauvaises nouvelles viennent se railler de ma foi et de mon espérance. J'avoue que je n'étais pas préparé à une vieillesse aussi dénuée de consolations. Souvent, très souvent, je l'avoue, je me sens près du désespoir. Les mystères de cette vie me deviennent d'heure en heure plus accablans. Et cependant il est clair que nous sommes *ses enfans* et que le père doit avoir pour nous un cœur. C'est à ce cœur que je m'adresse toujours, c'est le cœur divin que je conjure de vouloir bien, dans sa toute-puissance et sa miséricorde, adoucir les souffrances du bon et bien-aimé roi. Amen. »

Nous n'avons pas la réponse de Léopold aux effusions de son vieil ami; nous savons seulement, touchant détail, que *le bon roi* n'était pas en retard dans sa correspondance; il avait écrit la dernière lettre, c'était Stockmar qui lui en devait une. Stockmar s'empresse de s'acquitter en retirant bien vite l'espèce de reproche amical insinué dans son billet :

« Le bon roi a tout à fait raison. Il m'avait écrit le dernier, et je n'avais pas répondu. C'est l'effet d'une souffrance profonde et continuelle d'enlever aux vieilles gens, aux vieux infirmes, l'usage de leurs facultés.

Chez eux, l'esprit et le cœur se troublent, quand une sorte de mélancolie est devenue le caractère fondamental de leurs réflexions.

« Le roi se plaint de la médecine. Ce n'est pas moi qui en écrirai l'apologie, moi qui n'ai que trop connu les bornes de la science. Les médecins eux-mêmes, la plupart du temps, ne *savent* pas ce qu'ils devraient savoir, et ce n'est que dans un très petit nombre de cas qu'ils *peuvent* ce dont le malade a besoin. Alors on dissimule ou on ment de parti-pris. C'est seulement en prévenant les maladies que le bon et grand médecin peut se rendre réellement utile.

« Que Dieu adoucisse les souffrances du bon roi, qu'il le fortifie et le conserve! »

Ce fut la dernière lettre de Stockmar au roi Léopold. Elle est datée du 18 mai 1863. Le vieillard n'avait plus qu'un petit nombre de jours à passer sur la terre. Quand il a parlé de la mélancolie devenue le caractère fondamental de ses pensées, il nous révèle un des traits les plus vifs de sa nature, le besoin de vivre, d'agir, de pouvoir quelque chose, et d'exercer ce pouvoir en vue du vrai et du bien. Il souffrait plus qu'un autre de l'impuissance de l'âge. Après tant d'années consacrées dans l'ombre au service de ses amis, l'inutilité de son existence l'accablait. Qu'est-ce donc que l'homme, qu'est-ce donc que la vie humaine? se demandait-il avec découragement. Il triomphait pourtant de ces lugubres idées. Sa grande consolation était dans le culte des lois suprêmes. Il était de la religion de Kant : le sentiment du devoir au fond de son cœur reconstruisait pour lui toutes les magnificences du monde moral. Il avait noté dans les poésies de Goethe certains accens où éclate une foi sereine et victorieuse, la foi en la dignité morale de l'homme, la foi à ses destinées immortelles. Il y a quelques strophes dans lesquelles le poète de Weimar développe à sa manière les grandes paroles de l'apôtre : *In Deo vivimus, movemur et sumus.* C'étaient celles-là que préférait Stockmar. Il les récitait comme des oraisons. Il s'en était composé une sorte de liturgie dont il fit usage au lit de mort de sa fille, Mme Hermann Hettner, et qui demeura son bréviaire à lui-même jusqu'à la dernière heure. C'est dans ces sentimens qu'il expira le 9 juillet 1863. Il avait près de soixante-seize ans.

Stockmar fut enterré dans un caveau de famille au cimetière de Cobourg. Quelques années plus tard, la fille aînée de la reine Victoria, princesse royale de Prusse, fit décorer ce caveau avec beaucoup d'art, d'après un plan qu'elle avait tracé elle-même. Le sépulcre est de marbre gris. Derrière, contre la muraille du fond, s'élève un autel en marbre de Carrare avec deux anges sculptés par un maître. Au-dessus est une peinture à fresque représentant la scène évangélique du Samaritain. Sous la fresque, une plaque de

marbre porte cette inscription : « A la mémoire du baron Christian-Frédéric de Stockmar, né le 22 août 1787, mort le 9 juillet 1863, dédié par ses amis des maisons régnantes de Belgique, de Cobourg, d'Angleterre et de Prusse. » Plus bas on lit ces paroles tirées des *Proverbes de Salomon*, chapitre XVIII, verset 24 : « L'ami fidèle aime mieux qu'un frère, mieux qu'un frère il est un ferme appui. »

IV.

Quand on essaie de résumer cette existence à la fois si mystérieuse et si pleine, la première chose qui frappe l'attention, c'est précisément ce contraste : un homme à peine connu de quelques-uns pendant sa vie, un esprit réservé, discret, timide, prompt à se dérober, un personnage muet qui traverse la scène sur la pointe des pieds et tout doucement se réfugie dans l'ombre, un tel homme, dis-je, mêlé d'une façon constante à tous les événemens considérables de son époque, voilà certes un des contrastes les plus singuliers que puisse rêver l'imagination. C'est pour cela qu'un politique de haute et juste renommée, un des doyens du corps diplomatique européen, M. le baron Nothomb, ministre de Belgique à Berlin depuis plus de vingt années, lui disait un jour : « Vous avez eu une destinée souterraine, une destinée anonyme. » Il n'avait pas besoin d'achever sa pensée, lui qui savait quelle part d'action revenait à Stockmar dans maintes décisions royales. Cela voulait dire : Tandis que vous viviez sous terre, que de choses sur la terre ont grâce à vous changé de face!

Mais le point le plus important dans cette vie de méditation assidue et d'activité silencieuse, c'est l'étude que Stockmar avait faite de la monarchie constitutionnelle, étude complète, où la pratique soutenait toujours la théorie, où la théorie cherchait toujours à dégager de la réalité vivante un principe de vie. A lire superficiellement les notes ou les dissertations de Stockmar, on le prendrait volontiers pour un doctrinaire; ce serait se tromper du tout au tout. Le procédé doctrinaire est absolument contraire au sien. Les doctrinaires ont un certain nombre de maximes qu'ils appliquent ou plutôt qu'ils imposent aux faits, bon gré, mal gré. Aussi, entraînés par cette habitude despotique de leur esprit, finissent-ils d'ordinaire par transformer en maximes tous les incidens de leur conduite, au lieu de conformer cette conduite à leurs maximes. Voilà comment les doctrinaires, avec la plus belle philosophie du monde, en viennent toujours à se perdre infailliblement. Tout autre est la méthode de Stockmar. C'est la méthode anglaise par excellence, bien qu'il l'expose quelquefois sous forme germanique. Il n'a pas de maximes

préconçues, sauf les maximes générales du bon sens. A la lumière de ce bon sens, il interroge les événemens de la vie politique, il rapproche les effets des causes, il met l'expérience au-dessus de toutes les théories, il s'accoutume à cette idée que la politique est l'opposé de l'algèbre, et que, si les maîtres des vérités sublimes ont pu dire : « Il n'y a pas de science de ce qui passe, » la politique, bien au contraire, est la science de ce qui passe, de ce qui change, de ce qui se modifie sans cesse, la science des choses opportunes. Cette philosophie, Stockmar la doit à l'observation constante des vicissitudes parlementaires chez la nation anglaise, aux exemples de Canning et de Melbourne, de Robert Peel et de Palmerston, de John Russell et de Stanley, de Gladstone et de Disraeli, à l'étude attentive, impartiale, de ceux qu'il contredit comme de ceux qu'il approuve. Étudiant pour apprendre, non pour combattre, cherchant la vérité, non le succès, il puise également chez les uns et les autres. Il n'est ni whig ni tory, dans l'ancienne signification de ces deux termes, il est simplement un constitutionnel, un admirateur de la législation vivante, qui est sortie, non pas du cerveau d'un homme, mais de l'expérience des générations, vrai capital d'idées et de principes accumulé par un labeur séculaire. Cette constitution qui n'est écrite dans aucun code, mais qui est gravée au cœur des Anglais, il la connaît si bien, il l'aime d'une façon si désintéressée, il la défend avec tant de zèle et de vigilance qu'en Angleterre même de très bons juges commencent à le considérer comme une autorité en matière de droit public. C'est là manifestement la véritable originalité de sa vie.

Stockmar a traversé une grande période de la politique européenne; parmi les hommes qui ont été ses amis ou ses adversaires, ses collaborateurs ou ses contradicteurs, que deviennent ceux qui lui survivent? Celui qu'il aimait le moins, c'était lord Palmerston, si longtemps l'ennemi sournois et acharné du prince Albert; celui qu'il aimait le plus tendrement, c'était le roi des Belges. Tous les deux le suivirent de près dans la tombe. Le 18 octobre 1865, lord Palmerston, qui occupait pour la seconde fois le poste de premier ministre, mourut en pleine activité, comme un soldat sur la brèche. Il était âgé de quatre-vingt-un ans, et il avait exercé le pouvoir pendant plus d'un demi-siècle. Un refroidissement gagné dans une course en voiture amena une inflammation pulmonaire qui l'emporta en quelques heures. Des lettres de lui publiées par M. Ashley attestent jusqu'au dernier instant sa vigilance et son énergie dans l'accomplissement de ses devoirs. Le jour où il fut frappé, il travaillait encore. On peut se demander pourtant si ce puissant homme d'état, avec toute sa vigueur d'esprit et ses étonnantes ressources, a laissé autre chose qu'un grand nom parlementaire. Un de nos

collaborateurs a répondu à cette question dans une page excellente où il compare lord Palmerston à lord John Russell. Lord John Russell, homme de principes, s'inquiète peu de plaire ou de déplaire; il va droit devant lui, et, dans l'erreur comme dans la vérité, il ne s'inspire que de sa conscience. Lord Palmerston, Anglais par-dessus tout, s'attache constamment à flatter les passions anglaises; autant il est rude et altier dans ses rapports avec les puissances étrangères, autant il est souple, insinuant, séduisant dans le parlement et dans le monde. Les esprits qui lui résistent, il réussit à les gagner; les blessures qu'il a faites dans l'entraînement de la lutte, il les guérit à force d'adresse et de bonne grâce. Il s'était réconcilié complétement avec le prince Albert, et la reine, qui avait tant de griefs contre lui, a fini par lui conférer l'ordre de la Jarretière. C'est qu'il aimait le pouvoir pour le pouvoir, et que du haut en bas de la société britannique, par la courtoisie, par l'agrément, par le sans-façon des manières, par mille ressources de langage et d'allure appropriées aux lieux et aux personnes, il s'emparait des intelligences sans trop se soucier des partis. Dans un temps d'évolutions parlementaires qui avaient décomposé tous les groupes, son grand art était de pressentir les changemens de l'opinion et de s'y accommoder à propos. De là cette popularité qui fit surtout sa force dans les vingt dernières années de sa vie. Eh bien! que reste-t-il de ce long règne parlementaire? un brillant souvenir destiné à s'éteindre. Lord Palmerston n'a enrichi le *statute-book* d'aucun bill important, d'aucun bill vraiment libéral et humain, « tandis que le nom du comte Russell restera éternellement gravé sur les tables de la loi comme celui du patriote libéral qui, dans la chambre des communes, contribua plus que personne à faire voter le bill de 1832. » Ainsi conclut M. Xavier Raymond, et cette sentence nous paraît la vérité même (1). On essaierait en vain de la réformer.

Deux mois plus tard, le 10 décembre 1865, le roi Léopold disparaissait à son tour. Ce n'est pas lui qui sera jugé comme lord Palmerston. Après ce règne de trente-quatre ans, l'auguste souverain laissait autre chose que le souvenir d'une personne éminente; il laissait des actes, et le plus grand de tous les actes, la fondation d'un état, la régénération d'un peuple assuré désormais de sa vitalité propre et de son indépendance. Aussi, lorsque le 2 décembre 1865 le *Moniteur belge* annonça officiellement la maladie du roi, si la tristesse fut profonde, le patriotisme ne ressentit aucune inquiétude. L'esprit de Léopold Ier était assuré de lui survivre dans son œuvre. Vainement la presse étrangère exprimait-elle des appréhensions sur l'avenir de la Belgique, la Belgique se sentait forte,

(1) *Annuaire des Deux Mondes*, t. XIII, p. 349-350. Paris, 1866.

et cette sécurité virile était déjà la plus éloquente des oraisons funèbres. Avant de quitter le théâtre de son activité, le roi fondateur put jouir de cette victoire suprême. Il y avait droit, certes, par sa fidélité aux devoirs de sa charge, par une modération et une sagesse qui ne furent jamais en défaut. Depuis la terrible crise de 1857, il avait eu à traverser encore plus d'une épreuve périlleuse; il s'était montré toujours le même. Il avait constamment déféré aux vœux du pays, sans permettre jamais que la constitution fût viciée, ni les prérogatives du souverain méconnues. Sa bienfaisante initiative avait accru la richesse publique; dans toutes les questions qui intéressaient l'agriculture, le commerce, la navigation, il avait sans cesse tenu à jouer le premier rôle. Un de ses anciens ministres, M. Faider, a pu lui rendre ce témoignage avec l'assentiment universel : « Il avait infiniment d'esprit, et je puis répéter ce qu'on a dit souvent, qu'il a toujours eu plus d'esprit que les plus spirituels de ses conseillers. » Mais qu'est-ce que l'esprit sans la bonté? M. Faider ajoute : « Il n'a jamais fait de mal à personne, il n'a de sa vie infligé ni blessure ni offense. » Ne croyez pas cependant que ce fût une bonté banale, une douceur indifférente. « Certes, nous dit encore ce ministre qui l'a vu de près aux heures de crise, il n'a pas aimé tous ceux qui l'ont servi, et il n'a pas régné trente-cinq ans sans éprouver un ressentiment ou une colère; je puis même dire que sa colère était terrible, et alors son œil fin, profond, un peu voilé, se remplissait d'un éclair pénétrant; mais il revenait promptement, et l'idée d'une vengeance n'était pas entrée dans son esprit... Il était naturellement indulgent, il aimait à exercer le droit de grâce... Il ne voulait point de poursuites contre les écrivains de bas étage qui osaient l'outrager. Il se sentait trop aimé et trop fort pour accepter contre eux une réparation légale; il était sûr d'être assez vengé d'insolens folliculaires par le jugement du pays (1). »

Ce jugement, qui avait déjà cours du vivant du roi, fut confirmé après sa mort et répété par l'Europe entière. Tous les souverains s'honorèrent en lui rendant hommage. Le jour même où Léopold venait de s'éteindre au milieu de ses enfans agenouillés, en présence des ministres et des présidens des deux chambres, dès que la funeste nouvelle parvint à Compiègne, l'empereur Napoléon III écrivit au duc de Brabant une lettre de condoléance où se trouvent ces mots : « C'est avec le sentiment du plus sincère regret que l'impératrice et moi nous venons d'apprendre la mort du roi votre père. Par sa sagesse et sa haute intelligence, il s'était placé au premier

(1) *Le roi Léopold Ier et la royauté belge*, par M. Ch. Faider, ancien ministre de la ustice. *Bulletin de la Société royale de Belgique*, 2e série, t. XXI.

rang des souverains de l'Europe... » Quelques mois plus tard, à la tribune du corps législatif, M. Thiers, développant ces paroles de l'empereur et les appliquant à ses propres sentimens politiques, en tirait cette leçon éloquente : « On a dit quelquefois qu'un prince supérieur ne pourrait pas supporter le simple rôle de monarque constitutionnel. Je renvoie à des souvenirs bien récens et bien frappans. Il y a eu pendant trente-cinq ans à côté de nous un prince incontestablement supérieur... qui a pu, avec un caractère ferme et un esprit très arrêté, remplir dignement le rôle que lui assignaient les institutions constitutionnelles de son pays, et personne n'osera dire qu'il y ait en Europe aujourd'hui une considération plus grande que celle dont jouissait ce prince, chef d'une nation de 4 millions d'hommes! »

Mais c'est en Angleterre surtout que la douleur, l'admiration, la reconnaissance étaient particulièrement touchantes. Pendant que la grande aristocratie libérale regardait la mort du roi des Belges comme un malheur européen, la reine Victoria pleurait un oncle, un tuteur, le tuteur de ses jeunes années, le tuteur et le maître du prince Albert. Elle se rappelait que l'Angleterre avait été le berceau politique de sa destinée, elle se rappelait ces lettres de sa cousine, la princesse Charlotte, qu'elle conservait comme des reliques, elle se représentait ces jours d'autrefois dont le roi des Belges avait tracé pour elle une vive image en ses *Early years*, et, dans le même sentiment de piété domestique, elle voulait que tous ces souvenirs fussent rassemblés sous ses yeux. Si vous allez visiter le château de Windsor, quand vous aurez admiré les merveilles de la chapelle de Saint-George, la nef gothique, le jubé, le chœur, les stalles des chevaliers de la Jarretière, parmi tant de tombes royales et seigneuriales, parmi tant de souvenirs qui vont du XVe siècle au XIXe, n'oubliez pas de vous arrêter devant le cénotaphe de la princesse Charlotte; vous verrez tout auprès le monument funéraire élevé par la reine Victoria au prince qui, avant de devenir le roi des Belges, avait été le mari de la jeune princesse de Galles, et qui, si la destinée l'eût permis, aurait été comme prince consort l'*alter ego* de la reine Charlotte. Le lion belge y supporte l'effigie du roi. Au-dessous sont fixées deux plaques de marbre blanc. Sur l'une on lit cette inscription : « Léopold, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha, élu premier roi des Belges. Marié d'abord à la princesse Charlotte de Galles, secondement à la princesse Louise d'Orléans, à côté de laquelle il repose à Laeken, en Belgique. Né le 16 décembre 1790, mort le 10 décembre 1865, après un règne prospère de trente-quatre années. » La seconde porte ces mots : « Ce monument a été élevé par la reine Victoria à la mémoire de l'oncle qui tint la place d'un père dans ses affections. »

Ainsi les voilà tous morts, ceux qui à des titres divers ont joué les premiers rôles dans cette longue histoire : après le prince Albert, le baron de Stockmar, après le baron de Stockmar lord Palmerston, après lord Palmerston le roi des Belges. De tant de personnes illustres, une seule demeure encore, la plus illustre et la plus vénérée, la reine d'Angleterre, et il semble que tous les rayons épars dans ces récits d'histoire contemporaine se concentrent désormais sur le trône qu'elle occupe. Le lien de ces études, en effet, nos lecteurs ont pu le remarquer, c'est l'histoire de la monarchie constitutionnelle au XIXe siècle, cette histoire, non pas suivie, détaillée, mais vue de haut et dans ses phases principales. Qu'il s'agisse d'Angleterre, de Grèce, de Belgique, de France, d'Allemagne, qu'il soit question des dernières années de George III, de la régence du prince de Galles, du mariage de la princesse Charlotte, de l'avénement de George IV, du procès de la reine Caroline, du prince Léopold et du comte Capodistrias, de la fondation du royaume de Belgique, du mariage de la reine Victoria, des rapports de l'Angleterre et de la France, des visites du roi de Prusse, du tsar Nicolas et du roi Louis-Philippe à Windsor, de la formation et de la rupture de l'entente cordiale, des révolutions de 1848, de l'humiliation de la Prusse en 1850, de la lutte de Palmerston avec le prince Albert, enfin du jubilé du roi des Belges, l'affaire qui domine tout, c'est le tableau des épreuves, des crises, des vicissitudes, des transformations de la monarchie constitutionnelle pendant ces soixante dernières années. Grâce à la destinée de Stockmar, grâce aux notes qu'il a laissées et qui nous invitaient à de nouvelles recherches, la lumière nous arrivait de tous côtés, lumière bienfaisante, car elle montre où est le droit, et, avec le droit, le salut. Soit qu'il loue, soit qu'il blâme, et alors même que nous avons été obligé de le contredire, il est impossible de ne pas reconnaître en lui un maître de droit constitutionnel, un grand casuiste parlementaire, un esprit aussi éloigné des doctrinaires que des radicaux, aussi hostile à la dictature du nombre qu'à la dictature d'un seul. C'est encore ce maître de droit public que nous rencontrons au terme de nos études, et c'est la reine Victoria qui nous y ramène. La dernière pensée de Stockmar a été consacrée à la constitution anglaise, son idéal de la vie politique, et aux périls dont il la croyait menacée. Voici la page la plus importante qu'il ait écrite dans les années qui précédèrent sa mort :

« Depuis que le bill de réforme a introduit brusquement dans la chambre des communes une masse d'élémens démocratiques beaucoup plus considérable que ne le comportait la pratique antérieure du régime gouvernemental, on a vu se former un parti dont le but est l'omnipo-

tence de cette chambre. Le but auquel tendent tous les efforts de ce parti est l'anéantissement de la constitution anglaise dans la théorie comme dans la pratique. Tant que les whigs depuis la réforme ont exercé le pouvoir, ils se sont alliés à ce parti, ont gouverné avec son aide, ont vécu de sa faveur. Dans les courts intervalles où ceux qu'on nomme encore les tories sont revenus aux affaires, ils ont imité la conduite de leurs prédécesseurs, quelle que fût d'ailleurs leur profession de foi théorique. J'ose affirmer qu'à la seule exception de Robert Peel tous les ministres que j'ai connus depuis 1830 ont travaillé avec ou sans dessein à la ruine de la constitution antérieure à 1830. Ce parti de l'omnipotence des communes a présentement les organes les plus nombreux et les plus retentissans. Sa voix domine toutes les voix dans les journaux, dans les *meetings*, dans la chambre. Il y a trente ans, mes amis me parlaient du *self adjusting principle of the constitution*, c'est-à-dire de cette vertu intérieure qui fait que la constitution écarte elle-même peu à peu tout ce qui pourrait troubler sa marche ; ils m'en ont parlé tant et si bien que j'ai fini par y croire. Il me semble en effet que, depuis dix ou quinze ans, commence à grandir une opinion publique, laquelle, si elle prend un corps et une voix, pourrait être une ancre de salut pour l'Angleterre. Cependant les actes des partisans de l'omnipotence démocratique ont jeté un grand trouble chez les esprits sages, intelligens, expérimentés. Le nombre de ces derniers n'est pas médiocre, et, si l'on songe aux personnes dont ce parti se compose, il est singulièrement respectable et important. Malheureusement, comme il est formé de spectateurs beaucoup plus que de politiques actifs, il n'a point de corps et point de voix. Il faudrait qu'il fût rassemblé comme un grand parti politique sous une bannière où seraient inscrits ces mots : *L'omnipotence de la chambre des communes est la révolution même et la mort de la vieille constitution nationale.* Un tel parti politique pourrait seul donner au gouvernement le moyen d'agir dans le véritable esprit de la constitution, par l'équilibre des trois *estates*, des trois facteurs, la reine et les deux chambres, et non selon le bon plaisir d'un seul des trois. Je ne désespère pas, mais il y a lieu d'être inquiet et tourmenté, quand on voit à quels ministres et à quelle chambre des communes absurdement usurpatrice est livré aujourd'hui le sort de l'Angleterre. L'Angleterre ne périra point, mais elle a déjà perdu beaucoup de son ancienne position dans le monde et cette perte peut s'aggraver encore dans un prochain avenir. »

Nous ne pensons pas à l'Angleterre de nos jours en reproduisant ces *novissima verba* du baron de Stockmar. Si le sage conseiller vivait encore, s'il avait vu la reine Victoria entrer dans la quarante et unième année de son règne, s'il voyait les tories se maintenir au pouvoir depuis le 20 février 1874, il modifierait sans doute

le langage que nous venons de citer. Ce qui s'est passé en Angleterre depuis la mort de Palmerston, les vicissitudes parlementaires qui firent succéder le ministère du comte Derby au ministère de lord John Russell, qui ramenèrent ensuite les whigs avec M. Gladstone, puis les tories avec M. Disraeli, tout cela n'est point de notre sujet. Nous ne retenons des paroles de Stockmar que ce qui intéresse le régime constitutionnel dans tous les pays libres. C'est par là que les dernières pensées du solitaire de Cobourg nous apparaissent comme son testament et couronnent les leçons de droit public consignées dans ses Mémoires.

L'inspiration de ces paroles suprêmes, c'est la crainte que le vrai régime constitutionnel ne soit vicié par l'usurpation de l'un des trois pouvoirs. Sur ce point comme sur tant d'autres, Stockmar avait bien vu et bien prévu. N'est-ce pas là précisément un des dangers de l'heure présente, partout où la liberté est en lutte avec la démocratie? Nous ne cherchons pas à faire intervenir ici les questions qui nous harcèlent; mais si les rapprochemens naissent du sujet même, nous tenterions en vain de les écarter. Les remarques de Stockmar s'appliquent à tous les régimes politiques, à la république comme à la monarchie, à la république parlementaire comme à la monarchie constitutionnelle; c'est l'éternel problème de la liberté régulière et de la tyrannie. Vraie question de sphinx; si on ne trouve pas le mot de l'énigme, on est dévoré par le despotisme d'un homme ou par le despotisme de la foule.

Dans nos pays de race latine, à quoi se réduit le plus souvent l'action des esprits d'élite que tourmente le noble souci de la liberté? Quand la démocratie violente ramène le césarisme, ils s'attachent à ce qui peut rendre le césarisme libéral; quand le césarisme ramène la démocratie violente, ils s'attachent à ce qui peut rendre la démocratie libérale et respectueuse de tous les droits. Telle était, par exemple, l'inspiration d'Alexis de Tocqueville, telle est encore la tradition de ceux qui l'admirent et qui le suivent. Stockmar était un Tocqueville britannique; plus heureux pourtant, il s'adressait à une race d'hommes qui a le sens politique plus avisé, une raison plus souple, et qui ne poursuit pas de solutions à outrance.

Au mois de juillet 1791, tandis que l'assemblée constituante achevait la transformation de la monarchie, on vit paraître un pamphlet très vif dirigé contre le régime constitutionnel. Cette brochure, écrite avec esprit, était intitulée : *Lettre d'un jeune mécanicien*. Ce jeune mécanicien s'adressait à l'assemblée nationale et lui offrait de fabriquer, pour une somme modique, un roi constitutionnel réunissant toutes les conditions désirables. Il ne vous coûtera pas cher, disait-il, et il fonctionnera imperturbablement. Ne crai-

gnez pas qu'il prenne la fuite ni qu'il conspire avec l'étranger; il s'acquittera de tous ses devoirs avec la plus parfaite exactitude. Il tiendra son rang dans les cérémonies, siégera convenablement sur son trône, et même, au moyen de certains ressorts, prendra des mains du président de l'assemblée la liste des ministres que désignera la majorité. Mon roi, ajoutait le pamphlétaire, ne serait pas dangereux pour la liberté du pays, et cependant, en le réparant avec soin, il serait éternel, ce qui est encore plus beau que d'être héréditaire. On pourrait même le déclarer inviolable, sans injustice, et infaillible, sans absurdité. — Tel était le programme du jeune mécanicien. Rien de plus spirituel et de plus impolitique, j'allais dire, Dieu me pardonne! rien de plus français; disons simplement : rien de moins conforme à l'expérience des pays libres.

Était-ce un partisan de la démocratie ou un partisan de la monarchie absolue qui avait imaginé cette boutade? Plus d'un lecteur a dû s'y tromper. On sut bientôt que l'auteur était Condorcet, ce pouvait être tout aussi bien l'un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*. Oh! que la doctrine des pays libres est éloignée de cette logique révolutionnaire! En Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, — car il ne s'agit ici en particulier ni de monarchie ni de république, il ne s'agit que d'un état libre, quelle qu'en soit la forme, — l'expérience a montré que le rôle du chef de l'état ne devait pas être celui dont parle le mécanicien de 1791. En face de la puissance démocratique, les pays libres veulent un pouvoir qui, héréditaire ou électif, représente des intérêts d'un ordre plus élevé, la raison au-dessus du nombre, le droit au-dessus de la force, ils veulent un pouvoir qui soit le centre, le point fixe, l'axe inébranlable autour duquel ont lieu les évolutions de la vie publique. Plus ces évolutions doivent être tumultueuses, plus ils assurent la solidité de l'axe. C'est ainsi que le président de la république des États-Unis est plus indépendant des chambres que le souverain de la Grande-Bretagne. Sans cela, l'usurpation de la multitude amènerait bientôt la domination d'un maître. L'histoire ne connaît pas encore une démocratie qui, s'abandonnant au despotisme du nombre, n'ait préparé la dictature. Le conseiller de la reine Victoria, le grave et sage Stockmar, après avoir si bien servi la monarchie libérale d'Angleterre, était digne de léguer cet avertissement à l'avenir.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

ELLA WILSON

PREMIÈRE PARTIE

I.

« Plantation de Hilo, 20 août 1874.

« Mon neveu,

« J'ai soixante-douze ans. Mon vieil ami Mac-Leod me dit que c'est l'âge du repos; mais Mac-Leod est dans l'erreur, et je n'ai nulle envie de me reposer. Je sais cependant bien que je ne vivrai pas toujours, et j'ai pensé à vous. Vous devez avoir vingt-quatre ans. Votre père m'a écrit en 1850, pour m'aviser de votre naissance. Je ne lui ai pas répondu. A quoi bon? Il avait compromis par ses folles dépenses le patrimoine qui lui revenait comme étant l'aîné de la famille, et je ne pouvais pas en bonne conscience le féliciter de la naissance de son second fils. Si encore il s'en était tenu là. Vous aviez un frère de quatre ans plus âgé que vous. S'il eût vécu, c'est à lui que j'écrirais. Votre père est mort, vous êtes donc le seul qui portiez mon nom, car vos sœurs en changeront si l'occasion se trouve. Heureusement pour vous, peut-être, et bien certainement pour moi, je ne me suis pas marié. Légalement vous êtes mon héritier; en fait, je ne vous dois rien, et comme il ne me conviendrait pas qu'après moi ma fortune fût gaspillée, j'en ai disposé par testament en faveur d'œuvres que je crois utiles et bonnes. Pourtant il m'est venu certains doutes, et je désire vous connaître. Au reçu de ma lettre, faites vos préparatifs de départ. Vous vous embarquerez à Southampton pour New-York. De là, par le chemin de fer du Pacifique, vous gagnerez San-Francisco, où vous prendrez passage sur le steamer d'Australie qui part le 2 et le 16 de chaque mois. Il vous es débarquera aux îlSandwich, à Honolulu; mes agens, MM. Brewer et Cie, vous achemineront ici sur une de mes goëlettes. Vous recevrez ma lettre vers le 15 octobre, partez le 1er novembre,

vous arriverez à la fin de décembre. Mes banquiers à Londres, MM. Schultz, Brothers et Cie, vous avanceront cent livres sterling pour les dépenses de votre voyage. A dater du jour de votre départ, pareille somme sera remise à votre mère tous les ans, par paiemens trimestriels de vingt-cinq livres. Dites-lui que je ne lui garde aucune rancune d'avoir épousé mon frère. Après tout il était écrit que l'un de nous deux devait se marier, et j'aime mieux que ce soit lui que moi. Adieu, mon neveu, ou à bientôt, si cela vous convient. »

« STEPHEN MAC-CARTHY. »

— Écoutez, Mac-Leod, et dites-moi si c'est clair.

La lecture achevée, Mac-Leod ne disant mot, il se tourna vers lui avec impatience : — Eh bien?

— ... Clair... oui, c'est clair, mais c'est sec.

— Ah! vous trouvez cela sec, vous? Et que voulez-vous que je lui dise, à mon neveu Herbert? Je ne le connais pas. C'est tout au plus s'il sait que j'existe. Je lui dis qui je suis, où je suis, ce que je désire, l'itinéraire à suivre. Il me semble qu'il ne manque rien.

— Oh! rien absolument. Mais un neveu n'est pas précisément une machine à vapeur que l'on commande dans les ateliers de Glasgow et que l'on donne ordre d'expédier, port payé. Le vôtre a sa mère, ses sœurs, des amis, peut-être une fiancée, on ne quitte pas tout cela pour les antipodes en quinze jours.

— Une fiancée,... dit Mac-Carthy. Il ne manquerait plus que cela. Est-ce que j'ai eu une fiancée, moi, et j'ai soixante-douze ans. Voyez où cela a mené mon frère. Mac-Leod, vous êtes sentimental comme une vieille fille anglaise. S'il a une fiancée, il ne viendra pas, voilà tout, et mes millions iront aux hôpitaux.

Il ferma sa lettre, la cacheta et, sonnant un domestique, donna ordre qu'on la portât avec nombre d'autres à bord de la goëlette la *Nettie*, qui devait partir le soir même pour Honolulu.

Stephen Mac-Carthy appartenait à une famille noble d'Écosse. En sa qualité de cadet, il n'avait rien hérité de son père qu'une constitution robuste, une grande force de volonté et le désir de faire fortune pour réparer l'injustice du sort qui l'avait gratifié d'un frère aîné. Les cadets de famille sont une des forces vives de l'Angleterre. Colons hardis, explorateurs infatigables, ils peuplent les Indes, l'Australie, le Canada, où ils transportent avec eux le culte des traditions de la famille et de la mère patrie. Mac-Carthy avait mené une existence aventureuse. Il avait quitté l'Angleterre à vingt ans et vainement poursuivi la fortune à Melbourne, puis à Sydney. Chaque fois qu'il semblait prêt à la saisir au passage, elle lui échappait sans qu'on pût dire pourquoi, car il était actif, probe, intelligent et dur au travail. A Bombay, à Calcutta, même insuccès; il se

rabattit sur le Pérou sans plus de chance. Enfin il la rencontra au Mexique, et, instruit par l'expérience, il ne la laissa pas glisser entre ses mains. En 1849, il arrivait à Honolulu à bord d'un brick qui lui appartenait. Il se défit avantageusement de son chargement, acheta à vil prix une cargaison de bois de sandal, expédia son navire à Hong-Kong avec ordre de venir le rejoindre, et resta à Honolulu pour continuer ses achats de sandal et étudier les ressources du pays.

Deux choses le frappèrent. La terre était à bon marché et la main-d'œuvre à bas prix. Il eut le premier l'idée de cultiver la canne à sucre et le coton. Pour cela il lui fallait de grands terrains, faciles à irriguer, à proximité d'un port et d'un centre de population où il pût recruter des travailleurs. Hilo, dans l'île de Havaï, lui parut réunir les conditions voulues. Il acheta une grande concession de terre, importa des machines, fit défricher et planter, et en 1874 il était un des plus riches propriétaires de l'Archipel. L'âge était venu avec la fortune. Alors seulement il avait jeté les yeux en arrière, mesuré le chemin parcouru et le temps écoulé, et s'était décidé à écrire à son neveu.

Au moral, il était ce que sa naissance, les circonstances et les luttes de sa vie aventureuse l'avaient fait. Rude à lui-même et aux autres, il voyait dans l'argent la consécration matérielle du succès et rien de plus. Généreux à ses heures, se croyant philanthrope parce qu'il était quelque peu philosophe, tenace dans ses amitiés comme dans ses antipathies, il était craint, estimé, peu aimé, et ne se souciait guère de l'être. Sur cette nature vigoureuse, l'influence féminine n'avait pas eu de prise. Peut-être était-ce faute de temps. Quoi qu'il en soit, il tenait le mariage pour un mal, nécessaire parfois, mais un mal, l'amour pour une maladie, et disait volontiers qu'il fallait la prendre jeune, comme la rougeole, parce qu'on en guérissait mieux. Selon lui, la femme était l'ennemie née de l'homme : jeune et belle, elle l'absorbait; plus tard, elle le paralysait. Volontiers il citait Pope et Byron, les deux poètes anglais qui ont le plus médit des femmes et auxquels les femmes ont le plus pardonné.

Retiré dans sa plantation de Hilo, il y vivait satisfait et à sa guise. Son ami et commensal John Mac-Leod suffisait à tous ses besoins de société. Écossais comme lui, Mac-Leod était arrivé en 1860 de Mazatlan pour rendre visite à son camarade d'enfance. Venu pour passer trois mois à la plantation, il y était depuis quatorze ans et ne parlait pas de s'en aller. De fait, on ne l'attendait nulle part; il n'avait ni femme, ni frère, ni sœur; du moins il n'en parlait jamais; il n'écrivait à personne, ne recevait pas de lettres et, se trouvant bien où il était, il y restait. Les deux amis se querellaient souvent,

ne se raccommodaient jamais et ne s'entendaient sur rien; aussi étaient-ils indispensables l'un à l'autre.

La lettre partie, Stephen Mac-Carthy n'en parla plus. Il avait, en l'écrivant, cédé aux suggestions réitérées de son ami Mac-Leod. Ce dernier eut le triomphe modeste, et n'y fit aucune allusion. Les semaines s'écoulèrent, puis les mois. Enfin un matin Mac-Carthy reçut à déjeuner un message de son intendant, l'avisant qu'une de ses goëlettes venant de Honolulu était en vue et qu'elle portait le pavillon annonçant la présence de passagers à bord.

— Ce doit être mon neveu, dit-il en beurrant sa rôtie et en s'adressant à Mac-Leod.

— Je le croirais assez. Si c'est lui, il n'a pas perdu de temps. Allez-vous à sa rencontre?

— A quoi bon? Cela le gênerait peut-être; en tout cas, cela me dérangerait. La seule chose à faire, c'est de prévenir Walter.

Walter était le majordome de l'habitation depuis vingt ans. Il avait sous ses ordres un nombreux personnel de domestiques et sous sa direction tout ce qui se rapportait au service de son maître. Bien que simple dans ses goûts, Mac-Carthy tenait à la vie large et facile. Il en avait joui étant enfant et jeune homme dans la demeure opulente de son père; depuis, aux Indes surtout, il avait admiré le confort de ces princes marchands dont les palais de Calcutta et les villas de l'Himalaya font l'étonnement des étrangers. Il avait su combiner d'une manière intelligente ces luxes et ces civilisations différentes, et sa résidence de Hilo n'avait rien à envier aux bungalows de l'Inde anglaise.

Construite sur le penchant d'une colline qui dominait la vallée, la plantation et la mer, la résidence était entourée d'une large vérandah qui abritait les pièces intérieures des rayons du soleil, et offrait le matin et le soir une vaste terrasse d'où l'on découvrait un merveilleux horizon. Au premier plan, l'œil s'arrêtait sur des jardins en pente douce où la flore riche et puissante des tropiques se mêlait aux fleurs et aux plantes d'Europe difficiles à acclimater, mais qui atteignent parfois un développement prodigieux. D'énormes massifs de rosiers se mariaient aux hibiscus aux couleurs éclatantes, aux volubilis teintés, aux verveines s'étalant en riches tapis constellés. Plus bas, des bosquets d'orangers d'un vert foncé, des pandanus aux feuilles ligneuses, des haos aux fleurs changeantes, des caféiers aux baies roses, mêlaient leurs teintes variées. Dans la vallée enfin, les vastes champs de cannes à sucre déployaient leurs panaches argentés ondulant à la brise de mer. Au fond serpentait en méandres gracieux une petite rivière aux eaux claires et profondes, alimentée par des chutes qui tombaient à pic de rochers énormes fermant l'horizon à droite. La rivière se

jetait dans la mer, qui s'étendait à perte de vue et dont les vagues lentes et majestueuses se déroulaient avec ampleur sur la plage. De nombreuses embarcations descendaient et remontaient le courant, chargées des produits de la plantation; deux goëlettes à l'ancre les recevaient. Ici des groupes de travailleurs coupaient les cannes et en emplissaient de vastes chariots, là des Kanaques à demi nus labouraient le sol et dans le sillon fraîchement creusé couchaient les tiges qu'ils recouvraient de terre. Sur la gauche, faisant contraste avec ce spectacle de l'activité humaine, s'étendaient de grandes forêts, silencieuses et impénétrables, défi de la nature à l'homme, dont l'action lente et patiente finit toujours par triompher des obstacles qu'elle lui oppose.

La goëlette dont l'arrivée avait été signalée doublait la pointe et se dirigeait vers l'estuaire de la rivière, port naturel de la plantation. Ses grandes voiles déployées à la brise alizée l'amenèrent promptement à destination. Adossé au bastingage, Herbert Mac-Carthy regardait le panorama changeant qui se déroulait à ses yeux. La vallée s'étendait devant lui, et bientôt l'habitation se dessina sur le fond de verdure qui l'encadrait.

Assises à l'arrière et à quelques pas de lui, deux femmes, la mère et la fille, contemplaient, elles aussi, ce paysage qui leur était familier, à en juger par leur conversation.

— Encore un quart d'heure et nous serons à l'ancre, dit la plus jeune.

— Vous êtes bien impatiente d'arriver, miss Ella, répondit Herbert en se tournant vers sa compagne.

— Oui, certes, reprit-elle. Qui ne le serait après une traversée de douze jours de San-Francisco à Honolulu, et de quatre jours de Honolulu ici?

— Moi. Cette traversée m'a paru bien courte. Mais, ajouta-t-il en se levant, tout a une fin dans ce monde,... et dans un quart d'heure il ne me restera de ces seize jours passés avec votre mère et vous qu'un souvenir de respectueuse reconnaissance.

— Mais... nous nous reverrons probablement, du moins si votre séjour ici se prolonge. Notre habitation est à vingt milles d'ici, et à Hilo cela constitue un voisinage. Nous voyons quelquefois M. Mac-Carthy, et puisque vous allez chez lui...

— Comme employé, interrompit vivement le jeune homme, et encore... je ne sais si je lui conviendrai. Puis, même alors j'aurai, je le crois, peu de loisirs.

Miss Ella fronça le sourcil et se tut.

— Enfin, monsieur Herbert, reprit la mère, nous serons heureuses de vous revoir si l'occasion s'en présente. Recevez nos remercîmens pour les attentions que vous avez eues pour nous. Nous vous en

sommes toutes deux reconnaissantes. — Mme Wilson tendit la main au jeune homme, qui la prit avec émotion. Miss Ella hésita, puis lui tendit aussi la sienne. — Au revoir, dit-elle.

On jetait l'ancre. Deux embarcations accostèrent la goëlette, qu'entouraient des pirogues indigènes creusées dans un tronc de cocotier et habilement manœuvrées par des Kanaques. Munis de pagaies, ils faisaient voler sur l'eau ces frêles esquifs qu'un balancier empêchait de chavirer au moindre mouvement. Mme et miss Wilson descendirent dans une des deux embarcations. Un vieux domestique anglais à cheveux blancs les y attendait. Les bagages furent chargés dans des pirogues, et l'embarcation s'éloigna. Le jeune homme la suivait des yeux. A quelque distance, les dames se retournèrent, saluèrent Herbert d'un geste amical, et la yole, vigoureusement enlevée par quatre rameurs, ne tarda pas à disparaître sous les ombrages qui bordaient le cours sinueux de la rivière.

— Tout est prêt, vint lui dire le capitaine, vos malles sont descendues, et l'on n'attend plus que vous.

— Merci et adieu, capitaine. — Quelques minutes après, Herbert débarquait au quai de la plantation, et, sous la conduite d'un Kanaque, montait la route en lacets qui conduisait à l'habitation de Stephen Mac-Carthy.

Ce dernier attendait son neveu sur la vérandah.

— Vous êtes bien, lui dit-il, la personne à qui j'ai écrit?

— Oui,... monsieur. Je suis Herbert Mac-Carthy, le fils de votre frère.

— Très-bien. Vous êtes exact, j'aime l'exactitude. Déjeunez d'abord, nous causerons ensuite.

Sans mot dire, Herbert s'assit à la table que lui désignait son oncle, et en quelques instans il expédia son repas matinal.

De taille au-dessus de la moyenne, bien découplé, Herbert avait le front haut, les traits fins et un grand air de distinction. Les yeux bleus et clairs, le regard droit et portant d'aplomb, donnaient à sa physionomie un cachet de fermeté et d'énergique décision. On devinait, en le regardant, que ces mêmes yeux pouvaient être doux et caressans, mais ce n'était pas leur expression ordinaire. La bouche, d'un modelé ferme et d'un dessin correct, indiquait une nature concentrée et maîtresse d'elle-même.

Son déjeuner fini, il se leva et se tint debout devant son oncle, qui l'observait avec attention.

— Quand avez-vous quitté Southampton?

— Quinze jours après avoir reçu votre lettre.

— Mes propositions vous agréent?

— Oui,... sans cela je ne serais pas ici. Mais, de même que vous

vous réservez toute liberté d'action, il est bien entendu que je réserve la mienne.

— Soit. C'est juste. Que faisiez-vous à Londres?

— Je travaillais dans les bureaux d'un ingénieur à relever et corriger des plans.

— Vous avez reçu de l'éducation?

— Oui. Jusqu'à la mort de mon père. Ensuite il me fallut me suffire à moi-même et venir en aide à ma mère et à mes sœurs.

— Combien avez-vous de sœurs?

— Deux.

— Votre frère Robert était votre aîné?

— De quatre ans. Je l'ai peu connu. Il était actif, ambitieux, désireux de relever notre fortune déjà compromise. Il partit pour l'Australie, de là pour les Indes, revint en Californie et périt misérablement dans les mines.

— Vous êtes le seul de notre nom?

— Le seul.

— Vous savez que j'ai une grande fortune?

— Vous me l'avez écrit. J'ai votre lettre sur moi, et je sais quelles sont vos intentions. Si vous le permettez, je vous exposerai les miennes.

Stephen fit un geste de surprise et d'assentiment.

— Il me paraît tout d'abord parfaitement inutile que l'on sache que je suis votre neveu. Je ne l'ai dit à personne. J'ai vu que vos agens à Honolulu l'ignoraient. On me prend pour un employé que vous attendez d'Angleterre. Je suis et je désire rester tel. Mon nom est Herbert Douglass Mac-Carthy. Je me suis fait inscrire comme passager sous le nom d'Herbert Douglass. Assignez-moi une tâche que je puisse remplir et qui me libère de la pension que vous faites à ma mère. Dans quelques mois, nous nous connaîtrons mieux et nous aviserons.

— Tout cela me paraît fort sage. Mon vieil ami Mac-Leod seul sait qui vous êtes, mais Mac-Leod parle peu, et deux mots de moi suffiront pour qu'il respecte votre incognito. Votre chambre est prête; Walter, mon majordome, vous y conduira. Vous habiterez ici et prendrez vos repas avec moi. Cela ne surprendra personne. Je n'ai en fait d'employés que des mécaniciens et des surveillans américains, gens de peu d'instruction et qui habitent à l'usine. Consacrez votre journée à vous reposer et à vous installer. Il est dix heures, nous dînons à quatre heures. Au revoir, Herbert Douglass; vous me faites l'effet d'un garçon de tête. Si votre père avait été de même, cela aurait mieux valu pour votre mère et pour vous.

Herbert répondit par un salut hautain, et se retira.

II.

L'aîné des Mac-Carthy, père d'Herbert et frère de Stephen, avait hérité d'une assez belle fortune patrimoniale. La rumeur publique en grossissait l'importance, et il crut la rumeur publique de préférence à son banquier. Il était cependant évident que son père et son grand-père avaient dépensé bien au-delà de leurs revenus. Il estima qu'il serait injuste qu'il en portât la peine, et quand son homme d'affaires lui suggéra qu'en vivant avec économie pendant quelques années il pourrait rétablir l'équilibre dans son budget, il repoussa bien loin ce conseil importun. Restait un riche mariage. Son nom et sa position le lui rendaient facile, mais, quand la fatalité s'acharne après un homme, elle ne le lâche plus. Il s'éprit d'une jeune fille pauvre, et il l'épousa en dépit des remontrances de ses parens et de ses amis. En cela il fit bien, car à défaut d'autre dot elle lui apporta l'amour et le bonheur. Mais où il fit mal, ce fut en voulant maintenir la vieille réputation d'hospitalité et de libéralité des Mac-Carthy. C'était là un héritage ruineux. Il s'en aperçut trop tard et voulut réparer par des spéculations heureuses la brèche faite à ses finances. Il n'entendait rien à la spéculation. S'y fût-il entendu, probablement le résultat eût été le même; quoi qu'il en soit, il fut désastreux. Responsable pour des sommes considérables et embarqué dans des opérations dont il ignorait l'étendue, il perdit la tête au milieu de ses embarras, tomba malade et mourut, ce qui ne laissa pas de simplifier considérablement les choses.

Herbert eût pu, en laissant en souffrance la signature et le nom de son père, sauver au moins les propriétés de la famille. Il n'y songea pas. Son frère aîné était mort un an auparavant. Il réalisa tout, paya jusqu'au dernier shilling, et, tout compte fait, constata qu'il ne restait qu'une rente de cent livres sterling, à peine suffisante pour assurer du pain à sa mère et à ses sœurs. Les Mac-Carthy allèrent s'établir dans un des faubourgs de Londres pour ne pas se séparer d'Herbert, devenu leur unique appui. Des amis lui trouvèrent une place dans les bureaux d'un ingénieur. Ses modiques appointemens joints à la petite rente sauvée du grand naufrage permettaient de vivre, mais bien juste. C'est dans ces circonstances qu'il reçut la lettre de son oncle. La pension offerte à sa mère la rendait indépendante de ce qu'il pouvait gagner. Il était jeune, actif, ambitieux. La perspective qui s'ouvrait devant lui, si vague qu'elle fût, n'était pas à dédaigner. Il est vrai que la lettre de son oncle laissait beaucoup à désirer, que la forme en était aussi sèche que le fond, mais enfin, après consultation, après bien des larmes

versées par sa mère et ses sœurs à l'idée d'une séparation aussi cruelle, après mille recommandations et promesses d'écrire, Herbert partit le cœur serré, horriblement triste de quitter les seuls êtres qu'il aimait en ce monde, et deux jours après il s'embarquait à Southampton en route pour l'Océanie et pour l'inconnu.

L'inconnu, c'était son avenir. Quant à son oncle, il le connaissait ou croyait le connaître. Il avait lu et relu sa lettre, en avait mûrement pesé chaque mot, et s'était fait un plan de conduite dont il entendait bien ne pas se départir. Dès leur première entrevue, il le mit résolûment à exécution. Il continua les jours suivans. Il visita la plantation, se faisant expliquer par les ouvriers les divers procédés de culture et d'exploitation, parlant peu et notant avec soin tout ce qui lui paraissait important. A l'usine, ses connaissances spéciales lui permirent de se rendre promptement compte des modes de fabrication du sucre. Il retrouva là l'application des théories qu'il avait étudiées. Son intelligence pratique et nette lui vint merveilleusement en aide, et en peu de temps il était parfaitement au courant de tous les détails de la plantation.

Stephen l'observait avec curiosité, Mac-Leod avec intérêt, mais un intérêt silencieux qui ne se dépensait ni en paroles ni en manifestations. Infatigable, levé tôt, couché tard, Herbert parcourait à cheval les champs de cannes, les plantations de riz et de taro destinés à la nourriture des ouvriers. Son oncle le laissait entièrement libre de ses mouvemens. Accompagné d'un domestique kanaque, Liho, qu'il avait choisi lui-même parmi les nombreux indigènes employés aux travaux, il passait ses journées entières à tout voir, tout examiner, tout surveiller.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi. Utile d'abord, Herbert s'était rendu indispensable. Ferme, mais juste dans ses rapports avec le nombreux personnel de la plantation, il était estimé et aimé. Le vieux Stephen lui avait délégué une partie de ses pouvoirs; il tenait compte de ses avis, accueillait ses suggestions et le traitait avec plus d'égards qu'il n'en témoignait à personne. Herbert les acceptait comme chose due. Invariablement poli, mais froid, il se renfermait dans son rôle d'employé et ne faisait jamais la moindre allusion aux liens de famille qui les unissaient. Dans les rares momens où ils se trouvaient ensemble, leur conversation se bornait aux affaires de la plantation, aux améliorations immédiates ou futures. A plusieurs reprises, Stephen tenta d'amener Herbert à parler de lui-même, de sa mère, de ses sœurs, mais sans succès; Herbert ramenait toujours l'entretien sur le terrain ordinaire ou prétextait quelque occupation urgente pour se retirer.

Un matin, à déjeuner, Stephen lui demanda quel serait l'emploi de sa journée.

— Il y a peu de chose à faire en ce moment, répondit-il. Les ouvriers que vous avez demandés sont arrivés de Honolulu pour réparer et nettoyer les chaudières. On ne roulera pas de cannes d'ici à quelque temps. Je compte en profiter pour aller au rancho de Manoa, que je n'ai pas encore visité. Liho m'a dit qu'il s'y trouvait une cinquantaine de chevaux envoyés il y a six mois, et qui sont en bonne condition. Je lui ai donné ordre de faire réunir ceux d'ici qu'il conviendrait de mettre au vert. J'emmène quelques Kanaques; ils ramèneront les animaux que je choisirai là-bas.

— Fort bien. L'idée est bonne, et le moment bien choisi. Puisque vous allez à Manoa, voulez-vous me rendre un service?

— Volontiers, lequel?

— Remettre à Mme Wilson cette lettre. Son habitation est près de Manoa, de l'autre côté de la vallée, à quelques milles du rancho.

— Aussitôt arrivé, j'expédierai un de mes hommes lui porter la lettre.

— Non, je désire que vous alliez vous-même. Mme Wilson m'écrit que son régisseur est absent. Un incident qu'elle ne précise pas la fait recourir à moi pour lui donner un conseil et lui rendre un service. Entre voisins cela se fait. Je la connais depuis longtemps, bien que la voyant rarement. Ne pouvant me rendre à son appel, j'ai compté sur vous pour me remplacer. La lettre que je vous remets vous introduira auprès d'elle.

— Je ferai ce que vous désirez... Je connais Mme Wilson.

— Vraiment? vous ne m'en aviez rien dit.

— Vous ne me l'avez pas demandé. Mme Wilson et sa fille étaient passagères sur le navire qui m'a amené ici.

— Vous connaissez miss Ella?

— Comme on connaît une jeune fille que l'on entrevoit pendant une traversée.

— Que pensez-vous de ces dames?

— Moi? Je n'en pense rien. L'affaire pour laquelle vous désirez que je vous remplace est-elle de nature à me retenir quelques heures?

— Je l'ignore. Peut-être quelques heures, peut-être quelques jours. En ce cas, Mme Wilson vous offrira l'hospitalité. Acceptez, et avisez-moi par un de vos Kanaques.

— Bien. Je terminerai d'abord ce qui m'appelle à Manoa, et j'irai chez Mme Wilson avec Liho. Si je dois y rester, Liho vous apportera demain un mot de moi.

— C'est entendu. Au revoir, Herbert Douglass.

— Au revoir, monsieur.

Deux heures après, Herbert partait à cheval accompagné de Liho

et suivi des Kanaques qui emmenaient avec eux une vingtaine d'animaux.

La route qui conduit de Hilo à Manoa traverse la vallée dans laquelle se trouvait la plantation, puis, s'élevant en pente assez raide, elle gravit la falaise, gagne les hauts plateaux boisés et, suivant la côte qu'elle surplombe de plusieurs centaines de pieds, elle longe sur la gauche de vastes forêts vierges dont l'exubérante végétation dispute à la route l'étroit espace qu'elle occupe. Çà et là de grands bouquets de tamariniers ont réussi par leur ombre épaisse à détruire toute végétation parasite et dressent dans l'air leurs troncs lisses et droits qui rappellent des piliers de cathédrales gothiques. C'est sous leur sombre ramure que les Kanaques venaient, il y a un siècle, adorer les dieux nés de leurs terreurs superstitieuses et leur offrir des sacrifices humains. Partout ailleurs des lianes souples et envahissantes couraient d'un arbre à l'autre, s'enlaçant aux troncs des fougères arborescentes, des koas à l'écorce vernissée, des pandanus aux racines étranges qui descendent du milieu de l'arbre, s'enfoncent comme un dard pointu dans la terre humide et rappellent les cahutes improvisées par une main humaine. Sur la droite, l'Océan-Pacifique déroulait à perte de vue ses vagues d'un bleu pâle qui venaient mourir sur une plage de sable constellée de mica. Le soleil des tropiques éclairait ce paysage merveilleux de beauté et réveillait dans les fleurs mille parfums pénétrans. Le monde des insectes bruissait dans l'herbe, les oiseaux au plumage éclatant voletaient d'arbre en arbre, et les grands bœufs sauvages, au poil roux et frisé, se dirigeaient lentement vers les cours d'eau, s'arrêtant pour jeter à distance un regard oblique aux voyageurs qui venaient si rarement troubler leur solitude et côtoyer les forêts sous lesquelles ils erraient en paix.

Herbert ne pouvait se lasser d'admirer cette belle nature, si riante, si fraîche, et qui semble inviter au repos et à la vie contemplative. Il était dans une de ces heures où la jeunesse respire l'orgueil de vie, où l'homme pénétré de la nature en saisit les beautés, où le cœur bat plus vite, où toutes les facultés se sentent en harmonie parfaite au milieu de l'harmonie universelle. Heures rares dans la vie, mais dont le souvenir ne s'efface jamais.

De temps à autre il sortait de sa rêverie pour interroger Liho, qui courait silencieusement à ses côtés. Liho comprenait et parlait parfaitement l'anglais. Il l'avait appris en Californie, où, ainsi que beaucoup de Kanaques, il s'était rendu pour chercher fortune. Quelques années avant l'arrivée d'Herbert aux îles, Liho s'était épris d'une jeune Havaïenne dont le père, propriétaire de terrains assez considérables, d'une vingtaine de chevaux et de deux parcs à pois-

sons, exigeait que son gendre futur, quel qu'il fût, eût, lui aussi, un certain avoir. Liho était pauvre; il s'expatria. On apprit ensuite par des rumeurs vagues que la fortune l'avait favorisé; il était, disait-on, un des premiers explorateurs des mines de Virginia-City. Peu à peu les faits se précisèrent. Des compatriotes l'avaient vu, lui avaient parlé, avaient reçu de lui des services. Liho était riche, Liho allait revenir épouser la belle Liliha. On l'attendait de jour en jour, les mois s'écoulèrent. Il revint enfin, mais aussi pauvre qu'il était parti, malade, découragé, taciturne, refusant de s'expliquer sur ses aventures, mais animé contre les Américains d'une haine telle qu'on en conclut, à tort ou à raison, que Liho avait été victime de quelque *Yankee*, entraîné dans une maison de jeu et dépouillé du fruit de ses travaux. A toutes ces suppositions, Liho n'opposa qu'un silence dédaigneux. Il ne revit Liliha qu'une fois pour lui dire qu'il l'aimait toujours, mais que, la fortune ayant trompé son attente, il n'espérait plus l'épouser. Liliha pleura un peu et le blâma beaucoup; quant au père, il l'approuva fort et lui déclara qu'à défaut de sa fille il lui donnait son estime.

Soit que Liho trouvât la compensation insuffisante, soit défiance de lui-même et désir de s'éloigner de Liliha, il quitta le village de Kona et émigra à Hilo. Son intelligence naturelle le recommanda à l'attention du vieux Stephen, qui l'employa sur sa plantation. Herbert le remarqua à son tour. Liho n'était pas seulement un excellent cavalier, un intrépide chasseur de bœufs sauvages, il avait encore deux autres qualités précieuses : il était naturellement silencieux, et, quand il parlait, il s'exprimait également bien en anglais et en kanaque. Herbert en fit tout d'abord son interprète, puis il lui offrit de le prendre à son service, Stephen l'ayant laissé libre de se choisir un serviteur à son gré. Liho accepta et s'attacha promptement à son jeune maître. Les Kanaques sont par nature très fiers et très indépendans; ils ne comprennent pas la domesticité dans le sens européen que nous donnons à ce mot. Bien traités, ils n'en font pas moins d'excellens serviteurs. Herbert ne l'avait près de lui que depuis peu de temps, et déjà Liho était devenu un compagnon inséparable; son expérience et sa connaissance du pays lui rendaient de grands services. Avec lui et par lui, il se familiarisait avec la langue indigène, qu'il commençait à parler couramment, ainsi qu'avec les coutumes des Havaïens, que Liho lui expliquait dans leurs fréquentes excursions.

Arrivé à Manoa, Herbert se sépara des Kanaques qui l'accompagnaient et se dirigea avec Liho vers l'habitation de Mme Wilson, située à quelques milles au-delà. En quittant le rancho, ils s'engagèrent dans une vallée ombreuse traversée par une rivière aux eaux limpides et profondes. Elle coulait sans bruit entre des massifs d'o-

rangers et de citronniers en fleurs qui formaient au-dessus d'elle un dôme épais. Tout à coup l'attention d'Herbert fut éveillée par le bruit cadencé des rames, et il vit surgir à quelques pas de lui une légère embarcation habilement maniée par une jeune fille. Il reconnut miss Ella. Aussi surprise que lui de cette rencontre inattendue, elle laissa flotter les rames et, décrivant une courbe, le canot vint s'arrêter près de l'endroit où Herbert, immobile, contemplait la gracieuse apparition.

Les femmes ont sur les hommes d'incontestables supériorités, entre autres celle de l'à-propos. Peu de chose les déconcerte, mais elles reprennent bien vite possession d'elles-mêmes. Un moment interdite, miss Ella n'eut qu'à jeter un regard sur Herbert pour qu'aussitôt un sourire malicieux vînt errer sur ses lèvres. Elle se sentit très brave en le voyant très timide.

— Vous ici, monsieur! Est-ce le hasard qui vous amène, ou venez-vous voir ma mère?

— Notre rencontre est due au hasard, mais je me rends en effet auprès de Mme Wilson, porteur d'une lettre de M. Mac-Carthy, et chargé par lui de me mettre à sa disposition et de le remplacer de mon mieux.

— Ma mère sera heureuse de vous voir, et s'il vous plaît de laisser votre cheval à votre domestique et de remonter la rivière, nous arriverons encore avant lui. Ce ne sera pas la première fois que nous naviguerons ensemble.

Herbert ne se le fit pas dire deux fois, et bientôt l'embarcation, dirigée par deux bras vigoureux, s'enfonçait sous l'ombre épaisse que formaient au-dessus de la rivière les arbres et les lianes enlacés en un inextricable fouillis.

Tout en ramant, Herbert contemplait sa compagne. Assise à l'arrière du canot, miss Ella se reposait avec une évidente satisfaction. De taille moyenne, mince et svelte, elle était vraiment charmante dans sa robe blanche. Abritée des rayons du soleil, elle avait retiré son chapeau de paille, ses cheveux blonds tressés formaient autour de son front un diadème dans lequel brillait une fleur d'hibiscus d'un rouge éclatant. Une autre ornait son corsage. Pour mieux ramer, elle avait relevé jusqu'au-dessus du coude ses manches qui laissaient à découvert un bras blanc, ferme et arrondi du contour le plus pur. L'ovale du visage était beau, la bouche rieuse et légèrement mutine, mais ce qui en corrigeait l'expression et charmait le plus en elle, c'était son regard, à la fois plein de franchise, de loyale confiance, et par instans quelque peu hautain. On y lisait une nature droite et sincère, un peu fière, mais courageuse, vraie par-dessus tout et que ne pouvait effleurer aucun sentiment bas et mesquin. Dans ce cadre charmant qui l'entourait, au milieu

de cette nature des tropiques exubérante de force et de végétation, elle devait apparaître au regard surpris comme l'emblème de la beauté gracieuse et de l'idéal féminin qui animait et résumait en une seule les mille beautés de la nature.

Absorbé dans sa contemplation, Herbert ne se pressait nullement de rompre le silence. L'admiration vraie s'arrange mal des banalités d'une conversation, et quand on ne peut tout dire, on préfère parfois ne rien dire. Quoi qu'il en soit, le mouvement des rames se ralentissait d'une façon sensible, et l'embarcation obéissait à peine au gouvernail.

— Plus vite, monsieur! dit miss Ella, ou nous allons échouer parmi les pandanus.

Rappelé à la réalité, Herbert sortit de sa rêverie, et l'esquif, traçant sur l'eau claire et profonde un léger sillon, partit comme une flèche.

— Trop vite maintenant. Vous ne tenez pas compte des détours de notre rivière, et puis nous avons encore du chemin à parcourir, ménagez-vos forces.

— Elles suffiront et au-delà, soyez-en sûre, miss Ella. Mais permettez-moi de vous demander d'abord des nouvelles de votre mère, puis, si vous le savez, quelle est la nature du service qu'elle attend de moi.

— Ma mère va bien. Quant à ce qu'elle désire, je ne saurais vous préciser les détails. Je sais seulement qu'il s'agit de M. Richard.

— Et qui est M. Richard?

Notre régisseur, dont l'absence nous met dans un grand embarras. M. Richard est ici l'homme utile, indispensable; quand il n'y est pas, tout s'en ressent.

— M. Richard est un Européen?

— Oui, un Anglais, comme vous; homme intelligent, capable, bien élevé, à peu près de votre âge. Ma mère a toute confiance en lui. Je l'appelle son favori.

— Vraiment, reprit Herbert avec une légère nuance de malaise. Est-il aussi le vôtre?

— Le mien?.. De vrai, je n'ai pas songé à me le demander. Il est aimable, prévenant; au milieu de ses nombreuses occupations, il trouve encore le temps de s'occuper de mon canot, qu'il fait réparer à la plus légère avarie, de mes chevaux, qu'il fait soigner tout particulièrement. Il m'indique aussi les livres nouveaux à faire venir de Boston ou de Londres, les partitions publiées à Paris. C'est un homme universel, M. Richard.

— Je le vois... et je l'envie.

— Pourquoi?

— Mais enfin ce lui doit être un plaisir de s'occuper de votre

mère et de vous, de s'intéresser à ce que vous faites, d'avoir part à votre vie et de pouvoir mériter de vous un peu d'intérêt...

Miss Ella fronça le sourcil.

— J'ai quitté, reprit-il, il y a quelques mois à peine ma mère et mes deux sœurs, et vous ne sauriez m'en vouloir d'apprécier le bonheur de retrouver dans un exil lointain un milieu qui rappelle celui qui m'était si cher.

— Je vous comprends, dit-elle avec un bon sourire, mais j'ignore si M. Richard partage vos impressions. Il ne m'a jamais parlé de sa famille, et,... j'y songe maintenant, je ne me souviens pas qu'il ait jamais fait la moindre allusion à ses parens ou à ses amis. Il habite avec nous depuis deux ans. Lorsqu'il arriva ici, il vint proposer ses services à ma mère. Il eut avec elle un long entretien au sortir duquel elle m'annonça qu'il resterait comme régisseur. Elle me dit que les lettres qu'il lui avait communiquées et les renseignemens qu'il lui avait donnés étaient très satisfaisans, qu'il appartenait à une famille anglaise des plus honorables dont elle savait le nom, qu'elle me priait de ne faire à ce sujet aucune question et de traiter en toute circonstance M. Richard comme un égal, qu'un jour viendrait où elle satisferait ma curiosité; à quoi je lui répondis que je n'en avais pas, que tout ce qu'elle faisait était bien fait, et... voilà l'histoire de M. Richard, et nous sommes arrivés.

III.

La rivière décrivait une courbe gracieuse dont on avait habilement tiré parti pour former un petit port. Deux embarcations à l'abri sous une tente étaient amarrées à une terrasse coupée par un escalier en pierres de corail descendant jusqu'à l'eau. A côté, un petit chalet coquettement construit formait salle de bain. Une large avenue de rosiers gigantesques, entremêlés d'hibiscus et ombragés de palmiers, conduisait à l'habitation de Mme Wilson, située sur un plateau.

Précédé de miss Ella, Herbert s'y rendit en quelques minutes. Des jardins étagés en terrasse et reliés les uns aux autres par des marches de granit s'élevaient en pente douce jusqu'à la maison. Construite en bois comme presque toutes les habitations aux îles Sandwich, celle de Mme Wilson présentait un aspect des plus coquets. La vérandah, haute et profonde, s'étendait sur la façade et les deux ailes. Une colonnade légère supportait l'entablement et disparaissait elle-même sous les lianes et les plantes grimpantes. Les fleurs éclatantes des tropiques se détachaient sur ces masses vertes, pendaient en festons légers et mêlaient leurs couleurs sans se confondre. Sur les deux côtés, treillagés du haut en bas,

un chèvrefeuille gigantesque et un rosier Banks entretenaient à l'intérieur une ombre épaisse et projetaient au dehors des fleurs sans nombre. La vérandah, vaste salon ouvert, était tapissée de nattes. Des meubles de Chine, chaises longues, sofas, tables, lits de repos, bien connus des Européens qui ont habité les Indes et l'Océanie, suggéraient le repos au milieu du jour, les longues rêveries dans les nuits étoilées, cette vie quelque peu molle et paresseuse, mais si pleine de charme et que l'on ne connaît que dans ces pays aimés du soleil.

Assise sous cette vérandah, Mme Wilson regardait avec curiosité approcher sa fille, accompagnée d'un visiteur. En reconnaissant Herbert, elle se leva et tendit amicalement la main au jeune homme. Herbert lui remit la lettre dont il était porteur. Elle en prit connaissance.

— Ella, dit-elle après l'avoir lue, ordonnez qu'on prépare le cottage pour M. Herbert. — Puis se tournant vers lui : — Vous êtes mon hôte pour quelques jours, monsieur, ajouta-t-elle gracieusement. M. Mac-Carthy m'écrit que vous voulez bien vous mettre à ma disposition. L'affaire pour laquelle j'ai recours à vous vous retiendra ici au moins une semaine. Vous pouvez me donner ce temps, n'est-il pas vrai ? — Herbert répondit affirmativement, et demanda seulement la permission d'écrire quelques mots que Liho, son domestique, porterait à Hilo. — Vous trouverez ici tout ce qu'il vous faut. Dites à Liho de revenir demain. Il logera près de vous, ses services pourront vous être utiles. Pendant que vous écrirez votre lettre, j'irai donner les ordres nécessaires.

Deux heures plus tard, Liho repartait au galop pour Hilo, et Herbert songeait avec plaisir que pendant plusieurs jours il allait vivre près de miss Ella et de sa mère.

L'aurore et le crépuscule n'existent pas sous les tropiques. Le jour et la nuit se succèdent sans intervalle. A peine le soleil a-t-il disparu de l'horizon que l'ombre s'étend, mais cette transition si brusque n'est pas sans charme. Les nuits sont si belles, les soirées si délicieuses ! C'est l'heure fraîche et parfumée, l'heure où il semble que la nature, alanguie par les rayons brûlans du soleil, se réveille et poursuive son œuvre mystérieuse de vie et de renouveau. Les fleurs se redressent sur leurs tiges et embaument l'air de parfums plus doux. Une brise légère fait bruire les feuilles des forêts, détache les pétales des orangers et des citronniers, et emporte sur ses ailes les mille senteurs des bois, des plaines et de cette végétation tropicale si riche et si variée. Les daturas balancent leurs énormes fleurs blanches dont l'odeur est si pénétrante qu'on les relègue loin des habitations. Les bœufs, les chevaux, réfugiés tout le jour à l'ombre des grands arbres, regagnent la plaine

et leurs pâturages, qu'ils quitteront au soleil levant. Des constellations étranges, inconnues en Europe, éclairent un ciel profond, et, sur la plage, l'Océan-Pacifique déroule ses vagues phosphorescentes, qui laissent derrière elles une traînée de lumière recouverte et remplacée par d'autres vagues et par d'autres lueurs.

Assis sur la vérandah, Herbert causait avec ses deux compagnes. Mme Wilson lui avait expliqué pendant le dîner ce qu'elle attendait de lui. L'absence de son régisseur, M. Richard, absence qui se prolongeait au-delà des délais prévus, la contraignait à prendre certaines décisions qui la faisaient hésiter. Dès le lendemain, Herbert se mettrait à l'œuvre et la conseillerait de son mieux. Ce point réglé et l'esprit en repos, Mme Wilson et miss Ella se laissèrent aller au plaisir de converser avec leur compagnon de voyage. Elles étaient curieuses de l'impression produite sur lui par ce pays sur lequel il les avait souvent questionnées pendant la traversée; elles désiraient aussi le faire parler de lui, de ses projets, de sa famille. Herbert de son côté se sentait heureux et à l'aise. Pour la première fois depuis qu'il avait quitté l'Europe, il se trouvait dans un milieu sympathique. Cette influence féminine, insaisissable et subtile, dont il avait tant de fois goûté les charmes dans la société de sa mère et de ses sœurs, le pénétrait de nouveau, et tout ce qui l'entourait en augmentait la séduction. Il se laissait aller doucement sur la pente de ses souvenirs et secouait enfin la torpeur du long silence qu'il s'imposait depuis des mois. Sans trahir son incognito, sans dire un mot qui pût mettre ses compagnes sur la voie du secret qu'il était décidé à garder, il parla de celles qui lui étaient chères, de sa vie passée, des revers de fortune qui l'avaient atteint. Il fut simple, naturel, éloquent comme on l'est quand le cœur parle d'abondance.

Mme Wilson l'écouta avec bienveillance, Ella avec une sympathie qu'elle ne cherchait nullement à dissimuler. Sans s'en rendre compte et tout en s'adressant à sa mère, c'était à elle et pour elle qu'Herbert parlait. Encouragé par l'attention qu'on lui prêtait, il questionna à son tour et se sentit autorisé à sortir de la réserve qu'il avait observée pendant leur voyage. Il apprit ainsi que Mme Wilson était veuve depuis quatre ans. Elle avait quitté l'Angleterre vingt ans auparavant avec son mari, fils cadet d'une famille riche. Ce dernier venait alors d'hériter d'une somme assez forte dont le revenu eût été insuffisant pour lui permettre de vivre dans l'aisance à laquelle il était habitué, mais dont le capital le mettait à même de tenter la fortune dans un pays nouveau. Il avait émigré aux Indes avec sa jeune femme, mais ce climat brûlant compromit sa santé. Séduits par les récits qu'on leur faisait des îles Sandwich, ils étaient venus s'y fixer. M. Wilson obtint du gouvernement

une concession de terres dans l'île de Havaï. Ses premiers essais de culture du caféier réussirent. Encouragé par ce succès, il opéra plus en grand, expédia ses récoltes en Amérique et en Australie, et au moment où la mort le surprit il passait pour un des riches planteurs de l'Archipel. Il l'était en effet. La plantation donnait des revenus considérables que la négociation d'un traité de libre échange avec les États-Unis pouvait décupler d'une année à l'autre. Ella avait quatorze ans lors de la mort de son père. Mme Wilson, préoccupée de l'avenir de sa fille, avait songé à réaliser sa fortune, mais sur les observations de M. Mac-Carthy elle avait ajourné ce projet. Peut-être un jour la conclusion du traité, vivement désiré par le gouvernement havaïen, lui permettrait-elle de revenir en Europe avec une fortune considérable. Miss Ella de son côté envisageait avec crainte le moment de quitter ce pays où elle était née et qu'elle aimait. Tout ce qu'elle lisait, tout ce qu'elle entendait dire de l'Europe la séduisait peu. Véritable enfant des tropiques, habituée à la vie large et facile d'une résidence somptueuse sous un climat sans égal, elle s'effrayait à l'idée d'un changement qui, en échange de ce qu'elle perdrait, ne lui offrait que des compensations dont elle ne pouvait apprécier la valeur. Mme Wilson s'était d'autant plus facilement rendue à ces considérations que sa nature indolente répugnait aux partis énergiques. Elle se disait que son enfant était bien jeune encore, qu'elles étaient heureuses, et enfin qu'elle devait à sa fille de lui assurer par un peu de patience les magnifiques résultats de la prévoyance et des efforts de son père.

Herbert écouta ces détails avec un intérêt dont il s'étonna naïvement lorsque, la soirée finie et rentré chez lui, il repassa dans son esprit les divers incidens de la journée. Ainsi miss Ella serait riche, très riche même, et cela le préoccupait. Qu'avait-elle besoin d'une fortune, et fallait-il un cadre d'or à des traits si charmans? Dans l'isolement profond où elle vivait, n'était-il pas à craindre que quelque aventurier ne s'introduisît auprès de l'Ève de ce nouveau paradis? Puis, quel était ce M. Richard dont la jeune fille lui avait parlé avec la plus rassurante franchise, mais dont la vigilante sollicitude à son égard lui semblait tout au moins singulière? Il s'endormit enfin en se disant qu'après tout cela ne le regardait pas, mais en blâmant Mme Wilson d'oublier que sa fille était bien jolie, qu'elle avait des yeux comme il n'en avait jamais vu, et qu'en pareil cas il était tout au moins imprudent d'admettre chez elle et dans son intimité un homme jeune, aimable et qui pourrait se faire aimer.

Dès le lendemain, Herbert se mit à l'œuvre. Il se fit rendre un compte exact des travaux entrepris, des expéditions à faire et, habilement secondé par Liho, il put aviser au plus pressé et donner les ordres les plus urgens. Ce travail lui prit toute la journée, mais

l'heure du dîner le ramena près de ses hôtes. Mme Wilson approuva ce qu'il avait décidé, et miss Ella offrit de l'accompagner le lendemain dans une excursion qu'il devait faire à quelques milles de distance à une des fermes de la plantation. Mme Wilson consentit, Liho accompagnerait les jeunes gens, et l'on se sépara en convenant de partir de bonne heure.

Herbert fut exact. Miss Ella l'avait cependant devancé et maniait avec grâce son cheval favori *Diane*, belle bête à la robe noire, qui portait coquettement la tête et semblait fier de son léger fardeau. Tout en saluant gaîment Herbert, elle surprit dans ses yeux l'éclair, aussitôt voilé, de cette admiration silencieuse à laquelle une femme n'est jamais indifférente, et dont elle déguise souvent l'impression sous une nuance de douce malice.

— Je commençais à craindre que vous n'eussiez oublié nos projets d'hier au soir.

Herbert indiqua du doigt la grande horloge massive qui surmontait la porte de la vérandah.

— C'est vrai, vous êtes exact. Partons. Le soleil ne va pas tarder à nous envahir, et il est à souhaiter qu'il n'en fasse rien avant que nous ayons atteint le plateau.

Herbert obéit à l'invitation de sa compagne, et peu d'instans après ils montaient au trot allongé de leurs chevaux, frais et dispos, la route qui, par de nombreux lacets, s'élevait au-dessus de l'habitation. Au moment où ils atteignaient le sommet, miss Ella ralentit le pas de son cheval.—Arrêtons-nous à ce tamarinier que nous voyons là-bas, dit-elle. Nos chevaux souffleront un peu à l'ombre, et je veux vous faire admirer la vue.

Le panorama qui s'offrit à leurs regards était de ceux qu'on n'oublie pas. Devant eux s'étendaient les vastes plaines de Waïméa, terminées à l'horizon par la masse énorme de Mauna-Loa, la montagne géante dont la cime neigeuse dépasse en hauteur les pics les plus élevés des Alpes. Ses blanches arêtes se profilaient sur le ciel bleu avec une netteté qui permettait à l'œil d'en suivre tous les contours. Une ceinture de forêts encerclait la base de la montagne. Aux forêts succédaient une zone d'arbustes, puis l'herbe et enfin la neige. La limpidité de l'atmosphère semblait supprimer les distances, et l'œil se posait d'un bond sur ces cimes si difficiles à gravir. A droite, l'Océan-Pacifique se perdait dans un lointain immense. Pas une voile à l'horizon sur ces flots bleus qui se déroulaient sans obstacle jusqu'aux rivages de la Chine et des Indes d'une part, et de l'autre jusqu'aux côtes du centre Amérique, séparés par plus de deux mille lieues de distance. Sur leur gauche, les grandes forêts vierges, calmes et silencieuses, étalaient leur feuillage éternellement vert sous ce ciel qui ne connaît ni les hivers, ni les changemens de sai-

son. Derrière eux enfin, la vallée qu'ils venaient de quitter reposait encore dans l'ombre. La petite rivière coulait au fond, tantôt cachée sous les ombrages, tantôt laissant entrevoir son filet argenté et ses méandres sinueux.

Au bout de quelques minutes, on se remit en route.

— Ici nous pouvons enfin galoper, dit miss Ella, — et, rendant la bride à son cheval, elle se lança à travers la prairie. Après deux ou trois temps de repos, ils arrivèrent aux bâtimens de la ferme.

— Bravo! monsieur Herbert; décidément nous ferons quelque chose de vous. M. Richard se trompait quand il prétendait que les jeunes gens en Europe manquaient de hardiesse et que le moindre exercice un peu violent leur faisait peur.

— M. Richard a une assez pauvre opinion de ses compatriotes.

— Je le crois. Suivant lui, les jeunes filles en Europe sont des poupées, uniquement occupées de leurs toilettes; les jeunes gens n'ont qu'une passion : la fortune; cela ne laisse pas de m'effrayer.

— Vous vous souciez peu de retourner en Angleterre?

— Je ne sais... Parfois il me prend une grande curiosité de voir ces merveilles de civilisation dont parlent les livres et les journaux que nous lisons. Parfois aussi, et, le plus souvent, je me trouve si heureuse sous ce beau ciel, dans ce beau pays, que j'ai peur du changement.

— Je vous comprends, miss Ella. Peut-être cependant vous effrayez-vous à tort. Il me semble que M. Richard fait de son mieux pour vous ôter le désir de voir l'Europe.

— Pourquoi?.. que lui importe que nous allions en Europe ou non?

— Comment, que lui importe?

— Oui; M. Richard n'est ni mon frère, ni mon parent. Actif et intelligent comme il l'est, son succès est certain. Ma mère m'a dit qu'il avait refusé une position plus avantageuse à Honolulu pour rester à Havaï. Il pourra facilement la retrouver, celle-là ou toute autre.

Herbert la regarda avec étonnement. Elle parlait avec une telle simplicité qu'il ne put faire autrement que de s'en tenir au sens littéral de ses paroles, tout en réservant son opinion sur M. Richard, qui lui inspirait, tout inconnu qu'il fût, une très sincère antipathie.

Pendant toute l'après-midi, Herbert, accompagné de Liho et du *manager*, visita la ferme, qui était parfaitement tenue. Certaines modifications ingénieuses attirèrent son attention; il apprit qu'elles étaient dues à l'initiative de M. Richard, que l'ordre et la régularité qui règnaient étaient le résultat des visites fréquentes de ce dernier, qui ne négligeait aucun détail, et quand Herbert re-

joignit miss Ella à la ferme, il revint tout aussi prévenu contre M. Richard, mais convaincu que les intérêts de Mme Wilson et de sa fille étaient entre des mains intelligentes et capables, et que le régisseur entendait parfaitement son affaire.

Miss Ella, de son côté, n'avait pas perdu son temps. Elle avait visité ses animaux favoris, les jeunes poulains, la basse-cour; elle avait fait un choix des plus beaux fruits, et revenait enthousiasmée d'une plantation de pêchers que M. Richard avait fait faire à son intention. Toutes les tentatives pour acclimater ce fruit avaient échoué. Le régisseur avait pensé que l'on réussirait peut-être sur les hauts plateaux, et le résultat avait justifié ses prévisions. Quand Herbert rejoignit la jeune fille, elle essaya, mais sans grand succès, de lui faire partager ses appréciations au sujet de M. Richard. Il se crut très équitable et très généreux en reconnaissant que la gestion du régisseur était irréprochable, que l'ordre le plus parfait régnait dans la ferme, aussi bien que dans la plantation, mais cela dit, et quitte avec sa conscience, il écouta avec un dépit qu'il dissimulait mal les éloges plus chaleureux de sa compagne. Elle s'en aperçut, mais, ne sachant à quel motif attribuer sa froideur, elle la mit sur le compte de son ignorance des qualités et du caractère de M. Richard, et se promit de saisir les occasions qui pourraient se présenter de dissiper ses préventions. Herbert ne tarda pas à lui en offrir pendant le retour, en amenant lui-même la conversation sur ce terrain.

— M. Richard est jeune, m'avez-vous dit, miss Ella?

— Oui, il a trente ans, je crois.

— Comment est-il?

— Mais... fort bien. Il cause agréablement, il a beaucoup voyagé, beaucoup vu et beaucoup observé. Excellent cavalier, il étonne même les Kanaques par sa vigueur et sa résistance à la fatigue. Rien ne le lasse, et n'étaient quelques accès d'humeur sombre qui le prennent de temps à autre, il aurait le caractère le plus égal et le plus facile du monde.

— Et quelle peut être la cause de cette mélancolie?

— Je l'ignore. Quand il est ainsi, il saisit le premier prétexte venu pour s'éloigner. Il va à Honolulu examiner les comptes des agens. Il vient ici passer deux ou trois jours, chassant les bœufs sauvages, explorant le pays, puis il revient à Manoa, mais jamais sans rapporter quelque plante rare, quelque fougère curieuse, quelques fleurs des montagnes pour enrichir mes plates-bandes ou mon herbier.

— Ainsi ces préoccupations sans cause passent sans raison.

— Vous n'êtes pas juste, monsieur Herbert. Je ne dis pas qu'elles soient sans cause; je dis que cette cause, je l'ignore.

— Serait-ce votre mère ou... vous... qui, sans le savoir...

— Comment cela se pourrait-il?

— Que sais-je! reprit Herbert embarrassé et regrettant sa supposition aventurée, peut-être quelque froideur de la part de Mme Wilson, quelque indifférence de la vôtre, pourraient expliquer...

— Non, monsieur Herbert, vous vous trompez entièrement. Vous ne connaissez pas ma mère et vous ne savez pas à quel point elle est bonne pour tous ceux qui l'entourent. Quant à moi, je n'ai jamais eu avec M. Richard la plus légère discussion. Il m'a toujours vue la même, et je ne puis être absolument pour rien dans ses préoccupations.

— Et cependant...

— Cependant quoi? Tenez, monsieur Herbert, je regrette ce que je vous ai dit. Si M. Richard est préoccupé parfois, c'est son secret. Je ne le lui ai pas demandé, et il ne me l'a pas dit, c'est vrai, mais enfin cela ne regarde ni vous, ni moi. S'il s'éloigne dans ces momens-là, c'est qu'il désire ne pas se trahir ou ne pas être interrogé. J'aurais dû garder ces remarques pour moi et ne vous en rien dire, à vous qui ne le connaissez pas et qui me semblez animé vis-à-vis de lui de fort peu de bienveillance.

En parlant ainsi, la jeune fille le regardait avec un air de franchise hautaine qui déconcerta Herbert, mais il était trop sincère avec lui-même pour ne pas s'avouer qu'elle était dans le vrai, et pour ne pas admirer son intrépidité à s'accuser et à l'accuser.

Il se tut un instant, puis il reprit : — Vous avez raison, miss Ella, j'accepte le blâme que vous m'infligez et que j'ai mérité. Veuillez me pardonner.

Une nuance d'étonnement et de sincère satisfaction éclaira les yeux de la jeune fille. — Et vous, monsieur, excusez ma vivacité.

— Je n'ai rien à excuser. Vous m'avez dit la vérité. Je sais l'entendre et surtout la comprendre.

— Je l'espérais, maintenant je le vois. Ma mère m'a dit souvent que je poussais la franchise trop loin, que ce n'est un droit et un devoir qu'avec ceux que...

— Qu'avec ses amis, interrompit Herbert la voyant quelque peu embarrassée; mais si j'osais vous demander de me traiter comme tel, miss Ella, que me répondrait votre franchise?

— Que je veux bien essayer, sans certitude du résultat. Sous cette réserve, monsieur Herbert, je veux bien vous traiter en ami. Nous le deviendrons peut-être. Et pour commencer, épuisons ce sujet. Vous êtes injuste pour M. Richard.

— Oui.

— Pourquoi?

— Parce que je lui envie le bonheur qu'il a de vous voir tous

les jours, de vivre auprès de votre mère et de vous, parce que je compare son sort au mien, séparé de ceux que j'aime, sans personne à qui parler de ma mère et de mes sœurs.

— Bien. Je comprends cela, et je vous plains. Mais maintenant vous pourrez venir quelquefois à Manoa. Vous nous parlerez d'elles, et quand vous reviendrez vous rencontrerez ici M. Richard, vous trouverez en lui un compagnon, peut-être un ami, en tout cas un compatriote avec qui causer de votre patrie et plus à même que moi de vous comprendre.

— Non, miss Ella.

— Pourquoi donc?

— Parce que je serai jaloux de l'affection que votre mère et vous avez pour M. Richard, parce que je sens très bien qu'il a des droits à votre gratitude à toutes deux, et que je n'en ai aucun; parce que l'amitié que vous me donnerez ne viendra qu'après celle que vous avez pour lui, et que je serai à la fois heureux de venir ici et malheureux de m'y trouver avec lui.

— Je ne comprends pas que l'amitié que nous avons pour M. Richard puisse vous être pénible ni diminuer en rien celle que nous pourrons peut-être vous donner un jour.

Herbert se tut. Ella le regarda d'un air surpris attendant sa réponse.

— Eh bien, monsieur Herbert, vous me répondiez si simplement tout à l'heure, vous vous taisez maintenant.

— Je crains de vous mécontenter. Si je ne vous ai dit que la vérité, je ne vous ai pas dit toute la vérité, et pourtant, miss Ella, je crois que, si l'on peut surprendre votre amitié, on ne peut la garder que par une loyauté entière. Tout à l'heure, quand je vous questionnais au sujet des préoccupations de M. Richard, j'ai eu tort. J'ai supposé ce qui n'est peut-être pas, et au lieu de me taire, j'ai cherché à arriver à la vérité par des moyens détournés. Cela n'était pas bien, vous m'en avez puni. Puis mon repentir m'a mérité une promesse qui se réalisera, je l'espère. Permettez-moi donc de garder le silence, puisque vous m'avez pardonné.

— Non. Parlez; je le veux. Si votre supposition est fausse, je vous le dirai, mais il ne me plaît pas de savoir que vous en avez fait une d'après les quelques mots qui me sont échappés, que j'en suis cause, qu'elle peut influencer votre opinion et vos actions et que j'ai une part de responsabilité dont j'ignore l'importance.

— Vous avez toujours raison, reprit Herbert, non sans effort. J'ai supposé que, vivant près de vous, dans une intimité constante, M. Richard avait pu se tromper sur ses ... sentimens, prendre pour de l'amitié...

— Assez,... je vous comprends,... interrompit Ella en le regar-

dant fixement. — Herbert s'inclina. — M. Richard ne m'a jamais dit un mot à ce sujet. Rien dans sa manière d'être avec moi n'autorise cette supposition. Il ne s'est jamais permis de m'en parler, et s'il se le permettait,... je saurais bien lui imposer silence. — Et sur ces paroles prononcées d'un air de défi hautain, la jeune fille rendit la bride à son cheval, qui partit au galop. Herbert la rejoignit, et tous deux revinrent à l'habitation où Mme Wilson les attendait.

La soirée s'écoula sans qu'un mot prononcé de part ou d'autre fît allusion au principal incident de la promenade. Herbert essaya vainement de deviner si miss Ella lui pardonnait d'avoir osé aborder avec elle un sujet aussi délicat. Soit hasard, soit parti-pris de sa part, elle ne prononça pas le nom de M. Richard. On causa de l'Europe, de littérature, de musique, de tout enfin, excepté de ce qui préoccupait Herbert, et lorsqu'il prit congé de ses hôtes, rien dans l'attitude de la jeune fille ne put l'éclairer sur ce qu'il désirait savoir.

IV.

La journée du lendemain se passa pour lui dans les mêmes incertitudes. Il ne vit Mme Wilson et miss Ella qu'à l'heure du dîner, mais dans l'intervalle il avait beaucoup réfléchi, bien que fort occupé. Il s'était interrogé lui-même et s'était répondu qu'il ne devait pas et ne pouvait pas songer à miss Ella. Il la trouvait charmante, il est vrai, mais ce n'était pas une raison, encore moins une excuse. Miss Ella était une riche héritière, et il ne possédait rien. Un caprice de son oncle pouvait faire sa fortune, mais cette perspective était aussi incertaine qu'éloignée, et en attendant il n'était pour les autres comme pour lui-même qu'un employé aux gages d'un vieillard excentrique. Puis enfin miss Ella pouvait-elle disposer de son cœur, et, le pouvant, en disposerait-elle en sa faveur? Ne rêvait-on pas pour elle quelque brillant mariage en Angleterre? Son oncle, riche baronnet du comté de Sussex, pressait vivement Mme Wilson de lui ramener sa nièce. Et ce M. Richard dont elles parlaient toutes deux, ce personnage inconnu et mystérieux dont Mme Wilson avait reçu les confidences et dont elle acceptait l'intimité avec sa fille, n'était-ce pas là un rival dangereux? D'où venait-il? que voulait-il? que signifiaient ses préoccupations étranges, ses absences subites? N'était-il pas épris de la jeune fille? Quand il avait osé hasarder cette supposition, miss Ella lui avait répondu, sur un ton qui n'admettait pas de réplique et qui, à coup sûr, n'invitait pas les questions, que M. Richard ne s'était jamais permis de lui faire l'aveu de ses sentimens, mais qu'est-ce que cela prouvait? Que M. Richard était un fort habile homme qui ne com-

promettrait pas les avantages que lui donnait sa position, qui saurait et qui pourrait attendre et ne s'avancerait qu'à coup sûr.

De tout cela, il concluait qu'il lui fallait rentrer dans le rôle modeste et subalterne d'où un moment d'entraînement l'avait fait sortir. Il s'était oublié et il avait oublié l'abîme qui séparait Herbert Mac-Carthy, héritier présomptif, il y avait trois ans encore, d'un nom honorable et d'une fortune patrimoniale, et Herbert Douglass, directeur en sous-ordre d'une plantation aux îles Sandwich. Il convenait d'oublier au plus tôt les paroles imprudentes qu'il avait prononcées et la présomption qui lui avait fait croire une amitié possible entre miss Ella et lui.

Herbert, on le voit, n'avait pas perdu son temps et ne s'était pas ménagé les vérités désagréables. Aussi, pendant le dîner, avait-il l'air contraint et gêné d'un homme qui se sent aux prises avec une tâche pénible et ne sait comment l'aborder. Mme Wilson ne s'en aperçut pas. Miss Ella, plus jeune et vraisemblablement douée de meilleurs yeux, observa avec un peu de curiosité son attitude embarrassée.

— Nous vous attendions à déjeuner, lui dit Mme Wilson; mais le maître d'hôtel m'a fait dire que vous seriez absent tout le jour. Je crains vraiment que vous ne vous donniez plus de peine qu'il n'est nécessaire, d'autant que j'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. Mac-Carthy. Il m'écrit que les travaux à faire à son usine exigeront quelques jours de plus qu'il ne pensait, et que vous pouvez, sans inconvénient pour lui, nous consacrer une ou deux semaines encore, si toutefois vous ne vous déplaisez pas ici.

La veille, Herbert eût été ravi de cette possibilité de prolonger son séjour à Manoa; en ce moment, uniquement préoccupé de ne pas s'écarter de la ligne de conduite qu'il s'était tracée, il ne sentit que l'embarras où le mettait cette proposition inattendue. Accepter ne lui semblait pas possible, refuser n'était pas facile. Quel prétexte inventer, alors que le seul à sa disposition lui était enlevé par la lettre dont Mme Wilson lui parlait? Il lui fallait du temps pour y songer. Il répondit donc un peu gauchement et sans s'engager, et laissa Mme Wilson sous l'impression que, pour une raison ou pour une autre, Herbert avait eu dans la journée quelque ennui dont il ne voulait pas lui parler. Elle redoubla pour lui d'égards et d'amabilité, le questionna avec tant de bienveillance, l'écouta avec tant d'intérêt que sa froideur d'emprunt se fondit peu à peu, impuissant qu'il était à lutter contre cette séduction féminine qui triomphe sans efforts des argumens en apparence les plus irréfutables et des résolutions, surtout de celles prises à contre-cœur.

Peut-être Herbert eût-il résisté plus longtemps si miss Ella n'était venue en aide à sa mère. L'embarras du jeune homme la frappa

moins que sa réserve et sa tristesse. Elle aussi se souvenait de leur conversation de la veille et se reprochait d'avoir été quelque peu dure et hautaine. Il avait été indiscret, mais elle ne pouvait à coup sûr lui reprocher un manque de franchise. Elle se rappelait avec quelle loyauté il avait accepté ses reproches et confessé ses torts.

— Rien ne vous rappelle à Hilo, monsieur Herbert, et nous avons grand besoin de vous. Ma mère est si tranquille, si libre de soucis depuis que vous êtes ici. Elle se repose de tout sur vous. Vous lui évitez mille ennuis. Puis les visiteurs sont rares, les compatriotes plus rares encore, et, puisque nous sommes voisins, apprenons à nous connaître et à nous... comprendre.

Miss Ella souligna ce dernier mot d'une légère inflexion de voix qui triompha des hésitations d'Herbert. Rien ne coûte moins à abandonner qu'une résolution prise par sagesse et contre laquelle le cœur proteste. Il en fit l'expérience. Sans capituler entièrement, il remercia miss Ella d'un regard et Mme Wilson de quelques mots de reconnaissance; puis, redevenu lui-même, il se livra sans contrainte au plaisir d'une causerie intelligente et au charme qu'exerçait sur lui la présence de la jeune fille.

Il n'était d'ailleurs pas le seul à le subir. Dans ses excursions, dans ses rapports avec les indigènes depuis son arrivée à Manoa, il avait pu remarquer que, si Mme Wilson était aimée du nombreux personnel de la plantation, miss Ella en était adorée. Les Kanaques professaient pour elle une admiration et un attachement bien mérités. Elle ne se bornait pas à comprendre et à parler leur langue, à venir en aide à eux et à leurs familles, elle s'intéressait à tout ce qui les touchait. Ces grands enfans, à peine nés à la civilisation, natures simples et primitives, s'attachent facilement et acceptent volontiers la supériorité de la race blanche pourvu qu'elle s'impose sans arrogance. Miss Ella adoucissait pour eux ce que pouvait avoir de pénible la discipline nécessaire aux travaux d'une vaste exploitation. Herbert savait que M. Richard était aussi impopulaire que miss Ella était aimée parmi eux, et qu'en maintes circonstances son intervention avait prévenu des conflits entre le régisseur et les travailleurs. Il avait appris par Liho, plus en contact que lui avec les Kanaques, des traits de bonté et de générosité de la jeune fille, qui ne faisaient qu'augmenter son amour qu'il prenait encore pour de l'admiration et une respectueuse amitié.

Un incident vint l'éclairer sur ses véritables sentimens. On apprit le retour prochain de M. Richard. Il pouvait arriver d'un instant à l'autre. Mme Wilson témoigna sa satisfaction de cette nouvelle; miss Ella n'en parut nullement émue, mais Herbert ne surprit non plus aucun signe de contrariété, et celle qu'il éprouvait, tout en la dissimulant, demeura évidemment sans écho. Il se répéta qu'il de-

vait saisir la première occasion qui s'offrirait à lui pour s'éloigner. Le retour du régisseur rendait inutile un séjour prolongé, et sa jalousie naissante, dont il s'avoua la cause, lui fit souhaiter d'éviter ou d'ajourner une rencontre qu'il redoutait comme une souffrance.

Fort de sa résolution, décidé à la mettre à exécution le surlendemain, il s'estima héroïque et se dit qu'à tout prendre il pouvait bien savourer les quelques heures qui lui restaient. Miss Ella se proposait de rendre visite à une de ses protégées indigènes, vieille femme infirme qui habitait sur la plage à quelques milles de distance de la plantation. Miss Ella parla de s'y rendre par la voie la plus directe, qui était de descendre la rivière en canot. Herbert s'offrit à l'accompagner, elle accepta avec reconnaissance. Après déjeuner, les jeunes gens s'embarquèrent, et bientôt le canot s'enfonça sous la feuillée. Jamais Herbert n'avait trouvé aux beautés de la nature tropicale un charme aussi puissant. A mesure qu'ils avançaient sous les grands bois, l'ombre devenait plus épaisse, le parfum des fleurs plus pénétrant, le chant des oiseaux plus doux.

— Nous sommes déjà venus ici, miss Ella.

— Oui, le jour de votre arrivée. Je me souviens même de l'endroit où je vous ai rencontré. C'est plus bas, près d'un massif de pandanus. Savez-vous que vous m'avez fait un peu peur.

— Vraiment?

— Il est si rare de rencontrer quelqu'un dans ces solitudes que le bruit des pas y produit l'effet que produirait dans une de vos grandes villes d'Europe un silence profond. Mais j'ai tort de dire que j'ai eu peur : j'ai éprouvé un peu de surprise. Ce n'est pas la même chose.

— Non certes. Mais sérieusement, miss Ella, n'est-il pas imprudent à vous de vous aventurer ainsi seule, loin de la plantation, et ne craignez-vous pas de faire quelque fâcheuse rencontre?

La jeune fille partit d'un éclat de rire si clair et si joyeux que les oiseaux redoublèrent leur babil et leurs notes sonores, comme pour répondre à ce défi d'un nouveau genre.

— Voilà la meilleure des réponses, repartit Herbert gaîment. Je vois à quel point je me trompe, et de fait vous avez raison. J'oublie toujours que je suis sous les tropiques, à six mille lieues de Hyde-Park.

Il n'est pas de tristesse ni de soucis que ne dissipent la présence et l'enjouement d'une femme aimée. Herbert l'éprouva. Tout entier au présent, il oublia l'avenir, c'est-à-dire le lendemain, le départ projeté, l'absence volontaire. Miss Ella était si charmante dans sa gaîté naïve, si dangereuse dans cette absence de coquetterie qui est la séduction suprême parce que l'art ne gâte pas la nature! Tout en elle respirait une simplicité, une fraîcheur d'impressions et

d'idées qu'Herbert ne se lassait pas d'admirer, et dont l'influence pénétrante et subtile l'envahissait. Un premier amour, sincère et profond, éveille dans l'âme des sensations pareilles à celles que ressent le voyageur dans les pays des tropiques lorsque, brûlé par les rayons d'un soleil implacable, il pénètre pour la première fois dans les forêts vierges, pleines d'ombre, de mystère et de fraîcheur.

Rieuse et gaie au début, leur conversation prit peu à peu un ton plus sérieux. Miss Ella parla d'elle-même, de ses occupations, de ses plaisirs si simples, de sa vie si bien remplie. Quand on aime, tout est prétexte à aimer plus et mieux. Herbert n'avait pas besoin de prétextes, mais il n'avait garde non plus de les éviter. Arrivés à destination, il laissa sa compagne pénétrer seule dans la hutte indigène où habitait sa protégée, et s'assit sur la plage à l'ombre d'un pandanus, absorbé dans une rêverie faite de souvenirs et d'espérances.

Il en fut tiré brusquement par le bruit d'un galop rapide, et, se retournant, il vit un cavalier lancé à toute vitesse qui, en l'apercevant, arrêta son cheval d'une main si ferme que le vaillant animal plia sur ses jarrets en courbant son cou puissant. Immobile comme un roc et vissé en apparence sur son cheval, le nouveau venu supporta le choc sans broncher.

— Pardon, monsieur, mais l'embarcation que je vois n'est-elle pas une de celles de Mme Wilson?

— Oui, monsieur. Miss Wilson est ici. — Et du doigt Herbert indiqua la hutte où se trouvait la jeune fille.

— Ah! fort bien, permettez-moi de me présenter moi-même. Je suis M. Richard, vous me connaissez peut-être de nom.

— Oui, répondit Herbert, ainsi mis en demeure de dire qui il était.

— Je suis heureux, monsieur, de faire votre connaissance et de vous remercier d'avoir bien voulu me remplacer auprès de Mme Wilson pendant mon absence, qui s'est prolongée au-delà de ce que je pensais. J'ai su par une lettre de Mme Wilson l'utile concours que vous lui avez prêté.

Pendant ce court dialogue, Herbert observait le nouveau venu avec cette curiosité qu'inspire toujours dans ces pays lointains la vue d'un compatriote, et avec cette anxiété qu'éprouve un amoureux en présence de celui dans qui il croit deviner un rival. Son examen pouvait satisfaire son amour-propre national, dont il n'avait en ce moment nul souci, mais n'était pas de nature à le rassurer sur ce qui lui tenait particulièrement à cœur. De moyenne stature, mince, bien découplé, M. Richard était évidemment un cavalier accompli. Il portait avec une remarquable aisance un costume mexicain, qui dessinait ses formes nerveuses et sa taille bien prise. Les traits du visage étaient d'une rare correction, un

peu durs peut-être, mais la bouche finement découpée adoucissait la rigidité du regard. Tout en lui décelait une nature énergique, violente, mais habituée à se dominer.

Il descendit de cheval, remit la bride au Kanaque qui le suivait, et lui donna ordre de continuer sa route.

— Je profiterai de notre rencontre, dit-il en se tournant vers Herbert, pour revenir avec vous.

Herbert s'inclina sans répondre.

— Vous êtes aux îles depuis peu?

— Depuis quelques mois seulement.

— Vous connaissez Mme Wilson?

— Un peu, nous avons fait ensemble la traversée de San-Francisco ici.

Herbert crut surprendre sur le visage de M. Richard une expression étrange et indéfinissable, mais la lueur fugitive qui éclaira son regard s'éteignit aussitôt, et la voix de son interlocuteur n'était ni moins assurée ni plus indifférente en apparence quand il lui dit :

— Vous avez habité la Californie?

— Je n'ai passé que trois jours à San-Francisco, au Metropolitan-Hotel, le temps qui s'est écoulé entre mon arrivée d'Angleterre et le départ du paquebot pour Honolulu.

— Vous êtes Anglais?

— Oui, répondit Herbert avec un mouvement d'impatience qui n'échappa pas à son interlocuteur.

— Moi de même, et.... mais voici miss Ella.

Herbert l'avait vue ou devinée avant lui. Il redoutait et désirait son retour. Cette rencontre inattendue, la surprise qu'elle en éprouverait, l'accueil qu'elle ferait à M. Richard, devaient l'éclairer sur les sentimens qu'il lui inspirait ; aussi laissa-t-il son compagnon le devancer de quelques pas, et toute son attention se concentra sur la jeune fille.

En reconnaissant M. Richard, elle lui fit de la main un salut amical, puis se retournant vers l'intérieur de la cabane elle échangea encore quelques mots avec sa protégée. La conversation terminée, elle se dirigea vers le jeune homme et lui tendit la main. Une légère surprise, une nuance de contentement furent tout ce qu'Herbert put saisir. Il lui sembla bien que M. Richard retenait dans les siennes et plus longtemps qu'il n'était nécessaire la main de la jeune fille et qu'un sourire de satisfaction éclairait son visage, mais un amoureux prête volontiers aux autres les sentimens qui l'animent. Lorsqu'ils remontèrent dans l'embarcation, M. Richard continua sa conversation avec miss Ella, sans s'occuper le moins du monde de leur compagnon. Il s'informait des mille détails de la vie commune en homme qui s'y intéresse et a le droit de les connaître.

Vainement la jeune fille, frappée de l'air triste d'Herbert, chercha à le mêler à leur entretien, M. Richard trouvait moyen, sans affectation, de l'en écarter en multipliant les questions, en faisant allusion aux incidens de son voyage, aux ennuis de l'absence et à l'impatience du retour.

Après le premier moment de dépit causé à Herbert par ce qu'il estimait, à tort ou à raison, une tactique de la part de M. Richard, il se dit que le mieux à faire était de se résigner à son rôle muet, et de profiter de l'occasion qui lui était offerte pour étudier celui que les circonstances jetaient ainsi sur sa route et à la traverse de son amour probablement sans espoir et sans avenir. Peut-être eût-il pu encore, par une prompte retraite, se mettre à l'abri des souffrances qu'il entrevoyait. Pareille sagesse n'était ni de son âge ni sa nature. Il n'avait désiré ni cherché la rencontre de cette jeune fille. Des revers de fortune, la pauvreté des siens, un caprice de son oncle, l'avaient amené sur ces rives lointaines. Le hasard avait fait de lui le compagnon de voyage de miss Ella et de sa mère. Une circonstance fortuite les rapprochait, le forçait en quelque sorte à pénétrer plus avant dans leur intimité. Qu'y pouvait-il? Aimer, se taire et souffrir. Il s'y croyait résigné; mais, car il y a toujours un mais dans la logique des amoureux, mais il avait le droit, pour un peu il se fût dit le devoir, de veiller sur elle, de la protéger et d'écarter les dangers que sa beauté, sa fortune et l'indolence de sa mère pouvaient susciter ou ignorer.

En attendant, il ne perdait pas de vue M. Richard, qui semblait ne pas s'en apercevoir ou ne pas s'en soucier. La jeune fille ne partageait pas cette indifférence. Plus d'une fois son regard s'arrêta sur Herbert, et il y put lire un peu d'étonnement de le voir si différent de ce qu'il était une heure auparavant. Elle fit même plus d'une tentative pour l'amener à se joindre à leur conversation, mais sans le moindre succès. Froissée à son tour, elle cessa de s'occuper de lui et poursuivit gaîment avec M. Richard un entretien dont Herbert, assis à l'autre extrémité du canot, n'entendait que des fragmens coupés par de joyeux éclats de rire.

Le retour s'acheva ainsi. Aussitôt arrivés à l'habitation, miss Ella remonta dans sa chambre; M. Richard et Mme Wilson entamèrent un entretien qui semblait devoir se prolonger, pendant qu'Herbert regagnait à pas lents le chalet et repassait dans sa mémoire les détails de la rencontre. Il sentait grandir en lui l'antipathie que lui avait inspirée M. Richard absent et que sa présence ne paraissait pas devoir dissiper.

Deux heures après, on se retrouvait à table, et du premier coup d'œil Herbert s'aperçut à l'air plus sérieux de Mme Wilson qu'un incident avait dû se produire. Quel qu'il fût, il n'était évidemment pas

de nature à affecter M. Richard. Sous son apparence contenue perçait une satisfaction évidente. Sa gaîté ne se démentit pas un instant malgré la préoccupation visible de la maîtresse de la maison. Miss Ella n'était au courant de rien, elle observait sa mère et ne prêtait qu'une oreille distraite aux réflexions et aux questions de M. Richard. Dans le courant de la conversation, dont il soutenait à peu près seul tout le poids avec une remarquable aisance, ce dernier amena Herbert à parler de son départ, qu'il annonça pour le lendemain.

— Quoi, monsieur, vous nous quittez sitôt? lui dit Mme Wilson.

— Oui, madame. Il le faut, mes devoirs me rappellent à Hilo. Si vous le permettez, je vous ferai mes adieux ce soir, afin de me mettre en route demain de bonne heure.

Miss Ella le regarda avec surprise, mais Herbert eut le courage de répondre à ce regard par un sourire amical qui ne trahissait aucune de ses tristesses. Pendant ce court instant, Mme Wilson et M. Richard échangèrent un coup d'œil, interrogateur de la part de la maîtresse de maison, affirmatif de la part du régisseur. Le dîner finissait, les domestiques avaient servi le dessert et se retiraient discrètement. Après un moment de silence, Mme Wilson dit à sa fille : — Vous ignorez, Ella, que M. Richard nous apporte des nouvelles qui nous concernent.

Herbert fit un mouvement pour se lever et se retirer.

— Restez, je vous en prie, monsieur Herbert. Vous n'êtes pas de trop ici, et je serai heureuse d'avoir votre opinion. Je suis, je l'avoue, très indécise par nature, et j'ai souvent besoin de me sentir soutenue par les conseils de ceux qui ont ma confiance et qui la méritent. — Herbert s'inclina, et Mme Wilson reprit :

— M. Richard arrive de San-Francisco, où il a passé près de trois semaines. Pour des raisons que vous allez comprendre, il avait désiré qu'on ne sût pas le motif de son absence, et je lui avais promis le secret. Vous n'ignorez pas qu'il est question depuis plusieurs mois de la négociation d'un traité de libre échange entre les îles Sandwich et le gouvernement des États-Unis. M. Richard avait des raisons de croire que les pourparlers étaient plus avancés qu'on ne le disait. Il attachait une grande importance à être exactement renseigné au sujet de cette mesure, dont le résultat immédiat serait de faire la fortune des planteurs en leur assurant un marché exclusif et en donnant à la production un développement presque illimité. Les prévisions de M. Richard se sont réalisées, et il apporte aujourd'hui la nouvelle que le traité a été ratifié par le congrès des États-Unis. Avisé à temps par une dépêche télégraphique de Washington, M. Richard a jeté les bases d'un projet auquel il ne manque plus que mon adhésion et dont je le prie de vous entretenir.

— Voici ce dont il s'agit, reprit M. Richard. Le traité conclu nous affranchit des droits de douane exorbitans qui pesaient sur les marchés des États-Unis. Notre production, fût-elle vingt fois, cent fois ce qu'elle est aujourd'hui, ne suffirait pas aux demandes, c'est assez vous dire l'avenir qui s'ouvre devant nous. Il est tel que les capitalistes avec lesquels je me suis mis en rapport n'ont pas hésité à approuver et à seconder mes projets. Jamais, je crois, meilleure occasion ne se présentera pour Mme Wilson de réaliser sa fortune, ainsi qu'elle le désire depuis longtemps, et dans des conditions aussi avantageuses. L'estimation faite à la mort de M. Wilson assignait à la plantation une valeur de cent mille dollars. J'offre à madame votre mère de la lui acheter trois cent mille dollars, et un quart des bénéfices nets. Les trois cent mille dollars seront payés comptant; j'estime son quart des bénéfices futurs à vingt mille dollars par an, au minimum, pour sept ans au moins, plus peut-être. En tout cas, je n'hésite pas à le garantir à ce taux...

— Vous, monsieur Richard?

— Oui, miss Ella, car dans ce cas c'est moi qui suis... ou, si vous préférez, ajouta-t-il en remarquant l'étonnement de la jeune fille, c'est moi qui représente les acquéreurs. Les capitalistes avec lesquels je me suis entendu à San-Francisco ont mis à ma disposition les fonds nécessaires. Si l'affaire est bonne pour eux, elle est excellente pour votre mère, qui reste intéressée dans les bénéfices de la plantation tout en réalisant une somme considérable désormais à l'abri de toute éventualité. Du reste, je ne demande pas une réponse immédiate. Je prie seulement votre mère de consulter ses amis, M. Mac-Carthy entre autres, M. Herbert, ses propres agens, tous ceux enfin à même de la bien renseigner, et de ne se décider que sur leurs conseils. Je crois que la combinaison que je lui propose est des plus sûres et des plus avantageuses pour elle, mais dans les circonstances actuelles mon avis pourrait ne pas paraître suffisamment désintéressé; celui de ses amis ne saurait être suspect.

Il était impossible d'être plus clair et plus précis. M. Richard allait de lui-même au-devant de toutes les objections, et Herbert, qui l'écoutait et l'observait avec attention, en fut frappé. Il n'y avait absolument rien à répondre à ces argumens. Pour Herbert, qui connaissait suffisamment la situation, M. Richard disait vrai en affirmant que, si l'affaire était bonne pour les acquéreurs, elle était encore meilleure pour Mme Wilson. Même en admettant les perspectives brillantes qu'ouvrait la conclusion du traité, il allait falloir renouveler l'outillage, défricher et planter sur une grande échelle, décupler le nombre des travailleurs, en un mot faire de grandes dépenses et immobiliser des capitaux considérables. Mme Wilson le pouvait difficilement, et dans ces conditions nou-

velles l'entreprise devenait trop considérable et trop compliquée pour une femme. Ces considérations s'imposaient au bon sens et à l'expérience d'Herbert, et il sentait qu'appelé à donner son avis il ne pourrait que conseiller à Mme Wilson d'accepter les offres brillantes qui lui étaient faites.

Ainsi que lui, miss Ella restait silencieuse. Sa mère l'interrogea du regard.

— Je crois, mère, que M. Richard a raison,.... et pourtant....

— Parlez, miss Ella.

— Je me sens triste à la pensée de quitter bientôt notre chère demeure, ce pays où je suis née, tout ce qui m'intéresse et tout ce que j'aime. Je ne sais si l'argent que cela produira nous donnera ailleurs l'équivalent de ce que nous perdrons.

— Pardon, miss Ella, mais j'ai prévu vos regrets. Votre mère reste propriétaire d'un quart de la valeur et des revenus de la plantation, et j'ai stipulé qu'elle pourrait continuer à résider ici aussi longtemps que bon lui semblerait. Aucun des actionnaires n'a l'intention de s'établir soit à Manoa, soit aux environs, et rien, absolument rien ne sera changé aux conditions de votre existence actuelle si tel est votre bon plaisir.

Miss Ella regarda sa mère avec une si vive expression de soulagement que Mme Wilson tendit la main à M. Richard : — Merci de cette bonne pensée, dit-elle. Je comprends et je partage les regrets de ma fille ; mais, si la combinaison que vous nous proposez aboutit, le moment sera venu de songer à retourner en Angleterre.

D'ici à un an au moins, il ne saurait en être question, reprit vivement M. Richard, et en un an,... il arrive bien des choses.

Ni Mme Wilson ni miss Ella, absorbées dans leurs pensées, ne parurent avoir entendu cette dernière remarque. Seul, Herbert, qui ne perdait pas un mot de l'entretien, en fut douloureusement affecté. Il y vit une menace pour son amour, une indication des projets de son rival auquel en ce moment tout semblait sourire. Ses craintes vagues, ses prévisions se réalisaient, prenaient corps et substance. Il lui semblait assister, spectateur impuissant et muet, à la ruine de ses rêves, et s'il souffrait cruellement du présent, l'avenir l'effrayait bien plus encore.

Sous l'empire de certaines influences, on interprète tout dans le sens de ses espérances ou de ses craintes. L'homme voit rarement juste, jamais s'il est amoureux. Herbert ne faisait pas exception à la règle commune ; mais, tout en la subissant, il se disait qu'il ne pouvait juger sainement, que depuis le matin les événemens se précipitaient, et qu'il n'était pas en état de les bien apprécier. Aussi, quand Mme Wilson le pressa d'exprimer son opinion, se borna-t-il à dire que les offres faites méritaient un sérieux examen;

mais qu'il convenait de prendre, avec le temps de la réflexion, l'avis d'hommes plus compétens qu'il ne pouvait l'être.

— Et vous, monsieur Richard, dit Mme Wilson, quels seraient vos projets, si cette affaire se conclut?

— En ce qui me concerne, madame, je deviendrai avec vous le principal actionnaire de l'affaire nouvelle, c'est-à-dire propriétaire d'un quart. J'avais des capitaux placés en terrains aux environs de San-Francisco. La valeur s'en est considérablement accrue depuis deux ans. La somme que je réaliserai, jointe à celle que je puis emprunter, me permet l'achat d'une part aussi considérable dans une exploitation que je connais mieux que personne. Je resterai ici pendant un an au moins comme directeur. Ce terme expiré, je pourrai ou continuer dans les mêmes conditions, ou, comme vous, retourner en Europe.

— Mais alors, si je comprends bien, d'ici à un an rien ne serait changé dans notre vie actuelle.

— Ni d'ici à un an, ni d'ici à dix, si tel est votre bon plaisir, madame, répondit M. Richard. Vous voyez que vous n'avez aucune décision à prendre qui implique le moindre changement dans vos habitudes. Si ces offres vous agréent, vous réalisez une fortune que vous placez à l'abri de toute éventualité, vous restez à Manoa aussi longtemps que bon vous semble. Pour moi, j'étais votre régisseur, je deviens votre associé; à nous deux nous représentons la moitié de l'actif social, ce qui, joint aux avantages qui me sont faits comme directeur, nous donne voix prépondérante dans l'administration.

M. Richard avait tout prévu, et surtout l'indécision de Mme Wilson, sa répugnance à prendre un parti ainsi qu'à changer à son âge les conditions de son existence. Elle lui en sut un gré infini, et son adhésion ne parut plus douteuse. Quant à miss Ella, rassurée sur le point qui lui tenait le plus à cœur, elle ne dissimula ni sa satisfaction de l'arrangement projeté, ni sa reconnaissance à M. Richard, qui l'en remercia par un regard expressif.

On se sépara tard. Herbert fit ses adieux à Mme Wilson et à miss Ella, malgré leur amicale insistance pour le retenir quelques jours de plus. M. Richard fut froidement poli, et les deux jeunes gens se quittèrent dans des termes qui ne présageaient nullement l'intimité que miss Ella avait pensé voir s'établir entre eux.

Le lendemain, à la pointe du jour, Herbert se mit en route pour Hilo. Il emportait avec lui une petite fleur de thyarée qui s'était détachée des cheveux de miss Ella la veille, et qu'il avait pieusement recueillie à l'insu de la jeune fille.

C. DE VARIGNY.

(La dernière partie au prochain n°.)

DE

L'ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE

Notices et portraits, par M. Mignet.

Est-ce que ces deux mots, éloquence et académique, peuvent être vraiment associés l'un à l'autre? Est-ce que,

Hurlant d'effroi de se voir accouplés,

ils ne constituent pas une antithèse, ces deux mots dont l'un signifie l'audace, la puissance, la fougue, la parole soudaine excitée par la chaleur du débat et s'échappant en improvisations hardies, dont l'autre éveille l'idée d'un langage étudié, châtié, mesuré, combiné pour des effets prévus, emprisonné dans des limites infranchissables, soumis à des traditions régulières, rigoureuses, presque formalistes? Ici un joug écrasant, la bienveillance des sentimens et la politesse des habitudes s'imposant à l'écrivain condamné à certaines formes solennelles et obligé de louer en jugeant, c'est-à-dire réduit souvent à ne pas juger à force de louer; là une liberté absolue de tout exprimer de ce que l'on sent, un champ immense ouvert à l'imagination de l'orateur, nulle obligation de ménager son auditoire que souvent même il entraîne par sa puissance et dont il transforme entièrement les impressions et les opinions. Ici enfin l'art de bien dire et de dire à propos, mais sans jamais heurter la tradition, et à la condition expresse de subir certaines formes prescrites, de se conformer exactement aux pensées pressenties des auditeurs, aux usages consacrés du lieu où l'on parle, et d'y accommoder son langage; là au contraire la passion débordant tout entière et jaillissant du cœur pour aller librement frap-

per le cœur d'un auditoire souvent surpris, parfois hostile, et qui finit toujours par être subjugué.

Si en effet, comme l'a dit La Bruyère, « l'éloquence est un don de l'âme, lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres, » comment appliquer ce grand mot aux œuvres de ces discoureurs diserts et expérimentés, mais nécessairement froids, qui, marchant à travers mille obstacles sur un terrain imposé, dans une voie déterminée d'avance et vers un but qu'ils n'ont pas choisi, s'adressant à un auditoire de cérémonie qui a ses exigences et sait les faire prévaloir, n'ont pas même le mérite de la difficulté vaincue, car les obstacles, ils les tournent au lieu de les surmonter, l'auditoire, ils lui obéissent servilement, loin de songer à le convaincre et à le dominer. Chez la plupart des écrivains condamnés à louer sans réserve un personnage désigné, les chaînes que porte l'auteur alourdissent sa main et son style. On sent une tension continuelle et une marche souvent aussi pénible pour le lecteur qu'elle l'a été pour l'écrivain. Où des entraves existent, l'inspiration fait défaut. « Quand l'âme est à l'étroit, a dit le véritable maître de la critique moderne, le goût tombe, l'éloquence meurt (1). » L'assaisonnement piquant de la critique est interdit dans ces morceaux d'apparat qui sont sans caractère personnel, sans effet durable et dont la véhémence pompeuse se perd dans le vide. Rien de ce qui jaillit de la passion toute pure ne saurait y trouver place. Comme on cherche un songe dans une tragédie, on cherche et on trouve dans tous ces discours, composés d'ordinaire sur le même patron, le même début solennel, les mêmes parallèles, les mêmes formes démodées et surannées. Chez quelques-uns de ces écrivains, chez Thomas par exemple, il y a comme une soumission résignée à parcourir avec monotonie la voie déterminée. Chez d'autres, on reconnaît quelques tentatives pour secouer le joug, quelques éclairs d'indépendance, certains efforts méritoires tendant à franchir les bornes imposées; mais la nécessité l'emporte bientôt, et l'on rachète ces passagers et téméraires écarts en rentrant bien vite dans l'impérieuse et énervante tradition. Nous ne connaissons pas d'orateurs vraiment dignes de ce nom qui auraient résisté à ce régime débilitant. Mirabeau lui-même, condamné à l'exercice fastidieux de l'éloge à tout prix, y aurait vu s'amollir ses qualités les plus énergiques, s'énerver son génie et tarir la source de ses plus magnifiques élans; ou plutôt il aurait brusquement rompu les liens pour rester lui-même et ne pas sacrifier son éloquence, la grande, à cette éloquence de luxe, qui est à l'autre ce que la convention est à la réalité.

(1) Villemain, *Cours de littérature française au dix-huitième siècle*, t. III, p. 253.

L'Académie française nous semble avoir été bien mieux inspirée dans ses concours lorsqu'à ces mots : « Éloge d'un personnage, » elle a substitué ceux-ci : « Étude sur tel personnage. » Elle accorde ainsi une plus grande liberté à l'écrivain et l'autorise au blâme sans lequel la louange ne saurait avoir de prix. Elle a été bien mieux inspirée encore lorsqu'elle a laissé les concurrens entièrement libres du choix du sujet, ce qu'elle a fait trop rarement pour le prix d'éloquence, quelquefois pour le prix de poésie. Elle s'est pourtant très bien trouvée de cette innovation. La muse de l'éloquence, comme la muse de la poésie, rend en inspirations élevées ce qu'on lui accorde en indépendance. En outre, l'écrivain s'offre ainsi au jugement de l'Académie par le goût qui l'a inspiré dans le choix du sujet autant que par le goût qui l'a dirigé dans la manière de le traiter. Si l'Académie renouvelait plus souvent cette épreuve, il est à croire que ses annales compteraient moins d'éloges pompeux et plus de saines études critiques, et que les jeunes écrivains exerceraient plus utilement leur esprit en étudiant tour à tour les côtés défectueux et les qualités de nos grands hommes.

Est-ce à dire que nous proscrivions l'éloge? Assurément non. L'éloge a toujours été l'aiguillon nécessaire à certains hommes, et en général à ceux que la fortune a placés le plus haut. Philippe de Macédoine, répondant à un courtisan qui lui conseillait de détruire Athènes : « Et par qui serons-nous loués ? » Alexandre s'écriant : « O Athéniens, qu'il en coûte pour être estimé de vous! » Pierre le Grand prêt à poignarder un de ses capitaines et s'arrêtant sur ce mot : « Frappe, mais ce sera dans ton histoire! » obéissaient au même sentiment.

Mais c'est de l'historien bien plus que de l'auteur futur d'un éloge dont vraiment tiennent compte ceux qui, participant aux grandes affaires de leur pays, se préoccupent de l'opinion de la postérité. Nous sommes disposés, comme Thomas, à voir dans la postérité « un asile où la justice est rétablie, » où Socrate est vengé, Galilée absous, où Bacon réapparaît un grand homme, où Cicéron ne craint plus le fer des assassins, ni Démosthène le poison, où Virgile s'assied plus haut qu'Auguste, et Corneille à côté de Condé, où Molière, Catinat et Fabert prennent la place glorieuse que leur assure leur génie, mais que leur naissance infime les a empêchés d'occuper de leur vivant. Dans cet asile d'équité, où l'immortalité commence, ni l'or, ni la vanité, ni les stupides préjugés ne comptent plus pour rien. Chacun prend le rang que lui assignent son génie ou ses vertus. Mais cet équitable classement, cette souveraine et décisive justice, c'est moins dans les honneurs rendus aux grands hommes que nous les trouvons; c'est moins dans ces statues, dans ces inscriptions, dans ces arcs de triomphe, dans ces

éloges solennels et éphémères, que dans l'histoire. Que de fois en effet ces brillans honneurs ont été usurpés! Que de fois les décisions précipitées d'un courtisan trop empressé de faire élever une statue au père de son maître ont été cassées par le peuple justement irrité! Quant aux panégyriques, n'oublions pas que Velleius Paterculus a écrit un éloge de Tibère, que Sénéque a exalté Claude, que Lucain, en tête de *la Pharsale*, a placé Néron dans le ciel, enfin que Quintilien, Martial et Stace ont rivalisé à qui composerait le plus ardent panégyrique de Domitien. Il y a là, il faut en convenir, de quoi dégoûter des éloges et ceux qui seraient tentés de les lire et ceux qui aspireraient à en être le sujet.

De quel prix plus considérable est le jugement de l'historien, soit que, sous la forme de mémoires, il raconte ce qu'il a vu, il peigne sur le vif les impressions ressenties par les contemporains mêmes des événemens; soit que, étudiant avec soin les témoignages et ayant acquis une connaissance complète des faits, des temps, des lieux, des hommes, des institutions, il se soit rendu digne d'être le juge des choses du passé. Le panégyriste loue, l'historien politique prononce un arrêt. Le premier n'a besoin que d'un prétexte ou d'un programme; le second jouit d'autant de liberté pour rechercher la vérité que pour la dire. « Le procès fait aux mauvais princes est le meilleur éloge des bons, » a dit un critique. Assurément, s'il avait été donné aux despotes de surprendre les secrets de l'avenir, ce n'est pas la pensée d'être oubliés un jour par les panégyristes qui les aurait préoccupés, mais bien l'apparition vengeresse d'un Tacite ou d'un Saint-Simon qui les aurait par avance terrifiés. Néron, apercevant tout à coup devant lui ceux qui devaient raconter son règne, aurait vu avec effroi Tacite, cet écrivain de génie dont la profonde sagacité devait exceller à pénétrer les intentions sous les paroles, les desseins sous les actes, l'homme sous le personnage, et qui, avec une incomparable énergie, allait flétrir en des pages immortelles le crime et la tyrannie et les livrer au mépris de la postérité. Louis XIV aurait oublié ses adulateurs et ses historiographes gagés pour porter toute son attention sur ce duc effacé, presque ignoré avant la régence et qui s'est dédommagé de ses froissemens par ses impitoyables récits, a vengé les blessures de son orgueil par ses observations mordantes, et, pénétrant jusqu'au plus profond du cœur égoïste et sec du roi, portant la lumière jusque dans les recoins les plus retirés et les plus sombres de cette cour s brillante au premier plan, en a montré avec tant de relief les pompeux ridicules et les misères cachées. Duclos raconte dans ses *Mémoires* qu'il a fait donner par l'Académie française pour sujet du prix d'éloquence l'éloge de D'Aguesseau; puis il juge à son tour ce personnage avec cette agréable familiarité propre aux mémoires, pla-

çant l'ombre à côté de la lumière et publiant quelques anecdotes qui, sans diminuer la gloire de l'illustre magistrat, le montrent sous un jour des plus vrais. Chacun a lu les *Mémoires* de Duclos; qui songe à rechercher et à lire *l'éloge* de D'Aguesseau, fait sur commande et destiné à une séance d'apparat? Ce sont là des morceaux de circonstance qui n'ont pas plus de signification que les cantates officielles. Ce sont là des compositions de rhétorique, à la pompe factice, que conservent pieusement les descendans du héros dans leurs papiers de famille, mais qui ne comptent pas pour la postérité, car leur mérite littéraire est médiocre, leur valeur historique nulle, et leur portée philosophique est encore à découvrir.

I.

Si nous avons fait bon marché de cette éloquence de rhéteur, empruntée, théâtrale, qui enfle les choses, grandit outre mesure les héros, qui, ne jaillissant ni de la nécessité, ni de la passion, ne saurait être sincère, et dont l'abus a généralisé la mauvaise acception de ces mots : éloquence académique, est-ce à dire qu'un discours ne puisse pas être éloquent par cela seul qu'il a été prononcé dans une académie? Contre une telle hérésie, vingt noms, et des plus justement glorieux dans les lettres françaises, protesteraient. Il suffit de rappeler cette éloquence tour à tour brillante et familière, tantôt s'élevant aux plus hauts sommets, tantôt s'honorant en racontant les vertus obscures des obscurs et admirables lauréats des prix Monthyon, ici trouvant au fond du cœur les inspirations les plus touchantes, là employant avec une grâce exquise l'arme légère de l'ironie, et qui, particulièrement propre à notre siècle, a montré sous un aspect si nouveau les talens variés de Villemain (1), de Guizot, de Vitet, de Prévost-Paradol, de Saint-Marc Girardin, pour nommer seulement ceux qui ne sont plus. Mais, quelque liberté que sache se donner, sinon celui qui, pénétrant dans l'Académie française, est obligé dans tous les cas de louer son prédécesseur, du moins le directeur qui lui répond et dont parfois les louanges ironiques sont plus meurtrières que des critiques, il est certain que l'éloquence a de plus libres allures ailleurs qu'à l'Académie. La chaire dans tous les temps et dans tous les lieux, la tribune politique quand elle est une réalité et non un simulacre, comme cela s'est vu pendant quinze ans naguère, offrent des conditions particulières de liberté. Le danger même qu'y courait

(1) Avant qu'il fût secrétaire perpétuel de l'Académie française et alors qu'il pouvait encore être directeur de cette compagnie. C'est durant cette période qu'en recevant Scribe il a prononcé un discours qui est un chef-d'œuvre de malicieuse ironie et de verve mordante.

parfois l'orateur politique était comme un excitant de plus à son éloquence, et, s'il se souvenait que sa tête répondait de ses paroles, il n'en était que plus hardi dans ses discours. Les Gracques assassinés, Cicéron égorgé, Démosthène réduit au poison et Phocion condamné à la ciguë, Vergniaud et Gensonné périssant sur l'échafaud, tous ces martyrs de la tribune n'ont jamais (1) sacrifié un seul de leurs traits impitoyables au sentiment de leur sécurité. C'est le 2 juin 1793, dans cette fameuse séance où des assassins innombrables et acharnés assiégeaient la convention, se pressant aux portes et aux fenêtres et demandant à grands cris qu'on leur livrât les girondins qu'ils tenaient en joue, c'est alors que ceux-ci ont été le plus hardis dans leurs discours, comme si la mort qu'ils avaient en face les conviait à jeter pour la dernière fois leurs plus véhémentes apostrophes. Quant à l'orateur de la chaire, son domaine est aussi infini que la divinité au nom de laquelle il parle. Interprète de Dieu sur la terre, il rabaisse en son nom la gloire humaine et la réduit à néant. Plus haut a été placé l'homme devant le tombeau duquel parle l'orateur, plus éclatante a été sa renommée, plus encore, dans les paroles du prêtre, Dieu est partout présent, renversant les trônes, déjouant les calculs les plus habiles, domptant tout ce qui lui résiste. Le mot de panégyrique ne devrait en aucun cas désigner ces discours où la louange décernée à l'homme a quelque chose d'ironique et ses grandeurs terrestres sont montrées si éphémères, où tout ce qui compte ici-bas disparaît devant l'image d'une autre vie, où enfin Dieu seul est grand.

Si le sort des nations et les destinées futures de l'homme ont été et sont encore pour l'orateur politique et pour l'orateur de la chaire deux sources intarissables d'éloquence, il en est une autre dans l'hommage librement rendu par l'admiration et la reconnaissance au génie et aux vertus de l'homme. Mais c'est à la condition expresse que l'écrivain, libre dans le choix de ses sujets, absolument indépendant dans la façon de les traiter, aussi incapable de lâches complaisances envers un pouvoir jaloux que de frivoles sacrifices aux goûts et aux modes du temps, ami de la vérité et de la vérité seule, aura ainsi acquis assez d'autorité pour que sa voix soit celle d'une nation tout entière, son jugement l'arrêt de la postérité. Telles sont les *Vies* de Plutarque, ce grand, cet incomparable résurrecteur de tous ceux qu'il a mis en scène, parce qu'il l'a fait simplement, avec un naturel parfait, sans prétendre à éblouir, sans céder à un enthousiasme excessif ni s'exhaler en indi-

(1) Une seule fois Cicéron, défendant Milon, s'est troublé en apercevant les gens armés que Pompée avait fait placer autour du tribunal.

gnations théâtrales. Il converse avec le lecteur plus qu'il ne discourt. Son autorité lui vient de son honnêteté d'abord, puis de sa haute simplicité, de cette pureté d'un goût mâle et sévère qui le caractérise, enfin de cette connaissance approfondie des mœurs, des institutions, de l'éducation, des habitudes, grâce à laquelle c'est l'antiquité tout entière qui revit et se meut dans ce livre immortel. Aussi quelle salutaire influence il a exercée! Quelle source il a été de méditations fécondes, d'efforts virils, de sentimens nobles et élevés, de bonnes pensées dans l'acception la plus large du mot! Il a eu cette rare fortune d'initier bien des âmes aux grandes choses et de révéler des vocations jusque-là inaperçues. Il a fait des hommes, y compris Mme Roland. De tous les livres dus à une inspiration humaine, celui de Plutarque est le meilleur, car il n'en est point qui ait fait plus de bien.

Où retrouver à un tel degré ces qualités simples autant que fortes? On a rapproché de Plutarque Fontenelle en disant que son livre a fait des savans comme celui de Plutarque avait fait des héros. C'est un peu imiter Plutarque dans son goût des parallèles. Sans doute Fontenelle, en racontant le vie des plus illustres membres de l'Académie dont il était le secrétaire perpétuel, a prêté une attrayante séduction à la science et a pu ainsi lui procurer de nouveaux adeptes. « Au lieu de se servir comme dans l'ancienne Égypte, pour employer ses paroles, d'une certaine langue sacrée entendue des seuls prêtres et de quelques initiés, » il a exposé les grands résultats obtenus par ses savans contemporains avec cette lumineuse clarté qui fait comprendre sans efforts ce qui semble avoir été écrit sans peine. Curieux de tout connaître et très capable de tout faire comprendre, prodiguant l'esprit et même le bel esprit, fin et quelquefois subtil, il a excellé dans l'art de juger sainement les savans français et étrangers placés par Louis XIV dans la même Académie. Mais il l'a fait sans passion, sans chaleur, sans flamme. Il était tout cerveau, et d'un cœur sec. Aussi est-il mort à cent ans de la difficulté de vivre plus longtemps. Une seule fois, dans sa longue vie, il s'est départi de son calme sceptique, et, triomphant de sa froide nature, il s'est ému; mais c'est pour recevoir le cardinal Dubois et lui décerner les plus pompeux éloges. Ce jour-là l'orateur ingénieux et d'ordinaire discret n'a pas été l'organe anticipé de la postérité.

Quoi qu'il en soit de cette grossière erreur et de cette malencontreuse exception, il serait injuste de méconnaître que Fontenelle a ouvert une voie nouvelle non-seulement en montrant les savans dans leur caractère, dans la piquante et séduisante simplicité de leur vie privée, mais surtout en expliquant les découvertes par les méthodes et en ne séparant jamais la marche de la science de l'his-

toire des savans. Dans cette voie se sont engagés après lui, sans l'égaler, D'Alembert, emprunté par l'Académie française à l'Académie des sciences pour devenir l'organe des lettres, comme Fontenelle avait été prêté par l'Académie française à l'Académie des sciences pour que celle-ci en fît son spirituel interprète; puis Condorcet, Cuvier, et, de nos jours, Flourens et M. Dumas. Mais ni la précision géométrique de D'Alembert, dont on a dit avec raison que chez lui « la justesse n'est pas un bonheur de l'esprit, mais une déduction rigoureuse, » ni l'instruction solide et variée contenue dans les éloges de Condorcet, ni la pénération profonde et le degré de perfection dans l'analyse qui distinguent Cuvier, ni la fermeté des jugemens portés par Flourens, ne sauraient faire oublier le monument élevé par Fontenelle. C'est qu'il n'a pas eu le seul mérite de faire valoir le premier une des idées les plus fécondes du XVIIIe siècle, à savoir l'alliance étroite du génie littéraire avec les sciences, alliance que devaient resserrer davantage encore Buffon, Maupertuis, La Condamine, Bailly, Vicq-d'Azir, et, dans ce siècle, Laplace, Fourier, Biot et Arago. Fontenelle a su en outre donner à ses éloges une originalité particulière en les concevant, en les écrivant en philosophe. Chez lui se trouve avant tout un observateur pénétrant des hommes, un spectateur attentif de la vie humaine. Ses notices, que nous nommerions volontiers des traités de morale, mais en aucun cas des éloges, car il est loin d'abuser de l'admiration, ni des discours, car elles n'ont pas le tour oratoire, ses notices abondent en maximes courantes pour l'usage ordinaire de la vie et en vues quelquefois profondes, toujours fines, sur le caractère des hommes. Sceptique sans amertume, ironique sans malice, juge clairvoyant, mais sans sévérité, il prouve à la fois qu'il sait pénétrer à fond notre nature, et que sa supériorité bienveillante le dispense d'insister sur les défauts. Il ne se borne pas à faire paraître la science aussi aimable et aussi facile que l'est le style par lequel il en résume les découvertes. Il la montre conduisant l'homme non-seulement à la vérité, mais au bonheur, en ce qu'elle a pour effet de rendre l'esprit égal et tranquille. A cet égard Fontenelle aurait pu se donner en exemple. Il a été actif, mais jamais au point d'être agité. Nul plus que lui ne s'est affranchi « de ces vaines inquiétudes, de ces agitations insensées qui sont les plus douloureuses et les plus incurables de toutes les maladies (1). » Plus le savant qu'il a à peindre a eu une existence solitaire et enveloppée tout entière par la science, plus Fontenelle excelle dans ses portraits et fait une ample récolte d'observations. Tout lui offre matière à enseignement, mais cet enseignement il le donne sans

(1) Fontenelle, *Éloge de Cassini.*

pédanterie. En lui rien de gourmé, rien qui éveille le souvenir du professeur. Toujours maître de sa plume comme il a été toujours maître de sa vie, il comprend l'enthousiasme d'autrui, mais sans jamais le partager, et la même philosophie sereine qui a dirigé tous ses actes a inspiré chacun des jugemens qu'il a portés. C'est par là qu'il vivra. Pour l'art d'exposer avec une suprême élégance les découvertes des savans, s'il a été le premier dans l'ordre des temps (1), il a eu et il a encore de dignes continuateurs; mais il se distingue de tous parce qu'aux traditions de l'homme lettré, aux impressions de l'homme du monde, il a joint la philosophie calme et sereine du sage. Observateur attentif des hommes, il n'est ni leur dupe ni leur détracteur; il les connaît trop pour rien ignorer de leurs travers, dont cependant il se garde bien de triompher. Sa haute raison plane au-dessus des faiblesses humaines, mais il laisse voir qu'il les aperçoit et qu'il les excuse. Est-ce à dire que son indulgence soit banale? Nullement. Qu'elle soit dédaigneuse et hautaine? Moins encore. Entre ces tendances si contraires, Fontenelle a su découvrir un tempérament qui vraiment le caractérise et que depuis personne n'a retrouvé.

On le voit, un auteur d'éloges n'a quelques chances de pénétrer dans la postérité que si, ne se bornant pas à être un dispensateur officiel et solennel de louanges, il a un trait caractéristique qui attire sur lui et retienne l'attention. Quelques-uns des éloges prononcés à Athènes sur la tombe des guerriers morts sont parvenus jusqu'à nous parce que c'étaient moins des éloges banals que de véritables harangues politiques où, à la louange décernée aux vainqueurs, se mêlaient de véhémentes apostrophes adressées à l'ennemi, lesquelles suscitaient de nouveaux héros. Le discours prononcé par Cicéron sur les guerriers de la légion de Mars morts dans un combat livré par Antoine est moins un éloge de ces guerriers qu'une philippique nouvelle destinée à entretenir la haine des survivans. Là les auteurs d'éloges sont en réalité des orateurs politiques, de même que Fontenelle est avant tout un philosophe moraliste.

Ce trait caractéristique, cette dominante du talent, ne sont pas malaisés à découvrir chez le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui vient d'ajouter un quatrième volume aux trois volumes (2) de *Notices et portraits* précédemment

(1) Du Hamel, son prédécesseur comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, écrivait encore en latin ses discours.

(2) Le premier volume de notices comprend *Sieyes, Rœderer, Livingston, Talleyrand, Broussais, Merlin, Destutt de Tracy, Daunou.* Le second : *Siméon, Sismondi, Charles Comte, Ancillon, Bignon, Rossi, Cabanis, Droz, Franklin.* Le troisième : *Jouffroy, Laromiguière, de Gérando, Lakanal, Schelling, Portalis, Hallam, Macaulay.* Le quatrième volume, qui a paru comme les trois autres chez Didier, comprend

publiés. L'historien-orateur, comme le nommait ici même, il y a trente ans, un critique célèbre (1), a de plus en plus justifié cette dénomination dans ces magnifiques études qui, s'élevant aujourd'hui au nombre de trente-deux et embrassant un siècle de notre histoire, forment un vaste ensemble tout à fait digne d'un examen approfondi et d'une étude complète. Libre dans le choix de ses sujets, M. Mignet a attesté cette indépendance en laissant de côté des hommes qu'il ne lui convenait pas de peindre et en choisissant ses personnages non-seulement parmi les membres français de l'Académie dont il est le secrétaire perpétuel, mais aussi parmi les associés étrangers pris dans les sommités scientifiques du monde entier. Avec quelle entière impartialité il les a jugés; avec quelle pénétration il a étudié tour à tour les plus illustres représentans de toutes les grandes idées de la fin du dernier siècle et de notre temps; comment et avec quelle opportunité le biographe, excellant à pénétrer dans la vie intime des hommes et à expliquer la formation de leur caractère, est toujours resté l'historien dont la vue embrasse l'ensemble des événemens et démêle leurs véritables causes; comment il a ainsi donné à ses portraits un cachet particulier, une marque originale, c'est ce que nous allons essayer de montrer. Nous le ferons avec l'attention scrupuleuse qui convient à un tel juge. Il s'est donné pour but moins d'écrire des éloges que d'étudier avec indépendance la part prise par certains hommes dans les événemens contemporains et de faire l'histoire de leurs systèmes et de leurs travaux. C'est en cela que nous nous efforcerons de l'imiter. Louer M. Mignet est superflu; rendre compte de sa méthode et tâcher d'en pénétrer le secret peut ne pas être sans quelque utilité.

II.

C'a été, de la part des organisateurs de l'Institut, un acte d'équité incontestable que de créer une classe particulière pour les sciences morales et politiques. Le XVIIIe siècle en effet, après avoir agrandi les sciences mathématiques et physiques auxquelles, dès le XVIIe siècle, le génie de quelques hommes avait imprimé une vive impulsion, posa les fondemens des sciences morales et politiques. Proclamant l'indépendance entière de la raison, fondant l'ordre social sur l'utilité réciproque, donnant l'égalité civile comme base de la loi, érigeant en dogme le progrès successif de l'espèce humaine, il n'a pas seulement obtenu les résultats considérables dont nous jouissons et cette liberté que nous devons à ses efforts. Il a aussi,

de Savigny, Alexis de Tocqueville, Victor Cousin, Brougham, Charles Dunoyer, Victor de Broglie, Amédée Thierry.

(1) Sainte-Beuve, *Revue* du 15 mars 1846.

ce qu'il ne faut pas oublier, lancé l'humanité dans une marche qui doit être ininterrompue, vers des destinées toujours plus complètes. Il était donc juste que ces sciences morales et politiques, qui avaient exercé une telle influence sur le XVIIIe siècle et qui venaient de faire une révolution, eussent une représentation particulière dans le sein de l'Institut. C'est ce que comprirent ses trois principaux fondateurs : Talleyrand, qui présenta le premier ce projet à l'assemblée constituante, Daunou, qui le fit accepter par la convention la veille même du jour où elle cessa d'exister, et Lakanal, qui organisa sous le directoire cette véritable assemblée représentative des sciences, des lettres et des beaux-arts, à laquelle furent confiés le dépôt des précieuses conquêtes obtenues, en même temps que la mission de les perfectionner. Il semble qu'au moment de se terminer le XVIIIe siècle ait voulu, par la fondation la plus durable, instituer les gardiens des belles sciences qui avaient fait sa gloire et créer pour l'esprit humain des états généraux où celui-ci fût représenté dans ses plus éclatantes manifestations.

Mais c'est parce que l'Académie des sciences morales et politiques était tout particulièrement chargée de conserver et d'accroître le dépôt qui lui avait été confié qu'elle ne tarda pas à porter ombrage au premier consul. Celui-ci voulait être secondé et non contredit. Il consentait à pardonner leur passé aux hommes qui avaient participé à la révolution, mais à la condition qu'ils abdiqueraient leurs principes pour se livrer entièrement à un maître aux yeux duquel penser c'était protester et qui érigeait en règles de conscience les besoins de son autorité. Il répondait aux prières d'Auguste Staël, qui sollicitait le retour de sa mère à Paris et promettait qu'elle ne s'occuperait plus de politique : « Bah! de la politique! N'en fait-on pas en parlant de morale, de littérature, de tout au monde? (1) » Tous ceux qui, au tort d'avoir des idées en propre, joignaient celui de vouloir s'y tenir, il les nommait des idéologues, et cette désignation était une déclaration d'hostilité contre eux. L'Académie des sciences morales et politiques, qui en contenait beaucoup, fut supprimée. Rétablie en 1832, elle ne tarda pas à choisir M. Mignet comme son secrétaire perpétuel. Il y avait dans le choix de l'historien de la révolution française une convenance parfaite de la part d'une académie directement issue de cette révolution. Les survivans du XVIIIe siècle, encore nombreux alors dans cette classe de l'Institut, avaient partagé leur vie entre les recherches de la pensée et les vicissitudes de l'action. A la fois savans éminens et hommes d'état considérables, ils obligeaient leur biographe à ne pas séparer l'histoire de leurs travaux de celle de leur pays. La plupart d'entre

(1) Villemain, *Cours de littérature française au dix-huitième siècle*, t. IV, p. 365.

eux ont siégé dans nos premières et mémorables assemblées, et ont compté parmi les fondateurs du système social inauguré en 1789. La plupart d'entre eux ont concouru à la destruction de tout un ancien ordre de choses à jamais disparu, et ont contribué à l'établissement d'un nouveau. Aussi M. Mignet a-t-il pu dire avec raison que, dans ses *Notices et portraits*, il a passé en revue la révolution et ses crises, la restauration et ses luttes, la monarchie de juillet et ses libres institutions; qu'il a rattaché les événemens publics à des biographies particulières et montré le mouvement général des idées dans les œuvres de ceux qui ont tant contribué à leur développement. M. Mignet n'a nullement grossi l'importance de son œuvre quand il a dit que la fusion des diverses classes de la vieille monarchie en une seule nation, la division des provinces en départemens, l'abolition du régime féodal privé, lequel avait survécu au régime féodal politique, l'organisation de l'impôt sous la constituante, la création des écoles publiques et de l'Institut national sous la convention, la forme donnée à l'administration moderne sous le consulat, la fondation de la jurisprudence civile sous l'empire, le noble développement des droits politiques sous la royauté constitutionnelle, enfin la marche incessante des sciences sociales et philosophiques, rappellent le souvenir des hommes qu'il avait à faire connaître en peignant leur caractère et en signalant la part qu'ils ont prise aux grands actes de l'histoire contemporaine. Raconter la vie de ces hommes, retracer la glorieuse carrière de Sieyes, de Rœderer, de Talleyrand, de Merlin, de Daunou, de Siméon, de Bignon, de Cabanis, de Lakanal, de Portalis, c'était donc recommencer l'histoire de la révolution française, mais c'était la recommencer dans des conditions différentes. Tandis que, dans cette éloquente vue d'ensemble qui a été la première dans l'ordre des temps des histoires de notre régénération politique, l'historien a embrassé, par un récit substantiel autant que rapide, l'ensemble des événemens, l'interprète de l'Académie a, dans ses portraits, plus spécialement montré le rôle particulier qu'au milieu de ces événemens les circonstances ont assigné à certains hommes. Tandis que, dans son esquisse vigoureuse d'événemens dont M. Thiers allait peindre l'éclatant tableau, M. Mignet a établi la loi générale des faits et montré leur enchaînement logique, le secrétaire perpétuel a tracé d'une main aussi sûre les traits caractéristiques des personnages tour à tour mêlés au drame et engrenés dans l'action. Mais au fond rien n'est changé dans les jugemens. Sans doute dans les notices une part plus grande est faite à l'origine, à l'éducation, aux influences premières, aux habitudes des personnages. Comme ils sont le sujet principal qui doit attirer l'attention, l'artiste a fait converger sur eux la lumière; ils sont vus plus de face et mis en

plein jour; mais leur rôle n'est pas grossi, leur responsabilité n'est ni diminuée, ni exagérée, et, en ce qui touche la marche générale des choses, l'impression définitive demeure la même. L'historien avait subordonné les hommes aux événemens; le portraitiste s'est bien gardé de sacrifier les événemens aux hommes. Plus éclatans en couleur, plus profondément étudiés, les hommes sont, dans les notices comme dans l'histoire générale, les instrumens de Dieu, « qui dépose moins souvent ses desseins dans leur esprit que dans leur situation et qui se sert de leurs passions pour accomplir ses desseins (1). » La galerie de portraits peut être placée à côté du tableau d'ensemble sans que celui-ci coure le risque d'être dénaturé par le voisinage et affaibli dans une seule de ses parties.

C'est ainsi que, dans son portrait de Droz, M. Mignet a prouvé qu'il ne renonçait pas au système fataliste qui avait inspiré son *Histoire de la révolution française*. Mais il a eu le soin de préciser ce système, de dissuader de l'étendre outre mesure et jusqu'au point où il serait dangereux, de montrer que la fatalité historique, telle qu'il la conçoit, n'enchaîne pas la puissance, n'annule pas la moralité humaines. L'historien de la révolution française avait dit à propos de Robespierre : « Il faut, homme de faction, qu'on périsse par les échafauds, comme les conquérans par la guerre. » Le biographe de M. Droz dit : « Si, dans ces momens terribles, *la puissance de l'individu diminue*, sa liberté morale ne s'affaiblit pas. L'homme demeure responsable de ses actes, parce que, *s'il n'est pas le maître des événemens*, il reste toujours le maître de sa conduite. Il n'est pas tenu de réussir; mais il est tenu d'agir selon les règles même oubliées de la justice, et de se conformer aux lois de l'éternelle morale, lors même qu'elles sont le plus outragées. » Ailleurs, dans la notice consacrée à Merlin, nous trouvons ce trait significatif : « Le général de brigade Bonaparte s'était présenté au comité de salut public pour demander des passeports ; il se proposait d'aller servir en Turquie dans l'armée du Grand Seigneur. Bizarrerie de deux destinées à tant d'égards semblables! De même que Cromwell, dont les opinions étaient persécutées en Angleterre avant la révolution de 1640, avait voulu se réfugier en Amérique avec Hampden et avait été arrêté dans son dessein au moment où il était prêt à monter sur le vaisseau qui devait le porter obscurément loin des grandeurs auxquelles il était réservé, de même Bonaparte voulut partir pour Constantinople et ne le put pas : *la Providence ne se laisse pas ainsi dérober ses instrumens* (2). » On le voit, c'est toujours la même pensée : la Providence dirigeant les

(1) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 35.
(2) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 307.

événemens et se servant des passions des hommes pour les y mêler, mais les hommes restant libres d'y prendre part ou d'y demeurer étrangers. Dans ces limites, le fatalisme n'est pas immoral, puisqu'il se concilie avec la liberté humaine. L'historien fataliste, tel que l'est M. Mignet, annonce, prévoit, explique, ce qui n'est pas excuser, et s'il montre que dans certains entraînemens terribles, dans certaines convulsions des peuples, les efforts pour ralentir ou précipiter les mouvemens sont également vains, que fait-il après tout si ce n'est constater une vérité indéniable? N'oublions pas d'ailleurs que ces lois dans l'histoire, Bossuet, Bolingbroke, Montesquieu, De Maistre, les ont vues et reconnues. Ces lois inéluctables, M. Mignet les a, il est vrai, appliquées dès 1824 et a continué à les appliquer dans ses notices à un sujet tout récent, à la représentation d'une époque rapprochée, à l'histoire de personnages qui vivaient hier encore; mais qu'importe, si l'écrivain, qui semble être le contemporain des événemens de son histoire à la façon animée dont il raconte, paraît s'être reculé au fond de la plus lointaine postérité à la façon impartiale dont il juge?

« C'est ici le moment d'apprécier cet esprit puissant et singulier, dit M. Mignet dans son portrait de Sieyes, et de le faire avec le respect dû à un confrère illustre, *mais avec l'impartialité qu'exige l'histoire, à laquelle il appartient;* » et il commence la notice consacrée à Talleyrand par ces mots : « Tout en accordant ce que je dois au corps devant lequel je parle, aux souvenirs personnels qui me restent, *je me croirai devant l'histoire.* » Ces engagemens fréquemment renouvelés, l'impartial interprète de l'Académie les a sans cesse tenus. Parfois même, organe de la justice publique, il a pris la parole avec l'empressement d'un polémiste pour venger la vérité méconnue et rétablir les droits de l'histoire outragée. C'est ainsi que Montalembert, successeur de Droz à l'Académie française, ayant prononcé à la fin de 1851 un éloge de son prédécesseur, qui était en réalité une violente diatribe contre la révolution française, M. Mignet, renonçant à son habitude ordinaire de laisser écouler plusieurs années entre la mort des personnages et son jugement, s'empresse, moins de trois mois après le discours de Montalembert, de lire sur Droz une notice qui en est la réfutation. Le passionné et violent orateur avait lancé un véhément réquisitoire contre la révolution, qu'il définissait « une sanglante inutilité, » et contre l'assemblée constituante, qu'il accusait « d'avoir traité la France en pays conquis, d'avoir mis à sac toutes les affections, tous les souvenirs, et de les avoir immolés à cet orgueil cruel qui est le propre des novateurs; » à laquelle il reprochait « d'avoir manqué de justice, de courage, d'humanité et surtout de bon sens, » et dont il osait dire avec une étrange audace : « Dieu l'a

châtiée par la stérilité de ses œuvres. » Prenant à son tour la parole, M. Mignet réfute chacune des affirmations si hasardées de son partial devancier; il montre que la révolution a été nécessaire parce que « les vices de l'ancien régime étaient restés à peu près incurables jusqu'en 1789, parce qu'au moment de l'ouverture des états-généraux rien n'était changé, parce que le parlement soutenait les priviléges, la cour continuait les abus, le clergé conseillait l'intolérance, la noblesse revendiquait l'inégalité, le roi exerçait l'arbitraire. » Puis, vengeant l'assemblée constituante des injustes attaques dont elle a été l'objet, il dit d'elle : « Éprise du bien public, passionnée pour les intérêts universels, croyant à la justice absolue, cette mémorable assemblée effaça les traces des anciennes servitudes, proclama les nouvelles libertés, substitua l'égalité civile au privilége, les prescriptions de la loi aux caprices de l'arbitraire, voulut que des besoins plus étendus des peuples sortissent les règles plus parfaites de leur gouvernement. Malgré des illusions et des fautes, elle s'est rendue digne du respect et de la reconnaissance des hommes pour avoir consacré ces belles notions de justice et de liberté que le XVIIIe siècle avait prescrites au monde comme son droit et qu'elle lui a données comme sa règle. Ce sera sa gloire immortelle d'avoir fait entrer dans les lois les principes épars que la raison des sages avait disséminés dans les livres. Ces principes sont devenus le patrimoine, désormais inaliénable, du genre humain. Quand les hommes ont vu une fois la vérité dans son éclat, ils ne peuvent plus l'oublier. Elle reste debout, et tôt au tard elle triomphe parce qu'elle est la pensée de Dieu et le besoin du monde (1). » Mais ces réfutations nécessaires sont si bien enchâssées dans la notice de Droz, elles y sont si parfaitement à leur place, que quiconque la lit sans connaître le discours passionné auquel elle est une réponse indirecte ne saurait le soupçonner. C'est là la marque significative du talent de M. Mignet, qui toujours et avant tout reste historien. En écrivant en 1824 l'*Histoire de la révolution française*, il avait évidemment voulu faire œuvre d'opposition contre la politique de la restauration. Et pourtant ce récit est tellement exempt de passion et d'injustice que, tout en ayant été une œuvre d'opposition, il est resté une œuvre définitive et dont le temps a consacré l'indiscutable valeur. De même en racontant à son tour la vie de M. Droz, M. Mignet aurait pu céder à la tentation bien séduisante de prendre à partie son devancier et de réformer ostensiblement ses jugemens. Cela lui était d'autant plus facile qu'il écrivait un discours et non pas un récit historique. Mais M. Mignet a su résister à cette tentation. S'il fait œuvre d'op-

(1) *Notices et portraits*, t. II, p. 294-295.

position, c'est par le choix de certains sujets, lesquels doivent naturellement amener le développement de certaines idées. Faisant corps avec le sujet principal et ne pouvant sans détriment en être détachées, elles n'altèrent pas le caractère définitif de l'œuvre. Que si l'époque où ces idées sont exprimées les rend agressives et accablantes par l'application qui peut en être faite, ou piquantes et malicieuses par l'effet de contraste qui en résulte, c'est tant pis pour les victimes de ces rapprochemens, surtout quand l'historien-orateur a le soin de tirer du sujet traité tout ce qui en découle, mais rien que ce qui en découle directement. M. Mignet se maintient dans des régions trop élevées pour rechercher ces épigrammes voilées, ces allusions transparentes, si chères à certains écrivains, et que parfois ils font venir de si loin. Il évite scrupuleusement tout ce qui ferait perdre à son œuvre en durée ce qu'elle pourrait gagner en vogue. L'éclat d'une polémique retentissante ne l'a jamais tenté. Il place son art trop haut pour vouloir descendre dans l'arène bruyante des partis, et c'est parce qu'il ne s'est jamais mêlé aux passions contemporaines que le temps passera sur ses œuvres sans en affaiblir la portée. On ne peut donc équitablement le rendre directement responsable des impressions diverses qu'a fait naître, des comparaisons auxquelles a pu conduire la publication de son *Histoire de la révolution* en 1824, de la *Vie de Droz* en 1852, de la *Vie de Jouffroy et de Tocqueville* sous l'empire, de la *Vie du duc Victor de Broglie* en 1874.

Mais si, comme nous venons de l'établir, la galerie de portraits et le tableau d'ensemble ont été conçus dans un même esprit et peint des mêmes couleurs, les portraits complètent utilement le tableau en permettant de mieux se rendre compte des travaux gigantesques accomplis par les acteurs de cette formidable tragédie. Dans l'histoire générale, en effet, les événemens saillans attirent trop exclusivement l'attention du lecteur. Il est dans la révolution certaines dates célèbres qui, de bonne heure gravées dans l'esprit, continuent toujours à exercer une réelle attraction. Le 14 juillet, les 5 et 6 octobre, le 20 juin, le 10 août, le 21 janvier, le 31 mai, le 9 thermidor, le 13 vendémiaire, le 18 fructidor, le 18 brumaire, toutes ces journées dramatiques et terribles sont nécessairement les points culminans et lumineux du récit autant par l'intérêt saisissant qu'elles offrent en elles-mêmes que par leur influence décisive sur la marche générale des choses. En revanche, le lecteur est disposé à passer plus rapidement sur les intervalles de ces journées, intervalles qu'il considère volontiers comme les entr'actes du drame. Combien il en est même, parmi les lecteurs attentifs des meilleures histoires de notre régénération, pour qui la révolution est tout entière dans les dates que nous venons de rap-

peler. Au collége elles ont servi, au professeur comme à l'élève, de points de repère aussi utiles à l'un pour retenir l'attention de ses jeunes auditeurs qu'à ceux-ci pour aider leur mémoire. Puis l'habitude a été conservée, et si l'on connaît dans leurs moindres détails ces dix ou douze journées, on s'imagine bien savoir sa révolution française. C'est là une profonde erreur dont on mesure la gravité, c'est là une injustice qu'on apprend à réparer, en lisant les notices de M. Mignet. On y voit en effet, exposés avec une lumineuse clarté, expliqués avec une rare compétence, ces grands travaux dont nous retrouvons des traces visibles dans toute l'organisation actuelle de notre société. Les ignorer ou du moins ne pas les apprécier à leur juste valeur est un acte d'ingratitude, car c'est à eux que nous devons les bienfaits dont jouit notre génération, moins grande, mais plus heureuse que la forte génération de 1789. C'est parce que celle-ci a compté non-seulement les hardis tribuns et les illustres capitaines que chacun connaît, mais aussi tant d'hommes laborieux qui ont su penser avec maturité, vouloir avec énergie et agir sans relâche, c'est parce que l'œuvre populaire des orateurs brillans et à la parole retentissante s'est complétée par l'action incessante et moins connue des organisateurs de la révolution, que la société française a été placée à la tête des sociétés européennes. La gloire est allée presque tout entière aux philosophes audacieux qui ont proclamé l'égalité civile, aux orateurs éloquens qui ont fait de cette égalité la loi, tandis que ceux qui ont organisé cette égalité, qui ont constitué la société tout entière, n'ont malheureusement pas de nos jours la réputation dont ils ont joui auprès de leurs contemporains. Les notices de M. Mignet remettent ces hommes laborieux à leur véritable place, en même temps qu'elles restituent leur vraie physionomie à ces années mémorables qui n'ont pas été seulement une époque de lutte, mais aussi, mais surtout une période incomparable de travaux exceptionnels. Il faut lire les substantielles études consacrées à Merlin, à Rœderer, à Daunou, à Lakanal, pour comprendre l'immensité de la tâche qu'il y eut alors à accomplir. M. Mignet nous transporte en effet dans ces temps encore plus éloignés de nous par la transformation de l'ordre social que par les années. Il nous conduit au milieu des désordres d'une société dissoute, dans cet amas confus de débris de toute sorte auxquels on eut alors à substituer en toutes choses une organisation nouvelle. L'antique édifice social renversé de fond en comble, tout était à changer : législation, croyances, institutions, idées, mœurs, langage. Le biographe, suivant pas à pas ses personnages, nous place avec eux en face des problèmes à résoudre, problèmes nombreux et compliqués, car il s'agissait de fonder un ordre politique et un ordre social. Il s'agissait de réaliser en détail et avec précision ce qui avait été arrêté en

principe et d'une manière générale dans la célèbre nuit du 4 août, d'atteindre ce but en dégageant avec soin la propriété de la féodalité, d'effacer les dernières traces de la société ancienne sans porter aucune atteinte aux droits légitimes, de tenir compte des coutumes locales au moment même où elles allaient cesser d'exister, en nn mot « d'extirper du sol qu'il épuisait le grand arbre féodal qui avait autrefois couvert la France entière, dont, pendant sept siècles de suite, les rois avaient abattu toutes les branches, mais qui vivait encore par ses innombrables racines (1). » Pour chaque ordre distinct de travaux, des comités spéciaux se forment. L'un, où se soit tinguèrent Sieyes et Talleyrand, est chargé du remaniement territorial de la France, le travail le plus étendu auquel on se soit jamais livré. Dans un autre, on réunit et l'on coordonne les élémens épars d'une législation nouvelle. Ici on se préoccupe d'assurer la durée de tous les autres changemens en les opérant dans les intelligences elles-mêmes, et pour cela on sécularise l'enseignement, on le fonde, comme tout le reste, sur une base civile, et, dans un magnifique rapport dont les principes seront éternellement vrais, Talleyrand considère l'instruction dans sa source, dans son objet, dans son organisation, dans ses méthodes, l'offre à tous les degrés et à tous les âges, la proportionne à toutes les conditions. Là on réorganise l'impôt ou plutôt on l'établit à nouveau, et en même temps que l'on trouve les moyens de faire face aux charges les plus lourdes qui aient jamais pesé sur un gouvernement, on formule pour chaque administration financière ces admirables lois organiques qui, étant le résultat d'une science profonde du droit, d'une connaissance complète de toutes les sources de la richesse publique, d'une prévoyance habile à déjouer les calculs de la fraude, ont résisté à l'épreuve du temps et sont aujourd'hui encore la base fondamentale sur laquelle est assis l'impôt. Comité de constitution, comité de finances, comité de législation, comité des opérations de la guerre, comité de recrutement, comité d'enseignement, comité des travaux administratifs, comité des successions, comité des subsistances, comité des fondations nouvelles, on est trop souvent tenté de les oublier pour porter exclusivement l'attention sur le comité de salut public. M. Mignet nous apprend à être plus équitables, en mettant en relief dans plusieurs de ses notices l'intérêt saisissant qu'offre, à côté des journées dramatiques et sanglantes de la révolution, chacune des journées laborieuses de ces éminens organisateurs, de ces infatigables ouvriers de l'édifice social nouveau.

Pour accomplir une œuvre aussi prodigieuse, ils sont venus, les uns, comme Sieyes et Talleyrand, formés par l'église; les autres,

(1) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 293.

tels que Rœderer et Merlin, issus du barreau; ceux-ci, comme Daunou, ayant reçu la libérale et forte éducation que donnait alors la compagnie de l'Oratoire; ceux-là, comme Lakanal, ayant commencé par le professorat, mais tous animés du même esprit et ayant entendu de bonne heure et avec joie ces bruits d'indépendance, ces rumeurs de révolution qui avaient agité le siècle et pénétré partout, même jusqu'au fond des cloîtres. Leur biographe montre en effet que, pour le grand rôle auquel les destinaient les événemens, ils s'étaient en quelque sorte désignés eux-mêmes par avance. Dès 1788, l'Académie de Berlin ayant appelé l'examen sur les bases de l'autorité paternelle, Daunou, du fond de son cloître, n'hésita pas à traiter cette question en philosophe et en opprimé. « Lorsqu'on examina sérieusement, dit-il, si celui que la dévotion de son père a fait moine est tenu à ne point quitter ce genre de vie, l'ignorance et la superstition avaient effacé toute idée d'ordre et de justice. » On sent dans cet écrit, dit M. Mignet, les approches d'une révolution. On y reconnaît l'homme qui devait saluer avec enthousiasme l'événement libérateur, embrasser tous les principes de 1789 et contribuer puissamment à leur triomphe. Avant même de publier *sur les priviléges* et sur *le tiers-état* les trois fameux écrits qui deviendront « le symbole politique de la révolution, » Sieyes n'avait pas seulement arrêté les principes qui le guidaient, mais aussi les institutions qu'il voulait proposer et le langage même dont il devait se servir. On en jugera par cette anecdote caractéristique : « En 1788, dans un de ses fréquens voyages de Chartres à Paris, raconte M. Mignet, Sieyes se promenait un jour aux Champs-Élysées avec M. de Talleyrand. Il fut témoin d'un acte de brutalité commis par le guet, qui était alors chargé de la police de Paris : une marchande occupait dans les Champs-Élysées une place d'où le guet l'expulsa violemment. Tous les passans s'arrêtèrent et firent éclater des murmures; Sieyes, qui était du nombre, dit : *Cela n'arrivera plus lorsqu'il y aura des gardes nationales en France* (1). » Longtemps avant la réunion des états-généraux, Rœderer publiait à Metz un écrit dans lequel, repoussant l'ancien mode d'élection par classes, il ne voulait que des députés de la nation et il demandait « une assemblée unique dont les membres seraient élus par les suffrages du plus grand nombre, dont les pouvoirs seraient souverains et dont les décisions seraient prises à la pluralité des voix qui bannit seule l'arbitraire des lois comme les lois bannissent seules l'arbitraire du gouvernement. » Merlin consacrait les quatorze années qui ont précédé 1789 à se former par de fortes préparations au rôle considérable qu'il joua dans les assemblées publiques. « Semblable, dit M. Mi-

(1) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 74.

gnet, à ces sources dont les eaux s'accumulent lentement dans les entrailles de la terre pour ne jamais tarir lorsqu'elles en sortent, il amassa ces profondes connaissances qu'il devait répandre si abondamment plus tard. » Pendant la même période, Talleyrand, appelé à se mettre à la tête de sa famille par droit d'aînesse, destiné à la carrière des cadets par une infirmité, livré à lui-même durant son enfance et sa jeunesse, se formait seul en réfléchissant beaucoup et en apprenant à concentrer des sentimens qu'il ne pouvait pas exprimer et répandre. « Il était né, dit M. Mignet, avec des qualités rares; l'éducation qu'il reçut à Saint-Sulpice et à la Sorbonne en ajouta d'autres à celles qu'il tenait de la nature et dont quelques-unes prirent même une autre direction. Il était intelligent, il devint instruit; il était hardi, il devint réservé; il était ardent, il devint contenu; il était fort, il devint adroit. L'ambition qu'il aurait eue partout et qui, inséparable de ses grandes facultés, n'était en quelque sorte que leur exercice, emprunta aux habitudes de l'église sa lenteur et ses moyens... Contrarié dans ses goûts, il entra dans le monde en mécontent, prêt à y agir en révolutionnaire... Il appartint bientôt à l'école qui avait Voltaire pour maître, les droits de l'esprit pour croyance et les progrès de l'humanité pour dessein (1). » Comment s'étonner dès lors que Talleyrand ait, à la veille de la révolution, prononcé devant le clergé des quatre bailliages de son diocèse un discours dans lequel, grand seigneur, il aspirait à l'égalité des classes et à la communauté des droits, évêque, il réclamait la liberté des intelligences!

L'histoire générale s'occupe des personnages seulement quand ils entrent dans l'action. Elle les fait connaître par leurs actes publics et n'a pas mission d'expliquer comment s'est façonné leur caractère, comment ils ont acquis les qualités qui les rendent propres au rôle qu'ils jouent. L'auteur des *Notices* au contraire a pour devoir de montrer sous quelle influence se sont formés les personnages dont il parle, à quels sentimens leur âme s'est tout d'abord ouverte. Il y a nécessité à éclairer les débuts de la carrière d'une lumière qui souvent rejaillit sur l'existence tout entière et sert à pénétrer dans tous ses recoins. M. Mignet n'y manque jamais. Ce n'est pas qu'il appartienne à cette école contemporaine qui, poussant la curiosité jusqu'à la minutie et, donnant aux choses secondaires une importance qu'elles n'ont pas, aux milieux dans lesquels s'est mû un personnage une influence beaucoup trop grande, a fini, d'exagération en exagération, par expliquer la portée d'une œuvre, non par l'œuvre elle-même, mais par l'examen fait à la loupe des mœurs, de la condition, des habitudes, de la santé de son

(1) *Notices et portraits*, t. Ier, p, 189-190.

auteur, et même du climat de la région qu'il habite. Moins excessif, moins systématique, M. Mignet s'est borné à noter les influences incontestables, celles qui se sont exercées pendant l'enfance. C'est ainsi qu'il montre comment Broussais apprit de bonne heure à ne rien craindre et donna, dès son jeune âge, des preuves de l'énergie audacieuse qu'il porta plus tard dans la conduite de la vie et les luttes de la science. « Son père, médecin dans un petit village, l'envoyait de nuit porter dans les campagnes les remèdes qu'il avait prescrits à ses malades. Souvent il ignorait la route qu'il devait parcourir et il se laissait alors guider jusqu'à la chaumière inconnue par le cheval qui y avait conduit son père pendant le jour. Le jeune et intrépide enfant (il n'avait pas alors douze ans) traversait ainsi sans hésitation et sans trouble des bruyères désertes, silencieuses et mal famées, s'aguerrissant dans ces courses nocturnes contre les craintes vagues, qui n'eurent pas plus de prise sur lui que les dangers réels (1). » C'est ainsi encore que M. Mignet montre Jouffroy, dans son enfance, « se rendant souvent sur un plateau élevé d'où il apercevait la vaste chaîne des Alpes qui se déroulait devant lui avec ses vallées profondes et ses pics élancés, aimant du pays de sa jeunesse l'air libre, les horizons lointains, les neiges éclatantes, les forêts vertes, et y puisant ces belles et fortes teintes qui lui servirent à revêtir ensuite d'un langage naturel et coloré des pensées étendues et profondes (2). » C'est dans le même ordre d'idées que nous trouvons dans la notice consacrée à Macaulay ce trait significatif : « Une vieille demeure des anciens Templiers, avec ses vingt-huit fenêtres de front, sa chapelle grise attenant au manoir, son site agréable sur les confins de la forêt de Charnwood et où se trouvaient conservés de respectables débris des temps passés, des casques qu'avaient portés des guerriers du moyen âge, des épées qui avaient été tirées dans le grand armement de 1588 contre l'invasion projetée de Philippe II, fut le berceau du futur et *pittoresque* historien (3). » M. Mignet se garde bien d'insister. Une anecdote pour Broussais, un trait pour Jouffroy, une épithète pour Macaulay, lui suffisent pour exprimer un rapide rapprochement, ou plutôt pour en éveiller l'idée dans l'esprit du lecteur. Aller plus loin eût été tomber dans le système. Mais M. Mignet a été avec raison moins réservé et plus affirmatif en ce qui touche aux influences premières quand il a parlé des actions principaux de la révolution. Pour tous les hommes en effet qui ont eu la fortune de respirer de bonne heure, dans l'atmosphère enivrante du XVIIIe siècle, l'esprit de liberté philosophique, cette action a été décisive. Nous en trouvons

(1) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 245.
(2) *Notices et portraits*, t. III, p. 5.
(3) *Notices et portraits*, t. III, p. 317.

la marque ineffaçable dans tous les personnages de cette époque, soit que leur vie ait été étudiée par autrui, soit qu'ils l'aient eux-mêmes racontée dans des mémoires. En ne se bornant pas à indiquer discrètement une influence possible, en peignant sous des traits énergiques les premières idées sous l'empire desquelles se sont formés les hommes de la révolution, les sentimens qui ont tout d'abord fait battre leur cœur, les convictions qui ont obtenu chez eux l'enthousiasme du jeune âge et conservé le dévoûment de l'âge mûr, M. Mignet a été fidèle à la vérité. Partout, dans les lettres privées comme dans les documens publics, dans les confidences personnelles aussi bien que dans les plus graves récits, ils sont décrits de la même façon, ces temps avant-coureurs de la révolution où l'on avait foi dans une régénération prochaine, ces temps où l'on était heureux et confiant, car, ainsi que le fait observer M. Mignet, on est toujours heureux et confiant dans les momens où les révolutions ne s'opèrent encore que dans les intelligences, où l'on ne change que les idées, où les croyances qui succombent ne font encore souffrir personne, où l'action qui s'exerce est purement morale, et où l'enthousiasme de ce qu'on espère ne permet pas de regretter ce qu'on perd.

III.

Par l'entière conformité des jugemens particuliers émis dans les *portraits* avec les jugemens généraux prononcés dans l'histoire d'ensemble, par la description attachante des immenses travaux auxquels se sont livrés les organisateurs de la société nouvelle, par l'intérêt à la fois historique et philosophique qu'offre l'étude de l'origine et du développement de leurs convictions, les notices consacrées par M. Mignet à plusieurs grands personnages de la révolution française ont une importance considérable. Le savant secrétaire perpétuel a mis le même soin consciencieux à composer et à écrire ses autres notices. L'extrême diversité des travaux qui sont du ressort de l'Académie des sciences morales et politiques fait la variété des *portraits* de M. Mignet, mais aussi lui a imposé bien des études approfondies sur des sujets très différens. Il n'a jamais failli à ces obligations nombreuses et il a même apporté une application toute particulière quand il s'est agi de décrire des travaux étrangers à ses études habituelles. Lorsque par exemple il a eu à exposer les doctrines médicales et physiologiques du docteur Broussais, il l'a fait avec une exactitude si remarquable, il a paru si familiarisé avec toutes les formules dogmatiques, avec tout le vocabulaire du médecin et du chirurgien qu'on pouvait croire l'historien transformé

tout à coup en membre de l'Académie de médecine. Non pas qu'il y ait dans cette étude du pédantisme, de l'affectation et l'emploi d'un langage technique : M. Mignet a eu la patience de pénétrer dans les obscurités et les longues dissertations propres aux travaux qu'il avait à analyser ; mais les vérités et les descriptions qui ont résulté de ses recherches sont sorties de sa plume brillantes comme la lumière. La fatigue a été pour lui, le charme pour le lecteur. C'est à cette notice surtout que l'on peut appliquer le mot de Voltaire :

L'ignorant l'entendit, le savant l'admira !

car il était impossible d'employer un langage qui eût à la fois plus d'exactitude aux yeux des hommes spéciaux et plus de clarté pour ceux qui ne le sont pas. Sans doute c'est comme philosophe et non comme médecin que Broussais appartenait à l'Académie des sciences morales. Mais, ainsi que le fait remarquer M. Mignet, Broussais n'a été philosophe que par occasion et en quelque sorte par déduction, et comme en lui le physiologiste a précédé, inspiré, subjugué le penseur, il fallait chercher ses principes philosophiques dans ses théories médicales. M. Mignet ne s'est pas borné à les exposer ; il en a expliqué la formation et le développement, et, comme il n'a laissé aucun point obscur, comme il a montré ce qu'était l'école médicale au moment de l'arrivée de Broussais à Paris, quels furent ses maîtres, dans quel état se trouvait la science de la médecine lorsque le fougeux novateur entreprit de la réformer, comme son biographe résume à grands traits l'histoire de cette science et va jusqu'à décrire par quelques coups de pinceau vigoureux le corps humain, on sort de cette lecture d'un discours de cinquante pages presque aussi instruit soi-même dans ces matières spéciales que si l'on avait lu vingt volumes choisis de médecine. Jamais un tel travail de condensation n'a abouti à une œuvre aussi substantielle, et pour le lecteur, à une satisfaction d'esprit plus complète. Jamais on n'a mieux prouvé que tout se peut dans la langue de Pascal et de Buffon, laquelle est rebelle seulement pour ceux qui n'ont pas l'habitude de s'en servir. La même lucidité se remarque dans la notice consacrée au philosophe Destutt de Tracy, qui cependant, pas plus que Broussais, n'a fait partie de l'école spiritualiste à laquelle appartient M. Mignet. Mais ici encore le biographe a si profondément pénétré jusqu'au fond de son sujet ; il a si bien indiqué les directions diverses que Destutt de Tracy a prises, les maîtres successifs dont il a subi l'influence, l'origine certaine de ses systèmes, le moment précis où il les a conçus, qu'on assiste en quelque sorte au développement de son intelligence et à la création même de ses découvertes. L'orateur s'est substitué au philosophe pour le peindre, et celui-ci ne répudierait aucun des traits carac-

téristiques par lesquels est si vivement présentée la grande action qu'il a exercée.

Mais cette exactitude consciencieuse, ce soin scrupuleux de ne rien omettre de ce qui peut faire connaître un système dans toutes ses parties, M. Mignet sait les concilier avec ses devoirs de juge. Plus il a montré une équité impartiale en exposant des doctrines qui ne sont pas les siennes, moins il se refuse le droit de les réfuter. Il le fait sobrement, car sa principale mission n'est pas là; mais il le fait en quelques traits assez énergiques, quoique brefs, pour entraîner la conviction. C'est ainsi qu'après avoir tracé d'une main ferme le dessin général du système matérialiste de Broussais, M. Mignet l'attaque franchement sur son propre terrain et le combat avec une déduction des plus rigoureuses et une logique absolument inflexible. Il montre que Broussais ne saurait avoir raison contre le sentiment unanime du genre humain et contre l'opinion à peu près générale des philosophes qui place dans le corps un principe spirituel distinct, quoique dépendant de lui sous beaucoup de rapports pendant leur union passagère. « Est-il possible d'admettre, dit M. Mignet, qu'un instrument matériel produise seul des effets qui ne le sont pas? que la pensée, à laquelle Broussais n'accorde pas plus que personne les attributs de la matière, puisqu'il convient qu'elle ne peut ni se voir, ni se toucher, ni se décomposer, soit le résultat direct d'un organe qui se voit, se touche, se décompose? Avec quelle apparence ce qui est un peut-il être confondu avec ce qui est complexe? ce qui est spontané et actif avec ce qui est passif et dépendant? ce qui peut être partout à la fois dans l'espace et dans le temps, sans être soumis aux conditions de l'étendue et de la durée, avec ce qui ne saurait se trouver qu'en un seul lieu, dans un seul moment?.. Il est aussi difficile de rejeter l'âme du corps que d'exclure Dieu du monde. Le corps ne peut pas plus se passer que le monde d'un ordonnateur spirituel qui possède et qui dirige ces nobles facultés à l'aide desquelles nous comprenons les lois des choses et des êtres, nous aimons la justice, nous faisons volontairement le bien, et nous nous élevons jusqu'au sacrifice réfléchi de nous-mêmes (1). »

Aussi éloquent, aussi ferme quand il réfute les théories de Destutt de Tracy, M. Mignet n'en étudie pas avec moins de soin cette curieuse et originale physionomie qui vivra à jamais par le portrait qu'il en a tracé et que l'on sent ressemblant, tant il est plein de vie. En lisant la notice de M. Mignet, on croit voir la toile se détacher de son cadre et s'animer; on croit rencontrer encore se rendant à l'Institut ce vieillard « vêtu de noir, constamment en bas de

(1) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 278.

soie, le visage surmonté d'un vaste abat-jour vert, une longue canne à la main, marchant toujours seul avec plus de hardiesse et d'un pas plus ferme que ne devaient le permettre ses yeux presque éteints. » M. Mignet pouvait-il mieux à la fois le faire connaître et l'expliquer qu'en disant : « Il y avait chez lui un contraste singulier de simplicité démocratique et de manières féodales. Ayant à la fois reçu l'éducation aristocratique de l'ancienne société française et les principes libéraux du XVIIIe siècle, *il était resté dans ses habitudes en arrière de ses idées.* » Ce sont là des traits à la grande façon du XVIIe siècle, des traits qui illuminent une figure et la gravent profondément et à jamais dans le souvenir. Non moins saisissant, non moins ressemblant est le portrait que trace M. Mignet de Jouffroy, « qui portait sur son visage les traces d'une méditation constante et heureuse, dont le vaste front semblait le siége des plus hautes et des plus tranquilles pensées, dont les yeux doux et pénétrans étaient en quelque sorte tournés au dedans de lui-même, leur transparence profonde laissant voir les objets purs et beaux sur lesquels se fixaient incessamment ses regards. » La physionomie touchante et un peu mélancolique de ce philosophe, dans lequel il y avait beaucoup du poète, est reproduite aussi fidèlement que sont analysés avec exactitude ses travaux. Rien ne saurait être comparé, même dans l'œuvre de M. Mignet, à l'exposé merveilleux des doctrines de Jouffroy et surtout de sa théorie sur le sommeil :

« Cet état du sommeil, dit admirablement M. Mignet, état tout à la fois si ordinaire et si étrange, durant lequel la vie extérieure étant suspendue, commence une vie imaginaire qui présente des souvenirs sans rapport et des événemens sans suite, qui fait perdre l'appréciation des temps, le sentiment des distances, le discernement des impossibilités, où la mémoire distingue tout et ne rappelle rien et où l'esprit, ne sachant plus ni combiner ni vouloir, se laisse entraîner par des impressions qui se succèdent dans des situations qui se contredisent, sans s'étonner de la succession invraisemblable des unes, sans être arrêté par la contradiction choquante des autres, M. Jouffroy le décrit fort ingénieusement, et le considère, avec Bacon, comme le retour de l'esprit vivant en lui-même. Tandis que les physiologistes font servir le sommeil au triomphe du corps, lui y voit la domination exclusive de l'âme. C'est elle qui veille pendant que son serviteur se délasse; c'est elle qui, toujours attentive à ce qui se passe extérieurement, se montre insensible à un grand bruit qu'elle connaît, mais se trouble à un bruit dont elle n'a pas l'habitude, et réveille le corps pour vérifier le danger et au besoin s'en garantir; c'est elle qui mesure le temps pendant la nuit et quelquefois interrompt le sommeil au moment précis fixé dans les projets de la veille; c'est elle enfin qui, par un effort senti au dedans

avant de parvenir au dehors, rappelle les sens à leurs fonctions lorsqu'ils ont réparé leurs forces épuisées. Son action ne cesse donc jamais; elle se transforme. Sa fatigue venant de la pensée, elle prend son repos dans le rêve. Ce genre de repos, elle ne se le donne pas seulement dans la nuit, mais dans le jour, et alors le rêve s'appelle rêverie. L'esprit, entraîné par l'apparition irréfléchie des objets ou par le souvenir non combiné des impressions et des sentimens, se laisse aller au courant mobile de ses libres et fantastiques imaginations aussi bien dans la rêverie, qui est le songe du jour, que dans le songe, qui est la rêverie de la nuit. »

Pour le soin scrupuleux des moindres détails, pour la délicatesse exquise de l'analyse et la perfection suprême de la forme, ce morceau se détache en relief et force l'admiration. On dirait que M. Mignet a vécu dans une intimité étroite avec celui qu'il fait connaître, et qu'en disciple respectueux il s'est assimilé ses doctrines; mais en lisant les autres notices on fait une remarque semblable, parce que partout on retrouve la même fidélité consciencieuse, la même application vigilante à ne rien omettre d'essentiel, le même soin attentif de pénétrer jusqu'au fond de l'âme des personnages étudiés et de surprendre le secret de leurs mobiles. Tour à tour philosophe profond avec Broussais, Destutt de Tracy, Cabanis, Schelling, Jouffroy, Laromiguière, de Gérando et Cousin, diplomate pénétrant avec Talleyrand, Bignon et Rossi, jurisconsulte éclairé avec Livingston, Merlin, Siméon, Portalis, Savigny, homme d'état expérimenté avec Sieyes, Rœderer, Tocqueville, lord Brougham et le duc Victor de Broglie, économiste judicieux avec Charles Comte et Dunoyer, historien éminent avec Sismondi, Droz, Ancillon, Hallam, Macaulay et Thierry, M. Mignet a fait preuve d'une aptitude en quelque sorte universelle. Comme il n'est pas une seule question politique, morale ou sociale sur laquelle il n'ait jeté les lumières de sa haute raison, cet ensemble d'études magistrales est l'exposé le plus complet des grandes idées qui, depuis un siècle, remuent le monde. Nous emploierions le mot d'encyclopédie, s'il n'éveillait point la pensée de longs développemens et s'il n'excluait pas la concision et la sobriété qui distinguent le talent de M. Mignet. Mais, pour l'universalité des sujets sur lesquels il a semé à pleines mains tant d'aperçus nouveaux et élevés, rien ne surpasse dans notre littérature cette substantielle collection.

Ce n'est pas sur la France seule que l'historien-orateur porte son attention. Tantôt il suit lord Brougham en Angleterre, et, en quelques pages saisissantes, il décrit les institutions de cette grande nation. Tantôt il accompagne Bignon en Pologne, et il jette une vive clarté sur les causes de la chute de cette nation infortunée. Tantôt il pé-

nètre avec Sismondi en Italie, et il étudie ce pays « qui a dépassé tous les autres en prospérité et en infortune, qui a conquis et organisé deux fois le monde sous les Romains et sous les papes, qui, expiant en quelque sorte ses victoires et sa domination, est tombé du faîte de la grandeur et de l'unité dans l'excès de l'affaiblissement et de la division, a été tour à tour envahi par les peuples barbares et par les chefs des monarchies militaires du continent, et s'est trouvé encore assez fort pour triompher de tous les conquérans pendant dix siècles (1). » Tantôt il se transporte avec Livingston en Amérique, et il juge ce peuple « pour lequel sa position et la Providence ont plus fait que la prévoyance et les institutions mêmes de ses législateurs, car elles l'ont placé sur un vaste continent, sans voisins redoutables et dès lors sans ennemis, sans guerre étrangère et dès lors sans danger intérieur; elles ont ouvert à son activité d'immenses perspectives, elles lui ont donné des déserts à peupler, des forêts à abattre, des savanes à cultiver, des montagnes à franchir, des fleuves à diriger, un monde entier à parcourir et à gagner à la civilisation (2). » C'est encore pour honorer l'Amérique dans une de ses gloires les plus pures, en même temps que pour fournir un admirable modèle à suivre, que M. Mignet a écrit cette vie de Franklin « où chacun peut apprendre quelque chose, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le simple citoyen comme l'homme d'état, et qui offre surtout des enseignemens et des expériences à ceux qui, nés dans une humble condition, sans appui et sans fortune, sentent en eux le désir d'améliorer leur sort et cherchent les moyens de se distinguer parmi leurs semblables (3). » C'est placer très haut, mais non trop haut, ce récit que de le mettre à côté des *Vies* de Plutarque. Sage plein d'indulgence, grand homme plein de simplicité, ayant agrandi la science, pratiqué la vertu, toujours voulu la liberté, Franklin est digne d'être mis à côté des héros de Plutarque, et son historien n'a pas été infidèle à la mission de rendre Franklin encore utile par ses exemples après l'avoir été par ses actions.

Pour une telle diversité de sujets, M. Mignet a su varier son style et l'assouplir aux diverses obligations qui lui incombaient. Simple et facile quand il s'agit de raconter la vie de Franklin, gracieux et plein de charme quand il expose, après Droz, l'art d'être heureux, majestueux et noble quand il résume à grands traits les destinées d'un peuple, bref, rapide, concis quand il trace le portrait de Sieyes, véhément et animé lorqu'il replace sous nos yeux le fougueux et intempérant Broussais, le style des notices, toujours élé-

(1) *Notices et portraits*, t. II, p. 61.
(2) *Notices et portraits*, t. Ier, p. 150.
(3) *Notices et portraits*, t. II, p. 310.

gant et d'une pureté incomparable, sait revêtir toutes les formes et s'adapter à toutes les nécessités. Toutefois il est juste de dire qu'il est plus historique qu'oratoire, et que si M. Mignet a au suprême degré la correction académique, il s'abstient avec soin des ornemens académiques. Il a la fermeté de dessin et la netteté de contour qui caractérisent les grands écrivains. Son langage est encore plus voisin de la sculpture que de la peinture, et en le lisant on évoque volontiers l'idée du poli du marbre, de sa correcte simplicité et aussi de sa dureté, qui lui permet de résister au temps. Jamais il ne déclame, et l'émotion qu'il arrache au lecteur est d'autant plus profonde que ce n'est pas l'émotion appelée par des paroles pompeuses, mais bien celle qui sort spontanément des faits eux-mêmes exposés avec une saisissante exactitude. « La vraie éloquence se moque de l'éloquence, » a dit Pascal. Avec M. Mignet, on vérifie une fois de plus la justesse de ce mot. Qu'on lise par exemple le récit de la mort de Mirabeau dans la notice consacrée à Cabanis, son ami, ou de la fin tragique de Rossi dans la notice du grand patriote italien, c'est le même procédé, ou plutôt la même absence de procédés. Pas une parole qui soit destinée à troubler l'âme du lecteur, pas un appel direct à son émotion, pas un cri qui la provoque. Et pourtant l'émotion est obtenue, tant les moindres détails des deux funèbres images sont décrits avec netteté, tant leur fidélité poignante s'impose à nous d'une façon incontestable, tant les deux scènes se détachent vigoureusement et attirent avec force nos regards. C'est là la grande méthode, celle des maîtres, celle des historiens les plus illustres de l'antiquité, et c'est en cela encore que l'interprète de l'Académie des sciences morales est resté dans ses notices historien plutôt qu'orateur académique. Comment s'en plaindrait-on? Il y aura en France d'habiles et de pompeux orateurs académiques longtemps encore après qu'il n'y aura plus de grands historiens. Rien de factice, rien d'artificiel dans les transitions qui unissent les unes aux autres les différentes parties des notices de M. Mignet. Le plus souvent le lien consiste dans une de ces fortes maximes où se révèle le penseur et qui se fixent dans l'esprit par leur énergique brièveté. Naissant naturellement du sujet et étroitement liées à ce qui les entoure, ces maximes peuvent être cependant détachées de leur cadre; elles apparaissent alors avec leur valeur propre, et l'on reconnaît qu'elles sont des vérités non relatives, mais absolues. De même que les maximes qui abondent dans l'œuvre de M. Mignet, les allusions contemporaines sortent du fond même du sujet. Se présentant naturellement, elles ne sont pas une malignité de l'esprit; elles ont le caractère de vérités durables. L'écrivain ni ne les recherche, ni ne les évite. Il les lance en un trait bref et rapide, et

elles atteignent d'autant plus sûrement ceux qu'elles visent ou du moins qui ne peuvent pas ne point se les appliquer. Lorsque, le lendemain du coup d'état, M. Mignet, faisant le portrait de Jouffroy, flétrissait ces temps « où l'humanité énervée n'aspire qu'à se reposer et à jouir, où, pour avoir voulu des droits excessifs, on abandonne les droits nécessaires, où la philosophie et la liberté sont comme tombées en disgrâce (1), » il y eut des cris de colère; mais l'écho de ces cris s'est éteint depuis longtemps, et la protestation courageuse demeure. C'est qu'elle est contenue dans une œuvre achevée, dont le style assurera la durée. C'est qu'elle émane d'un écrivain qui a plus que personne la faculté précieuse de concentration, le don si rare de ramener toutes choses à quelques lignes essentielles, sculpturales et par cela même à jamais indestructibles.

Commencée il y a quarante-deux ans et continuée dans le même esprit et avec le même talent supérieur, cette magnifique galerie s'enrichit à de trop longs intervalles d'un portrait nouveau. « C'est la destinée des vieillards, a dit M. Guizot, de survivre à leurs amis. » M. Mignet subit cette destinée. Il a vu déjà se succéder plusieurs générations de confrères parmi lesquels étaient des amis bien chers. Plus d'une fois le discours, qui lui était prescrit comme un devoir académique, devenait en même temps une dette de son cœur, et il était aidé dans l'accomplissement de sa tâche par l'amitié autant que par l'admiration. C'est ainsi qu'il a eu, il y a quelques années, l'obligation à la fois triste et douce d'écrire le portrait de Cousin, à côté duquel, près d'un demi-siècle, il avait vécu dans l'intimité d'une tendre affection. Bientôt sans doute M. Mignet s'acquittera d'un devoir plus glorieux encore, mais aussi douloureux pour son cœur, en retraçant la vie si vaste, si remplie, de cet homme extraordinaire dont l'intelligence, apte à tout, était de celles qui apparaissent de loin en loin pour éclairer le monde, et dont la mort n'a pas été seulement un deuil national, un deuil européen, mais aussi un deuil universel, car elle a apporté un préjudice à l'esprit humain tout entier. Nous souhaitons à plus d'un titre que le nombre de ces statues coulées en bronze aille longtemps encore en augmentant. Nous le souhaitons pour nos petits-neveux, qui ne pourront pas trouver de guide plus sûr, plus consciencieux quand ils chercheront à connaître notre époque. Nous le souhaitons pour notre pays, car jamais il n'a eu un tel besoin de puiser, dans de grands exemples, des forces nouvelles et d'entendre avec profit la voix si respectée d'un tel patriote, d'un tel libéral qui, comme son illustre ami, serait digne d'avoir pour devise *patriam dilexit, veri-*

(1) *Notices et portraits*, t. III, p. 2.

tatem coluit. Nous le souhaitons aussi pour l'Académie des sciences morales et politiques, car elle ne saurait avoir d'interprète plus autorisé. Naguère, et dans une cérémonie touchante, cette Académie fêtait la quarantième année de la magistrature si dignement exercée par M. Mignet. Puisse-t-elle voir cette étroite union se prolonger de plus en plus, et, après les noces d'argent, célébrer un jour les noces d'or !

En terminant cette étude consacrée d'abord à la fausse éloquence dite académique dans la mauvaise acception du mot, puis à la véritable éloquence académique, à celle qui est dans les choses et non dans les paroles, enfin et surtout à un maître d'un talent si supérieur, nous tenons à exprimer le vœu de voir l'Académie française supprimer les entraves qui trop souvent ont comprimé l'essor des écrivains auxquels elle faisait appel. « Les concours académiques, a dit Voltaire, sont comme les thèmes que l'on fait au collége. Ils n'influent en rien sur le goût de la nation. » Il est souhaitable que ce mot cesse d'être vrai. Que l'Académie, gardienne vigilante de la langue, oppose un obstacle infranchissable aux témérités entreprenantes de la fantaisie, aux envahissemens des néologismes, rien de mieux; c'est là son rôle. La langue qui a suffi à Pascal, à Bossuet, à Rousseau, à Chateaubriand, est assez souple, assez riche pour prendre toutes les formes, reproduire toutes les couleurs, exprimer toutes les pensées. En général, ceux-là seuls la jugent insuffisante qui ne savent pas la manier. Mais de ce que nous sommes partisan convaincu de la nécessité de ne modifier en rien, ni directement ni indirectement, l'aspect de notre magnifique langue, nous ne croyons pas moins fermement à l'obligation qui s'impose à l'Académie de faire entrer les concours dans une voie nouvelle où l'on gagnerait en vérité, en vigueur et en influence efficace ce qu'on perdrait du côté des traditions et de la convention. Nous souhaitons que cette compagnie illustre, et qui jouit d'une si légitime autorité, ouvre une plus libre carrière à l'esprit en l'allégeant du poids accablant de formes usées, de traditions surannées, de moules uniformes, laisse pénétrer davantage dans l'éloquence académique le piquant ingrédient de la critique, renonce à l'éloge à tout prix, sans réserve, fait sur programme, enfin offre un champ plus vaste à l'inspiration des jeunes écrivains en leur laissant, dans le choix des sujets et dans la manière de les traiter, cette grande chose qui est la vraie, la seule inspiratrice des idées fortes et des mouvemens éloquens, la liberté.

MARIUS TOPIN.

LES COLONIES

DE

L'AFRIQUE AUSTRALE

II [1].

LES ÉPREUVES DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE.
— L'ÉTAT LIBRE D'ORANGE. — L'ANNEXION DU TRANSVAAL.

South Africa, past and present, by John Noble, Clerk of the house of assembly of the Cape colony, Cape-Town, 1877. — II. *Natal, a history and description of the colony*, by H. Brooks. London, 1876.

I.

Certes c'est une entreprise scabreuse de mettre en œuvre une jeune constitution, surtout chez un peuple qui jusqu'alors n'a connu que par ouï-dire les bienfaits du régime représentatif. Le parlement octroyé à la colonie du Cap par l'acte royal de 1854 se trouvait avoir beaucoup d'indépendance et peu d'attributions. Tout-puissant dans les affaires concernant la condition intérieure du pays, il n'avait nul droit de s'occuper des intérêts extérieurs. Le gouverneur conservait la situation prépondérante qu'il avait eue jusqu'alors. En effet, l'administration locale ne relevait du parlement que par le budget, tandis que le gouverneur, outre sa qualité de haut commissaire pour les affaires indigènes, exerçait un pouvoir absolu, sauf

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier 1878.

contrôle du cabinet britannique, dans la province récemment annexée sous le nom de Cafrerie britannique; les chambres élues n'étaient pas consultées sur la politique à suivre à l'égard des boers ou des tribus natives, bien que la sécurité du territoire en dépendît. En un mot, la colonie était un état libre, sans ministre de la guerre ni ministre des affaires étrangères. Les inconvéniens de cette situation se firent bientôt sentir.

En cette même année où se réunit le premier parlement (1854) arrivait un nouveau gouverneur, sir George Grey, recommandé par les succès qu'il avait obtenus déjà tant en Australie que dans la Nouvelle-Zélande; dans cette dernière province surtout, où les indigènes s'étaient montrés d'abord fort hostiles à la domination européenne, il était parvenu à leur imposer une politique de paix et de conciliation. Après un voyage rapide dans la Cafrerie, au-delà de l'Orange et à Natal, pour étudier les ressources du pays et l'esprit de ses habitans, son plan fut vite arrêté. A la métropole il demanda un subside annuel de 40,000 livres sterling pour ouvrir des routes, créer des institutions de charité, répandre l'instruction chez les Cafres, en faisant valoir que cette somme était faible en comparaison de ce qu'avait coûté la dernière guerre, et que cet essai de civilisation, si l'on avait la constance d'y persévérer quelques années, transformerait peu à peu d'anciens insurgés en sujets fidèles et dociles. Il obtint de ce côté ce qu'il sollicitait. La plus récente insurrection avait exigé un sacrifice de plusieurs millions; la dépense annuelle de l'armée dépassait encore 400,000 livres sterling. On pouvait bien essayer à peu de frais une politique plus humaine. Au parlement du Cap il proposa d'organiser, au prix de 50,000 livres par an, un corps de police à cheval pour surveiller la frontière, et d'enrégimenter les colons en une sorte de garde nationale mobile qui ne sortirait jamais de son district. Ces propositions furent encore adoptées.

Mais la Cafrerie pouvait-elle être pacifiée tant qu'on n'y compterait qu'un millier d'Européens en regard de 90,000 indigènes? L'état social de cette contrée était vraiment de nature à inspirer quelques inquiétudes. Divisés par tribus, les Cafres vivaient dans des villages ou *kraals* au sommet des montagnes, les femmes adonnées aux travaux domestiques, les hommes oisifs la plupart du temps. L'un d'eux appelait-il ses compatriotes aux armes, le cri de guerre se répétait de village en village, chacun se dirigeait à la hâte vers le rendez-vous désigné. La vie pastorale, la seule qu'ils connussent, est favorable au maintien des habitudes militaires. Toutefois, comme la richesse du sol leur permettait de faire vivre leurs troupeaux en toute saison sans beaucoup s'écarter de leur campement

ordinaire, ils n'étaient ni nomades ni citadins. Peut-être est-ce en ces conditions que le régime féodal se conserve le mieux. Tout chef de tribu avait, en vertu de vieilles coutumes, le droit de rançonner ses vassaux sous de futiles prétextes. Ainsi tout individu qui s'était enrichi par le commerce ou par l'élevage des troupeaux ne manquait pas d'être accusé de sortilége; sa vie était menacée, ses biens confisqués. Autour du prince se réunissaient des courtisans habiles à profiter de ces concussions, avides d'en conserver la tradition. Sir George Grey connaissait cela. Il offrit de payer une rente fixe aux chefs de tribu qui renonceraient au privilége de taxer leurs sujets. Certains critiques prétendirent que c'était mal employer l'argent de la Grande-Bretagne que de le donner à de tels personnages. On reconnut bientôt que c'était au contraire un moyen assuré de détruire l'influence des monarques indigènes. Ils conservèrent les honneurs de leur situation, il est vrai; ils n'en eurent plus le pouvoir. En échange de ces subsides annuels, on leur imposa de recevoir dans leurs *kraals* des magistrats européens qui furent bientôt les vrais maîtres.

Cependant sir G. Grey pensait que le plus sûr était de développer la colonisation. Il aurait voulu établir dans la Cafrerie, comme il l'avait fait à la Nouvelle-Zélande, des soldats libérés du service militaire, réunis dans des villages bien fortifiés. Il se trouvait justement que le gouvernement britannique licenciait à cette époque une légion allemande recrutée pour les besoins de la guerre d'Orient. Chaque homme avait droit, par son contrat d'engagement, à une indemnité de 500 francs; avec 2,500 francs par tête on calcula qu'il était possible de les transporter au Cap et de payer les frais de leur premier établissement. Le parlement colonial prit volontiers à sa charge une partie de la dépense; 2,300 sous-officiers et soldats, conduits par un certain nombre d'officiers, furent ainsi dirigés vers la Cafrerie. Par malheur, ils étaient presque tous célibataires, en sorte que l'élément essentiel de la colonisation faisait défaut. Au reste, cet essai de peuplement militaire avorta par une autre cause. L'Angleterre avait treize régimens dans l'Afrique australe, ce qui constituait une garnison bien considérable pour une possession de cette importance. Lorsque éclata l'insurrection de l'Inde en 1857, il fallut expédier aussitôt en Asie la plus grande partie de ces troupes; le gouverneur eut alors quelques inquiétudes sur la tranquillité de la colonie, il se hâta de rappeler au service les émigrés allemands. En somme, la tentative ne réussit pas. Ailleurs aussi on a rêvé avec aussi peu de succès de défricher un pays nouveau par la colonisation militaire.

Les Cafres sont musulmans. Peut-être subirent-ils en 1856,

comme tous leurs coreligionnaires d'Afrique et d'Asie, l'influence des énergumènes qui prêchaient la guerre sainte. Il est certain qu'il y eut alors chez eux beaucoup d'agitation. Une prophétesse leur annonça qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir à jour donné, que les Européens seraient tous exterminés, que pour mériter les faveurs que l'avenir leur réservait, il fallait détruire leurs provisions, sacrifier leur bétail, ne rien conserver que des chevaux, des armes et des munitions. Toute la tribu des Galekas se laissa prendre à cette tromperie. Il est vraisemblable que la prophétesse était inspirée par des meneurs qui comptaient entraîner à une guerre d'extermination des hommes dénués de toutes ressources. Sir George Grey, bien renseigné sur ce qui se passait, s'était mis en mesure d'étouffer tout mouvement insurrectionnel. La frontière était garnie de troupes. Des magasins avaient été préparés pour secourir les plus malheureux. Lorsque les insurgés, sous la conduite de leur chef Kreli, voulurent se rapprocher des stations européennes, ils rencontrèrent une résistance qui les obligea de se réfugier dans les montagnes. Beaucoup y périrent, d'autres se dispersèrent. Des Hottentots fidèles reçurent les terres qu'ils abandonnaient. Ce fut le dernier effort des Cafres contre la colonisation européenne. Depuis vingt ans que ceci s'est passé, on n'a plus entendu parler d'insurrection, sauf en ces dernières semaines.

On loue très haut les mérites d'un gouverneur qui écrase les indigènes dans une bataille. La politique prudente de sir G. Grey qui triomphait sans combat est préférable. Néanmoins la conduite qu'il avait tenue en cette circonstance fut blâmée par quelques-uns. Le parlement du Cap lui reprocha d'avoir employé les forces de la colonie pour une expédition, même pacifique, au-delà de la frontière. Jusqu'alors il n'y avait guère eu de désaccord entre lui et les assemblées élues, parce qu'il allait volontiers de l'avant, ce qui ne déplaisait pas aux colons, entreprenans par caractère. Mais ce qui plaisait à ceux-ci n'était pas toujours goûté par le cabinet britannique. On en eut bientôt la preuve. Les autorités de l'état libre d'Orange, que le voisinage des natifs inquiétait aussi et qui le plus souvent n'étaient pas de force à leur tenir tête, proposèrent de conclure avec les provinces du Cap une alliance dont la conséquence presque immédiate eût été une sorte de fédération entre la colonie anglaise et les boers dissidens.

La question était épineuse. L'abandon par la couronne d'Angleterre des provinces situées au nord de l'Orange avait précédé l'établissement du régime représentatif. Comme cela s'était fait à l'insu des colons, pour mieux dire contre leur avis, il était présumable qu'ils se prononceraient en faveur de l'union. Sir G. Grey ne pouvait

qu'être flatté pour sa part d'accroître les territoires dont il avait le gouvernement. Aussi ne craignit-il pas de provoquer une proposition dans ce sens de la part du Volksraad de Bloemfontein. Bien plus, il engagea le parlement du Cap à formuler son opinion sur ce sujet. Les instructions qu'il avait reçues lui prescrivaient cependant de ne rien entreprendre avant d'avoir reçu de nouveaux ordres. Le secrétaire d'état des colonies, — c'était alors sir Bulwer Lytton, — eut donc lieu d'être fort mécontent de se voir engagé dans cette affaire. Le gouverneur voulut se justifier, et il le fit avec adresse. L'union des états de l'Afrique australe devait, à l'en croire, les rendre invulnérables contre les tentatives des indigènes, stimuler le commerce et l'industrie par la suppression de frontières artificielles, donner plus de poids aux délibérations des assemblées électives. Il avait déjà fait valoir ces raisons; s'était-il mépris sur le sens des instructions par lesquelles on lui avait répondu? Quoi d'étonnant? Depuis cinq ans qu'il administrait cette province, sept ministres s'étaient succédé à Londres au département des colonies. Chacun de ceux-ci avait eu ses idées propres, son programme. Le ministre actuel, sir B. Lytton, ne lui avait-il pas recommandé l'étude de la question? « Excusez-moi d'ajouter, disait-il en terminant, que l'on peut mal comprendre à distance les dépêches du chef dont on dépend, même lorsque ces dépêches sont rédigées par l'un des plus habiles écrivains de l'époque. » Néanmoins sir G. Grey fut relevé de ses fonctions. En d'autres occasions déjà, on s'était aperçu qu'il montrait trop d'indépendance ou trop d'empressement à agir de son initiative, ne laissant à ses supérieurs que la ressource d'accepter ou de rejeter un fait accompli.

Il était fâcheux d'enlever à la colonie du Cap un gouverneur que ses défauts mêmes avaient rendu populaire. Par bonheur une nouvelle évolution ministérielle ramena aux affaires le duc de Newcastle dont il était l'ami. Il ne fut plus question de le faire partir, et son séjour se prolongea trois années encore jusqu'au jour où, sur la nouvelle de troubles survenus dans la Nouvelle-Zélande, le ministre des colonies résolut de le renvoyer dans cette île qu'il avait administrée avec succès. Son règne avait été le plus paisible que l'on eût jamais connu dans l'Afrique australe. Il avait aplani les difficultés, étouffé les querelles, d'où qu'elles vinssent. Natifs et colons avaient raison de le regretter. Ce n'est pas peu de chose pour une contrée qui en est à ses débuts d'avoir sept années de tranquillité intérieure. Ceux qui lui succédèrent, de même que ceux qui l'avaient précédé, eurent tous une histoire plus agitée.

Sir Philip Wodehouse, qui arrivait au Cap en janvier 1862, avait déjà l'expérience des gouvernemens lointains; il avait été à Ceylan,

à Honduras, dans la Guyane anglaise ; mais, en ces différens emplois, il ne s'était jamais trouvé en face d'un parlement, puisque ces colonies sont toutes ce qu'on appelle des dépendances de la couronne, c'est-à-dire qu'elles sont régies par le souverain sans intervention d'assemblées élues. En outre, à mesure que l'Afrique australe se peuplait davantage d'immigrans européens, le conflit s'accentuait d'autant plus entre les fonctions diverses remplies par le gouverneur. Celui-ci était, on l'a dit, tout à la fois administrateur des vieilles provinces du Cap, chef omnipotent de la Cafrerie britannique, commissaire royal pour le règlement des affaires indigènes. Au premier titre, il avait à tenir compte des avis d'un parlement ; pour le reste, il ne relevait que du cabinet de Londres. La situation de la Cafrerie britannique était surtout un sujet d'embarras. Cette région, occupée depuis la dernière révolte sous le prétexte de protéger la frontière contre les incursions des natifs, ne produisait presque rien parce que la population européenne y était clair-semée; elle coûtait beaucoup parce qu'il fallait pour la défendre y entretenir un nombreux état-major d'officiers civils ou militaires. Or, la chambre des communes d'Angleterre, en veine d'économie, prétendait que les possessions d'outre-mer n'ont de valeur qu'autant qu'elles se suffisent à elles-mêmes. Que faire de cette province dont le budget des recettes ne dépassait pas 25,000 livres sterling tandis que celui des dépenses atteignait 40,000? Sir Philip Wodehouse proposa aux députés du Cap de se l'annexer. Cette proposition n'eut aucun succès, non pas que le fardeau fût bien lourd pour le moment, mais surtout en prévision des conséquences qui devaient s'ensuivre. Il était à craindre en effet que le parlement fût désormais responsable de la défense de cette frontière, ce qui eût exigé un état militaire onéreux. On se souvient que sir G. Grey avait été blâmé pour y avoir employé quelques années auparavant, dans un moment de crise, les troupes de police entretenues aux frais des habitans. Valait-il mieux y attirer l'immigration européenne? Au bout d'un certain temps, la Cafrerie se serait trouvée en état de se défendre elle-même, les indigènes s'en seraient éloignés ou se seraient soumis, comme il est arrivé dans les provinces récemment peuplées de l'Australie ou des États-Unis. Mais le commandant militaire objecta que cette tentative de peuplement exigerait d'abord un accroissement d'effectif; la métropole voulait au contraire restreindre les garnisons de l'Afrique australe. Sir Philip finit par y établir des tribus paisibles, depuis longtemps soumises à l'influence anglaise et qui devaient se comporter, il l'espérait avec raison, comme des alliés en cas de lutte contre leurs compatriotes plus turbulens. La discussion s'éteignit sur ce sujet, au moins pour un certain temps ; elle allait renaître avec plus de gravité à propos des affaires intérieures.

Les auteurs de la constitution promulguée en 1854 s'étaient rendu compte que cette œuvre, loin d'être parfaite, n'était qu'un acheminement vers des institutions plus libérales. En éliminant des deux assemblées les principaux fonctionnaires, ils avouaient avoir rendu impossible le gouvernement par parti, si cher à tout citoyen anglais. Les membres des corps électifs pouvaient légiférer autant qu'il leur en prenait fantaisie; la loi votée, ils n'avaient plus le souci de la mettre à exécution. On avait pensé, à tort ou à raison, que la population du Cap, assez instruite pour fournir des législateurs, n'avait point cependant assez d'expérience des affaires publiques pour fournir des administrateurs. Qu'en advint-il? Au début de cette ère nouvelle, la prospérité fut telle que le revenu doubla presque dans les cinq premières années. L'embarras des richesses n'était pas à craindre dans un pays où tout était à faire. Jusqu'alors les travaux publics productifs avaient été réservés aux districts les plus proches de la capitale. L'un des premiers soins des représentans élus fut d'en doter aussi les districts plus éloignés. La dépense s'accrut au point qu'il fallut bientôt songer à de nouveaux impôts ou à des réductions; le secrétaire colonial vint un jour proposer un droit de sortie sur la laine, le produit d'exportation le plus important. L'assemblée législative ne voulut pas en entendre parler; malgré cela, au lieu de réduire le budget, elle accueillit de nouvelles propositions de dépenses. Les membres du gouvernement se dirent alors qu'il ne leur appartenait point de combler le déficit; étant admis que toute aggravation de taxe devait être adoptée d'abord par les élus du peuple, ils en conclurent que l'assemblée avait mission de régler le budget sans l'intervention du pouvoir exécutif. D'autre part, les députés du peuple se déclaraient incapables de remplir cette tâche par le motif que les renseigemens utiles leur faisaient défaut. En Europe, il n'est pas rare que députés et ministres se querellent sur une question d'attribution; il est sans exemple peut-être qu'ils se renvoient les uns aux autres l'initiative d'une mesure que tous reconnaissent indispensable.

Le conflit fut de longue durée parce que les partis opposés différaient d'avis sur le moyen d'y remédier. Les libéraux soutenaient que le gouvernement parlementaire complet, avec la responsabilité ministérielle, était seul capable de remettre en bon ordre les finances du pays. La plupart des colons étaient de cette opinion; quelques fonctionnaires, entre autres M. Porter, l'un des auteurs de la constitution en vigueur, défendaient la même thèse. Au contraire, s'il fallait en croire le gouverneur, la crise était due à ce que la couronne avait accordé aux habitans du Cap des franchises prématurées. Sir Philip Wodehouse, qui n'avait vécu, avant de venir en Afrique, que dans les colonies régies par le pouvoir absolu, avait

peine à s'imaginer que le régime parlementaire fût efficace dans les possessions d'outre-mer. Il s'en défiait, surtout en raison de ce que l'indépendance d'un parlement local lui semblait rompre le lien intime maintenu jusqu'alors entre la métropole et ses dépendances. Aussi proposa-t-il de modifier la constitution en ce sens que les deux chambres électives auraient été remplacées par un conseil unique dans lequel les principaux officiers de la couronne prenaient place. C'était demander aux colons une abdication; ils n'y voulurent pas consentir. Cette proposition s'était produite un peu avant le renouvellement normal des deux chambres. Les élections qui se firent sur cette question tournèrent contre le vœu du gouverneur.

Il est à remarquer que ces graves débats se poursuivaient d'année en année sans produire une trop vive animosité. Peut-être se fût-on mis d'accord, si d'autres questions ne s'étaient présentées en même temps que le gouverneur tranchait de façon ou d'autre contre le gré populaire. On l'a vu, les législateurs du Cap avaient refusé de s'annexer la Cafrerie britannique. Sir Philip imagina de faire prononcer cette annexion à Londres par un bill du parlement. C'était une atteinte aux droits de la colonie de décider une affaire de cette importance sans qu'elle eût été consultée au préalable. Les ministres de la Grande-Bretagne, qui firent en cette occasion ce que leur demandait le gouverneur, ne prenaient cependant parti ni pour lui ni pour ses adversaires. Ils ne lui imposaient pas une ligne de conduite invariable, le laissant maître de se guider suivant les circonstances. Mais lorsque, au bout de sept ans, sir Philip Wodehouse fut sur le point de revenir en Europe, ils dirent à son successeur que le conflit avait assez duré, et que, les colons faisant preuve de persévérance, il était temps d'accéder à leurs désirs. Justement, les mines de diamans venaient d'être découvertes; la population s'était accrue, les revenus publics suivaient une progression croissante. Sir Henry Barkly, qui arrivait de la province de Victoria en Australie, vint au Cap avec la mission de préparer ce grand changement. Les conseillers du gouvernement ne s'y prêtaient guère, peut-être parce qu'ils pensaient que le régime parlementaire aurait pour première conséquence de les éloigner des affaires. En effet, lorsque en 1872 un acte royal eut approuvé le projet adopté déjà par les deux chambres, tous se sentirent obligés de remettre leur démission. Un membre influent de l'ancienne assemblée législative, M. Molteno, fut chargé de composer le premier cabinet responsable. Désormais le Cap allait vivre sous une constitution qui était faite à l'image de la constitution britannique. Le gouverneur continuait d'être le délégué de la couronne, mais il n'avait plus pour auxiliaires que des délégués du

parlement, de véritables ministres soumis aux fluctuations de l'opinion publique. Était-ce le commencement d'une rupture entre la métropole et ses enfans d'outre-mer? Loin de là, il semble que jusqu'ici la mère patrie soit devenue d'autant plus populaire qu'elle s'est moins mêlée aux luttes de chaque jour. C'est l'arbitre lointain et désintéressé que les colons invoquent dans les circonstances critiques; c'est la source de toute justice puisque la cour suprême siége à Londres; c'est la dispensatrice des honneurs puisqu'elle confère aux plus éminens les titres et les dignités que tout bon Anglais, même s'il vit au bout de l'Afrique, est fier d'obtenir. Le ministère britannique reste étranger à toutes les questions d'administration ou de législation locales; seulement il choisit, outre le gouverneur, le commandant de l'armée; en ce qui concerne le Cap en particulier, il a continué aussi de payer en partie les dépenses de la garnison par le motif que les frontières étaient menacées par des voisins turbulens contre lesquels les colons n'étaient pas de force à se défendre seuls.

Il convient de constater que l'affranchissement définitif du parlement colonial a été le début d'une politique que l'on qualifierait en Europe de radicale à beaucoup d'égards. Une loi de 1874 a établi la liberté absolue de tester, en contradiction avec les vieilles coutumes de la colonie que la loi romaine régissait depuis le temps de la domination hollandaise. Une autre loi de 1875 prononce la séparation de l'église et de l'état, tout en conservant aux ecclésiastiques de toutes religions en fonctions à cette époque l'intégrité de leurs salaires, leur vie durant, ainsi qu'à leurs successeurs pour une période de cinq années. A part cela, l'existence du cabinet a été paisible, car M. Molteno est encore premier ministre, à l'inverse de ce qui se passe dans les provinces australiennes où les crises ministérielles se succèdent à bref intervalle. Les autorités de la métropole ont laissé passer ces réformes audacieuses sans y mettre opposition, même lorsqu'elles étaient contraires aux principes favoris de la mère patrie. Conséquence singulière, les habitans de la Grande-Bretagne jouissent d'une moindre indépendance que leurs compatriotes d'outre-mer, puisqu'ils sont toujours dominés par des coutumes, par de vieux préjugés dont ces derniers ne prennent nul souci. Du reste, l'administration coloniale s'est montrée sage dans la gestion des affaires indigènes : elle a évité toute cause de guerre, bien entendu; elle a institué des magistrats européens qui résident au milieu des natifs pour leur apprendre peu à peu les usages de la vie civilisée. Elle a construit des chemins de fer, des télégraphes, un port de refuge dans la rade de Cape-Town. La prospérité financière de la colonie lui a permis de partager ses faveurs entre tous

les districts occupés par les immigrans. Le budget a doublé, sans qu'il y eût aggravation de taxes. Les provinces de l'Afrique australe pourraient donc compter au nombre des états bienheureux qui n'ont pas d'histoire. Toutefois, il y a une réserve à faire. Si les rapports de voisinage avec les Cafres ont été satisfaisans, il n'en a pas été de même avec les boers de l'Orange et du Transvaal. On va voir quels incidens ont surgi qui amèneront, peut-être dans un avenir très prochain, un nouveau changement constitutionnel, l'union fédérale de toutes les communautés européennes.

II.

Pour bien juger les événemens dont l'état libre d'Orange a été le théâtre depuis que la Grande-Bretagne l'a abandonné à lui-même, il convient de remonter un peu en arrière jusqu'à l'époque où les premiers boers s'y établirent. Le territoire compris entre l'Orange et le Vaal appartenait alors à diverses tribus. A l'ouest, vers le confluent des deux rivières, vivaient les Bastards ou Griquas, issus du commerce des boers avec leurs esclaves indigènes. A l'est habitaient les Basoutos, commandés par le chef Moshesh. Celui-ci avait fait preuve de talens qu'il est rare d'observer chez un sauvage. Tout jeune, se voyant menacé par les incursions des armées zoulous sous la conduite du puissant Chaka, auquel les fugitifs hollandais eurent affaire lorsqu'ils entrèrent dans la province de Natal, Moshesh se maintint dans les défilés de Thaba-Bossigo avec tant de succès que non-seulement ses sujets conservèrent leur indépendance, mais que même les peuplades environnantes vinrent l'y trouver et se mettre sous ses ordres. Lorsque les Zoulous se retirèrent à l'orient du Drakenberg, il avait donc une situation prépondérante. Semblable à bien des despotes, il accueillait avec bienveillance les missionnaires chrétiens, non point qu'il voulût conformer sa conduite à leur doctrine, mais parce qu'il pensait que leur enseignement convenait fort bien à ses sujets. Peu à peu, les négocians suivirent les missionnaires; puis les boers arrivèrent à leur tour, en quête de nouveaux pâturages. Hommes blancs ou hommes noirs, Moshesh recevait cordialement quiconque lui demandait asile, si bien que le territoire dont il était le souverain fut bientôt surchargé de population. Ce potentat se gardait bien d'ailleurs d'accorder aucun droit qui eût permis aux étrangers de se croire maîtres chez lui. Il disait dans son langage figuré de roi pasteur : « Je vous permets de traire mes vaches; je refuse de vous les vendre. »

Ainsi les boers purent s'étendre de ce côté sans aucun obstacle;

Moshesh les considérait comme ses alliés, comme ses défenseurs naturels dans le cas où d'autres tribus barbares seraient venues le menacer. Les Griquas eurent moins de désintéressement : ils vendirent leurs terres argent comptant, avec d'autant plus d'empressement qu'ils n'étaient pas bien sûrs eux-mêmes d'avoir un titre irrévocable sur les terrains qu'ils vendaient. Toute la nation griqua était représentée aux yeux des émigrans européens par deux chefs, Waterboer et Adam Kok; le premier habitait au confluent des rivières, le second dans le district de Philipolis, station de missionnaires fondée par le docteur Philip en 1825; il est bon de dire que les Griquas vivaient dans le canton le plus fertile peut-être de l'Afrique australe.

Bientôt les boers, devenus plus nombreux, agirent en maîtres, et Moshesh s'en inquiéta. On s'en souvient, le motif déterminant de leur exode au-delà de l'Orange avait été que l'administration britannique voulait leur interdire de posséder des esclaves et d'abuser de leurs serviteurs indigènes. Le major Warden, qui représentait à Bloemfontein le gouvernement du Cap, était lui-même fermier, assez enclin par conséquent à favoriser les empiétemens de ses compatriotes, désireux autant que qui que ce fût de protéger les troupeaux des Européens contre les déprédations des natifs. Or ces déprédations étaient l'œuvre des sujets ou des vassaux de Moshesh; ces empiétemens se faisaient à leurs dépens. En 1851 notamment, le résident proclama un *commando* contre le chef, qui était de force à résister; on prétend qu'il pouvait réunir 10,000 guerriers. Les boers, harassés par les expéditions précédentes dont ils avaient retiré beaucoup plus de fatigue que de profit, se dirent que, puisqu'ils comptaient comme sujets britanniques, puisqu'ils payaient des impôts à l'Angleterre, ils avaient le droit d'être protégés par des soldats anglais. Sur 1,000 *burghers* inscrits comme combattans, 75 répondirent à l'appel du major Warden. C'était au moment de la guerre des Cafres; toutes les troupes régulières étaient réunies sur la frontière orientale. Par bonheur, le lieutenant-gouverneur de Natal put envoyer un renfort de deux compagnies d'infanterie avec un contingent de Zoulous alliés. Cela ne suffisait pas; l'année suivante, sir G. Cathcart, après avoir soumis les Cafres, vint attaquer Thaba-Bossigo à la tête de 2,000 hommes de troupes européennes. Moshesh fut contraint de se soumettre et de payer, sous forme de têtes de bétail, une grosse indemnité de guerre. Mais le cabinet britannique en avait assez de ces guerres contre les indigènes. Il décida que la province d'Orange serait abandonnée, les boers restant libres de s'organiser comme ils l'entendraient, de se défendre comme ils le pourraient contre leurs voisins turbulens.

Le gouvernement provisoire, auquel le délégué britannique remit le pouvoir avant de revenir au sud du fleuve Orange, ne perdit pas de temps. Une constitution républicaine fut aussitôt établie; une assemblée du peuple ou *Volksraad* en était l'élément principal. Tout homme de race blanche recevait le droit de suffrage à de certaines conditions de cens et de résidence. Unité au dedans, paix au dehors, tel était le mot d'ordre de la politique adoptée. Sous ces formules très simples se dissimulait l'ostracisme imposé aux premiers possesseurs du sol. Les natifs ne comptaient pour rien dans le gouvernement de cette jeune république.

Qu'en advint-il? Les hostilités entre les boers et les Basoutos recommencèrent presque aussitôt pour ne plus finir. Tantôt ce n'étaient que des querelles de voisinage entre les pionniers de la frontière et les tribus les plus proches; tantôt c'était une guerre véritable, avec les habitudes brutales du *commando* traditionnel. Moshesh, à qui les troupes anglaises inspiraient une certaine crainte depuis qu'il avait été châtié par elles, n'éprouvait que du dédain pour les *burghers* dont il avait encouragé les timides commencemens, comptant les enrôler comme auxiliaires contre ses ennemis personnels. A peine admettait-il que les fermiers hollandais eussent quelque droit d'usage sur le territoire où ils étaient établis. Un traité de délimitation avait bien été signé entre lui et le commissaire anglais; mais, disait-il, les Anglais l'ont emporté avec eux lorsqu'ils ont repassé le fleuve Orange. Cette prétention fut d'abord couronnée de succès. Dans la lutte engagée en 1858, les boers eurent le dessous, à tel point qu'ils se virent contrains d'invoquer l'appui du gouverneur du Cap. Sir George Grey, appelé comme médiateur, imposa aux belligérans une rectification de frontière qui était à l'avantage des Européens. Six ans plus tard, sir P. Wodehouse, invoqué de nouveau comme arbitre, se prononça encore pour l'agrandissement de l'état libre d'Orange. Les Basoutos ne restèrent pas longtemps en paix; soit qu'ils voulussent prendre leur revanche, soit que Moshesh lui-même ne fût plus obéi par ses sujets, la lutte reprit à la suite de meurtres isolés ou du pillage de quelques fermes. Cette fois les boers voulaient en finir. Obligés de donner tout en même temps leur sang et leur argent, ruinés par ces guerres interminables qui paralysaient le commerce, dispersaient les troupeaux, suspendaient jusqu'au cours de la justice, les boers accusaient leurs adversaires de ruse et de mauvaise foi. Il est probable qu'ils n'étaient pas eux-mêmes sans reproche, et qu'ils ne respectaient pas toujours la frontière commune. Mais ils avaient le meilleur des argumens, ils étaient les plus forts. Par un article spécial de la convention de 1854, le gouvernement anglais et celui de la ré-

publique s'étaient réciproquement engagés à ne vendre aux natifs ni armes ni munitions, prohibition observée avec rigueur, sauf, bien entendu, les effets de la contrebande. Il en était résulté que les Basoutos n'étaient plus en état de se défendre. Au surplus, Moshesh, devenu vieux, n'avait plus la même ardeur. S'apercevant que son peuple allait bientôt succomber, il sollicita la faveur d'être reconnu vassal de la reine de la Grande-Bretagne. A ce moment, les boers triomphaient; les défilés de Thaba-Bossigo ne les arrêtaient plus. Les indigènes, traqués de toutes parts, réduits à la jouissance d'un territoire restreint dont la surface ne suffisait plus à les nourrir, eux et leurs troupeaux, débordaient vers l'orient au milieu des Zoulous soumis à la domination britannique; ils y répandaient le bruit des atrocités commises à leur préjudice; ils semaient la haine contre les hommes blancs de toutes nations entre lesquelles ils ne savaient pas faire de différence. Sir Philip Wodehouse, gouverneur du Cap, s'en inquiéta. Il fit valoir qu'il serait dangereux d'abandonner les Basoutos, inique de ne pas intervenir en leur faveur, puisque leur défaite était due surtout à ce que les traités en vigueur défendaient de leur vendre des armes de guerre. Pourchassés dans leurs montagnes, ces naturels allaient se transformer en bandes de brigands, n'ayant plus d'autre ressource que le vol pour subsister. Le cabinet britannique se laissa fléchir. Le territoire que Moshesh possédait encore après avoir été réduit par plusieurs annexions successives fut incorporé à la colonie anglaise en 1867, malgré les protestations de l'état libre d'Orange. Remarquons en passant que cet acte était une répudiation formelle de la politique adoptée treize ans plus tôt, lorsque le ministre des colonies avait prescrit l'abandon de tout ce qui se trouvait au nord du fleuve. Le régime de non-intervention prenait fin. La Grande-Bretagne affichait l'intention de rétablir sa suprématie sur les diverses communautés européennes de l'Afrique australe.

Pour le Volksraad de Bloemfontein, c'était une atteinte à la convention de 1854. Tout esprit impartial en jugera de même. La seule justification que l'Angleterre ait à faire valoir est qu'elle ne se croyait pas tenue d'agir envers d'anciens sujets de la couronne auxquels elle avait bénévolement rendu leur libre arbitre avec autant de scrupule qu'elle en eût montré envers un peuple d'origine étrangère. Les boers avaient au fond traité les Basoutos comme les Anglais traitent en Asie, en Afrique, en Amérique, les peuplades indigènes dont la turbulence menace leur sécurité, à part cette différence essentielle que les Anglais prétendent avec assez de raison ne soumettre les tribus indépendantes que pour les astreindre à des mœurs plus pacifiques, tandis que les boers avaient l'intention

manifeste de pourchasser leurs ennemis, de leur enlever leurs terres jusqu'à ce que la famine et la misère les eussent anéantis.

En cette même année 1867 survint une merveilleuse découverte qui eut pour effet de donner une valeur inappréciable au plus pauvre district de cette région. Un fermier d'origine hollandaise qui vivait sur les confins de la colonie vendit à un négociant anglais une pierre brute que l'on reconnut bientôt être un diamant. Cette pierre avait été ramassée près du confluent de l'Orange et du Transvaal. Elle n'était point unique; d'autres furent bientôt recueillies, entre autres une de grosseur prodigieuse qui fut achetée plus de 11,000 livres sterling. Aussitôt que le bruit s'en répandit, les aventuriers accoururent en foule d'Amérique et d'Angleterre aussi bien que du Cap et de Natal. Les natifs s'y rendirent presque aussi nombreux que les Européens. En 1870, il y avait 5,000 individus sur les terrains diamantifères; il y en eut 35,000 en 1871.

A qui appartenait ce territoire d'une richesse féerique qui dépassait du premier bond les mines légendaires de Golconde? A l'arrivée des premiers émigrans, les Griquas l'occupaient sous le commandement d'un certain Waterboer. Cependant, comme cet endroit n'avait qu'un aspect stérile, les boers purent s'y établir sans contestation. Même le résident anglais de Bloemfontein leur délivra des titres de possession sans que personne eût d'abord la pensée de s'y opposer. Lorsque les fermiers de l'Orange devinrent indépendans, on s'aperçut que ce canton ne devait pas être compris dans les limites du territoire dont l'Angleterre leur abandonnait la libre jouissance; mais la réserve, s'il y en eut une inscrite dans la convention, fut conçue en termes ambigus. A mesure que le pays se peuplait, Waterboer eut de nouveaux motifs de faire valoir ses réclamations. La question était toujours en suspens lorsque des diamans y furent découverts. Il paraît vraisemblable que, pour vivre en paix, Waterboer désirait se mettre, comme Moshesh, sous la protection du drapeau britannique.

Les Griquas accueillirent donc les *diggers* avec empressement. Ceux-ci, dont la plupart étaient Anglais d'origine, d'éducation tout au moins, s'organisèrent bien vite, comme l'avaient fait avant eux les chercheurs d'or d'Australie et de Californie, en une société de protection mutuelle investie, par le consentement unanime, des pouvoirs nécessaires pour maintenir le bon ordre. M. Brand, président de la république d'Orange, eut alors la velléité d'assurer à ses compatriotes la possession de ce beau domaine. En août 1870, il invita Waterboer à une conférence dans laquelle il prétendit convaincre ce chef indigène que les boers étaient maîtres chez lui. Waterboer s'étant retiré parce qu'il ne se sentait pas de force à

soutenir la discussion, M. Brand publia une proclamation par laquelle il apprenait à l'univers que les placers diamantifères appartenaient aux boers; bien plus, il y envoya un commissaire chargé de faire valoir les droits de la république ou plutôt d'exercer en son nom les attributs de la souveraineté dans la partie située sur la rive gauche du Vaal. Les boers du Transvaal ne voulurent pas être en reste; eux aussi ils envoyèrent un délégué avec mission de s'installer dans le district situé sur la rive droite.

L'affaire eût été moins embrouillée que l'Angleterre aurait encore hésité à abandonner sans procès un territoire si précieux dont les détenteurs actuels étaient d'ailleurs presque tous ses sujets. Le gouvernement du Cap était vacant à cette époque; depuis le départ de sir Philip Wodehouse et jusqu'à l'arrivée de sir H. Barkly, son successeur, la colonie avait pour administrateur provisoire le général Hay, commandant des troupes. Celui-ci n'eut pas plutôt reçu connaissance de la proclamation émise par le président Brand qu'il lui adressa une protestation par laquelle il rappelait et les droits antérieurs de Waterboer et l'offre de soumission que ce chef avait faite au gouvernement britannique. En même temps, il avertit ses compatriotes cantonnés dans la région diamantifère de se mettre en garde contre les entreprises des républiques voisines; puis, en vertu d'un acte du parlement qui lui donnait autorité pour pourvoir à l'administration des Européens établis dans les territoires n'appartenant à aucune nation civilisée, il mit à leur tête un magistrat chargé d'exercer au milieu d'eux la juridiction ordinaire suivant les lois et les coutumes de la colonie.

A peine le nouveau gouverneur, sir H. Barkly, eut-il pris possession de ses fonctions en décembre 1870, qu'il entreprit de se rendre en personne sur les bords du Vaal pour résoudre sur place l'épineuse affaire engagée par son prédécesseur. Il faut renoncer à faire un exposé même succinct des argumens que l'on faisait valoir de part et d'autre, Waterboer pour démontrer que le territoire en litige lui avait toujours appartenu et qu'il avait par conséquent le droit de l'aliéner au profit des Anglais, les boers pour prouver que ce même territoire leur avait été reconnu par la déclaration d'indépendance de 1854. Les traités diplomatiques conclus entre gouvernemens civilisés contiennent parfois des stipulations dont le sens est douteux; à plus forte raison cela doit-il arriver dans un contrat conclu au cœur de l'Afrique. Il y avait toutes les causes d'incertitude imaginables dans ce débat; des phrases à double sens, des lettres écrites par un chef qui ne savait point lire, des concessions de terrain accordées par des gens qui n'étaient pas propriétaires, des droits d'usage créés par une longue possession.

Les boers auraient bien voulu faire admettre que, en achetant la jouissance du sol, on en achète aussi la souveraineté. De fait, c'est un principe admis partout lorsqu'il s'agit d'un contrat entre sauvages et Européens. Les colonies créées sur les divers rivages du globe n'ont guère d'autre titre de propriété. Le gouverneur du Cap ne s'occupa que pour la forme de ces subtilités. Il n'était pas venu jusqu'à Klipdrift, à 1,200 kilomètres de sa capitale, pour se livrer à des discussions de procureur. Les chercheurs de diamans lui firent un accueil enthousiaste; il leur confirma la défense que son subordonné leur avait déjà faite de ne payer l'impôt qu'aux autorités britanniques. Ce voyage lointain du premier personnage de la colonie prouvait d'ailleurs que la Grande-Bretagne n'entendait pas abandonner ses aventureux enfans. Le Transvaal se tint pour satisfait. Dans une entrevue entre sir H. Barkly et le président Pretorius, il fut convenu que le litige, en ce qui concernait cette république, serait tranché par deux négociateurs, avec arbitrage, en cas de désaccord, par le gouverneur de Natal. Au nom de l'état libre d'Orange, le président Brand refusa d'adhérer à cette solution modeste. Ambitieux d'être traité comme l'on traite le chef d'une grande nation, il proposa de prendre pour arbitre l'empereur d'Allemagne, le roi de Hollande ou le président des États-Unis d'Amérique. N'obtenant pas une réponse satisfaisante, apprenant du reste que sir H. Barkly était déjà reparti vers le sud, il convoqua un *commando* d'un millier d'hommes avec quatre pièces de canon pour appuyer ses prétentions par la force des armes. A cette nouvelle, le gouverneur lui fit simplement remarquer que tout acte de violence ne serait autre chose qu'une déclaration de guerre à la Grande-Bretagne, sans compter que les pionniers de Griqualand se montreraient disposés à se défendre avec vigueur. Le Volksraad le comprit et eut la sagesse d'arrêter cette manifestation belliqueuse, ce qui ne lui fut pas difficile au surplus, car les boers avaient répondu avec peu d'empressement à l'appel du *commando*. Peu après, le ministre des colonies autorisa l'annexion aux possessions anglaises du territoire contesté ainsi que de la tribu dont Waterboer était le chef, à condition que le parlement du Cap se chargerait de pourvoir aux dépenses de cette nouvelle province. Cet acte n'étouffait pas la dispute. Du moins le gouvernement d'Orange comprit que ses chances de succès s'amoindrissaient. Il ne pouvait plus être question d'invoquer l'arbitrage d'un souverain, d'autant que le cabinet britannique n'aurait jamais consenti à prendre un étranger pour juge du différend survenu entre lui et ceux qu'il ne considérait que comme d'anciens sujets. Il y eut une longue correspondance sur cette affaire, de nouvelles propositions sur lesquelles les

deux partis ne réussirent pas à se mettre d'accord. Enfin, en 1876, lord Carnarvon invita le président Brand à venir en personne conclure un arrangement à Londres. Le résultat de ce voyage fut le paiement à l'état d'Orange d'une indemnité de 90,000 livres sterling pour compensation de tous droits reconnus ou non, à quoi fut ajoutée, à titre de don gracieux, une autre somme de 15,000 livres pour aider à la construction d'un chemin de fer, et comme preuve de l'intérêt que l'Angleterre portait à la jeune république sa voisine.

On le voit, la politique de la Grande-Bretagne, au cours de ce long débat, s'est appuyée tantôt sur la confiance dans ses forces militaires, tantôt sur le raisonnement; parfois vacillante dans les moyens employés, elle a toujours eu pour principe de maintenir la prépondérance du gouvernement métropolitain, — du gouvernement impérial, comme on dit à Londres, — sur les petits états qui l'entourent. Cette politique la mènera loin si elle y persiste. Les conséquences en seront quelquefois embarrassantes par la multiplicité des conflits qu'engendreront des frontières trop étendues. En ce qui concerne en particulier la province de Griqualand, achetée, pour ainsi dire, à ce prix réduit de 115,000 livres sterling, l'affaire paraît bonne au premier abord, puisque les chercheurs de diamans en ont exporté, année moyenne, pour 2 millions de livres sterling de pierres précieuses en ces derniers temps. Toutefois il est juste de dire que cette nouvelle possession n'a pas été sans créer des embarras dès le début. Le parlement du Cap n'accueillit pas tout de suite l'offre qu'on lui faisait de se l'annexer; il voulut attendre la solution du débat soulevé par l'état d'Orange. Trois commissaires désignés par le gouverneur du Cap, à savoir un administrateur civil, le commandant des troupes, un magistrat, furent chargés de pourvoir d'un commun accord aux besoins sociaux de la population. Les mineurs, turbulens par caractère, se plaignaient souvent; ils auraient voulu expulser les hommes de couleur, que l'on accusait de voler les plus beaux diamans. Ces trois commissaires, obligés de demander des instructions au Cap chaque fois qu'une affaire grave surgissait, n'avaient pas une autorité suffisante. D'autre part, il était impossible de soumettre au régime absolu, dans le voisinage immédiat d'une colonie dotée d'institutions libres, les 40,000 Européens venus si loin pour chercher fortune et qui, pas plus là qu'ailleurs, n'entendaient perdre leurs droits civiques. Sur la proposition de sir H. Barkly, des lettres-patentes, en date du 7 février 1873, organisèrent un gouvernement provisoire, composé d'un lieutenant-gouverneur et d'un conseil de huit membres, dont quatre élus. N'est-il pas curieux de voir cet embryon de régime parlementaire éclore au milieu d'un désert, dans une province

peuplée à la hâte par des gens d'aventure? Encore ceux-ci ne se tinrent-ils pas pour satisfaits. L'année était mauvaise, il y avait eu des accidens dans les fouilles, des querelles entre les mineurs et les cultivateurs. Jusqu'alors, les diamans s'étaient trouvés sur les bords du Vaal; on en découvrit un filon d'une richesse merveilleuse sur un plateau, au milieu d'une ferme où fut fondée tout de suite la ville de Kimberley, qui est maintenant capitale de la province; mais les propriétaires de cette ferme exigeaient des redevances de tous ceux qui s'établissaient sur leur domaine, tant pour creuser le sol, tant pour l'usage de l'eau ou du bois, tant pour un lot de terrain à bâtir. C'est là-dessus que la guerre éclata entre eux, si bien qu'il fallut appeler les troupes anglaises pour rétablir le bon ordre. La ferme fut alors achetée sur les ressources du budget public, qui eut en outre à payer les frais de cette petite expédition militaire, et en plus aussi l'indemnité accordée à l'état d'Orange pour l'abandon de ses droits territoriaux. Le tout réuni, accru des excédans annuels des dépenses sur les recettes, fait que cette nouvelle province est déjà chargée d'une dette considérable. Toutefois, les habitans sont pleins de confiance dans l'avenir de leur pays, convaincus que si les mines venaient à s'épuiser, il leur resterait d'immenses pâturages et des terres fertiles que l'irrigation peut préserver de la sécheresse, ce fléau de l'Afrique intérieure.

Quant à l'état libre d'Orange, il semble qu'après bien des péripéties il ait atteint le degré de prospérité dont est susceptible une communauté européenne isolée, réduite à ses propres ressources, au milieu d'un continent. Les finances sont en bon ordre, le pays est tranquille. Peut-être en faut-il rapporter le mérite au président Brand, un enfant de la colonie, qui, étudiant de l'université de Leyde, avocat en Angleterre et professeur au Cap, fut choisi en 1863 par les *burghers* de l'Orange et réélu par eux, jusqu'à ce jour, de cinq en cinq années; mais que deviendra ce petit état de 30,000 blancs au milieu des établissemens anglais qui maintenant le cernent de tous côtés? Il est inévitable que tôt ou tard il soit annexé. Si cette annexion s'opère sous forme d'une union fédérale, ainsi que le proposait lord Carnarvon en 1875, il n'y perdra rien de son indépendance.

III.

Il est naturel qu'il y ait beaucoup d'analogie entre l'histoire de l'Orange et celle du Transvaal. Cependant, de ces deux républiques, la dernière a été fondée par les plus indisciplinés des boers, par ceux que le frein d'une autorité régulière effarouchait le plus. Le gouvernement devait tenir chez eux moins de place que partout

ailleurs. A l'époque même où ils se fixèrent sur la rive droite du Vaal, ces émigrans erraient depuis des années dans le désert, comme les Israélites de l'Ancien-Testament, auxquels ils aimaient à se comparer. Ils avaient même emprunté à la Bible le peu d'organisation sociale que comportait cette existence nomade : un chef de famille, maître absolu de son clan, autour de lui les enfans et petits-enfans, mariés ou non, vivant sous ses ordres dans le respect et l'obéissance. Les boers avaient conservé les vertus hollandaises; ils étaient honnêtes, hospitaliers, religieux. Qu'on en juge par le tableau qu'en faisait tout récemment une revue anglaise :

« Le fermier hollandais ou boer de l'intérieur peut être dépeint en peu de mots. Dans toute société, il y a des exceptions mauvaises, et les exceptions étant ce dont on parle le plus, on s'est figuré que le boer ne vaut guère mieux qu'un sauvage. Il faut l'envisager sous un plus beau côté. C'est un type immuable. Tel il était dans la colonie du Cap en 1806, tel il est en 1876 dans les républiques de l'intérieur. Il est sans culture, il repousse le progrès; mais il possède des qualités qui ne sont point sans valeur.

« Pour s'établir, il choisit une plaine un peu ondulée de 6,000 à 20,000 arpens d'étendue. Il y arrive dans son chariot avec femme et enfans, quelques ustensiles, une Bible qui est toute sa bibliothèque, ses bœufs et ses moutons. Il place sa maison auprès d'une source, à dix milles environ de son plus proche voisin; puis il construit des enclos pour ses troupeaux et se fait un jardin qu'il irrigue. La végétation est si puissante sur ce sol et sous ce climat qu'au bout de quatre ou cinq ans il récolte des oranges, des citrons, des pêches, des figues, des raisins. Un carré de 50 à 100 arpens est ensemencé en froment ou en maïs. Les troupeaux se multiplient sans effort. S'il est ambitieux, il y ajoute des autruches dont les plumes se vendent à Port-Élisabeth. Là-dessus il vit dans l'abondance. Ses fils grandissent; ses filles trouvent des maris; si l'endroit est avantageux, ils restent tous auprès de lui. Pour chaque nouveau ménage, on bâtit une maison à quelques portées de fusil de la première; on met quelques hectares de plus en culture. Une seconde génération survient. Les deux vieux époux sont les patriarches de ce hameau. Les enfans se réunissent autour d'eux pour le repas du soir, que précède une prière solennelle, de même que la journée commence par un psaume... Le boer n'a pas hâte de s'enrichir; il ne désire pas changer. Il n'a que des besoins qu'il peut satisfaire; il ne demande qu'à vivre isolé. L'obéissance qu'il réclame de ses enfans, il l'exige aussi de ses serviteurs... Sans enthousiasme, avec l'horizon intellectuel le plus borné, il a l'esprit pratique qui convient au pionnier de la civilisation africaine. »

Cette description est presque une idylle. Ne croirait-on pas, à se

contenter de ce récit, que la vie des boers du nord est la mise en action d'un livre fameux dans la littérature enfantine, *le Robinson suisse?* Les gens peu crédules qui vont aux bons renseignemens apprennent par malheur que la réalité est moins édifiante. La vérité est que les colons hollandais se croient les maîtres de la terre par droit divin, qu'ils estiment que les natifs sont des êtres subalternes au point que la constitution de leur république interdit l'égalité de condition entre les hommes blancs et leurs voisins indigènes. On peut imaginer quelles conséquences des individus isolés, soustraits à toute surveillance, font découler de cette doctrine. Le traité conclu en 1852 entre le commissaire britannique et le grand-chef Pretorius, lequel traité est l'acte d'indépendance des réfugiés du Transvaal, stipulait que les boers aboliraient l'esclavage. En principe, il n'y a pas d'esclaves en effet; mais on s'empare des enfans indigènes après avoir massacré ou mis en fuite les parens; on retient ces enfans en apprentissage jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, jusqu'à ce qu'ils aient oublié leurs traditions de famille et qu'ils n'aient plus d'autre ressource que de vivre en travaillant au profit du patron qui les a élevés. Il en est résulté, comme on doit s'y attendre, que les boers ont été toujours en état d'hostilité chronique avec les tribus qui les environnent.

Soit pour éviter le contrôle des nations civilisées, soit parce qu'ils se croient vraiment seuls possesseurs légitimes des terres situées au nord de Vaal aussi loin que l'on peut aller vers l'équateur, ils ont montré beaucoup de mauvais vouloir envers les voyageurs qui prétendaient pénétrer à l'intérieur du continent. Les autorités de la république refusaient le passage aux étrangers, souvent même les expulsaient. Le motif avoué est le danger d'apprendre aux indigènes l'usage des armes à feu. Les missionnaires n'étaient pas mieux traités que les autres. Livingstone résidait en qualité de missionnaire et de médecin à Kolobeng, chez les Backwains. Tandis qu'il était absent, un *commando* eut lieu contre Secheli, dont il était l'ami, sous prétexte que ce chef avait donné asile à des voleurs. Mobilier, livres, bétail, tout fut détruit chez lui. On sait comment s'en vengea l'illustre explorateur, qui a dû ses grands succès précisément à la bienveillance dont il a toujours fait preuve envers les natifs. A partir de ce jour, les liens qui le rattachaient à la station de Kolobeng étant rompus, il entreprit de pénétrer dans les régions inconnues de l'Afrique centrale; il ouvrit la voie aux Européens en allant plus loin que les boers n'étaient jamais allés.

Il est aisé de concevoir que dans un état dont les citoyens s'isolaient les uns des autres, il n'y avait pour ainsi dire pas de gouvernement central. Il n'y en avait guère besoin non plus, puisque cha-

cun vivait à sa guise et que les habitans du Transvaal s'abstenaient d'entrer en relations avec leurs compatriotes du sud. Du vivant de Pretorius, il y avait presque trois provinces séparées, les fermiers se groupant autour de trois petites villes, Potchefstrom, Leydenburg, Zoutpansberg, les seules agglomérations qu'il y eût dans le pays. Lorsqu'il mourut, en 1853, son fils, qui fut élu président, s'efforça de rendre plus d'unité à la république. C'était nécessaire pour résister aux attaques des tribus que les boers avaient exaspérées. Bien que l'on connaisse peu ce qui se passait alors dans ce pays, on en raconte des tragédies épouvantables. Ainsi, un jour, — c'était en 1854, — Hermann Potgieter, un frère du Potgieter qui avait été l'un des conducteurs de l'exode des *burghers*, fut mis à mort avec plusieurs de ses compagnons par Makapan, chef d'une tribu indigène. Il paraît que ce Potgieter se livrait d'habitude à la chasse des éléphans et des autruches et que par occasion il enlevait les enfans pour les vendre aux colons de la baie de Lagoa. A la nouvelle de ce massacre, Pretorius partit en guerre avec 500 fermiers de Zoutpansberg et de Leydenburg contre les agresseurs. Exaspéré par les cruautés dont les cadavres des victimes portaient la trace, — Potgieter avait été écorché vif, dit-on, — ils assiégèrent les Cafres qui s'étaient réfugiés dans des cavernes. Tout ce qui essayait d'en sortir, hommes, femmes ou enfans, fut mis à mort sans pitié. La tribu étant anéantie, la paix se rétablit sur cette frontière pour plusieurs années; mais qu'en devaient penser les autres tribus auxquelles cette épouvantable catastrophe était connue?

Il y avait peu de sympathie entre le Transvaal et l'état d'Orange, sans doute parce que les fermiers établis au sud du Vaal jugeaient leurs voisins du nord trop rudes ou trop indisciplinés. Cependant en 1859 les fermiers de l'Orange élurent Pretorius pour président de leur république. Il aurait voulu profiter de la circonstance pour réunir les deux états en un seul. Les *burghers* ne s'y prêtèrent pas; de plus le gouverneur du Cap, apprenant qu'il était question de cette union, déclara que la Grande-Bretagne la considérerait comme une atteinte aux conventions de 1852 avec le Transvaal et de 1854 avec l'Orange. Pretorius revint alors dans le Transvaal où l'anarchie régnait depuis son départ. Élu de nouveau président, il rétablit l'ordre; ensuite, il voulut régler avec ses voisins les frontières de l'état dont il était le chef. Cette fois encore, le gouvernement britannique lui fit sentir qu'il avait tort de se croire tout à fait indépendant. Il n'importait guère aux Anglais que les boers prétendissent se donner pour limite le lac Ngami ou des rivières plus ou moins connues de l'intérieur des terres; mais, lorsqu'ils manifestèrent l'intention de s'approprier à l'est un territoire qui leur don-

nait accès à la mer, le gouverneur du Cap leur fit savoir que tout le littoral appartenait à l'Angleterre jusqu'au point où commencent les possessions portugaises. C'était les condamner à n'avoir d'autres intermédiaires que les Anglais dans leurs rapports avec le monde extérieur. Plus tard encore, le gouverneur du Cap leur enleva, bon gré, mal gré, comme il a été dit, la portion du Griqualand dont ils se croyaient maîtres. Pretorius avait signé la convention par laquelle cette affaire se terminait. Ce fut le signal de sa chute, le Volksraad blâma la convention qu'il avait consentie. Il fallait élire un nouveau président. Le choix se porta sur un homme de caractère tout différent, le révérend François Burgers, ministre de l'église réformée hollandaise, qui avait habité jusqu'alors la colonie du Cap. Quoique ce fût un bon citoyen, de caractère pacifique, il fut incapable d'introduire des habitudes plus civilisées dans le pays dont l'administration lui était dévolue.

Entre le Vaal, qui se dirige vers l'Atlantique, et le Limpopo, qui s'écoule dans la mer des Indes, la république occupe un haut plateau d'étendue démesurée où se rencontrent à peu près tous les avantages que recherche la colonisation européenne. L'homme blanc peut y vivre jusqu'auprès du tropique, à condition que l'altitude du sol ne soit pas inférieure à 1,000 mètres. Là où des ruisseaux permettent d'irriguer les terres, le colon emblave en céréales; ailleurs il se livre à la culture pastorale. Un peu partout, les richesses minérales se montrent avec abondance, la houille et les minerais de fer auprès de Pretoria, ailleurs le cuivre et le plomb, les pépites d'or entre Leydenburg et la baie de Lagoa. Jusqu'en ces derniers temps, on n'y comptait guère que 30,000 blancs contre 250 à 300,000 indigènes. Les boers, isolés du reste du monde, étaient bien libres de traiter leurs voisins de couleur comme ils l'entendaient; il en fut autrement dès que les mines d'or attirèrent une population hétérogène, dans laquelle l'élément anglais était dominant.

M. Burgers avait deviné que cette immigration d'étrangers serait le signal de réformes intérieures. Il lui eût été difficile peut-être de supprimer tout de suite, les actes de violence que les fermiers se permettaient envers les tribus de leurs alentours. Il n'est donc que trop probable que la traite des enfans indigènes continua comme par le passé dans les cantons où le boer n'était soumis à aucune surveillance; mais le président institua des juges, il ouvrit des écoles, il fit cadastrer les terres vacantes afin d'être en mesure de faire des concessions aux nouveaux arrivans. Lorsqu'il prit la direction des affaires, le trésor était vide et le pays inondé de papier-monnaie; il sut rétablir le crédit. Pour démontrer que la république

était riche, qu'elle était digne d'être comptée parmi les états civilisés, il voulut avoir une dette publique et un chemin de fer. Il vint en Europe en 1875 pour conclure avec le Portugal un traité relatif au chemin de fer du Drakenberg à la baie de Lagoa, et pour négocier en Hollande un emprunt hypothéqué sur les terres vacantes du Transvaal. Ce fut au cours de ce voyage qu'éclatèrent les troubles d'où est sortie l'annexion à l'empire britannique.

Il n'est guère possible de savoir au juste, à si grande distance, comment s'ouvrit la querelle entre les habitans du Transvaal et les Basoutos. Ceux-ci, qu'il ne faut pas confondre avec leurs congénères de l'Orange dont l'annexion à l'empire britannique a été racontée plus haut, résident dans les montagnes auprès de Leydenburg. Ils refusaient, paraît-il, de payer l'impôt; bien plus, ils pillaient les fermes du voisinage. Peut-être un arbitre impartial ne leur aurait-il pas toujours donné tort, parce que leurs déprédations n'étaient le plus souvent qu'une revanche des usurpations dont les boers sont coutumiers à l'égard de leurs voisins indigènes. La querelle était engagée lorsque M. Burgers revint d'Europe en avril 1876. Un message fut alors envoyé au chef Secocoeni pour lui demander réparation des dommages causés par sa tribu et pour l'engager à mieux surveiller ses sujets. Il répondit en réclamant la possession d'un territoire où les hommes blancs s'étaient établis depuis longtemps. Sur cette réponse, le Volksraad déclara qu'il fallait soutenir de vive force les droits des fermiers. Le *commando* fut proclamé. Suivant l'usage on promettait à ceux qui s'enrôlaient sous la bannière de la république le partage du butin après la victoire. Ce n'était pas toujours un appât suffisant. Quand les autorités de l'Orange avaient voulu disputer aux Anglais la province des Griquas, l'appel aux armes était resté infructueux, car les volontaires se souciaient peu d'aller en guerre contre des Européens. Contre des natifs que l'on savait plus riches en troupeaux qu'en fusils, les autorités de Pretoria furent mieux obéies. L'armée se composait au départ de 2,500 Européens, d'un contingent de Swazies à peu près aussi nombreux, avec un équipage de plus de cinq cents voitures. M. Burgers marchait en tête. Les premières escarmouches furent assez heureuses, mais bientôt l'expédition, engagée dans un pays montagneux, eut à prendre d'assaut la capitale de Secocoeni. L'attaque, mal dirigée ou mal soutenue par une partie des troupes, fut un échec complet. On raconte que les Swazies s'étaient seuls portés en avant tandis que les fermiers ne songeaient qu'à se tenir à l'abri, que le soir même tous déclarèrent qu'ils préféraient s'en retourner que de se battre. Il n'y avait plus de vivres, plus de munitions. Le président, désespéré, ne pouvait arrêter la

débandade. Il revint à Leydenburg comme un fugitif, semant partout le bruit que les Basoutos s'avançaient en forces supérieures. Le Volksraad se réunit encore pour aviser aux circonstances. Mais que faire! Il n'y avait plus d'armée, puisque les volontaires, Européens ou alliés indigènes, s'étaient dispersés; pas d'argent, car l'emprunt négocié en Hollande était déjà dissipé. Tant bien que mal, on enrégimenta des mercenaires, allemands ou anglais, que les terrains aurifères avaient attirés dans cette région. Dès ce moment aussi, il se produisit une vive agitation en faveur de l'annexion anglaise. C'est que la population s'était modifiée depuis quelque temps. Les nouveaux venus n'avaient point, comme les boers de l'ancien temps, l'amour de l'indépendance, la haine du gouvernement britannique. C'étaient des aventuriers de toutes nations, désireux de vivre en paix avec les natifs. Peut-être s'étonnera-t-on que les natifs eux-mêmes aient montré tant de vigueur dans la lutte. Eux aussi étaient changés; surtout ils étaient mieux armés. Jadis il était interdit de leur vendre des armes à feu. Depuis que les mines d'or et de diamans s'exploitaient, les jeunes gens des tribus de toute l'Afrique australe y allaient travailler tour à tour; à l'instigation de leurs chefs, ils n'en revenaient jamais sans rapporter un fusil en bon état qu'on leur vendait dans ces villes improvisées où la surveillance n'était pas possible. Ainsi, dans les deux républiques hollandaises de l'intérieur, de même que vingt ou trente ans plus tôt en Australie ou en Californie, la découverte des richesses minérales avait été le signal d'une transformation complète. Le Transvaal ne pouvait plus vivre dans ces conditions. Avant de dire comment il a fini, il convient de raconter l'histoire de la colonie voisine de Natal à laquelle il sera désormais associé.

On n'a pas oublié les chefs zoulous, Chaka et Dingaan, qui possédaient la terre de Natal à l'époque où les premiers émigrans boers franchirent la chaîne du Drakenberg. Battus par les Européens, les Zoulous se retirèrent au nord; mécontens de la suprématie que s'arrogeait le gouverneur du Cap, les boers à leur tour se retirèrent à l'ouest. Quelques-uns seulement des plus paisibles restèrent dans la province, heureux d'y trouver d'excellens pâturages et d'obtenir des concessions de terres dont les autorités anglaises ne leur mesuraient pas chichement l'étendue : chaque ferme avait en effet une superficie de 6 à 8,000 arpens. Certaines tribus natives, à qui l'on accorda aussi la permission d'y séjourner, furent cantonnées dans des réserves que l'on choisit, comme il était juste, parmi les terrains les moins fertiles.

Cependant Natal était toujours fort peu peuplé d'Européens. Là, de même que dans le reste de l'Afrique australe, les colons n'arri-

vaient pas volontiers. Les grands courans d'émigration que l'Angleterre dirige depuis 1815 vers l'Amérique du nord, vers les côtes plus lointaines de l'Australie, se sont toujours détournés du cap de Bonne-Espérance. On serait embarrassé d'en dire la cause. En 1847, un individu parcourut l'Angleterre en offrant des lots de terre de vingt arpens à quiconque voudrait le suivre jusqu'à Natal. Quelques milliers d'individus se laissèrent prendre à ces promesses; à peine arrivés, ils s'aperçurent que dans cette contrée de culture pastorale on ne réussit que sur des concessions de grande étendue. L'entreprise s'arrêta bientôt. Toutefois la colonie était prospère. Un conseil législatif, composé partie de fonctionnaires et partie de membres élus, lui avait été accordé en 1856. Les indigènes venaient s'y établir volontiers, parce qu'ils s'y trouvaient protégés aussi bien contre les cruautés des boers que contre les exactions de leurs chefs naturels. A l'heure actuelle, après trente-sept ans d'occupation, on y compte 20,000 blancs et environ 350,000 natifs. Ce qu'il y a de plus turbulent dans la population indigène est resté au nord, dans le territoire que l'on appelle encore le Zoulouland.

Ce mélange de races en proportions très inégales est cause que l'administration de Natal a toujours été délicate. Cependant il n'y a jamais eu qu'une révolte de quelque gravité. Il y a cinq ans, Langalibalele, chef d'une tribu qui était venue se mettre sous le patronage du lieutenant-gouverneur pour échapper à la domination des Zoulous, réussit à se procurer un grand nombre de fusils en envoyant les jeunes gens sous ses ordres aux mines d'or ou de diamans; les Anglais, s'en étant aperçus, voulurent les lui faire livrer. Au lieu d'obéir, il franchit le Drakenberg, dont il occupait le versant oriental, afin de se retirer sur le territoire des Basoutos, espérant y mettre en sûreté les vieillards, les femmes, les troupeaux de sa tribu et revenir ensuite avec les combattans tenir tête aux soldats anglais. Mais les Basoutos avaient déjà fait leur soumission. Des détachemens partis du Cap et de la Cafrerie le prirent par derrière, tandis que les troupes de Natal s'avançaient d'un autre côté. Langalibalele fut fait prisonnier avec les principaux de ses compagnons, jugé par une cour martiale, condamné à la déportation. Il est vrai que le ministre des colonies ne ratifia pas la sentence. Cette affaire eut d'ailleurs des conséquences fâcheuses pour les colons européens. On crut à Londres que les autorités de Natal s'étaient montrées trop dures pour les indigènes. Le général qui venait de conduire avec succès la guerre contre les Achantis, sir Garnet Wolseley, reçut mission de se rendre à Natal pour en réformer le gouvernement. Dans la province du Cap, les priviléges des habitans de race blanche avaient été accrus peu à peu, au point qu'ils jouissaient enfin du

régime parlementaire. Dans la province de Natal, au contraire, en raison de l'immense supériorité de nombre des natifs, le cabinet britannique pensa qu'il était bon de renforcer le pouvoir personnel du lieutenant-gouverneur. Le conseil législatif se montra de bonne composition. Il comprenait quinze membres élus, cinq fonctionnaires; il consentit, sur les instances de sir Garnet, à s'adjoindre huit nouveaux membres nommés par le gouvernement, si bien que la majorité n'était plus que de deux voix en faveur des élus. Ce changement est à remarquer; ce n'est pas du reste un incident isolé dans l'histoire des colonies anglaises, car une modification plus radicale encore fut introduite à la Jamaïque, il y a quelques années, à la suite de troubles causés par les nègres. On y peut voir avec quel soin la Grande-Bretagne s'efforçe d'approprier la constitution de chaque pays aux élémens parfois variables des populations qui l'habitent.

La révolte de Langalibalele n'était qu'une échauffourée dont on fit plus de bruit qu'il ne convenait. Au nord, dans le Zoulouland, la situation était moins rassurante. Après la bataille remportée par les boers sur les Zoulous en 1840, Dingaan avait été mis à mort par ses propres soldats. Andries Pretorius, qui semble avoir eu les qualités d'un véritable homme d'état, saisit cette occasion d'intervenir en vainqueur dans les affaires intérieures de ses adversaires. Par ses soins et en présence de ses troupes victorieuses, il fit proclamer chef un frère du tyran défunt, Umpanda, dont le caractère lui inspirait quelque confiance. Ce nouveau souverain a régné en effet trente-deux ans, sans qu'il y eût un seul jour querelle entre ses sujets et les Européens. Il était d'autant plus disposé à vivre en paix que la nature l'avait doué d'un embonpoint tel que le moindre déplacement lui était pénible. Par malheur, il avait une trop nombreuse famille, selon l'usage des monarques barbares. L'aîné, Cetywayo, affectait de prendre modèle sur ses oncles, Chaka et Dingaan, plutôt que sur son père; aussi tout ce qu'il y avait de turbulent dans le pays se réunissait-il autour de lui. Six de ses frères se liguèrent pour lui disputer le pouvoir; il les poursuivit avec ses partisans, et, après les avoir vaincus, les fit mettre à mort. Deux autres frères s'étaient réfugiés sur le territoire anglais. Comme ils y étaient à l'abri de ses poursuites, il eut l'adresse de se faire reconnaître héritier présomptif dès l'année 1861. M. Shepstone, qui était secrétaire des affaires indigènes à Pietermaritzburg, vint à la résidence de Umpanda pour témoigner par sa présence que les autorités britanniques adhéraient à cet arrangement de famille. On vit alors quelle puissance conservait encore la nation zoulou quoique plusieurs tribus se fussent établies dans la province de Natal, afin

d'y jouir de la protection d'un pouvoir civilisé. Cetywayo apparut à cette réunion à la tête d'une armée de 8,000 hommes. Il fut cependant fidèle aux traités conclus avec les Européens. Bien plus, à la mort de son père, survenue en 1872, il demanda lui-même que M. Shepstone fût encore envoyé dans le Zoulouland pour assister à son installation. Le gouverneur de Natal y consentit. Chez ces peuples barbares, il est d'usage que tout nouveau souverain inaugure son règne en faisant massacrer les enfans ou les conseillers de son prédécesseur dont il redoute l'influence. La présence d'un envoyé anglais était une garantie que cette coutume cruelle ne serait pas suivie. En effet, la cérémonie du couronnement fut pacifique; mais M. Shepstone en revint convaincu que Cetywayo était fier des traditions guerrières de sa famille, et que, bien qu'il comprît que le voisinage des Anglais lui imposait une politique moins belliqueuse, ses sujets n'étaient pas d'humeur à oublier que, du temps de Chaka, ils avaient été les maîtres de toute la région environnante. Encore nombreux malgré les émigrations qui s'opèrent sans cesse au profit de Natal, mieux armés depuis qu'ils savent se procurer des fusils en allant travailler aux mines, les Zoulous seraient encore des ennemis redoutables le jour où quelque fâcheuse provocation les soulèverait en masse contre les Européens.

Aussi comprendra-t-on quelle anxiété dut éprouver le lieutenant-gouverneur de Natal, lorsque, en 1875, pendant le voyage en Europe du président Burgers, les autorités du Transvaal envoyèrent un message brutal à Cetywayo lui-même, pour lui intimer de n'avoir plus à s'occuper des Swazies, dont il se regardait comme le suzerain, et que le Transvaal, d'autre part, avait pris sous sa protection. Lord Carnarvon, à qui l'on avait rendu compte de cet incident, écrivit de Londres que, en l'absence de tout lien fédératif entre les états de l'Afrique australe, il ne pouvait que formuler un blâme contre les velléités d'agrandissement de la république, parce qu'une guerre où les Zoulous d'abord, les Cafres ensuite, entraînés par leurs sympathies pour des congénères, prendraient bientôt part, serait assurément désastreuse pour tous les colons d'origine européenne. M. Burgers, qui était en Belgique, fort occupé de négocier un emprunt, fit les promesses les plus pacifiques au nom de ses compatriotes. On sait comment cet engagement fut tenu. L'année d'après, les boers attaquaient Secocoeni, l'un des vassaux de Cetywayo. Par une heureuse coïncidence, lorsque la nouvelle en parvint en Angleterre, lord Carnarvon avait autour de lui les délégués des provinces anglaises de l'Afrique australe, qu'il avait réunis pour discuter un projet de confédération. Natal était représenté dans cette conférence par sir Theophilus Shepstone, — un titre ho-

norifique lui avait été décerné en considération de ses longs services dans la colonie. — Personne n'était en état de mieux apprécier la situation. Depuis vingt ans qu'il gérait les affaires indigènes de sa province, rompu à la langue et aux mœurs des Zoulous dont il avait conquis l'affection, il avait eu le rare talent d'éviter tout conflit de races. Quelques milliers d'Anglais, environnés par une population indigène que l'on évaluait à plusieurs centaines de mille hommes, avaient vécu tranquilles, grâce au caractère ferme et conciliant de cet habile fonctionnaire. Bien plus, les Zoulous avaient tant de confiance en lui qu'ils désertaient la terre de leurs ancêtres pour venir habiter en deçà de la frontière britannique. Un tel résultat est rare, peut-être est-il unique dans l'histoire des établissemens européens d'outre-mer. En conséquence, le ministre des colonies délégua sir Theophilus comme envoyé spécial près de la république du Transvaal, avec mission d'y examiner l'état des affaires, et même avec pleins pouvoirs d'annexer à l'empire les districts où des troubles seraient imminens. Presque au même moment le gouverneur du Cap fut remplacé. Après six ans de séjour, sir H. Barkly arrivait à peu près au terme de son office; on lui reprochait d'ailleurs de n'avoir pas su éviter des conflits avec les deux républiques hollandaises. Son successeur était sir Bartle Frere, dont la réputation a été faite d'abord par un long séjour dans l'Inde, et ensuite par une mission philanthropique sur le littoral de l'Afrique orientale pour l'abolition de l'esclavage.

Revenu en toute hâte à Natal, M. Shepstone reconnut que la situation était grave; les colons s'inquiétaient de l'attitude qu'allait prendre Cetywayo. Le bruit s'était répandu dans toutes les tribus qu'une armée européenne s'était laissée mettre en déroute par des gens que les Zoulous eux-mêmes avaient toujours battus. L'envoyé anglais partit aussitôt pour Pretoria, avec un nombreux état-major, mais avec une simple escorte de vingt-cinq soldats. Il y arrivait après trente-huit jours de route; — on ne voyage encore qu'avec les chariots à bœufs dans cette contrée patriarcale, où les distances sont grandes. La population blanche était agitée, divisée en deux partis de tendances opposées, de sentimens contraires : d'une part, les véritables boers, établis surtout dans les districts de Pretoria et de Rustenberg, animés d'une haine persistante contre la domination britannique, réclamant le droit de vivre dans l'isolement, de traiter les Cafres comme ils les ont traités de tout temps, c'est-à-dire avec cruauté; d'autre part, les habitans des villes, négocians ou autres, les pionniers des placers, Anglais en majeure partie, désireux de vivre sous un gouvernement régulier; puis, disséminée sur toute la surface comprise entre le Vaal et le Limpopo, une population in-

digène que personne n'a jamais recensée, — les uns l'évaluent à 300,000 âmes, d'autres à 1 million, — mécontente du sort que lui font les boers, et disposée à se donner aux Anglais. D'ailleurs le trésor public était vide, le commerce suspendu. Le président Burgers avait perdu toute popularité; il était question de le remplacer par un fermier du parti hollandais, déterminé à poursuivre la guerre à outrance avec toutes ses chances bonnes ou mauvaises. La paix venait d'être conclue avec Secocoeni, celui-ci ayant consenti, malgré son succès, à payer une indemnité de guerre de 2,000 têtes de bétail. Le Volksraad, réuni en session, ne se décidait à rien, ne repoussant ni n'acceptant avec franchise le projet de confédération que la Grande-Bretagne offrait à la république, écartant même les réformes constitutionnelles que M. Burgers lui présentait.

D'innombrables pétitions en faveur de l'annexion arrivaient de toutes parts. Enfin sir T. Shepstone résolut d'agir. Par une proclamation datée du 12 avril, il déclara que le Transvaal redevenait province britannique. Il n'avait pour tout appui que vingt-cinq soldats, on le sait; ce fut suffisant. Jamais nation ne renonça de si bonne grâce à son indépendance. Le président Burgers, que le récent voyage d'Europe avait sans doute éclairé, se donna le plaisir d'adresser une protestation aux souverains du monde entier. Cela fait, il se soumit tranquillement. Un bataillon d'infanterie campé sur les frontières de Natal fut appelé à la hâte pour prendre possession du pays. Ce n'est pas qu'il y eût la moindre émeute à redouter; mais avec ce bataillon marchait la musique du régiment; il était bon de montrer aux nouveaux sujets de la reine ce qu'est le luxe militaire d'une grande nation. Peut-être est-ce en Angleterre, à Londres même, que cette petite révolution causa le plus d'émotion. Quiconque n'était pas bien au courant de l'affaire s'étonnait que le gouvernement accrût d'une nouvelle province un empire d'une étendue déjà excessive. La politique de lord Grey était sensée, disait-on : s'il a fait évacuer ces possessions lointaines de l'Orange et du Vaal qui étaient de son temps un embarras pour la Grande-Bretagne quoique moins peuplées qu'à présent, pourquoi les revendiquer vingt-cinq ans plus tard? On sait par ce qui précède ce qu'il en faut penser. Pour une colonie située sur les confins du monde civilisé, l'extension graduelle est une nécessité; c'est la seule garantie de paix; c'est au surplus la tradition à laquelle la Grande-Bretagne est toujours revenue, à part quelques défaillances passagères.

Tandis que ces événemens se passaient dans l'hémisphère austral, le parlement britannique était saisi d'un projet de loi qui devait avoir pour conséquence de modifier d'une façon radicale l'organi-

sation de ces colonies lointaines. L'habile ministre qui a créé, il y a dix ans, le dominion du Canada, proposait cette fois d'autoriser les provinces de l'Afrique à s'unir en une confédération. Notons que lord Carnarvon n'entendait obliger personne à en faire partie. C'est par une adhésion volontaire et réfléchie, après délibération des conseils représentatifs de chaque province, que l'union dont il s'agit devait être formée. L'économie du projet était bien simple: un parlement africain composé de deux chambres électives, un gouverneur-général nommé par la reine, un ministère responsable; en voilà les traits principaux. Les colons du Cap ne firent pas bon accueil à cette proposition lorsqu'ils en entendirent parler pour la première fois; ils craignaient peut-être ou que la ville du Cap, dont la situation est loin d'être centrale, y perdît son titre de métropole, ou que l'influence prépondérante dont ils ont joui jusqu'à présent leur fût enlevée par les districts de nouvelle formation. Ce projet est ajourné; il ne peut aboutir qu'après décision prise sur quelques points de grande importance que l'on ne saurait trancher brutalement. Quel rôle politique donnera-t-on, par exemple, aux natifs englobés dans cette vaste confédération? S'ils comptent comme citoyens, le Transvaal avec son million d'indigènes devient un état de premier ordre; mais qu'en penseront les boers aux yeux de qui les Cafres sont toujours l'ennemi héréditaire? D'autre part, il est impossible de traiter comme des îlotes ces tribus qui montrent une rare aptitude pour la civilisation, différentes sous ce rapport des Indiens de l'Amérique du nord ou des Maoris de la Nouvelle-Zélande qui reculent devant la conquête européenne jusqu'à ce qu'ils disparaissent de la surface de la terre.

L'histoire de l'Afrique australe s'arrêterait ici, s'il n'y était survenu en ces dernières semaines un incident fâcheux. Les habitans de la Cafrerie britannique vivaient en paix depuis vingt ans; à la fin du mois de septembre, une insurrection y a éclaté tout à coup. On n'a pas oublié qu'en l'année 1857 la tribu des Galekas, connue par ses habitudes belliqueuses, se laissa persuader par une prophétesse indigène qu'il fallait exterminer tous les troupeaux, brûler les récoltes, tout détruire, sauf les armes et les munitions de guerre. Épuisés par cette sorte de suicide collectif, les Galekas voulurent se révolter; on les chassa de leur territoire où fut appelée une autre tribu, celle des Fingoes, qui avait vécu jusqu'alors dans la servitude. Cependant les Galekas ayant imploré la pitié des Anglais reçurent de sir G. Grey la permission de reprendre une partie de leurs anciens cantonnemens. Depuis cette époque, ils avaient prospéré, ils s'étaient multipliés, à un moindre degré toutefois que les Fingoes qui, sous la tutelle d'un magistrat anglais, ont bâti des

écoles et des églises, tracé des routes, acheté des charrues, qui sont devenus en un mot presque des hommes civilisés. Kreli, chef des Galekas, avait été dans sa jeunesse un guerrier intrépide; ce fut jadis l'un des plus rudes adversaires des fermiers de la frontière, de 1846 à 1853. Devenu vieux, il ne demandait qu'à vivre en bonne intelligence avec le résident anglais placé près de lui comme un conseiller, ou plutôt comme un surveillant. Son territoire, compris entre les rivières Kei et Bashee, qui avait été longtemps administré par le gouverneur en sa qualité de haut commissaire, venait d'être annexé à la province du Cap. Peut-être cette transition d'un régime militaire à une administration civile lui parut-elle favorable; peut-être n'eut-il plus assez de vigueur pour contenir les jeunes gens de sa tribu. Un jour, à la suite d'une querelle entre les Galekas et les Fingoes, il invita le résident à déguerpir avec les missionnaires : peu après, ses sujets attaquèrent les détachemens de police à cheval qui protégent la frontière. L'agitation produite chez les Zoulous par la guerre du Transvaal se calmait à peine; on craignit que ce nouveau soulèvement ne s'étendît au loin, d'autant que Kreli avait été autrefois le chef le plus influent de toute la Cafrerie. D'ailleurs il n'y avait presque plus de troupes régulières dans la colonie. Depuis qu'elle avait acquis les prérogatives du régime parlementaire, la colonie du Cap avait été mise en demeure de pourvoir avec ses ressources propres à la défense des frontières. Le corps de police à cheval, sorte de gendarmerie, que l'on avait organisée en conséquence, était peu nombreux; l'habitude de réunir les habitans de race blanche en *commandos* était oubliée. Aussi l'inquiétude fut-elle grande. Cependant, à l'aide des tribus fidèles et des troupes de volontaires qui se rendirent promptement vers les points menacés, l'insurrection fut bientôt comprimée. On a tué beaucoup d'insurgés, brûlé les *kraals* de Kreli et de ses sujets qui, bien qu'armés de fusils, n'ont pu tenir devant des troupes pourvues de canons et de carabines à tir rapide. On ne se bat plus; mais de nouveaux troubles sont à craindre, d'après les dernières nouvelles. Au lieu de prendre cet incident pour prétexte d'un retour au régime militaire, on s'est dit en Angleterre, aussi bien que dans l'Afrique australe, que le meilleur moyen de prévenir les échauffourées de ce genre est de laisser aux colons, qui ont à sacrifier leur argent et quelquefois leur vie pour les réprimer, le soin de les prévenir par une politique conciliante envers les indigènes.

Lorsque les Anglais se sont emparés du Cap, c'était une possession sans importance, utile tout au plus comme port de relâche sur la route de l'Inde dans un temps où le transit par la Mer-Rouge et l'isthme de Suez n'existait pas. C'est devenu, en trois quarts de

siècle, de riches provinces qui puisent en elles-mêmes tous les élémens de leur prospérité. Mais ces provinces, objectera-t-on, ne seront-elles pas toujours isolées dans l'hémisphère austral, en dehors des grandes voies maritimes de l'Europe et de l'extrême Orient, séparées du reste du monde par l'Océan ou par les vastes déserts d'un continent que l'on croyait impénétrable il y a peu d'années encore? Il ne faut pas trop s'en inquiéter, car les découvertes géographiques récentes ont bien modifié la situation. On s'en rendra compte rien qu'à jeter les yeux sur une carte nouvelle de l'Afrique. L'équateur passe à peu près par le milieu de la distance entre le Cap et la Méditerranée; sous l'équateur s'étalent les grands lacs où le Nil prend sa source et que les bateaux européens sillonneront bientôt, dit-on; on y arrive par des chemins bien connus, dont Khartoum, Gondokoro, sont les principales étapes. Pourquoi l'autre moitié du parcours ne s'ouvrirait-elle pas de même aux voyageurs? Au sud, le pays est moins malsain, les tribus sont moins farouches. Le domaine de la Grande-Bretagne commence de ce côté par le Transvaal que l'on nous dépeint comme une terre promise. Il ne faut pas désespérer d'apprendre dans quelque temps qu'il y a, du Caire au Cap, une route, un télégraphe, que l'on s'occupe d'y tracer un chemin de fer.

En résumé, ce groupe d'établissemens, que la Grande-Bretagne s'est appropriés ou qu'elle a créés à l'extrémité méridionale de l'Afrique, marche à grands pas dans la voie du progrès. Cependant il a peu d'analogie avec les colonies mieux connues de l'Inde, de l'Australie, du Canada. Il a fallu y appliquer d'autres principes, se servir d'autres procédés de gouvernement. La fusion des races s'y imposait comme une nécessité. Après bien des péripéties, le résultat sera, suivant toute vraisemblance, une confédération, partie d'Européens, partie d'indigènes, vivant tous sous les mêmes lois, se gouvernant eux-mêmes, n'admettant l'autorité de la métropole qu'à titre d'arbitre suprême dans les conflits intérieurs. Une telle organisation politique offre-t-elle des chances de durée dans un pays où l'élément natif est prépondérant par le nombre? C'est le secret de l'avenir. La Grande-Bretagne possède tant de dépendances d'outre-mer qu'elle serait incapable, le voulût-elle, de leur fournir à toutes des administrateurs, des soldats, des subsides. Ce sont des enfans qu'elle élève, chacun suivant les dispositions qu'il montre, et qu'elle émancipe au plus vite afin de ne plus être responsable de la conduite qu'ils tiendront dans le monde.

H. Blerzy.

LES MÉMOIRES

DE

LORD SHELBURNE

Life of William, earl of Shelburne afterwards, first marquess of Lansdowne, with extracts from his papers and correspondence, by lord Edmond Fitz Maurice, vol. II and III. London, 1876. Macmillan.

Lord Edmond Fitz-Maurice vient d'achever le monument qu'il a élevé à son illustre aïeul, lord Shelburne, pour disputer sa mémoire à la pénombre dans laquelle paraissait le rejeter la gloire éclatante de quelques-uns de ses contemporains dont le nom est sur toutes les lèvres. Les manuscrits qui sont conservés dans le manoir de Bowood, la demeure somptueuse que Shelburne avait créée et où il s'est éteint, les papiers du ministère des affaires étrangères que lord Derby a gracieusement mis à sa disposition, la correspondance de Shelburne avec différens personnages de marque, en particulier avec le célèbre docteur Price, honoré des insultes de Burke pour un discours sur la prise de la Bastille, lui ont permis de restituer plus d'un trait de la physionomie de cet homme d'état et de jeter un jour nouveau sur les divers incidens d'une époque que l'on ne connaît pas complétement, si l'on n'a pas été introduit derrière la scène, dans le secret des coulisses. Les deux volumes que nous avons inscrits en tête de cette étude reprennent le récit de la vie de Shelburne au moment où lord Chatham vient de former son ministère, au mois de juillet 1776, et le conduisent jusqu'à l'année de sa

mort, en 1805. C'est pendant cette période que se produisent les deux plus grands événemens des temps modernes, l'indépendance de l'Amérique et la révolution française, et que se déroule la campagne si habile de George III pour ressaisir la prérogative royale dans toute son amplitude. Souvent acteur, toujours témoin et observateur des plus fins, Shelburne mérite d'être écouté quand il raconte les desseins qu'il a formés, quand il prend la mesure de ses rivaux et trace le portrait de quelqu'un des personnages qui remplissent la scène ou qu'il nous guide à travers ce dédale d'intrigues et de visées contraires qui forment l'arrière-plan de l'histoire de ce temps. Nous l'avons vu entrer dans la politique active sous les auspices de lord Bute, le favori du roi, chargé de la mission délicate d'acheter le concours d'Henri Fox; puis, se séparant du ministère à l'occasion de l'expulsion du parlement du célèbre pamphlétaire Wilkes, pour suivre la fortune de Chatham, dont il sera le lieutenant et l'homme de confiance au sein du gouvernement (1). Il nous reste à le voir à l'œuvre et à étudier la part qu'il a prise à la pacification des États-Unis, comme à ces luttes intérieures qui ont amené l'abaissement des whigs et la désagrégation des partis politiques, dont on commence à se réjouir aujourd'hui comme du triomphe de la politique nationale sur les intérêts mesquins et les passions des coteries et des factions. Sa fidélité à la France et aux principes de la révolution, au milieu des fureurs et des anathèmes que va déchaîner l'éloquence enflammée d'un Burke, recommande à notre attention les jugemens qu'il porte sur cette crise de notre histoire nationale. Au milieu de l'orage et de tant de sinistres prédictions, nous serons heureux d'entendre des voix amies qui de l'autre côté de la Manche nous encouragent et ne nous condamnent pas à un naufrage sans lendemain. Shelburne est entré sur la scène politique alors que l'horizon était tout empourpré par la gloire de Chatham penchant sur son déclin, et, après avoir rempli en quelque sorte l'entre-deux, il a salué, avant de se retirer, il a favorisé l'avénement du second Pitt. C'est à bon droit que la postérité, réparant les injustices de la renommée, toujours un peu éblouie par les succès, place aujourd'hui son buste au pied de la statue de ces deux grands ministres.

I.

Nous avons laissé Shelburne au comble de ses vœux. Son attente n'avait pas été trompée; lord Chatham était arrivé aux affaires et l'avait appelé à prendre place dans son ministère en qualité

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1876.

de secrétaire d'état pour le département du sud, qui comprenait à ce moment l'intérieur, l'Irlande, les colonies, l'Inde et les relations étrangères avec les états occidentaux de l'Europe. Cette fameuse administration, qui ne dura que deux ans et trois mois, de juillet 1766 à octobre 1768, avait été enfantée laborieusement et se composait d'élémens bien difficiles à maintenir unis. *Le grand député des communes*, dont le prestige venait de s'éclipser sous sa nouvelle dignité de pair et de comte, se figurait, avec la confiance qu'il n'est pas rare de rencontrer chez les hommes de cette valeur, que son génie suffirait à conjurer toutes les résistances et que sous sa main de fer il ploierait toutes les oppositions et conduirait sans secousses le char de l'état à travers toutes les difficultés et les intrigues qui se pressaient devant lui. Il avait toujours professé, nous dit Shelburne, que « le pays ne devait pas se laisser gouverner par une oligarchie ou par une faction de familles aristocratiques, » et il n'avait pas craint de prendre avec lui, outre ses amis personnels, des membres de l'ancienne administration, des whigs du parti de lord Rockingham et des *amis du roi*. Macaulay, qui écrit toujours pour son couvent et qui ne cesse jamais de plaider pour les whigs, ne peut pardonner à l'un de ses héros une politique si contraire à ses préférences et aux intérêts de son parti. Il n'hésite pas à déclarer que Chatham n'avait plus à ce moment toute la vigueur et la netteté de son esprit; comme les avocats qui ne peuvent pas mettre en doute le fait ni contester sa criminalité, il essaie de plaider la folie de son client.

Shelburne, qui a beaucoup souffert de la retraite majestueuse où s'enfermait lord Chatham, qui a compromis dans les luttes intestines du cabinet sa renommée et sa fortune politique, n'explique pas par la folie ces mille traits d'excentricité qu'on se plaît à raconter du grand ministre; il y retrouve ce goût du grandiose, cet amour du mystère et de la représentation, auxquels se complaisait l'imagination brillante de Chatham. Il ne lui déplaisait pas de jouer au monarque oriental qui se rend inaccessible et qui se dérobe aux regards et aux questions d'un vain peuple. On peut lui appliquer le mot que Macaulay a recueilli un jour, à Holland-House, de la bouche de sir Philipp Francis, à propos du second Pitt : *Le lion aime à marcher seul, tandis que les chacals vont en troupe.* C'est très bien quand le lion reste en scène et qu'il sait rugir à propos pour effrayer et repousser les assaillans; mais, quand il se retire dans son antre, son nom ne suffit plus à contenir les intrigues, les jalousies, les amours-propres froissés, et il ne tarde pas à être attaqué par ses propres sujets,

Devenus forts par sa faiblesse.

Shelburne usa son crédit et son ardeur à défendre la politique et les desseins du maître, qu'il consultait toujours et qui gardait le silence des oracles redoutés. En l'absence de Chatham, Charles Townshend, qui n'appartenait à aucun parti et qui était prêt à servir toutes les politiques, ne tarda pas à prétendre à la première place. C'était un homme sans principes, d'une vanité sans bornes, qui ne voulait accepter aucun contrôle et dont les discours pleins d'esprit et de bouffonnerie faisaient dire à Walpole : *C'est de l'éloquence au champagne.* La présomption et l'audace de Townshend causaient au ministère toute sorte d'embarras et d'ennuis. C'est lui qui fit prévaloir dans le sein du gouvernement la politique de contrainte à l'endroit des colonies, politique spécieuse qui flattait l'orgueil du roi et pouvait compter sur son appui. Shelburne, dégoûté de ses échecs et désespérant de ramener le pilote au gouvernail, avait fini par cesser d'assister aux séances du conseil, et, réfugié dans ses fonctions de secrétaire d'état, il guettait, comme un chasseur à l'affût, les occasions et les moyens de conjurer les effets désastreux de cette politique arrogante et aventureuse qui ne pouvait conduire qu'à une catastrophe. Le ministère, comme un navire désemparé et sans capitaine, flottait au gré des passions et des intérêts contraires; chacun, sentant venir le naufrage, s'occupait à sauver sa position et cherchait sur quel rivage il irait échouer. Shelburne était isolé et ne rencontrait de sympathies d'aucun côté. Le roi ne lui avait pas pardonné son opposition à lord Bute et lui en avait gardé ressentiment ; Grafton et Northington le dénonçaient comme un ennemi secret, et Charles Townshend parlait de lui avec le plus grand mépris.

Patriote vigilant et fier, Shelburne apportait dans ses relations avec l'étranger cette jalousie de la suprématie anglaise et cette énergie dans l'action qui avaient valu à Chatham d'être le ministre populaire que l'opinion avait réclamé plus d'une fois au moment du péril « quand les vagues étaient hautes. » Plein de sympathie pour la France, comme nous le verrons, il n'oubliait pas qu'il avait la mission de défendre l'honneur et la prépondérance de l'Angleterre, que le traité de 1763 avait consacrée aux dépens de la France : il aurait voulu faire adopter dans les conseils de sa patrie une politique hardie qui fît échec aux ambitions des maisons de Bourbon et à leurs désirs secrets de prendre leur revanche. Mais Choiseul était instruit des divisions du ministère et du caractère pusillanime de la faction des Bedford, que la mort de Townshend avait ramenés aux affaires, et, voyant que le lion britannique était endormi par ceux-là même qui devaient l'exciter, il pensa que le moment était opportun pour mettre à exécution un

projet dès longtemps caressé, l'annexion de l'île de Corse, et, le 13 mai 1768, il signa avec les Génois un traité en vertu duquel ils cédaient à la France, en paiement d'une vieille dette, la propriété de cette île. A la nouvelle de ce traité, Shelburne fit remettre entre les mains de Choiseul une protestation énergique. Mais Choiseul savait qu'il ne serait pas soutenu et suivi par les autres ministres. Lord Weymouth, qui depuis la mort de Townshend était devenu secrétaire d'état, sans égard pour les instructions et l'attitude de son collègue, confiait aux ambassadeurs des puissances du nord que jamais l'Angleterre ne ferait la guerre pour la Corse. Ces propos revenaient aux oreilles de l'ambassadeur de France, Châtelet, qui partait sur l'heure pour Paris, afin d'instruire Choiseul de ces dispositions du ministère anglais. Ce témoignage de Châtelet était confirmé à la table du ministre par un grand jurisconsulte, lord Mansfield, de passage à Paris. « Le ministère anglais, disait-il, est trop faible et le peuple anglais trop sage pour déclarer la guerre pour un motif si futile. »

Cette timidité n'échappait pas au regard pénétrant du grand Frédéric, qui la signalait en ces termes à son ambassadeur à Londres : « Pour ce qui regarde l'île de Corse, il pourrait m'être plutôt indifférent que la France tâche d'en faire l'acquisition en faveur d'un tiers, ou quelles autres vues elle pourrait avoir à cet égard. Je remarque seulement que le gouvernement anglais, manifestant si peu de vigueur dans ses mesures vis-à-vis de la France et de l'Espagne, rendra toujours plus entreprenantes ces deux couronnes, et s'imposera de la sorte à lui-même la nécessité d'abandonner le système pacifique qu'il paraît avoir si fort à cœur au moment présent. » Aussi Choiseul, sans se laisser troubler par les protestations de Shelburne, derrière lesquelles il n'y avait pas une flotte prête à appareiller, renonce à tous les ménagemens qu'il avait conservés jusqu'à ce moment, et recommandés à ses subordonnés; son ton devient plus net et fier; il ne cache plus ses desseins, et il envoie l'ordre à Chauvelin de partir pour la Corse avec une armée formidable. C'est le talent de l'homme d'état de savoir reconnaître ces défaillances de la volonté chez ses adversaires, et de donner au moment opportun un coup de barre hardi pour entrer au port. La politique la plus funeste pour un grand peuple est celle qui s'arrête suspendue entre deux desseins, qui inquiète l'ennemi sans le désarmer ni l'abattre. *Le ministère anglais*, disait Choiseul, *ne veut pas faire la guerre et ne sait pas faire la paix*. Surpris en effet par l'audace de Choiseul, Grafton, comme tous les gens faibles, dont l'esprit et le courage se réveillent après l'événement, aurait voulu favoriser sous main la résistance de Paoli, faire passer

des armes aux Corses. Shelburne combattit cette proposition et déclara qu'il n'y avait qu'une seule politique digne de l'Angleterre, reconnaître les Corses comme belligérans; mais était-ce le moment d'adopter une attitude aussi résolue? Grafton lui-même ne le pensait pas, et, pour se consoler de cet échec, n'ayant pu retenir l'armée française et empêcher l'annexion, il s'occupa activement de chasser Shelburne du ministère. Pour cette entreprise, il ne manquait pas d'alliés : le roi et les Bedford l'y poussaient tous les jours; il n'hésite plus, il écrit à Chatham, et réclame, dans l'intérêt de l'unité d'action du ministère, la démission de Shelburne. Chatham répond qu'il considère la démission de Shelburne comme un malheur public, et que, dans ce cas, il sortira du ministère. Quelques jours après, fatigué, irrité, il résignait ses fonctions entre les mains du roi, 19 octobre 1768, et Shelburne ne tardait pas à le suivre dans sa retraite.

Le jour où Shelburne quittait le ministère, paraissait une des fameuses lettres de Junius, où cet événement était annoncé en ces termes : « Sans amis, sans soutien, il reste en place sans raison ni dignité, comme si son traitement était une compensation à la perte de son honneur. Il n'a ni l'esprit ni le tact de choisir un moment favorable pour se retirer; il accepte d'être insulté aussi longtemps qu'il est payé; mais son ignoble conduite ne lui servira de rien. Comme son grand archétype, le nuage sur lequel il chevauchait l'abandonne, et maintenant

Fluttering his pennons vain, plumb down he drops (1). »

Dans les caricatures de l'époque, on le représente toujours sous les traits d'un jésuite, et on l'appelle *Malagrida*, du nom de ce prêtre portugais qui avait été impliqué dans une conspiration contre le duc d'Aveiro, et brûlé comme faux prophète en 1761.

Cette malveillance amère dont on poursuit le ministre tombé, ce soupçon de duplicité, de fourberie dont sa mémoire a été obscurcie, à une époque où la moralité des hommes politiques n'était pas très sévère, où la discipline des partis était si relâchée, étonnent et excitent la curiosité, comme un problème de psychologie. Il ne suffit pas de rappeler que l'envie et la calomnie s'attaquent à tous les hommes qui, tous les jours, provoquent l'attention et la critique de la foule. Shelburne avait irrité et blessé un ennemi plus perfide, et dont les ressentimens sont plus constans et plus habiles à frapper. A l'exemple de Chatham, il avait voulu échapper à l'esprit de parti,

(1) Milton's *Paradise lost*, book II.

à l'étroitesse des coteries, au despotisme de certaines familles qui détenaient le pouvoir comme un patrimoine. « N'appartenir à aucun parti, se prononcer sur les mesures sans souci des personnes, voilà mon *Credo* politique, aimait-il à répéter, et j'en suis fier. » Chatham, sans doute, avait amassé contre lui les mêmes animosités; mais il y faisait front avec une hauteur et une audace d'insultes qui faisaient rentrer dans la poussière tous les sifflemens venimeux. Il n'était pas donné à tout le monde de pouvoir prendre ces allures d'un Neptune irrité gourmandant les flots et de couvrir la voix des sycophantes sous les applaudissemens d'un peuple qui retrouvait dans son orateur favori la fierté de son patriotisme. La position de Shelburne était plus modeste, et son caractère d'une autre trempe. Une anecdote nous met sur la trace de ce mystère où s'est perdue la perspicacité des plus fins connaisseurs de la nature humaine. Lady Rockingham avait un jour envoyé à lord Shelburne du tabac d'une qualité particulière, qu'il préférait aux autres, dans une tabatière commune. En galant gentilhomme, Shelburne, pour reconnaître cette attention, lui envoya une tabatière de prix. Là-dessus, la dame lui répond : « Je suppose que je ne peux pas vous la renvoyer, ce serait par trop Anglais; mais permettez-moi de vous dire que votre politesse est trop française. » Ah! le voilà éclairé, ce mystère d'horreur! Shelburne se piquait d'avoir les manières, les formes, les délicatesses de la société française; il n'était pas rude et cassant, raide et empesé; il tranchait sur les habitudes et la tenue de son pays. Il n'en fallait pas davantage pour le poursuivre, comme un renégat, des soupçons les plus outrageans, et lui prêter tous les vices de duplicité, de perfidie, à une époque où le thème patriotique était de déclamer contre l'*immoralité française*.

II.

Plus grave est le reproche qu'on adresse à lord Shelburne d'avoir servi la politique de George III et d'avoir favorisé les tentatives d'établir le gouvernement personnel. Shelburne, il est vrai, a poursuivi, de concert avec le roi, l'abaissement des grandes familles whigs; mais leur but était bien différent : l'un songeait à faire triompher la prérogative royale, l'autre à ouvrir à l'esprit moderne, au souffle populaire, aux idées de réforme politique et économique, l'accès du pouvoir. Shelburne n'était pas un dévot royaliste qui, devant le fils de ses rois, abdique tout contrôle et toute indépendance, et lord Edmond nous met sous les yeux quelques réflexions de son aïeul qui ne nous permettent pas de le ranger parmi *ces amis du roi* qui faisaient si facilement litière des libertés publiques.

« La liberté constitutionnelle consiste dans le droit d'exercer librement toutes les facultés de l'esprit et du corps sans porter atteinte au droit des autres d'en faire autant. Dans les meilleurs gouvernemens plus ou moins de cette liberté a été sacrifié sans nécessité, par ignorance, indolence ou accident, et tout homme doit saisir l'occasion favorable de recouvrer ce que ses ancêtres ont perdu. On ne doit jamais reconnaître à aucun homme pouvoir sur un autre. La tête des hommes les plus sensés n'y résiste pas, et depuis le monarque jusqu'au paysan, tous en abusent. Tout homme doit se mettre en garde contre toute faiblesse, accident, nécessité momentanée, ou effusion de cœur, qui pourrait le mettre dans la dépendance d'un autre homme! Toutes les cours et tous les princes ont peur des hommes de talent, ils considèrent comme synonymes homme de talent et fripon. Tandis que presque tous les princes font de l'extension de leurs pouvoirs le grand objet de leur vie, c'est une bénédiction insigne pour les peuples que l'étroitesse, la jalousie et l'incapacité qui caractérisent la plupart des rois les privent du seul moyen d'accomplir leurs desseins, d'un ministre honnête et capable. Quand ils sont forcés par l'opposition ou quelque difficulté à en prendre un, de ce moment ils sont pour lui le plus cruel ennemi; et ils sont infatigables jusqu'à ce qu'ils s'en soient débarrassés ou qu'ils l'aient sacrifié. Ils ne manquent jamais d'instrumens; des menteurs, des libellistes, des calomniateurs ou des intrigans sont toujours à leur disposition pour prévenir toute espèce de réforme. C'est ce que les rois appellent gouverner. Ç'a toujours été la même chose de tous temps et dans toutes les cours. »

Quant à ce parti des *amis du roi*, qui constituaient derrière le trône un *cabinet intérieur* ou *double*, dont l'influence combattait les résolutions des ministres responsables et contrariait leur initiative, Shelburne les peint de façon à prouver qu'il n'a jamais fait partie de leurs conciliabules. « Un groupe d'hommes qui à l'avénement de sa majesté se sont enrôlés sous la bannière du comte de Bute, qui s'appellent impudemment les *amis du roi* et qui ne sont en réalité les amis de personne que d'eux-mêmes, qui se sont conduits avec tous les ministres comme des hommes sans principes, tantôt les soutenant, tantôt les trahissant, selon leurs intérêts particuliers, qui ont tourné leur attention bien plus sur les intrigues et leurs propres traitemens que sur le bien public. »

Sur toutes les grandes questions, avant tout dans les relations avec les colonies, Shelburne avait proposé une politique toute différente de celle que préconisaient les *amis du roi*, et sur des points plus délicats qui touchaient plus directement à la couronne, comme la révocation de certains fonctionnaires ou l'administration de la

liste civile, on l'a vu attaquer très vivement ces théories perfides qui, sous le nom de prérogative royale, voulaient ramener les procédés les plus détestés des Stuarts et supprimer le gouvernement du pays par le pays.

D'autre part, Shelburne n'avait pas le respect superstitieux du parti whig, et il ne pouvait pas se persuader que le salut du gouvernement parlementaire fût attaché à la présence de certaines familles dans le cabinet. *Une longue jouissance du pouvoir stérilise un parti*, dit M. Laugel dans ses belles *Études sur l'Angleterre, lui ôte l'invention, le ressort; il devient comme une terre qu'il faut mettre en jachère.* C'était l'avis de Shelburne, qui était trop perspicace pour se laisser prendre à toutes les déclamations sur les vœux du parlement dont les orateurs whigs faisaient retentir le pays. « Il est vain de prétendre que la nation veut ceci, ne veut pas cela; ce n'est pas la nation, c'est le parlement qui parle, et un parlement inspiré par des ministres qui ne sont eux-mêmes que des créatures du roi. Le parlement est plein d'hommes en places, de traitans et de fournisseurs, et, quant à l'intérêt des propriétaires sur lequel on s'appuie si souvent, il ne représente pas l'intérêt de toute la nation, ni toujours de la partie la plus éclairée de la nation. » En véritable homme d'état, Shelburne ne se laissait pas enfermer dans une théorie artificielle, et n'arrêtait pas son attention et ses sympathies aux frontières étroites du pays légal. Devant un parlement dont l'élection était si véreuse, et devant des votes dont il connaissait la vénalité, il ne pouvait pas s'incliner comme devant la majesté de la nation.

Shelburne était un partisan sincère du système constitutionnel et voulait conserver à chacun de ses élémens sa fonction et sa raison d'être. S'il soutenait contre les whigs l'initiative et l'indépendance de la royauté, il n'était pas moins jaloux qu'eux des pouvoirs des communes, et à propos de l'élévation à la pairie de lord Germaine (1780), il exposait sa théorie dans toute sa netteté. Il trouvait légitime que le roi eût son opinion sur les diverses questions de la politique, qu'il suivît avec attention les affaires du pays et qu'il fût même, selon une expression malsonnante, *son propre ministre;* mais pour maintenir la prérogative royale dans les limites de la constitution, pour sauver la liberté du pays, il demandait un parlement indépendant, honnête; et quand il ne voyait en face de la couronne qu'une chambre corrompue, créature des ministres, il jugeait que les règles du jeu constitutionnel étaient foulées aux pieds et que la prospérité du pays était en péril.

C'était pour des situations pareilles que l'existence d'une chambre haute, composée d'une aristocratie indépendante par position et

supérieure à la faveur éphémère des ministres, lui paraissait utile et nécessaire. A ses yeux, la chambre des lords était le boulevard inexpugnable de la liberté, elle était appelée à conjurer le danger d'une coalition de la royauté et de la chambre des communes contre la nation, à tenir la balance entre le souverain et l'autre chambre. Quand les chambres hautes comprennent ce rôle tutélaire et qu'au jour où la représentation populaire est faussée ou égarée, elles profitent de leur prestige pour faire échec aux entreprises audacieuses de la royauté, elles justifient leur existence et la prolongent au milieu des bénédictions du peuple; que si elles ne servent pas de contre-poids et de frein aux tentatives de la royauté de ressaisir le pouvoir absolu, si elles renient leur origine et se laissent rabaisser au rôle de comparses dans le spectacle que la cour ménage aux vanités de la nation, elles ne sont plus qu'une menace permanente à la sécurité du pays et elles méritent d'être expropriées comme les châteaux en ruine qui gênent la facilité des communications. C'est dans cet esprit que M. Gladstone disait : « Tout bon Anglais aime les lords, il ne les décrie pas tant qu'ils ne font pas échec à la prospérité et à la grandeur du pays, tant qu'ils sont utiles. »

Derrière ces députés des communes qui avaient acheté un collége électoral avec l'argent de leurs déprédations et de leurs crimes aux Indes et auxquels la cour vendait chèrement l'impunité, derrière ces gentilshommes de campagne sans illustration ni fortune, que le roi introduisait par fournées dans la chambre haute afin de modifier son tempérament et de courber sa superbe, Shelburne apercevait à travers les fenêtres du palais de Westminster, dans la poussière de la lutte et du travail âpre, tout ce peuple nouveau qui venait d'ouvrir au pays des sources de richesses inépuisables, le parti de l'industrie et de la banque, qui n'allait pas tarder à prendre une influence prépondérante dans la direction des affaires. Pendant que lord Bute étalait son imprévoyance et sa hauteur, que Grenville décrétait l'acte du timbre et que la chambre des communes jetait le défi à l'opinion publique en expulsant de son sein un élu légitime, tous les inventeurs, qui ont fait de l'Angleterre la forge de Vulcain, étaient à l'œuvre : Watt inventait la machine à vapeur, Wedgwood ses poteries, Arkwright le métier à filer, et Mathews Boulton pouvait dire à ceux qui venaient visiter ses établissemens : *Ici je vends ce que le monde désire par-dessus tout, la force.* Shelburne suivait avec attention toutes ces créations de génie; et, disciple empressé d'Adam Smith, il se préoccupait d'ouvrir à cette industrie de nouveaux débouchés et d'établir dans le monde le principe de la liberté du commerce.

Monarchiste loyal, malgré les accusations de républicanisme que les amis du roi lui jetteront au visage quand il essaiera de réduire

les dépenses de la liste civile, Shelburne ne voulait pas laisser annuler la couronne et réduire son rôle à la situation d'un roi fainéant sous les maires du palais, ou, comme il disait, d'un de ces souverains des Mahrattes qui n'est qu'un mannequin royal, à côté de l'élu de l'aristocratie, investi de tout le pouvoir réel. Ainsi il maintint contre les harangues enflammées et outrageantes de Fox et de Burke le droit qu'avait la couronne de choisir le premier ministre et dont elle avait fait usage en le désignant pour succéder à lord Rockingham qui venait de mourir. Il soutint comme la doctrine constitutionnelle que, si l'on dépouillait la couronne de cette prérogative, si elle ne pouvait plus choisir ses serviteurs, on supprimait de fait un des rouages essentiels de la constitution ; alors l'élément monarchique était absorbé par l'élément aristocratique, et la constitution anglaise n'existait plus. Il est permis en effet, sans encourir le soupçon de vouloir trahir la liberté, de penser que sous un régime de monarchie constitutionnelle la couronne doit avoir son rôle et son initiative. Shelburne avait le sentiment qu'au milieu des compétitions des partis il est difficile à une assemblée de faire un choix judicieux, offrant des garanties de durée. Alors, si le roi est un homme de sens et de tact, s'il porte son choix sur l'homme modéré que l'assemblée cherche à tâtons au milieu des intrigues et du bruit des partis, il peut ramener le calme et la confiance dans les esprits en plaçant à la tête du pays celui qui est le plus capable de comprendre les volontés de la nation et d'en préparer l'exécution.

En tout cas, dans ce duel implacable où le roi et le parti whig poursuivaient, chacun de leur côté, le triomphe de leur prérogative et se disputaient la prédominance dans le gouvernement, Shelburne, en paraissant se jeter d'un côté, pratiquait, sans l'avoir peut-être bien préméditée, la tactique d'Horace, et il abaissait l'un des adversaires pour favoriser aux dépens des deux égoïsmes vaincus l'avénement de la démocratie. Dans ce clair-obscur des intrigues et des compétitions politiques, où les principes disparaissent souvent derrière les violences de l'intérêt personnel qui grossit et dénature tout et où l'on finit par ne plus savoir où est le fil de l'eau, il conspirait avec la force des choses ; il préparait cette transformation de la constitution anglaise qui ne s'est guère révélée que dans ces dernières années, il assurait la prépondérance de l'élément populaire en face de l'aristocratie et de la couronne.

III.

Pendant les dernières luttes ministérielles, Shelburne avait perdu sa femme. Toutes ces épreuves avaient ébranlé sa santé ; il partit pour l'étranger avec son ami le colonel Barré. Il visita la France et

l'Italie, et ne négligea aucune occasion de recueillir des renseignemens sur l'état de l'agriculture et des manufactures dans ces pays. A Milan, ils font la connaissance de Beccaria, dont ils goûtent les théories humaines sur l'adoucissement des peines. De retour à Paris, lord Shelburne fréquente assidûment le salon de Mme Geoffrin, où il rencontre la célèbre Mme de Boufflers qui paraît avoir fait une vive impression sur le noble Anglais. C'est ce que nous raconte Mlle de l'Espinasse dans une lettre charmante, où elle met en scène la sémillante Mme de Boufflers, qui n'ouvre la bouche que pour lancer des paradoxes, et lord Shelburne, avec son flegme britannique, tout émerveillé de ce gentil babil : « Mme de Boufflers vint dîner chez Mme Geoffrin, mercredi; elle fut charmante, elle ne dit pas un mot qui ne fût un paradoxe. Elle fut attaquée et elle se défendit avec tant d'esprit que les erreurs valaient presque autant que la vérité. Par exemple, elle trouve que c'est un grand malheur que d'être ambassadeur, il n'importe de quel pays, ou chez quelle nation; cela ne lui paraît qu'un exil affreux etc., etc. Et puis elle nous dit que dans le temps où elle aimait le mieux l'Angleterre, elle n'aurait consenti à s'y fixer qu'à la condition qu'elle y aurait amené avec elle vingt-quatre ou vingt-cinq de ses amies intimes, et soixante à quatre-vingts autres personnes qui lui étaient absolument nécessaires, et c'était avec beaucoup de sérieux et surtout beaucoup de sensibilité qu'elle nous apprenait le besoin de son âme. Ce que j'aurais voulu que vous vissiez, c'est l'étonnement qu'elle causait à milord Shelburne. Il est simple, naturel, il a de l'âme, de la force, il n'a de goût et d'attrait que pour ce qui lui ressemble au moins par le naturel. Je le trouve bien heureux d'être né Anglais, je l'ai beaucoup vu, je l'ai écouté, celui-là; il a de l'esprit, de la chaleur, de l'élévation. »

Il fut aussi présenté à Mme Helvétius, à Trudaine, l'intendant des finances, à Mme Du Deffant, qui le mit en rapport avec Turgot et Morellet. Il fréquenta également le *Café de l'Europe :* c'est ainsi qu'on appelait le salon du baron d'Holbach, toujours très hospitalier, mais tout particulièrement pour les Anglais de distinction. Le grand seigneur croyait s'acquitter ainsi envers le pays auquel il devait la plus grande partie des idées qu'il a développées dans ses ouvrages. Parmi les hommes marquans de ce temps, Shelburne distingua Malesherbes, qui venait de tomber en disgrâce pour avoir revendiqué les droits du parlement comme le seul contre-poids au pouvoir royal. Il en parle sur un ton ému qui nous prouve que son cœur n'était pas fermé aux nobles passions. « Je viens de voir, écrit-il, ce que jusqu'à présent j'avais cru impossible : un homme absolument étranger à la peur ou à l'espérance, et cependant plein de chaleur et d'âme. Rien au monde ne peut troubler son repos, il ne demande rien pour lui et il s'intéresse activement à tout ce qui

se fait de bien. Je n'ai jamais rencontré dans le cours de mes voyages quelqu'un qui m'ait fait une aussi profonde impression, et je sens vivement que, si jamais dans le reste de ma carrière j'accomplis une grande œuvre, j'y serai encouragé et soutenu par le souvenir de M. de Malesherbes. » L'homme de lettres qu'il vit le plus, avec lequel il entretint les relations les plus suivies et qu'il attira même chez lui, dans son beau manoir de Bowood, c'est Morellet. Il fait dater de cette relation une crise importante dans sa vie : « C'est à lui que je dois mes idées libérales en matière économique. » Jusqu'à ce moment, il avait partagé sans doute les théories arriérées des vieux whigs, qui, par haine de la France, défendaient les vieux tarifs protecteurs et considéraient comme le triomphe de la diplomatie ce traité de Methuen de 1703, qui condamnait le consommateur anglais à boire du vin de Porto fort cher, au lieu du vin de Bordeaux qu'il aurait pu obtenir à des prix moins élevés. Cette conversion ne restera pas stérile et platonique. Quand il sera au ministère, il essaiera de faire prévaloir ces principes et nous l'entendrons dire à l'ambassadeur de France Rayneval : « Il est un autre objectif de ma politique, la destruction du monopole commercial. Je le regarde comme une invention odieuse, quoique ce soit diamétralement opposé au catéchisme des marchands anglais. Je me flatte que j'arriverai sur ce point à m'entendre avec votre cour. »

Dès que la paix fut conclue, il donna les instructions les plus précises aux ambassadeurs anglais, Oswald et Fitz-Herbert, pour négocier avec la France un traité de commerce; car, selon lui, *il n'y avait de bonne paix que dans la mesure où le principe de la liberté de commerce est proclamé.* A la chambre des lords, il défendit énergiquement les conditions du traité, et il répondit en ces termes aux objections que lui avaient adressées certains lords au nom des intérêts du commerce anglais : « Tous les monopoles sont toujours justement punis. Ils tuent la concurrence et la concurrence est la condition essentielle de la prospérité du commerce; c'est l'heure d'appliquer le principe du protestantisme aux affaires commerciales. Toute l'Europe paraît prête à secouer les chaînes du monopole, fils de l'oppression et de l'ignorance. Ce principe, qui n'est ni viril ni libéral, est peu généreux et plein de déceptions. Si une nation doit être la première à rejeter le monopole, c'est bien la nation anglaise, dont l'industrie est plus développée que celle des autres peuples. Avec l'esprit d'entreprise qui nous distingue entre tous et de plus grands capitaux qu'aucune autre nation, nous ne devons avoir qu'un seul cri : que tous les marchés soient libres et la concurrence loyale. Nous ne demandons rien de plus. »

Shelburne ne favorisa pas seulement la doctrine qui préconise la

liberté des échanges, il fut le défenseur persévérant de la liberté religieuse. Il avait toujours recherché le commerce des ecclésiastiques indépendans qui n'étaient pas asservis à la tradition; et il s'était attaché en qualité de bibliothécaire le célèbre pasteur unitaire Priestley, qui s'est acquis une renommée universelle par la découverte qu'il fit de l'oxygène, précisément pendant son séjour à Bowood. Priestley aimait à raconter combien il avait étonné et confondu les encyclopédistes français en leur proposant en sa personne cette énigme, qui les déroutait, d'une intelligence émancipée, d'une science sérieuse qui ne s'associait pas à leurs protestations bruyantes d'athéisme. Du reste il faisait remarquer que ces grands pourfendeurs du christianisme, lorsqu'il les pressait de questions, laissaient apercevoir une ignorance complète sur ces sujets et n'avaient aucune notion exacte et correcte sur la religion du Christ. A ce moment, en Angleterre, ceux qui apportaient l'esprit de la liberté dans l'examen des questions religieuses se partageaient entre deux tendances. Les uns voulaient réduire et simplifier les formules de l'église, abaisser les barrières, les *tests* officiels, afin de réunir et de garder dans l'enceinte de l'église le plus grand nombre de fidèles; ils avaient l'ambition d'élargir la société religieuse, d'y faire pénétrer une sage liberté, et ils n'étaient pas éloignés de confondre les frontières de l'église et celles de la patrie. Les autres, plus fidèles aux traditions de la société ecclésiastique et plus effrayés à la pensée de toucher à sa constitution intérieure, acceptant sans la contrôler la notion accréditée qui fait de la doctrine le lien nécessaire de l'église, se montraient disposés à remettre à la société religieuse le soin de légiférer sur tous les problèmes délicats qui intéressent son existence et sa prospérité, et se bornaient à réclamer pour toutes les doctrines et les églises la pleine égalité devant la loi. Depuis les conférences d'Hampton-Court et de Savoy et tous les essais tentés pendant la révolution, on avait fini par renoncer à ce beau rêve d'une église large, embrassant dans l'ampleur de sa sollicitude et de sa charité toute la nation; on s'était résigné à le voir s'envoler dans le monde de la chimère. D'ailleurs les hommes d'état ne souriaient pas à cette idée d'une église si vaste qu'elle s'étendrait sur tout le pays; ils craignaient d'y rencontrer un rival dangereux pour l'état et de voir renaître l'autorité d'un clergé que l'étroitesse de son dogme avait rendu impopulaire.

Les sympathies et les habitudes d'esprit de lord Shelburne le rattachaient plutôt à cette seconde tendance, et il s'occupait plus volontiers d'étendre les immunités et les droits qu'avait accordés *l'acte de tolérance* que de soutenir les efforts des latitudinaires, qui réclamaient l'abrogation des *trente-neuf* articles. Sur les instances

du docteur Price, il intéressa Chatham à la cause des dissidens, qui demandaient à ce moment d'être dispensés de la signature, que *l'acte de totérance* leur imposait encore, à l'ensemble des *trente-neuf* articles. Il réussit à réveiller le lion et à le ramener dans l'arène; mais la chambre des lords resta sourde à cette magnifique revendication des droits de la conscience. Chatham, dans l'irritation de son échec, écrit à Shelburne de ce style amer et éclatant dont il a le secret: « Dans le débat sur les dissidens, le ministère a avoué qu'il les tenait en servitude et qu'on maintenait les cruelles lois pénales comme des lévriers enchaînés tout prêts à être lâchés sur les talons de ces pauvres gens consciencieux, quand il plaît au gouvernement, c'est-à-dire quand ils veulent résister à quelque mesure ruineuse ou désobéir aux ordres dans une élection. Il y a quarante ans, si un ministre eût osé avouer une pareille doctrine, le cri : A la Tour! à la Tour! eût retenti sur tous les bancs de la chambre des lords; mais, *fuit Ilium*, toute la constitution n'est qu'une ombre. » L'heure de la liberté religieuse n'avait pas encore sonné. On ne comprenait pas qu'on pût être un bon patriote et ne pas faire partie de l'église nationale, et tout dissident était soupçonné de conspirer contre l'indépendance et la grandeur de l'Angleterre.

IV.

A la mort de Chatham, Shelburne était devenu le chef de cette petite fraction des whigs qui s'étaient affranchis de la discipline pesante du parti et qui rappellent, *mutatis mutandis*, par leur indépendance ce groupe de tories qui avaient suivi dans son évolution hardie Robert Peel. Ils tenaient aux tories par leur souci de la prérogative royale, aux whigs par leurs sympathies pour la réforme parlementaire et pour les économies. Un nom nouveau leur convient, ils sont *le parti libéral* sans épithète. A la chute de lord North, le roi, furieux de perdre en un instant le ministre selon son cœur et le fruit de cette lutte de dix années qu'il avait soutenue avec tant de persévérance et de ruse contre le parti whig, donna l'ordre un moment d'appareiller son yacht pour s'enfuir en Hanovre. Puis, revenu à une appréciation plus modérée de la situation politique, il manda lord Shelburne, comme celui des membres de l'opposition qui lui était le moins antipathique, et le chargea de former un ministère. Shelburne ne se laissa pas éblouir par cette faveur, et il déclara à sa majesté qu'il ne pouvait pas composer une administration sans y faire une place à lord Rockingham. Après bien des refus et des explosions de mauvaise humeur, le roi accorda son consentement, mais à la condition qu'il serait dispensé de l'ennui

de recevoir et d'entretenir Rockingham, et que dans toutes ses relations avec le ministère il se servirait de l'intermédiaire de Shelburne. « La composition de ce ministère, a dit John Russell dans sa *Vie de Fox*, était un chef-d'œuvre d'habileté. » Mais, comme toutes les combinaisons un peu artificielles, il portait en lui des germes de décomposition; il ne pouvait pas tenir bien longtemps la mer; l'équipage était divisé et se disputait. Fox soutenait qu'il y avait parmi eux deux partis, celui du peuple et celui du roi, aussi, quand le capitaine vint à mourir, sa succession déchaîna toutes les jalousies et les violences. Shelburne fut bien chargé du gouvernail, mais il ne lui fut pas donné toujours de faire exécuter la manœuvre qu'il commandait.

La grosse affaire de son administration, ce fut de mener à bonne fin les négociations avec l'Amérique et les autres états belligérans. La conduite de Shelburne, sur cette question si complexe et si dure à l'orgueil britannique, avait toujours été parfaitement correcte; ses sentimens, son langage, furent toujours ceux d'un bon patriote et d'un libéral. Dès le début, il avait maintenu la justesse des réclamations des Américains et leur droit de refuser des taxes qu'ils n'avaient ni votées ni consenties; il n'était pas de ces hommes d'état qui ne se souviennent plus des principes qu'ils ont proclamés quand leurs adversaires peuvent s'en prévaloir. Frappé des inconvéniens que la violence de la polémique et l'amertume des déclarations ministérielles pouvaient exercer sur les relations futures de la métropole et des colonies, il dénonça à la tribune les intempérances de langage des ministres. « Appeler les Américains des rebelles, c'est une chose vaine et mauvaise. Les Romains ont eu une guerre du genre de celle qui a éclaté en Amérique, ils ne traitaient pas leurs adversaires de rebelles, et la guerre se nommait la guerre sociale. » Fidèle à cet exemple, il désire appeler la guerre américaine une guerre *constitutionnelle*, et il accuse le ministère de revenir à la politique des Stuarts et d'aller mendier des troupes auprès des plus petits potentats d'Allemagne. Mais il eut de la peine à reconnaître qu'il fallait accorder à l'Amérique une pleine indépendance : « C'était une pilule, disait-il à Rayneval, qu'il n'avait consenti à avaler qu'à la dernière heure, » vaincu par l'évidence. Il caressa longtemps l'idée d'une fédération entre les deux pays, avec une seule bourse et la même épée pour les besoins communs. Peut-être, si Chatham et lui étaient revenus aux affaires avant que les rapports se fussent envenimés, ils auraient pu conjurer ce malheur par des mesures hardies et équitables, en donnant satisfaction aux légitimes revendications des colons. Tous deux redoutaient cette séparation et s'exagéraient peut-être les consé-

quences funestes, pour la richesse et le prestige de leur patrie, de l'indépendance des colonies. Shelburne traduisait ce sentiment dans une image pleine de grandeur et qui nous paraît aujourd'hui, comme toutes les métaphores qui ont traduit un sentiment que les événemens n'ont pas confirmé, un peu emphatique : « Le jour où l'indépendance sera acceptée par notre gouvernement, le soleil de l'Angleterre se couchera, et nous ne serons plus une nation puissante que l'on respecte. » Quoi qu'il en soit, cette jalousie de la puissance et du prestige de son pays ne fit pas de lui un de ces hommes d'état chimériques et obstinés qui entassent sur leur pays des calamités irréparables; il ne perdit jamais le sentiment de ce qui était possible, et, quand il fut convaincu qu'il fallait céder, se rappelant sa prophétie, il déclara qu'il voulait faire vite afin de *ramener le crépuscule du matin et de préparer le nouveau lever du soleil de l'Angleterre.*

Les négociations furent ralenties et compliquées faute d'une direction unique et continue. Comme l'Amérique n'était pas encore détachée de l'empire britannique, elle relevait du département de Shelburne, qui était secrétaire d'état pour les colonies; mais comme elle était à la veille d'être mise au rang des états indépendans et que les questions litigieuses étaient compliquées des intérêts des autres puissances belligérantes, la France et l'Espagne, le secrétaire d'état aux affaires étrangères, Fox, avait aussi à intervenir, à donner son impulsion. Aussi l'Angleterre fut-elle représentée à Paris par deux ambassadeurs, l'un choisi et envoyé par Shelburne, Oswald, dont Franklin disait *qu'il avait un air de grande simplicité et de parfaite honnêteté*, et l'autre, l'homme de Fox, Grenville, d'abord, et plus tard Fitz-Herbert. Fox et Shelburne n'avaient pas les mêmes préoccupations et les mêmes visées. Fox poursuivait un but très prochain, qui flattait son amour-propre, l'indépendance des États-Unis dores et déjà, afin de les détacher du département de Shelburne et de lui enlever toute raison d'intervenir. De plus Fox penchait pour l'alliance avec la Russie et les cours du nord, au mépris de ses sympathies bien connues pour la cause de la liberté. Shelburne était plus fidèle à ses principes et soutenait hardiment l'alliance française. Du reste le peu de succès qu'avait rencontré Chatham en 1766, quand il s'était tourné de ce côté, l'esprit inconstant et mal équilibré de Catherine, les procédés récens de ces cours à l'endroit de la Pologne, tout justifiait Shelburne à préférer la politique d'Élisabeth, de Cromwell et de Walpole et à rechercher l'alliance de la France pour protéger la liberté contre les menaces de ces potentats du nord. Dès l'année 1769, il avait nourri ce dessein; mais les jalousies nationales étaient alors trop excitées, il

avait dû attendre des circonstances plus favorables. En 1783, il pensait que des progrès s'étaient accomplis des deux côtés de la Manche et que les deux nations pouvaient s'entendre et se rapprocher. Selon lui, la France de Louis XIV était aussi différente de la France de Louis XVI que le caractère des deux monarques; maintenant un esprit d'indépendance individuelle et générale dominait; la rage de servir dans l'armée s'était calmée; la considération publique n'était plus le reflet de la faveur ministérielle, les idées libérales se répandaient et la pensée de faire la guerre pour un caprice de la cour ou une augmentation de territoire était repoussée comme une superstitition condamnée. Cependant la chute de Necker avait diminué les chances de la politique de paix. Vergennes était trop intelligent pour ne pas reconnaître que la paix était nécessaire à son pays; mais il avait à lutter contre forte partie. Il ne pouvait pas en arrivant au ministère renier toutes les traditions de Choiseul dont il était à tout prendre le représentant, et il devait craindre d'encourir le déplaisir du maréchal de Castries, qui était à la tête du parti de la guerre, excité par l'ambitieux ambassadeur d'Espagne, d'Aranda. Aussi cherchait-il à traîner les négociations en longueur afin d'obtenir des conditions plus avantageuses pour l'honneur de son pays.

Pour le bonheur de l'humanité, il se rencontra que l'ambassadeur français à Londres, Rayneval, conçut une profonde estime pour Shelburne, et il écrivait à Vergennes : « Ou je me trompe du tout au tout, ou lord Shelburne est un esprit élevé, un caractère fier et résolu avec des manières engageantes. Il voit les choses de haut et déteste les petits détails. Il n'est pas entêté dans la discussion, vous pouvez le convaincre; et dans plus d'une occasion, j'ai constaté que le sentiment avait plus d'influence sur lui que la raison. Je puis ajouter que ses amis et son entourage lui font honneur, il n'y a parmi eux ni intrigant ni personnage suspect. » Shelburne comprit cette sympathie, et s'ouvrit à lui sans détour; il lui présenta des considérations dont l'opportunité n'échappera à aucun esprit judicieux. Après avoir rappelé qu'il avait voulu, quand il était secrétaire d'état, prévenir le démembrement de la Pologne et faire entendre à la Russie et à la Prusse un langage énergique, et qu'il en avait été empêché par l'inimitié qui séparait la France et l'Angleterre, il ajouta : « Ces deux pays ne sont pas des ennemis naturels; ils ont des intérêts communs qui doivent les rapprocher. Il fut un temps où un coup de canon ne pouvait pas se tirer en Europe sans la permission de la France et de l'Angleterre, maintenant les cours du nord ont la prétention d'agir sans nous. Ainsi par notre désir de nous nuire l'un à l'autre nous avons perdu tous deux notre position.

Unissons-nous, et nous reprendrons notre rang. Vous n'êtes pas assez aveugle pour ne pas remarquer que la politique de l'empire n'est pas naturelle, et que la Russie veut jouer un rôle et poursuit des desseins contraires aux intérêts de la France et de l'Angleterre. » Puis il insista sur les difficultés qu'il rencontrait auprès du roi dont la vanité avait été surexcitée par les flatteries de ses prédécesseurs et qui dans son orgueil se figurait que les ressources de l'Angleterre étaient infinies et qu'il suffirait d'une petite guerre pour détruire la puissance de la France. Burke prétend en effet que George III connaissait aussi peu les Français que les habitans du Thibet ou du Kamtchatka, et que Pitt fut entraîné à déclarer la guerre à la France pour complaire à son maître.

D'autre part, les ambassadeurs américains étaient pleins de préjugés et de malveillance contre la France et n'apportaient pas dans les négociations la souplesse et la bonne humeur qui sont utiles dans de pareilles conférences. John Adams blessait les diplomates français et espagnols par ses allures raides et cassantes et son refus obstiné sur la question des pêches de Terre-Neuve, et Jay ne se conciliait pas la sympathie de nos diplomates par ses propos sur nous : *Ce n'est pas un peuple moral, ils ne savent pas même ce que c'est.* Franklin résistait à cette irritation de ses compatriotes, il répétait qu'il comptait plus sur l'appui de la France que sur la générosité de l'Angleterre, et que si des ressentimens particuliers provoquaient une rupture avec la France, *l'Angleterre recommencerait à fouler aux pieds les Américains.* Pour achever les négociations et prévenir ce conflit de passions et d'intérêts qui assemblaient de nouveaux nuages et de nouvelles défiances, il proposa de diviser le travail pour l'abréger en le simplifiant, et fit adopter l'idée que les représentans de l'Amérique s'aboucheraient séparément avec chacun des ambassadeurs étrangers pour discuter les intérêts et les réclamations de chaque nation.

La question de Gibraltar fut un moment un des points aigus qui faillit tout brouiller; mais la victoire de l'amiral Rodney sur le comte de Grasse, le ravitaillement de Gibraltar qui en fut la conséquence, calmèrent les exigences de la France et de l'Espagne; et Louis XVI, d'après le témoignage de Fitz-Herbert, amena le roi d'Espagne à accepter la Floride en compensation. On a accusé Shelburne d'avoir consenti pendant le cours des négociations à cet abandon de Gibraltar, et Guillaume IV en 1830, à l'arrivée du ministère de lord Grey, exigea de lord Lansdowne une déclaration solennelle qu'il ne renouvellerait jamais la proposition de son père de céder Gibraltar. Or ce n'était pas Shelburne, mais bien le roi George III qui en avait eu un moment la pensée. Le 11 décembre

1782, George avait écrit à Shelburne une lettre où il disait : « Je désirerais, s'il était possible, être débarrassé de Gibraltar et augmenter nos possessions des Antilles, car depuis qu'il est question de la paix, je souhaite que nous puissions échanger ces avantages purement nominaux pour des possessions qui puissent devenir pour ce pays, grâce à une bonne administration, des avantages solides. »

L'impatience et la défiance de John Adams et de Jay l'emportèrent sur les instructions du congrès et les remontrances de Franklin, et le 30 novembre 1782 les plénipotentiaires américains signèrent un traité avec l'Angleterre sans consulter M. de Vergennes. Traité provisoire, il est vrai, faisait remarquer Franklin pour excuser un procédé si peu délicat; mais l'excuse était misérable, car le jour où l'Amérique et l'Angleterre étaient réconciliées, la paix s'imposait aux autres belligérans. En effet, au mois de janvier suivant, la France et l'Espagne signèrent un traité sur les mêmes bases.

L'Angleterre n'a jamais conclu de paix qui n'ait pas été violemment attaquée. Les traités de Ryswick, d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle, de Paris, avaient été dénoncés avec passion; celui de 1783 ne rencontra pas un meilleur accueil. C'est une des conditions nécessaires pour soutenir la guerre que de surexciter le patriotisme et de rabaisser les forces et les droits de l'ennemi; aussi quand on est contraint de traiter, on se trouve en présence d'une opinion publique affolée, qui ne veut pas admettre l'infériorité du pays et qui poursuit les pacificateurs comme des lâches ou des traîtres qui déprécient les ressources nationales dans un intérêt personnel. L'opposition ne manqua pas d'exploiter ces dispositions avec plus d'habileté que de souci des intérêts du pays. Fox, qui avait été si amer contre North, qui l'avait traité d'homme sans honneur, sans honnêteté, et qui avait autorisé à l'appeler le plus infâme des hommes, s'il se rapprochait jamais de ce ministre funeste, ne résista pas au plaisir des rois, au bonheur de se venger, et il entra dans une coalition impure qui n'était inspirée que par des passions, sans un principe commun. Pitt n'a jamais prononcé une parole plus vraie que lorsqu'il s'écria : « Ce n'est pas le traité qu'on attaque, c'est lord Shelburne qu'on veut blesser et renverser. » Les *amis du roi*, que les projets d'économie de Shelburne avaient froissés, voyant le ministère aux abois, crurent le moment opportun pour lui arracher quelque faveur, la garantie de leurs traitemens et de leurs sinécures, et ils demandèrent sans pudeur à quel prix on achèterait leur appui. Shelburne répondit fièrement que l'approbation du parlement ne devait pas être achetée, qu'elle devait être accordée librement ou pas du tout. On agita un moment la question de dissoudre le parlement; mais ces mesures ne réussissent que lorsqu'elles se font au

profit d'un ministre populaire porté par la faveur de l'opinion. Tel sera le cas pour Pitt; mais Shelburne ne pouvait pas compter sur un pareil mouvement d'opinion. Le sentiment public était las de ces discussions prolongées entre la couronne et les grandes familles whigs, dont le caractère et la portée lui échappaient souvent, et quoique Shelburne eût essayé de constituer une administration qui ne fût l'esclave ni du roi ni des whigs, il avait été trop mêlé à ces luttes; on soupirait après une ère nouvelle et naturellement on désirait un homme nouveau. De plus, la paix qu'il venait de conclure blessait l'orgueil britannique : il fallait un bouc émissaire. Shelburne le fut. Le roi, qui était très habile à s'insinuer dans l'intimité de ses ministres pour leur arracher des confidences, ne manquait jamais l'occasion d'envenimer les débats en rapportant les jugemens des uns sur les autres et de renverser un ministère qui n'était pas à son entière dévotion. Contre toutes ces influences réunies, Shelburne devait succomber. L'opposition ne réussit pas cependant à réunir dans la chambre des communes la majorité; mais le nombre des abstentions fut considérable et laissa le ministère en minorité. Shelburne se retira, et le roi n'eut pas le bénéfice de sa perfidie; il fut forcé de passer sous le joug et de subir un ministère de coalition dont le duc de Portland fut le *leader*.

C'est l'honneur de Shelburne d'avoir conçu et signalé toutes les grandes mesures qui ont illustré son successeur, le second Pitt. Le droit rendu à l'Irlande de trafiquer avec l'Amérique et l'Afrique, le contrôle à exercer sur la compagnie des Indes, le traité de commerce avec la France, toutes ces questions avaient été étudiées et préparées sous l'administration de Shelburne, et, sans vouloir diminuer la gloire de Pitt, on ne peut sans injustice refuser à Shelburne le mérite d'avoir été son précurseur. Malgré toutes les clameurs des partis coalisés au moment de sa chute, la postérité a ratifié le jugement de l'historien des États-Unis. « Le mérite d'avoir mis un terme à une lutte meurtrière entre des hommes d'une même parenté et d'un même langage, de l'avoir fait en se mettant au-dessus des préjugés, d'y avoir employé la modération, d'avoir agi par un désir sincère de la réconciliation, d'avoir cédé franchement à l'Amérique la jouissance de ses avantages naturels, enfin d'avoir poursuivi avec habileté un plan bien conçu à l'effet de gagner par la liberté des transactions commerciales une magnifique compensation pour la perte du monopole et l'abandon de la souveraineté, ce mérite appartient à lord Shelburne, au-dessus des autres hommes d'état que la Grande-Bretagne possédait alors (1). » Un des collègues de Pitt

(1) Bancroft, *Histoire des États-Unis*, traduite par M. de Circourt, t, II, p. 247.

lui suggéra la pensée de récompenser Shelburne en l'élevant d'un degré dans la hiérarchie des pairs. Shelburne choisit le titre de *lord Lansdowne* qui avait appartenu à la famille de sa première femme, et il se réserva d'être promu duc, si le roi ne persistait pas à garder ce rang pour les membres de la famille royale.

V.

Retiré sur ses terres, loin du théâtre de la politique active, Shelburne ne cessait de porter ses réflexions sur toutes les misères qui affligent l'humanité : l'ignorance, l'ivrognerie, l'isolement des individus, l'ennui de la vie populaire qui n'est embellie par aucune fête; il cherchait à favoriser les associations, à répandre l'instruction et une religion plus simple, mieux appropriée à la culture et aux loisirs incomplets du peuple. Mais ses pensées généreuses et ses tentatives de réformes se heurtaient contre l'étroitesse d'un clergé jaloux de sa domination et qui craignait toujours de voir l'influence lui échapper et les populations passer à la dissidence. Persuadé que les classes moyennes et manufacturières ne tarderaient pas à prendre une place prépondérante dans les conseils du gouvernement, il était impatient de répandre parmi elles des vues saines sur l'économie politique, et il encourageait la traduction de la *Vie de Turgot* par Condorcet pour servir à cette utile propagande. Turgot n'était pas à ses yeux un homme d'état de premier ordre; mais il professait une haute estime pour son caractère, et il avait pris feu pour son idée d'établir certains principes fixes et fondamentaux sur la législation, le commerce, la moralité et la politique qui pourraient embrasser toutes les religions et tous les peuples. Fidèle à la pratique du *self-government*, il ne pouvait pas partager le sentiment de Turgot et des économistes français, qui paraissaient croire que la supériorité de la monarchie consistait dans la facilité qu'elle ménage aux réformateurs de mettre en vigueur leurs idées, malgré les préjugés populaires. Il pensait que tous les maux qui accompagnent ces coups d'autorité dépassent de beaucoup les avantages immédiats de ces réformes. Il était tout aussi prononcé contre les interventions étrangères dans les affaires d'une autre nation. « Un pays opprimé, disait-il, doit reconquérir lui-même sa liberté sans recourir à un sauveur étranger, » et il allait jusqu'à penser que l'Amérique aurait pu se passer de l'aide de la France. Tout entier à ces rêves de paix et de fraternité entre les peuples, il aurait voulu organiser une propagande active, et il pensait à fonder un journal, « le Neutre, » qui serait consacré à la défense de la liberté commerciale. « Laissez, disait-il au docteur Price, les théologiens et les archevêques se tuer

de leurs propres mains et employez le reste de votre vie à prêcher la paix et à combattre la guerre. Si les rois ont des querelles à vider, qu'ils s'arrangent entre eux sans entraîner leurs peuples dans leurs sottes querelles. Les rois peuvent avoir des intérêts opposés; tous les peuples de la terre n'ont qu'un même intérêt, s'ils le comprennent bien. »

La politique étrangère sépara Shelburne de Pitt. La mort du grand Frédéric venait de rouvrir l'outre aux tempêtes. Cet illustre guerrier, sur le soir de sa vie, avait paru préoccupé de conserver le fruit de ses victoires et de son habileté; et il n'avait pas témoigné un vif désir de soutenir en Hollande le parti des orangistes au risque de se brouiller avec la cour des Tuileries et de favoriser les desseins de l'Autriche qu'il surveillait avec l'inquiétude d'un rival heureux. Mais l'avénement de Frédéric Guillaume II fut marqué par une vigoureuse initiative; une armée prussienne entra en Hollande en 1786 et rétablit le prince d'Orange dans tous ses droits et pouvoirs. Ce fut le signal d'un changement de front dans la politique anglaise. On reprit la vieille terminologie; on désigna la France comme l'ennemie naturelle; on revendiqua pour l'Angleterre l'honneur de dicter des lois au monde et de faire trembler toutes les cours devant elle, et l'on encouragea sous main les Turcs à égorger les Russes pendant qu'on lançait à l'intérieur une proclamation pour réprimer le vice et l'immoralité. Ce n'était plus la politique de Chatham, qui avait écrit à Shelburne : « *Vous savez que je suis tout à fait russe.* » Pitt avait abandonné ces traditions paternelles, et il professait que l'intégrité de l'empire ottoman était nécessaire à la sécurité de la Grande-Bretagne. Conséquent avec cette théorie, il demanda au parlement d'envoyer une flotte dans la Mer-Noire pour intimider les Russes; mais Fox, dans la chambre des communes, et Shelburne, dans la chambre des lords, combattirent vigoureusement cette motion, et la firent rejeter.

Malgré l'importance des événemens d'Orient, l'attention et l'intérêt se concentraient sur un pays plus voisin. Les relations de Shelburne avec les hommes de lettres et les philosophes français le rendaient très sympathique au mouvement qui venait de se produire. Il n'avait jamais partagé les préjugés de sa nation contre la France, et il était convaincu que, si des institutions libérales s'établissaient de l'autre côté de la Manche comme en Angleterre, il y aurait pour la paix, pour le progrès, des garanties plus solides que celles que pouvaient offrir tous les tarifs protecteurs et toutes les alliances avec les autres puissances du continent. Pendant les années 1789 et 1790 il fut tenu au courant, au jour le jour, par son fils aîné, lord Wycombe, de passage à Paris, par Dumont de Genève, ancien

pasteur de l'église française de Saint-Pétersbourg et que Mirabeau avait demandé à Shelburne de lui laisser comme auxiliaire pour *achever leur éducation*, et par Benjamin Vaughan, l'économiste, qui lui écrivait ces mots bien caractéristiques : « *Ce pays a la fièvre, non pas la fièvre de la maladie, mais la fièvre de l'enthousiasme.* »

Burke, dès le début de la révolution, se sépara de ses amis, et l'attaqua avec la plus extrême violence; mais l'opinion publique n'était pas encore affolée, et l'on n'était pas disposé à faire la guerre pour une idée. Pitt ne redoutait pas alors pour l'Angleterre l'invasion de théories et de passions subversives, et il calmait les appréhensions de Burke : *Soyez persuadé que nous continuerons à rester ce que nous sommes jusqu'au jour du jugement.* Shelburne, dans ses lettres à Morellet, appréciait les difficultés et les dangers de la situation avec une rare perspicacité. « L'écueil sur lequel peuvent aller se perdre les communes françaises, c'est la prétention de faire trop de choses à la fois. Si vous obtenez des garanties sérieuses pour la liberté de la presse, s'il n'y a plus de prétexte aux lettres de cachet, si les assemblées provinciales sont rétablies, et si l'on opère quelques réductions sur les dépenses, le reste viendra en son temps. Je ne puis pas m'empêcher d'être complétement d'accord avec ceux qui réclament la réunion des trois ordres. Je considère M. Montesquieu comme le second sauveur du monde; mais voilà longtemps que je pense que tout ce qu'il dit de notre constitution est tout à fait chimérique. J'estime que le progrès naturel des choses est de passer de l'ignorance au pédantisme, et du pédantisme à la simplicité et à la vérité. Voilà trente ans que je suis un observateur et un peu un acteur dans le monde politique, et je n'ai jamais vu aucun bon résultat de cette fameuse division des trois ordres, si ce n'est de gagner du temps et de laisser l'opinion se prononcer; mais je suis sûr que la noblesse française aura deux fois plus d'influence en se mêlant au tiers. Ceux qui ont des principes qu'ils ne peuvent pas justifier et qui ne supportent pas la discussion auront certainement beaucoup plus de pouvoir s'ils sont séparés et s'ils peuvent opposer leur *veto*. Je viens de lire le *Mémoire* de M. Necker sur les blés, et je ne puis vous dire combien je suis attristé d'y retrouver le même levain... Tout ce que vous dites de notre gouvernement est parfaitement exact; il faut ajouter seulement qu'il ressemble à ces vieilles maisons de campagne avec de bons appartemens en bon état, où l'on peut parfaitement loger; mais tout ça ne vaut pas une maison neuve. Cependant ce serait insensé à nous de jeter bas notre maison pour en construire une autre; il ne faut pas s'attendre à rencontrer dans les choses humaines une harmonie et une symétrie parfaites. Quant à votre mai-

son, il me semble qu'elle est bien près d'être couverte. L'assemblée et le public paraissent comprendre l'importance de la distinction des pouvoirs... J'ai toujours observé que les grandes assemblées et le public en général sont d'abord violens, mais finissent par s'attacher à ce qui est juste, et je suis confirmé dans ce sentiment par ce qui s'est passé à propos de vos religieuses. C'est une pitié de voir des ecclésiastiques recourir à des arguties d'avocat, au lieu de présenter des considérations franches et hardies, et de faire appel à la justice, au bon sens du public et de l'assemblée. Votre révolution est dure pour les individus, mais l'effet qu'elle produira sur le monde dépasse tout ce que l'imagination peut se figurer. »

L'échec qu'avait subi Pitt sur la question d'Orient ébranla sa position. Lord Loughborough s'occupa d'une combinaison qui aurait ramené au pouvoir Fox et ses amis, et le roi, qui était fatigué des tons hautains et de l'esprit dominateur de Pitt, fit appeler Lansdowne. A ce moment, on s'amusa beaucoup d'une caricature de Gillray, qui représentait le marquis montant en voiture pour aller au palais de Saint-James : devant les chevaux, on voyait voler la colombe de la paix; le marquis, se penchant hors de la voiture, criait au cocher : « En route, chien, en route, partez de suite. Ah! le ciel s'éclaircit. En route, chien, en route. » Fox, Sheridan et leurs amis s'accrochaient au char par derrière et criaient : « Arrêtez, arrêtez! prenez-nous dedans, arrêtez! » Dans le fond du tableau, on apercevait Pitt et Dundas sortant du palais. Le marquis de Lansdowne représenta au roi que le changement de ministère devait entraîner un changement complet dans le personnel et la ligne de conduite, et il lui remit un *Mémoire* très confus sur les modifications qu'il fallait opérer. Le roi ne fit pas de réponse à cette communication, et Pitt se trouva plus fort que jamais, après l'insuccès de toutes ces tentatives de l'évincer.

Dès ce moment la politique prit une allure plus accusée et plus hostile à la France. A mesure que le mouvement révolutionnaire était exaspéré par les intrigues de l'intérieur et les menaces de l'étranger, l'opinion publique en Angleterre se montrait défiante, irritée, et bientôt elle fut en proie à la panique la plus furieuse. Tout le monde se précipita du côté de la réaction la plus violente; le pays se souleva comme s'il avait à protéger son indépendance et sa sécurité contre une invasion de fous et de bandits. Les hommes politiques renièrent les principes de toute leur vie; les mesures de répression les plus rigoureuses furent réclamées et approuvées par le public, et il suffisait d'être suspecté de professer des opinions libérales pour être exclu de tous les emplois rétribués et des salons. D'honnêtes commerçans, qui se hasardaient à insinuer qu'il y avait

autre chose chez les jacobins que le culte de la guillotine, ne pouvaient plus continuer à vivre chez eux, trop heureux s'ils avaient le temps de mettre l'Atlantique entre eux et leurs voisins enragés. Des ecclésiastiques soupçonnés de sympathie pour les *Vindiciæ Gallicæ* de Mackintosh étaient destitués de leur place de *fellow* sous le prétexte d'athéisme et condamnés à mourir de faim, sans pouvoir obtenir une cure, comme d'infâmes radicaux. Les négocians whigs avaient de la peine à négocier leur propre papier, et les avocats n'étaient pas écoutés des tribunaux. De l'ancienne phalange libérale à peine une quarantaine restait fidèle à Fox dans les communes; à la chambre des lords on comptait six ou sept opposans, Lansdowne dans le nombre. Il raillait finement les conservateurs alarmés qui s'opposaient à toute réforme dans la crainte qu'on ne pût plus s'arrêter et qu'après une réforme modérée on fût entraîné à voter des réformes incompatibles avec les principes de la constitution. « Eh quoi! si j'étais le débiteur de mon voisin pour une somme de cent livres, serais-je autorisé à lui répondre : Je ne veux pas vous payer, parce que vous me réclameriez une autre somme et je ne saurais plus où vos demandes s'arrêteraient. » Malgré la faveur avec laquelle on accueillait tous les actes du ministère qui rappelaient l'époque des Stuarts, il combattit vivement la fameuse proclamation du 1er décembre 1792, et il l'accusa d'être un acte coupable, « plus fait pour *provoquer* que pour *intimider*, pour *alarmer* que pour *rassurer*, *et s'il y a une vipère dans le pays, ou un crapaud, pour les irriter et les faire sortir.* »

On entend d'ici les insultes, les calomnies dont Lansdowne fut accablé. Il estimait que les lois ordinaires suffisaient pour maintenir l'ordre et prévenir tous les excès, ce ne pouvait être qu'un affreux jacobin. D'ailleurs que pouvait-on attendre d'un homme qui avait pour amis des Bentham, des Priestley, de ces hommes auxquels la *convention* venait de décerner le titre de citoyens français? Lord Holland avait plus de perspicacité et de patriotisme que tous ces ministériels affolés, quand il écrivait à ce moment de Berlin à Lansdowne : « La défaite des armées coalisées doit procurer un grand plaisir à tous les Anglais, plaisir égoïste si vous voulez. Nous avons plus à craindre les empiétemens du roi et de l'administration que les violences du peuple, et qui peut dire si notre tour ne viendrait pas bientôt quand la France aurait été vaincue? La même sollicitude qui a inspiré aux rois la pensée de faire la guerre à la France ne les conduirait-elle pas dans l'enivrement du succès à faire taire cette chambre des communes si turbulente et ces impudens pamphlétaires de Londres? »

A la fin de février 1793, la France déclara la guerre à l'Angle-

terre; telle est la vérité diplomatique accréditée; mais le fond des choses, la réalité, c'est que l'Angleterre était résolue à faire la guerre, que l'opinion publique la demandait avec une violence croissante. Michelet, avec sa pénétration ordinaire, a parfaitement décrit cette situation quand il dit : « L'art ingénieux de M. de Bismarck fut celui de Pitt en 1793; il ne déclara pas la guerre, mais il se la fit déclarer (1). » L'invasion de la Belgique, l'Escaut ouvert, le décret de la convention promettant l'appui de la France à tous les peuples qui voudraient reconquérir leur liberté, c'étaient des thèmes excellens pour les orateurs du gouvernement; mais Lansdowne donnait le vrai motif, quand il qualifiait à la tribune cette guerre de guerre *métaphysique*, guerre d'idées, entreprise pour écraser certains principes, pour renverser un système politique. Le consciencieux auteur de cette publication, lord Edmond Fitz-Maurice, avec une loyauté rare quand l'orgueil national est en jeu, ne cherche pas à dissimuler dans cette occasion le caractère égoïste de la politique de Pitt. Il remarque que depuis le commencement de la campagne il était parfaitement admis qu'en cas de succès les alliés se partageraient une partie du territoire français, et pas un mot de protestation ne s'était fait entendre; mais dès que les affaires eurent pris une autre tournure et que la Belgique fut menacée par les armées françaises victorieuses, l'Angleterre, avec une gravité puritaine, rappela au respect des principes et parla de l'équilibre européen. Les amis du ministère, reprenant l'argument qu'on avait tant invoqué contre le congrès pendant les premières années de la guerre avec l'Amérique, prétendirent qu'il n'y avait pas en France un gouvernement sérieux, solide, avec lequel on pût entrer en négociation. Lansdowne répliqua que « la république était la forme de gouvernement la mieux appropriée aux circonstances de la France et se moqua de ceux qui prenaient une couronne pour une panacée contre tous les maux politiques. » Indigné de ce perpétuel bavardage sur la moralité anglaise et l'immoralité française, il exprime le vœu d'entendre le jour du jeûne prêcher sur ce texte, qu'il considérait comme une des belles pages de l'Écriture, *la parabole du pharisien et du péager*.

Une commune indignation contre cette politique de compression sauvage, le besoin d'unir tous les efforts des amis de la liberté, rapprochèrent Fox et Lansdowne, et leurs relations devinrent successivement plus confiantes et plus intimes. Rien n'est plus efficace pour détruire des préventions injustes que de souffrir pour la même cause et de subir ensemble les mêmes calomnies et les mêmes soupçons.

(1) *Histoire du dix-neuvième siècle*, t. II, p. 49.

Si la fortune publique était prospère, comme l'établissaient les sommes considérables dont pouvait disposer l'industrie, le peuple souffrait; la population croissait plus rapidement que les moyens de subsistance, les salaires ne s'élevaient pas proportionnellement à l'augmentation des capitaux que l'on prêtait à l'état, et les lois sur les coalitions empêchaient les classes ouvrières de prendre part à la prospérité du pays. Et dans l'intérêt de qui tous ces impôts, tous ces sacrifices, toutes ces lois tyranniques? D'une coalition qui poursuivait des desseins contraires aux principes et à la grandeur de l'Angleterre. L'harmonie et l'unité de vues ne régnaient pas parmi les coalisés; la jalousie et la haine qui séparaient l'Autriche et l'Angleterre, un moment assoupies, éclataient à chaque instant. Le ministre de la guerre à Vienne dénonçait à M. Grenville les menées de la cour de Prusse, qui se souciait beaucoup moins d'étouffer la révolution que de s'emparer de la Pologne sans coup férir et de recevoir de l'Angleterre un bon subside d'un bon million et demi par an. Ce ministre avisé oubliait d'ajouter que son maître, l'empereur d'Autriche, n'avait pas d'autre désir que de s'emparer de la Bavière et de l'Alsace. Le roi de Prusse ne tarda pas à justifier les appréciations du ministre autrichien. Après avoir accepté les subsides de l'Angleterre, prenant modèle sur ces prélats souverains immortalisés par Dryden, qui prenaient d'une main l'argent de Charles II pour aller attaquer les Hollandais, et recevaient de l'autre des états-généraux une somme plus considérable pour les retenir chez eux, il entrait en pourparlers avec la France, signait le traité de Bâle et, avec une effronterie sans pareille, jetait sur la Pologne les troupes équipées avec l'or de l'Angleterre. D'autre part, l'Autriche n'était pas une alliée plus utile, les intrigues et les routines du conseil aulique, le défaut de vigueur et d'initiative des généraux ne permettaient d'attendre aucun résultat sérieux, et l'Angleterre dépensait en pure perte ses trésors. Ces considérations, que développait Lansdowne, justifiaient ses efforts en faveur de la paix, et, depuis le départ des émigrés du camp des alliés, il était autorisé à soutenir que le but des puissances n'était pas de renverser la république, mais de démembrer la France, et que l'Angleterre, sans se déshonorer, ne pouvait pas se laisser traîner à la remorque d'une politique d'ancien régime. La paix d'Amiens combla ses souhaits et lui permit de reprendre ses rapports suivis avec ses amis de France; il caressa même le projet d'aller revoir *la bonne ville de Paris*. Malheureusement le ministère d'Addington, qui avait remplacé Pitt après le rejet du bill sur l'émancipation des catholiques, fut d'une maladresse insigne; il irrita le premier consul, dont l'ambition était insatiable, par des exigences et des réclamations qui n'étaient

pas bien fondées. Avec un grand esprit d'impartialité et le sentiment des périls que l'on courait, Lansdowne rappela à la tribune des lords des précédens qui ne permettaient pas de se montrer si pointilleux sur l'exécution de certaines conditions, comme l'évacuation de la Suisse, et il conjura le ministère de se montrer conciliant, de ne pas négliger les rudes leçons de la guerre d'Amérique et de ne recourir à la fortune des armes qu'à la dernière extrémité. Mais tout fut inutile, le sort en était jeté; la guerre fut déclarée et le grand ministre de la guerre, Pitt, remonta aux affaires. Lansdowne assista à ces événemens avec un déplaisir voisin du désespoir. Les infirmités de l'âge le saisirent; il ne quitta plus son château de Bowood, et il s'éteignit le 7 mai 1805.

VI.

Avant de nous séparer du marquis de Lansdowne, pour fixer dans notre mémoire le souvenir de cet homme d'état si discuté, il ne sera pas inutile de suspendre dans la galerie des grands ministres ces deux esquisses qui nous le montrent sous un jour bien différent, mais qui toutes deux le font vivre devant nous et l'arrachent à l'ombre où tout se confond et s'oublie. L'un de ces portraits est fait de main d'ouvrier et les couleurs ont un éclat qui éblouit, c'est celui que Walpole nous offre dans son journal. Mais je crains un peu qu'il ne soit le fait d'un de ces hommes qui voient gros et rouge, qui se plaisent à rendre certains traits, à les mettre en relief, sans souci de saisir l'ensemble de la physionomie et du caractère, et affectent de négliger ces teintes nuancées et ces lignes ondoyantes qui nous garantissent la ressemblance avec l'original. L'autre, plus sobre de ton, moins brillant, plus équitable dans sa modération et sans doute plus exact, est d'un sage, de Bentham. Le lecteur appréciera lequel a le mieux rendu le modèle, et l'attrait de cette comparaison conservera peut-être encore des sympathies moins éphémères à un homme qui a pu inspirer des sentimens si contraires. « La fausseté de Shelburne était si constante, si notoire, que c'était sa profession bien plus que son instrument. Il faisait songer à ces violons en effigie qui sont peints sur l'enseigne d'une boutique pour indiquer l'espèce de marchandise qu'on y débite, un de ces violons qu'on ne peut prendre pour en tirer quelques sons. Son caractère était moins un artifice qu'une habitude. Ses sourires étaient, comme la sonnerie du serpent, un avertissement avant la morsure. Il était si amoureux de dissimulation qu'on eût dit qu'il en était l'inventeur, et il la pratiquait sans précaution comme si personne au monde n'en avait surpris le secret. Il con-

naissait si peu la nature humaine qu'il ne soupçonnait pas combien il est absurde pour un homme possédé d'une ambition si intense d'affecter de n'en pas avoir. C'était un pédant en scélératesse plutôt qu'un politique qui s'accommode à son temps. Catilina et Borgia étaient ses modèles à une époque où la moitié de leur perversité aurait suffi à ses projets. Il était résolu à devenir premier ministre par tous les moyens; mais il oublia que dans un pays où les partis sont aux prises, le caractère est une condition nécessaire pour obtenir ou garder le pouvoir. Pour combattre la haine, les soupçons, ou tout au moins l'indifférence, il n'avait d'autres moyens que de se recommander au roi par une flatterie sans bornes, par la servilité, et il se persuadait que la faveur de la couronne le soutiendrait contre toutes les impressions malveillantes. »

Voici le pendant : « Le maître de Bowood est un des hommes les plus charmans que Dieu ait jamais créés; il ne paraît occupé qu'à faire le bonheur de ceux qui l'entourent, ses serviteurs compris, et sur leur physionomie on peut lire le succès de ses efforts. En sa présence ils sont aussi gais que respectueux et empressés, et pour un pauvre diable comme moi ils sont aussi attentifs que si j'étais un lord. Je ne l'ai jamais vu prendre feu que sur la politique, et quoique je le combatte, souvent il supporte mon opposition de la meilleure grâce du monde. Il y a une forte dose d'équivoque, naturelle ou affectée, dans le caractère général de sa conversation, quand il parle des partis politiques. Je crois plutôt que c'est sincère, car je retrouve ce même caractère à propos de questions de toute autre nature. Il se plaisait souvent à me dire : Dites-moi ce qui est droit et convenable, ce qu'un honnête homme ferait dans cette circonstance. Il y avait en lui une certaine sauvagerie, et à propos de rien il était saisi de soupçons sans fondement. Il parlait par accès, par boutade. Il paraissait tourmenté par l'ambition et le désir de briller. Il n'avait pas de netteté d'esprit; il avait reçu la plus détestable éducation. Son père et sa mère étaient des folâtres dont il ne pouvait rappeler sans horreur la conduite à son égard. Sans orgueil nobiliaire, désireux de monter, il voulait arriver par le peuple. Il avait vraiment les sentimens d'un radical. Il ne s'accordait pas avec l'aristocratie whig, qui ne lui rendait pas justice; aussi avait-il en horreur l'esprit de clan, de coterie. Cependant ces sentimens ne se trahissaient pas dans la conversation, quoiqu'on parlât de lui dans les termes les plus amers. »

On ne peut pas se séparer de Shelburne sans une certaine mélancolie. Il ne quitte pas la scène dans le rayon doré de la victoire; on ne peut méconnaître qu'il a subi l'échec le plus dur à un homme d'action qui n'a pas vécu dans les régions sereines de l'étude et

de la pensée; il n'a pas réussi à faire entrer ses principes dans le monde des faits. C'est un vrai fils du XVIIIe siècle, tout *nourri du lait de l'humaine tendresse.* Patriote, il n'a pas fait de sa patrie l'idole à laquelle tout doit être immolé; il n'a voulu sa grandeur que par la justice et la liberté; et il préférait la voir amoindrie que triomphant au prix de cette constitution qui est son honneur et sa défense! Anglais, il n'est pas l'esclave des passions mercantiles de son pays; il est partisan de la liberté des mers et du respect des neutres; il défend et propage les principes du libre échange. Libéral convaincu, il réclame la liberté pour les autres et combat toutes les législations oppressives qui poursuivent des opinions et condamnent des citoyens pour crime de dissidence théologique à une infériorité inique. Il gémit des préjugés qui séparent l'Angleterre de la France et il cherche à rapprocher ces deux pays qui se battent sans se connaître. Comme tous les hommes d'avant-garde, il a eu le tort de paraître cinquante ans trop tôt et de compter sur le rayonnement de la vérité, sans s'inquiéter de lui mettre au front une cocarde de parti pour lui prêter une lumière plus chaude, plus prestigieuse. Sa destinée fait songer à celle de notre grand et doux Turgot, qui ne s'assura pas plus que lui la connivence des amours-propres et la protection des partis. Mais si la gloire du succès ne couronne pas son nom, il reste debout au milieu d'une génération d'hommes politiques peu scrupuleux et voués à toutes les pratiques de la corruption, comme un homme d'honneur, étranger aux intrigues qui avilissent; et sur sa tombe, qu'aucune inscription de mauvais goût ne profane, on pourrait graver ces mots de Bentham qui suffisent à sa renommée : « *Ce fut le seul ministre de son temps qui n'eut pas peur du peuple.* »

ERNEST FONTANÈS.

LE

PLAT DE NOCES

C'était un vieux plat... vieux comme le monde, disaient les gens, un de ces plats sacrés avec un puits circulaire au milieu pour les confitures et que dans l'ancien temps on appelait plats de noces, parce qu'ils étaient peints pour des fêtes nuptiales par Giorgio et Orazio Fontana ou leurs confrères moins illustres d'Urbino et de Gubbio, de Pesaro et de Pavie, de Castelli et de Savone, de Ferrare, de Faenza et d'autres villes propices aux arts où les peintres en céramique travaillaient paisiblement malgré les orages d'une époque tumultueuse.

Encadré de bois vermoulu, il pendait à un clou rouillé parmi les herbes sèches et les ustensiles de cuisine, dans la maison de Giudetta Bernacco, et c'était un article de foi pour Giudetta et pour tous les siens que d'y toucher porterait malheur. Épousseter tout autour fort bien, mais le toucher, jamais! Sa présence était un talisman, sa disparition serait une calamité ; ces braves gens croyaient cela comme ils croyaient à leurs saints, à leurs prêtres, et si on leur demandait pourquoi, ils répondaient que leurs pères l'avaient cru avant eux, raison qui suffisait à satisfaire l'interrogateur le plus sceptique. Parfois Giudetta se signait en regardant ce plat vénérable : — Il porte bonheur, disait-elle.

Giudetta avait plus de quatre-vingts ans. Elle était restée veuve très jeune, l'un de ses fils avait été tué à la guerre, l'autre par la foudre; elle avait connu la maladie, le chagrin, les privations, les souffrances de toute sorte, et cependant elle croyait toujours à la vertu du plat béni : — J'ai vécu pour élever Faello, ajoutait-elle, — et il semblait que toutes les grâces du ciel fussent comprises là dedans.

Faello (Raffaelle) était son petit-fils, le dernier rejeton mâle de sa race, bien que toute une tribu de petites sœurs se pressât avec lui

autour du pot-au-feu, de vigoureuses fillettes, roses et fortes, déjà bonnes ménagères, utiles au logis et aux champs comme le sont dès l'enfance les paysannes de la Toscane. Faello était un grand garçon maintenant, honnête et courageux, robuste et beau, le bras droit de sa grand'mère. Leur maisonnette s'élevait sur une colline balayée par le vent juste au-dessous du village d'Impruneta. Toute leur fortune consistait en une mule et sa charrette, qui les aidaient à transporter jusqu'à la ville les poteries pour lesquelles Impruneta est fameuse. C'était le seul moyen d'existence qu'eussent ces braves gens. Giudetta, tant que Faello fut petit, dut avoir à ses gages un garçon pour conduire la mule; ce n'était pas sans peine qu'elle nourrissait les enfans et qu'elle les pourvoyait de vêtemens chauds l'hiver; mais depuis quatre ans Faello était d'âge à faire la besogne, et le transport des pots devenait plus productif. Les petites filles bêchaient le jardin, ramassaient du bois mort, coupaient de l'herbe. La famille vivait bien; on achetait même de la viande le dimanche et les jours de fête.

— Les saints nous protégent, faisait observer Giudetta, et le plat nous porte bonheur.

Ce plat nuptial inspirait la plus profonde vénération à Faello et à ses petites sœurs. Il était curieusement illustré d'un sujet biblique en polychromie, comme le sont la plupart de ses pareils : le mariage de Rebecca et d'Isaac s'y trouvait représenté avec des personnages en costume du XVIe siècle, et l'ensemble brillait de ces teintes irisées, de ces reflets de nacre et d'or dont les artistes primitifs eurent le secret. Une devise courait en lettres noires sur le bord extérieur, et l'époux offrait à sa fiancée un écusson écartelé d'armoiries magnifiques que surmontait une couronne de duc. A peine le voyait-on, accroché qu'il était dans l'ombre, au-dessus d'un dressoir, parmi les paquets desséchés de marjolaine et de thym, mais de temps en temps la lampe était soulevée jusqu'à lui; on admirait le jeu de la lumière sur les couleurs et sur l'inscription que personne ne pouvait lire, puis on écoutait avec émotion Giudetta raconter qu'il était déjà là du vivant de son aïeul et que plus d'un prétendait qu'eux-mêmes, les Bernacco, sortaient de la noble famille dont les armoiries décoraient le fond du plat, mais c'étaient là des sottises sans doute.

— Sont-ce des sottises? se demandait Faello. — Peu lui importait en somme, mais c'était un garçon fier et silencieux; ses camarades l'appelaient *Suberbo*, parce qu'il n'aimait ni jouer, ni boire, ni tendre le dimanche des piéges aux oiseaux, ni bavarder les soirs d'été à la porte des cabarets. Faello se levait avant le jour, harnachait sa mule et partait avec son chargement de vases et d'amphores. Il était d'humeur grave, n'aimant que sa grand'mère, ses petites

sœurs et son chien Pastore. Peut-être mettait-il dans son cœur Pastore au premier rang. Pastore était un de ces beaux chiens de berger à robe blanche qui sont nombreux dans le pays, des chiens qui feraient l'ornement d'un palais, qui seraient dignes de dormir sur la robe d'une reine, preux chevaliers de leur race, braves, doux, généreux, pleins de grâce et que la mode adopterait assurément si cette fée du caprice s'avisait jamais d'errer sur nos cimes solitaires revêtues de sapins et dans nos jardins d'oliviers aux escarpemens rapides.

Faello et Pastore avaient passé ensemble mainte année heureuse. Tous les jours ouvrables, ils se rendaient côte à côte à la ville, bravant ainsi sur un espace de quinze milles la poussière ou la boue. Quand Faello entrait dans une maison, Pastore restait dehors pour garder la charrette et son contenu. Le soir, ils revenaient, traînés cette fois par la mule; la nuit, Pastore dormait à l'écurie, gardant la mule et son maître. Quand il n'y avait pas de poteries à transporter, ils montaient plus haut dans les bois et remplissaient la charrette de bûches ou de fougères que l'on brûle dans les fours à brique, distribuant ce combustible en ville pour les forestiers, d'autres fois c'était du foin ou de la paille qu'ils chargeaient, mais, quelle que fût la saison, Faello, Pastore et la mule descendaient chaque jour la pente abrupte et pierreuse de la montagne, car c'était ainsi qu'ils réussissaient à faire bouillir la marmite et à chasser le loup de leur porte. Le loup était terriblement près parfois, — surtout quand vint le nouvel impôt sur la farine et que la main de l'état arracha le pain aux plus pauvres, mais cependant jamais il ne passa le seuil.

— C'est le plat béni, disait Giudetta. — C'est moi et la mule, pensait Faello; puis la crainte le prenait que cette idée ne fût présomptueuse, car c'était un pieux enfant. Et qu'il avait bonne mine, au gré de sa grand'mère, quand il se tenait devant elle avec sa chemise blanche des dimanches, une fleur derrière l'oreille, le soleil brillant dans ses grands yeux bruns et sur ses boucles châtaines! Les jeunes filles du pays étaient de l'avis de la grand'mère et lui décochaient une œillade en passant auprès de lui, la tête baissée, attentives en apparence à tresser des brins de paille. Il ne répondait point à ces avances, sa besogne seule l'intéressait, ses sœurs lui prêtaient main-forte, et il avait un ami, Pastore.

— Quand je vais à la messe, Pastore ne bouge pas; il regarde mes pieds et voit que j'ai des bottes, disait Faello, parlant de son cher camarade avec orgueil. Jamais Faello ne se permettait le luxe des bottes qu'en signe de respect pour l'église. Ses pieds cambrés foulaient le sol toujours infatigables et lestes, mais ils ne s'emprisonnaient qu'à regret dans des chaussures.

Sans doute le monde trouvera monotone ce métier qui consistait à

franchir tous les jours de l'année, sous le soleil et la tempête, par le beau et le mauvais temps, un même chemin en compagnie d'une mule et de son fardeau; mais Faello était d'un avis différent. Ce garçon, qui ne savait ni lire ni écrire, avait une âme sensible aux fraîches beautés de l'aurore, à l'harmonie des cloches du couvent devant lequel il passait, au parfum de la fleur qu'il plantait sur sa tête bouclée, au silence des bois de sapins où il ramassait des fagots. Ce sentiment de la poésie, si humble qu'il fût, suffisait à le maintenir dans une demi-tristesse et un demi-bonheur, à le préserver du mal, à l'éloigner même des folies de son âge.

La vieille Giudetta pourtant vint à lui manquer tout à coup; elle s'éteignit comme s'éteint la flamme d'une lampe usée. C'était à Noël, elle était assise sur son escabeau près du feu; soudain elle tomba en arrière pour ne plus se redresser. Tandis que Faello la saisissait dans ses bras, que les petites filles terrifiées se pressaient autour d'elle, la mourante leva son doigt tremblant vers la muraille à laquelle le plat nuptial était suspendu : — N'y touchez jamais, murmura-t-elle, laissez-le là, promettez-moi...

— Je promets, répliqua Faello épouvanté du changement de son visage, un changement qu'il ne savait pas être celui de la mort.

Giudetta fit un signe de tête, ses mains se joignirent faiblement autour de son rosaire, puis elle rouvrit les yeux avec peine et s'efforçant d'achever : — A moins que le bon Dieu ne le veuille...

Elle avait craint de souhaiter ce qui n'était pas la volonté de Dieu; en ce moment, Faello l'ayant embrassée, elle expira. Ainsi devait se terminer une de ces vies comme il y en a tant, simples, honnêtes, laborieuses et pures, toutes de travail et d'amour, qui disparaissent sans laisser de traces, telles que les feuilles mortes chassées par le vent d'automne.

Faello avait juste dix-huit ans; il était né le jour de Noël.

Toute la nuit, il sanglota sur son lit. Le lendemain soir, le corps fut conduit au cimetière, tout en haut de la colline, les enfans portant des torches que fouettait la bise d'hiver et qui répandaient sur la neige leurs clartés rouges.

Le lendemain, Faello se leva et harnacha la mule. Les pauvres n'ont pas de temps à perdre dans les larmes.

L'esprit tutélaire de l'aïeule ayant abandonné la maison, le petit-fils se sentit perdu. Ses sœurs et lui héritaient du peu qu'il y avait dans les coffres. Si la maisonnette ne leur appartenait pas, ils possédaient en propre le mobilier, la charrette et deux mules. Candida et Vina, les filles aînées, étaient assez raisonnables pour diriger le ménage, mais au gré de Faello rien n'allait plus de même. Il cherchait partout la bonne figure brune, ridée comme une pomme de l'arrière-saison, qui lui avait souri dès son premier jour. Ne la trou-

vant plus, il courait parfois, à l'heure du souper, sangloter dans l'écurie, ses bras autour du cou de Pastore. Pastore le comprenait mieux que ne le faisaient ses sœurs.

Celles-ci pouvaient passer pour de bonnes créatures et portaient sincèrement leur deuil; toutefois elles n'étaient pas fâchées d'être promues à la dignité de maîtresses et de ne plus entendre personne les gronder quand elles s'attardaient à la fontaine; il arriva même que Candida se para du collier de perles de verre que le colporteur lui avait donné à la dernière foire d'automne et que sa grand'mère lui avait expressément défendu de porter.

Quinze jours s'écoulèrent sans que Faello y prît garde. La première fois qu'il s'aperçut de la chose, il dénoua tranquillement ce collier et le jeta dans le puits. — Cesserons-nous d'obéir à la *Nonna* parce qu'elle est morte? dit-il. Vois donc Pastore, il ne s'approche jamais du feu plus qu'elle ne le permettait, et, quand il est mouillé, il se sèche dans la paille avant d'entrer, comme elle lui a enseigné à le faire. Penserons-nous moins à elle qu'il n'y pense?

La petite pleurait. Pastore, se levant de son coin, vint frotter sa joue blanche contre la sienne pour essuyer ses larmes. Il aimait ces enfans avec la tendresse et la mansuétude dont les chiens et quelques femmes seulement sont capables. Tous avaient été bons pour lui. Quand il était mal nourri, c'était que la famille n'avait pas de quoi manger elle-même; personne ne le rudoyait, il vivait dans la maison aussi respecté que l'un de ses hôtes humains. Aussi, voyant ses frères battus, enchaînés, maltraités, oubliés la nuit sous la neige, Pastore, à sa manière de chien, trouvait le modeste asile que lui avait accordé la destinée un paradis. Et puis son jeune maître l'idolâtrait. Tous ses jours de loisir depuis neuf ans, — il y avait neuf ans que Pastore était entré au logis sous la forme d'une boule de laine blanche âgée de trois mois à peine, — Pastore en avait joui avec lui. Il était son camarade de prédilection; combien de fois les deux amis avaient-ils exploré ensemble la chaîne de montagnes couverte de châtaigniers rabougris, parmi lesquels les sapins élancés jaillissaient tout droits verts sur le ciel bleu! Maintenant Faello ne se souciait plus de faire l'école buissonnière; il sentait le fardeau de la vie peser sur ses jeunes épaules. Tant que son aïeule avait vécu, il avait ignoré le souci, et désormais nuit et jour il pensait sans cesse : — Vais-je pouvoir subvenir aux besoins des enfans comme elle savait le faire? — Car les cinq fillettes devenaient de plus en plus exigeantes en grandissant, et on n'amasse que peu d'argent à transporter des pots de terre, du bois de chauffage et de la bruyère pour les uns et les autres. Ce sont les potiers et les bûcherons qui gagnent.

Et puis Giudetta savait élever la volaille, engraisser un cochon, faire la cuisine; elle avait mille savantes recettes, mille petits se-

crets d'épargne dont les jeunes filles ne paraissaient point se douter. Les poules ne pondaient plus, le cochon ne prospérait guère, le pot-au-feu bouillait fort mal, les toiles d'araignée étendaient partout leur réseau grisâtre, la poussière s'accumulait sur les meubles, la cheminée fumait, tout allait de travers. Certes les cinq sœurs avaient d'excellentes intentions, mais elles étaient fort étourdies, et de plus Candida boudait depuis que son collier avait été jeté dans le puits.

Faello prit du chagrin.

— Tu devrais te marier, lui disaient les voisins.

Faello rougit, cette pensée ne lui était pas encore venue; il répondit d'un ton bref : — Quand mes sœurs seront mariées, peut-être.

Or Toinetta, la plus jeune, avait sept ans. Les voisins se mirent à rire et le surnommèrent *Il Frate*, le moine; mais Faello, lui, ne riait pas...

Quelques semaines auparavant, une jeune fille l'avait regardé lorsqu'il passait près d'elle, et le regard de ces beaux yeux bleus, qui n'était pas furtif comme celui des autres, mais franc au contraire et si doux à la fois, l'avait fait penser aux madones de la galerie du roi, là-bas, dans la ville. Il ne lui avait jamais parlé, il n'eût osé y songer. Elle était la fille d'un de ces maîtres potiers dont il portait jusqu'à Florence les jarres d'argile rouges; elle sortait d'un couvent où elle avait appris à faire les plus délicats ouvrages d'aiguille, elle était aussi loin de lui qu'aurait pu l'être une noble demoiselle; mais il aimait à penser à elle quand il pensait aux choses du ciel. C'était tout.

Une fois, elle caressa Pastore. Faello avait baisé la place où s'était appuyée sa main, puis il avait rougi jusqu'aux oreilles. Depuis que ces yeux bleus l'avaient regardé, il les voyait partout dans le bleu du firmament, au-dessus de lui, dans le bleu des myosotis du ruisseau.

Ce printemps-là cependant, ce printemps d'amour fut rempli d'épreuves pénibles. L'une de ses mules mourut, un peu plus tard l'autre se cassa la jambe et dut être tuée sur la route où elle était tombée. Pour Faello, la perte fut presque aussi grande que si on lui eût scié les pieds à lui-même; quel moyen désormais avait-il de travailler? Il n'avait point d'argent pour remplacer ses mules. Le bon prêtre de l'endroit s'efforça de rassembler une petite somme à son intention; mais les gens ne pouvaient ou ne voulaient donner : — Faello était jeune, disaient-ils, bien d'autres avaient besoin d'être aidés; à vrai dire, ils étaient tous plus ou moins dans la peine. — Même les maîtres potiers qu'il servait se refusèrent à le tirer d'embarras. Il dut louer une mule; mais le prix de la location dévorait presque entièrement le gain du jour. Le pot-au-feu était

vide, Faello vivait de pain sec; encore n'en mangeait-il guère pour que Pastore ne se couchât pas sans souper.

Certain jour, certain jour férié, qu'il était au logis, un homme entra sous prétexte de demander un verre d'eau, en ajoutant : — Je crois que vous avez un vieux plat; pourrais-je le voir?

— Certainement, répondit Faello en le montrant du doigt.

L'homme voulait le décrocher, mais Faello arrêta ce mouvement. — Non, non, laissez-le, nous n'y touchons jamais.

— Vous n'y touchez jamais? répéta l'homme sans comprendre, et il fit de la lumière pour mieux examiner l'objet précieux.

— Il est curieux et ancien... Je t'en donne cinq francs, dit-il en soufflant la lumière.

Faello répondit : — Il n'est pas à vendre...

— Allons! reprit l'autre, ne marchandons pas; j'en donne dix francs.

Faello secoua la tête.

— Vingt, — vingt-cinq, — trente, — quarante francs, prononçait l'homme avec lenteur; au bout d'une heure, augmentant toujours le chiffre, il avait atteint cent francs.

— Cent francs! — Faello fut tenté. Il pourrait acheter une mule avec cela! Néanmoins il continuait à secouer la tête en répondant : — Il n'est pas à vendre.

L'homme s'en alla furieux. C'était un marchand d'antiquités de la ville, il avait reconnu là une vieille faïence d'Urbin de la plus belle sorte.

— L'imbécile! l'entêté! maugréait-il en accompagnant ces épithètes du juron de prédilection des Toscans. Que diable peut-il faire d'un plat de noces sur son mur enfumé? La peste l'étouffe!

Son vœu homicide ne fut pas accompli, Faello ne prit ni fièvre, ni aucune maladie, bien qu'il suivît un médiocre régime, arpentant les routes poudreuses par une chaleur torride et se nourrissant d'un oignon arrosé de mauvais *mezzo-vino;* encore cette piètre boisson faillit-elle lui manquer, car les dernières vendanges avaient été mauvaises, et le bon vin coûtait jusqu'à un franc la bouteille, ce qui veut dire qu'il n'était accessible qu'aux riches.

Chose étrange, la visite du marchand de bric-à-brac fut suivie de plusieurs autres; maint passant demandait à voir le plat nuptial et en offrait telle ou telle somme. Jamais l'idée ne vint à Faello que ces amateurs pussent être envoyés par le marchand, mais il sentit très vivement l'aiguillon de la tentation. Son petit commerce marchait de moins en moins, pourtant il répondait à tous par un refus, afin de pouvoir, quand il murmurait ses *Ave* sur la tombe sans nom de sa grand'mère, dans le petit cimetière de la montagne, dire avec une conscience nette : — *Nonna mia, sia contenta.* — La jolie fille

du maître potier se rendait aussi au cimetière, car sa propre mère y reposait. A deux ou trois reprises Faello la vit et la salua comme il eût salué toute personne de la famille du patron qui l'employait, mais il n'osa pas la regarder; la seule fois qu'il le fit, son cœur battit si fort qu'il sentit la respiration lui manquer. Un peu plus tard il s'enhardit jusqu'à déposer en son absence quelques lis bleus sur le tombeau où elle allait s'agenouiller.

Découvrirait-elle qui les avait posés là? Comment? Les lis bleus ne parlaient pas.

Elle ne lui disait jamais rien, mais elle caressait toujours Pastore, qui, depuis qu'elle l'avait bien accueilli, courait à sa rencontre en quelque endroit qu'il l'aperçût.

— Dea est gentille, et celui qui aura sa dot mettra la main sur un fameux nid, disaient les voisins, autour de Faello, certain soir où, l'ouvrage étant terminé, chacun se reposait dans la nuit étincelante d'étoiles, tandis que ces étoiles de la terre, les lucioles, illuminaient de leur côté la colline, le vallon et les champs de blé.

— Oui, elle est gentille, reprit une autre voix, on parle de la marier avec Tista.

Gian-Battista était un jeune *fattore* de bonne mine, qui montait des chevaux fringans, qui s'habillait de velours l'hiver et l'été d'habits blancs; il demeurait dans une vieille tour grise sur la colline la plus proche et était l'élégant, le héros du pays.

Faello, écoutant ceci, crut que toutes les étoiles et toutes les lucioles s'éteignaient à la fois, laissant la terre entière dans de tristes ténèbres. Que lui importait cependant? Qu'elle fût ou non destinée à Gian-Battista, Dea ne pouvait lui appartenir, Dea, avec ses yeux de myosotis, ses nattes blondes, le fil de perles qui lui entourait le cou et sa dot de cinq mille francs au moins, sans parler du linge! Tout ce qu'il pouvait espérer, c'était de la voir chaque jour passer devant sa porte, rien de plus. Mieux valait ne songer qu'à nourrir les cinq petites bouches affamées qui le réclamaient au logis, mais nul n'est maître de ses rêves.

Jamais le père de Dea n'avait paru faire attention à lui, sauf pour lui donner rudement un ordre ou le payer chaque samedi soir. Faello était un de ses charretiers, ne pouvait être que cela. Songez que ser Baldassare vivait dans une grande maison à volets verts, qu'il portait une montre en or, que c'était enfin un grand personnage, selon l'idée que l'on se fait de la grandeur à Impruneta. Le monde disait qu'il eût pu remplir une douzaine de ses vastes jarres rouges de billets de la Banque de France et ne pas rester pauvre pour cela, mais peut-être était-ce pure exagération.

Quoi qu'il en fût, ser Baldassare était un très grand personnage aux yeux de Faello, qui portait humblement à la ville ces jarres

aux flancs arrondis et ces pots de terre grands comme des cuves, lesquels représentaient la fortune de Dea et de ses trois frères.

L'été était superbe, très chaud sans doute, mais souvent rafraîchi à la nuit tombante par de grosses averses. Toutes les moissons, l'orge, l'avoine, le froment, abondaient, plusieurs fois les foins avaient été coupés; les vignes, les oliviers promettaient pour l'avenir, mais de cette abondance Faello ne se ressentait guère. Depuis que le corps de Giudetta en avait passé le seuil, la maisonnette semblait hantée par une sorte de guignon. Candida faillit mourir d'une angine et prétendit que, si elle avait gardé son collier, méchamment jeté au fond du puits, sa gorge serait restée saine; elle avait plus de coquetterie que de logique, la pauvrette, ayant quinze ans d'âge et de la beauté. Le cochon, après avoir langui longtemps, prit enfin le parti de crever, cinq poules furent volées un matin avant l'aube; la petite Toinetta se cassa le pied en grimpant à un cerisier, et les trois autres sœurs, accablées par leur double besogne de ménagères et de gardes-malades, finirent par se décourager, si bien que Faello, en rentrant de la ville, était forcé de jardiner, de balayer lui-même, allant jusqu'à laver ses propres vêtemens au lavoir des femmes, ce qui l'humiliait d'autant plus qu'il se sentait maladroit et ridicule. Les voisins n'étaient pas de méchantes gens, mais Giudetta avait toujours passé pour orgueilleuse, Faello héritait de sa réputation, et la chose que l'on peut le moins pardonner aux pauvres, c'est l'orgueil, naturellement.

De temps en temps Faello jetait un coup d'œil de reproche au fameux plat qui était censé porter bonheur! Quant à le décrocher et à le vendre, il n'y songea pas une minute. Autant ouvrir la bière de son aïeule pour arracher à la sainte femme son anneau de mariage!

Tandis qu'il s'épuisait à piocher le jardin à la rouge clarté du soir, Battista passait sur son beau cheval gris, et les gens disaient en riant : — Bon! le voilà qui va faire sa cour à ser Baldassare; il sait bien le moyen d'obtenir Dea.

Faello voyait, entendait, son cœur s'enfonçait en dedans de lui, comme s'enfonce une pierre dans les eaux profondes, et il lui semblait soudain qu'il ne pourrait supporter davantage les nombreux fardeaux de sa pénible vie; mais ces impressions passaient vite, et, le matin venu, il s'attelait de nouveau à sa tâche quotidienne, car c'était la nature de Faello d'être brave et patient.

Un matin d'août, il s'était levé comme à l'ordinaire et avait pris place dans sa charrette, au moment où la première teinte rose commençait à poindre du côté de l'orient, en face, sur la montagne. Pastore sauta auprès de lui; tous les deux avaient faim, et jamais ils ne mangeaient avant midi.

Dans la cour du potier, un chargement plus considérable que de coutume les attendait : de la ville était venue certaine commande pour des pots à fleurs petits et grands destinés au jardin d'un pépiniériste. Faello reçut encore une autre commission :

— Tenez, lui dit le contre-maître de la fabrique en lui remettant un paquet cacheté, voici des billets qu'il faut déposer à la banque. Le maître connaît votre honnêteté, c'est pourquoi il vous les confie; allez à la banque aussitôt que vous aurez livré les vases.

Faello rougit de plaisir; c'était la première preuve d'estime que lui donnait ser Baldassare, et ser Baldassare était le père de Dea. Il y avait des semaines, des mois que son cœur n'avait été aussi léger : faisant claquer son fouet, le brave garçon partit à pied, auprès de sa mule; Pastore bondissait en avant, et la neige de son poil frisé brillait à la douce lumière de l'aube. Oui, Faello était presque heureux ce matin-là. Il lui semblait se sentir plus près de Dea, puisque le père de la chère enfant lui confiait cet or que, — tout Impruneta le savait, — il aimait plus que son âme, plus que sa fille.

Le soleil rayonnait dans toute sa gloire et versait des torrens de lumière sur les vastes étendues du Valdarno, les cloches de la Certosa annonçaient la première messe. Faello, s'agenouillant dans la poussière devant une croix, au bord du chemin, fit sa prière.

Pastore, qui s'était tenu tranquille tant que dura cet acte de dévotion, bondit après ses jambes dès qu'il fut debout, et Faello l'embrassa sur la tête : — Ce n'est rien d'être honnête, vois-tu, lui disait-il, mais cela devient beau quand les gens vous en font compliment.

Pastore trottait en avant, secouant les blancs plumets de sa queue et se disant peut-être que les chiens, qui sont toujours honnêtes, ne recueillent pas pour cela de la part de ceux qu'ils servent plus d'estime et de reconnaissance. Il va sans dire que cette réflexion ne s'appliquait pas à lui-même, car il comptait parmi les privilégiés de l'espèce.

Le soleil était au plus haut du ciel quand les deux compagnons atteignirent la ville, déserte, silencieuse, pleine de grandes ombres allongées, avec un parfum de jardin à tous les coins de rue où s'épanouissaient des gerbes d'œillets, de roses et de giroflées, attendant les acheteurs, qui ne sortiraient qu'un peu plus tard.

Faello et Pastore s'arrêtèrent pour se désaltérer à la fontaine de bronze qui coule au bout du Canto di Bargo-San-Jacopo, puis ils conduisirent leur charretée de poterie à sa destination. Il était onze heures quand les vases furent déchargés; le chien et le jeune homme tombaient presque d'inanition.

— Nous déposerons l'argent à la banque et puis nous déjeunerons, Pastore, dit Faello en traversant les rues de la ville avec sa charrette vide. — Arrivé devant le bâtiment, Pastore resta de garde

auprès de la mule selon son habitude, et Faello monta jusqu'au second étage pour expédier sa commission. On le fit attendre quelque temps dans une petite chambre étouffée; c'était jour de marché, tout le monde était affairé, il s'écoula bien trois quarts d'heure avant que le reçu des billets lui fût remis. Ces trois quarts d'heure parurent terriblement longs à Faello : il faisait chaud, il avait faim, et il était préoccupé aussi des souffrances de Pastore, qui attendait, le ventre vide, sur le pavé brûlant. Du reste il ne craignait rien; la charrette était en sûreté; personne n'oserait y toucher tant que le chien serait là pour la garder. A midi, au mois d'août, les rues de Florence sont malsaines tant pour les hommes que pour les bêtes. Faello descendit rapidement l'escalier et s'élança dehors tout joyeux d'être enfin libre, mais sur le seuil il s'arrêta stupéfait. Pastore n'était plus là, ni la mule, ni la charrette. En vain le pauvre garçon interrogeait-il la rue d'un œil désespéré... Non, ce devait être quelque horrible cauchemar, la chaleur l'avait étourdi, aveuglé. Se faisant un porte-voix de ses deux mains, il appela Pastore, il l'appela vingt fois.

Un décrotteur assoupi près de là dans une niche, à l'ombre, s'éveilla en sursaut à ce bruit, et vint le secouer par le bras :

— Eh! ne hurle donc pas comme cela, l'ami. Tu te feras arrêter à ton tour! Il y a bien une demi-heure que ton chien a été entraîné, la corde au cou.

— Quoi! fit Faello avec un cri d'horreur, comme si sa vie à cette nouvelle se fût échappée de ses lèvres.

Le décrotteur hocha la tête : — Dame! la police ne permet pas que les chiens s'en aillent librement comme cela dans les rues. C'est une loi, tu comprends. Ils sont venus derrière lui, et vlan! la corde était autour de son cou et lui sur le dos à moitié étranglé, en moins de temps que tu n'en mettrais à siffler. On n'en fait jamais d'autres... allons! ne me regarde pas ainsi. Ton chien était vivant quand on l'a jeté dans la voiture...

— Et la charrette... la mule? bégaya Faello.

— Quelqu'un les a emmenées; je ne sais où, après le départ du chien. Cela ne me regardait pas... Allons, remets-toi donc, mon garçon!

La voix désolée de Faello retentissait en sanglots le long de la rue déserte. — Pastore! Pastore! mon chien! mon ami! mon frère! Oh! les démons!..

— Paix! fit le décrotteur, si tu insultes, on t'arrêtera. On a bien ramassé mon garçon l'autre jour parce qu'il avait défendu son chien à coups de poing. Pas de bruit et cours... on ne l'a pas encore assommé sans doute... quoiqu'ils l'aient mise dans un triste état, la pauvre bête. Cours!

L'homme lui dit de quel côté il devait se diriger, et Faello courut de toute la vitesse de ses pieds tremblans sur les pierres calcinées. Il avait oublié la perte de sa charrette et de sa mule; il parcourait la ville comme un fou. L'intense chaleur retenait chez eux tous les habitans, Florence était tranquille comme un cimetière, tous les volets étaient fermés; on eût dit que la mort avait passé partout. Et il courait les pieds écorchés par la chaleur du pavé, le soleil frappant sa nuque découverte. Il ne pensait qu'à son ami perdu.

Lorsqu'il atteignit enfin l'endroit que lui avait indiqué le décrotteur, il avait lui-même la mine d'un chien enragé : les yeux injectés de sang, les lèvres couvertes d'écume; sa langue était collée à son palais. Il battait la porte des deux poings et criait : — Mon chien! mon chien! je viens chercher mon chien!

Lentement les portes s'ouvrirent, et un homme en uniforme passa la tête pour lui demander sévèrement comment il osait troubler ainsi le repos des honnêtes gens. Un va-nu-pieds poudreux et déguenillé n'est jamais très recommandable aux yeux de la loi.

— Vous avez volé mon chien! vous l'avez étranglé! sanglotait Faello hors de lui. On dit qu'il est ici. Je veux le voir, ou bien je vous tuerai... Oui, je vous tuerai tous, bandits! Laissez-moi entrer, laissez-moi, je veux mon chien, tout de suite, entendez-vous!

— File, drôle que tu es, ou je te fais arrêter! dit l'homme officiel en l'éloignant d'un coup de pied. — Puis il referma les portes. Faello continuait de leur donner l'assaut : — Voleurs! criait-il, assassins, étrangleurs! J'entrerai de force! Aviez-vous le droit de toucher à mon chien! Il faisait son devoir,... il gardait la charrette... Vous l'avez tué, la charrette est volée. Écoutez donc! écoutez! Je l'aime plus que moi-même. Il a joué avec moi, et il a eu faim avec moi, nous sommes frères! Comment avez-vous osé... Grand Dieu! y penser seulement... Oh! mon chien! mon pauvre chien! Écoutez! Je ferai tout ce que vous me commanderez, la besogne que vous voudrez, si vous me permettez seulement de le voir. Vous me mettrez en prison à sa place et vous le renverrez chez nous. Voulez-vous? dites, voulez-vous? Entendez-vous?

Mais la porte close, les murailles inexorables, étaient seules à lui répondre. C'étaient bien là les emblèmes de la lâcheté, de l'injustice humaines qui font de la terre un enfer pour ses pauvres créatures muettes. Il se meurtrit à la muraille, il l'inonda de ses larmes, il la supplia, il la maudit. — Que ferai-je? balbutia-t-il enfin. Cher saint Roch, vous qui aimiez les chiens, venez en aide à Pastore, secourez-le! délivrez-le!

Puis il lui sembla que tout devenait ténèbres, et il s'affaissa, les rayons verticaux semblant percer sa cervelle de leurs dards enflammés.

Quand il revint à lui, il avait été traîné sous une voûte, il était à l'ombre, et le décrotteur se penchait sur lui.

— Je suis bien aise de t'avoir suivi, disait ce brave homme. Te sens-tu mieux? Tu as l'air tout abasourdi. C'est le soleil. Couvre-toi bien le cou.

— Mon chien! gémit Faello entre ses lèvres sèches. Et il se leva en chancelant.

— Il fallait te présenter humblement, on t'aurait laissé entrer. A quoi bon leur donner des noms injurieux? Ils sont les plus forts, vois-tu! Ils sont du bon côté de la porte et nous de l'autre. S'il n'avait pas été midi, l'heure de la sieste pour tous les gardes, tu aurais été mis en prison. Oui, oui, un forgeron que je connais en a eu pour trois semaines, parce qu'il avait aidé un chien à se débarrasser du lasso. C'était un chien qu'il ne connaissait pas, mais un beau chien, il en a eu pitié, et voilà! Un instant encore,... ne bouge pas, reste à l'ombre... On dirait que tu es tout aveuglé. Je connais ton chien. Je vais voir s'il est en vie.

Faello s'appuya au mur et attendit. La tête lui tournait comme tourne un rouet. Si on lui eût montré alors le gueux qui avait pris son chien, il eût fait comme il l'avait dit, il l'aurait tué.

Au bout de quelques minutes interminables, le décrotteur reparut : — Il vit, dit-il rapidement, mais il a mauvaise mine. On l'a muselé, on le croit dangereux. On le tuera ce soir s'il n'est pas racheté auparavant, — pauvre bête!

Faello poussa un gémissement sourd.

— Il leur faut vingt-cinq francs pour la contravention et vingt-cinq francs de dommages. Il a mordu avant que l'on eût serré la corde. Tu ne l'auras pas à moins.

— Et je ne possède pas seulement cinquante centimes!

La tête de Faello tomba sur sa poitrine. Il pleurait amèrement. Chaque fibre de son pauvre corps se tordait de souffrance. Pastore périrait faute de cinquante francs!

— Ne peux-tu te procurer l'argent, puisque tu y tiens tant? dit le décrotteur.

Faello poussa un dernier cri, un cri faible et perçant à la fois, comme celui du lièvre blessé; rapide comme le lièvre aussi, il se remit à courir de nouveau à travers la vaste solitude des rues et des places arides. La force des lions semblait être revenue dans ses veines : — Oh! les démons, les diables d'enfer! gémissait-il en courant.

Il n'avait pas le sentiment bien net de ce qu'il allait faire, mais il se disait que ces cinquante francs il les aurait rien qu'en arrachant un chandelier d'argent au premier autel venu ou en brisant

d'un coup de poing la vitre d'un orfévre. Il essaierait des moyens honnêtes d'abord, mais s'il échouait ainsi... eh bien! mieux valait aller aux galères lui-même que de laisser Pastore aller à la torture. Tout à coup une espérance folle traversa son esprit : ser Baldassare ne consentirait-il pas à lui prêter?..

Il n'avait ni bu ni mangé depuis la veille; ses habits étaient mouillés de sueur comme s'il eût plongé dans l'eau; il ne voyait la poussière aveuglante du chemin qu'à travers un éblouissement; ses tempes battaient comme des marteaux, mais il suivit tout droit la route qu'il connaissait assez pour pouvoir s'y retrouver les yeux bandés; cette force désespérée le soutenait qui pousse le cerf haletant et le renard harassé auxquels on donne la chasse.

Comment il regagna son village, jamais il ne put le dire; il courait et marchait, il marchait et courait alternativement comme un somnambule; mais, quelque hâte qu'il fît, l'horloge marquait quatre heures quand il atteignit Impruneta. Il entra en trébuchant dans la cour du maître potier.

— Pouvait-il voir ser Baldassare? — Il n'avait jamais encore eu l'audace de faire une pareille demande.

— Sans doute, pensa le contre-maître, il aura perdu l'argent. Et il courut appeler son maître, qu'il se fût gardé de déranger en toute autre circonstance.

— Garnement! tu as perdu l'argent! tu t'expliqueras en justice! — glapit le potier s'élançant dehors, la figure violette, tant elle était rouge. Faello porta la main à sa ceinture et en tira le reçu. Le potier fondit sur cette proie d'un air soupçonneux, lut, reprit son calme et grogna qu'on aurait bien pu ne pas l'effrayer pour rien.

En quelques mots entrecoupés, Faello lui conta son histoire; de grosses larmes roulaient sur ses joues et couvraient sa voix mourante; il termina en le suppliant de lui prêter la somme requise. — Oh! mon bon maître, dit-il en se jetant à genoux, si c'était pour moi, je n'oserais pas vous supplier, mais c'est pour Pastore, la chère âme, pour Pastore, si honnête, si dévoué, si tendre, si fidèle, qui m'aime plus que mes sœurs ne pourraient m'aimer. Oh! mon bon maître, il a neuf ans... Depuis neuf ans, il garde vos marchandises en ville l'été, l'hiver, m'attendant de porte en porte, et vous le laisserez martyriser, quand vous pouvez empêcher cela? Tenez, je travaillerai la nuit, les dimanches, les fêtes, jusqu'à ce que je vous aie rendu l'argent. Les saints ne m'en voudront pas, ils sauront bien pourquoi je pèche! Oh! écoutez-moi, je vous en prie, je serai votre esclave, je ferai la besogne d'une mule, tout ce que vous voudrez, tout... On le tue ce soir, — et après quelles tortures!.. si vous n'avez pas pitié de nous...

Il s'arrêta soudain, ses grands yeux, noyés de larmes et d'angoisse, rivés au visage de son patron, suspendus à la réponse de ces lèvres serrées, comme s'il se fût agi pour lui-même d'une question de vie ou de mort.

Ser Baldassare pinça encore les lèvres, puis il sourit un peu : — Les chiens ne manquent pas; tu en auras un autre. Non, je ne peux prêter pareille somme à un gamin.

Faello, sans ajouter un mot, se releva en chancelant quelque peu et sortit de la cour.

— Une histoire bien digne de foi! ricana le contre-maître. Le petit aura bu à Florence.

Faello avait gagné la route. Il faisait moins chaud qu'à midi, mais de lourdes vapeurs flottaient dans l'air; le ciel, sans nuages, était d'une teinte pâle et comme maladive, pas une feuille ne remuait, pas un oiseau ne chantait sur les branches altérées; on n'entendait que le cri monotone des grillons, pareil au grincement d'une roue de machine qui jamais ne s'arrête.

Immobile, Faello tenait ses yeux en pleurs attachés à la voûte décolorée du ciel. C'était assurément un pieux enfant et qui craignait Dieu; mais, debout à cette place, il douta pour la première fois, il était tout près de quelque acte désespéré; les rigueurs de la loi font peut-être plus de criminels qu'elles n'en corrigent, qui sait? En ce moment critique, une main toucha la sienne, il tressaillit, et, abaissant son regard, reconnut Dea.

— Je n'ai que cinq francs; prenez-les, murmura-t-elle en lui glissant quelque chose entre les doigts. Et puis, dites, ne pourriez-vous vendre ce plat, ce fameux plat, qu'on appelle le plat de noces?

Un frisson parcourut le corps de Faello. Son cœur était si complétement avec le prisonnier, que la présence, le contact même de Dea ne produisait en lui aucune émotion douce. Il se perdait dans la désolation d'un malheur sans remède.

— Le plat de noces! répéta-t-il comme un écho... C'est que j'ai promis de n'y jamais toucher, j'ai promis...

— Elle avait dit : « A moins que Dieu ne le veuille. » — Vos sœurs me l'ont répété, reprit la jeune fille; puis, entendant un pas sur la route, elle se mit à fuir vers la maison de son père.

Faello restait seul, le petit billet de cinq francs chiffonné dans le creux de sa main : — Dieu le voulait maintenant. — Il se répéta mille fois ces paroles; s'il eût pu en être sûr! Il essaya de discerner si ce n'était pas encore une tentation, ou si la voix de Dea avait retenti comme la voix d'un ange. Sa pauvre prière inarticulée était telle qu'aurait pu l'être une prière de Pastore : il demandait à voir clair devant lui pour ne pas se tromper de chemin. Un instant il

s'affaissa sur une pierre de la route et se couvrit le visage de ses deux mains.

Oui, sûrement, Dieu le voulait, Dieu souhaitait qu'il sauvât la vie d'une de ses innocentes créatures plutôt que de s'en tenir à la lettre vide d'une promesse sans âme, et la chère morte le souhaitait aussi. Elle voyait tout maintenant, — ceci Faello le croyait comme il croyait à la clarté même du jour, — elle ne pourrait être en colère contre lui, elle ne l'accuserait pas de désobéissance. Faello se leva donc. A cette heure, il était pâle comme la poussière du chemin, mais son parti était pris. Il alla tout droit chez lui, détacha le plat de noces du clou auquel il était resté accroché depuis un siècle et l'emporta dehors. Naguère une insurmontable terreur l'eût empêché de mettre la main sur cette chose sacrée, mais il n'y avait plus de place dans son âme pour rien que le souvenir de son ami condamné.

En passant le seuil, il se découvrit et se signa : — *Nonna mia*, vous ne m'en voulez pas, ni le bon Dieu non plus? Que les saints me permettent d'arriver à temps!

Comment il atteignit Florence, il ne le sut jamais. Ayant montré le plat à un cavalier qui passait, il obtint d'être pris en croupe et il lui sembla atteindre la ville avec la rapidité du vent, mais il n'avait conscience ni de ce qu'il faisait ni d'où il allait. Son instinct le porta droit chez le marchand; arrivé là, il posa devant cet homme le plat nuptial en disant : — Le voici, donnez-moi vos cent francs.

Un étranger, qui se trouvait dans la boutique, étendit la main et se saisit du plat avant le marchand lui-même.

— Je l'achète, dit-il, mais il vaut beaucoup plus. Attendez...

— Pas une minute... les cent francs!

— Ce garçon est-il honnête? demanda tout bas la personne qui tenait la faïence.

— Oui, ce plat lui appartient.

L'étranger tira de sa bourse cent francs en or, et regarda curieusement Faello. Celui-ci s'empara de la somme, puis, comme volent les hirondelles, il vola jusqu'à la prison des chiens.

Cette fois encore il frappa la porte à coups de poing et appela de toute sa force, mais cette fois les portes s'ouvrirent, car il criait : — J'apporte l'argent. — C'est le *Sésame ouvre-toi* de ce monde.

L'instant d'après, riant et sanglotant, il serrait Pastore contre son cœur et baignait de ses larmes les blessures du pauvre chien.

Faello fut rapporté chez lui sans connaissance; Pastore gisait sur la paille de la charrette à ses pieds. Il fallut des semaines pour que le jeune garçon se relevât de son lit. Le soleil l'avait frappé d'une façon qui pouvait être mortelle.

Lorsqu'il fut enfin debout, les grandes chaleurs avaient cessé, la

terre était verte et humide, les bois se réjouissaient, les vignes pliaient sous le raisin empourpré. Faello se tenait sur le seuil de sa maison, la tête de Pastore serrée contre lui, et songeait que la vie était belle : — Il nous faudra bien travailler, mon Pastore, disait-il; on nous a volé la charrette, et nous avons la mule disparue à payer, et puis les médicamens qui coûtent si cher!.. D'ailleurs les petites doivent au boulanger... N'importe, puisque nous sommes ensemble. Je suis jeune, tout ira bien, va! O mon chien! mon bon chien!

Une rougeur soudaine lui monta aux joues; il pensait à Dea, Dea dont le petit billet de cinq francs était resté enfermé dans le creux de sa main crispée durant tout cet accès de délire, de sorte qu'il l'avait rapporté avec lui et retenu là tant qu'avait duré sa maladie, personne n'ayant pu lui desserrer les doigts.

Au moment même un étranger s'avançait vers lui, l'étranger de la boutique, l'acquéreur du plat de noces : il tenait à la main cette pièce curieuse. Abordant Faello avec courtoisie : — Vous avez vendu ceci par nécessité? demanda-t-il.

— Oui.

— Aviez-vous une idée quelconque de sa valeur?

— Je croyais qu'il n'en avait aucune.

L'étranger sourit et, retournant le plat, lui montra quatre lettres placées ainsi :

V
O F
F

et une date, 1538.

— C'est l'œuvre d'Orazio Fontana, de Castel-Durante, dit-il. Ce nom ne vous dit rien? Eh bien! Orazio était un grand homme, le premier des peintres potiers d'Urbino, dans les temps lointains. Ce plat vaut quinze cents francs. J'apporte la somme qui vous est due. On m'a conté votre histoire, je ne suis point de votre pays, mais je l'aime et j'ai des biens tout près d'ici. Soyez tranquille, on vous trouvera un emploi; vous vivrez sur mes terres, et Pastore n'aura plus besoin de risquer sa vie en ville.

Faello écoutait pétrifié, il avait pu comprendre l'infortune, mais ceci!.. Quand la réalité merveilleuse se fit jour, son visage brilla d'une lumière pareille à celle du matin :

— Dieu le voulait! s'écria-t-il.

Deux ans plus tard, il épousa Dea; Pastore conduisait le cortége.

OUIDA.

LES CAGOTS

ET LEURS CONGÉNÈRES

Les Parias de France et d'Espagne (*Cagots et Bohémiens*), par M. V. de Rochas, Paris, 1876.

I.

Depuis le moyen âge, on désigne sous le nom de *cagots* toute une classe de malheureux, véritables parias, répandus naguère encore sur le versant septentrional de la chaîne des Pyrénées. Objets de l'aversion générale, les cagots passaient pour malsains : ils avaient, disait-on, l'haleine fétide, et de leur corps s'échappait une odeur repoussante, surtout quand le vent du midi soufflait; leurs oreilles étaient arrondies, sans lobe, et l'on pouvait voir sur leur langue de petits grains semblables à ceux qu'on trouve sur la peau des porcs ladres. En même temps, il n'est pas de vice ou de crime dont on ne les crût capables : on les disait odieusement lascifs, présomptueux, hâbleurs, violens, cupides et de mauvaise foi; on supposait qu'ils vivaient en relation avec l'esprit malin, qu'ils ensorcelaient les troupeaux et qu'en approchant du berceau des enfans, ils pouvaient, par leurs regards ou leurs caresses, les frapper de maladies incurables. Aussi les tenait-on prudemment à l'écart : ceux des villes étaient relégués dans un faubourg spécial où les personnes saines se fussent bien gardées de mettre les pieds et d'où ils ne pouvaient sortir eux-mêmes sans porter sur leur vêtement et bien en évidence un morceau de drap rouge taillé en patte d'oie ou de canard; dans les campagnes, ils

habitaient de pauvres cabanes, groupées fréquemment à l'abri des murs d'un château ou d'une abbaye, et séparées des villages par un cours d'eau ou un bouquet de bois. Ils entraient dans l'église par une petite porte à eux réservée et se plaçaient à l'extrémité de la nef, derrière les fidèles qu'une balustrade en bois préservait de leur contact impur; ils prenaient de l'eau bénite dans un bénitier particulier ou la recevaient du bedeau au bout d'un bâton; on ne leur offrait point le pain bénit; ils ne s'approchaient de la sainte table qu'après tous les autres, heureux encore quand ils n'en étaient pas exclus, et dans les processions, ils marchaient les derniers; ils ne pouvaient faire partie du corps de fabrique, et n'étaient reçus dans aucune confrérie de pénitens. Après leur mort, leur dépouille était enfouie, sans nulle solennité, dans un cimetière particulier ou dans un coin du cimetière commun. Du reste, sur les registres des paroisses, comme sur les actes civils, leur nom était toujours accompagné de cette épithète flétrissante de cagot. Ils n'étaient admis nulle part aux honneurs ou aux fonctions publiques, et le seul emploi qui leur fût confié parfois était celui de fossoyeur. Ils exerçaient généralement la profession de charpentier ou de bûcheron, et la fabrication des cercueils leur était réservée. Ils étaient également chargés de construire les potences et les instrumens de supplices. On ne leur eût pas permis de faire à la guerre office de combattans, mais leurs services comme charpentiers étaient utilisés pendant les siéges. Plusieurs encore étaient tisserands; ceux-là le plus souvent se voyaient contraints de travailler pour le dehors, les gens du pays ne leur donnant presque rien à faire sous prétexte que leur drap serait *encagotté*. Ils étaient en beaucoup d'endroits exempts de tailles, eux et les biens qu'ils tenaient d'héritage, mais il leur était interdit de porter aucune arme ni aucun outil de fer autre que ceux dont ils avaient besoin pour leurs métiers, de traverser les villages pieds nus, d'entrer aux moulins pour y moudre leur grain, de venir boire aux fontaines ou laver aux lavoirs communs, d'entretenir aucun bétail, si ce n'est un cochon pour leur provision et une bête de somme, — encore n'avaient-ils pas pour ces animaux la jouissance des biens communaux, — de labourer, de danser et de jouer avec leurs voisins. On ne les entendait en justice qu'à défaut d'autre témoignage, et il ne fallait pas moins de quatre ou même de sept cagots pour valoir un témoin ordinaire. Ils ne pouvaient se marier qu'entre eux, car la famille qui les eût accueillis se fût déshonorée, et un père eût mieux aimé voir mendier sa fille que la donner à un cagot. D'autre part, on ne perdait pas une occasion de leur rappeler leur infamie; les cris, les chants injurieux, les accueillaient au passage : « Qu'as-tu fait de l'oreillon,

Jean-Pierre, mon mignon? l'as-tu donné à l'enchère? » Quand un mariage de cagots avait lieu, c'était à qui prendrait part au charivari; bien vite les beaux esprits du village composaient une chanson grossière, en forme de litanie, où tous les gens de la noce étaient compris et dont on accompagnait le cortége :

« Pourquoi ces cuillers et ces fourchettes?

— Pour faire la noce — De notre sœur Marguerite.

— Et qui invitez-vous à la noce — De votre sœur Marguerite?

— Nous y invitons Tran de Pau, — Notre grand-maître; — Estrabeau de Monein, — Notre grand souverain; — Téberne de Labastide, — Notre grand guide; — Maysonnade de Sunarthe, Laborde de Montfort, — Pessot de Lajuzon, — Pour leur faire honneur... »

Souvent alors des rixes éclataient, le sang coulait, mais les pauvres parias, moins nombreux, avaient presque toujours le dessous.

Cette situation exceptionnelle des cagots ne pouvait manquer d'attirer sur eux l'attention des savans et des historiens, et en effet, pour ne citer que les principaux, Marca, Court de Gébelin, Palassou, s'en sont incidemment occupés; plus récemment, M. Francisque Michel leur a consacré la plus grande partie de son curieux ouvrage en deux volumes sur l'*Histoire des races maudites de France et d'Espagne*, et M. le docteur de Rochas à son tour, l'un des membres les plus actifs de la jeune Société savante de Pau, vient d'en tirer la matière d'un livre aussi intéressant qu'instructif. Du reste, il ne faudrait pas croire que la région française des Pyrénées eût seule le triste privilége de fournir asile à cette population de parias. On trouve dans le nord de l'Espagne, au midi et à l'ouest de la France, certains groupes d'individus qui, sous des dénominations diverses, présentent avec les cagots de singulières analogies; tels sont les *agotes* de Navarre, les *gahets* de Guyenne, les *capots* de Languedoc, les *cacous* ou *caqueux* de Bretagne. Voici ce qu'écrivait au commencement du XVIIe siècle, alors que le préjugé était encore dans toute sa force, don Martin de Vizcay, prêtre navarrais : « En Béarn, Navarre et Aragon, il y a une race de gens séparée des autres en tout et pour tout comme s'ils étaient lépreux et quasi excommuniés. On les appelle communément *agotes*. Exclus des centres de population, ils habitent des chaumières écartées : ils n'ont pas capacité pour les charges et les offices de la communauté; il ne leur est jamais permis de s'asseoir à la même table que les naturels du pays. On croirait s'empoisonner en buvant dans un verre qu'ils auraient touché de leurs lèvres. A l'église, ils ne peuvent dépasser le bénitier. Ils ne vont pas à l'offrande près de l'autel comme les

autres; c'est le prêtre qui après la cérémonie se rend à la porte de l'église où ils se tiennent pour recevoir leur obole. On ne leur donne pas la paix à la messe, ou, si on la leur donne, c'est avec le revers du porte-paix. Traiter de mariage avec eux serait chose aussi inouïe et abominable que si un chrétien parlait de s'unir à une Moresque. Je me rappelle que dans mon enfance on leur défendit toute espèce d'armes, à l'exception d'un couteau sans pointe... La passion et la rage sont arrivées à un tel point qu'on leur impute des infirmités qu'ils n'ont pas, comme d'être punais, de n'avoir pas besoin de se moucher,... de naître avec un petit bout de queue et autres absurdités qui, bien que contraires à ce qui se voit et se sent tous les jours, se répandent malgré tout... »

Les gafets ou gahets de Guyenne font leur apparition dans l'histoire vers la fin du XIIIe siècle, en même temps que les cagots. Eux aussi étaient tenus pour ladres; ils avaient à l'église une porte, une place et un bénitier réservés, et ils étaient enterrés séparément. La coutume du Mas-d'Agenais, rédigée en 1388, défend à quiconque « d'acheter, pour les vendre, bétail ou volaille de gafet ou de gafete, ni de louer gafet ou gafete pour vendanger. » La coutume de Marmande défend aux gafets d'aller pieds nus par les rues et sans un « signal » de drap rouge appliqué sur le côté gauche de la robe, d'acheter ni de séjourner dans la ville un autre jour que le lundi; elle leur enjoint, s'ils rencontrent homme ou femme, de se mettre à l'écart autant que possible jusqu'à ce que le passant se soit éloigné. Celle de Condom ordonne de leur abandonner les viandes corrompues saisies chez les bouchers. Vers la même époque, les gahets de Bordeaux, charpentiers de leur état, étaient rassemblés dans un faubourg où ils formaient une sorte de communauté. Ils y avaient, au milieu des vignes, une chapelle particulière, aujourd'hui paroisse, appelée de leur nom Saint-Nicolas-des-Gahets, et ils payaient pour le tout un cens annuel de 16 sous au chapitre de la cathédrale Saint-André. Il leur était interdit de toucher aux vivres des marchés ni d'entrer dans les boucheries, les tavernes et les boulangeries. Ce terme de *gahet* était usité surtout dans le pays bordelais; celui de *capot* ou de *cassot* dans la Gascogne et le Languedoc, comme les registres des paroisses en font foi; du reste, l'un et l'autre étaient souvent remplacés par le mot de *chrestian* ou *chrestien*, employé anciennement en Béarn sous une forme identique, *chrestiaa*, pour désigner les cagots. Si maintenant nous tenons compte que les agotes de Navarre, dont le nom n'est qu'une traduction de *cagots*, sont appelés également dans une foule de textes *gafos* et *christianos*, il n'est pas douteux que, malgré les distances qui les séparent, nous n'ayons affaire, des deux côtés des Pyrénées, à une seule et même classe d'individus.

Le plus vieux document qui parle des parias bretons est un statut de l'évêque de Tréguier; il est écrit en latin et date de 1436. Il y est dit que les cacous (*cacosi*) doivent se tenir pendant les offices à la partie basse des églises, et ne pas être assez osés pour toucher les vases sacrés et recevoir le baiser de paix avant les gens sains. En 1475, un mandement en français du duc François II de Bretagne fit défense aux caqueux de voyager dans le duché sans avoir une pièce de drap rouge sur leur robe, de se mêler d'aucun commerce que de fil et de chanvre, d'exercer aucun métier que celui de cordier, ni de faire aucun labourage que de leurs jardins. Deux ans plus tard, sur leur supplique, le même prince les autorisa à prendre à bail pour trois ans les terres les plus voisines de leurs habitations, mais sans leur permettre de « vendre ou distribuer à d'autres aucunes portions de bled ne autres fruits d'icelles terres, si ce n'est entre eux. » Mille contes extravagans couraient sur leurs mœurs; ils étaient réputés sorciers : ils vendaient des sachets qui préservaient de tous les maux, jetaient des sorts, connaissaient des herbes dont la vertu faisait vaincre à la lutte ou à la course, et prédisaient l'avenir. Et, de fait, il est bien possible que ces pauvres gens, dans leur misère, aient cherché parfois à tirer profit de la bêtise où de la crédulité de leurs voisins. Leurs *caquineries* étaient situées en dehors des villes, au milieu des landes et des bruyères si communes en Bretagne, où ils trouvaient pour s'étendre tout l'espace nécessaire à leur industrie de cordiers; quelques-uns aussi étaient tonneliers ou écorcheurs de bêtes mortes. Les caqueux dépendaient directement de l'autorité ecclésiastique; ainsi ceux de Vannes se reconnaissent à plusieurs reprises vassaux et sujets de l'évêque, sans qu'on puisse pour cela, pas plus que les cagots, les assimiler à des serfs; ils lui devaient à chacune de ses visites pastorales chacun un licol de bon chanvre pour son cheval, redevance qui se transformait d'ordinaire en une modique somme d'argent; mais, outre cette rente à payer à l'évêque, ils étaient assujettis à certaines obligations, comme de fournir les cordes des cloches des églises et chapelles, et aussi celles des potences pour l'exécution des criminels. Ils pouvaient posséder des biens, meubles ou immeubles, et les transmettre; seulement ils n'étaient aptes à hériter ou acquérir que des gens de leur caste, et leurs biens ne pouvaient passer non plus qu'à des caqueux. Ils n'avaient droit de se marier qu'entre eux, et quand leur naissait un enfant, le curé l'enregistrait avec la qualification de *cordier-natif;* même en quelques paroisses, par surcroît de précaution, les baptêmes de ces nouveau-nés étaient inscrits à la fin du registre, à l'envers, pêle-mêle avec les bâtards. En somme, la relation ne saurait être plus intime entre la condition sociale des cordiers bretons et celle des parias du midi.

Comme on l'a pu voir par tant d'exemples, l'autorité ecclésiastique, non moins que le pouvoir civil, était partout d'accord avec l'opinion pour repousser ces malheureux et leur interdire tout commerce avec leurs semblables. A quoi donc attribuer des mesures aussi rigoureuses et aussi barbares? Évidemment, et M. F. Michel ne s'y était point trompé, à la croyance, universelle alors, qu'ils étaient atteints de la lèpre. Chez les peuples anciens, et en particulier chez les Juifs, la lèpre fut toujours considérée comme un châtiment céleste infligé pour de grandes fautes : l'Écriture nous montre Marie, sœur de Moïse, et Giezi, serviteur d'Élysée, atteints tous deux de ce mal, l'une à cause de sa jalousie envers son frère, l'autre en punition de son avarice. De là l'idée d'une double souillure physique et morale qui entraînait non-seulement la séparation d'avec le peuple, mais encore l'interdiction d'approcher des choses saintes. Les rois eux-mêmes n'échappaient pas à cette dure loi, comme nous le voyons par Osias, roi de Juda. Irréconcilié jusque dans la tombe, la dépouille du malheureux devait être ensevelie séparément. Or on n'est pas sans savoir que la société chrétienne du moyen âge suivait en toute occurrence les livres saints pour guides. Victime d'une véritable épidémie de lèpre, elle envisagea le fléau du même point de vue que les Juifs, et lui appliqua strictement la législation de Moïse. Ainsi s'explique cette sévérité inexorable soit contre les lépreux, soit contre les cagots tenus pour tels; car, tandis que l'église entière avec l'évêque de Tréguier leur refuse le bénéfice de cette égalité dont tout homme doit jouir, ce semble, dans l'exercice de la religion et devant la mort, les divers règlemens administratifs, qu'ils soient empruntés aux fueros du Béarn ou aux coutumes des villes, aux décisions des états de Navarre ou aux arrêts du parlement de Bordeaux, aux ordonnances des rois de France ou aux mandemens des ducs de Bretagne, tous jusqu'à la fin du XVIIe siècle multiplient à l'endroit des cagots les menaces et les prohibitions. A dire vrai, dès cette époque les gens sensés n'étaient plus bien assurés que ces infortunés fussent malades d'une façon quelconque. Dans une pièce du 15 juin 1660, citée par Palassou, François Vellady, commissaire, en compagnie de deux docteurs en faculté et de deux maîtres chirurgiens de l'université de Toulouse, procédant par ordre exprès du parlement de ladite ville, après sérieuse enquête faite sur le corps et le sang de vingt-deux personnes, dont un enfant de quatre mois, tous charpentiers ou menuisiers, soi-disant cagots, pour voir si les soupçonnés ou quelques-uns d'entre eux étaient atteints de ladrerie ou de quelque autre maladie qui y eût quelque affinité, déclarent d'un commun accord avoir trouvé les vingt-deux personnes dont il s'agit toutes bien saines et

nettes de leurs corps, exemptes de toutes maladies contagieuses et sans aucune disposition à des maladies qui dût les séparer de la compagnie des autres hommes. Treize ans après, un conseiller du parlement de Bordeaux, Florimond de Rœmond, écrivait à propos des gahets : « J'ai toujours pensé que cette ladrerie corporelle qu'on leur attribue provient de la ladrerie spirituelle de leurs pères, car les médecins ne sont pas d'accord que ces hommes soient tachés d'aucun mal contagieux... D'ailleurs ils sont forts, robustes et gaillards comme le reste du peuple. » Enfin, dans le même temps, on procédait en Béarn à des enquêtes semblables qui toutes donnaient le même résultat.

Quoi qu'il en soit, c'est le parlement de Rennes qui ose en France prendre l'initiative d'une réforme. En 1681, sur les instances de Pierre Hévin, savant jurisconsulte et avocat, un arrêt rendu en faveur des caquins du hameau de Kerroch ordonne qu'ils seront traités comme les autres habitans de Saint-Caradec-Hennebon, leur paroisse, et déclare abolies à l'avenir ces dénominations de lépreux, ladres ou caquins; l'arrêt porte en outre qu'il a été mal et abusivement ordonné par Mgr l'évêque de Vannes en 1633 quand il décidait que les femmes desdits exposans ne seraient purifiées que dans leur chapelle particulière. Par malheur, les préjugés populaires ne se détruisent pas d'un coup de plume; une chose indignait surtout, c'est que les parias pussent désormais être enterrés, eux aussi, sous les dalles de l'église, selon l'usage du temps. Moins de six ans après l'arrêt du parlement, deux des cordiers de la caquinerie de Pluvigner étant morts, malgré la présence des autorités et le courage du recteur de la paroisse, la foule irritée se rua sur les corps et les chassa de l'église. Survint un nouveau décès chez les caquins; cette fois ce furent les femmes qui saisirent la bière et l'allèrent jeter sur le chemin de la corderie. Pour mettre fin à ces désordres, le sénéchal de la cour royale d'Auray se rendit sur les lieux en grande pompe, et fit former le cortége dont il prit la tête; mais, accueilli par des injures et par des coups de pierres, puis, bloqué dans l'église où il était entré avec le convoi, il eut grand'peine à se dégager. Derrière lui, on se hâtait de déterrer le cadavre et de le jeter de nouveau sur la grande route. Pour le coup, c'en était trop, et force devait rester à la loi. En effet, quelques jours après, le corps fut réintégré dans sa sépulture à l'église par les soins de la maréchaussée; en même temps un certain nombre des mutins étaient envoyés à la maison d'arrêt pour y être « nourris au pain du roy » en attendant la sentence de la cour. Ils l'attendirent près d'un an; six des accusés furent frappés de différentes peines; les deux plus coupables, homme et femme, étaient condamnés « à la

confiscation de leurs biens au profit du roy et à être conduits, tête et pieds nus, en chemise et la corde au col, sur la place publique d'Auray, lieu accoustumé aux exécutions de la haute justice, pour y être pendus et étranglés jusqu'à extermination de vie. » Toutefois ce châtiment exemplaire ne parvint pas à triompher de l'obstination des Bretons, et longtemps encore les mêmes scènes d'intolérance devaient se reproduire dans le pays.

Presqu'au moment où paraissait l'arrêt du parlement de Rennes, M. du Bois-Baillet, intendant du Béarn, instruit de la misérable situation des cagots, pensa qu'il serait humain et fructueux à la fois d'obtenir pour ces malheureux le redressement de tous leurs griefs moyennant une légère contribution qu'ils paieraient au trésor. Il en écrivit d'abord à Colbert, qui accueillit favorablement sa proposition, puis un peu après à Le Pelletier, qui venait de succéder au grand ministre comme contrôleur des finances. D'après ses calculs, la contribution ne pouvait donner moins de 45,000 ou 50,000 livres, ce qui, à raison de 2 louis d'or par tête, le louis d'or valant alors 10 livres, porterait à 2,000 ou 2,500 environ le chiffre des parias qui existaient dans la province. A cette communication était joint un mémoire sur l'état des cagots ainsi qu'un projet de déclaration royale ou lettres patentes qui furent en effet signées par Louis XIV dans le courant de cette même année 1683. La pièce est longue, curieuse et mérite d'être résumée : « Désirant, disait le roi, effacer toutes les marques de l'esclavage qui peuvent encore rester sur les terres de notre obéissance et lever toutes les distinctions qui n'estant établies que sur une erreur populaire ne servent qu'à troubler la concorde entre nos sujets... A cet effet, abolissons les noms de christians, cagots, agots et capots, faisons défense d'appeler ainsi par injure nosdits sujets affranchis par lesdites lettres. Voulons qu'ils soient admis aux ordres sacrés et reçus dans les monastères, qu'ils soient placés dans les paroisses de leur demeure indifféremment avec les autres habitans... Permettons à nos sujets affranchis de choisir leurs habitations où bon leur semblera, même dans les villes. Voulons qu'ils puissent être choisis pour toutes les charges des communautés dans lesquelles ils feront leur demeure, tant honorables qu'onéreuses... Levons les défenses qui leur sont faites de contracter mariage avec nos autres sujets. Laissons liberté de choisir telle profession qu'il leur plaira... Permettons de porter pour la défense de leur vie les armes permises par nos ordonnances... » Malheureusement, là aussi, le préjugé était trop fortement enraciné; en vain les parlemens de Navarre, de Bordeaux, de Toulouse, intervinrent-ils tour à tour pour que l'ordonnance royale ne restât pas lettre morte; les cagots avaient bien

perdu tous leurs priviléges, ils étaient rentrés dans le droit commun à l'égard de l'impôt, les maisons et les terres des anciennes cagoteries étaient désormais sujettes à la taille et aux autres charges de la communauté, mais les persécutions n'avaient pas pris fin, et ils se voyaient toujours, comme par le passé, en butte à la haine et au mépris général. Ce n'étaient pas seulement les gens du vulgaire qui se montraient le plus entêtés des vieilles idées : témoin Mgr de Revel, évêque de Sainte-Marie, mort en 1784, qui n'admettait aucun cagot à recevoir les ordres sacrés; témoin aussi à Lurbe, petite commune du canton d'Oloron, certain curé, dont M. F. Michel a tout au long raconté l'histoire. En 1788, ce prêtre intolérant séparait encore dans la maison de Dieu les cagots des autres paroissiens : une auge placée à quelques pas de la porte leur servait à la fois de bénitier et de limite. Un jour, une cagote ayant voulu se placer devant la borne, le curé hors de lui se prit à crier de toutes ses forces : « Votre place n'est pas là, cagote, et sachez que moi, que je sois devant ou derrière vous, je suis toujours votre curé; mais vous autres, que vous soyez devant ou derrière, vous ne serez jamais que de vilains cagots. » Un autre jour, un cagot ayant touché par mégarde l'encensoir, il le fit mettre immédiatement à la porte et lui interdit pour toujours l'entrée de l'église. Souvent il lui arrivait d'insulter ces malheureux en présence d'un nombreux public et de les traiter de damnés. Peu de temps avant la révolution, ce même curé de Lurbe intenta un procès à son frère aîné, seigneur de l'endroit, qui, faisant bon marché du qu'en dira-t-on, avait osé épouser une cagote; il voulait qu'on le privât de tous ses droits et priviléges, mais le parlement de Navarre resta sourd à cette demande. Toujours d'après le récit de M. F. Michel, dans les premières années du règne de Louis XVI, un riche cagot des Landes fut remarqué à trois reprises différentes prenant de l'eau bénite dans le bénitier réservé aux personnes saines. Un ancien soldat, l'ayant appris, s'arma de son sabre et alla un dimanche guetter notre homme à l'entrée de l'église. Au moment où l'imprudent s'apprêtait à violer de nouveau l'interdiction faite à tous ceux de sa caste, le soudard lui trancha la main, que l'on s'empressa de ramasser et de clouer à la porte du lieu saint comme un avertissement pour quiconque serait tenté de suivre son exemple. Pendant la période révolutionnaire, au milieu du trouble et du désordre général, les cagots réussirent à faire disparaître en beaucoup d'endroits les actes qui constataient l'ignominie de leur naissance; pourtant, à défaut d'écrits, la tradition survécut, et continua de signaler à l'aversion publique la descendance des parias.

Quant aux agotes de Navarre, dès l'an 1514, désireux de secouer

le joug humiliant qui pesait sur eux, ils adressèrent une requête au pape Léon X, se plaignant « que les recteurs et vicaires des paroisses où ils vivent font difficulté de les entendre en confession et de les admettre aux sacremens comme les autres chrétiens,... soi-disant parce que leurs ancêtres adhérèrent anciennement à un certain Raymond de Toulouse, qui fit rébellion à la sainte église romaine. » Trois ans après, ils s'adressèrent également aux états de Navarre assemblés à Pampelune; mais là ils rencontrèrent un adversaire acharné en la personne de Caxar Arnaut, huissier du conseil royal, qui avait pris à tâche de faire repousser leur requête. D'après lui, l'origine de leur séparation est bien plus ancienne qu'ils ne disent, antérieure même à l'avénement de Jésus-Christ, « car elle date du prophète Élysée, quand Nahaman alla près de lui pour se guérir de la lèpre, et que le prophète, en saint homme qu'il était, refusa les dons qu'on voulait lui faire, tandis que Giezi, son serviteur, poussé par l'avarice, se les fit subrepticement donner; sur quoi il fut maudit par Élysée, lui et tous ceux qui descendraient de lui. De sorte que les agotes, qui sont ses descendans, et non de la compagnie du comte Raymond, souffrent encore les effets de cette malédiction, car ils sont lépreux et corrompus en dedans, comme il appert manifestement par cette expérience que les herbes qu'ils foulent de leurs pieds se sèchent et qu'une pomme ou tout autre fruit se pourrit immédiatement entre leurs mains. Leurs personnes et leurs habitations sont infectées et contaminées. Voilà pourquoi leur communication avec les autres chrétiens serait très dangereuse et comment, quoique chrétiens, ils ne sont pas baptisés aux mêmes fonts que les autres. » En dépit de l'éloquence de Caxar Arnaut, les états, favorables aux agotes, insistèrent pour eux auprès de l'officialité de Pampelune, déjà chargée par le pape de toute cette affaire, et qui, au bout de deux ans, fit connaître sa sentence. Sans se prononcer sur la cause même de la séparation des agotes, et, statuant seulement sur le fait, elle juge les requérans fondés en leur demande, ordonne qu'ils seront rétablis dans tous les droits et honneurs des fidèles, et enjoint aux recteurs des paroisses de se conformer à ladite sentence apostolique, sous peine de censure et d'amende. Peu après, les agotes obtenaient de l'empereur Charles-Quint une cédule qui rendait exécutoire pour les effets civils l'ordonnance ecclésiastique dont ils étaient pourvus, et leur reconnaissait les mêmes droits qu'aux autres habitans des lieux de leur résidence. La cédule de l'empereur, comme la bulle du pape, fut lue solennellement dans les églises et proclamée par les rues. A l'Espagne donc revient cette gloire d'avoir, la première en l'espèce, conformé sa législation aux préceptes de la justice et de la charité; il est vrai de dire que, pour les agotes, le résultat de

ces bienveillantes mesures fut encore plus tardif que pour nos cagots. Les contestations, les procès, les arrêts sans nombre qui suivirent témoignent trop clairement combien les populations, soutenues sous main par le bas clergé, se montraient hostiles à toute idée de tolérance. D'ailleurs, si en Navarre, conformément aux nouvelles dispositions, les agotes furent tenus désormais de payer les contributions de guerre et de prêter le service militaire tout comme les autres habitans, ils n'en restèrent pas moins exclus de certains offices pour l'exercice desquels le candidat devait fournir des preuves de « pureté de sang, » autrement dit, établir juridiquement qu'il ne descendait ni de More, ni de juif, ni d'agot, ni d'individu mis en pénitence par l'Inquisition, et cela dura jusqu'en 1819, où une loi supprima les preuves de *limpieza de sangre*. Bien plus, dans la province voisine de Guipuzcoa, où tous les habitans devaient posséder ce genre de noblesse, le séjour du territoire leur était interdit, et en 1694 un décret des juntes ordonna aux maires ou alcades de rechercher, chacun dans sa juridiction, les agotes qui y habitaient et de les expulser dans le délai de deux mois. Vers la fin du siècle dernier, un grand seigneur navarrais, le comte de Saceda, natif d'Arizcun, touché du malheureux sort des agotes de Bozate, voulut les soustraire aux persécutions de leurs voisins; il les transporta dans la province de Guadalajara, non loin de Madrid, où il fonda une colonie qui prit le nom de *Nouveau Baztan*, et leur donna des terres à cultiver. C'était compter sans l'attachement passionné qu'ont tous les Basques pour leur pays natal. Privés de leurs chères montagnes, ne voyant plus autour d'eux que l'aridité monotone des plaines de Castille, ceux-ci furent pris bientôt de nostalgie, et la plupart revinrent à Bozate, préférant à l'existence de calme qu'on leur avait assurée la honte et les vexations qui de nouveau les attendaient en Navarre. Croirait-on qu'en 1842 leurs descendans furent obligés de s'adresser à l'autorité ecclésiastique pour réclamer contre le préjugé persistant qui leur imposait encore une place séparée à l'église et jusqu'au cimetière?

II.

Rien de plus facile, on le voit, que de reconstituer siècle à siècle et, pour ainsi dire, année par année, l'histoire des cagots : les documens abondent, et il n'y a qu'à puiser; où l'embarras commence, c'est lorsqu'on veut préciser, avec leur origine, la cause première de l'ostracisme qui les frappait. L'opinion la plus répandue, même dans le midi de la France, les fait descendre des Visigoths vaincus par Clovis à la bataille de Vouillé, dont les débris seraient demeurés dans le pays, et ce nom de cagots leur viendrait de *caas*

Goths, en béarnais, *chiens Goths*, « ce reproche leur estant resté aussi bien que le soupçon de ladrerie en haine de l'arianisme, que les Goths avaient professé, et des rigueurs qu'ils avaient exercées dans le pays. » — « Mais, reprend Pierre de Marca, dans sa savante *Histoire de Béarn,* je ne puis goûter cette pensée, qui ne prend son fondement que du rencontre de ce nom de cagot avec l'origine qu'on lui donne, d'autant plus que cette dénomination n'est pas si propre à ces pauvres gens que plusieurs autres qu'on leur a données, comme de capots, gahets, gezitains et chrestiens,... lesquelles, non plus que le soupçon de vraie ladrerie, et la marque de pied d'oie ne peuvent s'accommoder à l'origine des Goths, qui étaient illustres en extraction, éloignés d'infection, et de profession chrestienne, quoique néanmoins arienne. » François de Belleforest, annaliste du royaume de France sous Charles IX, avait déjà présenté les mêmes objections, et d'une façon beaucoup plus précise : « D'autres dient que ce sont les restes des Goths demeurés en Gascoigne, mais c'est fort mal parlé, car la plupart des maisons d'Aquitaine et d'Espagne, voire les plus grandes, sont issues des Goths, lesquels, bien longtemps avant le sarrasinisme, avaient reçu la religion catholique pour quitter l'arianisme. » En effet, à certains égards, l'arianisme des Visigoths eût suffi à les faire considérer par les orthodoxes du VIIIe siècle comme doublement infectés; grâce à la confusion introduite dans les idées par le langage mystique de l'époque, de l'imputation d'hérésie découlait naturellement le soupçon de ladrerie; Grégoire de Tours ne donne-t-il pas le nom de lèpre à l'idolâtrie de Clovis dans le récit qu'il fait du baptême de ce roi? Mais n'oublions pas que le catholicisme était devenu la religion officielle des Goths depuis que leur roi Récarède avait abjuré son erreur au concile de Tolède de 589, et tout son peuple après lui. A bien voir, s'il y eut des envahisseurs qui laissèrent dans le midi de la Gaule des fermens de haine et de vengeance, ce furent les Francs pour leurs effroyables dévastations depuis Clovis jusqu'à Simon de Montfort, et non les Visigoths, qui se montrèrent presque toujours humains et tolérans. Comment supposer d'ailleurs que les vaincus de Vouillé aient consenti à subir le joug de populations hostiles, quand il leur était si commode de passer, soit en Septimanie, sur ce territoire qui s'étend des sources de la Garonne au Rhône et à la Méditerranée, et que leurs compatriotes gardèrent encore plus de deux siècles; soit en Espagne, où les Visigoths étaient si bien établis qu'ils devaient plus tard, avec le descendant de leurs rois, Pélasge, jeter en face de l'invasion arabe les premiers fondemens de la monarchie castillane? Enfin, il faut observer que ces dénominations de cagots et d'agotes n'ont commencé à être en usage

que bien des siècles après que la monarchie des Goths eut été détruite et oubliée.

Il est une seconde opinion très ancienne, celle qu'adoptèrent les parias de Navarre eux-mêmes dans leur supplique à Léon X, et qui leur donne pour ancêtres les hérétiques albigeois excommuniés par Innocent III; mais où voit-on que les populations du midi, au XIIIe siècle, fussent si curieuses d'orthodoxie que de prendre en mépris et en aversion ceux que l'église de Rome avait condamnés? Toutes au contraire, plus ou moins, s'étaient laissé gagner aux idées d'hérésie, et même après qu'elles eurent abjuré en masse par crainte de l'Inquisition, elles restèrent de cœur avec les proscrits et les protégèrent jusqu'au bout de leur complicité bienveillante. D'autre part, comme le fait observer Marca, les cagots remontent beaucoup plus haut que les Albigeois; en effet, ceux-ci apparurent en Languedoc vers l'an 1180 environ, et furent ruinés en 1215, au lieu que les cagots étaient connus sous le nom de chrestiens dès l'an 1000, ainsi qu'il appert du cartulaire de l'abbaye de Luc; l'ancien fuero de Navarre, compilé vers 1074, fait mention d'eux également sous le nom de gafos. Arrivant alors à son propre système : « Je pense donc, dit le savant historien, qu'ils sont descendus des Sarrasins, qui restèrent en Gascogne après que Charles Martel eut défait Abderama, qui en son passage avait occupé les Pyrénées et toute la province d'Aux; on leur donna la vie en faveur de leur religion chrestienne, d'où ils tirèrent le nom de chrestiens, et néanmoins on conserva tout entière en leur personne la haine de la nation sarrazinesque, d'où vient le surnom de gezitains, la persuasion qu'ils sont ladres et la marque du pied d'oie. » En effet, s'il faut en croire son raisonnement, l'armée d'Abdérame venait de Syrie, province depuis longtemps connue pour sujette à la lèpre, tant par les témoignages des médecins que par les récits de la Bible; de plus, l'expérience aurait démontré que tous les Sarrasins, par nature, sentent mauvais, et la marque du pied d'oie ne serait elle-même qu'une allusion directe aux prescriptions de la loi de Mahomet, qui leur ordonne de faire leurs ablutions plusieurs fois par jour, « l'oie étant un animal qui se plaît à nager ordinairement dans les eaux. » Reste à expliquer le nom de cagots : « Sur quoi, poursuit-il, je n'ai rien de plus vraisemblable à présenter sinon qu'on leur faisait ce reproche pour se moquer de la vanité des Sarrasins qui, ayant surmonté les Espagnes, mettaient entre leurs qualités celle de vainqueurs des Goths. De même que Cicéron nomme chiens ces effrontés qui servaient aux projets de Verrès pour butiner la Sicile. »

Il n'y a pas à relever cette étymologie fantastique, que Marca n'hésite point à condamner chez les autres, et qu'il adopte pour

son propre compte avec une légère modification de sens; mais l'ancien fuero de Navarre, cité par lui, prévoit expressément le cas où les nobles d'Espagne eux-mêmes deviendront gafos (*Infanzon si tornare gafo...*), et seront séparés de la société; dès lors pourquoi chercher parmi les Mores d'Abdérame l'origine des cagots, quand cette caste pouvait se recruter dans la noblesse du pays? D'ailleurs, si à cette époque les guerres étaient acharnées entre chrétiens et infidèles, en temps de paix les Mores domiciliés dans le pays ne souffraient d'aucune déconsidération, on ne dédaignait pas de nouer avec eux des relations de commerce ou d'amitié, et même les prisonniers de guerre, s'ils venaient à accepter le baptême, entraient par ce seul fait dans la classe libre où ils étaient traités en égaux. Ainsi s'écroule le laborieux échafaudage de Marca.

Outre ces trois systèmes principaux qui ont réuni successivement un grand nombre de partisans, il existe sur l'origine des cagots une foule d'hypothèses, les unes ingénieuses, les autres bizarres, mais qui toutes, n'étant fondées sur aucune preuve, n'ont guère d'autre valeur que celle d'une affirmation personnelle. Telle est l'opinion de Caxar Arnaut, opinion du reste assez répandue, née d'une mauvaise application d'un verset de la Bible et qui les rattache aux juifs; l'abbé Venuti pense que ce sont les fils des premiers croisés revenant de Palestine avec la lèpre, sans réfléchir que, bien longtemps avant les croisades, il y avait en France une multitude de lépreux; Court de Gébelin voit en eux les représentans d'une race qui aurait précédé les Cantabres dans les Pyrénées, et les Bretons dans l'Armorique; Walckenaer les regarde plutôt comme les descendans des chrétiens de la primitive église; d'autres en font tout simplement des pellagreux, des goîtreux ou des crétins; mais le système de M. F. Michel serait encore le plus invraisemblable de tous. Ne prétend-il pas en effet que les cagots descendent de ces Espagnols, compromis pour la cause de Charlemagne, qui se virent forcés, après la défaite de Roland à Roncevaux, d'émigrer dans le midi de la France, et, molestés par les indigènes, durent recourir, comme l'attestent plusieurs chartes royales, à la protection de Charlemagne d'abord, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve ensuite? Or une distance de près de trois siècles sépare ces chartes de la première apparition des parias; les Espagnols dont il s'agit s'étaient établis aux environs de Narbonne, précisément en un pays où l'histoire ne nous signale point de cagots, et en tout cas on ne sait trop comment ni à quelle occasion ils seraient remontés jusqu'en Bretagne. Quant à expliquer l'étymologie vraie du mot de cagot, mêmes contradictions. La plupart des auteurs, M. F. Michel en tête, adoptent cette singulière interprétation de *caas Goths*, chiens Goths. Pour celui-ci, cagot vient d'un participe latin diffi-

cile à traduire, qui aurait également formé caqueux; pour celui-là, il est tiré de l'adjectif grec κακός, « méchant, lâche et sans cœur, » comme disait l'excellent Lancelot, l'auteur du *Jardin des Racines grecques*. Quelques-uns prétendent que les cagots n'ont pas donné eur nom à la nation des faux dévots, mais au contraire qu'ils l'ont emprunté d'elle : cagot, bigot, seraient des mots d'origine germanique et s'expliqueraient ainsi : *bi gott*, par Dieu, *cap gott*, par la tête de Dieu (*cap*, du latin *caput*, en provençal), exclamations pieuses retournées contre ceux qui exagéraient les pratiques de la religion. D'autre part capot ne serait que l'adaptation française de *capo*, chapon, châtré, épithète appliquée aux juifs pendant tout le moyen âge, et qui, par affinité, aurait passé aux parias; cacous viendrait de *caque*, petit tonneau, par allusion au métier de tonneliers qu'ils exerçaient assez souvent; gahet aurait son origine dans le verbe gascon *gahar*, s'attraper, s'attacher, « sans doute, dit Baurein, parce que les gahets avaient une maladie qui s'attrape; » enfin chrestiaa s'expliquerait par la *crête* ou pièce dentelée de drap rouge qui distinguait ces malheureux. N'a-t-on pas voulu voir dans ce dernier nom de chrestiaa l'étymologie tant cherchée du mot crétin?

Le plus grand tort de ceux qui jusqu'ici ont abordé la question, c'est de n'avoir pas songé suffisamment au lien étroit qui unit les parias des différentes provinces, par suite de n'avoir pas vu que la même hypothèse, pour être admissible, devait servir à la solution d'un problème commun à tous. Aussi, à tous les systèmes plus ou moins incomplets de ses devanciers, M. de Rochas préfère-t-il l'opinion qui rattache les cagots aux lépreux et qui seule, selon lui, peut s'appliquer indifféremment aux parias du nord ou du midi. Cette opinion n'est pas nouvelle, on le sait; c'est celle du Bordelais Venuti et de plusieurs autres comme l'abbé Chaudon et Faget de Baure, mais aucun d'eux n'avait pris la peine de prouver son assertion. Or les preuves sont nombreuses autant qu'incontestables. En Espagne, le dictionnaire de l'Académie, le vieux fuero de Navarre, le *Romancero* du Cid, s'accordent à donner au mot *gafo* le sens de lépreux et à *gafedad* celui de lèpre ou ladrerie; *gafo* dérive, à n'en pas douter, du roman *gaf*, croc ou crochet; et comme un des principaux symptômes de la lèpre anesthésique consiste précisément dans la contraction des muscles fléchisseurs des doigts jusqu'à imiter la disposition d'une griffe d'oiseau de proie, il n'est pas étonnant que le mot de *gafo*, signifiant d'abord un homme qui a les mains croches, ait servi ensuite à désigner les lépreux. Le terme gascon *gafet*, d'où *gahet*, n'a pas lui-même d'autre origine : or nous le trouvons indistinctement employé avec celui de lépreux dans les livres de coutumes du midi de la France. Le nom de

chrestiaa, *chrestian*, *chrestien*, ne serait lui-même qu'un euphémisme charitable pour désigner les lépreux, à la façon de *frère malau*, frère malade, et mieux encore de *ladre*, forme abrégée de Lazare; les lépreux étaient appelés *pauperes Christi*, *pauperes sancti Lazari*, en langue vulgaire, les pauvres du Christ, les pauvres de saint Ladre; si peu à peu on en est venu à dire simplement les ladres, rien n'empêche que *chrestian* ou *chrestien* ne soit également une abréviation de l'autre formule, les pauvres du Christ; nul doute d'ailleurs que le mot de *christiannerie* n'ait servi à désigner les hospices ou communautés de lépreux, conjointement à ceux de *maladrerie* et de *mézellerie*, de l'ancien français *mézel*, lépreux. Quant à l'étymologie de cagot, il suffit pour l'expliquer de rapprocher ce mot du vieux breton *kakod*, qui signifie ladre; *kakod* a donné successivement *cacous* en breton moderne, *cacosi* en latin, *caqueux* et *cagous* en français; de là, aux termes de *caquots*, *caguotz* et *cagots*, également usités, il n'y a que la différence d'une lettre ou deux. Sans doute, pour échapper au soupçon d'hérésie, peut-être aussi parce qu'ils dépendaient plus directement du clergé, ou même par désir sincère des consolations de la foi, les cagots se seront un temps montrés plus assidus que personne aux cérémonies de l'église, mais la tentative a tourné contre eux, et depuis lors leur nom a pris une signification nouvelle, sinon plus flatteuse. En Bretagne, les asiles des caqueux s'appelaient tantôt *caquineries* ou *maladreries*, tantôt encore *madeleines*, et cela aussi s'explique sans peine. En effet, selon dom Calmet, l'illustre bénédictin, les léproseries étaient placées sous l'invocation de saint Lazare et de ses deux sœurs, sainte Marthe et sainte Madeleine; il est plus que probable qu'une confusion s'est faite entre les deux Lazare dont parlent les livres saints : l'un, le lépreux de la parabole qui vivait des miettes de la table du riche et qui fut reçu après sa mort sur le sein d'Abraham; l'autre, le frère de Marthe et de Madeleine, que ressuscita Jésus, mais dont nul ne dit qu'il mourut de la lèpre; cette confusion aura valu à la famille de Béthanie l'honneur de se partager le patronage des lépreux. Deux mots pourtant, *cassot* et *capot*, ne sauraient, malgré l'assonance, se rattacher au radical *kakod* : *cassot*, que l'on trouve quelquefois, se disait en basse latinité *cassatus*, du verbe *cassare*, séparer : les cassots étaient les séparés du monde; *capot* au contraire rappellerait la casaque à capuchon obligatoire pour les lépreux et dont le nom par extension aura passé à ceux qui le portaient.

Si maintenant nous examinons les divers reproches que le préjugé populaire adressait aux cagots, nous verrons que tous, à divers titres, partaient de la croyance universelle en leur état d'infection. Outre l'odeur du corps et de l'haleine, cette fameuse dé-

gradation de l'oreille, considérée comme le trait caractéristique de leur race, n'est-elle pas de tout point conforme aux descriptions de Guillaume des Innocens et d'Ambroise Paré, qui dit, parlant des lépreux : « Ils ont les oreilles rondes pour la consomption de leur lobe et parties charneuses par défaut d'aliment suffisant. » Au moral, les cagots passaient pour hypocrites, fourbes et violens, mais les lépreux n'étaient pas mieux jugés; on les croyait enclins à la lubricité, mais tous les médecins du moyen âge ont signalé cette disposition comme un des signes de la lèpre. D'autre part, nous savons déjà que tous les règlemens de police ou autres qui frappaient les cagots n'étaient qu'un souvenir et comme une copie du système en vigueur à l'égard des lépreux : ceux-ci en effet étaient tenus eux aussi de vivre à l'écart des personnes saines; « que les lépreux aient une église et un cimetière particuliers, » avaient décrété les Pères du concile de Latran en 1179; il leur était défendu de marcher déchaussés dans les rues et de porter des armes; toute sorte d'emplois publics leur étaient interdits. Veut-on pousser plus loin le parallèle? Les lépreux devaient porter une cape grise ou rouge, les cagots une pièce de même couleur sur leur casaque; les lépreux n'étaient point admis à témoigner en justice, les cagots ne l'étaient que dans des circonstances exceptionnelles; les lépreux étaient exempts de tailles, les cagots pareillement; enfin les uns et les autres dépendaient soit du clergé, soit des seigneurs. Comment après cela nier qu'il existe entre eux des rapports ou pour mieux dire une véritable communauté d'origine?

Telle était la conclusion où l'histoire et la linguistique amenaient également M. de Rochas; mais de bonne heure il avait vu tout le parti qu'on pouvait tirer, pour l'avancement du problème, de l'étude physiologique des parias: il a voulu compléter et contrôler par l'observation directe ce que ses investigations paléographiques lui avaient appris. C'est ainsi qu'il a entrepris plusieurs voyages dans les Pyrénées, d'un bout à l'autre de la chaîne et des deux côtés de la frontière. Le nord de l'Espagne était alors en proie à la guerre civile; tout entier aux intérêts de la science, M. de Rochas n'a pas craint de s'engager à trois reprises au cœur de la Navarre. Il a recherché les traces des maudits, il s'est mêlé à leurs descendans, il a interrogé *de visu,* comme il le dit lui-même, les archives vivantes de ces contrées. Par ses études en médecine, par ses nombreux voyages qui l'ont conduit tout autour du monde et lui ont permis d'étudier chez les diverses races d'hommes les maladies multiples qui les affligent, nul plus que lui n'était capable de mettre à profit ce genre d'information trop longtemps négligé. En effet, M. F. Michel, qui dans des circonstances analogues et pour le même

motif visita, il y a quarante ans, le pays basque, s'est occupé beaucoup plus des titres des cagots que des cagots eux-mêmes, qu'il semble avoir à peine entrevus, et jusqu'ici de tous les écrivains qui, incidemment ou *ex professo*, ont traité des malheureux parias, le seul qui se soit donné la peine de faire une enquête sérieuse sur leur état physique serait Palassou, le savant correspondant de l'ancienne Académie des sciences. Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des Pyrénées*, écrits vers la fin du dernier siècle, analysant les renseignemens qu'il a pu recueillir de personnes instruites et dignes de foi, tout d'abord Palassou constate qu'il ne paraît pas que les cagots soient sujets à des infirmités particulières, qu'il est impossible d'établir quelque distinction entre les gens de leur caste et les autres habitans; qu'ils présentent eux aussi des teints et des traits différens, qu'ils se portent non moins bien que nous, et que plusieurs sont parvenus à la plus extrême vieillesse, que, toute proportion gardée, il ne se trouve pas plus de goîtreux chez eux que chez les autres, et qu'il y a même des villages qui comptent beaucoup de crétins, c'est-à-dire de goîtreux sourds, imbéciles, et pas un cagot. Passant alors à ses observations personnelles, Palassou déclare à son tour que les cagots ne diffèrent des Basques d'ancienne origine ni sous le rapport du physique, ni sous celui des mœurs : on ne les connaît que par la tradition qui indique que telle famille est cagote et que tel ou tel individu lui appartient. Quant à la croyance invétérée que les cagots ont l'oreille courte et arrondie, dépourvue du lobule où l'on attache les pendeloques, lui-même a visité une nombreuse peuplade de cagots sans avoir remarqué qu'une seule personne ayant le lobe de l'oreille court, et partout où de pareilles observations ont été faites, on s'est convaincu que le préjugé populaire dont il s'agit n'a point de solide fondement. Et il conclut en ces termes : « Les faits que je viens de rapporter attestent que les cagots possèdent une aussi bonne santé que les autres habitans. On voit chez eux des familles entières à blonde chevelure, au teint beau et frais, à la taille haute et dégagée; on en remarque d'autres où la couleur brune domine et chez lesquelles la force et l'adresse se déploient admirablement, quoique les individus soient d'une stature moyenne. Tous les dons de la nature leur sont communs avec les habitans originaires du pays. » Les termes de Palassou ne sauraient être plus précis. D'où vient donc qu'il se contente de l'opinion de Marca sur l'origine des cagots et qu'il y voie les descendans des Sarrasins? A ce compte ils devraient reproduire le type oriental si connu : visage allongé, nez droit, cheveux noirs, teint basané, yeux noirs, brillans et fendus. Même objection contre le système qui s'obstine à les faire venir des Visigoths, car alors ils ressembleraient à leurs pères, qui

« tous, au témoignage des anciens, avaient le corps blanc, les cheveux blonds, étaient très grands et beaux à voir. » Il est vrai que, depuis Palassou, plusieurs auteurs n'ont pas hésité à reconnaître chez eux le type blond des hommes du nord. D'autre part, les savans les plus autorisés, Fodéré, dans son *Traité du goître et du crétinisme*, Esquirol, dans son *Traité des maladies mentales*, M. Littré lui-même, dans son grand *Dictionnaire de la langue française*, les tiennent encore pour goîtreux et affectés d'une sorte de crétinisme. Que deviennent dans l'un et l'autre cas les affirmations de Palassou? La question valait la peine d'être élucidée, et M. de Rochas s'en est tiré à son honneur.

Il n'est guère de village dans les Pyrénées qui n'ait conservé avec le nom des cagots, s'appliquant à tel ou tel lieu, rue, quartier ou fontaine, leur bénitier particulier et la trace au moins de la petite porte latérale, aujourd'hui murée, qui leur servait pour entrer à l'église; même plus d'un vieillard se rappelle avoir été le témoin ou la victime de ces injustes distinctions. Par contre, il faut reconnaître que le préjugé, sans avoir partout entièrement disparu, tend à s'effacer rapidement avec les années qui s'écoulent, surtout depuis 1830; les mariages mixtes, presque inconnus naguère, ne rencontrent plus les mêmes difficultés aujourd'hui et la fortune égalise parfaitement les rangs; mais cette fusion des classes qui s'opère et dont on ne saurait trop se féliciter rend la tâche de l'observateur bien plus difficile qu'elle ne l'était au temps de Palassou. Tout bien compté, il ne resterait guère, tant en France qu'en Espagne, que trois localités entièrement habitées par des descendans authentiques des anciens parias. La première, Chubitoa, n'est autre que l'ancienne *cagoterie* d'Anhaux (canton de Saint-Jean-Pied-de-Port), séparée de la paroisse par un petit bois de châtaigniers et par un ruisseau; le site en est salubre, les maisons assez confortables et la population composée surtout de tisserands, à la différence des autres paroissiens qui s'adonnent aux travaux des champs. M. de Rochas a pu examiner de près une quarantaine d'individus : les adultes étaient bruns en général, les enfans blonds ou châtains; ils avaient les yeux marrons ou gris indifféremment, la mâchoire fine, le nez très variable dans la forme, le front bombé et un peu étroit, la tête fortement développée en arrière; par tous ces traits comme par leur taille, qui chez les hommes atteint en moyenne $1^{m},63$, ils ne se distinguent en rien de la population environnante. Peu ou point de goîtres, de scrofules : le recensement de 1872 relevait 2 octogénaires sur 194 habitans et 3 enfans par ménage, ce qui est le chiffre normal. Suivant la tradition, dans des temps très reculés, deux armées se sont battues, et ce sont les malades de l'armée fugitive qui, demeurés dans le pays, ont formé la souche

des agotes. Encore aujourd'hui les alliances sont extrêmement rares entre les fils des parias et les autres paroissiens d'Anhaux; tous pourtant se mêlent dans leurs affaires ou leurs plaisirs, et les enfans vont ensemble à l'école; l'instituteur ne fait point de différence entre ses élèves pour l'intelligence qui est ordinaire. Quant à leurs qualités morales, le curé de la paroisse, qui compte plus de vingt ans de résidence, a constaté en termes élogieux leur assiduité au travail, leur adresse manuelle, leur politesse, leur douceur et leur modestie. A Michelena, autre petit hameau de 154 habitans, séparé par la rivière du bourg de Saint-Étienne (canton de Baïgorry), le type est le même, parfaitement reconnaissable, mais enlaidi. La plupart des hommes sont grands de moins de cinq pieds; ils ont la face terne et sans fraîcheur, le nez gros, les lèvres lippues; beaucoup aussi sont sujets aux scrofules; mais cette dégénérescence de la race ne s'explique que trop bien, par les effets de la misère d'abord, puis par les conditions défavorables des pauvres chaumières qu'ils habitent et où tout le long du jour ils font mouvoir leurs métiers, entassés sur la terre humide, presque sans air et sans lumière. Du reste ils ont gardé cette forme particulière de la tête, s'élargissant à la région pariéto-occipitale, qui sert à distinguer le Basque de tous les autres hommes de race blanche, comme aussi le contraste, très fréquent chez lui et non moins curieux, entre la teinte claire des yeux et de la peau et la couleur brune des cheveux. C'est en 1848 que pour la première fois les gens de Michelena obtinrent l'entrée du conseil municipal, mais on leur refuse encore celle des familles pures; aussi émigrent-ils assez souvent dans l'Amérique du Sud.

Entrons maintenant en Espagne, dans la vallée du Baztan, qui n'est séparée de la vallée de Baïgorry et de la France que par un chaînon des Pyrénées. Voici d'abord le bourg pittoresque d'Arizcun et un peu plus loin Bozate qui en dépend et qui fut de tout temps comme le quartier général des agotes de la Haute-Navarre; entre les deux coule le ruisseau du Baztan qui a donné son nom à la vallée et qui le changera bientôt contre un autre plus historique, celui de Bidassoa. La population s'y compose de 300 habitans environ; pour le teint, la couleur des yeux, la forme caractéristique du front et de la tête ils rappellent exactement leurs congénères de France et par suite le type basque ordinaire; toutefois le nombre des blonds serait chez eux plus considérable. Tous présentent sur leur figure et dans leur démarche l'aspect de la force et de la santé; à vrai dire, cette vallée est une des plus salubres et des plus fertiles des Pyrénées. Pour leur part, les gens de Bozate élèvent beaucoup de porcs et de volailles; presque tous cultivent la terre comme fermiers ou petits propriétaires, d'autres exercent les divers métiers nécessaires aux

besoins de la communauté. Ils sont laborieux et honnêtes. Eux aussi se croient les descendans d'une armée autrefois vaincue. A l'église, ils occupent toujours leur ancienne place, mais par pure habitude et sans que personne en prenne occasion pour les insulter; leur bénitier, qui se voit encore en bas de l'escalier des tribunes, demeure aujourd'hui à sec. Pourtant ils n'ont pas la liberté de se mêler le dimanche après vêpres, selon l'usage, sur la grande place d'Arizcun, avec les autres habitans de la paroisse, et ils retournent à Bozate jouer et danser entre eux. Mais c'est surtout dans les questions de mariage que réapparaît le vieux préjugé; ils sont forcés de prendre des femmes de leur caste ou de partir aux colonies. « Qui voudrait d'un agot? » disait à M. de Rochas une jeune fille d'Urdax.

Outre ces trois groupes principaux, il existe encore, répandues en Béarn, à Escos, à Dognen, à Lurbe, à Lescun, un certain nombre de familles que la tradition désigne comme descendant directement des cagots et où le sang en effet doit être resté pur de tout mélange ou à peu près. La plupart des sujets examinés par M. de Rochas appartenaient au type béarnais le plus répandu et qui se résume ainsi : taille moyenne et bien prise, tête ronde, traits réguliers, cheveux noirs ou châtains de même que les yeux; ils avaient l'oreille bien conformée ou du moins l'absence du lobule n'était pas plus fréquente parmi eux que dans le reste de la population environnante; avec cela, tous sains et vigoureux. N'eût été leur résidence et leur profession, on n'eût jamais soupçonné la tache de leur origine. Autant peut-on en dire de ceux de Terranère et de Mailhoc en Bigorre. Dans le Languedoc et le Poitou le souvenir des caquots et des capots est encore plus effacé que le nom des gahets en Gascogne. Reste la Bretagne. M. de Rochas n'a pas visité lui-même les derniers des cacous, mais il a réuni sur leur compte une foule de renseignemens curieux et tout récens. Il semble qu'ici le préjugé soit resté plus tenace et plus vivace que partout ailleurs. En 1872, M. Rosenzweig constate que, tout en jouissant de la plénitude de leurs droits civils, ils n'en sont pas moins encore dans les campagnes l'objet du mépris général et quelquefois d'une crainte superstitieuse. De son côté, un médecin de Vannes écrivait : « Les cacous s'allient entre eux; ils habitent des faubourgs appelés madeleine; le plus souvent ils sont cordiers de profession, vivant seuls, séparés des habitans, mal vus. Ils ont un caractère méfiant et taciturne. Encore à présent on dirait qu'ils s'étonnent qu'on pénètre dans leur domicile, et leurs yeux fixes, presque sauvages, ne vous quittent plus du regard. Leurs habitations sont malsaines, leur alimentation insuffisante, leurs mariages consanguins, autant de causes pour expliquer la diathèse scrofuleuse et souvent scorbutique qu'ils présentent. Un grand nombre, autant qu'on en peut juger sans prendre

de mesure, m'ont paru avoir la tête ronde, presque brachycéphale. » Comme le fait observer M. de Rochas, ce dernier caractère appartient à la race bretonne en général; quant à attribuer, même en partie, aux mariages consanguins l'état actuel des cacous, en dépit de l'opinion reçue, cela semble beaucoup plus difficile à affirmer, puisque les parias du midi, chez lesquels on ne remarque pas les mêmes symptômes d'abâtardissement, se sont mariés eux aussi à tous les degrés de parentage, sauf ceux qui constituaient l'inceste, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, à tel point que les cagots, comme les cacous, se traitaient toujours entre eux de *cousin*.

Ce qui ressort clairement de cette longue enquête physiologique, c'est que, soit au nord, soit au midi, les cagots ne se distinguent sous aucun rapport des gens reconnus toujours comme indigènes. Leurs traits, leurs mœurs, leurs habitudes sont les mêmes. Bien plus, — et la remarque a grande valeur ici, — les idiomes des différentes variétés de parias sont complétement indépendans l'un de l'autre; chacun d'eux parle la langue même du pays où il est né, breton chez les Bretons, basque chez les Basques, béarnais chez les Béarnais. Or comment admettre que, s'ils appartenaient à une race unique et distincte, contraints partout de ne vivre qu'entre eux, ils n'eussent pas gardé dans l'expression de leurs sentimens ou de leurs idées un souvenir quelconque de l'origine commune? Les Juifs, les Bohémiens, quoique dispersés sur toute la surface du globe, ne se relient-ils pas les uns aux autres par d'incontestables analogies de langue, de type et d'usages? Ainsi s'écroulent d'elles-mêmes toutes les théories qui veulent rattacher l'origine des cagots à des étrangers, Visigoths, Mores ou Espagnols; à plus forte raison celle qui voit en eux des goîtreux et des crétins, et que rien dans l'observation directe ne vient justifier. On se trouve ainsi ramené à l'hypothèse de la lèpre, la seule vraiment explicable. Mal incurable, contagieux et transmissible par l'hérédité, la lèpre, de tout temps connue en Europe, prit à la suite des croisades une intensité extraordinaire; au XIIIe siècle, on comptait dans la chrétienté 19,000 léproseries dont 2,000 en France; propagée et entrenue par l'ignorance absolue des règles de l'hygiène où l'on vivait alors, elle resta à l'état endémique jusqu'au commencement du XVIe pour décroître alors rapidement, si bien que de tous les pays de l'Europe, l'Archipel grec et la Norvége sont les seuls où elle se rencontre encore assez fréquemment. D'ailleurs n'oublions pas qu'on admit toujours plusieurs sortes de lèpre, dont les deux principales, déjà décrites par les Grecs, sont l'*éléphantiasis*, la vraie lèpre du moyen âge, et la *leucé* ou lèpre blanche. La première s'annonce par des taches auxquelles succèdent des tubercules de forme et de

grosseur variables qui s'ulcèrent fatalement; le visage en est couvert; la voix devient rauque et nasillarde, les yeux sont rouges, enflammés, saillans; les oreilles, rongées d'ulcères vers la base, sont environnées de glandes; le nez s'aplatit en raison de la destruction du cartilage, la langue est sèche, noire, tuméfiée et semée de petits grains blancs; la peau inégale, dure et insensible; le sang s'altère jusqu'à n'être plus qu'un liquide sanieux; enfin, au dernier degré de la maladie, par suite de la carie des os, le nez, les doigts des pieds et des mains et même des portions de membres se détachent successivement. En d'autres cas, les tubercules sont remplacés par une éruption de vésicules sous lesquelles se forment les ulcères; l'anesthésie et les paralysies en sont la conséquence; les doigts se recourbent en forme de griffes.

La *leucé* attaque moins profondément l'organisme, et c'est elle que les médecins du moyen âge attribuent particulièrement aux caquots, capots et cagots, qu'ils appellent de son nom ladres blancs. Les caractères principaux en sont, suivant Guy de Chauliac, vieil auteur du XIVe siècle : « une certaine couleur vilaine qui saute aux yeux, la morphée ou teinte blafarde de la peau, etc. » Donc la lèpre blanche, en tant que gravité, formait comme le trait d'union entre l'éléphantiasis et la lèpre vulgaire d'Hippocrate, qui n'est autre qu'une simple dartre. Elle-même n'a pas tardé à se modifier, puisque, deux siècles plus tard, Guillaume Bouchet, le joyeux auteur des *Sérées*, Ambroise Paré, le grand médecin, Laurent Joubert, le commentateur de Galien, déclarent que les ladres blancs ne sont guère malades qu'à l'intérieur et se reconnaissent seulement à quelques signes équivoques tels que la chaleur étrange du corps et sa couleur uniformément blanche et presque de neige, l'aspect lisse et poli de la peau, la bouffissure de la face, etc. Ainsi décrite, la leucé a des rapports frappans avec ce que nous appelons aujourd'hui *albinisme*. Et de fait ce mot n'est que l'équivalent latin du grec leucé et du français lèpre blanche. D'autre part, la science admet avec Isidore Geoffroy Saint-Hilaire deux sortes d'albinisme, l'un dépendant d'une maladie, ce qui serait le cas ici, l'autre constituant une véritable anomalie et qui s'explique par l'arrêt de développement de la substance colorante de la peau. Disparue de notre continent, plus complétement encore que l'éléphantiasis, la lèpre blanche se retrouve fréquemment sous les tropiques, dans l'Inde et dans les îles de l'Océanie, où les voyageurs l'ont plusieurs fois signalée et où les individus qui en sont atteints portent le nom d'albinos et de *kakerlaks*. M. de Rochas, qui avait eu déjà l'occasion d'étudier la vraie lèpre chez les nègres de l'Amérique du Sud, a pu également voir de près les albinos de l'Océanie. Or ses observa-

tions personnelles, recueillies sur des sujets atteints à des degrés divers d'une même affection, permettent d'y reconnaître toutes les formes de capoterie, depuis la plus légère, celle qui n'affecte que la couleur de la peau et des cheveux, telle que l'a décrite Laurent Joubert, jusqu'à celle dont parlait plus anciennement Guy de Chauliac et que les ordonnances royales ont appelée « une très horrible et griève maladie. » En effet, ils ont les cheveux et la barbe d'un blond de lin, le fond de l'œil bleu et non pas rouge comme les autres albinos, la peau de couleur blafarde, l'épiderme rugueux, plus ou moins écailleux. Chez tous, on remarque une prédominance excessive du système lymphatique qui se révèle par des diffusions séreuses, des engorgemens ganglionnaires et le relâchement général des tissus; en même temps, leur corps répand une odeur nauséabonde, d'où cet autre nom de *kakerlaks*, qui d'ordinaire en hollandais désigne un insecte bien connu sur les navires, et dont nous avons fait nous-mêmes *cancrelats*.

Ces explications n'étaient pas inutiles pour bien comprendre comment les cagots ont pu être enveloppés dans la réprobation générale avec les purs lépreux, comment d'autre part ils étaient encore capables, malgré leur mal, d'entreprendre des travaux manuels et d'exercer certaines industries. Il n'est pas douteux qu'au début cacous, gafets ou chrestians ne fussent de tout point assimilés aux éléphantiasiques; mais à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, quand l'éléphantiasis disparaît à peu près de notre pays, les individus ainsi désignés cessent d'être des lépreux confirmés et deviennent simplement des suspects ou des ladres blancs, soit en raison de leur généalogie, soit pour des symptômes équivoques, comme disaient les médecins. Ainsi s'explique-t-on que, dans le recensement de 1385, les chrestiaas, quoique forcés de vivre dans des maisons isolées et de ne point se mêler aux personnes saines, se distinguent pourtant des vrais lépreux, qui eux étaient absolument séquestrés dans les trois maladreries que possédait alors le Béarn. Cagots et ladres pouvaient bien passer pour cousins, mais n'étaient plus confondus. En conséquence, dès 1552, les premiers perdent le privilége d'être exempts de taille pour leurs nouvelles acquisitions, tout en restant indemnes pour les anciennes; de même le parlement de Bordeaux en 1578 constate une différence bien tranchée entre les lépreux et les gahets, puisqu'il leur rappelle de porter chacun « la marque qu'ils ont accoutumé de tout temps, savoir : auxdits lépreux les cliquettes, et aux gahets un signal rouge sur la poitrine. » Enfin il nous répugnerait d'admettre que les cagots d'aujourd'hui, tels que nous les connaissons, c'est-à-dire sains et bien portans, sans avoir pu renouveler leur sang

par des alliances étrangères, soient la descendance des lépreux proprement dits, tandis que cette bonne santé n'a plus rien d'étonnant, si leurs ancêtres n'étaient que des ladres blancs, ou même de faux ladres, car on pouvait s'y tromper. L'éléphantiasis affligea surtout nos provinces de l'ouest, l'Aquitaine, la Bretagne, et y dura le plus longtemps; quand elle commença à décroître, c'est aux mêmes lieux que sévit plus particulièrement la lèpre blanche qui la remplaçait et qui, beaucoup moins grave, devait s'user à son tour. Sans doute le peuple des campagnes finit par ne plus s'inquiéter des vraies causes qui avaient motivé la séparation des parias et ne craindre plus aucune espèce de contagion; il oublia même le sens exact de leurs noms; mais la routine était toujours là, plus forte que l'évidence, plus puissante que la loi, et il aura fallu attendre jusqu'à nos jours pour que le dernier mot restât enfin au bon sens, à la justice et à la charité.

Voilà donc ce qui fait la découverte de M. de Rochas et l'originalité de son système. D'autres avaient dit déjà que les cagots étaient des lépreux, lui seul l'a su prouver, non sans distinguer toutefois entre les vrais ladres et les cagots de l'ère moderne, bien moins gravement atteints. Son livre se termine par une curieuse étude sur les bohémiens. Bien des fois, tandis qu'il parcourait les Pyrénées, trompé par de fausses indications, il était allé donner de confiance sur un groupe de crétins, ou même de bohémiens qu'on confond souvent dans le pays avec les cagots. Il a été ainsi amené tout naturellement à s'occuper de cette nouvelle catégorie de parias. Quelque intérêt qui s'attache à un tel sujet, nous n'avons pas à le suivre aussi loin : en effet, de bohémien à cagot, à part quelques rapports apparens de situation, comme l'auteur le dit lui-même, il n'y a rien de commun; les bohémiens constituent vraiment une race à part, les cagots ne représentent qu'une caste dans la population indigène, et, « tandis que les premiers, étrangers par la langue et les mœurs, mis au ban de la société pour leurs méfaits, en furent et en sont restés jusqu'à un certain point les ennemis, les autres au contraire, tenus à l'écart par une mesure d'hygiène d'abord, par le préjugé ensuite, ont repris leur place au milieu de leurs compatriotes dont ils n'avaient jamais été que les victimes. »

L. Louis-Lande.

LE

NAUFRAGÉ

Devant le cabaret qui domine la rade,
Maître Jean Goëllo, le rude camarade,
Le vieux gabier manchot du bras droit, le marin
Qu'un boulet amputa le jour de Navarin,
La pipe aux dents, buvant son grog par intervalles,
Conte, les soirs d'été, ses histoires navales
Aux pilotins du port attablés avec lui.

— Oui, mes enfans, voilà soixante ans aujourd'hui,
Leur dit-il, que je suis entré dans la marine
Et que j'ai pris la mer sur la *Belle-Honorine*,
Un trois-mât, éreinté, pourri, tout au plus bon
A brûler, qui faisait voile pour le Gabon,
Avec le vent arrière et la brise bien faite.
J'avais grandi, pieds nus, à pêcher la crevette
Avec un vieux, — mon oncle, à ce qu'on prétendait, —
Qui rentrait tous les soirs ivre et qui me battait.
Tout enfant, j'ai beaucoup pâti, je puis le dire;
Mais, une fois à bord, ce fut encor bien pire,
Et c'est là que j'appris à souffrir sans crier.
Primo : notre navire était un négrier
Et, dès qu'on fut au large, on ne tint plus secrète
L'intention d'aller là-bas faire la traite.
Le capitaine était toujours rond comme un œuf
Et menait l'équipage à coups de nerf de bœuf.
Tous retombaient sur moi, — la chose est naturelle,
Un mousse! — Je vivais au milieu d'une grêle

De coups; à chaque pas sur le pont, je tremblais
Et je levais le bras pour parer les soufflets.
Ah! nul n'avait pitié de moi. C'était bien rude.
Mais, dans les temps d'alors, on avait l'habitude
D'assommer un enfant pour en faire un marin;
Et je ne pleurais plus, tant j'avais de chagrin.
Enfin j'aurais fini par crever de misère,
Quand je fus consolé par un ami sincère.
Dieu, — nous y croyons tous; en mer, il le faut bien; —
Chez ces hommes méchans avait mis un bon chien.
Traité comme moi-même, il vivait dans les transes,
Et nous fûmes bientôt de vieilles connaissances.
C'était un terre-neuve, et Black était son nom,
Noir avec des yeux d'or; et ce doux compagnon
Dès lors ne me quitta guère plus que mon ombre.
Et par les belles nuits aux étoiles sans nombre,
Quand il ne restait plus que les hommes de quart,
Accroupi sur le pont avec Black, à l'écart,
Dans un recoin formé d'une demi-douzaine
De ballots arrimés près du mât de misaine,
Et mes deux bras passés au cou du brave chien,
Je déchargeais mon cœur en pleurant près du sien.
Oui, je pleurais, bercé par le bateau qui tangue,
Tandis qu'il me léchait avec sa grosse langue.

Mon pauvre Black! Allez, je songe à lui souvent.

Nous avions eu d'abord bonne mer et bon vent;
Mais, un jour qu'il faisait une chaleur atroce,
Notre vieux capitaine, — une bête féroce,
C'est vrai, mais bon marin, on ne peut le nier, —
Fit une étrange moue et dit au timonier :

— Vois donc ce grain, là-bas... La drôle de visite!..

L'autre répond :

— Il est bien noir et vient bien vite.

— Holà! hé! Tu vas voir comment je le reçois...
Hale bas le clinfoc!.. Serre le cacatois!..

Bah! c'était la tempête, et toujours trop de toile!
On serre les huniers, on cargue la grand'voile;

Enfin le loup de mer prend ses précautions.
Mais le navire était trop vieux, et nous dansions,
Mes enfans, que le diable en aurait pris les armes.
On travaillait, malgré l'orage et ses vacarmes;
Mais quand on eut de l'eau plein la cale, il fallut
S'occuper promptement des moyens de salut.
Harassés, aveuglés, trempés comme une soupe,
Pour la mettre à la mer, nous parions la chaloupe,
Quand, tout à coup et sans nous demander conseil,
Voilà le pont qui crève avec un bruit pareil
Au fracas d'un vaisseau qui lâche sa bordée.
Nous coulions!

On ne peut pas se faire une idée
De l'émoi que vous cause un de ces plongeons-là.
Moi, pendant la minute où le bateau coula
En tournant sur lui-même avec un air stupide,
Je revis mon passé dans un éclair rapide;
Oui, tout, notre vieux port, ses mâts et son clocher,
Et la plage où j'allais, pieds nus, sur le rocher,
Et le sable semé de méduses vermeilles...

Brusquement, l'eau m'emplit la bouche et les oreilles.
Je n'aurais pas été longtemps à patauger
Et j'allais m'engloutir, ne sachant pas nager,
Lorsque Black me saisit au collet par la gueule.
Justement la chaloupe avait surnagé seule;
Elle était près de nous; le chien, d'un brave effort,
Me pousse jusque-là; j'en empoigne le bord
Et je saute dedans avec la bonne bête!
Quant à notre trois-mâts, l'effroyable tempête
N'en avait épargné que le mousse et son chien,
Dans ce canot sans mâts, sans avirons, sans rien!

Quoique gamin, j'avais le cœur plein de courage;
Mais, deux heures après, quand se calma l'orage,
Je compris, en songeant à mon sort froidement,
Qu'à moins de rencontrer en mer un bâtiment,
Je ne parviendrais pas à regagner la terre.
J'étais seul sur le vaste océan solitaire
Et nous n'étions sauvés de la noyade enfin,
Mon pauvre Black et moi, que pour mourir de faim!
Pas un biscuit, pas un bidon dans la cambuse,
Comme sur le fameux radeau de la *Méduse*...

Mais abrégeons. Les bons récits sont les plus courts.
Pendant trois longues nuits et pendant trois longs jours,
Notre canot flotta, balancé par la lame.
La faim grondante au ventre et l'angoisse dans l'âme,
Et perdant chaque jour l'espoir du lendemain,
Assis près de mon chien qui me léchait la main,
Sous le soleil torride ou sous la froide étoile,
J'attendis donc, sans voir apparaître une voile
A l'horizon fermant sur moi son cercle bleu.
Donc, le troisième jour, j'avais la gorge en feu
Et la fièvre, lorsque tout à coup je remarque
Que Black se rencognait sous le banc de la barque,
Qu'il avait l'air tout chose, et que son œil, si bon
D'ordinaire et si doux, luisait comme un charbon.

— Allons, mon vieux, lui dis-je, ici! qu'on te caresse!

Pas du tout. Il me lance un regard de détresse.
Je m'avance, il recule et gronde entre ses dents,
Tenant toujours fixés sur moi ses yeux ardents,
Et veut happer ma main que, d'instinct, je retire;
Et je me demandais : Qu'est-ce que ça veut dire?
Lorsque avec le frisson de la petite mort,
Je vois Black qui saisit le bordage et le mord,
En laissant sur le bois couler un flot de bave!
Et je devinai tout!.. Sur notre atroce épave,
Le chien, pas plus que moi, n'avait bu ni mangé,
Et voilà maintenant qu'il était enragé!
Oui, celui qui m'avait sauvé du grand naufrage,
Mon chien, mon matelot, mon frère, avait la rage!
Avez-vous bien compris? Voyez-vous le tableau?
Cette barque perdue entre le ciel et l'eau,
Et, dedans, cet enfant seul devant cette bête,
Avec le grand soleil tropical sur la tête,
Blanc de peur et tapi dans un coin du bateau.

Je cherchai dans ma poche et j'ouvris mon couteau,
Car, machinalement, chacun défend sa vie.
Il était temps. Cédant à son horrible envie,
L'animal furieux sur moi s'était jeté.
D'un brusque mouvement du corps je l'évitai,
Je le pris par la nuque et, le sentant se tordre
Et tâcher de tourner la tête pour me mordre,

Je pus le terrasser enfin sous mon genou;
Puis, tandis qu'il roulait ses pauvres yeux de fou
Et que sous moi ses flancs ronflaient comme une forge,
Je lui plongeai trois fois mon couteau dans la gorge...
J'avais tué mon seul et mon premier ami!

Comment je fus trouvé plus tard, mort à demi
Et tout couvert du sang que vomit le cadavre,
Par les hommes d'un brick qui retournait au Havre,
Qu'importe?

Depuis lors, j'ai bien souvent tué;
En guerre, n'est-ce pas? on s'est habitué.
Je fus du peloton, un jour, à la Barbade,
Qui devait fusiller mon meilleur camarade;
Et cela ne m'a pas donné le cauchemar.
Sous le contre-amiral Magon, à Trafalgar,
Ma hache a bien coupé, pendant les abordages,
Plus de dix mains d'Anglais s'accrochant aux cordages;
Je n'y pense jamais, pas plus qu'au peloton.
A Plymouth, j'ai plongé, pour m'enfuir du ponton,
Mon poignard dans le dos à deux factionnaires,
Et sans m'en repentir jamais, mille tonnerres!
Mais, d'avoir évoqué ce souvenir ancien,
De vous avoir conté le meurtre de mon chien,
Je ne dormirai pas de la nuit, et pour cause...

Garçon, un second grog, et parlons d'autre chose.

FRANÇOIS COPPÉE.

REVUE LITTÉRAIRE

UN ROMAN DE MŒURS.

Le Nabab, par M. Alphonse Daudet (1).

Parmi les jeunes romanciers contemporains, M. Alphonse Daudet est celui auquel le succès a réservé ses meilleurs sourires et ses plus belles fêtes. Il peut dire comme la *Béatrice* de Shakspeare : « Le jour de ma naissance, une étoile dansait au ciel. » Depuis ses débuts, cette claire étoile de la bonne fortune s'est rarement éclipsée. Ses vers d'adolescent ont eu une notoriété que le public ne prodigue guère aux jeunes poètes, et ses triolets sur les *Prunes* sont restés populaires. Ses fantaisies et ses contes, publiés çà et là dans des journaux quotidiens, ont survécu aux feuilles où ils paraissaient au jour le jour, et sa première œuvre de longue haleine, *Fromont jeune et Risler aîné*, a été un des événemens littéraires de ces dernières années. Il est vrai que son second roman, *Jack*, n'a pas eu tout à fait la même chaleureuse bienvenue, mais cette froideur était due beaucoup moins à l'infériorité de l'œuvre qu'à l'antipathie du gros des lecteurs pour les romans tristes et qui finissent mal. D'ailleurs, dans l'accueil fait aujourd'hui au *Nabab*, il y a amplement de quoi dédommager M. Daudet de l'insuccès relatif de *Jack;* la claire étoile qu'il a eue pour marraine s'est remise à scintiller en plein ciel, et jamais son éclat n'a été plus vif. Publié au milieu d'une crise politique, à une heure d'inquiétude et de malaise, *le Nabab* a triomphé des préoccupations générales; tout le monde a voulu le lire, et l'Europe entière connaît ce roman, dont les éditions s'épuisent avec une étonnante rapidité.

(1) 1 vol. in-18; Charpentier.

Un roman?.. Est-ce bien là le nom qui convient au livre d'Alphonse Daudet? Je ne le pense pas, et je me réserve de dire pourquoi tout à l'heure; mais, quelle que soit l'étiquette du volume, — études, scènes ou tableaux, — on doit reconnaître que jamais le talent de l'auteur n'était arrivé à un aussi complet épanouissement. Jamais les qualités de l'artiste, de l'écrivain et de l'observateur ne s'étaient manifestées avec plus de souplesse, plus de force et plus de variété. M. A. Daudet n'a pas seulement le don de l'observation exacte et pénétrante, il a ce sens de l'idéal, cette façon de voir et de comprendre la poésie des choses, qui n'est pas indispensable au romancier, mais qui le complète et l'agrandit. Cette faculté de nous pousser au-delà de la réalité, tout en nous donnant l'impression du réel, George Sand, Dickens, l'ont possédée, et c'est ce qui remplit leurs œuvres d'un charme et d'un intérêt si puissans. M. Daudet, lui aussi, est un poète doublé d'un romancier. Il est doué de qualités qu'on rencontre rarement dans un même tempérament d'écrivain : la chaleur, la verve des conteurs méridionaux, et le sentiment, la fantaisie émue ou ironique des humoristes du nord. Ce livre du *Nabab* renferme toute une riche galerie de tableaux peints avec une exactitude allant parfois jusqu'à la minutie, une délicatesse très raffinée, un relief et une couleur qui donnent à chaque instant la sensation de la vie. Ainsi, par exemple, ce curieux déjeuner chez le nabab Jansoulet, dans cette salle à manger où les physionomies et l'accent des convives attroupés au hasard, l'étrangeté du menu, « les dorures des boiseries, le tintement criard des sonnettes neuves, donnent l'impression d'une table d'hôte de quelque grand hôtel de Smyrne ou de Calcutta. » Il semble, à mesure qu'on lit cette description, voir ces parasites faméliques, venus là tous avec la secrète pensée de faire une saignée à la caisse du nabab, « mangeant nerveusement, silencieusement, en s'observant du coin de l'œil, » parlant sans répondre, écoutant sans comprendre, se hâtant de boire, se surveillant, guettant surtout Jansoulet, afin de l'entraîner dans un coin et de faire appel à sa bourse. — Un second tableau également réussi, — et on en pourrait citer vingt autres, — c'est la soirée chez le docteur Jenkins, avec les hommes en habits noirs entassés aux portes, et les femmes groupées, pressées sur des siéges bas, « confondant presque les couleurs vaporeuses de leurs toilettes, formant une immense corbeille de fleurs vivantes, au-dessus de laquelle flottait le rayonnement des épaules nues, des chevelures semées de diamans, gouttes d'eau sur les brunes, reflets scintillans sur les blondes, et le même parfum capiteux, le même bourdonnement confus et doux, fait de chaleur vibrante et d'ailes insaisissables, qui caresse en été toute la floraison d'un parterre. »

Alphonse Daudet est un maître peintre. Il a des mots trouvés, des bonnes fortunes d'épithètes justes et d'images ingénieuses qui nous

montrent aussitôt les choses en pleine lumière, en plein mouvement. Ainsi, lorsqu'il nous introduit chez la famille Joyeuse, logée au cinquième d'une grande maison déserte, et dont le petit ménage bien calme et bien soigné « a l'air d'un nid tout en haut d'un grand arbre ; » ou bien quand il nous dessine en quelques traits spirituels le profil de la Cremnitz, cette ancienne illustre danseuse, « blonde, toute blanche comme une rose déteinte, paraissant habillée sous ses couleurs claires d'un reste de feu de Bengale. » Tantôt il procède par touches sobres, fines, légères ; tantôt ses descriptions se déroulent amplement, par phrases étagées les unes derrière les autres et formant perspective ; parfois aussi, dans ces longues périodes, un peu laborieusement construites, les détails s'accumulent, s'entremêlent ou se tassent avec une profusion qui ne laisse pas d'embarrasser et de troubler le lecteur : — « Là-bas, dans les quartiers populeux resserrés et noirs, on ne connaît pas cette jolie brume matinale qui s'attarde aux grandes avenues; de bonne heure l'activité du réveil, le va-et-vient des voitures maraîchères, des omnibus, des lourds camions secouant leur ferraille, l'ont vite hachée, effiloquée, éparpillée. Chaque passant en emporte un peu dans un paletot râpé, un cache-nez qui montre la trame, des gants grossiers frottés l'un contre l'autre. Elle imbibe les blouses frissonnantes, les waterproofs jetés sur les jupes de travail; elle se fond à toutes les haleines chaudes d'insomnie ou d'alcool, s'engouffre au fond des estomacs vides, se répand dans les boutiques qu'on ouvre, les cours noires, le long des escaliers dont elle inonde la rampe et les murs, jusque dans les mansardes sans feu... »

Cette description minutieuse ne vous rappelle-t-elle pas un peu la manière de Dickens, et cette brume qui remplit une partie du premier chapitre du *Nabab* ne vous fait-elle pas songer à un autre brouillard par lequel s'ouvre le roman de *Bleak-House?* — « Brouillard partout. Brouillard en amont, sur la rivière, où il roule au long des îlots verdoyans et des prairies; brouillard en aval, où il s'effrange à travers la mâture des bâtimens et rampe parmi les immondices qui souillent les quais d'une grande ville, aussi fangeuse que grande. Brouillard sur les marais d'Essex, brouillard sur les collines de Kent... Brouillard dans les yeux et la gorge des antiques pensionnaires de Greenwich, somnolens au coin du feu; brouillard pinçant cruellement les orteils et les doigts du petit mousse qui grelotte là-bas sur le plat-bord du bateau... Les gens qui se hasardent sur les ponts et plongent un regard par-dessus le parapet dans le brouillard d'en bas sont enveloppés eux-mêmes de brume et apparaissent comme s'ils étaient en ballon, suspendus au beau milieu d'un nuage (1)... »

(1) Dickens. *Bleak-House*, chap. I.

Cette façon originale de détailler les choses par le menu, en insistant sur chaque détail afin de produire par des répétitions calculées l'impression et même l'obsession de la réalité, ce procédé d'importation étrangère est, il faut l'avouer, tout opposé aux traditions de netteté et de précision de notre école française. Nous voilà bien loin de la sobriété avec laquelle Jean-Jacques nous décrit la chambre du pasteur Lambercier : « Son vieux baromètre, son grand calendrier, et les framboisiers qui, d'un jardin fort élevé dans lequel la maison s'enfonçait par derrière, venaient ombrager la fenêtre et passaient quelquefois jusqu'en dedans. » Ce ne sont que deux ou trois touches légères, et cependant comme Jean-Jacques nous montre bien cet intérieur! — Il me semble qu'il y a en littérature deux procédés de description : l'un, particulier aux races dont le cerveau fonctionne lentement, consiste à insister de cent façons et jusqu'à satiété sur les mêmes effets; l'autre, à l'usage des peuples qui ont l'intelligence prompte, place le lecteur dans la situation voulue au moyen de quelques notes précises et justes, et lui laisse le plaisir de rêver le reste à l'aide de sa propre imagination. Ce dernier est le seul qui convienne vraiment à notre tempérament national, et M. Alphonse Daudet, qui est un écrivain de pure race française, fera bien de se garer du premier.

On sent que l'auteur du *Nabab* aime Dickens et qu'il a fait des œuvres du romancier anglais sa lecture favorite; mais Dickens est un dangereux ami, son absorbante personnalité s'empare, à leur insu, des écrivains qui le fréquentent familièrement. Après avoir lié commerce d'amitié avec lui, il se trouve qu'on a pris, sans s'en douter, ses intonations, ses gestes, ses tics, ses façons de parler et de sentir. On s'imprègne de lui inconsciemment, on en est pénétré jusqu'aux moelles, comme ces oiseaux des montagnes qui vivent et se nourrissent dans les forêts résineuses et dont la chair elle-même finit par avoir l'odeur des pins et des épicéas. Déjà dans *Jack* l'influence de cette fréquentation avait frappé plus d'un lecteur; la pension des petits *pays chauds* rappelait l'école de M. Squeers de *Nicolas Nickleby*. Dans *le Nabab*, le chapitre de l'œuvre de Bethléem évoque le souvenir du *workhouse* d'*Olivier Twist*, et le directeur de l'œuvre, Pondévez, faisant une partie de besigue avec la surveillante, Mme Polge, tandis que les petites victimes de l'allaitement artificiel meurent d'inanition dans leurs berceaux, fait songer à la scène où M. Bumble et mistress Mann, l'infirmière, prennent un grog en tête-à-tête dans le parloir de l'asile où on martyrise Olivier Twist.

Si je rappelle ces analogies, ce n'est nullement pour en faire un crime à Alphonse Daudet. Je suis persuadé que l'imitation a été toute fortuite et involontaire; mais je tiens à signaler ces rencontres accidentelles pour démontrer les conséquences périlleuses d'une intimité

trop assidue avec Dickens. Je suis, pour ma part, fort éloigné de condamner l'étude des romanciers étrangers, mais je crois qu'il faut les étudier surtout avec le parti-pris de ne point leur ressembler. Quel que soit le talent dont M. Daudet ait fait preuve dans les passages que je viens de citer, je préfère de beaucoup d'autres parties de son livre où il est resté tout à fait lui-même : l'épisode de l'ouverture du Salon, où il y a des notes si fines et si parisiennes; le remarquable chapitre de la mort du duc de Mora, et surtout le récit des fêtes du bey, si magistralement réussi dans son entier. La fin de ce dernier morceau est admirable de verve, de mouvement et d'humour. — Le bey, pour la réception duquel Jansoulet a fait des préparatifs grandioses dans son château de Saint-Romans et qui est impatiemment attendu par les amis du nabab, par les populations émues, par les fonctionnaires accourus de tous les coins du département, le bey, par suite de la machination du banquier Hemerlingue, refuse de s'arrêter à Saint-Romans et disparaît avec le train qui l'amenait, de sorte que le cortége préparé pour le conduire triomphalement au château reste ahuri sur le quai de la station et s'en revient piteusement par une pluie d'orage. Mais les curieux, pressés aux abords de la gare, s'imaginent que l'hôte princier est dans l'un des carrosses, et tandis que Jansoulet, atterré par l'affront qu'il vient de subir, fait des signes désespérés pour détromper la foule, le bruit gagne de proche en proche, et la route n'est plus qu'une houle de gens criant : « Vive le bey! »

« Cardailhac, tous ces messieurs, Jansoulet lui-même, avaient beau se pencher aux portières, faire des signes désespérés : « Assez! assez! » leurs gestes se perdaient dans le tumulte, dans la nuit; ce qu'on en voyait semblait un excitant à crier davantage. Et je vous jure qu'il n'en était pas besoin. Tous ces méridionaux dont on chauffait l'enthousiasme depuis le matin, exaltés encore par l'énervement de la longue attente et de l'orage, donnaient tout ce qu'ils avaient de voix, d'haleine, de bruyant enthousiasme, mêlant à l'hymne de la Provence ce cri toujours répété, qui le coupait comme un refrain : « Vive le bey! » La plupart ne savaient pas du tout ce que c'était qu'un bey, ne se le figuraient même pas, accentuant d'une façon extraordinaire cette appellation étrange comme si elle avait eu trois *b* et dix *y*. Mais c'est égal, ils se montaient avec cela, levaient les mains, agitaient leurs chapeaux, s'émotionnaient de leur propre mimique. Des femmes attendries s'essuyaient les yeux; subitement, du haut d'un orme, des cris suraigus d'enfant partaient : « Mama, mama, lou vésé!.. Maman, maman, je le vois! » Il le voyait!.. Tous le voyaient, du reste; à l'heure qu'il est, tous vous jureraient qu'ils l'ont vu. »

Voilà qui est charmant, d'un esprit tout français, d'une couleur vive et juste. Cela, c'est le vrai Daudet, bien original, bien personnel; c'est

le bon, et cette manière est de beaucoup préférable à l'imitation des procédés exotiques.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, Alphonse Daudet n'est pas seulement un peintre et un poète, c'est aussi un observateur. Les caractères de ses personnages sont étudiés et fouillés avec autant de soin que ses descriptions. Bernard Jansoulet, le nabab, est le héros qu'il a peint avec le plus de tendresse. On dirait qu'il a voulu réhabiliter et faire aimer le personnage historique qui lui a servi de modèle, et il faut convenir qu'il y a presque toujours réussi. Il est sympathique, ce brave nabab, avec son encolure de portefaix, son nez court, son front bas, ses cheveux crépus, ses yeux « de chapard embusqué; » ce parvenu à la fois grossier et bon, naïf et rusé, violent et tendre; ce *mercanti,* « qui a fait de la misère et de la vraie, » qui a essayé de tous les commerces et qui a amassé des millions à tas en tondant de très près les monarques barbaresques. On l'aime, lorsque, près de sa vieille mère, la paysanne de Saint-Romans, il se jette par terre, pose sa tête crépue sur les genoux de la bonne femme et lui parle des *petits Jansoulet,* ou lorsque, s'approchant du lit de son frère idiot et le baisant doucement au front, il lui dit avec respect, comme on parle au chef de la famille : « Bonjour, l'aîné! » Il est bien humain, bien *nature,* quand, apprenant l'agonie du duc de Mora, il ne songe qu'à son élection menacée, ne trouve ni apitoiemens ni grimaces, et lance ce cri d'égoïsme féroce : « Je suis perdu!... » Il est excellent encore, lorsqu'après son invalidation il revient dans son coupé avec sa vieille mère, et, à bout de forces, pose sa tête sur l'épaule de la paysanne, laisse ruisseler ses larmes et retrouve « le cri de son enfance, sa plainte patoise de quand il était tout petit : mama!.. mama!.. » Mais là où on ne le comprend plus, là où la vérité disparaît, c'est quand il se laisse duper et voler par les chevaliers d'industrie qui le fourvoient dans l'entreprise de la *Caisse territoriale.* L'*Œuvre de Bethléem,* passe encore, mais si le nabab s'est sérieusement et uniquement enrichi par d'heureuses opérations commerciales, il lui a fallu, pour entasser des millions, une habitude des affaires, une pratique des hommes et une pénétration qui ne peuvent vraisemblablement lui faire défaut dès qu'il met le pied sur l'asphalte parisien. Il est impardonnable de n'avoir pas, dès le début, jugé à leur valeur les Paganetti, les Bois-Landry et autres financiers véreux de la *Territoriale;* il est plus impardonnable encore de mettre ses millions et son honneur dans une affaire qui n'est qu'une escroquerie en grand. En agissant avec cette légèreté, il montre ou une absence de sens moral ou une niaiserie qui ne répond pas au portrait tracé tout d'abord par l'auteur, et qui, en tout cas, diminue singulièrement l'intérêt.

Monpavon et Jenkins sont plus complétement vrais. Monpavon, ce

vieux viveur sans préjugés, qui ne croit plus qu'à la *tenue*, dont la vie, au moral comme au physique, n'a été qu'un perpétuel maquillage, est un type très réussi. Sa fuite pour échapper au scandale d'un jugement correctionnel, sa dernière promenade dans Paris, en quête d'un coin ignoré où il pourra mourir « tout en sauvant la tenue, » son dernier coup de chapeau, sur le boulevard, à la belle Mme Jenkins, qui, elle aussi, court au suicide, comptent parmi les passages les plus dramatiques du livre. — Jenkins, le faux honnête homme, avec sa tête d'apôtre, sa parole doucereuse et ses vices prudemment dissimulés sous une enveloppe onctueuse et cordiale, est également un type d'hypocrite bien composé et habilement dessiné.

Félicia Ruys, fille d'un grand sculpteur, artiste elle-même, pervertie avant d'avoir quinze ans, « sans mère, sans famille, élevée à tas avec les modèles, les maîtresses de son père, » est une création moins heureuse. Elle a le défaut de manquer de charme et d'être presque antipathique. On s'intéresse médiocrement à cette fille libre, posée d'abord comme une grande artiste à l'âme fière, aux goûts élevés, et qui finit piteusement dans les bras de Jenkins, après s'être livrée sans amour au duc de Mora.

Ce dernier est vraiment le héros du livre. M. Alphonse Daudet a réservé ses couleurs les plus riches et les plus savantes, ses coups de crayon les plus élégans et les plus déliés, les plus merveilleuses ressources de son talent d'artiste et d'observateur, pour peindre cet homme politique qui a joué le rôle le plus éclatant dans la tragédie du second empire. « Ce qu'on voit de loin dans un édifice, ce n'est pas sa base solide ou branlante, sa masse architecturale, c'est la flèche dorée et fine, brodée, découpée à jour, ajoutée pour la satisfaction du coup d'œil. Ce qu'on voyait de l'empire en France et dans toute l'Europe, c'était Mora. » Et pourtant ce duc de Mora, pour lui conserver le nom que lui a donné l'auteur du *Nabab*, cette incarnation du régime napoléonien, n'a été, à tout prendre, que l'incarnation réussie des Rastignac et des La Palférine inventés par Balzac; mais il avait de l'esprit, de l'audace et du sang-froid, les principes et les scrupules ne le gênaient pas. Éclos à une heure propice, au milieu de médiocrités qu'il dominait et qu'il fascinait, il avait l'art d'éblouir les foules, qui ont pour les aventuriers heureux le même faible que les filles pour les libertins aimables. M. Alphonse Daudet a très habilement montré les côtés charmans, les dehors séduisans, le grand air de cet oiseau de proie de haut vol. On peut lui reprocher d'avoir été un peintre trop indulgent, mais on doit reconnaître que le portrait est tracé par un artiste excellent, et que les derniers momens de Mora sont mis en scène et dramatisés avec un talent remarquable. « Le timbre d'arrivée sonna précipitamment plusieurs coups de suite. Monpavon comptait à haute voix...

Un, deux, trois, quatre... Au cinquième, il se leva : — Plus d'espoir maintenant. Voilà l'autre qui arrive, dit-il, — faisant allusion à la superstition parisienne qui voulait que cette visite du souverain fût toujours fatale aux moribonds. De partout les laquais se hâtaient, ouvraient les portes à deux battans, formaient la haie, tandis que le suisse, le chapeau en bataille, annonçait du retentissement de sa pique sur les dalles le passage de deux ombres augustes que Jansoulet ne fit qu'entrevoir confusément derrière la livrée, mais qu'il aperçut dans une longue perspective de portes ouvertes, gravissant le grand escalier, précédées d'un valet portant un candélabre. La femme montait droite et fière, enveloppée de ses noires mantilles d'Espagnole; l'homme se tenait à la rampe, plus lent et fatigué, le collet de son pardessus clair remontant sur son dos un peu voûté qu'agitait un sanglot convulsif. — Allons-nous-en, Nabab. Plus rien à faire ici, dit le vieux beau, prenant Jansoulet par le bras et l'entraînant au dehors. — Il s'arrêta sur le seuil, la main haute, fit un petit salut du bout des gants vers celui qui mourait là-haut. « Bojou, ché!.. » Le geste et l'accent étaient mondains, irréprochables; mais la voix tremblait un peu. »

En somme, Jansoulet, Mora, le faux ménage Jenkins, Monpavon et Félicia, le Corse Paganetti, le journaliste Moessard, « amant gagé d'une reine exilée, » le banquier Hemerlingue avec « sa tête de hibou gras et malade, » et Mme Hemerlingue, ancienne odalisque convertie au catholicisme, représentent fidèlement ce monde interlope d'aventuriers étrangers, de viveurs ruinés, de journalistes et d'hommes d'affaires tarés, cette haute et basse bohème qui, de 1852 à 1870, s'abattit dans le Paris impérial comme sur un terrain propre aux bons coups et aux franches lippées; mais ces gens-là n'avaient rien de commun, Dieu merci, avec le vrai Parisien indigène, qui gagne sa vie à la sueur de son front, aime de tout son cœur, lutte avec toute son énergie, qui se moque ou s'enthousiasme à propos de tout, rit, pleure, s'indigne, et tout cela de la meilleure foi du monde. Les mœurs des Mora, des Jansoulet et des Jenkins ne sont pas les *mœurs parisiennes*, pas plus que l'écume et les immondices que roule la Seine en temps de crue ne donnent une idée du cours régulier et limpide du fleuve après les heures troublées de l'inondation. Aussi le sous-titre de *mœurs parisiennes*, adopté par M. Daudet, ne me semble pas résumer l'ensemble des tableaux qui composent *le Nabab*. Les seuls personnages qui représentent le vrai monde parisien sont presque relégués à l'arrière-plan. André Maranne et Paul de Géry sont pâles comme des médailles effacées; quant à la famille Joyeuse, à part quelques détails charmans, les chapitres réservés à cette étude du Paris honnête et travailleur sont inférieurs, comme couleur et comme originalité, à ceux où s'étale le monde des aventuriers.

Mais le roman? demanderont les lecteurs qui aiment, dans une œuvre d'imagination, à s'intéresser à la fable proprement dite, aux péripéties de l'intrigue et aux surprises du dénoûment; dans tout cela, où est le roman? Hélas! il faut bien le reconnaître, dans *le Nabab*, la fiction est comptée pour peu de chose. Le livre est composé d'une collection de tableaux qui se suivent sans qu'une nécessité logique les relie l'un à l'autre. Dans chacun des chapitres, il y a une scène ou une étude pour laquelle ce chapitre a l'air d'avoir été uniquement fait, et le tableau est si minutieusement peint, l'étude est tellement *poussée*, qu'on arrive à éprouver une impression, je ne dirai pas de fatigue, mais d'éblouissement. Avant de continuer, on ressent le besoin de se reposer les yeux. A chaque nouvelle division du livre, nouvel émerveillement dû à des scènes, à des personnages n'ayant qu'un rapport assez lointain avec les situations, les acteurs que l'on quitte et auxquels on s'intéressait. Une femme d'esprit, grande admiratrice du talent d'Alphonse Daudet, et qui n'avait pas trouvé dans *le Nabab* un attrait aussi vif que dans *Fromont jeune et Risler aîné*, se plaignait devant moi de ce défaut d'unité. — « Au début de l'œuvre, disait-elle, on s'attend à vivre avec les personnages pendant tout le volume, tant ils sont peints avec un art et des détails achevés; point du tout, l'auteur vous en sépare brusquement, et si on les retrouve de nouveau, ils sont devenus tellement inutiles que l'on se demande pourquoi ils reparaissent. » — La critique est excessive, mais elle explique néanmoins, tout en l'exagérant, le sentiment de déception que produit le décousu de la fable. Il n'y a pas dans *le Nabab* un maître personnage formant le pivot de l'action, et auquel viennent se rattacher des caractères fortement enchaînés les uns aux autres. Le choc de ces caractères n'engendre pas une suite de situations naissant nécessairement les unes des autres et aboutissant à un dénoûment logique. Aussi à travers l'œuvre on ne sent pas circuler ce souffle passionné, ce courant d'intérêt puissant qui s'empare du lecteur et ne l'abandonne qu'à la dernière page.

J'insiste sur ce reproche, d'abord parce que M. Alphonse Daudet est un romancier de grand talent, et parce que sa supériorité doit lui donner la force d'entendre la vérité; j'y insiste encore pour une raison plus générale. Le défaut que je viens de signaler n'est point particulier à l'auteur du *Nabab;* au contraire, grâce au tempérament d'artiste de M. Daudet, cette imperfection n'existe chez lui qu'à l'état d'exception, et le roman de *Fromont jeune* démontre victorieusement que cet écrivain sait, quand il le veut, construire solidement une charpente romanesque; mais il y a en ce moment toute une nouvelle école qui, sous le prétexte d'élargir le roman moderne, s'abstient volontiers de s'asservir aux lois les plus essentielles de la composition, et qui donne le nom de romans à des séries de morceaux analytiques ou descriptifs,

plus ou moins réussis et à peine reliés entre eux par un fil imperceptible. Cette école invoque un peu légèrement comme autorité le nom de Balzac et celui de Gustave Flaubert, mais en fait elle relève tout au plus des frères de Goncourt, qui, les premiers, ont introduit dans le roman ce décousu et ces inexpériences. Le romancier qui a écrit *le Père Goriot*, et, après lui, l'auteur de *Madame Bovary*, ont montré au contraire une merveilleuse entente de l'art de construire un plan. Négliger cet art essentiel, ce serait tout bonnement préparer la décadence du roman français. C'est ainsi qu'en peinture le dédain de la composition et la substitution du *morceau* au tableau ont encombré nos expositions de toiles médiocres et ont amené le déclin de notre école paysagiste. On aura beau parler de transformation du roman moderne et lancer en l'air les grands mots « d'enquête sociale et d'histoire morale contemporaine, » cette phraséologie n'en imposera qu'aux naïfs. Si vous voulez faire de l'analyse physiologique, écrivez un traité scientifique, mais si vous faites un roman, — naturaliste ou idéaliste, — astreignez-vous aux règles du genre. Une œuvre d'art, quelle qu'elle soit, obéit à des lois de construction, d'harmonie et de perspective, qu'il n'est pas permis de rejeter si l'on veut que l'œuvre soit durable. Le roman en particulier exige une proportion dans les détails, une subordination des personnages secondaires aux personnages principaux, un enchaînement logique des situations, qui constituent l'unité et l'intérêt de l'action. Toute œuvre romanesque conçue en dehors de ces lois élémentaires pourra devoir un succès momentané à la mode, au scandale ou à la curiosité, mais elle ne vivra pas. Les études fragmentaires et disproportionnées, dont les morceaux, si travaillés qu'ils soient, ne sont unis que par un lien à peine visible et qu'on voudrait nous donner comme la dernière expression du roman moderne, me font l'effet de ces albums d'images japonaises reliées entre elles par un léger fil de soie. Le fil s'usera, ce sera une affaire de temps, et les images aux couleurs si étranges et si curieuses s'éparpilleront à tous les vents. — Ce ne sera pas le cas des romans d'Alphonse Daudet, parce que, malgré certaines imperfections, ce sont de véritables œuvres d'art; mais l'auteur du *Nabab* devra, dans son intérêt, s'assujettir plus rigoureusement aux vieilles lois de la composition et se détourner du chemin dangereux où voudraient le pousser ceux qui se flattent d'avoir trouvé un moule tout neuf pour y couler le roman contemporain.

JACQUES GARNIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier 1878.

Tout se hâte dans ce siècle affairé et déclinant. La figure du monde change, ceux qui ont été les grands acteurs de la scène publique s'en vont, et s'il est certes une image expressive de la rapidité avec laquelle tout se renouvelle, c'est la disparition soudaine de ce souverain populaire entre tous, qui vient de s'éteindre à Rome, au Quirinal. Le premier roi d'Italie, Victor-Emmanuel II, a cessé de vivre à l'improviste, prématurément. Il n'a pas été, lui, vaincu par l'âge : la veille encore il était plein de santé et de force, il portait vertement ses cinquante-huit ans et le poids d'un règne laborieux; le lendemain il était terrassé par le mal, il a été enlevé en quelques jours, on pourrait dire en quelques heures. Il disparaît à son tour comme a disparu il y a des années Cavour, son grand conseiller politique, comme disparaissait il y a une semaine, à Florence, le fidèle Alphonse de La Marmora, son compagnon de guerre, comme s'en sont allés déjà beaucoup de ceux qui sont entrés avec lui dans la carrière; mais avec tous ces hommes qui ont partagé ses épreuves, qui ont été pour lui des ministres, des lieutenans ou des amis, il a le bonheur de laisser une œuvre achevée. Victor-Emmanuel meurt en possession paisible de la couronne qu'il a conquise, qu'il peut transmettre sans trouble, au sein d'une nation qu'il a élevée à l'indépendance, et, par un dernier privilége de cette destinée royale, une telle mort n'est pas seulement un deuil national pour l'Italie, elle est ressentie en France comme au-delà des Alpes, elle a excité partout l'émotion; elle est un événement européen de plus dans un moment où tant de questions obscures s'agitent, où tous les regards se tournent plus que jamais vers cet Orient ensanglanté d'où peuvent venir les orages.

Les rois et les peuples ont leur destin. Lorsque Victor-Emmanuel naissait en 1820 de celui qui s'appelait encore Carignan et d'une archi-

duchesse d'Autriche, rien n'aurait pu faire augurer qu'à cet enfant d'un prince suspect, bientôt compromis par la révolution éphémère de 1821, était réservée cette étrange fortune d'agrandir la maison de Savoie, de créer une nation de 25 millions d'hommes, de régner à Naples comme à Turin, à Venise comme à Palerme, et d'aller mourir au Quirinal en souverain reconnu par l'univers, par l'Autriche elle-même. C'est pourtant ce qui a rempli cette existence, c'est ce qui imprime le caractère d'un événement européen à la fin d'un roi qui a vécu assez pour conduire jusqu'au bout cette immense révolution, pour être la personnification vivante et régulière d'une puissance nouvelle appelée désormais à jouer son rôle dans toutes les combinaisons de la politique.

Cet héritier d'une vigoureuse race avait été élevé sévèrement, militairement, comme tous les princes de Savoie; il avait grandi sous le règne silencieux de son père devenu Charles-Albert, à côté de son frère, le duc de Gênes, ce jeune héros mort prématurément il y a plus de vingt ans et dont la fille est aujourd'hui la gracieuse reine d'Italie. Le dernier roi avait été marié lui-même dès 1842, à vingt-deux ans, avec une princesse autrichienne, fille de l'archiduc Rénier. Victor-Emmanuel n'était sorti réellement de l'obscurité qu'au milieu des explosions patriotiques et libérales de 1848. Il avait commencé sa carrière de soldat pendant cette première guerre de l'indépendance, en se faisant bravement blesser à Goïto. Il avait commencé sa carrière politique le 23 mars 1849, le soir de Novare, en recueillant la couronne sur un champ de bataille des mains de son père, qui avait vainement cherché la mort et n'avait trouvé que l'amère déception de la déroute. C'était un sombre début de règne. L'Italie, après une année d'agitation, était plus que jamais livrée aux réactions absolutistes et à la domination étrangère. Le Piémont lui-même, abattu à Novare, restait à la discrétion de l'Autriche victorieuse; à Turin, les partis égarés redoublaient de violences au risque d'aggraver la défaite. L'insurrection éclatait à Gênes, et, pour comble de malheur, le jeune roi, à peine échappé à une journée sanglante, se sentait tout à coup pris d'un mal à peu près semblable à celui qui vient de l'emporter. Une lettre tout intime qu'un homme dévoué, aide-de-camp du prince, le général Dabormida, écrivait alors à son ami La Marmora, et que M. Chiala a divulguée récemment, peu avant la mort de Victor-Emmanuel, peint cet incident touchant des premiers jours du règne; elle reprend un triste à-propos. « ... C'est avec la tristesse dans le cœur que je dois te dire que non-seulement la maladie du roi ne s'achemine pas vers une solution, écrivait alors le général Dabormida, mais elle a pris au contraire un caractère aigu capable de faire craindre pour la vie de sa majesté... La douleur nous fait peut-être voir le danger plus grave qu'il n'est, mais le danger existe. Songe donc, mon cher ami, aux conséquences d'une semblable perte!.. Je ne

m'afflige pas tant pour le roi que pour le pays : il cesserait de souffrir et éviterait un avenir que les passions des partis menacent de lui rendre bien amer. Tu ne saurais te figurer combien le pauvre jeune homme souffre de se voir grossièrement insulté par les journaux... Je connaissais son excellente nature, je ne l'avais jamais cru aussi bien qu'il est. Je l'ai vu gémir sous le poids des calomnies, jamais je n'ai entendu sortir de sa bouche une menace quelconque, un désir de vengeance, une parole de haine. Je te le répète, il est excellent, et sa mort serait une grande calamité. Je ne doute pas que, les troubles actuels une fois passés, la nation ne finisse par l'apprécier et l'aimer; mais avant d'en arriver là, combien n'aurait-il pas à souffrir!.. » C'était le témoignage de l'affection fidèle, avant le règne, dans un moment où ce prince de vingt-neuf ans, porté ou jeté sur le trône par une catastrophe, encore inconnu de son peuple, était près de périr sans avoir rempli son destin.

Lorsque l'honnête Dabormida, qui depuis a été plus d'une fois ministre dans des heures difficiles, parlait avec cette émotion de son prince et de son pays, tout semblait perdu, même le roi. Avec l'ennemi campé sur le sol, l'armée à demi détruite ou démoralisée, les passions intérieures déchaînées, le souverain en péril de mort, on pouvait se croire à la veille de quelque « crise terrible » qui eût peut-être changé le cours de l'histoire. Et cependant c'est de cette situation extrême, presque désespérée, qu'est sorti l'avenir. Les nuages se sont dissipés. La défaite n'a pas été seulement adoucie et réparée, elle s'est transformée en victoire. Le Piémont ne s'est pas seulement recueilli et relevé dans sa petite indépendance, il est devenu l'Italie. Deux choses ont contribué à ces résultats extraordinaires. Au moment où il était obligé de se courber sous la défaite, de payer des rançons, le Piémont avait gardé un seul avantage, qui pouvait, il est vrai, aider à tout reconquérir : il avait conservé ses institutions libres, son parlement, son régime constitutionnel, et en même temps il avait rencontré des hommes patriotiquement sensés, résolus à profiter d'une expérience désastreuse et à ne pas se décourager pour un mécompte. D'Azeglio, le premier président du conseil après Novare, disait tout bas : « Nous recommencerons! » La Marmora, bientôt ministre de la guerre, écrivait dans l'intimité : « Il me semble que le but auquel nous devons tendre maintenant, c'est de travailler pour l'avenir. » Cavour, qui allait éclipser tout le monde, répétait en se frottant les mains à son entrée au ministère : « Nous ferons quelque chose. »

Le mot d'ordre était le même, l'idée de se remettre à l'œuvre animait tous ces esprits généreux et déliés; mais, à dire vrai, rien n'eût été possible, s'il n'y avait eu au palais de Turin ce jeune prince heureusement relevé de maladie et assez bien inspiré pour comprendre son temps, pour placer sa royauté naissante sous les plis de ce drapeau où

l'écusson de Savoie brillait désormais entre les couleurs italiennes. Ayant à opter dès le premier jour entre un retour vers l'absolutisme, qui eût été peut-être facile sous la protection de l'Autriche, et tous les intérêts d'avenir du Piémont, de l'Italie, il n'avait point hésité, il avait fait son choix. Victor-Emmanuel était devenu résolûment, sans arrière-pensée, un roi national, libéral, acceptant toutes les conditions du régime nouveau, toutes les conséquences d'une politique qui devait sans doute créer une situation difficile au Piémont, mais qui lui donnait aussi l'honneur des vaillantes initiatives. C'est avec son appui que Cavour pouvait mettre la main à une vaste réforme intérieure et se livrer à ces combinaisons qui allaient ramener le petit royaume sarde dans les conseils de l'Europe en passant par la Crimée et en attendant les champs de bataille de la Lombardie. C'est à l'abri de son nom que la reconstitution d'une armée a pu être entreprise par ce digne La Marmora, qui n'a précédé son roi que de quelques jours au tombeau, par cet intrépide soldat, modèle du vieil honneur piémontais, de fidélité chevaleresque et de dévoûment à son pays. En réalité tout est là, dans ces commencemens, dans ces dix années qui vont de 1850 à 1860 ; tout est dans ce premier choix qu'avait fait Victor-Emmanuel en identifiant sans réserve ses intérêts dynastiques avec l'intérêt national, avec une politique qui devait conduire le Piémont à des destinées imprévues.

Si au moment décisif les événemens ont marché si vite, s'ils se sont déroulés avec une impétuosité qui a plus d'une fois déjoué tous les calculs, c'est qu'ils étaient préparés par des hommes qui, sans tout prévoir, savaient mettre la fortune pour eux. C'est bien évident : cette étrange et immense révolution d'où est sortie l'unité de l'Italie ne se serait pas réalisée si facilement et si complétement, si elle n'avait été qu'une œuvre de révolutionnaires et de conspirateurs. Elle n'a été sérieusement possible que parce qu'au lieu d'être un vaste désordre, elle a eu aussitôt son gouvernement, son administration, sa diplomatie, son armée et son roi. Elle n'a marché de succès en succès que parce qu'il y avait un petit pays formé à son rôle de guide et de modérateur, préparé à être le noyau de toutes les agrégations, le cadre de la grande réorganisation nationale, parce qu'il se trouvait là une maison royale séculaire, adoptant cette révolution à mesure qu'elle s'accomplissait, la représentant devant l'Europe, lui imprimant à chaque pas le sceau d'un mouvement définitif et irrévocable. Le jour est venu où le roi de Sardaigne a été le roi d'Italie par la décomposition de tous les pouvoirs devant l'idée nationale, où la capitale du nouveau royaume s'est trouvée transportée de Turin à Florence, puis de Florence à Rome : les événemens extérieurs y ont aidé sans contredit, la confusion et la violence des rivalités européennes ont offert plus d'une occasion, la hardiesse n'a pas manqué, — et tout a été fini ! On a eu le dernier mot de cette

révolution, qui se résume dans les deux choses les plus considérables du siècle, l'existence d'une nation nouvelle fondée par la liberté, vivant paisiblement dans la liberté, et la transformation de la papauté par la fin du pouvoir temporel. Victor-Emmanuel, même en ayant le secret de Cavour, avait-il prévu tant d'aventures extraordinaires? Aurait-il pu se douter au lendemain de Novare qu'avant dix ans il irait à Florence, qu'un jour viendrait où après un règne agité il mourrait tranquillement à Rome, dans le vieux palais où l'on faisait autrefois les papes? Il ne regardait probablement pas si loin dans l'avenir; la première idée qui se présentait à son esprit était celle d'une revanche de la campagne de 1848-1849, d'une guerre nouvelle d'indépendance pour le nord de l'Italie, et ce n'est qu'au feu de l'action, sous l'aiguillon des événemens, qu'il a pu, lui aussi, dire : *Andremo al fondo!*

Ce qui est certain, c'est que dans cette série d'entreprises, de guerres, de négociations, de combinaisons diplomatiques, d'expéditions qu'il a pu voir pendant vingt ans se dérouler autour de lui, Victor-Emmanuel n'a cessé d'être le personnage essentiel autour duquel s'est noué le grand drame. Ce n'est pas lui qui a tout fait, c'est par lui que tout a été possible. Il a porté à l'œuvre commune un mélange original de sagacité et de force, d'entrain guerrier et d'habileté prudente, de bonne humeur familière et de brusquerie impétueuse. C'était, à tout prendre, un vrai prince de Savoie à la physionomie accentuée, alliant le sentiment moderne à la séve de sa race, toujours prêt à l'action, prompt à monter à cheval sous l'uniforme ou à quitter les palais pour s'en aller chasser dans les montagnes, se délassant du règne par les plaisirs de son choix.

Au fond, même dans ses libertés, même dans les aventures à demi révolutionnaires où il s'est trouvé engagé, il avait le culte des traditions de sa maison, et il avait tenu, en prenant la couronne de premier roi d'Italie, à garder son titre de Victor-Emmanuel II. Il n'oubliait pas de quelle souche il était, et il ne permettait pas aux autres de l'oublier; il s'en souvenait au besoin avec tout le monde, témoin le jour où, ayant reçu de Paris quelque injonction par trop leste, il s'adressait à l'empereur, et il lui rappelait, avec un mélange d'amitié et de fierté, que, si on le poussait à bout, il saurait retrouver les traces de ses aïeux sur les Alpes. Il sentait aisément monter à son front le sang de la vieille race. Victor-Emmanuel était assurément un soldat, il avait l'âme intrépide comme il avait la mine martiale; mais, qu'on ne s'y trompe pas, c'était aussi un politique fin, avisé, plein de bon sens, et plus d'une fois ses ministres ont avoué que ses conseils étaient les meilleurs. Il laissait faire souvent; il gardait son opinion, et c'est surtout dans les questions religieuses que, tout en se prêtant à des réformes nécessaires qui étaient la conséquence de la politique nationale, il avait peut-être

ses doutes intérieurs. Il se sentait importuné dans les premiers temps de ce qu'il appelait la guerre contre les prêtres, contre les moines. Un jour, à l'époque de l'expédition de Crimée, il venait de passer en revue ce petit corps piémontais qui allait partir sous La Marmora et que le maréchal Bosquet devait bientôt appeler un « bijou d'armée; » le roi éprouvait une certaine tristesse et il disait à un de ses généraux : « Vous êtes heureux, vous allez faire la guerre en soldat, moi je reste ici à batailler contre des moines! » Il allait à cette guerre sans entrain, il était d'une famille où il y a eu des saints, et il n'oubliait pas non plus ce genre de passé. Il avait toujours eu avec le pape, même aux momens les plus vifs, des rapports intimes qui n'avaient pas cessé depuis qu'on était à Rome. Victor-Emmanuel avait de l'attachement pour Pie IX, et le saint-père, lui aussi, aimait Victor-Emmanuel. Ces sympathies se sont retrouvées à la dernière heure, elles se sont manifestées par cette paix respectueuse et attendrie qui s'est faite sur un signe du pape autour du grand mort du Quirinal. Sentimens religieux, finesse du politique, intrépidité du soldat, fierté du descendant d'une vieille race, tout cela se confondait dans cette vigoureuse nature d'un prince dont l'originalité est d'avoir été, avec tous ses contrastes de caractère, un roi patriote et libéral.

Depuis qu'il était entré dans cette voie, Victor-Emmanuel n'avait plus jamais dévié. Il avait joué son rôle sans subterfuge, avec la plus sérieuse et la plus loyale résolution. Dévoué à la cause de l'Italie, il avait tout risqué pour elle, il ne s'était plus arrêté, et s'il avait agrandi, illustré sa maison, c'est en donnant la vie à un peuple. Chef couronné d'une nation libre gouvernée par les lois parlementaires, il s'était conformé sans hésitation à ces lois. Il ne s'en était écarté qu'une seule fois au début du règne en faisant coup sur coup deux appels au pays pour avoir un parlement résigné à une paix nécessaire, — et par cet acte généreux il avait sauvé le régime constitutionnel lui-même. Hors de là, il s'était borné à suivre scrupuleusement les traditions parlementaires en remettant le pouvoir aux majorités. Ce n'est pas qu'il ne pût être un modérateur utile; il l'a été plus d'une fois, et il aurait pu l'être bien plus souvent encore, s'il l'avait voulu, avec l'ascendant qu'il avait conquis; mais il mettait sa loyauté et son honneur à ne pas déplacer les rôles, à suivre l'opinion, à rester, en un mot, toujours d'accord avec le pays. Il a fait ainsi de la monarchie constitutionnelle le point de ralliement de tous les partis, la sérieuse et durable garantie de l'œuvre nationale qui a rempli son règne. C'est ce qui explique la confiance qu'il inspirait, l'immense popularité dont son nom reste environné, et cette émotion religieuse, profonde, qui a éclaté au-delà des Alpes devant ce grand cercueil.

Et maintenant, cette mort, qui est assurément un malheur pour tous,

est-elle de nature à modifier sensiblement la situation intérieure et extérieure de l'Italie? Les premières déclarations du nouveau roi qui était hier encore le prince Humbert sont comme un acte émouvant de fidélité à la mémoire de son glorieux père. En proclamant la pensée qui l'anime dans le deuil de son avénement, en se montrant résolu à suivre les exemples de celui qui a fait l'Italie, le jeune roi Humbert ne peut évidemment scinder ces exemples, au risque d'ébranler ou d'aventurer l'œuvre dont il est maintenant le gardien couronné. Son esprit formé, à côté de son père, à toutes les préoccupations du règne, n'en est point à se fixer sur la vraie direction des affaires italiennes. C'est une puérilité des plus prétentieuses et des plus périlleuses de se jeter aussitôt dans toutes les interprétations et toutes les conjectures, de chercher le signe de toutes sortes d'évolutions dans les prétendues préférences d'un prince, dans le voyage d'un autre prince. La politique ne subit pas apparemment d'un jour à l'autre de ces variations. Les rapports entre les peuples ne sont pas une œuvre de fantaisie; ils sont une chose plus compliquée, ils résultent d'une multitude de causes profondes, des affinités, des intérêts, des traditions qu'on ne violente pas sans danger.

La France, quant à elle, ne peut avoir aujourd'hui comme hier que des relations simples, naturelles, faciles avec l'Italie parce que ces relations reposent précisément sur ces affinités et ces intérêts qui, à défaut des alliances formées pour un objet déterminé, créent des habitudes durables de cordialité. S'il y a eu parfois des ombrages, — et dans tous les cas il ne faudrait ni les exagérer ni leur offrir des prétextes, — ils n'existent plus, ils ne peuvent plus exister, ils n'ont été et n'ont pu être que très factices. Entre l'Italie devenue une nation et la France qui l'a aidée à le devenir, quand il y avait encore en Europe tant de doutes et même tant d'hostilités contre la puissance nouvelle, il n'y a que des raisons permanentes d'intimité, pas une raison de mésintelligence sérieuse. Ce que le dernier roi sentait avec son âme cordiale pleine des souvenirs de notre alliance et d'une généreuse confraternité d'armes est dans l'héritage de la couronne d'Italie une de ces traditions que le nouveau souverain voudra continuer. Le gouvernement français a justement tenu à rendre ses devoirs à ce roi qui vient de mourir et à son jeune successeur, en se faisant l'organe des sentimens de notre pays. Il a certes obéi aux convenances les plus sérieuses et de plus à un esprit d'impartialité supérieure en envoyant, pour représenter la France aux obsèques de Victor-Emmanuel, M. le maréchal Canrobert, le vaillant soldat de 1859, celui-là même qui, arrivé un des premiers au-delà des Alpes, contribuait à préserver Turin d'une irruption autrichienne. Ce choix, désiré, à ce qu'il semble, par le roi Humbert lui-même, sanctionné avec empressement par le ministère

français, est un témoignage de cette amitié qui est si naturelle, que la politique des deux gouvernemens doit s'étudier sans cesse à entretenir et à faire fructifier.

Le roi Victor-Emmanuel avait, dit-on, dans les derniers jours de sa vie la préoccupation fixe et pénible de la situation de l'Europe, des complications qui sont partout à la surface du continent, qui imposeraient à l'Italie des redoublemens de prudence et d'union intérieure. Ces complications sont assurément graves, elles ne le sont cependant pas plus pour l'Italie que pour les autres pays, et, à vrai dire, tous les états de l'Occident n'ont-ils pas un seul et même intérêt? Ils sont tous intéressés à voir la paix renaître le plus tôt possible, à y travailler s'ils le peuvent, à aider de leurs conseils, de leur bonne volonté, de leurs bons offices, à une solution suffisamment équitable, tout au moins modérée, de ce redoutable conflit qui trouble l'Orient depuis huit mois, qui reste le grand sujet d'inquiétude, le nuage sombre sur l'Europe. Pour l'Occident, c'est la paix qui est aujourd'hui le premier but, le premier désir; mais cette paix que tout le monde veut et réclame, est-elle prochaine et facile? Entrevoit-on à travers l'ombre sanglante des événemens de la guerre les élémens de la solution? Les propositions d'armistice dont la Porte a chargé l'Angleterre et que l'Angleterre s'est empressée de transmettre à Saint-Pétersbourg sont-elles acceptées ou refusées? Où en sont-elles, et quelles seraient les conditions de cette suspension d'hostilités? Serait-ce un armistice simplement militaire ou un armistice impliquant des préliminaires de paix? Voilà autant de questions qui, depuis quelques jours, voyagent à travers l'Europe et qui jusqu'ici n'ont reçu ni réponse précise, ni éclaircissement rassurant.

Ce qui est certain, c'est que les affaires des Turcs, déjà fort compromises il y a quelques semaines, ne font qu'empirer de jour en jour, au point d'apparaître désormais sous l'aspect le plus sombre. On discute, il est vrai, à Constantinople. Le parlement créé par la constitution nouvelle de l'empire ottoman est réuni, et il se trouve en présence d'une situation presque désespérée, dont il cherche les causes. Les ministres, le séraskiérat, le conseil supérieur de la guerre, les généraux sont chaque jour remis sur la sellette, accusés pour toutes les fautes commises, pour les approvisionnemens qui ont manqué, pour les déficits dans les effectifs, pour les opérations mal conduites. Les députés ottomans, eux aussi, font des questionnaires accusateurs qui sont malheureusement assez justifiés, mais qui ne décident rien et ne servent pas surtout à relever la fortune des Turcs. On prodigue les discours plus que les résolutions. Pendant ce temps, les Russes, en dépit des rigueurs de l'hiver, poussent énergiquement leurs opérations. Maîtres désormais de la Bulgarie, sauf les places du quadrilatère, ils s'avan-

cent à travers les Balkans, ils descendent comme un torrent dans la Roumélie. Avec toutes les forces dont ils disposent, ils peuvent manœuvrer librement devant des armées déconcertées ou coupées, serrées dans un redoutable réseau. D'un seul coup de filet, aux débouchés des défilés de Chipka, ils viennent de prendre plus de quarante bataillons turcs, tandis que de leur côté les Serbes, les derniers entrés en campagne, viennent de s'emparer de vive force de la place de Nisch. La fortune accable les Turcs. Les Russes débordent maintenant de toutes parts au sud des Balkans. Ils sont à Sophia, à Kasanlick, sur toutes les routes, sur tous les points stratégiques. Rien ne semble plus pouvoir les arrêter jusqu'à Andrinople, que les uns disent armée pour une formidable défense, que les autres représentent comme hors d'état de tenir longtemps devant une attaque sérieuse. Les Russes, en un mot, renouvellent ces marches aventureuses qui leur ont coûté si cher au début de la campagne; mais ils les renouvellent aujourd'hui avec bien plus de chances de succès, après avoir abattu le plus héroïque et le plus habile des chefs ottomans, après avoir pris, dispersé ou décimé la plus grande partie de l'armée turque, après avoir jeté par des coups redoublés l'alarme et un certain désarroi à Constantinople. C'est dans ces conditions qu'a surgi cette proposition d'armistice qui paraît pour le moment assez ballottée entre Saint-Pétersbourg et le quartier-général de la Bulgarie, qu'on n'a laissée en suspens que pour donner aux généraux russes le temps de frapper de nouveaux coups, d'accentuer de plus en plus la victoire et la prépondérance des armes du tsar.

Que veut en tout cela réellement la Russie? quel est le dernier mot de sa politique? Il semble assez évident, par l'accueil qui a été fait à l'intervention tout officieuse de l'Angleterre, que la Russie entend provisoirement rester en tête-à-tête avec les Turcs, au moins pour la négociation de l'armistice, et on paraît l'avoir compris ainsi à Constantinople en envoyant des plénipotentiaires au quartier-général du grand-duc Nicolas; mais ceci n'est qu'une affaire de forme. La vraie et grave question reste toujours dans le prix que la Russie veut mettre à une suspension d'hostilités et à la paix qui en serait vraisemblablement la suite. C'est sur ce point que, malgré le désir assez légitime de l'Angleterre, le cabinet de Saint-Pétersbourg paraît avoir évité de s'expliquer; il s'est borné à laisser échapper, par des divulgations calculées, quelques-unes des conditions qu'il se propose vraisemblablement de faire prévaloir. Rien de suffisamment précis et de définitif n'est encore connu. La Russie, quelque victorieuse qu'elle soit, ne peut s'y tromper. Elle est à un moment décisif, elle a réellement à choisir entre deux politiques. Elle peut, même en s'assurant quelques-uns des avantages d'une guerre heureuse, s'en tenir à une paix modérée, équitable, et, après avoir fait sentir le poids de ses armes, rentrer dans le programme eu-

ropéen des améliorations sérieuses combinées avec le maintien de « l'intégrité et de l'indépendance de l'Orient. » C'est la solution qui se concilie le mieux avec la sécurité de l'Europe et ce qui reste de droit public. La Russie peut, au contraire, se laisser entraîner par le succès, multiplier ses prétentions soit en Asie, soit dans la région du Danube, passer à travers tous les traités, reprendre en un mot, sans partage en Orient, une prépondérance agrandie par des conquêtes dont son ambition seule fixerait la mesure. Tout cela est possible sans doute; mais ce ne serait qu'une victoire de la force, comme il y a eu, depuis un siècle, tant d'autres victoires qui n'ont pas duré, même dans ces affaires d'Orient. La Russie n'est-elle pas plus intéressée à donner un grand exemple de modération, à prendre l'initiative d'une paix qui sera toujours glorieuse pour elle, et qui maintiendrait les conditions générales de la sécurité européenne? Tous les regards sont évidemment fixés sur elle; ce qu'elle va faire peut décider de toutes les combinaisons sur le continent, et à défaut d'autres lumières, qui ne peuvent guère venir d'ailleurs, on va avoir dans deux jours les débats du parlement anglais, où se produiront inévitablement des explications décisives qui aideront à voir plus clair dans ce grand et confus problème oriental.

Eh bien! de tout ce qui se passe dans le monde, autour de nous ou loin de nous, ceux qui réfléchissent, qui aiment leur pays en France, peuvent assurément tirer quelque profit. Dans ces affaires d'Orient et dans la situation européenne qui en résulte, ils peuvent trouver mille raisons de prudence, de réserve et de prévoyante modération. Dans ce spectacle de l'Italie tout entière réunie par un sentiment de deuil autour des dépouilles de Victor-Emmanuel, ils peuvent voir comment un pays, fût-il petit, fût-il éprouvé par les plus cruels désastres, peut revenir de loin et devenir grand, avec un chef loyal, des hommes au dévoûment habile, et un patriotisme qui a su plus d'une fois se mettre au-dessus des passions des partis. C'est une moralité des événemens les plus récens, qui est à l'usage de tous ceux qui prétendent avoir une influence sur les affaires publiques, et elle vaut bien quelques luttes stériles, quelques discussions irritantes, quelques conflits d'ambitions ou de vanités de couloirs parlementaires. La France est entrée dans une ère d'apaisement que le retour récent des chambres à Versailles n'a point réussi à troubler. Nous sommes visiblement à la paix intérieure. C'est l'œuvre de tout le monde, du ministère comme du parlement, de régulariser, de consolider cette paix dont M. Léon Renault, M. Calmon, traçaient dernièrement le programme dans des discours pleins de raison et de saine modération. Depuis près d'un an, nous avons vécu dans une sorte de bataille irritante et aveuglante. Nous sommes sortis de ce tourbillon, de cette crise dangereuse par le simple ressort des

lois. Qu'on en profite du moins pour laisser peu à peu de côté les récriminations inutiles, toutes ces invalidations qui ne sont que des bavardages oiseux, et pour s'occuper de la France, dont les intérêts supérieurs sont seuls dignes de fixer, de passionner tous les dévoûmens sérieux.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LES OBSERVATOIRES DES ÉTATS-UNIS.

L'Astronomie pratique et les observatoires en Europe et en Amérique, par MM. C. André et A. Angot. — III. — États-Unis d'Amérique. Paris, 1877. Gauthier-Villars.

Pour être entrés tardivement dans l'arène, les Américains n'en sont pas moins prêts à disputer la palme aux peuples de l'ancien monde sur plus d'un terrain, qu'il s'agisse de science ou d'industrie. Il y a même dans cette situation un puissant élément de succès : l'absence des entraves que nous créent trop souvent une routine séculaire et le vieux matériel légué par nos devanciers. On a pu remarquer plus d'une fois que d'importantes innovations scientifiques ont eu pour auteurs, non pas des hommes du métier, mais des amateurs qui avaient abordé une science avec la liberté d'esprit qu'on possède rarement lorsqu'on s'est approprié les traditions consacrées. De même on a vu les Américains réussir, par des conceptions hardies, à dépasser du premier coup leurs initiateurs. Dans la fabrication des machines, leur grande supériorité se fonde aujourd'hui sur le principe de la division du travail : les machines ne se construisent plus isolément, individuellement, on en fabrique les pièces par milliers comme on fait pour les montres à Genève. En matière de science, ce qui caractérise leur faire, c'est d'abord le rôle considérable attribué à l'initiative privée créant tout par des souscriptions volontaires sans attendre les lentes résolutions de l'état, — puis une préférence marquée pour les moyens mécaniques, qu'on emploie toutes les fois qu'ils peuvent remplacer la main ou l'œil de l'homme. De ces tendances, on rencontre plus d'un exemple dans l'histoire, encore si courte, de l'astronomie aux États-Unis.

La nécessité de faire une carte exacte des vastes territoires de l'Union, aussi bien que les besoins de leur marine, devaient tôt ou tard imposer aux Américains l'obligation de cultiver l'astronomie, et par conséquent celle d'entretenir des observatoires; il faut pourtant convenir qu'ils y ont mis le temps. Lors des deux passages de Vénus de 1761 et de 1769, la Société philosophique américaine avait organisé trois stations d'observation à Philadelphie, à Norritown et au cap Henlopen; mais aucune de ces stations ne devint un établissement définitif. L'un des télescopes achetés à cette occasion par Franklin servit cependant

plus tard (en 1780) au professeur Williams, de l'université de Cambridge, à observer une éclipse totale de soleil. En 1787, peu après la déclaration de l'indépendance, le congrès décida la division du territoire de l'Union en carrés de 6 milles de côté, orientés suivant les méridiens et les parallèles; cette vaste entreprise géodésique, qui comprenait la mesure d'une base et la détermination d'une foule de latitudes et de longitudes, fut confiée au colonel Mansfield, qui en commença l'exécution en 1807, et qui installa, dans sa maison à Cincinnati, plusieurs instrumens avec lesquels il fit dans la suite diverses séries d'observations. C'est le premier effort qui ait été tenté aux États-Unis en vue de la création d'un observatoire permanent. Ajoutons que cet essai ne fut pas longtemps continué; c'est seulement en 1842 qu'une souscription bientôt couverte permit au professeur Mitchel de fonder à Cincinnati un observatoire sérieux, muni d'instrumens de quelque valeur. Mitchel, nommé major-général pendant la guerre de la sécession, trouva la mort à Beaufort. Son observatoire, qui, par suite de l'agrandissement de la ville, se trouvait entouré d'usines et noyé dans la fumée, a été, depuis quelques années, remplacé par un établissement nouveau, construit dans de meilleures conditions.

En faisant abstraction de la tentative assez peu importante du colonel Mansfield, le premier établissement des États-Unis qui mérita réellement le nom d'observatoire fut celui de *Williams College*, à Williamstown, dans l'état de Massachussets; il a été fondé en 1836 par le professeur Hopkins. Viennent ensuite ceux de *Western Reserve College*, à Hudson, dans l'Ohio (fondé en 1838); de *Harvard College*, à Cambridge, dans le Massachussets (1839); de Philadelphie, dans l'état de Pensylvanie (1840); de West-Point, dans l'état de New-York (1841); de Georgetown, près de Washington (1843), et enfin l'Observatoire national, — aujourd'hui « Observatoire naval, » — de Washington, dont la création fut le signal de celle d'un grand nombre d'établissemens publics ou privés du même genre. Dans l'excellente monographie de MM. C. André et A. Angot, dont le troisième volume, consacré aux États-Unis, vient de paraître (1), nous trouvons énumérés jusqu'à vingt-neuf observatoires, fondés presque tous par l'initiative privée. Il est vrai qu'un certain nombre de ces établissemens ne sont plus en activité aujourd'hui; en revanche, quatre observatoires nouveaux sont sur le point d'être créés. Parmi ces derniers, il convient de citer le futur observatoire californien dont la création se trouve assurée par la munificence d'un riche habitant de San-Francisco, M. James Lick, qui a affecté à cette destination un legs de 700,000 dollars (3,500,000 fr.)

(1) Les deux premiers volumes, publiés par MM. C. André et G. Rayet, renferment la description des observatoires de la Grande-Bretagne et des colonies anglaises. Voyez la *Revue* du 15 septembre 1874.

L'établissement le plus important, après celui de Washington, est le célèbre observatoire de *Harvard College*, dont la fondation, nous l'avons déjà dit, remonte à 1839. L'université de Cambridge avait pourtant fait dès 1815 de sérieux efforts pour arriver à la création d'un observatoire permanent; on avait nommé un comité qui devait arrêter un plan d'organisation, faire choix d'un emplacement et acheter les instrumens; mais les promoteurs de l'idée ne purent réunir la somme nécessaire à couvrir les premiers frais. Ce ne fut que vingt-quatre ans plus tard que le projet put être réalisé, lorsque William Bond, en vertu d'un contrat passé avec la corporation de l'université, transporta à Cambridge les instrumens de son petit observatoire de Dorchester, et vint lui-même s'y établir comme astronome de l'université. Au bout de quatre ans, il put quitter l'installation provisoire de Dana-House et commencer, dans le bâtiment définitif, ces recherches sur les nébuleuses, sur le monde de Saturne, etc., qui l'ont placé au rang des observateurs les plus éminens (1).

Le bel observatoire de Washington n'a pas été non plus bâti en un jour. Dès 1825, le président John-Quincy Adams demandait au congrès, dans son premier message, en même temps que la fondation d'une université nationale, l'érection d'un grand observatoire astronomique. « Certes, disait-il, un Américain doit être bien loin d'éprouver un sentiment d'orgueil lorsqu'il constate que sur le territoire relativement restreint de l'Europe il existe au moins cent trente de ces « phares des cieux, » tandis que, dans tout l'hémisphère américain, il ne s'en trouve pas un seul. Quand il passe à peine une année sur nos têtes sans que l'Europe nous envoie de seconde main, et comme par charité, quelque nouvelle et importante découverte, nous priverons-nous plus longtemps des moyens de rendre lumière pour lumière, en ne formant ni observatoire ni observateur sur la moitié du globe qui nous appartient, et laisserons-nous la terre accomplir ses révolutions successives dans une obscurité complète pour nos yeux, qui ne veulent pas chercher à voir? » Cet appel éloquent ne fut point écouté, et malgré les efforts incessans de John-Quincy Adams, qui ne se lassa pas de revenir à la charge même après qu'il eut quitté la présidence, la fondation du grand « Observatoire naval » de Washington ne fut décidée qu'en 1842, et c'est en 1844 seulement que la construction des bâtimens fut terminée. Placé successivement sous la direction du commandant Maury, du capitaine Gilliss, des amiraux Davis et Sands, cet établissement a déjà fourni une série de travaux qui lui permettent de marcher de pair avec les grands observatoires d'Europe. A l'heure qu'il est, il possède la plus puissante lunette qui existe : un réfracteur de 26 pouces d'ouverture,

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er novembre 1859, l'étude de M. A. Laugel sur *l'Observatoire de Cambridge et les travaux de William Bond.*

construit par le célèbre opticien Alvan Clark. On sait qu'il y a quatre mois ce gigantesque instrument, qui a coûté 250,000 francs, a payé ses frais d'achat par la révélation de deux satellites de Mars.

Parmi les nombreux observatoires privés dont MM. André et Angot nous donnent la description détaillée, il y a lieu de citer ceux de M. Rutherfurd et de M. Draper, où la photographie est appliquée avec beaucoup de succès à l'étude des corps célestes. M. Rutherfurd notamment a réussi à photographier non-seulement le soleil et la lune, mais des groupes d'étoiles dont on peut ensuite relever les positions relatives par des mesures micrométriques exécutées sur la plaque sensible. Les résultats déjà obtenus font prévoir que la photographie rendra un jour les plus grands services à l'astronomie de précision. A mesure que les procédés se perfectionnent, on la voit en effet chaque jour étendre les limites de son domaine, et les cas deviennent plus nombreux où elle peut avec avantage remplacer l'œil et le cerveau de l'observateur. De même nous voyons se répandre partout la célèbre méthode d'observation à laquelle on a donné le nom de « méthode américaine, » et qui est fondée sur l'enregistrement électrique des passages des astres aux fils de la lunette. C'est principalement aux travaux de Locke, de Mitchel et de William Bond qu'est dû le développement de cette féconde innovation. En résumé, on peut dire que l'astronomie, implantée depuis peu dans le nouveau monde, y a trouvé un terrain favorable où elle prospère à souhait. Les observatoires s'y multiplient à vue d'œil, et il était temps que la France fît un effort pour ne pas rester trop en arrière; heureusement Bordeaux et Lyon vont avoir leurs observatoires comme Toulouse et Marseille.

Manuel du droit international à l'usage des officiers de l'armée de terre, autorisé pour les écoles militaires, 1 vol. in-24, Paris, 1878. Dumaine.

Aujourd'hui, à côté des études de stratégie, de cet « art d'être deux contre un, » si complexe et si difficile, — une place importante doit être attribuée dans nos écoles militaires au droit des gens, dont la connaissance est plus que jamais nécessaire aux officiers de toutes armes. Le *Manuel du droit international* paraît destiné à servir de programme à cet enseignement. L'auteur de ce petit volume s'est abstenu d'entrer dans les considérations théoriques qui occupent d'ordinaire un si grand espace dans les traités de droit des gens. Voulant éclairer nos officiers sur les règles auxquelles ils doivent obéir en temps de guerre, il se borne à les exposer, comme un simple narrateur : il décrit ce qui est actuellement admis dans la pratique des hostilités entre peuples civilisés. Les coutumes de la guerre ne sauraient d'ailleurs être envisa-

gées autrement qu'à ce point de vue en quelque sorte descriptif; elles varient suivant les temps et suivant les lieux; au xxe siècle, il est probable que les usages ne seront plus ce qu'ils sont maintenant. Est-ce à dire que le droit des gens soit un mythe, et qu'il faille le traiter avec le sans-façon que tant de personnes affectent à son égard? Loin de là : pour être souvent changées et souvent violées, les règles de la guerre n'en existent pas moins. Il est vrai qu'elles n'ont jamais été promulguées, mais la coutume et les précédens ne sont-ils pas une source de droit tout aussi respectable que les lois et les décrets émanant des autorités régulières?

La première partie du *Manuel* est consacrée aux hostilités. Sur ce point, l'accord n'est pas loin d'exister entre les états civilisés de l'Europe. Sauf certaines questions de détail, tout ce qui concerne les moyens de nuire à l'ennemi, la distinction entre belligérans et non-belligérans, les relations entre les armées ennemies, les prisonniers de guerre, n'est point envisagé différemment en-deça et au-delà du Rhin. Dans la seconde partie du *Manuel*, il est traité de l'occupation militaire en pays ennemi. C'est la partie la plus délicate et aussi la plus intéressante de l'œuvre. Il fallait prendre parti entre les deux doctrines qui se firent jour en 1874 à la conférence de Bruxelles et qui partagent aujourd'hui les publicistes et les gouvernemens. On se rappelle que dans la théorie présentée par M. le baron Jomini et appuyée par les grands pontifes de la science allemande, l'occupation militaire a pour effet de conférer à l'occupant un pouvoir juridique et légal sur le territoire que le sort des armes a mis en sa possession. C'est le système appliqué par les Russes en Bulgarie, où le prince Tcherkasky avait organisé une administration moscovite dès les premiers jours de l'arrivée des cosaques. Aussi n'est-ce pas sans une vive satisfaction que nous avons vu l'auteur du *Manuel* répudier cette dangereuse doctrine, pour établir que l'occupation temporaire, c'est-à-dire non autorisée par un acte diplomatique, est « simplement un état de fait qui produit les conséquences d'un cas de force majeure. » Et il ne s'agit pas ici d'une vaine discussion de mots ayant une valeur purement doctrinale : les résultats pratiques sont de la plus haute importance. Les représentans des petits états l'avaient senti vivement lorsqu'ils combattirent les propositions soumises à la conférence de Bruxelles, et nous sommes heureux de penser que la doctrine véritablement libérale et juste dont ils se firent les défenseurs est enseignée dans notre pays.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

RAPHAËL ET MICHEL-ANGE

LEUR VIE MONDAINE ET POLITIQUE

LEURS POÉSIES ET LEURS AMOURS

C'est surtout dans les époques de transition, de préparation, dans les demi-crépuscules, que la pensée aime à se reporter vers les colosses du passé. On n'en aura jamais fini avec la renaissance; de quelque côté qu'on y regarde se montre une figure qui vous attire et vous retient sous le charme. Dans cet océan de vie, où tant de forces et d'électricités fermentent et se combattent, où tant de romanesques destinées tourbillonnent, vous n'avez qu'à jeter au hasard vos filets, ce sera toujours la pêche miraculeuse, et vous retrouverez l'anneau de Polycrate dans le ventre de tous les poissons. Il semble que l'âge précédent ait ignoré cette variété, ce pittoresque; les physionomies s'accusent et s'enlèvent violemment, une fois pour toutes dégagées de ces rigidités monotones, de ces plis funèbres qui leur donnaient je ne sais quel air de famille avec ces saints de pierre agenouillés, les mains jointes, sur les tombeaux. Au contact de l'antiquité, l'homme ressaisit toutes ses énergies, se sent renaître. Il s'en faut cependant que la même abondance d'individualité se retrouve chez les femmes. Elle existe peut-être, mais l'intérêt est d'aller à la découverte. Un ingénieux écrivain allemand, M. Karl Frenzel, parlant de Lucrezia Donati dans son récent ouvrage sur la renaissance (1), mentionne qu'on ne la connaît « que par son bouquet de violettes, » charmante renommée au demeurant, et que bien des héroïnes trop fameuses échangeraient volontiers, je suppose, contre la leur. Il vaut mieux, après tout,

(1) *Renaissance*, von Karl Frenzel, p. 33.

laisser à sa place dans l'histoire un simple bouquet de violettes que d'y mettre une coupe de poison ou le poignard d'une lady Macbeth. Malheureusement les violettes ne parlent pas, étant l'emblème de la discrétion; mais Laurent de Médicis a cette fois parlé pour elles. Comme dans les sonnets de Pétrarque, dans ceux de Politien et dans les souvenirs de Goethe (1), les violettes jouent un rôle particulier dans les poésies de Laurent le Magnifique; il avait aperçu la belle jeune fille aux noces de Braccio Martelli, en 1465. Ébloui de tant de charmes, il lui demande le bouquet de violettes qu'elle tient à la main, promettant en récompense de la glorifier par un tournoi. Des troubles de guerre en Romagne, la peste qui survint ensuite et décima la ville, empêchèrent le doux vœu de s'accomplir. Enfin le 7 février 1469 eut lieu le galant tournoi, « en grande pompe et magnificence, » écrit Laurent dans ses tablettes; modérant un superbe coursier, « don du roi Ferrante, » une écharpe de soie rouge et blanche, brodée de perles, chamarrant sa demi-armure damasquinée, coiffé d'une barrette de velours à aigrette de rubis, son bouclier ocellé de diamans, il n'eut qu'à se montrer pour remporter le prix. De ces amours du brillant paladin et de la belle Lucrezia Donati, voilà tout ce que la chronique et la nouvelle nous racontent. Que faut-il croire et ne point croire? L'amour qui respire en ces charmans sonnets de Laurent de Médicis est-il sincère, ou n'y doit-on pas voir plutôt une de ces flammes idéales, une de ces passions de pure fantaisie, qui de la poésie des troubadours ont émigré dans la poésie érotique italienne? — Cette question, je me la suis posée souvent après avoir lu les quatre sonnets de Raphaël. Qui est la femme? a-t-elle existé? n'est-ce qu'une ombre disparue comme Beatrice Portinari ou cette Lucrezia Donati, sans laisser d'autre trace que son voile ou son bouquet? L'énigme tenterait de moins curieux, et rien ne nous empêche de rechercher quelle fut cette prétendue maîtresse de Raphaël, et de traverser un moment à sa poursuite le royaume des ombres et des conjectures, quitte à nous retrouver en plein courant historique avec la grande dame qui fait surtout le sujet de cette étude.

I. — LES QUATRE SONNETS DE RAPHAËL.

Au dire de Vasari, Raphaël aima beaucoup les femmes; peut-être même qu'il les aima trop pour le salut de son existence. Une

(1) Le soir ou le lendemain de sa première rencontre avec Goethe, Bettina le revit chez Wieland, et comme elle faisait la jalouse d'un bouquet de violettes qu'il tenait à la main et qu'elle supposait qu'une femme lui avait donné, il le lui jeta en disant : « Ne peux-tu te contenter que je te les donne? »

nouvelle d'Achim d'Arnim : *Raphaël et ses voisines*, nous le montre irrésistiblement adonné aux belles et dans leurs bras oubliant tout travail. Qui ne connaît l'histoire de ce fameux plafond vingt fois promis au banquier Chigi et que le richissime financier n'obtint qu'en mettant dans son jeu la maîtresse du peintre, *una sua donna*, et l'installant sur l'échafaudage, de manière que Raphaël l'eût à ses côtés pendant la séance! Je sais que Passavant s'inscrit en faux contre cette anecdote, qu'il traite de pur commérage rapporté par Vasari pour obscurcir le noble caractère de Raphaël; mais ce que je sais aussi, c'est que Passavant, comme tout apologiste convaincu, a devant les yeux un idéal auquel il faut, bon gré, mal gré, que son héros se conforme. Nous n'avons point à revenir ici sur un livre désormais classé et qui, en tant que catalogue raisonné de l'œuvre du maître, s'impose à notre estime. Ce que cette grande étude contient d'excellent, les critiques les plus autorisés de France, d'Angleterre et d'Allemagne l'ont écrit; on en a dit aussi les défauts, qui sont nombreux, principalement au point de vue biographique, et nul ne s'est expliqué là-dessus plus vertement que Herman Grimm, l'historien et l'ami de Pierre Cornelius. « Une simple polémique, assure-t-il, ne suffirait point; il faudrait suivre l'auteur pas à pas et ramasser sur son chemin tout ce qu'il a négligé soit involontairement, soit de plein gré, ce qui équivaudrait à composer une nouvelle biographie, tâche nécessairement fort ingrate où Passavant aurait toujours sur vous l'avantage de sa laborieuse application et de sa longue familiarité avec les originaux (1). » D'où je conclus que, dans la question très particulière qui va nous occuper, il vaut mieux croire à Vasari et tout bonnement se fier à « ses commérages, » n'eussions-nous affaire au demeurant qu'à l'une de ces légendes qui, sans être vraies, n'en symbolisent pas moins en quelques traits la vie et les mœurs d'un grand artiste. Jamais François Ier n'assista Léonard de Vinci à ses derniers momens; il n'y a là rien, absolument rien d'historique, et pourtant cela mériterait d'être de l'histoire, tant c'est vraisemblable et tant cette invention nous peint au naturel la familiarité des rapports existans au XVIe siècle entre la royauté et l'art; même remarque au sujet de ce pinceau légendaire que d'illustres mains laissent choir du haut d'une échelle, et que des souverains s'empressent de ramasser. Quels sont les acteurs de la scène? Les uns nomment Titien et Charles-Quint, d'autres Albert Dürer et Maximilien, les uns la placent à Venise, les autres à Nüremberg, preuve que la scène n'eut jamais lieu que dans l'imagination des

(1) Herman Grimm, *Raphael's Disputa und Schule von Athen*, t. Ier, p. 189.

chroniqueurs. Un jour, Victor Cousin, montant en chaire à la Sorbonne, commençait ainsi sa leçon : « Il y a en philosophie quatre systèmes, le spiritualisme, le sensualisme, le scepticisme et le mysticisme : ils sont, donc ils sont vrais ; ils sont quatre, donc ils sont faux. » Ainsi de ces anecdotes, vraies par un côté, fausses par d'autres, et dont nous devons tenir compte si nous voulons pénétrer au fond des choses. Je crois à l'histoire du plafond Chigi, d'abord parce que c'est Vasari qui me la raconte, mais surtout parce que ce commérage, puisque commérage il y a, se rapporte miraculeusement à certaines idées sur le caractère et l'organisation physique de Raphaël qui me viennent à l'esprit quand je regarde les portraits qu'on a de lui, ou que je lis sa correspondance et ses vers. Et contre ces idées jamais ne prévaudront les doctorales dissertations d'un Passavant. D'ailleurs l'œuvre de Vasari n'est point un document à dédaigner. Nombre d'érudits, d'amateurs et de gens du monde qui formaient le cercle du jeune cardinal Farnèse paraissent l'avoir directement encouragée, et les divers sujets en furent débattus si bien qu'à la seconde édition Vasari remania complétement la vie de Michel-Ange, sans revenir toutefois à sa biographie de Raphaël autrement que pour y faire quelques additions.

« Raphaël est la joie de mon âme, s'écriait jadis la comtesse Hahn-Hahn dans une de ses effusions mystiques, et non point seulement à cause des riches trésors légués par lui à notre terre en retour d'une hospitalité si généreuse, mais surtout parce qu'il est vraiment l'*élu de Dieu,* parce qu'il est un des rares mortels que Dieu chérit dans sa mansuétude et dans sa grâce, et non dans sa justice et sa rigueur, le soutenant et le gardant de sa main à travers le monde, et l'en arrachant avant l'heure et par cela même juste à temps. Heureux vainqueur qui sortit du combat de la vie dans sa brillante armure et ne sentit ni se flétrir sa jeunesse, ni ses forces décroître, ni se ralentir son essor, ni son glaive s'émousser. Saint Raphaël, priez pour nous ! » Nous ne pousserons pas si loin la litanie, mais, sans aller jusqu'au nimbe séraphique, il est permis, je crois, d'admettre qu'une nature moralement élevée et moralement émue pouvait seule créer ce que Raphaël a créé ; tout ce que raconte Vasari serait vrai, que la grandeur de l'artiste n'y perdrait rien. Accuser en pareil cas un biographe de calomnie, à quoi bon ? On lit, on écoute, puis en regardant l'œuvre on oublie. Laissons de côté ces préoccupations et ne nous pressons pas de déclarer mensonge une assertion parce qu'elle bat en brèche tel glorieux type de perfection qu'il nous plairait de caresser. Idéalisme et cénobitisme sont deux choses fort distinctes, et poursuivre un but supérieur et divin n'empêche pas de s'attarder parfois avec

délices aux réalités de ce monde. Raphaël, en ce point, est un païen; païen dans le même sens que Virgile est chrétien : l'un devance les âges et voit, de l'antique sagesse, se dégager comme une vague aurore du christianisme; l'autre, à cette heure d'universelle renaissance, regarde en arrière, saisit chez les Grecs un reflet du beau céleste, et se prend à penser, à sentir, à créer, à vivre comme un ancien. *O felice e beata anima!* s'écrie Vasari, résumant en un mot le poème de cette incomparable destinée. Parcourez l'histoire des artistes de cette période, vous n'y trouvez que morts violentes et tragiques aventures; le fer, le poison et le désespoir se disputent la plupart de ces existences : le maître conspire contre son propre élève, et c'est assez d'un peu de gloire pour que d'inexorables Némésis s'acharnent sur vos pas. Songeons à cette infâme ligue d'un Carrache, d'un Guide et d'un Dominiquin contre l'Espagnolet : on le force à quitter Naples; sa fille qu'il adore, on la lui prend, on la flétrit; il s'éloigne, s'embarque, ne reparaît plus, fin sinistre et fantastique dont ni les flots ni la terre ne nous diront le secret, et c'est de ce milieu farouche que se détache Raphaël, le sourire aux lèvres, l'étoile au front, reconnu, salué, fêté de tous dès sa venue. Les grands le recherchent, ses élèves l'idolâtrent, les femmes d'elles-mêmes vont à lui.

Qu'un artiste ait ainsi, du premier coup et sans trouver de résistance à vaincre, établi son règne en un pareil temps, n'est-ce pas miracle et don de Dieu? Cette grâce d'en haut, Mozart aussi l'avait apportée; comparez : égale absence d'effort dans la production, égale absolue perfection, l'œuvre sortie d'hier semble avoir toujours été ou plutôt vous paraît être venue là pour combler un vide; au ravissement que cela vous fait éprouver, aucune idée ne se mêle de conception, d'enfantement techniques; vous vous dites : C'est beau comme Raphaël, comme Mozart, et vous sentez votre admiration s'imprégner de reconnaissance. Mais Mozart connut la misère, les deuils, le découragement, versa des larmes; qui sait même si le classique poison des Italiens, mis au service d'une jalouse rancune de vieux professeur, ne joua pas un rôle dans sa mort sur laquelle l'obscurité plane encore aujourd'hui? La vie de Mozart fut un calvaire, celle de Raphaël une apothéose. Au premier tableau qu'il voit de lui, Francia laisse le pinceau s'échapper de ses mains et s'en va mourant d'admiration. Chaque œuvre nouvelle marque un progrès, et ces études d'un art si merveilleux semblent nées d'un sourire. L'or, la renommée le touchent peu, il travaille « pour son contentement, » et s'il a besoin d'aide, c'est à qui s'empressera; les plus fameux concourent à sa gloire sans qu'il soit jamais question de rivalité ni de querelles; escorté partout, acclamé, il mène

le train d'un prince; le pape le traite en ami, l'accable de largesses, et tant de faveur n'offusque personne, si modeste est l'attitude du triomphateur. Avec quelle naturelle bonne grâce, en acceptant la direction des travaux de Saint-Pierre, ne se soumet-il pas à ce Fra Giocondo, un brave homme de vieux moine savant que Léon X lui donne pour coadjuteur : *Is multa familiaritate potentium, quam omnibus humanitatis officiis comparavit, non minus quam nobilitate operum inclaruit.* Ces paroles de Paul Jove, n'ayant trait assurément qu'à cette gentillesse juvénile qui devait valoir au Raphaël de Florence ses succès et ses honneurs romains, servent à Passavant d'argument pour nous représenter le jeune artiste comme un courtisan ordinaire, empruntant à l'habileté le meilleur de sa renommée.

Que Sanzio fût un adroit mondain, un diplomate fort expert à se gouverner au sein des plus hautes régions, nous l'apprenons par maints passages de ses lettres à Bembo et à Bibiena. « D'après vos conseils, écrit-il de même au comte de Castiglione, j'ai crayonné quelques dessins; tous en sont enchantés, du moins à ce qu'ils prétendent; mais moi, je ne me sens point satisfait, et c'est assez pour que je préjuge que vous non plus ne le serez pas. » Ce qui signifie, avec une légère pointe d'esprit de cour : les autres n'y entendent rien, et vous et moi sommes les seuls qui nous y connaissions. Ailleurs, répondant à Francia, nous le verrons se déclarer incapable de faire, d'après ses propres traits à lui, Raphaël, une étude qui se puisse comparer à l'excellent portrait de Francia, peint par Francia, dont son auteur le gratifie (1). Que le comte de Castiglione fût un connaisseur délicat et Francia un très bon peintre, Raphaël n'en devait douter et savait non moins pertinemment qu'il était, lui Raphaël, meilleur connaisseur que Castiglione et meilleur peintre que Francia; mais il avait l'humilité charmante et la suavité des natures exquises, toujours enclines à demander pardon pour leur mérite et s'ouvrant la voie par la douceur, ce qui du reste n'exclut ni la pénétration des hommes ni le sentiment de soi-même. Habile à se concilier des protecteurs, à choisir, à retenir, à manier ses élèves, Raphaël estimait tout aussi haut que Michel-Ange le prix de son travail. Une lettre à son oncle nous le montre envisageant la question du mariage au simple point de vue où se placerait un brillant seigneur de notre temps. Il s'enquiert de la fortune, du nom; quant à la jeune fille, qu'elle soit ce qu'elle voudra, c'est le

(1) « J'aurais pu le faire exécuter par un de mes élèves et y mettre la dernière touche; mais je ne veux point qu'il en soit ainsi, car il faut qu'on sache que je suis incapable d'atteindre à la perfection du vôtre! » Lettre de Raphaël à Francesco Francia de Bologne.

moindre de ses soucis. Elle meurt sur ces entrefaites, et Raphaël la laisse partir sans une larme; jamais on n'eut le cœur moins élégiaque.

Vasari donne pour raison à cette attitude un peu byronienne l'espoir d'être nommé cardinal, que Raphaël n'avait abandonné qu'à regret et qui, son mariage rompu, se ranimait. Notons aussi, en passant, qu'à cette époque le goût du mariage n'était point de mode parmi les peintres italiens. Michel-Ange, Titien, Léonard de Vinci, sont morts célibataires, et le diable n'y perdit rien. Les hommes et les femmes de cette époque avaient dans leurs rapports une liberté d'allures toute particulière; en général, on se mariait le moins possible, et nulle disgrâce ne pesait sur les enfans naturels (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que Raphaël, de quelque manière qu'il ait vécu et qu'il soit mort, ne devait point ressembler à ce type exclusivement séraphique sous lequel les romantiques de tous temps se sont plu à l'idéaliser. Divers portraits risqueraient fort, là-dessus, d'égarer l'opinion. Quelques-uns nous le représentent comme un délicieux éphèbe; tel autre, celui de la galerie Czartoryski par exemple, nous montre un ovale féminin où la grâce et la suavité prédominent. Que devient l'homme en tout cela, l'infatigable créateur de cette longue suite de chefs-d'œuvre? Je vois le charme et la séduction, mais je cherche en vain la virilité, la puissance, et ce secret, c'est le portrait du Louvre, le Raphaël des dernières années, qui me le livrera. Regardez-moi bien ce compagnon solidement bâti, carré d'épaules, devant qui Jules Romain rentre au fourreau son épée, et vous sentez aussitôt l'idée de force, toujours associée à l'idée de génie, se dégager de cette image. A la bonne heure! voilà un homme, l'homme qui, doué au physique non moins vigoureusement qu'au moral, sut gouverner dans toutes les directions sa merveilleuse activité et fut, en même temps que le plus grand des peintres, un véritable ministre des beaux-arts aux jours illustres de la renaissance. Ce Raphaël-là meurt à trente-sept ans dans l'énergie et la grandeur de son humanité; il porte un chaperon au lieu de nimbe, et les femmes ne lui font pas peur; sociable et liant au contraire, il ne demande qu'à s'oublier aux aventures, laissant à Michel-Ange la rêverie, l'humeur farouche et les sombres rancunes. Michel-Ange, nature orageuse; Raphaël, nature lumineuse.

(1) Presque tous les Médicis eurent des bâtards, et jamais on ne vit la légitimité moins prise en considération que dans cette maison souveraine. Clément VII était fils illégitime de Julien Ier, le cardinal Hippolyte était également un bâtard, et peu s'en fallut qu'à son tour il ne devînt pape. C'est là probablement ce qui faisait dire à Mirabeau : « Il n'y a eu dans ma famille qu'une mésalliance : celle des Médicis. »

Deux siècles encore, et le même contraste se reproduira dans Beethoven et dans Mozart (1). Michel-Ange d'abord, puis Léonard, puis Raphaël, ainsi prononçait l'opinion du temps, qui du reste n'a guère varié par la suite; mais Raphaël a sur les autres l'avantage de sa poétique existence. Raphaël est une légende; il naît, éblouit le monde et s'éteint dans sa gloire comme le soleil. « Ta vie vaut mieux que ta parole, et ta parole mieux que tes écrits, » disait à Goethe un de ses amis, et Vittoria Colonna, parlant à Michel-Ange, mettait son caractère encore bien au-dessus de ses œuvres. Quant au charme qu'exerçait la présence de Raphaël, ceux-là même qui vécurent près de lui ne se l'expliquaient pas. Ajoutons que, pour être rares, ces natures-là n'ont jamais cessé de se reproduire; l'espèce, grâce à Dieu, ne s'en perdra pas, et notre siècle en a connu plus d'un. Mais ces personnages dont je parle ont trop souvent leurs points critiques, et, la première admiration passée, vous découvrez, à travers un capital énorme d'activité, un certain fonds de charlatanisme; sur leurs gestes comme sur leur volonté plane un voile mystérieux destiné à promettre beaucoup en ne laissant rien voir, et si par hasard un vent qui souffle en écarte les plis, ce que vous apercevez alors, ce qu'on vous dérobait, n'est que misère, vide et néant. Vous assistez au spectacle d'une existence arrangée uniquement pour l'effet et qui, vue en toute lumière, en plein travail, en plein courant d'humanité, ne vous semble plus qu'une immense jonglerie. Les purs génies possèdent seuls le privilége de n'avoir à redouter aucune clarté. « La première condition du génie, disait Goethe, c'est la vérité, » et s'il y a quelqu'un à qui ce précepte puisse s'appliquer, c'est Raphaël; ne cherchons plus, le mot du penseur de Weimar éclaire tout, l'individu, l'œuvre, l'existence et le charme infini qui de ce nom même se dégage comme un parfum de fleur céleste.

Raphaël poète a composé quatre sonnets, bagage d'autant plus mince qu'il n'y en a dans le nombre que trois de complets; ces vers n'ont rien d'original, et leur principal mérite est qu'ils sont de Raphaël. Ce que vaut toute cette poésie de la renaissance, nous le dirons plus loin à propos des sonnets de Michel-Ange et des élégies de Vittoria Colonna; pour le moment, notre intérêt s'attache ailleurs. Que savons-nous de ces sonnets? Qu'ils ont pour

(1) Raphaël et Mozart, entre tant de rapports sur lesquels il faudrait toujours revenir, ont encore cela de commun que leurs beautés, accessibles aux intelligences les plus simples, satisfont également aux plus hautes exigences de l'art le plus savant. C'est un signe particulier de la grandeur de Raphaël, que ses tableaux ne perdent rien de leur harmonie en passant par la gravure, et c'est aussi le signe particulier de la musique dramatique de Mozart de conserver ses avantages même en dehors du théâtre.

auteur un jeune homme brûlant des plus nobles flammes de la métaphysique; mais à qui s'adressent-ils? Voyons d'abord :

Amour, de deux beaux yeux le rayon m'a séduit,
Et la neige des monts, de rose colorée,
Est moins brillante, moins lumineuse et nacrée
Que la fière beauté dont l'éclat m'éblouit.

Ni les flots de la mer, ni le ruisseau qui fuit
N'éteindront les ardeurs de mon âme altérée;
Mais de ce mal cruel mon âme est enivrée,
Et plus j'en souffre, hélas! plus il me réjouit.

Ses beaux bras à mon col enroulés, quelle chaîne!
Et quelle tyrannie aimable que la sienne!
M'en affranchir? un jour j'essayai; vain effort!

J'en pourrais dire plus, tais-toi, langue traîtresse!
Gardons notre secret, mon cœur, et notre ivresse,
Parler de son bonheur nuit et mène à la mort.

Ce dernier vers semble contenir une énigme; essayons de la déchiffrer en recourant au deuxième sonnet :

Comme l'apôtre Paul jadis a fait mystère
De ce qu'il avait vu là-haut, — pour mon bonheur,
Amour ayant d'un voile enveloppé mon cœur,
Ainsi je veux garder mon secret et me taire.

Ce que j'ai fait et vu, comme un trésor sous terre,
Est caché dans mon sein et dans sa profondeur.
Et devant qu'on me voie affronter ta colère,
Mes cheveux sur mon front changeront de couleur.

Et maintenant, contemple à ton tour ma souffrance,
Et juge si ma plainte et mon obéissance
N'auront point d'un regard mérité la faveur;

Incline tes beaux yeux vers celui qui t'adore,
Et laisse — tant qu'un souffle à sa voix reste encore —
Qu'il te prie en joignant ses mains avec ferveur!

Ici notre poète s'émancipe, et, de toute sa métaphore, il ressort que la *diva* mystique a dépouillé son voile de clarté, autrement dit que la dame s'est oubliée aux bras de son amant, mais sans admettre aucune arrière-pensée de récidive et sous la condition que le jeune homme, non content de ne rien trahir de l'aventure, en effacerait de sa mémoire jusqu'au souvenir. Il l'a juré; son serment l'opprime, et, n'y tenant plus, il le rompt vis-à-vis de lui-même et se ressouvient :

T'étreindre dans mes bras, fût-ce par la pensée,
O transport! mais aussi quel tourment inouï,
T'avoir, hélas! perdue à jamais! Tu m'as fui;
Et comme un nautonier pendant la traversée

Voit l'abîme profond se creuser devant lui,
Quand l'étoile soudain aux cieux s'est effacée,
Qui sur les flots amers jusqu'alors avait lui,
Ainsi va s'engloutir mon âme délaissée.

Minuit! depuis longtemps s'était enfui le jour,
Quand un autre soleil brilla pour mon amour;
Brève fut la parole et splendide la fête!

Raconter mon tourment serait m'en délivrer;
Mais cet art singulier, comment le rencontrer:
Trouver d'un sentiment l'expression parfaite?

Il a parlé, rompu son vœu de silence, et jamais plus ne reviendra la bien-aimée. Ses misères, son désespoir, et finalement la manière dont il s'est consolé, un dernier fragment nous apprendra tout :

A toi s'était donné mon cœur comme une proie.
Où je cherchais la paix, j'ai trouvé le souci;
Et du brasier splendide où plus rien ne flamboie,
Si quelqu'un tient à voir les cendres : les voici!

Mais vers l'azur céleste un moment obscurci,
L'aile de mon esprit à la fin se déploie,
C'est l'heure de s'ouvrir une nouvelle voie...
. . . . . .

Là s'arrête le sonnet; l'homme s'est reconquis, l'artiste retourne au travail, à ses hautes visées de renom et de fortune. Est-ce la peine d'ajouter que l'ordre dans lequel nous plaçons ces divers sonnets est absolument arbitraire? Il se peut que celui que nous classons en tête soit le troisième, et que le quatrième soit le deuxième, il se peut surtout qu'entre ces numéros plusieurs aient pris leur rang, nombre d'autres petits poèmes désormais perdus et qui nous serviraient à reconstituer le roman au sujet duquel nous en sommes réduits aux simples conjectures. N'importe, ne nous décourageons pas, cherchons la femme.

Passavant rapproche les uns des autres, en les contrôlant, certains mythes ayant cours dans la littérature sur la vie galante de son héros. Ainsi Raphaël aurait eu à Urbin une liaison avec la fille d'un potier. Passavant refusant tout crédit à cette historiette, un Allemand, M. de Rumohr, reprend la tradition et l'appuie sur la découverte d'une assiette de majolique représentant un raphaëlesque adolescent, *un giovane di formosa bellezza*, comme dit Vasari du Frédéric II, figurant dans l'*École d'Athènes* (1), qui tient entre ses

(1) Frédéric II, duc de Parme, et dont la présence au sein d'un pareil aréopage ne se peut expliquer que par ce besoin qui possédait l'âme du grand artiste de saisir et de reproduire partout la beauté sous quelque forme qu'elle apparût.

bras une jeune fille assise à côté de lui sur un banc. Raphaël a peint cette assiette, idéalisé selon sa manière les traits du modèle, et l'objet d'art sort d'une fabrique d'Urbin; rien assurément de plus vraisemblable que cette explication, mais ce diable de Passavant a réplique à tout, et le voici qui nous démontre que jamais à cette époque il n'y eut à Urbin la moindre fabrique de majolique. Cette première légende écartée, vous vous retrouvez en présence de la Fornarina, dont le roman s'encadre dans l'espace des quatorze années que Raphaël vécut à Rome. Elle habitait, au n° 20 de la *via Santa Dorotea*, une maison qu'on nous montre encore aujourd'hui. La charmante jeune fille se tenait souvent dans un petit jardin de la maison, où, par-dessus un mur peu élevé, il était facile de la voir du dehors. Aussi les jeunes gens, les artistes surtout, passionnés toujours pour la beauté, ne manquaient pas de venir la contempler en se dressant par-dessus le mur. Raphaël l'aurait vue pour la première fois pendant qu'elle plongeait ses jolis pieds dans une source du jardin; ébloui de tant de beauté, il aurait soudain été pris du plus violent amour; puis, après avoir fait connaissance avec cette jeune fille, découvrant en elle des sentimens exquis, il s'y serait attaché au point de ne pouvoir plus vivre sans elle. Ce récit, remarque Passavant, est sans doute fort attrayant, il est même soutenu par une petite peinture, attribuée à Sébastien del Piombo, où l'on aperçoit Raphaël assis près de la fontaine du jardin avec sa bien-aimée; mais de nouvelles recherches ont amené la preuve qu'il ne s'agissait là que d'une pure invention, et même que ce nom de Fornarina avait été imaginé seulement vers le milieu du XVIIe siècle. D'autres ont prétendu que la jolie fille d'Urbin et la belle boulangère de Rome n'étaient qu'une seule et même personne; mais c'est encore là, paraît-il, une assertion frappée de faux par les informations récentes, et force alors serait de revenir à la donnée de Vasari que « Raphaël aima une jeune fille qui demeurait avec lui et à laquelle il fut dévoué jusqu'au dernier moment de sa vie. » Tout ce qu'on peut dire avec certitude c'est qu'elle se nommait Margarita, étant désignée sous ce nom dans une note manuscrite du XVIe siècle en marge d'une édition de Vasari de 1568 qui appartient à l'avocat Vannutelli à Rome. Le premier soin de Raphaël, lorsqu'il sentit la mort venir, fut de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bien-être de sa maîtresse. *Fece testamento; e prima come cristiano mando l'amata sua fuor di casa e le lasciò modo di vivere onestamente, dopo divise le cose sue fra discepoli*, etc., etc. Il convient ici de se tenir au texte de Vasari, sans creuser ni forcer la lettre. Ainsi Vasari ne nous dit pas qu'en agissant de la sorte Raphaël ait songé à rien qui ne soit dans le

simple mouvement des choses et qu'il ait voulu soit témoigner à sa maîtresse un amour extraordinaire, soit récompenser en elle une fidélité à toute épreuve; il ne dit point non plus que cette personne ait toujours vécu près de Raphaël, ni qu'elle ait été son unique amour; parlant des portraits de femmes peints par Raphaël, il écrit : *Ritrasse Beatrice Ferrarese ed altre donne e particularmente quella sua ed altre infinite*, et Passavant veut que cet adverbe signifie que Raphaël a reproduit mainte fois l'image de sa maîtresse, comme si *particularmente* ne pouvait pas tout aussi bien s'appliquer au soin curieux, spécial, avec lequel l'artiste se serait adonné à son travail. Ce qu'il y a de certain c'est que nous possédons au moins un portrait d'une des maîtresses de Raphaël, car il est hors de doute que le nom que la jeune femme porte inscrit sur son bracelet, ce nom de Raphaël, soit placé là comme un symbole de possession. Ce portrait, qui se trouve au palais Barberini, nous montre une jeune fille demi-nue assise dans un bois de myrtes et de lauriers; une étoffe jaune rayée entoure sa tête comme un turban et donne à ses traits, d'ailleurs peu animés, quelque chose de distingué et de charmant. De sa main droite, elle retient contre sa poitrine une gaze légère; sur ses genoux, couverts d'une draperie rouge, repose son bras gauche, orné entre le coude et l'épaule d'un bracelet d'or où se lit le nom de Raphaël tracé avec le plus grand soin. Passavant date ce portrait de 1409 et n'hésite pas à dénoncer dans la personne qu'il représente la maîtresse de Raphaël, celle-là même à qui les sonnets sont adressés (1).

Dans le même volume, il refuse au portrait de femme figurant à Florence dans la galerie des Offices toute espèce de droits à prétendre reproduire à nos yeux l'image chère au cœur du grand artiste, tandis qu'il va de plein gré accorder cet honneur au cadre du palais Pitti, lequel devrait à certains airs de famille avec la *Madone de Saint-Sixte* du musée de Dresde le double mérite de passer pour être de Raphaël et pour représenter la bien-aimée. Ce

(1) « Éclatante de jeunesse, cette belle personne est assise à demi nue au milieu d'une riche végétation. Une draperie jaune rayée entoure sa tête, et ses cheveux sont retenus par un cercle d'or avec des feuilles et des fleurs garnies de pierres précieuses; d'une main elle se couvre jusqu'aux seins avec une légère étoffe, et sa main gauche est posée sur ses genoux, enveloppés d'une draperie rouge. Sur le bracelet qu'elle porte au bras gauche se trouve cette inscription : *Raphaël Urbinas.* Le regard et l'expression de cette femme ont quelque chose d'ingénu et de sensuel tout à la fois; mais les traits n'ont rien de très animé ni de très fin, le nez même est un peu lourd. *A en juger par la manière de faire de cet ouvrage et aussi eu égard aux sonnets amoureux que Raphaël fit vers cette époque, nous datons ce portrait de cette époque et nous pensons qu'il peut avoir été fait par conséquent en même temps que le portrait du peintre lui-même.* » Passavant, t. II, p. 276.

qui nous frappe en effet c'est la ressemblance avec la *Vierge de Saint-Sixte* à Dresde. Il va sans dire cependant que ce portrait n'est qu'un portrait-nature, tandis que la tête de la Vierge est une création idéale. Il est incontestable toutefois que Raphaël a pris son modèle de madone dans la figure de cette belle Romaine du palais Pitti, tournée à gauche et vue de trois quarts. Les cheveux séparés sur le front et ramenés derrière les oreilles dégagent entièrement l'ovale harmonieux du visage, un regard brûlant jaillit des yeux noirs; le nez plutôt court que fin, les lèvres sont animées d'un gracieux sourire, le teint est pâle, un collier de pierres noires taillées entoure le cou, une chemise blanche à petits plis couvre la gorge et dépasse le corsage garni de tresses d'or; une large manche en étoffe de damas blanchâtre enveloppe son bras gauche, celui de droite se dérobe dans un voile attaché derrière la tête et tombant des deux côtés; la main droite est posée sur la poitrine, et l'on ne voit qu'une partie de la main gauche; le fond est gris. « Ce portrait, d'un caractère vraiment romain, est plein de charme; l'exécution cependant n'est pas irréprochable, nous avons déjà remarqué qu'il avait quelque ressemblance avec celui du palais Barberini à Rome, en se figurant que la maîtresse de Raphaël y est représentée plus jeune; pourtant il faut nous avouer que cette ressemblance n'est pas frappante et qu'on pourrait bien n'y trouver qu'une certaine analogie de conformation dans les traits en général. » Enfin dans son troisième volume Passavant nous parle d'une gravure de Marc-Antoine exécutée d'après un dessin de Raphaël et nous le montrant, lui, sa maîtresse et son serviteur. Cette fois le portrait déjà mentionné du palais Pitti reparaît tout à son avantage, et c'est de toute assurance qu'on nous le donne comme la maîtresse de Raphaël arrivée à la maturité de l'âge, et dans son texte accompagnant l'*Album de Raphaël* M. Stahr, adoptant et consacrant le nouveau mythe, raconte que jusqu'à ses derniers momens Raphaël resta fidèle à sa maîtresse, celle-là même à qui les sonnets sont adressés, que nous avons vue jeune au palais Barberini, plus âgée au palais Pitti et qui se nommait Marguerite. « Il voulut de son lit de mort pourvoir à l'avenir d'une personne qui toujours avait vécu sous son toit; et pas un contemporain n'avance qu'un seul de ses amis ou de ses protecteurs les plus illustres ait jamais pris ombrage de cette liaison avec une belle et bonne créature qui, ne pouvant à cause de sa naissance et de son peu d'éducation devenir sa femme, se contenta d'être pour lui jusqu'à la fin l'amie la plus tendre et la plus fidèle, la plus dévouée des servantes. »

Tout ceci n'en laisse pas moins subsister bien des doutes. J'admets l'authenticité du Raphaël du palais Pitti, de même que la

ressemblance avec la *Madone de Saint-Sixte*, mais comment comprendre qu'une personne se transforme de la sorte, et que la jeune femme du palais Barberini puisse en quelques années devenir la figure du palais Pitti? Ni les yeux, ni la coupe du visage, ni la tête ne correspondent, et pour remettre l'ordre dans nos idées, pour sortir de ce labyrinthe où Passavant et Stahr nous ont égarés, il nous faut recourir à la sagacité d'un autre guide. « Il n'existe, écrit Herman Grimm, qu'un seul portrait reproduisant à quelques années de distance le modèle de cette jeune femme, et je me hâte d'ajouter que la peinture est dans un état des plus lamentables; mais n'importe, craquelée et ravagée comme elle est, on y sent la main de Raphaël, et vous y saisissez distinctement, en même temps qu'une certaine ressemblance avec le portrait du palais Barberini, un air de famille très caractérisé avec le type de la *Madone de Saint-Sixte* et de la *Vierge à la Chaise*, de telle sorte que l'esprit arrive involontairement à cette conclusion qu'il s'agit bien en effet cette fois de la femme aimée par Raphaël pendant de longues années et reproduite à différens âges. » Jadis en la possession de M. Kestner, conseiller de légation à Rome, cette toile a passé à ses héritiers et fait aujourd'hui partie de la belle collection italienne qu'on peut voir à Hanovre. A l'exemple de la jeune femme du palais Barberini, celle-ci porte une écharpe enroulée autour de la tête, même nuance de cheveux, même cou délicat, mêmes traits avec quelque chose de plus fin partout, de plus mûri, de plus intellectuel. Les mains retiennent une pelisse librement jetée sur les épaules et laissent la poitrine à découvert; à l'entre-bâillement de la chemise, très basse, entre les deux seins, une chaîne d'or glisse et plonge.

Mais enfin cette belle dame, quelle est-elle? celle que le banquier Chigi faisait asseoir sur l'échafaudage dressé dans son jardin, celle dont Baviera, le page de Raphaël, fut le serviteur attitré, ou celle qui tenait la maison de l'artiste lorsqu'il mourut? *Fu Rafaello persona molto amorosa, ed affezionata alle donne e di continuo presto ai servigi loro*; en d'autres termes : Raphaël fut un seigneur moult amoureux, adorant les dames et toujours prompt à les servir. Vasari, lorsqu'il s'exprime ainsi, doit avoir ses raisons; il sait que dans les mille bruits qui sont venus à ses oreilles, s'il y en a beaucoup à rejeter, beaucoup sont vraisemblables, et quelques-uns sont vrais. Il n'entend rien affirmer ni rien nier, et s'en tire très malicieusement en nous enseignant que Raphaël fut un garçon *moult amoureux*. A nous d'en découvrir davantage si nous pouvons, et lors même que nous le pourrions, quand nous arriverions à dresser jour par jour la nomenclature de ses maîtresses, à

nous procurer sur elles, leurs familles et l'anecdote, plus ou moins rapide, plus ou moins originale, de leurs relations, les renseignemens les plus certains, qu'est-ce, à tout prendre, que nous y gagnerions? Assurément peu de chose pour l'étude d'un caractère dont Vasari nous signale d'un trait l'organisation amoureuse; mais trop souvent, hélas! comme l'a si bien dit M. de Maistre, « ce qui suffit ne suffit pas. » Je sais que, s'il y a dans la vie des grands hommes des événemens secrets qu'il importe de mettre en lumière, bien d'autres que nous recherchons n'intéressent que notre curiosité. Alcibiade, exilé, subornant à Sparte l'épouse du roi qui l'accueillit, Michel-Ange et Beethoven toujours déçus, malheureux en amour, Goethe « vivant » avec sa maîtresse d'aujourd'hui le livre qu'il écrira demain, ce sont là des traits utiles à l'explication du développement d'un individu. Tout au contraire, les historiettes de la vie galante du Sanzio ne nous présentent rien que d'accessoire, car même chez un grand homme ce qui n'est absolument que personnel, ce qui ne se rattache point aux grands partis-pris de son existence morale, est de sa nature stérile et caduc et s'en va comme ces feuilles sèches que nul printemps ne verra reverdir; ce qui n'empêche pas qu'on aimerait savoir quelle était cette belle créature que Raphaël « dans une nuit mystérieuse » étreignit entre ses bras et qui, du fond de son cadre du palais Barberini, darde sur vous son regard de flamme. Qu'importe que les renseignemens se contredisent, pourvu qu'il y en ait abondance; mais n'avoir où se prendre, qu'une date et quelques vers, quelle ingrate besogne!

J'interroge le portrait du palais Barberini; il me parle, le regard, le mouvement des lèvres, l'attitude, tout y respire la vie. Insensiblement les sonnets me reviennent à l'idée, et pendant que je me les récite, la femme en personne m'apparaît, je la vois à minuit se glisser chez son amant, en sortir furtive au premier chant de l'alouette, et c'est elle que plus tard je retrouve au lit du mourant. Quelqu'un a raconté qu'on l'avait vue, affolée de désespoir, se jeter au milieu des funérailles. Ce n'est sans doute là qu'une invention, mais ces sortes de choses n'ont besoin que d'être une fois dites; vraies ou fausses, l'imagination les adopte et ne les lâche plus. Que cette poussière d'étamines se répande à travers les âges, et ce qu'elle renferme de virtualité productive tient du prodige. Quelques strophes qui nous restent de Sappho n'ont-elles pas servi à reconstituer tout un poème de souffrances et d'éplorations ouvrant sa perspective sur ce rocher tragique d'où l'immortelle enamourée s'élance dans la sombre mer? De même pour Raphaël; à l'idée de ces beaux bras blancs qui lui font un si doux collier, tout un monde d'enchantemens et de visions nous assiége, et de ces quatre chan-

sons perdues se dégage un vague roman dont le mystère même répond à la pensée qu'on a de l'existence de Raphaël et du poème de son âme.

II. — ROME SOUS JULES II ET LÉON X. — RAPHAEL ET MICHEL-ANGE. — RAPPORTS MUTUELS.

Si agréable que soit la période d'Urbin, il faut vite la traverser, et rapidement tendre vers Rome, qui fut la véritable atmosphère de Raphaël. Là, près de Jules II, se développe et grandit son génie. Les impressions de jeunesse, les rapports avec Pérugin et Francia n'ont qu'une valeur accidentelle. La période de formation chez de pareils hommes conserve toujours quelque effacement. « Regarde Raphaël, et considère comme, en voyant Michel-Ange, il a dépouillé Pérugin. » Cette parole de Jules II est prophétique. A Rome seulement, Raphaël commence à respirer, à se mouvoir librement, à sentir la suprême force de sa vocation. Un héritage immense l'y attendait, qu'il saisit d'une main puissante et dont il va se montrer digne. Peu à peu il s'identifie avec le présent, évoque le passé, prépare l'avenir : je ne parle pas du Vatican, dont il dirige les travaux, c'est la ville même de Rome qu'il rétablit presque dans son ancienne grandeur. Il peint d'abord un mur du Vatican, puis tout l'édifice, puis la cathédrale de Saint-Pierre, puis les maisons, les palais, les églises et finalement s'attaque à la ville tout entière qu'il rêve de rétablir dans son antique royauté. Comme Michel-Ange personnifie la grandeur et la décadence de Florence, ainsi dans Raphaël s'incarne cette idée de souveraine renaissance et de domination universelle sous Jules II et Léon X. Songe rapide et radieux où s'abîma l'existence du jeune héros, qui mourut, on le sait, d'une fièvre dont il fut saisi pendant ses recherches et ses fouilles ! Quel autre fond que celui-là donner à sa figure : derrière lui, tout ce qui n'est point Rome est ombre, il s'en détache. Autant Michel-Ange tient à sa chère Florence, vers laquelle il revient toujours, autant il semble que Raphaël oublie Urbin d'un cœur léger. Non pas qu'il en rougisse, à Dieu ne plaise, mais il n'a le temps ni l'humeur d'y penser.

Parmi les nombreuses légendes répandues sur Michel-Ange, on en cite une qui nous le représente dans un paroxysme d'élucubration, mettant en croix son modèle afin d'étudier sur le vif les douleurs du divin martyr et d'en mieux rendre l'expression. Rien de semblable ne se dira de Raphaël, et c'est du côté des tendresses du cœur, de l'ardeur des sens, des fiévreuses aspirations et délicatesses d'une nature pétrie d'élégance féminine et d'orgueil viril, que l'invention prendra carrière. Alors qu'on supposerait que l'histoire

du chapeau de cardinal n'est qu'une fable, que pourrait imaginer de mieux la fantaisie pour faire ressortir certaines faiblesses d'une organisation nerveuse et prompte à se laisser aller à toutes les fascinations, à toutes les glorioles du moment, la grande gloire par delà l'existence ne suffisant point au voluptueux, au raffiné mondain? Se figure-t-on Michel-Ange briguant la pourpre? Quel pape eût osé seulement la lui offrir? Il y a des natures qui se grandissent par ce qu'elles ambitionnent et d'autres qui sont surtout grandes par ce qu'elles dédaignent. Raphaël aimait les honneurs comme il aimait la richesse et le plaisir. A son activité triomphante et joyeuse, aucun autre théâtre n'eût mieux convenu que la Rome de la renaissance; il y vécut, aima et mourut en prince. Je ne puis voir *la Transfiguration* sans être ému de ce sentiment de mélancolique admiration qu'on éprouve en entendant le *Requiem* de Mozart; l'une et l'autre de ces deux merveilles évoquent des visions de deuil, et, s'il est vrai que l'œuvre immense de Raphaël soit une symphonie, ce tableau de *la Transfiguration* en serait le *Lacrymosa.* Mais dans ce deuil que de splendeur, quelle apothéose! Le tableau se divise en deux parties : dans le bas, toutes les misères, toutes les angoisses de la triste humanité; ce père au désespoir, cet enfant que le démon travaille, cette femme tragique superbement agenouillée et dont la prière ressemble à de l'objurgation, ces apôtres aux cœurs pleins de compassion et n'ayant que l'éternel « je n'y puis rien » pour réponse au cri de souffrance universelle; puis là-haut, bien loin dans la lumière et dans l'azur, le Transfiguré montant radieux, souriant, impondérable au-dessus du Thabor! En présence d'une telle œuvre d'art, chacun y va de ses yeux et de son âme; l'un s'échauffe, l'autre reste froid, celui-ci croit y lire une page des livres saints, celui-là se figure y découvrir une allégorie de la vie même du divin Sanzio.

Nous venons de voir Raphaël poète; peut-être quelqu'un se chargera-t-il aussi plus tard d'étudier en lui l'historiographe de Jules II et de Léon X, ces princes dont les peintures du Vatican ne nous offrent qu'un panégyrique de parti-pris. Et tout de suite, par exemple, que de réflexions diverses et qu'on voudrait pouvoir développer fait naître en vous, dès l'entrée de la *Stanza d'Eliodoro,* cette splendide scène du pape Léon s'avançant à la rencontre d'Attila! Cette page vous livre tout Raphaël; vous avez, à côté du peintre inimitable, le Raphaël historiographe et courtisan; dans ce chef barbare, entouré de sa cavalerie tumultueuse, se résume le type des envahisseurs de la ville éternelle, qu'ils s'appellent Attila, Alaric, Odoacre. C'est l'histoire idéalisée de ces époques de migration et de dévastation. Et maintenant regardez ce pape, qui, d'un

geste exprimant à la fois l'exhortation et la menace, étend sa main vers le roi des Huns, et vous reconnaîtrez en lui Léon X en personne; mais surtout ne vous demandez pas quelle transformation cette face épanouie et bien nourrie du portrait a dû subir pour s'élever ainsi au caractère de la tragédie épique; c'est le secret de Raphaël peintre de portraits et peintre d'histoire ou plutôt historiographe, de cette rare et surfine nature d'artiste, de poète, de prince et de courtisan! Il y aurait eu là matière à un beau chapitre que Passavant s'est empressé de ne pas faire et pour cause. Tout le monde sait à quel point les critiques d'art sont des gens susceptibles et jaloux de la prérogative qu'ils s'arrogent. Cette fougue d'émulation les honore, et l'on ne demanderait pas mieux que de respecter leur *spécialité*, s'ils consentaient à n'en point sortir. Dressez des catalogues, allez au fond d'une monographie, soyez spécialiste tant qu'il vous plaira, mais du moment qu'il ne vous a pas convenu d'en apprendre davantage, ne quittez point ce fameux domaine où personne que vous n'a le droit de mettre le pied. Affirmer que Passavant ignore l'histoire serait beaucoup; il doit avoir lu Guichardin, mais la banalité de ses jugemens, sa manière de voir tout en beau, ne vous laissent aucune illusion. Il ne lui suffit pas de faire de Raphaël un Éliacin, de supprimer, de nier ce qui ne s'accorde point avec ce type tout candide et virginal (1), voilà que par ses soins Jules II devient un pacificateur des nations, un réformateur des mœurs, et que nous apprenons à saluer dans Léon X un de ces princes qui sont la droiture en personne et n'emploient la fourberie qu'à regret et lorsque la méchanceté de leurs ennemis les y contraint. « Quand on étudie la marche des affaires et celle des hommes dans ce curieux XVIe siècle, on doit ne jamais oublier que la politique eut alors pour élément une perpétuelle finesse qui détruisait chez tous les caractères, cette allure droite, cette carrure que l'imagination exige des personnages éminens. » Balzac, qui a écrit ces lignes, n'était pas un historien, mais ce romancier avait, comme Stendhal, le sens historique, et souvent ne se laissait aller au paradoxe que par horreur du lieu commun.

C'eût été beau pourtant de nous peindre Rome telle qu'elle était lors de l'avénement de Raphaël, de nous initier à ces travaux de Jules II et de Léon X assainissant, embellissant la cité fruste et

(1) Quiconque a fréquenté les bibliothèques d'Allemagne doit avoir connaissance d'un élégant petit volume sans nom d'auteur et portant ce titre : *Épanchemens de cœur d'un Religieux, ami des arts.* Ce livre a pour date l'an 1797 et pour frontispice une tête de Raphaël absolument imaginaire avec de grands yeux extatiques, des lèvres sensuelles, un col de cygne, long, effilé. C'est ce type, si cher aux romantiques, de jeune et intéressant poitrinaire que Passavant semble avoir adopté.

barbare des Borgia, semant l'or, suscitant partout le génie et la main-d'œuvre et ne s'épargnant ni efforts ni peine pour remplacer cette agglomération de cavernes par des rues bien tracées et de splendides édifices où circulent librement l'air et la lumière. A cette restauration, Raphaël dédia ses plus belles années, qui furent celles qu'il vécut à Rome, — période de jeunesse et de maturité que l'art et les amours emplissent tout entière et dont ni préoccupations politiques ni retours chagrins ne viennent, comme chez Michel-Ange, altérer la sérénité.

Lorsque Raphaël mourut, Michel-Ange était à Florence; l'histoire et la chronique ne nous entretiennent que de l'antagonisme de ces deux hommes; le fait est que, tous deux luttant pour la suprématie, ils ne pouvaient ni s'aimer ni se haïr. Ils imitaient ces héros des anciens poèmes, qui, dès qu'ils se rencontrent, se mesurent, se combattent, et joutent à qui restera maître du terrain. Demander de la modération à de pareils champions, quelle idée! L'un et l'autre s'accorderont à placer l'art des anciens au-dessus du leur; quant à se voir mis en parallèle avec des contemporains, jamais ils ne le souffriront. On raconte qu'un jour Goethe et Tieck devisaient ensemble de bonne amitié; Tieck, dans l'entraînement de la conversation, osa se comparer à son interlocuteur, mais celui-ci l'arrêta court : « Te comparer à moi, s'écria-t-il, mon cher Tieck, songe donc une fois pour toutes qu'il y a de toi à moi juste la même distance qui me sépare, moi, de Shakspeare! » Lorsque deux personnages comme Raphaël et Michel-Ange sont en présence, il n'est besoin de commentaires ni d'anecdotes, observons leurs tempéramens, leurs caractères, allons au fond de l'homme et de l'artiste, figurons-nous le théâtre où leur activité se développe, cette Rome, centre de la politique et des arts, et tout de suite le spectacle de leurs rapports réciproques va se coordonner à nos yeux de soi-même, comme on voit les scènes d'un drame se dégager dans notre esprit d'une forte et sérieuse conception des caractères. Qui voudrait parler ici de ces haines ignobles nées de l'étroitesse de cœur, croire à ces méconnaissances résolues des natures médiocres qui se cachent les yeux de leurs mains pour ne pas admirer? « Raphaël, aurait dit Michel-Ange, ne possède rien par génie et doit au travail tout ce qu'il est. » Eh bien! cette parole eût-elle été prononcée, quel sens injurieux ou simplement défavorable contiendrait-elle? Et comment un homme qui savait aussi pertinemment que Michel-Ange le prix du travail, comment un tel ouvrier, un tel maître, s'y prendrait-il pour louer quelqu'un? Feuilletez les poésies de Michel-Ange, lisez son histoire dans Vasari et Condivi, vous avez le sentiment d'une vaste et prodigieuse existence

tristement parcourue dans l'isolement; passez en revue les artistes contemporains, renseignez-vous près de leurs biographes, et vous serez frappé de l'influence énorme qu'il exerce sur tous, et de l'incalculable faculté de rayonnement que possédait ce grand misanthrope. *Guarde l'opera di Rafaele che, come vide le opere di Michelagnolo, subito lassò la maniera del Perosino e quanto più poteva si accostava a quella di Michelagnolo.* Ces paroles, déjà citées, sont de Jules II, qui, tous les deux, les avait fait venir à Rome, et disent assez haut que Raphaël n'essaya point de se soustraire à la contagion. Et quand elles ne le diraient pas, *l'École d'Athènes* serait là pour en témoigner (1). Michel-Ange fut le foyer céleste où s'alluma le génie de Raphaël, des sibylles de Michel-Ange sont sorties ces adorables figures de la Poésie, de la Justice, de la Religion, qui décorent la salle de la Signature, comme de ses prophètes sont issus les évangélistes de *l'École d'Athènes.* Est-ce à la tradition d'un Pérugin ou de tout autre maître du passé que vous rattacherez cette intensité de vie, cette science de l'anatomie, cette liberté magnifique de se mouvoir en dehors des types consacrés? Les prophètes et les sibylles sont une nouvelle génération d'idéalités. L'artiste rompt cette fois avec la vieille tactique, jette bas les vieilles armes, les vieux uniformes et n'en veut plus qu'à la nature. L'année même où mourait Michel-Ange naissait Shakspeare. Combien d'autres rapprochemens ne ferait-on pas? Il créa tout un monde d'apparitions, individualisa, pétrit d'humanité son fantastique, substitua l'émotion vraie à l'ancien canon, et trouva ainsi des effets auxquels nul avant lui, Léonard excepté, n'avait atteint. Et cette liberté, cet élan furieux vers l'avenir et ne permettant plus de retour, — les lui a-t-on assez reprochés? Ces douze années d'études anatomiques ont-elles assez servi à ces braves gens de tous les temps et de tous les pays, qui n'entendent pas être brutalisés par la vue de ce qu'ils appellent des attitudes contournées, veulent que les sibylles ressemblent aux grâces et ne pardonnent pas à Shakspeare de « faire laid, » en nous représentant les sorcières de *Macbeth!*

« Raphaël a traversé la chapelle Sixtine. » Encore une de ces paroles de mauvaise humeur qu'on prête à Michel-Ange, et qui ne sont en définitive qu'un témoignage de plus à la gloire de ces deux

(1) « *Le Parnasse* et *la Dispute* procèdent encore de l'ancien style, *l'École d'Athènes* est le produit de la défection envers Pérugin et du passage à Michel-Ange. Raphaël commença *la Dispute* en 1508, il y travailla ainsi qu'au *Parnasse* jusqu'à la fin de 1509. A cette époque, et après avoir eu connaissance de la Sixtine à moitié terminée en 1509, il commença *l'École d'Athènes*, terminée en 1511. » Herman Grimm, *Raphael's Disputa und Schule von Athen,* p. 223.

homériques lutteurs! Beethoven également a traversé l'œuvre de Mozart jusqu'au jour où la septième symphonie ouvrit pour lui l'ère d'absolue émancipation. « Il y a de certains sentimens et de certains styles qui sont contagieux et qui teignent de leurs couleurs tous les esprits, » a dit excellemment Chateaubriand. Le style michelangesque eut cet effet, et si *l'École d'Athènes* en est sortie, que de compositions célèbres sont à leur tour sorties de *l'École d'Athènes*, dont, pour n'en citer que trois prises parmi les contemporains, *la Réformation* de Kaulbach, l'Hémicycle de Paul Delaroche et le *Triomphe de la religion dans les arts* d'Overbeck ne sont que des répliques plus ou moins manifestes, répliques où nul personnage n'a l'air de se soucier du voisin, où chaque groupe forme un *a-parte* sans se relier à l'idée d'ensemble, d'harmonie, tandis que, dès le premier regard, le divin tableau de Raphaël agit sur vous comme un *accord parfait* se prolongeant. Que les titanides de Michel-Ange aient évoqué les génies de Raphaël, que l'idéal féminin nous soit ainsi apparu sous un double aspect, que la force ait engendré la grâce, où voir l'imitation dans tout cela, et n'est-il point permis plutôt d'admettre une communauté d'inspiration suprême amenant des résultats divers? Lorsque je pense à Beethoven passant sa vie à fuir les hommes, qu'il aimait d'un cœur si profond, je m'explique l'âpre rudesse et les coups de boutoir du grand Florentin. Il n'était pas de ceux que la destinée caresse et que des nuages ouatés emportent doucement vers les cimes. Rude à ses pieds fut la hauteur, et les sentiers qu'il gravissait durent être déblayés pierre à pierre. De là ces façons bourrues, ces airs de sanglier qui se rembûche. Un jour que Jules II, l'interrogeant sur quelque ouvrage en train d'exécution, lui demandait quand il aurait fini, « *Quando potro*, » répondit-il brusquement; le pape alors de se fâcher et, furieux, de menacer l'artiste qui, de plus en plus intraitable, continuait à riposter jusque sous le bâton : *Quando potro, quando potro!* Une autre fois, se croyant frustré dans un règlement de compte, il accourt au Vatican, veut parler au pape, qui le fait jeter à la porte; fou de haine, il rentre à la maison, écrit une lettre endiablée, vend au juif tout ce qu'il possède et quitte Rome. Jules II dépêche après lui ses cavaliers; coursiers et messagers se succèdent, Michel-Ange reste inflexible, et, toujours grondant et grommelant, gagne Florence. Ordre d'extradition signifié à la Seigneurie, l'artiste refuse d'obéir; mais, la colère du pape l'inquiétant un peu, il songe à se réfugier chez le sultan, qui l'invite à venir à Constantinople lui construire un pont sur le Bosphore; à la fin cependant, on le persuade de se rendre à Bologne pour s'y rencontrer avec Jules II. Il

arrive, et, pendant qu'il se débotte, on vient l'avertir que sa sainteté l'attend au palais des Seize. Introduit en présence du pape, Michel-Ange fléchit le genou : « C'est donc à nous, s'écrie alors Jules II en le regardant de travers, — c'est donc à nous, maintenant, de venir te chercher? » Michel-Ange implore son pardon, mais en toute franchise et dignité; le pape hésite, et c'est ici que la scène évolue et tourne au burlesque. L'évêque chargé d'amener Michel-Ange, jugeant à propos d'intervenir et de l'excuser, fit alors cette observation remarquable : que les artistes étaient pour la plupart des ignorans et des gens incapables de comprendre quoi que ce soit en dehors de la pratique de leur art, ce qui devait valoir à celui-ci l'indulgence de sa sainteté, — et le bonhomme eût, selon toute apparence, continué sur ce ton-là, si le pape, donnant à son indignation un autre cours et virant de bord, ne se fût écrié : « L'ignorant, imbécile, c'est toi, qui te permets d'insulter cet homme et de lui dire ce que moi je n'oserais. Trêve d'éloquence, et va-t'en au diable! » Ce pontife rageur, batailleur, crossant tout le monde, et l'homme de génie qui lui tient tête, et le sot qui vient imprudemment fourrer son doigt entre l'arbre et l'écorce, c'est du comique à la Molière, et, puisque nous sommes en Italie, j'ajouterais à la Cimarosa.

Jules II avait travaillé pour la papauté, Léon X, qui lui succède, travaillera pour sa famille. Ce fils de Laurent le Magnifique, en arrivant au trône de saint Pierre, ne pouvait faire moins que protéger à son tour dans Michel-Ange la créature de son glorieux père et l'enfant de Florence. Non loin du cloître des dominicains de Saint-Marc et dans le voisinage de leur maison de ville, les Médicis avaient un grand jardin où Laurent s'était complu à rassembler des statues, des bas-reliefs et toute sorte de fragmens antiques, à lui venus par héritage et par acquisition. Ce jardin joue un peu dans l'histoire de la renaissance le rôle des platanes d'Académus : sculpteurs, peintres, musiciens et poètes s'y donnaient rendez-vous (1), les uns dessinant d'après le modèle, les autres étendus dans l'herbe et discourant à l'ombre des pins au murmure des fontaines. Là se rencontraient Pic de la Mirandole et Savonarole; là Squarcialupi

(1) Michel-Ange avait à cette époque environ dix-sept ans, et Laurent lui permettait d'avoir dans sa poche la clé de ce jardin ou de cette école des beaux-arts en plein air que fréquentaient en même temps les élèves de Ghirlandajo et le jeune Torrigiano, de qui Michel-Ange, dans une querelle de *rapins*, reçut au milieu du visage ce coup de poing historique dont l'écrasement de son nez porta depuis témoignage sa vie durant. A la suite de ce bel exploit, provoqué par un sentiment de rivalité, Torrigiano dut quitter Florence, et la faveur de Michel-Ange ne fit que grandir. Il habitait au palais, mangeait à la table du prince et touchait une pension mensuelle de cinq ducats tandis que son père était placé dans les douanes.

rêvait à des combinaisons harmoniques tandis que Michel-Ange scandait un sonnet pour sa maîtresse, celui-ci par exemple, d'allure toute juvénile et s'enlevant allègrement sur le fond grisâtre à l'ordinaire de ses poésies :

Combien ce cercle d'or est heureux de presser
Ainsi tes cheveux blonds, et quelle joie encore
Ne ressent-elle point, la fleur qui le décore
D'appuyer à ton front comme un premier baiser!

Heureuse la tunique avide à t'enlacer,
Qui de ses plis charmans te revêt dès l'aurore
Et laisse à nu ton col qu'un rayon du jour dore
Et qu'un flot de cheveux s'amuse à caresser;

Et fortuné surtout, divine créature,
Le ruban qui s'enroule autour de ta ceinture,
Et te voyant rêver, va soupirant tout bas :

« Oh! laisse-moi toujours te serrer et t'étreindre,
« Laisse-moi sur ton sein, ma beauté, sans rien craindre,
« Je ne suis qu'un ruban, mais si j'étais un bras... (1) »

Ces vers, pour l'agréable humeur et l'air de jeunesse, pourraient être du Raphaël des sonnets, ce qui prouve que dans le monde du XVIe siècle les caractères n'étaient point tout d'une pièce ainsi que souvent on incline à le croire, et que si les efféminés savaient être virils, les plus austères étaient également très capables de *sacrifier aux grâces* par momens. Les souvenirs de Florence, du *bell'ovile* paternel, comme dit Dante, recommandaient donc Michel-Ange à la faveur de Léon X, et dès lors Raphaël et lui occupèrent un rang exceptionnel. Raphaël menait le train d'un grand seigneur, il avait de l'argent, une escorte, un palais construit par Bramante, et Michel-Ange, pour ne marcher environné ni de cet éclat ni de ce prestige, n'en exerçait pas moins, sur tout ce qui se rattachait aux arts, une autorité souveraine, une vraie royauté dont l'investissaient l'indépendance et la majesté de sa personne. Raphaël mort, il se trouva seul sans que l'ombre d'un rival ou d'un compétiteur vînt l'offusquer. De cette période, qui dut être la plus heureuse de sa vie, on sait peu de chose. C'est seulement en 1527 que nous le revoyons, mais alors sur le seuil de l'âge, se mêlant aux événemens qui pendant une longue suite d'années vont le disputer à ses travaux, et, tandis que tout meurt à ses côtés, ne se détournant

(1) Cette réticence finale fait songer au cygne de *Léda*, qui, lui aussi, bat des ailes au devant de la Beauté, et ne dit pas tout ce qu'il désire. Curieux rapprochement, et que nous sommes loin du Michel-Ange de la Sixtine! Mais la renaissance a ce double courant, et c'est le cas de s'écrier : *Ut pictura poesis!* Poésie et peinture, qui par leur côté licencieux effaroucheraient un Giotto, mais qu'en revanche devait fort apprécier le Goethe des *Élégies romaines*.

pas de son chemin, imperturbable comme ces géans de pierre que sa main créa.

III. — LE SAC DE ROME. — MICHEL-ANGE AU SIÉGE DE FLORENCE.

Après Léon X, Clément VII, encore un Médicis, mais dépourvu de toute grandeur d'âme et de tout génie, n'ayant de sa famille que les vues intéressées, en un mot, celui-là même qui des hauteurs du château Saint-Ange assista dans sa rage impuissante au spectacle du sac de Rome par les Espagnols et les Allemands de Charles-Quint. Ce n'était point assez des attentats commis sur les habitans, l'art aussi eut ses massacres : des merveilles d'or et d'argent fondues, les monumens mutilés, les collections dévastées, tous les objets précieux, toutes les valeurs au pillage! Les salles du Vatican peintes par Raphaël furent incendiées, et les figures que la flamme épargnait, les soldats leur crevaient les yeux à coups de pertuisane! A vingt ans de là (trente ans après la mort de Raphaël), Titien, visitant Rome et voyant l'œuvre de restauration infligée à ces travaux: « Quel odieux gâcheur a fait cela? » s'écria-t-il. Clément essaya d'abord de se défendre. Il faut lire dans les *Mémoires* de Cellini le vivant tableau de ce qui se passa au fort Saint-Ange. La population houleuse, prise d'effarement à l'aspect de l'avant-garde ennemie. Sur les créneaux de la citadelle se tient le pape, et près de lui Benvenuto Cellini épaulant son arquebuse qu'il dirige contre les impériaux. Tantôt nous assistâmes au sauvetage des joyaux sacrés qu'il arrache de la tiare et coud dans la doublure des vêtemens du pape; et maintenant vite aux fourneaux qu'on improvise pour fondre l'or en lingot! Cependant les vivres viennent à manquer; courage! On aperçoit au loin le duc d'Urbin; hélas! triste confédéré qui se retire sans coup férir! Le pape se rend prisonnier; sa bannière tombe, et les Espagnols arborent les couleurs de leur maître. — Au cours de ces événemens, Michel-Ange était à Florence, où régnait un mécontentement général que des émeutes intermittentes faisaient passer de l'état chronique à l'état aigu; la nouvelle de la prise de Rome met le feu aux poudres, on chasse les Médicis, la république est rétablie. C'était compter sans la réconciliation du pape avec l'empereur devenus en peu de temps les meilleurs amis du monde. Vainement l'intérêt de l'Italie et la politique de ses prédécesseurs conseillaient la résistance, Clément VII courba la tête et se soumit. Ce même Clément VII, qui n'a pas d'ennemi plus cruel que Charles-Quint, lui fait la cour pour pouvoir placer Alexandre de Médicis à Florence, et Charles-Quint donne sa fille à ce bâtard du pape. Le Médicis ne voyait que Florence, et

pour lui Rome ne venait qu'en seconde ligne. Qu'était-ce que l'indépendance de la papauté contre la possession garantie de Florence? Les mêmes troupes qui, après avoir dévasté Rome, s'étaient dirigées sur Naples furent rappelées en Toscane pour s'y tenir à la disposition du pape, et de ce jour date la lutte dont le terme fut aussi la fin de la liberté florentine. Il importait à Charles-Quint de supprimer cette république indépendante, toujours prête à se déclarer pour la France qu'il exécrait et de mettre à sa place une maison souveraine relevant directement de lui. Une partie de la bourgeoisie, plus circonspecte et pressentant le tour que les choses allaient prendre, inclina dès l'abord du côté des négociations, mais les plus violens ne tardèrent pas à l'emporter. Il fut donc résolu qu'on se défendrait jusqu'à la mort. A la tête des belliqueux se signalait surtout Michel-Ange, rompant en visière aux souvenirs d'un passé qui le rattachait aux Médicis et quittant ses protecteurs de la veille pour se ranger parmi leurs ennemis. Trois ans dura la bataille à travers toutes les manœuvres de la trahison, tous les coups de force et tous les artifices de la diplomatie. Manœuvres, coups de force, artifices, autant d'huile versée sur le feu. Les passions s'irritent, s'entre-croisent, les caractères se développent en intensité, en grandeur. L'Italie crevait de talens, d'audace, de science, de poésie, de richesses, de galanterie, quoique déchirée par de continuelles guerres intestines, et quoiqu'elle fût le rendez-vous de tous les conquérans qui se disputaient ses plus belles contrées. Quel émouvant spectacle que celui d'un peuple qui lutte et meurt pour sa liberté! Italiens contre Italiens, a-t-on dit; rien de moins juste. Les Italiens qui défendent la ville sont des Florentins d'antique souche, solidement appuyés sur le sol national; ceux qui l'attaquent sont confondus avec des Espagnols et des Allemands et forment le ramas impérial. Michel-Ange faisait partie du conseil de guerre, et tout de suite il voulut qu'on s'occupât des fortifications; Capponi, le premier des trois gonfaloniers, émit l'avis contraire; à l'en croire, aucun péril prochain ne motivait une démonstration si grave. Capponi était de la faction des aristocrates, qui se déclarait contre l'alliance avec la France, politique du parti adverse. Et, cette alliance ainsi que les fortifications étant votées, il lia sur-le-champ de secrètes intelligences avec le pape et s'efforça d'entraver les travaux de Michel-Ange. Ainsi, tandis qu'à Pise, à Livourne, celui-ci construisait des redoutes, tandis qu'il consolidait la défense de Ferrare, Capponi faisait à Florence interrompre les opérations et mettre de côté le matériel. Un tel état ne pouvait se prolonger; Capponi fut renversé, et Carducci, son successeur, eut beau s'évertuer, Florence n'en fut pas moins réduite à repousser avec ses seuls moyens d'action le double assaut d'un pape résolu à sou-

mettre la ville à tout prix et d'un empereur réputé le plus puissant prince de l'Europe ! Épisode digne de remarque, Catherine de Médicis, alors âgée de neuf ans, était restée comme otage aux mains des patriotes, et Clément VII, son oncle de la main gauche ou, pour parler plaisamment la langue de Brantôme, *son oncle en notre dame*, l'ayant fait réclamer, un nommé Baptiste Cei demanda qu'elle fût exposée entre deux créneaux au feu de l'artillerie ennemie. Bernard Castiglione alla plus loin, et, dans un conseil tenu pour aviser à terminer les affaires, il déclara que, loin de remettre Catherine au pape, on devait la livrer aux soldats pour la déshonorer. A neuf ans une Italienne a de la mémoire. Il est donc permis de croire que plus tard les impressions ressenties pendant ces jours d'épreuves eurent leur contre-coup, et que l'héritière des Médicis, une fois en possession du pouvoir royal, ne négligea pas une occasion de se ressouvenir de l'outrage infligé à la jeune fille.

Ce n'était plus qu'une question de temps et d'argent. Néanmoins, lorsque Michel-Ange revint de Ferrare, les affaires n'étaient pas encore si désespérées. On attendait toujours l'intervention de la France et de Venise, on se flattait même de traiter directement avec Charles-Quint en laissant le pape de côté, sans compter qu'on avait pleine et entière confiance dans l'armée de Malatesta Baglioni, général de la république. Michel-Ange courut aux remparts de San-Miniato. C'était, nous le savons, un de ces hommes au service comme à la hauteur de toutes les circonstances. Peintre, sculpteur, architecte, poète, il fabriquait lui-même les outils qui lui servaient à travailler le marbre ; à Carrare, il s'improvisait casseur de pierres, inventait, menuisait ses échafaudages pour la chapelle Sixtine, et se construisait des machines pour le transport et le dressage de ses statues. L'heure présente réclamait un ingénieur, et Florence en lui eut son Vauban (1). A peine descendu des remparts de San-Miniato, il se remettait à peindre sa *Léda*, se reprenait en cachette à ses études pour le tombeau des Médicis, laissant l'art et la politique se combattre et se contredire en sa personne, et ne souffrant

(1) Cette prodigieuse puissance de rayonnement, échue en partage aux grands artistes de la renaissance, est un fait désormais trop connu pour qu'on y insiste. Peut-être cependant n'était-il pas sans intérêt de le voir une fois, non plus traité de façon toute abstraite et selon les lois ordinaires de l'esthétique, mais pris sur le vif en pleine histoire. Michel-Ange, né en 1474, mort en 1564, passe, tant à Florence qu'à Rome, soixante ans au centre de tous les travaux ; ses œuvres capitales : — les fresques de la chapelle Sixtine, le tombeau des Médicis dans l'église de Saint-Laurent, son plan de la cathédrale de Saint-Pierre, son *David* de la place du marché à Florence, son *Moïse* du monument de Jules II, — suffiraient seules à remplir une vie d'artiste, et tout cela ne comprend qu'une partie de son activité, entraîné qu'il est par son tempérament robuste et de feu vers toutes les querelles politiques et religieuses qui passionnent l'Italie et le siècle.

aucune gêne d'immortaliser comme sculpteur ces ennemis contre lesquels il défendait la liberté de sa patrie. Cependant les troupes espagnoles s'avançaient sous la conduite de Philibert d'Orange, et Malatesta Baglioni devait les rencontrer à mi-chemin devant Pérouse. Alors insidieusement le pape intervint. Clément VII connaissait les prétentions de Malatesta sur Pérouse; il eut l'air de les accueillir, promettant d'ailleurs que Florence serait épargnée, et le général se replia; même jeu devant Arezzo, d'où la garnison se retira sans résistance. La ville, ainsi découverte, n'avait qu'à pourvoir elle-même à sa défense. Les soldats, tant citoyens armés que mercenaires, ne manquaient point; ce qui faisait défaut, c'étaient les vivres. La famine d'abord, puis la peste, et brochant sur le tout l'exaltation, le fanatisme des combats suprêmes. Si Florence fût ainsi tombée, sa chute, comme telle catastrophe de l'ordre naturel, n'aurait au moins rien eu que de lamentable; mais la trahison s'y mêla comme il fallait s'y attendre dans un pays où la trahison était un principe d'état. N'oublions pas que nous avons affaire à une politique dont Machiavel avait dressé le code, et que l'histoire de ces temps rapportée au point de vue de la probité paraîtrait un roman impossible. Le général au service de Florence, après avoir dûment stipulé la validation de ses droits sur Pérouse, s'entendit avec le pape pour lui livrer la ville qu'il avait à défendre. Michel-Ange pressentit le coup : sa position de membre du conseil le mettait à même de voir clair dans les actes de ce fourbe; l'évacuation d'Arezzo, survenue au lendemain de l'abandon de Pérouse, ne laissait subsister aucun doute. Baglioni se jette dans la ville avec ses troupes, la bourgeoisie s'émeut, on se sent perdu, et la populace demande à grands cris la restauration des Médicis. Florence est aux mains des traîtres et des insurgés; Michel-Ange sait ce qui l'attend au retour de ses anciens maîtres, et pour leur épargner dans l'avenir le remords d'avoir fait pendre un si grand homme, il monte à cheval et s'enfuit au galop avec deux de ses amis. Ordre était donné de ne laisser sortir personne; quelques gardes pourtant le reconnaissent : « C'est Michel-Ange, s'écrient-ils, un des Neuf. » La porte aussitôt s'ouvre devant lui, et le voilà gagnant la montagne et courant sur Venise. Deux sonnets dédiés à Dante, qui se retrouvent dans ses poésies, semblent se rattacher à cette date; peut-être les écrivit-il à cheval à travers monts, et peut-être à Venise dans sa retraite, d'où les prévenances multipliées du doge et de la noblesse ne réussirent pas à le tirer. « Ingrate patrie! éternelle empoisonneuse de ton propre destin, tu ne te lasseras donc point d'abreuver de la pire amertume le cœur de tes meilleurs enfans? Et s'il en faut une preuve, je dirai son exil sans exemple, l'infâme exil d'un homme dont la grandeur dépasse tous

ceux qui jamais ont vécu sur cette terre! » Ainsi finit le deuxième de ces sonnets.

IV. — MICHEL-ANGE, DANTE ET GIOTTO. — LE TOMBEAU DES MÉDICIS.

Il aimait, vénérait Dante, et savait par cœur des chants entiers de *la Divine Comédie*, l'œuvre la plus inspirée, la plus calculée du génie humain, mortel effort de science et de passion concentrée dont nul mieux que lui n'était né pour s'approprier les résultats. Dante, Giotto, Michel-Ange, trois noms et trois hommes qu'on ne sépare point! L'essor nouveau imprimé à la vie intellectuelle, de la poésie devait passer à la peinture et régénérer l'Italie. Des perspectives inconnues s'ouvrent à l'œil sur les hauteurs comme dans les abîmes de l'existence. Un homme s'est rencontré qui de son autorité privée cite à son tribunal le passé, le présent. Aux figures qu'il évoque, — visions de l'enfer, du purgatoire et du paradis, — son jugement s'attache en traits de flamme, impérissables comme les stygmates de la foudre dans le roc. Giotto reproduit sur le mur d'une chapelle de Florence l'image du jeune Alighieri, et trois vers immortels du *Purgatoire* ont payé la dette du poète; plus tard le peintre et le poète se rencontrent à Padoue, et Giotto recule effrayé devant cette face émaciée, flétrie, dont les épreuves de l'exil ont déjà fait la médaille d'airain que nous connaissons; enfin un jour que, travaillant à ses cryptes d'Assise, Giotto s'est endormi, il voit en songe l'esprit de Dante qui lui indique comment et dans quel ordre il lui faut disposer et peindre ses personnages. Nous avons dit plus haut ce que nous pensions de ces légendes; toutes ont du vrai, même alors qu'elles ne sont que de simples inventions. L'esprit de Dante qui se montre ici dans un rêve, c'est le souffle de poésie qui pénètre, anime et transfigure l'Italie entière. A Florence comme à Sienne, partout se montre à nous l'épopée mystique représentée en fresques merveilleuses sur tous les murs des couvens, des églises, des *campi santi*. Ce n'est point Raphaël qui jamais eût oublié cette grande figure de Dante : regardez plutôt *la Dispute*, *le Parnasse*; et Michel-Ange, qui mieux que lui s'en inspirera, qui d'une main plus large remuera l'infini domaine de son puissant compatriote? Le Caron du *Jugement dernier* n'emprunte au paganisme que son nom et relève pour tout le reste de la démonologie catholique; c'est un vrai diable de la troupe de Satan : « Caron, diable d'enfer, les attire autour de sa barque par le flamboiement de ses yeux et frappe de son aviron quiconque essaie de monter à l'abordage. » Tel est le Caron décrit par le poète au troisième chant de l'*Inferno*, tel aussi celui de Michel-Ange; voyez les yeux : *Occhi di brazia!* Pas un trait ne manque à l'effroyable

exactitude du tableau, la copie vaut l'original. « Le jour où l'art italien cessera de marcher avec Dante, l'art italien cessera d'être, » disait le grand peintre Cornelius. Pendant que Léon X vivait encore, les Florentins voulurent qu'on leur rendît les cendres de l'illustre proscrit, et même à ce sujet fut adressée au pape une requête que Michel-Ange apostilla dans ces termes : « Moi, Michel-Ange, je me joins au vœu public, m'engageant à construire au divin poète et dans une place d'honneur un monument digne de lui. » L'entreprise n'eut pas de suite, la précieuse relique ne pouvant être retrouvée et les fouilles de Ravenne n'ayant rien produit.

Pour Michel-Ange aussi, l'heure de la proscription était venue, à son tour désormais de « monter l'escalier de l'étranger. » Il allait comparant sa destinée à celle du poète, et ce rapprochement l'aidait à se réconforter. Venise ne le conserva pas longtemps. Bientôt un vif regret le prit d'avoir quitté Florence, et, renseigné sur l'état des esprits dans l'héroïque cité de l'Arno, il résolut d'y rentrer pour prendre part aux derniers efforts de la défense; mais, hélas! à quels nouveaux désastres il assista. Revenu en novembre 1529, il vit au mois d'août de l'année suivante la ville choir définitivement. Jusqu'au dernier moment on avait espéré le secours du roi de France; une pareille intervention eût tenu du miracle, tous le savaient, et pourtant, lorsqu'en juillet 1530 la nouvelle se répandit que François Ier avait à leur retour de Madrid embrassé ses enfans à Bordeaux, les cloches emplirent l'air de leurs sonneries, et des hymnes d'action de grâces s'élevèrent de toutes les églises. La peste néanmoins faisait rage, la famine aussi; on avait mangé les chevaux et les chats, on mangea les rats; 8,000 citoyens et plus de 16,000 soldats étrangers avaient péri. Le 6 août, les portes s'ouvrirent au vainqueur; la capitulation stipulait une amnistie générale, mais où sont les actes qui jamais ont préservé les biens et la personne des vaincus? La restauration des Médicis s'accomplit sous de sanglans auspices; les loups rentraient les dents longues et la griffe aiguisée d'avance : on rechercha les chefs du mouvement, ceux dont on parvint à s'emparer furent mis à mort; Michel-Ange, qu'un pareil destin menaçait, n'y échappa qu'en se dérobant. Il se tint caché, selon les uns, chez un ami et, selon une tradition de la famille Buonarotti, dans le clocher de San Nicolo oltra Arno; il attendit là que la colère de son ancien bienfaiteur eût jeté ses feux. Le pape voulait sa perte, il reprochait à Michel-Ange non-seulement d'être un des plus violens entre les insurgés, mais aussi d'avoir poussé le peuple à démolir le palais des Médicis, accusations et mensonges qui bientôt se dissipèrent. Le pape ne se ressouvint plus alors que du grand artiste, auquel il offrit de rentrer en grâce avec les appointemens d'autrefois, à cette

seule condition que Michel-Ange se reprendrait à travailler au monument des Médicis; le pacte fut exécuté, l'artiste quitta son trou de muraille et retourna silencieusement à l'ancienne tâche désormais poursuivie sans relâche. Il ne mangeait, ne dormait plus, souffrait de vertiges, ses amis craignaient pour ses jours. Un vers de lui nous peint le sombre état de son âme, il venait de terminer sa statue de *la Nuit* assise à la fois et couchée, cet admirable corps de femme qu'enveloppe un repos si profond et dont le spectacle vous rappelle ce mot du vieil Homère : « Le sommeil dénouait ses membres. » La jambe s'étire un peu, le bras s'appuie dessus, et sur le dos de la main ployée s'incline le visage aux yeux clos; une tresse de cheveux s'épand du cou et des épaules sur la poitrine; aucun vêtement, point de voile!

La nuit, si mollement à tes yeux révélée,
O passant! dans le marbre un ange l'a taillée;
Elle est vivante et dort; éveille-la
(Si tu m'en crois), — elle te parlera!

Quelqu'un ayant, selon la mode italienne, inscrit ces vers sur la statue exposée en public, Michel-Ange répondit en faisant parler son œuvre même :

Oui, bien me prend d'être endormie,
Et mieux d'être de pierre, aussi longtemps, hélas!
Que chez nous régneront la honte et l'infamie.
N'entendre et ne voir rien est tout ce que j'envie.
Qui que tu sois, passant, ne me réveille pas,
Et si tu m'as comprise, parle bas!

Lui pourtant, il osait parler haut et même refuser, comble d'audace! refuser son concours au duc Alexandre, personnage haineux et vindicatif, qui tenait à le voir diriger les travaux de la nouvelle citadelle de Florence. C'est vrai qu'alors Michel-Ange était à Rome, mais le prince avait le bras long, assez long pour l'atteindre à distance, d'autant plus que refuser le duc Alexandre c'était aussi bien refuser le pape. Il se peut en outre que Michel-Ange se sentît de force à tout affronter, soutenu comme il l'était par le crédit dont il jouissait près du saint-père.

V. — RETOUR A ROME ET RENTRÉE EN GRACE. — PROPOS D'ATELIER. — LES PRINCES DE LA RENAISSANCE ET CEUX D'AUJOURD'HUI. — MICHEL-ANGE ET BEETHOVEN. — LA RENCONTRE AVEC VITTORIA COLONNA.

Clément VII l'avait en faveur extraordinaire, il travaillait couvert devant le pape, ne se rendait au Vatican que lorsque tel était son bon plaisir, et Clément ne se risquait en sa présence qu'avec discrétion. Un jour que, pour se donner un avant-goût de l'œuvre en

train d'exécution, il s'était glissé à pas furtifs dans l'atelier, Michel-Ange, du haut d'un échafaudage qui le dérobait aux regards de l'auguste visiteur, lui décocha comme par mégarde une planche qui pouvait l'assommer. On sait l'emportement du farouche artiste lorsque Bramante s'introduisit dans une salle que Michel-Ange décorait. C'était à son gré commettre un crime que de violer le silence et le mystère de l'enfantement. N'avait-il pas inventé de se coiffer d'une espèce de phare pour pouvoir travailler la nuit! Comme ces grelots que les fous de cour mettent à leur bonnet, il attachait à son chapeau tout un appareil de luminaire : Vasari nous raconte qu'il le surprit une fois dans cet accoutrement; mais l'importun en fut pour ses frais de curiosité : au premier pas qu'il entend près de lui grincer sur le sable, le ver luisant éteint sa lanterne; ainsi de son flambeau ou de son chapeau fit Michel-Ange, et Vasari demeura coi dans une chambre obscure. Cet homme-là ne se dérangeait pour personne, pas même pour le pape, qu'il traitait en égal et rudoyait selon la circonstance. « Ote-toi de mon soleil, » ce mot de Diogène pourrait être de Michel-Ange, et celui auquel il l'aurait adressé se le fût tenu pour dit. Cœur généreux, parole acerbe, selon qu'il voyait, il prononçait et c'étaient presque toujours les défauts qui lui sautaient aux yeux. Un autre grand Florentin que notre époque a pu connaître et qui certes eût à bon droit invoqué l'illustre descendance, Cherubini, jamais ne sut résister à cette démangeaison de lâcher un cruel sarcasme. Quant à Michel-Ange, il était féroce. « C'est une vraie pitié que ta Pitié, » disait-il à je ne sais quel statuaire, et, parlant au fils de Francesco Francia, jeune et beau garçon, il le chargeait de ce message tout aimable pour l'auteur de ses jours : « Dis à ton père de ma part que les enfans qu'il fait sont mieux que ceux qu'il peint. » N'oublions pas non plus son propos célèbre sur Titien : « C'est un coloriste, mais quel dommage qu'il ne sache pas dessiner! » Propos amer dont Händel se souvint plus tard au sujet de Gluck, et Rossini au sujet de Berlioz, lorsque, jugeant l'auteur de la *Symphonie fantastique*, il s'écriait : « Quelle chance que ce garçon-là ne sache pas la musique, car, s'il la savait, il en ferait de bien mauvaise. » Il est vrai que cette langue, souvent si prompte à la satire, s'est aussi chez Michel-Ange presque toujours trouvée prompte à l'éloge : « Ces portes-là mériteraient d'être les portes du paradis! » s'écriait-il en présence du chef-d'œuvre de Ghiberti! Mais sa franchise n'épargnait personne, et ce qu'on ne pardonne pas, il mettait à sa façon de dire la vérité une expression d'ironie où se reflétait le sentiment de sa supériorité. Toujours et partout le maître, il se faisait aider par ses élèves, et son atelier alors formait deux camps : le camp des élus (ceux qu'il estimait dignes de concourir à sa besogne) et le camp des réprouvés

ou des incapables; puis, à certain moment, élus et réprouvés, il chassait tout, et peignait seul.

Michel-Ange a travaillé sous huit pontificats, et son attitude fut toujours grave, digne, bien que parfois altière et sillonnée d'éclairs. L'empereur, le roi de France, le sultan, Venise et Florence se le disputent. Entouré d'un cercle d'élèves incessamment renouvelé, il représente aux yeux du siècle la souveraineté du grand art, une royauté qui lui valut bien des honneurs publics et des jouissances intimes, mais qu'il dut payer aussi par des amertumes sans nombre. L'envie, qui sous les traits de ses camarades d'atelier s'attachait à ses talons dès les premiers pas dans la vie, le harcela jusque dans l'extrême vieillesse. Nous le verrons pendant le règne de Paul IV vouloir se démettre et s'en retourner à Florence pour avoir eu vent qu'un Pizzo Ligori avait raconté que décidément « le pauvre Michel-Ange était en enfance,» et plus tard encore une lettre qu'il adresse en 1560 au cardinal di Carpi nous le montre exaspéré de ce qu'on l'accuse de ne plus suffire à sa tâche, et réclamant sa mise en disponibilité dans les termes les plus acerbes. Rappellerai-je sa joute avec Léonard de Vinci et les misères dont fut traversé son triomphe? Il avait, lui, à peine trente ans, et Léonard touchait à la cinquantaine; l'un et l'autre s'étaient donné pour tâche d'exécuter deux vastes cartons représentant les combats victorieux de Florence avec Pise : œuvres capitales qui semblaient, selon les contemporains, résumer en elles tout l'art italien. La ville s'était divisée en deux camps, il y avait le parti de Michel-Ange et le parti de Léonard de Vinci, ce dernier moins nombreux peut-être et moins prompt à l'escrime, puisque Léonard à la suite de ce qu'il regardait comme un insuccès quitta Florence, et de mécontentement vint en France. Et dire que de ces deux merveilles, rien n'a subsisté! Un envieux confrère, un méchant, le sculpteur Bandinelli, lacéra l'œuvre de Michel-Ange; une nuit, pendant les troubles de l'an 1512, il s'introduisit dans la salle et mit en pièces le carton. Déjà la statue de *David* n'avait-elle pas subi pareil outrage, insultée, assaillie chaque nuit à coups de pierres et sauvée seulement d'une destruction complète par la protection de sentinelles apostées sur place? Tant d'animosités, d'atroces haines, étaient bien pour incliner une âme à la misanthropie, et si Florence n'eut pas cette fois son Timon comme Athènes, c'est qu'il y avait en Michel-Ange des trésors de bonté et que le travail lui faisait tout oublier.

Son travail! il n'avait autre chose en vue; mieux vaudrait dire son idéal, et si bien l'idéal qu'il se refusait à faire des portraits: copier un individu lui paraissait une tâche inférieure; nous savons aussi comment ce grand atrabilaire détendait parfois ses nerfs. Il se plaisait à causer entre amis, écoutait volontiers un air de viole,

et son ironie alors tournait au badinage : dans un de ses sonnets, il se montre couché sur le dos pour peindre un plafond et se divertit à décrire l'effet comique de sa posture; autre part, il consacrera une suite d'*octaves* à raconter comment sa maîtresse s'est logée en son cœur et n'en veut plus sortir, tout cela très simplement et de ce style naïf des anciens maîtres qui se retrouve dans telle de ses peintures, l'*Enlèvement de Ganymède* par exemple; un aigle emporte vers le ciel l'adolescent, tandis que tout en bas, sur la terre, un pauvre chien aboie en regardant l'immensité où son jeune ami va disparaître. Siècle plein de grandeur et de jeunesse, tout y est en proportion, l'artiste, le monarque, les événemens; comme prêtres selon l'Évangile et souverains pontifes selon les apôtres, assurément les Alexandre VI, les Jules II, les Léon X, prêtent à dire, mais qu'on essaie un moment de ne les considérer qu'au seul point de vue d'un Raphaël ou d'un Michel-Ange, quels brillans princes!

« C'est un rare bonheur, écrit M. Herman Grimm, que la rencontre d'un grand siècle avec un grand génie. Un homme naîtrait aujourd'hui doué de facultés pareilles, doué de cette puissance indomptable, qu'il ne trouverait rien de ce que cet homme (Michel-Ange) a trouvé; dès lors qu'adviendrait-il? » Ici un parallèle se présente : prenons Beethoven et donnons pour milieu au développement de son génie un autre siècle, prêtons-lui d'autres hommes pour contemporains, sans doute son génie n'en sera ni plus vaste ni plus profond, mais son âme y gagnera de ressentir moins la misère de l'existence. Et par misère remarquez que je n'entends point simplement parler du manque d'argent, la vraie misère pour Beethoven fut de vivre méconnu, délaissé du public de son temps, de n'avoir affaire qu'à des princes incapables de le comprendre. Avoir devant soi la haute mer, y naviguer à pleines voiles, lutter contre les vents, la tempête et toujours, à travers les mille périls qui vous assiégent, garder la conscience de sa force et voir les autres s'agiter à distance dans le sillon que votre barque a creusé, tel fut le sort de Michel-Ange, du divin Michel-Ange, comme on l'appelait! Beethoven n'eut jamais à se mesurer avec le libre océan, il lui fallut, pauvre rameur, louvoyer avec sa galère entre d'étroits courans et souvent rester ensablé; trop fier pour crier au secours et n'attendant rien que de son courage. Ce qui manqua à Beethoven, c'est un Laurent le Magnifique, un Jules II, une Vittoria Colonna. Michel-Ange eut tout cela : nature de granit où « l'éternel féminin » marqua sur le tard son empreinte.

Il venait de terminer les travaux de la Sixtine et commençait à s'engager dans le labyrinthe de tribulations dont le monument de Jules II nous raconte l'histoire, lorsqu'elle et lui se rencontrèrent.

Michel-Ange, à cette époque, avait soixante-deux ans, Vittoria quarante-quatre. On a judicieusement observé que dans les œuvres poétiques de Michel-Ange s'affirme le côté tendre, et même, si l'on veut, féminin de sa nature, tandis que dans ses œuvres de peinture et de sculpture c'est le contraire qui arrive. Autant nous en pourrions dire de son commerce avec Vittoria Colonna. Au nombre de ses poésies, presque toutes dédiées à la noble dame, il en est une où ce caractère de douceur est surtout exprimé : je veux parler de ce sonnet dont une image empruntée à la statuaire a fourni le motif, et dans lequel Michel-Ange se représente comme un modèle de grossière étoffe qui par l'effort d'une main délicate va s'amender, s'assouplir et se transformer. Sur le chapitre de leur tendresse et de leur constance mutuelle, Condivi ne tarit pas; l'élève nous raconte à ce sujet les choses les plus édifiantes : il recevait à chaque instant des lettres pleines de sentimens nobles, et lui-même y répondait par des sonnets pleins d'émotion, si bien qu'elle eut un jour à le supplier de modérer ses ardeurs qui venaient les troubler, elle jusque dans ses recueillemens du soir, lui dans ses matinées de travail à Saint-Pierre; mais un tel penchant n'était point de ceux que la volonté gouverne, et la grande dame, au cours de ses fréquentes absences, ne se serait pas une seule fois rapprochée de Rome sans se détourner un peu de son chemin pour rendre visite au grand artiste.

VI. — VITTORIA COLONNA. — SES ANCÊTRES. — SON MARIAGE, SON VEUVAGE ET SES ÉLÉGIES.

En allant d'Albano à Frascati par Castel-Gandolfo, vous apercevez la petite ville de Marino grimpant sauvage et pittoresque, avec ses toits grisâtres et ses arbres rares, le long d'une de ces montagnes qui enserrent la vallée de la Terentina et que domine un château féodal aux tours croulantes. Un bois épais, dont il ne reste également plus que les ruines, couronnait jadis ces hauteurs et descendait jusque sur le bord du bassin où dorment les eaux profondes du lac Albano. Là naquit en 1490 Vittoria Colonna. Origine plus brillante ne se pouvait souhaiter; par sa mère, qui était Feltre, elle appartenait aux ducs d'Urbin, et pour père elle avait Fabrizio Colonna, un des tacticiens les plus renommés de son temps, celui-là même que Machiavel, dans ses *Dialogues sur l'art militaire des Romains*, charge de faire la leçon. Il faudrait se reporter au sein de la Rome du moyen âge pour apprécier ce que c'était que cette race des Colonna, toujours et partout alors inévitablement mêlée aux destinées de la ville éternelle; dans toutes les querelles de l'empire

avec la papauté, de la noblesse avec le peuple, du saint-siége avec les hauts barons, vous la rencontrez, tantôt embastillée derrière les remparts de ses forteresses imprenables, tantôt hardiment tenant la campagne, tour à tour victorieuse, proscrite, excommuniée, et ne pliant jamais ni devant le péril, ni devant la mort. Ils se montrent aux jours les plus reculés et déjà formidables aux papes. Au XIIe siècle, le peuple les taille en pièces, démolit leurs donjons, mais sans pouvoir abattre leur puissance; et de même qu'alors, dans ce duel de la croix avec l'épée, l'implacable adversaire de Barberousse, Alexandre III, fulminait contre eux l'anathème, de même il en sera de papes en papes jusqu'au XVIe siècle, où la féodalité perd sa raison d'être au moment où l'art de la guerre se transforme. Leur arrivait-il par hasard de s'accorder avec le pape, vite ils profitaient de cette trêve pour se ruer sur le peuple de Rome. Lisez dans Pétrarque l'épopée de Stefano Colonna pleurant comme le vieux Priam la perte de ses fils et de ses petits-enfans tués à l'attaque de la porte San-Lorenzo pendant la république éphémère de Rienzi! Leurs citadelles, en quelque sorte, se donnaient la main; de ces places fortes, dont quelques-unes, — le château de Palestrina par exemple, — étaient inexpugnables, ils lançaient en plaine des corps d'armée et, comme chefs des gibelins, livraient aux papes des combats souvent victorieux.

Telle était la famille d'où sortait Vittoria. Elle avait encore presque l'âge d'un enfant lorsque ses parens la fiancèrent à don Ferrante d'Avalos, qui devint plus tard marquis de Pescaire, gentilhomme napolitain de haute race espagnole; mais ce mariage, tout politique, ne devait avoir lieu qu'après le changement des circonstances qui le motivaient à cette époque. Le 27 décembre 1509, l'union fut célébrée dans le château et l'île d'Ischia, que les d'Avalos possédaient en fief, et dont la comtesse de Francavilla, tante de Ferrante, faisait les honneurs. L'inventaire du trousseau de la mariée, dressé à cette occasion, ne laisse pas d'avoir son intérêt au point de vue des mœurs et des usages du temps, et nous y remarquons parmi les objets d'ameublement « un lit à la française avec rideaux et baldaquins en soie cramoisie à larges bandes d'or, plus trois matelas, une couverture de soie pareillement cramoisie et de même travail, et quatre oreillers assortis. » Au nombre des vêtemens de la jeune épouse figurent « trois splendides robes; l'une de velours violet, les deux autres de brocart noir et cramoisi. » La dot fut de quatorze mille ducats, et les présens du fiancé, — diamans, perles et pierreries, — ne s'élevèrent pas à moindre somme : une croix de diamans, avec sa chaîne d'or, comptait à elle seule pour mille ducats. Les premières années s'écoulèrent heureuses et calmes, tantôt à Ischia, tantôt à leur villa, au pied du mont Saint-

Elme, où les jeunes époux vécurent en rapport avec tout ce qu'il y avait aux environs d'artistes, de savans et de poètes distingués : Bernard Tasse, le père de Torquato, Sannazzar, l'historien Paul Jove. L'idylle cependant dura peu. La France et l'Espagne se disputaient alors le royaume de Naples sur tous les champs de bataille de cette Italie dont un grand et puissant pape, qui bien mieux que Léon X, son successeur, méritait de donner son nom au siècle, Jules II, ressentait les misères au fond du cœur; mais c'était la triste loi du temps d'avoir toujours à changer d'alliance et de ne pouvoir combattre les Espagnols qu'avec l'aide des Français, quitte à s'arranger le lendemain des Espagnols pour chasser les Français. Opposer à l'étranger une digue en se servant de l'étranger, tâche impossible où se consuma l'effort d'un Jules II. Sujet du roi d'Espagne, qui depuis 1503 régnait sur Naples, et gentilhomme, Ferrante d'Avalos ne pouvait manquer au rendez-vous; il y vint avec Fabrizio Colonna, le père de Vittoria, dont, à dater de cette heure, l'existence allait s'assombrir. A Ravenne, où notre Gaston de Foix paya la victoire d'une mort héroïque, Colonna et son gendre, le marquis de Pescaire, furent blessés et faits prisonniers. Ce désastre, on le suppose, réagit cruellement sur Vittoria, retirée alors dans Ischia. Elle-même a pris soin de nous dire quand la nouvelle lui parvint et de nous mettre au courant des circonstances: « C'était un jour de Pâques, par un ciel triste et couvert, et tandis que l'Averne mugissait et que les Néréides du rivage semblaient pleurer. » Bientôt pourtant, à l'idée que son mari n'était que blessé, la noble affligée reprit courage. Pour la première fois elle accorde sa lyre et rime au cher absent une de ces poésies alambiquées, sentimentales, avec jeux de mots et *concetti*, fort à la mode en Italie depuis Pétrarque. C'est ainsi que nous l'entendons se plaindre du sort des pauvres femmes vouées au chagrin, à l'angoisse, pendant que ceux qui leur sont chers s'exposent aux périls de la guerre : « Qui s'appelle d'Avalos ou Colonna sait entreprendre avec l'adversité une lutte corps à corps et sans trêve. Quitter Vittoria, c'est quitter la victoire, et jamais il ne sera bien que des êtres unis pour la vie se séparent durant la vie. » Au reste, la captivité du jeune marquis n'eut rien de terrible, il ne tarda pas à se remettre, et ses blessures s'arrangèrent juste à point pour lui valoir ce compliment de la duchesse Isabelle de Milan : « Je voudrais être un homme, monsieur le marquis, ne fût-ce que pour recevoir comme vous une balafre en plein visage et voir ensuite si les cicatrices me siéraient aussi bien. » Ce repos si doux, cette halte dans l'oasis du ménage, n'eut qu'un moment. Le siècle poussait à l'action, et Pescaire n'était point d'humeur à s'y dérober. Un simple fait témoignera du prestige que ses

talens d'homme d'état et sa renommée militaire exerçaient. Lorsqu'au milieu du désarroi politique où la fortune de Charles-Quint l'avait jeté, Clément VII se rapprocha de la France, le marquis de Pescaire fut le premier que les nouveaux alliés cherchèrent à gagner : payer sa défection au prix d'une couronne ne leur parut point trop exagéré. Il est vrai que cette couronne de Naples qu'ils offraient bénévolement ne leur appartenait pas. Pescaire refusa, et Vittoria, en récompense de sa noble attitude, lui écrivit qu'elle ne se souciait pas d'être reine et préférait être la femme d'un homme dont, pendant la guerre comme pendant la paix, la valeur ni la dignité ne s'étaient jamais démenties. Qui sait si par la défection d'un tel chef les choses à Pavie n'eussent point pris un autre cours? Toujours est-il que cette victoire, enlevée de compte à demi avec le connétable de Bourbon, dont il avait dédaigné d'imiter l'exemple, ne lui porta pas bonheur. Blessé grièvement sur le champ de bataille, il eut en outre à souffrir de l'abandon et de l'ingratitude, et, lorsqu'il mourut quelques mois plus tard, on parla d'empoisonnement.

Vittoria venait de traverser les épreuves les plus douloureuses : elle avait, au cours des années précédentes, perdu son frère aîné, puis son père, puis sa mère; partie de Naples en toute hâte à la nouvelle du malheur qui la menaçait, elle se rendait à Milan quand elle apprit à Viterbe la mort de son mari. « Sa vie fut l'aliment de ma faible vie, pour lui j'étais née, à lui j'appartenais; pourquoi ne suis-je pas morte pour lui ! » De cette époque procèdent la plupart de ses poésies qui, jointes au caractère souvent épique de sa destinée, à la force d'âme qu'elle déploya, ont entouré son nom et sa personne d'une sorte de consécration légendaire. Vittoria Colonna représente assez bien l'idéal de la veuve éplorée. La plaintive Élégie, telle qu'on nous la définit, « en longs habits de deuil, » c'est elle comme on se la figure, elle comme l'entrevoient dans leurs souvenirs ceux de nous que hantent les fantômes de l'histoire. La douleur qu'elle ressent de la perte de son époux, la gloire dont rayonne sa dépouille héroïque, lui deviennent une source inépuisable d'inspiration. Immortaliser, déifier cette idole sera désormais l'unique but de ses actes et de sa pensée.

A Rome, au palais Colonna, situé derrière l'église des Saints-Apôtres, un portrait de Muziano nous raconte la femme : une taille élancée, des yeux éclairés d'une flamme douce, un visage aimable, des traits fins, le nez mince, effilé, les cheveux d'un blond presque roux. La robe est vert de mer avec une chemisette de tulle autour du sein; sur le col et dans les cheveux des perles. A trente-cinq ans, avec sa situation et sa fortune, l'illustre veuve n'aurait

eu qu'à vouloir pour contracter un nouveau mariage; elle écarta tous les prétendans. Se trouvant seule et sans enfans, son premier mouvement fut de prendre le voile. Clément VII lui désigna le couvent des Claristes, non sans recommander aux religieuses et sous peine d'excommunication de s'opposer à toute espèce d'engagement irrévocable. Elle y vécut assez paisible jusqu'au jour où l'entrée des troupes impériales et le pillage de Rome la forcèrent d'aller chercher un asile dans Ischia, qu'il lui fallut bientôt quitter à cause de la peste venue à la suite des armées. Arpino, petite ville des Abruzzes et patrie de Cicéron, lui offrit alors un refuge, puis elle rentra pour quelque temps à Rome attendant de retrouver son cher golfe de Naples dès que les événemens le permettraient. Ainsi l'arrière-saison de sa vie s'écoula tantôt à Ferrare, tantôt à Viterbe au couvent de Sainte-Catherine. Son esprit semblait s'affermir au milieu des troubles politiques, étant de ceux auxquels le deuil sied mieux que la joie. Tout entière à son élégie, au cher et unique absent, et dialoguant avec lui d'un monde à l'autre, elle tira de sa lyre des méditations, des contemplations, des recueillemens et des harmonies poétiques dont les contemporains furent ravis et que bien des gens admirent encore aujourd'hui par ouï-dire. Cette poésie, nous la savons par cœur, c'est le sonnet de Pétrarque avec ses raffinemens et ses subtilités, son mysticisme, son symbolisme et ses allégories. Seulement, au lieu d'une femme qu'on vous montre parcourant les cycles infinis de la transfiguration, vous avez un homme, au lieu de la divine Laure, don Ferrante d'Avalos : « Soleil tout rayonnant de gloire, vision céleste dont l'éclat réchauffe l'âme et la féconde! Où sont-ils les beaux jours d'Ischia, lorsque le bien-aimé rentrait victorieux de ses campagnes? Hélas! maintenant tout est douleur et chagrin! »

Sept ans dura cette complainte, cette consécration de toutes ses heures à la chère mémoire : « Vainement j'avais espéré que le temps apaiserait ma nostalgie ardente! » Ce n'est point seulement son âme qui souffre, son triste corps aussi languit et change, et le cri de la nature perce à travers l'apprêt de la chanson. « Regarde, c'est moi! Combien, hélas! le cruel chagrin m'a défigurée, toi-même ne me reconnais qu'à ma voix, car de mes yeux, de mon visage et de mes cheveux s'est enfui ce que tu nommais ma beauté. J'étais si fière de croire à tes discours, de voir à quel point j'étais chère à ton cœur! Aussi maintenant peu m'importe que cette beauté se soit à jamais évanouie, puisque toi tu me manques, toi pour qui seul je me sentais heureuse d'être belle. Qu'importe la beauté, que me font tous les autres biens dès que je ne puis plus les partager avec toi! » Le langage est élégant et correct, mais trop souvent

tourne à la phrase, au pathos. Vous croiriez contempler Artémise drapée dans ses voiles funèbres et serrant contre son cœur l'urne tragique : poésie sans originalité comme sans naturel, poésie *voulue*.

VII. — LA POÉSIE LYRIQUE ITALIENNE AU XVIe SIÈCLE. — COMMENT LAURENT LE MAGNIFIQUE DEVINT POÈTE. — LES POÉSIES DE MICHEL-ANGE. — ELLE ET LUI. PLATONISME.

Tout le lyrisme italien de la renaissance en est là. Tout le monde alors fait des vers; les savans, les prélats, les capitaines s'en escriment. Nul besoin d'ailleurs d'être poète; il suffit de s'abandonner au flot limpide, harmonieux de cette langue qui, avec ses rimes faciles, ses cadences et ses redondances, ne demande pas mieux que de se charger de toute la besogne, à peu près comme un instrument qui chanterait tout seul, sous la main du premier venu, des airs que le vulgaire confondrait aisément avec ceux de Mozart (1). Les poésies grecques et latines de Politien sentent l'huile de lampe beaucoup plus que la rose de Pœstum; mais qu'il plaise à ces platoniciens, à ces humanistes d'accorder leur luth sur le mode italien, et vous serez émerveillé de la quantité d'aimables choses qu'ils vont vous chanter sans y croire. Laurent le Magnifique nous raconte lui-même comment l'idée le prit d'aller se promener au pays du Tendre et d'y visiter la source aux sonnets d'amour. « Une jeune dame était morte dans la ville; lorsque son corps fut porté en terre, le visage découvert, tous ceux qui l'avaient connue et admirée l'accompagnèrent. C'était à qui, une dernière fois, contemplerait ce doux et beau visage où la mort même semblait aimable. A cette occasion, tout l'esprit des Florentins et toute leur éloquence se donna cours, aussi bien en prose qu'en vers. Je composai pour ma part deux sonnets et, voulant encore augmenter l'intérêt de la chose, je me montai la tête pour me persuader que j'avais aimé cette noble personne et que je venais de perdre en elle l'objet de ma plus fidèle tendresse. Je m'efforçai d'éveiller dans mon âme tout ce qu'elle pouvait contenir d'émotion commu-

(1) Laurent de Médicis loue quelque part l'organiste Squarcialupi d'avoir fait de la musique une quatrième grâce : *Quartam sibi viderentur Charites musicam adscivisse sororem.* Cette souriante poésie de la renaissance, toujours accorte et prête à se donner par surcroît, elle aussi, n'est-elle pas une quatrième grâce venue en lignée directe de Pétrarque. Dante est le dernier homme du moyen âge, et Pétrarque, — le plus cultivé des esprits, un Cicéron pour sa vaste intelligence, presqu'un Rousseau pour son vif sentiment de la nature, ermite à Vaucluse et répandu dans toutes les cours d'Europe, républicain que festoient tous les princes, allant de saint Augustin et de saint Jérôme à Virgile, amoureux, croyant, sceptique, troubadour, toujours en contradiction avec lui-même et toujours d'accord et s'agitant, — Pétrarque est le premier homme de la renaissance.

nicative, et, grâce à cette imagination, je réussis à m'éprendre à mon tour d'une autre belle non moins digne d'hommage et d'admiration passionnée. » A ces natures qu'enflamme le souffle de la renaissance, mobiles en leurs joies comme en leurs douleurs, sans cesse travaillées d'une fièvre d'idéal, prêtez comme moyen d'expression la langue italienne, et les sonnets, les élégies, les dithyrambes, déborderont. Les peintres, les architectes, les sculpteurs, se mettront à pétrir cette glaise, et les orfévres à ciseler ce clinquant, que bien des critiques prendront ensuite pour de l'or. Le charme de cette poésie italienne du XVIe siècle est tout entier dans l'illusion qu'elle vous donne : de loin, c'est quelque chose qui vient de Pétrarque et lui ressemble; de près, ce n'est qu'un moule plein de grelots, qu'une forme d'où la vie poétique s'en est allée : la cage du chantre de Laure sans les oiseaux.

Les poésies de Vittoria Colonna ne tardèrent pas à faire leur chemin; la situation particulière de l'auteur dans la société romaine, la physionomie intéressante du héros, tout contribuait à pousser au succès. Arioste, Bembo et jusqu'à l'Arétin sont unanimes à célébrer cette femme extraordinaire; mais ce qui vaut peut-être mieux que cette pluie de sonnets et de stances, c'est le simple témoignage d'un étranger qui se trouvait alors à Rome, étudiant l'architecture et la peinture aux frais du roi Jean III de Portugal. « Vittoria Colonna, écrivait ce maître Franz dit le Hollandais, Vittoria Colonna, marquise de Pescaire et sœur de monseigneur Ascanio, est une des plus illustres dames qui soient en Italie comme en Europe. Honnête et belle, pleine d'esprit et de savoir, elle possède toutes les qualités à renommer chez une femme; depuis la mort de son époux, elle mène à l'écart une vie modeste, lasse des grandeurs de son état précédent, et n'aimant plus désormais que Jésus-Christ et les études utiles; elle fait beaucoup de bien aux pauvres et donne partout l'exemple de la piété la plus édifiante. » Ce maître Franz avait connu madame Vittoria par hasard. Un de ses amis le présenta chez elle, à ce cloître de San-Silvestro au Quirinal, où le dimanche se réunissait une société de savans et d'artistes dont faisait partie Michel-Ange, retiré à Rome depuis la prise de Florence et la restauration des Médicis, et, dans la tristesse et l'amertume de son âme, poursuivant, terminant ses travaux de la chapelle Sixtine, de Saint-Pierre et du monument de Jules II. Le peintre du *Jugement dernier* et l'héritière des Colonna étaient deux natures créées pour s'entendre; des deux côtés s'affirment l'énergie et le sérieux du caractère, ce fier dédain de ce que la jouissance humaine a de transitoire et cet esprit de conséquence qui imprime à toute une existence le sceau de l'unité. Leurs poésies à tous les deux se ressemblent par le fond comme par la forme : par la forme, qu'ils em-

pruntent à Pétrarque, et par le fond, qui respire un insurmontable dégoût des choses terrestres, la même vague, profonde et constante aspiration vers l'éternel inconnu.

Les poésies de Michel-Ange se divisent en sonnets, madrigaux, chansons et tercets; l'habileté de main, le talent, ne se discutent pas : il jongle avec les images et les rimes, et si vous tenez à savoir à quel point il est lui-même atteint du mal héréditaire dont se meurt la poésie lyrique italienne, vous l'apprendrez en parcourant les quarante-huit épitaphes offertes par lui au choix d'un de ses amis, Cecchino Bracci, qui venait de perdre son fils et n'avait pour ainsi dire qu'à prendre dans le tas. Le plus souvent, c'est la circonstance qui fait le poème : son père meurt, il déplore sa perte et chante ses vertus en tercets. Dans un sonnet à Jules II, il lui rappelle les promesses faites par le saint-père à Michel-Ange et que le saint-père n'a point tenues. A Vasari, pour sa *Vie des peintres*, un sonnet, un sonnet à Luigi del Riccio pour l'envoi d'un baril de malvoisie. Assez de ces bagatelles; laissons au lyrisme du temps et du pays ces badinages, qui d'ailleurs se retrouvent partout où la littérature madrigalesque pousse sa mauvaise herbe, et ne consultons que la majeure partie du recueil qui s'adresse à Vittoria Colonna. Si l'amour platonique eut jamais sa réalisation en ce monde, ce fut à ces deux êtres qu'il le dut; « leur sublime s'amalgama, » pourrait-on dire d'eux comme Saint-Simon parlant de Fénelon et de Mme Guyon. L'âge qu'ils avaient en 1536 lorsqu'ils se rencontrèrent les prémunissait l'un et l'autre contre les ardeurs de la passion, elle surtout, si éprouvée, et dont la jeunesse avait vu si hâtivement s'évanouir ses rêves de bonheur. Déçue en ses aspirations terrestres, cette âme n'eut alors qu'à tendre vers Dieu; l'art et la religion furent invoqués comme refuge et consolation suprême. Ce n'est guère qu'en s'adressant à leurs poésies mutuelles, qu'en traduisant leur mysticisme et leurs allégories en langue vulgaire, qu'on parvient à se renseigner quelque peu sur leurs premières relations. Les âmes dès longtemps s'étaient devinées, et leur commerce une fois établi devint chaque jour plus intime et se prolongea sans un nuage jusqu'à la mort de Vittoria. Il y a même à ce sujet un mot bien touchant de Michel-Ange : « Je l'ai mainte fois entendu répéter, écrit son biographe Condivi, qu'ayant vu cette noble dame sur son lit de mort, son plus grand chagrin était de ne lui avoir baisé que la main alors qu'il aurait dû aussi la baiser au front et au visage. » *Amor intellectualis*, a dit Spinoza pour définir cet élan qui pousse l'âme vers le bien, le vrai et le beau, et rien ne s'applique mieux que cette expression au sentiment qui inspire les sonnets amoureux de Michel-Ange. J'ai parlé de Pétrarque; ne serait-ce pas plutôt le souvenir de Dante et de Béatrix qu'il

siérait d'évoquer, en tenant compte néanmoins chez les deux héroïnes de la différence d'âge et n'admettant que le mysticisme de la situation? L'homme pour qui la pierre ni le marbre n'ont de rigueur se soumet docilement à cette gêne du sonnet. Aussi quel mal il se donne, quel souci de la forme et du pointillé, et combien cette métaphysique est loin de répondre à l'idée que nous autres gens du nord nous nous faisons d'une chanson d'amour. Rien pour le sentiment, l'esprit toujours primant le cœur et la contexture harmonique l'emportant sur la mélodie; poésie de savans et d'initiés qui jamais ne sera populaire. De même que son amour se confond avec sa piété dans une absorption ineffable, ainsi tous les arts qu'il a pratiqués, la sculpture, la peinture, la poésie, se confondent en un seul art, et c'est d'elle seulement, de la divine dame que lui viennent la vie et la grâce. Il offre à sa plume bénie une page blanche afin qu'elle y daigne transcrire les principes et les instructions dont il a besoin au milieu des fluctuations de son âme. N'est-ce point elle qui l'a constamment soutenu dans «ces bleus sentiers de l'idéal où n'ont jamais cessé de tendre ses efforts de sculpteur, de peintre et de poète? » Ceux-là peuvent renoncer à l'art qui ne connaissent pas cette consécration, « car le chemin de la grâce leur est fermé. » Trouver dans tous les sens cette voie du salut est l'unique recherche du vieux poète; les passions de ses jeunes années ont jeté leurs derniers feux; il ne souhaite, ne veut que le repos, la paix en Dieu, et Vittoria lui sert d'intermédiaire pour obtenir ce souverain bien. Comment suspendrait-il un instant son hymne de gloire? Elle et lui n'ont qu'une seule âme incessamment tournée vers le ciel. Honni soit quiconque raillerait une pareille ardeur : « C'est mentir à Dieu et aux hommes que ridiculiser la vieillesse qu'embrasent les flammes du divin amour. » Flammes bien vivaces pourtant et sur la nature desquelles Michel-Ange eut parfois des illusions répréhensibles, s'il faut en croire mainte admonestation où la chaste dame lui reproche ses *envois* trop fréquens et doucement le rappelle à l'ordre et à la prière. Ces tristes loisirs qu'on lui inflige, ces vacances forcées entre deux sonnets à sa dame, il les emploie à se rapprocher du vieux Dante, et comment de pareils hommes ne se comprendraient-ils pas à travers les âges, tous les deux Florentins et bannis, tous les deux d'humeur sombre et taciturne, intrépides (1) et de la race des Titans :

En ce monde méchant, un astre radieux,
Et qui sur mon pays se leva solitaire;
Quel honneur lui pourrait jamais offrir la terre?
Seigneur, sa récompense est en vous dans les cieux!

(1) Dante, à Campaldino, se battait au premier rang de la cavalerie.

Autre part, il le nomme le plus illustre des proscrits, « un homme tel que jamais il ne s'en est vu de plus grand. » Ainsi se donnaient la main sur le seuil du monde moderne ces deux fiers représentans de la vertu, de la virilité républicaines. Se peut-il un plus beau groupe d'humanité complète? Cependant les années s'avançaient, et sur cette grave et fidèle affection allaient avoir prise les querelles religieuses qui, en Italie comme ailleurs, troublaient les âmes à cette époque.

Les chagrins de famille ouvrirent pour Vittoria l'ère des tribulations douloureuses : les Colonna, dont les exploits jadis se signalaient à toute heure, fatigués de ne plus faire parler d'eux, relevèrent la tête à l'occasion d'une augmentation d'impôt sur le sel. Paul III vit de nouveau se dresser contre lui, dans la personne d'Ascanio, frère de madame Vittoria, l'éternel antagonisme de la féodalité. Le pontife atrabilaire étouffa dans le sang l'insurrection, et, quand il eut vaincu son turbulent vassal, employa les procédures dont les papes avaient usé depuis des siècles envers tous les autres héritiers du nom, des armes et du tempérament orageux des Colonna. Proscrit et déclaré déchu de tous ses biens, Ascanio n'eut qu'à se réfugier dans les Abruzzes. Vainement l'empereur lui-même intervint pour amener la réconciliation; tant que Paul III vécut, le frère de Vittoria fut hors la loi. Sa sœur, qui s'était d'abord retirée dans un couvent d'Orvieto, seule obtint de rentrer à Rome et d'y séjourner quand elle n'habitait pas Viterbe.

VIII. — CONTRE-COUP DE LA RÉFORME SUR MICHEL-ANGE ET VITTORIA COLONNA. — TROUBLES DE CONSCIENCE. — PERSÉCUTIONS. — RETOUR A L'ORTHODOXIE. — CONCLUSION.

Mais plus sensiblement encore que ces événemens de famille les conflits religieux du temps devaient l'atteindre. On sait quelles protestations s'étaient élevées pendant tout le moyen âge italien contre les crimes de l'église et la dépravation du clergé : de Pierre Damiani, Grégoire VII et leurs contemporains, au dominicain Savonarole, les réformateurs font la chaîne. Partout l'ascétisme s'efforce de réagir contre la corruption des mœurs. Des quatre points du ciel tonnent les objurgations prophétiques, et la poésie à son tour se mêle à ce concert par la voix de Dante. Pourtant il n'est question encore que de discipline à rétablir, de vie chrétienne à reconstituer, d'abus hiérarchiques à supprimer; pour la doctrine, à peine figure-t-elle au second plan. Au XVIe siècle, c'est autre chose : plus païen que chrétien à son début, le siècle de la réformation verra dans cette Italie, en proie aux cataclysmes, les consciences

se recueillir et la papauté se retremper. L'orage qui soufflait du nord changea, retourna l'atmosphère, et plus sûrement que le protestantisme du dehors, plus que la défection de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre, le sac de Rome par les bandes espagnoles et germaniques amena cette évolution morale. Qu'on songe aux rapports intimes qui unissent à cette époque l'histoire de la papauté au développement de tous les arts, au mouvement universel de la culture en Italie, et qu'on se représente ce que furent pour la papauté comme pour les arts ces abominables journées de pillage, de tuerie et de dévastation qui s'appellent le sac de Rome, et vous remettent en mémoire les horreurs du siége de Jérusalem par Titus. Ce fut comme un coup de foudre qui vint clore l'ère joyeuse des Raphaël, des Arioste; adieu ce beau rêve d'antiquité, de philosophie, de platonisme et d'humanisme! La question religieuse renaît plus vivace; elle agite, passionne les esprits et les âmes. Catholicisme et protestantisme, il n'y eut désormais plus d'autres sujets d'entretien dans ces hautes réunions qui naguère ne s'échauffaient que pour la littérature et les arts. L'esprit de réforme, sinon de la réforme, gagna peu à peu du terrain, on vit des hommes tels que le cardinal Contarini et le cardinal Pole incliner à la conception de Luther, touchant certains points du dogme. A leur tour, les femmes s'en mêlèrent; à Ferrare, Renée de Valois se fit calviniste, et vers 1540, un petit livre intitulé : *de la Bienfaisance du Christ* obtint partout une si grande publicité que l'Inquisition le poursuivit comme dépréciant le mérite des saints et propageant parmi les moines et beaucoup de prélats des doctrines contraires à l'orthodoxie.

Pour être toujours restées, en Italie, dans le domaine de la spéculation et n'avoir point remué les masses comme en Allemagne, ces idées eurent sur le clergé, les savans et la noblesse une influence très marquée. Vittoria Colonna et sa famille s'y rallièrent. Une de ses parentes même se signala par l'excès de son zèle théologique : j'ai nommé Julie de Gonzague, femme de Vespasiano Colonna, celle qu'on proclamait la plus belle créature de l'Italie et dont la renommée avait pénétré jusque dans le sérail du sultan de Constantinople. Mais, je le répète, ce mouvement ne sortit pas des limites d'un certain monde. Il y eut simplement des tendances, des conversations entre amis plus ou moins vives, où ces hommes distingués et ces aimables doctoresses ne s'entendaient même pas toujours. Pour enflammer pareils débats et les transporter du salon dans la place publique, il faut autre chose que des beaux esprits et des belles dames; Savonarole eût peut-être été l'homme de la circonstance, si d'avance Alexandre VI n'eût pris ses mesures en

prévision de ce qui pourrait arriver. Cet importun prédicant, dont les doctrines avaient pu un moment révolutionner Florence, on s'en était d'un tour de main débarrassé, et maintenant qu'importait à la ville éternelle, à cette reine de la politique et des arts, à cet universel réservoir de vie et des richesses, ce qui se passait de l'autre côté des Alpes? Qu'était-ce alors pour l'Italie que l'Allemagne? Un pays lointain et barbare, en proie au fanatisme le plus grossier, sans littérature nationale et n'ayant qu'une noblesse inculte, « une province de l'immense empire que le souverain ne visitait que lorsqu'il y avait à châtier des rebelles (1). » Rien ne nous dit que maintes fois, sur ce sol romain, Luther et Raphaël ne se soient pas heurtés du coude, qu'ils n'aient point échangé leurs regards en se croisant dans quelque rue, celui-ci rêvant à sa *Madone*, à *l'École d'Athènes*, à ses maîtresses, celui-là tout entier au tumulte, aux orages soulevés dans sa poitrine par la pestilence ambiante, et dont lui seul parmi ces Moabites semblait respirer l'abominable poison.

Rompre avec le pape, l'attaquer à Rome dans sa double citadelle du spirituel et du temporel, qui l'eût osé? On n'y songea seulement pas; tout ce qu'on voulait, c'était amener entre la sainte église et la réformation une de ces transactions qui ne réussissent jamais, pas plus en religion qu'en politique, et n'en sont pas moins l'œuvre toujours caressée des gens du monde. Cependant un capucin de grande importance, Fra Bernardino de Sienne, prit d'autorité la tête du mouvement. Lettrés et non lettrés, seigneurs et populaire, accouraient à ses sermons; bientôt les églises devenant trop étroites, il prêcha sur les places publiques; sa parole entraînait la foule. Écoutons un chroniqueur des capucins que cite Ranke : « Sa mise grossière, sa longue barbe descendant sur sa poitrine, ses cheveux gris, son visage pâle, émacié, et son état de faiblesse résultant d'un excès d'abstinence, donnaient à toute sa personne l'apparence d'un saint. » Ce faible de corps était un foudre d'énergie, une manière de La Mennais précurseur, qui, voyant les arrangemens devenir impossibles, jeta le masque et se révolta. Vittoria Colonna, de tout temps portée aux spéculations religieuses, nature à la fois mystique et raisonneuse, avait, quoique d'un pas discret, suivi ce mouvement. Les choses comme les personnes l'intéressaient; elle était liée avec les cardinaux Pole et Contarini, avec Sadolet, et ne tarda pas à se voir inculpée. Rome a la peau dure, ou plutôt elle fait aisément peau neuve : invasions germaniques et françaises, assauts de la réformation, quels

(1) Herman Grimm, 209.

rudes coups n'a-t-elle point parés! Elle surmonta aussi celui-là, ressaisit le glaive, et sans pitié frappa tous les dissidens qu'elle pouvait atteindre. Les amis du protestantisme, ceux qui du moins avaient adhéré mentalement à quelques-unes de ses propositions, eurent à choisir entre l'exil et le bûcher. Les plus résolus passèrent les Alpes et se livrèrent à Luther corps et âme, comme ce Fra Bernardino, le général des capucins, et Pier Martire Vermigli, chanoine des Augustins à Fiesole. Vittoria Colonna n'avait jamais eu l'idée de changer de religion, ses élancemens n'allaient guère au-delà d'une réforme dans les pratiques du culte et d'une épuration dans la morale. Elle croyait fermement que l'âme pouvait se sauver par les actes et sans l'intervention des anges et des saints. Telle est aussi l'opinion de Michel-Ange dans ses vers, et des cardinaux Pole et Contarini dans leurs lettres; mais ni Vittoria, ni Michel-Ange, ni les cardinaux ne prétendaient davantage, ils voulaient sur toute chose le bien de l'église et son unité, et plutôt que d'y porter atteinte ils se résignèrent. N'oublions pas non plus de tenir compte du rôle que joua en tout ceci l'esprit de conservatisme propre à la nation italienne, son goût caractéristique de la tradition, et son imprescriptible attachement au vieux dogme. « Les Italiens, remarque M. Karl Frenzel dans son livre sur *la Renaissance*, les Italiens se gaussent de l'église, de la papauté et de la moinerie; mais, tout en s'en gaussant, ils s'y soumettent. » Rien de plus juste, et la meilleure preuve c'est que dans cette contradiction le plus effronté des conteurs et la muse des harmonies dévotes, Boccace et Vittoria Colonna, ont pu se rencontrer. Ce joug des pratiques extérieures auquel elle se plie n'empêche point chez une Vittoria le libre essor de l'âme, et, d'autre part, Boccace, en dépit de sa littérature irrévérencieuse jusqu'au cynisme, Boccace, incrédule aux reliques, railleur impitoyable de la vie des cloîtres, mourra très benoîtement dans le sein de cette église, de ce papisme et de ce monachisme qu'il n'a cessé de bafouer. Italienne et catholique sincère, Vittoria s'efforça d'imposer silence à ses troubles d'esprit, qu'elle étouffa sous des formules de dévotion. Et si l'on voulait y regarder de près, combien d'illustres saintes qu'on vénère n'encourraient-elles pas ce blâme d'avoir émis des pensées souvent plus en rapport avec l'esprit de la réformation qu'avec la hiérarchie; n'est-ce pas Catherine de Sienne qui traitait d'abomination païenne le pouvoir temporel, et Thérèse d'Avila, sainte Thérèse, quel moyen de salut invoquait-elle sinon l'embrasement de l'être par l'amour?

Chez Vittoria Colonna vit et respire quelque chose de cette rêverie mystique, de cette religion du sentiment qui, même alors qu'elle se soumet le plus humblement aux prescriptions de l'église,

n'en conserve pas moins dans le plus secret sanctuaire du cœur une croyance à elle, un Dieu à part. Ses poésies sacrées venues après les sonnets de piété conjugale, ses *rime sacre*, comme elle les intitule, émanent de cet état de l'âme et répondent aux dispositions du moment, car la noble femme, aimée et recherchée des meilleurs de ses contemporains, — témoin Michel-Ange, — ne laissait pas de mêler beaucoup de leur esprit et même de leurs défauts à son propre fonds. L'allégorie, le contourné, le maniérisme, voilà pour les défauts; vous sentez comme un avant-goût du rococo, qui déjà de partout s'annonce : dans une poésie sur la mort du Rédempteur, tous les anges, arrondissant leurs bras en personnages d'élégie, les yeux noyés et la bouche en cœur, veulent aussi mourir, et l'auteur, déplorant son impuissance à rendre une pareille scène, gémit de n'avoir point là, dans son encrier, une goutte du précieux sang pour y tremper sa plume. Je ne veux pas dire que la sophistication et le mauvais goût soient partout. Il y a des pages d'une inspiration simple et vraie, et vous vous délectez à suivre cette belle âme qui s'épanche en discours, en thèses, dont tout homme, pour peu qu'il ait la conscience élevée, voudra s'appliquer la morale : « L'amour de Dieu nous fait passer de la froide atmosphère d'un sombre jour d'hiver à la douce tiédeur d'un printemps qui verdoie, il dissipe les nuages et réveille en nous de pieuses pensées s'enchaînant les unes aux autres comme les perles d'un collier divin. Bienheureuse l'âme qui méprise les fruits et les délices de ce monde, et n'aspire qu'à jouir au sein de Dieu de la béatitude éternelle. » Un léger souffle de protestantisme flotte dans l'air autour de vous, et vous songez à ces légendes peinturlurées de sinople, d'or et d'azur dont les Allemands enguirlandent les murs de leurs parloirs; rien des macérations ni du cilice, l'unique souci de l'âme et de sa purification : « Plus n'ai que faire d'invoquer le Parnasse ou Délos; autre est la source vers qui je tends, et le mont que je gravis à cette heure, nul pied humain sans le secours d'en haut n'en saurait atteindre la cime. » Renoncement, apaisement dans le Seigneur; tout sur cette terre où nous nous agitons n'est que mensonge, il n'y a de vérité qu'au-delà. Ce que chantent ces poésies, *le Jugement dernier* de Michel-Ange le commente, comme si tous les deux s'étaient donné le mot pour évangéliser le siècle, chacun selon son art et sa puissance. *Dies iræ, dies illa*, le siècle en effet tourne au sombre; sur cette Rome catholique et son paganisme universel, il semble que l'année 1527, l'année du siége et des événemens tragiques, se soit levée comme le jour du Jugement, et cette fresque de la Sixtine, qui pour nous n'est qu'une allégorie, pour les contemporains de Michel-Ange fut un symbole, — autre-

ment dit la figuration sublime d'un événement de la veille. Les *rime* de Vittoria ont l'émotion plus douce, plus discrète, et se contentent de rappeler d'une voix touchante les brebis empêtrées dans le vice et l'erreur. Mais des deux côtés c'est le même sentiment, et l'élégie aussi bien que la fresque n'ont qu'un but : nous montrer l'autre vie comme l'unique souci qui doive occuper et remplir ici-bas le cœur de l'homme.

Nous connaissons assez Vittoria pour comprendre que rien plus que l'esprit de révolte n'était en contradiction avec sa nature; rationaliste, mais béguine, sentant le flot monter, elle eut vite résolu de jeter par-dessus bord la libre pensée et de gouverner vers le port de refuge. Elle fit sa paix avec l'église, puis s'occupa de ses parens, de ses amis. De ce côté, bien des amertumes lui furent infligées, l'Inquisition n'épargnait personne; Ascanio, son frère, périt de mort violente, et mystérieusement aussi succomba cette belle Julie de Gonzague, tant pourchassée jadis par les corsaires de Soliman, qui la voulait dans son harem, — deux fois victimée, pauvre femme, pour sa beauté d'abord, ensuite pour ses tendances réformistes. Si cruellement que sévît l'heure présente, Vittoria ne chercha point à s'y dérober. Elle aborda le péril d'un front ouvert, aidant les uns à se sauver, consolant les autres, pratiquant partout cette œuvre de médiation et d'intercession, prérogative de son sexe. En 1544, elle quitta Viterbe et revint à Rome s'établir au couvent des bénédictines de Sainte-Anne; là elle écrivit ses dernières poésies « en toute humilité, comme il convient à sa nature infime et dans cette haute disposition d'esprit que la majesté de Dieu commande. » Michel-Ange la visitait chaque jour. On dogmatisait, on causait art et politique en tête-à-tête, quelquefois entre amis dissidens, comme eux ralliés; graves conversations où prenaient part des hommes de science et d'église, et surtout ce cardinal Pole, qui, revenu des mêmes illusions que sa pénitente, continua jusqu'à la fin à diriger sa conscience.

Je ne sais, mais involontairement on se prend à songer à l'Abbaye-aux-Bois. Non point qu'il y ait sujet de comparer Chateaubriand à Michel-Ange, ou l'aimable Mme Récamier à l'illustre personne qui fait si grande figure dans le cercle de la renaissance italienne ; mais, si vous cessez de vous occuper des proportions, si vous élargissez ou diminuez le cadre selon les besoins de l'optique, n'est-ce pas des deux côtés la même solitude, le même écœurement dans le présent, la même nostalgie du passé, de ses agitations, de ses triomphes, de ses déceptions et, disons tout, le même rabâchage de la vie au bord de la tombe? Ce fut au sein de cette intimité pleine de douceur et de mélancolie que se termina l'exis-

tence de Vittoria Colonna. Longtemps elle avait caressé l'idée d'aller en pèlerinage à Jérusalem, sa santé ne lui permit pas cette consolation. Dès Viterbe, le mal l'avait entreprise, mal plutôt moral que physique, s'il faut en croire l'opinion d'un célèbre médecin du temps, Fracastoro, qui, la voyant, s'écria : « Moi, je n'y puis rien ; soignez son âme, sinon la plus belle lumière de ce monde va s'éteindre. » Vers le commencement de 1547, l'astre pâlit et déclina. Sentant s'approcher le terme d'une existence qui, selon ses propres paroles, « parmi bien des larmes amères en avait eu quelques douces, » Vittoria se fit porter dans la maison d'une de ses parentes, et là rendit son âme à Dieu. Elle avait alors cinquante-sept ans. Cette mort devait être pour les derniers jours de Michel-Ange ce qu'avait été pour son âge mûr la ruine de Florence. Comme on vaquait aux soins pieux de l'ensevelissement, il entra, s'agenouilla, puis, après avoir une dernière fois contemplé la céleste endormie, il lui baisa la main et revint s'enfermer dans son atelier, où quelques heures plus tard Condivi le trouva tout en larmes. Ainsi qu'elle-même l'avait prescrit, Vittoria fut enterrée sous la crypte funèbre du couvent de Sainte-Anne; pas une pierre, aucun signe n'indique la place où reposent ses restes. Noble vie qui tout entière se glorifie dans l'amour! Durant les courtes félicités du mariage, sous le voile de veuve, dans l'isolement et les sombres retours de l'âge, toujours calme, digne, méditative et recueillie, se relevant de toutes ses épreuves, corrigée, épurée au souffle de l'idéal et finalement emportée au ciel comme sur les ailes d'un ange! Le poète en elle compte peu, et sur le Parnasse italien, caché qu'il est par l'ombre de Pétrarque, n'occupe guère que le second rang, et encore; mais la femme brille au premier. Cette dignité, cette élévation, semblent faites pour grandir même un Michel-Ange, dont ce n'est point le moindre honneur d'avoir vécu des années côte à côte avec une pareille muse. Créer des œuvres immortelles et ne se détendre de l'inspiration que dans le commerce d'une belle âme sœur et confidente de la vôtre, le grand Florentin eut cette fortune; mais, s'il lui fut donné d'en jouir, c'est qu'il l'a mérité, c'est qu'à toutes ses facultés, si diverses, s'en joignait une que les anciens plaçaient très haut, que la renaissance estimait encore et que nous autres ne comprenons plus guère : la vertu. Ce statuaire, ce peintre, ce poète, cet architecte, était un patriote admirable, un moraliste, et touchait d'aussi près à Marc-Aurèle qu'à Phidias. Les autres, même Raphaël, qui n'avait que des sens et du génie, n'ont eu que des maîtresses; Michel-Ange seul eut une amie.

HENRI BLAZE DE BURY.

ELLA WILSON

DERNIÈRE PARTIE (1).

V.

— Par saint George! je ne me trompe pas, c'est bien Herbert, s'écria Mac-Leod, se levant et braquant sa longue-vue sur la route qui conduisait à l'habitation.

— Eh! quand ce serait Herbert, est-ce une raison pour renverser la moitié de votre tasse de café? riposta Mac-Carthy. — Tous deux, assis sur la vérandah après le dîner, savouraient leur moka en fumant d'excellens chérouts.

— A votre aise, mon vieil ami, mais du diable si je ne suis pas heureux de revoir ce brave garçon, qui me manque depuis quinze jours, que j'aime plus que je ne m'en doutais,... et vous aussi, quoique vous en ayez.

— Moi,... Mac-Leod? Laissez-moi, je vous prie, en dehors de vos sentimentalités. Je serai bien aise de revoir Herbert Douglass. Il m'est utile, et tout va un peu de travers depuis son départ.

— Allons, Mac-Carthy, ne faites pas le cynique.

Mac-Carthy haussa les épaules, sonna Walter, et d'un geste lui indiqua la cafetière. Habitué aux allures de son maître, le major-dome répondit par une inclinaison de tête, et se retira pour exécuter cet ordre silencieux.

Quelques instans après, Herbert montait les degrés qui conduisaient à la vérandah et échangeait une poignée de main avec son oncle et Mac-Leod.

— Soyez le bienvenu, Herbert, lui dit Mac-Carthy.

Merci, monsieur.

— Vous êtes fatigué et pâli, ajouta Mac-Leod.

— Affamé peut-être, altéré pour sûr, répondit-il.

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

Mac-Carthy poussa du doigt un timbre qui se trouvait à sa portée, et Walter parut suivi de deux domestiques portant une collation froide.

— Buvez un verre de madère, Herbert.

Le jeune homme vida son verre d'un trait et s'assit devant la table qui lui était préparée; mais, malgré tout son désir d'y faire honneur, il mangea peu et seulement du bout des lèvres. Mac-Leod l'observait; Mac-Carthy, fumant silencieusement son cigare, semblait absorbé dans ses pensées.

— Herbert, dit-il brusquement, vous savez la nouvelle?

— Laquelle, monsieur?

— Le traité?

— Oui. Je l'ai apprise hier soir par M. Richard, arrivé le matin même.

— Ah! il est de retour?

— C'est ce qui m'a permis de revenir.

— Ce Richard est un habile homme, reprit Mac-Carthy, suivant sa pensée, un très habile homme, fin comme dix *Yankees* et hardi comme un Écossais. Il ira loin.

— Oui... s'il ne se casse pas le cou en route, grommela Mac-Leod.

— Et pourquoi voulez-vous qu'il se casse le cou en route? Les hommes comme lui sont comme les chats : ils retombent toujours sur leurs pattes.

— Tout dépend de la hauteur, interrompit Mac-Leod. Je maintiens mon dire, celui-là ne mourra pas d'une maladie de cœur.

— Et il fera bien, reprit Mac-Carthy; puis à quoi bon, si, comme vous le dites, il doit se casser le cou? C'est une désagréable habitude que vous avez là, Mac-Leod, de pronostiquer le genre de mort des gens. Qu'est-ce que cela peut bien vous faire? Pour moi, j'estime que M. Richard est un habile homme. Mais revenons au traité, qu'en dit-il?

Herbert raconta l'entretien de la veille, les propositions de M. Richard et l'intention de Mme Wilson de prendre conseil de M. Mac-Carthy. Ce dernier écouta en silence, puis, le récit terminé, se borna à dire : — Il est vraiment très fort, ce Richard.

Mac-Leod se leva impatienté. — Et vous, Herbert, qu'en pensez-vous?

— Du traité ou de M. Richard?

— De M. Richard?

— Mais... je pense, comme M. Mac-Carthy, que c'est un très habile homme, qu'il a fort bien dirigé les affaires de Mme Wilson, que la plantation est admirablement gérée, et que les intérêts de ces dames ne pourraient être en meilleures mains.

— Soit, je ne parle pas seulement du régisseur, qui est, suivant vous, une perfection, mais de l'homme.

— Je connais si peu l'homme que je n'ai pas le droit de le juger.

— Mais enfin vous est-il sympathique ou non? reprit Mac-Leod.

— Laissez donc Herbert en paix, interrompit Mac-Carthy; ne voyez-vous pas que vous n'en tirerez pas d'autre réponse que celle qu'il vous a faite? Et, à dire le vrai, je l'approuve. Juger sainement et impartialement n'est pas chose facile. Mais, sans plus nous occuper de M. Richard, que je connais un peu, que vous connaissez à peine, vous Mac-Leod, et qu'Herbert ne connaît pas, parlons maintenant des affaires de ma voisine et vieille amie, Mme Wilson. Les propositions faites me semblent aussi loyales qu'avantageuses. N'est-ce pas votre avis, Herbert?

— Oui, répondit le jeune homme sans hésiter. J'y ai beaucoup réfléchi depuis hier, et la réflexion n'a fait que me confirmer dans mes impressions premières.

— Vous êtes-vous dit aussi que ce traité va décupler peut-être la valeur de mes propriétés?

— Non, dit franchement Herbert,... j'avoue que je n'y ai pas pensé.

— Merci de votre superbe indifférence en ce qui me touche. Les intérêts de Mme Wilson vous tiennent plus à cœur que les miens.

Herbert rougit, mais ne répondit rien. Qu'eût-il pu dire? Mac-Carthy avait raison, il n'avait songé qu'à ce qui concernait miss Ella.

— Enfin, peu importe, reprit Mac-Carthy après un moment de silence. Si vous l'avez oublié, je ne l'ai pas oublié, moi. Il y a des mesures à prendre dont je vous entretiendrai plus tard. Cette après-midi, j'ai à écrire. — Ce disant, il quitta brusquement ses compagnons et se renferma dans son cabinet après avoir donné des ordres formels à Walter pour qu'on ne le dérangeât pas.

Herbert et Mac-Leod restèrent seuls. Ce dernier observa curieusement le jeune homme absorbé dans ses souvenirs et ses réflexions, et qui ne s'apercevait pas de l'attention dont il était l'objet.

— Savez-vous, Herbert, que, si M. Richard est un habile homme, vous ne lui ressemblez guère?

— Moi?.. oh! pas du tout. Si l'habileté consiste à se préoccuper exclusivement des intérêts d'argent et à ne rien voir au-delà ni au-dessus, je ne suis et je ne serai jamais habile. Savoir parler à chacun le langage qui lui convient est un art que j'ignore, ajouta-t-il avec amertume, et je ne suis pas au bout des mauvais tours que me jouera ma franchise.

En parlant ainsi, Herbert songeait bien plus à ce qui s'était passé à Manoa qu'aux reproches de son oncle.

Mac-Leod l'écoutait avec étonnement. Habitué à la parfaite égalité d'humeur d'Herbert, il était surpris de sa tristesse. Évidemment aussi son jeune ami était mal à l'aise sur le sujet de M. Richard. Ainsi que l'avait dit Mac-Carthy, Mac-Leod connaissait fort peu M. Richard, bien qu'il vînt fréquemment à Hilo pour consulter le planteur, auquel il témoignait en toute occasion une déférence dont ce dernier lui savait gré. Mac-Leod évitait de se rencontrer avec lui, et, lorsqu'il était attendu, il partait lui-même pour Manoa, toujours assuré du meilleur accueil de la part de Mme Wilson et de miss Ella, sa favorite, ou bien il s'enfermait chez lui avec ses insectes et son herbier. Ces jours-là, il travaillait avec rage à son grand ouvrage sur la faune et la flore havaïenne. Mac-Carthy le plaisantait sur l'impossibilité où il serait de trouver un éditeur pour une aussi volumineuse encyclopédie. Le fait est que, comme l'abbé Dangeau, qui s'écriait en apprenant un désastre public : « Tout cela n'empêche pas que je n'aie dans ma cassette deux mille verbes français bien conjugués, » Mac-Leod lui aussi était souvent tenté de dire : « Quoi qu'il arrive, j'ai là près de quatre mille variétés de plantes et d'insectes bien décrites. »

L'air hautain, le ton sec et cassant de M. Richard, ne lui allaient pas du tout. Ses entretiens avec Mac-Carthy, dans lesquels il n'était question que de prix de revient et de prix de vente, de dollars et de livres sterling, l'agaçaient, et il les fuyait. A diverses reprises, après le départ du régisseur, il avait plaint Mme Wilson et miss Ella, pour laquelle il professait une affection toute particulière, d'avoir à supporter la société constante de ce jeune homme si ferré sur les chiffres. A quoi Mac-Carthy répondait que, si M. Richard causait d'affaires avec lui, il était probable qu'il en épargnait l'ennui à ces dames et qu'il devait avoir d'autres sujets d'entretien avec miss Ella. — Il ne s'ensuit pas, ajoutait le planteur, qu'un homme qui entend parfaitement les affaires n'entende que cela. M. Richard est intelligent, il a beaucoup voyagé, beaucoup vu, et il doit connaître aussi bien le jargon qui plaît aux femmes que le langage qui convient aux hommes.

— Herbert, dit Mac-Leod, donnez-moi des nouvelles de miss Ella. En voilà une au moins avec qui il y a du plaisir à causer. Croiriez-vous qu'elle en sait aussi long que moi sur les herbacées à rhizome vivace, et que sa collection de fougères est presque aussi complète que la mienne? Quel dommage que miss Ella ne soit pas un garçon, je lui aurais légué mes manuscrits, elle eût achevé et complété mon œuvre.

Herbert sourit de l'enthousiasme de son compagnon. Il lui était difficile de se figurer miss Ella aux prises avec les manuscrits de Mac-Leod, mais son nom prononcé avait le don de caresser son

oreille, et aucun sujet de conversation ne pouvait mieux lui plaire.

— Miss Ella est charmante.

— N'est-ce pas? C'est ce que je répète constamment à votre... à Mac-Carthy. Si ce n'est pas une pitié de la voir condamnée à la société de ce M. Richard, qui peut bien être fin comme dix *Yankees* roulés dans la peau d'un seul, mais qu'il ne me plaît guère de voir et de savoir à Manoa!

— Avez-vous quelque raison de supposer qu'il songe à elle, ou elle à lui?

— Je n'en sais rien, mais à quoi voulez-vous que songe un jeune homme enfermé dans une plantation auprès d'une jeune fille riche et belle? Ce n'est pas que je ne croie M. Richard plus occupé de fortune que d'amour, mais l'un mène à l'autre. Et puis elle?.. On dit les femmes romanesques. Je n'en parle pas par expérience, Dieu merci, mais enfin à qui voulez-vous que pense une jeune fille de dix-huit ans, si ce n'est à ceux qu'elle voit... et elle ne voit que lui.

Herbert se l'était déjà dit avant et après l'arrivée de M. Richard, mais dans la bouche d'un autre cela lui fit l'effet d'une révélation pénible. — Vous avez raison, reprit-il après un moment de silence, mais croyez-vous que Mme Wilson verrait avec plaisir sa fille épouser son régisseur?

— Régisseur? Il ne l'est plus. Ne nous avez-vous pas dit qu'il allait devenir son associé. Mais... où trouve-t-il l'argent?

— Il a, paraît-il, des terrains aux environs de San-Francisco, et on lui avance le surplus.

— Si cela est, quelle objection raisonnable pourrait faire Mme Wilson, si sa fille... A moins toutefois qu'elles ne partent pour l'Angleterre.

— Elle hésite beaucoup, et en tout cas, ce voyage, si elle s'y décide, n'aura pas lieu avant au moins une année. M. Richard a stipulé avec les acquéreurs éventuels que Mme Wilson restera libre de résider sur la plantation aussi longtemps que bon lui semblera.

— Ah çà, il a donc tout prévu, ce M. Richard? Décidément il est plus fort que je ne croyais et peu disposé à se casser le cou, comme je le prédisais, à la poursuite de la fortune. Herbert, ajouta-t-il, tout cela ne me dit rien de bon et ne me va pas du tout.

— Qu'y pouvons-nous?

— Je ne sais... si,... il y aurait bien un moyen, ce serait de susciter un rival à M. Richard.

— Pour l'acquisition de la plantation?

— Eh! non, pour la main de miss Ella. Mais votre oncle est trop âgé; il a soixante-douze ans, et il déteste les femmes depuis plus d'un demi-siècle. Cela fait partie de sa nature, et il ne changera pas. Moi?.. je suis plus jeune, c'est vrai, mais j'ai soixante-neuf

ans sonnés, et puis qui me dit que miss Ella voudrait de moi? Nous nous intéressons bien tous deux aux plantes herbacées à rhizome vivace, mais cela ne suffit pas, et elle rêverait peut-être autre chose. Reste vous, Herbert,... mais vous êtes sans fortune, vous ne songez pas à toutes ces niaiseries-là, vous avez votre chemin à faire, et cela vous distrairait. Vrai,... je ne vois rien. Et vous?

— Moi non plus, répondit Herbert en souriant avec effort.

— Enfin je chercherai. Aidez-moi. La nuit porte conseil, vous êtes pâle et fatigué. Je retourne à mes plantes; vous, Herbert, allez vous reposer. Nous avons encore du temps devant nous, mais, si j'y puis quelque chose, miss Ella ne sera pas Mme Richard. Richard... Richard,... répéta-t-il en grommelant, ce n'est même pas un nom, cela.

Les semaines s'écoulèrent. Herbert avait repris ses occupations habituelles, et s'y livrait avec une ardeur fiévreuse. Il cherchait, par un surcroît de fatigue et de travail, à se soustraire à l'idée fixe qui l'obsédait; mais tous ceux qui, en pareilles circonstances, ont eu recours à ce moyen, et le nombre en est grand, savent à quoi s'en tenir sur l'efficacité du remède. Une pensée, à la fois chère et cruelle, ne le quittait pas, et, au prix de tous ses efforts eût-il pu s'en affranchir, il ne l'eût pas voulu. Mac-Carthy était préoccupé, soucieux et brusque. Mac-Leod, plus taciturne que d'ordinaire, passait ses journées à classer, étiqueter ses échantillons et à couvrir de grandes pages blanches de son écriture microscopique et illisible.

La nouvelle de la conclusion du traité s'était répandue, et les planteurs l'accueillaient avec joie. Pour eux, c'était l'avenir et la fortune assurés. Quant aux Kanaques, ils s'y intéressaient médiocrement. Herbert voyait bien percer dans ses conversations avec Liho une sorte de mécontentement sourd, mais Liho, depuis sa déconvenue amoureuse, était sceptique et pessimiste. Il avait pris les femmes en grippe, de là à ne pas aimer les hommes et à voir tout en noir il n'y a qu'un pas. Suivant Liho, ce traité pouvait enrichir les planteurs, mais les Kanaques n'y gagneraient rien. Leur pays deviendrait tributaire des États-Unis, dépendrait uniquement du maintien du traité, et, le jour où il plairait au gouvernement américain de le rompre, il faudrait choisir entre la ruine ou l'annexion. Il y avait du vrai dans ces appréciations; mais Liho avait voyagé, il savait et comprenait plus de choses que ses compatriotes, qui ne voyaient ni aussi loin, ni aussi juste, et dont la plupart, satisfaits de leur salaire et de leur situation présente, se bornaient à espérer le maintien, sinon l'amélioration de l'un et de l'autre. Un jour vint pourtant où les prévisions de Liho commencèrent à émouvoir Herbert, qui jusque-là n'y prêtait qu'une médiocre attention. Liho

lui dit que le bruit courait parmi les Kanaques que M. Richard attendait prochainement un navire qui apportait deux cents travailleurs chinois engagés à Macao à un prix très modique : quatre dollars par mois. On ajoutait que ce n'était là qu'un premier essai, que d'autres navires suivraient bientôt, que tous les planteurs imiteraient cet exemple, et que les milliers d'indigènes employés sur les plantations seraient peu à peu remplacés par ces nouveaux venus. Ces rumeurs, d'abord vagues, tour à tour affirmées et contredites, prirent consistance, et Herbert crut devoir en parler à son oncle. Ce dernier en parut plus contrarié que surpris.

— Le fait doit être vrai, dit-il. Plus d'une fois déjà Richard m'a entretenu de ses intentions à ce sujet. L'idée est juste, elle est bonne pour tous, à la condition d'être appliquée lentement et graduellement; mais Richard n'est pas l'homme des tempéramens : il veut aller trop vite.

— Qu'il aille vite, et qu'il aille au diable, interrompit Mac-Leod. La fortune ne lui vient-elle pas assez vite?.. Si encore j'avais trouvé ce que je cherche, ajouta-t-il en regardant Herbert d'un air d'intelligence.

— Et que cherchez-vous?

— Le moyen d'empêcher votre Richard d'épouser miss Ella.

— Ah!.. Est-ce qu'il en est question?

— Je soupçonne que c'est là ce qu'il désire, mais ce n'est encore qu'une supposition. Il est de fait, ajouta-t-il, que le jour où ce sera une certitude, il n'y aura rien à faire, et je ne chercherai plus.

Mac-Carthy haussa les épaules : — Qu'est-ce que cela peut vous faire?

— A moi?.. rien, absolument rien; mais à elle... beaucoup. Et comme j'ai de l'affection pour miss Ella, comme je n'ai pas encore rencontré une jeune fille de son âge... ou de n'importe quel âge, qui en sût aussi long en histoire naturelle, je m'intéresse à elle, et je tiens à ce qu'elle ne devienne pas Mme Richard.

— Et comment l'empêcherez-vous?

— Je n'en sais rien encore. J'ai demandé à Herbert de m'aider, mais il ne paraît pas s'en occuper beaucoup.

— Bonne chance, Mac-Leod. Si vous m'en croyez, vous vous en tiendrez aux orchidées. Les femmes sont une énigme, mon vieil ami, et ce n'est pas à notre âge qu'on la peut déchiffrer. Mais si Herbert veut vous aider, à son aise, et pour commencer il pourra peut-être vous procurer des renseignemens, car je le prie d'aller à Manoa remettre une lettre à M. Richard, par laquelle je l'invite à venir passer ici quelques jours. Je désire m'entretenir avec lui de ces bruits et de ses projets. Herbert, ajouta-t-il en s'adressant avec bienveillance au jeune homme, un peu de repos vous fera du bien,

et, si Mme Wilson vous invite à rester jusqu'au retour de M. Richard, vous pouvez accepter.

— Merci, monsieur, mais...

— Cela vaudra mieux, continua Mac-Carthy sans faire attention à l'interruption d'Herbert. Il est possible qu'il y ait à Manoa quelques symptômes d'agitation ou de mécontentement, et votre présence peut être utile.

— Mac-Carthy a raison, reprit vivement Mac-Leod, et moi je vous accompagnerai, Herbert. Je ne suis pas allé à Manoa depuis longtemps. J'irai cette fois. Cela me procurera le plaisir de faire route avec vous, de voir miss Ella, de recueillir quelques plantes qui manquent à mon herbier, et... de plus, j'éviterai M. Richard.

Ainsi mis en demeure, Herbert accepta, et le départ fut fixé au lendemain.

Il allait donc la revoir. Cette pensée l'absorba pendant toute la soirée et toute la nuit. Mac-Leod l'accompagnant, il crut bon de laisser Liho à la plantation et d'emmener seulement le domestique de son compagnon. La présence et les propos de Liho pouvaient avoir des inconvéniens. Il en parla à Mac-Carthy, qui l'approuva et lui conseilla même d'éloigner Liho en l'envoyant à Honolulu, où il avait un message à faire tenir à ses agens. Le lendemain en effet Liho s'embarquait à bord d'une des goëlettes, et Herbert et Mac-Leod se mettaient en route pour Manoa.

VI.

Mme Wilson fit le plus amical accueil aux voyageurs, et tous deux se laissèrent facilement persuader de passer quelques jours à la plantation. Herbert reprit possession de son chalet, attendant avec impatience que l'heure du dîner le ramenât près de miss Ella, dont il avait remarqué l'absence au moment de leur arrivée, sans oser en demander la cause.

Elle était dans le salon lorsqu'il s'y rendit, plus charmante que jamais à ce qu'il lui sembla, et, quand elle lui tendit la main, Herbert se dit que le bonheur suprême serait de garder cette petite main et de la sentir volontairement captive. La sienne tremblait d'émotion, mais l'arrivée de M. Richard sur la vérandah lui rendit son sang-froid; il se dirigea vers le jeune homme et lui remit la lettre de son oncle. M. Richard en prit connaissance.

— Je me rendrai demain à l'appel de M. Mac-Carthy, dit-il, et je lui sais gré d'avoir prévu que dans les circonstances présentes il vaudrait mieux que ces dames ne fussent pas seules. M. Mac-Leod et vous resterez ici?

— Volontiers, mais prévoyez-vous quelques complications?

— En ce moment, non; mais il se peut qu'après avoir vu M. Mac-Carthy, je sois obligé d'aller à Honolulu. J'en parlerai d'ailleurs à Mme Wilson et à miss Ella.

M. Richard prononça ces derniers mots d'un ton sec et hautain qui semblait établir entre Herbert et lui une distance contre laquelle se révoltait l'orgueil du jeune homme. Sans répondre à son interlocuteur, Herbert se rapprocha du groupe formé par ces dames et Mac-Leod. Les joyeux éclats de rire de miss Ella accueillaient les saillies du vieillard, qui, tout heureux de se retrouver auprès de sa favorite, faisait trêve à sa taciturnité habituelle.

Pendant le dîner, il redoubla de gaîté. Mme Wilson s'y associa franchement. M. Richard parla peu, Herbert encore moins; il était préoccupé, et miss Ella le remarqua. Elle le plaisanta à ce sujet, mais elle s'aperçut promptement qu'il était plus triste que distrait, et, sans en deviner la cause, elle respecta son silence tout en l'observant à la dérobée. Le repas fini, M. Richard échangea quelques mots avec Mme Wilson, et, s'approchant de la jeune fille, il lui parla à voix basse; miss Ella parut surprise, hésita un instant, puis, sur un signe de sa mère, accepta le bras de M. Richard et sortit avec lui sur la terrasse. Mac-Leod causait avec Mme Wilson, et Herbert, libre de s'abandonner à ses réflexions, s'assit sur un divan dans un des coins de la vérandah. La lune, alors dans son plein, inondait d'une lueur douce et claire une partie de la vérandah, la terrasse et les jardins. L'angle où se trouvait Herbert était dans l'ombre, mais de là le regard plongeait sur la vallée baignée dans une lumière blanche. Herbert contemplait ce spectacle et rêvait, quand le son d'une voix bien connue attira son attention. Sans le vouloir, il entendit ces mots : — Ainsi ma mère savait?..

— Oui, miss Ella. Il n'eût pas été loyal à moi de lui laisser ignorer mes espérances. Vous les connaissez maintenant, et, comme elle, vous me dites...

— Espérez.

Un instant de silence suivit ces paroles. Les pas lents, amortis par le gazon, s'éloignèrent. Herbert fit un effort pour se lever et se retirer; mais à quoi bon? Ne savait-il pas ce qu'il craignait d'apprendre, et qu'importait ce qu'il pouvait entendre de plus! Bientôt les pas se rapprochèrent, il distingua la voix de la jeune fille, plus basse, plus voilée. Elle parlait lentement. Herbert ne put d'abord saisir que quelques mots sans suite. Les deux promeneurs s'arrêtèrent. Ils n'étaient séparés de lui que par un léger rideau de feuillage.

— Merci, miss Ella, disait Richard. Après tant de mois de silence, après tant d'incertitude et de luttes avec moi-même, je puis enfin respirer. Vous savez mon secret. Si je ne vous l'ai pas avoué

plus tôt, c'est que j'attendais le jour où je pourrais le faire sans trop de présomption. Ce jour est venu.

Miss Ella se tut. Ce silence était plus cruel pour Herbert que ce qu'il entendait. Il devinait sans les voir cette muette étreinte de leurs mains, étreinte plus éloquente que toutes les paroles, ces regards échangés dans lesquels deux âmes se confondent. Incapable plus longtemps de supporter cette torture, il allait se lever quand son nom prononcé par la jeune fille le fit tressaillir.

— Mais pourquoi, disait-elle, cette hostilité sourde que j'ai devinée en vous contre M. Herbert?

— Il me semblait sentir en lui un obstacle, un danger.

— Quelle étrange idée! répliqua miss Ella. Avez-vous pu supposer un instant que M. Herbert osât prétendre... Vous vous trompez. Je le crois, je le sais honnête homme, aussi incapable d'abuser de la confiance qu'on lui témoigne que de se méprendre à ce point sur l'intérêt qu'il peut inspirer.

— Il est pauvre et ambitieux, repartit Richard, et l'amour de l'argent fait faire bien des choses.

— Pas celles-là. Enfin, essayez, n'est-ce pas, d'être plus amical dans vos rapports avec lui, et... plus tard,... quand le moment sera venu, je vous rappellerai votre promesse, et... vous ne me refuserez pas?

— Ni maintenant, ni alors.

Les jeunes gens s'éloignèrent. Herbert se leva, descendit dans le jardin et, assis sur un banc, comprit enfin à l'intensité de sa douleur la profondeur de son amour.

Il resta là longtemps. Un domestique vint le prévenir que le thé était servi et que Mme Wilson l'attendait au salon. Il eut la pensée d'alléguer la fatigue du voyage et de se retirer; mais quoi? n'était-il pas condamné à souffrir et à se taire? Son orgueil lui dit qu'il ne devait pas reculer devant l'épreuve, son cœur murmura qu'il la reverrait.

— Tout le monde nous abandonne ce soir, monsieur Herbert, lui dit Mme Wilson en le voyant entrer. Où sont Ella et M. Richard?

Ils entraient en ce moment; miss Ella, pâle et un peu émue, vint sans mot dire s'asseoir près de sa mère; M. Richard se dirigea vers Herbert et prit place à ses côtés.

— Miss Ella, voici plus d'une heure que je ne vous ai vue, dit Mac-Leod.

— Le temps vous a paru long?

— Non. Je ne dis pas cela, reprit le vieillard d'une voix à la fois grondeuse et amicale. Le temps ne me paraît jamais long avec votre mère, mais j'aime bien aussi vous avoir près de moi.

— Et vous m'aurez demain tout le jour près de vous, si vous voulez, dit-elle avec un enjouement qui parut forcé à Herbert. J'ai bien des questions à vous faire au sujet de mon herbier. J'y entasse des plantes inconnues, et j'ai découvert deux variétés de fougères...

— Vous me montrerez cela. Nous consulterons Herbert.

— Vous aussi, monsieur, dit Richard en s'adressant au jeune homme d'un ton conciliant, vous vous occupez de botanique?

— Un peu... Mais j'ai plus de bonne volonté que de science.

— C'est vrai, dit naïvement Mac-Leod, mais il y a commencement à tout, et Herbert a des dispositions. J'en ferai quelque chose. J'ai déjà formé une élève, pourquoi pas deux?

Miss Ella servait le thé. En s'avançant vers Herbert, assis à côté de Richard, elle sourit à ce dernier comme pour le remercier de sa condescendance à ses désirs. Herbert se leva pour prendre la tasse qu'elle lui offrait. Sa main tremblait, et elle fut frappée de sa pâleur.

— Vous êtes souffrant?

— Un peu fatigué seulement. La nuit me remettra. Je vous en prie, ajouta-t-il à demi-voix, n'éveillez pas l'attention de votre mère, toujours si prompte à s'inquiéter pour les autres. Ce ne sera rien, je vous assure.

Miss Ella le regardait attentivement. Elle baissa les yeux en rougissant devant le regard si triste du jeune homme.

— Nous nous sommes à peine vus depuis votre arrivée, monsieur Herbert, et je n'ai pas encore pu vous dire que je suis heureuse de voir que vous n'oubliez pas vos... amis.

— Merci, miss Ella; quand on en a aussi peu que moi, on ne les oublie pas, et, quand on en peut avoir de tels que vous, on ne les oublie jamais. Un jour viendra peut-être où vous daignerez voir en moi un ami humble et silencieux, mais dévoué.

— Ce n'est pas ainsi que je comprends l'amitié, et ce n'est pas ainsi que nous en avons parlé, si je me souviens bien. Qu'y-a-t-il donc de changé depuis?

— Ne me demandez rien en ce moment, miss Ella.

Elle le regarda avec un étonnement si sincère ou si bien joué qu'il n'eût tenu qu'à Herbert de s'imaginer qu'il avait fait un rêve, mais sa mémoire cruellement fidèle lui rappelait les moindres mots de la conversation qu'il venait d'entendre.

— Monsieur Herbert, reprit Ella gravement, je n'ai aucun droit de vous questionner, et je dois respecter votre silence; mais on n'accuse pas ses amis sans leur donner l'occasion de s'expliquer ou de se défendre, et, si je ne comprends pas l'amitié sans égalité, je la comprends encore moins sans confiance.

Jamais elle n'avait paru si belle à Herbert. Debout près de lui, les joues légèrement colorées, les lèvres vibrantes, le regard hautain, la taille droite et svelte, tout en elle respirait une noble et charmante fierté. Herbert se tut, mais son regard trahissait une admiration si profonde et si triste qu'involontairement la jeune fille se sentit émue.

— Vous êtes souffrant, monsieur Herbert, plus tard nous reprendrons cette conversation. Pardonnez-moi un mouvement de vivacité dont je n'ai pas été maîtresse.

Il prit la main qu'elle lui tendait : — Je n'ai rien à vous pardonner, miss Ella. Votre reproche était juste, oubliez que je l'ai mérité.

Assis à quelques pas, M. Richard les observait tous deux sans pouvoir entendre ces mots échangés à voix basse. A en juger par son visage impassible, il ne semblait y prendre aucun intérêt; mais, quand miss Ella quitta Herbert, il changea de place de manière à se trouver en face d'elle, et à ne pas perdre de vue un seul de ses mouvemens.

L'on ne tarda pas à se séparer. Mac-Leod prit le bras d'Herbert pour regagner leur chalet.

— Cela va bien, Herbert, très bien, lui dit le vieillard chemin faisant. A nous deux, nous battrons ce Richard que le ciel confonde.

Herbert s'arrêta stupéfait.

— Oui, je sais ce que je dis, et de fait vous m'avez bien secondé. Ah! je ne vous savais pas si habile, mais j'observe, moi, sans qu'il y paraisse.

Pardon, mais qu'avez-vous observé?

— Que ma chère petite Ella ne se soucie nullement de ce monsieur, qu'elle l'évite, qu'elle vous trouve plus agréable que lui, et que peut-être il ne tiendrait qu'à vous...

— Ah! c'est là ce que vous avez remarqué?

— Mais certainement. Il faudrait être aveugle pour ne pas le voir, et malgré mes soixante-neuf ans j'ai encore de bons yeux. Herbert, Herbert, ajouta-t-il d'un ton de reproche, si j'avais seulement vingt ans de moins, je crois vraiment que je répudierais mes théories sur le mariage et que je dirais à cette charmante fille : Je vous aime, voulez-vous de moi? Enfin je sais bien que vous ne ferez pas cela, mais ce n'en était pas moins très adroit de couper l'herbe sous les pieds du Richard.

— Vous trouvez que...

— Je ne m'en dédis pas, vous lui avez coupé l'herbe sous les pieds, et il en enrage. Cela me fait du bien, ajouta-t-il. J'aurai une bonne nuit.

Herbert le regarda d'un air étonné, se demandant s'il rêvait,

mais l'air de satisfaction de Mac-Leod ne permettait pas de douter qu'il ne parlât sérieusement. Sans le complimenter de sa perspicacité, le jeune homme souhaita le bonsoir à son compagnon et, renfermé chez lui, put donner un libre cours à ses pensées et à sa tristesse.

Le lendemain matin, Mme Wilson parut seule au déjeuner. Miss Ella, un peu souffrante, s'était fait excuser. M. Richard était parti pour Hilo, Mac-Leod prenait d'ordinaire son repas du matin chez lui. Herbert crut remarquer que Mme Wilson était soucieuse et préoccupée, bien qu'elle l'accueillît avec sa bienveillance accoutumée. A diverses reprises elle amena l'entretien sur M. Mac-Carthy, puis enfin sur M. Richard. Elle parla avec éloge de son activité et de son intelligence, de sa remarquable entente des affaires, tout en avouant ses inquiétudes au sujet des mesures énergiques qu'il prenait et des symptômes de mécontentement qu'elles soulevaient parmi les Kanaques. Herbert ne se jugeait pas assez impartial pour dire ce qu'il pensait, et pour rien au monde il n'eût voulu blâmer son rival en son absence. Il se contenta donc d'engager Mme Wilson à attendre le résultat de l'entrevue de M. Richard avec M. Mac-Carthy. Elle avait pleine et entière confiance dans le jugement de ce dernier dont les avis ne lui avaient jamais fait défaut. M. Richard lui-même témoignait en toutes circonstances la plus grande déférence pour ses conseils et l'expérience du vieillard tempérerait la fougue et l'ardeur du jeune homme. Mme Wilson essaya vainement de l'amener à exprimer une opinion personnelle sur M. Richard. Herbert se sentait mal à l'aise sur ce terrain; il rendit hommage à l'habile administration du futur associé, mais donna à entendre qu'il connaissait fort peu l'homme et que Mme Wilson le connaissait très bien.

— Je ne m'explique pas l'antipathie qu'il inspire à M. Mac-Leod, reprit Mme Wilson.

Herbert sourit en songeant aux rêveries du bonhomme.

— A l'âge de M. Mac-Leod, dit-il, les sympathies comme les antipathies résultent souvent de faits insignifians, de divergences de vues et de goûts. Il serait injuste de leur attribuer une importance qu'elles n'ont pas.

— Vous avez peut-être raison, et j'ai tort de m'en préoccuper ainsi.

— Mieux que personne vous êtes à même de juger et d'apprécier un homme qui vit près de vous depuis deux ans, que vous voyez constamment. Et puis, ajouta-t-il avec un peu d'hésitation, l'opinion de miss Ella...

Oui,... certainement,... dit Mme Wilson avec un embarras marqué; mais une jeune fille de cet âge n'est pas toujours à même

de juger. Il faut peu de chose pour éveiller en elle des impressions diverses. Enfin,... je vous remercie, monsieur Herbert, de ce que vous m'avez dit. Je saisirai la première occasion de causer avec M. Mac-Leod de ceci. Croyez bien que, si je vous en ai entretenu, c'est que je crois à votre discrétion et à l'amical intérêt que vous nous portez; c'est aussi que les circonstances nouvelles dans lesquelles je me trouve me préoccupent beaucoup.

Herbert quitta Mme Wilson en se demandant ce qui avait pu provoquer ses questions et éveiller en elle ces inquiétudes. Depuis deux ans, M. Richard vivait sous son toit, en tiers avec sa fille et avec elle; avait-elle pu ne pas voir ce qu'Herbert avait deviné sitôt, ce que Mac-Leod lui-même avait soupçonné? Miss Ella, si franche, si loyale, avait-elle gardé le silence vis-à-vis de sa mère, et l'entretien décisif de la veille était-il encore un secret pour Mme Wilson? Était-ce Mac-Leod enfin qui avait fait naître ces préoccupations tardives, bien inutiles, se disait-il tristement, au point où en étaient les choses? Il pensa que le mieux serait de s'en expliquer avec lui.

— Ah! c'est vous, Herbert, entrez donc et asseyez-vous. Cela me fait plaisir de vous voir. Eh bien! comment vont nos affaires? Et le Richard, est-il parti?

— Oui, ce matin, avant le déjeuner; mais, à propos de M. Richard, vous avez donc causé de lui hier avec Mme Wilson?

— Je le crois bien. Je n'ai fait que cela. L'occasion était belle, et je l'ai saisie. Ah! si Mme Wilson vous en parle, n'oubliez pas que je lui ai dit que vous pensiez absolument comme moi, et que tous deux nous avions de M. Richard une assez pauvre opinion.

— Vous lui avez dit cela?

— Cela et bien d'autres choses encore. Je lui ai insinué qu'elle avait grand tort d'encourager l'intimité d'Ella avec ce monsieur; qu'un jour ou l'autre cela pourrait aboutir à une inclination, et que je serais désolé de voir cette charmante enfant épouser un pareil homme. Il peut être fin comme dix *Yankees*, c'est possible, ajouta-t-il en se frottant les mains, mais je ne le crains pas sur ce terrain-là. Il faut avouer aussi que vous m'êtes venu en aide. Vous verrez que nous réussirons.

Herbert l'écoutait avec stupéfaction. La longue conversation de la jeune fille et de Richard, son émotion lorsqu'elle revint au salon, l'air de triomphe de Richard, tout cela avait donc échappé à son compagnon? Il fut sur le point de lui ouvrir les yeux, de lui tout dire, mais à quoi bon? et puis comment avouer qu'il avait surpris, écouté une conversation intime? Il se tut et se contenta d'insister auprès de Mac-Leod pour qu'il abandonnât sa malencontreuse campagne et s'abstînt de le mettre en tiers dans ce que le vieillard appelait ses insinuations.

— Ah! mais non, répondit ce dernier. J'entends aller jusqu'au bout. Je n'ai pas encore causé avec Ella, et de ce côté j'ai un plan; vous verrez.

Herbert n'en put rien obtenir. Mac-Leod ne l'écoutait même pas; il suivait son idée avec une rare ténacité, et ne voulait pas, répéta-t-il à plusieurs reprises, laisser en suspens ce qu'il avait si bien commencé. Au fond, ajouta-t-il, vous pensez comme moi, j'en suis sûr, pourquoi ne pas le dire? Vainement Herbert objectait la position délicate dans laquelle les affirmations aventurées de Mac-Leod le plaçaient vis-à-vis de Mme Wilson, de sa fille et de M. Richard, Mac-Leod répondait qu'il n'était rien de tel que de parler à temps, et qu'il avait choisi son moment avec un à-propos que son compagnon était injuste de ne pas reconnaître.

Il n'y avait pas à le faire sortir de là, et de bon cœur le jeune homme eût souhaité le savoir à Hilo.

Miss Ella ne parut pas de la matinée. Dans l'après-midi seulement, elle descendit sur la vérandah, où Herbert, absorbé dans ses réflexions, essayait vainement de s'y soustraire en parcourant un article de l'*Edinburgh Review*. Elle sembla surprise de le trouver là; mais, surmontant son embarras et comme prenant une résolution difficile, elle vint à lui.

— Monsieur Herbert, serait-ce trop vous demander de me sacrifier votre lecture? Je désirerais causer avec vous.

Il s'inclina. Le ton froid et quelque peu hautain de la jeune fille lui causa une impression douloureuse. Il redoutait instinctivement l'entretien qu'elle lui demandait; mais, s'armant de tout son courage et prévoyant qu'il lui en faudrait beaucoup, il répondit avec plus de calme qu'il n'eût osé l'espérer : — Je suis à vos ordres, miss Ella.

Elle descendit lentement les marches qui aboutissaient à la terrasse, et se dirigea vers une allée de tamariniers dont l'ombre épaisse bravait les rayons du soleil.

— Me permettez-vous, monsieur Herbert, de vous parler en toute franchise et d'attendre de vous une franchise égale à la mienne?

— Parlez, miss Ella, je ferai de mon mieux pour vous satisfaire.

— Avez-vous, monsieur Herbert, quelque raison sérieuse d'animosité contre M. Richard?

— D'animosité... non. D'éloignement, oui.

— Pouvez-vous me la communiquer?

— Non, miss Ella.

— Pouvez-vous la communiquer à ma mère?

— Pas davantage.

— Ne pouvant la dire ni à ma mère ni à moi, est-il... loyal à vous d'insinuer qu'elle existe, de suggérer des doutes sans permettre qu'on les éclaircisse?

— Je n'ai rien fait ni rien dit qui puisse motiver cette accusation.

En êtes-vous bien certain? Pour ne parler que de ce qui m'est personnel, avez-vous oublié qu'à diverses reprises vous m'avez laissé entendre que M. Richard vous était antipathique; qu'à mes questions directes sur la cause de cet... éloignement qu'il vous inspirait vous n'avez répondu qu'en alléguant je ne sais quelle jalousie vague de l'intérêt que ma mère lui portait et de la prétendue intimité qui existait entre lui et moi. Vous en souvenez-vous?

— Je m'en souviens.

— Ignorez-vous que M. Mac-Leod est revenu sur ce sujet dans un entretien avec ma mère? Nous savons de longue date, ma mère et moi, que notre vieil ami est un original, qu'il n'aime pas M. Richard, qu'il n'y a rien de commun entre eux. Mais hier il a été plus loin; il a affirmé de la manière la plus positive que vous partagiez ses impressions; plus encore, il a insinué que la présence de M. Richard ici pouvait donner prise à certaines suppositions qui me concernent, et que vous et lui verriez avec peine se réaliser. Cette sollicitude, assez singulière en ce qui me touche, assez malveillante à l'égard d'un compatriote que vous connaissez à peine, a-t-il pris sur lui de vous l'attribuer?

— Cette sollicitude, que vous qualifiez de singulière et que je dirais presque fraternelle, existe en effet.

— Eh bien, monsieur Herbert, si j'avais un frère, il ne s'en tiendrait pas là, et, mis en demeure de s'expliquer, il parlerait clairement. Une fois déjà vous vous êtes permis de hasarder une supposition à laquelle j'étais en droit d'opposer un silence absolu. Je n'en ai rien fait. Je vous croyais sincère dans votre offre d'amitié, et, bien que l'amitié n'autorise pas l'indiscrétion, elle peut l'excuser... une fois. Je vous parlai donc sans la moindre équivoque. Il paraît que vous ne m'avez pas comprise.

— Miss Ella, ce que vous m'avez dit ce jour-là, me le rediriez-vous aujourd'hui?

La jeune fille le regarda avec un sourire de hauteur.

— Non, monsieur Herbert. Je ne vous reconnais pas plus aujourd'hui qu'alors le droit de m'interroger, et je ne saurais répondre à qui a pu une fois douter de ma parole.

— Ce qui était vrai alors peut ne plus l'être maintenant.

— Soit. Pensez-en ce qu'il vous plaira. Ce qui me déplaît à moi, c'est d'être l'objet de suppositions que je ne veux pas discuter; mais ceci n'est qu'un incident. Vous admettez, n'est-ce pas, que M. Richard vous inspire un éloignement dont vous vous refusez à dire la cause à ma mère ou à moi.

— Oui, miss Ella.

— Votre décision me peine, monsieur Herbert; mais vous comprenez qu'elle ne saurait en rien diminuer... l'intérêt que nous portons à M. Richard?

— Je le comprends d'autant mieux qu'elle n'est nullement de nature à le faire; car, si je pouvais vous la communiquer, elle n'affaiblirait en rien... les sentimens que vous inspire la personne en question.

Miss Ella le regarda d'un air profondément surpris.

— Cela étant, m'autorisez-vous à le dire à ma mère?

— Oui, miss Ella.

— Merci, monsieur. Je soupçonne dans tout ceci un malentendu qui s'éclaircira quelque jour.

— Je ne le crois pas, miss Ella. En tout cas, oubliez les paroles imprudentes de notre vieil ami. Il s'est servi de mon nom sans mon assentiment; je le regrette. Si... plus tard vos pensées se reportent vers moi, pardonnez-moi les ennuis que j'ai pu vous causer involontairement. Pour moi, miss Ella, j'emporterai de votre mère et de vous un souvenir de reconnaissance et d'affection. De près ou de loin, je ferai pour vous les vœux les plus sincères.

— Mais,... monsieur Herbert,... je ne vous comprends pas. Est-ce que vous nous quittez?

— Oui, miss Ella. Je vais retourner en Angleterre.

— Ne faites pas cela, monsieur Herbert.

Il secoua tristement la tête.

— Ne le faites pas, attendez.

— Quoi?

Sans répondre directement à sa question, la jeune fille resta un instant pensive, puis, d'une voix un peu troublée, elle reprit :

— Ayez... patience. Pourquoi vous décourager si vite? Les circonstances peuvent changer. Vous avez ici des amis qui s'intéressent à vous. Attendez.

— Vous me supposez ambitieux de fortune, miss Ella?.. Peut-être le suis-je pour les miens, mais ce n'est pas là ce qui me fait agir. J'ignore à quelles circonstances vous faites allusion, mais, croyez-moi, la fortune m'arriverait demain,... elle dépasserait mes espérances,... mes rêves même, elle ne changerait rien à ma résolution.

— Vous voulez absolument quitter ces îles?

— Je veux partir, m'éloigner. Il le faut, ajouta-t-il avec une émotion croissante, et vous êtes, sans le savoir, cruelle de me parler ainsi. Ne voyez-vous pas que vous me torturez, qu'un secret pèse sur mon cœur, et que je n'ai pas trop de toutes mes forces pour me taire.

Fixés sur lui, les yeux de la jeune fille se troublaient involontairement. Elle se sentait peu à peu dominée, envahie par cette douleur profonde. Des souvenirs confus s'éveillaient dans son esprit. Redoutait-elle, désirait-elle d'en entendre davantage? Soupçonnait-elle enfin la vérité? En ce moment, elle n'eût pu le dire. Une question trembla sur ses lèvres; elle hésita. Deux larmes descendaient lentement sur les joues d'Herbert, larmes brûlantes dont la muette éloquence redoubla son trouble. Elle détourna la tête et lui tendit la main : — Au revoir, dit-elle.

Pour la première fois, il porta cette petite main à ses lèvres : — Adieu,... et il s'éloigna rapidement.

VII.

Rentré chez lui, Herbert se hâta de mettre son projet à exécution. Il était décidé à partir le jour même. Il écrivit deux lettres, adressées l'une à Mme Wilson, l'autre à Mac-Leod. Dans l'une comme dans l'autre, sans s'expliquer sur ses projets futurs, il alléguait un prétexte pour retourner à Hilo. Cette correspondance terminée, il fit seller son cheval, donna les lettres à un domestique avec ordre de les remettre dans l'après-midi seulement, et, saluant d'un dernier regard ce coin de terre où il laissait son cœur, son bonheur et ses rêves, il s'achemina vers Hilo. Le sacrifice était donc consommé. Tout était bien fini. Cette dernière conversation avec la jeune fille avait précipité ses résolutions, brusqué un inévitable dénoûment. Le regrettait-il? Il n'en savait rien. Il souffrait d'une douleur intense et continue. Il aimait ardemment, et chaque pas de son cheval l'éloignait d'Ella.

Ce qui lui restait à faire était peu, comparé à cette séparation cruelle. Il avait réservé sa liberté vis-à-vis de son oncle, et gardé le droit de rompre un contrat provisoire qui ne liait aucun d'eux. Il lui dirait simplement qu'il voulait retourner en Europe. Le paquebot devait quitter Honolulu dans une semaine. Il profiterait de la première occasion qui s'offrirait pour s'embarquer à Hilo. Dans deux mois, il serait à Londres; là il reprendrait sa vie humble de travail et de privations. Il reverrait sa mère, ses sœurs, dont les lettres trahissaient la tristesse que leur causait son absence. Quant à cette fortune qu'il était venu chercher si loin, quelle raison, quel motif avait-il d'y compter? Depuis leur première conversation, son oncle n'était plus revenu sur ce sujet. A part lui, malgré lui peut-être, il pensait que Mac-Carthy, qui l'avait parfois questionné sur sa mère et ses sœurs, ne les oublierait pas tout à fait et leur ferait quelque legs. Pour lui, il saurait toujours bien se tirer d'affaire. Ces pensées vagues flottaient dans son esprit, mais une seule revêtait

une forme précise, une seule se détachait vive et nette : une jeune fille en robe blanche avec une fleur d'hibiscus dans les cheveux et au corsage, Ella, telle qu'il l'avait rencontrée sous le bosquet de pandanus, telle qu'il venait de la quitter, hautaine, mais émue. Il se souvenait de son regard attaché sur lui, de l'éclair qui avait un instant brillé dans ses yeux, comme si elle avait pu lire dans les siens, deviner son secret et compatir à sa douleur. Un mot de plus, et il se serait trahi, un mot de plus, et à ses pieds il eût tout dit, tout avoué. A quoi bon? Un autre avait parlé, et sa mémoire implacable lui rappelait chaque mot de cet entretien surpris. Il entendait encore la voix d'Ella prononcer ces paroles : « Comment avez-vous pu supposer que M. Herbert osât prétendre;... mais c'est de la folie. Je le crois, je le sais honnête homme, aussi incapable d'abuser de la confiance qu'on lui témoigne que de se méprendre à ce point sur l'intérêt qu'il peut inspirer. » — Honnête homme? se répétait-il, Oui, je le suis, et je pars. — Absorbé dans ses pensées, Herbert poursuivait sa route. Le jour baissait. Le soleil dorait d'un dernier rayon les cimes des grands arbres et trouait l'ombre épaisse des bois. Le silence se faisait dans la nature, pas un souffle d'air n'agitait les feuilles immobiles. Herbert arrêta son cheval. Que ne pouvait-il faire passer dans son âme ce calme profond qui l'entourait sans le pénétrer! Que ne pouvait-il, lui aussi, cesser de sentir et de souffrir, se reposer en paix dans l'oubli!

Le bruit lointain d'un cheval lancé au galop vint l'arracher à ses rêveries : probablement quelque indigène attardé qui regagnait sa cabane, ou quelque employé de la plantation qui se rendait à Manoa. Quoi qu'il en fût, Herbert ne devait pas tarder à se croiser avec lui. Les sons devenaient plus distincts, et bientôt à un coude de la route il aperçut un Kanaque. Ce dernier ralentit le pas de sa monture et en le voyant s'arrêta tout à fait. Herbert reconnut un des domestiques de son oncle : — Vous ici, Keoni, et où allez-vous?

— A Manoa, monsieur Herbert, vous prier de revenir au plus vite. M. Mac-Carthy est malade, très malade. Il a eu cette nuit une attaque dont nous ignorons la cause, et ce matin il ne pouvait ni parler, ni se mouvoir. Walter, le majordome, m'a donné l'ordre de partir et de vous prier de vous hâter.

— Ton cheval peut-il suivre le mien?

— Oh! oui, monsieur Herbert.

— En route donc! — Et, éperonnant leurs montures, les deux cavaliers partirent au galop.

Chemin faisant, Herbert questionna Keoni. L'attaque avait été soudaine; rien dans la journée et dans la soirée précédente ne la faisait prévoir. M. Mac-Carthy avait longuement causé avec M. Richard et s'était retiré tard. Dans la nuit, il n'avait appelé personne.

Le matin seulement, Walter, se rendant à son heure accoutumée dans la chambre de son maître, l'avait trouvé paralysé dans son lit. Le vieillard avait fait de vains efforts pour parler, mais n'avait pu articuler un mot. Walter lui avait demandé s'il voulait voir M. Richard, il avait secoué la tête négativement, avec une impatience visible, voulant donner un ordre qu'il ne pouvait formuler, et comme cherchant du regard quelqu'un ou quelque chose. Walter s'était enquis s'il devait prévenir M. Herbert, le malade avait fait comprendre que oui. — Tout de suite? avait dit Walter. — Il n'y avait pas à s'y méprendre; le vieillard voulait qu'Herbert revînt immédiatement, et, lorsque Walter lui eut dit qu'il allait expédier un messager aussi promptement que possible, Mac-Carthy parut satisfait et calmé.

Keoni n'en savait pas plus long. Il était parti, et le hasard lui avait fait rencontrer Herbert en route.

A onze heures du soir, ils arrivaient à la plantation. Le majordome, prévenu de l'arrivée d'Herbert, se hâta de le rejoindre sur la vérandah. Il lui apprit que le médecin de Hilo était venu dans l'après-midi, qu'il avait constaté une attaque qui ne laissait pas d'espoir; peut-être le malade pourrait-il recouvrer pendant quelques instans l'usage de la parole, mais cela même était douteux. Revenu dans la soirée, il n'avait trouvé aucune amélioration dans l'état du patient. On l'avait logé dans une chambre voisine de celle d'Herbert, et des ordres étaient donnés pour qu'on le réveillât si le moindre changement venait à se produire. Walter veillait, et l'état du malade était le même.

M. Richard n'avait pas quitté la villa; très ému de cette catastrophe, il faisait prendre d'heure en heure des nouvelles par son domestique. Dans ces circonstances graves, il y avait lieu d'aviser sans délai M. Mac-Leod. Il était l'ami le plus intime du vieillard, le plus avant dans sa confiance. Herbert craignit que cette nouvelle donnée sans ménagement ne fût un coup pour ce dernier; à son âge, une trop vive émotion pouvait le mettre hors d'état de faire le voyage. Il décida qu'il lui écrirait pour le préparer et l'inviter à venir, et que cette lettre lui serait portée dès le matin par un messager sûr qui éviterait de lui donner des détails trop alarmans. Avant d'écrire, Herbert désirait une entrevue avec le malade. Walter l'approuva et, après l'avoir quitté quelques instans, revint lui dire que M. Mac-Carthy, informé de son arrivée, avait manifesté le désir de le voir. Herbert se rendit auprès de lui en donnant ordre au majordome de faire allumer une lampe dans le cabinet de son oncle, où il se proposait d'écrire à Mac-Leod et de passer la nuit.

Étendu sans mouvement sur son lit, le malade ne donnait signe de vie que par son regard, plus vif, plus pénétrant que jamais

et dans lequel tout ce qui lui restait de vitalité paraissait concentré. Ses lèvres essayaient vainement d'articuler quelques sons, ses bras inertes ne pouvaient se mouvoir, mais l'intelligence subsistait encore, et brillait avec plus d'éclat dans ses yeux. Il n'était pas possible de se méprendre à leur expression, et ce fut le cœur ému qu'Herbert s'approcha de ce frère de son père et comprit qu'il était le bienvenu à cette heure solennelle. Walter s'était discrètement retiré. En quelques mots, Herbert exprima son chagrin, fit part de son intention d'appeler Mac-Leod, et des mesures de précaution qu'il croyait devoir prendre. Il expliqua également comment il avait rencontré le messager qui lui était envoyé et avait pu ainsi arriver plus tôt. Encouragé par l'attention du vieillard, il suggéra l'appel auprès de lui du missionnaire protestant de Hilo, et s'offrit à partager avec Walter les soins à lui donner. Le malade approuva tout, mais il était visible qu'une autre préoccupation le dominait, et tout ce qu'Herbert put comprendre, c'est qu'il souhaitait avec impatience l'arrivée de Mac-Leod. Herbert lui proposa de rappeler Walter, d'écrire immédiatement et d'expédier un messager avant le jour. Évidemment il allait au-devant des désirs du vieillard, dont les yeux semblaient l'inviter à se hâter. Le laissant donc aux soins de son fidèle majordome, il se dirigea par la vérandah vers le cabinet de son oncle.

Walter avait exécuté ses ordres, et, au travers de la fenêtre entr'ouverte, Herbert, dans l'obscurité, pouvait voir la pièce à demi éclairée par une lampe posée sur le vaste bureau du planteur. Un bruit léger attira son attention. Quelqu'un était dans la chambre, une ombre se mouvait dans la partie la plus obscure, on eût dit que l'on ouvrait ou que l'on refermait un tiroir. Ce n'était pas Walter; Herbert venait de le laisser assis au chevet de son oncle. Il observa avec plus d'attention. L'ombre qui lui semblait accroupie dans un coin se redressa. Aucun bruit de pas ne la trahissait; la pièce, comme toutes celles de la villa et de la vérandah elle-même, était tapissée d'épaisses nattes de Chine. L'ombre se rapprocha de la partie éclairée. C'était un homme, et il tenait à la main un papier qu'il déplia. Pour mieux le lire, il tournait le dos à la lampe, dont la lueur ne l'éclairait qu'imparfaitement, et sans laisser voir son visage. Il parcourut rapidement le papier qu'il tenait, et se dirigea vers l'angle où Herbert l'avait confusément entrevu. Le même bruit qui avait attiré son attention se fit entendre et l'inconnu, entr'ouvrant avec précaution une porte qui donnait sur un corridor intérieur, disparut sans qu'Herbert eût pu distinguer ses traits. Qui donc, à une heure pareille, pénétrait ainsi dans cette pièce? Quelque domestique venant exécuter un ordre? Mais ce papier lu, puis remis en place, rendait cette supposition inadmissible. Herbert rêvait-il? La fatigue, l'émo-

tion, la secousse violente qu'il avait subie à Manoa, le rendaient-elles le jouet d'une illusion? C'était peu probable, mais possible. Il entra dans le cabinet et se dirigea vers l'angle où il avait vu ou cru voir quelqu'un. Il y avait là un meuble en bois des îles, à fermoir d'argent, d'environ deux mètres de hauteur, qu'il connaissait fort bien. Mac-Carthy l'avait fait faire, lui avait dit Mac-Leod, il y avait une dizaine d'années, et y avait réuni tous les échantillons de bois rares et curieux de l'Archipel. Herbert l'examina avec attention. Les serrures étaient intactes, et la clé ne se trouvait à aucun des tiroirs. La seule chose qui le frappa fut que l'angle du meuble, fait de bois de tamano, bois très noir, dur et brillant, semblait légèrement terni; au-dessus et au-dessous la teinte n'était pas la même. Cette légère empreinte ne tarda pas à s'effacer, et en quelques secondes il ne resta plus rien de ce fugitif indice.

Le temps pressait, et, ajournant à plus tard ses réflexions et ses recherches à ce sujet, Herbert se hâta d'écrire à Mac-Leod. Il achevait à peine sa lettre que le messager kanaque vint l'avertir qu'il était prêt. Herbert lui donna des instructions précises, et gagna sa chambre, où il se jeta tout habillé sur son lit pour y prendre enfin un repos dont il avait grand besoin.

La journée du lendemain s'écoula sans amener aucun changement dans l'état du malade. M. Richard fut surpris de voir Herbert à déjeuner, mais ce dernier n'entra dans aucun détail sur son retour non plus que sur les circonstances qui lui avaient permis d'arriver dans la soirée. De son côté, M. Richard ne parla nullement de départ et parut au contraire décidé à rester jusqu'à la fin. Quant au médecin, il n'avait pas d'espoir. C'était, suivant lui, une question d'heures, tout au plus de jours. Son malade avait conscience de son état, l'intelligence était lucide, mais d'un instant à l'autre il pouvait s'éteindre sans secousse.

Dans ces circonstances, la présence de M. Richard était doublement pénible à Herbert. Elle ravivait sa tristesse, et l'attitude hautaine de ce visiteur importun lui était terriblement à charge. Plus d'une fois il fut tenté de trahir son incognito, de dire qui il était et les liens de famille qui l'unissaient au moribond, mais à quoi bon entretenir des indifférens d'un fait qu'il avait tenu secret, que Mac-Leod connaissait seul, qui n'intéressait personne, et qui, divulgué en ce moment, pouvait être accueilli par un doute injurieux ou interprété d'une façon blessante? Il se tut et se renferma dans son rôle modeste, consacrant ses heures au malade, dont l'état semblait s'aggraver rapidement. Mac-Leod arriva dans la soirée. En quelques mots, Herbert et le médecin le mirent au courant de la situation. Il en fut douloureusement affecté et se rendit auprès de son vieil ami, avec lequel il resta seul deux heures. La fin approchait.

Assis près de son lit, Mac-Leod, Herbert et Walter assistèrent à ses derniers momens. Il mourut au milieu de la nuit.

Cette mort rompait le dernier lien entre Herbert et les îles. Elle était trop soudaine, trop inattendue pour que son oncle eût pu, même en admettant qu'il l'eût voulu, réaliser aucune des intentions dont il l'avait entretenu dans sa lettre. Il n'espérait et n'attendait rien. Il regrettait sincèrement ce vieillard excentrique, frère de son père, dont le regard ému, affectueux, l'avait accueilli la veille. Il se disait que, si les circonstances avaient été autres, ils auraient pu se comprendre, s'aimer. Il se savait apprécié, estimé de lui. Enfin il se laissait aller à ces regrets superflus qu'ont éprouvés tous ceux qui se trouvent en présence de la mort, dont la réalité sévère réveille en nous les pensées graves.

Replié sur lui-même, Herbert ne prêta à ce qui suivit qu'une médiocre attention. Devinant et respectant la tristesse du jeune homme, Mac-Leod prit toutes les mesures nécessaires pour les funérailles, et trouva en M. Richard un concours actif et pratique. Trois jours après le décès, on rendit à Mac-Carthy les derniers devoirs. Tous les planteurs des environs, les nombreux employés et ouvriers de l'habitation, étaient convoqués aux obsèques. Mac-Leod conduisit le deuil et voulut qu'Herbert marchât à ses côtés. M. Richard réclama le même privilége, s'autorisant de sa présence à la villa et de ses relations intimes avec le défunt. Conformément à l'usage et aux traditions hospitalières des îles, les plus proches voisins avaient été invités par Mac-Leod à descendre à l'habitation où des chambres leur étaient réservées; il n'eut garde d'oublier Mme Wilson et miss Ella, qui se rendirent à son appel. Aussi le matin même des funérailles Herbert se trouva-t-il tout à coup en présence de celle à qui, dans sa pensée, il avait dit un éternel adieu.

Tant de secousses, tant de tristesses avaient laissé leur empreinte sur le visage d'Herbert. La jeune fille fut frappée de sa pâleur, ainsi que de l'attitude hautaine de M. Richard vis-à-vis d'Herbert et de Mac-Leod. Le premier ne parut pas s'en apercevoir, mais le vieillard contenait avec peine son irritation et sa surprise. Mme Wilson adressa à Herbert quelques mots de sympathie. Miss Ella lui tendit silencieusement la main, mais son regard en disait plus que les paroles de sa mère. La cérémonie terminée, la foule se dispersa. Mme Wilson et sa fille, M. Richard, Mac-Leod, Herbert et deux planteurs revinrent seuls à la villa, où, cédant aux sollicitations de Mac-Leod, ces dames avaient consenti à passer quelques jours.

De retour à la plantation, Mac-Leod fit prier les invités de vouloir bien se réunir dans le cabinet de Mac-Carthy, où il désirait leur faire part des dernières volontés du défunt. Cette communication justifiait les prévisions d'Herbert. Au cas où son oncle n'aurait pas laissé de

testament, il était de droit son héritier; mais le vieillard ne lui avait pas laissé ignorer qu'il entendait disposer de ses biens en faveur d'institutions charitables. Il savait également qu'il avait désigné son vieil ami pour son exécuteur testamentaire. Arrivé tardivement au rendez-vous, il s'assit dans un des coins de la pièce. Mac-Leod n'attendait plus que lui. Sur un signe qu'il fit, Walter lui remit respectueusement la clé du bureau du planteur. Mac-Leod l'ouvrit, y prit une autre clé et se dirigea vers le meuble en bois des îles placé à l'angle opposé de celui où se tenait Herbert. Sa mémoire lui représenta alors cette vision confuse qu'il avait entrevue la nuit de son retour : cette ombre mystérieuse près de ce meuble, ce papier déplié et lu. Toute la scène se déroula de nouveau devant ses yeux. Était-ce là qu'était renfermé le testament, et qui pouvait avoir intérêt à en prendre connaissance? Quoi qu'il en fût, il était certain de n'avoir pas rêvé. Il avait vu et bien vu. Le souvenir qui sommeillait dans sa pensée se réveillait net et précis.

Mac-Leod ouvrit le meuble, et le léger grincement de la porte rappela parfaitement à Herbert le bruit qui avait appelé son attention. Le vieillard prit un papier plié en quatre, et lut ce qui suit :

« Je soussigné, sain de corps et d'esprit, consigne ici l'expression de mes volontés dernières. Je meurs dans la foi protestante, qui est celle de mes pères, et je confie mon âme à Dieu.

« Désireux de mettre en ordre mes affaires temporelles et de faire de mes richesses le meilleur emploi, je nomme pour mon exécuteur testamentaire John-William Mac-Leod, mon vieil ami, auquel je lègue, avant tout partage et libre de tous droits, la somme de cinquante mille dollars, à prélever sur les fonds disponibles chez mes banquiers MM. Schultz et Cie, à la charge par lui de veiller à l'exécution de ce qui suit. Je désire qu'une somme de cent mille dollars soit affectée à la construction et à l'entretien d'un hospice, pour les indigènes, dans la ville de Hilo. Mon exécuteur testamentaire devra s'entendre à cet égard avec le gouvernement, ainsi qu'avec l'administration municipale de la ville. Je lègue à mon fidèle serviteur Walter trois mille dollars, et mille dollars à chacun des trois domestiques attachés à ma personne. Enfin j'institue pour mon légataire universel, à la condition par lui de respecter les donations ci-dessus, mon frère Frank Mac-Carthy; à son défaut et au cas où il serait mort avant moi, Robert Mac-Carthy, son fils aîné, lui et ses héritiers mâles en ligne directe, et, à son défaut, son frère, lui et ses héritiers mâles en ligne directe, à la charge pour le survivant de constituer à la femme et aux filles de mon frère une rente équivalente au revenu de vingt mille dollars pour chacune, ladite rente reversible en parties égales sur les survivantes. Au cas où aucune des personnes ci-dessus désignées ne serait vivante à l'époque de

mon décès, ma belle-sœur et mes nièces recevront chacune vingt mille dollars en toute propriété, et le surplus de ma fortune sera consacré à la fondation et à l'entretien d'une école supérieure pour les jeunes Kanaques, dans les villes de Hilo, Lahaina et Honolulu. Mon exécuteur testamentaire aura tout pouvoir à cet effet de s'entendre avec le gouvernement et de prendre, d'accord avec lui, toutes les mesures qu'il estimera nécessaires.

« Fait à Hilo, le 15 janvier 1870, en présence de John-William Mac-Leod et de Thomas Walter, auxquels je n'ai pas donné connaissance de ce qui précède et qui ont certifié ma signature.

« STEPHEN MAC-CARTHY. »

La lecture de ce document fut accueillie par le plus profond silence. Herbert, immobile, en croyait à peine ses oreilles. Ce testament, antérieur à son arrivée, l'instituait légataire universel à défaut de son père et de son frère aîné. C'était au moment même où il en doutait le plus que la fortune lui arrivait. Sa première pensée fut pour sa mère et ses sœurs, sa seconde pour son oncle qui n'était plus et auquel il ne pouvait témoigner sa profonde reconnaissance. Pour lui, pour son bonheur, cette fortune venait trop tard, mais du moins les siens en profiteraient. Absorbé dans ses pensées, il ne remarqua pas le regard échangé entre Mme Wilson et M. Richard, l'émotion de ce dernier et sa pâleur soudaine.

— A combien estimez-vous la fortune de Mac-Carthy? demanda l'un des planteurs à Mac-Leod.

— A environ deux millions de dollars, répondit le vieillard; mais je ne vous ai pas tout communiqué. Il y a deux mois environ, Mac-Carthy me remit un pli cacheté avec prière de ne l'ouvrir qu'après sa mort. Il se peut que son contenu modifie quelques-unes des dispositions du testateur. Veuillez bien d'abord constater que le cachet est intact. Et en parlant ainsi il déposa sur la table un pli scellé aux armes des Mac-Carthy.

— D'où vient ce nouveau document, et quelle en est la valeur? demanda M. Richard d'une voix vibrante.

Les planteurs se regardèrent avec étonnement. Mac-Leod, surpris et blessé, répondit sèchement : — Je viens d'en expliquer l'origine. Je n'en connais pas le contenu.

— Comment se fait-il, poursuivit M. Richard, qu'une pièce dont nous ignorons l'importance ne se trouve pas annexée au testament lui-même, mais déposée entre les mains d'un tiers, libre à son gré de la produire ou de la supprimer?

— Il faut croire, monsieur Richard, que mon vieil ami me connaissait assez pour me savoir incapable de supprimer un document confié à mes soins. Je ne comprends pas vos doutes, mais, ne vous

reconnaissant ici aucun droit d'intervenir, vous me permettrez de passer outre. Veuillez bien, messieurs, et vous Herbert, constater que le cachet est intact.

— Que vous me reconnaissiez ou non le droit d'intervenir, monsieur Mac-Leod, reprit Richard, peu m'importe. Je le prends et j'en use; je le justifierai plus tard. En ce moment, présent à la lecture d'un testament qui dispose d'une fortune considérable, qui en dispose d'une manière régulière, conforme à ce que nous savons des intentions du testateur, je mets en doute la valeur du document que vous nous soumettez, s'il modifie en quoi que ce soit les dispositions dont vous venez de nous donner lecture. Je répète que les circonstances dans lesquelles vous le produisez, l'origine que vous lui attribuez, le droit que vous avez seul de le révéler ou de le supprimer, motivent mes réserves et même... mes soupçons.

Pâle de colère sous l'outrage qui venait de lui être infligé, le vieillard se leva; mais avant qu'il pût répondre, Herbert s'était rapproché de la table :

— Assez, monsieur. Personne ici, excepté vous, n'oserait mettre en doute la loyauté de M. Mac-Leod. Il avait, nous le savons tous, la confiance de... M. Mac-Carthy. Vos indignes soupçons ne méritent que son dédain et le nôtre. Laissez M. Mac-Leod achever sa tâche pénible. Vous pourrez produire ailleurs vos réserves et vos doutes. Ici, dans cette maison que la mort vient de visiter, ils sont une insulte à la mémoire de celui qui n'est plus.

— M. Herbert a raison, ajouta l'un des planteurs. Ce document, que je suppose un codicille, me paraît parfaitement en règle. Le cachet est intact, et s'il est, comme je le crois, écrit et signé du testateur, et d'une date postérieure au testament, il a une valeur égale, si ce n'est supérieure. La suscription d'ailleurs est de la main de Mac-Carthy : « A John William Mac-Leod, pour être ouvert seulement au cas de ma mort. »

Mme Wilson et miss Ella suivaient avec un étonnement douloureux cette scène étrange. L'intervention opportune, le langage ferme et digne d'Herbert leur inspiraient une sympathie visible qui se traduisait également dans l'attitude et les paroles des deux planteurs. Si ému qu'il fût, Richard le remarqua, et, refoulant par un effort violent la colère que provoquait en lui l'apostrophe d'Herbert, il haussa les épaules et s'assit en disant : — Ici ou ailleurs, je maintiens et maintiendrai ce que j'ai dit.

Mac-Leod décacheta lentement le pli, mais il était trop ému pour le lire, et il le passa au plus âgé des planteurs. Ce dernier le parcourut rapidement. — Cette pièce, dit-il, est écrite et signée par Mac-Carthy, elle est datée du 2 mai 1875... et par conséquent pos-

térieure de cinq ans au testament que l'on vient de nous lire. Dans mon opinion, on ne saurait en contester la validité. — Et il lut :

« Depuis le jour où mon testament a été fait, j'ai appris successivement la mort de mon frère et de son fils aîné. L'âge auquel ce dernier est décédé, loin de sa famille et de ses amis, sans leur avoir donné de ses nouvelles et après un silence absolu de près de deux ans, ne me donne aucune certitude sur le point de savoir si, dans cet intervalle de temps, il n'a pas contracté mariage et laissé quelque héritier. La vie aventureuse qu'il a menée avant sa mort, le milieu dans lequel se sont écoulées ses dernières années, me font redouter qu'il n'ait conclu une alliance indigne de sa famille et de notre nom. D'autre part, j'ai acquis la certitude que son frère Herbert est digne de mon estime et de mon affection, et qu'il fera de ma fortune un honorable emploi. Assuré en outre que, si Robert Mac-Carthy a laissé quelques descendans, son frère fera pour lui ou pour eux ce qui lui semblera juste et équitable, je lui confie la tâche de faire à ce sujet les recherches nécessaires. Révoquant expressément ce qui a trait à Robert Mac-Carthy, ses héritiers mâles en ligne directe, maintenant les autres legs contenus dans mon testament, j'institue pour mon légataire universel, à charge par lui d'acquitter lesdits legs, mon neveu Herbert Douglass Mac-Carthy.

« Fait à Hilo, le 2 mai 1875, en présence de John-William Mac-Leod et de Thomas Walter, auxquels je n'ai pas donné connaissance de ce qui précède et qui ont certifié ma signature.

« STEPHEN MAC-CARTHY. »

— Herbert Douglass Mac-Carthy, répéta machinalement M. Richard.

— Approchez, Herbert, dit Mac-Leod avec émotion. Il est inutile de garder plus longtemps le silence. Votre oncle vous a rendu justice, j'en suis heureux. Et vous, messieurs, permettez-moi de vous présenter Herbert Douglass Mac-Carthy. Mon vieil ami l'avait appelé près de lui dans des circonstances et sous des réserves qui expliquent l'incognito qu'il a désiré garder. Vous l'approuverez, j'en suis sûr, après m'avoir entendu. — Mac-Leod raconta alors en quelques mots ce qui s'était passé entre l'oncle et le neveu.

En écoutant ce récit, la pâleur de Richard redoublait, son regard s'éclairait d'une rage concentrée et d'une haine profonde. Mme Wilson et Ella ne le perdaient pas de vue. L'explication terminée, les planteurs serrèrent la main d'Herbert.

— Avant de nous séparer, reprit Mac-Leod, il est de mon devoir de présenter l'héritier de Mac-Carthy et le chef de cette plantation à ceux qui sont sous ses ordres. — Il sonna. Walter parut.

— Walter, veuillez bien dire aux directeurs des travaux et aux domestiques que je les prie de se rendre ici. — Walter s'inclina et, quelques instans après, il introduisait dans le cabinet de Mac-Carthy les employés supérieurs et le personnel de la villa, au nombre desquels Herbert aperçut son domestique Liho, arrivé le matin même de Honolulu. Mac-Leod leur fit part des dispositions du testament et leur présenta Herbert comme leur maître. Cette communication fut accueillie avec satisfaction. Herbert était aimé et estimé de tous. Au milieu de cette foule respectueuse, Liho seul restait immobile, semblant à peine entendre ce qui se passait, les yeux rivés sur un coin du salon. Herbert le remarqua et, suivant la direction du regard de son domestique, il le vit fixé sur Richard, assis dans un fauteuil, le haut du visage voilé par sa main. Au même moment, sentant probablement peser sur lui le magnétisme de ce regard obstiné, Richard se retourna et vit Liho à l'autre extrémité de l'appartement. Une rougeur soudaine envahit son visage, ses traits se contractèrent et décelèrent un trouble profond qui ne dura qu'un instant; la pâleur reprit le dessus, les lèvres dessinèrent un sourire hautain et menaçant, et, sans tourner la tête, sans prononcer un mot, lentement et froidement, Richard se leva et sortit. Liho ne le quittait pas des yeux, et fit un mouvement pour le suivre, mais un signe d'Herbert l'appela près de lui.

— Tu connais M. Richard?

— Je le vois ici pour la première fois.

— Ah! pourtant tout à l'heure tu le regardais avec une singulière attention.

— C'est la première fois que je le rencontre ici.

Herbert n'insista pas. Tous se retiraient, il les salua amicalement, et, laissant Liho, qui semblait attendre ce moment avec impatience et qui s'esquiva promptement, il se dirigea vers Mac-Leod, avec qui il n'avait pas encore échangé une parole.

— Herbert,... mon cher enfant, lui dit le vieillard avec émotion, je vous félicite de tout mon cœur, vous le savez. Nous reparlerons de tout ceci plus tard. En ce moment, je me sens fatigué et désire me reposer. Excusez-moi près de ces dames. Nous nous reverrons à dîner. — Herbert lui serra affectueusement la main, et se trouva seul avec Mme Wilson et sa fille; tous trois se rendirent sur la vérandah.

— Permettez-moi, monsieur, de joindre nos félicitations à celles que vous venez de recevoir, dit Mme Wilson d'un ton contraint qui peina Herbert; vous ignoriez, je crois, les dispositions testamentaires... de votre oncle.

— Entièrement, madame. Pas un mot de lui n'avait pu m'éclairer à ce sujet. Je les soupçonnais si peu que je me préparais à retourner en Europe. J'avais entretenu miss Ella de ce projet, ajouta-

t-il en se tournant vers la jeune fille, qui semblait éviter son regard et dont l'attitude trahissait une étrange émotion.

— C'est vrai, dit-elle avec hésitation. M. Herbert m'avait même fait ses adieux, alors que rien ne permettait de prévoir la mort de M. Mac-Carthy.

— Je n'y pense pas sans regret, reprit Herbert gravement. J'ignorais l'intérêt et l'affection que me portait mon oncle. Je ne l'ai compris qu'à mon retour ici, bien tard pour lui en témoigner ma reconnaissance. Je ne me serais pas pardonné mon départ, si la mort l'avait surpris quelques jours ou quelques semaines plus tard. Ce regret m'a été épargné, non par ma volonté, mais par une volonté plus haute et plus puissante.

— Les événemens survenus vont modifier vos projets.

Herbert se tut un instant : — Dans une certaine mesure peut-être... et encore. M. Mac-Leod, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, a tous les pouvoirs pour acquitter les legs. Je puis sans inconvénient laisser sous sa direction les travaux de la plantation et remplir les devoirs que m'imposent les désirs de mon oncle et les miens.

— Lesquels?

— M'assurer que mon frère Robert n'a laissé personne derrière lui, ni femme ni enfans. La tâche n'est pas facile; je n'ai aucune raison de croire qu'il se soit marié, mais il suffit que la chose soit possible pour que je n'épargne rien de ce qui pourrait m'amener à découvrir la vérité.

— Et pour cela, que comptez-vous faire?

— Partir pour San-Francisco, mettre des agens en campagne, visiter les localités où mon frère a résidé, réunir tous les renseignemens; c'est affaire de temps, de patience et d'argent. Si mon frère s'est marié, sa femme, quelle qu'elle soit, est ma belle-sœur; s'il a laissé un enfant, cet enfant c'est à moi de m'en charger, de l'élever.

— Bien, monsieur Herbert. Ce devoir vous incombe, je le sais et je le sens. Seulement...

— Achevez, miss Ella.

— Si votre frère vivait...

— Si mon frère vivait, miss Ella, croyez-vous que je ne lui remettrais pas sur-le-champ cette fortune que je tiens de la libéralité de notre oncle? Tout à l'heure, en écoutant la lecture de ce testament, ma pensée s'est reportée vers lui, qui n'est plus, et que cet héritage inespéré eût arraché à la misère, à la mort peut-être.

Miss Ella suivait sur son visage les émotions généreuses qui l'animaient. Ses yeux cherchaient à lire au fond de son cœur; elle semblait ravie et profondément étonnée. Jamais Herbert ne l'avait vue ainsi. Que se passait-il donc? Pourquoi ce mélange de doute et

de foi, ces questions singulières, ces suppositions étranges? Son regard interrogateur troubla la jeune fille, qui se tut quelques momens. Mais de part et d'autre ils ne pouvaient en rester là.

Elle reprit d'une voix lente : — Vous vous souvenez, monsieur, de notre dernier entretien?

Il pâlit. — Oui, comme si c'était hier.

— Vous n'avez pas oublié ce que vous m'avez dit au sujet de M. Richard?

— Quel rapport, miss Ella, peut exister entre cette personne et celui dont nous parlons?

— Mais... vous ne savez pas que M. Richard est... Robert Mac-Carthy... votre frère?

— Lui?.. répondit Herbert.

— Oui.

Herbert garda le silence. Mme Wilson et Ella le regardaient avec anxiété.

— Miss Ella, ce que vous me dites peut-il être vrai? Comment le savez-vous? Mais non,... ce n'est pas possible... Robert n'est plus, il est mort en Californie... et pourtant... ma mère en a longtemps douté... J'étais bien jeune, ajouta-t-il se parlant à lui-même, quand nous nous sommes perdus de vue. Les années, les épreuves de la vie, — et la sienne a été rude, — amènent bien des changemens. Qui sait?.. peut-être... Et pourtant dans mes vagues souvenirs d'enfant je revois Robert, et... j'ai peine à croire... Je vous en conjure, expliquez-moi ce que vous savez, et dissipez, si vous le pouvez, ce doute affreux qui m'assiége.

— Ma mère le fera mieux que moi.

Mme Wilson raconta alors que, deux ans avant l'arrivée d'Herbert aux îles, M. Richard était venu la trouver, muni d'une lettre d'introduction de son agent à San-Francisco, auquel elle s'était adressée pour lui procurer un régisseur. Actif, intelligent et capable, M. Richard lui avait plu au premier abord et avait gagné sa confiance en lui donnant la sienne. Sous le sceau du secret, il lui avait appris qu'il était le neveu de M. Mac-Carthy. Il lui avait communiqué, avec les lettres de sa mère, les pièces qui établissaient son identité. Il avait quitté l'Angleterre, ainsi que l'avait fait son oncle, pour obéir à ses goûts aventureux, à l'amour des voyages et au désir de relever la fortune de sa famille, déjà fort compromise. Jeune alors, sans expérience et sans grandes ressources, il avait successivement parcouru l'Australie, l'Amérique centrale et la Californie, où il avait passé plusieurs années, subissant toutes les péripéties de la vie de mineur. Reconnaissant enfin l'impossibilité d'édifier une fortune solide sur des bases aussi mobiles, il s'était livré à l'agriculture, avait partiellement réussi, mais le manque de capitaux ne lui per-

mettait pas de pousser plus avant. La prospérité rapide de l'archipel havaïen, ce qu'il avait entendu dire de la réussite de son oncle, l'avaient décidé à venir aux îles. Toujours résolu à ne rien devoir qu'à lui-même, il ne voulait à aucun prix que M. Mac-Carthy sût qui il était. Son oncle ne lui devait rien. Légalement il était son héritier, et, suivant toutes probabilités, le planteur, fidèle aux traditions anglaises, laisserait par testament sa fortune à la branche aînée de la famille, dont il était, lui, Richard, le représentant. Quoi qu'il en fût et quoi qu'il en pût advenir, il ne voulait en aucune façon sembler convoiter un héritage qu'il n'entendait devoir qu'à la libre volonté du donateur. Depuis plusieurs années, il avait cessé de correspondre avec les siens. Il les savait pauvres, et n'écrirait que le jour où il pourrait leur venir en aide. Cette excessive fierté, cette passion d'indépendance n'étaient pas pour déplaire à Mme Wilson. Elle avait essayé de combattre sa résolution, mais sans succès, et elle lui avait promis le secret, tout en lui demandant une exception en faveur de sa fille. M. Richard s'était réservé de dire lui-même la vérité à miss Ella, mais à son jour et à son heure. Ce n'était que tout récemment qu'il l'avait fait, et que la jeune fille avait été mise, elle aussi, au courant du vrai nom et de l'histoire de M. Richard.

Herbert écouta ce récit avec attention. Mille pensées confuses agitaient son esprit, des sentimens divers troublaient son cœur. Tout cela était possible, vraisemblable même. Ce silence de... M. Richard, cette attitude vis-à-vis de M. Mac-Carthy, étaient si bien d'accord avec ce qu'il savait de son frère. Il se souvenait d'avoir entendu sa mère parler de la réserve hautaine, de la fierté de Robert. Pendant de longues années, privée de nouvelles de lui, elle avait sans cesse répété que, si Robert n'écrivait pas, c'est qu'il ne voulait pas être à charge aux siens. La nouvelle de sa mort l'avait trouvée longtemps incrédule. Les détails confus qui lui étaient varvenus l'avaient entretenue dans un vague espoir dont le temps seul avait eu raison. Cet esprit d'indépendance orgueilleuse était bien un des traits caractéristiques des Mac-Carthy. Ainsi donc, Richard pouvait être son frère, son rival. Ce n'était pas seulement celle qu'il aimait, c'était aussi la fortune qu'il lui enlevait, car Herbert ne songea pas un instant à se prévaloir de la volonté de son oncle. Ce testament avait été fait sous l'impression que Robert n'était plus, et, si Robert vivait, lui seul pouvait et devait hériter. Il n'y avait pas à hésiter. Il fallait agir, voir son frère, le réintégrer dans ses droits et... partir. Et pourtant... il doutait. Rien en lui, rien que le sentiment du devoir et de l'équité ne parlait en faveur de ce frère dont il avait cependant conservé un pieux souvenir, dont la mort prématurée lui avait inspiré des regrets si sincères. Il sentait encore à cette heure, sous le coup de ces révé-

lations, la même antipathie qu'il avait toujours éprouvée. Puis il se disait tristement que son amour le rendait injuste, que la jalousie seule avait éveillé en lui ces sentimens dont il rougissait. Pourquoi douter? Mme Wilson n'avait-elle pas vu les pièces, les lettres de leur mère? Tout cela devait être, tout cela était vrai.

L'attitude d'Herbert, l'émotion qui se lisait sur ses traits profondément altérés, décelaient la lutte qui se livrait en lui. Miss Ella l'observait avec tristesse. Qu'étaient devenus cet élan généreux, ce mouvement spontané de justice et de désintéressement alors qu'il s'agissait d'une hypothèse à la réalité de laquelle Herbert ne croyait pas? Il avait donc suffi d'un mot pour le changer ainsi. Ce frère, qu'il croyait mort et qu'il disait regretter, vivait, et il semblait sous le coup d'une déception profonde.

Tout en attribuant aux mêmes causes que sa fille la tristesse et le silence d'Herbert, Mme Wilson, plus âgée et moins romanesque, comprenait à quel point une pareille révélation devait l'affecter. Son récit terminé, et voyant le jeune homme plongé dans ses réflexions, elle se leva discrètement et se retira sans qu'il parût la voir. Miss Ella attendit quelques instans, elle espérait qu'un mot d'Herbert dissiperait ses doutes; elle souhaitait le voir sortir à son honneur de cette lutte intérieure. Le silence se prolongeait. A son tour, elle voulut le laisser seul. Le mouvement qu'elle fit pour s'éloigner arracha Herbert à ses réflexions; alors seulement il s'aperçut de l'absence de Mme Wilson.—Miss Ella, dit-il gravement, ne me quittez pas encore. Je me souviens qu'un jour j'ai osé solliciter de vous une amitié à laquelle je n'avais aucun droit de prétendre. Vous avez dû me trouver bien présomptueux alors, et pourtant vous n'avez pas repoussé ma demande. Je n'étais pour vous qu'un inconnu; aujourd'hui vous savez qui je suis, et aujourd'hui plus que jamais je fais appel à cette amitié, parce que je suis bien malheureux. J'ai besoin de vos conseils, de votre sympathie, si possible, en tout cas de votre estime. Je ne vous importunerai pas longtemps. Les circonstances ont creusé entre nous un abîme infranchissable. Bientôt je vous quitterai et pour toujours. Laissez-moi une fois vous parler à cœur ouvert, et permettez-moi d'espérer qu'après m'avoir écouté vous me plaindrez et vous ne me blâmerez pas.

La jeune fille inclina la tête en signe d'assentiment.

— Vous me croyez, n'est-ce pas, quand je vous dis que jamais, jusqu'à ce jour, je n'ai connu ni même soupçonné la vérité?

— Oui, monsieur Herbert.

— Vous me croyez aussi, et vous m'avez cru tout à l'heure lorsque je vous disais que, si mon frère avait vécu, je lui aurais remis sans hésiter cette fortune qui ne m'appartient qu'en vertu d'un tes-

tament écrit par mon oncle sous l'impression erronée de la mort de... Robert.

— Je vous ai cru.

— Vous hésitez à me croire maintenant. Et pourtant, laissez-moi vous le dire, ma résolution est la même, elle n'a pas varié un instant, et vous me feriez injure en attribuant ma tristesse à un regret qui n'existe pas. Je n'ai pas convoité cette fortune, ou du moins je ne l'ai désirée que pour les miens. Ce sont aussi les... siens. Mon frère seul y a droit, il le saura par moi.

— Quoi! monsieur Herbert, votre intention est?..

— De faire ce qu'eût fait mon oncle, ce qu'il avait fait croyant Robert vivant, et de ne pas profiter d'une erreur pour m'attribuer ce qui n'est pas à moi.

— C'est bien, cela, monsieur, dit la jeune fille en se levant et lui tendant la main. C'est bien, et je suis fière de vous avoir pour ami. Mais pourquoi cette tristesse? Le sentiment d'un devoir si noblement accompli ne vous suffit-il pas?

— Non, miss Ella, et c'est là ce qui me trouble et m'attriste. J'aurai le courage de tout vous dire. Ce frère que je croyais perdu et que j'aimais, je le retrouve dans les circonstances que vous savez. Je puis m'expliquer son désappointement à la lecture du codicille qui le dépouillait de ses droits légitimes, mais non ses paroles amères, ses doutes insultans pour celui qui n'est plus,... et pour moi-même,... son brusque départ sans un mot échangé avec moi. Les dures réalités de la vie l'ont-elles donc changé à ce point que Robert n'ait éprouvé que haine et colère? Je ne puis comprendre enfin, ajouta-t-il en baissant la voix et comme se parlant à lui-même, cette antipathie profonde qu'il m'a inspirée, contre laquelle tout en moi se révolte, et qui subsiste quoique j'en aie, quoiqu'il soit et que je le croie... mon frère.

Ella tressaillit. Ces paroles d'Herbert qui faisaient allusion à la scène à laquelle elle venait d'assister éveillaient en elle un écho douloureux. Elle avait été profondément affectée de l'attitude et des paroles de M. Richard. Ce qui s'était passé depuis son départ l'en avait distraite, Herbert le lui rappelait.

Il se méprit sur son émotion. — Pardonnez-moi de vous parler ainsi, reprit-il avec effort, j'oublie,... j'ai tort. A vous moins qu'à tout autre je devrais tenir un pareil langage. N'est-ce pas odieux à moi de l'accuser près de vous?

Elle le regarda étonnée. — Pourquoi donc à moi moins qu'à tout autre? Que ce sujet vous soit pénible, je le conçois. Que cette triste scène ait laissé en vous un souvenir bien douloureux, cela n'est que torp naturel; mais que peut-il y avoir d'odieux à m'en faire part?

— Si vous me permettez d'achever ce que j'ai à vous dire, miss Ella, vous me comprendrez. Me pardonnerez-vous? je ne sais, mais j'ai une confession à vous faire. Lors de ma dernière visite à Manoa, vous vous souvenez de la soirée qui précéda mon départ?

— Oui.

— Ce soir-là eut lieu entre... mon frère et vous une conversation. Vous étiez avec lui sur la terrasse. Assis dans un coin de la vérandah, le hasard, le hasard seul, croyez-le bien, me permit... de surprendre quelques mots de votre entretien. J'ai eu tort, j'aurais dû révéler ma présence, me retirer; malheureusement je n'en fis rien. La première phrase que j'ai entendue avait confirmé toutes mes prévisions... Je savais...

— Mais alors vous saviez qui il était?

— Comment cela, miss Ella?

— C'est ce soir-là, dans cet entretien qu'il a abordé pour la première fois avec moi ce sujet, qu'il m'a dit son secret.

— Ce que j'ai entendu n'avait aucun rapport avec ce secret.

La jeune fille le regarda avec surprise. Ce qu'elle vit dans ses yeux la troubla profondément, et une rougeur subite envahit son visage. D'une voix mal assurée, elle reprit : — Achevez.

— J'ai entendu quelques mots, miss Ella, qui ne me laissaient aucun doute sur ce qui se passait. Mon frère vous aime,... vous l'aimez,... et...

Ella ne rougissait plus, un sourire singulier se dessinait sur ses lèvres; machinalement elle cueillit une fleur de thyarée qui se trouvait à portée de sa main et lentement en détacha les pétales qui tombaient à ses pieds.

Herbert se tut. Dans ce grand silence qui se faisait autour d'eux il eût pu entendre les battemens de son cœur. Combien de temps s'écoula-t-il? Lequel des deux parlerait le premier? Il n'avait plus rien à dire; sa confession était achevée. Lui pardonnait-elle, ou bien voulait-elle lui faire sentir que sa présence lui était pénible? Il le crut. Le jour baissait, et le déclin rapide du soleil ne laissait plus pénétrer qu'un oblique rayon qui filtrait à travers l'épais feuillage de la vérandah et semblait se jouer dans les cheveux de la jeune fille. Immobile comme une statue antique, Ella contemplait vaguement les pétales odorantes qui glissaient de ses doigts. Elle s'arrêta au moment de détacher la dernière et leva lentement les yeux sur Herbert, qui, d'un pas mal assuré, se disposait à rentrer dans l'appartement. D'un geste elle l'arrêta, et, d'une voix si basse qu'il put à peine l'entendre, elle lui dit : — Je suis un peu superstitieuse, monsieur Herbert... Savez-vous ce que me dit cette fleur?

— Non, miss Ella.

— Elle me dit... que vous m'aimez.

Son regard ému, troublé, s'arrêta sur elle.

— La fleur vous dit vrai,... Ella.

Elle inclina la tête, glissa sa petite main dans les siennes.

— Merci,... Herbert,... et à bientôt.

L'instant d'après, il était seul, seul avec ce doux souvenir et avec son grand amour qui remplissait son cœur d'une joie profonde.

VIII.

En quittant le cabinet du planteur, Richard donna ordre à son domestique de seller son cheval et gagna la chambre qu'il occupait dans la maison. Il semblait redevenu maître de lui; ses traits avaient repris leur impassibilité ordinaire. Sans se hâter en apparence, il acheva rapidement ses préparatifs de départ, changea de costume, examina avec soin et renouvela l'amorce de son revolver et monta en selle en disant à son domestique de se rendre, aussitôt qu'il serait prêt, avec sa valise, à Manoa. Un coup d'œil rapide lui prouva qu'il n'était ni observé ni suivi. Quelques instans après, il avait quitté la plantation et se dirigeait vers Manoa. Malgré son calme apparent, il était en proie à une préoccupation étrange. Arrivé à un endroit où la route bifurquait, il s'arrêta indécis. Les deux chemins conduisaient à l'habitation de Mme Wilson, l'un, le plus fréquenté et le meilleur, mais aussi le plus long, suivait le plateau, l'autre, de beaucoup le plus court, côtoyait la falaise. Il choisit ce dernier. Ménageant l'allure de sa monture, tout en la maintenant à un trot allongé, il y avait plus d'une heure qu'il était en route, lorsqu'il crut entendre à une certaine distance derrière lui le galop rapide et soutenu d'un cheval. Il écouta. Les sons se rapprochaient, évidemment un cavalier suivait la même route que lui. Un sourire menaçant erra sur ses lèvres. Il se raffermit sur ses étriers, lâcha un peu la bride et d'un léger coup d'éperon enleva sa monture qui partit au galop. Lorsqu'il ralentit le pas à deux milles plus loin, il entendit le même bruit : évidemment il n'avait ni gagné, ni perdu de terrain; il sembla délibérer avec lui-même, et, prenant une décision, il poursuivit sa route, cette fois sans se hâter. Les sons devenaient de plus en plus distincts, et, se retournant, il aperçut enfin celui qui se hâtait ainsi. C'était Liho. Il n'en parut nullement surpris et s'arrêta court. Le Kanaque l'avait vu, et, loin de ralentir sa course, se dirigeait en droite ligne sur lui. La route étroite, resserrée entre le mur de la falaise et le vide, ne permettait pas à deux cavaliers de marcher de front. Richard le laissa approcher jusqu'à quelques mètres. — Que veux-tu?

— Je vais vous le dire, répondit Liho.

— Halte, ou tu es un homme mort.

— Ah! vous assassinez maintenant, voleur que vous êtes.

Richard pâlit, et tira son revolver de sa ceinture.

Liho s'avançait lentement, ne perdant pas de vue un seul des mouvemens de son adversaire. De sa main droite, il saisit le lasso roulé à l'arçon de sa selle mexicaine et lui imprima un mouvement de rotation au-dessus de sa tête. Richard savait par expérience combien cette arme est redoutable entre les mains des indigènes; la sûreté de leur coup d'œil, leur étonnante habileté à lancer ce nœud coulant et à paralyser même les taureaux sauvages, ne lui laissaient pas de doute sur le résultat de la lutte. Son bras ferme comme une barre d'acier s'abaissa, et sans hésiter il pressa deux fois la détente de son arme, au moment où le lasso lancé d'une main sûre sifflait au-dessus de sa tête.

— Bandit, hurla Liho, dont le bras droit traversé par la balle pendait inerte à ses côtés; et, prenant le lasso de sa main gauche, il tenta de serrer le nœud qui étreignait son adversaire. Richard saisit ce moment, le lasso glissa sur son épaule, encore un mouvement, et il était libre; mais son cheval, effrayé par les détonations et plus encore par le sifflement du lasso, fit un écart, ses pieds de devant portèrent dans le vide, il perdit l'équilibre et, entraînant son cavalier qui venait enfin de se dégager, tous deux roulèrent d'une hauteur de vingt mètres sur la plage. Liho le vit tomber. Penché sur la falaise, il s'assura que son ennemi ne remuait plus; un sourire de satisfaction éclaira son visage, et, tournant bride, il reprit la route de Hilo. Sa blessure le faisait souffrir cruellement, et le jour baissait lorsqu'il atteignit la plantation. Il fit immédiatement prévenir Walter, lui raconta avec le plus grand sang-froid ce qui s'était passé, et le pria d'en informer son maître. Walter insista pour qu'il lui parlât lui-même, fit bander la blessure et prévint Herbert que Liho désirait l'entretenir.

En quelques mots, Liho lui raconta son histoire.

Herbert était atterré. — Malheureux, lui dit-il, c'est mon frère que tu as tué.

— Maître, reprit Liho, je n'ai tué personne, et John Burdan n'est pas votre frère.

— John Burdan?

— Oui, John Burdan, le plus grand bandit de Virginia-City, où je l'ai connu pour mon malheur. Il m'a dépouillé de tout. Menacé d'être lynché par les mineurs indignés, il a quitté Virginia en 1872. J'étais malade alors, incapable de me mettre à sa poursuite, mais j'avais juré que, si jamais je le retrouvais sur ma route, il ne m'échapperait pas. Le misérable m'a cru mort sans doute, et de fait je

ne valais guère mieux. John Burdan est Américain, de Baltimore, et il a plus de crimes sur la conscience qu'il n'y a de cheveux sur ma tête.

Liho parlait avec une telle assurance, il paraissait si sûr de ce qu'il avançait, qu'Herbert ne savait que croire. Il se fit indiquer par Liho l'endroit où s'était passé l'événement et donna ordre à Walter d'expédier des Kanaques à la recherche de Richard, sous la direction d'un des employés de la plantation. Cela fait, il se rendit auprès de Mac-Leod.

Le vieillard écouta avec attention le récit d'Herbert, la révélation que lui avait faite Mme Wilson, son explication avec miss Ella et ce qui venait de se passer entre Richard et Liho.

— Liho a raison, dit-il, et je suis sûr que Mme Wilson a été la dupe d'un imposteur. Il y a dans tout ceci bien des faits qui me semblent étranges, mais qui s'éclairciront. Croyez-moi, Herbert, votre Richard est bien ce que dit Liho, et notre antipathie pour lui n'était pas sans cause. — Puis, changeant de ton : — Ainsi donc vous aimiez Ella, Herbert, et moi je n'avais rien vu. Les vieillards n'ont pas bons yeux.

La soirée était fort avancée quand les Kanaques revinrent. Ils rapportaient le blessé sur un brancard. Richard n'était pas mort, mais le médecin, prévenu en hâte, constata des lésions intérieures qui ne laissaient aucun espoir. On le déposa sur le lit qu'il avait occupé la veille; le repos et les stimulans énergiques qu'on lui fit prendre l'arrachèrent à sa torpeur, et il recouvra peu à peu la parole avec ses sens. Le premier usage qu'il en fit fut d'interroger le docteur, qui hésitait à lui répondre : — Allons donc, reprit-il, dites-moi la vérité! Je suis homme à l'entendre. J'ai vu la mort en face vingt fois, et elle ne me fait pas peur. — Ainsi mis en demeure, le médecin lui dit que ses heures étaient comptées et qu'il ne verrait probablement pas la journée du lendemain. Il resta quelques instans silencieux. — Soit. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut toujours en venir là. J'ai joué une grosse partie, j'ai perdu, je paierai en beau joueur.

Il demanda que l'on fît venir Mac-Leod et Herbert; ils se rendirent à son appel. Il leur confirma ce qu'avait dit Liho. Il était bien John Burdan. En Californie, il avait rencontré et connu Robert Mac-Carthy. Ils avaient exploré ensemble les gisemens aurifères de Nevada; ils étaient associés, Robert ignorant le vrai nom et les antécédens de son compagnon. Moins robuste que John Burdan, Robert tomba malade à Red-Gulch, et mourut de fatigue et de privations. John Burdan savait l'histoire de Robert, et, Robert mort, il avait fait main basse sur le léger bagage de son associé. Il s'était

emparé de ses papiers, de ses lettres de famille, et, pressé de changer et de nom et de localité, il s'était rendu à San-Francisco. Là, il s'était mis en rapport avec l'agent de Mac-Carthy, qui était aussi celui de Mme Wilson. Il apprit qu'elle cherchait un régisseur, il apprit également que Stephen Mac-Carthy était fort riche, et qu'en ce qui le concernait la rumeur publique disait vrai. Il forma le projet de se rapprocher du planteur. Robert, il le savait, n'avait jamais vu son oncle. Ce dernier vivait seul aux îles, sans communication avec la branche aînée de sa famille, il était âgé. John Burdan se dit que le planteur pouvait mourir, que les papiers volés lui permettraient de se faire passer pour Robert, qu'il fallait des mois pour écrire en Europe et avoir une réponse, et qu'il pourrait, avant que la fraude fût découverte, réaliser, sinon la totalité de cette fortune, tout au moins des sommes considérables. Il obtint de l'agent une lettre d'introduction pour Mme Wilson, et vint aux îles. Dès leur première entrevue, il confia son prétendu secret à la mère d'Ella, avec promesse de n'en rien révéler; mais, après avoir étudié la situation, il se dit que, Stephen Mac-Carthy paraissant avoir encore devant lui de longues années d'existence, son plan primitif pouvait échouer, et qu'il fallait se garder contre toute éventualité. Il avait la confiance de Mme Wilson; pour une fois il serait politique d'être honnête. Il le fut, et géra les intérêts dont il avait la charge comme s'ils eussent été les siens. Qu'il réussît ou non à hériter de Mac-Carthy, il avait jeté les bases d'une association fructueuse et aspirait à devenir le mari de la jeune fille; mais, trop adroit pour se trahir avant le temps, il n'avançait qu'avec une sage lenteur. Le hasard seul l'avait conduit chez Mac-Carthy malade. Il savait où se trouvaient ses papiers importans. C'était bien lui qui avait ouvert le meuble en bois des îles et pris connaissance du testament.

Ignorant qui était Herbert, il se crut assuré du succès. Le testament désignait Robert Mac-Carthy comme héritier. Il avait les papiers de Robert, Mme Wilson et miss Ella croyaient à son identité. Au dernier moment, leur témoignage devait être décisif. De là sa rage à la lecture du codicille, à la révélation de Mac-Leod. Herbert était le frère de Robert. La partie, un instant gagnée et gagnée si facilement, était perdue. Tout se réunissait pour l'accabler. Liho, une de ses nombreuses victimes d'autrefois, Liho, qu'il croyait mort et dont il avait perdu le souvenir, reparaissait et le reconnaissait à ce moment même. Tous ses plans s'écroulaient; il ne lui restait plus qu'à fuir, et au plus vite. Il se rendait à Manoa pour faire ses préparatifs de départ, s'embarquer pour Honolulu et de là partir par le premier navire allant n'importe où, quand Liho se mit à sa poursuite. Il allait mourir, autant valait cela. Il ne tenait pas à la vie, il

était las, très résigné à s'endormir du sommeil éternel. Il ne croyait à rien, n'espérait rien, ne redoutait rien.

Il mourut ainsi.

Deux mois après ces événemens, Herbert épousa Ella. Il savait à quoi s'en tenir sur la conversation surprise entre elle et Richard. C'était sa cause qu'elle plaidait auprès de celui qu'elle pensait appelé à hériter un jour de M. Mac-Carthy. Il s'était mépris sur le sens de ses paroles alors qu'elle repoussait les suppositions injurieuses de son rival qui le soupçonnait de convoiter l'héritage du planteur. Richard aimait, désirait Ella; mais, plus clairvoyant qu'Herbert, il avait deviné l'inclination naissante de la jeune fille pour son rival et, sceptique en amour comme en tout, il avait ajourné ses espérances, comptant évidemment sur le temps et sur son habileté pour amener Ella à l'épouser.

La veille de son mariage, debout sur la vérandah, près de sa fiancée, Herbert contemplait d'un œil ému le paysage qui se déroulait à leurs pieds. La petite rivière coulait en murmurant au fond de la vallée. Il se souvenait de sa première visite à Manoa, il revoyait sous les grands ombrages Ella en robe blanche, les bras nus, une fleur d'hibiscus au corsage. Alors, comme en ce moment, le radieux soleil des tropiques éclairait ce cadre charmant, dans lequel son amour était né, dans lequel il avait si cruellement souffert, auquel il avait cru dire un éternel adieu.

Son regard s'arrêta sur un massif de thyarées éblouissant de blancheur. Il en détacha une fleur et la posa doucement dans les cheveux de la jeune fille, qui le regardait en souriant.

— Ella, murmura Herbert, emprisonnant dans ses mains cette petite main qu'il avait tant désirée, — Ella, vous souvenez-vous du jour où, ici même, je vous dis adieu? Je vous quittais le cœur brisé. Plus tard peut-être, victime des piéges tendus sous vos pas...

— Jamais, Herbert! je vous aimais aussi; on est bien forte quand on aime. Et puis... il y a quelque chose dans le cœur de la femme que vous autres hommes ne comprenez pas.

— Qu'est-ce donc?

— Un instinct sûr et divin qui lui dit si l'amour qu'elle inspire est sincère et vrai, s'il est digne d'elle, si elle peut s'y confier sans crainte. Quelques-unes s'y trompent. Aveugles volontairement, elles ont fermé les yeux pour ne pas voir.

C. DE VARIGNY.

LA

POLITIQUE MODÉRÉE

SOUS LA RESTAURATION

LE COMTE DE SERRE.

III[1].

LA CRISE DE LA POLITIQUE MODÉRÉE. —
DE SERRE, LE SECOND MINISTÈRE RICHELIEU ET LES DOCTRINAIRES.

—

I. *Correspondance du comte de Serre* (1796-1825), annotée et publiée par son fils; 6 vol. in-8°, 1877. — II. *Discours prononcés dans les chambres* par le comte de Serre, 1815-1822; 2 vol. in-8°.

C'est la fatalité des grands crimes de perdre le plus souvent les causes qu'ils prétendent servir et de créer des situations violentes où l'esprit de modération est la première victime. Lorsque le soir du 13 février 1820, à la sortie d'une fête de théâtre, le poignard d'un fanatique frappait celui qui semblait être alors le dernier héritier direct de la royauté, il n'atteignait pas seulement un prince, il frappait une politique et ceux qui représentaient cette politique. « Nous venons d'être tous assassinés, » écrivait M. Decazes à De Serre dans le paroxysme de l'émotion, — et il ne se trompait qu'à demi, au moins quant à lui-même, quant à sa position de premier ministre. Avant que De Serre eût reçu à Nice la sinistre nouvelle,

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre et du 1er décembre 1877.

l'orage s'était déchaîné à Paris, emportant dans un tourbillon de haines et de colères de parti le chef du cabinet, qui semblait expier par une chute soudaine l'éclat d'une fortune trop extraordinaire pour n'avoir pas excité l'envie.

Destinée singulière d'un homme qui a dû à des circonstances exceptionnelles de marquer par sa disgrâce une heure décisive de l'histoire ! Depuis quatre ans tout au plus, M. Decazes avait paru sur la scène. Élevé rapidement de la préfecture de police à la présidence du conseil par l'attachement de Louis XVIII, qui voyait en lui son œuvre et sa création, ministre du goût et du cœur du prince, il avait été certainement au pouvoir le serviteur habile, séduisant et dévoué d'une patriotique pensée d'alliance entre la restauration et la France nouvelle. Son crime, irrémissible aux yeux des « ultras, » était d'avoir préparé, conseillé plus que tout autre l'ordonnance du 5 septembre 1816, et d'être resté le représentant d'une politique qui avait dépossédé une majorité royaliste. On ne lui pardonnait ni une fortune qui offensait la vieille noblesse de cour, ni une faveur dont il n'usait que dans un intérêt de modération humaine et libérale. L'élection de Grégoire avait été une première épreuve pour son crédit. L'assassinat du duc de Berry devenait aussitôt le signal du plus effroyable assaut organisé partout, sous toutes les formes, pour arracher au roi le favori qu'on accusait d'être le complice des révolutionnaires et des régicides, qu'on ne craignait pas de menacer tout haut du sort d'un maréchal d'Ancre ! Pendant quelques jours, les passions les plus violentes s'acharnaient contre un seul homme. Vainement M. Decazes, ému lui-même des périls de la monarchie, essayait de tenir tête et de désarmer ces fureurs en se hâtant de proposer, avec la loi des élections qui avait été préparée, qui devait être présentée le 14 février, deux lois nouvelles d'exception, l'une sur la suspension de la liberté individuelle, l'autre sur le rétablissement de la censure des journaux. Les royalistes, âpres à saisir l'occasion, dédaignaient ces demi-satisfactions; ils voulaient bien les lois de sûreté, ils ne voulaient pas en laisser l'exécution à celui qu'ils appelaient outrageusement le « Séjan libournais, » contre qui un énergumène de la droite, M. Clausel de Coussergues, avait lancé dès la première heure une motion de mise en accusation. Aux projets ministériels, on opposait la menace des coalitions, des hostilités parlementaires. Aux résistances du roi, fidèle au président du conseil et vivement irrité des injures qui, à travers son ministre de cœur, allaient jusqu'à lui, on opposait de pathétiques scènes de famille. Le comte d'Artois, la duchesse d'Angoulême, égarés par les excitations de leur petite cour, ne craignaient pas d'aller se traîner, couverts de deuil,

aux genoux de Louis XVIII, en le suppliant de sacrifier M. Decazes, et Louis XVIII, dans une agitation extraordinaire, disait quelques instans après à son ministre : « Ce n'est pas à vous qu'on en veut, c'est à moi... On veut nous séparer, on n'y réussira pas ! »

La lutte s'aggravait d'heure en heure. Malgré tout, M. Decazes, fort de l'appui du roi, aurait sans doute défié les assauts jusqu'au bout, s'il avait pu compter sur ses anciens alliés du centre gauche dans le parlement, s'il avait pu obtenir avec eux et par eux le vote de ces lois d'exception dont il croyait avoir besoin, qu'il s'était hâté un peu imprudemment d'offrir comme un gage aux émotions du moment; mais Royer-Collard et ses amis, sans s'associer aux iniquités vindicatives des « ultras, » restaient eux-mêmes méfians et inquiets. Ils n'avaient pas été consultés, c'était toujours la grande raison. Ils refusaient de suivre le président du conseil dans la voie où il paraissait s'engager avec les lois d'exception, surtout avec la loi des élections. Dès lors M. Decazes se sentait perdu au milieu des partis, entre les royalistes, qui poursuivaient à outrance sa chute, et les libéraux, qui l'abandonnaient en plein combat. Il ne pouvait plus rien, il reconnaissait qu'il n'était plus qu'un obstacle, et, après quatre jours d'orages intimes, de déchaînemens violens, ce drame étrange touchait à sa suprême péripétie. Le roi, vaincu par la nécessité, finissait par consentir à la retraite de son ministre favori; il ne se séparait néanmoins de M. Decazes qu'avec une sorte de déchirement, en le comblant de faveurs nouvelles, en le faisant duc, ambassadeur à Londres. En même temps, sans toucher au reste du ministère, il rappelait pour la seconde fois à la présidence du conseil le plus modéré des royalistes, le duc de Richelieu que l'attrait du danger décidait encore plus que le goût du pouvoir. Louis XVIII, même en cédant, gardait la décence de la royauté, et c'est ainsi que se dénouait cette crise de 1820, provoquée par l'acte solitaire d'un meurtrier, aggravée et envenimée par les fureurs des « ultras, » précipitée par l'abandon des libéraux, caractérisée au dernier moment par la disparition subite et définitive du ministre tout-puissant de la veille. « Je plains profondément M. Decazes, écrivait Royer-Collard, — qui n'avait pourtant pas nui à sa chute; — vous savez que j'ai toujours aimé l'homme... Il est parti, *comptez* qu'il ne reviendra pas. »

I.

Était-ce un dénoûment? L'éclipse de M. Decazes ne pouvait guère être considérée que comme le signe d'une transition encore indécise. Un homme avait disparu; il n'avait pas glissé dans le sang,

comme l'avait dit Chateaubriand avec la férocité du génie, il avait disparu dans une tempête de passions iniques, — la situation restait avec ses complications et ses troubles. Le ministère, il est vrai, n'avait subi d'autre changement que la réapparition de M. de Richelieu à la présidence du conseil et l'entrée de M. Siméon à l'intérieur. Il ne voulait pas ou il ne croyait pas dévier de la politique de modération. Le roi se plaisait toujours à répéter qu'il fallait « chercher une majorité en dehors des ultras. » Le ministère reconstitué cependant ne pouvait échapper à une certaine logique des choses; il était peut-être plus engagé qu'il ne le pensait par les circonstances, par ces lois d'exception dont il avait accepté l'héritage et pour lesquelles il avait maintenant à combattre, par les inclinations ou les illusions de M. de Richelieu, qui n'avait pris les affaires qu'en se flattant de désarmer, de rallier la plus grande partie de la droite. C'était là justement le nœud de cette situation étrange où se trouvait un ministère bien intentionné, mais plein de perplexités entre des opinions impérieuses, entre les royalistes, dont il recherchait la dangereuse alliance sans vouloir la payer trop cher, et les libéraux, qui n'étaient pas encore des adversaires déclarés, qui essayaient de le retenir. La vérité est que dès le premier moment s'ouvrait une lutte des plus graves autour de ces lois sur la liberté individuelle, sur la censure des journaux, sur les élections, qui mettaient incessamment aux prises le cabinet et les partis, qui devenaient autant d'occasions de conflits passionnés, de scissions violentes. La crise qui avait emporté M. Decazes se survivait à elle-même, et la question n'était pas seulement dans ce qui se passait à Paris; elle était au moins autant à Nice, où De Serre, bien que malade et absent, restait plus que jamais un personnage nécessaire, une sorte d'arbitre reconnu vers lequel se tournaient aussitôt tous les regards.

Comment De Serre jugerait-il de loin cette situation créée par le crime du 13 février et par la chute de M. Decazes? à quoi se déciderait-il? Allait-il rester dans le ministère pour faire sous un nouveau chef une campagne qui pouvait conduire à une réaction périlleuse, qui commençait par des lois d'exception? quitterait-il le pouvoir pour reprendre sa place parmi les libéraux constitutionnels, les royalistes modérés avec qui il avait gardé des relations d'opinion et d'affection? C'était là ce qui s'agitait, aux premiers mois de 1820, dans une vive et saisissante correspondance destinée à porter chaque jour aux bords de la Méditerranée, à Nice, les impressions, les excitations et les appels de tous ceux pour qui le garde des sceaux ne cessait d'être une force ou un espoir. L'écho de tout ce qui se passait à Paris allait retentir dans cette conscience ardente et sincère délibérant avec elle-même.

D'un côté, les ministres anciens ou les ministres nouveaux comprenaient bien qu'ils ne pouvaient se passer de De Serre. Ils sentaient amèrement le contre-temps qui le tenait éloigné, et ils ne se rassuraient à demi que parce qu'ils pensaient qu'en gardant son nom ils le retrouveraient bientôt tout entier auprès d'eux. Ils ne cessaient de le lui dire : « Que n'êtes-vous avec nous pour nous aider!.. Levez les mains au ciel pour nous et venez à notre secours le plus tôt que vous pourrez... Achille absent fait toute la force de Troie : revenez, et avec vous reviendra la force qui nous a manqué, et le succès sans lequel nous sommes condamnés aux plus grands malheurs. » Le duc de Richelieu lui-même n'avait pas perdu un jour pour lui écrire : « ... M. Decazes, indignement calomnié, a dû céder à l'orage, et moi, quoique malade et bien résolu à ne jamais rentrer dans les affaires, je me suis décidé au plus pénible sacrifice. J'ai voulu que vous ne l'apprissiez que par moi, et vous témoigner en même temps combien j'attache de prix à vous avoir pour collègue... J'ai besoin de vous exprimer combien je fais de vœux pour votre parfait rétablissement et votre prompt retour. » Les royalistes les plus éclairés, qui se rattachaient à M. de Richelieu comme à une dernière chance d'échapper aux « ultras, » faisaient au garde des sceaux un devoir de loyauté et d'honneur de rester au pouvoir; ils lui disaient avec M. de Mezy, directeur-général des postes et député : « Ce qui contribuera le plus à donner de la consistance à ce ministère, c'est qu'on sache bien que vous ne vous en séparez pas malgré la retraite forcée de M. Decazes. Votre caractère et votre valeur lui sont nécessaires, vous ne pouvez les lui refuser... » On s'adressait à ses sentimens les plus élevés; on intéressait son âme généreuse au succès d'une politique qui, sans cesser d'être modérée avec M. de Richelieu, pourrait rallier une partie de la droite contre le danger du moment, la menace révolutionnaire.

C'était la voix du camp royaliste, du camp ministériel. D'un autre côté, les libéraux, les doctrinaires, avec qui De Serre restait encore d'intelligence, lui tenaient un langage différent. Ces hommes de talent et d'éloquence, qui avaient contribué à la chute de M. Decazes en l'abandonnant, ne tardaient pas à le regretter et commençaient à s'effrayer. Au milieu de leur trouble, ils avaient la vive préoccupation du rôle réservé au garde des sceaux, en qui ils ne cessaient de voir l'ami le plus cher, le guide le plus précieux. Avant de savoir ce qu'il ferait, ils s'efforçaient de l'éclairer, de l'avertir, de le mettre en garde, en lui exposant la gravité des choses. Ils étaient certainement sincères et souvent clairvoyans. M. de Barante, avec un esprit calme et une raison fine, lui décrivait la marche, le caractère de cette crise à peine ouverte, ajoutant aussitôt : « Que ferez-

vous, mon cher ami? Vous êtes important dans tout ceci. Je n'ai point de resolution à indiquer à un homme tel que vous. Si vous restez, vous pourrez soutenir le ministère, l'empêcher de verser à droite, le réconcilier avec le centre gauche. Vous ferez du bien; mais vous serez dans une position incomplète. Vous aurez, comme on a eu jusqu'ici, à ramasser de côté et d'autre une majorité mobile qui, bon gré, mal gré, vous entraînera aussi à quelque mobilité. Si vous quittez, c'est à vous qu'on recourra tout d'abord lorsque ceci ne pourra plus marcher; mais c'est une carrière plus hasardeuse... Choisissez pour vous et pour nous. »

Le duc de Broglie, qui était entré si avant dans l'intimité de De Serre, qui avait été son complice loyal, libéral, dans la préparation de la réforme constitutionnelle, le duc de Broglie, un des premiers, se tournait vers Nice. Il faisait, comme il le disait, « sa confession tout entière » au garde des sceaux absent; il lui témoignait ses inquiétudes sur tous ces projets de suspension de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, qu'on se hâtait de présenter. Ce n'est pas qu'il refusât au gouvernement les moyens d'action ou de répression nécessaires; mais il ne voyait ni « probité politique » ni « habileté ministérielle » dans cette façon « d'exploiter la douleur publique » par une réaction à outrance. « Le ciel, qui en veut à ce malheureux pays, disait-il, vous a fait malade et a suscité un scélérat pour achever notre ruine à tous... Ne revenez pas, vous n'avez rien à faire ici. Rétablissez votre santé, conservez-nous votre talent et votre réputation... » Le duc de Broglie retraçait avec feu, avec tristesse, avec la netteté d'un politique, cette situation nouvelle où un crime avait tout changé. Huit jours après, le 13 février, il écrivait à De Serre :

« ... Nous voici maintenant livrés à un ministère composé d'hommes modérés, mais sans énergie, sans esprit d'entreprise, et dont le désir ou l'illusion est de croire qu'ils vivoteront entre les deux partis, obéissant tout doucement aux ultras, en disant du mal tout haut, et préparant leur règne par des mesures d'exception. Je crois pour mon compte que la position est entièrement désespérée. *Le règne du roi est fini, celui de son successeur va commencer*, et, avant que nous ayons essuyé toutes les folies, toutes les persécutions des ultras, nous n'avons aucune chance de nous relever. Il n'est plus du tout question de liberté ni de gouvernement constitutionnel, il est question de se défendre, de se rallier et d'employer à parer les coups qui vont nous être portés le peu d'armes qui restent entre nos mains... Le nouveau ministère supplie instamment qu'on ait confiance en lui, qu'on lui donne les lois d'exception, qu'on ne précipite pas les choses jusqu'aux ultras, et proteste

de ses bonnes intentions dont je suis bien convaincu; mais que fait tout cela? s'il marche avec le côté droit, il aura contre lui la majorité; s'il incline vers la gauche, le côté droit va l'accabler... vous pouvez juger de ce qui va nous arriver. Dans ce sauve qui peut général, mon intention est de reprendre ma position parfaitement indépendante. Je n'ai nulle raison pour voir aucun des ministres actuels. Tout ce qu'ils demanderont de raisonnable, j'y consentirai avec plaisir; mais je ne concéderai aucun pouvoir arbitraire à des hommes en qui je n'ai nulle confiance, qui gardent en ce moment la place de MM. de Chateaubriand, de Villèle et compagnie. Quand ces grands personnages hériteront du pouvoir, il faut au moins qu'ils prennent la peine de nous opprimer eux-mêmes... »

La « confession » était complète. Le duc de Broglie parlait à cœur ouvert au généreux absent, et, comme si cela ne suffisait pas, la jeune, la brillante et vertueuse duchesse de Broglie se faisait la complice émue de son mari. Elle aussi, elle écrivait à De Serre avec effusion; elle lui parlait des « circonstances affreuses » qu'on traversait, des « scènes déchirantes » qui venaient de se passer, des déchaînemens qui remplissaient Paris. « J'ai bien pensé à vous, disait-elle... Non, rien ne vous rendra jamais ce qu'ont été les ultras depuis huit jours, et les femmes et les salons et les journaux! La vie de M. Decazes était menacée; de tous les côtés, on entendait des personnes bien nées, bien élevées, se plaindre de ce qu'on ne l'assassinait pas... Quelle situation que la nôtre! Des crimes de toutes parts, tous les bons sentimens souillés par ceux qui les exploitent!.. Je ne sais pas ce que vous ferez dans cette circonstance, mais je sais bien que la conscience vous guidera. Vous ne vous laisserez pas aller au sentiment bien naturel de la première irritation. Vous ne vous dégoûterez pas de la liberté à cause des crimes dont on la déshonore. Hélas! c'est aujourd'hui qu'elle a le plus besoin du secours des âmes consciencieuses, aujourd'hui où on lui reproche ce qui n'est pas elle, aujourd'hui où tout le monde l'abandonne et où ses défenseurs osent à peine lever la voix de peur d'être mal interprétés, aujourd'hui où les passions antinationales ont un si grand appui dans cette horrible mort. Jamais nous n'avons été plus tristes. Victor se tient en arrière, il attend, il a eu le cœur déchiré de tout ceci. Bénissez Dieu, croyez-moi, d'avoir été éloigné... Soignez-vous, nous aurons bien besoin de vous!.. » A travers tout, il y avait l'appel au cœur libéral de De Serre, l'anxiété de ce qu'il ferait, et les idées, les sentimens que les lettres de M. de Barante, du duc ou de la duchesse de Broglie allaient porter à Nice, n'étaient pas moins vivement exprimés par le premier des parlementaires, l'oracle du centre gauche, Royer-Collard.

Plus que tout autre, malgré les froissemens de la crise ministérielle du mois de novembre 1819, Royer-Collard se sentait attaché à De Serre; il lui en faisait la déclaration avec sa cordialité superbe : « J'ai plus besoin de votre amitié que je ne puis vous le dire; vous êtes aujourd'hui pour moi tout le *dehors*, tout le *non-moi*; je ne compte qu'avec vous... » Royer-Collard en réalité était un peu embarrassé. Après avoir laissé tomber M. Decazes, il l'avait entouré dans sa chute de témoignages de regret et d'intérêt; en voyant arriver le duc de Richelieu, il hésitait ou du moins il ne se hâtait pas, retenu dans son hostilité par sa déférence pour l'homme élevé à la présidence du conseil et par ses liens d'amitié avec le garde des sceaux. Il attendait de voir se dessiner la politique ministérielle, mêlant à une humeur déjà grondante une modération qu'il avait de la peine à s'imposer, et à une lettre, toute de confiance affectueuse, qu'il avait reçue de Nice, il se hâtait de répondre :

« ... J'ai été ramené un moment à des temps qui ne sont plus, à ces temps d'espérances et de discussions paisibles où l'avenir semblait être à nous... Tout est changé, mon cher ami. Vous devez bien le comprendre. Un grand crime est venu jeter sa lueur sur notre triste situation et nous a révélé la profondeur du mal. L'anarchie s'est déclarée au cœur même du gouvernement; un parti s'est cru en état de faire la loi au roi, et il la lui a faite. Il a fallu *inventer* un ministère qui fût *reconnu*. Le problème est résolu aussi heureusement qu'il était possible. Tout considéré, je me réjouis que le ministère ne vous ait pas cru incompatible; croyez vous-même que vous ne l'êtes pas aussi longtemps que le contraire ne vous sera pas démontré. Qui sait à quoi vous êtes destiné? Gardez la place qu'on vous laisse. Vous savez ce que je pense de M. de Richelieu : il n'a jamais été aussi nécessaire; c'est notre dernière digue... Voici maintenant ma disposition personnelle : je suis si éloigné de l'opposition et je la crois si dangereuse en ce moment, que je ne combattrai pas même les lois d'exception, quoique je sois persuadé que la censure accablera le ministère, et que, s'il l'obtient, il doit se hâter de la déposer en présentant dans cette session même une loi de répression spéciale. Sur la loi des élections, je ne résisterai absolument qu'à la division en classes. Que ne donnerais-je pas pour causer de tout cela une heure par jour avec vous! Cependant restez à Nice... Fortifiez votre poitrine, je ne dirai pas votre âme, elle est à toute épreuve!.. »

Cette bonne volonté de réserve et de modération ne durait pas longtemps, il est vrai. Avant que quelques jours fussent écoulés, quand il voyait le ministère s'engager décidément par les lois d'exception, par la manière dont il les défendait, par les alliances qu'il poursuivait, Royer-Collard n'y tenait plus et, reprenant son dialogue

avec De Serre, il se hâtait de lui écrire avec émotion : « C'est de vous surtout, cher ami, que je veux vous parler. Votre situation devient étrange au sein de ce ministère ouvertement allié au côté droit. Ce n'est pas là ce qu'il y a de plus remarquable ; mais vous ne pouvez pas ne pas voir que vous êtes immolé dans cette alliance. Ainsi il est établi comme article de foi du nouveau symbole que tout le mal vient de la session dernière et particulièrement de la loi *antisociale* de la presse, des principes *désorganisateurs* sur lesquels elle est appuyée. Si vous êtes convaincu que vous étiez l'année passée un jacobin, vous pouvez vous replacer au banc des ministres sous la protection de votre *repentir ;* mais, si vous n'êtes pas résolu de vous désavouer, vous ferez une étrange figure. C'est à quoi je vous demande de penser... J'ai fait un beau rêve : j'ai songé l'alliance de l'ordre et de la liberté, de la légitimité et de la révolution, je suis réveillé ! Je ne dis pas qu'on ne puisse traîner misérablement ; mais il n'y a pas de raison de s'en mêler... » Royer-Collard, en épanchant ses amertumes dans l'intimité, se flattait encore d'émouvoir l'absent, comme d'autres se flattaient aussi de gagner cet éloquent absent à une politique contraire.

Entre les deux camps, dans ce monde tourbillonnant et agité de Paris, le garde des sceaux avait un confident éprouvé et sûr qui n'est pas le personnage le moins curieux de ce drame par correspondance. C'était Froc de La Boulaye, homme d'une singulière vivacité d'esprit, indépendant par sa fortune, désintéressé de toute ambition, observateur par goût, et avant tout dévoué à De Serre, dont il se chargeait de garder la position et les intérêts. Froc de La Boulaye avait l'avantage d'être lié avec tout le monde, avec Royer-Collard et le duc de Broglie, comme avec M. Decazes et le duc de Richelieu. Son rôle était de tout voir, de tout entendre, de tout recueillir, et de transmettre jour par jour, heure par heure à Nice la gazette familière du parlement, des salons, du ministère et des partis. « Je vous écris tous les jours, disait-il, parce qu'il y a des impressions de tous les jours... Je suis une glace qui réfléchit les objets qu'on lui présente, beaux ou laids ; ne la cassez pas... » Et en effet, il disait tout librement, spirituellement, avec un mélange de bonne humeur et de raison hardie. Au fond, cet esprit honnête et distingué était un royaliste sincère, modéré de sentimens, effrayé des périls révolutionnaires, et mettant pour le moment toute sa politique dans l'alliance au pouvoir des deux hommes pour lesquels il avait un culte, le duc de Richelieu et De Serre. Pour lui, tout s'effaçait devant cela. Entre le nouveau président du conseil et le garde des sceaux, il était l'intermédiaire le plus actif et le plus précieux. Il ne cessait d'écrire sur tous les tons et sous

toutes les formes à Nice : « Le duc de Richelieu est plein de bons sentimens pour vous. Il vous aime et vous honore ; il me charge de vous le dire... Il compte sur votre appui et votre amitié... Il vous promet un compagnon digne d'un homme tel que vous... Vous nous sauverez peut-être ensemble !.. » C'était toujours le dernier mot.

Le « bon et fidèle » Froc de La Boulaye, comme l'appelait M. Pasquier, se faisait un devoir de ne rien déguiser aux exilés de Nice, de penser tout haut avec eux, de les tenir au courant des choses et des hommes. Au besoin, il n'épargnait pas de ses traits mordans les « ultras » et leurs violences, ces braves royalistes qui savaient si bien unir la « sottise » à l'honnêteté. Il sentait tout ce qu'il y avait de chanceux à trop compter sur cette droite aux passions surannées et incohérentes, qui en était presque à voir dans M. Lainé un jacobin ; mais en même temps, malgré ses liaisons avec les anciens modérés du centre gauche, surtout avec Royer-Collard, dont il était le collègue comme député de la Marne et le convive habituel aux dîners du dimanche, malgré son intimité avec ce monde de gens d'esprit, il se méfiait d'eux, et il les jugeait. Il ne pardonnait pas aux doctrinaires d'avoir laissé tomber M. Decazes, de harceler le nouveau ministère Richelieu d'une opposition impatiente, de s'exposer à être les dupes ou les complices des révolutionnaires et des bonapartistes déguisés en libéraux. Il se défendait de cette influence, et il ne négligeait rien pour mettre De Serre en garde contre les séductions éloquentes, contre les « grandes lettres » qu'on lui expédiait à Nice, non sans se les communiquer tout bas, en petit comité, à Paris. Il y avait de longues conversations dont le garde des sceaux était le sujet invariable, et dont Froc de La Boulaye se hâtait de rendre compte gaîment, avec une bonne grâce piquante. « Je vois régulièrement le duc et la duchesse de Broglie, écrivait ce galant homme ; ils me comblent de bontés. Vous parfumez l'air que nous respirons ensemble. — J'ai passé hier ma soirée chez Germain. Nos jeunes gens, — M. et Mme de Broglie, — avaient reçu de vos nouvelles. La duchesse m'a dit que son mari venait de vous écrire huit pages si éloquentes et tellement irrésistibles, qu'elle a voulu les copier de sa jolie main. Je me suis mis à genoux pour baiser cette jolie main ; mais je n'ai pas reçu l'absolution, car je mourrai dans l'impénitence finale. C'est à qui donnera les meilleures raisons du monde pour vous placer à la tête ou sous la férule d'un parti qui ne peut gouverner la France... »

Une fois lancé, Froc de La Boulaye ne s'arrêtait plus sur ce monde de la doctrine, sur Royer-Collard, sur le rôle qu'on réservait à De Serre. « Il me paraît évident, écrivait-il, qu'ils vous veulent pour chef de file. Ou je m'abuse étrangement, mon bon ami, ou ils per-

draient mille royaumes les uns après les autres. Je n'ai jamais vu la folie mieux affublée d'esprit et de raison. Ils savent beaucoup, et de là un profond mépris pour tout ce qui n'est pas académique; ce qu'ils ne savent pas, c'est gouverner, c'est mener les hommes, c'est observer les choses, c'est réussir. Habiles à détruire, incapables d'édifier, leur monde intellectuel n'a rien d'humain que leurs ambitions particulières. Mon cœur se montre à vous à découvert... » Et quelques jours plus tard : « Nos doctrinaires, comme les orientalistes, ne peuvent guère s'arracher à la politique de Babylone et de Palmyre. Leur livre de poste est d'une extrême exactitude, mais pour voyager dans les espaces imaginaires. Je suis trop peu versé dans cette géographie pour ne pas paraître médiocre aux professeurs. Je me sauve avec quelques plaisanteries, quelques boutades... Du reste nous nous maintenons en assez bonne harmonie. Je dîne aujourd'hui chez Royer. Elle est déplorable, la position de notre ami... Sa physionomie fait peine; il vous aime. Il m'a dit qu'il vous parlait beaucoup de vous. Quel dommage!.. » Un moment Froc de La Boulaye, dans une intention de paix, avait eu l'idée d'une entrevue de Royer-Collard avec le président du conseil, et il racontait gaîment l'aventure : « Royer, que j'en ai fort prié et qui ne demandait pas mieux, a eu une longue conversation avec M. le duc de Richelieu, mais l'un et l'autre s'entendraient mieux par signes que de toute autre manière. Les syncopes de notre ami, ses oracles confirment le duc dans ses vieilles idées sur l'*inapplicabilité* du savant. Il y a peu d'hommes qui sachent et parlent mieux diverses langues que le duc; mais la langue de Royer, il ne la parle ni ne l'entend ni ne veut l'entendre... » Il était sans pitié, quoique sans fiel, aimant, vénérant même le « patriarche, » ayant au besoin pour lui des ménagemens délicats, — et le désignant, dans la liberté d'une confidence intime, avec une verve croissante, comme « le premier architecte du monde en démolition. »

Traits piquans, anecdotes, impressions de la politique et des salons, se succédaient ainsi dans ces lettres, — tout cela entremêlé de gracieuses nouvelles des deux petites filles que le garde des sceaux avait laissées à la chancellerie, de recommandations et d'avis qui en revenaient toujours à dire : « Tranquillisez-vous, rétablissez-vous. Où vous êtes, vous serez toujours maître de hâter ou de différer votre retour... Vous ne pouvez rien sur le cours des choses; observez, réfléchissez, ne vous engagez pas, et à moins de consultation expresse, tenez-vous tranquille... Vous savez que vous avez ici sur qui compter,... votre place est bien gardée!.. » Cet homme d'esprit se plaisait à s'effacer et à se confondre dans la destinée du ministre dont il considérait l'amitié comme sa gloire.

Que pensait réellement le personnage principal, celui à qui s'adressaient tant d'excitations et d'appels? Il est certain qu'au premier moment, même dans l'émotion extraordinaire qu'il avait ressentie du sinistre événement de Paris, De Serre s'était montré peu favorable à des mesures d'exception. Sa première impression avait été qu'il ne fallait « rien précipiter, » qu'il n'y avait « rien à proposer aux chambres » avant qu'on sût si l'attentat du 13 février était « l'acte forcené d'un fanatique solitaire » ou une œuvre de conspiration. Il croyait peu utile, peu politique la suspension de la liberté individuelle. Le rétablissement de la censure moins d'un an après les lois de 1819 lui répugnait surtout visiblement. « Vous avez eu quatre ans la censure, écrivait-il, la voulez-vous reprendre? Voulez-vous être aujourd'hui responsable de tout ce qui se dira et de tout ce qui ne se dira pas dans les feuilles périodiques, semi-périodiques et pamphlets?.. Voulez-vous accepter cette responsabilité? Moi je sens que je ne l'accepterais pas... » La chute de M. Decazes l'avait profondément remué en redoublant ses douloureuses perplexités, et à cette nouvelle il s'était hâté d'écrire à celui que l'iniquité des partis frappait : « Je vous regrette amèrement, cher ami, pour l'état, pour le roi, pour vous-même et pour moi. Ce n'est pas que je vous plaigne de quitter le pouvoir. Vous en avez senti les épines, et la triste connaissance qu'on y fait du cœur humain suffirait pour en inspirer le dégoût; mais ce n'est pas comme cela, ce n'est pas sous les fureurs insensées de la calomnie que j'aurais voulu vous voir succomber... Ma position à moi est fort incertaine. Vous étiez mon lien moral avec le roi et le gouvernement. Je connais très peu M. de Richelieu. On m'a dit qu'il laissait ordinairement prendre possession de lui-même. Par qui le trouverai-je occupé? Le faudra-t-il disputer? Enfin je m'abandonne aux événemens... jusqu'à ce que, comme vous, je tombe sous le poignard de la calomnie... » Il ne se faisait point d'illusion, dans le sort de M. Decazes il lisait son propre sort, il l'écrivait à sa mère. Il s'était néanmoins décidé à rester parce qu'il lui semblait qu'en un pareil moment une retraite volontaire serait une désertion devant le péril, parce qu'il ne croyait pas pouvoir se refuser au duc de Richelieu, au « système de modération » qui ne cessait point d'être la politique du roi au milieu des « fureurs des partis. »

Ministre le lendemain comme la veille, retenu pour l'instant dans sa solitude des bords de la Méditerranée, De Serre recevait tout et écoutait tout. L'éloignement avait l'avantage de lui faire dans sa retraite une sorte de neutralité temporaire, où il pouvait « rafraîchir son sang, » reposer son imagination selon le mot de Froc de La Boulaye, mûrir ses pensées et ses résolutions, en reprenant des forces

sous le climat vivifiant du Midi. Au fond il ne se désintéressait de rien et il se méprenait encore moins sur la gravité de la situation, sur le trouble des esprits, dont il retrouvait l'expression dans toutes les lettres qui lui arrivaient chaque jour. Il ressentait vivement, il s'exagérait peut-être la part que ses amis les doctrinaires avaient eue au dernier moment dans la chute de M. Decazes, — en l'abandonnant « par orgueil, » disait-il, « en le mettant à la discrétion des ultras. » Il ne voyait pas sans un secret serrement de cœur ces hommes d'une intelligence supérieure s'engager dans une opposition qui allait en croissant. Il gardait cependant toujours avec eux ses habitudes de cordialité, et il ne désespérait pas de les retenir ou de les ramener. Ses lettres mettaient du baume sur les blessures de Royer-Collard, au dire de La Boulaye, et à la duchesse de Broglie il répondait avec la grâce émue et sérieuse d'une noble amitié :

« Que je vous sais gré d'avoir dans des momens aussi douloureux éprouvé le besoin de partager avec moi les impressions que vous en avez ressenties ! C'était une des consolations que je pouvais recevoir. Je vous sais plus de gré encore de la manière dont vous sentez nos malheurs ; une âme comme la vôtre a dû être déchirée, bouleversée de pareils événemens... A travers ces idées lugubres, entouré d'un horizon si sombre, je ne puis cependant pas désespérer. C'est dans ce sens que j'ai écrit à votre cher Victor. De quelque côté que je retourne le grand problème qui nous occupe tous, j'arrive toujours au même résultat. Attaquons-le par la liberté : pour la fonder, il faut affermir les Bourbons, et pour affermir ceux-ci, il faut toujours en revenir à fonder la liberté. Ces deux causes me paraissent également saintes. Hors de là je ne vois que subversion et néant. Je comprends bien que nous ne sommes pas dignes encore de la liberté ; mais heureusement elle nous est nécessaire, heureusement aussi la royauté ne nous l'est pas moins... Que votre cher Victor se maintienne, comme il le dit, dans l'indépendance, mais dans une indépendance élevée qui plane sur les partis et ne relève que de la vérité et du devoir. Il est un des plus beaux espoirs de notre France. Qu'il se conserve pour elle dans cette pureté, cette chasteté d'âme que Dieu a mise en lui. Son nom se rattache aux deux causes que mon cœur et ma raison embrassent également comme indissolubles... »

Dans cette vie de retraite et de repos dont il subissait l'obligation cruelle, qui n'était agitée que par les bruits venus de Paris, De Serre avait le temps de se recueillir et de s'interroger, mêlant parfois à ses méditations la lecture d'un livre de De Maistre ou d'*Ivanhoe*, le dernier roman de Walter Scott. Sans avoir le fardeau des affaires, il

en gardait l'inquiétude dans ses délassemens, dans ses promenades comme dans ses lectures, et souvent il se tourmentait de recouvrer si lentement la santé. L'intérêt dont il se sentait poursuivi jusqu'à Nice le touchait profondément en soutenant son courage ; il en éprouvait une sorte d'émotion religieuse qu'il laissait percer en écrivant à sa mère et en lui racontant avec une imagination attendrie sa modeste existence de solitaire :

« C'est aujourd'hui Pâques, disait-il le 2 avril, et nous avons un beau jour; avec du soleil et point de vent, on est comme en plein été. Tout germe, et toutes les feuilles s'épanouissent. Il faut se lever matin pour se promener avant l'ardeur de midi. Aussi faisons-nous depuis quelques jours des courses à cheval avant déjeuner... ou bien, comme ce matin, je me promène entre deux rangs de jeunes cyprès sur la terrasse qui termine le jardin et borde la mer, un livre à la main que je quitte souvent pour mes rêveries. Je repasse dans ma mémoire mes promenades semblables sur cette terrasse de Pagny, où vous veniez souvent me rejoindre. Ne pensez pas que de tels souvenirs et les sentimens qui se sont produits s'affaiblissent. Des jours aussi heureux et aussi purs ne s'effacent pas de la mémoire. Ce qui était en germe s'est développé ; de grands objets, des pensées profondes et souvent douloureuses, des devoirs effrayans me réclament et m'absorbent. Je n'en suis pas moins toujours le même; mais tous nous sommes ou trop blâmés ou trop loués. On m'écrase en ce moment par les espérances exagérées qu'on place en moi. Quel secours à de si grands maux que la faible voix d'un convalescent! Toutefois, chère maman, adressez à Dieu vos bonnes prières : que pour quelque temps encore il prête un corps à mon âme, l'expression à mes pensées et le souffle à mes paroles ! Il m'est témoin que je n'en veux user que pour sa gloire, pour le salut du roi et de mon pays. »

A cet accent généreux et vibrant d'une émotion intérieure, on sent le combattant agité du noble tourment de l'action, subissant le repos comme une peine, impatient de retrouver des forces pour pouvoir suivre les inspirations de son courage, au premier appel du devoir. Ceux qui croyaient que, « moitié à cause de sa santé, moitié à cause de la difficulté des circonstances, » il songeait à abandonner les affaires, ne le connaissaient guère. Il attendait, il suivait de loin le drame où il était désigné comme un acteur nécessaire, il n'entendait se dérober ni au combat ni à la responsabilité du choix de sa place dans le combat, selon le mot de M. Guizot, qui avait, lui aussi, son rôle de conseiller.

II.

C'est ainsi qu'entre quelques hommes d'élite, pendant les premiers mois de 1820, à côté ou en dehors des luttes publiques, se poursuivait un débat intime dont l'objet était la situation de la France, l'avenir même de la restauration, de la monarchie constitutionnelle. Cette crise de 1820, préparée depuis plus d'une année par une série d'incidens, surtout par un réveil sensible de passions hostiles, dévoilée ou précipitée par le crime du 13 février, était certainement des plus graves. Elle résumait sous une forme dramatique un problème qui s'est reproduit bien des fois depuis qu'il y a des parlemens et des constitutions. Il s'agissait de savoir si le règne des idées et des hommes du 5 septembre allait sombrer, si à la place d'un gouvernement du centre, d'une majorité de raison et de transaction, il n'y aurait plus que deux camps opposés et tranchés, l'un réunissant toutes les nuances de la droite, depuis les « ultras » jusqu'à M. Lainé, l'autre ralliant toutes les forces du libéralisme, depuis M. de Lafayette jusqu'à Royer-Collard. Il s'agissait en un mot de la fortune de la politique modérée, soumise en ce moment à l'épreuve la plus décisive.

Tout dépendait peut-être encore de ce que feraient le centre droit et le centre gauche, ces deux groupes modérateurs, alors comme toujours intéressés à s'unir et divisés, alors comme toujours, par des susceptibilités, par des ombrages encore plus que par des incompatibilités absolues. Le plus calme des doctrinaires, M. de Barante, le disait avec une tristesse clairvoyante, « on était en disposition de se blesser, » de ne pas s'entendre et de préparer la séparation en la redoutant. Assurément, lorsque des hommes comme Royer-Collard, Camille Jordan, M. Courvoisier, s'inquiétaient de voir le ministère et ses amis les plus intimes incliner vers la droite, lorsqu'ils combattaient des mesures d'exception ou de réforme constitutionnelle, ils étaient dans la logique de leurs idées, ils restaient des libéraux sans cesser d'être des royalistes; mais ils ne voyaient pas qu'en multipliant les difficultés, en menaçant de se replier vers la gauche, en parlant de « tirer tout à fait l'épée hors du fourreau, » ils risquaient de tout perdre, ils affaiblissaient par leur défection le « dernier ministère modéré possible » pour le moment; ils poussaient encore plus le duc de Richelieu vers la droite, et ils n'étaient plus eux-mêmes que les alliés éloquens, la décoration et la force d'une opposition dont ils ne partageaient pas les arrière-pensées hostiles. Et les hommes du centre droit, eux aussi, pouvaient avoir raison quand ils s'inquiétaient pour la mo-

narchie de ce feu révolutionnaire dont l'élection de Grégoire, le crime du 13 février, étaient les symptômes; mais ils ne voyaient pas à leur tour qu'en se laissant trop aller à leurs alarmes, en s'éloignant des libéraux modérés pour se tourner vers la droite, ils abdiquaient leur rôle, ils se remettaient à la merci des « ultras. » Les uns et les autres, en se séparant, n'arrivaient qu'à s'annuler, à porter un contingent de plus dans deux coalitions ennemies placées face à face avec leurs passions extrêmes, leurs divisions et leurs incohérences. « Si nous sommes divisés, écrivait Froc de La Boulaye à De Serre, nos adversaires le sont aussi : les républicains, les bonapartistes servent sous les mêmes drapeaux, et si Camille (Jordan) et Royer ne les désertent pas, pourquoi veulent-ils que nous en désertions d'autres?.. » C'est l'histoire invariable. Le centre droit dit au centre gauche : Séparez-vous des révolutionnaires! Le centre gauche dit au centre droit : Séparez-vous des ultras de réaction! Pendant que le dialogue se poursuit, les incidens se succèdent, on s'irrite, on s'aigrit, les vieux fermens s'en mêlent. « On tient pour Marius ou pour Sylla parce qu'on a jadis servi sous leurs drapeaux. » Ce qui pouvait être la force modératrice se dissout, il ne reste plus que les deux camps ennemis, — et vainement alors un homme tel que Royer-Collard, invoquant « l'ancienne majorité, » la majorité de la politique bienfaisante des quatre ans, s'écrie : « Que cette majorité sorte de ses ruines! qu'elle se montre à la France qui la cherche, qu'elle s'élève et qu'elle élève le gouvernement avec elle au-dessus des partis!.. » L'appel, si éloquent qu'il soit, va se perdre dans les implacables divisions des partis.

C'était l'histoire de 1820, de cette crise de trois mois qui, une fois déchaînée, allait en se compliquant par degré d'émotions publiques, d'orages parlementaires, de scissions éclatantes et d'amitiés brisées. Qu'arrivait-il en effet? Dès les premiers momens, la lutte s'engageait autour de ces lois sur la liberté individuelle, sur la censure des journaux, sur les élections, qui avaient le malheur de ressembler à une œuvre de colère, de réaction effarée, et qui devenaient fatalement comme les étapes successives d'une agitation grandissante. Chaque jour désormais amenait de nouvelles péripéties, des explications qui n'expliquaient rien et qui envenimaient tout. Le moindre incident passionnait et troublait une chambre profondément divisée où la majorité ne tenait qu'à un déplacement de quelques voix. C'était une campagne complète, une série de batailles rangées ou de vives escarmouches en plein parlement.

La loi sur la liberté individuelle offrait l'occasion du premier choc sérieux : aussitôt se dessinait cette violente et périlleuse situation. Il était bien clair qu'il s'agissait moins de ce que disait une

loi médiocre que de l'esprit qui l'avait inspirée, de ce qu'elle cachait, de la politique dont elle semblait être le gage, de l'attitude et des alliances du ministère, de la révolution et de la contre-révolution qui se retrouvaient en présence. Tous les partis se jetaient dans la mêlée avec leurs drapeaux et leurs mots d'ordre, les uns s'armant de l'attentat du 13 février, des périls de la royauté, les autres invoquant les libertés menacées, la charte mise en interdit. Les orateurs se multipliaient, — d'un côté M. Pasquier au nom du ministère, M. de Villèle, M. Corbière, portant au cabinet le secours intéressé de la droite, — du côté opposé, Manuel, Benjamin Constant, Foy, disputant le terrain pied à pied. Première bataille gagnée laborieusement par le ministère à une modeste majorité de dix-neuf voix! — A peine la loi sur la liberté individuelle avait-elle passé, la lutte renaissait plus ardente encore sur le rétablissement de la censure des journaux. Elle était d'autant plus vive, d'autant plus passionnée, que la tribune avait une retentissante complice dans la presse, qui se sentait à la veille d'être réduite au silence, et ce qu'il y avait de grave, c'est que les libéraux, qui passaient alors pour avancés, commençaient à n'être plus seuls au combat. Les doctrinaires, à leur tour, entraient en scène. Royer-Collard avait beau promettre de se contenir, il laissait échapper son humeur morose en appelant les lois d'exception « des emprunts usuraires qui ruinent le pouvoir, alors même qu'ils semblent l'enrichir. » Des hommes de l'intimité de Royer-Collard, et liés comme lui au gouvernement par des fonctions, ne déguisaient plus la vivacité de leurs défiances et de leur opposition. Camille Jordan, qui était conseiller d'état, et qui n'avait plus qu'un souffle de vie, se traînait à la tribune pour protester contre un système qu'il accusait « d'abuser des émotions publiques pour en imposer à la raison publique, » qu'il représentait comme « réunissant tous les traits qui pouvaient blesser le plus profondément l'instinct national. » Et Camille Jordan ajoutait d'un accent ému : « Pour moi du moins, j'aurai rempli mon devoir par cette expression publique de mon vote; j'aurai donné à ma patrie et à mon prince le dernier témoignage de fidélité. Quels que soient les sacrifices qu'il puisse me coûter, il servira à répandre la consolation sur les derniers restes d'une existence affaiblie. » M. Pasquier avait de la peine à effacer l'impression de ce qu'il appelait dans ses lettres la « douce et lamentable éloquence » de Camille Jordan.

Cette seconde bataille pour la censure des journaux, le ministère la gagnait encore comme il avait gagné la première pour la suspension de la liberté individuelle; mais il n'en avait pas fini, il n'en avait jamais fini! une dernière bataille, la plus décisive de toutes, restait à livrer pour cette réforme du système électoral, qui avait

fait l'objet des méditations approfondies de De Serre avant son départ, que M. Decazes avait présentée aux chambres avant de disparaître, et qui soulevait tous les orages. « La loi des élections, tout est là, disaient les ministres ;... tant qu'on n'aura pas de garanties de ce côté, il n'y aura rien de fait... » La difficulté était d'obtenir d'une chambre troublée le vote d'une loi qui avait près de cinquante articles, qui ravivait les questions les plus brûlantes, qu'on accusait d'être une violation de la charte, le couronnement du système de réaction, une revanche d'ancien régime. Au dernier moment, à la mi-avril, le ministère, ému des inextricables embarras dont il se voyait assiégé, croyait se tirer d'affaire en proposant un nouveau projet, simple et sommaire, par lequel il se flattait d'échapper tout au moins au reproche de toucher à la charte. Malheureusement la loi nouvelle ainsi simplifiée n'avait plus pour la relever ni l'augmentation du nombre des députés, ni le renouvellement intégral, ni le vote public, et elle gardait ce qui froissait le plus l'instinct libéral, l'inégalité de suffrage par la création de deux colléges, un collége d'arrondissement désignant des candidats et un collége de département choisissant les députés parmi ces candidats. De l'idée première d'une réforme, qui avait sa grandeur dans l'esprit de De Serre, même dans la loi de M. Decazes, il ne restait plus qu'un expédient assez médiocre, destiné, on l'avouait naïvement, à donner une chambre « malléable et monarchique. » C'est maintenant sur ce point extrême que se concentraient toutes les passions de combat allumées et entretenues depuis deux mois par les lois d'exception.

Je ne veux que montrer la manière dont se nouait et se compliquait cette crise, qui allait devenir un véritable drame. Le ministère Richelieu n'échappait aux premières épreuves de ses lois sur la liberté individuelle, sur les journaux, que pour se retrouver aussitôt en face de difficultés nouvelles ; il se débattait et s'épuisait dans des discussions toujours renaissantes, souvent délicates, semées d'incidens embarrassans, — interpellations au sujet de M. Decazes, pétition de M. Madier de Montjau sur le « gouvernement occulte » du comte d'Artois et de ses amis. C'était d'un autre côté, de la part des libéraux, une tactique évidente de multiplier et d'envenimer ces incidens, de prolonger ces discussions par des discours enflammés ou des amendemens sans nombre, en un mot, d'émouvoir le pays et de créer une agitation d'opinion. Pour les uns et les autres, la loi des élections apparaissait désormais comme le rendez-vous de la grande et décisive rencontre, et plus cette situation se dessinait dans sa gravité, plus on approchait du rendez-vous, plus aussi tous les regards allaient chercher De Serre au loin; on sen-

tait plus que jamais que le garde des sceaux devenait l'homme de la situation, que son absence laissait le ministère plus qu'à demi désarmé.

Jusque-là, le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, avait été à peu près l'unique porte-parole du gouvernement; les autres ministres étaient peu faits pour la tribune. M. Pasquier seul avait tenu tête aux orages en homme toujours prêt, toujours avisé, et non sans succès; mais M. Pasquier, politique supérieur par la raison et par le conseil, avait plus de netteté judicieuse que d'éloquence entraînante. Il sentait lui-même qu'il ne pourrait suffire jusqu'au bout, et il était le premier à écrire à De Serre : « Si je vois arriver la loi d'élection sans espérance de votre puissant secours, je serai d'un malheur tout voisin du désespoir : tout est dans cette loi... Si vous êtes à la tête de notre phalange, je n'aurai aucun doute sur le succès. Arrivez donc, mon cher collègue, mais arrivez-nous fort et vaillant selon votre coutume. » D'autres se montraient bien plus pressans. Un homme, connu alors, qui était un des plus vieux amis de Royer-Collard, mais qui ne suivait plus le chef des doctrinaires dans sa campagne nouvelle, M. Becquey, écrivait au garde des sceaux (1) : « Vous nous manquez plus que vous ne pouvez le croire... Si vous aviez été au banc des ministres, les assaillans eussent été moins osés... » Et lui aussi, le fidèle Froc de La Boulaye, après avoir recommandé à De Serre d'attendre en repos, il hâtait maintenant le retour de ses vœux et de ses sollicitations. « Vous n'assisterez pas de loin à nos funérailles, disait-il... Notre situation est périlleuse. Il nous faut, avec l'honorable M. de Richelieu, un homme qui sente ses forces, qui en use, qui plane sur les partis, qui les contienne, et dont la voix puissante inspire la confiance; vous pouvez être cet homme... » Le duc de Richelieu lui-même enfin, comme président du conseil, n'hésitait plus à rappeler le puissant collègue sans lequel il osait à peine aborder la loi des élections. « Votre appui et votre coopération dans cette grande lutte seront décisifs, lui disait-il, et je n'aurai plus aucune crainte quand je vous verrai à Paris. Nos ennemis ne s'endorment pas... Ceci est une guerre à mort entre le génie du bien et celui du mal. Je suis heureux de vous avoir pour compagnon d'armes dans cette

(1) M. Becquey avait été autrefois membre de la première assemblée législative de la révolution, et en 1799 il avait été, avec Royer-Collard, du fameux conseil secret ou comité royaliste en correspondance avec Louis XVIII. C'est dire l'ancienneté et l'intimité de leurs rapports. Dans sa lettre à De Serre, M. Becquey, en parlant de la ligne de conduite des doctrinaires à ce moment, ajoutait : « C'est une de mes afflictions à cause de Royer-Collard, avec lequel j'ai passé vingt-cinq ans dans une communion parfaite de principes et de conduite... »

lutte, que je suis bien décidé à soutenir à outrance. J'espère qu'avec du courage et de la prudence nous terrasserons les méchans sans nous laisser dominer par les fous, et nous réunirons sous notre bannière tous les hommes de bonne foi qui veulent le maintien de ce qui existe. »

Ce qu'on voulait du garde des sceaux, c'était sa parole sans doute, et, s'il ne pouvait parler, ce qu'on voulait encore c'était sa présence; tout se réunissait pour lui fixer le moment du retour. Les appels qu'il recevait de toutes parts répondaient à ses propres résolutions, à ses impatiences, et, tandis que dans tous les camps se préparait le grand combat pour la loi des élections, De Serre regagnait à petites journées Paris, où il rentrait le 17 mai 1820, où il était attendu avec une sorte d'anxiété! « A mesure que votre ombre se projette de nos côtés, lui écrivait Froc de La Boulaye, on vous met en scène plus souvent et de mille diverses manières. Chacun se fait un De Serre à sa guise... »

III.

Chose étrange, jusqu'à la dernière heure les doctrinaires gardaient la secrète espérance de retenir De Serre ou de trouver avec lui une transaction, ou tout au moins de l'amener à réfléchir encore, à se réserver. Ils auraient voulu devancer tout le monde auprès de lui et être les premiers à lui expliquer une situation où sa présence pouvait tout changer.

A peine était-il rentré à la chancellerie, avant même qu'il fût arrivé, M. Guizot lui adressait lettres sur lettres. « Je vous *conjure* de me dire à quel moment je puis aller passer une demi-heure seul avec vous... Mon cher ami, j'ai un besoin profond, irrésistible, de vous dire quelques mots. Je ne sais, je crains que les uns et les autres, nous ne parvenions guère à causer à fond avec vous, et peut-être dans huit jours nous trouverons-nous séparés sans nous être dit ce qui l'eût empêché, ce qui eût sauvé tant de choses. Je ne me résigne pas à cela... » Le duc de Broglie essayait aussi de voir le garde des sceaux, et la gracieuse duchesse, avant même de recevoir le jour suivant la visite de De Serre, se hâtait de lui écrire : « Victor attend que vous lui fassiez dire quelque chose... J'ai un si grand désir que vous ayez causé avec lui avant de vous engager, que vous ayez entendu tout ce qu'il a à vous dire de noble, de sincère, de loyal, pour vous conserver parmi nous, j'ai tant d'espoir que sa conscience et la vôtre s'entendront, se réuniront pour ne plus se quitter que je hasarde cette demande... » Royer-Collard, à son tour, écrivait à De Serre cette lettre singu-

lière, à la fois cordiale et inquiète : « Vous voilà arrivé. On m'a dit à votre porte que j'aurais pu vous voir dans la matinée, mais que mon laisser-passer était retiré. Je n'en conclus rien, si ce n'est que vous aviez besoin de repos. Il y a entre nous de l'ineffaçable. Nous nous sommes montré nos âmes. J'ai besoin de vous répéter ce que je vous écrivais à Nice : vous êtes pour moi le *dehors!* Je vous aime avec tendresse, et plus d'une fois les larmes me sont venues aux yeux en pensant à vous... Je ne vous demande que de communiquer avec moi par vous-même, par vos impressions, non par celles des autres... » Et le lendemain, après avoir vu De Serre, Royer-Collard lui écrivait encore : « Si, *pour votre malheur* et pour le nôtre, vous êtes engagé, au moins distinguez-vous en *lettres majuscules* de ce misérable ministère. Je ne vous ai pas assez dit hier que, sans cela, vous êtes perdu pour la monarchie et pour la France, et il serait déplorable que vous fussiez perdu... Peut-être dépend-il encore de vous d'imposer une conciliation : pensez-y! » Les adjurations patriotiques se succédaient, plus vives, plus pressantes, que lorsqu'on s'écrivait entre Paris et Nice, parce qu'on touchait de plus près à la crise décisive.

Assurément De Serre rentrant à la chancellerie avait ses combats intérieurs, et il aurait voulu croire à cette « conciliation » dont parlait Royer-Collard. Il ne se faisait que peu d'illusions sur la droite, dont il n'était pas l'homme : au fond, il n'avait pas une opinion très différente de celle de ses anciens amis sur la plupart des mesures qui avaient été adoptées depuis son départ. Cette nouvelle loi des élections, pour laquelle il revenait, prêt à suivre « le rapporteur, M. Lainé, sur la brèche, » comme il le disait, cette loi surtout était loin d'être pour lui un idéal. S'il n'y avait eu que des questions partielles dans une situation régulière, on aurait pu s'entendre encore; mais ce que les doctrinaires ne voyaient pas, c'est que depuis trois mois, sous la pression des événemens, il s'était fait entre eux et le garde des sceaux une séparation profonde, plus morale peut-être que politique, plus instinctive que raisonnée. Il y avait du vrai dans ce que Froc de La Boulaye, un jour du mois d'avril, écrivait avec une certaine finesse à De Serre : « Entre vous et les fortes têtes, — les fortes têtes, c'étaient les doctrinaires, — il y a des atomes crochus. Vous vous tenez par certains côtés; mais vous êtes destinés à vous aimer, à vous admirer de loin : en vous rapprochant, vous ne serez pas d'accord... Tiraillés dans des sens divers, ou la force des choses soumettra vos amis à votre drapeau, ou ils déserteront avec armes et bagages... » De Serre ne cessait point certes d'être un libéral. Il était profondément attaché aux garanties parlementaires les plus sérieuses, aux institutions libres;

mais, comme il l'écrivait au duc de Broglie, il ne les séparait pas de la monarchie. Il avait le sentiment, la fibre royaliste, et depuis trois mois, quand de loin il suivait avec une attention passionnée ces débats qui agitaient le parlement, il avait été frappé de la recrudescence de toutes les hostilités révolutionnaires, des appels retentissans à l'insurrection, à un drapeau de révolution. Ce qu'il reprochait à ses anciens amis, c'était d'avoir été depuis le commencement de cette crise moins des royalistes modérés, constitutionnels, que les alliés d'une opposition agitatrice, d'avoir contribué à créer une situation violente où, au risque d'avoir à subir quelques lois médiocres, il ne restait plus qu'à tenir tête à une attaque organisée, grandissante. C'est ce qui le séparait des doctrinaires.

C'est l'esprit tout ému de ces préoccupations et de ces pensées que De Serre faisait dès le 18 mai sa rentrée dans la chambre, où son apparition était une sorte d'événement. La discussion de la loi des élections était déjà ouverte depuis le 15. Il y avait *quatre-vingt-quatre* orateurs inscrits contre le projet, tel que le rapporteur, M. Lainé, l'avait exposé. Foy avait le premier engagé le feu; Royer-Collard avait prononcé un de ses discours les plus éclatans pour la défense de l'égalité de suffrage; M. de Labourdonnaye, M. de Castelbajac, M. de Bonald, avaient parlé pour la droite, — et chaque jour, depuis la première heure, une foule bruyante s'amassait autour du Palais-Bourbon, attirée par le grand débat. La passion de la rue répondait au signal des chefs de partis.

On se trouvait maintenant en pleine action. Les orateurs se succédaient, évoquant tour à tour ces éternelles images des factions démagogiques ou de l'ancien régime. De Serre, encore faible et visiblement éprouvé par la maladie, suivait la discussion sans dire un mot, laissant tout au plus voir ses impressions aux mouvemens nerveux de sa physionomie. Il se contenait et il attendait, lorsque le 27 mai M. de Lafayette reproduisait dans la chambre une de ces scènes à demi révolutionnaires qui avaient si vivement frappé le garde des sceaux quand il était loin de Paris. M. de Lafayette, du ton dégagé et hardi d'un gentilhomme radical, se plaisait à réveiller les souvenirs de la révolution, à parler des « folies » de l'émigration, du 10 août, du drapeau tricolore, et il signifiait à peu près à la restauration qu'elle avait rompu son pacte avec la nation en violant la charte, qu'on était désormais libre envers elle. Aussitôt De Serre s'élançait à la tribune, et d'un accent frémissant il relevait tous ces défis :

« Le préopinant, disait-il, nous a entretenus de deux époques, les premiers temps de la révolution et le moment actuel. La première

époque appartient à l'histoire, et l'histoire qui la jugera jugera aussi l'honorable membre... L'honorable membre a été à la tête de ceux qui ont attaqué et renversé l'ancienne monarchie. Je suis convaincu que des sentimens exaltés, mais généreux, l'ont déterminé. Il devrait être assez juste pour ne pas imputer aux victimes de ces temps tous les maux d'une révolution qui a pesé si cruellement sur eux. Ces temps n'auraient-ils pas laissé à l'honorable membre de douloureuses expériences et d'utiles souvenirs? Il a dû éprouver plus d'une fois, il a dû sentir, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, qu'après avoir ébranlé les masses populaires, non-seulement on ne peut pas toujours les arrêter quand elles courent au crime, on est souvent forcé de les suivre et presque de les conduire... Mais laissons nos anciens débats et songeons au présent... L'honorable membre déclare que les actes de la législature, que vos actes ont violé la constitution et qu'il se croit délié de ses sermens. Il le déclare en son nom et en celui de ses collègues; il le déclare à toute la nation! Il ajoute à ces déclarations un éloge aussi affecté qu'inutile de ces couleurs qui ne peuvent plus être aujourd'hui que les couleurs de la rébellion. Et ce scandale est renouvelé pour la seconde fois à la tribune! Je demande quel peut en être le but. Et si des insensés au dehors, séduits, excités par ces paroles criminellement imprudentes, se portaient à la sédition, sur la tête de qui devrait retomber le sang versé par le glaive de la révolte ou par le glaive de la loi?.. »

A ces mots, un mouvement extraordinaire remplissait la chambre. Dès lors le gouvernement semblait s'éclipser ou se concentrer dans un seul homme reparaissant après quatre mois d'absence. L'opposition sentait qu'elle avait devant elle un athlète capable de la contenir et de la dominer. L'assemblée retrouvait un guide dans cette discussion laborieuse, où à chaque instant il y avait à faire face à l'imprévu. La situation était d'autant plus émouvante qu'on voyait parfois la force près de manquer à cet intrépide combattant de la parole. Un jour même on fut obligé de lui porter à la tribune un fauteuil pour lui permettre de reprendre haleine.

De Serre n'était entré d'abord qu'incidemment dans le débat par sa vive apostrophe à M. de Lafayette. Il y entrait bientôt à fond, avec toute la supériorité de son esprit, à propos d'un amendement d'opposition que Camille Jordan avait présenté et qui aurait établi dès lors ce qu'on appellerait aujourd'hui le vote par arrondissement. Le garde des sceaux saisissait cette occasion d'embrasser la question tout entière, en analysant avec feu les conditions politiques de la France, en montrant comment était née et s'était imposée la nécessité d'une réforme de la loi électorale du

5 février 1817. Il traçait ce tableau d'un trait rapide et ferme, en homme qui pouvait se tromper et avoir lui aussi ses illusions, mais qui cherchait certainement avec une sincérité ardente le moyen d'obtenir ce qu'il appelait « un large et vigoureux système de représentation. »

Et, chemin faisant, il relevait les objections, les contradictions, les récriminations de ses adversaires. A ceux qui voyaient déjà la France nouvelle ramenée à l'ancien régime, il répliquait avec fierté et sans craindre de réveiller des souvenirs importuns pour la droite : « S'agit-il des intérêts nouveaux? Avant l'ordonnance du 5 septembre, le gouvernement du roi les a crus menacés, et il est accouru à leur défense. Depuis le 5 septembre, le ministère, pressé d'une foule d'autres difficultés, n'en a pas moins multiplié autour de ces intérêts nouveaux tous les gages, toutes les garanties qu'ils pouvaient désirer. Quant à nous, quels que soient ceux qui se portent aujourd'hui défenseurs de ces intérêts, nous pouvons leur dire : Quoi que vous ayez fait pour eux, vous n'avez pas fait plus que nous. » Et c'était vrai. A ceux qui accusaient le gouvernement de subir le joug d'un parti, il répondait avec hauteur que le gouvernement avait la prétention de n'être asservi à aucun parti, qu'il entendait gouverner avec indépendance, « dans les bornes de la modération et de la justice, » sans partialité et sans exclusion, et il prononçait ces mots à l'adressse de tous les partis exclusifs : « On commence par exclure et l'on finit toujours par proscrire. » Enfin à ceux qui traitaient comme un misérable expédient le dernier projet électoral du ministère, il rappelait, non sans amertume, que leur opposition avait rendu impossible un système plus large, — qu'il regrettait, quant à lui, qu'il essayait de faire revivre par son langage. Vives répliques, traits saisissans, démonstrations animées, tout s'enchaînait dans ce discours avec une ardente logique. Le rejet de l'amendement de Camille Jordan était comme le premier gage d'une victoire encore incertaine et sûrement chère à conquérir.

Un moment, au milieu de ces débats qui ne faisaient que s'enflammer en se prolongeant, où la raison avait moins de place que les passions, une péripétie singulière éclatait, l'idée d'une transaction reparaissait à l'improviste. Un membre du centre gauche, un ami de Royer-Collard, M. Courvoisier, reprenait le premier projet de De Serre, et, avec l'augmentation du nombre des députés, avec le renouvellement intégral, il proposait les deux colléges tels que le garde des sceaux les avait d'abord conçus. M. Courvoisier et ses amis cherchaient visiblement une conciliation. Les négociations intimes, qui ne cessaient pas, avaient sans doute préparé ce coup de

théâtre. On le dirait d'après une lettre que M. Guizot écrivait à De Serre la veille de la présentation de l'amendement de M. Courvoisier, et où il disait : « Vous voyez la position : votre loi actuelle peut passer, mais vous savez à quel prix. Voici ce que Royer, qui est hors d'état de sortir ce soir, m'a chargé de vous dire... — Tout peut être perdu ou sauvé demain. » Le fait est que le lendemain, en pleine séance, De Serre paraissait accepter la proposition, et c'est là justement qu'était la péripétie. Cette évolution apparente du garde des sceaux déconcertait la droite, étonnait les autres ministres eux-mêmes, qui désavouaient presque leur collègue. La situation pouvait encore changer de face. Puis tout à coup M. Courvoisier élevait des restrictions : il n'avait pas entendu accorder le double vote aux plus imposés dans leur arrondissement et au collége de département! Il avouait qu'il y avait eu équivoque, et De Serre, poussé à bout, s'écriait avec impatience : « On s'est mépris, dit-on. La méprise est incroyable! J'en suis affligé, il n'y a rien de fait; le gouvernement tient ferme dans la défense du projet de loi soumis à la discussion de la chambre.. » Et la bataille recommençait plus acharnée; mais déjà la question ne s'agitait plus seulement dans la chambre, elle avait passé dans la rue.

Depuis quelques jours en effet tout s'aggravait étrangement dans Paris. Les rassemblemens n'avaient cessé de s'accroître et de s'animer autour du Palais-Bourbon. Aux démonstrations libérales qui escortaient la chaise à porteurs de M. de Chauvelin, se rendant malade à la chambre, répondaient les démonstrations royalistes. On échangeait les cris, les menaces, les insultes sur le passage des députés, selon leur opinion connue. Les rixes, les conflits n'avaient pas tardé à éclater. L'effervescence bruyante, mais assez inoffensive, des premiers instans était devenue une agitation préméditée, organisée qui gagnait bientôt le centre de la ville et allait même tourbillonner autour des Tuileries. Le gouvernement avait dû déployer l'appareil de la force publique, les moyens de police, jusqu'à des charges de cavalerie, et il en était résulté des accidens douloureux, du sang versé, des victimes dont l'une était un étudiant, le jeune Lallemand. Les funérailles de ce jeune homme étaient une occasion de trouble habilement exploitée. Tout servait de prétexte à des excitations persistantes, à une sorte d'insurrection qui, sans éclater, s'essayait partout, frémissait sans cesse aux portes de la chambre. Du 1er au 10 juin la situation de Paris avait le caractère le plus critique, et chaque jour, à l'ouverture des séances, les députés venaient porter le bulletin des troubles de la ville, de ce qu'ils appelaient les violences de la soldatesque, les excès de la répression. Le « sensible et véhément » Camille Jordan lui-même remplissait la tribune

de son émotion. Benjamin Constant, Manuel, Laffitte, Casimir Perier multipliaient les accusations contre le ministère, réclamaient la suspension des séances de la chambre, la réunion de la garde nationale. Menacé à chaque instant d'être vaincu par le mal, De Serre retrouvait une énergie nouvelle et un courage à la hauteur des circonstances.

Certes il éprouvait autant de chagrin que qui que ce soit de la situation de Paris. Il avait avec ses collègues la responsabilité de la paix à maintenir ou à rétablir dans la ville; seul pendant quelques jours, il portait devant la chambre le poids de la défense du gouvernement, faisant face à tout le monde avec une intrépidité, une énergie, une puissance de parole, qui ont fait dire depuis au duc de Broglie, témoin de ces scènes, que c'était « une lutte homérique. » Il ne se bornait pas à se défendre, il marchait droit sur ses adversaires, qu'il accusait d'avoir allumé et d'entretenir l'agitation par leurs discours. « On vient de chercher à exciter votre douleur et votre indignation, disait-il. Ces sentimens sont justes, ils doivent être profonds; mais l'indignation doit surtout remonter aux auteurs de cette rébellion, aux hommes qui l'ont depuis longtemps préparée et qui maintenant la dirigent... Que penserez-vous de tous les efforts faits à cette tribune pour enflammer les esprits, pour les pousser aux dernières extrémités, pour diriger toute l'animadversion contre le gouvernement, pour ajouter aux malheurs, au sang versé? Nous la redoutions, cette effusion du sang, aux premières paroles incendiaires qu'à notre arrivée dans cette chambre nous entendîmes proférer. Nous nous élançâmes à la tribune et nous dîmes : Si la révolte éclate, le sang versé retombera sur vous. Que penserez-vous de ces attaques violentes dirigées contre des lois que vous avez vous-mêmes rendues dans cette session? Je dirai qu'alors, loin de vous, je voyais avec douleur rendre ces lois, qui ne me paraissaient pas suffisamment nécessaires, mais dont les événemens d'aujourd'hui ne justifient que trop bien la nécessité... » Et lorsqu'on proposait de suspendre les séances de la chambre, comme si la voix du parlement devait se taire devant la sédition, De Serre se relevait avec fierté, et répliquait d'une parole dominatrice : « Je n'ai qu'un mot à dire de la proposition qui vous est faite de suspendre vos délibérations. Ce n'est qu'un prétexte sans doute, mais c'est un honteux prétexte. Ce qu'on vous propose serait une lâcheté. Si véritablement il y avait danger pour vous, il ne faudrait pas suspendre vos délibérations, il faudrait faire ce que font en tous pays les assemblées délibérantes dans les circonstances périlleuses : elles se déclarent en permanence. C'est alors que les grands conseils nationaux entourent le trône de leurs forces et de leurs secours... »

Ce jour-là, il dominait fièrement ses adversaires, et, quelle que fût la valeur d'une loi débattue à travers tant de dramatiques péripéties, De Serre, dans cette discussion, restait le vrai et sérieux libéral en revendiquant, en maintenant jusqu'au bout devant la sédition la liberté et la dignité des institutions parlementaires. Chose curieuse pourtant, parmi les hommes qui, dans ces luttes ardentes, ne cessaient de harceler le ministère de 1820 et ce garde des sceaux intrépide toujours sur la brèche, quel était un des plus véhémens, un des plus impétueux? C'était Casimir Perier!

Franchissez quelques années à peine, moins de douze ans : Casimir Perier est ministre à son tour, ministre d'une monarchie nouvelle qu'il veut faire vivre. Et, lui aussi, il tient le pouvoir au milieu des séditions, des complots, des orages populaires et parlementaires. Lui aussi, il voit l'émeute dans la rue, les manifestations autour du Palais-Bourbon, le trouble dans la chambre. Il rencontre sur son chemin les hostilités implacables, les imputations outrageantes; il est accusé d'organiser les « assassinats » avec sa police, de soudoyer les émeutes pour se donner le plaisir de les réprimer, de violer les lois, la charte, de méditer des coups d'état! Et lui aussi, non plus seulement pendant quelques jours, — pendant des mois il fait face à tout avec une égale intrépidité, par les moyens qu'a employés son prédécesseur, qui ne changent guère avec les gouvernemens. Lui aussi, il est au pouvoir comme au combat. Il est même plus exigeant avec ses amis, dont il supporte mal la dissidence, et c'est lui qui s'écrie : « Je me moque bien de mes amis quand j'ai raison; c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent. » Le chef d'opposition, devenu chef du gouvernement, était fait pour se mesurer avec l'anarchie; il aurait pu faire un retour sur lui-même, et, si je ne me défends pas de ce rapprochement, ce n'est point pour offenser une grande mémoire, c'est pour montrer par le plus illustre exemple que les hommes, quand ils attaquent leurs émules ou leurs adversaires, devraient bien songer à ce qu'ils seront peut-être obligés de faire à leur tour. Casimir Perier a été le De Serre de 1831; De Serre était le Casimir Perier de 1820, recevant les assauts sans se laisser ébranler, recommençant chaque jour et poursuivant à travers tout la discussion de la loi qu'on lui disputait, dont il avait à cœurd 'assurer le succès.

Cependant, au point où en étaient arrivés ces débats de 1820 après vingt-cinq jours orageux, on ne pouvait aller plus loin, il fallait un dénoûment. D'abord le garde des sceaux lui-même était à bout de forces, il ne se soutenait plus que par une sorte d'héroïsme de volonté. Il le disait le soir du 8 juin : « Pour mon compte, si ça ne finit, je finirai : je suis abîmé! » Ses amis le sentaient encore plus

pour lui. M. Decazes lui écrivait : « Vous m'avez fait frémir à la tribune, et je viens de vous lire presque sans respirer. Je tremble que vous n'ayez écouté votre courage plus que vos forces et que vous ne payiez cher votre dévoûment. » D'un autre côté, l'agitation des rues commençait à plier sous une répression énergique, et dans l'intérieur de la chambre l'opposition vigoureusement contenue se sentait impuissante. La passion s'épuisait. Les uns, les plus extrêmes, hésitaient avant de pousser plus loin une résistance dont ils devraient aller prendre la direction ostensible et la responsabilité; les autres, en bien plus grand nombre, voulaient bien combattre la loi des élections, harceler le gouvernement, mais ils ne voulaient pas paraître pactiser avec la sédition : ils se sentaient responsables de la continuation des troubles. L'inquiétude gagnait les esprits les plus fermes, — et tout finissait par un amendement d'un député assez obscur, M. Boin, qui reprenait la proposition de M. Courvoisier, telle que le garde des sceaux l'avait toujours comprise. Au bout de tout, la droite, sauf quelques ultras, le centre gauche et même une partie de la gauche réunissaient leurs voix sur cet amendement, qui consacrait, il est vrai, le double vote en faveur des plus imposés, mais qui avait sur le dernier projet ministériel l'avantage de maintenir le principe de l'élection directe. Le reste n'avait plus qu'une importance secondaire.

Elle était donc votée, cette loi qui a gardé le surnom de loi du « double vote, » qui a subi l'impopularité à sa naissance, et voilà la vanité des passions humaines, elle a déjoué toutes les prédictions. Elle n'a justifié ni les craintes ni les espérances qu'elle avait inspirées. Elle n'était pas aussi violemment tyrannique qu'on le disait, puisqu'au bout de peu d'années elle n'empêchait pas l'opinion libérale de triompher par le scrutin. Elle n'était pas une œuvre de salut pour la monarchie, comme le croyaient les royalistes, puisqu'elle n'a rien sauvé. C'est qu'en définitive elle n'était qu'un incident, une sorte de mot d'ordre de combat dans une situation dont la gravité se résumait dans le réveil des hostilités révolutionnaires et dans la scission éclatante des forces modératrices de la monarchie constitutionnelle.

IV.

Et maintenant ce drame qui vient de passer par toutes ces phases de correspondances familières entre Paris et Nice, de conversations éloquentes, de discussions orageuses dans la chambre, ce drame a un épilogue. — Quelle que fût la victoire du ministère, en effet, elle était payée chèrement par ces divisions et ces scissions qui se mê-

laient à la crise de 1820, qui devaient avoir des suites et qui vont rejoindre dans l'histoire politique d'autres grandes ruptures entre des hommes d'élite également doués du génie de la parole.

Qui ne se souvient de ces scènes pathétiques du parlement anglais de la fin du dernier siècle où Burke et Fox se séparaient publiquement après de longues années d'une alliance affectueuse et confiante? Ces scènes se passaient devant Pitt, qui assistait impassible aux explications émouvantes de ses deux grands adversaires, dont la querelle devenait pour lui une force de plus. Il s'agissait en apparence du bill de Québec, de l'organisation du Canada; en réalité, c'était la révolution française qui remplissait la discussion, qui divisait les deux amis. Il y avait eu déjà quelques signes de mésintelligence à propos des événemens de France, que Charles Fox exaltait avec sa généreuse nature, dont Burke redoutait les effets pour l'Angleterre; ce jour-là, les dissentimens d'opinion allaient jusqu'à la violence, jusqu'à un échange de récriminations amères et blessantes. « Fallait-il, s'écriait Burke en montrant Fox, fallait-il donc qu'après une intimité de vingt-deux ans, sans la moindre provocation, il me blessât dans mes croyances les plus chères et jusque dans les confidences de mon amitié?.. A l'époque de la vie où je suis arrivé, il est peu raisonnable de donner à ses amis une cause de rupture et d'abandon; mais je suis si fortement, si invariablement attaché à la constitution anglaise que je ne puis hésiter. — Ce n'est pas une rupture d'amitié, disait Fox. — C'est une rupture d'amitié, reprenait Burke. Je sais ce qu'il m'en coûte; j'ai fait mon devoir au prix de la perte d'un ami. Notre amitié est finie! » Et plus ils s'expliquaient, plus ils s'offensaient. — La rupture de De Serre et des doctrinaires, en égalant par la valeur des hommes celle des deux grands Anglais, n'avait pas eu cet éclat public; au fond, elle avait été, bien plus que les violences de la gauche ou de la droite, le profond intérêt moral de la discussion sur la loi des élections. Royer-Collard, dans le discours qu'il avait prononcé, avait De Serre devant la pensée; De Serre, en répondant à Camille Jordan, semblait s'adresser à Royer-Collard. C'est le duc de Broglie qui l'a dit depuis : « Il y avait une amertume d'amitié que la chambre ne comprenait pas, mais qui était entendue par ceux qui les connaissaient... On oubliait tout en présence de cette lutte, à laquelle la maladie des adversaires donnait un caractère touchant. » Camille Jordan, rencontrant De Serre, lui disait : « Je pleure sur vous. — Et moi sur vous, » répondait le garde des sceaux.

Au dernier moment, il est vrai, les doctrinaires avaient fini par se retrouver avec le gouvernement dans le vote de cet amendement de M. Boin qui avait dénoué le conflit, et ils pouvaient croire

que rien n'était irréparable, qu'un rapprochement serait encore possible; mais on avait été trop divisé de sentimens et de pensées depuis quelque temps, on s'était trop blessé! Camille Jordan surtout avait profondément froissé le ministère, le garde des sceaux, par son attitude presque violente à l'occasion des troubles de Paris. Il y avait des positions prises de part et d'autre, et de cette situation même, qui survivait à la crise aiguë des premiers jours de juin, naissait une question qui allait achever la rupture. Royer-Collard, Camille Jordan, M. Guizot, étaient conseillers d'état; M. de Barante était directeur des contributions indirectes. Les uns et les autres avaient des fonctions de l'état, et restaient à des degrés divers des alliés de l'opposition. Le gouvernement devait-il accepter que les mêmes hommes fussent à la fois des fonctionnaires et des adversaires? On était alors si novice, si chatouilleux sur ces actes de parti, que la question coûtait à résoudre!

Le duc de Richelieu, plus particulièrement irrité, insistait pour les mesures de rigueur à l'égard de ceux qu'il considérait désormais comme des ennemis. Quelques autres ministres hésitaient à la pensée de frapper de tels hommes, et en songeant que l'appui des doctrinaires ne leur serait pas inutile contre les exigences de la droite. De Serre, malgré les griefs qu'il croyait avoir, eût certainement voulu maintenir ses anciens amis dans leur position, et ce n'est qu'avec peine qu'il se résignait à annoncer, avec des nuances différentes, à Royer-Collard, à Camille Jordan et à M. Guizot qu'ils n'appartenaient plus au conseil d'état. « C'est avec douleur, disait-il à Royer-Collard, que cette main qui a si souvent serré la vôtre remplit le devoir de vous annoncer qu'il a été impossible de vous conserver sur le tableau du service ordinaire du conseil. Je n'ai admis cette impossibilité qu'après de longs combats intérieurs; mais vous savez que je n'avais épargné ni soins ni prières pour que nous vissions des mêmes yeux les périls de la royauté... Vous avez vu le danger, vous avez obstinément et vivement contrarié tous les efforts du gouvernement pour y échapper... J'espère que plus tard l'énergie naturelle de votre esprit vous sortira d'erreur et que vous serez amené par la générosité de votre caractère à nos premières et meilleures déterminations... » Et en même temps il annonçait à Royer-Collard que le roi, qui n'oubliait pas « ses services et son dévoûment, » lui accordait le titre de conseiller d'état honoraire avec une pension de 10,000 francs sur le sceau. — Les lettres à Camille Jordan et à M. Guizot étaient plus officielles ou moins cordiales, quoiqu'il y eût un dernier témoignage d'égard et de regret. Quant à M. de Barante, le plus sage, le plus modéré des doctrinaires, il était mis à part : il avait une mis-

sion diplomatique en Danemark, — où il ne devait jamais aller, comme il l'a dit lui-même avec un spirituel et laconique sentiment de dignité.

Le coup était rude, plus rude qu'imprévu, et, partant d'une telle main, il frappait deux fois ceux qu'il atteignait, qui pouvaient voir dans cet acte de représaille ministérielle une grande amitié perdue, le dernier mot d'une longue crise intime. Les uns et les autres recevaient la disgrâce dans la mesure de leur caractère et de leur esprit. Je ne parle plus de M. de Barante, qui savait concilier avec autant de tact que de noblesse ce qu'il devait au garde des sceaux et ce qu'il devait à ses autres amis. M. Guizot, à qui on attribuait une prétendue pension qu'il aurait été censé toucher sur le ministère des affaires étrangères, mais qu'il ne touchait pas réellement, M. Guizot rejetait toute pension et mettait un peu d'affectation à revendiquer une entière indépendance. Camille Jordan se vengeait par une lettre verbeuse, pointilleuse et irritée. Royer-Collard, en écrivant une dernière fois à De Serre, avait un accent profond d'amitié blessée et de dignité émue. « Je ne dois de réponse, disait-il, qu'au dernier paragraphe de votre lettre. J'adresse cette réponse, non au ministre, non à l'ancien ami dont je détourne ma pensée, mais à l'homme sincère et vrai qui, ayant connu mes sentimens les plus intimes, saura peut-être mieux que moi mettre ma conduite dans son véritable jour. Je sais quel respect est dû au nom du roi; ses bienfaits obligent presque comme ses ordres. Je ne voudrais pas lui désobéir, et cependant je ne puis pas accepter une pension sur le sceau *en considération de mes services.* » Royer-Collard, en rappelant quels avaient été ces services, en refusant un « traitement secret qui les dégraderait, » ajoutait aussitôt : « Il n'y a point de faste dans ce refus; il m'est dicté par une répugnance invincible et pour ma seule défense. Personne n'est plus en état que vous de le faire agréer au roi par une interprétation équitable; je vous demande ce bon office. Vous me dites que sa majesté compte sur moi; elle rend justice à mes sentimens. Une disgrâce honorable, encourue pour son service, est un attrait de plus pour ma fidélité. »

Le duc de Broglie de son côté avait vu De Serre une dernière fois, avant le coup qui frappait ses amis; il avait rencontré le garde des sceaux se rendant au Luxembourg, et il avait échangé avec lui « quelques paroles tristes et solennelles : » depuis « tout rapport avait cessé. » Quelques mots écrits deux mois après de Coppet par la duchesse de Broglie révèlent une amitié survivante, mais résolue à se taire. La rupture était complète!

Lorsque De Serre avait écrit ses lettres de révocation, il partait

pour le Mont-Dore, où il allait se remettre de tant de luttes, et c'est là qu'il recevait l'écho du bruit que la grande démonstration d'autorité faisait dans Paris. Naturellement les royalistes triomphaient; les libéraux modérés s'attristaient. Les lettres que les victimes avaient adressées au garde des sceaux couraient la ville. Froc de de La Boulaye, qui n'avait pas cessé ses rapports avec Royer-Collard, avait attendu quelques jours pour aller le voir; il l'avait trouvé calme, maître de lui, se complaisant dans son attitude, et il se hâtait d'écrire à De Serre : « On m'a parlé de vous avec de grands égards, mais avec un peu de froideur. On reconnaît que l'on se trouve placé dans une situation difficile... Chacun croit avoir pour soi la raison, le bon droit, c'est au temps à prouver les erreurs... On m'a répété qu'on était convaincu que vous aviez cru bien faire, et sous le plus grand secret, avec invitation même de ne vous en rien dire, on m'a confié que la seule chose qu'on eût trouvée poignante avait été cette association de disgrâce avec Guizot, que vous aviez beaucoup plus caressé et écouté qu'il ne vous convenait de le faire et qu'on ne vous y engageait. » La malignité survivait et perçait dans la disgrâce. De Serre, quant à lui, avait emporté l'émotion profonde et durable d'une rupture qu'il avait jugée nécessaire, puisqu'il l'avait acceptée, et qu'il n'appelait pas moins un « douloureux déchirement; » il y trouvait une « vraie peine de cœur, » et il en souffrait peut-être aussi dans sa prévoyance de ministre.

Assurément l'acte qui venait de s'accomplir n'avait par lui-même rien d'exorbitant, et M. de Richelieu, dans l'illusion de son honnêteté, pouvait croire qu'il n'y avait rien de plus simple, rien de plus conforme au régime parlementaire, que de se séparer quand on n'avait plus les mêmes opinions; mais, dans les conditions où se trouvait la France, au point où l'on arrivait, cette disgrâce de quelques hommes d'élite avait une bien autre portée. Elle devenait, par une sorte de force des choses, le signe frappant d'une évolution plus qu'à demi accomplie, la marque visible de la prépondérance croissante des royalistes, de la fin des idées de transaction libérale qui avaient plus ou moins régné depuis le 5 septembre 1816. Ce n'était plus même la crise de la politique modérée, c'était le commencement du déclin, précédant l'éclipse, et de la politique elle-même et des hommes, qui, à leur tour, se voyaient déjà menacés de n'être plus assez purs au gré d'une réaction grandissante. Le duc de Richelieu et De Serre venaient de sacrifier les doctrinaires; qui allait sacrifier De Serre et le duc de Richelieu?

CHARLES DE MAZADE.

LA

LIBERTÉ DES THÉATRES

Sous l'ancienne monarchie, deux théâtres seulement avaient le privilége de s'adresser librement au public de Paris : l'Opéra et la Comédie-Française. Les autres scènes leur payaient tribut, depuis les baraques de la foire jusqu'à l'Opéra-Comique et la Comédie-Italienne, qui, en se fusionnant par la suite, amenèrent la création de ce genre mêlé de chant et de dialogue qu'on exploitait à la salle Favart. Quand vint la révolution, les novateurs durent penser à rendre les théâtres indépendans : ils se demandèrent pourquoi la scène française ne serait pas libre au même titre que la presse et la tribune. Les journaux s'étaient occupés déjà de la question, lorsqu'une pétition fut rédigée, et présentée par La Harpe, le 24 août 1790, à l'assemblée nationale constituante. Cette pétition demandait qu'on pût *jouer tout et partout*. Parmi les signataires, on retrouve les noms de Sedaine, de Cailhava d'Estandoux, de Chamfort, de Fenouillot de Falbaire, de Ducis, de Collot-d'Herbois, de Marie-Joseph Chénier et de Beaumarchais. L'assemblée nationale l'accueillit favorablement : deux mois après, Rabaut-Saint-Étienne, Chapelier et Target, membres de la commission nommée à cet effet, présentèrent leur rapport concluant à ce que « tout homme pût établir un spectacle sous la surveillance de la police. » La question fut mise à l'ordre du jour de la séance du 13 janvier 1791, et, à la suite d'une discussion à laquelle prirent part Robespierre et l'abbé Maury, l'assemblée constituante vota, le 19 janvier, un décret dont l'article 1er était ainsi conçu : « Tout citoyen pourra élever un théâtre public, et y faire représenter des pièces de tous les genres, en faisant, préalablement à l'établissement de son théâtre, sa déclaration à la municipalité du lieu. »

Cette liberté illimitée dura, en réalité, jusqu'au décret du 8 juin

1806, par lequel Napoléon Ier créa une législation répressive. Cette législation demeura en vigueur pendant la restauration, la monarchie de juillet, la république de 1848 et la plus grande partie de l'empire. Quand Napoléon III inclina vers des idées moins autoritaires, quelques écrivains réclamèrent un retour aux doctrines établies par le décret de 1791. Il y eut une sorte de campagne, organisée dans la presse parisienne, pour y amener le gouvernement. Le comte Walewski, esprit modéré, épris de littérature, crut servir la cause de la scène française en poussant l'empereur à décréter l'indépendance des théâtres; il était alors ministre d'état et des beaux-arts; plus tard les beaux-arts passèrent au ministère de la maison de l'empereur, dont le portefeuille appartenait au maréchal Vaillant; mais, quoique absorbé par la politique militante, M. Walewski poursuivait son idée. Ce fut ainsi que, brusquement, sous l'influence de ce conseiller intime, et sous la pression de l'opinion publique égarée, l'empereur, malgré les courageux efforts de M. Camille Doucet, fit revivre la législation de 1791 par le décret du 6 janvier 1864.

On le voit, en prenant comme point de départ l'année 1680, date de la création de la Comédie-Française, jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant une période de 193 ans, les théâtres ont été libres pendant vingt-neuf années seulement, et soumis le reste du temps à un système répressif. Il est inutile d'appuyer sur la prospérité de la Comédie-Française et de l'Opéra jusqu'à la révolution, leur histoire pendant cette époque se racontant d'elle-même avec les noms resplendissans des maîtres. Mais, en prenant cette histoire au lendemain du décret de l'assemblée nationale constituante, il est aisé de prouver que cette prétendue liberté a toujours été aussi funeste à l'art que nuisible à la prospérité des entreprises théâtrales.

I.

Nous avons dit que la pétition des auteurs dramatiques convertie en décret par le vote du 19 janvier 1791 pouvait se résumer en ces mots : « jouer tout et partout. » La majorité des auteurs signataires ne tenait qu'au premier terme de la proposition : *jouer tout*. Le second terme : *jouer partout*, fut ajouté par La Harpe de son autorité privée. Deux de ces écrivains, Cailhava et Marie-Joseph Chénier, avaient même exprimé nettement leur opinion. Dans un livre intitulé : *Causes de la décadence du théâtre*, publié en 1789, Cailhava sollicitait l'établissement d'une seconde Comédie-Française qui fît concurrence à la première et aidât à l'éclosion de jeunes auteurs et de jeunes acteurs : idée qu'a réalisée depuis la

création de l'Odéon. Marie-Joseph Chénier, dans une brochure sur la liberté *du* théâtre, et non *des* théâtres, demandait qu'on pût mettre sur la scène tous les sujets. Cette proposition équivalait à réclamer l'abolition de la censure : nous y reviendrons tout à l'heure. Mais, en somme, même les esprits les plus libéraux ne voulaient pas qu'on permît au premier venu d'ouvrir une salle de spectacle, selon son caprice ou son intérêt. Ce fut pourtant la conséquence immédiate du décret de la constituante. Du jour au lendemain, cinquante théâtres furent installés. Le premier résultat obtenu a été la ruine de ces diverses entreprises; M. Regnier, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire, a fait remarquer, dans une déposition devant le conseil d'état, que les théâtres de l'ordre le plus inférieur, tels que ceux de *Nicolet* et d'*Audinot*, échappèrent seuls au sort commun. D'aucuns ont prétendu que ces faillites successives étaient causées par les événemens qui bouleversèrent la France. Certes, pendant les premières années, la tentative eut à lutter contre les troubles sans cesse renaissans : à la veille de Valmy et de Jemmapes, au lendemain du 21 janvier, le drame était moins sur la scène qu'aux frontières et à la convention; mais il ne faut pas oublier qu'après la réaction thermidorienne, Paris tout entier se rua au plaisir, et cependant jamais les désastres ne furent si nombreux. Sans même vouloir citer les déconfitures des établissemens de second et de troisième ordre, comme les théâtres de la Liberté, à la foire Saint-Germain, de la Concorde, rue du Renard-Saint-Merry, ou des Élèves-de-Thalie, rue de l'Estrapade, on peut alléguer l'exemple donné par les scènes les plus élevées, où tant d'artistes de talent s'étaient réunis, comme l'Opéra, la Comédie-Française, l'Odéon, Feydeau, Louvois, etc.

L'Opéra s'était installé, le 26 juillet 1794, la veille du 9 thermidor, dans cette ancienne salle de la Porte-Saint-Martin que la commune a brûlée. Là brillaient Nourrit père, Mlle Armand, Étienne Lainé, qui chantait *la Marseillaise* avec le bonnet rouge sur la tête, Rode et le fameux Garat. Celui-ci parvenait seul à faire de temps en temps beaucoup d'argent; si bien qu'un soir, grâce à lui, la recette monta à quinze mille livres. « Pourtant Garat n'a qu'un filet de voix! — dit un mécontent. Un bon plaisant répliqua : — C'est un beau filet, celui qui pêche d'un seul coup quinze mille livres dans la poche des Parisiens! » En dépit de tout, les affaires furent mauvaises; et cependant l'Opéra était subventionné, car Hébert lui-même reconnaissait la nécessité de protéger ce théâtre, « asile de la contre-révolution, disait-il, mais où néanmoins fleurissent les arts agréables. »

La Comédie-Française n'était pas plus heureuse. Dès 1791, une

scission s'était produite entre ses sociétaires. Talma, Grandmesnil, Dugazon, les deux Baptiste, Michot, Damas, Mmes Vestris, Lange, Monvel, allèrent s'établir dans la salle Louvois. Cet édifice, récemment bâti par l'architecte Brongniard sur l'emplacement de l'ancien hôtel du ministre de Louis XIV, sert aujourd'hui de magasin de décors à l'Opéra-Comique. Malgré le grand nom des artistes, l'exploitation périclita. Les sociétaires non dissidens, de leur côté, n'eurent pas plus de bonheur. Ceux-là voulaient conserver la Comédie-Française avec ses vieilles traditions. On commença par les arrêter tous comme contre-révolutionnaires, à l'exception de Molé et de Desessarts. Relâchés quelques mois plus tard, ils revinrent rue de Richelieu, toujours sans succès; si bien que le 6 frimaire an XI les consuls durent prendre un arrêté qui forçait les anciens sociétaires à reconstituer la Comédie-Française. Néanmoins elle ne retrouva sa splendeur qu'après le décret de 1806, qui supprimait la liberté des théâtres.

L'Odéon eut des destins aussi tourmentés. La Montansier l'ouvrit le 16 août 1794, et le ferma à la fin de novembre de la même année. Cinq troupes essayèrent successivement d'y attirer le public sans pouvoir y réussir. La plus connue s'y installa en janvier 1798. On y rencontrait des artistes célèbres ou des comédiens aimés du public, comme Saint-Prix, Saint-Phal, Vanhove, Mlle Raucourt, Mme Joly; comme Picard, l'auteur de *la Petite Ville*, et qui fut de l'Académie française.

Ainsi la ruine pour tous, pour les entrepreneurs, qui faisaient faillite, pour les acteurs, qui n'étaient pas payés, voilà ce que produisit l'autorisation donnée par l'assemblée constituante de *jouer partout*. Les esprits n'avaient pas tardé d'ailleurs à en être frappés, puisque dès l'an VII, voyant les funestes effets causés par la multiplicité des théâtres, le directoire en provoqua la réduction.

Un autre résultat désastreux amené par cette liberté illimitée, ce fut l'abondance de mauvais acteurs. Auparavant, un comédien, ne pouvant paraître devant le public qu'à la Comédie-Française, était obligé de se livrer à une étude approfondie de son art. Le grand nombre des théâtres fit surgir plusieurs centaines d'acteurs qui ne savaient rien et ne voulaient rien apprendre. Le même désordre se retrouve dans les œuvres dramatiques représentées pendant cette période de quinze ans; elle produisit peu d'ouvrages de valeur, car les pièces célèbres, telles que *la Mort d'Abel* de Legouvé, *l'Ami des lois* de Laya, *les Victimes cloîtrées* de Monvel, le *Fénélon* de M.-J. Chénier, ne furent en somme que des manifestations politiques. Il faut remarquer du reste que les auteurs dramatiques distingués ne profitèrent que très peu des nombreux théâtres créés

après le décret de 1791. Les écrivains en réputation tinrent à honneur de ne donner leurs œuvres qu'aux scènes littéraires, si bien que ces nouveaux théâtres, dont on espérait tant, en furent réduits aux élucubrations des auteurs de quatrième ordre. Seul Beaumarchais fit représenter son drame de *la Mère coupable* sur le théâtre du Marais, mais il fut très heureux que la Comédie-Française voulût bien le reprendre.

On a cherché la cause des innombrables faillites qui accablèrent les théâtres de 1791 à 1806 : quelques exemples l'établiront d'une manière indiscutable. Les habitans de Paris, pris en masse, n'ont qu'une certaine somme d'argent disponible pour les plaisirs du spectacle; le nombre des scènes peut augmenter, le chiffre de cette somme reste le même, si bien que plus il y a de spectacles plus l'argent est disséminé. M. Regnier, dans la remarquable déposition devant le conseil d'état dont nous avons déjà parlé, en donnait une preuve concluante : « Il existait à Londres un théâtre magnifique, celui de l'Opéra; une concurrence, engendrée par la folie de quelques-uns, s'est établie à Covent-Garden... Covent-Garden est en déconfiture, et l'on tremble pour l'Opéra. Il faudrait toujours garder une proportion invariable entre le nombre des théâtres et celui de la population. » Napoléon Ier se rappelait l'arrêté du directoire de l'an VII quand il lança le décret de 1806; il comprit, lui aussi, qu'il fallait maintenir une proportion entre le nombre des théâtres et le chiffre de la population, si bien que le 29 juillet 1807 il en supprima plus de quarante, et n'en laissa subsister que huit; quatre grands : l'Opéra, la Comédie-Française, l'Opéra-Comique et le Théâtre-de-l'Impératrice; quatre petits : le Vaudeville, la Gaîté, l'Ambigu-Comique et les Variétés.

Le résultat ne se fit pas attendre. Pendant les quinze années de liberté illimitée, de 1791 à 1806, plus de cinquante entreprises théâtrales avaient fait faillite; pendant la période de quinze années qui suivit, de 1807 à 1822, période troublée par les guerres de l'empire et deux invasions, mais pendant laquelle la liberté illimitée n'existe plus, on ne compte que cinq faillites. Encore, sur ces cinq faillites, deux seulement sont faites par des scènes d'ordre, l'Odéon et la Porte-Saint-Martin. Les trois autres proviennent d'entreprises point sérieuses, et souvent excentriques, comme par exemple celle d'un sieur X..., tombé en déconfiture en 1819, et qui s'intitule : « entrepreneur des montagnes lilliputiennes et du cabinet d'illusions. » Donc la ruine sitôt qu'existe la liberté illimitée des théâtres, la prospérité sitôt qu'elle est supprimée.

Mais, comme avec le temps les souvenirs disparaissent et les opinions se déplacent, la question fut remise à l'ordre du jour en 1848.

De longues années s'étaient écoulées; de nouvelles générations étaient nées qui mirent au nombre des libertés à reconquérir l'indépendance illimitée des théâtres, confondant ainsi, sous l'empire d'un mot, la vraie liberté avec l'abus. Le président de la république, Louis Bonaparte, institua une commission au conseil d'état, chargée d'étudier la question et de préparer une loi. Cette commission, présidée par M. Vivien, assisté de MM. Charton, Defresne et Béhic, conseillers, de MM. Faré et Tranchant, auditeurs, appela devant elle trente-deux personnes appartenant au théâtre : des directeurs, des auteurs dramatiques, des musiciens, des critiques, des comédiens, un maître de ballet, etc. Vingt-quatre de ces hommes du métier se prononcèrent pour le système répressif, entre autres Auber, Scribe, Provost et M. Regnier, de la Comédie-Française. Scribe établissait nettement son opinion, et d'une façon qui concluait dans notre sens. Répondant à Alexandre Dumas père, qui demandait la liberté illimitée, tout en reconnaissant qu'elle amènerait de nombreuses faillites, ce qui était absolument contradictoire, Scribe prononça cette phrase très sage : « Mon confrère, avec son système, nous promet d'ici à deux ans une vingtaine de banqueroutes, au bout desquelles il restera dix ou douze théâtres; je demande qu'on établisse tout de suite ces dix ou douze théâtres avant d'avoir laissé se consommer la ruine d'un millier de familles. » M. Victor Hugo, bien qu'il fût partisan également de la liberté illimitée, avouait lui-même qu'il « fallait l'organiser. » Enfin la grande majorité s'accordait à déclarer que, si on décrétait l'indépendance absolue, on décréterait par cela même la ruine des entreprises et l'abaissement de l'art.

Ceux-là seuls étaient dans le vrai. Les exemples à l'appui ne manquent pas depuis le décret de 1864, qui a rétabli la législation de 1791; la triste prédiction de Scribe s'est réalisée, non pas une, non pas dix, mais cent fois : que de familles réduites à la misère! Il y a dans un théâtre toute une petite population qui ne mange que si les affaires sont bonnes : les acteurs, les costumiers, les décorateurs, les musiciens, les ouvreuses, les contrôleurs et agens de toute sorte, sont soumis depuis 1864 aux caprices du premier venu, auquel il prend fantaisie de s'improviser directeur. Auparavant l'administration des beaux-arts pouvait veiller aux intérêts de tout ce monde-là. Elle n'accordait un privilége qu'à un homme d'une honnêteté reconnue et présentant des garanties pécuniaires suffisantes : bien plus, elle lui faisait déposer une somme d'argent souvent très élevée pour que les nombreuses familles dépendant de lui ne souffrissent pas en cas de malheur. Aujourd'hui un homme sans argent peut ouvrir un théâtre à son gré : il force les ouvreuses, les

contrôleurs, etc., à lui remettre un cautionnement; tous apportent leurs économies, dont le total est quelquefois de 30,000 francs. C'est avec ces 30,000 francs qu'il monte sa première pièce : si elle réussit, il continuera jusqu'à la culbute finale; si elle échoue, il est mis en faillite, et cinquante familles manquent de pain. On objectera que ces malheureux devraient être rendus défians; mais le nombre illimité des théâtres a créé toute une population qui ne vit et ne peut vivre que par les théâtres. Sitôt que l'un se ferme, elle attend avec impatience qu'un autre se rouvre.

Comme quelques-uns de ces directeurs, aventuriers d'une nouvelle espèce, ont réussi dans leurs entreprises, beaucoup de pauvres gens, depuis le contrôleur en chef jusqu'à la dernière ouvreuse, sont constamment alléchés par l'espérance de rencontrer une chance aussi heureuse. On sait si bien leur jeter de la poudre aux yeux! Le directeur nouveau, avant d'entrer en fonctions, réunit tout son personnel, il lui promet monts et merveilles; il a beaucoup d'argent, MM. X... et Z..., des noms sonnans, l'ont assuré de leur appui... Est-il étonnant que ces infortunés se laissent prendre à la glu? Non; à force de vivre de la vie conventionnelle du théâtre, leur nature s'est peu à peu modifiée : pour eux, le soleil c'est la rampe, la campagne un décor de fond avec des arbres, la mer un morceau de toile peinte, la beauté du blanc et du rouge plaqués sur les joues. Comme autour d'eux tout n'est qu'illusions, ils se laissent aller lentement à l'illusion, eux aussi. Ils ont assisté à de tels soubresauts de fortune! Ils ont vu si souvent la caisse vide le matin, remplie le soir par miracle au moyen de recettes inespérées! Enfin, si ces raisons ne suffisent pas à les excuser, nous croyons que parce que la race des dupes est éternelle, ce n'est pas un motif pour encourager les dupeurs.

Si au moins l'art profitait de ces ruines! Est-il difficile de prouver qu'il n'a retiré que l'abaissement du décret de 1864? Quelques mots suffiront. Ce décret n'a pas fait naître *un seul* théâtre sérieux; il n'a servi en somme qu'à propager l'opérette, qui se joue un peu partout. On ne peut pas citer une seule œuvre réellement littéraire qui ait été représentée, depuis 1864, ailleurs que sur les scènes d'ordre existant auparavant. Quelques hommes intelligens ont essayé de faire des entreprises littéraires : ils y ont renoncé bientôt, ou sont tombés dans l'opérette et la féerie. Les troupes d'ensemble, qui faisaient naguère la fortune des directeurs et des auteurs, ont été disséminées par cela même que le nombre des scènes était plus grand. On a vu sortir on ne sait d'où une multitude d'acteurs pitoyables, et l'on a connu ce scandale de femmes de mauvaise vie montant sur les planches. On a assisté au déploiement de mise en scène des pièces dites *pièces à femmes* en argot de coulisses : les figurantes à

demi nues et les actrices en maillot remplaçaient l'esprit. On cite dans les théâtres de féerie l'histoire d'un auteur qui, se trouvant avoir écrit une scène absurde, disait : « Nous mettrons là cinquante femmes de plus, et le public ne s'apercevra de rien. » Que pouvait l'administration des beaux-arts contre ces appels incessans aux mauvaises passions et au mauvais goût du public? Rien. Le décret de 1864 la désarmait. M. Camille Doucet, qui fut directeur général des théâtres au ministère des beaux-arts jusqu'en 1870, tenta de réagir contre cette invasion de l'opérette et de la féerie; il prodigua les subventions aux entreprises littéraires; rien n'y fit.

Ainsi la seconde expérience a été identique à la première : de 1864 à 1877, il y a eu autant de faillites, autant de ruines que de 1791 à 1806, et l'art, pendant ces deux périodes, s'est avili peu à peu, le goût du public étant sans cesse atteint par des œuvres malsaines et sans valeur, soutenues par des exhibitions vicieuses. Ces résultats produits par la liberté illimitée des théâtres ont dû frapper bien des esprits éclairés, répondra-t-on. Comment donc se fait-il que pas un ministre n'ait essayé de supprimer ou de modifier ce décret de 1864? Sous l'empire, on n'aurait pas osé porter atteinte à un projet longtemps caressé par le souverain; depuis l'avénement de la république française, les ministres se sont succédé si rapidement au département des beaux-arts qu'ils n'ont pas eu le temps d'élucider la question. Puis, il faut bien le dire, le ministre des beaux-arts est en même temps ministre de l'instruction publique et ministre des cultes : il doit s'occuper de l'université, du clergé, des débats politiques : accablé d'affaires, il prend généralement les théâtres pour une chose sans importance, comme si notre pays ne leur devait pas quelques-unes de ses gloires les moins contestées! Excepté M. Jules Simon, pas un de ces hommes d'état ne connaissait la question : M. Jules Simon seul a essayé des réformes conçues toutes dans le sens le plus élevé; mais son passage aux affaires a malheureusement été si court qu'il n'a pu exécuter tous les plans qu'il avait en tête. Enfin le titre même du décret : « Décret sur *la liberté* des théâtres, » a effrayé le plus grand nombre. Ceux dont l'opinion aurait pu faire poids ont eu peur de passer pour des esprits antilibéraux : ils n'ont pas osé porter atteinte à ce mot de *liberté* donné à tort à une simple question d'art et de morale publique. Qui sait même si beaucoup n'ont pas cru que, en rétablissant la législation de 1806, ils rétabliraient la censure, ou du moins lui donneraient des armes mieux acérées? Il est temps de montrer que la censure n'a rien à voir là dedans, car l'empire d'un mot est tel, en France, qu'une expression impropre peut quelquefois empêcher une noble idée d'être mise en lumière.

La censure théâtrale n'existe à l'état officiel qu'à partir de 1702.

Le 22 août de cette année-là, la Comédie-Française avait représenté une pièce en quatre actes, en prose, de Nicolas Boindin, intitulée *le Bal d'Auteuil*, œuvre médiocre, et d'une immoralité notoire. Le bruit en vint jusqu'aux oreilles du roi, qui chargea François-Bernard Potier, duc de Gesvres, gouverneur de Paris, de faire retirer *le Bal d'Auteuil* de l'affiche de la Comédie-Française. Dès lors la censure existait de fait : elle vécut, d'abord exercée sous le contrôle du lieutenant de police, ensuite confiée à tel ou tel personnage; le premier censeur, en date, fut l'abbé Cherrier, homme assez immoral, et qui ne détestait pas les choses lestes. « La censure de l'abbé Cherrier, dit M. Victor Hallays-Dabot dans son excellente *Histoire de la censure*, est bienveillante: elle se ressent de ses habitudes d'esprit. Il a regret de couper certaines gaillardises. En effaçant cette phrase: « Il n'est rien de plus intéressant pour le public que d'être propriétaire d'une belle femme dont chaque personne tâche d'avoir l'usufruit... » il écrit en marge : « La pensée est pourtant délicate. » Il serait trop long de passer en revue tous les successeurs de l'abbé Cherrier, à commencer par Crébillon. Notons seulement que sous l'ancienne monarchie, époque de répression absolue cependant, la censure n'est pas si cruelle, puisque Grimm, esprit très frondeur, écrivait en 1784, avec une pointe d'ironie, il est vrai : « La police de nos théâtres n'a jamais été honorée d'une attention... plus auguste et plus scrupuleuse. » Et de fait, l'autorité pesait bien peu lourdement sur la scène française. *Le Mariage de Figaro* date de 1784, le *Charles IX* de Marie-Joseph Chénier de 1789 : l'année suivante, on jouait *la Famille patriote ou la Fédération* du futur conventionnel Collot-d'Herbois, comédie absolument révolutionnaire. Le censeur, M. Suard, de l'Académie française, royaliste convaincu, n'avait pas cru devoir interdire des œuvres qui n'étaient en somme que des machines de guerre dressées contre le gouvernement. L'un des rares exemples de sévérité qu'on puisse citer c'est l'interdiction prononcée contre la fameuse tragédie de Fenouillot de Falbaire, *l'Honnête criminel*, qui demeura défendue pendant vingt-quatre ans. On sait que cette pièce avait été inspirée à Fenouillot de Falbaire par l'aventure d'un protestant nommé Jean Fabre, qui s'était fait condamner aux galères pour épargner ce supplice à son vieux père. La tragédie fut autorisée enfin en 1789, et représentée l'année suivante à la Comédie-Française (19 janvier 1790) avec un énorme succès. Jean Fabre s'appelait André le galérien : ce fut Talma qui créa ce rôle émouvant.

On voit que ces quatre œuvres furent données au public avant le décret du 19 janvier 1791, qui proclamait la liberté des théâtres. Cette liberté entraîna-t-elle l'abolition de la censure? En droit, oui,

puisqu'elle fut déclarée supprimée : en fait, non, puisque presque immédiatement la commune de Paris interdit la représentation de *l'Ami des Lois*, comédie en cinq actes, en vers, de Laya, et de *Adrien, empereur de Rome*, opéra en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul. La commune prétendit que « l'opéra était évidemment royaliste, puisque les chevaux qui devaient traîner sur la scène le char d'Adrien *avaient appartenu à Marie-Antoinette!* »

D'ailleurs on peut dresser un tableau comparatif prouvant que jamais peut-être la censure ne fut plus dure que sous le régime de la liberté des théâtres. Ainsi en trois ans, de 1792 à 1795, le nombre des pièces présentées et censurées est de 151; en treize ans, de 1835 à 1848, c'est-à-dire lorsque la liberté des théâtres n'existe plus, le nombre des pièces présentées est de 8,330, le nombre des pièces censurées est de 123. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes; ils ont été puisés, les premiers dans les *Études administratives* de M. Vivien, les seconds dans l'enquête du conseil d'état de 1849. M. Vivien fait remarquer en outre que pendant ces trois années, de 1792 à 1795, la censure avait déclaré *mauvais* les ouvrages les plus irréprochables : presque toutes les comédies de Molière; *Nanine* et *Mahomet* de Voltaire; *Beverley* de Saurin; jusqu'au *Jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux! Bien plus, il était ordonné aux comédiens de remplacer toujours le mot : « monsieur » par le mot « citoyen, » *même dans les pièces en vers!*

Donc la question de censure est absolument distincte du régime auquel sont soumis les théâtres, qu'ils soient libres ou subordonnés à l'administration. La censure a existé sous tous les gouvernemens, libéraux ou despotiques, de droit populaire ou de droit divin; on pourrait même ajouter qu'elle fut de tous les temps et de tous les pays. Les Athéniens brûlaient les livres de Protagoras, les Romains ceux de Labienus sous Auguste, des chrétiens sous Dioclétien, d'Arius sous Constantin. Au moyen âge, il y eut progrès : on brûla non-seulement le livre, mais encore l'auteur du livre. Les écrivains d'aujourd'hui peuvent donc être indulgens envers la censure, qui ne livre aux flammes ni une page de leurs drames, ni un cheveu de leur tête! La nécessité en est avouée par tous; au reste, les esprits se partagent seulement sur la question de savoir si elle doit être préventive ou répressive, c'est-à-dire exercée avant ou après l'apparition de l'ouvrage.

Nous croyons avoir prouvé que la liberté illimitée des théâtres n'est pas une liberté à proprement parler, mais un abus; que la supprimer ne serait pas une mesure anti-libérale; qu'elle est une cause de faillites et de ruines; enfin qu'elle contribue à l'avilissement de l'art. On ne trouverait pas, à l'heure présente, dans toute

la littérature dramatique, dix écrivains qui oseraient la défendre. Aujourd'hui que l'expérience a plaidé elle-même le pour et le contre, presque tous les hommes du métier ont leur opinion faite. Certes ils ne demanderaient pas qu'on en revînt aux erremens du système qui prévalait avant le décret de 1864; mais, entre la répression absolue et la liberté illimitée, il y a un juste milieu où l'on peut se tenir. La grande majorité des gens de théâtre, directeurs, auteurs, critiques ou comédiens, est d'accord sur certains points. Qu'on réduise le nombre des scènes; l'opérette certes en souffrira : où est le mal? Que l'administration des beaux-arts accorde difficilement de nouvelles autorisations, en tout cas qu'elle ait soin de s'enquérir auparavant de l'honnêteté et des moyens pécuniaires des solliciteurs; enfin qu'on lui donne assez d'autorité pour forcer les directeurs subventionnés à observer leurs cahiers des charges, devenus absolument illusoires. Pour ne citer qu'un exemple, ce qui se passe à l'Odéon n'est-il pas un vrai scandale?

Le directeur de l'Odéon reçoit annuellement une subvention de 60,000 francs. En échange, lorsqu'il a signé son cahier des charges en septembre 1872, il a pris l'engagement de donner par an : 1° quatre pièces nouvelles en trois, quatre ou cinq actes; 2° quatre pièces nouvelles en un ou deux actes; 3° quarante représentations classiques; ce qui subdivisait ainsi sa subvention :

1,000 francs par chaque représentation classique.	40,000 fr.
4,000 francs pour chaque grande pièce, soit pour les quatre.	16,000
1,000 francs pour chaque petite pièce, soit pour les quatre. .	4,000
Total. . . .	60,000

Cette subvention de 60,000 francs est doublée par ce fait que M. Duquesnel n'a pas de loyer à payer, l'état lui concédant gratuitement la salle. Or, à l'heure où nous écrivons, le directeur de l'Odéon est d'une année en retard sur le nombre des grandes pièces qu'il est tenu de jouer; ce retard serait même plus considérable, s'il n'avait pris soin d'étrangler un ou deux auteurs nouveaux entre deux ouvrages importans. A l'heure présente, il monte à grands frais un drame posthume d'Alexandre Dumas père, et il fait annoncer qu'il entend bien le jouer une année entière; mais que deviendront ses engagemens pendant cette année-là? L'administration des beaux-arts lui permettra-t-elle de suivre toujours les mêmes erremens? N'est-elle pas bien faible avec lui? Lorsqu'on fait observer que le directeur de l'Odéon manque à la lettre et à l'esprit de son cahier des charges, qu'il donne ses représentations classiques en matinées, contre son droit; que, depuis cinq ans qu'il est

en fonctions, il n'a joué absolument que ceux-là même qu'il n'avait pas le droit d'accueillir, l'administration des beaux-arts peut répondre : « Nous n'y pouvons rien. Y a-t-il un directeur des théâtres? Non; il n'y a qu'un directeur des beaux-arts, qui ne s'occupe que de la peinture. Quant au ministre, il est si incertain du lendemain qu'il ne veut pas se faire d'ennemis et laisse aller les choses. » Aussi la critique se plaint; la commission des auteurs dramatiques se plaint; tout le monde se plaint : rien n'y fait. Le directeur de l'Odéon ne s'occupe de rien. Il sait que, grâce à la liberté des théâtres, l'administration des beaux-arts est presque désarmée, et que depuis nombre d'années les cahiers des charges n'existent que pour n'être pas respectés.

La question est importante, on le voit, et porte sur des points bien différens; elle serait déjà résolue, si la politique n'absorbait pas les esprits. Il nous semble cependant qu'on pourrait aisément instituer une commission comme celle dont nous avons parlé, et où seraient appelés les hommes du métier dont l'opinion ferait poids dans la matière. Et une fois la liberté illimitée des théâtres supprimée, cette commission aurait à s'occuper d'une autre question non moins grave, non moins importante, et qui touche à la vie même du théâtre, c'est-à-dire des cafés-concerts. On en parle beaucoup, et on les connaît peu; d'aucuns s'imaginent même que le café-concert et le théâtre étant deux entreprises absolument distinctes n'ont entre eux aucune connexité; il est aisé de prouver le contraire, car, si l'on ne se hâte de remédier au mal, la phrase de Joseph de Maistre sera vraie une fois encore, et ceci tuera cela.

II.

En proclamant la liberté des théâtres par le décret du 6 janvier 1864, le gouvernement n'entendait pas abdiquer son droit de haute surveillance sur les autres établissemens publics. L'article 6 du décret disait : « Les spectacles de curiosités, de marionnettes, les cafés dits *cafés-chantans*, *cafés-concerts*... restent soumis aux règlemens actuellement en vigueur. » Quelques mois après, le 1er juillet 1864, l'article 68 d'une ordonnance de police réglait définitivement la question dans les termes suivans : « Sont astreints comme par le passé à notre autorisation préalable, et par conséquent laissés en dehors de la présente ordonnance, les *cafés-concerts* et *cafés dits chantans*, où les exécutions instrumentales et vocales doivent avoir lieu en habit de ville, sans costumes ni travestissemens, sans décors, et sans mélange de prose, de danse et de pantomime. » Cette

ordonnance n'a jamais été rapportée; légalement parlant, elle est toujours en vigueur, mais elle n'est plus respectée.

En 1872, le nombre des cafés-concerts flottait entre 120 et 145. Ce chiffre effraya certaines personnes qui voient avec raison dans ces mauvais lieux les pires ennemis de la morale et du goût public, ajoutons de la grandeur littéraire de notre pays. Que s'est-il produit en effet? Dans les premiers temps, maintenus par l'article 68 de cette ordonnance de police, les cafés-concerts ne donnèrent que des chansonnettes dites en habit de ville, et sans mélange de prose. Le spectacle était peu attrayant en somme; la foule ne vint pas, et la clientèle de ces établissemens resta la même, c'est-à-dire qu'elle fut composée, ainsi qu'auparavant, d'oisifs, de curieux et de passans. Généralement il y avait peu de femmes. Or le propriétaire d'un de ces cafés-concerts comprit qu'il existait dans Paris toute une classe de gens dont on pouvait enlever la clientèle aux théâtres: les travailleurs de toute espèce, bourgeois, ouvriers, boutiquiers, commis et petits rentiers, viendraient au café-concert de préférence, sitôt qu'ils y trouveraient à peu près le même programme que dans les salles de spectacle. Ces établissemens jouissent de plusieurs avantages, en effet, qui leur permettent de faire payer les places moins cher; les meilleures ne coûtent que 2 francs.

Il s'agissait donc d'éluder l'ordonnance de police en composant des programmes pouvant rivaliser avec ceux des théâtres. Une chansonnette dite par un homme en habit noir ou par une femme en toilette décolletée ne produit pas l'illusion du costume. Le costume étant interdit, on imagina de grimer chaque acteur ou chaque actrice selon ce qu'ils avaient à dire. Si la chansonnette parlait d'un vieil invalide, le comédien arrivait en habit noir, en cravate blanche, mais le visage était grimé en vieux. L'administration ne pouvait pas se plaindre : l'ordonnance de police n'avait pas prévu le cas. Ceci fait, on mêla à chaque chansonnette deux ou trois lignes de récitatif, ce qu'on appelle « le parlé. » C'était marcher sur le terrain défendu, mais l'infraction était si légère en somme qu'on la toléra. L'administration se dit que cela ne constituait pas un délit bien grave : elle avait compté sans l'imagination et la ruse des entrepreneurs de cafés-concerts.

L'un d'eux imagina un beau soir d'embaucher une tragédienne sans engagement. L'aventure fit un certain bruit dans la presse parisienne, qui, se laissant prendre aux apparences, applaudit à ce qu'elle appela une tentative littéraire. La direction des théâtres ne pouvait rien empêcher, puisque l'un des funestes effets du décret du 6 janvier 1864 était d'autoriser l'avilissement du répertoire. Certes il est bon d'initier la foule aux chefs-d'œuvre; encore faut-il

les entourer d'un certain respect, et ne pas mettre une tirade du *Cid* ou de *Britannicus* entre deux chansonnettes obscènes. De son côté, l'entrepreneur avait son idée : il voulait faire de l'art, régénérer son public. Pourquoi ne permettrait-on pas à la tragédienne de dire en péplum du Corneille et du Racine? N'était-ce pas un peu bien ridicule d'entendre *le Songe d'Athalie* ou *les Imprécations de Camille* déclamés par une femme en robe décolletée, avec une fleur dans les cheveux et des gants à cinq boutons? Le raisonnement était habile : le péplum fut autorisé, mais le directeur du café-concert avait ce qu'il voulait : un précédent. Puisqu'on permettait une fois le costume, on devait le permettre deux fois,... et toujours. Grâce au précédent, il obtint gain de cause. La direction des théâtres toléra le costume : le propriétaire du café-concert supprima les vers de Corneille et de Racine, désormais inutiles, et le tour fut joué.

Dès lors tous les établissemens du même genre usèrent de l'avantage. L'acteur qui devait dire une chansonnette de paysan mettait un costume campagnard; celui qui devait débiter une « chansonnette maritime » s'habillait en matelot, et ainsi de suite. Une ou deux fois, l'administration voulut réclamer; mais quelques journaux, trompés par l'apparence, plaidèrent non coupable. En proscrivant le costume, que voulait-on empêcher? Que les cafés-concerts n'en vinssent à jouer une pièce, puis deux et trois pièces de théâtre dans la même soirée. Or, avec ou sans costume, la chansonnette n'en restait pas moins une chansonnette : il n'y avait donc pas de dangers. Par malheur, ceux qui n'ont pas le droit ont la ruse, et il y a longtemps qu'on a dit : Rien n'est plus facile que d'éluder la loi sans en sortir. Les entrepreneurs imaginèrent d'inaugurer des duos : c'était toujours la chansonnette, et rien autre chose! Seulement avec un peu d'habileté de la part des auteurs et de complaisance du fait des acteurs, ces duos-là devinrent de vraies pièces à deux personnages, les trios et les quatuors des pièces à trois et quatre personnages : si bien qu'aujourd'hui, sans en avoir le droit, les cafés-concerts jouent des opérettes, des vaudevilles et des drames, et font aux théâtres une concurrence formidable.

Quand l'administration de la police impériale en 1870 vit l'état des choses, elle crut que les conséquences seraient peu importantes. Vainement on lui objecta que les scènes d'ordre élevé souffraient de cette concurrence inégale : les cafés-concerts payant un droit des pauvres moins fort que les théâtres, le public pouvant y boire et y fumer, attrait pour une certaine classe de spectateurs, ils jouissaient donc de plus d'avantages que les scènes d'ordre, sans avoir à supporter toutes les charges qui pèsent sur celles-ci. Il fut répondu que, si on ramenait les cafés-concerts au respect de l'ordon-

mance de 1864, on ruinerait beaucoup de commerçans; que d'ailleurs les petits théâtres, peu intéressans, auraient seuls à souffrir de cette concurrence, et qu'en somme, l'art n'ayant rien à voir en tout cela, le péril n'était pas bien grand. L'événement a prouvé le contraire, et il est aisé d'établir combien l'art, le goût de la masse et la morale ont été atteints par cette extension inouïe des cafés-concerts et par la liberté qui leur est laissée.

Ainsi l'on s'étonne, depuis quelques années, que le Conservatoire de musique et de déclamation fournisse peu de sujets brillans; autrefois, quand un jeune homme ou une jeune femme sortaient de cette école dans un bon rang, ils entraient aussitôt dans les principaux théâtres de Paris. La Comédie-Française et l'Odéon engageaient les premiers et les seconds prix; le Gymnase, le Vaudeville et les scènes de drame se partageaient les accessits. Certes il arrivait souvent que le public dérangeait l'ordre des récompenses, et maintes fois le premier prix du Conservatoire expiait par de nombreux insuccès sa gloire d'un seul jour; mais enfin c'était une émulation entre ces jeunes gens, qui jouaient des œuvres sérieuses, et se formaient lentement à leur art.

De même pour les scènes musicales. L'Opéra, l'Opéra-Comique, le Théâtre-Lyrique, voire les Italiens, recrutaient au Conservatoire de jeunes chanteurs, dont quelques-uns sont devenus des artistes célèbres, dont les moins heureux ou les moins doués sont restés cependant à une place honorable dans nos grands théâtres de musique. Maintenant au contraire, les directeurs de théâtre cherchent en vain ces deux oiseaux rares : le jeune premier et le ténor. Encore trouve-t-on de temps en temps un jeune premier; mais le ténor est devenu pareil au phénix de l'antiquité, avec cette différence qu'il ne renaît pas de ses cendres. Il doit exister une cause à cette rareté, car il n'en est pas des voix de ténor comme des animaux antédiluviens qui ont disparu avec le temps. La cause, c'est le café-concert. Un jeune chanteur, ou un jeune acteur, à sa sortie du Conservatoire, ne connaît encore rien du métier théâtral. Quelque belle que soit sa voix, quelque excellente que soit sa diction, il ne sait guère que chanter et déclamer. Si on l'engage à l'Odéon ou à l'Opéra-Comique, il lui faudra au moins un an pour apprendre à marcher, à se tenir en scène, à ne plus être gauche; pendant cette année-là, comme il ne rendra pas beaucoup de services, il recevra en conséquence peu d'argent. C'est alors que paraît le directeur du café-concert. Lui n'a pas besoin d'un artiste expérimenté; il lui faut seulement une voix assez bonne pour chanter ou pour débiter une scène de vaudeville. Il offre donc à l'artiste, homme ou femme, un engagement bien supérieur à celui de tout théâtre, et c'est peut-

être un grand avenir perdu; en tout cas c'est un dommage pour le gouvernement, qui a donné gratuitement une instruction inutile. D'éminens professeurs ont perdu un, deux, souvent même trois ans d'enseignemens solides pour enrichir un cafetier!

Suivons l'élève du Conservatoire dans cette carrière qu'il s'est choisie. S'il a du talent, il aura du succès; au bout de deux ans, il s'est formé *au métier*, car une scène de café-concert n'en est pas moins une scène. Que fait-il en ce cas? Ou il entre dans un théâtre d'opérettes, ou il s'engage sur une scène étrangère, parce qu'ici et là il est encore attiré par l'appât du gain. Nouveau et constant dommage pour le gouvernement, qui a naturellement un autre but en payant des professeurs, en perdant un loyer considérable et en supportant des frais de tout genre pour l'établissement d'un Conservatoire qui ne profite qu'aux autres.

Afin d'empêcher ce dommage, on fait signer à chaque élève avant son admission une sorte de traité d'après lequel il s'engage à rester à la disposition des théâtres subventionnés. Si ceux-ci ont besoin de lui, il sera tenu d'y entrer. Par malheur, le directeur du Conservatoire et le directeur des beaux-arts ont toujours eu la faiblesse d'empêcher qu'on tourmentât ceux qui manquent ainsi à leur signature. Serait-ce donc une atteinte à la liberté individuelle? Il ne saurait être question d'atteinte à la liberté individuelle là où il n'y a en somme qu'un échange librement consenti. Que penserait-on de l'École normale si elle permettait à ses élèves d'aller professer en pays étrangers, ou même si les institutions libres venaient y recruter leur personnel enseignant? Quand leurs hautes études sont terminées, les élèves de l'École normale doivent à l'état un certain nombre d'années de service en échange des diplômes de licencié ou d'agrégé qu'ils ont reçus. S'ils veulent s'y soustraire, ils sont tenus de verser au trésor 3,000 francs d'indemnité pour les trois années où ils ont été instruits, nourris, logés gratuitement. Ne pourrait-on faire de même au Conservatoire, qui est, lui aussi, une institution gratuite?

Le café-concert ne nuit-il qu'au développement de l'art du comédien? Voyons plus haut. Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'auteurs dramatiques ont là encore un débouché si facile qu'ils prennent l'habitude de ne plus travailler que pour ces établissemens où la production, surtout de qualité inférieure, est d'un rapport certain. Mazarin disait qu'en France tout finissait par des chansons : on peut ajouter qu'en art tout décroît par des chansonnettes! On retrouve la chansonnette partout. Autrefois un prix de Rome essayait de forcer les portes d'un grand théâtre de musique; aujourd'hui il s'épargne cette peine inutile. Est-ce que

les théâtres d'opérettes ne sont pas là, lui offrant à bref délai une réputation de mauvais aloi et un gain d'argent assuré? A leur défaut, il y a le café-concert. Et partout la même décadence. Les feuilles à scandales ont tué les organes sérieux où la libre discussion ne s'égarait jamais dans les personnalités haineuses, où la logique n'était pas remplacée par l'insulte. Il fut un temps où la tribune française ne s'élevait si haut que parce que les orateurs savaient respecter leurs adversaires en se respectant eux-mêmes; aujourd'hui un gros mot vaut un discours éclatant.

Cette décadence n'est-elle pas en partie causée par l'abaissement du goût public? Et le goût public n'a-t-il pas été dépravé par les opérettes malsaines, les romans scandaleux, les pièces d'adultère et la musique de tréteaux? En art, tout se tient. On peut admettre que chaque branche ne fleurisse pas avec le même éclat : à telle époque, les peintres sont supérieurs aux sculpteurs de leur temps; à telle autre, les grands musiciens diminuent, et les poètes illustres paraissent; mais enfin le niveau général demeure élevé, et les artistes, pour être inférieurs, n'en restent pas moins consciencieux et respectueux de la dignité de leur art. Si la décadence, par contre, commence pour une branche, elle ne tarde pas à se montrer dans les autres : telle la gangrène qui du membre malade gagne lentement les parties saines du corps. La mauvaise musique donne au public le goût de la mauvaise littérature, et, pour complaire à ce souverain maître, les artistes suivent le courant au lieu de l'enrayer. Ainsi certaines époques ne produisent ni grands musiciens, ni grands poètes, ni grands sculpteurs, — partant aucune grande œuvre, — car Dieu n'a pas voulu que les belles fleurs pussent croître dans la boue.

Et pour ne nous en tenir qu'aux cafés-concerts, combien leur influence sur la musique a été pernicieuse! Naguère, lorsque les compositeurs dits *faciles* n'avaient pas initié la masse aux *cascades* et aux *flonflons*, on comptait dans Paris quatre théâtres de musique qui prospéraient, l'Opéra et l'Opéra-Comique en tête, et après eux le Théâtre-Lyrique et les Italiens; à présent, un seul est réellement florissant. C'est que la foule préfère aux grandes œuvres la chansonnette plus ou moins égrillarde, l'opérette plus ou moins décolletée, et elle en a été amenée là par l'extension de ces concerts, où l'on boit, où l'on fume, où l'on se tient mal, et dont l'orchestre criard accompagne des refrains toujours bêtes et souvent nuisibles. Il est difficile de donner au lecteur une idée de cette « littérature » sans s'exposer à lui manquer de respect. La plupart de ces chansonnettes reposent sur une pensée obscène, à peine déguisée quelquefois et que l'acteur ou l'actrice a grand soin de faire ressortir en soulignant les passages malpropres.

Nous avons sous les yeux dix chansonnettes choisies parmi celles qui ont obtenu le plus de succès. Dans chacune, il y a une atteinte à la religion ou à l'armée : dans toutes, un outrage à la décence. Celle-ci, intitulée *Père Révérend*, est le modèle du genre. C'est une ouvrière qui se confesse et raconte au prêtre une histoire inconvenante, et, à chaque couplet égrillard, le prêtre dit, en guise de refrain : « Je vous absous, mon enfant ! » Celle-là, intitulée *les Écriteaux*, désigne les gens qui mériteraient d'être voués au mépris public; c'est-à-dire le gentilhomme « qui se fait appeler monsieur de... » et qui est « flétri, souillé, taché,... » ou le soldat qui « trahit sa patrie, qui vend son drapeau... » D'ailleurs, pour que le public ne s'y trompe pas, une gravure représente un général français chamarré de décorations, à cheval sur un lièvre qui porte un écriteau avec ce mot : *Traître*.

Les « riches » ont aussi leur compte. On les traite « d'agioteurs de la finance, qui tripotent sur l'or et achètent les deniers des Français pour les revendre aux étrangers. » Naturellement le chansonnier conclut en déclarant qu'ils amènent « la misère du peuple qui devrait leur mettre des menottes au poignet. » Une troisième, intitulée : *Pour sûr ce n'est pas moi*, contient un couplet qui dépasse tout cela. L'acteur raconte qu'il va se confesser « à un gros ventru qui se tient de l'autre côté du grillage, » et comme le confesseur lui dit : « Vous avez, je le parie, trompé, menti,... etc., » l'acteur répond avec ce refrain : « C'est peut-être vous; mais, pour sûr, ce n'est pas moi. » — Toujours une intention malsaine et s'attaquant aux mauvaises passions quelles qu'elles soient.

Et la censure? dira-t-on. La censure se montre impitoyable. Sur cent chansonnettes qu'on lui présente, elle n'en autorise guère que dix. Mais, comme les ministres changent souvent, souvent aussi ceux qui veulent l'autorisation passent par-dessus la tête des censeurs : si bien que les hommes intelligens, artistes et lettrés, qui acceptent ces fonctions difficiles, voient à chaque instant leurs décisions annulées par une volonté supérieure. M. Victor Hallays-Dabot fait la même observation dans son *Histoire de la censure*, que nous avons déjà citée :

« La commission d'examen, dit-il, a eu le regret de sentir parfois l'administration supérieure hésitante dans cette lutte contre le flot montant. On ne voyait trop dans chaque affaire qu'un incident particulier; on ne se rendait pas compte que chacune des autorisations arrachées à force d'obsessions formait l'anneau d'une chaîne sans fin... A l'obscénité d'hier succède fatalement l'obscénité de demain. » Il est vrai aussi que les censeurs reculent quelquefois devant un refus qui donnerait à l'œuvre interdite un intérêt particu-

lier. Ce qui est défendu devient aussitôt plus populaire que ce qui est autorisé. Jules Janin était de cet avis, car il s'inquiétait « des journaux... qui multiplient le scandale qu'on a voulu arrêter, des tribunaux qui le développent et lui donnent un piédestal en essayant de le punir. » Et il ajoutait : « On a vendu 20,000 exemplaires de la *Foire aux idées*, on en eût vendu 100,000 de plus, si la pièce avait été supprimée. »

Dans le cas présent, le même péril est à craindre, car, après la publicité du café-concert, la chansonnette en retrouve une seconde, plus vaste encore, par l'édition qu'en fait tel ou tel petit libraire musical. Elle est imprimée, paroles et musique, sur deux pages, avec une couverture où est dessinée une mauvaise gravure : le prix est généralement de 40 centimes, si bien que la vente est considérable, si considérable que trois ou quatre chansonnettes ont rapporté aux auteurs des paroles et de la musique près de 100,000 francs. Le fait est rare, il est vrai, mais enfin ce détail montre bien l'immense débit de ces productions, qui, pour ne pas monter toutes à un si gros chiffre de vente, n'en ont pas moins un succès populaire inouï.

N'oublions pas que telle chansonnette grivoise fera un beau soir son apparition sur une vraie scène : elle sera même l'attrait principal de quelque représentation à bénéfice. Faut-il donc s'étonner qu'un directeur de théâtre, voyant l'effet considérable produit par les malpropretés, cherche à flatter les instincts vicieux d'une certaine partie de son public? L'exemple est donné par le café-concert, exemple commode à suivre, et d'un rapport certain : les petites scènes, qui sont entrées dans les habitudes de la vie parisienne, suivent le courant de grivoiseries équivoques, et les cafés-concerts ne tardent pas à leur fournir des chanteuses sans talent, dont le seul mérite consiste à dire avec un air chaste des couplets obscènes.

Ainsi les cafés-concerts, dont l'extension est si nuisible à l'art, sont funestes pour la morale. On pourrait donc se demander comment il se fait que l'administration, après avoir eu le tort de leur donner tant d'avantages, n'a pas eu le courage de les réprimer. C'est la question qu'on s'adresse en pensant qu'il s'agit non pas de notifier un décret, ni de prendre un arrêté, mais simplement de faire observer une ordonnance de police, qui légalement est toujours en vigueur.

On aurait tort de croire que le bureau des théâtres et le ministère des beaux-arts n'ont pas vu ce péril toujours grandissant. La question a été agitée, retournée de toutes les manières, et le récit de ce qui a été fait ne sera pas l'une des pages les moins curieuses de ce temps-ci. Il prouvera, au surplus, que les destins sont quelquefois plus forts que les ministres, et qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne et noble idée pour être libre de l'exécuter.

Au mois de juillet 1872, la commission des auteurs et compositeurs dramatiques, par la voix de son président, M. Auguste Maquet, pria le préfet de police, M. Léon Renault, de faire respecter par les cafés-concerts cette ordonnance de police qu'ils étaient si habilement parvenus à éluder. Le préfet en référa au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Jules Simon, le seul, nous l'avons dit, qui se soit réellement occupé des intérêts de l'art français. M. Jules Simon, que l'accroissement des cafés-concerts inquiétait, parce qu'il y voyait avec raison la perversion de la morale et du goût public, s'adressa comme de juste au bureau des théâtres, en lui demandant les chiffres nécessaires et un exposé de la question. Le sous-directeur des beaux-arts, M. Amédée de Beauplan, et le chef du bureau des théâtres, M. Des Chapelles, déclarèrent le bien fondé de la requête de la commission des auteurs et compositeurs dramatiques. Ce rapport décida le ministère à entrer dans la voie de répression, et, le 4 février 1873, il écrivit à M. Léon Renault une lettre autographe où nous relevons les lignes suivantes : « Si je pouvais supprimer tous les cafés-concerts, je n'hésiterais pas un instant. Je suis toujours préoccupé du désir de faire concurrence à la musique odieuse par la musique honnête et décente. Je cherche partout... » En même temps, le ministre faisait venir le propriétaire d'un des principaux cafés-concerts de Paris, et lui tenait ce langage : « Au lieu de débiter au public des airs ridicules, essayez de lui faire entendre de la belle musique. Je suis convaincu qu'il y a dans les maîtres telles ou telles pages qui enthousiasmeraient la foule. En tout cas, c'est une généreuse tentative. Faites-la, et je vous donne une subvention. » L'entrepreneur consentit, alléché peut-être par cette promesse. M. Jules Simon demanda alors à M. Ambroise Thomas la liste des instrumens rigoureusement nécessaires à l'exécution de son idée, de telle sorte qu'on pût composer un orchestre convenable moyennant un prix peu élevé. L'affaire était conclue, lorsque M. Jules Simon quitta le ministère; elle n'eut pas de suites. De son côté, mais à contre-cœur, M. Léon Renault s'occupait de la question. Il commença par donner des ordres sévères aux commissaires de police pour qu'ils ramenassent, chacun dans leur quartier, les cafés-concerts à l'observance de cet article 68 tant de fois violé. La cause était gagnée; aujourd'hui, il y aurait quatre ans que le mal aurait cessé de grandir, lorsque, presque immédiatement, contre-ordre fut envoyé par M. Léon Renault, qui ajourna l'application des mesures réclamées par le ministre. Le préfet de police promit seulement de se montrer plus rigoureux sur le visa des programmes, et de refuser à l'avenir toute autorisation pour la création de nouveaux cafés-concerts. Néanmoins, peu de temps après, des autorisations étaient encore accordées; on se contenta de s'enquérir

de la moralité des entrepreneurs, et de faire examiner si leurs salles étaient « bien ventilées, suffisamment spacieuses, et offraient des garanties pour la sécurité des spectateurs. »

On conçoit aisément qu'ayant moins de frais que les théâtres, et qu'étant favorisés par la tolérance de la police, il se fonde tous les jours des cafés-concerts nouveaux, et qu'il se rencontre beaucoup d'entrepreneurs pour ce genre de spectacles. Aussi chaque quartier de Paris en compte-t-il plusieurs. On ne connaît généralement que ceux des arrondissemens du centre, qui se transportent aux Champs-Élysées pendant l'été; or il en existe dans tous les coins de Paris, et appropriés aux différentes classes de la société. Nous en avons visité un grand nombre, afin de nous renseigner *de visu*, et nous avons fait certaines remarques intéressantes.

Avenue de la Motte-Piquet, à deux pas des Invalides, le public se compose presque exclusivement de soldats et de sous-officiers. Imaginez une salle de moyenne grandeur, à l'extrémité de laquelle on a construit une scène avec quatre planches; comme décor une toile de fond représentant la terrasse d'un château style Louis XV, çà et là des tables rondes, comme dans les cafés ordinaires, avec des chaises de paille. Près de la scène, un piano, l'unique orchestre, où joue un musicien efflanqué qui fume avec acharnement. Les actrices, au nombre de deux, restent assises sur la scène quand elles ne chantent pas; un comédien en habit noir, avec un gilet d'un blanc douteux, compose avec elles la troupe du concert. L'une de ces dames porte un costume de bergère des Alpes, l'autre une robe blanche. Quant au public, outre les soldats, il est formé par quelques ouvriers et cinq ou six petits rentiers dont la redingote tranche sur la blouse bleue et le pantalon rouge. C'est au milieu du choc des verres et d'une épaisse fumée de tabac que le chanteur et les chanteuses exhibent leur talent; généralement les spectateurs reprennent en chœur le refrain que les militaires accompagnent en frappant le parquet de leur sabre. C'est le genre plaintif mêlé d'intentions égrillardes qui obtient là le plus de succès; on s'apitoie sur le sort des « pauvres feuilles mortes, » des « pauvres oiseaux déplumés » ou des « pauvres nuages qui passent. » On retrouve là dedans le sentimentalisme pleurard à la mode naguère, même dans les salons. Le public applaudit avec enthousiasme quand à la romance bête succède la chansonnette obscène.

Près de la barrière d'Italie, à l'extrémité du quartier Mouffetard, il existe au commencement de l'avenue de Choisy un café-concert d'un autre genre, fréquenté par les ouvriers tanneurs des rues avoisinantes, et par tout un monde de travailleurs. Celui-là n'ouvre que le jeudi et le dimanche; l'entrée coûte 50 centimes, et moyen-

nant cette faible somme les spectateurs sont empoisonnés quatre heures durant par quelques-unes des vilenies dont nous avons donné un aperçu. La salle a dû être jadis une école; on reconnaît cette destination première à sa longueur inusitée, et aux tables en forme de pupitres dont les supports sont cloués à des bancs.

Un peu plus loin, dans un autre établissement, le public est formé par les petits employés et les petits commis; dans tel autre, boulevard Saint-Michel, par les étudians. Au reste, il serait oiseux de faire une énumération trop étendue, car, en dehors des traits principaux que nous avons signalés, les cafés-concerts se ressemblent presque tous. Les uns sont riches et somptueux, leurs murailles sont toutes dorées, leur orchestre est plus complet; les autres sont misérables et sales : voilà où gît toute la différence. Partout le même genre de public, dont l'élégance est en raison directe de la prospérité du lieu; partout les mêmes appétits, partout, on l'a vu, les mêmes œuvres, car, dans les plus riches comme dans les plus pauvres, le répertoire est identique : lorsqu'une chansonnette a réussi dans tel ou tel concert, elle fait rapidement le tour de Paris, de même qu'une pièce applaudie sur un théâtre de la capitale se popularise bientôt sur les scènes de province.

Cependant il y a quelques-uns de ces établissemens qui doivent être signalés au point de vue pittoresque : ce sont les *chante-qui-veut*. Ces cafés-concerts sont ainsi nommés parce qu'ils n'ont ni acteurs ni actrices : la troupe se recrute chaque soir dans le public lui-même. Sitôt que la chambrée est à peu près complète, un spectateur monte sur l'estrade et débite une chansonnette; il est remplacé par une femme qui abandonne son verre de bière pour réciter une pièce de vers, et la soirée dure jusqu'à ce qu'il ne se rencontre plus dans le public un seul amateur. Il existe un de ces établissemens bizarres sur le boulevard Saint-Germain. Les murs noircis, le parquet huileux, les tables vineuses soulèvent le cœur. Qui vient là? Des étudians de quinzième année, des femmes de mauvaise vie; peut-être aussi des poètes incompris ou des musiciens inconnus, heureux d'avoir enfin l'occasion de faire admirer leurs œuvres. Il est donc naturel qu'ayant tant de débouchés, ces couplets malpropres et nuisibles ne tardent pas à se répandre partout. On les entend fredonner même par des enfans, non pas seulement ceux des ouvriers. *Maxima debetur puero reverentia*, disait le proverbe latin; il avait raison; il est si triste d'entendre chantonner par des lèvres roses ces airs communs, aisés à retenir, souvent inconvenans qui se glissent partout!

Ce n'était donc pas exagérer que de parler de l'influence pernicieuse exercée sur les mœurs par les cafés-concerts. On peut éva-

luer à 40,000 le nombre des cliens qui alimentent chaque jour ces mauvais lieux. Cela fait donc 40,000 êtres empoisonnés chaque jour par ces vilenies. Faut-il supprimer les cafés-concerts? Nullement. D'ailleurs ce serait impossible : il faut simplement leur enlever les deux tiers de leur public, en remettant en vigueur l'ordonnance de police de 1864. La foule s'y porte parce qu'on y joue des vaudevilles, des comédies, des opérettes, des drames, des revues de fin d'année. Or, en France et surtout à Paris, la masse est passionnée pour le théâtre. Elle va de préférence aux cafés-concerts parce qu'elle y trouve des avantages de bon marché. Du jour où la chansonnette seule y sera admise en habit de ville et sans mélange de prose, où les costumes châtoyans auront disparu, où le public en un mot n'aura plus aux cafés-concerts l'illusion du théâtre, de ce jour-là leur vogue diminuera, leur clientèle reviendra aux scènes d'ordre élevé, les jeunes gens du Conservatoire n'auront plus la tentation d'échapper aux débuts pénibles de leur carrière en acceptant de forts appointemens; partant, l'art y gagnera et la morale aussi, qui ne sera plus constamment atteinte par les chansons obscènes ou dangereuses.

Et qu'on ne dise pas que les œuvres débitées dans les lieux publics sont sans influence sur l'esprit, sur la conscience de la masse. Il serait aisé de prouver le contraire, mais ces considérations nous entraîneraient trop loin, et c'est au surplus une vérité évidente pour le plus grand nombre. Contentons-nous de citer le mot effrayant dit il y a une quarantaine d'années par M. Becquerel, directeur de la prison de la Force : « A-t-on joué un mauvais drame nouveau, je m'en aperçois bien vite au nombre des jeunes détenus qui m'arrivent. »

ALBERT DELPIT.

ESQUISSES LITTÉRAIRES

UN CONTEUR MORALISTE. — P.-J. STAHL.

La critique était jadis la bête noire de messieurs les écrivains d'imagination, le bouc émissaire chargé d'expier tous les péchés du public, c'est-à-dire de payer pour tous les insuccès. Soit qu'elle ait été découragée par ces interminables récriminations, soit qu'elle ait fini par juger qu'elle constituait un métier dont le jeu ne valait pas la chandelle, elle a cessé depuis longtemps d'élever la voix, et l'on peut dire qu'aujourd'hui les œuvres littéraires réussissent ou tombent sans sa participation. Il n'y a plus de critique, au moins pour les œuvres courantes. Eh bien! je demande à nos auteurs s'ils s'en trouvent mieux, et s'ils sont sûrs d'avoir plus gagné que perdu à ce silence. Que d'œuvres remarquables qui ne sont pas connues autant qu'elles le méritent, faute d'avoir été signalées en bon temps par quelque vigilante sentinelle du goût! que de réputations qui restent au-dessous de ce qu'elles devraient être, faute d'un juge équitable qui ait pris à cœur de réparer une injustice ou un oubli! Et ce n'est pas seulement sur les inconnus que frappent ces injustices et ces oublis, la notoriété même n'y échappe pas. Voyez, par exemple, l'écrivain dont il nous plaît de nous occuper aujourd'hui. Il édite de beaux livres et il en écrit de charmans, il est donc doublement connu du public parisien et n'a rien à désirer pour la notoriété; a-t-il été cependant apprécié jusqu'ici à sa vraie valeur et classé à son véritable rang? Sans doute plus d'un journal l'a salué à l'occasion du titre d'homme d'esprit et a recommandé ses productions, mais a-t-on bien dit que cet homme d'esprit était l'auteur de quelques-unes des plus heureuses nouvelles qu'on ait écrites de notre temps? On l'a vanté comme éditeur

d'un des meilleurs recueils d'éducation qui se publient aujourd'hui, mais n'est-ce pas au détriment de la part qu'il y a prise comme écrivain? Il a été souvent jugé par des voix amies, quelques-unes bien éloquentes, sommairement et d'un trait rapide; mais qui donc s'est donné jusqu'ici la tâche agréable et facile après tout d'embrasser l'ensemble de son amusant bagage, d'en faire le tri et l'inventaire, et d'en mettre à part les perles précieuses? L'auteur était cependant bien digne de ce soin, et c'est pourquoi nous avons voulu consacrer quelques-unes de nos journées à cette réparation méritée.

Stahl a sa physionomie bien à part parmi les écrivains contemporains. Et d'abord il appartient à une génération antérieure à celle qui triomphe aujourd'hui, ce qui suffirait déjà pour lui constituer une individualité tranchée. C'est en vain que l'aimable auteur voudrait cacher son âge à un lecteur pénétrant qui ne le connaîtrait que par ses livres, ce lecteur devinerait la date de son acte de naissance à toute sorte de vieilles et bonnes idées spiritualistes, fort passées de mode pour l'heure, en attendant que quelque homme de génie futur vienne leur rendre cet éclat dont elles devraient toujours briller pour la moralité des sociétés, — à toute sorte de délicats préjugés de sentimens quelque peu tombés en désuétude, non sans dommage pour l'agrément des rapports sociaux, surtout à ce ferment d'idéalisme qui fait gonfler la pâte légère de ses récits, si différent de cette forte levure réaliste qui aigrit de sa violente saveur la substance des plus remarquables œuvres de ce temps-ci. Quel contraste en quelque sorte rafraîchissant que celui de l'optimisme attristé qu'il porte dans l'observation de la nature humaine mis en regard du pessimisme altier, absolu, intransigeant, qui distingue nos jeunes romanciers actuels, même les moins durs, et qui parfois ne s'effraie pas de friser le cynisme! Stahl sait s'émouvoir, il n'a pas honte de s'attendrir, il ne cherche pas de préférence la nature humaine qu'on doit mépriser, mais s'adresse à celle avec laquelle on peut sympathiser même dans ses pires folies, sur laquelle on peut gémir sans colère, dont on peut se railler sans amertume, et qu'on peut condamner, si besoin en est, sans flétrissure. C'est qu'on reste toujours au fond ce qu'on a été dans sa jeunesse, quels que soient les douloureux enseignemens que nous réservent les années, que Stahl a eu le bonheur d'être jeune en un temps meilleur que celui où il s'achemine vers la vieillesse, qu'en s'éveillant à la vie ses yeux se sont ouverts sur de moindres laideurs que celles dont les jeunes contemporains ont été frappés à leur avénement au monde, et qu'il y a loin, fort loin, de la turbulence de la révolution de juillet à la frénésie de la commune.

Conteur moraliste! ces deux mots que nous avons donnés pour titre à cette esquisse résument avec la plus complète exactitude le double caractère du talent de Stahl. Au risque d'étonner plus d'un lecteur, nous nommerons Stahl, sans hésiter, comme l'écrivain d'imagination qui, dans ce temps-ci, a eu le plus de souci de la morale. La morale est, pour ainsi dire, sa muse en titre, celle dont il prend le premier conseil et dont il suit le dernier avis, celle qui a présidé à la composition de ses plus légères fantaisies comme de ses pages les plus sérieuses. Le soin de ne pas l'offenser, auquel s'arrêtent d'ordinaire les plus scrupuleux parmi les écrivains d'imagination, ne le satisfait pas; ce n'est pas assez du respect à son gré, il lui faut la passion, et il l'aime en effet, d'un amour d'amant en quelque sorte, comme on aime une maîtresse préférée qui répond aux plus chères inclinations de notre âme. La morale se présente donc chez lui, non comme un choix de la raison ou un fruit de l'expérience, mais comme un goût et une aptitude de la nature. Il faut bien en effet qu'elle soit en lui chose instinctive et de tempérament, par conséquent invincible, car nous l'y voyons s'accorder et se mélanger avec quantité d'élémens qui, s'ils ne l'excluent pas formellement, ne la supposent guère d'ordinaire, ne s'en accommodent souvent qu'avec résistance, et s'en passent toujours sans aucun regret.

Notre auteur aime les choses brillantes par exemple; or les choses brillantes non-seulement sont rarement d'accord avec la morale, mais ont le plus souvent d'autant plus d'éclat et d'attrait, qu'elles empruntent l'un et l'autre à la seule lumière de la volupté, et qu'elles convient à leurs fêtes la seule imagination; il n'est pas un lecteur de romans, il n'est pas un amateur de théâtre, il n'est pas un jeune homme attiré ou enlacé par une aventure scabreuse qui ne puisse attester l'existence de cette délicate singularité. Autant, sinon plus encore, que les choses brillantes, Stahl aime les choses passionnées; or la première loi de la passion est de ne se soucier de la morale que pour entrer en révolte contre elle, si elle la trouve opposée à ses entraînemens. On ne découvrirait pas dans ses écrits le plus mince atome de ce que les artistes appellent dédaigneusement l'esprit bourgeois, et cependant il a prêché, mieux que le bourgeois le plus sévère aux défaillances, la morale du *statu quo* conjugal, du *home* étroit, du foyer discrètement fermé, du bonheur légitime protégé par le bon ange de la probité contre les tentations de la curiosité. Il est homme d'esprit, et qui ne sait combien il est difficile de mériter et de garder ce titre sans fréquentes offenses envers la morale! L'esprit s'accorde mal d'ordinaire avec la bienveillance, et s'accommode plus mal encore du

respect. Il est facile d'être spirituel lorsque la charité paie les frais de nos plaisanteries; il est aisé d'être piquant lorsque nous accordons à notre pensée toutes les immunités de ce parler sans vergogne que le sévère XVIIe siècle qualifiait de libertinage; mais c'est un don moins commun que celui de rester amusant sans jamais blesser ni personnes ni choses dignes d'estime. Enfin Stahl a eu d'illustres amitiés dans ce monde de la littérature et des arts, toujours si enclin par la nature de ses occupations favorites à retourner la maxime de Platon, c'est-à-dire à voir dans le bien un reflet du beau plutôt que dans le beau une splendeur du bien, et dans le nombre de ces amitiés nous en distinguons deux plus particulièrement irrésistibles que toutes les autres, des mieux faites pour égarer inconsciemment de leur influence une âme peu sûre d'elle-même et mal gardée contre l'imitation : celles de George Sand et d'Alfred de Musset. Eh bien! la morale chez Stahl, non-seulement a triomphé de tous ces élémens ennemis, mais se les est associés sans effort et les a tournés à son avantage. Cet amour des choses brillantes lui a donné sa parure, cet amour des choses passionnées lui a prêté l'éloquence qui leur est propre. Que de ces voisinages et de ces accointances elle soit sortie plus amusante, c'est un résultat facile à comprendre; ce qui est fait pour étonner davantage, c'est qu'elle en soit sortie sans airs de paradoxes ni habitudes de sophismes, en conservant intactes sa franchise et sa simplicité premières.

Moraliste signifie observateur et juge de la nature humaine, et n'est pas nécessairement synonyme de prédicateur de morale. Aussi y a-t-il une fort grande différence entre la morale de beaucoup d'écrivains qui ont porté ce titre et la morale traditionnelle de nos sociétés. Sans parler de Voltaire et de Montesquieu, qui ont été moralistes à leurs heures, le pessimisme de La Rochefoucauld n'est assurément pas à recommander comme un système propre à former l'esprit et le cœur du premier venu, et si Montaigne, le grand Montaigne lui-même, finit toujours par rejoindre la morale la plus usuelle, c'est après avoir tourné dans de tels méandres qu'on ne s'aviserait de conseiller à personne d'y arriver par les mêmes routes. Stahl ne connaît pas de telles audaces, et son observation, si personnelle presque toujours par la forme, ne pèche par aucun dangereux individualisme de pensée. Le moraliste chez lui est toujours d'accord avec cette morale qui est commune à tous comme l'oraison dominicale, et les leçons qu'il donne conviennent à tous, parce qu'elles ont moins pour but de faire entrer dans les âmes quelque chose d'inconnu que de leur rappeler ce qu'elles savent de longue date et de les empêcher d'oublier. Quelques-uns lui reprochaient autrefois d'avoir été légèrement hérésiarque en politique; ce qui est

certain, c'est qu'il a toujours été en morale d'une irréprochable orthodoxie. Il n'a jamais varié à cet égard; ce qu'il est aujourd'hui dans sa pleine maturité et aux approches de l'âge sévère, il l'était en pleine jeunesse, au milieu des ardeurs du sang et des ivresses romantiques, qu'il partagea comme tous ceux de sa génération.

Voyez par exemple son livre de début, ce charmant *Voyage où il vous plaira*, qu'il écrivit en collaboration avec Alfred de Musset. La fable de ce joli livre est aussi simple que possible, et il nous suffira de la rappeler en quelques mots pour en faire sortir la morale à la fois modeste et saine qu'elle contient. Un jeune homme, à la veille de son mariage, fait ses derniers préparatifs pour la solennité du lendemain, non sans tourner un regard de regret vers la vie libre à laquelle il dit adieu, bien que sa fiancée soit selon son cœur. Il avait devant lui tout l'espace, et voilà que maintenant un mur impalpable, invisible, mais plus solide que s'il était de diamant, va l'enfermer dans les quelques pieds carrés que peuvent recouvrir une maisonnette et un jardinet d'Alsace. Or, à cette heure d'entre chien et loup où son cœur reste partagé entre l'espérance d'un bonheur prochain et le regret de la liberté perdue, voilà que le camarade de sa jeunesse voyageuse entre brusquement dans sa chambre. « Nous partons à l'instant même, dit-il, en route, » et c'est assez de ce mot pour que la liberté triomphe de l'amour. Ils partent, et accomplissent le moins monotone des voyages, mais aussi le plus semé de périls, rencontrent force monomanes et vagabonds dangereux, trouvent presque en tous lieux mauvais gîtes et tables avares, et finalement font naufrage; mais au moment où le voyageur a touché le fond de l'abîme, il se sent remonter à la surface du gouffre. Il rouvre les yeux, Dieu merci ce n'était qu'un rêve! Ainsi ce qu'il abandonne pour l'heureux esclavage de la vie sédentaire, ce n'est que la prolongation de ce voyage où il vous plaira, fatal pour l'âme encore plus que pour le corps, il n'a donc rien à regretter à l'échange qu'il va faire. Je ne sais où j'ai lu que le dernier descendant d'une illustre famille italienne du moyen âge, s'étant condamné à l'exil pour cacher la déchéance de sa maison, à son lit de mort dévoila son origine à l'évêque de sa ville d'adoption, et que, celui-ci lui ayant demandé ce qu'il souhaitait pour ses enfans, il répondit mélancoliquement qu'il leur souhaitait l'obscurité. La morale du *Voyage où il vous plaira* est assez d'accord avec cette réponse, moins l'amer désenchantement. La leçon qu'elle donne, c'est un conseil de vie humble et cachée non-seulement comme le seul préservatif contre le malheur et le vice, mais comme la plus sérieuse garantie de bonheur et d'honnêteté. Que trouve-

ras-tu au loin que tu n'aies laissé à ton logis, moins l'amour véridique et fidèle que tu auras fui? dit au jeune homme cette poétique fantaisie. Nulle part les oiseaux ne chantent mieux que sous la feuillée des forêts de ton pays natal, nulle part les fleurs ne sont plus parfumées que celles des haies de tes campagnes connues, partout tu rencontreras les mêmes laideurs que tu auras cru fuir, des maisons de pierre, des villes de boue, la face humaine et ses mensonges, pour parler comme le poète. La liberté que tu cherches à si grands risques, elle n'est pas ailleurs que dans la confiance en un cœur qui nous aime, car la vie livrée au hasard des passions et des aventures est toujours incertaine et inquiète. Est-ce donc liberté qu'inquiétude, et sécurité qu'incertitude? Heureux le jeune homme qui n'a accompli qu'en rêve ce voyage où il vous plaira, si désirable en apparence, mais d'où l'on ne revient guère qu'avec de terribles compagnons, le remords ou la honte quelquefois, le désespoir souvent, la tristesse toujours. C'est la morale des contes heureux, laquelle, comme on le sait, convient à tous, au contraire de celle des contes tragiques qui ne convient qu'aux peu enviables et peu enviés privilégiés de la douleur.

Il est bien vieux, ce joli *Voyage où il vous plaira*, car, si nous comptons exactement, il a bien maintenant quarante ans de date, et cependant il ne porte aucune ride. Conçu avec jeunesse, composé à l'adresse de la jeunesse, il en conserve les fraîches couleurs, et en présente surtout tous les jolis contrastes. Cela est d'une allure à la fois leste et paresseuse, d'un parler à la fois pudique et libertin, d'une toilette à la fois coquette et négligée, pimpant avec de l'insouciance, bon enfant avec de l'apprêt. A telle page d'une candeur presque craintive je distingue comme le reflet des rougeurs aimables de l'adolescence, à telle autre fantasquement émue sa facilité aux larmes, à la turbulence de telle autre encore son effroi du bonheur tranquille et de la prudente sagesse, tandis que l'ensemble du livre nous présente comme un miroir fidèle l'image de la vie chimériquement antithétique que tout jeune homme se flatte de pouvoir mener innocemment, c'est-à-dire un voyage où il vous plaira, de durée plus ou moins longue, avec la pureté pour étoile idéale et le désordre pour compagnon réel. La fantaisie et la poésie abondent, comme il est naturel à un livre écrit par de jeunes auteurs et qui se pique de conseiller la jeunesse avec le spectacle de ses erreurs, poétiques même lorsqu'elles sont répréhensibles, étant protégées contre la laideur par le privilége de l'âge. Les traces des belles lectures chères aux jeunes gens doués pour la sensibilité, la rêverie et l'amour, y sont aussi bien visibles; ici un atome de Pétrone, et là davantage d'Apulée, plus loin un souvenir très direct

de Cervantes, ailleurs une réminiscence du divin Arioste, puis des vestiges d'autres plus petits, mais non moins aimés de cet âge heureux qui conserve encore, transformé et agrandi, le goût des enfans pour les contes, Sterne, Cazotte, les conteurs allemands. Et ces lectures ont été bien faites, je vous assure, car elles ont été si sympathiquement senties par le cœur, si chaudement dévorées par l'imagination, que les auteurs en sont devenus les émules de leurs modèles. Tels épisodes de ce petit livre sont de véritables chefs-d'œuvre qui feraient honneur aux noms illustres qu'ils rappellent. Le conte de la révolte des fleurs serait vraiment digne de Jean-Paul, tant il ressemble à s'y méprendre à quelqu'une des poétiques paraboles ou des visions radieuses que ce singulier volcan de tendresse lance dans ses éruptions incessantes au milieu d'amas de scories quintessenciées et de blocs énormes de lourdeur germanique. L'histoire de la poupée Blandine et de Job le petit sonneur serait digne d'Hoffmann, dont elle rappelle *l'Homme au sable*. La rencontre du berger, suicidé par amour, est un souvenir évident du *Don Quichotte* et ne serait aucunement déplacée parmi les épisodes pastoraux de ce célèbre livre; quant à la rencontre de l'homme dont on a volé la cervelle, c'est une invention qui vaut quelques-unes des meilleures de Charles Nodier dans son chef-d'œuvre de *la Fée aux miettes*. Comme dans les œuvres en collaboration il est fort difficile de savoir ce qui appartient à chaque auteur, Stahl voudra bien prendre dans les éloges qui précèdent la part qui lui revient.

Le *Voyage où il vous plaira* parut à l'origine enrichi de fantastiques vignettes de Tony Johannot, ce roi véritable des illustrateurs. La vogue des livres illustrés était alors à ses débuts, et Stahl doit être cité parmi ceux qui contribuèrent le plus puissamment à la lancer comme collaborateur et associé du libraire Curmer. Qui donc parmi ceux de nos lecteurs qui commencent à descendre le cours des années tristes ne se rappelle l'aimable furie de cette mode à ses premiers jours, le *Don Quichotte* et le *Molière* de Tony Johannot, le *Gil Blas* de Gigoux, le *Paul et Virginie* de Célestin Nanteuil, les *Fables de La Fontaine* de Grandville. Bientôt même les chefs-d'œuvre littéraires ne suffirent plus, et l'épidémie menaça de s'étendre à toute sorte de sujets. C'est ainsi que prirent naissance une foule de publications élégantes, entreprises uniquement en vue de fournir un thème au talent de tel ou tel dessinateur, comme un *libretto* d'opéra est écrit pour fournir un canevas au musicien. De ces publications de fantaisie, il n'en est pas dont on se souvienne davantage aujourd'hui que des *Scènes de la vie publique et privée des animaux*, esquisses satiriques de diverses mains, composées et

réunies en vue de fournir à Grandville, qui avait obtenu un succès si populaire avec son illustration des *Fables de La Fontaine*, un prétexte de récidive.

L'idée de prendre des animaux pour masques de l'homme, et de faire par leur moyen la satire des sociétés et des divers caractères humains n'était assurément pas neuve. Sans parler des fabulistes de tous les temps et de tous les pays, combien de fois n'a-t-elle pas fourni le sujet de satires épiques ou de poèmes burlesques, *la Batrachomyomachie*, *les Animaux parlans* de l'abbé Casti, *le chat Murr* d'Hoffmann, le dialogue si original des chiens Scipion et Berganza de Cervantes, et cette admirable conception populaire du moyen âge renouvelée par Goethe, où les deux forces qui se partagent la mauvaise nature humaine et exploitent les sociétés au profit de leur égoïsme depuis le commencement du monde, la férocité bestiale et la ruse déloyale, ont été représentées sous les formes du loup et du renard. L'idée a donc beaucoup servi, et servira bien souvent encore, car c'est une de celles qui composent, pour ainsi dire, le fonds de magasin et d'atelier de l'esprit humain, un de ces sujets élastiques comme il y en a dans tous les arts, qui se prêtent aux expériences les plus diverses. Aussi les *Scènes de la vie publique et privée des animaux* ne portent-elles aucune trace d'imitation et se lisent-elles sans rappeler en rien les œuvres auxquelles cette idée a servi de cadre. Ce qu'on y trouve, c'est non pas une satire générale de l'humanité, mais une satire d'une vivacité suffisante des mœurs politiques et sociales issues de la révolution de juillet, et une peinture par anticipation des scènes de la révolution de février, qui serait d'une divination singulière, si l'on ne savait que la nature humaine ne varie pas plus ses procédés d'action que ses modes de pensée, et que par conséquent il suffit de se rappeler avec exactitude pour faire inconsciemment œuvre de prophète. Le livre étant de diverses plumes n'a qu'une unité peu étroite : Balzac, George Sand, Charles Nodier, en ont fourni plusieurs chapitres, et c'est de là que s'est échappé le joli *Merle blanc* d'Alfred de Musset; cependant on peut dire sans exagération qu'il est l'œuvre de Stahl, car la majeure partie et la meilleure, à deux ou trois exceptions près, lui appartient. Cette part étendue de collaboration, les *Mémoires d'un lièvre*, les *Aventures d'un papillon*, *la Vie et les réflexions philosophiques d'un pingouin*, reprise par l'auteur, a fourni la matière d'un volume, bien intitulé *Bêtes et gens*, où ses aptitudes de moraliste se sont donné libre carrière et où son observation a touché en se jouant à l'une des questions morales les plus importantes de notre temps. Touchons-y, comme il a fait lui-même, en courant et sans insister.

L'époque où parurent les *Scènes de la vie publique et privée des*

animaux était l'âge d'or du socialisme. On était à peine dégrisé du saint-simonisme, et la doctrine de Fourier obtenait auprès du public un succès de curiosité dont il est assez difficile de donner idée aux nouvelles générations. Beaucoup en plaisantaient, chose facile, car il y a dans le fouriérisme toute une partie merveilleuse qui donne aisément prise à la raillerie, les mers de limonade, la bataille des petits pâtés dans la plaine de Babylone, surtout l'appendice caudal orné d'un œil dont la perfectibilité par son jeu incessant devait finir par gratifier notre espèce, singulière fantaisie qui ressemble à la fois à une prescience de la doctrine contemporaine du transformisme et à une satire de ses conséquences. D'autres s'en indignaient, ce qui était aussi facile que d'en plaisanter, tant l'opinion que l'humanité pouvait être conduite au terme suprême de ses destinées par tout ce qu'il y a de plus bas dans les instincts individuels aussi sûrement que par les vertus les plus nobles avait de quoi révolter la conscience. Peu cependant songeaient à s'attaquer à l'idée fondamentale d'où sortaient ces fantaisies, car bon nombre, tant de ceux qui plaisantaient que de ceux même qui s'indignaient, acceptaient d'instinct cette idée avec une foi presque aussi entière que celle du phalanstérien le plus croyant, et aujourd'hui même que le fouriérisme est allé rejoindre les milliers de vieilles doctrines dont l'esprit humain s'est étayé successivement, que son nom est recouvert d'oubli et presque inconnu du public actuel, dans combien de cœurs contemporains ne la trouverait-on pas enracinée? Cette idée, c'est que le bonheur est non-seulement la fin suprême de l'humanité, mais l'objet de toute existence individuelle, que le droit de chacun est d'y atteindre, le devoir de tous d'aider chacun à cette difficile entreprise, et que toute génération qui ne l'aura pas rencontré dans le cours de son étroite durée sera victime d'une injustice irrémédiable, la mort mettant fin également à toute revendication et à toute réparation. Stahl, par l'organe de ses lièvres philosophes, de ses papillons amoureux et de ses pingouins voyageurs, s'insurgea contre cette dangereuse doctrine avec une verve sensée, souvent fort piquante dans ses expressions. Par exemple, il démontre fort ingénieusement que ce désir enragé de bonheur est un nouveau et infaillible moyen d'infortune pour ceux qui lui ont donné place dans leur cœur. Non-seulement il pense avec les bonnes gens et les vieilles femmes que chacun doit porter sa croix comme on disait autrefois, — disons porter son bât, pour être mieux en harmonie avec le réalisme contemporain, — mais il s'étonne du tourment singulier que les hommes se donnent pour atteindre une chose dont il est en somme facile de se passer, puisque, bon gré, mal gré, tout le monde s'en passe. A quoi bon, dit-il, prendre, pour être heureux, plus de mal qu'il n'en coûte pour

être tout bonnement malheureux comme toute créature sensée doit consentir à l'être? Tout cela est bien dit, encore mieux pensé, et trouve son application aussi directe aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Toute morale suppose une philosophie générale d'où elle découle, la philosophie de Stahl est de même nature que sa morale. Stahl, je l'ai dit déjà, n'est pas un homme de cette génération. Au temps de sa jeunesse, l'athéisme, aujourd'hui de mode, ne jouissait d'aucune faveur, et le panthéisme nouvellement importé d'outre-Rhin rencontrait plus d'étonnement que d'enthousiasme, et plus d'admirateurs que d'adeptes; mais ces doctrines, eussent-elles obtenu plus de vogue, n'auraient pas conquis encore le cœur de notre moraliste. Sa nature aimante et sensible n'aurait pu, je le crois, accepter comme vérité une doctrine qui serait une terreur pour l'intelligence ou un cauchemar pour l'âme; il lui fallait une vérité moins ennemie de nos illusions, plus compatissante à nos faiblesses, mieux faite à l'image de nos bons instincts, et cette vérité il la trouvait dans ce que le mouvement du siècle avait encore épargné des croyances traditionnelles du genre humain : Dieu, la responsabilité morale, l'immortalité. Une dose très prononcée de déisme, tendrement dissoute dans les flots abondans d'une sentimentalité bienveillante, voilà la philosophie de Stahl. Un malin dirait que c'est la philosophie des bonnes et simples gens qui, s'étant piqués de devenir esprits forts, reviennent comme d'instinct à la foi du charbonnier qu'ils ont quittée la veille; mais nous qui ne sommes pas malin, nous féliciterons au contraire notre auteur de s'en être tenu à ces antiques doctrines qui ont consolé tant de douleurs, n'en ont jamais créé aucune, et sont d'ailleurs en si parfait accord avec cette morale commune à tous, qui est celle que prêchent et recommandent ses écrits.

En 1848, Stahl, très jeune encore, ayant eu quelque part à la politique de cette époque, s'écarta quelque temps de la littérature; mais cette éclipse dura juste autant que la république de février, et entre les années 1850 et 1858 il publia diverses nouvelles humoristiques dont cette morale à l'usage de tous que nous avons essayé de décrire forme invariablement le fond. Que prouve le *Voyage d'un étudiant,* amusante leçon de morale matrimoniale écrite à l'usage de la première jeunesse par un homme de la seconde, sinon que la compagnie des demoiselles bien élevées et issues de parens honnêtes gens est plus saine pour la jeunesse que la compagnie des demoiselles Fleurette, et qu'il n'est permis de se crotter qu'autant que la crotte ne fera pas tache, qu'il suffira d'un seul et rapide coup de brosse pour en faire disparaître tout vestige, et qu'on s'y prendra à la bonne heure pour cette opération de toilette? Que prouve l'*Histoire d'un prince et d'une princesse,* sinon qu'il faut

des époux assortis dans les liens du mariage, et que l'union d'un géant et d'une naine, ou d'une buse et d'un colibri, ne saurait avoir des résultats heureux, bien que ces résultats ne soient pas toujours connus ni faits pour l'être? La leçon, vous le voyez, est directe, simple, élémentaire, oserai-je dire; mais le talent de l'auteur consiste à la ménager de telle sorte qu'on ne l'aperçoive qu'au terme du récit comme un paysage dont on ne découvre l'ensemble qu'au bout d'une promenade. Que de charmans méandres pour y arriver, que d'aimables circuits, que de points de vue variés et de frais ruisseaux jaseurs tout le long de la route! Stahl a véritablement inventé l'art d'enseigner la morale par l'école buissonnière, art ingénieux et qui ne saurait manquer son but, car quel est l'écolier, je le demande, qui refuserait de se rendre auprès du précepteur par le chemin du petit Chaperon-Rouge?

C'est que chez Stahl le moraliste est doublé d'un *humoriste*, et que l'*humour* est un don plein de propriétés merveilleuses. Que de miracles ne sait-il pas opérer! il rehausse la saveur des vérités simples, adoucit l'amertume des vérités sévères, rajeunit les lieux communs les plus rebattus, brode de dessins fantasques le vase qui contient la déplaisante médecine, donne à la brusquerie le charme de l'imprévu, échauffe de cordialité l'ironie cruelle, et met dans les larmes une volupté plus douce que celle du plaisir. Sans doute tous ces miracles il ne les accomplit pas également bien chez Stahl, mais c'est assez qu'il en accomplisse quelques-uns en toute perfection pour que notre auteur ait droit de prendre rang dans cette tribu d'écrivains qui plus que tous autres ont des titres à la reconnaissance du lecteur, étant de tous ceux qui savent le moins l'ennuyer. Stahl, avons-nous dit, est moraliste par nature, mais son *humour* est d'essence moins simple : la nature y est pour une partie, et l'étude y aide et y complète la nature. Dissous par l'analyse critique, on trouve que cet *humour* se compose par doses à peu près égales de fantaisie à la Sterne, de sentimentalité germanique, et d'un esprit très particulièrement parisien, le plus exclusivement parisien même qui se puisse imaginer, celui des boulevards, des ateliers d'artistes, des bureaux de journaux. Voilà bien des complications, mais le résultat en est sans discordance aucune, tant l'assimilation opérée à la fois par le travail et la vie a réussi à fondre les élémens donnés par l'étude avec les élémens donnés par la nature. A plus d'un endroit, on distingue des marques d'influence et des indices de souvenirs que l'on appellera, si l'on veut, imitations, mais l'imitation est parfaitement légitime quand elle est faite avec franchise et naturel, et qu'elle rivalise avec le modèle choisi sans gaucherie ni imperfection. Il est évident par exemple que les premiers chapitres de l'*Histoire d'un prince et d'une prin-*

cesse portent les traces d'une lecture répétée des fantaisies de Charles Nodier. Reprocherons-nous cependant cette imitation à l'auteur? Non, car ces chapitres pourraient être transportés dans l'*Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux* ou dans *la Fée aux miettes*, sans que le lecteur le plus exercé s'aperçût d'une différence de manière bien marquée, ou d'une infériorité de talent. Il est évident encore que le portrait si bien réussi du jeune officier russe qui, dans le même conte, vient avec tant d'à propos servir de principal auxiliaire à saint Remacle pour l'accomplissement du miracle demandé par les époux princiers, a été composé par quelqu'un qui a su lire avec profit certains auteurs sobres et élégans, Mérimée, Xavier de Maistre, d'autres encore; que nous importe cependant l'influence de ces lectures, puisque ce portrait compose une suite de pages enlevées avec bonheur, où l'un des types les plus curieux du monde actuel a été saisi sur le vif et détaillé dans les nuances les plus fines de sa nature aux contradictions étranges.

L'*Histoire d'un homme enrhumé* est celle des nouvelles de Stahl où son *humour* s'est donné le plus entièrement licence. C'est une anecdote digne de Sterne que l'histoire de cet homme enrhumé de naissance, dont l'infirmité ridicule agit sur sa destinée à l'égal de la plus tragique malédiction, et qui, délaissé de sa femme, vaincue elle-même par la persistance de cette obstruction nasale invétérée, erre à travers les pays du nord à la recherche des lieux marécageux et des sites humides où il peut espérer de rencontrer un assez grand nombre de compagnons d'infortune pour échapper *incognito* aux quolibets des méchans. La suprême douleur des malheurs à tournure comique est de n'obtenir ni consolation, ni pitié; mais la bonté de Dieu, qui est infinie, épargne à l'homme enrhumé cette lugubre extrémité, et lui rend le cœur et la compagnie de sa femme en la frappant d'une surdité bienfaisante qui lui rend facile la cohabitation conjugale, en même temps qu'elle est une juste punition de sa trop petite patience antérieure. Tout cela est très amusant et aurait mérité de trouver place dans le *Tristram Shandy*, à la suite des histoires du nez de Slawkenbergius, de l'abbesse des Andouillettes, et autres inventions facétieuses du charmant Yorick. C'est le comique excentrique de Sterne dans ce qu'il a de meilleur, et dépouillé de cette prédilection pour l'équivoque dont l'auteur du *Voyage sentimental* aime à souiller comme par manie ses pages même les plus touchantes; si Stahl en effet a beaucoup lu Sterne, il a en revanche moins lu que son modèle Rabelais, Beroalde de Verville et autres conteurs chez qui la décence n'est pas précisément de rigueur. Le diable ne veut jamais tout perdre cependant,

et c'est pourquoi, à défaut de grivoiserie équivoque à la manière de Sterne, il se trouve dans cette nouvelle une pointe de gaîté parisienne très accusée qui nous a fait songer qu'il y avait là un excellent sujet de vaudeville pour quelqu'une de nos scènes où règne le comique burlesque. Comment notre auteur ne s'en est-il pas aperçu, et comment nos vaudevillistes ont-ils laissé échapper ce sujet? Quel rôle fait à souhait pour tel acteur au nez célèbre que l'homme enrhumé! que feue Mme Thierret eût été majestueuse dans ce rôle de l'Anglaise qui, sur le bateau à vapeur du Rhin, où pleuvent les rhumes de cerveau, s'empare des mouchoirs de poche des passagers en vertu de ses prérogatives de femme. A l'histoire de l'homme enrhumé s'en trouve accolée une seconde plus sentimentale et qui veut être plus touchante, sans doute encore pour unir, à l'imitation de Sterne, les pleurs au rire et la mélancolie à la gaîté, — celle d'un petit orphelin russe; mais cette fois la pièce sérieuse ne vaut pas la farce, qu'elle n'aurait réussi qu'à gâter, si cette dernière n'avait pas été si bien trouvée et si franchement rendue qu'elle a pu supporter sans dommage ce voisinage sentimental.

Stahl s'est beaucoup occupé de l'amour et des femmes, et il a fait de cet attrayant et inépuisable sujet le thème de divers opuscules, *l'Esprit des femmes et les femmes d'esprit*, *De la jalousie*, etc. On y trouve beaucoup d'esprit, un idéal élevé et une expérience pratique qui est mainte fois en contradiction avec cet idéal. L'auteur y parle de l'amour avec un sérieux respect, et des femmes en galant homme qui ne semble pas avoir eu trop à se plaindre d'elles, et qui ne tient pas trop à se rappeler cet instructif prologue des *Mille et une Nuits* où l'on voit une sultane assez habile pour tromper en pleine solitude du désert et sans sortir du coffre où elle a été emprisonnée le méchant génie sous la garde duquel elle a été placée. Il y règne cependant un certain mécontentement de leurs ruses et de leurs finesses, mais ce mécontentement sans amertume est celui d'un homme heureux, et s'explique peut-être d'ailleurs par l'âge qu'avait l'auteur lorsqu'il écrivit ces opuscules, c'est-à-dire les approches de quarante ans, ce qui est chez les hommes l'âge de *la crise*, selon le mot si bien trouvé par Octave Feuillet pour définir ce délicat moment psychologique. Les hommes ont en effet leur heure de crise comme les femmes, seulement, tandis que chez les femmes la crise se compose de regrets pour le roman que leur honnêteté n'a pas eu, chez les hommes elle se compose de crainte pour les romans qu'ils redoutent de ne plus faire. Il vient un jour où quelque ride, quelque cheveu blanc, ou tout autre signe physique donnent à l'homme la certitude qu'il est moins aimable, et où quelque accueil plus froid ou quelque abord plus

réservé lui inspirent en même temps le soupçon qu'il est moins aimé. Ce jour-là est invariablement celui où le plus optimiste commence à penser un peu de mal du sexe féminin, et à découvrir dans celles en qui jusqu'alors il n'avait vu que des anges un bout de pied de chèvre, et aux coins des tempes de naissans indices de protubérances sataniques, ce qui, comme vous le voyez, n'est pas fait pour démentir ce principe de La Rochefoucauld, que l'amour-propre est la loi du cœur humain.

Sur cette question de l'amour, le moraliste chez Stahl, j'ai le regret de le dire, vaut mieux que le métaphysicien. Nous avouons avoir quelque peine à comprendre sa théorie sur ce sujet. Il refuse à l'amour le droit d'être une passion sous le prétexte que toute passion est bestialité et nous ramène au sensualisme païen à jamais détruit par le christianisme, et il supprime du coup la jalousie, comme n'ayant plus de raison d'exister, étant un reste de cet amour inférieur qui, considérant la femme comme une propriété, apportait dans la garde de cette propriété un genre particulier d'avarice que n'admet pas l'amour chrétien fondé sur l'égalité de l'homme et de la femme. Ainsi la jalousie doit disparaître parce que le christianisme a superposé l'amour des âmes à l'amour des corps; la conséquence, on en conviendra, est assez singulière. Il a tracé du jaloux un portrait ironique dont quelques traits sont excellens, et dont nombre de femmes le remercieront sans doute; je crains cependant qu'il ne trouve sa clientèle moins chez les femmes vraiment aimantes que chez les femmes d'esprit auxquelles il conteste la vertu de savoir aimer. Il me semble qu'il y a dans tout cela quelque confusion ou quelque malentendu qui n'existerait pas si l'auteur s'était efforcé de donner des définitions claires de l'amour et de la passion. Sans doute l'amour sous l'empire du christianisme est différent de ce qu'il était sous l'empire du paganisme, cependant aujourd'hui comme alors il comporte toujours une certaine satisfaction sensuelle sans laquelle il est mutilé, devient une infortune ou reste purement platonique. Et pourquoi la passion serait-elle exclue de l'amour? Si elle n'est pas l'amour même, elle en est au moins la loi. Qu'est-ce que l'amour dans son sens le plus complet et lorsqu'il est parvenu à se reposer dans sa phase définitive? C'est l'accord harmonique de deux êtres, c'est-à-dire la suppression de tout antagonisme, de tout contraste, de toute dissemblance entre ces deux êtres. Et comment cet accord a-t-il été obtenu? Par un irrésistible attrait mutuel qui a fait désirer à chacun des amans d'absorber sa personnalité dans celle de l'autre, de manière que par cette fusion parfaite ils ne formassent qu'un seul et même être. Cette force d'attraction mutuelle et cette fougue d'oubli de soi, voilà la passion, et

l'auteur conviendra certainement qu'elle peut exister dans l'amour le plus pur comme dans l'amour le plus païen. Il est vrai que cet attrait mutuel peut se produire dans des conditions coupables, et que c'est probablement à ces cas d'exception que l'auteur songeait lorsqu'il voulait proscrire le mot passion du vocabulaire de l'amour ; mais les lois de la vie sont les mêmes chez les criminels que chez les gens vertueux, et la passion ne change ni de caractère, ni de nature, soit qu'elle se produise chez des natures perverses ou folles, soit qu'elle se produise chez des natures vertueuses et sensées. Il nous est également fort difficile de comprendre pourquoi l'amour établi sur l'égalité des sexes doit supprimer la jalousie. Il nous semble au contraire qu'il est fait pour la rendre d'autant plus aiguë qu'il repose sur la parfaite confiance des âmes, car alors la plus vénielle infidélité devient trahison, et la plus légère réticence devient mensonge. Nous goûtons mieux ce que l'auteur a écrit de l'esprit des femmes et des femmes d'esprit. Elle est bien fine et bien vraie cette opinion qu'un certain degré de bêtise est le signe du véritable amour, et que dans toute liaison celui qui a toujours le plus d'esprit est celui qui aime le moins. Mais c'en est assez sur ces spirituels opuscules, et, pour en résumer la morale, disons qu'en quelques méandres que son observation le promène, l'auteur en revient toujours à la conclusion qu'il n'y a qu'un seul et véritable amour, l'amour légitime et fidèle, et que tous les autres, de quelque éclat menteur qu'ils s'entourent, n'en sont que les ombres, les contrefaçons, ou les parodies calomnieuses.

Stahl a eu la rare prudence de ne jamais rien entreprendre qui fût au-dessus de ses forces ou trop ouvertement contraire aux inclinations de son talent, ce qui revient à dire qu'il a su diriger sa vie littéraire avec bon sens. Un jour, comme mécontent d'éparpiller sa verve humoristique et ses qualités d'observateur, il se sentit venir l'ambition de se concentrer et de se résumer dans une œuvre de plus longue haleine que celles qu'il avait entreprises jusqu'alors. La tâche n'était pas sans difficultés, son talent étant de ceux qui se prêtent mieux aux courtes œuvres qu'aux longues, à la nouvelle, par exemple, mieux qu'au roman. Il s'en rendit sans doute exactement compte, car l'œuvre maîtresse désirée fut conçue et combinée de manière à réaliser son ambition sans l'obliger de recourir à d'autres facultés que celles dont il s'était toujours aidé. Une série de nouvelles de dimensions modestes, rattachées les unes aux autres par le lien étroit d'une pensée unique, tel fut le plan très finement approprié à sa nature d'esprit auquel il s'arrêta, et de ce plan sortit son chef-d'œuvre, une sorte de *Décaméron* moderne qui s'appelle *les Bonnes fortunes parisiennes*.

Le cadre, la mise en scène et les personnages sont heureusement trouvés. L'Alsace, le duché de Bade, les bords du Rhin, tels sont les pays où l'auteur, Alsacien d'origine, a placé invariablement le théâtre de ses fantaisies jusqu'au jour où les événemens l'ont contraint de changer ses préférences et de remplacer la verdoyante sauvagerie du nord par les élégances brûlées de la Provence et du comté de Nice; c'est donc encore le paysage de l'Allemagne qui sert de décor aux *Bonnes fortunes parisiennes*. Une bande de Parisiens, réunis par le hasard d'un orage qui les a trempés jusqu'aux os, se trouve réunie dans la salle d'une *restauration*, tout au haut de la Bastei, montagne pittoresque des environs de Dresde. Ces Parisiens sont de conditions fort diverses. Il y a là un peintre et un colonel de dragons, un avocat et un marin, un notaire et un diplomate, mais ils sont rapprochés par un lien plus fort que toutes les différences de profession et même de rang, la franc-maçonnerie de la vie mondaine qui, s'autorisant de leur commune mésaventure, en a bientôt fait une bande d'amis prêts à tout se confier. Il leur faut tromper les heures en causant, pendant qu'ils se sèchent affublés de toutes les hardes masculines et féminines que le personnel de la *restauration* a pu leur fournir, mascarade qui ne contribue pas médiocrement à accroître encore la familiarité. Or de quoi causer sinon de cet éternel sujet, si fertile en sa monotonie, sans lequel il n'y aurait ni vaudevilles, ni comédies, ni opéras, ni romans, ni fêtes mondaines, ni mariages heureux ou malheureux, et qu'il serait en conséquence assez difficile de remplacer, l'amour? Et de quel amour parler entre célibataires dont quelques-uns sont déjà sur le retour, sinon de cet amour qui a pour origine le hasard, pour vertu forcée la discrétion, et dont le dénoûment toujours incertain et obscur varie entre le scandale public et le désespoir secret, c'est-à-dire de ces aventures improprement appelées bonnes fortunes, mais dont le nom véritable serait plutôt chances fatales ou accidens mauvais?

Dire d'un livre portant pour titre *les Bonnes fortunes parisiennes* qu'il est de la plus scrupuleuse moralité semble presque un paradoxe et n'est pourtant que l'expression de l'exacte vérité. Dans son ensemble, le livre est une apologie en toutes règles de l'amour légitime qui n'a pas besoin de l'ombre pour le bonheur et du silence pour la sécurité, et chacune de ces nouvelles est un exemple particulier de quelqu'une des conséquences infiniment diverses, mais également désastreuses, qu'entraîne l'amour hors la loi, l'amour de maraude et de buissons. Toute bonne fortune tourne facilement au drame, nous dit la première de ces nouvelles, et il n'y en a guère de plaisantes que dans les vaudevilles et les chansons à boire, plus romanesques en cela que les romans les plus faux. A coup sûr, la mésaventure d'un officier de dragons qui révèle à

un mari jaloux rentré trop subitement le lieu de sa cachette pour s'être assis par mégarde sur un fauteuil à musique est bien faite pour provoquer le rire; cependant, si les conséquences en sont un procès infamant pour l'un des coupables et une folie inguérissable pour l'autre, le rire courra risque d'être de durée passagère, et, quand on se rappellera plus tard cette aventure, ce ne sera certainement point la joie aux lèvres et pour s'en faire gloire. Une bonne fortune est donc souvent une méchante action, mais c'est plus souvent encore une méchante affaire où des deux parties engagées c'est invariablement celle dont la nature est supérieure qui est la dupe. A de très rares exceptions près, qu'est-ce qu'une bonne fortune sinon la satisfaction d'une fantaisie vicieuse qui ne peut donner que des résultats vicieux comme elle? Cependant, par une illusion des plus singulières, beaucoup s'étonnent et se désespèrent de ne pas rencontrer la délicatesse des affections vertueuses là où le mobile unique a été le vice, ce qui est à peu près comme demander au chardon de fleurir à l'égal de la rose. Le vice est de sa nature non-seulement égoïste, mais inéducable; c'est donc forces perdues que celles que certains hommes, abusés par les paradoxes mis en vogue par des romanciers ou des philosophes plus imaginatifs que sages, dépensent pour lui enseigner le dévoûment et la fidélité. Le récit intitulé *Appartement à louer*, ingénieuse critique des sophismes répandus à l'envi pendant la jeunesse de l'auteur par le romantisme et le saint-simonisme à la fois, est un démenti avec preuve à l'appui de ces miracles de virginités refaites par l'amour et de cette pureté des affections libres, préconisés à si grand renfort de lyrisme et d'éloquence. Une affection illégitime rencontre-t-elle par exception chez les deux parties une égale noblesse de cœur et une égale élévation d'âme, le mal ne fera que se déplacer, et les fruits n'en seront pas moins amers. Cette affection se prolongera par le fait de ces qualités mêmes, et en se prolongeant elle deviendra cette plus équivoque de toutes les choses, un ménage à la fois clandestin et patent, public et inavoué, dont les tristes conjoints auront à la fois toutes les hontes de l'amour libre sans en avoir les plaisirs et tous les fardeaux du mariage sans en avoir les bénéfices. Même quand elles mériteraient d'être heureuses par les mutuelles vertus des amans, ces affections sont toujours maudites par quelque côté, et ce n'est que justice, car il y a toujours quelqu'un envers qui elles ont commis iniquité, tantôt des parens dont on n'a pu vaincre la sévérité et qui vous tiennent hors de la famille comme vous vous tenez hors de la loi, tantôt un mari outragé qui, même indigne, se venge de l'injure qu'il subit en s'obstinant à vivre, et refuse ainsi aux coupables l'occasion d'effacer leur faute par une union légitime, tantôt enfin des enfans dont le sort ne peut être réglé, et qui por-

teront jusqu'au terme de leurs jours la tache de la bâtardise, ou la qualification, plus terrible encore, étant plus ineffaçable, d'enfans de l'adultère. L'histoire de Laure, charmante petite princesse italienne séparée d'un mari infâme, et de son très loyal amant, Max Rigault, nous fait apercevoir quelques-unes de ces souffrances, inévitables même dans les fautes les mieux justifiées. Si, comme le prétend Shakspeare, le cours de l'amour vrai ne fut jamais paisible, que dire de celui de l'amour illégitime avec ses cataractes mugissantes, ses tourbillons dangereux, et ses déplacemens de rives causés par la digue des lois et les barrières de l'opinion?

Est-ce donc qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de bonnes fortunes heureuses? Si, mais c'est à des conditions que ne comportent guère d'ordinaire les aventures auxquelles est donné ce nom à la menteuse gaîté : celles de n'exister que pour l'âme et de ne pas recevoir de réalisation charnelle. Le cœur n'est pas toujours libre de ses choix et de ses préférences; il peut donc y avoir des désirs, même illégitimes dans leur principe, qui soient la source et l'occasion des plus nobles vertus. Ce n'est pas après tout la passion qui est un mal, c'est l'obéissance à la passion. Deux êtres séparés par des devoirs inexorables se sont rencontrés par hasard et se sont reconnu comme à la lueur d'un éclair une parenté d'âme qui les rendait dignes l'un de l'autre; au lieu d'obéir à l'attrait qui les poussait à se rapprocher, ils se sont écartés de la faute à commettre comme d'une souillure et se sont fuis aussitôt comme deux ennemis, chacun emportant au fond du cœur une image ineffaçable et une tristesse où le repentir n'entre pour rien. Leur récompense est d'être hantés par ce souvenir comme par un bon fantôme qui les protége contre toute tentation analogue à celle dont ils ont triomphé. Tout désormais leur paraît vulgaire de ce qui ne répond pas à cet amour sans faiblesse sur lequel ils règlent leurs vies. Ils ne connaissent pas leurs noms, ils ne savent pas en quels lieux leurs destinées réciproques s'accomplissent, cependant ils agissent comme s'ils étaient placés sous le regard l'un de l'autre, qu'ils fussent tenus d'éviter tout ce qui pourrait leur faire perdre de leur mutuelle estime, et de rechercher au contraire tout ce qui pourrait augmenter leur amour. Véritable bonne fortune en effet celle-là, puisqu'elle est génératrice de noblesse et ouvrière de perfectionnement moral. Mais que viens-je donc d'écrire? Est-ce par hasard une analyse de quelque théorie issue de Platon ou de quelque poème issu de Pétrarque? Non, je viens de résumer très exactement, dans toute sa charmante délicatesse, une nouvelle qui est parmi les meilleures des *Bonnes fortunes parisiennes*, — *les Amours d'un pierrot*, dont le titre carnavalesque est probablement choisi

à dessein pour faire contraste avec la chasteté du récit et tromper ainsi d'une manière piquante l'attente du lecteur.

Un étudiant qui est allé au bal de l'Opéra pour chercher des consolations au cruel chagrin d'un premier, mais vulgaire amour, y fait rencontre d'un domino séparé de ses guides protecteurs par la cohue tourbillonnante des masques. Il a l'esprit de la deviner, la modestie de la respecter, et, après avoir coupé court au flux de ses galanteries burlesques, il s'est offert à l'accompagner hors de la salle. Le temps d'échanger quelques paroles, de la retirer du tourbillon et de la remettre en lieu sûr, et il emporte un amour qui durera autant que sa vie. Il a trouvé le dictame qu'il était allé chercher à l'Opéra contre les maux que font les mauvaises amours. Les années passent, le jeune étudiant devient un homme blessé au cœur d'un souvenir dont il ne veut pas guérir, et ne demandant de remède qu'aux joies austères et héroïques de la science et de l'action. Vaillant marin et grand explorateur, il devient l'ami et comme le fils d'un vieil amiral dont il sauve les jours en recevant à son compte les flèches qui lui étaient destinées. Un jour, à la fin d'une longue convalescence, le vieil amiral lui présente inopinément sa femme, et, surprise à la fois heureuse et cruelle, cette femme, c'est le domino dont l'image n'a plus quitté son âme depuis cette nuit dont le lendemain s'est fait attendre si longtemps. La destinée semble donc vouloir les unir, mais la souillure dont ils se sont écartés une première fois est encore là devant eux, menaçante et plus odieuse que jamais; ils se regardent, se comprennent, et, sans échanger une parole, se dérobent de nouveau l'un à l'autre, malgré l'insistance de l'amiral qui ne peut comprendre le secret de cette apparente indifférence. Enfin le mot de l'énigme est découvert par celui-là seul qui a le droit de la connaître et qui unit à son lit de mort les deux amans par une clause formelle de ses dernières volontés, récompensant ainsi un amour dont il a été respecté. C'est un petit chef-d'œuvre de sensibilité et de passion noble que cette nouvelle, écrite et conçue dans une manière dont le roman contemporain nous a depuis longtemps déshabitués, qui débute avec la pétulance d'un récit de De Musset, — le De Musset des *Deux Maîtresses* ou de *Mimi Pinson*, — et continue avec la chasteté et l'élévation d'un récit d'Alfred de Vigny. Lisez-la en toute confiance, et si vous n'avez pas l'heur d'en être ému, ne vous en vantez pas trop haut, car ce serait une preuve ou que l'acide de notre littérature actuelle a déjà trop mordu sur votre goût, ou qu'il manque à votre cœur une certaine fibre sans laquelle on peut vivre assurément, mais qu'il vaut mieux avoir cependant, dût-on en souffrir comme le héros du récit.

Une autre nouvelle d'un ordre sinon plus rare, au moins plus

exceptionnel encore que la précédente, nous montre un second genre de bonnes fortunes qui peuvent avoir une influence bienfaisante sur la vie, celles qui s'obtiennent à l'âge où l'on ignore la signification de ce mot si gai et si triste, les bonnes fortunes d'enfans, les meilleures de toutes. Celles-là au moins sont franches et pures, et celui qui en est favorisé, s'il avait l'art de s'interroger, aurait bon droit d'en être fier, car les arrière-pensées de l'égoïsme et du vice n'y entrent pour rien. Que la nature naissante y parle avec innocence! que l'âme qui s'éveille y a de spontanéité! C'est la limpidité d'un fleuve à sa source, la vivacité du premier rayon dans la fraîcheur du matin. Et qui ne sait l'heureuse action éducatrice de ces tendresses enfantines, et quels germes de pensées nobles, de sentimens délicats et d'habitudes décentes elles peuvent déposer dans les jeunes cœurs qui en sont touchés! Le héros de la nouvelle de Stahl est un notaire qui n'a eu qu'une seule bonne fortune en sa vie, et cela à cet âge indécis où l'adolescence commence sans que l'enfance soit achevée. Je ne gâterai pas par l'analyse ce charmant récit, lisez-le, et vous y verrez comment M. Pouff, — c'est le sobriquet donné au futur notaire par un oncle fantasque à cause d'une corpulence précoce qui permet de deviner en lui un futur émule de Lablache pour la majesté, — ayant été dans son jeune âge expédié sans mentor à des parens d'Allemagne, fit rencontre entre Verviers et Cologne de Mlle Loulou, jeune artiste chorégraphique, attachée à la troupe des célèbres petites danseuses viennoises qui eurent jadis un si grand succès; comment les deux enfans lièrent connaissance avec la familiarité sans défiance de leur âge; comment cette familiarité devint camaraderie à Cologne au déjeuner, amitié fraternelle au souper, amour dévoué sur la route de Leipzig, et comment, lorsqu'ils se séparèrent dans cette dernière ville, c'est-à-dire au bout de deux jours, ils en étaient à l'intimité confidentielle des vieux amans, le tout, cela va sans dire, en parfaite innocence. A quelque temps de là, la petite danseuse se brûla pendant une représentation où elle avait un rôle principal, et mourut après avoir écrit une lettre d'adieux désespérée à son ami Pouff, qui en eut une méningite, et, se consacrant à ce souvenir, passa de cet amour enfantin au mariage sans vouloir jamais connaître d'autre bonne fortune. C'est un vrai tour d'adresse que cette nouvelle, qui frise à chaque instant l'équivoque sans y tomber jamais, et fait penser à ces gravures naguère à la mode où l'on voyait des enfans, en costumes d'autrefois, faire la répétition des scènes galantes et mondaines de la vie élégante. Le personnage de la petite danseuse, avec son gentil argot, sa liberté d'allures et sa précoce expérience, communique à ce gracieux enfantillage un tour d'attachante étran-

geté. Cela est d'une candeur épicée, d'une pureté montante, d'une chasteté relevée, tout à fait singulières; une soupe au lait poudrée de poivre, une crème pimentée. L'entreprise était des plus délicates, elle a été exécutée avec un bonheur qui fait de cette petite nouvelle une chose tout à fait à part, sans analogie avec aucune autre œuvre connue de nous.

On a depuis longtemps remarqué que nos qualités et nos défauts dominans allaient en se débarrassant toujours davantage du voisinage de nos qualités et de nos défauts secondaires à mesure que nous avancions vers la vieillesse, jusqu'à ce qu'enfin ils restassent maîtres de l'âme entière. Ainsi en est-il chez Stahl du moraliste, qui est tellement l'homme même, qu'usurpant toujours sur les autres talens de l'auteur il a fini par confisquer à son profit le conteur et le romancier, l'homme d'esprit et l'humoriste. Autrefois il ne présentait sa morale qu'enveloppée et dissimulée dans des nouvelles et des romans, maintenant, sans renoncer à cette manière, il préfère une application plus directe et allant à son but par un chemin plus court. C'est qu'aussi il a changé de public en changeant d'âge; jeune, il moralisait pour les jeunes gens, dans sa maturité il moralisait pour les amans et les époux, aujourd'hui il moralise pour les enfans. Depuis longues années déjà, il est l'éditeur en même temps que l'un des collaborateurs principaux de l'un des meilleurs recueils que l'on ait jamais entrepris chez nous à l'usage de l'enfance et de la première jeunesse, *le Magasin d'éducation et de récréation*. Parler de ce recueil comme il conviendrait nous mènerait plus loin que nous ne voulons aller aujourd'hui, car nombre d'œuvres qui sont parmi les plus appréciées de ces dernières années en sont sorties, le joli récit de *la Roche aux mouettes* de Jules Sandeau, une bonne partie de ce *Livre des pères* où Victor de Laprade a présenté une transformation si intime et si touchante de son talent élevé, et l'œuvre entière si amusante de Jules Verne qui demanderait à elle seule une étude à part. Pour aujourd'hui, nous n'avons à nous occuper de ce recueil que pour la partie qui en revient à Stahl, deux volumes qui ont été distingués par l'Académie française, et qui méritaient cet honneur, *Morale familière* et *les Histoires de mon parrain*.

Dans ces deux volumes, Stahl a su atteindre le but difficile de tout livre d'éducation d'une manière à la fois adroite et ferme, en répondant au goût du petit public auquel il s'adresse, sans faire aucune concession aux caprices de sa nature. On ne peut instruire les enfans qu'en les amusant; aussi presque invariablement ceux qui entreprennent cette délicate besogne viennent-ils se heurter contre l'un de ces écueils, ou trop les instruire, ou trop les amuser. Si on

cherche à trop les instruire, on les ennuie et ils se détournent du professeur; si on les amuse trop, ils ne prennent que le plaisir et négligent la leçon qu'il était destiné à faire passer. Qui n'a pu remarquer en effet de quelle adresse sont doués les enfans pour séparer en toutes choses la partie qui est d'amusement de la partie qui est d'utilité; dans les matières d'instruction en particulier, ils en agissent comme avec leurs tartines dont ils lèchent si dextrement les confitures ou le beurre en laissant le pain intact à la grande colère des mères et des sœurs aînées. Mettez par exemple des contes de fées entre les mains des enfans, et voyez avec quelle prestesse leur petite imagination en absorbera toute la partie amusante, c'est-à-dire le merveilleux, sans se soucier le moins du monde de la leçon morale qu'il enveloppe. L'important est donc d'arriver à faire manger à l'enfant le pain en même temps que les confitures, et c'est là le tour de force que Stahl parvient à accomplir dans les *Histoires de mon parrain*, et dans les contes et récits de la *Morale familière*, où la tartine a été si bien préparée qu'il est impossible à l'enfant d'en séparer la partie nourrissante de la partie flatteuse au goût. L'auteur y fait peu usage du merveilleux, bien qu'il l'aime beaucoup et s'en soit constitué le défenseur dans l'agréable notice qu'il a placée en tête de son édition de Perrault, et cherche moins à captiver l'imagination de son public qu'à éveiller sa raison et à émouvoir sa sensibilité par le spectacle de ses travers et de ses défauts, de manière à l'amuser à ses propres dépens. Traiter ses petits lecteurs en enfans aimés et non en enfans gâtés, Stahl, moraliste de l'enfance, est tout entier dans cette nuance. Des récits dont les enfans sont les personnages ne sont pas cependant une forme nouvelle dans la littérature consacrée au jeune âge, c'est ce qu'ont fait presque tous les auteurs qui ont cultivé ce genre, l'excellent Berquin en tête; l'innovation de Stahl a consisté à transformer ces récits en véritables petits romans où les types de convention de la littérature enfantine, toujours uniformément les mêmes, le bon et le méchant enfant, etc., ont été remplacés par des caractères plus variés, plus originaux, plus près de la réalité, et étudiés avec le même soin que si les acteurs étaient des hommes. Indiquons en ce genre le récit intitulé *une Affaire difficile à arranger*, où l'auteur nous raconte la querelle prolongée d'un petit Parisien et d'un petit provincial de Nice, et où les différences de caractères des gens du nord et des gens du midi sont rendus en miniature avec une exactitude parfaite. C'est assez dire qu'en consacrant son talent à l'enfance, Stahl en a conservé les meilleures qualités, et en effet il y a tel de ces contes, les *Histoires rencontrées dans le brouillard*, par exemple, qui peuvent être lues avec plaisir par les

lecteurs de tout âge, et où l'on retrouvera tout l'humour et toute la fantaisie de ses anciennes productions.

La *Morale familière* va plus directement au but encore que les *Histoires de mon parrain*. Le livre se divise en deux parties, une partie de contes et de récits de courte haleine, tournant cette fois non au petit roman, mais à l'anecdote morale, à la parabole, à l'apologue à l'ancienne mode avec précepte à la fin; une partie de conseils, de leçons, de caractères surtout, dont quelques-uns, — ceux du boudeur, du susceptible, du moqueur, — sont excellens, et mériteraient vraiment à l'auteur le titre de La Bruyère de l'enfance. Nous ne pouvons entrer dans l'analyse de chacun des chapitres de ce livre; bornons-nous à en présenter l'esprit général. Il serait certes dommage que Stahl n'eût pas eu la pensée de s'occuper d'éducation, car il s'acquitte à merveille de cette tâche, témoin la parfaite lucidité avec laquelle il a su distinguer et mettre en relief la vertu qui est à la fois la base et le but de l'éducation, le respect. La fin de toute éducation en effet n'est-elle pas de nous apprendre à respecter, comme la fin de toute instruction est de nous apprendre à admirer, et ces deux mots ne comprennent-ils pas à eux seuls toute culture morale? Stahl n'ignore pas que cette vieille vertu semble avoir perdu aujourd'hui beaucoup de son ancien prestige, et qu'elle est d'ordinaire regardée comme un reste suranné d'ancien régime, qui ne rencontre ses derniers adhérens que parmi les représentans des opinions conservatrices. Sans s'effrayer de ce mauvais renom cependant, il l'a mise au premier plan de sa morale familière, et en cela il a été bien inspiré par ses opinions démocratiques de longue date. Le respect en effet, qui est le fonds de toute morale sociale, est encore plus indispensable à une société démocratique qu'à toute autre, et doit y être d'un usage plus direct encore et plus étendu, car au lieu de s'attacher, comme autrefois, aux institutions même et aux rares personnes privilégiées qui les représentaient, il doit se généraliser comme la souveraineté nouvelle. A moins de ne jamais être que démagogie, turbulence intrigante ou anarchie féroce, sur quelle base une démocratie sérieuse pourra-t-elle jamais s'établir, sinon sur le respect que l'homme doit à l'homme, respect sans lequel les trois mots qui composent la devise républicaine ne sont qu'illusion et mensonge; car là où il n'est pas, la liberté reste sans garanties contre la fraude, et l'égalité est à chaque instant rompue au profit de la violence et de la grossièreté. L'ancienne société avait au moins un avantage sur notre nouvelle démocratie, c'est qu'elle avait vécu de longs siècles, et que par conséquent elle avait eu le temps de créer au grand complet son code de morale sociale, depuis les lois qui ré-

glaient les rapports hiérarchiques jusqu'à celles qui avaient décrété les formes de la politesse et des manières; c'est ce code qui manque à notre récente démocratie et qu'elle devra désormais travailler à se former, maintenant que ses principes semblent avoir partie gagnée. L'œuvre sera longue et difficile, et ce n'est guère que par l'éducation qu'on y parviendra. Tout cela, Stahl l'a compris avec intelligence et senti avec cœur, et tous ses préceptes d'éducation ne tendent à autre fin qu'à préparer l'enfant à cette forme nouvelle du respect, le respect que l'homme doit à l'homme, je répète à dessein cette formule, dont le sens intime ne saurait être rendu par aucune autre. Tel est, dans son expression la plus condensée, l'élixir de cette morale familière, à la fois très ancienne par ses principes et très nouvelle par ses applications, mélange sensé d'innovation et de tradition, dont nous aurons fait le plus grand éloge si nous disons qu'elle peut entrer dans toute famille française actuelle, monarchique ou républicaine, sans avoir à craindre aucun accueil de mauvaise humeur et sans s'y trouver en contradiction avec les doctrines essentielles que l'on y professe.

Il nous faut, pour être complet, signaler encore deux notices biographiques et critiques, l'une placée en tête d'une édition choisie des anecdotes et des opuscules de Chamfort, l'autre servant de préface à l'édition monumentale du Perrault illustré par Doré. La notice sur Chamfort fut écrite en partie en vue de combattre Sainte-Beuve, qui, dans une de ses *Causeries du lundi*, avait fort malmené ce bel esprit pessimiste; nous regrettons d'avoir à dire à Stahl qu'à notre avis la victoire ne lui est pas restée, et que le jugement de Sainte-Beuve est d'une irréprochable justesse. Le grief de Sainte-Beuve contre Chamfort c'est d'avoir poursuivi la destruction de l'ancienne société avec autant d'acrimonie que s'il eût été au nombre de ses parias ou de ses victimes, et je ne sais trop comment Stahl pourrait le justifier à cet égard. Oui, Sainte-Beuve a raison, il est absolument sans excuses d'attaquer des gens chez lesquels on a tant dîné et aussi tant coqueté; pour avoir ce droit, il aurait fallu que Chamfort n'eût pas partagé leurs mœurs, n'eût pas accepté leur patronage, ne se fût pas poussé par leur amitié; en un mot, il aurait fallu qu'il eût été Spartiate autrement que d'opinions. J'ai quelque peine à comprendre aussi, je l'avoue, que l'esprit de Chamfort puisse être goûté d'un écrivain qui a si peu cherché la morale d'exception, et qui, même dans ses pages les plus attristées, a toujours su se garder des erreurs du pessimisme. L'esprit de Chamfort, très réel, très profond et d'une incontestable originalité, marque une date et inaugure un genre; révolutionnaire, ou pour mieux dire, révolté au plus haut point, il n'a plus rien de l'esprit

de l'ancienne France, dont il est cependant si près, et il faut arriver jusqu'à nos jours pour lui trouver des analogues. Chamfort nous a donné du premier coup la monnaie d'or du même genre d'esprit, dont nombre de bohèmes parisiens plus ou moins célèbres nous ont donné la monnaie de billon; regardez-y bien, c'est la même observation caustique et mordante, la même morale à l'eau-forte ou à l'emporte-pièce, le même pessimisme blessant avec intention, prenant pour victime l'interlocuteur ou le lecteur, comme si la tristesse des sentimens exprimés ne suffisait pas et qu'il fallût y joindre une cruauté faite pour en rendre l'intelligence plus douloureuse. Stahl a été plus heureux avec sa notice sur Perrault; voilà au moins une admiration sur laquelle personne ne le chicanera et qui s'accorde mieux que la précédente avec la nature bienveillante et les préoccupations habituelles de son esprit.

Nous avons fini, et maintenant ne vous semble-t-il pas que nous avions raison de dire que Stahl avait sa physionomie bien à part dans la littérature contemporaine? Dans un temps de discussions sans merci et d'audacieuses négations, où tous les principes ont été remis en question et toutes les doctrines rejetées au creuset, voilà un écrivain, engagé dans le tourbillon autant que personne, qui vient attester que la morale est une chose éternelle, indépendante des écoles, supérieure au courant de l'esprit public, et qu'elle doit être respectée de tous les systèmes et de tous les partis, car systèmes et partis ne sont que par elle, tandis qu'elle est sans eux et en dépit d'eux. Cet écrivain a prêché d'exemple sans se démentir à aucun moment de sa carrière : romantique, il n'a jamais admis que l'imagination et la passion eussent des droits contre la morale; conteur et romancier, il a toujours tenu pour scandale de chercher le succès par des moyens qu'elle condamne; démocrate, il n'a pas établi de différences sophistiques entre la morale qui doit être celle des sociétés nées du progrès nouveau, et la vieille morale qui s'est éveillée en même temps que la conscience de l'homme. Eh bien, je dis que c'est un spectacle peu commun et qui a son enseignement, celui d'apprendre à tout écrivain qu'il n'a rien à perdre et tout à gagner à cette constance aux principes éternels, car la vie et l'œuvre de Stahl y ont gagné une unité et une logique qu'on demanderait vainement à la vie et à l'œuvre de plus renommés et de plus puissans.

ÉMILE MONTÉGUT.

LES

INSTITUTIONS MILITAIRES

ET LES ARMÉES

On raconte que les gens de San-Francisco, devenue presque soudainement l'une des plus grandes et plus riches cités du Nouveau-Monde, voulant rendre définitives les habitations en briques et à massifs pans de bois, vastes et solides, mais provisoires, élevées sur le sol par les premiers immigrans, n'ont pas reculé devant l'effort de les soulever dans leur masse entière, pour les asseoir sur des fondations à pierre et à chaux. Je crois que, lorsqu'en France la fièvre « de l'organisation de l'armée » se sera calmée, nous ne pourrons pas reculer devant l'effort de soulever l'énorme machine militaire qu'elle a produite, pour l'asseoir sur des fondations plus solides et plus durables que celles qu'elle a. Ces fondations à pierre et à chaux, ce sont *les institutions militaires.*

Cette réflexion ne contient pas, à l'adresse de nos organisateurs, le reproche détourné d'avoir manqué à l'inflexible règle qui veut qu'en toute chose « on commence par le commencement. » Ils ont fait ce qu'ils ont pu et comme ils ont pu, allant au plus pressé, au milieu des calamités de la guerre civile et des menaces de la guerre étrangère. Le gouvernement lui-même, tout entier aux difficultés et aux périls de la situation, n'avait eu ni la liberté d'esprit ni le temps de réunir et de coordonner les principes fondamentaux des institutions et les règles ou les faits relatifs à l'organisation, *dans un travail d'ensemble* préparé par les spécialités de l'armée qui l'auraient défendu devant l'assemblée politique délibérante, appelée à le consacrer par la loi. Ce fut au contraire l'assemblée, jetée par les événemens hors de son rôle, qui eut pendant longtemps l'*ini-*

tiative de cette œuvre si spéciale en même temps que si difficile et si compliquée. De là les tâtonnemens, les incertitudes, les lenteurs, le décousu qui ont caractérisé le laborieux enfantement de cette grande réforme; ils pèsent encore aujourd'hui et ils pèseront jusqu'à la fin, dans les assemblées qui ont succédé à la première, sur la discussion des lois complémentaires dont le vote est attendu.

Le gouvernement et les assemblées, entraînés par l'état de l'esprit public et par leurs propres excitations, ont concentré tous leurs efforts, avec des chances variables de réussite, sur l'organisation de l'armée. Ils ont donné du premier coup au nouvel édifice, sans en élargir et fortifier proportionnellement la base, des dimensions excessives, en demandant au pays des sacrifices énormes qu'il a consentis avec un patriotique empressement. Il en est d'ailleurs récompensé par ce résultat considérable, qu'il a dès à présent une armée nombreuse, déjà cohérente relativement, pleine de bon vouloir et qui travaille beaucoup. J'estime que la France est aujourd'hui en mesure d'opposer à une guerre d'agression des forces bien plus puissantes que celles qu'elle pouvait autrefois mettre en mouvement pour porter l'offensive au dehors. Mais si, comme quelques-uns le croient, malgré les nuages qu'on voit à l'horizon de la politique internationale, l'Europe gardait le bienfait de la paix, la France, qui d'ailleurs ne s'engagera et ne se laissera engager désormais dans la guerre qu'à bon escient et de son plein consentement, devrait s'appliquer sans retard à la solution de deux problèmes :

1° Introduire dans sa nouvelle législation militaire les modifications dont les expériences actuellement en cours feront avant longtemps ressortir le besoin (1);

2° Développer dans l'armée les institutions, en fonder de nouvelles dans le pays pour l'armée.

La solution du premier de ces problèmes ne rencontrera que de passagères difficultés de discussion et d'exécution. La solution du second se heurtera à de graves difficultés de budget. Les institutions militaires ne se fondent pas gratuitement, et comment faire de nouveaux appels à la nation qui se croit, en ce qui touche l'armée, au terme de ses efforts contributifs? Il faut pourtant, sur ce point comme sur tous autres, lui dire la vérité, qu'il lui a coûté si cher de ne pas connaître avant les douloureux événemens de la dernière guerre. Il faut la préparer à ces nouvelles exigences de

(1) Ces remaniemens d'une législation récente sont presque inévitables, et il faut se résoudre à les subir. En matière de constitution militaire, c'est la pratique expérimentale, souvent contraire aux promesses de la théorie, qui décide du mérite des solutions adoptées. La Prusse a employé un demi-siècle de paix à porter ses institutions militaires et son armée au degré de perfection où elles sont.

l'avenir, en formant l'esprit public, par la discussion, à l'intelligence des questions si diverses et si peu connues en France, d'où l'existence, la puissance et la durée des armées dépendent. C'est ce que j'entreprends, en publiant une série d'études militaires où je rencontrerai plus d'une fois le pénible devoir de juger contradictoirement la France et les pays étrangers, dans des comparaisons qui ne seront pas toujours à son avantage : elles pourront blesser, je le sais, parmi nous, des sentimens naturels, respectables, que j'éprouve moi-même, mais qu'il faut combattre parce qu'ils sont dangereux; c'est à leur exagération que notre pays a dû ses plus cruelles et ses plus humiliantes épreuves.

I.

En France, l'esprit public, au plus haut point impressionnable, est d'abord saisi par les effets. Pour remonter jusqu'aux causes, pour les analyser, pour en étudier l'enchaînement et les enseignemens, il n'a pas la patience et la gravité nécessaires. Dans les questions militaires, où son jugement prend invariablement pour guides l'orgueil national et les récits emphatiques du champ de bataille, les apparences lui suffisent. Il a regardé par exemple Magenta et Solferino comme les équivalens d'Austerlitz et d'Iéna, et je rappelle ici qu'à chacune de ces grandes revues, de ces parades militaires, qui sont le spectacle favori de la nation, tout ce qu'elle y voit, tout ce qu'elle en entend dire, tout ce qu'elle en lit, la remplit des sentimens d'une satisfaction confiante que résumaient naguère trois mots traditionnels : « notre invincible armée. »

Il n'y a pas d'armées invincibles, et elles le sont d'autant moins qu'on le leur dit plus.

Dans cet esprit, depuis les grands succès des guerres de la révolution, suivis des éclatantes victoires des guerres du premier empire, la France, tout entière à sa légitime sollicitude, à ses sympathies, à son admiration pour l'armée, *qui est la force produite*, a perdu à peu près complétement de vue les institutions militaires, *qui sont la force génératrice*. Elle s'est dit, raisonnant spécieusement, que, puisqu'elle avait des armées, elle devait avoir des institutions militaires, et, confondant celles-ci avec celles-là, elle est restée aveuglée par ce dangereux mirage jusqu'au jour des grands revers. L'ont-ils entièrement dissipé, et l'effort qui vient d'accroître, en les transformant, les forces militaires du pays, a-t-il fondé dans l'esprit public *les principes et les règles que les générations doivent se transmettre pour que cet effort, de législatif et budgétaire qu'il est, devienne national, pour qu'il soit dans tous*

les temps la loi commune et imprescriptible, pour qu'il soit dans les revers possibles de l'avenir le salut? On voit qu'en posant cette question au sujet des institutions militaires, je les ai en quelque sorte définies. *Elles créent les armées, elles les font durer, elles font revivre celles qu'ont accablées les vicissitudes de la guerre.*

Cette définition des institutions militaires ne procède pas d'une théorie spéculative, comme beaucoup d'officiers pénétrés du vieil esprit ne manqueront pas de le dire. Elle exprime un fait, un fait dont on comprendra l'importance supérieure, si on considère qu'après les générations françaises d'aujourd'hui, dont les yeux ont vu, dont les cœurs ont saigné, dont l'orgueil a été brisé, d'autres générations viendront qui n'auront pas été violentées par ces douloureuses impressions. Elles n'auront pas payé de leurs mains la rançon du territoire national. Elles n'auront pas vu nos frères d'Alsace et de Lorraine s'en aller en captivité. Et il se sera formé une croyance populaire qui leur expliquera par la trahison ou par l'incapacité les désastres virtuellement inévitables de 1870 et 1871, comme elle nous expliquait naguère à nous autres, par la trahison ou par l'incapacité, les désastres virtuellement inévitables de 1814 et 1815 (1)! Ainsi trompées grossièrement par l'interprétation des effets sur la leçon des causes, ces générations de l'avenir auront retrouvé tout l'équilibre, toute la confiance, peut-être tout l'orgueil que nous n'avons plus. Quelle sauvegarde auront-elles contre les résultats de l'aveuglement gouvernemental ou de l'erreur publique qui les précipiteraient, après nous et comme nous, dans les aventures de la politique et de la guerre? *Les institutions militaires.*

Une nation qui a la richesse peut, comme autrefois Carthage, entretenir de puissantes armées et couvrir la mer de ses vaisseaux; mais entre toutes les fortunes humaines, la plus variable et la plus incertaine, c'est la fortune de la guerre, et un jour vient où elle abandonne les victorieux. Reportons-nous un instant à ces souvenirs classiques de la grande lutte des Carthaginois et des Romains. Les Carthaginois, qui ont audacieusement traversé l'Espagne, passé le Rhône et franchi les Alpes, ont accablé les Romains dans trois grandes batailles et les ont achevés dans une quatrième. Maîtres du pays qui semble n'avoir plus de forces organisées à leur opposer, ils se heurtent aux institutions militaires romaines, dont les ressorts préexistans et dès longtemps expérimentés redoublent d'énergie réparatrice : elles reconstituent les moyens, elles relèvent la confiance publique, elles préparent et elles réalisent une succession d'efforts nouveaux qui ramènent la victoire sous le drapeau des

(1) Marmont, Grouchy.

vaincus. Ils traversent à leur tour les mers et pénètrent sur le territoire carthaginois. Une grande bataille, une seule, leur en assure la possession, car leurs adversaires, qui n'ont pas d'institutions militaires, sont incapables de refaire, pour l'action, les forces que la richesse avait réunies. Ils succombent pour ne plus se relever.

Les Ottomans, riches des dépouilles de l'Asie, de l'Afrique, d'une part de l'Europe, marchent, depuis la conquête de Constantinople, de victoire en victoire, d'envahissement en envahissement; ils n'ont pas plus, ils ont moins d'institutions militaires qu'ils n'en ont aujourd'hui. Et cependant ils peuvent opposer un jour, dans la mer Ionienne, aux flottes réunies de la chrétienté de l'Europe méridionale, une flotte de plus de deux cents vaisseaux (galères) portant plus de 30,000 soldats. Cette force navale, l'une des plus puissantes qu'on vit jamais, est anéantie à Lépante, et c'est le 7 octobre 1571 que finit l'effrayant effort sur l'Europe de la conquête ottomane, que commence, pour ne plus s'arrêter, la décadence de l'empire ottoman.

La France, sous l'empereur Napoléon Ier, voit en 1805 ses forces maritimes détruites à Trafalgar. C'est vainement que l'empire, maître à peu près incontesté de l'Europe continentale, s'affirme aux yeux du monde entier par les plus éclatantes manifestations de la puissance militaire et de la richesse. Il n'a pas d'institutions maritimes, bien que subsistent encore théoriquement les règlemens de Colbert, dont les événemens de la révolution ont désorganisé l'application effective. Il ne peut pas refaire sa force navale. Disposant des plus grands ports, des plus grands arsenaux, de frontières maritimes d'une immense étendue (1), d'une population maritime spéciale infiniment nombreuse, il se sent impuissant et il renonce à mettre en œuvre ce vaste ensemble de moyens. A l'apogée de sa domination souveraine et de sa gloire, l'empereur assiste, après la destruction de sa flotte de guerre, à la destruction successive de sa marine de commerce naviguant au long cours et de sa marine côtière. L'homme qui avait entendu imposer à l'Europe entière la loi violente du blocus continental subit dix ans l'humiliation du blocus de tous les ports français. Les Anglais, ses tenaces adversaires, auraient pu perdre une grande bataille navale et recommencer peu après la lutte sur les mers. Ils ont de fortes institutions maritimes dont l'éducation nationale et l'esprit public sont les premiers auxiliaires. Les moyens de création, d'entretien, de renouvellement du personnel et du matériel sont multipliés, puissans, et de simples particuliers entrepreneurs de constructions navales, dans des centres industriels

(1) De la Mer du Nord à l'Adriatique.

dont l'importance égale celle des grands établissemens de l'état français, peuvent coopérer avec l'état anglais pour la construction et l'équipement des escadres.

Ces faits authentiques de l'histoire ancienne et nouvelle, que je pourrais multiplier beaucoup, montrent *que la richesse et les armées n'ont pu suffire en aucun temps à fonder solidement et d'une manière durable la sécurité des nations.* Mais, de nos jours, nous avons sous les yeux l'exemple, — qu'il est douloureux, mais qu'il est nécessaire de rappeler à notre pays, — *de ce que peuvent les institutions militaires sans la richesse et sans les armées!*

La Prusse en 1807 avait perdu son armée avec la moitié de son territoire. Elle devait à la France une contribution de guerre de 120 millions, et l'exécution des clauses du traité était surveillée par une occupation française. C'est à partir de cette situation désespérée que Stein, Scharnhorst et d'autres hommes d'état dont, au cours de cette étude, l'œuvre sera sans cesse présente à mon esprit, firent prévaloir dans l'ordre politique, surtout dans l'ordre administratif et militaire, leurs grandes vues de réformation et de progrès. L'Europe de ce temps-là eut sous les yeux un spectacle digne de toute son attention, et qui est aujourd'hui particulièrement digne de la nôtre. Les gouvernans prussiens, très hautement et sagacement inspirés, firent tout pour l'avenir, ne pouvant rien pour le présent. Les gouvernés, oubliant leurs griefs réciproques et leurs colères, s'associèrent patriotiquement à l'entreprise, et tout le monde en Prusse, malgré la violente agitation des esprits, se mit à l'œuvre de la réparation du désastre. Personne ne pensa à faire enquête sur ses causes et sur ses effets. Il s'agissait, non pas uniquement, mais principalement, de fonder *des institutions militaires nouvelles,* et les hommes d'état de ce pays ne jugèrent pas que le but pût être atteint par la rectification et la refonte des anciennes, — que Stein appelait *une machinerie* (1), — quelque éclat qu'elles eussent reçu, dans un passé encore présent à tous les esprits, des prodigieux succès militaires et politiques du grand Frédéric.

Pour les puissans de ce monde, quelle marque frappante de la fragilité de leurs résolutions et de leurs vues! Pour les accablés, quel champ d'observations, de réflexions et d'espérances! L'empe-

(1) Le grand ministre Stein, l'initiateur des réformes politiques et administratives qui ont préparé les destinées de la Prusse d'aujourd'hui, combattait avec une ardente énergie l'excès de la centralisation gouvernementale. Il l'appelait la *machinerie de l'écritoire.* Il écrivait : « J'ai vu tomber une de ces machineries prussiennes, la machinerie militaire, le 14 octobre 1806 (bataille d'Iéna). Peut-être la machinerie de l'écritoire aura-t-elle aussi son 14 octobre! »

reur Napoléon Ier veut consacrer la ruine de la puissance militaire de la Prusse, et, dans cette pensée, il fait suivre le traité de Tilsitt de la stipulation violente et humiliante du 8 septembre 1808, qui limite étroitement à 42,000 hommes le chiffre de ses soldats. Les hommes d'état prussiens, liés par cette clause, s'efforcent d'y échapper par des mesures d'administration intérieure, et dans cette ardente recherche ils découvrent, plus de soixante ans avant son adoption par les autres peuples militaires, *la grande loi de la constitution des armées pour la guerre moderne*. Ils la découvrent dans l'application réelle du principe (déjà connu en Prusse, mais bien plus féodalement que nationalement pratiqué) du service obligatoire à court terme, combiné avec la création des réserves échelonnées (réserve et landwehr), qui substituent, sous les apparences d'un effectif restreint, *à l'armée chargée de défendre la nation, la nation tout entière armée, prête à se défendre elle-même!*

Quand, après notre désastre de 1812 (campagne de Russie) et la défection d'York, la Prusse se prépare pour les luttes de 1813, 1814 et 1815, l'armée de 42,000 hommes se transforme sans effort en une armée de 150,000 hommes (1) suffisamment dressés, bien pourvus, dont l'action très régulière et très énergique devient, comme on sait, décisive vers la fin de ce grand drame militaire, à Waterloo! Ainsi la stipulation limitative de 1808 qui, dans les desseins de l'empereur Napoléon, achevait l'abaissement de la Prusse, devait être, dans les desseins de la Providence, l'origine du rétablissement de la fortune prussienne et l'une des causes les plus effectives de la ruine en 1814 et 1815, surtout en 1870, de la fortune napoléonienne et française.

Jamais, je pense, dans l'histoire des vicissitudes des nations, on ne vit plus manifestement que l'adversité dont la leçon est comprise prépare leur salut, que la prospérité qui les éblouit jusqu'à l'aveuglement les perd.

Ainsi les armées ne sont que le *moyen*, les institutions militaires sont le *but*, pour les peuples jaloux de conserver et de transmettre à l'avenir le dépôt de l'indépendance nationale et des biens accumulés par les générations, qu'ils ont reçu du passé. Malheur à ceux qui ne discernent pas entre le moyen et le but, et qui jugent que celui-là doit suffire toujours, parce qu'il a suffi quelquefois! L'erreur où ils sont et la faute qu'ils commettent ont deux causes principales : 1° l'orgueil du succès dont j'ai déjà parlé; 2° l'affai-

(1) Pour arriver à ce résultat, que les événemens rendaient très pressant, les jeunes soldats prussiens appelés sous les drapeaux *n'y restaient que six mois*, bien court noviciat qui ne les empêcha pas de faire dans les campagnes de 1813, 1814 et 1815 l'effort que leur pays attendait d'eux!

blissement de l'esprit de sacrifice par les jouissances du bien-être et de la richesse. La création et l'entretien des armées n'imposent en effet aux nations que des efforts limités, intermittens, proportionnels aux promesses de paix ou aux menaces de guerre que contiennent les événemens. Pour fonder et pour faire durer les institutions militaires qui sont indépendantes des événemens, il faut que les nations consentent de lourds sacrifices auxquels les riches et les pauvres sont indistinctement soumis et dont le caractère est permanent. Il est donc plus facile, peut-être devrais-je dire plus commode, d'avoir des soldats que des institutions. J'insiste sur cette observation, qui est fondamentale et peut-être nouvelle, au moins en France, où la question de la défense nationale, — question de vie ou de mort, à présent que nos frontières sont à l'avance pénétrées, — n'a pas été, que je sache, étudiée de ce point de vue.

Je vais plus loin. Je dis que la valeur des institutions militaires est directement proportionnelle à la grandeur des sacrifices que font les nations pour s'en assurer le bénéfice. Ainsi, lorsque la France, recrutant une grande part de son armée et la plus grande part de ses cadres inférieurs par le remplacement et par l'exonération, libérait du devoir et du risque des armes toutes les classes qui possédaient, les sacrifices qu'elle faisait pour la guerre étaient assurément un minimum auquel répondait un minimum proportionnel de puissance et de ressort dans les institutions militaires. Lorsqu'à côté d'elle la Prusse, depuis plus d'un demi-siècle, assujettissait toutes les classes de la nation à la loi commune du service militaire, ses sacrifices pour la guerre étaient assurément un maximum auquel répondait un maximum de puissance et de ressort dans les institutions militaires. Quel pouvait être, — en dehors et au-dessus des considérations passionnées, injustes, incompétentes, secondaires dans tous les cas, qu'on a fait valoir pour l'expliquer, — le résultat de la rencontre sur le champ de bataille de ce minimum et de ce maximum? Le résultat qu'on a vu en 1866 de Trautnau à Sadowa, en 1870 de Wissembourg à Sedan, c'est-à-dire le problème de la guerre résolu avec une décision, une rapidité et des succès dont l'histoire des armées n'offre pas d'exemples.

II. — POURQUOI NOS INSTITUTIONS MILITAIRES SONT INSUFFISANTES. — LA LÉGENDE.

Les institutions militaires sont exclusivement l'œuvre des longues paix. Pour en étudier et en trouver les principes, pour en fixer les

règles, pour les faire pénétrer dans l'esprit public et dans les mœurs, pour les perfectionner progressivement à l'aide des expériences qu'on fait *et que font les autres*, il faut beaucoup de temps, beaucoup de recherches attentives et de travaux assidus, toutes conditions qui ne sont pas réalisables dans l'état de guerre. J'ai montré le caractère singulier des événemens par lesquels la Prusse avait été comme providentiellement forcée de réformer ses institutions militaires, en déguisant leur force effective. Celles qu'elle adopta étaient assurément les vraies; mais quel complément de fortune pour ce pays d'avoir eu depuis 1815, après un premier essai, cinquante ans de paix non interrompue pour les conduire au degré d'achèvement où elles sont!

En France, la périodicité alternante des guerres et des révolutions ne nous a pas laissé ces loisirs. C'est par l'effet du court passage aux affaires de quelques hommes d'état de capacité et de volonté que nous avons acquis, sans plan d'ensemble et comme au hasard, le fonds d'institutions militaires incohérentes et marquées du double cachet de l'ancien régime et de la révolution, sur lequel, depuis Louvois, Carnot et l'empereur Napoléon Ier, nous avons vécu. Ce décousu traditionnel ne nous a pas empêchés d'avoir un premier rang parmi les nations heureuses à la guerre, parce que nos armées ont une brillante valeur, du dévoûment, des qualités de bonne humeur et d'activité, qui les rendent, à leur heure, infiniment redoutables, et parce que la guerre, quelquefois conduite par des hommes d'une habileté supérieure, l'a été de nos jours par un homme du plus extraordinaire génie, l'empereur Napoléon Ier. Mais l'habileté supérieure est rare, le génie extraordinaire est unique, et les peuples qui comptent sur eux mettent à la loterie leur fortune et leur indépendance.

Nos succès à la guerre d'ailleurs ont contribué à nous perdre, *parce qu'ils nous ont accoutumés à ne la préparer qu'au moment de la faire*, dans une confiance de parti-pris commune à la nation, à son gouvernement et à son armée. On peut dire qu'en dehors d'un petit nombre de cas d'exception bien connus, nous avons toujours improvisé la guerre, parce que nous croyons de bonne foi que nous sommes toujours prêts. Cette erreur dangereuse, où la vanité nationale a une bonne part, nous a trop souvent coûté cher. Aussi, par une sorte de réaction du bon sens public, avons-nous fait dans nos annales militaires une notoriété historique spéciale à ceux de nos hommes d'état ou de nos hommes de guerre qui furent plus prêts que les autres, à Sully, à Richelieu, à Louvois, à Carnot, à Napoléon Ier.

Je ne veux pas diminuer leurs mérites, qui furent grands, puisque

c'est toujours entre deux guerres, souvent pendant la guerre, que, sous le rapport dont il s'agit, ils eurent à faire leurs preuves. Mais par cela même, et quelle que fût la portée de leur esprit ou la puissance de leur génie, ils furent réduits aux rôles de *préparateurs de guerres prochainement attendues et d'organisateurs d'armées disposées pour l'action prochaine.* Le temps, les moyens d'examen et de comparaison, la liberté d'esprit, tous les élémens et tous les instrumens de création que produisent les longues paix, leur manquèrent pour être les fondateurs de ces institutions qui sont la sauvegarde de plusieurs générations, et les mettent en état de préparation constante devant tous les événemens possibles de la guerre. Ceux d'entre eux qui, à ce point de vue, servirent le mieux l'avenir n'apportèrent aux institutions qu'un contingent de forces relatives, bornées à la création de nouveaux établissemens militaires, à de nouveaux règlemens, à de nouvelles lois. Plusieurs de ces innovations furent très utiles au développement de certains services et à ce que nous appelons « l'organisation de l'armée. » Quelques-unes, notamment en ce qui concerne « l'administration de l'armée, » furent des contre-sens qui faussèrent les vrais principes. Aucun de ces actes gouvernementaux ne fut inspiré par les vues d'éducation militaire nationale et d'intérêt patriotique supérieur qui, si la France veut reprendre son rang dans le monde, feront désormais et pour toujours de l'armée la première de ses institutions sociales et politiques. La visée de ces hommes d'état en cette matière ne s'élevait pas beaucoup au-dessus de celle-ci : *obtenir de la nation, pour le temps le plus long possible, le plus de soldats qu'on pouvait, par tous les moyens qu'on supposait ne devoir pas dépasser la mesure de sa résignation.* Toutes les guerres de l'empereur Napoléon Ier, celles du milieu de l'empire spécialement, celles de la fin exclusivement (où la mesure de la résignation nationale fut dépassée), se firent sur ces données et d'après ces procédés, qui n'ont aucun rapport, on le reconnaîtra, avec les institutions dont j'ai défini le principe, que je ferai connaître plus tard par leurs noms en indiquant les moyens de les fonder.

C'est ainsi que les *institutions militaires*, œuvre laborieuse et féconde de la paix, furent en quelque sorte remplacées en France par *la légende*, œuvre brillante et éphémère des guerres heureuses. La légende offrait à la nation et à ses armées un excitant, spécialement approprié à la vivacité et à la mobilité des imaginations françaises. Violemment servie par la publicité, elle concluait des succès du passé aux succès de l'avenir, faisant de la victoire française un article de foi qui semblait dispenser l'armée de l'étude, du travail et de l'effort. Elle affirmait et prouvait notre supériorité militaire, ne permettait à

son sujet ni la discussion ni la comparaison, et vouait ses rares contradicteurs au dédain et à la colère publics. Elle créait sous l'ancien régime des types populaires comme le sergent La Terreur, — sous le nouveau, comme le sergent Chauvin, qui symbolisaient dans l'esprit de la foule les titres à l'admiration publique, des soldats vieillis sous le harnais qu'on appela selon les temps « les vieilles bandes, les grognards, les zouaves etc. (1), » qui faisaient métier du service militaire. Ces soldats-là, qui avaient pourtant le mérite relatif de l'esprit de corps, vont, Dieu merci, disparaître pour toujours. Leurs successeurs ne feront que passer sous le drapeau, mais ils auront le mérite plus solide de l'esprit du pays, fruit des principes nouveaux et de l'éducation nouvelle qu'il faut instituer à tout prix.

Tout dans la légende était brillant, tout était conventionnel aussi, et, au jour où la défaite remplaçait la victoire annoncée, il se trouvait que tout était perdu. C'est par elle que la question des armes, — la période de 1792 à 1800 exceptée, — n'apparut plus à la nation qu'à travers l'illusion et le fracas des grandes revues, des articles de journaux, des ordres du jour emphatiques, « des nombreux et brillans états-majors, » des uniformes éclatans, des excès de décorations françaises et étrangères... Le contre-sens militaire vint s'ajouter, comme il devait inévitablement arriver, à tous les autres contre-sens qui menacent les destinées de la démocratie française.

C'est avec la légende de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeldt que les armées du roi Louis XV allèrent à Rosbach, — avec la légende d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, que les armées de l'empereur Napoléon Ier allèrent à Moscou, — avec la légende de Sébastopol, de Magenta, de Solferino, que les armées de Napoléon III allèrent à Reichshoffen et à Sedan... Douloureuses et peut-être, hélas! inutiles leçons de philosophie, de logique et de réalité militaires!

La période de paix que les gouvernemens de la restauration et de juillet donnèrent au pays, — de paix, parce qu'elle ne fut marquée par aucune des grandes guerres qui avaient troublé le passé de l'Europe et qui devaient troubler encore son avenir, — aurait pu être mise à profit par la France pour l'étude approfondie de la réforme de ses vieilles institutions militaires et pour la création des nouvelles. Elle y était conviée par l'exemple de la Prusse, qui de-

(1) Il va sans dire qu'il ne s'agit ici que des zouaves d'autrefois, dont la participation aux travaux de la conquête algérienne a été considérable et glorieuse, mais qui devinrent avec le temps, en grande majorité, des produits du remplacement. Les zouaves d'aujourd'hui, jeunes et animés de l'esprit nouveau, ont par complément *l'esprit de corps* resté traditionnel dans ces régimens. Ce sont d'excellentes troupes qui feront revivre à la guerre la renommée de leurs devanciers sans en avoir les défauts.

puis 1808 était tout entière, — tranquillement et silencieusement, — à cette grande œuvre dont elle avait expérimenté les premiers résultats dans les prises d'armes de la fin de l'empire. Mais la France, qui de tout temps avait eu en cette matière l'habitude et l'attitude du professorat, n'eut pas la pensée d'aller à l'école, et puis les révolutions avec leurs conséquences disposaient, et au-delà, de tout le répit que lui laissaient les guerres. Pourtant c'est dans cette période de paix que les institutions militaires reçurent, sans réforme fondamentale malheureusement, les modifications les plus judicieuses dont elles eussent bénéficié depuis Louvois. Par le maréchal Gouvion Saint-Cyr et par ses successeurs, les lois de recrutement, dans un sens qu'alors on croyait conforme à tous les besoins du temps, furent améliorées. D'autres lois, que leur caractère essentiel rattachait directement aux institutions militaires et dont le principe survivra, vinrent arracher à l'arbitraire l'avancement des officiers et fixer leur état. Elles réalisaient un progrès considérable. Mais, bien que le conseil supérieur de la guerre et le général Morand, sous la restauration, eussent entrevu la grande réforme *du service obligatoire à durée restreinte*, ni les hommes de guerre ni les hommes d'état de ce gouvernement et du suivant ne cherchèrent à faire pénétrer dans l'esprit public et dans la loi le principe de l'association directe et effective de la nation à l'effort de la guerre. Le prolétariat devait en rester chargé pendant encore un demi-siècle.

Leur attention d'ailleurs, tant que dura le gouvernement du roi Louis-Philippe, fut détournée, même à certains momens absorbée, par une entreprise militaire et politique, la guerre d'Afrique, du plus haut intérêt national, mais qui devait atteindre profondément l'armée dans son esprit, dans ses habitudes professionnelles, et, comme je vais l'expliquer, fausser irrémédiablement pour plusieurs générations d'officiers, pour le pays, pour son gouvernement, l'optique de la guerre.

III. — LA GUERRE D'AFRIQUE.

Toutes les observations et les expériences que j'ai faites au cours d'une longue carrière m'ont montré que l'histoire est moins l'expression de la vérité des faits et de l'impartialité des jugemens que le tableau des passions des contemporains qui l'ont écrite. L'histoire de l'expédition d'Alger (1830) et l'histoire des vingt ans de guerre dont la conquête du territoire algérien fut le prix sont la justification frappante de cette affirmation. Elles sont en même temps la preuve des effets de déviation que l'histoire ainsi faussée produit sur l'esprit public et sur l'esprit des armées.

L'expédition et la prise d'Alger, mesurées à la grandeur, aux difficultés, aux risques et enfin aux résultats politiques de l'entreprise, furent certainement, entre tous les événemens militaires et maritimes de ce siècle, l'un des plus extraordinaires et des plus éclatans. Il s'agissait de détruire « un nid de pirates et de renégats à qui toute l'Europe avait payé tribut pendant des siècles, en vue de protéger des intérêts que le tribut ne sauvegardait pas (1), » et le souvenir des efforts faits jusque-là par l'Europe pour descendre sur ces côtes sans abri du nord de l'Afrique et pour venger par les armes tant d'insultes accumulées n'était pas propre à exalter la confiance des marins et des soldats de la France de 1830. Ces efforts du passé comportaient en principal : 1° la célèbre expédition de 1541 conduite par l'empereur Charles-Quint en personne, terminée par la presque destruction, sous Alger, de son armée de débarquement et par la dispersion de sa flotte ; 2° l'immense désastre du roi Sébastien Ier de Portugal, entré en 1578 au Maroc, par Tanger, *base d'opérations qui lui appartenait*, avec une armée dont on ne revit jamais ni le chef ni les soldats ; 3° les bombardemens d'Alger, stériles, bien qu'énergiquement exécutés, des escadres de Duquesne en 1682 et de Tourville en 1688 ; 4° le second désastre maritime que l'Espagne était venue chercher devant Alger en 1775. Entre toutes les entreprises tentées contre Alger, une seule, le bombardement de 1816 par l'escadre anglaise aux ordres de lord Exmouth, avait eu de sérieux résultats politiques (mise en liberté des captifs de toutes les nations, et abolition, par traité, de l'esclavage des chrétiens); mais les Anglais, favorisés par l'état du temps et de la mer, s'étaient bornés à ruiner par le canon les défenses maritimes de la place et une partie de la ville, sans effectuer de débarquement.

L'expédition maritime et militaire de 1830, si habilement, énergiquement et heureusement exécutée, fut donc au plus haut point glorieuse pour les armes françaises. Elle était digne de mémoire par un autre côté que je veux faire ressortir ici. Elle fut, contemporainement parlant, « la dernière de nos opérations de guerre étudiée et préparée comme on étudiait et préparait autrefois les entreprises qui engageaient la politique et l'honneur du pays. » Par l'étendue des prévisions, comme par l'étude et le choix des moyens, cette préparation est restée à l'état de modèle ; elle avait trouvé le sien dans la préparation de la célèbre expédition d'Égypte, dont les données avaient été fournies trente-deux ans auparavant et suivies dans leurs détails d'application par le général Bonaparte lui-même. L'une et l'autre n'avaient pas duré moins de dix-huit

(1) *Annales historiques.*

mois, *c'est-à-dire six fois plus de temps que nous n'en avons accordé de nos jours à la préparation de chacune des guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique et de Prusse!* Quand, le 25 mai 1830, la flotte expéditionnaire française, forte de 77 bâtimens de guerre, de 350 bâtimens de charge, portant une armée de 35,000 hommes avec son matériel, fit voile vers l'Algérie, les gouvernans de ce temps-là eurent le droit de dire au pays « qu'ils n'avaient laissé à la fortune que la part qu'il est impossible de lui ôter. »

Pourquoi cette campagne de guerre, si grande par les incertitudes comme par les périls connus et inconnus qui l'entouraient, par l'étendue des services qu'elle allait rendre à la civilisation, par la rapidité et par l'éclat de sa réussite, n'a-t-elle dans l'histoire française contemporaine, surtout dans les souvenirs populaires, toujours prêts à l'exaltation de nos succès militaires, qu'une place de second rang? C'est que le pays était ailleurs. Il était tout entier à une autre bataille, préparant la révolution de 1830, l'accomplissant au moment où arrivait en France la nouvelle de la prise d'Alger, enfin cherchant à en organiser les suites dans l'un des plus ardens accès de fièvre politique qu'il eût jamais eus. Pourquoi au contraire, pendant les vingt ans de guerre arabe qui ont suivi la prise d'Alger, l'opinion s'est-elle passionnée, jusqu'à l'excès le plus dommageable à l'*esprit militaire* dans le pays et dans l'armée, pour les choses de cette guerre et pour les personnes qui y jouaient un rôle? C'est ce que je vais expliquer.

Dans un commencement de carrière traversé par vingt ans des plus dures épreuves et où ne lui avait manqué aucune des leçons propres à former l'expérience d'un souverain, le roi Louis-Philippe avait pu juger des calamités que la guerre fait peser sur les peuples, des bienfaits que la paix leur vaut. C'est pénétré de cet enseignement qu'appelé au trône par les événemens de 1830, il y montait avec la résolution de faire de la paix la base et le but avoué de sa politique, dans une pensée dont les générations d'aujourd'hui, désolées par la guerre, peuvent mesurer la sagesse et la grandeur. Mais, travestie aux yeux de la nation par les partis intéressés au décri du nouveau pouvoir, cette pensée fut entre leurs mains une arme puissante contre lui. Ils dirent et ils prouvèrent qu'elle attentait à la dignité du pays, et le gouvernement fut incessamment battu en brèche par une presse exaltée qui l'appela, en vertu d'un mot d'ordre devenu populaire, « le gouvernement de la paix à tout prix. »

Quel moyen d'atténuer dans l'esprit des foules les effets de cette dangereuse tactique de l'opposition, sans cesser de faire prévaloir devant la France et devant l'Europe la politique de la paix? Le gouvernement de 1830 crut le trouver dans l'état de guerre permanent

qui était l'inévitable conséquence (1) de l'occupation d'Alger et de son territoire par les troupes françaises, bientôt suivie de l'occupation de quelques autres points importans du littoral algérien. Cette guerre tout à fait spéciale et nécessairement localisée, contre des adversaires à demi sauvages et vivant sous un climat brûlant, habitués dès l'enfance « à faire parler la poudre, » pleins de haine pour l'envahisseur chrétien, *à qui ils ne faisaient jamais quartier*, avait de l'originalité, de l'intérêt, quelquefois de la grandeur. Elle imposait aux officiers, surtout aux soldats, d'incroyables efforts d'industrie, d'énergie morale et physique, d'opiniâtreté, dans des luttes dont le théâtre, absolument inconnu dans les premiers temps, s'éloignait de plus en plus du littoral, auxquelles par suite manquaient souvent les moyens d'action et de renouvellement. C'est par ces graves et incessantes difficultés que le commandement, en Algérie, fut conduit à l'invention et à l'application journalière de la fameuse et traditionnelle formule du *débrouillez-vous*, qui était à l'armée d'Afrique sans danger notable pour l'ensemble des affaires militaires, qui devait être plus tard si fatale à nos généraux dans la préparation et dans la conduite de la grande guerre en Europe.

Çà et là s'accomplissaient des drames militaires, restreints dans leurs proportions, car devant un ennemi, — si brave qu'il fût, — sans organisation, très mal armé, forcé à l'économie des munitions, un désastre restait local et ne pouvait pas se généraliser. Mais ces drames avaient de saisissantes péripéties expressément faites pour frapper l'imagination publique, et le gouvernement ne se trompait pas en jugeant qu'indépendamment des grands résultats politiques et coloniaux, — aujourd'hui à peu près acquis, — qu'il poursuivait dans cette guerre, elle lui offrirait une mine inépuisable de prouesses à exploiter, pour donner à l'orgueil militaire de la nation et à ses instincts guerriers des satisfactions qui compenseraient les effets du déraisonnable et insupportable mot d'ordre de *la paix à tout prix*.

Les princes furent envoyés à l'armée d'Afrique, non pour y servir en princes, mais pour y servir en soldats, tantôt associés aux efforts des troupes, tantôt conduisant ces efforts et ajoutant beaucoup, par cette effective et active participation aux entreprises de la guerre, à l'éclat dont on voulait qu'elles fussent entourées. Le gouverne-

(1) Toutes les fois qu'on occupe partiellement un pays dont la plus grande étendue reste aux mains de la population armée, il faut l'y poursuivre et l'y remplacer pour lui enlever *les ressources de l'impôt et du recrutement*, à l'aide desquelles elle renouvelle incessamment ses attaques. Il n'est donc pas possible de fixer des limites de convention à la conquête commencée. *C'est une loi* dont les Anglais dans l'Inde et les Français en Algérie ont fait l'expérience.

ment, et bientôt le public après lui, furent comme à la piste de tous les faits de guerre grands, moyens et petits, et il ne tint pas à l'armée d'Afrique ou à la presse gouvernementale que les petits ne fussent jugés grands. Dans la forme parabolique, on les comparait aux événemens des grandes guerres du passé, et on finit par croire en France comme en Algérie qu'ils en étaient la glorieuse continuation. Dans la forme hyperbolique, on exaltait les talens et les mérites des personnes, au point de faire en un tour de main de hautes renommées militaires à des officiers qui avaient fait preuve de vigueur dans une difficile et périlleuse défense d'arrière-garde, de vigueur et d'habileté dans la défaite d'un gros rassemblement arabe suivie d'une importante razzia.

On peut juger par un exemple frappant de l'esprit ou plutôt de l'entraînement qui présidait au système : une compagnie (1) d'infanterie disciplinaire occupait un ancien fortin turc tout à coup enveloppé par 10,000 ou 15,000 Arabes en armes. L'isolement de ce petit groupe de soldats, l'incertitude de l'avenir et d'une rescousse, les clameurs sauvages et l'incessante fusillade de l'assaillant leur faisaient assurément une situation très dramatique, très émouvante et bien propre à déprimer leur moral. Ils tiennent ferme pendant quatre jours, ils sont secourus, et cette défense, présentée comme un fait d'armes héroïque sans précédent dans l'histoire des guerres, devient l'objet de l'admiration et de l'enthousiasme universels. Les récompenses leur sont prodiguées, une médaille commémorative consacre le souvenir de leur intrépide conduite, et l'orgueil national éclate. En allant au fond des choses, en comparant notamment les pertes faites par ces braves disciplinaires (trois tués, seize gravement ou légèrement blessés) à la grandeur et à la durée de cette défense en apparence désespérée, on aurait reconnu : qu'à l'abri des murailles du fortin, d'un relief vertical moyen de 5 mètres, ils ne pouvaient être forcés que par voie d'escalade ou par voie de brèche; que, pour escalader, les assaillans n'avaient pas d'échelles; que, pour faire brèche, ils n'avaient pas de canons (2); qu'enfin les assaillis, quel que fût l'état de leur moral, ne pouvaient avoir la pensée de se rendre, puisqu'ils savaient tous qu'après une capitulation pas un ne reverrait ses foyers. L'événement ainsi aperçu et jugé

(1) Cent vingt-trois hommes.

(2) Les Arabes avaient amené deux pièces d'un modèle étrange. Ils ne savaient pas les servir. L'une d'elles, surchargée, éclata, tuant ou blessant les gens autour d'elle; l'autre brisa son affût, qui fut remplacé par un tronc de figuier à branches fourchues. Ne pouvant utiliser cette singulière artillerie, ils tentèrent sur un point l'escalade, à défaut d'échelles, avec quelques perches à crochet. Ils auraient fait des pertes énormes dans cette inconcevable entreprise, si les assiégés n'avaient pas eu à ménager leurs cartouches.

dans sa réalité militaire, encore très honorable pour les assiégés, on aurait justement loué leur sang-froid et leur constance, on ne les aurait pas comparés aux soldats des Thermopyles!

Tous les récits qui venaient d'Afrique étaient à ce diapason, et toutes les conséquences qu'on en tirait en France, quant à la valeur des troupes et à la perfection des institutions militaires, étaient dans cette proportion. En fait, les mérites des troupes soumises à de continuelles et souvent accablantes épreuves étaient infinis, et il est vrai de dire que la guerre d'Afrique nous faisait d'excellens soldats, à un certain débraillé près, qui ne les disposait pas à l'observation de la rigoureuse discipline nécessaire dans les guerres d'Europe. Quant aux généraux et aux officiers, accoutumés à rencontrer leurs noms dans des ordres du jour et des rapports commentés par la presse, où les citations individuelles affluaient, très épris de la publicité que leurs moindres travaux recevaient, presque assurés de battre et battant le plus souvent en effet un ennemi qui défendait avec énergie son territoire, mais qui était notoirement hors d'état d'en chasser l'armée française, enfin, bénéficiant pour la plupart d'un mouvement presque toujours très prompt d'avancement, ils se firent avec le temps des mœurs militaires spéciales où la modestie, que « l'habitude de vaincre » ne conseille pas ordinairement, et les études professionnelles, dont ils n'avaient pas besoin, n'eurent plus leur place. Beaucoup se distribuaient entre eux, avec une libéralité trop peu mesurée, des brevets d'officiers d'avenir, de généraux éminens, même de généraux illustres, si bien que le bon sens public, aidé par les railleries que ne leur épargnaient pas les vieux représentans, encore vivans dans ce temps-là, d'Austerlitz, d'Eylau et de Wagram, érigea nos officiers algériens en « société d'admiration mutuelle africaine, » dont pourtant les actions ne cessèrent pas d'avoir cours.

En tant que conception, préparation, exécution, risques et responsabilités, quelles analogies militaires ou politiques pouvaient exister entre ces entreprises de la guerre algérienne, où quelques milliers d'hommes (par exemple 9,000 à Isly, qui est l'une des principales actions des temps que je rappelle), et ces grandes batailles de la guerre d'Europe qui décident de la destinée des nations par le choc de centaines de mille hommes qu'appuient des centaines de bouches à feu!

Les travaux accumulés des généraux, des officiers et des soldats de l'armée d'Afrique ont doté la France d'une colonie qui est dès aujourd'hui, après moins d'un demi-siècle, qui sera surtout dans l'avenir l'un des plus considérables élémens de sa puissance politique, militaire, maritime et commerciale. C'est à présent que de-

vant les résultats déjà réalisés, les générations qui en bénéficient devraient accorder sans compter, aux services de ces énergiques pionniers de la colonisation algérienne, les louanges qu'ils reçurent autrefois, prématurément et avec excès, des contemporains (1) : elles seraient justes aujourd'hui autant que méritées, et elles n'auraient pas le dangereux effet qu'elles eurent alors, d'altérer profondément dans l'esprit de la nation et de l'armée le sens vrai des choses militaires, en créant autour des institutions, des personnes et des faits, un mirage que devaient entretenir de premiers succès, — systématiquement exagérés, — dans les guerres d'Europe (Crimée, Italie), que devaient dissiper trop tard d'épouvantables revers.

Ma jeunesse presque tout entière s'est écoulée au milieu des événemens dont j'ai cherché, dans cette courte discussion, à faire ressortir la philosophie. Je n'en ai eu la claire intuition qu'après de longues années remplies par d'autres événemens qui m'ont éclairé dans l'âge mûr, attristé dans la vieillesse, tous m'apportant de solides élémens de réflexion et de comparaison. Cette philosophie se résume ainsi :

Les nations et les gouvernemens qui jouent avec la guerre, la considérant dans certaines crises comme un révulsif ou une diversion, paient cher, tôt ou tard, cette erreur grave. La guerre, — fléau sans doute inévitable, puisque la civilisation elle-même est impuissante à l'écarter, — doit être envisagée et doit être faite sérieusement, sincèrement, modestement, si on veut qu'elle forme des hommes de guerre vraiment dignes de ce nom et de leur mission. Je dirai plus loin ce que devrait être dans la paix, au premier degré, l'austère éducation qui leur convient. Quand l'éducation complémentaire de la guerre, qui est comme leur école d'application, est faussée par la louange érigée en système, le contentement de soi et la superbe leur arrivent, précédant le charlatanisme mi-

(1) Par un revirement de l'opinion, plus facile à expliquer qu'à justifier, à l'engoûment d'autrefois a succédé, dans le public et dans l'armée, l'indifférence pour les efforts des troupes en Afrique; ils restent cependant très méritoires et du plus haut intérêt. Beaucoup de régimens et de détachemens stationnés au loin sont aux prises, sous un climat très épuisant, avec des difficultés d'existence et de fonctionnement, avec des fatigues qui les entretiennent dans l'action. Les officiers de cette armée, aujourd'hui assujettis aux mêmes études professionnelles que les officiers de l'armée de l'intérieur, sont en outre appliqués ou peuvent s'appliquer à des travaux spéciaux (affaires indigènes, administration coloniale, etc.), qui ouvrent à l'activité de leur esprit un champ très étendu. Enfin, en dehors des cas d'opérations militaires devenus rares, les réunions de troupes pour les manœuvres, où les terrains les plus divers sont à leur libre disposition, ont un intérêt effectif, une réalité qu'elles sont loin de rencontrer en France. Je me persuade que dans les luttes possibles de l'avenir le 19e corps d'armée, transporté sur le théâtre de la guerre, y apparaîtrait comme une réserve d'élite.

litaire qui n'est pas loin. Les succès sont grossis, les échecs sont déguisés, les fautes sont tues, et la leçon en est perdue pour les peuples et pour les armées.

La guerre d'Afrique, telle qu'elle fut, a cependant formé beaucoup d'officiers distingués. Elle a fait ou plutôt elle a préparé quelques généraux considérables qui seraient peut-être devenus de grands chefs d'armée si la *fortune*, puissance infinie dont personne ne dispose, qui domine dans la guerre encore plus que dans le reste des affaires humaines, et qui fait, plus souvent que le talent, les renommées militaires, les avait servis. Je veux évoquer ici la mémoire de trois de ces généraux, — hors pair à des titres différens, — tous les trois descendus au tombeau dans la disgrâce des gouvernans, des partis politiques ou des foules, tous les trois abandonnés à l'heure de la disgrâce par ceux-là même qui avaient été à la guerre leurs compagnons : Lamoricière, qui eut les facultés supérieures; Cavaignac, qui eut le haut caractère; Bedeau, qui eut la grande vertu. C'est avec un cœur pénétré de respect et plein de souvenirs émus que j'offre à ces morts, à ces généreuses victimes de nos discordes politiques et de notre déchéance morale, qui eurent tour à tour des idolâtres et des insulteurs, les hommages de l'ancienne armée.

Ils avaient eu les leçons et les exemples d'un homme de guerre qui leur était inférieur par l'instruction et par la culture d'esprit, qui les dépassait par l'ampleur des facultés naturelles où le plus rare bon sens tenait le premier rang, qui les dominait de haut par l'expérience de la grande guerre, le maréchal Bugeaud. Celui-là était un soldat d'Austerlitz. Il avait vu se former, marcher, subsister, les armées de cent mille hommes. Il avait vu les grandes lignes de bataille, les grands chocs d'où sortent la victoire avec ses effets d'exaltation sur les troupes, et la défaite avec ses effets de démoralisation et ses retraites disputées. Longtemps aussi, en Espagne, il avait fait avec de brillans succès personnels la guerre d'embuscades et de surprises. Il y avait en lui, à proportions presque égales, du général d'armée, du guerillero, et c'est avec l'autorité de ce double savoir expérimental qu'il réforma les préjugés admis et rectifia les méthodes pratiquées depuis 1830 à l'armée d'Afrique, fondant le solide état moral et consacrant les procédés auxquels sont dus la conquête définitive de l'Algérie et les commencemens de sa colonisation.

Le maréchal Bugeaud fut notre maître à tous, le maître des grandes personnalités dont je viens de rappeler les titres à la gratitude du pays, le maître des petites, parmi lesquelles beaucoup d'officiers de ma génération l'ont vu d'assez près pour le juger.

C'est devant lui que tous nous devons nous incliner, comme devant le plus grand des chefs militaires et le dernier des professeurs de guerre qu'ait eus l'armée française contemporaine.

IV. — COMMENT SE FONDENT LES INSTITUTIONS MILITAIRES PAR LES MŒURS PUBLIQUES.

Les anciens et les modernes ont longuement et pertinemment disserté sur les institutions militaires. Je ne me propose pas d'ajouter aux traités qui existent sur la matière un nouveau traité. J'en abandonne toute la partie théorique pour me renfermer, entre cent questions, dans la discussion spéciale d'une seule : *Quel est, parmi les divers systèmes d'institutions militaires que la France contemporaine pourrait adopter, celui qui répondrait le mieux à son tempérament particulier, à ses besoins, et contribuerait le plus efficacement à relever sa fortune?*

Mes vues sur la solution de ce problème, d'un si haut et si général intérêt qu'elle contient la solution de tous les autres problèmes du même ordre, sont anciennes et convaincues. A la question posée ci-dessus, elles répondent sans hésitation : *Les institutions militaires qui réaliseront cet avenir, et les seules qui le réaliseront, sont celles qui pénétreront les générations françaises, en commençant par les plus jeunes, de l'esprit militaire succédant à l'esprit guerrier.*

Ainsi, principe nouveau réformant l'ancien, éducation nouvelle (pour l'enfance et pour la jeunesse) basée sur cette réforme, voilà, selon moi, les moyens de faire revivre notre puissance militaire par l'enseignement dans les écoles françaises de *la vérité* substituée à *la fiction.* J'exprime clairement par là qu'à mes yeux l'*esprit militaire*, c'est la vérité avec tous ses effets de certitude, de solidité et de durée, que l'*esprit guerrier*, c'est la fiction avec tous ses effets d'inconsistance, de mirages trompeurs et d'inévitables déceptions.

Veut-on une définition moins philosophique et plus spécialement militaire? Je dirai que dans ma pensée l'esprit militaire et l'esprit guerrier peuvent l'un et l'autre conduire les nations et leurs armées à la victoire; que l'esprit militaire *seul* peut soutenir les nations dans les revers, leurs armées dans les retraites après les batailles perdues et rendre à celles-ci et à celles-là le ressort moral et les moyens qui préparent la revanche. Je ne crois pas faire tort à mon pays et à ses armées en leur rappelant que, si dans le succès et dans l'effort offensif ils ont souvent brillé du plus vif éclat, leur constance et leur ténacité dans l'insuccès et dans l'effort en re-

traite ont plus rarement mérité d'être notées par l'histoire. Ils ont l'esprit guerrier qui a pour point de départ et pour excitant permanent *la légende* dont l'imagination publique est remplie; ils n'ont pas l'esprit militaire qui procède exclusivement *des institutions* dont l'éducation nationale devrait être et n'est pas en France l'un des élémens essentiels.

Supposons un instant qu'après les cruelles angoisses de la guerre extérieure et de la guerre civile, quand le pays était dans cet état moral que je définis ainsi : « *prêt à entendre toutes les vérités et à consentir tous les sacrifices*, » les hommes d'état et les hommes de guerre, élevant et élargissant leurs vues, lui eussent dit : « Nous ne voulons pas nous borner *à la réorganisation de l'armée*, pour laquelle l'opinion mal informée se passionne exclusivement, comme si l'effort pour le salut commun que va faire la nation ne consistait que dans la réforme des organes de la machine militaire; il est bien plus étendu, car le moteur n'est pas moins insuffisant que le mécanisme, et il s'agit de réformer l'un et l'autre, entreprise qui ne peut réussir que par l'association des forces de l'état et des forces du pays. » En défendant énergiquement et en développant devant l'assemblée nationale, en vulgarisant par conséquent dans le pays ce thème préparatoire à l'établissement des institutions militaires, le gouvernement rendait à la France un service considérable. Il portait sur son véritable terrain la discussion d'un de ses plus chers et plus pressans intérêts, remplissant ce grand devoir que j'appelle « l'éducation de la nation par les pouvoirs publics. » Et puis il abordait la première partie de son œuvre, dont j'exposerai brièvement le programme avec le ferme espoir qu'un prochain avenir le réalisera.

Le département de la guerre, de concert avec le département de l'instruction publique, rédige et soumet à l'approbation du gouvernement « un catéchisme militaire, » — que ce mot de catéchisme n'effraie personne, il désigne un petit livre qui ne peut être ni clérical, ni laïque, mais qui sera expressément obligatoire, car il est fait pour tous les enfans du pays; — « *par demande et par réponse*, il leur apprend ce que c'est que la patrie; il dit quel immense intérêt s'attache à sa défense, qui comprend la défense des foyers de toutes les familles françaises; pourquoi tous les Français ont le devoir des armes, comment il faut qu'il soit entendu, comment il faut qu'il soit rempli, et quels travaux, quelles épreuves, quels sacrifices en accompagnent l'accomplissement. Le livre dit encore que le caractère particulier, le haut mérite et l'honneur de ces travaux, de ces épreuves et de ces sacrifices, c'est la gratuité; que la récompense de ceux qui ont succombé pour le pays, c'est Dieu qui la donne; que la récompense de ceux qui ont survécu, c'est

le sentiment du devoir rempli et la conscience des services rendus; que les chances de la guerre sont variables, incertaines et font alternativement des vainqueurs et des vaincus; que l'une et l'autre fortune ont leurs devoirs spéciaux qui obligent, les vainqueurs à la modération, au respect de l'infortune, au ménagement des populations foulées par la guerre, les vaincus à la fermeté, à la constance, à l'union, à la rigoureuse observation de la discipline, sans lesquelles des revers du moment deviennent des revers irréparables. »

Cet aperçu, que je réduis à l'énoncé de quelques-uns des principes qui formeraient la substance du catéchisme militaire, suffit à faire voir que cet enseignement des jeunes générations françaises, par un livre de cinquante pages, comprend non-seulement le devoir militaire, mais une part du devoir social et du devoir politique. Il leur apprend en effet, par surcroît, la soumission, les respects, le désintéressement, l'esprit de sacrifice. Ne sont-ce pas là les antidotes des maladies morales les plus dangereuses d'une société énervée par la jouissance, par les compétitions égoïstes, par l'esprit d'insubordination, par l'intérêt personnel qui dessèche les âmes et qui exploite tout, jusqu'aux malheurs de la patrie?

Le catéchisme militaire deviendrait, dans toutes les écoles primaires de France, dans les classes élémentaires de tous les établissemens d'instruction secondaire et spéciale (lycées, colléges libres, écoles professionnelles, etc.), le formulaire d'une éducation virile dont il n'existe pas trace dans les programmes de nos maisons scolaires. Pour les classes moyennes et supérieures, de petits traités complémentaires élèveraient graduellement l'enseignement militaire à la hauteur exigée par l'âge et par le degré de culture intellectuelle des élèves. Catéchisme et traités formant un code de préparation et d'initiation spéciales, nécessaires à toute la jeunesse française, pénétreraient dans les familles. Le pays arriverait ainsi à envisager dans un esprit nouveau le principe et les règles de la profession des armes, sous les aspects vrais, sérieux, sévères qui lui appartiennent et qui doivent l'élever pour tous au plus haut de l'échelle des devoirs publics.

Les fictions, les exagérations, les admirations, les éblouissemens de la légende, qui firent tant de dupes avec tant de victimes, en remplissant les cœurs de vanités si bruyantes et d'illusions si dangereuses, disparaîtraient remplacés par la réalité des doctrines et des *facultés militaires effectives*. Les Français n'auraient plus pour la guerre *ce goût* qu'on leur croit et qu'ils se croient; mais, en la tenant pour un malheur public, ils sauraient la faire quand la patrie les appellerait aux armes, avec une vigueur, une compétence, une autorité qui écarteraient d'eux pour toujours la calamité des revers

sans remède, l'humiliant fléau des invasions, l'accablante douleur des démembremens, dont leur histoire contemporaine est remplie. Ils perdraient devant l'Europe cette renommée d'agitateurs et d'agresseurs qui fut l'origine de tant de haines trop souvent justifiées; mais leur supériorité dans la guerre, due à l'énergique ressort des institutions militaires, de l'esprit public et de l'esprit de l'armée, serait le sûr auxiliaire des revendications légitimes de l'avenir, et elle entourerait notre pays de ce respect, de ce *noli me tangere* qui garantit aux nations le bienfait des longues paix.

Cette préparation de la population française aux devoirs de la défense nationale, par l'éducation militaire de ses enfans et de ses adultes, serait complétée par un ensemble de mesures qu'il appartient tout à la fois à l'état et aux particuliers de décider et d'encourager, en vue d'assurer à cette éducation des effets pratiques durables. Telle serait la création dans tous les établissemens d'instruction publique d'écoles de gymnastique, et, pour les classes supérieures, d'exercices militaires (maniement des armes et manœuvres élémentaires), et dans les villes et les bourgs, d'exercices de tir patronnés et primés par les municipalités et par des sociétés de tir, donnant lieu à des concours périodiques entourés d'une certaine solennité. A l'avénement de Colbert aux affaires, dans l'emploi de contrôleur général des finances (1662), la marine française comptait *trente-trois* (1) navires de guerre. A sa mort (1683), elle en comptait *deux cent soixante-seize*, et on se demande par quels procédés le département de la marine était parvenu à former le personnel spécial de canonniers qui combattaient dans toutes les mers sur ce formidable instrument de guerre navale. L'ordonnance de 1660, — titre 19, — nous révèle l'un des plus efficaces de ces procédés : « Pour exciter les gens de mer à s'instruire dans l'artillerie, veut sa majesté que tous les dimanches, soient distribués deux prix à ceux qui auront fait meilleure réponse et mieux servi la pièce, savoir : un d'une pistole et un d'une demi-pistole ; et qu'il soit de plus tiré tous les trois mois un prix extraordinaire d'une épée et d'un baudrier à la livrée du roi, de six pistoles, pour être délivré au meilleur tireur. »

Ainsi : l'éducation militaire nationale par le catéchisme militaire à l'école communale, et par les traités complémentaires dans les établissemens d'instruction secondaire, les exercices gymnastiques et militaires dans les mêmes établissemens, les exercices et concours de tir, dans les centres habités de quelque importance, seraient le point de départ des institutions dont les armées sont le

(1) Archives de la marine. Colbert, contrôleur général des finances, n'avait joint à ces attributions celles du département de la marine qu'en 1669.

produit définitif et achevé. Ce n'est pas en un jour, je le reconnais, que l'ensemble de ces créations, qui malheureusement en France dépendent à peu près exclusivement de l'initiative et de l'impulsion gouvernementales, peut se faire une place dans la sollicitude et dans les habitudes publiques. Mais à toute fin il faut un commencement. Le bon vouloir et la persévérance, encouragés par les premiers résultats obtenus, font le reste. C'est ainsi que les Anglais, stimulés par les menaces que « notre esprit guerrier, » impolitiquement et ridiculement, leur fit entendre dans les premières années du second empire (1), se sont mis à l'œuvre de la défense nationale avec la patience et la ténacité qui leur sont propres. Au point de vue de la fortification côtière et des dispositions maritimes qui la complètent, ils se sont donné, comme on pouvait s'y attendre, des sécurités de la plus haute valeur. Mais il est aujourd'hui constaté que, *même au point de vue militaire*, auquel par son tempérament, par ses traditions et en raison de sa position géographique, unique au monde, la population anglaise était restée absolument étrangère, d'étonnans résultats ont été obtenus. Les régimens de volontaires des comtés, bien plus sérieusement préparés et mieux dressés que les corps de notre ex-garde nationale, qu'il faut les féliciter de n'avoir pas pris pour modèles, tiendraient très-utilement et honorablement leur place dans une ligne de bataille défensive. Ainsi les mœurs publiques ont pu se prêter à des travaux, des assujettissemens, des sacrifices qui ont réalisé un organisme militaire national susceptible d'une grande extension, à côté d'un organisme militaire officiel nécessairement restreint. Il ne faut pas perdre ici de vue que l'Angleterre, seule entre les autres états de l'Europe, n'est pas tenue, quant à présent, d'adopter le système de constitution d'armée dont les guerres foudroyantes de 1866 et de 1870 ont imposé à tous l'obligation. Elle est protégée par un fossé difficile à franchir, — incomparable avantage social, politique et militaire, — contre les contacts et contre les chocs auxquels nous devons la dure loi qui prépare aux armes toute la jeunesse et fait passer sous le drapeau toute la population valide de notre pays.

Ce grand travail de réformation de l'éducation nationale serait impérieusement commandé par le soin de la sécurité et de la paix publiques, alors même que l'intérêt militaire ne l'exigerait pas. Croit-on que, dans un pays incessamment révolutionné, où fermentent toutes les passions que peuvent exciter la compétition politique et toutes les autres compétitions qui en dérivent, il ne soit pas hasardeux de mettre indistinctement tous les citoyens en pos-

(1) Des adresses parties de l'armée et rendues publiques furent misès sous les yeux de l'empereur à l'occasion de l'attentat d'Orsini. Elles le conviaient à l'invasion de l'Angleterre.

session de l'aptitude militaire, et, dans des circonstances données, d'armer la nation tout entière, si elle n'a pas été préparée par l'enseignement de l'école à ces grands devoirs? Les lois de la discipline militaire française ne créent, on le sait, dans l'armée, que *les respects réglementaires*, ne faisant aucune place *aux respects de principe et de sentiment*. Elles étaient insuffisantes dans l'état ancien, suffiront-elles dans l'état nouveau? Non, et il faudra, pour soustraire à ce péril l'avenir du pays, qu'à la réforme de l'éducation de la jeunesse s'ajoute *la réforme de l'éducation de l'armée*, dont je me propose d'indiquer, dans la suite de ces études militaires, le but et les moyens.

V. — LES FAMILLES MILITAIRES.

Dans un temps où la civilisation a fait pénétrer au sommet de la société le raffinement, au milieu le confort, au bas des préoccupations de plus en plus accusées de bien-être, où le commerce, l'industrie, le savoir-faire et une singulière diversité d'entreprises qu'on appelle en langage moderne « la spéculation, » ont ouvert aux plus habiles, aux plus heureux, bien souvent aux plus osés, le chemin de la richesse, il est plus difficile qu'autrefois de trouver de bonnes gens qui se vouent par tradition et par goût à la carrière des armes.

Là cependant, comme ailleurs, la fortune aveugle chemine sur sa roue, exaltant ceux-ci, écrasant ceux-là, mais son évolution dans l'armée offre un caractère tout particulier. Elle permet aux heureux d'atteindre à des positions enviables, brillantes quelquefois, *lucratives jamais*, et de plus, le risque, — un risque que le commun des hommes n'envisage pas tranquillement, quoi qu'on dise, — est toujours à côté de l'effort. La plupart des familles d'aujourd'hui gardent d'ailleurs et se transmettent le souvenir des sacrifices douloureux, quelquefois accablans, qu'elles ont faits pour les guerres toujours renouvelées, presque toujours insensées, du siècle. Elles prémunissent leurs enfans contre des perspectives de poésie et de gloire, derrière lesquelles elles aperçoivent des perspectives d'invalidité, de mutilation et de mort. A ce sujet, je place incidemment ici quelques réflexions que je m'étonne de ne pas rencontrer dans l'œuvre des statisticiens qui mettent en ce moment même le comble à nos anxiétés en nous montrant que le chiffre de l'indigénat français tend à devenir stationnaire, pendant que la population de presque tous les états de l'Europe s'accroît dans des proportions de plus en plus considérables. Ils cherchent l'explication de cette infériorité, si menaçante pour l'avenir de la

France, dans des considérations de morale sociale dont je ne conteste pas la valeur. Mais parmi ses causes apparentes, nos guerres incessantes, lointaines ou prochaines, toujours destructives, de 1792 à 1870, ne figurent-elles pas pour une part importante? Sait-on qu'en ajoutant aux statistiques officielles, supposées sincères, des morts par le fer ou par le feu et des morts par la maladie sous le drapeau (champs de bataille, ambulances, hôpitaux), la statistique des morts par suite d'épuisement, dans leurs familles, postérieurement à la guerre, des infirmes et des mutilés, *on constaterait la suppression ou l'invalidation par la guerre de plusieurs millions de reproducteurs, à peu près tous dans la force de l'âge et prélevés par le recrutement sur l'élite virile du pays, qui auraient été pour la plupart, chacun dans une famille, la souche de plusieurs générations supprimées avec eux!* S'imagine-t-on ce qu'ont coûté à la race française, — quantité et qualité, — les tueries sans intermittence du premier empire, les tueries périodiques du second, et pendant vingt ans cette guerre permanente de la conquête algérienne, poursuivie dix ans par un effectif de 100,000 hommes, assujetti, sous un climat dévorant, à d'accablans travaux! Aucune nation au monde, de bien loin, n'a été soumise dans la même période de temps à de tels sévices. La statistique n'y pense pas, la France n'y pense plus, mais les mères françaises y penseront toujours.

Ainsi, les tendances générales de la société contemporaine, à la recherche du bien-être et de la richesse, les tendances particulières des familles dominées par les amers souvenirs de la guerre, détournent les jeunes hommes du service militaire considéré comme une carrière. Ils se bornent à l'envisager comme l'acquit d'une dette dont il faut se libérer le plus tôt et le plus vite possible, et c'est à cet état des esprits qu'il faut spécialement attribuer la difficulté croissante, dont tout le monde parle à présent, peut-être sans la bien saisir, de former solidement les cadres supérieurs et inférieurs de l'armée. Pour combattre efficacement des dispositions si préjudiciables à ce grand intérêt national, il faut employer des moyens capables de transformer les habitudes d'une partie de la population. Il faut rattacher son existence, par des liens de sympathie et de solidarité intéressées, à l'existence de l'armée. Je signale entre ces moyens celui dont les effets me paraissent le plus certains.

La France, pendant longtemps, a compté nombre de familles qui restaient étrangères aux calculs, aux spéculations et aux appréhensions dont j'ai parlé. Héréditairement vouées au service militaire, elles étaient une ressource précieuse pour la formation des

cadres et de tous les élémens constitutifs permanens des corps de troupes (officiers, sous-officiers, musiciens, chefs-ouvriers, ouvriers). Ces familles disparaissent tous les jours, détruites, en tant qu'esprit et tradition, par l'indifférence de l'état et de la législation pour les intérêts qu'elles représentent, bien plus que par les aspirations vers les carrières civiles, qui ont pénétré l'ensemble de la population. *Ce sont les familles militaires.* C'est à elles que l'ancien régime demandait les élémens dont se composaient ses cadres supérieurs. C'est en elles, aujourd'hui répandues dans toutes les classes de la nation, que la démocratie française doit trouver la partie la plus solide des cadres supérieurs et inférieurs de l'armée. Est-il possible de faire revivre ces familles et de les multiplier, avec leurs principes, leurs traditions et leurs exemples qui seraient pour l'esprit militaire, dans la population et dans l'armée, des excitans permanens? Je crois que oui.

Des études spéciales terminées par des examens et par des concours peuvent préparer pour toutes les carrières des sujets suffisans. Les *excellens* se rencontreront presque toujours parmi ceux qui auront recueilli par surcroît, dans la famille et dès l'enfance, avec les directions nécessaires, le goût de la carrière qu'ils embrassent. C'est *la vocation transmise* que je viens de définir, la seule ordinairement qui ait le double caractère de la fixité et de la durée, la seule qui résiste aux déceptions, aux dégoûts, aux épreuves dont à certaines heures, du plus au moins, toutes les carrières sont l'occasion. Dans le service militaire, les mérites de cette vocation sont supérieurs à ce point, qu'ils peuvent suppléer aux études préparatoires, et que beaucoup de sujets à qui elles ont manqué deviennent dans l'armée, par la fermeté de leur vocation et par l'expérience acquise, de très utiles auxiliaires du commandement.

Il est d'intérêt national d'étendre dans le pays le cercle des vocations militaires en les encourageant, et le plus sûr moyen d'atteindre le but, c'est de favoriser les familles militaires, de leur assurer la protection effective de la loi et la sollicitude de l'état. Elles sont sous ce rapport réduites à l'assistance, très insuffisante dans ses effets et mal entendue dans son application, que leur offrent :

1° La fondation du prytanée militaire de La Flèche (1), qui reçoit des fils d'officiers ou assimilés, à titre gratuit pour quelques-uns, à titre partiellement gratuit pour la plupart;

2° La concession d'un certain nombre de bourses et demi-

(1) J'étudierai dans la suite de ce travail le mode actuel de constitution et de fonctionnement de nos différentes écoles militaires.

bourses à des familles sans fortune, militaires ou civiles *indistinctement*, dont les enfans ont été admis par concours dans les écoles de l'état;

3° L'institution des enfans de troupe à la suite des régimens, dont les résultats, dans son mode actuel, fort ancien, de fonctionnement, ne servent pas moralement les intérêts de la famille et ne servent pas militairement les intérêts de l'armée;

4° L'institution de la Légion d'honneur (pour les filles des légionnaires).

Ces moyens d'assistance, si étroitement mesurés à un petit nombre de familles militaires, sont-ils dignes d'une grande nation qui prétendait, quand ils furent créés, à la prépondérance dans les armes, qui vient à présent de tripler, si l'on tient compte de ses élémens prévus de renouvellement, la puissance de son état militaire?

Les concessions de bourses et demi-bourses, très-justement considérées comme la rémunération, dans la personne des jeunes aspirans aux écoles militaires, des efforts faits, des sacrifices accomplis, des services rendus dans l'armée par leurs ascendans, devaient être dans l'origine exclusivement attribuées aux familles militaires qui les sollicitaient. C'était, personne n'y contredira, le procédé le mieux justifié, le plus moral, le plus digne, le plus encourageant pour les intéressés, le mieux trouvé pour assurer à l'armée le concours de générations d'officiers pénétrés de cette vocation que j'ai appelée *la vocation transmise*. Mais le bénéfice en fut d'abord étendu aux familles qui avaient acquis dans les services publics civils des titres à l'intérêt de l'état, et puis la révolution de 1848 arriva. Elle fit prévaloir dans le gouvernement des vues qui avaient le mérite, que je ne conteste pas, d'être égalitaires, mais qui avaient l'inconvénient, qu'il faut toujours considérer, d'être fausses. Elles étaient fausses, parce que, servant certains principes et certains intérêts qui semblaient les plus considérables du moment, elles compromettaient gravement d'autres intérêts, qui étaient en réalité les plus considérables de tous les temps. C'est à une succession d'erreurs graves de ce genre, qui jetèrent le trouble dans les esprits, que l'empire dut une part du prodigieux succès de suffrage universel qu'il obtint peu après contre la république de 1848, précédent que les amis de la république d'aujourd'hui ne sauraient trop lui rappeler.

Elle voulut notamment proclamer le principe de la gratuité absolue de l'enseignement (principe dont l'avenir verra peut-être la réalisation, mais qui était alors, comme aujourd'hui, financièrement impossible), à commencer par les écoles de l'état, libérant ainsi quelques familles, qui en portaient volontairement le poids,

d'une dette que le budget (c'est-à-dire la masse des contribuables), dont la situation était difficile, et même précaire, se défendait énergiquement d'acquitter pour elles. Reconnaissant son impuissance à réaliser ce dessein, elle décida, pour s'en consoler, qu'à l'avenir l'attribution des bourses et demi-bourses, dans ces écoles, serait réglée non par la comparaison des services que les familles civiles ou militaires en instance auraient rendus au pays, mais par la comparaison des divers degrés d'indigence, dont elles feraient la preuve devant les conseils municipaux chargés de constater leur situation.

Ce régime, qui a présentement vingt-six ans de durée, a singulièrement découragé les familles militaires et réduit le nombre de celles qui destinaient traditionnellement leurs enfans à l'armée. Voici un officier général ou supérieur, chef d'une famille dont les mâles, élevés pour ainsi dire au milieu des troupes et en vue du drapeau, n'inclinent pas ordinairement vers le commerce, l'industrie ou les emplois publics civils. Le père a plusieurs enfans, il est sans fortune, selon la règle commune à la plupart des officiers français, et quand l'heure de la retraite sera venue, sa vie sera difficile, souvent disputée, bien qu'il ait actuellement, pour le dehors, l'état de maison que comporte son grade avec le traitement et les avantages particuliers qui s'y rattachent. Il a fait de longs, quelquefois de durs sacrifices pour l'éducation et pour l'instruction de ses fils, qu'il a conduits jusqu'au seuil de l'École militaire, et sa carrière touche à sa fin. S'il veut obtenir pour eux une bourse, une demi-bourse, il faut préalablement qu'il se résigne, — non sans combat, avec un légitime sentiment de dignité personnelle et professionnelle, — à demander à un conseil municipal, où l'intérêt des choses militaires et la sollicitude des services rendus dans l'armée n'ont pas ordinairement de représentation spéciale, une déclaration qui n'est autre qu'un certificat de pénurie. S'il se rencontre devant ce conseil un autre impétrant, étranger à l'armée, vivant d'un travail manuel quotidien, notoirement dépourvu de ressources, à qui des circonstances particulières ont permis d'assurer à son fils l'instruction nécessaire pour le concours, son instance primera presque inévitablement la première.

C'est un résultat qui répond, je le sais, aux préoccupations habituelles de la démocratie française; il est expressément préjudiciable à ses intérêts bien compris, à sa sécurité, à son avenir. Elle ne considère pas assez, malgré les avertissemens qu'elle en a, qu'elle est comme isolée dans le monde politique européen, isolée et entourée tout à la fois; qu'elle a été amenée par ces avertissemens, tardivement, à s'armer tout entière pour la défense de ses principes, de ses frontières et de ses foyers; que les armées ainsi faites ont à un bien plus haut degré que les armées d'autrefois, qui

étaient peu nombreuses et rompues au métier des armes, besoin de *direction* et d'*encadrement;* que ces deux forces nécessaires, direction et encadrement, lui seront spécialement apportées par les familles qui consacrent leurs enfans au drapeau pour la plus grande part de leur vie.

Si ces idées et d'autres du même ordre, que je me propose de développer successivement, étaient accueillies, la France reconnaîtrait que l'énorme organisme militaire dont elle cherche à réunir et à condenser les élémens repose sur des bases absolument insuffisantes. Elle reconnaîtrait notamment qu'un système d'*écoles militaires spéciales*, bien plus étendu que celui qui pourvoyait aux besoins de l'ancienne armée, l'ensemble couronné par une école supérieure de la guerre, est indispensable à la création et à l'entretien des cadres supérieurs dans la nouvelle armée, — qu'au-dessous de ces centres d'instruction supérieure et secondaire, plusieurs écoles de sous-officiers et plusieurs écoles d'enfans de troupe, en vue d'assurer par des sujets bien préparés le recrutement d'une partie des cadres inférieurs, devront être instituées. J'ai déjà exprimé cette opinion (1); j'y insiste aujourd'hui, et j'y reviendrai encore pour exposer les principes et les règles qui doivent présider à la création des nouvelles institutions militaires que je proposerai.

Le jour où ces nombreux établissemens d'éducation professionnelle auront pris parmi nos institutions militaires la place que leur assignent les exigences de la guerre moderne, tous les efforts des législateurs et des gouvernans devront tendre à en ouvrir l'accès, *largement et par privilége spécial*, aux familles militaires du haut et du bas de l'échelle sociale (familles des officiers généraux, des officiers supérieurs et inférieurs, des sous-officiers, des soldats). Il ne faut pas oublier en effet qu'il y aura, dans l'armée nouvelle, des familles de sous-officiers à peu près inconnues, des familles de soldats totalement inconnues dans l'ancienne.

Faites des familles militaires, aidez-les, honorez-les. De premiers résultats montreront, sans tarder, l'abondance des sources de force militaire qu'une législation étroite, passionnée pour la théorie politique, inconsciente des intérêts de la défense nationale, dont alors elle ne soupçonnait pas les périls, avait presque taries. Et la France d'aujourd'hui, responsable des maux qui l'accablent, aura racheté une part de ses erreurs et de ses fautes, en préparant, pour les transmettre à la France de l'avenir, les moyens de les réparer.

***

(1) Voyez l'étude sur *la Question des sous-officiers* dans la *Revue* du 1er janvier.

LES IMPOTS

AU MOYEN AGE

Études sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789. Première partie : *Les Impôts romains dans la Gaule; le régime financier de la monarchie féodale,* par M. Vuitry, de l'Institut de France. Paris 1878. Guillaumin.

Plusieurs hommes dans notre siècle ont commencé par l'histoire et fini par la politique. M. Vuitry a suivi la route opposée. C'est après trente années laborieuses données à l'administration et aux plus hautes fonctions publiques qu'il a fait œuvre d'historien. Il ne s'était proposé d'abord que d'étudier le régime financier de la France au XVIIIe siècle; mais il s'est bientôt aperçu que cet ensemble si compliqué d'impôts très divers et de règlemens parfois bizarres ne se pouvait comprendre que si l'on commençait par en parcourir la longue histoire. Il en fallait chercher les origines, en suivre les développemens, distinguer enfin quels changemens y ont été apportés par chaque siècle ou par chacune des transformations politiques du pays. Un autre eût reculé devant ces grands problèmes; M. Vuitry s'est lancé résolûment dans cette difficile étude du passé, sans laquelle il ne pouvait voir clair dans les finances de l'ancien régime. C'est ce besoin de clarté qui a fait de lui un érudit.

Aussi a-t-il de l'érudit les qualités maîtresses, je veux dire la patiente recherche, le soin du détail, le sentiment des difficultés, la crainte toujours présente de se tromper, et par-dessus tout une impartialité scrupuleuse. On pouvait craindre qu'ayant vécu si intimement de la vie moderne il ne comprît mal ce passé lointain, ou qu'il ne le jugeât d'un point de vue trop personnel. Il n'en est rien. Le regard qu'il porte sur le moyen âge est absolument

dégagé de toutes les préoccupations présentes. Il appartient à cette école, moins nombreuse qu'on ne croit, qui regarde l'histoire comme une pure science, et qui pense que, si elle peut devenir un jour utile pour la pratique des affaires, c'est à la condition de commencer par être tout à fait désintéressée. De ses trente années d'homme politique, M. Vuitry n'a gardé pour ses nouvelles études que l'expérience acquise des institutions et des hommes. Ses fonctions administratives semblent l'avoir préparé et mûri pour la science historique. Le défaut ordinaire ou le malheur des érudits est d'être trop étrangers au maniement des hommes. Dès notre jeunesse, nous nous enfermons dans les vieux textes : nous arrivons ainsi à connaître avec quelque sûreté les lignes de nos documens; mais nous ne sommes jamais sûrs de posséder l'intelligence exacte et complète de la réalité et de la vie. Passions, intérêts matériels, besoins physiques et moraux des sociétés, nous ne savons guère tout cela que par un effort d'esprit et par un procédé d'abstraction. C'est toute autre chose d'avoir d'abord étudié les hommes et les gouvernemens, et de se donner ensuite à l'étude des textes. On en saisit mieux le vrai sens. On découvre mieux les faits qu'ils indiquent ou ceux qu'ils dissimulent. On distingue mieux, parmi les lois et les règlemens que les chancelleries accumulent, ceux qui ont été efficaces et ceux qui ont été impuissans. On sait mieux les conditions d'existence des peuples, et l'on possède la mesure de leur prospérité. On arrive ainsi à donner à l'étude du passé non-seulement cette précision matérielle à laquelle les textes suffisent, mais encore cette vive lumière qui est la marque la plus sûre à laquelle nous puissions reconnaître qu'un esprit juste a saisi une vérité.

I.

La persistance des impôts romains après la chute de l'empire et sous la domination des rois francs est un des faits les plus singuliers de l'histoire. Cette vérité, que les grands feudistes du XVIe siècle n'avaient pas mise en doute, fut obscurcie par les travaux du XVIIIe siècle, ou plutôt par les préoccupations politiques et les préjugés de classes qui se mêlèrent alors à l'érudition. Les historiens de cette époque et surtout leurs lecteurs songeaient à autre chose qu'à l'histoire pure. Ils étudiaient bien le moyen âge, mais c'était avec le secret désir qu'il se trouvât conforme au régime politique que chacun d'eux préférait. Aussi arriva-t-il que le comte de Boulainvilliers, l'abbé Dubos, Montesquieu lui-même et Mably virent trop souvent les faits comme leurs préventions les portaient à les voir. La polémique qui s'engagea alors sur nos origines nationales avait déjà quelque chose de la lutte ardente qui allait bientôt

éclater au sujet de nos institutions. On discutait le passé de la France comme s'il se fût agi de son présent et de son avenir.

Le point le plus vif du débat était de savoir si les impôts que l'empire romain avait établis en Gaule avaient survécu à cet empire. L'affirmative était conforme à la thèse de l'abbé Dubos; la négative l'était à la thèse de Montesquieu. Dubos accumula les textes et les faits; Montesquieu lança ses argumens les plus impérieux. De nos jours, l'érudition est un peu plus libre de parti-pris. Elle ne regarde pas s'il importe à telle ou telle cause que les impôts romains aient péri ou aient duré. Les raisonnemens *a priori* sont pour elle de peu de valeur, et les documens seuls font autorité. Or les documens, qui ne laissent pas d'être fort nombreux pour l'époque mérovingienne, ne permettent pas de douter que les rois francs n'aient conservé les impositions de l'empire. Non-seulement les écrivains du temps ne nous disent jamais qu'elles aient été abolies, mais ils en signalent même le maintien dans les termes les plus clairs. Grégoire de Tours, par exemple, montre Chilpéric ordonnant la levée de l'impôt foncier et faisant réviser les rôles de répartition. Il mentionne un comte de la cité de Tours qui avait mission de percevoir l'impôt, et un juif qui s'était chargé d'en avancer l'argent. Nous possédons la formule de nomination des comtes mérovingiens, et nous y lisons qu'un de leurs devoirs est de recouvrer tout ce qui est dû au fisc. Un grand nombre de diplômes nous montrent les rois exemptant de l'impôt telle église ou telle abbaye, exemption qui ne se comprendrait pas si le paiement de l'impôt n'avait pas été la règle générale. Enfin les chroniques signalent plusieurs fois les contributions publiques pendant les cent soixante années qui suivirent la mort de Clovis. Il était trop commode de dire que les Francs étaient des peuples simples et pauvres qui ne pouvaient pas inventer « l'art de la maltôte; » ils ont su tout au moins ne pas l'abolir.

La persistance des impôts ne peut donc plus être l'objet d'un doute; mais ici se présente une seconde question qui est plus difficile à résoudre. Comme il y avait sur le même sol des Gallo-Romains et des Francs, on peut se demander si l'impôt ne distinguait pas entre les races, et si les Francs y étaient soumis comme les Gallo-Romains. Il est vrai qu'en ce qui concerne les contributions indirectes, aucune distinction n'était établie entre les deux races. On ne doute pas que les Francs ne fussent assujettis aux douanes, aux péages, au droit de gîte; mais ont-ils été soumis de même à l'impôt foncier pour les terres qu'ils pouvaient posséder en propre? Sur ce point le doute est permis. Les documens ne marquent en effet d'une manière bien nette ni qu'ils l'aient payé, ni qu'ils en aient

été exempts. Les esprits restent donc libres de se partager. Les uns pensent qu'il est plus conforme à la logique que les Francs, à titre de race supérieure, aient été affranchis des contributions. Les autres cherchent un document qui mentionne cette immunité; ils s'étonnent qu'aucun indice d'un privilége qui devait avoir une telle importance dans la vie quotidienne et dans les relations sociales ne se rencontre parmi tant de lois, de chroniques et de diplômes; ils attendent donc pour y croire qu'on en fournisse quelque preuve. Si l'on cherche des signes de cette immunité dans Grégoire de Tours, c'est plutôt le contraire qu'on trouvera. Il dit formellement que les Francs payèrent des impôts sous le règne du fils aîné de Clovis, et cela en Austrasie (1). Il ajoute, à la vérité, qu'au début du règne suivant ils massacrèrent le ministre qui les avait durement taxés; mais il ne dit pas que cette émeute ait abouti à la suppression des impôts. Lorsque le même historien rapporte que Chilpéric contraignit au paiement de l'impôt *beaucoup de Francs* qui en avaient été exempts sous le règne de son prédécesseur, cela ne démontre pas que *tous les Francs* en fussent exempts; cela implique plutôt qu'en règle générale ils y étaient soumis, bien que dans la pratique beaucoup d'entre eux en fussent affranchis pour des motifs divers. Quand nous lisons que Chilpéric mit « sur tout le peuple de son royaume » un impôt d'une amphore de vin pour chaque arpent de vigne, nous ne voyons pas un seul mot qui permette de croire que les vignes possédées par des hommes de race franque fussent exceptées (2). Les lois où il est fait mention des tributs ne distinguent jamais entre la terre du Gallo-Romain et la terre du Franc. Les diplômes, les actes de donation ou de testament ne font aucune allusion à une différence de cette nature. Les Vies des saints n'en disent pas un mot. Aucune des mille anecdotes que nous avons de ces temps-là ne signale rien de pareil. Dans les actes de jugement relatifs à la propriété nous n'apercevons jamais que la terre du Franc se distinguât en quoi que ce fût de la terre du Romain. L'idée que les Francs fussent libres d'impôts, à titre de race supérieure, ne se rencontre dans aucun document contemporain. Pour la trouver, il faut descendre jusqu'à la fin du XIIe siècle, et encore ne la voit-on exprimée que par un chronographe ignorant qui la mentionne après avoir raconté que les Francs descendaient des Troyens et que c'était l'empereur Valentinien Ier qui les avait exemptés d'impôts. C'est assez dire quel fonds l'on doit faire sur cette unique phrase (3). Le privi-

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 36 : *Quod Francis tributa, antedicti regis tempore, inflixisset.*

(2) Grégoire de Tours, V, 29; cf. Frédégaire, *Epitom.*, c. 80 : *in omni populo regni sui.*

(3) Elle se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 4998, ancien fonds, f° 51.

lége de la race franque en matière d'impôts n'est indiqué nulle part ailleurs, depuis le VIe siècle jusqu'au XIIe. Partout nous trouvons la mention des impôts publics, jamais nous ne lisons qu'ils aient pesé sur une seule des deux races. Il n'est question de rien de semblable ni dans le traité d'Andelot, ni dans l'édit de 615, ni dans les récits des luttes entre la Neustrie et l'Austrasie.

Toutefois il est juste de dire que, si l'immunité générale des Francs à titre de race supérieure ne se voit nulle part, on aperçoit deux raisons qui firent que beaucoup d'entre eux se trouvèrent en situation de ne pas payer les impôts directs. L'une est que les lois impériales en exemptaient les soldats; l'autre est que ces mêmes lois en exemptaient aussi ceux qui servaient dans ce qu'on appelait la milice palatine, c'est-à-dire à la cour ou dans les fonctions administratives. Or les Francs, qui servirent l'empire pendant près d'un siècle avant Clovis, étaient accoutumés à ces lois et ils en avaient le bénéfice. Nous pouvons bien croire que ceux d'entre eux qui étaient soldats de Valentinien Ier ou d'Honorius, ceux qui étaient consuls (on en connaît quatre) ou *comites domesticorum*, tous ces Francs « dont la multitude remplissait le palais impérial (1), » connaissaient ces priviléges. Ils durent les conserver lorsque leur chef remplaça les empereurs dans la Gaule. Beaucoup d'entre eux se trouvèrent ainsi exempts d'impôts, les uns à titre de soldats, les autres à titre de *domestici* ou de *leudes*, c'est-à-dire de serviteurs du prince et de fonctionnaires. Ajoutons-y l'usage des immunités particulières, qui existait déjà sous l'empire et qui se continua sous les Mérovingiens, et de tout cela nous pourrons conclure que, si l'exemption générale des Francs ne fut jamais posée en principe, il arriva au moins dans la pratique que la plupart d'entre eux furent exempts. Encore doit-on remarquer que beaucoup de Gallo-Romains l'étaient comme eux, car les hommes de cette race servaient dans les armées et dans les fonctions publiques à l'égal des Francs. L'immunité à l'égard des contributions n'était pas le privilége d'une race, mais elle était le privilége de certaines fonctions ou l'objet de certaines faveurs.

Les impôts romains survécurent donc à l'empire. On ne rencontre ni un acte législatif ni une insurrection qui les ait abolis. Les documens ne montrent pas qu'aucune des contributions directes ou indirectes que l'empire avait établies ait été supprimée sous les Mérovingiens. Clotaire II s'engagea bien en 615 à « réformer les nouveaux cens qui avaient été ajoutés injustement, » mais il conserva les anciens. On levait encore des impôts directs au temps de Dagobert Ier et de Clotaire III, ainsi que le témoignent la *Vie de*

(1) Ammien Marcellin, XV, 5 : *Franci quorum tunc multitudo in palatio florebat.*

saint Éloi et celle de *Sainte Bathilde*. Au temps d'Ébroïn, nous rencontrons encore des percepteurs de l'impôt public. Un diplôme de 716 montre le roi Chilpéric II faisant don à une église de cent pièces d'or à prendre chaque année sur le produit des impôts dans le pays du Mans. Enfin saint Boniface, au VIIIe siècle, disait encore dans ses prédications qu'il faut obéir aux rois et leur payer les impôts qu'ils exigent.

Mais il faut faire une distinction entre l'état légal et l'état réel. Légalement, les impôts subsistaient; quant au recouvrement effectif, il est clair qu'il dépendait de la force matérielle dont disposait le gouvernement royal, et qu'il varia suivant les temps. La résistance des populations à l'impôt est visible durant deux siècles. Elle prend d'abord la forme d'humbles doléances. Nous voyons les villes, les provinces, les églises, se plaindre d'être écrasées par les contributions, comme on s'était plaint sous l'empire. Tous demandent, comme autrefois, des dégrèvemens. Les évêques surtout se chargent de porter ces réclamations au pied du trône, car leur double qualité de pontifes et de chefs des cités leur donne accès près des rois. Peu à peu leur langage devient hardi et amer. On connaît cette réponse que fit l'évêque Injuriosus à Clotaire Ier : « Je ne souscrirai pas à cet impôt, parce qu'il n'est pas juste que tu remplisses tes greniers de la récolte des pauvres, toi qui devrais plutôt les nourrir de tes propres greniers. » Voilà comment on parlait des contributions publiques, et la suite du récit de Grégoire de Tours montre que de tels argumens, plus déclamatoires que sérieux, avaient alors une grande valeur. Clotaire dut céder; il renonça à imposer la cité dont l'évêque lui avait tenu ce langage. Il reconnut qu'en fait il était presque impossible de percevoir les impôts sans l'assentiment des prélats. Plusieurs traits semblables à à celui-ci laissent voir que les contributions publiques se présentaient à l'esprit des hommes comme une institution contraire à la justice et au droit. Les rois eux-mêmes, s'il faut en croire un singulier récit de Grégoire de Tours (1), n'étaient pas éloignés de penser que l'impôt était réprouvé de Dieu et qu'il provoquait la colère des saints. Aussi les révoltes étaient-elles plus fréquentes qu'elles n'avaient été sous l'empire. On peut même remarquer qu'elles éclataient aussi bien dans les provinces où la population était restée gallo-romaine que dans les provinces peuplées de Germains. On compte autant d'insurrections de Francs que d'insurrections de Gaulois, les deux races paraissant tout à fait d'accord pour résister à l'impôt. La perception en était devenue si difficile que, lorsque les ennemis d'un ministre voulaient le perdre à coup sûr, il suffisait de

(1) Grégoire de Tours, V, 35; cf. IX, 30.

le charger du recouvrement des contributions. Lui donner cette mission en ne le faisant escorter que de 300 soldats, c'était l'envoyer à une mort presque certaine. Voilà du moins ce qui ressort d'un récit de Frédégaire; notons même que le fait qu'il rapporte ne se passe pas en Austrasie, mais bien en pays gallo-romain, sur les bords de la Seine (1).

On n'a pas assez tenu compte d'un fait qui s'est produit au commencement de la période mérovingienne, et qui a eu de grandes conséquences sur le régime financier de la monarchie. Les curies des cités, qui étaient déjà en décadence à la fin de l'empire, allèrent s'affaiblissant et s'effaçant de plus en plus après l'établissement des barbares. On ne voit pas, il est vrai, qu'elles aient été supprimées; mais, victimes du désordre général, appauvries par l'effet de la misère publique, opprimées par les comtes, annulées surtout par la toute-puissance de l'épiscopat, elles disparurent de la scène, et, si l'on aperçoit encore leur nom dans les formules et dans quelques chroniques, il est certain qu'elles perdirent toute autorité et toute action. Or c'étaient les curies qui, au temps de l'empire, avaient eu la charge de lever les impôts directs sous leur propre responsabilité. Avec elles disparut donc le principal instrument de la perception. On ne trouve plus sous les Mérovingiens cette responsabilité et cette solidarité des curies en matière d'impôts, qui avait été la règle sous l'empire. Ce sont au contraire les fonctionnaires royaux qui sont directement chargés de la perception. L'histoire du juif Armentarius, qui est racontée par Grégoire de Tours, jette quelque lumière sur ce sujet; on y voit un comte Eunomius, un vicaire Injuriosus et un tribun nommé Medardus (les termes de comte, de vicaire et de tribun, sont à cette époque les titres de fonctionnaires royaux), qui ont emprunté de l'argent à une compagnie de deux juifs et de deux chrétiens, afin de payer la somme d'impôts due au trésor par le pays de Tours. Les produits de l'impôt n'étaient donc plus, comme au temps de l'empire, remis aux mains du fonctionnaire par les collecteurs municipaux. Il fallait qu'il fît lui-même le recouvrement, et, en cas de retard des contribuables, c'était à lui de faire les avances, fût-ce en empruntant lui-même à des usuriers. Le soin de percevoir les contributions était donc passé de la curie au fonctionnaire. Ce changement amena plusieurs résultats de grande importance. D'abord le recouvrement dut être plus arbitraire, plus vexatoire, et l'on s'explique la haine et les fréquentes révoltes des populations. Puis le contrôle devint plus difficile, le même fonctionnaire étant chargé de la recette, des dépenses locales, et de la remise de l'excédant

(1) Voyez l'histoire de Bertoald dans la chronique dite de Frédégaire, c. 24.

au trésor. Enfin, conséquence inattendue, il arriva que toute l'action financière fut au pouvoir d'agens qui devaient un jour se rendre indépendans de l'autorité centrale, et qui ce jour-là garderaient l'impôt dans leurs mains.

Ce qui contribua encore davantage à jeter le désordre dans le régime financier de la Gaule franque, ce fut l'usage des immunités. L'histoire ne peut pas dire dans quelle proportion cette faveur fut accordée à des laïques, guerriers ou courtisans des rois; les diplômes de cette catégorie ne se sont pas aisément conservés (1); mais, en ce qui concerne les terres d'église, une multitude de chartes qui nous sont parvenues attestent toute l'étendue du mal. On appelait charte d'immunité une lettre royale qui était concédée à un évêque ou à l'abbé d'un monastère, et qui contenait toujours, comme trait essentiel, une phrase conçue ainsi : « Nous voulons qu'aucun de nos fonctionnaires, ni duc, ni comte, ni aucun agent inférieur, ni aucun homme revêtu d'une fonction publique quelconque, n'entre sur les terres de celui à qui nous donnons cette immunité, ne mette les pieds sur les domaines de cet évêque ou de cet abbé, en quelque province qu'ils soient situés, soit pour y rendre la justice, soit pour y percevoir les amendes, soit pour exiger aucune contribution des habitans libres ou serfs qui y vivent. » C'était renoncer à la fois à la juridiction, à l'administration et à l'impôt. Or cette concession s'appliquait à toutes les terres qu'un évêché ou un monastère pouvait posséder, et nous savons qu'il y avait des monastères, comme ceux de Saint-Denis, de Saint-Martin et de Saint-Germain, qui avaient de très nombreux domaines dans toutes les parties de la Gaule. La concession s'étendait même « à tout ce que l'église ou l'abbaye pourrait posséder à l'avenir, à tout ce que la générosité des fidèles pourrait lui donner dans la suite des temps. » Le renoncement royal ne comportait ni réserve ni limite (2). — Si l'on observe de près ces immunités, on voit bien qu'elles ne supprimaient pas précisément l'ancien impôt public; les hommes libres qui habitaient les domaines ecclésiastiques continuaient à y être soumis; mais l'impôt était payé à l'église ou « au saint, » au lieu de l'être au roi. Du côté du contribuable, l'impôt subsistait; du côté du roi ou de l'état, l'impôt disparaissait. En d'autres termes, la contribution publique se transformait en rede-

(1) On en a pourtant quelques-uns. Voyez le *Recueil des formules*, éd. E. de Rozière, nos 26, 27, 147 et 152; Baluze, *Capitulaires*, t. II, p. 1405. La *Vie de saint Éloi* mentionne aussi une immunité qui fut accordée à ce personnage lorsqu'il n'était pas encore évêque. (*V. S. Eligii*, I, 15.)

(2) Toutes ces formules se trouvent dans le recueil de M. E. de Rozière, dans les *Diplomata* de Pardessus, et dans le *Recueil des historiens de France*. Elles se continuent depuis les premiers Mérovingiens jusqu'aux premiers Capétiens, toujours semblables durant cinq siècles.

vance privée. Ce changement fut une des causes les plus efficaces du développement de la féodalité. Pour ce qui concerne spécialement l'histoire des impôts, on devine aisément quelles en furent les conséquences. Il arriva insensiblement que toutes les propriétés ecclésiastiques et plus d'une terre laïque furent exemptes; non-seulement l'impôt foncier fut diminué d'autant, mais la perception en devint plus difficile sur les terres qui continuaient à le supporter. Il fallut distinguer pour chaque champ à quelle sorte de propriétaire il appartenait; les anciens registres de répartition devinrent inutiles, aucun cadastre ne fut possible. Les petits propriétaires trouvèrent intérêt, pour s'affranchir de l'impôt public, à livrer leurs terres au propriétaire immuniste, qui leur en rendait la puissance sous la condition d'une redevance privée. Ce qu'il y eut enfin de plus funeste, c'est que l'impôt, là où il subsista, apparut aux hommes comme une charge inique. Toute notion juste à l'égard des contributions publiques disparut des esprits.

Il en a été des impôts comme des institutions politiques et administratives. Ils ne se sont modifiés que lentement; ils se sont insensiblement affaiblis avant de disparaître tout à fait. Le système des contributions romaines a traversé toute la période mérovingienne et est arrivé, presque intact, jusqu'aux Carlovingiens. Dire que Charlemagne et ses successeurs ne percevaient plus les impôts publics est une inexactitude. L'expression *functiones publicæ*, qui était le terme propre pour les désigner, apparaît maintes fois dans les capitulaires et dans les diplômes de ces princes. L'usage des immunités ou exemptions personnelles d'impôts se continua; or ces concessions n'auraient eu aucun sens s'il n'avait subsisté quelques impôts. Pour ce qui est des douanes, des péages, des corvées, des charrois, du droit de gîte, il n'est pas douteux qu'ils n'aient duré, et personne ne le conteste. Les documens montrent avec une égale clarté le maintien du cens, de l'impôt foncier, de la capitation. Charlemagne, en 812, ordonne à ses *missi dominici* « de rechercher tous les cens qui depuis les anciens temps ont été dus au roi (1). » Cette injonction montre que le recouvrement des anciens impôts avait été négligé en beaucoup d'endroits, mais qu'aucun acte légal ne les avait abolis. Ailleurs, en 805, le même prince exige « que le cens royal soit payé partout où il est

(1) Montesquieu a soutenu que par le mot *census* il fallait entendre une redevance privée payée par les serfs. Il n'est pas douteux qu'il ne s'employât pour désigner la redevance annuelle du tenancier au propriétaire; mais en même temps il conservait la signification qu'il avait eue sous l'empire, et désignait la contribution publique qui était payée au roi comme chef d'état, *census qui reipublicæ solvebatur*, disent encore les chroniques. Voyez l'édit de 615, art. 8; la *Vie de saint Éloi*, par S. Ouen, I, 15 et 32; le Capitulaire de 789, art. 16; 3e capitul. de 812, art. 10. — On peut consulter aussi sur ce point Clamagéran, *Histoire de l'impôt en France*, liv. II, chap. 2.

dû, soit de la personne, soit des biens; » c'est l'impôt de capitation et l'impôt foncier. Louis le Pieux promulgue une prescription semblable en 819, et, dans un capitulaire de 829, il mentionne un *tribut* qui est levé dans le royaume par les soins des comtes et de leurs agens. D'autres textes signalent des remises d'impôts, et nous y voyons que les percepteurs chargés du recouvrement sont appelés du même nom que sous l'empire, *exactores* (1). Charles le Chauve lui-même, dans le fameux édit de Pistes de 864, fait allusion au paiement de l'impôt public comme à une chose ordinaire, lorsqu'il dit « que les hommes libres qui doivent le cens au roi, soit pour leur personne, soit pour leurs biens, se gardent de se donner eux ou leurs terres à une église sans notre permission, de peur que la chose publique, *respublica*, ne perde ses revenus. S'ils l'ont fait, que l'église qui a pris possession de leurs biens paie au trésor royal le même cens que ces hommes payaient auparavant. » On a prétendu que le mot cens désignait ici la redevance privée à laquelle les serfs, colons et détenteurs des terres du prince étaient assujettis; mais le texte que nous venons de citer marque au contraire que les hommes dont il s'agit sont absolument libres, *franci;* ils sont, non pas tenanciers, mais propriétaires des terres qu'ils occupent, puisqu'ils ont pu en faire donation. Le cens dont parle ici Charles le Chauve ne peut donc être que l'impôt foncier, lequel était encore payé à l'état, ou, comme on disait dans la langue de la chancellerie carlovingienne, payé à la république.

Il est possible que ce qu'on appelait le don annuel ou don public, *donum annuum*, *donum generale*, eût un caractère un peu différent des anciens impôts romains. On a supposé que ce don était volontaire et laissé à la discrétion du contribuable; mais il n'y a de cela aucune preuve. Le mot *don* ne doit pas plus nous faire illusion au IXe siècle que le mot *octroi* au XVIIe. C'est souvent une erreur d'interpréter les termes de l'histoire dans leur sens littéral. On a conjecturé aussi que cette sorte d'impôt venait des anciens Germains, parce que Tacite emploie en parlant d'eux une expression analogue; mais c'est encore là une assertion qui manque de preuve. Il est vrai que les annalistes du IXe siècle disent que le paiement de ces *dons* était une coutume ancienne; mais il est bien singulier que les dons n'apparaissent jamais dans les documens de l'époque mérovingienne et qu'au contraire ils soient signalés maintes fois depuis Pépin le Bref jusqu'à Charles le Chauve. Une série de textes, dans le continuateur de Frédégaire, dans Éginhard, dans Hincmar, dans les chroniques de saint Bertin et de saint

(1) Capitulaires, liv. VI, c. 369, et *additio tertia*, c. 40.

Wandrille, dans les lettres de l'évêque Frothaire et de l'abbé Loup de Ferrières, montrent que le *don*, véritable impôt annuel, fut payé assez régulièrement. Il semble à certains traits que le don fût pour les grands propriétaires, laïques ou prélats, ce que le cens était pour les simples hommes libres. Il y avait surtout cette différence essentielle, que le cens des petites gens était perçu par les fonctionnaires, c'est-à-dire par les comtes ou par leurs agens, au lieu que les *dons* étaient apportés directement ou envoyés par les grands personnages et remis sans intermédiaire aux mains du roi. Ils n'en étaient pas moins obligatoires, et nous avons des lettres d'évêques ou d'abbés qui envoient au palais impérial les dons qu'ils doivent, *debita dona*. On aperçoit encore d'autres sortes de contributions au IXe siècle. Les chroniques qui racontent le règne de Charles le Chauve nous disent que par trois fois, en 860, en 866, en 877, il leva des impôts extraordinaires; elles ajoutent que ces impôts portaient sur toute la propriété foncière et mobilière du royaume, et qu'ils frappaient aussi bien les terres des comtes ou des évêques que les tenures des colons, les manses des serfs, et les boutiques des marchands. La tradition de l'impôt public n'avait donc pas encore disparu.

Mais, à côté de tous ces faits, il est une remarque qui en affaibilt beaucoup la portée : c'est que, dans la pratique, ces impôts produisaient peu. Si le trésor de Charlemagne paraît avoir été assez riche, à en juger par ses guerres et ses constructions, il n'en fut certainement plus de même sous ses successeurs. Louis le Pieux et Charles le Chauve semblent n'avoir pas eu de trésor; ils n'ont que des terres et des guerriers, celles-là s'épuisant de plus en plus, ceux-ci de moins en moins fidèles parce qu'on ne peut plus payer leur fidélité. Les événemens de ces deux règnes ne donnent pas l'idée qu'ils aient pu avoir des finances en bon état. Nous voyons bien, dans les actes législatifs, qu'on paie encore des impôts aux rois; mais nous ne voyons pas, dans les faits, que ces impôts les rendent riches et forts. Nous remarquons même que ces grandes contributions dont parlent les chroniques sous Charles le Chauve ne donnaient chacune que 4,000 ou 5,000 livres d'argent, somme qui paraît bien faible si l'on songe qu'il s'agit d'impôts levés dans un danger pressant, pour le salut du pays, et auxquels toute la fortune du pays a contribué. D'ailleurs les textes mêmes que nous avons cités, et qui prouvent la permanence de l'impôt public, en font pressentir aussi la disparition prochaine. Quand Charlemagne enjoint à ses *missi* de rechercher quels sont ceux qui doivent l'impôt, cela nous permet de croire qu'il avait été facile à beaucoup d'hommes de se soustraire au paiement des contributions.

La diminution graduelle des impôts publics correspond avec l'ex-

tension continue de la vassalité. Quand nous voyons Charles le Chauve défendre aux hommes libres et aux petits propriétaires de faire abandon de leur liberté et de leurs biens à une église « ou de se mettre au service d'un autre homme, » cela nous révèle une disposition qui fut presque générale chez les hommes de ce siècle; et quand le même prince ajoute qu'il promulgue cette défense « de peur que la chose publique ne perde ce qui lui est dû, » nous saisissons ici la cause principale qui fit disparaître insensiblement les impositions publiques. Les hommes libres renonçaient à leur liberté, les petits propriétaires à leur propriété, et la principale compensation à leur sacrifice était que, devenus serviteurs, vassaux ou tenanciers d'autrui, ils échappaient à l'obligation de payer l'impôt. Or cet entraînement de la population vers la vassalité fut presque universel à la fin du IXe siècle. Il arriva donc qu'avec les hommes libres disparurent les contribuables.

Ainsi les impôts, toujours maintenus en principe, quelquefois même perçus, allaient se perdant et se réduisant à rien, parce que la source, c'est-à-dire la liberté et la propriété, en était tarie. On aperçoit enfin la raison dernière qui, à la suite de cet affaissement graduel de l'impôt public, en amena la disparition définitive. Ce qu'il en restait n'affectait guère plus que deux formes, celle du *donum* qui était remis directement au prince par les évêques, les abbés, les seigneurs puissans, et celle du *census*, que le peu d'hommes demeurés libres payaient entre les mains des fonctionnaires royaux, c'est-à-dire des ducs et des comtes. Mais, après la mort de Charles le Chauve, il arriva que les rois ne furent plus assez forts pour obliger les grands à leur apporter le *donum*, et, d'autre part, les ducs et les comtes, ayant cessé d'être des fonctionnaires royaux et s'étant rendus héréditaires et indépendans, gardèrent le *census* dans leurs mains. La royauté n'eut plus d'impôts. Tous ces changemens se firent sans que l'histoire puisse en marquer la date précise; ils avaient été préparés dès longtemps; ils s'étaient accomplis, pour ainsi dire, sans qu'on s'en aperçût; l'état social du pays et la toute-puissance des prélats et des grands les avaient rendus inévitables.

II.

Toute la première partie du travail de M. Vuitry, celle qui s'arrête à la fin de la dynastie carlovingienne, est ce qu'il y a de moins personnel et, à notre avis, de moins achevé dans son livre. Aussi ne s'était-il proposé que de rendre compte des travaux de ses devanciers. Il s'est donc contenté ici d'analyser les opinions de Montesquieu et celles de l'abbé Dubos, de comparer et de mettre en regard les théories trop ingénieuses de Championnière, les vues

parfois profondes d'un érudit qui est mort trop tôt pour la science, M. Lehuërou, et par-dessus tout les explications si savantes et si claires d'un maître que l'on n'a pas dépassé, B. Guérard. On peut regretter qu'un excès de scrupule ait empêché M. Vuitry d'oser quelquefois passer par-dessus tous ces grands noms pour étudier lui-même les sources et pour apporter à son tour quelque lumière nouvelle sur des problèmes qui ne sont pas encore résolus; mais il est visible que son intention était seulement, dans ces cent premières pages, de poser une sorte de préambule. Son œuvre véritable, celle où il est lui-même, commence avec l'époque féodale; elle embrasse trois siècles, le XIe, le XIIe et le XIIIe, depuis les premiers Capétiens jusqu'à l'avénement de Philippe le Bel.

Au commencement de cette période, la royauté et les communes n'existaient pas ou existaient à peine. Le système féodal, s'il ne remplissait pas toute la société, la dominait du moins tout entière. Il régnait en matière d'impôts comme en tout le reste. Pour comprendre le régime financier de l'époque, il est donc nécessaire de commencer par étudier la féodalité. C'est la condition des personnes qui explique la nature des redevances et le caractère particulier de tout ce qu'on peut appeler encore du nom d'impôts. Aussi M. Vuitry consacre-t-il un très important chapitre à rendre compte de l'état des personnes au XIe siècle. La servitude complète, c'est-à-dire cette condition dans laquelle l'homme appartient corps et biens à un maître, avait déjà disparu dans beaucoup de provinces et tendait à disparaître dans les autres (1). Le nom de serfs subsistait, mais non la servitude. Ces serfs, qui sont maintes fois nommés dans les documens, étaient des cultivateurs qui occupaient héréditairement le sol sous trois conditions : l'une, d'en payer une redevance annuelle et comme un prix de fermage, soit en argent, soit en grains, soit en travail de corps; l'autre, de ne jamais se séparer de ce sol, de ne pouvoir ni quitter la seigneurie ni se marier en dehors d'elle; la troisième, de ne pouvoir disposer de leurs biens par testament, puisqu'ils n'étaient propriétaires de rien. Cens et corvées, poursuite et formariage, mainmorte enfin, tels étaient les trois termes par lesquels la langue désignait cette triple chaîne qui liait encore le serf, tout en lui assurant la jouissance du sol et en lui laissant la liberté dans sa maison. — Au-dessus des serfs, il y avait dans les villes et même dans les campagnes une classe d'hommes libres; les uns étaient artisans, les autres cultivateurs. Ceux-ci, sous les noms divers de vilains, *villani*, de roturiers, de cottiers, de coutumiers, occupaient en tenure le sol qui leur avait

(1) Voyez sur ce point Léop. Délisle, *de la Condition de la classe agricole en Normandie*. On peut consulter aussi Guérard, *Cartulaire de S. Père de Chartres*, et Dareste, *Histoire des classes agricoles*.

été concédé originairement par un seigneur propriétaire. Ils jouissaient de la liberté civile; ils n'étaient pas contraints de rester attachés au sol; ils pouvaient léguer et tester ; ils avaient enfin un droit civil, des coutumes protectrices, même des priviléges. Seulement le sol qu'ils occupaient héréditairement n'était pas leur propriété; ils en payaient donc une redevance annuelle, et, s'ils étaient autorisés à en léguer ou à en vendre la jouissance, ce ne pouvait être que sous des conditions qui gardassent intacts les droits du véritable propriétaire. — Fort au-dessus des serfs et des vilains s'élevaient les seigneurs de tout rang, ecclésiastiques et laïques, évêques et abbés, ducs, comtes, barons, chevaliers, écuyers. Ils dépendaient les uns des autres parce que chacun tenait terre d'un suzerain; mais ils tenaient en fief et non pas en censive; par conséquent, ce qu'ils devaient pour prix de la jouissance du sol, ce n'étaient ni des cens ni des corvées, c'était le service militaire et le service de cour, c'était surtout la foi et l'hommage : par quoi il fallait entendre, au sens littéral, la dépendance complète de toute la personne morale.

La terre se distribuait exactement comme les personnes. Chaque grande propriété (il n'en existait presque plus de petites) se divisait ordinairement en deux parties : l'une, que le propriétaire ou seigneur s'était réservée, s'appelait proprement le domaine; l'autre, qui avait été concédée par lui en tenure, s'appelait la censive. Parmi ces tenures, les unes étaient occupées par des hommes libres, les autres par des serfs ou des mainmortables. Toutes étaient des lots autrefois détachés du grand domaine et accordés en jouissance à des esclaves, à des affranchis, à des colons, à des *hôtes*. — En même temps, chacun de ces grands domaines, pris dans son ensemble, était un fief, c'est-à-dire qu'il avait été accordé originairement, en vertu d'une concession réelle ou fictive, par un seigneur plus élevé à un homme qui était devenu dès lors son vassal. Ces fiefs, qui n'étaient pas héréditaires en droit, ne l'étaient en fait que sous des conditions qui rappelaient à chaque génération nouvelle la concession primordiale, ou qui en étaient le prix. C'est surtout en vertu de ce principe que les seigneurs étaient subordonnés les uns aux autres. Peut-être s'y joignait-il, mais dans une mesure difficile à apprécier, le souvenir traditionnel de l'autorité publique et des anciens *honores* exercés par les ducs, les comtes, les centeniers royaux (1).

Les relations des diverses classes entre elles, en ce qui concernait la possession du sol, étaient réglées soit par de véritables contrats, soit par des conventions verbales périodiquement renouvelées, soit enfin par un usage formellement consenti par chaque génération de seigneurs et de tenanciers. L'exercice des droits sei-

(1) Voyez Championnière, *de la Propriété des eaux courantes*, 2e partie, chap. 3 et 6.

gneuriaux était ordinairement fixé par des livres terriers qui étaient tenus avec soin, ou par la coutume de la terre que les hommes se transmettaient invariablement. L'arbitraire y tenait peu de place. Les serfs seuls firent d'abord exception; ils ne pouvaient alléguer aucun contrat originel; ils étaient taillables et corvéables à miséricorde. Mais ils acquirent peu à peu, soit par l'affranchissement, soit par l'abonnement, une façon de charte qui détermina la limite de leurs obligations.

De ces principes découlaient tous les impôts du régime féodal, impôts qui formaient une sorte d'échelle ascendante comme la société elle-même. Dans l'intérieur de chaque domaine, le seigneur, à titre de propriétaire, percevait le cens, les redevances, le champart, les corvées et services des tenanciers libres ou serfs. Il avait en outre le formariage de ses serfs et leur succession, au moins en partie. Il avait enfin un droit de relief ou rachat à chaque mutation qui survenait dans la tenure, soit par succession, soit par vente. Toutes ces redevances avaient un caractère essentiellement privé et patrimonial. Elles étaient la conséquence naturelle de l'antique concession faite par le propriétaire du sol. Les cens, champart et corvées équivalaient à un fermage annuel. Les *lods et ventes* représentaient le droit qu'avait toujours le propriétaire de reprendre son bien et d'écarter un concessionnaire nouveau. Les domaines entre eux, à titre de fiefs dépendant les uns des autres, supportaient des charges analogues. Il est vrai que pour le feudataire, qui tenait à foi et non à cens, les redevances et les corvées étaient remplacées par le service de guerre et de cour; mais les droits de mutation étaient à peu près les mêmes : c'était le relief à chaque décès, c'était le quint à chaque vente. Il est à remarquer que ces charges étaient en général plus lourdes pour le fief que pour la terre roturière, ce qui a fait dire à Beaumanoir que, dans l'appréciation des héritages, il faut estimer plus haut les terres en censive que les terres en fief, à cause des charges dont celles-ci sont grevées (1).

On s'est demandé si ces redevances seigneuriales n'étaient pas les restes des anciens impôts publics qui, établis par l'empire romain et conservés par les deux premières races de rois, se seraient continués dans le régime féodal, avec cette seule différence que, de contributions d'état, ils seraient devenus des impôts privés. Il nous semble que, malgré les efforts de quelques érudits, cette filiation entre les impôts romains et les droits féodaux reste difficile à démontrer. La théorie de Championnière, fort obscure et qui a sé-

(1) Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*, liv. XXVII, c. 27. Toutefois l'observation du grand jurisconsulte ne s'applique pas à toutes les provinces, elle ne serait pas juste à l'égard de la Bourgogne.

duit quelques esprits par son obscurité même, n'est pas appuyée sur des preuves suffisantes. On ne voit pas qu'au moyen âge ni ceux qui percevaient les cens ni ceux qui les payaient eussent dans l'esprit l'idée qui s'attache à des contributions publiques. Le cens, sous ces dénominations diverses, apparaît toujours comme une rente foncière qui est payée à un propriétaire par un tenancier (1). On y distingue d'ordinaire le *chef-cens*, qui n'est que le signe et la reconnaissance annuelle des droits du propriétaire et qui pour cette raison reste invariable et très léger, et le *gros cens*, qui est le prix de la jouissance du sol et qui s'élève suivant l'étendue et la valeur de la tenure. M. Vuitry fait observer avec pleine raison que ce n'est pas du cens qu'est sorti l'impôt royal; il nous paraît impossible d'établir qu'il soit sorti lui-même de l'impôt romain. L'identité de nom n'est pas un indice assez sûr. On sait quel désordre s'est introduit dans la langue au temps des Mérovingiens. Le même mot a pu s'appliquer aux impositions publiques et aux redevances privées sans que nous soyons en droit de conclure que celles-ci dérivent de celles-là. Les cens ont subsisté jusqu'en 1789, mais toujours comme redevance essentiellement seigneuriale, et jamais la royauté n'a songé à les revendiquer à titre d'anciennes contributions publiques. Nous avons aussi quelque peine à croire que les *lods et ventes* aient un rapport d'origine avec l'impôt sur les ventes de l'empire romain, *centesima rerum venalium*; car il y avait entre les deux choses cette différence bien caractéristique, que les lods et ventes portaient sur la transmission de la terre, au lieu que l'impôt nommé *centesima* n'avait frappé jadis que les biens meubles et particulièrement les objets vendus dans les marchés. Le relief ou rachat n'avait aussi, quoi qu'en ait dit Championnière, qu'un simple rapport d'analogie avec l'impôt des successions qui s'était appelé *vicesima hereditatum* sous l'empire. Il dérivait d'un tout autre principe, et les hommes y attachaient une idée tout à fait différente. Le relief n'était pas un impôt sur les successions; il était le prix par lequel on obtenait du propriétaire une nouvelle concession de jouissance. Il est une remarque qu'on aurait dû faire : s'il était vrai que ces redevances fussent les anciennes contributions de l'empire, on les verrait peser aussi bien sur les alleux que sur les fiefs et les censives, car les alleux n'étaient pas autre chose que l'ancienne propriété romaine, maintenue sans aucune altération. Il y avait même des raisons pour que l'impôt public se conservât mieux sur les terres allodiales que sur les terres transformées par le contrat de cens ou par le contrat de fief. Tout au contraire, les alleux ne connaissaient ni

(1) Beaucoup de chartes l'appellent *fundus terræ*, comme s'il était la marque de la propriété du fonds. Voyez Guérard, *Cartulaire de S. Père de Chartres*, p. 152.

le cens, ni les services, ni les lods et ventes, ni le quint, ni le relief. Ces charges ne pesaient absolument que sur la terre tenue en fief ou en censive. C'est qu'elles avaient pour origine la concession même qui avait créé à l'origine l'une ou l'autre tenure, et elles étaient le prix moyennant lequel cette concession se continuait ou se renouvelait d'âge en âge.

C'est en dehors et à côté de ces redevances qu'il faut chercher les restes des anciens impôts publics. On les trouvait, confondus avec les premières, dans les mains des seigneurs. C'étaient d'abord les amendes, *freda, justitia,* qui accompagnaient toujours l'exercice du pouvoir judiciaire et qui étaient le profit du seigneur justicier. Venaient ensuite les péages sur les ponts, sur les routes, sur les rivières, à l'entrée et à la sortie des villes. Les *tonlieux* ou douanes viennent certainement de l'empire romain, et l'on en peut suivre la trace de siècle en siècle; les *telonarii* des seigneurs n'ont fait que prendre la place des *telonarii* royaux que les documens nous montrent encore sous les premiers rois carlovingiens. Les taxes sur les marchés, le droit de battre monnaie et les bénéfices de toute sorte qu'on en pouvait tirer, les droits de greffe, de sceau et de tabellionat, le droit de guerre et par suite l'obligation pour les sujets du seigneur de faire la garde au château ou d'en réparer les fortifications, tout cela avait sans aucun doute le caractère de charges publiques. Aussi chacun de ces droits correspondait-il à des services que le seigneur rendait ou devait rendre, soit en administrant la justice, soit en entretenant les routes et les ponts, soit en faisant la police ou en défendant le territoire. Le seigneur méritait tous ces impôts de la souveraineté en remplissant tous les devoirs d'un souverain sur son domaine. Les droits de protection et de sauvegarde, ainsi que les tailles levées sur les hommes libres qui habitaient les villes, avaient aussi le caractère d'impôts publics, quoiqu'ils fussent aux mains des seigneurs et qu'ils fussent devenus des biens patrimoniaux. On en peut dire autant du droit de patronage à l'égard des églises. Les aides enfin peuvent être, avec assez de vraisemblance, rangées dans la même catégorie. On appelait de ce nom les subsides ou secours extraordinaires, *auxilia,* que tout tenancier devait à son seigneur, tout feudataire à son suzerain, dans certains cas diversement déterminés par les coutumes: quand le seigneur était armé chevalier ou faisait conférer l'ordre de chevalerie à son fils aîné; quand il mariait sa fille; quand, fait prisonnier, il avait à payer une rançon; quand il allait en terre sainte, soit en pèlerin, soit en croisé; quand enfin il faisait la guerre pour la défense du domaine ou quand il l'agrandissait par l'acquisition d'une nouvelle terre. Les seigneurs ecclésiastiques avaient droit aux aides, pour l'*ost* du roi, pour le pape, pour la défense

de leur église. Il est digne d'attention que ces aides étaient payées par tous; les seigneurs les devaient à leurs suzerains, aussi bien que les serfs et vilains à leurs seigneurs. Les ecclésiastiques n'en étaient pas plus exempts que les laïques. Ce genre d'impôt ne connaissait aucune distinction de classes ni de terres. L'origine en est fort obscure. Il semble bien, à considérer leur universalité, qu'on puisse voir dans les aides les vraies contributions publiques du régime féodal. C'est probablement sous cette forme que les hommes du moyen âge ont pratiqué le principe que tous les sujets doivent contribuer aux dépenses extraordinaires du gouvernement et même à celles de l'homme qui gouverne. M. Vuitry pense, avec une grande apparence de raison, que c'est de l'aide féodale que devait sortir un jour l'impôt royal et, avec lui, tout le système des contributions publiques de la société moderne.

Les rois du XIe siècle, les premiers Capétiens, n'étaient que des seigneurs féodaux. Cette proposition, qui serait fort incomplète au point de vue politique, paraît tout à fait exacte au point de vue financier. On ne voit pas, en effet, que le roi levât d'autres impôts que ceux que les seigneurs avaient également le droit de percevoir. Ses ressources consistaient uniquement dans ce qu'on appelait son domaine. Or ce mot avait le même sens quand on l'appliquait au roi que lorsqu'on l'appliquait à quelque seigneur; il désignait trois choses : 1° les fruits et revenus des terres réservées; 2° les redevances des terres en censive; 3° les revenus divers auxquels donnaient lieu les terres en fief. Le roi percevait donc, comme tout autre seigneur, les cens, les champarts, les corvées de ses serfs et vilains, le formariage et la mainmorte de ses serfs, la taille arbitraire ou abonnée, les lods et ventes, le relief et le quint, enfin l'amortissement, qui pour certaines catégories de terres tenait lieu des droits de mutation. Tout cela lui était dû à titre de propriétaire direct et comme prix de la jouissance qu'il accordait de sa terre soit en fief, soit en censive. Il possédait de même les impôts auxquels nous avons dit qu'un caractère public était attaché; mais il ne les possédait que sur ses terres propres, comme les autres seigneurs sur les leurs. Il percevait donc les amendes et forfaitures, les droits de greffe et de sceau, le droit de prise et de gîte ou les redevances fixes par lesquelles certaines villes s'en étaient rachetées, les péages aux ponts et sur les routes, les douanes et tonlieux, non pas aux frontières du royaume, mais aux limites du domaine propre, les taxes sur les marchandises qui étaient vendues dans les marchés de la terre du roi, les fours et moulins banaux, le droit de monnaie, c'est-à-dire le droit de changer la monnaie ou bien de se faire payer un *fouage* pour ne pas l'altérer, enfin l'aide féodale dans des cas exactement semblables à ceux où les seigneurs y

avaient droit. Dans tout cela, il n'y avait rien qui appartînt exclusivement à la royauté. M. Vuitry a donc raison de dire : « La monarchie féodale n'avait que des revenus seigneuriaux, elle n'avait pas de revenus royaux; le domaine de la couronne et celui des grands feudataires ne présentaient aucune différence essentielle; ils se composaient des mêmes élémens et procuraient les mêmes recettes. Ce n'est pas comme roi, c'est comme seigneur que le prince percevait des cens, des tailles, des droits de mutation ou d'amortissement, même des péages et des amendes judiciaires. » Il est vrai que les rois ont quelquefois essayé, dès le XIIe siècle, de rétablir des contributions vraiment royales, c'est-à-dire des impôts qui fussent levés sur tous les sujets et au seul profit de l'état. Telle fut la taille de Louis le Jeune en 1147; telle fut aussi la dîme saladine de Philippe-Auguste en 1190; mais ces tentatives ne furent que des exceptions, et elles eurent d'ailleurs peu de succès.

Comme il n'y avait de revenus que ceux du domaine, il suit de là que l'histoire financière de la royauté, depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe, se réduit à l'histoire de ce domaine de la couronne. Il est bien vrai qu'à ne regarder que le droit et la théorie féodale, le domaine aurait dû comprendre d'une certaine façon le royaume tout entier, car tous les fiefs relevaient du roi; les plus grands feudataires, le duc de Normandie par exemple ou le comte de Toulouse, auraient dû lui payer des reliefs et des aides, auxquels les arrière-vassaux auraient indirectement contribué. Mais, en fait, ces puissans seigneurs s'étaient affranchis de presque toutes leurs obligations. Le domaine vraiment productif se réduisait donc aux pays que la famille capétienne avait possédés personnellement avant de monter sur le trône, c'est-à-dire à ce qu'on a appelé le duché de France. Dans les limites de cette région, il y avait deux sortes de terres, les unes qui appartenaient nûment au roi comme terres réservées ou comme censives, les autres qui relevaient de lui à titre de fiefs immédiats. Sur les premières, il avait la propriété complète et tous les profits qui y étaient attachés. Sur les secondes, il avait la suzeraineté et seulement les profits féodaux. Il administrait les premières, comme seigneur direct, par ses prévôts; il n'avait avec les secondes que les rapports de suzerain à feudataire. Voici donc, en résumé, comment nous devons nous représenter le roi capétien : premièrement il est seigneur direct de vingt-deux grandes terres qui sont régies en prévôté, et dont les principales sont Paris, Orléans, Étampes, Melun; en second lieu, il est suzerain d'un certain nombre de seigneuries sises dans le duché de France, telles que les comtés de Chartres, du Perche, de Corbeil; troisièmement enfin il est suzerain de quelques grands fiefs

qui se partagent le reste du royaume. Il perçoit les revenus complets des premières, les droits féodaux des secondes; mais des troisièmes il n'obtient rien. Ce roi veut-il accroître ses ressources financières et avec elles sa puissance, deux moyens s'offrent à lui. D'une part, dans l'intérieur de son duché de France, il peut, en certains cas que le droit féodal détermine, reprendre un fief en sa main et changer ainsi une seigneurie en prévôté. D'autre part, hors de son duché, il peut rattacher à soi l'un des grands fiefs et le joindre à son domaine réel, soit en y constituant des prévôtés, soit au moins en y implantant sa suzeraineté d'une manière efficace. Il n'était pas besoin d'engager une lutte contre le système féodal, auquel la grande majorité des hommes étaient liés alors par leurs intérêts matériels. Il n'y avait pas à essayer une révolution politique, qui eût été impossible, ni à tenter la restauration d'un ancien gouvernement monarchique, dont personne n'avait une idée nette. Agrandir et transformer le domaine par ces deux procédés que les règles féodales autorisaient, telle était la seule ambition qui fût permise à ces rois, la seule qui parût légitime à leurs contemporains, la seule enfin qui pût aboutir au succès.

C'est donc à cette œuvre que s'employèrent uniquement les efforts de onze rois, depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Hardi, et tous les progrès de la monarchie durant trois siècles s'accomplirent par l'un des deux moyens que nous venons d'indiquer. Dans le duché de France, Philippe Ier et Louis VI réussirent à transformer en prévôtés un grand nombre de fiefs, tels que le Gâtinais, le Vexin français, Corbeil et Montlhéry. Hors du duché, Henri Ier acquit le comté de Sens, Philippe Ier la vicomté de Bourges, Philippe-Auguste l'Amiénois, le Valois, le Vermandois, le Vexin normand, l'Artois, le comté d'Évreux, et la plupart de ces acquisitions devinrent des prévôtés royales. Le nombre de ces prévôtés, qui n'était que de 22 à l'origine de la dynastie, s'élevait déjà à 49 au commencement de l'année 1202, ainsi que le constatent les comptes des revenus du roi qui nous ont été conservés pour cette année. Puis, les grands fiefs eux-mêmes furent atteints. La Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, furent confisqués par une sentence judiciaire appuyée d'une armée. Les comtés de Ponthieu, de Clermont en Beauvaisis, d'Alençon, furent réunis au domaine. A la mort de Philippe-Auguste, on peut compter 94 prévôtés : immense accroissement où il entrait autant d'habileté que de bonheur. Louis VIII lui-même eut le temps de s'emparer de l'Aunis et de la Saintonge. Dans la guerre contre les hérétiques albigeois, les succès et les revers des hommes du nord servirent également la royauté, et la lutte religieuse aboutit à ce résultat inattendu de lui donner tout le beau comté de Toulouse. Un mariage enfin réunit la Cham-

pagne à la couronne. Dans les dernières années du XIIIe siècle, le nombre des prévôtés s'élevait à 263, et presque tout ce qui restait de fiefs importans relevait directement du roi.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans tous ces progrès, c'est qu'ils avaient été opérés par les seuls moyens qu'offrait le système féodal. La royauté avait grandi jusqu'alors sans essayer aucune révolution monarchique. Elle avait grandi à la façon d'un particulier qui accroît sa fortune, non à la façon d'un chef d'état qui change le mode de gouvernement. Ajoutons que beaucoup de seigneurs avaient agi ou voulu agir comme elle, que beaucoup de maisons féodales avaient grandi par des moyens exactement semblables, et que la royauté capétienne fut seulement plus habile ou plus heureuse que les autres maisons.

Durant cette période, rien ne fut changé, du moins d'une manière ostensible, ni au régime politique, ni au régime financier de la France. Il arriva seulement que les revenus augmentèrent dans la même proportion que le domaine. Il est fort difficile d'établir sur ce point des chiffres exacts. L'auteur de l'*Usage des fiefs*, Brussel, qui possédait une série de pièces de comptabilité aujourd'hui perdues, évaluait les revenus de Philippe-Auguste, avant ses grandes conquêtes de 1202, à 32,000 livres parisis; il croyait que cette somme avait probablement doublé à la fin du règne. De nos jours, M. N. de Wailly, à l'aide de nombreux fragmens de comptes, est parvenu à dresser approximativement le budget de saint Louis, qu'il évalue, pour la seconde partie du règne, à une moyenne annuelle de 206,000 livres en recettes. Il établit en même temps que ces chiffres étaient suffisans pour les besoins d'une royauté qui n'avait ni armée permanente, ni administration nombreuse, ni clergé à rétribuer, ni dette publique à acquitter. Quelle que soit d'ailleurs l'importance des chiffres en un tel sujet, ce qui est surtout digne d'attention, c'est le caractère général des progrès accomplis. Les recettes étaient huit fois plus élevées qu'au siècle précédent; pourtant aucun impôt nouveau n'avait été établi. Les revenus n'avaient pas changé de nature, ils étaient restés exclusivement domaniaux. La royauté n'avait pas encore revendiqué le droit de reconstituer à son profit l'ancien système des contributions publiques. On ne voit pas que le souvenir des impôts romains ait été rappelé aux esprits durant toute cette époque, quoique le souvenir de la monarchie romaine eût été déjà ravivé. La réforme financière devait être plus lente à se produire que la réforme politique. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les impôts conservèrent donc leur caractère féodal. Si le roi s'arrogea quelque prérogative, s'il s'efforça, par exemple, de se réserver les droits d'amortissement et de franc-fief, c'était encore comme seigneur féodal qu'il faisait cette revendication. En matière d'impôts, il se pré-

sentait, non comme chef d'état, mais comme *souverain fieffeux*. Il continuait à percevoir des redevances, non en vertu d'un principe de droit public, mais en vertu de son droit de propriété sur la terre ou de son domaine éminent sur les fiefs.

Telle a été la nature des impôts au moyen âge, et le lecteur n'est sans doute pas surpris qu'elle concorde si parfaitement avec la nature des institutions politiques et sociales. — Ici s'arrête le premier volume qu'a publié M. Vuitry. Dans de nouvelles études, il montrera comment, de Philippe le Bel à Charles VII, s'est constitué l'impôt royal : révolution considérable que les rois n'ont pas pu opérer seuls, et où il a fallu l'intervention du pays. Ce sera un tableau fort différent de celui-ci, plus dramatique, plus varié, et pour lequel l'historien trouvera des faits plus nombreux et des traits mieux accentués. Il faut bien reconnaître que le principal mérite de ces premiers siècles du moyen âge, aux yeux de l'historien, c'est la difficulté même qu'on éprouve à les connaître et à les comprendre. Aussi séduisent-ils surtout cette sorte d'esprits que leur pente naturelle porte à la recherche des problèmes. M. Vuitry ne s'est dissimulé aucune des difficultés de sa tâche. S'il y a des points sur lesquels on pourra différer d'opinion avec lui, il est du moins une qualité qu'on ne lui contestera pas : c'est celle de n'être passé à côté d'aucune question sans essayer de la résoudre. Il n'est pas allé chercher dans les archives de nouveaux textes, il n'apporte pas de documens inédits; ce qu'il ajoute au travail de ses devanciers, c'est simplement la lucidité de son esprit et le calme de sa raison. Joignons-y cette sorte de chaleur contenue qui ne messied pas aux travaux d'érudition. Sous ce style si sévère, derrière ces recherches scrupuleuses et ces minutieux calculs, on sent battre le cœur d'un homme. Il est dégagé des passions et des préventions du jour; mais il est resté singulièrement avide du bonheur général. A chaque siècle qu'il traverse, on s'aperçoit qu'il cherche surtout si les hommes y ont été heureux. Dans toute la longue période qui précède 1789, il a compté combien de fois le pays avait eu de bonnes finances. « On est frappé, dit-il, du petit nombre et de la courte durée des époques qui ont laissé la trace d'une administration régulière; on ne peut signaler que le règne de Charles V, la dernière partie du règne de Charles VII, le règne de Henri IV et le ministère de Colbert : quatre périodes, de quinze à vingt ans chacune, et qui ne comprennent pas ensemble plus de soixante et dix ans. » Ces simples paroles nous révèlent le sentiment profond qui se cache sous chaque page aride, et l'ardent amour du bien public qui a peut-être inspiré tout ce travail de l'érudit.

FUSTEL DE COULANGES.

LES PARIAS

LÉGENDE

Sous le vieil Aureng-Zeb, à Bénarès la Sainte,
Dans l'immonde quartier construit hors de l'enceinte,
Où pullulent, sans même un dieu qui leur soit cher,
Les parias impurs qui mangent de la chair,
Deux enfans au visage innocent, au cœur chaste,
Mais qui, marqués du type exécré de leur caste,
Plus que les chiens lépreux par tous étaient chassés,
S'aimaient de tout leur cœur et s'étaient fiancés.
Que le dernier çoudra de ces foules sans nombre
Se crût souillé d'avoir mis le pied dans leur ombre,
Qu'ils fussent les plus vils au-dessous des plus vils,
Puisqu'ils pouvaient s'aimer, à peine y songeaient-ils.
Pauvres et nus, cherchant à grand'peine leur vie,
Ils ne connaissaient pas la colère et l'envie ;
Et le guerrier mahratte au drapeau triomphant,
Ni le riche nabab qui, sur son éléphant,
Fume à l'ombre d'un dais, les jambes accroupies,
Et rêve au monceau d'or de ses lacks de roupies,
Ni le brahmane altier que fait riche et puissant
Une idole aux vingt bras peinte en couleur de sang
Et qui, dans le secret des pagodes fermées,
Voit se tordre à ses pieds les danseuses pâmées,
Ni même l'orgueilleux descendant de Timour,
Ne leur semblaient heureux, n'ayant pas leur amour.

Sangor, superbe Indou d'une force indomptée,
Était rameur à bord d'une barque pontée,

Car, comme un musulman en était le patron,
Des parias pouvaient y tirer l'aviron;
Et, descendant le Gange, elle faisait escale
Pour prendre ou déposer dans les ports du Bengale
Ses cargaisons d'ivoire et de bois précieux.
Lorsque son cher Sangor était loin de ses yeux,
L'amoureuse Djola, triste comme une veuve,
Descendait tous les jours sur la rive du fleuve;
Pensive, elle jetait sur l'onde en soupirant
Des branches de lotus qu'emportait le courant,
Et vers le voyageur loin de sa fiancée
Elle laissait aller ses fleurs et sa pensée,
Comme un gage naïf de sa fidélité.

La barque que montait Sangor ayant jeté
L'ancre devant Patna, sur la droite du Gange,
Où le patron du bord opérait un échange,
Les marins parias, sans être remarqués,
Se promenaient un jour, en oisifs, sur les quais.
Noirs et nus, les reins ceints du langouti de toile,
Ils voyaient les légers bateaux mettre à la voile
Et dans l'intense azur, sur la ville aux cent tours,
Tournoyer lourdement un vol noir de vautours;
Quand soudain, effrayant la foule qu'il disperse,
Un chien plein de fureur, un lévrier de Perse,
Se jette sur Sangor et veut mordre l'Indou.
Celui-ci, qui tenait à la main un bambou,
Lève instinctivement l'arme qui le protége,
Sans entendre venir un somptueux cortége
Dans un bourdonnement de gong et de tambour.
C'était Surrou-Sahib, rajah de Dinapour,
Qui, de son palanquin, voyait, pâle de rage,
Un paria maudit lui faire cet outrage
De lever le bâton sur son chien favori.
Le despote imbécile et méchant jette un cri,
Montre à ses cipahis l'imprudent qui l'offense,
Et, sans avoir pu dire un mot pour sa défense,
Le malheureux est pris, entraîné, garrotté;
Puis l'odieux rajah, dont la férocité
S'exerçait tous les jours en cruautés pareilles,
Fit couper à Sangor le nez et les oreilles.

Le paria guérit; mais, effroyable à voir,
Il fut pris d'un navrant et profond désespoir.
Il jura de ne plus montrer à son amie
Sa face, horrible objet de honte et d'infamie;
A Bénarès sans lui la barque retourna.
Et depuis lors, au seuil d'un temple de Krichna,
Où des fakirs, pareils aux singes dans les djongles,
Dansaient en déchirant leur chair avec leurs ongles,
Un être affreux, n'ayant presque plus rien d'humain,
Faisait peur aux passans en leur tendant la main.

Djola, quand elle apprit la terrible nouvelle,
Eut le cœur déchiré d'une douleur mortelle.
D'abord, sans plus tarder, elle voulut partir
Et porter son amour au pauvre et cher martyr.
Mais bientôt devinant, s'exagérant peut-être,
Quel spectacle effrayant lui devait apparaître,
Elle se demanda tout bas avec terreur
Si sa pitié pourrait surmonter son horreur.
Enfin elle était femme et manquait de courage,
Quand le ciel s'obscurcit brusquement sous l'orage,
— Car on était alors au temps de la mousson; —
Et le premier éclair lui donna le frisson.
L'esprit illuminé par un présage étrange,
La jeune fille alors courut au bord du Gange
Et, tombant à genoux dans ces lieux découverts,
Calme, elle regarda fixement les éclairs.
Là, de sa lâcheté refusant de s'absoudre,
Dans un élan du cœur elle adjura la foudre
De châtier ses yeux qui, pendant un moment,
Avaient pu redouter l'aspect de son amant,
Et, pour que de bravoure elle fût mieux pourvue,
Elle pria l'éclair de lui ravir la vue.

Le feu du ciel lui fut clément; il l'aveugla.

Alors, se relevant à la hâte, Djola,
Malgré ses yeux voilés d'une nuit éternelle,
Sentit se réveiller son énergie en elle,
Vers le pieux devoir qui là-bas l'appelait
Elle partit, au bruit du fleuve qui coulait.
L'aveugle entreprenait cette grande aventure
Au milieu d'une hostile et farouche nature.

Souvent elle tomba, lasse, sur les genoux
Et souvent se perdit; mais les nombreux Indous
Qui se purifiaient près de l'onde sacrée
Remettaient en chemin la plaintive égarée.
Quand son pied rencontrait quelque arbuste rampant,
Elle croyait fouler le dos mou d'un serpent;
La nuit, elle entendait rouler jusqu'aux rivages
Les durs barrissemens des éléphans sauvages
Et le rauque sanglot du grand tigre affamé;
Mais, parmi les périls, vers son cher bien-aimé
Elle marchait toujours, presque nue et sans armes,
Cette enfant qui n'avait plus d'yeux que pour les larmes.

Elle parvint, mourante et brisée, à Patna.

Un pèlerin, venu pour adorer Krichna
Et qui la rencontra, s'accrochant aux murailles,
Sentit pour ce malheur s'émouvoir ses entrailles
Et la mena devant la pagode où Sangor
Traînait sa triste vie et mendiait encor.
A l'aspect de Djola, l'homme au visage horrible
Se voila de ses mains avec un cri terrible;
Mais elle, retrouvant la vie et la vigueur,
Se jeta tendrement dans ses bras, sur son cœur.

— Mon bien-aimé, dit-elle en parlant la première,
Rassure-toi. Le ciel m'a ravi la lumière.
Tu seras toujours beau pour moi, qui ne vois pas.
Je t'entendrai parler; tu guideras mes pas;
Et nul bonheur, ami, n'est comparable au nôtre,
Car nous ne pouvons plus nous passer l'un de l'autre.

Sangor, ivre d'amour, étreignit sa Djola;
Ils pleurèrent ensemble; et, depuis ce jour-là,
Ceux qui venaient prier l'idole sur son trône
Regardaient au passage, en jetant une aumône,
Le groupe lamentable et pourtant consolé
De cette pauvre aveugle et de ce mutilé.

FRANÇOIS COPPÉE.

LE CABINET TORY

L'OPINION ANGLAISE

ET LA QUESTION D'ÉGYPTE

C'est une affaire grave pour un peuple que de rompre avec sa politique traditionnelle et d'adopter subitement de nouvelles règles, un nouveau système de conduite. Il devrait réfléchir longtemps avant de dire : Ce que nos pères aimaient, nous ne l'aimons plus; ce que nos pères craignaient, nous ne le craignons plus; nous entendons nos intérêts autrement que nos pères ne les entendaient. Il y a dans les intérêts généraux d'une nation quelque chose de permanent, et dans son histoire une raison cachée et silencieuse, avec laquelle doivent compter ses caprices, ses goûts et ses dégoûts, ses lassitudes et ses inconstances. La raison finit toujours par avoir raison de nous; ni l'éloquence des orateurs les plus verbeux, ni les clameurs des plus tumultueux *meetings* ne peuvent rien contre elle. Tôt ou tard elle châtie les imprudens qui l'ont méconnue et leur enseigne à leurs dépens que, s'il est dangereux de trop parler, il est plus dangereux encore de se brouiller avec l'histoire et de s'inscrire en faux contre les siècles.

On a vu en France un souverain plein de bonnes intentions, mais aussi téméraire que mal conseillé, répudier les traditions nationales pour substituer à la politique de Henri IV le périlleux système des grandes agglomérations. La nation ne l'a suivi qu'avec déplaisir dans les voies aventureuses où il l'engageait, elle avait des scrupules, des défiances, des inquiétudes; son bon sens protestait, mais son bon sens n'a pas su résister. L'événement lui a prouvé que ses anxiétés étaient fondées. Le souverain a perdu son procès, c'est la nation qui en a fait les frais, et les événemens sont des juges qui font payer très cher leurs sentences; la justice de l'histoire est la plus coûteuse de toutes les justices. Le royaume-uni offre aujourd'hui au monde un spectacle tout

contraire. C'est le souverain et son gouvernement qui demeurent fidèles aux traditions séculaires de la politique anglaise, c'est l'opinion publique qui proteste contre ce qu'elle appelle une politique surannée, laquelle, à son dire, repose sur de vieux préjugés et ne répond plus aux besoins nouveaux ni aux idées du jour, et comme en Angleterre le gouvernement est gouverné par l'opinion, le cabinet tory s'est trouvé dans un cruel embarras. Il voulait agir et il ne pouvait pas; il en était réduit à montrer à l'Europe le fourreau de son épée, en l'assurant que l'épée était dedans et qu'il aurait bientôt fait de l'en tirer; mais ce n'était pas la vue d'un fourreau qui pouvait contraindre les Russes à donner des bornes à leur victoire, ni les empêcher d'aller à Constantinople ou même d'y rester.

Jusqu'à ces derniers temps, la politique anglaise n'avait point été une politique d'insulaires, elle ne s'était jamais désintéressée des affaires de l'Europe; elle exerçait une sorte de police sur le continent, elle se faisait un devoir de réprimer la licence des uns, de venir en aide à la faiblesse des autres. La politique anglaise s'arrogeait en quelque manière un droit de visite sur l'ambition des grands empires, et quand ces grands empires aspiraient à l'omnipotence, quand ils méditaient quelque grave attentat contre l'équilibre européen, elle se mettait en travers de leurs projets et leur barrait le passage; whigs ou tories, les hommes d'état britanniques de la vieille école posaient en principe que lorsque le continent a un maître, l'indépendance de l'Angleterre est en danger. La politique anglaise, en remplissant ce rôle aussi glorieux qu'utile, était à la fois libérale et conservatrice. Il y avait un certain nombre d'états dont elle jugeait la conservation nécessaire à sa propre grandeur et à la liberté de ses mouvemens. Parmi ces états nécessaires figurait la Turquie, chargée de garder les clés du Bosphore et des Dardanelles, clés précieuses qu'on ne saurait sans péril abandonner aux mains d'un état conquérant. En vain la Turquie avait-elle lassé par ses déplorables déportemens la bienveillance de ses protecteurs; quand on a un portier qui a le tort de battre sa femme ou de mal élever ses enfans, mais qui, au demeurant, s'acquitte bien des devoirs de sa charge, on lui adresse des réprimandes, on lui rappelle ses obligations de chef de famille, mais on ne le renvoie pas, aussi longtemps qu'on juge impossible de le remplacer, et les bons portiers sont rares.

Dès le début de la guerre russo-turque, le cabinet tory avait déclaré qu'il ne ferait pas la guerre pour les intérêts ottomans, mais qu'il était prêt à la faire pour les intérêts britanniques, que sa neutralité était une neutralité conditionnelle, et que si les Russes victorieux poussaient trop loin leurs succès, il s'empresserait de prendre des mesures de précaution; ces mesures de précaution, il ne les a pas prises, et quand il s'est retrouvé le 17 janvier en présence du parlement, il n'a pas osé lui déclarer que le moment était venu, qu'il fallait agir. Il s'est contenté

de lui annoncer modestement ses intentions, en lui demandant presque pardon de la liberté grande. C'est qu'il sentait sa faiblesse et la difficulté de sa situation. S'il a pour lui les sympathies avouées de la reine, les clubs aristocratiques, l'armée, la marine, il a contre lui la presse, les *meetings*, la majorité de la nation, la plus grande partie des classes moyennes, et avec beaucoup de gens qui raisonnent, presque tous ceux qui ne raisonnent pas, tous ceux qui n'ont que des impressions et qui se paient ou se grisent de mots. Un écrivain d'outre-Manche a dit qu'aujourd'hui l'opinion publique en Angleterre, c'est l'opinion du brave bourgeois qui prend l'omnibus. Or le brave bourgeois qui prend l'omnibus non-seulement ne veut pas entrer en campagne pour les Turcs, mais il a une sainte horreur pour les crédits supplémentaires, pour les subsides extraordinaires comme pour toutes les mesures de précaution, et il est difficile de lui faire comprendre qu'une attitude ferme et résolue est souvent le meilleur moyen de se soustraire à un conflit et à la nécessité d'aller sur le terrain. « La constitution anglaise, a dit M. Bagehot, se résume en ceci : la masse du peuple obéit à un certain nombre d'individus, et quand on examine ces individus, on s'aperçoit que s'ils ne sont pas de la dernière classe, cependant ce sont des individus assez lourds et assez grossiers; ce sont, si elle les passait en revue, les derniers auxquels songerait une très grande nation pour leur accorder une préférence exclusive. » Lord Beaconsfield doit voir souvent dans ses rêves Gulliver garrotté par les Lilliputiens. Rien n'est plus triste pour un esprit fringant, audacieux et superbe que d'être le prisonnier des petites gens, et de tous les geôliers ce sont les petites gens qui gardent le mieux leurs prisonniers.

L'alderman favorisé de la fortune et trop adonné aux plaisirs de la table expie quelquefois son bonheur par de méchans actes de goutte, qui le clouent dans son fauteuil. Les peuples très riches, très heureux, très prospères, sont sujets à une sorte de goutte qui à la vérité ne les fait pas souffrir, mais qui les rend impropres au mouvement, à l'action, et leur inspire un amour immodéré de leur repos, de vives et perpétuelles appréhensions à l'endroit de tout ce qui pourrait le troubler. Le brave bourgeois anglais qui représente l'opinion publique considère sa tranquillité comme le premier de ses intérêts auquel il est prêt à sacrifier tous les autres; quand un cabinet tory, jaloux du vieil honneur national, vient lui dire qu'il y va de la gloire, peut-être du salut de l'Angleterre de prendre des mesures de précaution, il répond sans balancer que la gloire anglaise est au-dessus de toute atteinte et que le bonheur anglais, étant par la grâce du ciel entouré d'eau de tous les côtés, est à l'abri des entreprises de tous les braconniers et de tous les maraudeurs. — Si mes vœux étaient exaucés, répond-il encore, d'un bout du monde à l'autre chacun resterait tranquille dans son coin. Ce n'est pas ma faute s'il y a des brouillons enclins à chercher leur bien

dans le mal d'autrui. Gardons-nous de nous immiscer dans leurs querelles, qui ne nous regardent point. Que nous importe qu'on se batte au nord ou au sud du Balkan? que nous importe à qui appartient Constantinople? Défiez-vous du point d'honneur, qui est une chimère, et des prévoyances chagrines, qui corrompent les douceurs de la vie. Pratiquons à l'égard du continent la doctrine du laisser-faire et du laisser-passer; laissons faire les ambitieux, laissons passer les événemens. Le secret de la bonne politique est de tirer en toute rencontre son épingle du jeu.

Que si le cabinet tory hésite à se rendre à ces raisons, aussitôt les marchands de la Cité s'assemblent dans les Caxton-buildings et adoptent une résolution portant que « toute infraction à une stricte neutralité serait un acte criminel; » ils somment lord Derby d'avertir la Turquie qu'elle ne doit espérer aucun secours armé de l'Angleterre dans aucune circonstance qui puisse se produire, et ils statuent qu'en conséquence il n'y a pas lieu de rien ajouter aux forces de terre et de mer du pays. Un homme d'état nous disait un jour : « Il n'est pas d'hommes plus dangereux que ceux qui ne mettent jamais leurs pantoufles, car c'est une preuve certaine qu'ils sont à la fois très médiocres et très actifs. » C'est pourtant une question de savoir s'il est plus dangereux de ne jamais mettre ses pantoufles ou de ne jamais les quitter. Que deviendrait la Grande-Bretagne si elle n'ôtait jamais les siennes, elle qui a partout des intérêts à défendre, à Calcutta, à Singapour, à Natal, à Perim, comme à Melbourne et à Québec? Mais le brave bourgeois qui prend l'omnibus et qui représente l'opinion est à la fois très court d'esprit, très tenace dans ses idées; il a décidé depuis longtemps que les intérêts anglais commencent à Douvres et à Portsmouth, et qu'il n'est point de coquin assez insolent pour oser les menacer. Comme il a de puissans poumons, une voix forte et retentissante, il parvient sans peine à se persuader qu'il a raison et que tous ceux qui pensent autrement que lui sont des fous dangereux, d'où il infère que ce n'est pas contre la Russie, mais contre lord Beaconsfield qu'il importe à tout bon Anglais de prendre au plus tôt des mesures de précaution. Les matelots de Joppé, craignant de périr, commencèrent par crier à leurs dieux; puis ils consultèrent le sort pour apprendre quelle était la cause de la tempête; le sort leur apprit que c'était Jonas, et ils le jetèrent dans la mer. Le public anglais n'a pas besoin de consulter les sorts pour savoir qui cause les tempêtes. Quand il entend gronder la foudre, il ne soupçonne pas lord Derby, ni le marquis de Salisbury, ni le comte de Carnarvon, c'est à lord Beaconsfield qu'il s'en prend, et il lui dirait volontiers ce que disaient au prophète Jonas les matelots de Joppé : « Nous allons te jeter à la mer, et la mer se calmera. »

Le bourgeois anglais qui prend l'omnibus, mais qui ne se pique pas d'être un penseur, se trouve confirmé dans son aversion pour lord Bea-

consfield et pour sa politique lorsqu'il voit que ses sentimens sont partagés par un nombre considérable d'Anglais qui pensent ou se donnent l'air de penser. Ce n'est pas avec un parti seulement que le cabinet tory est aux prises, c'est avec une coalition de partis et de sectes de toute espèce. Tous les coalisés chantent le même air, mais chacun adapte à cet air les paroles qui lui plaisent. Les uns sont des humanitaires, des philanthropes, et ils font de la politique de sympathies, bien que l'expérience ait prouvé que de tous les genres de dilettantisme c'est le plus dangereux. A la vérité, des enquêtes consciencieuses leur ont démontré que certains massacres qui ont épouvanté l'Europe ont été dans une large mesure l'ouvrage du panslavisme; ils s'obstinent à en rendre les Turcs responsables et s'en vont criant partout que l'Angleterre se couvrirait d'un éternel déshonneur si elle s'avisait de prendre parti pour les oppresseurs contre les opprimés, pour les monstres contre les anges. En lisant leurs déclarations, leurs manifestes et leurs journaux, vous n'avez pas besoin de demander : Où est le Bulgare? Il est partout, il s'étale à la première page comme à la dernière.

Aux bulgaromanes se joignent les gens que dévore le zèle de la maison du Seigneur. Non-conformistes, congrégationalistes, bergers ou brebis de la haute église, tous voient la politique au travers de leur catéchisme, et, détestant à l'égal l'un de l'autre le croissant et la croix latine, ils se sont pris d'une chaleureuse admiration pour l'église russe. Aussi appellent-ils de tous leurs vœux le jour où l'orthodoxie moscovite réclamera Sainte-Sophie à Mahomet, parce que cet événement sera tout à la fois très agréable à Dieu et infiniment désagréable au prisonnier du Vatican. A l'exemple des bulgaromanes, les hommes d'église et les sectaires sont disposés à considérer les populations chrétiennes de la péninsule du Balkan comme « les vrais enfans de la promesse, » et ils leur accordent sans compter toutes les vertus qu'ils refusent impitoyablement aux Turcs. Ils vantent la loyauté serbe, ils célèbrent les louanges du « glorieux, de l'immortel Montenegro, » ainsi que le faisait M. Gladstone dans une lettre récente que la *Gazette de Moscou* a révélée au monde. Dans cette même lettre, M. Gladstone traitait Osman-Pacha de « brute grossière, quoique courageuse. » Ce subtil raisonneur a-t-il donc juré d'inspirer au genre humain l'amour des brutes? Et au surplus pourquoi s'est-il arrêté en si beau chemin? Après avoir refusé l'intelligence au héros de Plevna, dont les Russes ont noblement acclamé le génie militaire, qu'en coûtait-il à M. Gladstone de lui contester aussi le courage? Le vrai zèle ne recule devant rien.

Le cabinet tory n'a pas seulement affaire à la politique des sympathies naturelles ou artificielles, aux bulgaromanes, aux congrégationalistes, aux orthodoxes de la stricte observance, il a encore maille à partir avec les utilitaires, avec les positivistes, avec beaucoup d'hommes émi-

nens qui sentent le fagot, avec les esprits libres, avec ce qu'on appelle le parti de l'intelligence. Jadis les Anglais passaient pour le peuple réfléchi et pondéré par excellence, pour le peuple des idées mesurées, des sages tempéramens. Ils regardaient avec défiance et avec un peu de pitié le radicalisme continental, dont le caractère est de mépriser les traditions, de proclamer des aphorismes et d'en tirer les dernières conséquences, de pousser tout à l'extrême, d'appliquer à toutes les questions un esprit de géométrie rigide et intransigeant. Le radicalisme et l'esprit de géométrie continental ont passé depuis longtemps la Manche. Il y a aujourd'hui en Angleterre beaucoup d'hommes qui se piquent d'être rationalistes en politique comme en religion ; ils remettent en discussion tous les principes, tous les axiomes sur lesquels reposait la vieille Angleterre et qu'ils traitent cavalièrement de préjugés ou de grossières superstitions. Quel Anglais eût consenti autrefois à s'écrier : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe? » Il en est beaucoup à cette heure qui déclarent sans se faire prier que toutes les colonies, y compris les Indes, ne valent pas un bon bill voté par la chambre des communes et ayant pour effet de donner aux classes ouvrières des représentans dans le parlement ou de réformer les abus de la corporation de Londres. A la vérité, aucun d'eux, que nous sachions, n'a encore demandé au gouvernement de restituer la Nouvelle-Zélande aux Maories et Gibraltar aux Espagnols. Dans la pratique, on impose à ses désirs une certaine retenue; mais quand il s'agit de théorie et de discuter les contingens futurs, on ne se refuse rien, et les colonies sont inexorablement sacrifiées à la logique. Si vous représentez à ces Anglais qui ont l'esprit continental que Constantinople aux mains des Russes mettrait en danger l'empire des Indes, ils vous répondent froidement d'abord que vous vous trompez, ensuite, qu'eussiez-vous raison, ce ne serait pas un motif suffisant pour déterminer le lion britannique à combattre *unguibus et rostro* les projets de l'aigle à deux têtes, attendu que la possession des Indes n'est point nécessaire au bonheur du royaume-uni. — Nous avons eu la sottise, vous diront ces intrépides logiciens, d'acquérir sur toutes les mers et sur tous les continens une foule de colonies, que nous sommes tenus de surveiller et de protéger. Que nous rapportent ces colonies? Rien ou presque rien ; elles ne sont pour nous qu'une charge, *a dead weight*. Puisque la sottise est faite, nous sommes bien forcés d'en subir les conséquences, et nous ne pouvons songer à nous débarrasser d'ici à demain de toutes nos fermes, de toutes nos métairies, de toutes nos possessions prochaines ou lointaines. Nous avons contracté envers les peuples que nous avons pris sous notre protectorat des obligations dont il ne nous est pas permis de nous affranchir volontairement; mais, si quelque cas de force majeure nous délivrait de nos engagemens, nous aurions grand tort de nous obstiner par un sentiment de vaine gloire à conserver l'empire fondé par nos

pères, et nous devrions nous empresser de rendre les Indes à elles-mêmes ou de les céder aux Russes, si les Russes veulent s'en charger. Quand le Canada et l'Australie nous échapperaient du même coup, en serions-nous moins ce que nous sommes? Quand l'empire britannique viendrait à s'écrouler, l'Angleterre en serait-elle moins libre et moins heureuse? son industrie en serait-elle moins admirable et son commerce moins actif? son pavillon marchand cesserait-il pour cela d'être le souverain de toutes les mers? Le royaume-uni, qui compte 33 millions d'habitans, exerce une sorte de tutelle impériale sur plus de 200 millions d'êtres humains. Délivrez-le des soucis de cette tutelle qu'il exerce à titre onéreux, il aura tout son temps pour s'occuper de lui-même, pour améliorer ses lois, pour perfectionner ses institutions, pour travailler à son propre bonheur sans avoir à songer à celui des autres. Que le ciel nous délivre de nos préjugés, et que les Russes s'emparent, s'il leur plaît, du Bosphore et de l'Arménie. Une colonie de moins et une idée juste de plus, ce serait pour nous un double gain.

Rien n'est plus raisonnable en apparence que l'utilitarisme. Il méprise tout ce qui lui paraît inutile, et pourtant que deviendrait un peuple qui cesserait de croire à l'utilité de l'inutile? Est-il vrai que, si l'empire britannique venait à périr, l'Angleterre n'en serait ni moins libre ni moins riche, que les sources de sa prospérité ne tariraient point, que son industrie serait aussi féconde en miracles et ses affaires aussi florissantes? Est-il vrai que les grandes nations qui s'abandonnent sans résistance à leur destin, qui livrent leur dépouille aux larrons et leur gloire à tous les vents, conservent tous leurs droits au respect du monde? Le respect n'est-il qu'une vanité? Quand on ne croira plus à votre force, la sécurité de votre commerce ne sera-t-elle point compromise? Qui se chargera de mettre vos marchandises et vos marchands hors d'insulte? Le pavillon anglais serait-il encore le souverain des mers, s'il n'était protégé dans ses aventures les plus lointaines par l'image visible et redoutable d'un grand empire présent sur tous les rivages? Est-il vrai d'ailleurs que vos colonies ne vous rapportent rien? Ne sont-elles pas pour vous une grande école où vous vous instruisez dans l'art de l'administration et du gouvernement, où vous apprenez à déployer vos énergies en les réglant, à fortifier vos reins et votre volonté? Que cette école vienne à se fermer, ne verra-t-on pas disparaître cette noble variété de l'espèce humaine qu'on appelle l'Anglais? Et quand il n'y aura plus d'Anglais y aura-t-il toujours une Angleterre? On avait pensé jusqu'à présent que c'était pour elle une nécessité, un impérieux besoin de se répandre sur l'univers, d'écouler partout le trop plein de sa population et de ses forces, de pouvoir atteindre les régions tropicales et le voisinage des pôles en disant : Ici encore, je suis chez moi! Serait-elle à l'abri des révolutions, une Grande-Bretagne qui serait bornée au sud par le Lands'End, au nord

par le cap Duncansby? Et n'avait-il pas mille fois raison le spirituel publiciste qui s'écriait : — Si les parcs sont les poumons de Londres, les poumons de l'Angleterre sont le Canada, l'Inde et l'Australie? — A quoi il faut ajouter avec un philosophe qu'il n'y a que deux partis à prendre dans ce monde, ou risquer, ou se cacher.

Au reste, l'*anti-imperialism* ne sera pas d'ici à longtemps une doctrine populaire au-delà de la Manche. Les Anglais, quelques représentations qu'on puisse leur faire, ne sont pas encore dégoûtés de leurs colonies, et ceux qui disent : Que nous importe l'empire, pourvu que la liberté nous reste! ne sont pas des ennemis fort à craindre pour le cabinet tory. En revanche, il a sur les bras d'autres adversaires plus embarrassans, qui lui disent : — Ne nous parlez plus des Turcs, leur affaire est jugée, et vous n'obtiendrez de nous ni un homme ni une livre sterling pour sauver les héritiers d'Osman du sort qu'ils se sont attiré par leurs fautes. A quoi bon soutenir à grand renfort d'étais une maison vermoulue qui menace ruine et dont les débris retomberont sur votre tête et vous écraseront? Laissez l'arrêt du destin s'accomplir et les Russes faire ce qu'il leur plaît. Arrangez-vous plutôt avec eux; ils ne demanderont pas mieux que de vous désintéresser en vous faisant votre part dans la grande curée. Mon Dieu! il est fâcheux qu'il y ait des loups, et nous ne les aimons pas plus que vous; mais puisqu'il y en a, il faut hurler bravement avec eux. Les Russes veulent avoir Constantinople, prenez l'Égypte qui est nécessaire à vos communications avec Bombay et Calcutta, et l'empire des Indes sera sauvé. Gibraltar et Malte sont deux clés de la Méditerranée; emparez-vous de la troisième qui est Port-Saïd; la Méditerranée pourra désormais être regardée comme un lac anglais, et la maison des Indes de John Bull se trouvera parfaitement protégée contre tous les escrocs et les voleurs de nuit, *against either burglars or sneak-thieves* (1). Aujourd'hui l'opinion publique se prononce contre vous, parce qu'elle voit en vous les amis des Turcs; le jour où vous vous entendrez avec la Russie pour faire main basse sur la défroque du moribond, l'opinion se retournera comme par enchantement, mais ne perdez pas de temps, profitez de l'occasion.

Le publiciste distingué, grand adversaire des anti-impérialistes, que nous avons cité plus haut, est un chaud partisan de l'annexion de l'Égypte; il a publié sur ce sujet, dans *The nineteenth Century*, trois articles fort remarqués. Si l'esprit et le talent suffisaient pour gagner une mauvaise cause, M. Dicey aurait converti tout le royaume-uni à son opinion, ce qui n'est point le cas. Il a tâché de démontrer que la prise de possession de l'Égypte serait pour ses compatriotes une entreprise facile, dont le succès serait agréable aux Égyptiens et ne serait désa-

(1) *The Khedive's Egypt*, by Edwin De Leon, ex-agent and consul-general in Egypt, London, 1877, p. 9.

gréable à personne, pas même à la France. Sur le premier point, il a trouvé un contradicteur éloquent dans M. Gladstone, mieux inspiré cette fois que dans les lettres qu'il écrit à ses amis russes et que publie la *Gazette de Moscou*. M. Dicey, partant du principe que pour être maître du canal de Suez il faut posséder le Delta, avait avancé que la Porte serait charmée de vendre au gouvernement britannique ses droits de souveraineté, qu'au surplus l'occupation serait aisée et peu coûteuse, que pour en garantir la durée, il suffirait de construire quelques forts, de faire stationner un vaisseau cuirassé à Port-Saïd, de loger une garnison à Alexandrie et d'y installer un résident, ou d'imposer au khédive un administrateur choisi par les Anglais et qui ne pourrait être révoqué sans leur agrément. M. Gladstone l'a réfuté en lui représentant les inévitables entraînemens, les fatales nécessités des conquêtes. L'Égypte est un pays en voie d'agrandissemens, désireux de reculer sans cesse sa frontière au sud. La puissance qui occuperait le Delta se verrait forcée de s'emparer non-seulement de l'Égypte proprement dite, mais des provinces barbares ou même sauvages qu'elle s'est récemment annexées. L'occupation du bassin inférieur du Nil, a dit M. Gladstone, serait un œuf funeste d'où sortirait avant peu un empire africain du nord, lequel embrasserait la Nubie, le Soudan, engloberait le lac Albert et le lac Victoria, et finirait peut-être par aller se rejoindre à Natal et à Cape-Town. La nécessité de s'agrandir sans cesse et de prendre plus qu'on ne peut garder est le châtiment des conquêtes irréfléchies; c'est par là qu'elles périssent. L'Angleterre porte aujourd'hui toute sa charge, elle a les mains pleines; si elle les ouvrait pour prendre l'Afrique, peut-être en laisserait-elle tomber l'Asie, et les anti-impérialistes trouveraient leur compte aux rêves que caresse M. Dicey.

Cet ingénieux écrivain paraît croire que l'Égypte se donnerait volontiers aux Anglais, que son cœur volerait au-devant des conquérans; lasse de la verge de fer toujours levée sur elle et des sangsues publiques qu'elle abreuve de son sang, elle saluerait comme un libérateur l'étranger qui se chargera de la défendre contre les injures du sort et contre la tyrannie des percepteurs. M. Dicey est-il sûr de son fait? Les fellahs lui ont-ils dit leur secret? C'est un être bien singulier que le fellah égyptien. Ce petit propriétaire, amoureux de son champ, n'a jamais eu à se louer beaucoup des hommes, ni surtout de ses gouvernans, Pharaons, Ptolémées ou khédives; mais il a trouvé un généreux bienfaiteur qui a toujours pris soin de lui et qui s'appelle le Nil, et il doit à la faveur du ciel une sorte de gaîté native qui résiste à toutes les fatigues, à toutes les misères, à toutes les oppressions, et lui permet de porter sans fléchir le fardeau de sa vie. « On le croirait aveugle, on le croirait sourd, insouciant du tort qu'on lui fait, de ses maux, de ses souffrances, autant que le bœuf et que l'âne, ses compagnons journa-

liers, conformes à son génie. Pour lui, la vieille maison de servitude est un héritage et elle a perdu beaucoup de ses épouvantes; de génération en génération, il habite paisiblement à l'ombre de ses palmiers, accomplissant sa tâche, sinon sans murmurer, du moins avec une inaltérable patience (1). »

Non, le fellah n'est ni aveugle, ni sourd, ni muet de naissance; mais pourquoi parlerait-il de tout ce qui blesse ses yeux? Il est sûr de n'être point écouté. Ceux qui le connaissent affirment que s'il ne parle point, il n'en pense pas moins. Que n'a-t-il voix au chapitre! Si obscur que soit son cerveau, si engourdies que soient ses pensées, il sait pourquoi il a été assujetti à des corvées de plus en plus onéreuses, pourquoi son corps a été meurtri par le *kourbasch* et ses terribles lanières en cuir d'hippopotame. Ses maîtres avaient fait un pacte avec des bailleurs de fonds venus de l'Occident, auxquels ils devaient payer des intérêts usuraires; ils avaient oublié le précepte du premier conquérant mahométan de l'Égypte : « Le point essentiel pour celui qui gouverne ce pays est de ne pas se laisser séduire par les financiers et par leurs systèmes, dont la conséquence est l'accroissement des taxes. » Le fellah sait que s'il a dû vendre la parcelle de terre à laquelle était attachée sa vie comme l'huître à son rocher, c'est qu'il ne pouvait plus acquitter l'impôt, et il sait que si l'impôt s'est accru dans des proportions exorbitantes, la faute en est moins encore au khédive qu'à ses insatiables créanciers. Le fellah n'ignore point, il soupçonne tout au moins que si Ismaïl-Pacha a contracté une dette de plus de 80 millions de livres sterling, Ismaïl-Pacha n'a pas touché la moitié de cet argent, que le reste est demeuré aux mains des usuriers, des courtiers marrons, des entremetteurs, de toute la race détestable des amorceurs d'affaires. Le fellah voit dans l'étranger établi chez lui un intrus, un privilégié, exempt de toute taxe, possédant toutes les immunités, libre de faire ce qui lui plaît, tout-puissant, promenant partout des yeux de proie et des mains de rapine, accaparant tout le soleil de l'Égypte et dont la soif tarirait les eaux du Nil, si le Nil se laissait boire. Ce n'est pas à son maître que le fellah s'en prend de ses souffrances, c'est au maître de son maître, qui est l'étranger. Jadis Méhémet-Ali disait : « Si le fellah pouvait vomir, il vomirait un Turc. » Aujourd'hui il en veut bien moins au Turc qu'à l'étranger, et pour employer l'énergique langage de Méhémet-Ali, si le fellah pouvait vomir, il vomirait un banquier anglais, un spéculateur français et un agent d'affaires grec, allemand ou italien. Aussi lui persuaderait-on difficilement qu'en prenant possession de la vieille maison de servitude, l'étranger y ferait entrer avec lui la liberté et le bonheur. Au surplus, la seule liberté qu'il ambitionne est celle d'habiter en paix sa hutte de boue et de n'y pas

(1) *The Khedive's Egypt*, p. 228.

mourir de faim, et les institutions que pourraient lui procurer les Anglais le laisseraient insensible. « Bonaparte, a dit M. Kinglake, avait espéré conquérir l'amitié des Égyptiens en leur promettant une constitution, c'était agir comme le chasseur qui se flatterait d'arriver à remplir sa gibecière en promettant à des perdrix une chambre des communes. » Il est vrai que M. Dicey, qui est un écrivain fort sensé, n'a garde de promettre aux fellahs une chambre des communes; il ne leur octroie qu'un résident. De deux choses l'une, ou tout le monde se plaindra de ce résident, ou il sera lui-même de tous les hommes le plus à plaindre.

Avant de faire parler les gens il serait bon de les consulter. M. Dicey prétend que non-seulement la conquête de l'Égypte par les Anglais serait agréable à l'Égypte, mais que personne n'y trouverait à redire. M. Dicey fait bon marché des intérêts français à Alexandrie et au Caire, et il tient pour constant que la terre des Pharaons n'a pour la France qu'une valeur de fantaisie, que, si l'Angleterre passait cette bague à son doigt, la France en prendrait son parti, que si elle n'en prenait pas son parti, on la consolerait facilement comme un enfant boudeur en lui donnant un joujou. — Proposez aux Français, dit-il, le choix entre la possession de l'Égypte et le protectorat de la Palestine, 99 sur 100 choisiront la Palestine. — M. Dicey a-t-il fait voter les cent Français? Il en est assurément qui prendraient en patience tous les malheurs de leur pays s'ils avaient la joie de sentir dans leur poche la clé du Saint-Sépulcre; mais ces Français ne sont pas la France. Pour ne rien dire de ses intérêts, la France a des souvenirs, et, bien que ses malheurs lui aient appris la résignation, elle ne se résigne pas à tout oublier. Ne parlons pas de la bataille des Pyramides; mais la France se souviendra toujours que l'une des plus grandes entreprises du siècle, le percement de l'isthme de Suez, a été l'ouvrage de son génie et de sa noble obstination, qui a lassé les résistances et le mauvais vouloir du gouvernement britannique. La France n'a aucune envie de prendre l'Égypte, et elle est disposée à tenir grand compte des intérêts anglais à Port-Saïd et dans la Mer-Rouge; l'achat des 176,000 actions du canal de Suez par l'Angleterre ne l'a émue que parce qu'elle croyait y voir un acheminement à une conquête. Si cette conquête s'accomplissait, c'en serait fait à jamais de l'entente cordiale entre les deux pays, entente précieuse, également nécessaire à l'un et à l'autre.

Les annexionnistes anglais ne peuvent plus s'abuser sur les sentimens de la France. Leurs illusions, s'ils en avaient, ont été dissipées par la vigilance et la franchise de notre nouveau ministre des affaires étrangères. Le premier soin de M. Waddington a été de s'expliquer à ce sujet avec le gouvernement britannique; il a tenu à lui faire savoir que la France entendait pratiquer dans les affaires d'Orient une politique absolument désintéressée, qu'elle ne voulait avoir aucune part

aux dépouilles de la Turquie, que, si on lui offrait la Syrie ou autre chose, elle refuserait ces dangereux présens, mais qu'elle attachait une extrême importance au maintien du *statu quo* territorial dans le bassin de la Méditerranée, et qu'elle serait heureuse de savoir ce qu'en pensait l'Angleterre. La réponse du cabinet anglais a été parfaitement correcte; les assurances les plus satisfaisantes ont été données non-seulement par lord Derby, mais par lord Beaconsfield lui-même. Le cabinet tory ne se méprend point sur les véritables intérêts de l'Angleterre; les encouragemens de certains diplomates étrangers qui lui disaient avec instance : « Prenez l'Égypte! » lui ont paru suspects. Il n'ignore point que, s'il avait le malheur d'y prêter l'oreille, l'exemple qu'il donnerait mettrait à l'aise de dévorantes ambitions, et que les diplomates qui l'engagent à secouer ses scrupules se promettent le double avantage de le brouiller avec la France et de se procurer à eux-mêmes une justification pour toutes les conquêtes qu'ils peuvent rêver. Si l'annexion de l'Égypte servait d'excuse ou de prétexte à l'annexion de la Hollande, l'Angleterre serait-elle contente? aurait-elle lieu de se féliciter d'un tel marché?

Dans ce temps d'appétits effrénés, de convoitises intempérantes, une politique parfaitement honnête, soutenue avec résolution et fermeté par le gouvernement anglais, aurait non-seulement un immense succès de nouveauté, elle opérerait des miracles. Elle donnerait à réfléchir aux convoitises intempérantes, elle réveillerait ceux qui dorment, elle rendrait courage à ceux qui craignent, elle ranimerait leur langueur, elle rallierait partout des adhésions. Elle finirait même par avoir raison de l'opinion anglaise; les bulgaromanes, les sectaires, les philosophes baisseraient pavillon devant elle, et l'on peut croire que le brave bourgeois qui prend l'omnibus et qui adore le succès acclamera lord Beaconsfield, quand lord Beaconsfield lui aura prouvé par ses actes que l'honnêteté courageuse est souvent la plus habile des politiques. En vérité, s'il n'y avait plus en Europe que des peuples conquérans occupés à prendre et des peuples industrieux occupés à les laisser faire, des empires militaires toujours inquiétans pour leurs voisins parce qu'ils n'ôtent jamais leurs bottes et des états libres trop amoureux de leurs repos pour jamais quitter leurs pantoufles, ce monde serait un triste monde et l'Europe un lieu inhabitable. Il dépend du cabinet tory d'épargner à l'Europe les horreurs d'une guerre générale. Les audacieux seront plus timides, les faibles seront plus vaillans le jour où ils auront acquis la certitude que la Grande-Bretagne est toujours la Grande-Bretagne, qu'elle ne se retranche pas dans son égoïsme insulaire, qu'elle a cure des affaires du continent, que ses hommes d'état parlent haut et qu'ils ne parlent jamais en vain.

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 janvier 1878.

S'il y eut jamais un moment où la France ait eu besoin de ne pas se perdre dans de stériles conflits intérieurs, c'est ce moment où se débattent des intérêts universels, et s'il y eut jamais un parti sommé en quelque sorte par les circonstances de savoir se servir de sa fortune, c'est celui qui dispose aujourd'hui de la direction des affaires par le pouvoir comme par la majorité du parlement. M. Gambetta, qui a des intermittences de sagacité pratique et d'emportement, qui flotte trop souvent entre sa passion et sa raison, M. Gambetta disait l'autre jour, en passant à Marseille, que pour un parti une année de gouvernement était plus fructueuse que bien des années d'opposition. Eh bien! il faut voir maintenant si les républicains, qui ont l'ascendant sous toutes les formes, par toutes les élections, sauront se plier aux nécessités du gouvernement, s'ils en prendront l'esprit, les mœurs, la discipline, la modération. Il s'agit de savoir si la république, qui a pour elle la constitution, le ministère, la majorité des scrutins, aura son règne régulier, paisible et durable, ou si elle restera une expérience agitée, à la merci des réactions provoquées par elle-même.

C'est là toute la question que les dernières crises n'ont tranchée qu'à demi, que des efforts suivis et persévérans peuvent seuls résoudre. Assurément depuis deux mois une grande et favorable transformation s'est accomplie. La situation a singulièrement changé. Il n'y a plus l'irritation et la méfiance qui enflammaient les esprits, qui divisaient les pouvoirs publics; il n'y a plus ces défis, ces appareils de résistance qui menaçaient la nation des plus périlleuses épreuves. La paix est revenue avec un ministère, expression vivante et fidèle d'une victoire légale d'opinion; le calme est rentré dans le parlement comme dans le pays. Il a suffi de quelques jours pour que la nécessité d'une modération, sans laquelle il n'y a point de paix véritable, recommençât à se faire

sentir, et c'est ainsi qu'on a bientôt renoncé à tous ces moyens imaginés pour le combat. Le fameux comité des dix-huit a disparu de lui-même, on n'a plus parlé de lui. Le budget qu'on menaçait de disputer pied à pied, douzième par douzième, on le discute et on le vote aujourd'hui, au pas de course, sans difficulté. C'est l'effet naturel et salutaire de ce retour à un régime régulier qui s'est accompli au milieu du mois dernier.

Oui, sans doute, des jours plus calmes sont revenus. On a cessé de redouter le lendemain, on se complaît dans une victoire qui a peut-être d'autant plus de saveur qu'elle a été dure à obtenir. De toutes parts l'apaisement est comme le mot d'ordre d'une situation nouvelle; il y a pour le moins une certaine bonne volonté et, si l'on veut, une certaine fatuité de sagesse. La question est justement de ne pas trop se payer de mots et de complimens, de garder cette modération dans la pratique des choses, de ne pas recommencer des fautes qu'on a durement expiées, de ne point abuser enfin de la puissance d'une majorité qui est la première intéressée à se contenir elle-même. Que le ministère, qui a l'appui et la confiance de cette majorité, poursuive les réparations, les changemens qu'il juge nécessaires dans les sphères de l'administration publique où l'esprit de parti a pénétré, qu'il cherche à effacer par une amnistie la trace des 3,000 procès qui ont été faits pendant quelques mois, rien de mieux. Le ministère n'a point certainement cherché à éluder cette partie du programme de la dernière victoire parlementaire; il l'a exécutée, il l'exécute chaque jour largement, spontanément, et on peut ajouter librement. En dehors de ce qui est essentiel et de ce que le gouvernement seul peut faire avec autorité parce qu'il le fera avec maturité, il faut bien se dire que les impatiences, les excentricités, les représailles, les pressions de parti, les prétentions exclusives ne seraient encore une fois que les signes d'une politique stérilement agitatrice, d'une incurable incohérence. On veut « s'établir sur le terrain conquis, » imprimer à la république nouvelle le caractère d'un régime sérieux fait pour durer, pour protéger toutes les sécurités et tous les intérêts : la première condition est d'agir comme de vrais politiques, de savoir résister aux tentations et de ne pas retomber sans cesse dans les mêmes piéges.

Un de ces piéges pour le moment, c'est cette vérification des pouvoirs qui prend décidément dans nos nouvelles habitudes parlementaires une importance aussi imprévue que singulière et dont on se fait un inextricable embarras. Une première fois, l'an passé, la chambre sortie des élections de 1876 était entrée dans la voie des épurations rigoureuses; la chambre nouvelle s'y précipite aujourd'hui avec impétuosité, avec le ressentiment mal apaisé des luttes récentes. Déjà plus de vingt élections ont été annulées. Chaque jour on invalide, et il y a

encore plus de cent élections à vérifier! Quand aura-t-on fini et à quel chiffre s'élèvera le nombre des victimes? où est la limite? où est la règle qui préside à cette révision des scrutins? La question est délicate sans doute. Il y a des abus crians qu'on ne peut laisser impunis; il y a eu dans la manière dont s'est déployée la candidature officielle avant le 14 octobre une sorte de forfanterie qui ressemble à un défi. Il n'est pas moins vrai que, faute d'une mesure suffisante, la chambre se trouve entraînée dans des débats sans issue où elle est incessamment placée entre des excès de pouvoir et des aveux d'impuissance. M. Gambetta, avec cette exagération de langage dont il ne peut se défaire, parlait ces jours derniers dans un banquet à Belleville « d'instruire le procès des ennemis du suffrage universel; » il faisait de la vérification des titres parlementaires tantôt un enseignement, un moyen d'éducation politique pour le peuple, tantôt un acte de justice supérieure. S'il en est ainsi, que ne se décidait-on tout de suite à proscrire tout ce qui était marqué du sceau de la candidature officielle, de l'affiche blanche? C'eût été sommairement violent, mais logique. Dès qu'on a reculé et justement reculé devant un procédé qui eût passé pour révolutionnaire, la chambre est rentrée dans ce que nous appellerons le droit commun, la tradition parlementaire, et sur ce terrain la pire des choses est de reprendre en détail la guerre d'un parti victorieux, d'une majorité contre une minorité, contre la candidature officielle vaincue. Si la candidature officielle est une raison d'invalidation, pourquoi a-t-on admis des députés patronnés par le gouvernement? Si elle ne suffit pas pour frapper de nullité un scrutin, pourquoi est-ce la cause presque unique de certaines invalidations?

Évidemment on se perd dans ces débats passionnés, souvent confus et puérils. On va ramasser dans un arrondissement toutes les minuties de localité, les violences de journaux, les petites manœuvres qui ne manquent jamais, les conversations pour ne pas dire les commérages, et on fait des monumens qui s'appelent des rapports, à la suite desquels s'ouvrent nécessairement des discussions sans fin. On se laisse aller à de véritables confusions d'idées, au plus singulier arbitraire d'appréciation. Quel est par exemple le nombre de suffrages que le patronage du gouvernement est susceptible de déplacer? Voilà un problème que les plus habiles calculateurs résoudront, s'ils le peuvent. Si un candidat n'a eu que quelques voix de majorité, il ne peut manifestement avoir été élu que par l'appui officiel! S'il a eu 2,000 et 3,000 voix, raison de plus, c'est la preuve éclatante de l'excès de la pression administrative! Les uns sont invalidés parce qu'ils n'ont qu'une petite majorité, les autres succombent sous le poids de leur grosse majorité. Et ce n'est pas tout : pendant que la chambre invalide ou valide tour à tour, il y a une commission supérieure d'enquête parlementaire qui

avait été créée avant le dénoûment des derniers conflits et qui survit à la crise. Elle existe, elle attire à elle l'immense dossier de la minorité, elle envoie des délégués en province. Que se propose-t-elle de faire? Comment va-t-elle remplir son mandat? La question n'est pas aussi simple qu'on le pense, puisque M. le président du conseil a cru devoir préparer un projet de loi précisément pour fixer la nature des rapports qui peuvent s'établir entre les commissions d'enquête parlementaire et les autorités administratives. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la commission d'aujourd'hui reçoit les dossiers, non-seulement des députés invalidés, mais encore des députés validés eux-mêmes. Elle doit donc étendre son enquête jusqu'à des élections qui sont sorties de la discussion, qui ont été consacrées par un vote! Elle va remuer dans un certain nombre d'arrondissemens toutes ces cendres encore chaudes d'une lutte qui ne demande qu'à s'éteindre. A quoi peut-elle arriver? Si elle se borne à recueillir des dépositions, des commérages, elle n'aura réussi qu'à ajouter un rapport de plus aux rapports présentés tous les jours. Si elle veut pousser son œuvre à fond, au risque d'avoir des accusations à proposer, c'est l'inévitable et menaçant prélude de crises nouvelles. C'est une arme de guerre qu'on semble se ménager, qu'on charge en silence et que des mains imprudentes peuvent faire éclater lorsqu'on croyait le combat fini.

Tout cela est certainement sérieux, et c'est de plus une nouveauté dans la vie parlementaire de la France. Qu'on y prenne bien garde. Jusqu'ici les vérifications de pouvoir avaient un autre caractère. Elles avaient eu pour objet de constater les titres légaux des élus du pays, la régularité des opérations du scrutin, et lorsqu'il y avait des propositions d'invalidation, elles s'appuyaient sur des faits précis, déterminés, en dehors de toute considération de parti. Le droit d'invalidation et d'enquête existait alors comme maintenant, on en usait avec une extrême mesure. A vrai dire, dans tous les parlemens qui se sont succédé, les invalidations ont toujours été peu nombreuses. Aujourd'hui, elles prennent des proportions singulières, et elles affectent un caractère qui n'est point sans doute absolument systématique, mais qui peut passer pour assez exclusif. On parle de casser quarante élections du ton le plus léger du monde. La majorité républicaine de la chambre se rend-elle compte de ce qu'on lui fait faire? Elle ne peut, elle ne doit pas s'y méprendre: elle crée un précédent redoutable. La fortune du scrutin, après tout, est changeante, et ceux qui dominent aujourd'hui peuvent être à leur tour une minorité, même après avoir usé de tous les moyens du pouvoir dans les élections. Que pourraient-ils dire si on tournait alors contre eux l'arme qu'ils auraient, pour ainsi dire, créée eux-mêmes? Ils subiraient la loi du talion, — et la représaille, pour venir d'un autre côté, n'en vaudrait pas mieux. Les partis n'ont pas sans

doute de ces prévoyances; ceux qui ont la prétention de les inspirer ou de les conduire, de faire vivre régulièrement un ensemble d'institutions, un nouveau régime politique, ceux-là surtout devraient y songer. Ils devraient se rappeler une parole de l'illustre maréchal Bugeaud, le jour où se réunissait l'assemblée législative de 1849, dont la majorité, peu favorable à la république, laissait dès le premier moment éclater sa passion. Le maréchal Bugeaud disait à ses amis que la modération était le devoir des majorités. Elle est un devoir parce qu'il faut bien, après tout, que les partis apprennent à se supporter, et parce qu'il n'y a pas d'autre moyen de créer un apaisement vrai au sein duquel on puisse s'occuper sérieusement des affaires du pays.

Au fond, cette modération toujours invoquée et toujours nécessaire, elle n'est pas seulement un devoir, elle est un intérêt. Elle résume dans un mot toute la politique d'un régime qui se fonde, qui a des souvenirs à effacer, des préjugés à vaincre, des défiances à dissiper, pour s'établir avec quelque force, pour devenir cette « réalité vivante et efficace » dont parlait l'autre jour M. Gambetta. La république vient de passer par une dure épreuve de six mois, elle en est sortie intacte. Une fois de plus elle s'est trouvée avoir l'avantage d'être le seul régime possible en face de la coalition incohérente de toutes les choses impossibles. La meilleure manière de la servir aujourd'hui, c'est évidemment de ne donner aucun prétexte à des crises nouvelles, de ne pas rendre la vie trop difficile à des ministres bien intentionnés comme on le faisait il y a un an, — et c'est là sans doute ce qu'entendait M. Gambetta lorsque, dans son dernier discours, il promettait au cabinet « un appui éclairé, sympathique, dévoué, » lorsqu'il disait aussi que « la majorité était revenue plus calme qu'elle n'était partie. » L'expérience doit profiter à tout le monde, aux vainqueurs comme aux vaincus. Qu'on écarte donc le plus possible tout ce qui peut diviser ou irriter, et l'excès des invalidations et les débats épineux sur des incidens militaires qu'il est toujours délicat de porter devant une chambre. Ce n'est point sans doute qu'on n'ait le droit de s'occuper et de se préoccuper même passionnément de ce qui touche l'armée, de ses intérêts et de son esprit; mais croit-on qu'il soit bien utile de contraindre M. le ministre de la guerre à discuter dans une assemblée un « ordre de place, » à exprimer publiquement un blâme ou une approbation sur une épithète, à faire sa profession de foi sur *la Marseillaise?* Tout ce qu'on peut demander à M. le ministre de la guerre, et il est le premier pénétré de ce devoir, c'est de maintenir l'armée dans son vrai rôle en dehors de toute politique, c'est de réchauffer toujours en elle l'émulation, le zèle, l'esprit militaire, le goût du service et de l'uniforme. Le reste est toujours difficile à traiter dans un parlement, et en cela, comme sous d'autres rapports, le mieux est d'éviter autant que possible ce qui est périlleux ou

inutile pour revenir à tout ce qu'on peut débattre sans danger et sans embarras.

Les questions sérieuses, positives, ne manquent certes pas dans l'administration, dans les finances, dans les entreprises d'utilité nationale. Le ministère d'ailleurs, depuis qu'il existe, n'est point resté inactif. M. le président du conseil retrouvait, il y a peu de jours, toute sa vigueur de raison et de parole pour défendre, avec autant de mesure que d'autorité, et la politique nouvelle et la loi qui a pour objet d'effacer cette immensité de condamnations prononcées depuis le 16 mai. M. de Marcère, après ses remaniemens de personnel, adressait récemment aux préfets une circulaire judicieuse et libérale sur les rapports de l'administration supérieure avec les administrations municipales, et M. le ministre des travaux publics, à son tour, a voulu signaler son avénement au pouvoir par un programme presque trop vaste, qui n'a que le défaut de disposer avec quelque hardiesse de l'avenir et d'avoir grand besoin du concours de M. le ministre des finances. M. de Freycinet est un ingénieur distingué, et son projet a certainement de la grandeur. Il ne s'agit de rien moins que d'une extension considérable ou, pour mieux dire, du complément de notre réseau de chemins de fer et de nos voies navigables. M. de Freycinet du reste procède en homme pratique. Dans deux rapports soumis à M. le président de la république et approuvés, il a exposé son plan tout entier, divisant en trois classes les lignes qu'il propose d'achever, de concéder ou de racheter. C'est là en trois mots l'économie de ce plan ingénieux, qui ne fait après tout que coordonner un ensemble de travaux déjà en grande partie décrétés. Il y a un certain nombre de lignes qui doivent être exécutées par les grandes compagnies; il y a des lignes d'intérêt secondaire achevées ou concédées que l'état rachèterait à des compagnies qui ont fait de pauvres affaires; il y a d'autres lignes d'intérêt local. C'est un ensemble de plus de 16,000 kilomètres sur lesquels il n'y a guère que 5,000 kilomètres nouveaux.

Le programme est vaste, disons-nous, l'exécution représente nécessairement beaucoup d'argent, et c'est là peut-être ce qui a éveillé aussitôt une certaine surprise ou une certaine inquiétude. Il ne faut cependant rien exagérer. Parce que M. le ministre des travaux publics propose d'acquérir au nom de l'état un certain nombre de lignes, on a cru que c'était un premier pas dans la voie du rachat des chemins de fer, et il n'en est rien. Parce que M. de Freycinet, pour l'exécution des travaux qu'il propose, est obligé de remuer du bout de la plume 3 ou 4 milliards, on s'est un peu ému; mais de ces sommes grandioses une partie est à la charge des compagnies ou a été déjà l'objet d'allocations budgétaires, et ces dépenses doivent être réparties sur dix années. Évidemment il faudra de toute façon recourir à quelque combinaison

de crédit, ne fût-ce que pour couvrir les 500 millions que doit coûter le rachat des lignes secondaires. Est-ce impossible? n'est-ce que difficile et hardi dans la situation de la France et du monde? Vu de près, le plan de M. de Freycinet est sans contredit digne du plus sérieux examen; il sera exposé, discuté devant le parlement, et, si on peut donner à M. le ministre des travaux publics des ressources égales à sa bonne volonté, il n'est point douteux que l'exécution de ces vastes entreprises, depuis longtemps désirées d'ailleurs, ne doive servir au développement de l'industrie et du commerce de notre pays. On a certes raison d'offrir aux esprits, à l'activité française, cet aliment des grandes et utiles entreprises, on a raison de s'occuper sans cesse de tout ce qui peut étendre, accroître les forces de la nation, et les forces matérielles et les forces morales; mais vraiment est-ce qu'il s'agit de cela? Est-ce qu'il n'y a pas à compter avec l'imprévu, avec cette crise de l'Orient qui, sans engager directement la France elle-même, l'intéresse comme puissance européenne, qui trouve l'Autriche émue et indécise, l'Angleterre agitée et divisée, l'Italie encore attristée et frappée de la mort du roi Victor-Emmanuel?

Depuis que l'Europe a les regards fixés sur l'Orient et sonde incessamment cet horizon troublé, jamais elle n'a éprouvé de plus vives impressions que dans ces derniers jours. Le moment est venu en effet où il faut bien que la situation se dévoile et que toutes les politiques se dessinent. Tant que la guerre allumée entre la Russie et la Turquie restait encore incertaine, on s'abandonnait aux événemens, belligérans ou neutres évitaient de s'expliquer. La Russie, tout entière à la lutte, pouvait se dispenser de dire son dernier mot. Les Turcs, de leur côté, gardaient l'espérance de relever leur fortune par les armes. Les puissances neutres, spectatrices du combat, vivaient, pour ainsi dire, sur la foi des garanties qu'elles croyaient avoir, des promesses qu'elles se flattaient d'avoir reçues. L'Autriche se disait qu'à la dernière extrémité, au moment de la paix, les « intérêts autrichiens » seraient respectés. L'Angleterre croyait avoir toujours le temps de sauvegarder les « intérêts anglais, » qu'elle avait pris le soin de préciser et de définir. L'Allemagne, quant à elle, se bornait à jouer son rôle d'alliée silencieuse et énigmatique, assurant la liberté de la Russie par l'immobilité de l'Europe.

On attendait, on a attendu pendant quelques mois, suivant du regard ces opérations compliquées mêlées de sanglans combats, interrogeant cette situation confuse, lorsque la face des choses a changé tout à coup, la réalité est apparue! Les Russes, une fois maîtres de la Bulgarie, se sont précipités à travers les Balkans, achevant la déroute des Turcs à Chipka, prenant une partie de leur armée, refoulant ou dispersant le reste et arrivant rapidement aux portes d'Andrinople. Ils tenaient dé-

sormais l'empire turc sous la pointe de leur épée victorieuse, ils pouvaient dicter leur volonté. Vainement alors la Porte, épuisée et effarée, s'est tournée vers l'Europe, vers l'Angleterre, qui de son côté s'est tournée vers Saint-Pétersbourg pour s'informer si on voudrait faire la paix et à quelles conditions on la ferait. Le prince Gortchakof a renvoyé non pas l'Angleterre, qui n'était qu'une discrète et officieuse intermédiaire, mais les Turcs au quartier-général de Bulgarie, au grand-duc Nicolas, qui seul pourrait leur faire connaître « les conditions auxquelles un *armistice serait accordé.* » Quand les Turcs, non sans avoir passé par bien des aventures, sont arrivés au quartier-général russe, il n'était plus question d'armistice, on n'en avait pas entendu parler ! Les négociations devaient s'engager au camp du grand-duc Nicolas, et il ne pouvait y avoir de suspension d'armes qu'après acceptation préalable des préliminaires de paix, dont les vaincus devaient subir les rigueurs sans discuter. A Saint-Pétersbourg on parlait d'armistice, à Kasanlik on parlait de préliminaires de paix comme condition première de la trêve militaire. Quand l'Angleterre a demandé à Saint-Pétersbourg ce que cela signifiait, on lui a répondu qu'il y avait eu quelque malentendu, un retard dans le voyage des courriers porteurs des instructions impériales. Et pendant ce temps les Russes, redoublant d'activité, s'enveloppant de silence, hâtaient leur marche de toutes parts, dans toutes les directions. Ils semblaient menacer à la fois et Constantinople et l'entrée des Dardanelles par Gallipoli. Lorsque, dès 1829, s'accomplissaient sur ce même théâtre de l'Orient, au sud des Balkans, des événemens dont la guerre actuelle n'est que la reproduction agrandie et plus menaçante, lord Aberdeen écrivait au duc de Wellington : « Il me semble que Lieven et Mme de Lieven regardent tous les deux l'arrivée des Russes à Constantinople comme un événement probable. Ils parlaient l'autre jour de la nécessité de la confiance, et, comme je leur demandais s'ils prétendaient que nous dussions continuer à avoir confiance lorsque Constantinople brûlerait, ils s'écrièrent de concert que ce serait justement le moment où la confiance serait le plus nécessaire et ferait le plus de bien. » Ces paroles sont-elles écrites d'hier ou d'il y a un demi-siècle? est-ce lord Beaconsfield qui les a recueillies du comte Schouvalof, ambassadeur actuel du tsar à Londres? est-ce lord Aberdeen rapportant au duc de Wellington une conversation avec M. de Lieven, l'ambassadeur de 1829?

Ce qui est certain, c'est que depuis quelques jours la Russie a dû singulièrement compter sur cette confiance dont elle parlait autrefois, et qu'elle a mis l'opinion universelle à une terrible épreuve avec les savantes réticences de sa diplomatie graduellement éclairées par la marche de ses armées. Que se propose-t-elle réellement de faire? quelles sont la mesure et la portée de ses desseins? touche-t-on à la paix

ou à des événemens cent fois plus désastreux, à un rétablissement de la sécurité générale ou à la catastrophe définitive qui peut devenir le point de départ d'effroyables et inépuisables conflits? Rien ne se dégage encore de cette obscurité. La Russie, comme l'indiqueraient ses mouvemens, se propose-t-elle de se porter sur Gallipoli? — Oh! non, elle n'ira pas jusque-là..., à moins cependant que les Turcs n'aient l'air de concentrer des forces de ce côté. — A-t-elle l'intention d'aller camper à Constantinople et de faire dire la messe russe à Sainte-Sophie, comme le disait autrefois l'empereur Nicolas? — Ce n'est pas encore certain, c'est « probable, » selon le mot de M. de Lieven; ce ne serait, dans tous les cas, qu'une opération de guerre qui ne déciderait rien sur la destination définitive de Constantinople. Les négociations sont-elles ouvertes, ont-elles réussi? Tout est contradiction et mystère. Il n'y a qu'une chose bien claire, c'est que, tant qu'il n'y a pas un armistice ou des préliminaires de paix, tout est possible, le champ est ouvert à une armée victorieuse qu'aucun obstacle sérieux ne peut plus arrêter. Des prétentions mêmes de la Russie pour la paix qu'elle entend imposer, on ne sait que ce qu'en a dit hier à Londres le chancelier de l'échiquier sir Stafford Northcote, en ajoutant que cela n'avait rien d'officiel. Or ces prétentions, qui ne sont peut-être qu'un programme, une première ébauche, elles touchent manifestement à une multitude d'intérêts, elles font de ce conflit qui s'agite aujourd'hui, non plus seulement une affaire entre la Russie et la Turquie, mais une question d'un ordre européen, universel.

Quel est ce programme que la Russie aurait tracé et que sir Stafford Northcote a lu à la chambre des communes? Il se résume en quelques points essentiels : indépendance du Montenegro avec accroissement de territoire, indépendance de la Roumanie et de la Serbie avec rectification de frontières, indemnités territoriales et combinaisons sous-entendues; organisation de la Bulgarie sous la forme d'une principauté à peu près souveraine comme l'était jusqu'ici la Roumanie, avec extension du territoire bulgare au sud des Balkans jusqu'aux limites de ce qu'on appelle vaguement la « nationalité; » administration autonome de la Bosnie et de l'Herzégovine; réformes dans « les autres provinces chrétiennes de la Turquie; » indemnité de guerre pour la Russie, « soit en argent, soit en territoire, soit sous toute autre forme; » question des détroits réservée à une « entente ultérieure sauvegardant les droits de la Russie. » Le cabinet de Saint-Pétersbourg, en victorieux qu'il est, croit sans doute avoir satisfait à tout en réservant certaines questions à un congrès; mais évidemment de tous ces points du programme russe, il n'en est pas un seul, sauf l'indemnité de guerre, qui n'ait un caractère européen, qui n'ait été placé jusqu'ici sous la sauvegarde et sanction de traités généraux. Ces principautés dont dis-

pose la Russie, qu'elle transforme et agrandit, c'est l'Europe qui les a créées, protégées et garanties dans des conditions déterminées, acceptées par tous. Cette Bulgarie nouvelle qu'on ajoute aux autres principautés indépendantes, qu'on étend au-delà des Balkans et qu'on paraît vouloir placer sous le gouvernement d'un prince déjà choisi par le tsar, c'est la destruction de l'empire turc. Ces combinaisons territoriales du côté de la Roumanie ne sont probablement que la rétrocession à la Russie de cette partie de la Bessarabie qui la replacerait aux bouches du Danube, et cette question touche aux intérêts les plus directs de tout le centre du continent européen, de l'Allemagne aussi bien que de l'Autriche. En un mot, toutes ces stipulations habilement calculées sont la destruction d'un ordre de choses que l'Europe a créé et consacré, auquel la Russie a souscrit de nouveau et librement en 1871, qu'elle a reconnu comme constituant un droit des gens dont aucune puissance ne doit se délier. La Russie a vaincu la Turquie, et elle est libre de lui imposer des conditions; elle n'a pas vaincu l'Europe de façon à lui infliger une défaite morale. Elle le peut, puisqu'elle est victorieuse et toute-puissante; mais elle risque de n'accomplir qu'une œuvre de la force qui la met en contradiction avec l'intérêt européen.

Que vont faire maintenant l'Autriche et l'Angleterre, les deux puissances les plus directement engagées dans cette grande crise? L'Autriche déploie visiblement toute sa diplomatie pour atténuer jusqu'à un certain point quelques-unes des conditions d'une paix qui serait désastreuse pour elle. Quant à l'Angleterre, elle est dans une situation d'autant plus pénible qu'elle a éprouvé de véritables déboires. Elle n'est intervenue en médiatrice officieuse à Pétersbourg que pour être quelque peu jouée par le prince Gortchakof. Au moment où les Russes ont paru marcher sur Gallipoli, elle a voulu faire entrer sa flotte dans les Dardanelles, puis elle s'est arrêtée aussitôt, sans avoir beaucoup plus de garanties. Elle arrête sa flotte et elle demande des subsides au parlement, elle veut et elle ne veut pas. Au fond, et c'est son malheur, elle est divisée. Les divisions ont pénétré jusque dans le cabinet et se sont manifestées par la retraite de lord Carnarvon, un instant même par la démission de lord Derby, de sorte que la discussion qui va s'ouvrir dans le parlement sur les subsides peut décider de la direction de la politique britannique et de l'existence du ministère. Pendant ce temps, la crise orientale marche au dénoûment!

Le monde est en vérité plein de contrastes. Pendant que des régions entières sont livrées aux tragédies de la guerre et que l'incertitude de la paix rend toutes les diplomaties moroses, pendant que la mort récente du plus populaire des souverains attriste une nation et met les cours en deuil, il y a un coin de l'Europe où l'idylle fleurit. L'Espagne

est en fête pour le mariage du jeune roi Alphonse XII avec sa cousine, la fille de M. le duc de Montpensier, la sœur de Mme la comtesse de Paris, la jeune princesse doña Maria de las Mercedes. C'est un roman de la vingtième année qui vient de se dénouer au milieu de toutes les pompes castillanes. Depuis longtemps on n'avait vu au-delà des Pyrénées de tels galas confondant la cour et la ville. De toutes les provinces de l'Espagne, on était accouru à Madrid pour assister à la fête. La reine Christine et le dernier roi, don François d'Assise, s'étaient rendus au mariage aussi bien que M. le comte de Paris. Seule, la mère, la reine Isabelle, était absente; la malheureuse princesse avait choisi ce moment pour se livrer à des manifestations politiques qui ont rendu sa présence impossible, en la séparant presque de sa famille. Tous les souverains étrangers avaient tenu à se faire représenter à la cérémonie nuptiale, et la république française, en galante alliée, elle aussi, a envoyé en mission extraordinaire M. l'amiral Fourichon. La royauté espagnole a reparu dans tout son éclat traditionnel au milieu de tout ce monde de princes, de jeunes infantes, d'ambassadeurs, de grands d'Espagne et de généraux défilant dans les rues pavoisées, devant un peuple séduit. Les réjouissances se sont succédé pendant plusieurs jours, et ce qu'il y a de mieux, c'est que tout paraît avoir été spontané et sincère dans la manifestation du sentiment public.

Voilà bien les bizarreries de la fortune et la prévoyance des grands politiques! Lorsqu'il y a trente ans s'accomplissaient ce qu'on appelait en ce temps-là les « mariages espagnols, » le mariage de la reine Isabelle et celui de l'infante sa sœur avec M. le duc de Montpensier, ce fut un événement des plus graves. Lord Palmerston, blessé et irrité, soulevait le sentiment anglais contre la France. Il semblait presque vraiment qu'il n'y eût plus pour l'Angleterre qu'à s'armer contre ces mariages, contre la résurrection de la prépotence française au-delà des Pyrénées, contre la fusion préméditée des couronnes : tout était évidemment en péril! Le trouble était dans les alliances! La guerre pouvait éclater d'un instant à l'autre! Lord Palmerston faisait de sa propre blessure une blessure nationale, et il n'est point impossible que les excitations de l'opinion anglaise et les égaremens de l'opinion en France n'aient contribué alors à ce qu'on n'avait pas prévu, — à la révolution de 1848! Oui, un moment, pour ces mariages, on a risqué d'allumer la guerre entre l'Angleterre et la France. Peut-être aussi une révolution est-elle sortie de là — ou a-t-elle été préparée par cette crise diplomatique. On a bien agité le monde, et au bout d'un certain nombre d'années, après un certain nombre d'événemens, qu'en reste-t-il? Tout finit par la gracieuse alliance d'un jeune roi de vingt ans et d'une jeune princesse de dix-sept ans, nés l'un et l'autre de ces mariages tant redoutés.

Autre surprise de la politique au-delà des Pyrénées. Un jour, il y a de cela moins de dix ans, une révolution bannit la reine Isabelle, la dynastie des Bourbons. De crise en crise, l'Espagne tombe dans une république que toute la bonne grâce honnête et éloquente de Castelar ne peut conduire, qui remplit le pays de sang et de ruines. On croit en avoir fini avec la monarchie parce qu'on fait des constitutions anarchiques, des assemblées agitatrices, des présidens sans pouvoir, et tout à coup la monarchie renaît pour ainsi dire d'elle-même, comme la seule sauvegarde contre la dissolution socialiste qui s'aggrave, contre la guerre civile qui porte l'absolutisme; elle reparaît personnifiée dans un jeune prince bienvenu, le fils de la reine Isabelle, qui devient aussitôt un gage de paix. Le pays se reprend d'affection pour cette jeune royauté, il s'intéresse à elle, et le jour où le roi don Alphonse choisit dans sa propre famille une reine de dix-sept ans, l'Espagne s'associe à la fête dynastique. Tous les partis n'ont pas été sans doute également satisfaits, et dans la discussion parlementaire qui a précédé le mariage, un des chefs du vieux parti modéré, qui n'était peut-être en cela que l'organe de la reine Isabelle, M. Moyano, a fait entendre la note discordante et grondeuse. M. Moyano, ayant à parler de la nouvelle reine, s'est tiré d'affaire en galant Castillan, il a dit qu'on ne discutait pas les anges; mais il a pris sa revanche contre le père de la reine, M. le duc de Montpensier, dont le nom a été mêlé à la révolution de 1868. L'approbation des cortès n'a pas moins été à peu près unanime, sauf quatre voix dans la chambre des députés.

La raison d'état qu'on invoquait a été vaincue par la raison du cœur. Le roi Alphonse s'est marié selon son goût, et, en cédant à son penchant, il a suivi la meilleure politique. Il ne s'est laissé arrêter ni par les souvenirs des divisions du passé, ni par des considérations de partis. Il a fait un pas de plus dans une voie où, malgré sa jeunesse, il a montré jusqu'ici le tact, la finesse et la bonne volonté d'un prince éclairé, désireux d'être au-delà des Pyrénées le chef couronné d'une monarchie constitutionnelle et libérale. Tout lui a été favorable, et il a été certes aussi puissamment servi par celui qui, depuis quelques années, n'a cessé de conduire avec une si habile mesure les affaires de la restauration espagnole, par le premier ministre, M. Canovas del Castillo. Évidemment il y a bien des choses à faire au-delà des Pyrénées, et les difficultés viendront. Il y a du moins de l'espoir avec ce règne d'une jeunesse souriante qui, après avoir commencé par porter la paix civile à l'Espagne, reste pour elle le gage d'une politique de modération libérale et éclairée.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

GEORGE SAND

Je n'ai pas l'intention, dans les pages que l'on va lire, de raconter la vie de George Sand. Le moment n'est pas encore venu d'écrire sa biographie avec autant de liberté qu'on écrirait celle de Mme de La Fayette ou de Mlle de Lespinasse; mais je crois qu'il est possible de raconter l'histoire de son talent et peut-être aussi de son âme, en demandant à ses propres confidences l'aveu de quelques-unes des épreuves qui ont précédé l'essor de son génie et en cherchant à surprendre dans ses œuvres le secret de l'influence qu'elle a exercée. Ce travail n'aura donc rien pour provoquer et satisfaire les exigences d'une curiosité maligne; mais j'espère que la réserve n'en détruira pas tout l'intérêt. Ainsi que George Sand elle-même l'a dit avec vérité, « tout est l'histoire, même les romans, » et ce serait bien mal comprendre celle de la génération dont elle a été une des voix les plus vibrantes que de ne pas y retrouver à chaque pas la trace de toutes les idées vraies ou fausses, chimériques ou généreuses, auxquelles elle a prêté le retentissement de son éloquence. Consacrer à la mémoire de George Sand une étude plutôt morale que biographique n'est donc pas faire une œuvre absolument stérile, et, si ce n'est écrire un chapitre des annales du siècle, c'est du moins en rassembler les matériaux.

I.

Lorsqu'au cours de l'année 1832, si fertile en événemens, parut le premier roman signé du nom de George Sand, l'attention publique, qui se portait à toutes les nouveautés avec une égale ardeur, fut au bout de peu de jours vivement surexcitée. Tout ce qui dans Paris était tant soit peu amateur de littérature et de poésie s'abordait dans les rues en se disant : « Avez-vous lu *Indiana?* Lisez donc *Indiana!* » A la curiosité de lire le livre succéda bientôt la curiosité de connaître l'auteur. Les gens dont le métier est de

paraître bien informés, critiques et journalistes, se mirent en campagne. Tout ce qu'ils rapportèrent de leur enquête, ce fut que le pseudonyme de *George Sand* cachait une femme encore très jeune, d'allures bizarres, qui demeurait dans une maison du quai Saint-Michel, s'habillait souvent en homme et fréquentait les cabinets de lecture et les cafés du quartier latin. Qui était-elle? d'où venait-elle? Elle ne paraissait pas disposée à le dire, et il n'était guère facile de le savoir. Ce peu de renseignemens était de nature à piquer la curiosité plutôt qu'à la satisfaire; mais, à quelque conjecture qu'on pût se livrer, personne assurément ne se serait avisé de supposer que dans les veines de cette jeune femme coulait le sang d'un des plus illustres guerriers du XVIIIe siècle, qu'elle comptait de proches parens au sein de la société la plus élégante, et qu'elle s'était en quelque sorte échappée d'un milieu aristocratique et provincial pour venir à Paris avec sa fille tenter la fortune et vivre de sa plume. Les origines et les premières années de George Sand ont été depuis cette date mises en pleine lumière par la publication de ses Mémoires, dont sept volumes sur dix sont consacrés à l'histoire de sa famille et de sa jeunesse. On nous saura gré de puiser sans scrupule à cette source abondante en demandant d'abord à la race dont elle est sortie et à l'éducation qu'elle a reçue l'explication de cette étrange nature et les secrets de ce vigoureux talent.

Vers le milieu du XVIIIe siècle vivaient à Paris, dans une petite maison des champs située chaussée d'Antin, deux dames de l'Opéra (comme on disait alors), les demoiselles Verrières, de leur vrai nom Geneviève et Marie Rinteau. Ces dames menaient une vie fort élégante dont les jeunes seigneurs de la cour faisaient les frais. Geneviève puisait de préférence dans la bourse du duc de Bouillon, dont elle eut un fils, connu plus tard sous le nom de l'abbé de Beaumont; Marie dans celle du maréchal de Saxe, dont elle eut une fille, baptisée sous le nom d'Aurore en souvenir de la belle Aurore de Kœnigsmark, mère de Maurice de Saxe. Lorsque l'enfant vint au monde, un bourgeois complaisant, le sieur Jean-Baptiste de La Rivière, accepta la responsabilité de sa naissance; mais, lorsqu'elle eut quinze ans, un arrêt du parlement prononça la rectification de son acte baptistaire et ordonna que sur les registres de la paroisse de Saint-Gervais et Saint-Protais elle serait portée comme « fille naturelle de Maurice, comte de Saxe, maréchal-général des camps et armées de France. » Cette enfant fut l'aïeule de George Sand, qui se trouvait ainsi de par arrêt du parlement en possession régulière d'une filiation irrégulière, et, comme elle le disait avec une certaine fierté, « d'une manière illégitime, mais fort réelle, proche parente de Charles X et de Louis XVIII. »

De son illustre père, Aurore de Saxe n'avait conservé d'autre souvenir, sinon qu'un jour, celui-ci ayant voulu l'embrasser au milieu d'un dîner, elle avait reculé parce qu'il exhalait une forte odeur de beurre rance. Maurice en effet s'occupa peu de l'enfant à laquelle il avait laissé donner le nom de sa mère, et sa fille ne paraît lui avoir ressemblé en rien. Mais le phénomène bien connu en histoire naturelle de ces ressemblances inopinées qui rapprochent entre eux, à l'intervalle de deux ou trois générations, les descendans d'une même race, n'est pas rare non plus dans l'histoire littéraire, et ce n'est pas céder à l'attrait des rapprochemens forcés que de reconnaître à quelques indices le véritable aïeul de George Sand dans ce guerrier au tempérament fougueux et à l'imagination aventureuse. En parcourant les œuvres du maréchal de Saxe, il est impossible de ne pas être frappé de certaines hardiesses dans la pensée et dans l'accent dont on retrouvera plus tard comme un écho dans la bouche de son arrière-petite-fille. Assurément celle-ci n'eût point désavoué cette définition de la société qu'on trouve sous la plume du maréchal : « un assemblage d'oppresseurs et d'opprimés où quelques hommes riches, oisifs et voluptueux font leur bonheur aux dépens d'une multitude. » A certaine époque de la vie, ne se serait-elle point volontiers passionnée pour cette singulière théorie du mariage qu'il développe dans son *Traité sur la propagation de l'espèce humaine :* « Je suis persuadé que l'on sera un jour obligé de faire quelque changement dans la religion à l'égard du mariage... Il faudrait établir par les lois qu'aucun mariage à l'avenir ne se ferait que pour cinq années, et qu'il ne pourrait se renouveler sans dispense, s'il n'était né aucun enfant pendant ce temps... Tous les théologiens du monde ne sauraient prouver l'impiété de notre système, parce que le mariage n'est établi que pour la population. » Enfin n'eût-elle point applaudi à la conclusion de ce passage des *Rêveries*, où Maurice de Saxe, après avoir examiné les différens modes de recrutement des armées, termine en disant : « Ne vaudrait-il pas mieux établir par une loi que tout homme, de quelque condition qu'il fût, serait obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq ans? Cette loi ne saurait être désapprouvée, parce qu'elle est naturelle, et qu'il est juste que tous les citoyens s'emploient pour la défense de l'état... Il faudrait n'en excepter aucune condition, être sévère sur ce point, et s'attacher à faire exécuter cette loi de préférence aux nobles et aux riches : personne n'en murmurerait. Le pauvre bourgeois serait consolé par l'exemple du riche, et le riche n'oserait se plaindre en voyant servir le noble. » Il a fallu plus d'un siècle pour faire adopter par toute l'Europe le système démocratique préconisé par Maurice de Saxe;

mais n'est-il pas curieux de trouver dans les œuvres du bisaïeul de George Sand la première idée du service obligatoire?

Aurore de Saxe vécut presque sans interruption auprès de sa mère jusqu'à l'âge de près de trente ans. Après la mort de celle-ci, elle épousa M. Dupin de Francueil, qui avait plus du double de son âge. C'était l'élégant Francueil des Mémoires de Mme d'Épinay, celui que Duclos dans sa mauvaise humeur jalouse appelait « le hanneton, » un peu assagi sans doute par les années, mais toujours charmant, toujours dépensier et toujours jeune. Neuf mois jour pour jour après son mariage, sa femme le rendit père d'un fils qui reçut le nom de Maurice et qui fut le père de George Sand. Avant d'en arriver à lui, il faut s'arrêter un instant à cette aïeule, à la mémoire de laquelle sa petite-fille n'a jamais cessé de porter une reconnaissante et affectueuse vénération. Mme Dupin de Francueil est en effet une des figures les plus gracieuses et les plus pures non pas de cette société de l'ancien régime qui avait gardé plus qu'on ne croit la tradition des idées étroites et des vertus sévères, mais de cette société des hommes de robe et de finance qui s'était formée dans les dernières années de Louis XV, société spirituelle et frivole où l'on entrait, dont on sortait facilement, et dans le sein de laquelle fermiers-généraux, conseillers au parlement, philosophes, écrivains, acteurs même, se coudoyant sur le pied d'une égalité apparente, faisaient aux idées nouvelles l'accueil d'un aveugle enthousiasme. Mme Dupin de Francueil, qui sut, assure sa petite-fille, traverser ce milieu assez corrompu « sans y laisser une plume de son aile, » n'en conserva pas moins jusqu'au jour de sa mort les goûts et les opinions philosophiques de ce milieu où elle avait passé sa jeunesse. Ce temps et cette société, dont elle avait autrefois frondé les abus, n'avaient cessé de lui apparaître comme le temps du plaisir et de la bonne compagnie par excellence : « Est-ce qu'on était jamais vieux dans ce temps-là? disait-elle avec enjouement. On n'avait pas d'infirmités importunes. Si on avait la goutte, on marchait quand même et sans faire la grimace. On n'avait pas ces préoccupations d'affaires qui gâtent l'intérieur et rendent l'esprit épais. On savait se ruiner sans qu'il y parût, comme de beaux joueurs qui perdent sans montrer d'inquiétude et de dépit. On se serait fait porter à demi mort à une partie de chasse. On trouvait qu'il valait mieux mourir au bal ou à la comédie que dans son lit entre quatre cierges et de vilains hommes noirs. On jouissait de la vie, et, quand l'heure de la perdre était venue, on ne cherchait pas à dégoûter les autres de vivre. » Et elle ajoutait en riant : « C'est la révolution qui a amené la vieillesse dans le monde. »

Certes Dupin de Francueil ne connaissait pas ces préoccupations

d'affaires « qui rendent l'esprit épais, » car il se ruina le plus galamment du monde, et il mourut au bout de dix ans de mariage, laissant à sa femme la charge d'un fils à élever, avec une fortune singulièrement diminuée, dont la terre assez peu productive de Nohant formait une large part. Il est temps de parler de ce fils, dont la biographie et la correspondance occupent presque exclusivement les trois premiers volumes de l'*Histoire de ma vie*, et avec lequel sa fille aimait à se trouver de frappantes ressemblances. A vrai dire, ces ressemblances n'ont rien de très apparent. A en juger par ses lettres, Maurice Dupin paraît avoir été une nature aimable et heureusement douée, passionnée pour la gloire militaire, capable de généreux sentimens, mais animée surtout d'une belle humeur élégante qui ne lui a fait défaut dans aucune circonstance de sa vie. Il raconte ses débuts à Paris et à l'armée, ses campagnes, ses espérances, ses déboires, avec une simplicité, un enjouement, qui ne se démentent pas un seul instant. Or ce n'est ni par la simplicité ni par l'enjouement que se distingue l'auteur de *Lélia*. L'héritage le plus direct que Maurice Dupin paraît avoir laissé à sa fille, c'est un enthousiasme sincère pour les principes de la révolution française, enthousiasme qui au reste lui fut commun avec presque tous les jeunes gens de sa génération. Ce n'est donc pas uniquement vers le côté paternel qu'il faut se tourner si l'on veut chercher ce que George Sand peut devoir à la race. Il faut bien parler un peu de sa mère, et je ne laisserais pas que de me sentir ici assez embarrassé, si elle-même, dans ses Mémoires, ne nous avait donné l'exemple de le faire en toute liberté.

A peu près vers le temps où les demoiselles Verrières vieillissaient dans leur petite maison de la chaussée d'Antin, un artisan nommé Antoine Delaborde, après avoir tenu dans je ne sais quel coin de Paris un estaminet où il avait assez mal fait ses affaires, s'établissait marchand de serins et de chardonnerets dans une boutique du quai des Oiseaux, d'où il tirait la qualification de *maître paulmier et oiselier*. Il avait épousé de bonne heure une demoiselle Clocquart, qui mourut bientôt, le laissant père de deux filles, dont l'aînée se faisait appeler Antoinette avant la révolution, Victoire sous l'empire et Sophie à la fin de sa vie. Cette jeune fille était assez remarquable par sa beauté pour se voir chargée, un jour de fête républicaine, de porter à Lafayette une couronne de roses que le galant général replaça sur sa tête en lui disant : « Aimable enfant, ces fleurs conviennent à votre visage plus qu'au mien. » La couronne de roses était sans doute fanée depuis longtemps lorsqu'Antoinette Delaborde abandonna son métier de modiste pour monter, en cachette de la grand'mère Clocquart, sur les planches d'un petit théâtre, où elle figura en qualité de comparse. A partir de cette première équi-

pée, l'existence de la jeune fille est demeurée un mystère jusqu'au jour où Maurice Dupin, devenu lieutenant dans l'armée d'Italie à la pointe de son sabre, la rencontra à Milan, attachée à l'état-major du général X..., déjà mère d'une enfant en bas âge et livrée depuis plusieurs années (ce sont les expressions de sa fille elle-même) à des hasards effrayans. L'amour rendit durable une liaison que le hasard avait nouée, et, quelques années après, un mariage clandestin, contracté malgré la vive opposition de Mme Dupin de Francueil, intervenait juste à temps pour permettre à George Sand de dire, avec une fierté encore assez mal placée, « que du côté par lequel elle tenait au peuple, il n'y eut pas du moins de bâtardise. » Elle naquit en effet le 4 juillet 1804, juste un mois après le mariage de sa mère.

Ainsi, du côté de son père et de son aïeul, la fougue du tempérament et les boutades démocratiques, du côté de sa mère le goût de la vie aventureuse, tel est l'héritage que George Sand recevra de la race. Voyons maintenant si l'éducation va combattre ou favoriser ces instincts. Sa naissance fut si rapide qu'elle eut lieu au milieu d'un petit concert de famille, sans que son père eût le temps de déposer son violon, et sa mère de quitter sa robe rose. « Elle est née en musique et dans le rose, dit un assistant, elle aura du bonheur. » Si quelque trente ans plus tard on avait demandé à celle qui venait d'écrire *Lélia* ce qu'elle pensait de la justesse de cette prédiction, elle aurait probablement répondu par une éloquente imprécation. L'apaisement des années lui a cependant permis d'écrire « qu'il faut que la vie soit une bien bonne chose en elle-même, puisque les commencemens en sont si doux, » et de parler du charme puissant qui s'attache à *ces éclairs du souvenir*. L'existence de la petite Aurore (ce fut le nom qu'on lui donna) ne devait pas tarder cependant à être traversée par des épreuves dont la cause persistante fut la lutte établie dès l'origine entre sa mère et sa grand'mère, que sa naissance ne rapprocha que pour un jour. La première enfance d'Aurore Dupin se passa dans un appartement modeste de la rue Grange-Batelière. Ses premiers souvenirs remontent à de longues heures passées au berceau dans un mol ennui et dans une captivité dont un des pâles amusemens était de contempler quelque pli de rideau ou quelque fleur au papier de la chambre en écoutant le bourdonnement des mouches. A l'âge de quatre ans, cette monotone existence fut interrompue par un voyage en Espagne, que Mme Maurice Dupin entreprit à la suite de son mari et qui la conduisit jusqu'à Madrid. Ce fut au retour de ce voyage que Maurice Dupin amena pour la première fois sa famille à Nohant. Du même coup la petite Aurore fit connaissance avec sa grand'mère, auprès de laquelle elle devait passer les plus paisibles années de

sa vie, et avec cette terre de Nohant, dans le cimetière de laquelle elle repose aujourd'hui après l'avoir rendue si célèbre. Elle goûta peu d'abord sa grand'mère, et il fallut le temps et la reconnaissance pour l'apprivoiser avec elle; mais de bonne heure elle aima le pays de Nohant, « ces sillons de terres brunes et grasses, ces gros noyers tout ronds, ces petits chemins ombragés, ces buissons en désordre, ce cimetière plein d'herbes, ce petit clocher couvert de tuiles, ce porche de bois brut, ces grands créneaux délabrés, ces maisonnettes de paysans entourées de leurs jolis enclos, de leurs berceaux de vigne, de leurs vertes chènevières, et tous ces aspects qui deviennent doux à la vue et chers à la pensée quand on a vécu longtemps dans ce milieu calme, humble et silencieux. »

Il eût été à souhaiter pour Aurore Dupin qu'elle vécût en effet longtemps de cette vie tranquille et régulière qu'elle mena quelques mois à Nohant entre sa mère et sa grand'mère. Leurs dissentimens paraissaient momentanément apaisés par la possession simultanée de celui qu'elles s'étaient si longtemps disputé; mais une catastrophe dont la petite Aurore n'était même pas en état de comprendre l'horreur, la mort violente de son père, qui succomba aux suites d'une chute de cheval, vint bientôt mettre de nouveau aux prises la belle-mère et la jeune femme. Un an ne s'était pas encore écoulé depuis la mort de celui qu'elles avaient pleuré en commun, et déjà s'élevait entre elles la question qui devait les diviser à jamais : laquelle des deux se chargerait de l'éducation d'Aurore? Assurément la loi et le sang parlaient en faveur de la mère; mais au fond du cœur Mme Dupin de Francueil n'avait jamais considéré l'ancienne maîtresse de son fils comme sa véritable femme, et elle n'admettait pas que l'unique héritière de la fortune et du nom de son mari pût être élevée par la fille d'un maître paulmier et oiselier qui savait à peine l'orthographe et qui avait déjà la charge d'une enfant née, on ne savait où, d'un père inconnu. N'y eût-il pas eu d'ailleurs entre les deux femmes ce perpétuel sujet de dissentiment, il est difficile de croire qu'elles eussent vécu paisiblement ensemble, tant était grande la différence de leurs caractères. « L'une, blanche, blonde, grave, calme et digne dans ses manières, une véritable Saxonne de noble race, aux grands airs pleins d'aisance et de bonté protectrice; l'autre, brune, pâle, ardente, gauche et timide devant les gens du beau monde, mais toujours prête à éclater lorsque l'orage grondait trop fort au dedans, une nature d'Espagnole, jalouse, passionnée, colère et faible, bonne et méchante en même temps. » Ajoutez à cette vive peinture que Mme Dupin de Francueil, en dépit de ses prétentions libérales, avait conservé le ton, les allures et les préjugés de la société disparue dont elle était une des dernières

survivantes. A la fois philosophe et aristocrate, bravant dans son langage l'opinion du monde et y soumettant dans les faits sa conduite, se raillant de l'ancien régime, mais ne se trouvant à l'aise que dans un cercle étroit de noblesse provinciale, elle vivait à Nohant, entre son salon et son jardin, dont elle ne sortait jamais, d'une vie factice et sédentaire, à laquelle elle ne mêlait d'autre mouvement que celui de l'esprit. Au contraire, Mme Maurice Dupin, ignorante jusqu'à la grossièreté, mais active, ingénieuse, ayant conservé de son ancienne profession de modiste l'habitude de travailler de ses doigts et de tout faire elle-même, était aussi demeurée peuple par ses saillies, par sa malveillance pour ce qu'elle appelait « les vieilles comtesses, » par son mépris pour l'existence oisive de sa belle-mère. Ces deux femmes, de nature si différente, devaient par des moyens différens aussi se disputer le cœur de la petite Aurore, et ce fut la mère qui la première en trouva le chemin. La tendresse passionnée, brusque, rude même parfois, mais toujours expansive de la femme du peuple se faisait mieux comprendre de l'enfant que les caresses toujours un peu majestueuses et réservées de la femme du monde. Lorsque celle-ci enseignait à sa petite-fille à conserver vis-à-vis d'elle dans son langage les formes surannées de l'ancien régime, lorsqu'elle obligeait cette petite créature exubérante de séve et de vie à suivre dans les allées du jardin son pas lent et compassé, comment s'étonner que chez l'enfant le respect glaçât la tendresse et qu'elle eût peine à comprendre l'affection passionnée qui se cachait sous cette froideur à la fois systématique et involontaire?

Bientôt des questions de fortune vinrent aigrir le différend. Sous ce rapport, Mme Maurice Dupin dépendait entièrement de sa belle-mère. « Ta grand'mère peut me réduire à quinze cents francs si je t'emmène, dit-elle à Aurore alors qu'elle se disposait à partir pour Paris afin de se rapprocher de sa fille aînée, et nous serons si pauvres, si pauvres, que tu ne pourras pas le supporter et que tu me redemanderas ton Nohant et tes quinze mille livres de rente. » Le pis fut que les subalternes s'en mêlèrent. — C'est pourtant gentil, lui disait une petite paysanne avec laquelle elle était élevée, d'avoir une grande maison et un grand jardin comme ça pour se promener, et des voitures et des robes, et des bonnes choses à manger tous les jours. Qu'est-ce qui donne tout cela? C'est le *richement*. Il ne faut donc pas que tu pleures, car, avec ta bonne maman, tu auras toujours du *richement*. » Et une femme de chambre doucereuse ajoutait : « Vous voulez donc retourner dans votre petit grenier manger des haricots? » Mais c'était mal s'y prendre avec une enfant sensible et fière, et il n'en fallut pas davantage pour que les haricots et le petit grenier lui parussent l'idéal du bonheur et de

la dignité. Aussi suppliait-elle sa mère avec larmes de ne pas la donner à sa bonne maman pour de l'argent, et ses prières furent si instantes que Mme Maurice Dupin conçut le projet de reprendre pour vivre son ancienne profession de modiste, et de se venger de sa belle-mère en inscrivant sur l'enseigne de sa boutique en lettres d'un pied de haut : *Madame veuve Dupin, marchande de modes.* Mais la réflexion ne tarda pas à lui faire abandonner ce dessein, et elle prit son parti de quitter Nohant en essayant, sans y parvenir, de cacher son départ à sa fille. « Lorsque la voiture roula dans la cour, lorsque j'entendis les pas de ma mère dans le corridor, je n'y pus tenir; je m'élançai pieds nus sur le carreau, je me précipitai dans ses bras, et, perdant la tête, je la suppliai de m'emmener. Elle me reprocha de lui faire du mal lorsqu'elle souffrait déjà tant de me quitter. Je me soumis, je retournai à mon lit; mais, lorsque j'entendis le dernier roulement de la voiture qui l'emportait, je ne pus retenir des cris de désespoir, et Rose elle-même (c'était la femme de chambre de sa grand'mère), malgré la sévérité dont elle commençait à s'armer, ne put retenir ses larmes en me retrouvant dans cet état pitoyable, trop violent pour mon âge et qui aurait dû me rendre folle, si Dieu, me destinant à souffrir, ne m'eût douée d'une force physique extraordinaire. » Le lendemain, lorsqu'elle pénétra dans la chambre de sa mère, une servante était en train d'enlever les draps, de relever les matelas et de fermer les persiennes. « Assise dans un coin, je la regardais faire, j'étais comme hébétée. Il me semblait que ma mère était morte et qu'on rendait au silence et à l'obscurité cette chambre où elle ne rentrerait plus. »

Je ne crois pas qu'il faille, pour bien comprendre la vie d'Aurore Dupin, remonter moins loin que ce premier déchirement. C'est un grand malheur lorsque l'âme débile d'un enfant a été accablée sous le fardeau de quelqu'une de ces épreuves qui sont le lot inséparable de notre humanité. C'est un plus grand malheur encore, lorsque cette épreuve est de celles qu'une affection plus vigilante et plus dévouée aurait pu leur éviter. Victor Hugo l'a dit en vers charmans :

> La douleur est un fruit; Dieu ne le fait pas croître
> Sur la branche trop faible encor pour le porter.

Mais lorsque les hommes ont par leur égoïsme ou leur imprudence hâté l'éclosion de ce fruit amer, quoi d'étonnant si la branche a plié et si elle ne recouvre jamais la droiture et la vigueur de sa première poussée! Ce conflit prématuré entre deux affections et deux devoirs, ce mélange pénible des questions de cœur aux questions d'argent ont commencé de bonne heure à déranger l'équi-

libre d'une âme dont la puissante faculté d'aimer avait besoin d'être contenue et dirigée dans la règle. Rien ne fut épargné, on va le voir, pour augmenter ce désordre, et, non moins imprudente dans son ressentiment que sa belle-fille était inconsidérée dans sa tendresse, Mme Dupin de Francueil jeta le trouble à pleines mains dans le cœur agité et profond de celle qu'elle avait voulu conserver sous sa garde.

Aurore Dupin resta jusqu'à l'âge de treize ans sous l'autorité absolue de sa grand'mère, dont la surveillance était plus affectueuse que vigilante, livrée à deux femmes de chambre dont l'une la rouait de coups et l'autre l'environnait d'espionnage, abandonnée pour son éducation intellectuelle à une sorte de cuistre d'ancien régime qui lui jetait des dictionnaires à la tête, et, au milieu de toutes ces tyrannies apparentes, croissant en liberté comme un sauvageon en pleine terre et poussant de tous côtés les jets de sa vigoureuse nature. Enfant rêveuse et taciturne, douée d'une indomptable vigueur, violente et contenue, passionnée et silencieuse, elle vécut dès l'enfance d'une double vie de mouvement et de rêverie, au sein de laquelle se développa librement la faculté qu'on peut à coup sûr appeler sans paradoxe la faculté maîtresse de son esprit : l'imagination. Alors que ses premiers jeux étaient encore contenus dans les étroites et bourgeoises chambrettes de l'appartement de la rue Grange-Batelière, sa mère n'avait trouvé qu'un moyen de la réduire au calme et au silence : c'était de l'enfermer dans la fragile enceinte d'un cercle de chaises, avec un tabouret au milieu pour s'asseoir. Au lieu de se débattre dans cette prison imaginaire, l'enfant s'apaisait immédiatement, et, tout en paraissant absorbée dans l'occupation de dégarnir avec ses ongles les chaises en paille, elle racontait à demi-voix d'interminables histoires où elle plaçait tous ces incidens merveilleux dont la tête des enfans est toujours pleine, et au terme desquelles elle n'arrivait jamais : « Eh bien! Aurore, lui disait-on, est-ce que ton prince n'est pas encore sorti de sa forêt? ta princesse aura-t-elle bientôt fini de mettre sa robe à queue et sa couronne d'or? — Laissez-la tranquille, disait brusquement sa mère; je ne peux travailler en repos que quand elle commence ses romans, entre quatre chaises. »

Quels alimens n'allaient pas fournir au travail de cette imagination précoce les aspects d'un pays poétique et nouveau, les bords sauvages de la *Vallée-Noire*, et les lointains bleuâtres de la *Brande!* « Tout ce qui nous frappe à l'entrée de la vie, disait en termes exquis M. Doudan, demeure comme le trésor de l'imagination; chacun sent que c'est au fond des années oubliées qu'il revient instinctivement pour chercher les nuances et les images qui lui servent à traduire les impressions présentes. Dès l'âge le plus

tendre se fixent dans l'âme les couleurs qui se refléteront sur toute la vie intérieure; vives ou tristes, sombres ou brillantes, rien ne les effacera, et elles teindront tout le cours des pensées. Ainsi, quand Byron peint les paysages de la Grèce, la ligne ardente des montagnes du Péloponèse paraît se dessiner sur les horizons mélancoliques du nord, et pour cet enfant rêveur qui avait regardé courir les nuages au-dessus des tours de Newstead, la lumière garde encore dans les plaines de l'Orient quelque chose de la tristesse d'Ossian. » C'est bien dans le trésor de ses impressions d'enfance que l'auteur de *la Mare au Diable* a cherché les couleurs de ces tableaux qui nous ravissent; c'est bien au souvenir de ces années, non pas oubliées, mais chéries, qu'elle a demandé les nuances et les images qui lui ont servi à traduire ses impressions et les nôtres. De bonne heure, elle s'est enivrée des impressions de la vie rustique, au sein des fortes et vertes campagnes du Berry. Enfant, elle passait encore assez volontiers de longues heures à la maison, assise auprès de la cheminée, et, tandis que la voix monotone de sa mère, qui lui lisait des contes, la plongeait dans un demi-assoupissement, elle croyait voir se dessiner sur un écran en taffetas vert éclairé par le feu « mille images fantastiques : des bois, des prairies, des rivières, des villes d'une architecture bizarre et gigantesque, des palais enchantés avec des jardins comme il n'y en a pas, avec des milliers d'oiseaux d'azur, d'or et de pourpre, qui voltigeaient sur les fleurs, des bosquets illuminés, des jets d'eau, des profondeurs mystérieuses, des ponts chinois, des arbres couverts de fruits d'or et de pierreries. » Mais avec l'âge son tempérament fiévreux cessa de s'accommoder de ces rêveries sédentaires. A treize ans, elle avait déjà atteint tout le développement de sa taille, et cette croissance précoce amenait d'irrésistibles besoins d'activité et de mouvement. Au milieu d'un travail ou d'une lecture qui l'intéressait, elle s'interrompait brusquement, et, jetant là son livre, elle sautait par la fenêtre pour aller plus tôt rejoindre les petits compagnons rustiques avec lesquels elle courait les champs, et qu'elle voyait au loin occupés à garder les *ouailles* ou à *faire de la feuille*.

Leurs plaisirs variaient en effet suivant les saisons. Aux premières neiges d'automne, elle tendait avec eux, le long des haies et des sillons, des *saulnées* (sorte de piége) où venaient se prendre par centaines des alouettes qu'on vendait ensuite au marché et dont elle partageait le prix par tête entre la bande, suivant les principes d'une égalité rigoureuse. L'hiver, avant les blés de mars et quand les troupeaux errent encore en liberté dans les grands *paturaux*, elle s'asseyait auprès du feu des petits *pastours*, goûtait à leurs galettes de pain bis, et formait avec eux des rondes échevelées; ou bien elle se glissait solitaire dans les fossés couverts, sous les branches

pendantes des vieux ormes et l'entre-croisement des ronces, à la découverte des creux secs et sablonneux avec des revers de mousses et d'herbes desséchées, où elle pouvait se blottir à l'abri du froid et de la pluie. L'été, elle savait mieux que personne dans quel blé poussaient les plus belles nielles et les plus belles gesses sauvages, dans quelle haie elle trouverait des coronilles et des saxifrages, dans quel pré des mousserons ou des morilles, sur quelles fleurs au bord de l'eau se posaient les demoiselles vertes ou les petits hannetons bleus; et le soir elle se reposait des fatigues d'une chaude journée à entendre les récits des chanvreurs qui, réunis pour *broyer*, sur la place voisine du cimetière dont on voyait les croix au clair de lune, faisaient frissonner les habitans du hameau au récit des apparitions de *Georgeon*, le diable de la *Vallée-Noire*.

Au milieu de cette existence vagabonde, son éducation intellectuelle n'était pas aussi négligée qu'on pourrait être porté à le croire. Parfois, au plus vif de ses amusemens champêtres, il lui prenait un besoin de solitude ou une rage de lecture; passant d'un extrême à l'autre, après une période d'activité fiévreuse, elle s'oubliait dans les livres pendant plusieurs jours, et il n'y avait pas moyen de la faire sortir de sa chambre ou du petit boudoir de sa grand'mère. Elle dévorait alors un peu indistinctement tout ce qui lui tombait sous la main, mais de préférence les livres d'histoire et de littérature. A l'âge de onze ans, elle lut d'un trait *l'Iliade*, puis *la Jérusalem délivrée*. Ah! qu'elle les trouvait courtes, et qu'elle fut contrariée d'arriver à la dernière page! Elle devint triste et comme malade de chagrin de les voir sitôt finies; mais, le livre une fois fermé, l'illusion durait encore. Elle s'emparait de ces situations, elle s'y établissait en quelque sorte; les personnages devenaient siens, elle les faisait agir ou parler, et changeait à son gré la suite de leurs aventures. Ce besoin de nourrir son esprit de fictions ne devait pas tarder à prendre une forme plus personnelle. A douze ans, elle s'essaie à écrire et commence une description de la Vallée-Noire et d'une nuit d'été « où la lune labourait les nuages, assise sur sa nacelle d'argent. » Malgré l'admiration enthousiaste de sa grand'mère, elle-même fut assez peu satisfaite de son premier chef-d'œuvre, et, dans l'impuissance de traduire à son gré les conceptions confuses et poétiques de sa pensée, elle se borna à la composition idéale d'une sorte de poème épique dont le héros, baptisé du nom assez bizarre de *Corambé*, réunissait en lui toutes les perfections. Il était pur et charitable comme Jésus, rayonnant et beau comme Gabriel; mais il avait aussi la grâce des nymphes d'Orphée et la chaste fierté de Diane ou de Pallas. Il était le ministre céleste d'un Dieu supérieur et tout-puissant qui prolongeait son exil parmi les hommes, pour le punir de son trop d'amour et de miséricorde

envers eux. Aussi lui éleva-t-elle en secret un autel au plus profond et au plus obscur d'un taillis où elle se glissait en cachette, cherchant à dérober aux profanes la trace de ses pas et de son culte; mais elle y fut surprise un jour par un petit paysan qui s'écria brusquement derrière elle : « Ah! mamzelle, le joli petit reposoir pour la Fête-Dieu! » A partir de ce jour, le mystère étant rompu, l'autel fut abandonné, mais non pas le poème, qui occupa toute son adolescence et par lequel elle trompa longtemps ce besoin d'un idéal terrestre qui fait le tourment des âmes jeunes et le regret des âmes fatiguées.

Cette conception à la fois orthodoxe et païenne d'un Dieu relégué sur la terre répondait en même temps à un besoin plus élevé de son âme. Dans l'ignorance où elle se sentait laissée, elle avait voulu se créer un culte et un Dieu. L'éducation religieuse qui fut donnée à Aurore Dupin n'est pas une des moindres particularités de cette enfance troublée. Ce qu'elle reçut de principes chrétiens lui vint, chose étrange, de sa mère. Mme Maurice Dupin avait, par une contradiction assez fréquente dans ces classes populaires dont elle sortait, conservé avec fidélité, au milieu d'une vie à tout le moins irrégulière, certaines habitudes pieuses qu'elle tenait à transmettre à sa fille. A peine la petite Aurore avait-elle acquis l'usage de la parole que sa mère lui avait appris à balbutier les prières de l'église et à réciter avant de s'endormir cette formule : « Mon Dieu, je vous donne mon cœur, » que l'enfant répétait avec confiance. Elle n'eût pas volontiers manqué à la messe le dimanche; mais elle traitait hautement les prêtres de *cafards* auxquels elle ne voulait point confier ses pensées, parce qu'ils les comprendraient tout de travers. Lorsque sa belle-mère raillait ses contradictions : « J'ai ma religion, répondait-elle; de celle qui est prescrite, j'en prends et j'en laisse ce qui me convient. » Ce fut elle cependant qui dans l'éducation d'Aurore représenta l'influence orthodoxe. En effet, si Mme Dupin de Francueil avait abjuré quelques-unes de ses théories libérales de 1789, elle était demeurée fidèle à ses opinions voltairiennes. Rien ne l'eût fait mettre le pied dans une église. Aussi, lorsque le départ de Mme Maurice Dupin pour Paris l'eut laissée complétement maîtresse de sa petite-fille, elle n'eut qu'une crainte, celle de la voir tomber dans la superstition. Tout en mettant dans ses mains l'Évangile, pour lequel elle professait, avec toute l'école philosophique du XVIIIe siècle, un grand respect comme traité de morale, elle eut soin de prémunir la croyance de l'enfant contre toute la portion miraculeuse. Aussi Aurore avait-elle soin de cacher à sa grand'mère les torrens de larmes que faisait couler de ses yeux le récit de la vie et de la mort de Jésus; mais elle pleurait sur cette mort comme sur la mort de Clorinde, et le Jéhovah

de Moïse n'était pas plus respectable à ses yeux que le Jupiter d'Homère. Elle était dans ces dispositions lorsque tout à coup on lui annonça qu'elle allait faire sa première communion. Cette annonce la troubla beaucoup, et son trouble ne dut pas être diminué lorsque sa grand'mère lui dit qu'il fallait faire cet acte de bienséance décemment, mais qu'il fallait bien se garder d'outrager la sagesse divine et la raison humaine jusqu'à croire qu'elle allait *manger son Créateur*. L'affaire fut lestement expédiée, et, quoiqu'en embrassant sa petite-fille au sortir de l'église Mme Dupin de Francueil eût peine à se défendre d'une émotion dont Aurore ne comprit pas bien la cause, elle ne lui en fit pas moins passer dans la dissipation les temps qui précédèrent et ceux qui suivirent cet acte solennel par lequel la plupart des enfans sont initiés à la responsabilité morale. Une aussi triste leçon de scepticisme et de légèreté donnée à la conscience d'un enfant ne contient-elle pas l'excuse de bien des égaremens?

Cette aïeule, dont il est cependant impossible de méconnaître la tendresse, se montra plus coupable encore vis-à-vis de sa petite-fille dans une circonstance dont le seul récit est douloureux. Quatre années d'une séparation absolue n'avaient en rien adouci l'amertume qu'Aurore avait éprouvée du départ de sa mère. Bien qu'elle eût renoncé à partir furtivement pour la rejoindre et laissé dissiper le petit trésor qu'elle avait longtemps amassé dans ce dessein, jamais elle n'avait cessé de soupirer après le jour où elle lui serait réunie. L'expression imprudente de ce désir, rapportée à sa grand'mère par une femme de chambre perfide et interprétée à tort par celle-ci comme une parole d'ingratitude, amena entre elles une scène violente qui acheva de porter le désordre dans cette jeune âme. Après avoir tenu rigueur pendant quelques jours à sa petite-fille, Mme Dupin de Francueil la fit descendre un matin dans sa chambre à coucher, et, comme l'enfant s'était mise à genoux auprès de son lit pour lui baiser les mains : « Restez à genoux, lui dit-elle d'un ton vibrant et amer, et m'écoutez avec attention, car ce que je vais vous dire, vous ne l'avez jamais entendu et jamais plus vous ne l'entendrez de ma bouche. Ce sont des choses qui ne se disent qu'une fois dans la vie parce qu'elles ne s'oublient pas mais, faute de les connaître quand par malheur elles existent, on perd sa vie et on se perd soi-même. » Et alors, de ce même ton glacial, elle lui raconta toute l'histoire des désordres passés de sa mère, la longue liaison de celle-ci avec Maurice Dupin et son mariage clandestin, sans même rendre justice à la fidélité que sa belle-fille avait gardée à la mémoire de Maurice. Enfin elle termina en lui disant : « Votre mère est une femme perdue, et vous-même une enfant aveugle, qui voulez vous perdre avec elle. »

On peut penser l'effet d'une pareille confidence sur une enfant de treize ans : « J'avais la gorge serrée, je sentais la sueur me couler du front; je voulais interrompre, je voulais me lever, m'en aller, repousser avec horreur cette effroyable confidence; je ne pouvais pas, j'étais clouée sur mes genoux, la tête brisée, et courbée par cette voix qui planait sur moi et me desséchait comme un vent d'orage. » Enfin elle put regagner sa chambre, mais ce fut pour tomber dans une effroyable convulsion de larmes et de désespoir qui aurait pénétré sa grand'mère de regrets, si elle en eût été témoin. La force d'âme de l'enfant était déjà assez grande pour qu'elle sût dissimuler la profondeur de la blessure qu'elle avait reçue. Le silence se fit sur ce sujet entre Aurore et sa grand'mère, silence plein d'amertume d'un côté, plein d'anxiété et peut-être de remords de l'autre. Le mal était fait cependant et irréparable. « La vie recommença à couler pour moi comme un ruisseau tranquille; mais le ruisseau était troublé et je n'y regardais plus. » Aussi lorsque, quelques mois plus tard, Mme Dupin de Francueil, effrayée de la sauvagerie, de l'ignorance, des habitudes rustiques de sa petite-fille, résolut de la conduire à Paris pour la faire entrer au couvent, l'enfant accueillit avec une morne indifférence l'annonce de ce départ, qui devait pourtant la rapprocher de sa mère : « Au couvent, soit, » répondit-elle, et ce fut sans plaisir comme sans regret qu'elle passa de la solitude de Nohant au pensionnat des Augustines Anglaises, où nous allons la retrouver et la suivre dans une nouvelle phase de sa vie morale.

II.

Toute la portion de l'*Histoire de ma vie* où sont racontées les années de couvent d'Aurore Dupin n'est à coup sûr ni la moins originale ni la moins attrayante. Je me permettrai, très respectueusement et très sérieusement, d'en recommander la lecture à tous ceux et à toutes celles, directeurs ou supérieures de communautés, qui consacrent leurs soins à l'éducation des jeunes filles : ils trouveront à y puiser plus d'un utile enseignement. Je doute en effet qu'on puisse recueillir ailleurs un témoignage plus sincère sur la vie intérieure des couvens et que les procédés de l'éducation congréganiste aient jamais été soumis à la sagacité d'une analyse aussi bienveillante. « En général, dit-elle, on était bon comme Dieu dans cette grande famille féminine. Je n'y ai pas rencontré une seule méchante compagne, sauf Mlle D... (ici le nom d'une sous-maîtresse laïque), et je n'ai trouvé que tendresse et tolérance. Comment ne chérirais-je pas le souvenir de ces années, les plus tranquilles, les plus heureuses de ma vie? J'y ai souffert de moi-même au physique et au moral, mais en au-

cun temps et en aucun lieu je n'ai moins souffert de la part des autres. » Profitons donc de cette occasion pour pénétrer avec elle dans cette grande famille féminine dont les portes vont s'ouvrir devant nous.

Le couvent des Augustines Anglaises, situé rue des Fossés-Saint-Victor, était un assemblage de constructions, de cours et de jardins, qui en faisait une sorte de village plutôt qu'une maison particulière. Ce couvent était situé au milieu de grands jardins qui faisaient oublier le voisinage de la ville. Dans tous les coins, la vigne et le jasmin cachaient la vétusté des murailles. Les coqs chantaient à minuit comme en pleine campagne; la cloche avait un joli son argentin comme une voix féminine; dans tous les passages, une niche gracieusement découpée dans la muraille s'ouvrait pour recevoir une madone. Enfin, jusqu'à la petite lampe qui tremblotait la nuit dans le cloître, et aux lourdes portes qui chaque soir se fermaient à l'entrée des corridors avec un bruit solennel et un grincement de verrous lugubre, tout avait un certain charme de poésie auquel la jeune Aurore ne devait pas à la longue demeurer insensible. Mais elle eut d'abord quelque peine à prendre son parti de changer ainsi l'existence libre et vagabonde de Nohant contre l'étroite clôture du couvent. Glisser un regard furtif à travers les toiles des croisées, descendre deux ou trois degrés de la cour, apercevoir une voiture qui passait dans la rue, c'étaient de médiocres plaisirs pour une enfant qui avait erré en liberté dans la campagne et dansé avec les petits *pastours* autour des feux de bois mort. Elle avait volontairement augmenté la rigueur de cette clôture en se refusant, pendant l'absence de sa grand'mère, à sortir avec d'autres qu'avec sa mère, à laquelle on ne voulait pas la confier. Elle passa donc près de trois années sans franchir la porte du couvent, et elle chercha d'abord à tromper par des gamineries de pensionnaire les élans de son ardeur intérieure. « C'est une païenne, une véritable païenne, » s'était écriée une bonne sœur, voyant qu'elle ne savait pas où allaient les âmes des enfans morts sans baptême et qu'elle faisait le signe de la croix de droite à gauche. Elle s'empressa, le jour même de son entrée, de justifier cette épithète en s'enrôlant dans la bande de celles qu'on appelait les *diables*, c'est-à-dire des élèves qui bravaient l'autorité des religieuses, se refusaient à tout travail, et s'échappaient le soir de la classe pour se mettre à la découverte d'une captive imaginaire qu'on croyait emprisonnée dans l'un des nombreux recoins du couvent. Cela s'appelait dans leur langage : *chercher la victime*. Cette première phase d'activité physique, de paresse intellectuelle et de révolte insouciante dura plus d'une année, au bout de laquelle Aurore tomba dans un état de langueur, symptôme avant-coureur de quelque

grand changement moral. Elle s'ennuya de la *diablerie* et se prit à chercher ailleurs quelque source d'intérêt. Elle ouvrit un peu au hasard *la Vie des Saints*, et se mit à feuilleter ce livre à l'église pendant la demi-heure que les élèves y passaient en méditation. Pour la première fois elle y trouva un attrait inconnu. Les miracles la laissaient incrédule; mais la foi, le courage, le stoïcisme des confesseurs et des martyrs lui apparaissaient comme de grandes choses et répondaient à quelque fibre secrète qui commençait à vibrer dans son cœur. De temps à autre elle suspendait sa lecture et promenait ses regards distraits sur les tableaux qui ornaient les murailles de l'église, dont l'un représentait saint Augustin sous le figuier avec le rayon miraculeux sur lequel était écrit le fameux *Tolle, lege*, et l'autre l'agonie du Christ au jardin des Oliviers. Un jour, ce dernier tableau, qu'elle avait contemplé cent fois sans en bien saisir le détail, lui parut d'une beauté particulière. En interrogeant machinalement ces masses grandioses et confuses, elle chercha le sens de cette agonie du Christ, le secret de cette douleur volontaire si cuisante, et elle commença à y pressentir quelque chose de plus grand et de plus profond que ce qui lui avait été expliqué jusque-là. Peu à peu elle devint profondément triste elle-même et comme navrée d'une pitié, d'une souffrance inconnue. Quelques larmes vinrent au bord de sa paupière; elle les essuya furtivement, honteuse d'être émue sans savoir pourquoi.

Le soir de ce même jour, comme elle battait tristement le pavé du cloître à la nuit tombante, plus ennuyée que jamais de la *diablerie*, mais ne sachant encore de quel côté tourner son activité intérieure, l'idée lui vint de retourner à l'église où les religieuses et les *sages* du couvent faisaient à cette heure-là leurs dévotions. Par un dernier reste d'orgueil, elle se donna à elle-même le prétexte de savoir dans quelle attitude ces dévotes faisaient leurs prières, avec l'arrière-pensée d'en faire le lendemain une description railleuse à ses compagnes. Mais à peine eut-elle franchi la porte d'entrée que cette pensée la quitta. L'aspect de l'église pendant la nuit l'avait saisie et charmée. L'église n'était éclairée que par la petite lampe d'argent du sanctuaire dont la flamme blanche se répétait dans les marbres polis du pavé, comme une étoile dans une eau immobile. Son reflet détachait quelques pâles étincelles sur les angles des cadres dorés, sur les flambeaux ciselés de l'autel et sur les lames d'or du tabernacle. La porte placée au fond de l'arrière-chœur était ouverte à cause de la chaleur, ainsi qu'une des grandes croisées qui donnaient sur le cimetière. Les parfums du chèvrefeuille et du jasmin couraient sur les ailes d'une fraîche brise. Une étoile perdue dans l'immensité était comme encadrée par le vitrage et semblait

la regarder attentivement. Les oiseaux chantaient. C'était un calme, un charme, un recueillement, un mystère dont elle n'avait jamais eu l'idée. Ici, laissons-la parler elle-même et nous raconter directement ce moment solennel de sa vie : « L'heure s'avançait, la prière était sonnée, on allait fermer l'église. J'avais tout oublié. Je ne sais ce qui se passait en moi. Je respirais une atmosphère d'une suavité indicible, et je la respirais par l'âme encore plus que par les sens. Tout à coup je ne sais quel ébranlement se produisit dans tout mon être; un vertige passe devant mes yeux comme une lueur blanche dont je me sens enveloppée. Je crois entendre une voix murmurer à mon oreille : *Tolle, lege*. Je me retourne, croyant que c'est une des religieuses qui me parle. J'étais seule... Je ne me fis pas d'orgueilleuse illusion; je ne crus pas à un miracle. Je me rendis fort bien compte de l'espèce d'hallucination où j'étais tombée. Je n'en fus ni enivrée ni effrayée. Je ne cherchai ni à l'augmenter ni à m'y soustraire. Seulement je sentis que la foi s'emparait de moi, comme je l'avais souhaité, par le cœur. J'en fus si reconnaissante, si ravie qu'un torrent de larmes inonda mon visage. Je sentis que j'aimais Dieu, que ma pensée embrassait et acceptait pleinement cet idéal de justice, de tendresse et de sainteté que je n'avais jamais révoqué en doute, mais avec lequel je ne m'étais jamais trouvée en communication directe; je sentis enfin cette communication s'établir soudainement, comme si un obstacle invincible se fût abîmé entre le foyer d'ardeur infinie et le feu assoupi dans mon âme. Je voyais un chemin vaste, immense, sans bornes, s'ouvrir devant moi, et je brûlais de m'y élancer. »

La conversion d'Aurore Dupin fit, comme on peut penser, grand bruit dans le couvent. A partir de ce jour, la *diablerie* ne battit plus que d'une aile; plus d'espièglerie dans la classe, plus de promenades nocturnes dans les couloirs du couvent, plus de recherche de la *victime*. Depuis qu'Aurore ne menait plus la bande, les diables s'étaient découragés; mais Aurore ne bougeait plus de l'ouvroir où les religieuses l'invitaient à prendre le thé avec elles, de la sacristie où elle les aidait à ranger et à plier les ornemens d'autel, de la tribune de l'orgue où elle répétait des chœurs et des motets, ou bien elle cherchait la solitude dans l'enceinte du cimetière, qui était un lieu interdit aux pensionnaires. « Ce cimetière, placé entre l'église et le mur du jardin des Écossais, n'était qu'un parterre de fleurs, sans tombes et sans épitaphes. Le renflement du gazon annonçait seul la place des sépultures. C'était un endroit délicieux, tout ombragé de beaux arbres, d'arbustes et de buissons luxurians. Dans les soirs d'été, on y était presque asphyxié par l'odeur des jasmins et des roses; l'hiver, pendant la neige, les bordures de

violettes et les roses du Bengale souriaient encore sur ce linceul sans tache. » — « Je passais là, ajoute-t-elle, des heures de délices à rêver sans songer à rien. Je me perdais dans le rêve d'une mort anticipée, d'une existence de sommeil intellectuel, d'oubli de toutes choses, de contemplations incessantes. Je choisissais ma place dans le cimetière. Je m'étendais là en imagination pour dormir, comme dans le seul lieu du monde où mon cœur et ma cendre pussent reposer en paix. »

Une dévotion aussi ardente ne pouvait pas se nourrir longtemps des mêmes alimens que celle de ses jeunes compagnes. Un jour, en écoutant une sœur converse qui lui racontait les épreuves auxquelles sa vocation avait été soumise, et ses angoisses lorsqu'il lui avait fallu franchir le seuil de la maison paternelle chargée de la malédiction de son père et en marchant sur le corps d'un petit enfant qu'elle avait élevé, Aurore crut tout à coup avoir une illumination soudaine sur la vie qui l'attendait. « Je serai religieuse! s'écria-t-elle; ce sera le désespoir de mes parens, le mien par conséquent; mais il faut ce désespoir pour avoir le droit de dire à Dieu : Je t'aime. Je serai religieuse, mais non pas dame de chœur vivant dans une simplicité recherchée et dans une béate oisiveté. Je serai sœur converse, servante écrasée de fatigue, balayeuse de tombeaux, porteuse d'immondices, tout ce qu'on voudra, pourvu que je sois oubliée après avoir été maudite par les miens; pourvu que, dévorant l'amertume de l'immolation, je n'aie que Dieu pour témoin de mon supplice et que son amour pour ma récompense. » Certes c'était là l'élan d'une vocation qui paraissait bien ardente. Mais, en même temps qu'elle se complaisait par la pensée dans ces excès d'abnégation, elle n'admettait pas un instant que sa vie monastique pût s'écouler ailleurs que dans le couvent des Anglaises, au milieu de ces religieuses qu'elle aimait, ni même qu'elle pût être contrainte d'habiter une autre cellule que la petite niche poudreuse d'où elle dominait une partie de Paris par-dessus la cime des grands marronniers, où le jour elle regardait les nuages, les branches des arbres, le vol des hirondelles, et la nuit elle écoutait les rumeurs lointaines et confuses de la grande ville qui venaient se mêler en expirant aux bruits rustiques du faubourg, pendant que les voix monotones des religieuses, psalmodiant l'office, montaient jusqu'à elle à travers les couloirs et les mille fissures de la masure sonore. Il y avait bien là quelque contradiction, et peut-être ce léger indice contribua-t-il à éclairer les religieuses qui l'entouraient sur le peu de solidité d'une vocation où l'imagination semblait jouer la plus grande part. Ce fut de leur côté que cette vocation rencontra les premiers obstacles. « Mon enfant, lui disait en secouant la tête une religieuse qu'elle adorait et dont elle était la fille adoptive, si

vous cherchez le mérite de la souffrance, vous le trouverez de reste dans le monde. Soyez tranquille, si vous voulez souffrir la vie vous servira à souhait, et peut-être trouverez-vous, si votre ardeur de sacrifice persiste, que c'est dans le monde et non dans le couvent qu'il faut aller chercher votre martyre. » Ces sages propos, que fortifiait encore la direction d'un confesseur éclairé, ne parvenaient point cependant à l'ébranler, et la persistance de cette vocation finit par inquiéter sa grand'mère. Mme Dupin de Francueil avait pris gaîment son parti des *diableries* de sa petite-fille. Elle ne s'était point trop émue des premiers accès de sa dévotion, et, voyant que cette dévotion n'empêchait pas la mélancolie : « C'est de son âge ; cela passera, » se disait-elle ; mais quand elle sut, à n'en pouvoir douter, que cette mélancolie avait fait place à une disposition calme et sereine, que la piété de sa petite-fille excitait le respect de ses compagnes en même temps qu'elle se faisait adorer d'elles par son enjouement et qu'elle ne paraissait rien désirer en dehors et au-delà du couvent, la vieille dame prit peur pour tout de bon. Elle avait confié aux religieuses une enfant sauvage pour qu'on lui apprît les belles manières et pour qu'on la rendît un peu moins *butorde* ; mais que l'enfant devînt une religieuse à son tour, cela ne faisait point du tout son affaire. Aussi crut-elle devoir frapper un grand coup, et elle annonça brusquement à sa petite-fille qu'elle allait quitter le couvent. Cette nouvelle tomba sur Aurore comme un coup de foudre, et sa douleur fut d'autant plus profonde que, pour ne pas contrister sa grand'mère, elle se fit un devoir de la lui cacher. Mais son cœur fut brisé, et ce fut avec désespoir qu'elle baisa en partant les murailles de la cellule où elle avait passé de si douces heures et qu'elle espérait bien revoir. Les événemens, et surtout elle-même, devaient en disposer autrement. On ne peut cependant s'empêcher de se demander ce qui serait advenu si l'ardeur apparente de cette vocation avait reçu des encouragemens imprudens, et si une direction moins éclairée l'avait poussée à contracter un de ces engagemens que la loi civile ne connaît pas, dont la loi religieuse peut même dégager, mais dont la crainte des jugemens frivoles du monde rend parfois le lien éternel. Il y a quelques années, un couvent situé à Rome sur le sommet du mont Palatin s'ouvrait de préférence aux jeunes filles nobles trop pauvres pour contracter une alliance digne de leur rang, et le voyageur qui se promenait aux environs du Forum vers le coucher du soleil pouvait apercevoir les manteaux blancs des religieuses cloîtrées dans cet asile infranchissable, passant et repassant dans une promenade monotone derrière les lignes droites et noires des cyprès. Certes il y a dans la pensée de ces existences sacrifiées et de ces tendresses inutiles quelque chose qui attriste l'imagination ; mais qui oserait décider si, pour le propre

bonheur de celle qui devait s'appeler George Sand, il n'aurait pas mieux valu chercher un abri contre l'orage sous la robe de serge blanche et le manteau d'étamine noire des augustines, passer sa vie entre la cellule et l'autel, et s'étendre un jour, comme sa jeunesse en avait caressé le rêve, dans ce cimetière embaumé de jasmins et de roses, où un léger tertre de gazon aurait seul marqué la place de sa tombe obscure et sans nom?

III.

A peine Aurore fut-elle sortie du couvent qu'il y eut entre sa mère et sa grand'mère comme une reprise d'hostilités. A la prière que sa fille lui adressait de partir avec elle pour Nohant : « Non certes, répondit Mme Maurice Dupin; je ne retournerai à Nohant que quand ma belle-mère sera morte. » Et comme la jeune fille paraissait froissée de cette réponse : « Comme tu voudras, lui dit sa mère irritée; si tu l'aimes mieux que moi, tant mieux pour toi, puisque tu lui appartiens à présent corps et âme. » Cette triste scène commença de distendre les liens jusque-là si étroits qui avaient uni la mère et la fille, et pour la première fois Aurore découvrit dans les beaux yeux noirs de sa mère quelque chose de terrible qui la frappa d'une secrète épouvante. Elle n'en partit pas moins pour Nohant le cœur brisé, et, après avoir épuisé la première joie de dormir dans le grand lit à colonnes qui lui rappelait toutes les rêveries de son enfance et d'entendre au loin à son réveil la solennelle cantilène des laboureurs du Berry, elle tomba dans une tristesse où se mêlaient les regrets du couvent, les premiers troubles du jeune âge et ce qu'elle-même appelle quelque part « les souffrances d'une nature agitée par ses propres puissances. »

L'existence à laquelle bientôt elle allait se trouver condamnée n'avait rien qui pût la distraire de ces agitations. Au bout de peu de jours, elle ne tarda pas à s'apercevoir que l'esprit de sa grand'mère était singulièrement affaibli par l'âge, qu'elle enchaînait avec peine ses idées et que deux ou trois heures données à la conversation ou au jeu étaient tout le temps qu'elle pouvait consacrer à sa petite-fille. Le reste de la journée, Aurore n'avait d'autre société que celle de son ancien pédagogue, Deschartres, quand celui-ci n'était pas en course ou aux champs. Aussi, après avoir naïvement essayé de conserver dans l'occupation de sa journée la régularité du couvent et de dresser un tableau de l'emploi de ses heures, elle n'avait pas tardé à retomber dans les habitudes vagabondes de son enfance. Seulement, au lieu de rechercher comme autrefois la société des petits pastours, c'était l'éloignement et la solitude qu'elle préférait. Elle était devenue passionnée pour l'équitation, et, montée

sur sa jument Colette, qui pendant quatorze ans devait servir à ses promenades, elle avait pris l'habitude de faire tous les matins huit ou dix lieues en quatre heures, marchant à l'aventure et explorant le pays au hasard. « Cette rêverie au galop, cet oubli de toutes choses que le spectacle de la nature nous procure pendant que le cheval au pas, abandonné à lui-même, s'arrête pour brouter les buissons sans qu'on s'en aperçoive, cette succession lente ou rapide de paysages, tantôt mornes, tantôt délicieux, cette absence de but, ce laisser passer du temps qui s'envole, ces rencontres pittoresques de troupeaux ou d'oiseaux voyageurs, le doux bruit de l'eau qui clapote sous les pieds des chevaux, tout ce qui est repos ou mouvement, spectacle des yeux ou sommeil de l'âme dans la promenade solitaire, s'emparait de moi et suspendait absolument le cours de mes réflexions et le souvenir de mes tristesses. »

Ces réflexions et ces tristesses, un instant suspendues, ne tardaient pas à la ressaisir dès qu'elle se trouvait établie au chevet du lit où sa grand'mère, affaiblie, passait de longues heures dans une demi-somnolence, et ce même besoin de mouvement entraînait son esprit dans des promenades non moins lointaines et non moins hardies. Son imagination ardente et son intelligence curieuse ne pouvaient longtemps contenir leur audace dans le cercle étroit de croyances au fond desquelles elle n'avait jamais été. Pour obéir aux conseils, un peu imprudens peut-être, de son directeur et pour soumettre sa vocation religieuse à une épreuve qu'elle jugeait bien autrement redoutable que celle du monde, elle se prit à lire au hasard les principaux ouvrages philosophiques qui lui tombèrent sous la main dans la bibliothèque de sa grand'mère : Mably, Locke, Condillac, Montesquieu, Bacon, Bossuet, Aristote, Leibniz, Pascal, Montaigne, dont sa grand'mère elle-même lui avait marqué les feuillets et les chapitres à passer, puis La Bruyère, Pope, Milton, Dante, Virgile, Shakspeare, le tout sans ordre et sans méthode comme ils lui tombaient sous la main, et toujours avec cette idée fixe de savoir si, « après avoir compris tout ce qu'elle pouvait se proposer de comprendre, elle irait à la vie du monde ou à la mort volontaire du cloître. » Elle ressentit quelque trouble en croyant remarquer d'assez profondes divergences d'interprétation et de doctrine entre l'auteur de *l'Imitation* et celui du *Génie du christianisme*, que dans son admiration elle prenait un peu trop au sérieux comme père de l'église; mais je ne crois pas qu'il faille, quoi qu'elle en ait dit, expliquer par là le vague scepticisme qui commença dès cette époque à se glisser dans son esprit et qui la détacha peu à peu de ces croyances auxquelles sa première jeunesse avait si vigoureusement adhéré. L'invasion du doute dans les âmes n'est-elle pas de nos jours comme une maladie lente à la-

quelle le sentiment de la certitude serait sujet et dont les progrès, d'abord imperceptibles, se trahissent soudain par quelque éclat intérieur comme dans la campagne romaine empoisonnée par la *malaria* les germes morbides de la fièvre circulent longtemps dans les veines avant de se trahir par quelque accès funeste? Dans une page célèbre qu'aucun enfant de ce siècle ne peut lire sans un souvenir d'angoisse ou un sentiment de crainte, Jouffroy nous a laissé un récit poignant de cette soirée de décembre où, dans la froide solitude d'une petite chambre de l'École normale, le voile qui lui dérobait sa propre incrédulité fut déchiré à ses yeux et lui laissa apercevoir qu'au fond de lui-même rien ne restait debout; mais, avec une connaissance du cœur et des procédés de l'esprit qui fait le charme pénétrant de ses écrits, ce n'est pas à la lecture de tel philosophe ou à l'influence de tel argument d'école qu'il rapporte ce naufrage de ses croyances; c'est au vent du doute qui battait de toutes parts les murs de l'édifice religieux à l'ombre duquel sa jeunesse avait été élevée et au génie de deux siècles de scepticisme dont il avait respiré les objections puissantes comme on respire la poussière semée dans l'atmosphère. En effet, les convictions premières ne meurent pas toutes en un jour au dedans de celui qui leur a dû quelque temps son repos, et souvent elles conservent les apparences de la vie après que la vie les a abandonnées, semblables à ces cadavres antiques que l'on découvre encore intacts dans les tombeaux longtemps fermés, mais qui tombent en poudre dès qu'on porte la main sur leurs restes fragiles.

Il semble que toutes les circonstances se soient réunies pour troubler cette jeune âme et pour la faire ployer sous un fardeau trop lourd. L'affaiblissement des facultés chez sa grand'mère n'avait pas tardé à prendre la forme du délire sénile. A certaines heures de la journée, à certaines époques de l'année, la vieille dame paraissait recouvrer quelques forces; mais il était à craindre que ce sommeil intermittent de l'intelligence n'eût un jour point de réveil. Aussi Aurore commença-t-elle d'être tourmentée par la pensée que sa grand'mère mourrait sans être réconciliée avec l'église et sans avoir reçu les sacremens. D'un autre côté, elle sentait que la moindre émotion pourrait porter le dernier coup à cette vie chancelante, et elle se demandait d'ailleurs s'il était bien de sa situation et de son âge de donner à sa grand'mère cet avertissement solennel. Mais, bien qu'elle eût été encouragée dans sa réserve par les avis de son confesseur, elle n'en passait pas moins ses nuits dans l'épouvante et ses jours dans la détresse. Ce fut sa grand'mère elle-même qui mit fin à ses angoisses. Un jour que l'abbé de Beaumont, neveu de Mme Dupin de Francueil, la pressait assez maladroitement et en termes assez grossiers de recevoir les sacremens, elle dit en se tournant vers sa petite-fille, qui se tenait à genoux

près d'elle les yeux pleins de larmes : « Et toi, me croiras-tu damnée si je refuse? — Non, non, non, s'écria impétueusement la jeune fille; je suis à genoux pour vous bénir et non pour vous prêcher. — Je suis contente de toi, lui répondit sa grand'mère, et pour te le prouver, comme je sais qu'au fond du cœur tu désires que je dise oui, je dis oui. » Dès le lendemain, elle fit venir le vieux curé du village, et en présence de sa petite-fille elle fit à haute voix cette confession philosophique, que je n'hésite pas à rapporter, parce qu'ainsi sont mortes, avec cette sincérité et ce courage, bien des personnes de l'ancienne société française : « Je n'ai jamais fait ni souhaité aucun mal à personne : j'ai fait tout le bien que j'ai pu faire. Je n'ai à confesser ni mensonge, ni dureté, ni impiété d'aucune sorte. J'ai toujours cru en Dieu; mais écoute ceci, ma fille, je ne l'ai pas assez aimé. J'ai manqué de courage; voilà ma faute, et depuis le jour où j'ai perdu mon fils, je n'ai pu prendre sur moi de le bénir et de l'invoquer en aucune chose. Il m'a semblé trop cruel de m'avoir frappée d'un coup au-dessus de mes forces. Aujourd'hui qu'il m'appelle, je le remercie et le prie de me pardonner ma faiblesse. C'est lui qui me l'avait donné, cet enfant, c'est lui qui me l'a ôté; mais, qu'il me réunisse à lui, et je vais l'aimer et le prier de toute mon âme. » A cette confession singulière, le vieux curé, qui dans son émotion reprit sans s'en apercevoir son vieux parler paysan, répondit avec onction : « Ma chère sœur, je serons tous pardonnés, parce que le bon Dieu nous aime et sait bien que, quand je nous repentons, c'est que je l'aimons. Je l'ai ben pleuré aussi, moi, votre cher enfant, allez, et je vous reponds ben qu'il est à droite de Dieu et que vous y serez avec lui. Dites avec moi votre acte de contrition, et je vas vous donner l'absolution. »

Peu de temps après cette scène étrange et solennelle, Mme Dupin de Francueil retomba dans un engourdissement dont elle ne devait sortir que par la mort. Mais le spectacle de cette résignation et de ce courage, puisés dans des convictions si différentes des siennes, troubla profondément sa petite-fille, et lui fit, dit-elle, « sentir d'autant plus vivement que la vérité absolue n'était pas plus dans l'église que dans toute autre forme religieuse. » En même temps que sa pensée était en train de se dérober au joug de la règle intellectuelle, l'existence qu'elle menait, livrée à elle-même sans contrôle et sans conseil, devint de plus en plus étrange. Ce fut à cette époque qu'elle commença à s'habiller en garçon avec un pantalon de toile et des guêtres en cuir pour pouvoir chasser plus commodément. Ses études prirent bientôt une tournure aussi masculine que ses divertissemens. Après s'être passionnée pour la minéralogie et la botanique, dont elle a toujours conservé le goût, l'anatomie piqua sa curiosité. Un jeune étudiant en médecine, qu'elle

désigne sous le nom énigmatique de Claudius, lui fournit des têtes, des bras, des jambes. Un jour même il lui apporta le squelette tout entier d'une petite fille, qu'elle garda longtemps dans sa chambre. Claudius étant parti pour Paris, elle noua avec lui une correspondance scientifique et philosophique que son correspondant termina un jour (à sa grande surprise, assure-t-elle) par une déclaration d'amour. Ses allures excentriques, ses études mystérieuses, ses relations enjouées et tranquilles avec des jeunes gens, fils d'anciens amis de son père, « à qui elle donnait une poignée de main sans rougir et se troubler comme une dinde amoureuse, » tout cela scandalisait fort les bons habitans de La Châtre et commença d'amasser sur sa tête ce formidable orage de calomnies ou de médisances qui devait fondre plus tard sur elle. Mais elle s'inquiétait peu de l'opinion des bourgeois de La Châtre, ou plutôt cette sévérité dont elle se sentait environnée ne faisait qu'engendrer chez elle la misanthropie, l'irritation et le mépris des lois de la société. Cette disposition nouvelle ne fit qu'ajouter à sa tristesse, et la lecture de *René*, de *Manfred*, d'*Hamlet*, acheva de tourner à l'exaltation les rêves de sa mélancolie. Elle fut prise de la manie du suicide; c'était l'eau surtout qui l'attirait comme un charme mystérieux. Elle se promenait au bord de la rivière jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un endroit profond. Alors, s'arrêtant sur le bord, elle se disait : Oui ou non? assez souvent et assez longtemps pour risquer d'être entraînée par le oui au fond de cette eau transparente qui la magnétisait. Enfin un jour, traversant un gué, elle lança volontairement son cheval vers l'endroit qu'elle savait le plus profond et le plus dangereux. Fort heureusement la pauvre Colette, qui dut n'y rien comprendre, se mit à nager vigoureusement vers la rive sans que sa maîtresse, chez laquelle l'instinct de la vie et de la jeunesse reprit à l'instant toute sa vigueur, essayât de l'en empêcher. Toutes deux faillirent cependant y périr, et l'émotion fut assez forte pour guérir de cette manie étrange l'aventureuse jeune fille.

Ainsi c'est à l'âge de dix-sept ans que l'auteur de *Lélia* a ressenti les premières atteintes de cette maladie étrange dont Goethe et Chateaubriand ont été les premières victimes et qui s'est transmise de génération en génération pendant près de soixante ans. Toutes les œuvres littéraires auxquelles la première moitié du siècle a donné le jour en sont imprégnées, et il n'y en a guère qui ne porte l'empreinte d'une tristesse morbide. Certes, le pauvre genre humain n'a pas vécu six mille ans, sinon plus, avant de se plaindre de sa destinée, et ce ne sont pas les poètes ou les romanciers du XIXe siècle qui lui ont ouvert les yeux sur son sort misérable. Il y a longtemps que la littérature antique n'a pas trouvé d'expression plus vraie pour dépeindre la condition humaine que de joindre l'épi-

thète de malheureux à celle de mortels : *mortalibus ægris*, et le monde n'était pas encore bien vieux que déjà l'homme de la terre de Hus s'était écrié sur son fumier : « Le fils de la femme ne vit que peu de temps, et sa vie est remplie de beaucoup de misères. » Mais du moins ces lamentations immortelles, qui ont traversé les âges et qui retentissent à nos oreilles comme les sanglots des siècles passés, ont toutes été inspirées par quelque immense déception succédant à quelque avide espérance. Lorsque l'auteur de *l'Ecclésiaste* proclamait la vanité des joies de la terre, il avait vidé jusqu'à la lie la coupe de la volupté, et c'était après avoir puisé à la source des plaisirs que Lucrèce se plaignait d'y goûter une saveur amère :

> Quoniam medio de fonte leporum
> Surgit amari aliquid quod in ipsis floribus angat.

Si au temps de la nouveauté florissante du christianisme il a été nécessaire d'ajouter à la langue latine un mot nouveau pour exprimer la tristesse des cloîtres et d'appeler du nom d'*acedia* cette langueur qui durant les heures brûlantes de l'après-midi arrachait des larmes aux vierges et aux cénobites, c'est que ce Dieu qu'ils cherchaient dans les solitudes de la Thébaïde cessait par instants d'y parler à leur cœur. En peignant l'immortelle figure au bas de laquelle il a gravé le nom de *Melancholia*, Albert Dürer ne lui a pas donné les traits d'une jeune fille à l'entrée à la vie, mais ceux d'une femme dans la pleine maturité de l'existence, et lorsqu'aux courtisans, témoins de tout l'éclat de la cour de Louis XIV, Bossuet parlait déjà « de cet inexorable ennui qui consume le cœur de l'homme, » c'est que leur ennui naissait du spectacle même de ces grandeurs. Mais ce qui est particulier à notre âge, c'est le dégoût de l'inconnu, c'est le découragement à l'aurore d'une vie qui se lève cependant brillante, et la lassitude à l'entrée d'une carrière qu'on n'a point encore parcourue : sentiment inexplicable et bizarre fait de désir et d'impuissance, que George Sand a éloquemment comparé « à la tristesse de cet oiseau des récifs auquel la nature a refusé des ailes, et qui exhale sa plainte mélancolique sur les grèves d'où partent les navires et où reviennent les débris. » C'est ce sentiment qui, après avoir inspiré les plus belles pages de notre littérature contemporaine, a fini par devenir un thème banal sur lequel se sont exercés tant de poètes et de romanciers médiocres. Mais, si l'ennuyeuse et lamentable postérité des *Werther* et des *René* a encombré pendant un demi-siècle notre littérature de ses monotones élégies, et si la génération nourrie de cette littérature en a quelque peu contracté les ridicules et les faiblesses, c'était à tout prendre une noble source d'inspiration que cette éloquente protestation de la jeunesse contre la disproportion entre ses forces et sa tâche, entre ses désirs et sa destinée.

Faut-il aujourd'hui se réjouir de ce que les générations nouvelles semblent en train de se guérir de cette maladie et de se consoler de cette tristesse? Oui, sans doute, si c'est par un sentiment de résignation courageuse ou d'espérance virile; mais ne serait-ce point plutôt que l'oiseau des récifs s'accommode aujourd'hui de son sort et qu'il préfère chercher sa pâture parmi les débris des grèves plutôt que de la demander à la hardiesse de son aile et aux hasards de l'océan?

Un événement brusque, bien que depuis longtemps prévu, vint mettre fin à l'existence étrange qu'Aurore menait à Nohant. Sa grand'-mère mourut presque subitement. Les horreurs de l'agonie, qu'on avait redoutées pour elle, lui furent épargnées. « Il n'y eut point, dit sa petite-fille, de lutte entre le corps et l'esprit pour se séparer. Peut-être que déjà l'âme était envolée vers Dieu sur les ailes d'un songe, qui la réunissait à celle de son fils, tandis que nous avions veillé ce corps inerte et insensible. » — « Le soir des funérailles, je voulus, ajoute-t-elle, revoir la chambre de ma grand'mère et donner cette dernière nuit de veille à son souvenir, comme j'en avais donné tant d'autres à sa présence. Aussitôt que tout le bruit eut cessé dans la maison et que je fus assurée d'y être bien seule debout, je descendis et m'enfermai dans cette chambre. J'arrangeai ses fioles comme la dernière fois elle les avait demandées; je tirai le rideau à demi, comme il avait coutume d'être quand elle le faisait disposer. J'allumai la veilleuse, qui avait encore de l'huile, je ranimai le feu qui n'était pas encore éteint, je m'étendis dans le grand fauteuil, et je m'imaginai qu'elle était encore là et qu'en tâchant de m'assoupir j'entendrais peut-être encore une fois sa faible voix m'appeler... Il n'en fut rien. La bise siffla au dehors, la bouillotte chanta dans l'âtre, et aussi le grillon que ma grand'mère n'avait jamais voulu laisser persécuter, bien qu'il la réveillât souvent. La pendule sonna les heures; mais la montre à répétition, accrochée au chevet de la malade et qu'elle avait coutume d'interroger souvent du doigt, resta muette. Je finis par ressentir une fatigue qui m'endormit profondément... Quand je m'éveillai, au bout de quelques heures, j'avais tout oublié et je me soulevai pour regarder si elle dormait tranquille. Alors le souvenir revint avec des larmes qui me soulagèrent et dont je couvris son oreiller toujours empreint de la forme de sa tête, puis je sortis de cette chambre où les scellés furent mis le lendemain. »

« Tu perds en moi ta meilleure amie, » furent les dernières paroles que Mme Dupin de Francueil adressa à sa petite-fille. Avec elle en effet toute une portion de la vie d'Aurore, la meilleure, la plus paisible, allait descendre dans le passé. Deux ou trois jours après, sa mère arrivait triomphante, et, après des débats pé-

nibles où celle-ci, forte des droits que lui conférait la loi, réclama impérieusement et arracha sa fille au tuteur que Mme Dupin de Francueil lui avait désigné dans la famille de son mari, Aurore dut quitter pour la suivre ce lieu où s'étaient écoulées les belles et pures années de sa vie. A Paris, Aurore souffrit vivement de l'infériorité sociale et intellectuelle du milieu où sa mère la condamnait à vivre, et elle ne trouva pas dans les élans d'une tendresse passionnée, mais souvent injuste et violente, la récompense de sa soumission. Aussi, rien d'étonnant qu'ayant rencontré, chez des amis qui lui offraient de temps à autre l'hospitalité, « un jeune homme mince, assez élégant, d'une figure gaie et d'une allure militaire, » fils naturel d'un ancien colonel du premier empire et héritier d'une assez jolie fortune, elle ait accepté l'offre de sa main et consenti à échanger son nom d'Aurore Dupin de Francueil contre celui de la baronne Casimir Dudevant.

Lorsque parurent les volumes de l'*Histoire de ma vie* où l'auteur raconte les premières années de son mariage, on pouvait assez raisonnablement s'attendre à ce qu'elle profitât de cette occasion pour faire revivre les griefs trop légitimes qu'elle avait contre son mari, griefs qui, treize ans plus tard, après maint incident orageux, déterminèrent le tribunal de La Châtre à prononcer la séparation de corps à son profit, en lui confiant la garde de ses deux enfans. Il n'en fut rien, et ce n'est pas une des moindres preuves de bon goût qu'elle ait données dans ses Mémoires que de faire taire ses ressentimens, et de s'exprimer sur le compte de son mari avec réserve et convenance. Il n'entre pas dans le plan que je me suis proposé de suppléer à ce silence et de demander aux gazettes du temps, aux souvenirs des contemporains, encore moins aux documens particuliers que le hasard a fait passer sous mes yeux, les révélations dont elle-même n'a pas voulu nous faire confidence; mais ce serait laisser une large lacune dans l'histoire de sa vie morale que de ne pas chercher quelle transformation ont opérée en elle les réalités de la vie succédant aux rêves du couvent, car c'est le contraste entre ces réalités et ces rêves dont le souvenir a inspiré la tristesse éloquente de ses premières œuvres.

Il y avait un peu plus d'un an que Mme Dudevant était mariée et établie à Nohant, lorsqu'un jour, en se mettant à table, elle fut prise d'une crise nerveuse qui se traduisit bientôt par des larmes et des sanglots. Aux questions de son mari, que pouvait-elle répondre? Que Nohant amélioré, mais bouleversé, avec ses appartemens mieux tenus, ses allées plus droites, ses enclos plus vastes, n'avait plus à ses yeux le charme d'autrefois; qu'elle regrettait le vieux Phanor, auquel il n'était plus permis de s'emparer de la cheminée et de mettre ses pattes crottées sur le tapis, le vieux paon

qui venait becqueter dans la main de sa grand'mère et qu'on ne laissait plus manger les fraises du jardin; qu'elle pleurait les coins sombres et abandonnés où elle avait promené ses jeux d'enfant et les rêves de son adolescence; en un mot, qu'elle se trouvait mal à l'aise dans ce nouvel intérieur « qui lui parlait d'un avenir où rien de ses joies et de ses douleurs passées n'allait entrer avec elle. » C'étaient là des raisons bien vagues; elles parurent cependant suffisantes à M. Dudevant pour déclarer à sa femme que de son côté il ne se plaisait point du tout en Berry et qu'il aimerait mieux vivre partout ailleurs. On essaya d'un séjour chez des amis, d'un établissement dans une petite maison de la banlieue de Paris, puis d'une installation à Paris même; mais rien ne réussit, pas même une retraite au couvent des Anglaises, où Sainte Aurore (c'est ainsi qu'on l'y avait baptisée) retrouva quelques-unes de ses compagnes de classe, qui envièrent son sort sans le connaître, et la religieuse qui lui avait servi de mère adoptive, et qui lui dit pour toute consolation : « Mon enfant, la vie est courte; » — ce fut tout ce qu'elle y retrouva. « J'errais, dit-elle, dans les cloîtres avec un cœur navré et tremblant. Je me demandais si je n'avais pas résisté à ma vocation, à mes instincts, à ma destinée, en quittant cet asile de silence et d'ignorance qui eût enseveli les agitations de mon esprit timoré et enchaîné à une règle indiscutable une volonté dont je ne savais que faire. J'entrais dans cette petite église où j'avais senti tant d'ardeurs saintes et de divins ravissemens. Je n'y trouvais que le regret des jours où je croyais avoir la force d'y prononcer des vœux éternels. Je n'avais pas eu cette force, et maintenant je sentais que je n'avais pas celle de vivre dans le monde. Il me semblait que je chérissais et que je regrettais tout dans cette vie de communauté où l'on s'appartient véritablement parce qu'en dépendant de tous on ne dépend véritablement de personne, dans cette captivité qui vous préserve, dans cette discipline qui assure vos heures de recueillement, dans cette monotonie des devoirs qui vous sauve des troubles de l'imprévu. »

Le remède du couvent n'ayant pas réussi davantage, ce fut à la maladie qu'on attribua cette tristesse, et on essaya du remède des eaux. Au mois de juillet 1825, le ménage partit pour les Pyrénées. Les aspects de cette nature, si différente de celle du Berry, produisirent sur cette imagination qui s'ignorait encore une impression que l'on devait retrouver plus tard dans ses écrits. C'est dans ces mêmes gorges des Pyrénées, à Cauterets, à Saint-Sauveur, à Gavarnie, qu'elle a placé la scène d'une de ses premières nouvelles, de ce charmant épisode de *Lavinia* où elle a peint avec tant de mélancolie et de finesse les inutiles efforts d'une femme trompée par un premier amour pour rallumer dans son cœur la flamme de

cet amour éteint. Mais, si elle a cherché dans ses souvenirs le cadre et les couleurs du tableau où elle a placé l'action de Lavinia, le langage qu'elle prête à son héroïne n'est point celui que parlait alors son cœur. A cette date, elle n'aurait point encore écrit la lettre si triste et si fière où Lavinia repousse les offres de l'homme qu'elle a aimé sans lui cacher ce que ce refus lui coûte d'hésitations et de regrets. « Je vous aime encore, je le sens; l'empreinte du premier objet qu'on a aimé ne s'efface jamais entièrement; elle semble évanouie, on s'endort dans l'oubli des maux qu'on a soufferts; mais que l'image du passé se lève, que l'ancienne idole reparaisse, et nous sommes encore prêts à plier le genou devant elle... Quand vous étiez assis près de moi sur ce rocher, quand vous me parliez d'une voix si passionnée au milieu du vent et de l'orage, n'ai-je pas senti mon âme se fondre et s'amollir. Oh! quand j'y songe, c'était votre passion des anciens jours, c'était vous, c'était mon premier amour, c'était ma jeunesse que je retrouvais tout à la fois. Et puis, à présent que je suis de sang-froid, je me sens triste jusqu'à la mort, car je m'éveille et me souviens d'avoir fait un beau rêve, au milieu d'une triste vie. » Elle n'était pas alors au moment du réveil; elle en était encore aux premières et aux plus belles heures du rêve. Il a fallu l'expérience des années pour lui faire trouver les accens impétueux et désabusés avec lesquels Lavinia s'écrie : « Je hais tous les hommes, je hais les engagemens éternels, les promesses, les projets, l'avenir arrangé à l'avance par des contrats et des marchés dont le destin se rit toujours. Je n'aime plus que les voyages, la rêverie, la solitude, le bruit du monde pour le traverser et en rire, puis la poésie pour supporter le passé, et Dieu pour espérer l'avenir. »

Au surplus, quelques fragmens de son journal (car, dans cette première et solennelle crise de sa vie, il vaut mieux la laisser parler elle-même) vont nous montrer au milieu de quelles souffrances et de quelles difficultés elle se débattait. Ce sont des réflexions sur le mariage, qui prenaient en quelque sorte sous sa plume la forme de pensées :

« Le mariage est beau pour les amans et utile pour les saints. En dehors des saints et des amans, il y a une foule d'esprits ordinaires et de cœurs paisibles qui ne connaissent pas l'amour et qui ne peuvent pas atteindre à la sainteté.

« Le mariage est le but suprême de l'amour. Quand l'amour n'y est plus ou n'y est pas, reste le sacrifice.

« Il n'y a peut-être pas de milieu entre la puissance des grandes âmes qui fait la sainteté et le commode hébètement des petits esprits qui fait l'imbécillité... Si fait, il y a un milieu... le désespoir. »

La situation conjugale que trahit l'amertume de ces réflexions

ne pouvait durer éternellement. Aussi rien d'étonnant qu'après six années d'une existence où rien ne lui fut épargné en fait de tracasseries, de difficultés et d'affronts, sans autre consolation « que l'entretien avec un être absent auquel elle reportait toutes ses réflexions, toutes ses rêveries, toutes ses humbles vertus, tout son platonique enthousiasme, et qu'elle parait de toutes les perfections que ne comporte pas la nature humaine, » elle ait fait avec son mari le singulier arrangement que voici : moyennant une subvention de 250 francs par mois et à la condition que sous aucun prétexte il ne lui fût rien demandé au-delà, M. Dudevant l'autorisait à aller s'établir à Paris avec sa fille pendant six mois de l'année, et pendant les six autres mois il consentait à la recevoir à Nohant, jusqu'à ce que leur fils Maurice entrât au collége. L'acquiescement que donna son mari à cette combinaison étrange fut accueilli par elle comme une délivrance. Pour la seconde fois elle quitta Nohant, sans qu'il se mêlât cette fois aucune poésie ni aucun regret à la tristesse de ses souvenirs, et elle s'établit au commencement de l'année 1831 dans un petit appartement situé quai Saint-Michel, au troisième étage.

Les railleries et les prédictions peu encourageantes n'avaient point fait défaut, comme on peut le penser, à la hardie voyageuse qui s'envolait ainsi du toit sous lequel s'était écoulée sa jeunesse pour aller se blottir sous l'abri d'une mansarde parisienne. « Tu prétends vivre à Paris avec une enfant, moyennant 250 francs par mois, lui disait son frère, toi qui ne sais pas seulement ce que coûte un poulet : cela est trop risible. » Elle tint bon cependant dans l'accomplissement d'un dessein au succès duquel elle attachait le salut de sa propre dignité. Mais les débuts furent rudes, et la question de toilette devint tout de suite une grosse difficulté : « Mes fines chaussures craquaient en deux jours, les socques me faisaient tomber ; je ne savais pas relever ma robe. J'étais crottée, fatiguée, enrhumée, et je voyais chaussures et vêtemens, sans compter les petits chapeaux de velours arrosés par les gouttières, s'en aller en ruine avec une rapidité effrayante. » Ce furent, assure-t-elle, ces difficultés qui la déterminèrent à reprendre le costume d'homme qu'elle avait porté dans sa première jeunesse pour arpenter plus à l'aise les plaines du Berry. En voyant la vie libre et facile que menaient à Paris quelques-uns de ses compatriotes berrichons, De Latouche, Jules Sandeau, Félix Pyat, d'autres encore, elle avait pensé que, si elle pouvait revêtir leur costume et se faire passer pour un étudiant de première année, elle pourrait goûter des mêmes plaisirs à aussi peu de frais. Ainsi pensé, ainsi fait, et, grâce à ce déguisement, elle put s'associer à l'existence un

peu bohème de ses amis, prendre avec eux ses repas chez Pinson, le restaurateur des gens de lettres, se mêler à la foule qui se ruait aux premières représentations des drames romantiques, souper aux *Vendanges de Bourgogne* avec Deburau et parcourir en bande joyeuse les rues du quartier latin en faisant aux bourgeois des farces nocturnes. Elle avait à cette époque vingt-huit ans, et on ne peut s'empêcher de regretter qu'aucun peintre ne nous l'ait représentée à cet âge du plein développement de la beauté. Le charmant portrait de Delacroix est postérieur de quelques années, et la gravure si connue de Calamatta nous la fait voir déjà un peu épaissie et avec un certain air pompeux de femme de lettres sous lequel on a peine à retrouver le premier épanouissement de la grâce et de la séduction. Brune, petite, bien prise dans ses vêtemens d'homme, le nez un peu fort, le teint olivâtre, elle ne fut jamais cependant d'une beauté régulière, et sa physionomie étrange pouvait plaire ou déplaire. Ainsi s'explique (et peut-être aussi par la tournure d'esprit si différente des deux hommes) ce double jugement si différent porté sur elle par Mérimée et par Alfred de Musset, à cette même époque de sa vie : « Je l'ai connue, disait Mérimée, maigre comme un clou et noire comme une taupe. » — « C'était, disait Alfred de Musset, une petite créole, pâle, avec de grands yeux noirs. »

Quelle que fût l'économie de ce nouveau genre de vie, les 250 francs par mois n'y purent cependant suffire, et elle dut aviser aux moyens de suppléer à l'exiguïté de cette pension. Au temps de ses tristesses de Nohant, elle s'était plus d'une fois demandé au prix de quel travail elle pourrait acheter son indépendance, et avait essayé sans succès son adresse dans différens métiers : des traductions, c'était trop long; des portraits au crayon et à l'aquarelle, elle saisissait bien la ressemblance, mais cela manquait d'originalité; la couture, elle ne voyait pas assez bien et apprit que cela lui rapporterait seulement 10 sous par jour; des peintures sur bois, la matière première revenait bien cher. Faute de mieux, elle essaya d'écrire, et comme elle avait reconnu qu'elle écrivait vite, facilement, longtemps sans se fatiguer, que ses idées engourdies dans son cerveau s'éveillaient et s'enchaînaient par la déduction au courant de la plume, ce fut assez naturellement qu'arrivée aux prises avec le besoin, elle se tourna vers la littérature « comme étant de tous les petits travaux dont elle était capable celui qui lui offrait le plus de chances de succès comme métier et comme gagne-pain. » Cette résolution reçut peu d'encouragement parmi les relations qu'elle avait nouées ou conservées à Paris. « Est-il vrai, lui demanda la baronne Dudevant, belle-mère de son mari, que vous ayez l'intention d'écrire des livres? — Oui, madame. — C'est bel

et bon, mais j'espère que vous ne mettrez pas le nom que je porte sur des *couvertures de livres imprimées*. — Oh! certainement non, madame. » Il n'y eut pas entre elles d'autres explications. Un vieux faiseur de romans auquel on l'avait adressée lui dit d'un ton doctoral en présence de sa jeune femme : « Croyez-moi, ne faites pas de livres; faites des enfans. » A quoi elle répondit : « Ma foi, monsieur, faites-en vous-même si vous pouvez, » et elle sortit en lui fermant la porte au nez. Voici, d'un autre côté, comment l'encourageait Latouche : « Ne vous faites pas d'illusions, la littérature est une ressource illusoire. Moi qui vous parle, malgré toute la supériorité de ma barbe, je n'en tire pas 1,500 francs par an, l'un dans l'autre. » Cependant il ouvrit ou crut ouvrir la voie à sa jeune compatriote en l'attachant avec Félix Pyat et Jules Sandeau à la rédaction du *Figaro*, qu'il venait d'acheter. Assise à une petite table auprès de la cheminée, Latouche lui jetait un sujet avec un petit bout de papier où il fallait le faire tenir. Elle y travaillait de son mieux, et y réussissait généralement assez mal. Mérimée assurait (ce que je ne trouve point dans l'*Histoire de ma vie*) qu'elle n'était payée qu'à raison de 1 sou la ligne, mais que, si elle pouvait à la fin de l'article attraper un bon mot ou un trait d'esprit, ce trait lui était payé 5 sous en plus. Ce n'était pas là le moyen de vivre ni surtout d'arriver à la gloire. Une heureuse rencontre acheva ce que la camaraderie berrichonne avait commencé.

L'auteur de *Mariana* n'était point encore à cette époque le romancier élégant qui a signé de son nom tant d'œuvres fines et charmantes. Il n'était qu'un apprenti littéraire travaillant au *Figaro* avec sa jeune compatriote sous la direction de Latouche, et n'ayant sur elle d'autre supériorité que cette supériorité de la barbe si naïvement proclamée par leur commun patron. Les deux collaborateurs de Latouche, s'étant sentis attirés l'un vers l'autre par quelque sympathie, formèrent le dessein d'associer leur inexpérience; mais quel nom prendraient-ils? Latouche, consulté, conseilla celui de *Jules Sand*, pensant peut-être qu'une parenté présumée de l'auteur avec l'assassin de Kotzebue donnerait à l'ouvrage quelque débit. Le premier fruit de cette collaboration fut une nouvelle intitulée *la Prima Donna*, insérée non sans peine dans la *Revue de Paris*, puis un roman en cinq volumes : *Rose et Blanche*, dont la seconde édition surtout fut remaniée par M. Jules Sandeau. Cet ouvrage est devenu aujourd'hui assez rare, et, soit dédain, soit scrupule de délicatesse, n'a pas plus été réimprimé dans la collection des œuvres de Jules Sandeau que dans celle des œuvres de George Sand. Il faut cependant que l'œuvre commune ne fût pas sans valeur pour qu'un éditeur intelligent, dont le nom mérite d'être tiré

de l'oubli, Ernest Dupuy, soit venu frapper à la porte de *Jules Sand* pour lui demander un nouveau roman; mais le temps de la collaboration était passé. N'est-ce pas vers ce temps que l'auteur des *Lettres d'un Voyageur* se reportait avec regret quelques années plus tard dans cette page triste et modeste : « Il m'importe peu de vieillir, il m'importerait beaucoup de ne pas vieillir seul; mais je n'ai pas rencontré l'être avec lequel j'aurais voulu vivre et mourir, ou, si je l'ai rencontré, je n'ai pas su le garder. Il y avait un bon artiste qu'on appelait Watelet, qui gravait à l'eau-forte mieux qu'aucun autre homme de son temps. Il aima Marguerite Lecomte et lui apprit à graver l'eau-forte aussi bien que lui. Elle quitta son mari, ses biens et son pays pour aller vivre avec Watelet. Le monde les maudit, puis, comme ils étaient pauvres et modestes, on les oublia. Quarante ans après, on découvrit aux environs de Paris, dans une maisonnette appelée Moulin-Joli, un vieux homme qui gravait à l'eau-forte, et une vieille femme qu'il appelait sa meunière et qui gravait à l'eau-forte, assise à la même table... Le dernier dessin qu'ils gravèrent représentait le Moulin-Joli, la maison de Marguerite. Il est encadré dans ma chambre, au-dessus d'un portrait dont personne ici n'a vu l'original. Pendant un an, l'être qui m'a donné ce portrait s'est assis avec moi toutes les nuits à une petite table, et il a vécu du même travail que moi. Au lever du jour, nous nous consultions sur notre œuvre, et nous soupions à la même table tout en causant d'art, de sentiment et d'avenir. L'avenir nous a manqué de parole. Prie pour moi, ô Marguerite Lecomte! »

Des contemporains ont vu dans ce passage une réminiscence, entre autres M. de Loménie, l'*Homme de rien*, devenu un académicien de beaucoup de savoir et d'ésprit, qui a dessiné autrefois dans la *Galerie des contemporains illustres* le portrait de George Sand. Quoi qu'il en soit des regrets que cette collaboration pouvait laisser dans le souvenir de celle qui avait écrit la moitié de *Rose et Blanche*, elle était déjà en mesure de satisfaire seule aux demandes de l'éditeur Dupuy. Pour y répondre, elle n'eut qu'à prendre dans un tiroir le manuscrit d'un roman qu'elle avait composé pendant les intervalles périodiques de ses séjours à Nohant, où elle continuait d'aller tous les trois mois. C'était là seulement, dans cette absence de toute agitation, dans cette solitude morale, loin de la vie fiévreuse de Paris, « le nez dans une armoire qui lui servait de bureau, » qu'elle pouvait recueillir ses impressions, écouter les voix qui parlaient en elle et traduire par la bouche d'un autre tout ce qu'elle avait ressenti. L'œuvre était donc à elle, bien à elle, et son ancien collaborateur ne pouvait et n'y voulait prétendre aucune part. Mais auquel des deux auteurs de *Rose et Blanche* reviendrait

le droit à la propriété du pseudonyme auquel le libraire tenait essentiellement pour assurer le succès d'une publication nouvelle? Latouche, choisi comme arbitre de cette liquidation, trancha la difficulté par un jugement digne de Salomon. Il prononça qu'à l'un reviendrait le prénom de Jules, à l'autre le nom de Sand auquel elle ajouterait tel prénom qu'elle voudrait, et ce fut en vertu de cette sentence équitable qu'au mois d'avril 1832 le roman d'*Indiana* parut sous le nom de George Sand. « On m'a baptisée, disait-elle plus tard, obscure et insouciante, entre le manuscrit d'*Indiana*, qui était alors tout mon avenir, et un billet de mille francs qui était toute ma fortune. Ce fut un contrat, un nouveau mariage entre le pauvre apprenti poète que j'étais et l'humble muse qui m'avait consolée dans mes peines. Dieu me garde de rien déranger à ce que j'ai laissé faire à la destinée... » De ce contrat, de ce mariage, une personne nouvelle est née, et c'est à l'étudier que je m'appliquerai désormais. Ce n'est plus d'Aurore Dupin, ce n'est plus de la baronne Casimir Dudevant, c'est de George Sand que j'aurai à parler, c'est-à-dire de l'immortel auteur de tant d'œuvres dont le nom est dans toutes les bouches. J'ai cherché jusqu'à présent dans la race, dans l'éducation, dans les rêves de la jeune fille, dans les épreuves de la femme, l'explication des métamorphoses de l'âme et les origines du talent. J'aurai cependant la franchise d'avouer qu'ainsi et volontairement restreintes les recherches ne sont pas complètes. Lorsque Latouche voulait la détourner d'écrire des romans, il lui disait avec vérité : « Le roman c'est la vie racontée avec art. Vous êtes une nature d'artiste, mais vous ignorez la réalité; vous êtes trop dans le rêve. Patientez avec le temps et l'expérience, et soyez tranquille, ces deux tristes conseillers viendront assez vite. Laissez-vous enseigner par la destinée, et tâchez de rester poète. » Peut-être à l'époque où Latouche lui donnait ce judicieux conseil avait-elle déjà fait avec la réalité une connaissance plus intime qu'il ne supposait. En tout cas, les enseignemens de la destinée ne lui ont pas fait défaut par la suite, et l'expérience orageuse de la femme a murmuré plus d'un conseil et soufflé plus d'une inspiration à l'oreille de l'artiste. Mais ce sont ces conseils et ces inspirations que je ne me permettrai pas de rechercher. J'abandonne l'histoire de sa vie à l'époque où le récit qu'elle nous en a laissé elle-même présente de plus en plus des lacunes qu'il serait trop facile de combler, et c'est le développement, la nature, l'influence de son génie, qui feront l'objet d'une prochaine étude.

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

L'IDÉE MODERNE DU DROIT

EN FRANCE

I.

LES ORIGINES DE L'IDÉE NOUVELLE DU DROIT DANS L'ESPRIT NATIONAL ET LA PHILOSOPHIE NATIONALE.

I. Henri Taine. *Les Origines de la France contemporaine. L'ancien régime.* — II. Paul Janet. *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale. — Philosophie de la révolution française. — La Morale.* — III. Renouvier. *Science de la morale.* — IV. P.-J. Proudhon. *La Justice dans la révolution et dans l'église.*

La plupart des historiens et des philosophes, ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne comme ceux de la France, ont constaté au premier rang, dans le pays de la révolution et du suffrage universel, l'ambition de renouveler l'ordre civil et politique en le fondant sur la pure justice; tous ont accordé à la France une sorte de vocation historique pour l'établissement d'un règne du droit. Un des plus grands ennemis des « droits de l'homme, » un des écrivains les plus hostiles à nos gloires et à nos idées révolutionnaires, Joseph de Maistre reconnaissait cependant que la France « exerce sur les nations une puissance d'un genre particulier » qui, ayant surtout pour objet les problèmes de droit, les questions politiques ou sociales, peut s'appeler « une réelle magistrature. » Un historien bien connu de l'Allemagne, un de ceux qui récemment n'ont pas épargné les injures à notre pays, avait représenté jadis la France comme « ayant reçu la mission de réviser, d'époque en époque, les grandes lois de la vie européenne et les institutions de droit civil ou politique qu'elle avait d'abord elle-même con-

tribué à faire prévaloir autour d'elle. » Cette mission traditionnelle qu'on accorde à la France, si elle pouvait s'accomplir jusqu'au bout, ne ferait d'elle rien moins que la législatrice des nations modernes, sans cesse en quête d'une meilleure expression de la justice. Toujours est-il que ce rôle d'initiation au droit a fait jusqu'à présent l'originalité de notre histoire. Il a fait aussi celle de notre philosophie depuis cent ans. Si les grands systèmes métaphysiques sur l'univers, auxquels s'étaient déjà élevés en France les Diderot, les d'Alembert, les d'Holbach, ont été surtout développés en notre siècle par l'Allemagne et tout récemment par l'Angleterre, en revanche les grandes conceptions sociales, — plus propres encore selon nous à faire comprendre le vrai sens de l'univers lui-même, — ont pris naissance dans notre pays avec une exubérante fécondité. Quelle efflorescence d'idées et de théories en France, depuis un siècle, sur le fondement du droit et sur toutes ses applications : rénovation sociale, politique et religieuse, droit de propriété, droit des époux dans la famille, droit des citoyens dans l'état! Théories tantôt profondes, tantôt étranges et parfois monstrueuses, car l'esprit humain, comme la nature, ne peut être vraiment fécond sans enfanter aussi des monstres. Dans l'art, le romantisme aurait-il tout renouvelé, si sa hardiesse n'avait mêlé à la vérité quelque extravagance, et faut-il s'étonner que la science sociale ait eu aussi dans notre pays son romantisme? Sans doute, de même que la France eut pour elle dans cet ordre de recherches le principal honneur, elle a eu aussi le principal danger, celui de voir les théories originales dégénérer en utopies, les utopies en violences; mais il faut se désintéresser d'inconvéniens pratiques qui font encore souffrir la génération présente, en considérant les services spéculatifs rendus par notre pays à l'humanité entière : il est des souffrances généreuses et fécondes qui valent mieux que le repos égoïste où s'endorment certaines nations. Pour les peuples encore plus que pour les individus, penser et chercher, c'est souffrir : *Quæsivit lucem, ingemuitque.*

Dans deux précédentes études, nous avons examiné comment l'Allemagne et l'Angleterre conçoivent le fondement du droit, comment elles font reposer l'ordre social, l'une sur une savante organisation des forces, l'autre sur une habile fusion des intérêts; nous avons essayé à ce propos d'esquisser la physionomie propre à ces deux nations, afin de faire comprendre comment l'instinct populaire s'accorde avec les spéculations des philosophes (1). Nous nous proposons de faire pour la France une série de recherches

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1874, *le Droit, la force et le génie d'après les écoles allemandes contemporaines,* et, dans la *Revue* du 15 avril 1875, *le Droit et l'intérêt d'après l'école anglaise contemporaine.*

analogues, mais plus développées. Aujourd'hui nous voulons faire voir d'abord comment une idée nouvelle du droit est née dans l'esprit français, puis comment elle s'est développée chez nos philosophes. Ainsi nous aurons déterminé l'état actuel du problème avant d'entrer pour notre propre compte dans l'examen de ce problème lui-même.

I.

Toute grande nation a son génie distinct de l'esprit des individus; c'est ce qui fait son unité et lui donne sa force. Que ce génie s'oublie lui-même et s'affaisse, la nation semble prête à se dissoudre; qu'il se retrouve et se ranime, la nation tout à l'heure abattue se redresse et marche. Cette âme commune à chaque nation est, comme on sait, l'objet d'une science nouvelle que les Allemands appellent la psychologie des peuples. Tandis que des contrées voisines, mettant cette science en pratique, se complaisent à réduire en formules leur esprit national, pour l'ériger ensuite en une sorte de loi et de droit supérieur à tout, il convient aux Français de se souvenir aussi d'eux-mêmes, non pour s'élever ni se rabaisser systématiquement comme ils le font parfois, mais pour reprendre, avec la conscience de leur vrai caractère, la pleine possession de l'idée qui a fait et peut faire encore leur vitalité dans l'histoire. Une telle étude, outre qu'elle est nécessaire pour faire comprendre le développement de notre philosophie du droit, n'est pas sans résultats pratiques. Que doit être en effet la législation d'un peuple, que doit être sa constitution politique pour avoir chance de vie, sinon l'exacte expression du génie national?

Rappelons d'abord en quelques mots les causes bien connues qui ont contribué à former notre caractère : le climat, le tempérament, surtout la race et la tradition historique. La situation géographique de la France, moyenne entre le nord et le midi, entre tous les types de climat et de végétation, dont elle réunit les productions principales depuis le sapin jusqu'à l'oranger, paraît propre au développement d'un esprit moins étroitement national, moins exclusif, accessible à des influences plus variées et plus générales. Ajoutez-y un genre de tempérament également intermédiaire entre les extrêmes, plutôt nerveux et sanguin que lymphatique et bilieux, où le sérieux du nord est compensé par la vivacité et la passion des pays aimés du soleil, où l'équilibre humain mieux réalisé montre plus d'harmonie; tempérament équitable, pourrait-on dire, qui tend à maintenir l'égalité entre les différentes facultés humaines et à faire à chacune sa part selon une sorte de justice naturelle; caractère à la fois ardent et mesuré qui permet difficilement à la passion, au caprice et à l'ex-

centricité individuels de choquer la raison générale, qui voudrait imposer à toutes choses la règle, la convenance, l'élégance, et qui, quoique avide de nouveauté, s'efforce cependant de rester fidèle au « bon sens » et au « bon goût. » Un esprit plus large et en quelque sorte plus humain, voilà donc ce que ces deux premières influences tendaient à développer dans notre pays; mais, si nous voulons mieux nous rendre compte de notre physionomie nationale, il faut se rappeler les facultés natives de la race, tant de fois remarquées par les historiens. Quand nos voisins d'outre-Rhin remontent volontiers jusqu'à l'Inde et plus haut encore pour chercher les origines de leur « mission germanique, » il est permis de remonter jusqu'aux Gaulois pour signaler chez eux un instinct de justice, une sorte d'esprit juridique dont fut frappée l'antiquité même. Qui ne connaît le portrait fait par Strabon de la race gauloise, où il est déjà dit que nos ancêtres prenaient volontiers en main la cause de ceux qui subissent une injustice, τοῖς ἀδικεῖσθαι δοκοῦσι? Selon César, les Gaulois se gardaient de confondre le droit et les lois, *jus et leges*; selon Strabon, les druides accordaient déjà une grande place dans leurs enseignemens au droit et aux lois, « instruisant d'abord leurs élèves sur le droit naturel, puis sur les constitutions et les lois particulières des états (1). »

Il suffit de se rappeler notre véritable tradition historique pour reconnaître que la Gaule devenue France demeura fidèle, par ses qualités comme par ses défauts, au génie héréditaire de sa race. L'histoire est une sorte de biographie des nations qui ne fait que développer à travers le temps leur type psychologique, comme la biographie individuelle montre en action le caractère d'un individu. De très bonne heure la Gaule embrassa le christianisme, doctrine

(1) On a aussi noté bien des fois cet instinct de fraternité qui faisait considérer à nos ancêtres comme un honneur par excellence le sacrifice de soi à autrui. Déjà ils donnaient le nom même de fraternité, *brodeurde,* aux associations où de jeunes guerriers, s'attachant à quelque chevalier en renom, s'imposaient un dévoûment absolu à sa personne dans la vie et dans la mort, « montant sur le bûcher, disent Polybe et César, en même temps que celui qui les avait aimés. » Enfin, à cet instinct de fraternité se joignait un certain sentiment d'égalité qui comblait parfois les distances entre les classes et les sexes, qui permettait à l'esclave ou à la femme d'entrer par libre adoption dans le collége des druides, à la jeune fille de choisir librement son époux, à l'épouse d'avoir une personnalité libre, une propriété, une part dans l'administration des biens communs; premier pressentiment de la famille telle que notre droit l'a instituée en France. Ces sentimens égalitaires avaient leur origine dans un amour déjà vif de la liberté, joint à une idée encore vague de la valeur inhérente à la personne humaine. La manifestation la plus frappante de cette idée est la vivacité de la foi gauloise à l'immortalité personnelle. La Gaule croyait que les personnes et les affections ont un prix trop inestimable pour ne pas survivre à la mort même : la mort n'est que « le milieu d'une longue vie. » Les anciens, on le sait, reviennent sans cesse sur la force et l'importance de cette croyance, qui entraînait dans la pratique un mépris de la mort et un courage indomptables : *Non paventi funera Galliæ.*

de justice et de fraternité. Plus tard, si la chevalerie se développa surtout en France et y jeta tout son éclat, c'est que les chevaliers, se devant tout entiers à ceux qui ne pouvaient eux-mêmes défendre leur droit, aux misérables, aux orphelins, aux femmes, personnifiaient avec le courage une tradition de générosité et de dévoûment à la justice. Si les souverains de France, plus que tous les autres au milieu du despotisme universel, se prétendaient le « recours des opprimés » et « les justiciers suprêmes (1), » c'est sans doute qu'aux yeux du peuple français le plus noble usage de la puissance fut toujours la protection du droit des faibles. Si c'est de France que partit pour entraîner l'Europe à sa suite la généreuse folie des croisades, prêchée d'abord au peuple par un homme du peuple, puis gagnant les seigneurs et les rois, c'est qu'il s'agissait là encore de porter aide à des frères lésés dans leur croyance, dans leur liberté, dans leur droit. Si la France menacée elle-même par les Anglais trouva en son sein pour se défendre non-seulement des héros, comme tous les autres peuples, mais des héroïnes dont la figure à la fois douce et forte est sans analogue dans l'histoire des autres nations, c'est que sur la terre de Jeanne d'Arc, comme dans la Gaule antique, l'honneur traditionnel de se dévouer pour la justice n'était pas plus refusé à la femme qu'à l'homme, et que nul n'était exclu de cette jouissance suprême : l'héroïsme se sacrifiant au droit. Dans notre siècle enfin l'histoire nous montre, par des faits plus rapprochés, une nation qui a toujours ressenti les injustices souffertes par les autres nations autant et plus que celles dont elle souffrait elle-même, un pays où la foule se passionnait moins pour ses propres affaires que pour les droits de la Pologne, de la Grèce, de l'Irlande, de la Vénétie opprimées : les autres peuples le savent bien, et, quand ils ont eu besoin de sympathie vraie ou de secours désintéressés, ce n'est pas vers l'Angleterre ni vers l'Allemagne qu'ils se sont tournés de préférence ; c'est vers le pays qui le premier proclama non-seulement les droits de l'homme, mais les droits des nations. La vraie tradition de la France est dans cette préoccupation de la justice pour tous, souvent poussée jusqu'à l'oubli de soi-même et de ses intérêts légitimes ; le caractère original de son histoire, intermédiaire entre le monde gréco-romain et le monde anglo-germanique, la seule mêlée à l'histoire de toutes les grandes nations, la seule qui forme ainsi un ensemble complet et un, consiste dans cette part prépondérante prise au développement de l'humanité moderne, dans cette initiation progressive des autres peuples à l'idée d'un droit nouveau.

(1) Voyez, dans *l'Ancien régime* de M. Taine, le chapitre consacré à expliquer les priviléges des seigneurs et du roi, p. 14 et suiv.

Passons maintenant des causes qui ont influé sur la formation de notre caractère national à l'analyse psychologique de ce caractère lui-même; nous verrons que nos facultés maîtresses peuvent se déduire l'une de l'autre et forment un système analogue à un organisme.

II.

Chez les peuples comme chez les individus, ce qui fait surtout le caractère, c'est cette faculté dominatrice de la conduite, la volonté. Pour apprécier à sa juste valeur la volonté d'un peuple, il faut examiner successivement trois choses : son degré de force, son objet habituel, ses moyens d'action. Or, à considérer d'abord la force vive de la volonté indépendamment de son objet, le peuple anglais offre au psychologue plus de ténacité et de patience, l'Allemand une énergie plus âpre, le Français plus de spontanéité et plus d'élan. Tous les observateurs ont placé parmi les traits caractéristiques des Français l'enthousiasme, et l'enthousiasme n'est que l'élan spontané de la volonté vers un idéal qui la passionne. En France, c'est surtout l'idéal social et politique qui nous a passionnés. « La France est la terre de l'enthousiasme, » disait Kant dans ses pages sur les caractères des divers peuples ; Mme de Staël finissait son livre *de l'Allemagne* par l'apostrophe bien connue : « O France, si jamais l'enthousiasme s'éteignait sur votre sol,... » apostrophe que la censure impériale se hâta de retrancher, comme si le despotisme sentait qu'au fond l'enthousiasme du mieux est pour l'âme d'un peuple la liberté première et le germe fécond de toutes les autres libertés. Stuart Mill, dans ses *Mémoires*, note aussi l'enthousiasme au nombre de ces qualités par lesquelles l'élévation du génie français contraste avec le terre-à-terre parfois servile du positivisme anglais (1). L'enthousiasme manifeste chez une nation l'affranchissement des préoccupations inférieures et des soucis matériels, par conséquent la liberté de l'esprit. Il ne faut pas le confondre avec cette simple ardeur de passion, avec cette chaleur de sang que certains peuples méridionaux montrent à la poursuite de ce qu'ils convoitent, aussi bien de choses inférieures et brutales que d'objets supérieurs et nobles. La France a eu, elle aussi, ses heures de passion aveugle, mais tout autre est l'enthousiasme proprement dit, dont elle a plus d'une fois donné l'exemple, et auquel elle a dû tantôt de si justes réformes, tantôt de si fâcheuses décep-

(1) Henri Heine, voyant avec raison dans Paris le cœur même de la France, saluait en cette ville « la ville de l'égalité, de l'enthousiasme et du martyre, la ville rédemptrice qui a déjà tant souffert pour la délivrance temporelle de l'humanité. » (*La France.*)

tions. On y trouve sans doute un mouvement du cœur en même temps qu'un élan de la volonté; mais c'est la pensée qui transporte la volonté et émeut le cœur, c'est dans la raison concevant le beau ou le juste que l'enthousiasme vrai a son origine : flamme intellectuelle, lumineuse pour elle-même et pour les autres, parce qu'elle est idée en même temps qu'amour.

Aussi, pour estimer à son prix la volonté d'un peuple, il ne faut pas la considérer seulement en elle-même, dans son énergie propre; il faut envisager surtout l'objet qu'habituellement elle se propose. A ce second point de vue, la nation française nous offre un caractère vraiment distinctif : chez elle, aux beaux jours de son histoire, l'objet de la volonté se confond avec l'objet de la raison même, car c'est pour les idées générales et universelles qu'elle se passionne. Dans notre pays, on ne veut pas seulement la liberté et les droits des Français, mais « les droits de l'homme; » notre raison tend toujours à généraliser l'objet de notre volonté. Le trait caractéristique de notre physionomie nationale est donc l'union de ces deux choses à première vue si opposées : l'esprit enthousiaste et l'esprit rationaliste. Que de fois ne nous a-t-on pas reproché, avec les Anglais et aussi avec M. Taine, l'amour et la manie de généraliser! L'idée de l'utile et celle de la puissance, dont s'éprend plus volontiers l'empirisme des autres peuples, n'ont point ce caractère universel; mais le génie français, à tort ou à raison, se représente toujours la justice sous l'idée d'infinité. Quels que soient les excès de cette tendance, il faut du moins reconnaître qu'une volonté générale est par cela même généreuse. C'est ce qui explique chez le peuple français, par une conséquence nécessaire, cette faculté de désintéressement qui a frappé tous les historiens, tous les psychologues. Stuart Mill y voit la principale noblesse de notre caractère; M. Spencer, plus fidèle que Stuart Mill à Bentham, nous en fait un sujet de reproche; Fichte, sur ce point, nous avait donné jadis comme exemple à ses compatriotes; les écrivains plus récens qui ont traité de la « psychologie des peuples, » Geist, Lazarus, constatent chez nous le même penchant à se détacher de soi au profit d'une conception universelle, parfois d'un *être de raison*. Une telle tendance n'a pas peu contribué, dans les derniers siècles, au développement de cet « esprit classique » pour lequel M. Taine s'est montré si sévère, et où il trouve une des explications principales de la révolution française. Il faudrait se garder de pousser à l'excès la pensée de M. Taine et de ne voir dans l'élan révolutionnaire qu'un amour classique de la généralité, de l'abstraction, de la symétrie rationnelle : pour rendre compte d'un tel bouleversement social, les habitudes classiques seraient une raison trop extérieure et trop superficielle. Au reste, l'amour de ce

qui est général et applicable à l'humanité entière nous paraît avoir eu lui-même pour principe au XVIIIe siècle une vive intuition et un amour bien entendu de la liberté. Il est déraisonnable en effet d'aimer la liberté pour soi seul, parce qu'on ne peut, dans une société où tous sont solidaires, avoir une liberté vraie, complète, absolue, si les autres ne l'ont pas, s'ils ne sont pas sous ce rapport nos *égaux*. Supposez par exemple qu'une seule nation du globe adopte et pratique toutes les règles qui assurent la liberté du travail, de l'échange, de l'association; si ces règles n'existent pas pour les autres peuples, ne se produira-t-il pas à la fin des combinaisons économiques capables d'empêcher le résultat voulu et de se retourner contre la liberté même? Les rapports des citoyens entre eux dans chaque nation impliquent une semblable solidarité: la liberté du capital, par exemple, ne va pas sans celle du travail, et réciproquement. En un mot, dans notre siècle, l'indépendance des uns est liée à celle des autres. On ne le croyait pas autrefois, on le démontre aujourd'hui. Comment donc reprocher à la France d'avoir eu, comme de prime-saut, une idée plus juste que les autres nations de cette universalité qui doit appartenir à la liberté? Comment reprocher à la France d'avoir compris que les droits de l'homme *français* ne peuvent exister sans les droits de l'homme *en général?* La liberté doit s'aimer pour les autres comme pour elle-même : c'est ainsi qu'elle acquiert une portée universelle comme la raison; c'est ainsi qu'elle devient *égalité*.

Le désintéressement de la volonté, l'absence de vues personnelles et exclusives fut le caractère le plus original de cette révolution française où se fit jour le génie de la France. De là cette libérale nuit du 4 août, où tous les corps de la nation, tiers-état, clergé, noblesse, se dépouillèrent eux-mêmes au nom du droit de leurs priviléges, sous l'influence d'un enthousiasme de liberté assez puissant pour que l'égoïsme de tel ou tel membre de l'assemblée se perdît dans le désintéressement général. M. de Sybel lui-même, l'injuste historien de la révolution française, a dû rendre hommage à cet acte d'abnégation d'une assemblée où soufflait véritablement l'esprit de la nation entière : « C'est pour toujours, dit-il, que l'assemblée française a conquis dans la nuit du 4 août la liberté du travail et l'égalité des droits (1). » M. Renan, qui n'est pas d'ailleurs sans quelque faible pour l'esprit germanique, dit en comparant l'Allemagne et la France : « L'Allemagne ne fait pas de choses désintéressées pour le reste du monde;... les droits de l'homme sont bien aussi quelque chose; or c'est notre XVIIIe siècle et notre ré-

(1) *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, trad. de Mlle Bosquet.

volution qui les ont fondés (1). » — « Les révolutions protestantes, remarque aussi avec raison M. Janet dans sa *Philosophie de la révolution française*, étaient plutôt des révolutions locales; celle d'Amérique seule a déjà un caractère plus général et plus abstrait; cela tient aux mêmes causes que pour la révolution française : elle a, aussi bien que celle-là, reçu l'empreinte de l'esprit du XVIIIe siècle, et il ne faut pas d'ailleurs séparer l'une de l'autre, la France étant pour moitié dans le succès de la révolution américaine. » Malgré ces ressemblances mêmes, nous croyons qu'il y a entre l'esprit américain et l'esprit français des différences encore plus profondes qui se sont manifestées dans les deux révolutions. On sait le rôle qu'ont joué les affaires d'impôt, la question du thé, dans l'insurrection des États-Unis. Et quel contraste dans la manière de procéder chez les deux peuples, quand il s'agit d'inscrire les droits des citoyens en tête des constitutions! La méthode américaine va chercher d'état en état les principes que chacun reconnaissait antérieurement pour son compte, on les résume, on les généralise comme on peut, on en construit enfin *a posteriori* la formule totale qu'acceptera la fédération, et où l'égalité, simple conséquence, se trouve assez maladroitement placée avant la liberté. Est-ce là la meilleure méthode? Ce n'est pas encore le moment de le juger; ce qui est certain, c'est que les Américains étaient et sont encore tout pénétrés de l'esprit purement empirique des Anglais, qui songe beaucoup plus à lui-même qu'à l'humanité. Les Anglais ne font pas des déclarations de droit, mais ce qu'ils appellent des *pétitions* (2). Les ouvriers mêmes, en Angleterre, quand ils demandent des réformes, s'en tiennent à eux, à leurs camarades, à leur atelier, à leur cité, et ne songent presque jamais à généraliser, à demander des réformes de principe : les questions demeurent donc pour eux locales au lieu de devenir, comme pour l'ouvrier français, non-seulement des questions sociales, mais même, plus généralement encore, *la question sociale*. Quant aux Allemands, ils n'ont pas montré non plus dans leurs essais d'indépendance le désintéressement de volonté, l'enthousiasme de raison qui, en dépit de ses abus, a élevé si haut la France. « Au sein de cette Allemagne philosophique et poétique,

(1) *La Réforme intellectuelle*, préface. Paris, 1872.

(2) Il y a du vrai dans ce que disait Henri Heine : « C'est dans le sens le plus étroit de l'esprit de corporation que le peuple anglais demande sa liberté, c'est-à-dire ses libertés accordées par chartes et priviléges; la liberté française, liberté faite pour le genre humain, liberté dont tout l'univers, les titres de la raison à la main, se mettra un jour en possession, est essentiellement et pour elle-même odieuse aux Anglais. Ceux-ci ne connaissent qu'une liberté anglaise, liberté anglo-historique, patentée à l'usage des sujets par sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, basée sur quelque vieille loi, par exemple du temps de la reine Anne. » (*La France*, p. 205.)

dit Heine, le peuple demeura encroûté dans la pensée la plus épaisse, et s'il se querellait quelquefois avec les autorités, il était toujours question de grossières réalités, de souffrances matérielles, d'impôts écrasans, de douanes, de dégâts de gibier, de péages, etc., etc.; pendant que dans la France pratique le peuple, élevé et dirigé par les écrivains, combattit beaucoup plus pour des intérêts intellectuels, pour des pensées philosophiques. » Ces témoignages d'observateurs si divers aboutissant à une même conclusion nous semblent justifier les paroles que, dans un mouvement de noble fierté, Michelet adressait aux détracteurs de notre patrie et qu'on pourrait de nouveau leur adresser aujourd'hui : « Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or et d'efforts de toute sorte pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel, et la vôtre, ô nations, toutes tant que vous êtes, l'entassement de vos sacrifices irait au genou d'un enfant (1). »

La guerre même, la guerre où se plaisaient nos ancêtres de Gaule, n'est vraiment populaire en France que si elle s'ennoblit de quelque idée désintéressée à soutenir, de quelque grande cause à défendre, honneur, liberté, droit. C'est un despote habile qui a dit avec profondeur : « La France est le seul pays qui fasse la guerre pour une idée, » et nos gouvernans le sentirent si bien qu'ils cachèrent toujours l'ambition de leur politique militaire sous quelque idée de dévoûment à la liberté commune, d'émancipation pour les peuples, de secours aux nations opprimées. Ils savaient que « l'âme du peuple » ne les suivrait pas s'ils ne l'entraînaient au nom de l'idée du droit.

C'est ce désintéressement de la volonté, produit lui-même par la généralité de son objet, qui explique à son tour aux yeux du psychologue le caractère en quelque sorte contagieux de notre esprit national, sa force communicative propre à se répandre rapidement de peuple à peuple. On vient de le voir, par cela même que nous voulons *universellement*, nous ne nous contentons pas de vouloir pour nous-mêmes, nous voulons aussi pour tous les autres, nous voulons une juste égalité; il nous reste d'ailleurs un peu du génie romain et stoïcien qui se traduisait toujours en lois. Nous nous faisons donc tous législateurs, et pour le genre humain, comme si nous étions déjà membres de la « république universelle, » comme si la formule célèbre de Kant sur le devoir et le droit, inspirée par Rousseau, était la traduction abstraite du procédé le plus familier aux Français : — Agis selon une règle qui puisse être érigée en loi pour tout être raisonnable et libre, de même que si tu étais à la

(1) *Le Peuple*, p. 71.

fois citoyen et législateur dans la société du genre humain. — Or la volonté a naturellement une puissance expansive et sympathique qui entraîne les autres volontés. La conséquence nécessaire de cette loi psychologique, c'est qu'en voulant pour les autres nous amenons les autres à vouloir comme nous-mêmes. Les peuples étrangers, reconnaissant chez nous des vues impersonnelles et valables pour eux comme pour nous, sentent que dans les questions politiques et sociales les affaires de la France sont les affaires du monde entier. De là le développement, de là aussi les succès et les excès de notre prosélytisme à la fois enthousiaste et raisonneur, qui ne peut se résoudre à limiter ni la portée ni l'application des vérités, qui veut en tout l'accord des conséquences avec les principes et l'extension de ces conséquences à toute la terre, qui enfin ne trouve sa satisfaction, son repos, la fin de son vouloir, que dans l'accord de chaque esprit avec tous les autres esprits, de chaque peuple avec tous les autres peuples, en un mot dans la fraternité universelle.

Cette influence, essentiellement démocratique et d'autant plus envahissante qu'elle est librement subie par les autres, faisait le désespoir de Joseph de Maistre, fougueux partisan de l'ancien régime : « Deux caractères particuliers vous distinguent de tous les peuples du monde, disait-il aux Français, l'esprit d'association et celui de prosélytisme. » Il nous appliquait le mot du prophète : « Chaque parole de ce peuple est une conjuration. » C'est que les Français, dit-il encore, ne peuvent vivre *isolés*. « Au moins, si vous n'agissiez que sur vous-mêmes, on vous laisserait faire; mais le penchant, le besoin, la fureur d'agir sur les autres est le trait le plus saillant de votre caractère. On pourrait dire que ce trait est vous-mêmes. Chaque peuple a sa mission, telle est la vôtre. La moindre opinion que vous lancez sur le monde est un bélier poussé par trente millions d'hommes... Force mystérieuse, mal expliquée jusqu'ici et non moins puissante pour le bien que pour le mal. » Si Joseph de Maistre ne s'expliquait pas cette force, c'est qu'il y voyait surtout une énergie de passion au lieu d'une expansion de la liberté et de la raison tout ensemble, — deux facultés qui sont les plus sociables parce qu'elles sont les plus humaines. Aussi n'a-t-il pas mis en lumière le trait nouveau et caractéristique du prosélytisme français, qui se déduit naturellement des facultés maîtresses de la nation : tandis qu'auparavant les religions seules avaient inspiré l'esprit de propagande à travers le monde, en France c'est l'idée du droit qui seule a le pouvoir de l'éveiller; il s'agit de répandre partout non plus des croyances au-dessus de la raison, mais des vérités de raison. A l'apostolat religieux, la France a substitué le prosélytisme social, ou, pour parler avec plus de précision encore, le prosélytisme républicain.

Ce qui augmente encore l'action du peuple français sur les autres peuples, c'est sa facilité à secouer les haines internationales, à se désintéresser des griefs traditionnels, à oublier le passé, à excepter les fils de la colère inspirée par les pères. Il est hostile par tempérament et par raison à l'idée de réversibilité, de solidarité entre les générations les plus lointaines; il repousse cette idée au nom de l'humanité comme au nom du droit; il admet difficilement le péché originel et les malédictions ou les rancunes nationales qui s'étendent jusqu'à la vingtième génération. Voyez les Allemands : ils nous reprochent encore ce qu'ils ont pu subir de notre part au temps de Louis XIV ou même au moyen âge, ils étendent l'anathème à la race entière, ils personnifient la race pour pouvoir la maudire, la haïr, l'exterminer. Henri Heine nous l'avait prédit : « Un jour viendra où on vous reprochera Conrad tué par le duc d'Anjou et où on vengera sa mort. » Le Français ne connaît point ces querelles érudites : préoccupé surtout des individus, il ne fait point volontiers retomber leurs fautes sur les nations et les races, il est prêt à sympathiser avec les fils de ses ennemis d'autrefois, pour peu qu'ils veuillent eux-mêmes se dégager des haines séculaires. Il a peine à comprendre que, sous prétexte de science et d'histoire, on veuille substituer une tradition de peuple, une rivalité de race au droit humain; il tient pour la responsabilité individuelle, conséquence de la liberté. La revanche qui après tout lui plaît le mieux, c'est d'amener les autres à vouloir ce qu'il veut lui-même.

Sans doute il ne suffit ni d'avoir une volonté ardente, ni de vouloir un objet élevé et universel, il faut encore pouvoir; c'est là un troisième point de vue où nous devons nous placer pour apprécier les caractères nationaux : nous devons les examiner à l'œuvre dans l'invention des moyens et dans les applications pratiques. Ceux qui ont la volonté la meilleure et la plus vive ne sont pas toujours ceux qui savent le mieux réussir; nous en avons été trop de fois un exemple. Cependant, sur ce terrain même des applications et des faits, malgré tant d'erreurs et de fautes, peut-on nier que l'esprit français n'ait souvent donné des preuves d'une volonté aussi efficace dans ses actes qu'enthousiaste dans ses inspirations? Après tout, nos idées du droit sont réellement passées dans nos codes et de là dans les codes des nations modernes; les Anglais mêmes ont donné à l'île de Ceylan notre code civil; les Italiens nous l'ont pris en entier. Il faut donc croire que le peuple français n'a pas été seulement un théoricien généreux, mais qu'il a eu aussi à sa manière un véritable génie pratique. Au reste il procède, dans l'application, autrement que ses voisins, et montre là trop souvent les défauts de ses qualités. L'Anglais et l'Allemand, au lieu de

demander toutes les libertés à la fois, en demandent une première, qui servira de moyen pour en obtenir une seconde; ils tiennent à posséder avant tout une série de moyens, une combinaison de forces ou d'intérêts, et c'est aux anneaux successifs de cette chaîne que semble s'appliquer surtout leur volonté, tirant ainsi chaque anneau patiemment l'un après l'autre. Aux yeux du peuple français, la liberté n'existe pas par morceaux, il la réclame tout entière. Moins attentif aux moyens qu'au but, à l'idée qu'il veut soutenir, il s'élance avec impétuosité vers ce but et néglige par cela même un grand nombre d'intermédiaires : il voudrait saisir du premier coup le bout de la chaîne, sans se demander s'il ne la verra point ensuite, enlevée par ceux qui ont mis la main sur les anneaux intermédiaires, lui échapper brusquement. Tandis que l'Anglais et l'Allemand tiennent surtout à bien réussir, le Français tient surtout à bien vouloir. Il se persuade d'ailleurs trop aisément que vouloir c'est pouvoir, « qu'impossible n'est point français, » et qu'il suffit de chercher pour trouver : il ne peut admettre qu'on impose des bornes à la liberté et à l'intelligence de l'homme.

De là se déduit l'attitude que sa volonté prend en face des choses et où se montre encore son originalité : elle ne voit pas les obstacles que les choses dressent devant elle ou, si elle les voit, elle les dédaigne et passe outre; bien plus l'obstacle même l'attire, comme une occasion pour la liberté de se manifester en triomphant. Elle ne recule même pas devant l'obstacle suprême, la mort, comme si elle croyait sentir en soi, malgré les apparences, la force invincible et immortelle. Peu de peuples font à la mort un plus souriant visage et avec moins de regret prodiguent leur vie.

Pour peu que la victoire soit possible et exige seulement un courageux effort, qui est plus sûr de vaincre que celui qui ne craint pas le danger? Ainsi s'expliquent ces succès d'inspiration où tout un peuple, d'un seul élan, atteint le but. De là aussi ces insuccès dus au manque d'expérience et à l'insuffisance des calculs; de là ces grands découragemens qui succèdent chez nous à de grands courages, mais qui ne durent jamais. On dirait un voyageur qui, escaladant la montagne par le sentier le plus périlleux, l'œil fixé sur le sommet, ne regarde même pas derrière lui; tout d'un coup un obstacle se dresse infranchissable : il s'arrête, retourne la tête et se sent pris de vertige. Il se laisse alors ramener jusqu'au bas; mais il se console en pensant qu'un autre jour, par une autre voie, il atteindra le but. Le Français finit même par faire trop bon marché du succès immédiat et de l'utilité présente : sa raison renonce provisoirement à la réalisation matérielle des conséquences, pourvu qu'on lui accorde la vérité des principes. C'est pourquoi le peuple français veut, en tête de chaque constitution politique, une déclara-

tion de droits qui semble satisfaire avant tout sa raison, ou, comme il dit, « la raison humaine. » Si de rusés politiques trouvent ensuite le moyen de corrompre les applications et de les retourner contre les principes, si, après avoir proclamé la liberté, ils la confisquent, nous aimons mieux néanmoins en France voir l'idée du droit reconnue et notre propre droit méconnu : d'autres profiteront des vérités que nous aurons fait proclamer par ceux mêmes qui les violent. Ainsi nous raisonnons, toujours trop prêts à nous désintéresser de nos personnes. Le Français a l'esprit spéculatif, il aime mieux que chacun voie la lumière quand même lui, derrière un mur, serait tenu prisonnier dans l'ombre; il se dit : « Le soleil montera, et la lumière finira par briller pour tous. » D'ailleurs, si le peuple français fait souvent trop bon marché de sa liberté dans la pratique, c'est au fond parce qu'il se croit toujours sûr de la ressaisir : s'il accepte parfois des chaînes, c'est qu'il n'aura un jour, pense-t-il, qu'à vouloir pour les briser; s'il s'enthousiasme pour un homme et lui fait de sa liberté le sacrifice provisoire, c'est sous la promesse qu'on la lui rendra ou avec la périlleuse arrière-pensée que, pour se délivrer du despotisme, il suffira d'une révolution. On n'admet pas en France qu'un régime d'iniquité puisse se maintenir, et on répète sans cesse : « Cela ne peut pas durer. » C'est là une invincible confiance non-seulement dans le succès final de la justice, mais encore dans l'esprit général de la nation : chaque individu sent qu'isolément il ne peut rien, mais qu'il fait partie d'une société qui aura tôt ou tard le dernier mot. Cet instinct de sociabilité, ce sentiment d'une communion d'idées avec ses compatriotes, voilà ce qui nous donne au besoin une résignation momentanée en nous donnant une perpétuelle espérance.

Les autres nations, plus pratiques et plus prudentes, nous accusent de légèreté et d'étourderie, sans toujours comprendre quelle ténacité d'idées se cache sous notre apparente mobilité. La race celtique est obstinée : voyez nos Bretons. En fait d'idéal, Angleterre et Allemagne, chacune à sa manière, se contentent d'un à-compte; quelque chose de borné et d'incomplet, mais de solide, leur suffit; elles renoncent au reste : elles veulent de bonnes garanties légales pour leurs intérêts présens, un bon système de défense ou d'attaque pour leur service personnel. Elles font peu de dons à autrui et ne prêtent même que sur hypothèque.

Si la grandeur et la noblesse du but font souvent oublier aux Français la difficulté des moyens, en revanche les autres peuples, à force de ne voir ainsi partout que des moyens plus ou moins bien calculés, finissent par renoncer à un but élevé et lointain. Bien plus, ils finissent par ne plus voir dans les hommes eux-mêmes que

des moyens et des instrumens, des élémens de calcul, des chiffres d'intérêt, des unités de force. De là à se servir des hommes au besoin comme on se servirait des choses, il n'y a pas loin. Rien au contraire n'est plus antipathique à l'esprit de la France : nous opposons à la politique utilitaire des uns et au nouveau machiavélisme des autres l'idée de l'inviolabilité humaine et du « droit humain. » Sans doute les Français ne sont point étrangers à la violence, surtout en temps de révolution; mais ils l'emploient alors dans un moment de surexcitation, ils ne savent pas s'en servir froidement, l'organiser selon les règles d'une science machiavélique, dans un dessein préconçu, comme firent les Romains, comme font les Germains. De plus, considérés comme peuple et dans leur manière générale de procéder, les Français connaissent peu la ruse. Droiture et droit s'appellent; a-t-on jamais donné à la France, même par jalousie, le nom de « perfide France? » On nous a accusés souvent et avec raison d'emportement, de folie, de coups de tête, rarement de déloyauté. Il faut à la mauvaise foi des combinaisons, des précautions, du secret et de la lenteur; le peuple français n'y est pas propre : il n'a pas la vocation.

Notre langue même est sincère et droite comme notre esprit national, — car la langue d'un peuple est à son caractère ce que les traits du visage sont au caractère de l'individu, et la philologie est une physiognomonie. « Les autres langues, disait Rivarol, par leur obscurité, auraient été propres à rendre des oracles, la nôtre les eût décriés. » Au lieu d'oracles, ce sont des lois que notre langue se prête le mieux à exprimer : lois de la science et lois des hommes; notre langue est la plus scientifique et la plus juridique. Pour l'expression des idées les plus générales et des passions les plus généreuses, elle est incomparable.

La prééminence aux yeux des Français de l'idée universelle sur les faits particuliers, du but final à atteindre sur les moyens immédiats, rend compte de leurs tendances idéalistes, visibles dans notre législation et nos constitutions. Cet idéalisme contraste avec l'esprit plus naturaliste des autres peuples; car l'enchaînement des faits saisis par l'expérience, c'est proprement la nature. En outre, comme cet enchaînement offre un caractère de nécessité, comme les effets et les causes, les moyens et les fins forment un mécanisme régi par des lois mathématiques, les peuples qui voient surtout ce mécanisme ont un génie fataliste. Au contraire le fatalisme semble très éloigné du caractère français : ni les dogmes de Luther et de Calvin, ni les philosophies étrangères qui prétendent absorber entièrement la volonté humaine dans le grand tout, n'ont réussi à s'acclimater dans la masse de la nation, qui croit plus à la liberté qu'au destin et au droit qu'à la grâce.

L'effet du fatalisme sur la volonté d'un peuple, dans toutes les applications et réformes politiques ou sociales, est de modérer le désir et l'impatience du progrès, parfois même d'en détruire l'idée, comme il tend à le faire en Allemagne, où triomphe, depuis Schopenhauer et M. de Hartmann, un pessimisme découragé. Tout opposé est l'effet de la doctrine qui croit à une puissance quelconque de liberté chez l'homme ; car la liberté, selon nous, n'est au fond autre chose que la perfectibilité indéfinie. Il est remarquable que le pays où s'est développée la doctrine du progrès, avec Pascal, Turgot, Condorcet, Auguste Comte et leurs successeurs, est la France, et c'est cette doctrine qui a contribué au renouvellement du droit. Encore un trait original de notre nationalité pour le psychologue comme pour l'historien. Le génie français n'avait qu'à prendre conscience de lui-même pour concevoir la perfectibilité, qui est dans ses tendances les plus essentielles : esprit novateur, volonté toujours à la recherche du mieux et impatiente de l'atteindre; il a les yeux sur l'avenir bien plus que sur le passé et le présent même. Aussi, dans sa législation et sa politique, ne veut-il se faire esclave ni de la tradition ni de l'histoire; il n'arrive même pas à comprendre le sens de ces expressions si en faveur outre Rhin et outre Manche : « droit historique, droit traditionnel. » C'est que le propre de la liberté, — dans la mesure où elle existe, — est de s'affranchir du passé et de susciter un nouvel avenir : elle semble initiative et jusqu'à un certain point création, elle est progrès. Elle préfère donc l'utopie même, qui recherche l'idéal et le fait du moins pressentir, à la routine satisfaite de ce qui a été et de ce qui est. Aussi, avides du nouveau et du meilleur, entreprenans jusqu'à la témérité, nous faisons tous faire volontiers à notre pensée des expéditions aventureuses comme celles des Gaulois en Grèce et à Rome : chacun de nous, Français, même ceux qui se disent les plus positifs, n'a-t-il point en soi sa petite île d'Utopie, où il aime à se réfugier et à construire une société selon ses vœux, un gouvernement qui serait parfait pour toute la terre, un monde à son gré où régnerait la raison? Rénovation sociale et perfectibilité sociale, dont le socialisme fit son objet même, voilà nos tentations perpétuelles en France, et nous sommes tous quelque peu socialistes.

A coup sûr cette disposition d'esprit peut engendrer, dans le droit écrit et dans la politique appliquée, des essais hasardés et des expériences malheureuses où éclate l'inhabileté à discerner le possible de l'impossible; mais, — aimons-nous à dire en France, — ce n'est qu'en cherchant qu'on trouve : si personne n'était jamais tombé, personne n'aurait appris à marcher. Quand nous tombons, d'ailleurs, nous nous relevons vite, et c'est là encore une forme de

la perfectibilité française. Dans notre race, le cerveau semble prompt à s'adapter aux circonstances, aux idées nouvelles, et à en tirer profit. Cette aptitude est surtout frappante chez le peuple en France. Il saisit vite les pensées neuves et les sentimens nouveaux, pourvu qu'ils soient élevés; il se met vite à la hauteur de ses écrivains, de ses penseurs, de ses philosophes, surtout quand il s'agit des questions sociales et politiques; il sait les suivre et parfois les devancer. Dans les autres pays, le peuple est une masse plus lourde à soulever et à relever : sa constitution a sans doute moins de spontanéité, de ressort, d'élasticité; il est tellement renfermé dans ses idées locales que les pensées universelles, les grandes conceptions juridiques ou politiques trouvent chez lui peu d'écho; il n'éprouve même pas le vif besoin du changement et du progrès, si quelque exemple venu du dehors ne le réveille de son inertie. Or l'esprit de perfectibilité, la faculté d'adaptation rapide au milieu nouveau n'est pas moins précieuse pour une nation qu'elle ne l'a été pour certaines espèces d'animaux, qui ont survécu par elle dans la lutte pour la vie. Que de fois on s'est demandé avec Henri Heine si la France, « qui a commencé la grande révolution de l'Europe, n'est pas en train de périr, tandis que les nations qui la suivront récolteront les fruits de son martyre héroïque! » Heine répond en plaisantant, mais avec justesse : « Non, le peuple français ne se casse jamais le cou, de quelque hauteur qu'il puisse tomber, et se retrouve toujours debout. » Il n'y a pas là seulement adresse : la raison de cette indomptable vitalité du peuple français est un instinct d'indépendance et de progrès dont l'échec même provoque l'élan, et qui engendre une confiance invincible dans la victoire finale de la justice.

Le culte de la liberté et de la justice, avec la foi dans leur triomphe à venir, s'est tellement développé en France qu'il tend à y effacer presque tout autre culte : la seule religion vivace et profonde dans la France moderne est la religion du droit. M. Renan parle avec quelque ironie de ce qu'il appelle la « religion démocratique; » il est certain qu'elle eut à son début, comme toutes les autres, son mysticisme et son fanatisme. Toutefois elle offre ce caractère original de n'impliquer rien de surnaturel; l'idée du surnaturel est plus affaiblie en France que partout ailleurs, car elle n'est plus chez ceux qui la conservent encore qu'une superstition, et aux yeux des autres qu'une erreur. Le peuple français est trop rationaliste pour s'arrêter à moitié chemin dans des compromis, dans des demi-mesures, dans une demi-foi qui est une demi-incrédulité, en un mot dans des hypocrisies plus ou moins conscientes d'elles-mêmes. Sa foi n'offre à l'analyse psychologique rien de compliqué ni de

difficile : en fait de religion positive, il croit tout ou rien. Il n'abjurera donc pas le catholicisme pour se faire protestant, comme quelques philosophes l'y invitent de nos jours (1) : il ne rejettera pas l'eucharistie pour admettre encore la divinité de Jésus; il ne prétendra pas non plus qu'il est chrétien quand il est philosophe. Si un Voltaire s'efforce de renverser l'autel, il n'essaiera point de faire croire, comme les exégètes allemands, qu'il veut le relever. Au-delà du Rhin, ce sont les professeurs de théologie qui sapent la théologie, en continuant de l'enseigner pieusement dans leurs chaires officielles. M. Cousin possédait une curieuse médaille frappée à Berlin en l'honneur de Hegel, et que ce dernier lui avait donnée avec orgueil : sur le revers, Hegel est représenté en philosophe antique, écrivant sous la dictée d'un ange, qui lui-même s'appuie sur la religion tenant entre ses bras la croix de Jésus-Christ. Au fait, tous les grands philosophes allemands furent grands théologiens. De ce côté-ci du Rhin, au contraire, nous sommes faibles, très faibles même en théologie, étrangers aux doctes et subtils arcanes de la dogmatique, de la canonique, de l'exégétique. Les méchantes langues prétendent qu'un simple *privat-docent* d'Allemagne ou le moindre professeur d'Angleterre en sait plus sur ce point que toutes nos facultés de théologie; et cette critique qu'on nous fait, la plupart des Français l'accepteront comme un compliment. C'est que chez nous l'incrédulité théologique n'est point, comme les systèmes allemands, à double et à triple fond. On est franc avec soi-même et avec les autres; Voltaire, comme Boileau et Molière, appelle un chat un chat et un hypocrite un hypocrite, sans détour, sans paraboles, sans hyperboles et sans symboles. C'est là une marque de liberté et de logique tout à la fois : celui qui cherche des faux-fuyans et s'enveloppe de voiles n'est pas absolument indépendant, même quand il prétend faire acte d'indépendance; il n'est pas non plus logique, car il admet un principe en prétendant repousser la conséquence nécessaire. Aussi la France est-elle la vraie patrie des « libres penseurs; » ce mot, qui exprime si bien l'indépendance de la pensée, est français, la chose l'est aussi. Et il ne s'agit pas seulement des penseurs de profession, des philosophes et savans, ou des gens de haute culture intellectuelle; il s'agit de la foule, du peuple proprement dit, des ouvriers et même des paysans. En Allemagne, surtout dans cette Prusse « soldatesque et bigote, » en Angleterre, aux États-Unis, le peuple n'éprouve aucun besoin de changer de religion ou de rejeter toute religion; il continue de lire sa Bible, d'observer le dimanche, de chanter des cantiques, sans jamais poser à sa con-

(1) Par exemple M. Renouvier.

science cette question, franche et directe comme un problème de droit : « Suis-je chrétien, oui ou non? ai-je le droit, oui ou non, d'aller au temple comme un croyant? » En France, on a l'exemple presque unique d'un peuple qui en somme et en masse est libre penseur. Unique aussi dans l'histoire est ce grand mouvement politique et social accompli par le gros d'un peuple, dans la révolution française, sous l'influence d'une idée purement morale et juridique, sans mélange d'idées religieuses et même contre toute idée religieuse. Depuis ce temps, la morale est restée chez nous *indépendante* en fait, le droit indépendant, la politique indépendante. C'est pourquoi la part des traditions religieuses dans la législation n'est en aucun pays plus restreinte; notre code, en sa généralité, n'est ni catholique ni protestant, le droit de l'homme y est posé comme purement humain, nullement divin et théocratique. — Cette absence de vraie foi religieuse, a-t-on dit, est une force de moins pour notre nation. — On oublie qu'elle est remplacée par une autre foi, la foi au droit et à la fraternité, la foi au progrès; cette autre croyance, elle aussi, n'est-elle pas une force? On serait donc mal fondé à refuser aux Français le ressort puissant d'une foi, seulement leur foi tend à se confondre avec la science, elle est toute rationnelle et sociale, conséquemment toute républicaine.

A tant de traits qui manifestent un caractère ennemi de tout obstacle et de toute borne, conséquemment de toute entrave et de toute servitude, la « psychologie des peuples » ne saurait manquer de reconnaître que notre premier et essentiel penchant, c'est l'amour de la liberté non-seulement pour nous-mêmes, mais pour tous les hommes et tous les peuples. Aussi est-ce sur la liberté humaine, conçue comme une prérogative supérieure à tout, respectable pour tous, égale chez tous, que la France devait finir par fonder l'idée du droit : point d'intérêt, point de force matérielle qui dût surpasser à ses yeux cette puissance morale. Il nous reste à suivre cette conception dans son développement et dans son histoire à travers les diverses écoles philosophiques de notre pays. Nous allons voir les philosophes du XVIIIe et du XIXe siècle formuler et ériger en théorie ce qui était déjà au fond de l'esprit national, si bien que les penseurs et le peuple se partagent l'honneur d'avoir fondé le droit nouveau.

III.

La philosophie du droit dont la révolution française fut l'application subit trois influences diverses, celles du stoïcisme, du christianisme et du sensualisme anglais; il est intéressant de voir si ces influences ont empêché son originalité.

L'influence stoïcienne et platonicienne est visible dans les pages dont Montesquieu a fait précéder son premier livre de l'*Esprit des lois*, sauf à ne plus en faire aucun usage dans les livres suivans. Rousseau a fort bien montré l'insuffisance de cette métaphysique : définir les lois les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, c'est ne définir encore que les lois naturelles et négliger les lois sociales, qui sont les rapports libres des volontés; appeler droit « la raison gouvernant tous les peuples de la terre, » c'est s'en tenir à une formule abstraite qui ne peut fonder le droit réel, qui peut même devenir une justification du despotisme chez ceux qui ont la prétention de représenter la raison et la vérité. Aussi, tout en admettant ces définitions générales et ces sortes de lieux communs antiques, l'école française cherchera, dans sa philosophie du droit, à faire sortir la raison de la liberté même et la loi universelle d'une convention positive entre les volontés particulières. Si l'esprit stoïcien et romain subsiste dans l'esprit de la révolution, dont il altère même parfois la vraie nature, du moins y est-il dépassé et uni à de tout autres inspirations.

Autant on en peut dire du christianisme, auquel on a voulu ramener le plus pur de la révolution française. A coup sûr le christianisme, en élargissant l'idée de la fraternité universelle (déjà familière aux stoïciens) et en montrant mieux la grandeur morale de l'humanité, conférait par cela même à l'homme un prix inestimable. Pourtant cette valeur accordée à l'homme n'est après tout qu'une valeur empruntée qui lui vient d'en haut. Le même principe qui nous la concède nous la retire donc, car, si l'homme ne vaut que par Dieu, il ne vaut plus par lui seul, et le prix qu'il acquiert est déjà un don gratuit dont il n'a point l'honneur. La philosophie du XVIIIe siècle rejette cette idée de valeur octroyée, cette origine surnaturelle des titres de l'homme, et veut que l'homme soit respecté pour son humanité, non pour la grâce divine dont il est l'objet : bien plus, elle tend à faire descendre le principe divin dans l'homme, à considérer l'homme comme divin en lui-même et par lui-même : c'est ce qu'on appellera plus tard « la divinité immanente à l'homme » se substituant au dogme de la divinité transcendante. — Dans le christianisme, la liberté humaine est limitée par la grâce, elle est elle-même au fond œuvre de la grâce; de plus, cause de mal comme de bien, elle ne vaut que par ses actes et non par elle-même, elle est un moyen, non une fin : l'idée de l'éternel salut ou de l'éternelle damnation entraîne nécessairement la subordination de la liberté à l'intérêt éternel. — Quant à l'égalité, elle est purement religieuse; encore ne peut-on pas dire que les hommes sont égaux même devant Dieu, car la grâce est inégalement répartie; les ouvriers de la dernière heure sont traités mieux que

ceux de la première; l'égalité des œuvres, des mérites même, ne fonde donc pas une réelle égalité devant le souverain juge. A plus forte raison n'y a-t-il point égalité de droits à ses yeux : rien n'est dû à l'homme par Dieu, l'homme n'a pas de droits proprement dits devant lui. Relativement aux autres hommes, droit implique revendication, et le christianisme ici encore n'admet guère que des devoirs : il parle surtout de patience, de résignation, de martyre, il tend la joue aux oppresseurs. Ajoutons que l'idée même de la grâce entraîne celle de l'inégalité, parce qu'elle se confond pour nous avec l'arbitraire : égalité et faveur s'excluent; si beaucoup sont appelés, peu sont élus; élection dit don accordé aux uns et refusé aux autres. Comment cette inégalité qui était érigée en dogme n'aurait-elle pas subsisté dans l'ordre social où tout était hiérarchie? Il y a des nobles et des vilains dans le royaume de la grâce, à plus forte raison devait-il y en avoir dans les royaumes de la terre. — La fraternité même, dont la notion semble prédominante dans le christianisme, s'y appuie sur deux principes étrangers à l'esprit moderne : en premier lieu un principe mystique et théologique, la paternité de Dieu; en second lieu, un principe purement matériel et historique, la paternité d'Adam. Les théologiens n'insistent pas sur la raison vraiment naturelle et morale, tirée de ce qu'un être raisonnable et libre, quelle que soit son origine céleste ou terrestre, est par cela même frère de tous les êtres raisonnables et libres. Aussi la fraternité chrétienne ne s'étend à la fin qu'aux élus et se ferme, comme le ciel, aux réprouvés, renonçant à les guérir, renonçant à les aimer. Comme la fraternité, la justice, dans le christianisme, repose en partie sur un principe charnel et matériel : par le péché originel, la justice et l'injustice sont dans le sang, et la responsabilité individuelle s'absorbe dans une sorte de responsabilité collective, dans une sorte de consanguinéité. — Enfin l'idée du progrès et de la perfectibilité n'existe pas encore dans le christianisme, pour qui la terre n'est qu'un séjour passager d'épreuve, un lieu d'exil. Le moyen âge, les yeux tournés vers la vie à venir, professant une sorte de dédain pour l'existence présente, s'efforce d'être indifférent au bonheur dont on y peut jouir et aux progrès qu'on y peut faire : en toute condition sociale, ne peut-on pas se sanctifier? Cela suffit; pour le reste attendons la mort. Les spéculations philosophiques elles-mêmes sont toutes dirigées vers cette patrie mystique qui est au-dessus et au-delà du monde ou de l'humanité. Pour toutes ces raisons, la valeur de l'individu reste plutôt religieuse que civile et politique. Quoique devenant un centre et un objet d'amour dans la cité spirituelle et céleste, l'individu demeure civilement absorbé dans l'état selon la conception antique; il n'est en dehors de l'au-

torité civile que par sa conscience religieuse, qui est elle-même soumise à l'autorité religieuse.

On sait comment, au XVIe siècle, les abus de cette autorité amenèrent avec la Réforme une réaction en faveur de la conscience individuelle. Puis la philosophie, distinguant peu à peu le domaine de la science et de la foi, arriva à proclamer avec Descartes l'évidence de la raison individuelle comme seule règle des recherches philosophiques et scientifiques. C'était admettre (principe capital) que, dans l'ordre intellectuel, la liberté de l'être raisonnable porte en elle-même sa règle et sa loi, que l'union même et l'égalité des libertés peut produire une véritable autorité, en d'autres termes que l'indépendance de la spéculation, loin d'aboutir à l'anarchie des intelligences, doit engendrer l'ordre et l'union finale des esprits dans la république des savans. En même temps Descartes, à tort ou à raison, représentait l'affirmation intellectuelle comme un acte de volonté, ce qui supposerait que la volonté libre n'est pas de son essence indifférente et arbitraire, mais plutôt en harmonie naturelle avec le vrai, pourvu qu'elle s'exerce sans obstacles. Descartes subordonnait partout l'intelligence à la volonté, jusque dans la cause première du monde, parce que la volonté était à ses yeux l'essence de l'être, de la perfection, du bien.

La philosophie du XVIIIe siècle, fidèle à la véritable méthode de Descartes en même temps qu'elle s'inspirait de Locke, appliqua aux questions civiles et politiques le principe moderne qui cherche à fonder l'autorité sur la liberté même. On avait vu la science, soumise à une sorte de régime démocratique, s'organiser, s'ordonner, se régler d'autant mieux qu'elle était plus libre, et devenir d'autant plus universelle à la fin qu'elle avait été plus individuelle en son origine; on se demanda si, dans l'ordre social comme dans l'ordre scientifique, la liberté ne pourrait pas produire elle-même l'autorité, se faire à elle-même une loi, enfin si la complète union entre tous ne pourrait pas sortir peu à peu de la complète liberté pour chacun. Rousseau formula le premier en termes admirables le problème du droit civil et politique, qui est en même temps celui du droit naturel : « trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » La volonté humaine tend ainsi à devenir le principe premier de tout l'ordre social. Descartes avait dit qu'en Dieu l'ensemble des vérités nécessaires procède d'une volonté libre, que la nécessité en conséquence est une expression détournée de la liberté; de même, dans l'ordre social, cette nécessité sacrée qu'on appelle la loi, au lieu d'avoir une origine mystique et métaphysique, ne serait-elle

point simplement l'expression abstraite de la volonté générale? ne serait-elle point seulement l'accord, la commune direction, la mutuelle garantie de toutes les volontés particulières? Voilà la conception profonde par laquelle l'école de Rousseau ramène le droit à la volonté se respectant et s'affirmant elle-même. Un disciple de Jean-Jacques, Mirabeau, restera fidèle à son maître en définissant le droit « l'inviolabilité de la liberté » et en ajoutant que « le droit est le souverain du monde. » Quant aux conséquences morales et métaphysiques de cette doctrine, Hegel les a résumées en disant : « Rousseau proclama la volonté l'essence de l'homme; ce principe est la transition à la philosophie de Kant, dont il est le fondement. »

En faisant reposer désormais l'avenir du monde sur la liberté humaine, les philosophes français se trouvèrent logiquement amenés à considérer celle-ci comme un principe de perfectibilité sans limites. Ce caractère d'infinité que Descartes plaçait dans la volonté de l'homme et qu'il se représentait surtout comme un attribut métaphysique, le XVIIIe siècle en fit pour ainsi dire un attribut historique en le concevant comme une infinité de développement et de progrès, comme une infinité répandue à travers l'espace et le temps. Le principe de la « perfectibilité indéfinie, » déjà en germe dans Descartes et Pascal, nettement formulé par Turgot et Condorcet, devait renouveler non pas seulement la philosophie de l'histoire, mais encore celle du droit. Le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, renvoyé par le christianisme à un autre monde et attendu de Dieu seul, le XVIIIe siècle l'espérait pour ce monde même et le demandait à l'homme : le ciel descendait sur la terre comme un idéal qu'on ne peut sans doute atteindre, mais dont on peut et dont on doit toujours se rapprocher.

Enfin la théorie du progrès moral et scientifique ne pouvait manquer d'entraîner à sa suite, comme conséquence sociale, la conception du progrès économique et politique. Ramenez l'idée de liberté des hauteurs de la métaphysique abstraite sur le domaine de la réalité positive, elle y prendra une forme nouvelle et un nom nouveau : elle s'appellera la propriété. Toute question de droit pur finit par devenir une question de propriété. Or c'est encore en France que se développa l'économie politique : la meilleure répartition des droits entre tous appelait la meilleure répartition des richesses; c'était le même problème traduit de l'ordre moral dans l'ordre matériel. Il importe ici de remarquer un fait souvent oublié ou méconnu, c'est que l'idée de la propriété et celle du droit marchèrent toujours ensemble, aussi vagues l'une que l'autre dans le christianisme, toutes deux précises dans la philosophie du XVIIIe siècle, comme si elles étaient seulement deux aspects d'une même idée.

Ce que nous appelons aujourd'hui le droit de propriété, droit naturel et indépendant de l'autorité civile ou religieuse, est une conception toute moderne opposée par les philosophes à la vieille tradition des jurisconsultes et des théologiens (1).

C'est Locke, et à sa suite Quesnay, Mercier de La Rivière, la plupart de nos économistes, qui introduisirent, entre la liberté, cette propriété invisible, et la propriété, cette liberté faite visible, le moyen terme du travail. Là surtout se fit sentir sur la philosophie française l'influence de Locke, qui se combina avec l'influence du stoïcisme et du christianisme. La philosophie française n'en conserva pas moins son caractère propre et original. Locke, comme tous les Anglais, s'était préoccupé surtout de l'intérêt; à ses yeux, la liberté était surtout un moyen, pour l'individu ou pour l'état, d'atteindre la plus grande somme possible d'utilité; les Français, en s'emparant des idées anglaises, les généralisent, les étendent à l'humanité entière, et de plus substituent un sens moral au sens purement utilitaire; ils demandent la liberté et l'égalité pour elles-mêmes et non pour quelque intérêt matériel qui leur serait supérieur. L'école française révolutionnaire a d'ailleurs eu conscience, dès l'origine, de cette différence qui subsistait entre les prémisses malgré la ressemblance des conclusions. Condorcet, par exemple, reproche à la constitution américaine « d'avoir eu pour principe l'identité des intérêts plus encore que l'égalité des droits. » — « Les principes sur lesquels la constitution et les lois de la France ont été combinées, dit-il encore, sont plus purs, plus profonds, plus précis que ceux qui ont dirigé les Américains; les Français ont échappé bien plus complétement à l'influence de toutes les espèces de préjugés; l'égalité des droits n'y a nulle part été remplacée par cette identité d'intérêt qui n'en est que le faible et hypocrite supplément (2). »

En définitive, dans les trois doctrines qui ont servi d'antécédent à notre philosophie du droit, doctrine stoïque, chrétienne et anglaise, la liberté humaine était toujours considérée comme un moyen plutôt que comme un but : les stoïciens finissaient par l'ab-

(1) Qu'on lise sur ce point, dans l'*Histoire de la science politique* de M. Janet, les doctrines des pères et docteurs de l'église; on ne pourra manquer de conclure avec lui que « la doctrine d'un droit de propriété antérieur et supérieur à la volonté souveraine de l'état est une doctrine révolutionnaire toute moderne, qui date historiquement des trois révolutions anglaise, américaine et française, et qui théoriquement se rencontra pour la première fois dans Locke et les économistes français. » — « Otez le droit des empereurs, disait saint Augustin, qui osera dire : Cette maison est à moi? » (In evang. Joh. VI, 26.) — « Otez le gouvernement, disait Bossuet, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière... Du gouvernement est né le droit de propriété, et en général tout droit doit venir de l'autorité publique. » *Politique*, I, III, 4.

(2) *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, neuvième époque.

sorber dans la raison universelle, les chrétiens dans la grâce divine et le salut de l'autre vie, l'école anglaise dans l'intérêt particulier ou général. La tendance de la philosophie française, au contraire, depuis Descartes jusqu'à Turgot, Condorcet et Rousseau, c'est d'attribuer à la liberté humaine la valeur d'une fin suprême, qui doit être aimée pour sa beauté propre, pour sa fécondité sans bornes et en quelque sorte pour son infinité.

IV.

Passons maintenant du XVIIIe siècle au XIXe, et suivons rapidement la doctrine française du droit dans ses dernières transformations à travers les écoles de philosophie contemporaines. Nous verrons les questions devenir de plus en plus précises et aussi de plus en plus difficiles, si bien qu'aujourd'hui elles réclament un nouvel examen et, s'il était possible, une nouvelle solution.

Les philosophes de notre siècle qui ont critiqué ou défendu l'idée du droit léguée par la révolution peuvent se diviser en deux groupes : ici les partisans du fatalisme moral et historique, là les partisans de la liberté dans la conscience et dans l'histoire. Les premiers ont joué le rôle de dissidens par rapport à l'école philosophique de Rousseau et de la révolution. Parmi eux se présente d'abord Saint-Simon, dont l'influence subsiste encore de nos jours un peu partout sans être avouée nulle part. A la notion de liberté individuelle, Saint-Simon opposa de nouveau l'antique notion de l'autorité sociale, et cette autorité il la plaça successivement dans la science (prétention d'où devait sortir le positivisme), puis dans l'industrie, enfin dans une religion nouvelle « capable de forcer chacun de ses membres à suivre le précepte de l'amour du prochain. » L'école saint-simonienne se rapprochait ainsi de l'école théocratique, non moins hostile aux idées de liberté et d'égalité.

Issu du saint-simonisme, le positivisme rejeta à son tour toute idée de liberté morale; comme le devoir absolu, le droit proprement dit est aux yeux d'Auguste Comte et de ses successeurs une entité métaphysique, parce qu'il renferme encore une notion d'absolu, une notion de « cause » agissant par elle-même et respectable pour elle-même. Abandonnant donc la tradition française du XVIIIe siècle, Auguste Comte repousse toute considération des droits de l'homme. « Le positivisme ne reconnaît à personne d'autre droit que de faire toujours son devoir... La notion du droit doit disparaître du domaine politique, comme la notion de cause du domaine philosophique... Le positivisme n'admet jamais que des devoirs, chez tous, envers tous, car son point de vue toujours social ne peut comporter aucune notion de droit, constamment fondée sur l'indivi-

dualité... Tout droit humain est absurde autant qu'immoral. Et puisqu'il n'existe point de droits divins, cette notion doit s'effacer complétement comme purement relative au régime préliminaire et directement incompatible avec l'état final (de l'humanité), qui n'admet que des devoirs d'après des fonctions (1). » On le voit, c'est Auguste Comte, c'est le fondateur de la « sociologie » qui a su formuler avec la plus parfaite logique la négation du droit de l'individu au profit du pouvoir social, négation qui se dissimule sous un faux idéalisme dans la philosophie de l'Allemagne contemporaine, et que l'école anglaise a reproduite sans en déduire les conséquences autoritaires. Auguste Comte avait une sorte de flair infaillible à l'égard de toute idée métaphysique cachée sous le langage moral ou social comme sous un abri capable de la dérober; il a montré une rare pénétration en reconnaissant dans l'idée du droit un déguisement de l'idée de cause et, qui plus est, de cause libre.

En face des écoles autoritaires de Saint-Simon et de Comte s'élevait, au sein même du socialisme, l'école plus libérale et plus individualiste de Fourier. Fourier fonde tout droit comme toute économie politique sur la libre association. Par là, il se rapproche de Rousseau, car « l'attraction » des hommes entre eux qui les pousse à s'associer, et à s'associer suivant leurs goûts avec une liberté absolue, n'est pas sans analogie avec la volonté, qui, selon Rousseau, unit les individus par un contrat librement accepté. Mais la vraie association est-elle, comme le croit Fourier, celle des passions qui se rapprochent pour chercher en commun le bonheur, ou est-elle, comme l'avait dit Rousseau, celle des libertés qui s'unissent pour protéger leurs droits? Si, contrairement à l'espérance de Fourier, les passions abandonnées à elles-mêmes ne manifestent point cette règle intérieure d'harmonie sur laquelle il comptait, ne faut-il pas revenir, pour fonder le droit, à quelque autre règle volontairement acceptée et mutuellement garantie? — Aussi on vit en France les écoles fatalistes elles-mêmes passer peu à peu du culte de l'autorité à celui de la liberté, tout en conservant leurs doutes sur l'existence d'une liberté métaphysique et morale.

En face de ces écoles, d'autres s'élevèrent qui, plus ou moins fidèlement, développaient la pensée de la révolution française. Le principal continuateur de Rousseau fut le plus célèbre de nos socialistes, Proudhon, dont on n'a pas toujours apprécié à leur véritable valeur les idées philosophiques. L'auteur de *la Justice dans la révolution et dans l'église*, auquel on peut rattacher l'école de la morale indépendante, s'est efforcé de remettre en lumière le principe fondamen-

(1) *Cours de philosophie positive*, t. VI, p. 454. 2e édition.

tal de la révolution, la dignité humaine, la dignité de l'être raisonnable et libre, se suffisant à lui-même pour établir tout ensemble son devoir et son droit, indépendamment des dogmes métaphysiques ou religieux. Par là aussi Proudhon et les partisans de la morale indépendante ont continué l'œuvre de Kant (1). « Disciple de Comte en même temps que de Kant, » comme il le dit lui-même, Proudhon chercha à fonder le droit de l'homme au respect sur un fait : « L'homme, dit-il, en vertu de la raison dont il est doué, a la faculté de sentir sa *dignité* dans la personne de son semblable comme dans sa propre personne, et d'affirmer, sous ce rapport, son identité avec lui... Le droit est pour chacun la faculté d'exiger des autres le respect de la dignité humaine dans sa personne. » Mais cette faculté dont Proudhon admettait l'existence, il n'en proposa point une suffisante explication tant qu'il s'en tint au terme vague de *sentir sa dignité*. Quand il voulut donner à la dignité même une signification plus précise, tantôt il se contenta de la ramener à la liberté sans que sa doctrine se distinguât sur ce point des théories courantes, tantôt il sembla la réduire à la conscience de la force : on sait quelles dangereuses concessions il fit lui-même à la force dans sa théorie de la guerre et de la paix. En somme, Proudhon voulait fonder le droit sur un fait et sur un fait de conscience, le « sentiment de la dignité; » mais un sentiment ne pouvait suffire à expliquer le caractère d'obligation et de nécessité dont nous revêtons l'idée du droit; ne semble-t-il pas que le droit, au lieu d'être simplement un fait, est au contraire une idée dépassant et débordant le fait, qu'elle domine et qu'elle juge?

(1) Proudhon a parfaitement formulé le caractère purement humain et, comme on dit dans l'école, *immanent* du droit et de la justice. — « J'écarte tout théologisme, toute théorie de l'absolu... La justice est humaine, tout humaine, rien qu'humaine; c'est lui faire tort que de la rapporter de près ou de loin, directement ou indirectement, à un principe supérieur ou antérieur à l'humanité. Que la philosophie s'occupe tant qu'elle voudra de la nature de Dieu et de ses attributs, ce peut être son droit et son devoir. Je prétends que cette notion de Dieu n'a rien à faire dans nos constitutions juridiques, pas plus que dans nos traités d'économie politique et d'algèbre. La théorie de la raison pratique subsiste par elle-même; elle ne suppose ni ne requiert l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; elle serait un mensonge si elle avait besoin de pareils étais. » On reconnaît la thèse qui fut plus tard soutenue par les partisans de la morale indépendante dans un journal consacré tout entier à ce grand problème. « Le droit de l'homme vis-à-vis de l'homme, continue Proudhon, ne peut être que le droit au respect; mais qui déterminera dans le cœur ce respect? La crainte de Dieu, répond le législateur antique. L'intérêt de la société, répondent les novateurs modernes, athées ou non athées. C'est toujours placer la cause du respect, partant le principe du droit et de la justice, hors de l'homme, et par conséquent nier ce principe même, en détruire la condition *sine qua non*, l'innéité, l'immanence. » (*La Justice dans la révolution et dans l'église*, t. Ier, p. 84.) Restait à expliquer le vrai fondement de ce respect auquel l'homme a droit de la part de l'homme.

De son côté l'école spiritualiste, avec Maine de Biran, Royer-Collard, Victor Cousin, Jouffroy, n'avait cessé de développer sous diverses formes la doctrine rationnelle qui place le fondement du droit et de la dignité dans la volonté libre. Cette volonté, pour Maine de Biran, éclate dans l'effort par lequel nous imprimons le mouvement à nos organes, dans le travail; d'où Biran, s'il s'était occupé des questions sociales, aurait pu déduire que le travail, qui est la force personnelle en action, est le principe de la propriété personnelle ou plus généralement de tous les droits. Pour Royer-Collard et Victor Cousin, la volonté réside dans le pouvoir de choisir entre le bien et le mal, dans le libre arbitre; du libre arbitre procèdent à la fois le devoir et le droit, avec la responsabilité de chacun dans l'accomplissement de sa propre destinée. « Qu'est-ce que mon droit à votre respect sinon le devoir que vous avez de me respecter parce que je suis un être libre? Mais vous-même vous êtes un être libre, et le fondement de mon droit et de votre devoir devient pour vous le fondement d'un droit égal et en moi d'un égal devoir. Je dis égal de l'égalité la plus rigoureuse, car la liberté et la liberté seule est égale à elle-même... Il n'est pas possible de concevoir de différence entre le libre arbitre d'un homme et le libre arbitre d'un autre (1). » Telle est la théorie qu'on retrouve, avec des nuances multiples, et chez les successeurs immédiats de Victor Cousin, et chez la plupart des spiritualistes contemporains. La doctrine récente des nouveaux kantiens n'en diffère pas notablement, et le *criticisme* de M. Renouvier fonde également le droit sur la liberté, qui, à ses yeux, consiste essentiellement dans le libre arbitre. « Les relations de *débit* et de *crédit* des agens réciproques, c'est-à-dire le droit et le devoir comme termes corrélatifs,... se résument théoriquement de chaque côté par la dignité, c'est-à-dire la liberté, la personnalité même, et par le respect de cette dignité (2). »

On le voit par cette simple esquisse des principales théories de notre siècle, c'est une doctrine devenue aujourd'hui classique en France que de faire reposer le droit sur la liberté morale, et toutes les écoles contemporaines de notre pays, sauf les positivistes, reviennent après plus ou moins de détours à cette théorie en quelque sorte nationale. Il faut croire pourtant que la conception française du droit renferme en elle-même quelque chose d'incomplet et d'obscur, puisqu'elle est si loin encore d'avoir rallié les esprits soit dans l'Allemagne et l'Angleterre, soit dans la France même, où elle fait

(1) *Justice et charité.*
(2) *Science de la morale*, II, 480.

le fond de la philosophie populaire et de la philosophie universitaire. Il est certain qu'un grand nombre de difficultés semblent encore rester sans solution dans cette doctrine. Contentons-nous d'indiquer les principales, afin de bien faire comprendre quel est l'état actuel de la question et quels nouveaux éclaircissemens elle réclame.

V.

Les philosophes de notre pays s'en sont tenus trop souvent, dans leurs théories du droit, à des expressions vagues et générales sur la « dignité, » sur le « respect de la personne humaine, » au lieu de déterminer nettement ces trois points : la valeur de la liberté, la relation de la liberté avec sa fin, la nature intime de la liberté. En premier lieu, il eût fallu marquer avec plus d'exactitude le fondement et le degré de cette dignité qu'on attribue aux êtres libres; est-elle limitée ou infinie, subordonnée ou indépendante, relative ou absolue? En d'autres termes, pour quelle raison précise la liberté est-elle grande, noble, inviolable? A-t-elle sa valeur en elle-même ou l'emprunte-t-elle à un principe supérieur? Victor Cousin et généralement les spiritualistes de l'école française ont subordonné la liberté au devoir, à la « loi morale, » à la « loi de la raison, » à une règle fournie par l'intelligence; mais alors comment soutenir que le libre arbitre est en lui-même sacré et respectable? Comment la liberté peut-elle être ainsi tout ensemble inviolable et subordonnée à une fin? Cette relation de la liberté à sa fin n'était guère expliquée dans l'école de Victor Cousin. On ne la concevait plus à la manière de Kant et de Fichte, selon lesquels la fin de la liberté est la liberté même : on n'aurait osé dire avec eux, au sens propre des mots, que « l'humanité est *fin en soi,* » ou avec Proudhon et les partisans de la morale indépendante, que la justice est humaine, rien qu'humaine, que le principe du droit est l'homme même et non quelque être supérieur ou quelque loi supérieure. La liberté demeurait donc un simple *moyen* pour l'accomplissement de notre destinée; or il ne semble pas que ce qui est seulement un moyen puisse fonder un droit absolu. Dans le fait, on a toujours vu Victor Cousin et les doctrinaires maintenir avec Royer-Collard et Guizot ce qu'ils appelaient « la souveraineté de la raison, » les « droits de la raison, » et en déduire dans la politique des conséquences favorables à l'aristocratie, ce droit des plus raisonnables et des plus sages, ou de ceux qu'on préjuge tels. Le compromis de la monarchie constitutionnelle, mélange de principes opposés, était

l'expression fidèle d'une métaphysique en quelque sorte constitutionnelle elle-même, démocratique par le principe de l'inviolabilité de la liberté, aristocratique par la subordination de la liberté à une loi supérieure.

Si la valeur de la liberté et sa relation avec sa fin demeurèrent ainsi dans le vague pour l'école spiritualiste, c'est que le même vague subsistait sur la nature intime de la liberté. Par la liberté morale, la plupart des spiritualistes français n'ont entendu autre chose que le libre arbitre, et ce libre arbitre, on ne l'a jamais sérieusement distingué de la liberté d'indifférence; car il se ramène à la puissance de vouloir dans un seul et même instant, toutes circonstances égales d'ailleurs, une chose ou son contraire, le plus grand bien ou le moindre, le bien ou le mal. En admettant l'existence de ce pouvoir si contesté, avait-on du moins trouvé pour le droit un fondement solide? Nullement. Cette faculté attribuée à l'homme de vouloir une chose quand il pourrait vouloir l'opposé n'est qu'une force à double effet, comme la force de la vapeur qui peut faire aller une locomotive aussi bien en arrière qu'en avant; mais la locomotive est-elle plus sacrée et plus inviolable parce qu'on y peut renverser la vapeur et appliquer la force motrice à deux fins? Ne semble-t-il pas au contraire que cette possibilité même de deux directions, dont l'une peut être fort dangereuse, autorise et nécessite une surveillance assidue de la machine? Il ne servirait à rien de répondre que, si la machine est sans droit, c'est que le mouvement en avant ou en arrière vient en réalité du mécanicien. Supposez que la volonté du mécanicien puisse aussi se renverser avec la même facilité que la vapeur et ait la faculté de vouloir les contraires; supposez, ce qui revient au même, que la locomotive puisse elle-même changer sa direction, on ne voit pas comment déduire de là son inviolabilité. Il y a plus, une telle machine serait si dangereuse pour la société humaine qu'on s'empresserait de la soumettre par tous les moyens à une règle fixe. Non moins périlleuse serait une volonté capable de tout vouloir et de se déterminer d'une manière imprévue entre tous les contraires : auprès d'elle, personne ne serait en sûreté. Ne prononce-t-on pas l'interdiction et la séquestration contre les fous, dont les décisions sont ainsi arbitraires et impossibles à prévoir? Ne rétablit-on pas le centre de gravité dans la *balance folle* qui tombe à droite et à gauche? Ce que beaucoup de philosophes se sont figuré comme la liberté de la volonté semble au contraire la folie de la volonté. En présence de cette liberté prétendue, de cette liberté fantasque, nous nous empresserions d'abord de nous garer, puis de la détourner de notre chemin comme on détourne un chariot emporté par un cheval

sans frein. Le droit ne peut trouver son fondement métaphysique et moral dans la liberté d'indifférence.

On s'est efforcé d'ordinaire, dans l'école spiritualiste, d'établir une distinction entre cette liberté d'indifférence et sans motifs, trop évidemment étrangère au droit comme au devoir, et le libre arbitre ou pouvoir de choisir entre les divers motifs d'action, sur lequel Victor Cousin et ses successeurs établissent le devoir et le droit. C'est aussi à la liberté des alternatives, au pouvoir de choisir entre les contraires que M. Renouvier ramène finalement toute liberté intérieure : la liberté morale est tellement inséparable à ses yeux de l'idée d'alternative et de la représentation des contraires, qu'il la fait consister dans une « indétermination des futurs » permettant d'attendre en des circonstances identiques des décisions différentes de la volonté. Mais cette conception du libre arbitre ne se réduit-elle pas elle-même, en dernière analyse, à la liberté d'indifférence ou d'indétermination? Vainement M. Renouvier, avec d'autres psychologues, remarque que la liberté d'indifférence est le pouvoir de choisir sans motifs, tandis que le libre arbitre est le pouvoir de choisir entre plusieurs motifs différens. Selon lui, si je n'ai aucun motif pour aller à droite plutôt qu'à gauche dans une promenade, et que cependant je me décide pour l'un des côtés, ce sera la liberté d'indifférence entendue à la façon de Reid, liberté toute chimérique; mais, si j'ai des motifs d'intérêt pour dire le contraire de ce que je pense et des motifs de devoir pour dire la vérité, le choix entre la sincérité ou le mensonge sera un choix entre deux actes diversement motivés, et non entre deux actes sans motifs. — Ainsi raisonnent tous les partisans du libre arbitre entendu comme un choix entre des motifs contraires; par malheur cette conception se résout encore, quand on l'examine de plus près, en une liberté d'indétermination incapable de fonder le droit. En effet, pour qu'une balance s'incline sans poids, il n'est pas nécessaire qu'il n'y ait aucun poids dans les plateaux; il suffit ou que les poids se fassent équilibre et que cependant la balance s'incline, ou qu'il y ait un poids plus fort et que cependant la balance penche du côté le plus faible. Dans les deux cas, on aura le droit de dire : Voici une balance qui s'incline en l'absence de tout poids ou même contre tout poids, une balance indéterminée et indifférente aux poids. Telle serait la volonté dans le choix entre les contraires (1).

(1) Supposons en effet que les deux motifs contraires soient des forces équivalentes, ils s'annulent, et le choix de la volonté, qui a lieu cependant, est indéterminé ou sans motif; s'ils ne sont pas équivalens et que je choisisse l'acte dont les motifs ont en moi le moins de force, j'agis non-seulement sans motif, mais contre tout motif; enfin, si je me détermine dans la direction des forces les plus puissantes au sein de ma con-

Admettons cependant qu'un égal pouvoir de détermination entre les contraires nous soit accordé, comment fonder là-dessus le droit? Nous voilà revenus après ce détour en face des mêmes objections que tout à l'heure. Qu'y a-t-il dans l'idée d'indétermination, demanderons-nous de nouveau, qui commande le respect et motive l'inviolabilité? Qu'y a-t-il aussi de sacré dans la multiplicité ou la diversité possible des décisions? Un pendule qui oscille est-il pour cela plus respectable? Une hache à deux tranchans est-elle plus inviolable que si elle en avait un seul? Un revolver à six coups confère-t-il plus de droit qu'un pistolet à un coup? Parce que je pourrais à mon gré, faisant tourner ma volonté en tous sens, vous ravir vos biens ou ne pas vous les ravir, prendre votre vie ou ne pas la prendre, auriez-vous pour moi plus de respect? — Plus de crainte, je l'accorde, mais quant au respect, comment le motiver par cette étrange raison : « Voici un homme tout aussi capable, s'il le veut, de faire un scélérat qu'un citoyen honnête! » Cette parfaite capacité pour la scélératesse comme pour l'honnêteté, ce caractère également propre à tout, d'où peuvent jaillir les actions les plus opposées, cette puissance ambiguë et indéterminée en soi qui fait sortir les contraires du néant par un *fiat* incompréhensible, ne contient en elle-même rien qui détermine le respect plutôt qu'un autre sentiment. Indifférente en elle-même, cette volonté laisse ma volonté indifférente à son égard tant qu'elle n'agit pas; quand elle agit, je profite de l'action si elle favorise mes intérêts, j'essaie de l'empêcher si elle les contrarie, mais en aucun cas ne s'applique l'idée morale du droit. Droit et arbitraire s'excluent. Ce n'est pas cette parole royale : « Tel est notre bon plaisir, » qui peut rendre inviolable celui dont elle émane; de ce principe : « j'ai l'égal pouvoir de faire une chose ou son contraire, » nous ne voyons pas comment tirer cette conclusion : mon pouvoir de faire une chose ou son contraire est un droit, et il faut le respecter.

On dira : — Ce libre arbitre, ce pouvoir absolu de réaliser les contraires fonde le droit chez l'être où il réside parce qu'il le distingue de tous les autres êtres, par exemple des choses ou des animaux, lesquels ne peuvent agir que d'une façon déterminée par les circonstances; le libre arbitre, étant supérieur à tout, rend

science, il y a alors motif, mais aussi on ne voit pas comment j'aurais pu, avec la même disposition intérieure, avec le même caractère et dans les mêmes circonstances, prendre une détermination diamétralement opposée. M'attribuer ce pouvoir, c'est toujours placer en moi le hasard d'Épicure, la liberté d'indifférence qui se détermine à tâtons avec un bandeau sur les yeux, sans voir la raison effective de son acte. Cette raison, en réalité, ce sera quelque force étrangère à la volonté, quelque concours fortuit de circonstances, en définitive une nécessité cachée.

l'homme lui-même supérieur à tout le reste. — Mais pourquoi, demanderons-nous à notre tour, cette sorte de liberté serait-elle supérieure à tout? Encore une fois pourquoi l'indétermination constitue-t-elle un avantage sur la détermination? Si le pouvoir absolu de réaliser les contraires est ce qu'il y a de plus haut et est supérieur à toutes choses, on pourra dire que ce pouvoir absolu est le bien même en son essence, car s'il avait un bien supérieur à lui, il ne serait plus absolu ni suprême. Dès lors, quoi qu'il fasse, il sera toujours le bien, il sera toujours bon, et tous ses actes, étant également le produit d'un même pouvoir absolu, seront bons, seront justes, seront conformes au droit. Si au contraire on prétend que le pouvoir absolu de réaliser les contraires a une loi à suivre et que, selon le choix qu'il fait, il mérite ou démérite, cela supposera quelque chose de supérieur à ce pouvoir, un bien plus haut, une loi extérieure s'imposant à lui; dès lors il n'est plus le principe suprême; ce sera cette loi supérieure qui fondera le droit, et non la puissance des contraires. — De plus cette puissance n'entraînera pas, comme il le semblait au premier abord, la responsabilité qu'on veut fonder, le mérite ou le démérite qu'on veut établir. En effet, le mérite et la responsabilité supposent l'imputabilité, et celle-ci suppose un certain lien entre les actions et le *moi* qui les produit : si une action sort du fond indéterminé et obscur de l'être alors que l'action opposée aurait pu aussi bien en sortir, comme un coup de foudre imprévu sort de la nue, quel lien y aura-t-il entre l'être et son action? Comment faire retomber sur l'être même le mérite d'une action qui est en quelque sorte détachée de lui, qui ne dérive pas nécessairement de son caractère, qui est comme un accident et non comme une marque essentielle de sa physionomie? Le libre arbitre, en tant que pouvoir de faire une chose ou son contraire, est impossible à distinguer du hasard, et c'est ce qu'Épicure avait fort bien vu ; mais le hasard ne fonde pas l'imputabilité ni le mérite.

Ce n'est pas tout. Si le libre arbitre résidant dans la puissance des contraires est ce qu'il y a de supérieur à toutes choses, la vertu, qui diminue cette puissance, ne vaudra pas mieux que le vice, qui produit une diminution analogue : un homme vertueux ne s'enlève-t-il pas à lui-même le pouvoir de choisir entre le bien et le mal? Ne devient-il pas incapable de commettre un meurtre, un vol, une infamie? Il accroît donc dans sa volonté la part de la détermination aux dépens de l'indétermination; dès lors il diminue sa liberté absolue de réaliser les contraires, et si cette liberté est le bien, le droit, l'objet du suprême respect, la vertu qui l'amoindrit est un vice. La liberté de l'homme vertueux sort

de cette indétermination et de ce mystère où elle se voilait d'abord comme une divinité cachée dans le tabernacle : elle prend une forme déterminée et une figure; elle prend un *caractère*, des traits précis, et en quelque sorte humains; ce n'est plus une divinité, elle est déchue de l'absolu pour tomber dans le relatif. Elle n'est plus supérieure à l'intelligence et, comme disait Platon, à *l'essence :* elle prend une essence définissable et des qualités spécifiques; dès lors elle n'est plus le libre arbitre absolu.

On le voit, le libre arbitre, qui peut également agir contre la raison ou pour la raison, ne semble pas nous conférer une inviolabilité plus grande que si nous étions nécessairement déterminés au meilleur ou au plus utile. Quand on veut faire de ce libre arbitre la fin la plus haute à poursuivre, on place la fin suprême et le droit qui en dérive dans l'indétermination; quand on se contente d'en faire un moyen, on donne gain de cause, volontairement ou involontairement, à la doctrine théocratique qui se défie de la liberté, instrument de mal comme de bien, origine du péché et de la contagion du péché, — doctrine qui ne peut manquer d'aboutir à la suppression du droit humain, car le libre arbitre de l'homme n'est plus respectable qu'autant qu'il est conforme à la loi de Dieu.

Outre que la liberté réduite au libre arbitre ne semble guère propre à fonder un droit vraiment absolu de l'homme au respect de l'homme, elle demeure en elle-même exposée à toutes les objections des esprits scientifiques et positifs. Comment admettre un libre arbitre en contradiction avec les lois de la science et de la nature, où se constate un déterminisme universel? Un tel libre arbitre, mystère de la raison, serait en même temps le scandale de la nature. Au point de vue même de la pure psychologie, comment constater qu'au moment même où nous prenons une résolution nous pourrions prendre la résolution contraire, puisqu'en fait l'expérience nous montre seulement une action accomplie et non deux? Le sentiment intérieur qu'invoquent les spiritualistes ne peut-il s'expliquer par une illusion d'optique intérieure? Comment surtout établir le paradoxe psychologique de l'égalité du libre arbitre chez tous les hommes? Si c'est là, comme le croient Victor Cousin et ses successeurs, le vrai fondement de l'égalité sociale, cette dernière n'est-elle pas grandement compromise aux yeux de l'expérience, qui nous montre tant de degrés dans l'énergie de la volonté humaine, dans la possession de soi, dans la liberté morale, et par cela même tant d'inégalités de fait entre les personnalités prétendues égales? Réduite à des généralités aussi vagues sur la liberté et la dignité, la doctrine spiritualiste ne pourrait satisfaire les esprits rigoureux.

Telles sont les principales difficultés auxquelles cette doctrine est exposée et que nous avons dû nous borner à indiquer. Elles se résument dans le dilemme suivant : Si le libre arbitre constitue par lui-même le droit, abstraction faite du bien, comme le libre arbitre est indéterminé de sa nature et susceptible de tous les contraires, l'homme se trouve avoir le droit en tout et le droit à tout, quoi qu'il fasse, et il n'y a pas de raison pour limiter son libre arbitre par le respect d'autrui : je suis absolument libre de réaliser les contraires, vous êtes absolument libre de réaliser les contraires, pourquoi imposerais-je une limite à mon action dans l'intérêt de la vôtre? Absolus tous les deux et égaux dans notre pouvoir intime, limités et inégaux dans notre force extérieure, nous en viendrons à la lutte comme deux rois absolus qui se trouvent rivaux, et en fait c'est le droit du plus fort qui triomphera. Si au contraire le libre arbitre n'est pas respectable dans son indétermination, mais dans la détermination qu'il se donne, il n'est plus respectable que par un certain bien qui est sa fin en même temps que la fin des autres hommes. C'est alors cette fin seule qui est absolument sacrée et respectable, seule elle est le droit; le libre arbitre de l'homme ne pourra plus être respecté pour lui-même, mais seulement dans la mesure où il concourra à la réalisation du bien; comment donc soutenir encore que l'homme a des droits en tant qu'homme et en tant qu'être libre? On ne peut plus dire qu'il ait par lui-même aucun droit; le libre arbitre n'étant qu'un moyen qui souvent se retourne contre sa fin, il est possible et légitime de le ramener à cette fin par toutes les voies possibles, comme l'enseignent les écoles catholiques et autoritaires : la fin justifiera les moyens. On pourra et on devra contraindre au besoin la liberté pour son propre bien et pour le bien des autres, sans qu'elle puisse revendiquer cette prérogative d'un respect absolu qu'on appelle le droit.

En un mot, ou le libre arbitre est indétermination pure, et à ce titre absolument respectable, mais alors toute action est bonne et juste, et il n'y a plus de moralité ni de droit; ou le libre arbitre a une loi supérieure à lui qui doit déterminer sa direction; mais alors il peut choisir le mal, et il n'est pas absolument respectable.

Ainsi l'idée qu'on se fait généralement de la liberté dans l'école spiritualiste semble plutôt propre à supprimer le droit qu'à l'établir. D'autre part le fatalisme absolu des positivistes paraît encore plus inconciliable avec l'idée du droit, et les difficultés ne sont pas moindres de ce côté que de l'autre. Nous avons vu combien Auguste Comte s'est montré logique en rejetant tout ensemble l'idée de droit et l'idée de cause. Si en effet un être est fatalement déterminé par des forces qui lui sont étrangères, sans activité et sans

causalité personnelles, sans qu'il soit lui-même une force et un facteur de sa propre destinée, s'il monte ou descend passivement dans le milieu moral plus ou moins haut, plus ou moins bas, par une loi analogue au principe d'Archimède, comme un corps qui monte ou descend dans le milieu atmosphérique selon la force expansive qui le soulève, on ne voit pas ce qu'il aurait en lui-même qui pût lui donner une valeur propre, lui attribuer une dignité, lui conférer un droit. Que la volonté humaine soit telle, elle perdra tout son prix intrinsèque : le problème social redeviendra un simple calcul de forces ou d'intérêts, comme dans la philosophie allemande ou anglaise, et la conception française sera réduite à une pure illusion.

Ainsi l'étude des fondemens du droit nous amène finalement en face d'une sorte d'antinomie : d'un côté on ne voit pas comment un être sans aucune liberté morale aurait des droits; d'un autre côté on ne voit pas comment la liberté, du moins telle qu'on l'entend d'ordinaire, pourrait conférer des droits. Si donc la philosophie française veut se soutenir contre les doctrines adverses, il faut qu'elle explique avec précision ce qu'elle entend par liberté, il faut qu'elle en cherche une notion qui soit également distante de la volonté indifférente et de la nécessité fatale.

Nous l'avons reconnu, la doctrine française qui fonde le droit sur la liberté morale n'est pas seulement la doctrine d'un homme, mais celle d'un peuple, et naguère encore, avant le développement des écoles allemandes et anglaises, elle semblait devenue celle de tous les peuples; elle a de trop profondes racines dans le caractère national et dans la philosophie nationale, elle a eu en même temps trop d'influence sur le développement des institutions civiles ou politiques, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, pour qu'on puisse l'abandonner sans un mûr examen et sans avoir tenté par un nouvel effort de la rendre plus solide. Ainsi nous apparaît la nécessité d'indiquer, dans une prochaine étude, les points sur lesquels la doctrine française du droit doit selon nous recevoir quelque perfectionnement. Une fois complétée, cette doctrine pourrait peut-être maintenir en face des philosophies adverses la vérité relative de son propre point de vue; en même temps seraient mieux comprises l'originalité de notre caractère national et l'utilité de l'influence française pour le progrès universel.

ALFRED FOUILLÉE.

UN REMORDS

PREMIÈRE PARTIE.

I.

— Oui, en vérité, mon ami, disait Mme de Clairac, renversée dans un fauteuil au coin du feu, c'est un sujet de roman, un sujet pour vous. Restez donc quelques minutes encore...

— Très volontiers, mais je crains d'être importun, répondit de l'autre côté de la cheminée une voix d'homme perdue dans l'obscurité. — On était à la fin d'une de ces courtes journées d'hiver où commence de bonne heure le genre de crépuscule nommé *entre chien et loup*. — Ne vais-je pas gêner vos premiers épanchemens, après une si longue séparation?

— Eh, mon Dieu! une séparation de toute la vie! Voilà justement pourquoi vous ne nous gênerez pas. S'il s'agissait de se revoir! mais nous allons faire connaissance, ma nièce et moi, comprenez-vous? Les souvenirs que nous avons en commun ne seraient que pénibles à évoquer au premier moment, très pénibles même. Moins il y aura d'émotion, mieux cela vaudra pour nous deux. La présence d'un tiers ne pourra que nous rendre service.

— En ce cas, je reste. — Et une forme masculine que venait d'éclairer un jet de flamme s'élevant du foyer, une forme élégante et svelte, debout devant la cheminée, se plongea dans les profondeurs d'une causeuse.

— Je vous l'avouerai même, poursuivit Mme de Clairac, c'est la crainte de trop m'attendrir, tout autant qu'un de ces malaises que m'apporte régulièrement la mauvaise saison, qui m'a empêchée d'aller à la rencontre de notre voyageuse. J'ai esquivé les embras-

sades en gare, le tête-à-tête du coupé, etc. Ma fille Marthe me remplace. Rien n'effraie ni n'embarrasse Marthe, vous savez, et tout ce qui est nouveau l'amuse. Elle doit être en ce moment au chemin de fer ou même... Chut! n'est-ce pas une voiture qui entre dans la cour?..

Mme de Clairac s'interrompit pour prêter l'oreille; son interlocuteur était allé soulever la guipure qui couvrait les vitres : — Non, dit-il au bout d'un instant; c'est bien une voiture, mais ce n'est pas la vôtre. — Et il revint prendre possession de la causeuse.

— Tenez! cette fausse alerte m'a émue, fit Mme de Clairac d'une voix dolente. Je suis devenue si nerveuse en vieillissant! Et puis c'est tout ce qui reste de mon pauvre Henri qui va me revenir! Ah! la mort efface bien des choses! Je n'aurais jamais cru pouvoir oublier aussi complétement les chagrins qu'il nous a causés!..

— En effet, je vous avais toujours entendue parler sévèrement de M. de Chelles.

— Hélas! trop sévèrement peut-être! Je m'acharnais à rappeler ses défauts pour conjurer le charme qu'il exerçait sur moi, sur tous... Mon frère avait des qualités séduisantes, comme en ont, presque sans exception, ces incorrigibles dont on ne peut rien faire et qui vous désarment en vous désespérant; beaucoup d'esprit d'abord, une attrayante franchise, je ne sais quoi de chevaleresque... Quant au courage, il le poussait jusqu'à l'extravagance... Ce qui lui manquait, c'était ce précieux, cet indispensable sens commun que vous célébrez si rarement dans vos écrits, vous autres poètes, et faute duquel cependant le plus beau caractère, la plus vaste intelligence, les meilleures intentions s'en vont à la dérive; vous admettez cela, n'est-ce pas, Morton?

— Qui donc n'est forcé de l'admettre? Le bon sens est mon dieu au fond de l'âme, sachez-le, madame, un petit dieu intime, modeste et caché que je ne place pas ostensiblement sur l'autel, mais qui m'a rendu peut-être plus de services que tous les autres ensemble...

— Je vous soupçonne de dire vrai. Vous êtes un homme pratique, un homme positif, bien que vous nous serviez au besoin de la quintessence de passion avec un art si dangereux! On prétend que l'acteur qui donne la fièvre au public a pour son compte le pouls calme et régulier. Est-ce vrai? Ne fait-on réellement perdre la tête aux autres qu'à la condition de se posséder?

— Ne vous attendez pas à ce que je vous réponde, madame. Toutes les femmes sont des Dalilas. Vous profiteriez de mes imprudentes confidences pour me perdre.

— Oui, oui, je vous perdrais volontiers, si je pouvais, auprès de

certaines personnes trop naïves qui s'entêtent à voir un auteur dans tous ses héros,... illusion facile du reste quand l'auteur a une figure comme la vôtre... Je suis assez vieille pour vous dire cela, étant à l'abri en ce qui me concerne! Eh bien! mon pauvre Henri n'avait rien de commun avec vous autres artistes, lui! Il avait la fièvre tout de bon... et non pas par accès, entendez-vous? C'était son état normal. Enfant, il s'échappait du collége, il s'étudiait à se casser le cou; jeune homme, il se prit à toutes les chausse-trapes de la vie élégante, et Dieu sait ce qu'on en rencontre dans le cercle, si restreint pourtant, que le bois et le club bornent à droite et à gauche, avec l'horizon des petits théâtres au fond! Ce fut à travers ce pays-là que mon frère, bien qu'il dût parcourir ensuite le monde entier, fit ses plus périlleux voyages; il y sema dans des précipices variés jusqu'au dernier sou de son patrimoine; pour tout dire, il se trouvait absolument maître de ses actions à un âge où l'on ne peut dans un certain milieu faire que des sottises. Que vous dirai-je? il nous a désolés! Le rôle ingrat de prêcheuse me revenait naturellement à moi, sa sœur aînée. Ma vie se passait à lui faire de la morale qu'il n'écoutait pas, à intercéder auprès de M. de Clairac, à supporter le contre-coup de folies dont il semblait que je fusse responsable! Enfin ses dettes lui défendirent de rester à Paris. M. de Clairac les paya. Oh! il fut parfait en cette circonstance; mais une condition fut posée à de si grands sacrifices : Henri réaliserait la menace qu'il nous faisait depuis longtemps de s'expatrier. Ce malheureux garçon était de ceux que le Nouveau-Monde attire par ses hasards, par ses périls mêmes. Si mon père lui eût permis d'être marin, comme il voulait le devenir à quinze ans, nous eussions peut-être évité bien des ennuis. Il partit, et longtemps je fus sans nouvelles.

Peut-être avait-il de la répugnance à nous initier aux échecs de sa vie d'aventure. Il alla en Californie avec la ferme intention de chercher de l'or, et se borna finalement à vider ses poches, comme il l'eût fait à Hombourg ou à Bade, dans les tripots qui fourmillent autour des mines. Puis une entreprise de défrichement l'appela au plus profond des forêts de l'Indiana... Pauvre Henri! travailler de ses mains, des mains royales taillées pour l'oisiveté... Eh bien! elles ont tenu la pioche! Bref, après deux ans d'attente, une lettre nous arriva, une lettre où pétillaient l'allégresse, l'enthousiasme, bien qu'elle ne retraçât que des revers. Prendre si gaîment son parti de mourir de faim, danser sur des charbons ardens... cette disposition étrange ne pouvait s'expliquer que d'une seule manière, et j'eus vite reconnu le ton de sa folie du moment : il était amoureux une fois de plus! Une horrible pensée me vint : — Pourvu

qu'il ne me donne pas un jour pour belle-sœur quelque aventurière ou quelque sauvage! — J'allais trop loin dans mes pressentimens, toutefois le paquebot suivant m'apporta la nouvelle de son prochain mariage. — Allons! dit M. de Clairac en jetant les yeux sur le nom de la fiancée, s'il épouse une héritière, cela remettra ses affaires à flot. — Doña Manuela de Moralès appartenait en effet à une riche et noble famille établie au Mexique, mais mon frère, n'ayant pu l'obtenir de ses parens, l'avait enlevée comme Almaviva enleva Rosine, de sorte qu'il l'épousait déshéritée. Bien loin de toucher au port, il entraînait dans son naufrage une innocente créature qu'il aimait à en perdre la raison, rendons-lui cette justice. Henri n'avait jamais compris l'amour autrement.

Le couple fugitif gagna les États-Unis, et là, Henri, qui possédait la langue anglaise comme sa langue maternelle, devint correspondant d'un journal quelconque. Vous ai-je dit qu'il avait tous les talens sans s'être jamais servi d'aucun? Sa fille vint au monde; je reçus une nouvelle épître délirante à laquelle je ne répondis même pas, tant je désapprouvais tout ce qui avait rapport à ce malheureux mariage. Blessé sans doute de mon silence, il l'imita désormais, et nous n'entendîmes plus parler de lui, jusqu'au jour où, la guerre de sécession ayant éclaté en Amérique, j'appris que ce cerveau brûlé s'y était engagé... Je l'avais toujours dit... il y avait en lui l'étoffe d'un Raousset-Boulbon! Mon pauvre frère fut tué à Bull's-Run. Ses os restèrent à l'étranger sur un champ de bataille où il n'avait que faire.

Quelque chose qui ressemblait à une larme refoulée obscurcit la voix égale de Mme de Clairac; elle s'interrompit brusquement... un domestique venait d'entrer avec deux lampes qu'il posa sur une console.

Le salon se trouva éclairé soudain. C'était une vaste pièce d'une élégance sévère. Des paravens de soie couleur pensée comme les tentures formaient ça et là par leur ingénieuse disposition de petits recoins intimes. Près de la cheminée, Mme de Clairac s'était arrangé ainsi un réduit tout à fait caractéristique : une bibliothèque en bois de rose renfermait à portée de sa main des volumes de choix uniformément recouverts de cuir de Russie; des fleurs sans parfum, bruyères et camélias, remplissaient les encoignures; sur la petite table anglaise étaient dispersés en désordre des albums, des bonbonnières, le dernier livre à la mode, une miniature de feu M. de Clairac, les photographies des enfans, et ces menus objets, crayons, étuis, tablettes dont aiment à s'emparer certains causeurs. Mme de Clairac, une des femmes rares chez lesquelles on cause encore, prenait au sérieux cette manie; de même les siéges, groupés avec esprit, étaient commodes, moelleux, rembourrés pour ainsi dire d'invita-

tions irrésistibles, et tendaient les bras d'un air hospitalier. Un portrait de maître ornait le panneau principal; ce portrait représentait une femme délicate et blanche au profil d'une régularité un peu sèche, le menton appuyé sur sa main. Les yeux avaient une expression réfléchie, le sourire était celui d'une personne qui sait écouter et dont le silence attentif peut être pris pour un encouragement : une froide distinction se dégageait de toute cette figure que rappelait encore beaucoup celle de la femme, bien plus âgée cependant, qui occupait le coin du feu. Mme de Clairac avait en effet très peu changé depuis sa trentième année, bien que ses cheveux blonds eussent blanchi : elle n'avait jamais été belle; aucune passion, aucun chagrin, sauf les soucis qu'elle venait de raconter dans un moment d'expansion très rare, n'avait effleuré son cœur; chez elle du reste le cœur cédait toujours le pas à l'esprit. Maladive et par conséquent sédentaire, elle avait de bonne heure fait passer avant tous les plaisirs de la vie celui d'avoir un salon. Mme Récamier, Mme de Duras, Mme de Broglie, Mme de Boigne, Mme Swetchine, étaient ses modèles, les saintes de son calendrier; tout le savoir-faire dont elle était capable, elle l'employait à attirer autour de son fauteuil et à retenir en les réunissant des hommes d'élite dont elle s'assimilait les idées, les convictions, de manière à leur faire croire qu'ils venaient chercher auprès d'elle des lumières, tandis que, loin d'être leur Égérie, elle était leur reflet, ne possédant en propre que la science innée de la flatterie et le respect de la liberté de chacun; il n'en faut pas tant pour se faire la réputation d'une femme supérieure et d'une maîtresse de maison accomplie.

Pendant que le domestique abaissait les lourds rideaux des fenêtres, un silence profond régna entre Mme de Clairac et son hôte, qui paraissait attendre avec impatience soit la fin du récit interrompu, soit la permission de s'en aller.

Le visiteur en question avait de trente à trente-cinq ans. Sa physionomie, vive, originale, était d'un artiste, sa tenue correcte était d'un homme du monde. La fine ironie de son sourire quelque peu sceptique, l'expression de son grand œil clair dédaigneusement indifférent ou tranquillement observateur, mais qu'une émotion secrète pouvait assombrir comme fait l'orage quand il bouleverse la surface d'un lac bleu, — l'audacieux développement d'un front où la pensée projetait son ombre mélancolique parfois, inquiétante le plus souvent et qu'éclairait soudain une sorte de rayonnement inexpliqué, — tous ces traits particuliers, plus frappans que ne sauraient l'être ceux dont résulte la laideur ou la beauté pure et simple, empêchaient qu'on ne remarquât d'abord les lignes vraiment nobles d'un visage déjà fatigué par la vie.

C'était pourtant la vie d'un privilégié; elle avait eu des tempêtes,

des secousses, d'épuisantes ivresses, mais la souffrance n'y avait pas encore trouvé de place. Maurice Morton, romancier et poète, était arrivé de bonne heure à la célébrité sans avoir eu à traverser les épreuves qui généralement précèdent le succès : son premier livre avait été lu, sa première comédie avait été applaudie dans les sphères les plus hautes de la littérature et du théâtre. Possédant un héritage modeste, mais qui suffisait à ses besoins, il n'ambitionnait que la gloire et travaillait à loisir. Ses œuvres avaient sur la plupart de celles des peintres de mœurs contemporains la supériorité d'être le tableau vrai du vrai monde, que Maurice Morton connaissait à fond, puisqu'il en faisait partie, ce qui ne l'empêchait pas de connaître aussi bien la mauvaise compagnie. Tout lui réussissait. Quand la coupe de ses inspirations était pleine, il la laissait déborder dans un roman exquis, dans une pièce annoncée, prônée, savourée d'avance, puis il reprenait son genre de vie à la fois intelligent et oisif dans les cercles mondains où il dépensait sa verve intarissable pour le plaisir des autres, tout en faisant provision pour son propre compte d'études prises sur le vif. Sa réputation d'homme à bonnes fortunes ne lui nuisait pas auprès des honnêtes femmes; il la portait avec une simplicité, une discrétion que les apprentis don Juan s'efforçaient en vain d'imiter.

Nul n'était plus éloigné de toute apparence de fatuité, plus dépourvu en somme des travers et des ridicules communs; il était tout bonnement égoïste autant qu'on peut l'être, n'ayant jamais pensé qu'à lui-même et à mener l'existence de son goût. Soit qu'elle ignorât ce défaut unique, soit qu'elle y trouvât des excuses, la baronne de Clairac faisait grand cas de Maurice Morton, d'abord parce qu'il était une des étoiles les plus brillantes de son salon et aussi parce qu'elle avait eu l'occasion de mettre à l'épreuve sa loyauté dans des circonstances sur lesquelles nous aurons à revenir.

— Comment! s'écria-t-elle en interrogeant du regard une pendule qui marquait cinq heures et demie. Il est si tard vraiment, et elles n'arrivent pas!..

— Tant mieux, repartit Morton, puisque vous n'avez pas achevé. Je ne connais personne qui conte aussi joliment que vous.

— Il me reste à dire, continua la baronne aussitôt qu'ils furent seuls, comment j'ai retrouvé l'orpheline. Demeurée veuve, ma belle-sœur inconnue m'écrivit une lettre que son emphase espagnole n'empêchait pas d'être fort touchante. Elle me parlait avec exaltation de la glorieuse fin d'un époux qu'elle qualifiait d'incomparable, ajoutant que la certitude de le rejoindre bientôt tempérait sa douleur, car leur fille chérie, le seul lien qui pût la rattacher encore à ce monde, ne serait point abandonnée quand elle viendrait

à lui manquer. Elle comptait sur moi pour la recueillir et pour l'aimer... Que vous dirai-je? La pauvre âme me parut un peu folle. Je lui répondis aussi affectueusement que je pus, mais sans m'engager à rien; cette réserve fut interprétée comme un consentement, car le mois dernier j'ai reçu une nouvelle lettre datée de la Havane.

Mme de Clairac tira d'une des jolies boîtes éparpillées autour d'elle un papier bordé de noir qu'elle tendit à Morton. Il lut tout haut :

« Madame et chère tante,

« Il y a aujourd'hui deux ans que mon bien-aimé père n'est plus, et depuis ma mère m'a quittée à son tour. Je ne devrais pas pleurer peut-être. Elle ne pouvait lui survivre... Elle est heureuse maintenant après de longues souffrances sans soulagement possible... Je me répète cela pour ne pas succomber sous le poids du désespoir et de l'isolement. Je me dis aussi que tout ce qui me reste à faire c'est d'obéir sans retard au vœu tant de fois exprimé par mon père, à l'ordre exprès de ma mère mourante : c'est de me rendre auprès de vous, chère tante, qui seule représentez pour moi la famille, dans cette France qui est ma patrie, bien que je n'aie appris à l'aimer qu'en exil. Cette lettre me précédera de trois semaines environ, la distance d'un paquebot à l'autre. Je me défends jusque-là de penser à l'avenir; il vous appartient de disposer de votre nièce soumise et respectueuse.

« MANUELA DE CHELLES. »

Ayant lu, Maurice Morton tourna la lettre entre ses doigts, tandis que Mme de Clairac l'interrogeait du regard : — Pauvre enfant! murmura-t-il enfin sans lever les yeux, car il craignait qu'avec sa perspicacité habituelle la baronne n'y vît ce qu'il pensait au moment même, — qu'elle n'était pas précisément la femme dans les bras de qui l'on pût se jeter avec cet abandon et cette confiance.

La porte cochère s'ouvrit bruyamment.

— Cette fois je ne me trompe pas! s'écria Mme de Clairac.

Le timbre avait retenti; déjà on entendait dans l'antichambre de grands frou-frous de soie et une voix de femme, rieuse, perçante, flûtée, une voix de Parisienne.

— Voilà Marthe! dit la baronne. Un ouragan comme de coutume.

Deux jeunes femmes entrèrent se tenant par la main. L'une d'elles, mince, petite, habillée à la mode du lendemain, avec une exagération d'élégance, était Mme Halbronn, fille cadette de Mme de Clairac; l'autre, vêtue de deuil, frappait tout d'abord par l'étrangeté de son type et la grâce suprême de sa démarche. De taille

moyenne, elle paraissait plus grande qu'elle ne l'était réellement, sans doute à cause de la merveilleuse harmonie de ses formes qui faisaient penser à quelque statue drapée de crêpe et d'étamine; on aurait pu assurément rencontrer des beautés plus parfaites, mais aucune qui s'imposât davantage au premier aspect; c'étaient la jeunesse, la force et la vie dans leur épanouissement superbe : les grands yeux noirs frangés de cils, dont l'ombre bleuâtre se détachait sur la pâleur chaude et mate des joues arrondies, avaient la douceur du velours, les traits n'étaient pas d'une régularité absolue, le dessin des lèvres, rouges comme une grenade en fleur, n'avait rien de classique, mais il semblait que chacun des défauts de ce visage, où les contrastes s'entremêlaient aux séductions, ajoutât encore à son attrait. La masse opulente des cheveux, retenue par une coiffure de voyage, moitié mantille et moitié capuchon, s'était apparemment dénouée en route; elle s'échappait sur le front et autour du cou, formant une sombre auréole à cette tête enfantine et sérieuse tout à la fois.

Maurice Morton éprouva en la voyant l'impression qu'on subit devant un chef-d'œuvre. Mme de Clairac parut déconcertée.

La jeune fille cependant s'avançait timide et comme éblouie par l'éclat soudain des lumières. Tandis que Mme Halbronn disait à sa mère qui avait fait quelques pas en avant : — Eh bien! voici notre belle cousine! — elle s'inclina, également prête à s'agenouiller sous une bénédiction ou à s'élancer dans des bras ouverts pour la recevoir. Ce fut touchant et d'une grâce achevée. Morton sentit son cœur, quelque blasé qu'il fût, bondir vers cette aimable créature; il trouva froid et guindé l'accueil de Mme de Clairac, qui tendait la main à sa nièce : — Venez, lui dit-elle, venez vite ici...

Et elle l'entraîna sous la lampe, en la regardant avec plus de surprise et de curiosité que d'attendrissement : — Quelle avait pu être la cause de ce retard du train? Et la traversée avait-elle été longue? La dépêche n'en disait rien. — Cette chère enfant devait être bien fatiguée. — Qui donc l'avait accompagnée jusqu'à Paris? Peut-être ferait-elle mieux de passer dans sa chambre tout de suite; — on dînait à sept heures...

Mlle de Chelles répondit d'une voix singulièrement mélodieuse, dont le timbre très particulier faisait croire d'abord à un léger accent étranger bien qu'elle parlât purement le français, que la mer avait été tout le temps assez douce, que ses amis de la Havane, — en prononçant leur nom, le velours de ses yeux devint humide, c'était sous leur toit que sa mère était morte, — que ses amis de la Havane l'avaient confiée à une famille qui venait à Paris. Et je ne sens aucune fatigue, ajouta-t-elle avec un sourire qui sécha ses

larmes avant qu'elles eussent coulé, je ne sens que le bonheur d'avoir vu enfin ce que mon père aimait tant : la France et... — Sans achever, elle porta vivement à ses lèvres la main de la baronne, qui se décida enfin à l'embrasser.

— Laissez-moi voir, ajouta Mme de Clairac en l'examinant de tout près, laissez-moi chercher... mais non! Vous ne lui ressemblez pas du tout... Je ne retrouve rien de *ses* traits. Toute Moralès sans doute. Une Espagnole, n'est-ce pas, Morton? Une Espagnole de pur sang...

— Nous ne pouvons admettre cela, madame. La France revendique Mlle de Chelles comme un enfant qui lui fait grand honneur.

La pauvre fille, à qui sa famille venait de refuser les deux priviléges dont elle était le plus jalouse, la qualité de Française et le nom de Chelles, leva un regard reconnaissant vers cet étranger qui parlait ainsi et que dans sa première émotion elle n'avait pas aperçu; elle lut sur ce visage inconnu, non pas l'admiration hardie que toute jolie femme peut inspirer à l'autre sexe et qui n'est un hommage que pour les coquettes, mais une sympathie, un intérêt profond qu'elle n'avait démêlé ni dans l'accueil de sa cousine, ni dans celui de sa tante.

— M. Maurice Morton, prononça Mme de Clairac, en guise de présentation, l'auteur de...

Et elle nomma celui des ouvrages de Morton qui, selon l'arrêt de ses contemporains, devait passer le plus sûrement à la postérité.

La jeune fille tourna vivement la tête, et d'un ton qui la fit rougir presque aussitôt jusqu'à la racine des cheveux: — Lui! s'écria-t-elle. — Précipitamment elle reprit : — Pardon, monsieur, mais je connais vos livres.

— Non pas tous, j'espère, dit Mme de Clairac avec un petit rire sec et un regard d'intelligence à sa fille, qui s'écria : — Oh bien! Morton, si j'avais ouvert un de vos terribles romans avant mon mariage, qu'aurait-on dit?.. Je me suis dédommagée depuis, par exemple!

— Je croyais, fit observer Maurice Morton en souriant à son tour, que notre littérature romanesque avait une mauvaise réputation en Amérique?

— Oui, répondit Manuela rougissant de plus en plus, mais...

Elle n'ajouta pas que, souvent abandonnée à elle-même, elle avait lu sans permission tels livres qui eussent été probablement défendus à toute autre jeune fille par la prudence maternelle. La crainte qu'on ne la crût mal élevée augmenta son trouble et parut le rendre si pénible que Morton se hâta de le faire cesser en s'écriant : — Tomber par delà les mers sous de si beaux yeux, c'est une bonne

fortune au-dessus de mon mérite et dont je regrette de n'être pas digne. Si j'avais pu la prévoir, j'aurais effacé bien des choses... ou plutôt j'aurais écrit d'emblée un pur chef-d'œuvre.

— On vous a dit sans doute que les Français sont galans, ma cousine, interrompit Mme Halbronn avec une petite moue railleuse.

— Je les crois très bienveillans et très bons, ce qui vaut mieux, dit Mlle de Chelles, — et, faisant une révérence à Maurice Morton, elle accepta qu'on la conduisît à son appartement; mais il fallut rester encore un peu pour recevoir la bienvenue de Mme de Brives, l'aînée de ses cousines, qui entrait en s'excusant de n'être pas accourue plus tôt : le cours de Pauline, la leçon de solfége de George, la gymnastique de Bébé, en étaient cause. — Mme de Brives comptait parmi ces jeunes mères nombreuses à notre époque qui n'ont à la bouche que les travaux, les progrès, les reparties de leurs rejetons; elle était absorbée par ses enfans comme sa sœur l'était par ses robes et de la même façon.

— C'est moi, déclara-t-elle, qui conduirai ma cousine chez elle. Je n'ai qu'un petit quart d'heure à lui donner... Mes enfans vont ce soir au bal costumé de la princesse...

Elle alluma un bougeoir et, précédant Manuela, conduisit cette dernière le long d'un corridor, en expliquant le costume de Pauline.

— Eh bien! disait cependant Mme Halbronn, avec sa mine pétulante et curieuse, en se plantant devant Maurice... comment la trouvez-vous?

— C'est justement la question que m'a posée madame votre mère, et je lui ai répondu déjà : trop belle!

— Trop belle est bien le mot! s'écria Marthe, ébouriffant devant la glace, d'une main exercée, les petites boucles qui retombaient sur ses sourcils, peints comme ceux d'une sultane. Ces beautés étrangères ont je ne sais quoi d'excessif, de violent, d'outré, comme certaines étoffes magnifiques sans doute, mais criardes et voyantes à faire frémir, n'est-ce pas? Cela manque de goût, de mesure, aidez-moi donc... de fondu...

Maurice ne paraissant pas approuver absolument l'interprétation qu'elle donnait à ses paroles : — Cela ferait de l'effet au théâtre, reprit-elle.

— Là-dessus, je suis de votre avis! Et quel son de voix, quelle diction rare dans ce temps-ci où tout le monde bredouille!

La jolie Mme Halbronn, qui zézayait d'ordinaire et parlait argot à l'occasion, lui tourna le dos comme s'il eût dit une impertinence, et c'est le comble de l'impertinence en effet, de la part d'un homme, que de louer une femme devant une autre femme. Morton le savait bien, mais il n'y pensait point en ce moment.

— Elle ne ressemble pas du tout à son père, répétait Mme de Clairac pensive et mécontente. Sa mère, la Mexicaine, devait être ainsi. J'eusse préféré qu'elle rappelât plutôt... enfin! ce n'est pas sa faute; mais Morton a raison, elle est beaucoup trop belle pour une fille pauvre, isolée dans la vie.

Maurice Morton la regarda fixement. Il pénétrait sa pensée. — Voilà, dit-il en prenant congé, une intéressante personne qui va vous embarrasser beaucoup!

II.

Manuela, entraînée par Mme de Brives, n'avait rien entendu de ces réflexions; mais l'ombre inquiète qui attrista sa physionomie quand elle sortit du salon eût pu faire supposer qu'elle les devinait à demi.

La conversation continua sur son compte entre Mme Halbronn et sa mère :

— Croyez-vous vraiment que cette chevelure extravagante lui appartienne tout entière? demanda la jeune femme d'un ton qui trahissait l'envie. — Et Mme de Clairac, comme si elle eût voulu la rassurer, répondit d'une façon évasive : — Elle produirait certainement beaucoup d'effet dans le monde; mais sa situation ne lui permettra pas d'y aller.

— Que ferez-vous d'elle, maman? reprit Mme Halbronn.

— Nous verrons de quoi elle est capable, répliqua sa mère quelque peu perplexe.

Pendant ce temps, Mme de Brives introduisait Manuela dans la chambre qu'elle devait occuper, une petite chambre assez triste et très simplement meublée où surabondaient ces laides tapisseries économiques dont les dessins semblent imaginés pour user de vieux bouts de laine et les menus ouvrages de tricot, de crochet, tout ce que l'aiguille peut créer de moins gracieux et de plus compliqué en fait de coussins, de pelotes, de vide-poches et autres engins d'une utilité discutable.

— Comme on reconnaît bien un gîte de vieille fille, n'est-ce pas? dit Mme de Brives en riant. C'était en effet l'appartement de notre institutrice, Mlle Foucher, et on n'y a rien changé depuis qu'elle est morte... Pauvre Foucher! la personne la plus ennuyeuse! Nous lui étions absolument livrées, figurez-vous! Et maman qui nous accuse de n'avoir pas suffisamment le goût des livres, ma sœur et moi! Ce goût, il ne fallait pas charger Mlle Foucher de nous l'inculquer... Moi, je ne reconnais de bonne éducation que l'éducation maternelle... Ma mère était pour nous une puissance presque re-

doutable; pour ma petite Pauline, je suis une amie, au contraire, elle est toujours près de moi... M. de Brives a beau prétendre que les enfans admis dans le salon entendent bien des choses qui ne sont pas faites pour leurs oreilles, c'est possible, on ne peut pas corriger à l'usage de la jeunesse toutes les conversations; mais je vous assure que les enfans bien élevés n'écoutent que ce qu'il leur est permis de comprendre. Pauline, par exemple, avec ses huit ans, a la tenue d'une jeune fille de seize. Je vous la présenterai demain et ses frères aussi;... mes fils sont extraordinairement avancés... Georget, quand il n'est plus le premier de sa petite classe, en a la fièvre de dépit... C'est une excellente chose que l'émulation; mais j'oublie toujours qu'on ne s'intéresse guère aux enfans avant d'en avoir à soi. Vous êtes presque un enfant vous-même, mignonne. Au revoir! Vous m'excuserez de vous quitter si vite. Je vais vous envoyer Justine.

Mme de Brives sortit, laissant la pauvre Manuela tout étourdie de sa volubilité. Restée seule, la jeune fille jeta un coup d'œil autour d'elle et frissonna légèrement. Aucun des objets qui se trouvaient là n'avait cet air de bienvenue que peuvent avoir les choses inanimées quand une affectueuse sollicitude a présidé à leur arrangement. Elle n'avait pas été habituée au luxe, la vie nomade qu'elle menait auprès de ses parens n'étant pas même compatible avec le confort. Elle était née, elle avait grandi dans une maison roulante poussée au hasard à travers le monde; mais sa mère avait toujours su embellir cette existence précaire d'une sorte de rayon de soleil, celui de la bonté prévoyante, ingénieuse. Ici au contraire tout était banal, tout était froid, et le spectre de la vieille fille mercenaire évoqué dès le premier instant par Mme de Brives hantait son imagination. Vieillir et mourir ici avait dû être triste! Allumant deux bougies afin d'éclairer le plus possible ces tentures grises où s'alignaient, avec quelques aquarelles de professeur, des tableaux brodés en perles et des collections poudreuses de papillons sous verre, Manuela tira de son sein deux petits portraits de son père et de sa mère qu'elle posa sur la cheminée pour lui tenir compagnie.

Une femme de chambre vint lui offrir ses services; elle la laissa préparer sa toilette, c'est-à-dire ouvrir son unique malle, pour en tirer une robe noire plus fraîche que celle qu'elle avait portée pendant le voyage, mais dont l'extrême simplicité fit faire à la soubrette une grimace significative; jamais elle n'avait rien vu de moins à la mode! — Et pourtant, pensa Mlle Justine en se retirant, après avoir rangé dans des tiroirs la mince garde-robe étalée sur le lit, elle aurait une belle taille si elle était habillée, mais sans doute

c'était un pays de sauvages que celui d'où elle venait, et puis elle n'était pas riche!..

Tandis que Mlle Justine tirait ces déductions de l'état de ses nippes, Manuela, les yeux fixés sur la flamme de l'âtre, songeait à tout autre chose qu'à la pénurie qui excitait tant de pitié chez cette soubrette parisienne. Tout son passé bien court, mais trop rempli déjà, flottait devant ses yeux au moment où elle allait aborder une nouvelle phase d'expériences. Elle se revoyait suivant son père à New-York, à San-Francisco, à la Nouvelle-Orléans, associée à de changeantes habitudes qui se présentaient comme les tableaux variés d'un kaléidoscope. Les tisons du foyer s'écroulaient, et le décor en même temps; elle était transportée à la Havane, dans cet intérieur créole où Mme de Chelles, obstinément repoussée par sa propre famille, même après le cruel événement qui la rendait veuve, avait trouvé auprès d'une amie d'enfance un asile pour y mourir... Et maintenant elle voguait en pleine mer du côté de la France... Tous les détails de la vie de bord lui revenaient avec précision, un à un, dans leur immuable monotonie : ce grand bateau transatlantique était un monde flottant où la curiosité, les commérages, prenaient leurs ébats, bien entendu; elle avait été très remarquée, entourée d'attentions et même d'hommages. La dame havanaise qui lui servait de chaperon, une matrone réjouie, assez légère en ses propos, la plaisantait souvent là-dessus. — C'est un incendie que vous allumez sur votre passage, disait-elle : cet officier russe, ce consul anglais, tous les hommes enfin...

Manuela avait poussé ses conquêtes jusqu'en des régions où elles cessaient vraiment d'être flatteuses. Un matin qu'elle faisait avec sa compagne la promenade sur le pont qui est une des grandes distractions de la journée, elle avait senti le regard d'un des passagers de l'avant, émigrans rapatriés, chercheurs d'or déçus, pauvres hères de toute sorte, peser sur elle avec persistance. L'homme en question portait un costume d'ouvrier. Le lendemain, il s'était retrouvé sous ses pas dans cette même partie du bateau où sont parqués les passagers des classes inférieures, il en avait été de même tant que dura la traversée. La dame havanaise avait fini par le remarquer et par en rire. Un jour que Manuela relevait sa robe des deux mains pour passer au milieu de l'encombrement des cages à poules et des cordages :

— Voyez donc! s'était-elle écriée, comme ce drôle lorgne votre pied, il le dévore littéralement! C'est un Français, on le devine assez! il n'y a que ces Français pour se croire tout permis.

Et la jeune fille avait laissé brusquement retomber les plis de sa robe sur sa pantoufle.

Le voyage touchait à sa fin, on était près d'entrer en rade; pour la dernière fois sans doute Manuela se promenait sur le pont. Tout à coup elle s'aperçut qu'elle venait de perdre un de ses gants. Elle se détourna pour le ramasser : il n'était plus à terre, mais au moment même, son étrange admirateur qui, comme de coutume, adossé au bastingage, paraissait guetter tous ses pas, cachait sous sa veste un objet qu'elle crut reconnaître. Marchant droit à lui : — Mon gant! lui dit-elle d'une voix impérieuse, rendez-moi mon gant, je vous prie. — Il se troubla, parut hésiter, puis, prenant son parti, haussa légèrement les épaules, et rendit le petit gant de Suède, avec un nouveau regard qui fit rougir de pudeur et d'orgueil blessés Mlle de Chelles. Pourquoi pensait-elle aujourd'hui à cet épisode insignifiant? C'est que Justine, ayant tiré du fond de la malle le gant malencontreux avec d'autres objets mis au rebut, l'avait posé sur une table auprès d'elle. Manuela le prit du bout des doigts et le jeta au feu.

On venait lui annoncer que le dîner était servi. Au moment de reparaître devant sa tante, elle éprouva une impression qui ne ressemblait en rien à de l'élan; la jeune fille se demandait anxieuse : — Que va-t-elle être pour moi? Pourrai-je l'aimer comme je le voudrais? — Manuela n'était pas méfiante cependant; tout le monde, jusque-là, ne lui avait témoigné que de la bonté; mais elle savait, sans en avoir rencontré encore, qu'il existait des méchans... Les frères de sa mère, par exemple, ne s'étaient-ils pas montrés impitoyables? Elle se rassura en embrassant les deux portraits sourians sur la cheminée; ils lui avaient dit à l'oreille : — Courage!

Cinq minutes après, Manuela faisait son entrée dans une salle à manger à revêtement de chêne, brillamment éclairée, où l'argenterie et les faïences anciennes s'étageaient dans de vieux bahuts. Il n'y avait là que Mme de Clairac, sa fille Marthe et son gendre, M. Halbronn, un jeune banquier de bonne mine et de mauvais ton qui, dès le premier instant, fit une cour assidue à la belle cousine sans que sa femme du reste parût y trouver rien à redire. Vers la fin du repas, lorsque les domestiques cessèrent d'être aux écoutes :

— Laissez-moi vous poser une question, ma chère, dit Mme Halbronn : chantez-vous? Avec un son de voix comme le vôtre, on doit chanter, ne le niez pas... un contralto superbe, je gage... Moi j'ai un petit soprano aigu qui n'est pas désagréable... Nous ferons de la musique ensemble, ce sera charmant.

— Je n'ai jamais appris à chanter, répondit Manuela un peu confuse.

— Comment?.. Vous n'êtes pas musicienne?

— J'aime beaucoup la musique, mais je n'ai aucun talent.

— D'aucune sorte?

— Non! Vous découvririez vite que je suis une grande ignorante... Ainsi j'aime mieux vous le dire tout de suite.

— En vérité! vous n'avez rien appris, rien du tout?.

— Rien du tout. Ma pauvre mère avait été elle-même assez négligemment élevée, mon père ne trouvait pas le temps de me donner des leçons... D'ailleurs nous voyagions toujours...

— Vous savez lire pourtant! interrompit Mme Halbronn avec une explosion de gaîté, puisque vous avez lu les romans de Morton!

— Je sais aussi écrire tant bien que mal l'anglais, l'espagnol et le français, répondit Manuela d'un ton de bonne humeur.

— Oh! oh! vous esquivez... Peut-on vous demander où vous avez rencontré les livres de notre illustre ami?

— Mais... à bord, tout simplement... Bien des ouvrages me sont tombés sous la main...

— Charmant! Et vous avez retrouvé par hasard au débotté celui qui vous avait tenu compagnie pendant tout le voyage... Mais c'est une aventure, cela! Qu'en dites-vous, Victor?

— C'est fort dangereux, répondit M. Halbronn en fixant derrière son monocle un œil scrutateur et hardi sur Manuela, embarrassée. Méfiez-vous des poètes, ma cousine. Leurs beaux sentimens, comme leurs beaux vers, sont une marchandise dont ils tirent parti après s'en être inspirés où ils peuvent. Dans la vie réelle, ils ne cherchent que des sujets d'étude, des *motifs*, je vous en avertis...

— Que m'importe? repartit Manuela avec une fierté tranquille.

— Que lui importe en effet? fit observer Mme de Clairac. Elle est le public et elle apprécie les écrits de Maurice Morton, ce n'est pas un crime. Seulement, ma belle, n'avouez plus que vous avez dégusté ces poisons qui ne sont pas faits pour votre âge. Désormais nous veillerons sur vos lectures. La vie d'une jeune fille en France diffère beaucoup de ce qu'elle est en Amérique. J'espère que vous en prendrez votre parti.

— Je ferai tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, ma tante, répondit Manuela avec douceur.

Le soir, comme de coutume, quelques hommes chauves et graves firent une apparition plus ou moins longue dans le salon violet-pensée. Mme de Clairac procurait à chacun l'occasion de briller sur son propre terrain : métaphysique, philologie, histoire, littérature, sans lui permettre d'accaparer la parole et de devenir ennuyeux. Elle avait le talent particulier d'imprimer au monologue un mouvement de volte-face et d'en faire une conversation générale sans heurt ni brusquerie, sans jamais non plus prendre feu ni pour ni contre aucune opinion, même lorsqu'il s'agissait de politique. Son attitude

entre les partis était celle de conciliatrice. Parmi ses hôtes de ce soir-là, il y avait un académicien septuagénaire et un jeune philosophe dont la baronne connaissait si bien les œuvres qu'il put la soupçonner de les avoir lues. Le fait est qu'elle avait sur ces gros volumes soigneusement coupés et mis en évidence vingt opinions différentes, celle de chacun de ses amis.

M. Halbronn avait pris devant la cheminée la pose de vainqueur qui lui était familière dans les boudoirs interlopes qu'il continuait de fréquenter, tout marié qu'il fût, et sur lesquels il rapportait à sa femme des indiscrétions qui faisaient les délices de celle-ci. M. Halbronn jouait un rôle à part chez sa belle-mère, le rôle d'interrupteur; il avait sa partie dans la symphonie de la conversation, sautant de ci et de là comme un écureuil; presque jamais il n'achevait une phrase, mais il la lançait avec aplomb, d'autres la ramassaient, en tiraient quelque chose; il avait ainsi son utilité. Mme Halbronn, plongée dans un fauteuil, fumait des cigarettes, comme pour protester contre cette société si différente de la sienne qui était composée tout entière d'élégantes, de désœuvrés, de *sportsmen*, d'amateurs de canotage et de chansonnettes. Cependant le vieil académicien, sa perruque sur l'oreille, papillonnait autour d'elle; rassasié, au déclin de la vie, de sérieux et de solidité, il ne haïssait pas ces petites femmes qui affectent de n'avoir que des chiffons et du champagne en tête.

Manuela, au fond d'une embrasure de fenêtre, se trouvait donc fort isolée. Sa tante oubliait qu'elle fût présente. A ceux qui avaient paru la remarquer en entrant, — et il eût été difficile de ne point remarquer cette belle personne, — elle avait dit : — Mlle de Chelles, ma nièce! — d'un ton bref qui signifiait à ne s'y pas méprendre : — N'en parlons plus. — D'autres, plus habiles, sachant que Mme de Clairac tenait à ce que chez elle on ne cherchât et on ne vît qu'elle-même, en fait de femmes du moins, n'avaient accordé aucune attention visible à la nouvelle venue et ne lui avaient pas été présentés. Manuela était et devait rester une personne sans conséquence. Elle n'aspirait d'ailleurs qu'à s'effacer de plus en plus; les sujets que l'on traitait devant elle lui semblaient inintelligibles, elle ne pouvait pas plus suivre cette capricieuse conversation parisienne, qui tantôt touchait aux questions les plus élevées et tantôt se posait sur les menues nouvelles du jour, qu'elle n'eût suivi le vol d'une abeille; elle se sentait stupide, et en avait honte. Cependant la pauvre fille écoutait quand même avec une attention obstinée : — Un jour peut-être, se disait-elle, j'aurai la clé de tout ceci. — Quelque chose enfin réussit à l'intéresser; il s'agissait d'un mariage prochain que tout le monde paraissait considérer comme une bonne fortune inespérée, inouïe pour la jeune épousée.

— Mais pourquoi la trouve-t-on si heureuse? demanda timidement Manuela à sa cousine Marthe. Ma tante vient de dire que le futur est vieux et laid.

— N'avez-vous pas entendu? Il est riche à millions, et elle n'a rien. Ici les filles sans dot ne se marient guère... — Mme Halbronn, ayant laissé échapper ces paroles par étourderie, les regretta sans doute, car elle reprit très vite : — Il y a cependant des exceptions, vous voyez...

— Je ne sais, fit observer Manuela, si c'est un bonheur pour cette pauvre fille. Ne disiez-vous pas qu'il avait demandé sa main après une première rencontre, sans la connaître autrement?

— Eh bien?.. Il la trouvait à son goût, il la savait bien née. Qu'avait-il à apprendre de plus? Mais j'y songe! s'écria Marthe en riant, on ne conçoit pas chez vous le mariage sans *flirtation* préalable. Rassurez-vous, ma chère. Le diable n'y perd rien. On *flirte* après, voilà toute la différence.

— Voyons, Marthe, s'écria M. Halbronn intervenant, ne pervertissez pas cette ingénue. C'est donc vrai, ma cousine, tout ce qu'on dit de vos longues fiançailles américaines et de votre liberté d'allures pour conquérir un mari? Soyez sincère, éclairez-nous... Les voyageurs prétendent que vos journées se passent en pique-niques, en cavalcades, en parties de bateau ou de patinage que l'œil des parens ne surveille jamais. Ces vierges mal gardées en valent-elles plus ou moins? Dites-nous cela? Pour mon compte, je ne haïrais pas de prendre part à cette vie de cocagne, sans épouser toutefois, — un Français n'épouserait pas, l'embarras du choix le retiendrait hésitant au milieu de toutes les sémillantes *misses* des États-Unis...

— Je n'ai vécu que peu de temps parmi elles, répondit Manuela scandalisée, et je ne saurais dire si elles abusent de leur indépendance; mais en tout pays, n'est-ce pas, il y a au mariage une condition sans laquelle on ne peut espérer d'être heureux...

— Laquelle? dirent en se regardant M. et Mme Halbronn.

— Il faut s'aimer, dit Manuela, levant sur eux ses yeux candides.

— Eh! mon Dieu! s'écria M. Halbronn, on s'aime sans se connaître tant que cela, allez! Marthe et moi, nous nous étions vus cinq ou six fois avant de nous épouser, et nous nous aimons beaucoup, n'est-ce pas, Marthe?

— Très suffisamment, répondit Marthe en montrant ses dents blanches.

Sans bien comprendre pourquoi, Manuela se sentit pénétrée d'une indignation qui était presque de l'horreur.

— Que contez-vous donc là-bas à cette pauvre enfant? demanda de sa place Mme de Clairac. Elle paraît terrifiée.

— Je ne suis qu'un peu lasse, ma tante, répondit Manuela, cherchant un prétexte pour se retirer.

On l'autorisa obligeamment à regagner sa chambre. Quand elle s'y fut enfermée, toutes les figures qui s'étaient présentées à elle durant cette première journée défilèrent dans son imagination. Elle ne s'arrêta avec plaisir que sur une seule, la figure de Maurice Morton, grandie par le piédestal que lui prêtait son talent, un talent dont elle avait pu juger avant de connaître sa personne. Pour cette raison ou pour toute autre, il lui imposait et la charmait à la fois : — Sauf son père, pensait-elle, jamais elle n'avait vu d'homme aussi séduisant. Venait-il souvent chez Mme de Clairac? Elle eût voulu le savoir. — En se demandant cela, sa belle tête sur l'oreiller qui avait supporté si longtemps le sommeil sans rêves de Mlle Foucher, elle ferma les yeux. Pendant quelques minutes sa pensée flotta dans le vague, puis elle revit Maurice Morton. L'intimité avait fait entre eux un pas de géant; ils voguaient tous deux sur un de ces lacs d'Amérique que M. Halbronn avait accusés de servir de théâtre à des scènes de *flirtation* si choquantes, elle avait les mains pleines de fleurs, et, assis auprès d'elle, Maurice parlait... Il lui disait des choses tendres, délicates, persuasives, entraînantes, qu'elle avait lues quelque part, dans ce roman sans doute qu'on lui avait tant reproché. Tout à coup il se pencha vers elle et appuya ses lèvres sur son front. Elle jeta un léger cri, s'éveilla, et enfouit son visage dans ses tresses dénouées pour cacher sa rougeur. La chambre était sombre, silencieuse... Depuis longtemps tout dormait dans la maison.

III.

Pendant les jours qui suivirent, Manuela éprouva maintes fois les impressions les plus pénibles qui puissent nous être infligées : recevoir, par exemple, au plus fort d'un grand chagrin, de tièdes condoléances, ou entendre critiquer froidement ce que nous avons chéri et respecté par-dessus tout au monde. Chaque fois que Mme de Clairac trouvait quelque chose à blâmer chez sa nièce, elle s'en prenait à l'éducation que la pauvre fille avait dû recevoir : — Comment cette enfant aurait-elle pu être initiée aux règles pratiques de la vie? Ce pauvre Henri s'était toujours bercé d'illusions! Et quant aux Mexicaines, jamais on n'avait entendu dire qu'elles eussent des qualités de mère de famille ni de ménagère : la légèreté espagnole alliée à la mollesse créole... des audaces américaines greffées là-dessus! — Quels mauvais résultats produisait le cosmopolitisme, dans la première jeunesse surtout! Non, rien ne

remplaçait un foyer stable, rivé au même lieu par des racines profondes! — Bien entendu, ces remarques ne s'adressaient pas directement à Manuela, mais elles étaient provoquées par son langage ou sa conduite et souvent émises devant elle. Manuela comprenait trop bien la moindre allusion à son incapacité, à son enfantillage, et en souffrait; elle en souffrait d'autant plus quand on lui disait : — Ce n'est pas votre faute, — sentant trop à qui l'on faisait remonter cette faute. Il était vrai que, malgré son désir de bien faire, la pauvrette n'était bonne à rien. Mme de Clairac avait pensé pouvoir obtenir d'elle les services d'une dame de compagnie : elle lui dictait le matin, de son lit, une demi-douzaine de petits billets destinés à la rappeler au souvenir de ceux de ses visiteurs qui paraissaient oublier le chemin de la maison; mais Manuela, qui écrivait le français à la façon d'une étrangère, ne faisait qu'un secrétaire médiocre. Tout en savourant son chocolat matinal, Mme de Clairac tenait à entendre lire les journaux; or il y avait tels *articles de fond* qui n'intéressaient nullement la lectrice et qu'elle n'essayait même pas de comprendre : — Elle manque d'intelligence, décida Mme de Clairac.

La première fois que, tentée par un beau soleil de gelée, Manuela parla de promenade à pied, sa tante lui répondit : — Vous ne pouvez sortir qu'avec moi ou avec vos cousines.

D'abord Mme Halbronn se tint obligeamment à sa disposition; elle la conduisit dans tous les magasins, commanda devant elle des robes dignes du trousseau de Peau-d'Ane chez le couturier en vogue, et entreprit de lui apprendre par son exemple à s'habiller; mais cet engouement se calma le jour où il lui arriva de remarquer que Manuela, dans certaine vente au profit des pauvres où elle lui avait confié le soin d'une partie de sa boutique, attirait plus qu'elle-même l'attention des acheteurs; elle lui fit entendre que ses journées étaient vraiment trop courtes : lever à midi, deux heures à sa toilette, vingt visites en courant, et la nécessité d'être rentrée pour ses cinq heures où l'on prenait le thé; bal ou théâtre le soir, quelquefois les deux; impossible d'ajouter encore à cette écrasante besogne!

Mme de Brives mit Manuela en garde contre la direction un peu frivole de sa sœur et s'offrit d'elle-même à lui servir de guide, mais les enfans ne devaient pas le permettre; ils accaparaient leur admirable mère du matin au soir; comment Manuela eût-elle compris ces exigences? Elle n'aimait pas les enfans; du moins Mme de Brives le décréta bientôt; en réalité, rien n'était moins juste; mais les jeunes de Brives, gâtés par une culture excessive et trop précipitée en serre chaude, ne représentaient pas pour elle le plus charmant de tous les âges; ils l'intimidaient par leurs notions pratiques

sur la plupart des choses, et par leur précoce importance; les petites filles étaient déjà de petites femmes, les petits garçons des écoliers pédans; les uns et les autres devaient trouver bien naïve leur grande cousine. Celle-ci, après avoir été livrée une huitaine de jours à Mme Halbronn et à Mme de Brives, qui se la disputaient, fut délaissée à la fois par toutes les deux et forcée d'attendre, pour faire une course ou une promenade, le bon plaisir de Mme de Clairac, qui deux ou trois fois par semaine allait au bois dans son petit coupé bien clos, rempli de fourrures et de chaufferettes. La jeune fille, oppressée par cette étouffante atmosphère, l'écoutait vaguement nommer les personnes qui la saluaient et raconter l'histoire de chacune d'elles en ajoutant volontiers : — Le monde a du bon, voyez-vous, il nous détourne de nous-mêmes.

Mme de Clairac avait passé son existence entière à se distraire d'elle-même avec le monde; comme certain bas-bleu du XVIIe siècle, elle était sans cesse au spectacle. Persuadée qu'en remettant l'orpheline sur le chapitre de ses douleurs on ne lui ferait que du mal, elle lui appliquait de bonne foi le système dont elle s'était toujours bien trouvée. Nous avons peine à croire que ce qui est plaisir pour nous ne soit que bruit et fatigue pour les autres.

Un jour Maurice Morton passa au bord du lac à cheval. Manuela l'aperçut la première.

— Comment! dit sa tante qui avait la vue basse, vous reconnaissez lancé au galop un homme que vous n'avez vu qu'une fois et aux lumières? C'est bien flatteur pour lui...

Maurice Morton avait apparemment d'aussi bons yeux que Mlle de Chelles. Il vint à la portière, et Mme de Clairac dit à sa nièce de baisser la glace de son côté, car elle craignait le froid. Morton était donc tout près de la jeune fille et ne regardait qu'elle en parlant à la tante. — Nous ne sommes jamais restées aussi longtemps sans vous voir, dit cette dernière d'un ton de reproche amical.

— J'irai ce soir vous rendre mes devoirs, si vous le permettez, répondit-il; ses yeux, toujours fixés sur Mlle de Chelles, disaient à leur insu : — J'irai pour vous. — Il ne pensait pourtant à rien de semblable; elle lui faisait l'effet d'une belle fleur dont il avait plaisir à contempler l'éclat, voilà tout. En évitant, depuis la transplantation en France de cette fleur exotique, le salon de Mme de Clairac, avait-il voulu cependant se soustraire à un danger? Peut-être. Il y a des pressentimens auxquels nous cédons sans les définir, sans même nous rendre compte de l'instinct secret qui nous avertit. Maurice Morton, bien qu'il eût été très frappé de la rare beauté de Mlle de Chelles, ne pouvait craindre d'en tomber amoureux à la façon d'un écolier, mais nul n'avait plus de soin que lui de son propre

repos. Règle générale, il laissait passer, en détournant la tête, les femmes dont il n'avait ni chance ni envie de devenir l'amant.

Ce soir-là néanmoins, il se rendit chez la baronne, comme il l'avait promis, soit qu'il eût peur qu'on ne tirât des conclusions de son absence prolongée, soit qu'un puissant attrait l'emportât sur sa prudence habituelle. Manuela fut la première personne qu'il aperçut en entrant; elle était assise un peu à l'écart du cercle principal, modestement vêtue de sa robe noire, à laquelle elle n'avait pas ajouté un ruban. Auprès d'elle, Mme Halbronn avait l'air d'une figure de modes, d'un porte-robes, selon l'expression de M. de Brives, le plus bourru des beaux-frères. Presque malgré lui, Maurice Morton se dirigea vers Manuela : — Eh bien! mademoiselle, lui dit-il avec son meilleur sourire, pensez-vous pouvoir être heureuse parmi nous?

— Ma tante et mes cousines sont parfaites pour moi, répondit Manuela en souriant aussi, mais avec un peu d'effort. — Elle était très franche et sentait que, sans avoir rien à reprocher à personne, elle ne disait pas en ce moment la vérité.

— Bien entendu! repartit Maurice d'un ton bref et imperceptiblement sarcastique; mais je demande si vous vous habituez à nos usages de France.

— La France est le paradis, répliqua la jeune fille avec hésitation, on me l'a toujours dit, et le peu que j'en ai vu me le fait croire; cependant...

— Cependant?

— Oh! rien... vous savez... des habitudes différentes!.. Ne trouvez-vous pas, monsieur Morton, que les femmes vivent ici dans un doux esclavage?..

— Les Parisiennes? Y pensez-vous? Ce sont les reines du monde! Elles n'ont que trop de puissance et trop de liberté! Leurs maris...

— Je parle de celles qui n'ont pas de maris, des jeunes et des vieilles filles... eh bien! on les traite toujours comme des enfans, on les tient sous clé... En Amérique, c'est le contraire. L'indépendance, le droit d'agir à sa guise cessent le jour où la femme se choisit un maître...

— C'est que ce maître, elle se le choisit, comme vous dites, tandis qu'ici la famille le choisit pour elle, de sorte que la victime a droit nécessairement à quelques compensations, et elle en a, je vous l'affirme. Votre prétendu maître est un esclave qui lui donne la clé des champs au lieu de la lui reprendre. Vous verrez cela plus tard quand vous serez mariée à votre tour.

— Mais s'il ne me plaît pas de me laisser donner en mariage! dit Manuela, qui se souvint en ce moment du mot de Mme Halbronn :

— Les filles sans dot ne se marient pas! — et qui voulut cacher sa tristesse sous une apparence d'orgueil.

— Ah çà! s'écria Maurice en riant, vous êtes donc une révoltée?

— Non, je suis très soumise à ma destinée, quelle qu'elle puisse être.

— En ce cas vous vous marierez, mademoiselle. Chez nous, il faut se marier ou bien renoncer à vivre.

— Je ne vivrai donc pas, pensa la pauvre enfant qui sentit un poids énorme tomber sur son cœur. Mais, monsieur, reprit-elle tout haut, vous parlez, je suppose, des filles riches et entourées de protections. Que deviennent en France les jeunes filles qui n'ont ni argent, ni famille? Elles échappent à la règle probablement, puisqu'elles n'ont personne pour les garder et que personne ne les épouse?

— Bon! pensa Maurice Morton, quelqu'un l'a déjà charitablement avertie... Celles-là, mademoiselle, répondit-il, sont affranchies en effet des entraves ordinaires; elles travaillent, elles gagnent leur vie et acquièrent ainsi les mêmes droits que nous autres hommes à l'indépendance. — Une lueur soudaine jaillit de la prunelle sombre de Manuela.

— Mais aussi elles ne sont plus du monde, ajouta négligemment Maurice.

Elle le regarda sans bien comprendre, désireuse de lui demander une explication, un conseil, et il vit ce désir dans ses yeux.

— En vérité, Morton fait la cour à Manuela! disait à l'autre bout du salon Mme Halbronn. Regardez donc, maman! Et avec quelle liberté cette petite lui répond! Serait-elle coquette?

Sans attendre la réponse de sa mère, elle traversa la chambre du pas bondissant qui lui était particulier, — il y avait dans toutes les allures de Mme Halbronn une affectation d'étourderie.

— Pardon,... ma mère vous réclame, dit-elle en passant auprès de Morton et en lui touchant l'épaule du bout de son éventail.

Il se leva docilement et s'éloigna, mais non pas sans avoir dit tout bas à Mlle de Chelles : — Vous le voyez, les aparté ne sont pas permis aux demoiselles françaises. — Puis, désignant d'un coup d'œil rapide Mme Halbronn, qui, à quelques pas de là, riait très haut avec un habitué de ses cinq heures qu'elle avait amené pour lui montrer la *ménagerie* de sa mère : — Méfiez-vous un peu, ajouta-t-il, de cette enfant terrible.

Il y avait en effet de bonnes raisons pour que Manuela dût se méfier de sa cousine Marthe. Quelque cinq ans auparavant, Mme de Clairac, qui, tout entière au bel esprit, ne s'occupait de ses filles qu'à de rares intervalles, avait été avertie d'un péril par leur gouver-

nante, Mlle Foucher. Marthe admirait plus qu'il ne l'eût fallu M. Maurice Morton, le seul des hôtes du salon de sa mère qui fût jeune et beau. C'était évidemment un de ces caprices juvéniles que les Anglais appellent *calf-love*, terme intraduisible que peut rendre approximativement le mot de dent de lait; mais les dents de lait, bien qu'elles n'aient point de racines profondes, ne tombent pas toujours toutes seules, et Mme de Clairac jugea qu'il fallait extirper celle-ci sans retard. Marthe ne pouvait aimer de M. Morton que sa figure, étant incapable d'apprécier son esprit et ne sachant rien de son talent; il serait donc facile de remplacer cet idéal par le premier joli garçon venu. La baronne, qui tenait beaucoup à Maurice comme au principal ornement de son salon, n'eût pas voulu de lui pour gendre. Ni son caractère, ni sa fortune n'offrait les garanties que recherche en pareil cas une mère prudente. Toutefois elle savait que les obstacles n'ont jamais eu raison d'un engouement quelconque. En combattant cette lubie, elle ne fût parvenue qu'à l'exciter. La baronne résolut donc de faire appel à l'honneur de M. Morton en lui marquant une confiance absolue. Un tête-à-tête adroitement amené lui permit de parler entre autres choses et d'une façon toute naturelle de l'avenir de ses filles, d'un projet de mariage qu'elle avait depuis longtemps formé pour Marthe. L'impassibilité de Morton l'encourageant, elle ajouta que ce projet, qui lui était cher, échouerait sans doute, grâce à une fantaisie de la petite personne.

Morton se mit à rire : — Déjà des fantaisies! Cette fillette en robe courte qui ne paraissait tenir qu'à ses poupées!

— Eh bien! depuis quelques semaines, la poupée a un rival,... cherchez lequel...

— Un maître à danser, un ténor...

— Vous-même!

Maurice Morton continua de rire, puis il entama un autre sujet, et, vers la fin de la visite, fit part à Mme de Clairac de son prochain départ pour l'Orient... Ce voyage l'avait toujours tenté; il était venu prendre congé.

Mme de Clairac, ravie d'être si bien comprise, lui serra la main pour le remercier. En somme, il n'y avait pas matière à remercîmens, car Mlle Marthe, dont le mariage devait faire par la suite un papillon assez brillant, n'était à cette époque qu'une chrysalide insignifiante à laquelle Maurice avait accordé moins d'attention qu'aux potiches du salon de sa mère. Lorsqu'il revint, bronzé par le soleil d'Égypte, après une agréable et rapide excursion, il trouva son Ariane mariée à M. Halbronn, qui lui avait été présenté pendant ce laps de temps. Elle paraissait fort contente et elle l'était en effet. Jamais depuis elle ne lui fit plus de coquetteries qu'aux

autres hommes de son entourage. Peut-être même y avait-il dans ses manières avec lui une nuance légère de froideur; néanmoins il n'était pas très difficile de comprendre pourquoi elle n'eût pas pris son parti de le voir amoureux de Manuela. D'une courtoisie respectueuse à l'amour, la distance était grande, du reste; mais quelques attentions discrètes avaient suffi pour qu'elle accusât celle qui en était l'objet de les provoquer. Depuis lors elle observa de plus près sa cousine.

IV.

Le lendemain, Maurice revint chez Mme de Clairac et, comme il l'avait fait la veille, trouva moyen de causer quelques instans avec la jolie parente pauvre : Vous aviez, je crois, hier quelque chose à me demander, mademoiselle, lui dit-il à brûle-pourpoint.

Elle leva vers lui un visage où se peignaient la confusion et quelque tristesse : — Je ne sais plus, dit-elle.

— Vous ne savez plus !.. Nous parlions cependant de choses très intéressantes, très sérieuses et presque intimes...

Elle se troubla davantage : — Mon Dieu ! balbutia-t-elle, je vous demande pardon... J'avais oublié...

— Je vais vous expliquer ce que vous voulez dire, interrompit Morton en souriant avec bonté. Vous vous reprochez d'avoir oublié une minute en causant avec moi que vous me connaissiez bien peu. Merci de cet oubli, mademoiselle, et, je vous en prie, ne revenons plus jamais à la banalité. Vous ne vous tromperez pas en jugeant que vous pouvez compter sur moi comme sur un ami.

Elle le remercia d'un regard plein de confiance; devant ce regard, il fût devenu sincère, s'il ne l'eût été déjà.

— Voyons, continua-t-il, autant que j'ai pu le comprendre, vous envisagez l'avenir, l'avenir tel qu'il vous attend dans cette maison, avec inquiétude.

— Oui, dit Manuela, s'armant d'une soudaine fermeté, bien que le présent, auquel cet avenir ressemblera sans doute, n'ait rien que d'assez doux. Je crains de vieillir inutile, importune, dans un milieu opulent où je n'ai pas de place déterminée. Cette pensée me tourmente et je n'ai pu m'empêcher de la dire tout entière à...

— A la baronne?

— Vous trouvez que j'ai eu tort? Eh bien! oui, monsieur, je lui ai parlé aujourd'hui même, encouragée par vous.

— Par moi? Je ne croyais avoir rien dit d'encourageant sur ce chapitre.

— Si fait! Vous avez lancé un mot qui depuis me sonne sans

cesse à l'oreille : gagner sa vie! J'ai prié ma tante de m'aider à atteindre ce but... honorable, il me semble?

— Assurément. Oserai-je vous demander ce qu'a répondu Mme votre tante?

Manuela baissa les yeux, et garda le silence.

— Elle vous a répondu, dit Maurice, continuant à faire preuve d'une pénétration remarquable, que vous vous forgiez des chimères, que nous sommes absurdes de nous créer des devoirs en dehors de ceux qui s'imposent à nous tout naturellement, et que votre premier, votre unique devoir doit être de vous rappeler toujours que vous êtes Mlle de Chelles...

— Quant à ceci, interrompit Manuela, se redressant avec fierté, il n'y a pas à craindre que je l'oublie jamais. Cependant vous devinez juste, monsieur. Il paraît que Mlle de Chelles ne peut être ni gouvernante, ni demoiselle de compagnie chez des étrangers, elle est trop ignorante pour se vouer à l'enseignement, voilà ce qu'on m'a fait observer avec raison. Ma tante a même ajouté : « Je ne vous fais pas l'injure de supposer qu'une carrière d'artiste vous attire? Il ne manquerait plus que de traîner notre nom sur des planches quelconques! »

— Et pourtant, dit Morton avec un hochement de tête significatif, ce serait peut-être la seule issue possible...

Elle le regarda, incertaine cette fois s'il parlait sérieusement et craignant presque qu'il n'ajoutât un trait de blessante ironie à la leçon sévère que lui avait infligée le matin même Mme de Clairac :

— Enfin, acheva-t-elle, ma tante m'a déclaré qu'elle ne me permettrait jamais de m'embarquer, comme l'avait fait mon père, pour l'Amérique,... oh! j'ai bien compris,... pour l'aventure...

Manuela laissa tomber ce mot avec un accent d'amertume indicible. Il n'y a rien de plus cruel pour une jeune âme que de n'être pas comprise au début de la vie. Ce qu'avait désiré Manuela, c'était non pas l'aventure, mais au contraire une humble sécurité, le labeur obscur qui convenait à sa fortune, et on avait réprimé en elle comme une audace révoltante cette généreuse aspiration, on avait méconnu les motifs qui la faisaient parler, refoulé sa confiance. Le mal était irréparable.

L'intérêt très particulier qu'elle inspirait à Maurice Morton grandit en cet instant. Bien qu'il ne fût nullement romanesque pour son propre compte, il était attiré par état vers tout ce qui est roman et poésie; or cette charmante déshéritée, avec ses désirs d'indépendance, ses malheurs, ses curiosités, les sourdes fermentations de sa jeunesse, son imagination naïvement ambitieuse, était la poésie même. La voix de Maurice eut une inflexion que peu de gens

lui connaissaient lorsqu'il reprit : — A votre âge, mademoiselle, il faut tout espérer; la vie est à vous et elle ne vous trompera pas, douée comme vous l'êtes. — Il entreprit de lui peindre, pour chasser ses réflexions trop graves, cette vie parisienne à laquelle tout naturellement elle serait initiée; mais l'orpheline abaissa sur les crêpes noirs dont elle était vêtue un regard qui lui imposa silence : — Ce ne sont pas, dit-elle, des plaisirs qu'il me faut. — Ce qu'il lui fallait, c'était de la bienveillance, de l'affection, un appui dévoué; or, auprès de Maurice, elle se sentait moins dépourvue de ces biens inestimables qu'elle ne l'avait été avant leur conversation, — une conversation assez étrange en somme entre deux personnes presque inconnues l'une à l'autre.

Heureusement Mme Halbronn n'était pas présente; elle eût remarqué que les lèvres de Manuela tremblaient, que la physionomie ordinairement railleuse de Morton était adoucie par une compassion qui ressemblait à de la tendresse... et quelles déductions la malicieuse Marthe n'eût-elle pas tirées de pareils indices! Du reste, en son absence, sa sœur veillait d'un œil plus indifférent, il est vrai, mais également observateur.

— Comment se fait-il que M. Morton cause aussi volontiers avec Manuela? demanda-t-elle à sa mère.

— Je ne sais, répondit sèchement Mme de Clairac, la petite n'a pas d'esprit.

— Il faut qu'il lui trouve quelque autre genre d'attrait, insinua Mme de Brives, qui, pour sa part, n'avait jamais exercé aucune sorte d'attrait sur les personnes du sexe masculin, et qui leur avait voué en conséquence une vague rancune mêlée de mépris. — Il serait bon de donner des conseils à cette grande enfant, ma mère. Sans y voir de mal, elle pourra se compromettre... Vous avez là une lourde responsabilité, songez-y.

— Hélas! soupira Mme de Clairac, je le sais trop, et je ferai ce que je dois, quitte à ne recueillir qu'ingratitude. Croirais-tu qu'elle rêve déja de nous quitter, d'entrer dans une famille, dans un pensionnat, en qualité de... C'est à ne pas oser le dire! Que penserait-on de nous? Il semblerait que je l'abandonne?

— J'espère que vous avez mis ordre à ces projets absurdes?.. dit Mme de Brives, sincèrement épouvantée.

— Vous eussiez été bien inspirée, ma foi! de la laisser en Amérique! grommela M. de Brives, qui n'avait aucune confiance dans les jolies femmes et qui l'avait prouvé par le choix tardif d'une épouse absolument disgracieuse.

Au moment même, Manuela posait naïvement à Maurice la question que sa cousine venait d'adresser à Mme de Clairac; elle s'éton-

nait toute la première qu'il prît la peine de questionner une ignorante sur ses goûts, sur ses impressions : — Songez, disait-elle, que je ne sais rien, qu'en toutes choses je n'ai que des sympathies spontanées, des instincts...

— Et c'est justement ce qui me plaît en vous, répliquait Maurice, vous êtes vous-même,... qualité rare ! Si vous saviez avec quel plaisir on la rencontre dans un salon comme celui-ci, qui est cependant, je le déclare avec tout le monde, l'un des plus agréables de Paris, mais n'importe, le naturel en est banni, chacun de nous y joue un rôle. Voyez, vos deux cousines se sont partagé l'empire de la femme du monde, de façon à ne pas se nuire entre elles, à ne pas susciter de comparaisons, à ne jamais marcher sur le terrain l'une de l'autre, — Minerve et les Grâces, — Suzanne, la distinction même, et Marthe si piquante ! parti-pris toujours !... Seule, vous représentez ce qui est simple et vrai; plaignez-vous de votre lot ! Je n'en connais pas de plus aimable.

Manuela crut qu'il voulait la consoler obligeamment d'une infériorité intellectuelle qu'elle s'exagérait beaucoup et qui du reste était en train de disparaître, car les femmes, fussent-elles très peu cultivées, s'assimilent vite ce qu'elles entendent dans un milieu intéressant. Cette comparse muette, qui servait le thé ou qui brodait dans un coin, prêtait l'oreille à tout ce qui se disait autour d'elle, et peu à peu le chaos se débrouillait, elle comprenait à demi, elle faisait son profit de ceci, de cela, et ses progrès, bien qu'invisibles encore et concentrés tout entiers en elle-même, — car personne ne tenait moins à briller, — étaient réels et rapides.

Maurice, quant à lui, ne s'en souciait pas. Il avait toujours eu au sujet de la femme des idées à peu près orientales : « Qu'elle soit belle et que son nom soit doux à prononcer. » Il n'en demandait pas davantage. Or le nom de Manuela lui semblait le plus doux du monde, et sa beauté exerçait sur lui une séduction extraordinaire. Quand elle l'effleurait d'un regard seulement, il sentait une fraîcheur délicieuse descendre dans son cœur, comme si toutes les illusions de la jeunesse lui eussent été rendues et que l'amour naïf qu'on n'éprouve qu'une fois, que certaines gens n'éprouvent jamais, eût commencé à fleurir secrètement au plus profond de lui-même, le renouvelant pour ainsi dire. Ses préjugés, tout ce qu'il avait appelé ses convictions : mépris des hommes en général et des lois sociales sous lesquelles la plupart d'entre eux courbent leur vie, tout cela s'évanouissait, se dissipait comme des vapeurs devant le soleil ; il ne restait que le plaisir de vivre sous la magie de ce sourire, de ce regard, de cette voix. La présence, même silencieuse et lointaine, de Manuela agissait sur ses sens à la façon d'une musique délicieuse,

d'un parfum exquis; auprès d'elle, il était vraiment poète, l'inspiration lui venait d'elle-même. En s'éveillant le matin, en vaquant aux affaires ou aux plaisirs du jour, il se disait qu'il la verrait le soir. Cette obsession douce finit par l'irriter; il y résista, mais presque toujours un attrait magnétique le ramenait, quelque emploi qu'il eût donné à sa soirée, chez Mme de Clairac, et tout d'abord ses yeux cherchaient ceux de Manuela, où il croyait lire tantôt un reproche de sa trop longue absence, tantôt une joie ingénue de son retour. L'émotion qui le pénétrait alors l'étonnait lui-même. Le plus souvent il s'asseyait à l'écart, se contentant de la voir passer et repasser dans le salon, tout en s'acquittant d'une multitude de petits soins matériels dont elle était chargée.

— Vous avez l'air d'un fumeur d'opium en extase, lui dit une fois M. Halbronn. Quelle est la houri qui traverse vos songes? — Et il poursuivit d'une œillade railleuse sa jeune cousine, à laquelle il ne pardonnait pas de le traiter en homme marié dont les attentions sont sans conséquence, en patriarche, disait-il avec amertume.

— Qui aurait cru cela possible? fit observer un peu plus tard Mme Halbronn en s'adressant à son mari, mais assez haut pour que d'autres l'entendissent, ce pauvre Morton devient bête! Il n'y a plus moyen de tirer de lui un mot depuis qu'il est accaparé par Manuela.

— J'accapare M. Morton!.. dit la jeune fille en levant sur sa cousine des yeux étincelans.

— Le mot est trop vif peut-être, insinua Mme de Clairac.

— Ma tante, dit Manuela, et son indignation se noya dans une grosse larme, je ne descendrai plus le soir au salon.

— Quelle idée! Croyez-vous donc, mon enfant, que vous ne puissiez paraître sans troubler les cœurs? On fait la cour légèrement, un peu partout. A vous d'opposer aux hommages une tenue convenable.

— Ma tante ne m'aime pas, et Marthe me hait, pensa Manuela. — Tout à coup le nuage qui couvrait son visage s'effaça, et elle éclata d'un rire joyeux, qui, remplaçant soudain une expression de profonde tristesse, eût pu faire douter de sa raison. Peu lui importait la dureté de celle-ci, la haine de celle-là, s'il était vrai, comme on l'avait dit, qu'elle occupât la pensée de Maurice Morton. Jamais elle n'eût osé le supposer sans les maladroits avertissemens et les reproches injustes de sa famille!

Néanmoins, un sentiment tout nouveau de timidité, de pudeur craintive se mêlant au désir de complaire à Mme de Clairac et à l'habitude de lui obéir, elle changea d'allures avec Maurice et passa d'un abandon tout naturel à une froideur qu'il put prendre pour de

la méfiance. Si elle fut coquette en agissant de la sorte, ce fut assurément à son insu. Maurice se plaignit. Un soir qu'elle passait devant lui une tasse de thé à la main : — Mademoiselle, murmura-t-il d'une voix émue qui l'arrêta, puis-je vous demander si c'est à un ordre que vous obéissez en me traitant comme vous le faites, ou à votre seule inspiration?

D'abord elle feignit de ne pas comprendre. — Avouez-le, dit-il tout à coup en lui prenant des mains la tasse de thé et en retenant le bout de ses doigts entre les siens, avouez-le, ou bien je serai vraiment très malheureux! On vous a tourmentée à cause de moi, et vous m'en voulez un peu d'avoir été pour vous une cause d'ennui?

Elle rougit, et crut répondre : — Je ne vous en veux pas. — Mais les paroles restèrent sur ses lèvres. Tandis qu'elle s'échappait toute confuse, Maurice pensait, attendri : — Pauvre petite! Heureux celui qui l'affranchira de cette servitude. — L'idée ne lui vint pas cependant qu'il pût être celui-là, bien qu'il enviât quelque peu et détestât même d'avance l'homme qui devait ouvrir à Manuela le monde enchanté de ses rêves. — Il est impossible, pensait-il, qu'une créature si bien faite pour être aimée ne rêve pas l'amour... Bah! dans le mariage sans doute, et ceci gâte tout.

Le joug que Maurice Morton, comme bon nombre de ses pareils, redoutait le plus, était le joug du mariage. Il modéra ses visites et affecta désormais envers Manuela une réserve que celle-ci prit pour une preuve de sérieuse affection, pour un désir généreux de ne pas compliquer par de nouvelles difficultés sa situation déjà délicate; mais Marthe Halbronn tira de ce revirement soudain une conclusion différente et tout aussi vraisemblable, qu'elle formula en deux mots : — Ils s'entendent!

VI.

A cette époque, Maurice achevait une pièce pour le Théâtre-Français; jamais il n'avait travaillé avec autant de suite, ayant renoncé depuis peu à certaines habitudes de dissipation qui, sans doute, n'étaient rien moins que favorables à son talent. Lorsqu'il s'était enfermé chez lui pour se recueillir, loin de tout bruit mondain, lorsqu'il avait rompu des liaisons absorbantes, Maurice Morton avait cru faire un sacrifice à l'art; c'était peut-être une illusion, il se laissait aller plutôt à certain penchant très doux qui l'entraînait vers Mlle de Chelles et qui devait un instant l'élever au-dessus de lui-même. L'art, en somme, profita de cette méprise; la pièce en question, composée dans une période d'exaltation et d'apaisement à la fois, fut son meilleur ouvrage. On la joua au printemps

Depuis plusieurs semaines déjà, le deuil que portait Manuela était un peu moins sévère; elle avait accompagné sa tante au Conservatoire, aux séances de l'Institut, et à d'autres plaisirs d'un ordre aussi grave, les seuls que goûtât Mme de Clairac. Partout cette belle étrangère vêtue de noir était le point de mire des lorgnettes, et son *chaperon* prétendit bientôt en être embarrassée.

— Il doit y avoir de sa faute, disait Mme de Brives, car enfin beaucoup de personnes plus élégantes et non moins jolies passent inaperçues. Sa façon espagnole de jouer de l'éventail suffirait seule à la faire remarquer.

— Pourquoi l'emmenez-vous? reprenait Mme Halbronn, qui avait tracé d'avance dans son propre intérêt le rôle de sa cousine, un rôle de Cendrillon, sans marraine et sans prince Charmant.

Peut-être, ces sages conseils aidant, Manuela n'eût-elle pas assisté à la première représentation du drame de Maurice Morton, si celui-ci n'eût déclaré, en apportant lui-même une loge, que cette fois il ne s'agissait pas de poisons, puisque ses vers avaient passé par l'officine du Théâtre-Français; l'innocence, ajouta-t-il, pourrait les entendre sans plus d'inconvéniens que ceux d'*Andromaque*. Tous les prétextes étant déjoués ainsi, Manuela fut admise à prendre part aux émotions de cette soirée. D'avance elle y avait beaucoup songé; pur souci de la gloire de celui qui daignait se dire son ami, pensait-elle! — La seule vue de l'affiche l'agitait, — le nom de l'actrice chargée du rôle principal lui inspirait un sentiment d'envie : être dépositaire du trésor de *sa* pensée, chargée de faire valoir toutes les perles de ce riche écrin, d'assurer son succès, quelle mission redoutable et charmante! Combien elle eût voulu être à la place de cette femme, si elle avait eu les dons nécessaires pour servir d'interprète au poète dont elle n'était que l'humble admiratrice; mais admirer, être témoin de ce triomphe serait déjà chose enivrante, et l'attente de la jouissance nouvelle qu'elle allait savourer lui donnait la fièvre.

Assise dans l'ombre d'une baignoire, derrière sa tante et sa cousine Marthe, elle s'étonnait de la tranquillité avec laquelle celles-ci échangeaient leurs suppositions et leurs pronostics sur l'événement qui se préparait; du reste tous les spectateurs étaient ainsi; leur évidente curiosité semblait sans mélange d'anxiété poignante comme la sienne. Assurément l'auteur ne pouvait prendre plus d'intérêt qu'elle-même à sa propre pièce et il était, à n'en point douter, beaucoup plus maître de lui en ce moment solennel. Le rideau se leva sur une de ces expositions rapides, claires, d'une logique serrée, dont Maurice Morton avait le secret. Le silence attentif de la salle lui parut d'un bon augure, mais elle ne respira qu'au

premier applaudissement, auquel Mme de Clairac et sa fille se joignirent avec vivacité. Pour sa part Manuela restait muette, indifférente en apparence, tant elle craignait de se trahir, mais comme son cœur battait en même temps que toutes ces mains gantées!

Le jeu d'une actrice, en renom par son talent et sa figure, contribua certainement à l'accueil favorable qui fut fait au premier acte : — Il est impossible, pensait Manuela, qu'il ne soit pas amoureux de cette femme dans laquelle s'incarne si merveilleusement son inspiration. Voilà bien la déesse, la fée, la muse, qui peut attirer et fixer les hommages du génie.

Une inquiétude inexprimable s'emparait d'elle à cette pensée : — Mais, sait-elle l'aimer? Qu'est-elle hors de la scène où elle surgit parée de toutes les grandeurs qu'il lui prête? Oh! quelle sublime carrière que celle du théâtre! Comment le monde ose-t-il la mépriser? Et qu'il doit être aisé de braver du haut de ce piédestal les mépris du monde!

Durant l'entr'acte, la salle, comble jusqu'au faîte, se remplit d'un bourdonnement continu qu'avec une sorte d'angoisse Manuela essaya d'interpréter, craignant de surprendre dans ce concert généralement approbateur une note discordante. Plusieurs hommes vinrent saluer Mme de Clairac. Les uns se montraient satisfaits, les autres discutaient, étant eux-mêmes du métier; pour ceux qui se montrèrent simplement enthousiastes dans leurs jugemens, Manuela fut prise d'une reconnaissance qu'elle eut de la peine à ne pas exprimer tout haut.

Le second acte devait être décisif; certains passages, qui échappaient aux traditions de la maison de Molière, furent accueillis avec quelque froideur. Ce furent ces passages douteux que Manuela trouva les plus beaux, elle eût voulu imposer son appréciation à la salle tout entière, elle eût voulu la forcer à sentir comme elle, lui crier : — Mais comprenez-le donc! — Enfin une audace heureuse arracha une longue salve de bravos aux dilettantes hésitans; les critiques de profession commencèrent à se prononcer, et, l'action se nouant soudain avec une force imprévue, il fut évident que l'opinion incertaine était fixée, que l'auteur tenait désormais le public dans sa main, pour ainsi dire. Manuela en eut l'intuition, elle suffoqua de joie néanmoins quand la voix autorisée de Mme de Clairac déclara que la victoire était remportée.

En effet, le troisième acte tout entier ne fut qu'une longue ovation. Il s'achevait, on rappelait les acteurs, quand Maurice, invisible jusque-là, se glissa sans bruit dans la loge de Mme de Clairac, qui lui fit, ainsi que sa fille, de chaleureux complimens.

Manuela seule ne parlait pas. Elle avait détourné la tête, redou-

tant qu'il ne s'aperçût de l'excès de son émotion. Maurice ne vit pendant une minute que son profil perdu dans le clair-obscur, une boucle brune flottante sur la blancheur du long cou qui sortait comme un lis d'un de ces fichus de linon à la mode de Marie-Antoinette, si bien faits pour les femmes élancées. Une rose blanche tremblait dans l'ébène de ses cheveux. Toutes ces recherches insolites lui étaient dédiées; elle s'était parée en son honneur.

— Et vous, mademoiselle, dit-il pour la forcer à se tourner vers lui, êtes-vous contente?

Manuela dressa la tête, et il lui sembla qu'il la voyait pour la première fois, tant elle lui apparut transfigurée par les mouvemens passionnés de son cœur. Le visage vraiment adorable qu'elle lui montra ainsi était couvert de larmes. Elle les essuya précipitamment avec un petit mouchoir brodé qu'elle laissa tomber ensuite tout humide sur ses genoux.

En ce moment, la toile se levait de nouveau ; les yeux d'Argus de Mme Halbronn étaient ou paraissaient être occupés ailleurs. Maurice s'empara du mouchoir mouillé de pleurs brûlans et le pressa contre ses lèvres.

— Voici, dit-il à Manuela d'une voix basse et frémissante, le plus bel instant de ma vie et un suffrage pour lequel je donnerais tous les autres...

— Chut! fit Mme Halbronn en se retournant avec un sourire, vous nous empêchez d'entendre.

Maurice sortit, et on peut croire que Manuela n'écouta guère la fin de la pièce; il lui sembla seulement que le tonnerre de bravos qui ne s'interrompait que pour éclater de plus belle, tout ce formidable orage qui accompagne et proclame le succès, lui annonçaient la part que le ciel et la terre devaient prendre à son incomparable bonheur. A peine comprit-elle comment elle avait quitté le théâtre, gagné la voiture de Mme de Clairac, puis sa propre chambre, où elle se mit à genoux éperdue, et laissa le torrent impétueux de sa joie s'épancher en actions de grâces, pur encens de la jeunesse brûlé devant un mirage et que Dieu, qui connaît le lendemain, recueille sans doute avec plus de pitié qu'aucun autre!

Comment cette enfant se serait-elle rendu compte de ce qui s'était passé dans la tête échauffée du poète, durant une de ces heures triomphantes où le génie se sent roi de l'univers, où il se trouve le droit d'étreindre comme son bien, comme sa récompense, tout ce qu'il y a de beau et de désirable dans la création? Or qu'y avait-il de plus désirable que cette radieuse apparition de l'amour naissant entrevue à travers les fumées du succès?

La scène de la loge fut, parmi les enchantemens divers d'une

nuit magique, celui que Maurice oublia le moins vite; ces pleurs ingénus venaient de tomber devant lui comme un des bouquets de la fête dont il était le héros, il les avait recueillis dans un baiser plus immatériel que toutes les caresses auxquelles il eût attaché du prix jusque-là; un pareil tribut était venu dilater son cœur après tant d'autres hommages bien faits pour exciter son orgueil. Maurice s'était senti alors pleinement investi de cette sorte de royauté qui élève l'artiste satisfait au-dessus de tous les grands de la terre, il avait eu un instant de vertige, de folie. Peut-être, sans la présence de Mme de Clairac et de sa fille, aurait-il serré dans ses bras le divin fantôme qui s'offrait à lui, quitte à s'en repentir ensuite toute sa vie.

Le lendemain, lorsqu'après un souper joyeux que lui avaient offert ses amis, il retrouva sur sa poitrine le petit mouchoir chiffonné, déchiré par la pression d'une main nerveuse, il se félicita d'avoir été arrêté dans son élan, un de ces élans spontanés, irrésistibles qui devenaient pour lui, du reste, de plus en plus rares. Grâce à des obstacles jugés d'abord fort importuns, il n'avait pu prononcer de paroles irréparables. — Je suis vraiment, murmura-t-il, plus jeune que je ne le croyais! — Sa conscience lui disait malgré lui qu'avec une fille de dix-huit ans, ardente et candide, la moindre bagatelle prend la valeur d'un engagement sérieux. Les Célimènes rompues au monde comprennent seules la valeur des mots et des choses.

Maurice Morton, à demi dégrisé, ne retourna pas sans un vague malaise chez Mme de Clairac. — Tout se paie, pensait-il, même une minute d'étourdissement, car ce n'était que cela. — L'étourdissement avait été délicieux en somme, et volontiers il l'eût subi de nouveau, bien qu'il en eût peur. Telle est cependant l'inconséquence de notre machine humaine, même chez un sceptique de profession, qu'après avoir mesuré avec inquiétude la portée qu'avait pu avoir le premier mouvement dont il se repentait, Morton fut blessé de l'attitude dégagée qu'affecta Mlle de Chelles en le voyant entrer. Après une nuit d'insomnie et une journée passée dans des alternatives d'espérance et de perplexité à se demander : — Que lui dirai-je en le revoyant? Comment affronter son regard après ce qui s'est passé entre nous? — Manuela, inspirée par sa fierté naturelle, par son espièglerie de jeune fille, par quelques réminiscences américaines, avait résolu de cacher son embarras sous un badinage : — Éprouvons-le, s'était-elle dit.

Elle mena fort bien l'épreuve, feignit une insouciance qu'elle était loin de ressentir, et tout à coup dit en riant à Morton :

— Expliquez-moi donc pourquoi vous autres hommes, à tous les

échelons de la société, vous vous appropriez si hardiment ce qui ne vous appartient pas !

Ayant lancé cette allusion, elle raconta, sans lui laisser le temps de répondre, une aventure du même genre : celle du gant dérobé naguère par un passager de l'avant sur le bateau qui l'amenait de la Havane.

Manuela avait préparé d'avance son petit récit, qu'elle fit avec beaucoup de verve.

— A propos de quoi me racontez-vous cela? interrompit Maurice secrètement irrité. Est-ce une menace? allez-vous me traiter comme ce pauvre diable?

Il fut persuadé une minute qu'elle comptait lui réclamer le mouchoir et ne sut s'il devait en être content ou fâché. Ce n'était, après tout, qu'un chiffon sentimental destiné vraisemblablement à dormir dans ses tiroirs en assez mauvaise compagnie; mais d'autre part il lui semblait que ce gage, qu'on l'avait laissé ravir avec un trouble si visible, était repris avec une bien froide préméditation. Elle le vit pâlir et s'y trompa :

— Que diriez-vous, fit-elle, riant toujours, mais de bonheur cette fois, que diriez-vous si je vous redemandais mon mouchoir et toutes les larmes dont il était trempé?

Il y avait sur ses traits une expression charmante de confusion, de tendresse et d'effroi, qui soudain rendit Maurice jaloux de l'emporter dans ce petit combat où une coquetterie novice osait défier son expérience.

— Vous me le laissez, vous me le donnez volontairement?.. dit-il tout bas avec une vivacité qu'elle put interpréter à sa guise. Vous me le donnez? répéta-t-il en se penchant vers elle.

Il semblait que son cœur fût suspendu à la réponse qu'elle allait faire : s'il ne s'agissait pas du cœur, l'amour-propre du moins était en jeu, et cet amour-là est impitoyable.

Elle fit un signe de tête affirmatif très lent, presque solennel. Une gravité soudaine s'était répandue sur son visage. Maurice avait demandé sa vie, et sans arrière-pensée elle la lui donnait pour toujours.

TH. BENTZON.

(La seconde partie au prochain numéro.)

LES

GRANDS PORTS DE COMMERCE

DE LA FRANCE

LE HAVRE ET LE BASSIN DE LA SEINE.

En 1516, il y avait à l'embouchure de la Seine, sur la rive droite, une humble chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Grâce; à côté, un hameau de pêcheurs et un petit port appelé l'Eure (*ora*, rivage), où avaient jadis existé des salines. Les apports du fleuve ensablaient ces parages et les exhaussaient peu à peu. Cependant on y voyait une sorte de crique qui pénétrait dans l'intérieur des terres. François Ier eut l'idée de tirer parti de cette passe naturelle et de construire là un port « pour y recueillir, loger et maréer les grands navires tant du royaume que aultres des alliés. » Le lieu était plus à proximité, beaucoup plus accessible de Paris que les ports de Saint-Malo, de Dieppe, de Dunkerque, que la France occupait ou avec lesquels elle commerçait dans la Manche. L'endroit semblait aussi mieux choisi, l'atterrissage plus sûr et plus profond qu'à Harfleur et Honfleur, deux havres très anciens que les sables de la Seine menaçaient de combler, mais qui avaient eu et avaient même encore leurs jours de gloire. Le premier, « port souverain de Normandie, » était situé sur la rive droite, le second sur la rive gauche du fleuve, et ils semblaient en garder tous les deux l'embouchure, de part et d'autre du vaste estuaire qu'il forme en arrivant à la mer. Quant au port de Rouen, il manquait aussi de profondeur, et il était situé beaucoup trop avant sur la Seine.

De tout temps, toutes ces localités avaient été adonnées au trafic de la mer. Harfleur existait dès l'époque romaine, peut-être dès l'époque gauloise. Il était très florissant au temps de Guillaume le Conquérant, qui préféra cependant partir de Dieppe pour sa descente en Angleterre. Sous les premiers Capétiens, les Castillans, les Pisans, venaient y trafiquer. Le cap de la Hève, que l'on éclairait la nuit, leur signalait l'embouchure de la Seine. Les Castillans apportaient à Harfleur du vin et du blé d'Espagne, de la cire, du sel (les salines de l'Eure avaient disparu), du cuir de Cordoue, — les Pisans les soies et les draps de Florence. Ces marchands rapportaient entre autres choses des laines et des toiles. Au commencement du XVIe siècle, ce commerce s'agrandit singulièrement, tout d'un coup. La mode était aux grandes courses maritimes. La route de l'Inde par mer venait d'être trouvée, l'Amérique découverte. Les Malouins, les Dieppois, les gens des Flandres et ceux d'Harfleur, de Honfleur, de Rouen, rivalisaient depuis longtemps avec les Portugais et les Espagnols. Dieppe, en même temps que Lisbonne, avait fondé des comptoirs sur les rives les plus lointaines de l'Afrique occidentale. Le roi de France, avec raison, pensa qu'il ne serait pas trop d'un nouveau port sur la Manche pour seconder l'élan de sa marine. Il fallait aussi, par le moyen de cette espèce de sentinelle avancée, surveiller les Anglais et armer contre eux. N'étaient-ils pas nos ennemis les plus redoutables, et sur nos rivages mêmes ne possédaient-ils pas encore Calais? La fondation du Havre-de-Grâce venait donc à tous égards fort à propos, et ce devait être à la fois un port de commerce et un port militaire. Le roi, qui y avait dépêché son grand-amiral et ses ingénieurs, se rendit de sa personne sur les lieux, en 1520. Il y trouva les travaux avancés et accorda à la ville naissante, afin d'y attirer en foule les marins, les pêcheurs, les marchands, et qu'elle se peuplât plus vite, une charte particulière avec de nombreux priviléges.

Tout alla bien tant que François Ier fut en vie. Sous le règne troublé de ses successeurs, les protestans s'emparèrent de la ville, la livrèrent un moment aux Anglais. Henri IV la racheta du duc de Villars, qui s'en était déclaré maître. Sully, Richelieu, agrandirent le port, qui n'était encore qu'un port d'échouage où les navires s'envasaient à la marée basse, et l'entourèrent de quais : c'est de cette époque que date le bassin du Roi. Colbert, Vauban, le rendirent accessible à des navires de fort tonnage, en le transformant en bassin à flot, c'est-à-dire fermé par des portes ou écluses, derrière lesquelles étaient retenues les eaux de la marée montante. En 1666, Vauban joignit Le Havre à Harfleur par un canal latéral à la Seine, ouvert entre les fossés de ces deux places. Le XVIIIe siècle

marqua pour Le Havre une ère de grande prospérité. Ce port entretint des relations suivies avec toutes les colonies que possédait la France, surtout le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, les îles de France et Bourbon, et tous les établissemens de l'Inde. Sous Louis XVI, le bassin du Roi étant devenu insuffisant, les bassins du Commerce et de la Barre furent décrétés; l'ingénieur Lamandé en traça les dessins. La tourmente révolutionnaire arrêta un moment ces travaux.

En 1802, le premier consul vint visiter Le Havre, et, applaudissant à l'heureuse situation de la ville, déclara qu'il en voulait faire « le port de Paris. » Il décida le creusement d'un nouveau bassin, celui de la Floride. Ce bassin et ceux du Commerce et de la Barre ne furent achevés qu'en 1834. Depuis, Le Havre n'a pas cessé un instant de s'accroître, de s'embellir. C'est le premier de nos ports que la voie ferrée ait relié à Paris. Tous les gouvernemens à l'envi se sont préoccupés de l'augmentation, de l'entretien, de l'approfondissement, de l'amélioration de ses bassins, de ses quais. A ceux que nous avons nommés sont venus s'ajouter les bassins de Vauban, de l'Eure, de la Citadelle. Il y a vingt ans, on a abattu les remparts, dans lesquels étouffait la ville et qui n'avaient plus de raison d'être depuis la fondation du port militaire et de l'arsenal de Cherbourg. On a agrandi l'avant-port. Sans respect pour les vieilles choses, on a démoli la tour de François Ier et celle du Vidame, que pleurent encore les antiquaires et qui marquaient d'une façon si pittoresque l'entrée de la passe menant aux bassins. On a construit de grands entrepôts pour toutes les marchandises, des docks, des magasins généraux, on a édifié de nouvelles formes de radoub pour la réparation des navires, de nouveaux appareils de chargement et de déchargement. On a doté la ville de belles avenues, de quartiers neufs, de quelques édifices publics dont elle manquait. Les communes voisines, ou plutôt les faubourgs d'Ingouville, de Sanvic, de Graville, ont été comme annexés au Havre; les villas des riches négocians d'une part, et de l'autre les vastes établissemens de l'industrie, ont occupé utilement des surfaces auparavant délaissées. Le long de la côte, la ville a marché vers Sainte-Adresse, qui semble, elle aussi, n'en être qu'un des faubourgs, et elle a comme consacré cette marche envahissante en dressant sur le littoral un magnifique établissement de bains de mer qui fait concurrence à ceux de Trouville et de toutes les plages normandes. Aujourd'hui Le Havre, qui au commencement du siècle comptait à peine 20,000 âmes, en compte 92,000. Aucun de nos ports, aucune de nos grandes cités manufacturières ne peut se réclamer d'un pareil développement; aussi Le Havre n'est-il plus seulement le port de Paris, mais le vé-

ritable port de la France sur la Manche. Et cependant si rapide a été de nos jours le mouvement du commerce et de la marine que des ports étrangers tels que Anvers et Hambourg, nous ne parlons ni de Londres, ni de Liverpool, ni de Glascow, ont marché encore plus vite que Le Havre, lui font une concurrence acharnée et le menacent sérieusement.

I. — LE PORT, LA VILLE, LES HABITANS.

Aucun port en France n'est aussi bien disposé, ne présente des aménagemens aussi commodes que Le Havre. Tous ses bassins sont intérieurs, fermés par des écluses, et les navires, amarrés par le flanc le long des quais, y déposent tranquillement leurs marchandises à l'abri des agitations de la mer. Quelques-uns de ces bassins, comme celui du Commerce, où accostent de préférence les longs-courriers des Antilles et de l'Amérique du Sud, sont au milieu même de la ville, et le passant assiste au débarquement et à l'embarquement des colis et à toutes les opérations du navire. Le bassin du Commerce a une forme rectangulaire, couvre une surface de 5 hectares, et ses quais mesurent 1,200 mètres de long. Une haute machine à mâter est installée sur un des petits côtés du rectangle. En deçà, une belle place, au fond de laquelle s'élève le théâtre.

C'est sur cette espèce de forum, transformé en bourse en plein vent, qu'à certaines heures du jour s'installent, se promènent les négocians pour y traiter des affaires, établir le cours des denrées. Là, suivant l'offre ou la demande, se décide la baisse ou la hausse. Il n'y a pas encore d'édifice spécial, aux formes monumentales, pour abriter la chambre et le tribunal de commerce, le parquet des agens de change, avec une vaste salle ouverte à tous et des bureaux pour les courtiers, les assureurs, comme à Marseille, à Bordeaux, à Nantes. C'est la dernière chose à laquelle on a songé au Havre; on y construit la bourse en ce moment. En attendant, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne ou qu'il neige, le négociant havrais règle ses affaires sous le ciel. A peine trouve-t-il à s'abriter sous les arcades du théâtre ou d'un café voisin. Cette coutume d'opérer en plein air, imitée des anciens, a régné à Marseille jusqu'à ces dernières années; elle existe encore à Livourne. A Gênes, on préfère aussi le parvis découvert de la *Loggia* à la grande salle intérieure. Au Havre, on prétend que, la bourse achevée, personne n'y entrera; nous verrons bien.

Dans toute cette foule de négocians assemblés, rien qui attire les yeux. Nul costume étranger ne vient jeter une note originale, éclatante. Un jour cependant il nous souvient d'y avoir rencontré un Hindou au cafetan blanc, et peut-être même un Parsis au bonnet

pointu : c'était tout. Où sont les Turcs, les Marocains, les Grecs, les Levantins de Marseille, avec leur costume élégant aux vives couleurs, leur peau bronzée, le chapelet d'ambre à la main, le tarbouch rouge sur la tête ou le vaste turban? Et non-seulement le port principal de la Manche n'est pas, comme le grand port de la Méditerranée, une sorte de caravansérail où tous les traficans de l'univers semblent s'être donné rendez-vous, mais ce serait même se tromper que de chercher parmi les négocians havrais le type de la race normande. Le Havre est une ville relativement si moderne, ses habitans sont originaires de points si divers de la France, qu'elle n'a pour ainsi dire aucun cachet particulier. En 1871, à la suite des désastres de la guerre franco-allemande, un certain nombre d'Alsaciens, qui ne voulaient pas renoncer à leur nationalité, sont venus s'établir au Havre. Beaucoup d'étrangers se sont aussi fixés dans cette place uniquement pour y faire le négoce, des Suisses, des Belges, des Anglais, des Américains, des Scandinaves, voire des Allemands. On les accueille, on traite avec eux, car les affaires rapprochent les hommes, fussent-ils d'opinions et de races diverses. De tout ce mélange il est résulté comme une sorte de population variée dans le détail, uniforme dans l'ensemble, et dont rien n'attire tout d'abord l'attention du voyageur.

Animé d'un bon esprit, rompu au travail, le négociant havrais nous a paru s'intéresser, en dehors des soucis quotidiens de sa profession, à quelques-uns des grands problèmes sociaux ou scientifiques qui préoccupent les hommes d'aujourd'hui. La ville a fait récemment aux membres d'une association savante réunis en congrès une réception dont ils garderont longtemps le souvenir. Un ancien négociant de la place, dans un dessein philanthropique et moral aisé à deviner, a contribué à l'établissement d'un hôtel spécial pour les mousses et les jeunes novices des navires. D'autres, apportant le germe d'idées qui avaient fructifié à Mulhouse, ont fondé une école supérieure de commerce, un cercle d'ouvriers, des cités ouvrières. Tout cela prospère et témoigne de l'initiative, de la bienveillance réciproque des diverses classes de la société. On a institué des conférences, des bibliothèques, des cours gratuits; on s'est inquiété des écoles publiques. Nulle part n'existe plus vif le désir de répandre partout l'instruction. Il faut tenir compte aux négocians, aux industriels, aux manufacturiers du Havre de ne pas s'absorber tout entiers dans les opérations de leur comptoir, de leur fabrique ou de leur usine. Ils ont compris qu'ils avaient, eux aussi, charge d'âmes, et qu'après tout ils étaient directement intéressés à rehausser le niveau moral du peuple, tout en aidant à son bien-être matériel.

Le bassin du Commerce, sur l'un des petits côtés duquel se tient

la bourse en plein vent, communique avec celui de la Barre; puis vient le bassin Vauban, où ancrent les navires charbonniers d'Angleterre ou d'Écosse. Le long des quais s'étendent d'une part des usines, de l'autre les docks desservis aussi par un bassin particulier. A côté des docks s'alignent les magasins généraux ou entrepôts libres. La gare du chemin de fer de l'Ouest (Le Havre à Paris) est voisine et jette un embranchement le long du quai Colbert et autour des docks et des entrepôts. Les autres quais ne jouissent pas encore de l'avantage du rail. Du bassin Vauban se détache le petit canal de ce nom qui mène à Harfleur.

Le bassin de l'Eure a son grand axe presque d'équerre avec les précédens. Il tire son nom du petit port de l'Eure, qui existait anciennement dans cet endroit et disparut lors de la fondation du port du Havre. C'est un des plus beaux bassins qui soient au monde : il a une superficie de 21 hectares et 2,000 mètres de quais. C'est là que sont ancrés les grands *steamers* transatlantiques qui font principalement les voyages de New-York, des Antilles, de l'Amérique du Sud. Autrefois ils étaient amarrés dans le bassin de la Floride, perpendiculaire au précédent. Une magnifique cale sèche servant principalement à la visite extérieure, à la réparation de la coque de ces grands paquebots, se détache sur le milieu d'un des longs côtés du bassin de l'Eure; elle a 147 mètres de long, 30 mètres de large et 10 mètres de creux. On la vide au moyen de puissantes machines à vapeur, et le navire, portant à sec sur sa quille, peut être aisément examiné, radoubé, calfaté, remis à neuf sur toute la surface extérieure de sa carène. Une amorce a été préparée dans le mur du quai pour construire une seconde cale sèche au voisinage de la précédente.

Le bassin de la Citadelle est le plus récent de tous ceux du Havre : la construction en a été autorisée en 1864 et elle a été terminée en 1871. Il occupe l'emplacement de la forteresse construite sous Louis XIV, et s'étend entre les bassins de l'Eure et de la Barre; il communique avec le premier et l'avant-port. Il est muni de trois formes de radoub de différentes grandeurs pour la réparation des navires à voiles. Un môle le partage en deux darses distinctes, dont la superficie totale est de 6 hectares.

Le bassin du Roi, le plus ancien du Havre, est orienté obliquement au bassin du Commerce; il ne sert plus aujourd'hui qu'aux caboteurs. Il communique directement avec l'avant-port. Celui-ci s'ouvre sur la Seine, et deux jetées qui s'avancent sur l'eau en marquent nettement le chenal. La jetée du sud occupe l'emplacement de la tour du Vidame, celle du nord l'emplacement de la tour de François Ier. A l'extrémité de chacune des jetées est un phare, qui

la nuit éclaire l'entrée du port. En deçà du phare de la jetée nord se dresse un sémaphore muni d'un mât de pavillon, sur lequel on indique, au moyen de signaux convenus, les différentes profondeurs d'eau de la passe suivant l'état de la marée.

De la tourelle du sémaphore, on embrasse tout l'estuaire de la Seine et les plages du Calvados. L'embouchure du fleuve, à certains momens de la journée, est sillonnée par des groupes de bateaux pêcheurs dont les voiles blanches et triangulaires se dressent sur l'eau comme d'immenses ailes. A l'horizon, on devine plutôt qu'on n'aperçoit Honfleur, caché derrière un promontoire; puis, perdues dans la brume ou les dunes, les stations balnéaires chères aux Parisiens, Trouville, Deauville, Villers, Houlgate, Beuzeval, Dives, Cabourg, autant de plages sableuses qui s'enfoncent doucement dans la mer et dont quelques-unes, comme Cabourg, sont précédées de bouquets d'arbres. Plus loin est l'embouchure de l'Orne, qui vient de baigner Caen avant de se jeter dans la Manche.

Reportant ses regards sur la rive où l'on est, on salue d'abord l'immense établissement de Frascati, dessiné comme un hôtel à l'américaine, et qui essaie de rivaliser à la fois avec toutes les stations normandes. Après vient Sainte-Adresse, trop vantée, et la haute falaise de la Hève, qui dresse ses deux phares sur la Manche. De là jusqu'à Étretat, où le cap Antifer le dispute au cap de la Hève, tous les deux hauts de plus de 100 mètres, la plage est coupée à pic comme une énorme muraille : c'est le type caractéristique des falaises si connues, avec leurs lits de craie blanche à bandes de rognons de silex et leurs couches de calcaires gris et d'argiles bleuâtres, semés de coquillages fossiles. Par l'effet des agens physiques, la roche s'effeuille, se divise en blocs; ceux-ci tombent peu à peu à la mer, qui les lave et les arrondit en galets. Les vagues affouillent le pied de la falaise, qui finit par porter à faux et s'écroule. Selon les endroits, le recul de la côte est évalué de 1 mètre à 2 mètres par an; sur d'autres le recul est moindre, mais toujours très sensible à la longue. Comme il arrive sur beaucoup de rivages, le courant marin traîne les galets avec lui le long du littoral, et l'on peut suivre l'avancement progressif de cette armée de cailloux, du cap de la Hève à l'embouchure de la Seine. Ils arrivent ainsi jusqu'à l'entrée du Havre. Par des épis ou digues transversales, qui partent du pied des falaises, on a paré à cet apport dangereux, arrêté cette marche envahissante, comme on a obvié par des chasses d'eau et des draguages répétés aux dépôts de vase et de sable amenés par le fleuve lui-même. Sans toutes ces précautions, la baie de la Seine eût pu être un jour en partie comblée et le port du Havre perdu. Dans les parages où nous sommes, les eaux de la Manche sont pour

l'ordinaire boueuses, tantôt jaunies, tantôt verdâtres, tristes comme le ciel qu'elles reflètent, et qui est volontiers brumeux. Le vent souffle souvent par rafales, d'énormes vagues roulent au rivage les galets avec un grondement sinistre et projettent leur écume blanche dans l'air. Quand le voyageur est venu d'une seule traite de Marseille au Havre, de la Méditerranée à l'Océan, il se prend, devant ces eaux, devant ce ciel, si différens de ceux qu'il vient de quitter, à regretter le ciel bleu, la mer bleue et les montagnes qui la bordent, et qui revêtent des tons si vifs sous une atmosphère transparente et sous le soleil brûlant du Midi.

Laissons la Manche et ses rivages, et l'estuaire de la Seine, pour gravir la côte ardue qui enserre Le Havre au nord et le ferme comme un rempart. Nous visitons de jolies villas, des jardins odorans, qui sont comme des nids de verdure et de fleurs; c'est le *home* du négociant havrais, lequel, comme son confrère d'Angleterre, a la bonne habitude d'isoler le plus loin possible sa maison de ses bureaux. De ce belvédère élevé, nous avons une vue très pittoresque de la ville, de ses bassins. La nuit, mille lumières surgissent et paillettent de traits de feu l'ombre noire. Des lignes scintillantes marquent la bordure des quais. Le jour, le panorama est ravissant, et l'on a peine à s'en détacher. Ce n'est pas qu'il n'y ait de vue plus magique, et que Casimir Delavigne ait eu raison ici de s'écrier : « Après Constantinople, il n'est rien d'aussi beau. » Il faut pardonner au poète cet élan de lyrisme exagéré; il était né au Havre, et n'avait pas vu sans doute la baie de Naples et la mer de Sorrente, et encore moins la rade de New-York ou de Rio-Janeiro, ces deux merveilles du Nouveau-Monde.

L'entrée et la sortie du port du Havre sont assez difficiles aux grands navires, à cause de la disposition même des deux jetées nord et sud dont il a été parlé, et de l'étroitesse et de la courbure de l'avant-port. Tout cela gêne les manœuvres des grands paquebots et les rend parfois impossibles, tout au moins dangereuses; il faut sortir en étant remorqué. On a déjà pris des mesures pour remédier à ces inconvéniens. On a pris aussi toutes les précautions nécessaires pour obvier au comblement du port par les galets, les sables et les boues. Des chasses par des courans d'eau, des draguages répétés au moyen de machines perfectionnées, y parent suffisamment, nous le savons, et l'obstruction de la passe et des bassins n'est pas à craindre, comme quelques-uns se l'imaginent à tort. Il ne faudra pas transporter ailleurs le port du Havre. Les esprits timorés peuvent se rassurer, l'avenir est garanti. Il y a mieux, nul port au monde ne présente l'avantage de celui du Havre au point de vue de la marée. Pendant une couple d'heures, la haute

mer y reste étale, comme dit le marin, ce qui signifie qu'elle conserve son niveau sans baisser sensiblement, tandis que partout ailleurs la marée montante, arrivée à son maximum de hauteur, est tout aussitôt suivie de la marée descendante. Le phénomène particulier que l'on vient de signaler paraît tenir autant à l'amplitude de l'estuaire de la Seine qu'à la disposition particulière du rivage de part et d'autre de l'embouchure. Quelle qu'en soit du reste la raison, ce phénomène existe, et il en résulte que, pendant plusieurs heures de la haute mer, les navires peuvent indifféremment entrer au Havre et en sortir, et qu'on peut impunément laisser ouvertes les portes et les écluses des bassins. La profondeur minimum de l'eau est alors de 8 mètres au-dessus des bas-fonds de la rade.

La surface totale des huit bassins à flot du Havre, — bassins du Roi, du Commerce, de la Barre, de la Floride, de Vauban, de l'Eure, des Docks, de la Citadelle, — est de 53 hectares, et le développement des quais en longueur mesure plus de 8 kilomètres accessibles aux navires. Il faut compter en outre une surface de 11 hectares pour l'avant-port, lequel est bordé de plus de 1,600 mètres de quais, dont 654 seulement sont utilisés pour la manutention des marchandises. C'est en tout une surface d'eau de 64 hectares et près de 10 kilomètres de quais. La superficie totale utile de ceux-ci est de plus de 180,000 mètres carrés (1). Il faut aller en Angleterre, ou bien à Anvers et à Hambourg, pour trouver un port mieux doté. Le Havre l'emporte sur Marseille au point de vue de la superficie des bassins et du développement linéaire ou superficiel des quais, alors que le tonnage du port de Marseille, c'est-à-dire la jauge des navires entrés et sortis, est notablement supérieur à celui du Havre.

Les docks du Havre sont disposés en forme de grandes halles, comme celles de gares de chemins de fer. Presque aussi vastes que les docks de Londres, ils occupent une surface de 23 hectares et peuvent contenir dans leurs magasins 150,000 tonnes de marchandises. Ici toutes les denrées du globe sont reçues, pesées, échantillonnées. Mieux encore que sur les quais, on peut dresser l'inventaire de tout ce que produisent les divers climats, les divers sols, le sous-sol. La grande nourricière, la nature, est représentée sous tous ses aspects, par les présens si variés qu'elle fait au labeur humain. Voici le coton des États-Unis, les bois de teinture des Antilles ou de l'Amérique du Sud, le café de Rio, le guano ou le salpêtre du Pérou, les laines et les peaux de La Plata, le riz de l'Inde, le tabac de Virginie, le sucre de La Havane, l'étain des Détroits, le zinc de Si-

(1) Voyez l'intéressante étude publiée par M. Quinette de Rochemont, ingénieur des ponts et chaussées : *Notice sur le pont du Havre*. Paris, Imprimerie nationale, 1875.

lésie ou de la Vieille-Montagne, le cuivre du Chili et du Lac-Supérieur, le thé de Chine, puis la soie, l'indigo, l'orseille, le cacao, la vanille, enfin toutes les denrées du globe. Sur les quais, on remarque, empilés en longues bûches, en billes, en poutres, les bois de campêche ou d'acajou d'Haïti, de la Guayra, ou bien la houille d'Angleterre, les fontes d'Écosse, les planches et les madriers de sapin de Norvége. Une grande animation règne partout. Ce ne sont que charrettes qui chargent, que portefaix qui vont et qui viennent, et le long du quai Colbert, le plus sale, le plus boueux de tous, qui s'étend devant le bassin Vauban, des files interminables de wagons combles de houille.

On calcule que le mouvement général du port du Havre, en 1876, a été à l'entrée et à la sortie de 11,931 navires de tous pavillons, chargés ou sur lest, jaugeant 3,665,000 tonneaux (1). En 1865, le mouvement correspondant n'avait été que de 11,499 navires, jaugeant 1,811,000 tonneaux. Le tonnage, dans la dernière dizaine d'années, a doublé, tandis que le nombre des navires est resté à peu près le même. Ce résultat rend sensibles deux phénomènes économiques qui s'accentuent de plus en plus dans nos ports : la progression ascendante du tonnage général d'une part, et de l'autre l'augmentation du tonnage moyen des navires. Dans le premier cas, c'est le développement des affaires qui se révèle ; dans le second se cache une des transformations les plus radicales de la marine marchande française. Si celle-ci se plaint si fort aujourd'hui, c'est que la lutte se concentre de plus en plus entre les grands navires. Quand ces navires sont à vapeur, ils peuvent faire deux ou trois voyages là où le voilier n'en fait qu'un. Voilà le véritable nœud de la question, et elle est à peu près insoluble si l'on veut satisfaire à toutes les plaintes de la marine marchande. Ce serait comme si les rouliers et les conducteurs de diligences se plaignaient aujourd'hui de la concurrence de la locomotive.

Le poids total des marchandises entrées ou sorties, en tonnes de 1,000 kilogrammes, a été au Havre, en 1876, de 1,600,000 tonnes, dont 1,200,000 à l'entrée et 400,000 à la sortie (2). Cela signifie que le tonnage utile des navires, celui occupé par le fret, n'a été dans l'ensemble que d'un peu moins de la moitié de celui de la jauge totale, et que le fret de sortie a été au fret d'entrée dans la proportion du tiers seulement. Ici comme dans tous nos ports, c'est le

(1) *Revue de la situation maritime et commerciale du Havre pendant l'année 1876*, publiée par la chambre de commerce.

(2) *Tableau général du commerce de la France pendant l'année 1876*, Paris. Imprimerie nationale, 1877.

fret de sortie qui fait défaut. On dira tout à l'heure comment le Havre pourrait en partie remédier à ce désavantage.

La principale marchandise entrée, si l'on ne tient compte que de la valeur, c'est le coton, expédié des États-Unis ou de l'Inde; si l'on ne regarde qu'au poids, c'est la houille, provenant des mines anglaises. En 1876, il est entré au Havre 136,500 tonnes de coton (720,500 balles) et 353,000 tonnes de houille. Ensuite viennent, par ordre d'importance, eu égard au poids :

Les céréales (grains et farines)	128,000 tonnes.
Les bois communs (pin, sapin)	98,000
Les bois de teinture et d'ébénisterie (campêche, acajou)	83,000
Les cafés	44,000
Les engrais (guano, phosphates)	38,000
Les laines	30,000
Le cuivre	25,000
Les peaux	23,000
Les graines oléagineuses	20,000
Les graisses	19,000
Le nitrate de soude	15,000
Les sucres bruts	13,900
Les huiles	12,000
Les fers, fontes et aciers	11,000
Le zinc	11,000
Les vins, eaux-de-vie et liqueurs	10,000
Le tabac	10,000

Enfin les viandes fraîches et salées, le plomb, les légumes secs, le riz, le cacao, les huiles de pétrole, le jute, l'étain et une foule d'autres articles.

On peut dire que Le Havre est le port des cotons, car il en reçoit à lui seul beaucoup plus que tous nos autres ports. C'est ce coton qui alimente principalement les filatures de l'est, de l'ouest et du nord de la France. Le Havre est aussi le port des cafés; c'est un des plus grands entrepôts de cette denrée coloniale, et il va presque de pair en cela avec Hambourg, Anvers, Londres, les trois plus grands marchés du café en Europe; celui de Rotterdam est maintenant détrôné. Enfin Le Havre est aussi notre principal port pour les bois exotiques, notamment le bois de campêche, que l'on rencontre partout en longues piles sur les quais. Ce bois, pulvérisé par des moyens mécaniques, fournit des poudres et des extraits très recherchés pour la teinture.

Les principales marchandises expédiées du port du Havre sont, eu égard à la valeur, les tissus, les ouvrages en peau ou en cuir ; mais, eu égard à la quantité, c'est la houille qui vient ici encore en première ligne pour 120,000 tonnes, et ensuite :

Le sucre raffiné	23,500
Le coton	22,500
Les instrumens de musique	15,000
Le café	13,300
Les poteries, verres et cristaux	10,700
Les vins, eaux-de-vie et liqueurs	10,000
Les tissus de soie, de laine, de coton	9,500
Les outils et ouvrages en métaux	9,000
Les céréales	7,600
Les peaux et pelleteries brutes	7,000

Enfin les extraits de bois de teinture, les bois exotiques, le riz, les machines et mécaniques, les meubles et une foule d'objets divers, parmi lesquels figurent au premier rang les articles dits de Paris.

La valeur de toutes les marchandises d'importation et d'exportation s'élève à plus de 1 milliard et demi de francs. Il n'y a en France que le port de Marseille qui de ce chef, comme sous le rapport du tonnage entré et sorti, dépasse le port du Havre. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas tenté de marcher aussi sur les traces de Marseille au point de vue de la fabrication industrielle, et de créer par là aux navires qui fréquentent ses bassins le fret de sortie qui leur fait si grand défaut? Ce n'est pas à dire que l'industrie soit tout à fait absente de ce port. Il y a au Havre de grands ateliers mécaniques, parmi lesquels celui de la Société des constructions navales, fondé jadis par M. Nillus, et celui des forges et chantiers de la Méditerranée, qui ont annexé à leurs usines de Menpenti près Marseille et de la Seyne près Toulon celle qui fut dans le principe créée au Havre par M. Mazeline. On a agrandi ces derniers ateliers, on y a joint, à Graville, un chantier de constructions maritimes, où un transport à vapeur de 4,000 tonneaux, commandé par l'état pour la station de Cochinchine, est en œuvre, et sera lancé en Seine dans deux ans. L'usine de constructions navales de M. Normand travaille également pour l'état et la marine de commerce, et ne saurait être non plus passée sous silence. Les forges et chantiers fabriquaient lors de notre dernière visite au Havre (novembre 1877) des canons avec leurs affûts et quelques machines de bateaux. A l'ancienne usine de M. Nillus, on construisait aussi des machines de bateaux, un petit navire, on confectionnait surtout des canons. Ces commandes d'artillerie ont été faites par le département de la guerre, qui donne ainsi à l'industrie en souffrance de quoi occuper utilement et ses appareils et ses ouvriers. Il y trouve lui aussi un bénéfice, car l'industrie privée construit toujours à meilleur marché que l'état.

Le Havre reçoit beaucoup de métaux bruts, le cuivre, le plomb, le zinc, le fer. On les traite dans des usines spéciales. Le cuivre est

fondu, raffiné, coulé en lingots, laminé; le zinc étiré en planches; le plomb laminé ou étiré en tuyaux; le fer est forgé en ancres, tordu en chaînes pour la marine; on en fait des fils, des clous, des câbles. Une usine particulière est affectée à la purification et à la désargentation des plombs d'Espagne; elle appartient à MM. de Rothschild. On y pratique sur les plombs espagnols, toujours très pauvres en argent, le procédé de séparation par le zinc, dont le principe a été découvert par le chimiste allemand Karsten en 1842, mais n'est appliqué en grand que depuis une douzaine d'années : il consiste en ce fait curieux que, si l'on fait fondre ensemble du plomb légèrement argentifère et du zinc, ce dernier métal s'empare de l'argent, pour lequel il a alors beaucoup plus d'affinité que le premier. On isole ensuite l'argent du zinc, soit par l'oxydation de celui-ci, soit par la fusion avec des matières plombeuses, ou au moyen de quelques manipulations particulières parmi lesquelles celles imaginées par M. l'ingénieur Cordurié ont été de préférence adoptées.

Une fabrique de produits chimiques, où l'on prépare le chromate de potasse pour la teinture avec des fers chromés naturels tirés des États-Unis ou de Russie, a été établie au Havre. Elle a eu peine à lutter contre les fabriques rivales d'Angleterre, et l'on n'a pas cherché à entreprendre d'autres fabrications du même genre. On a été plus heureux dans l'établissement d'une verrerie et dans la filature du coton, où il faut citer la belle usine de M. Courant. Dans le raffinage du sucre, la concurrence des usines parisiennes semble arrêter l'essor des raffineries havraises; de même que, dans la brasserie, on doit redouter la concurrence des bières allemandes importées. L'industrie de la corderie est moins florissante, par suite de la malheureuse situation de la marine; il en est de même d'une boulangerie mécanique où l'on confectionne des biscuits pour les marins. Naguère on avait établi une rizerie, c'est-à-dire une usine à décortiquer le riz : elle a dû fermer ses portes; à Nantes, cette industrie a mieux réussi. Enfin il faut mentionner les fabriques d'extraits de bois de teinture, qui sont en grande prospérité, et c'est tout.

Le Havre importe et pourrait recevoir en quantités plus considérables les graines oléagineuses de la côte d'Afrique, le pétrole brut des États-Unis, le nitrate de soude du Pérou. Il y a lieu de s'étonner qu'aucune huilerie de graines, aucune distillerie de pétrole, aucune fabrique de soude et d'acides minéraux, aucune savonnerie, n'existent dans ce port, alors qu'à Rouen et dans les environs de Paris on relève l'existence d'importantes usines de ce genre. On manque de fret à la sortie, voici l'un des moyens d'en avoir : construire des usines où l'on élaborera sur une grande échelle la ma-

tière brute importée, qu'on exportera ensuite à l'état de produit raffiné, transformé, définitif. On introduit des graisses et du suif; on peut fabriquer avec cela des bougies, des chandelles, voire de la margarine comestible, ce beurre artificiel qui menace de remplacer partout le beurre naturel des vaches. Laissons de côté la margarine et ne parlons que des bougies. A Marseille, une seule usine, celle de M. Fournier, fabrique 40,000 paquets de bougies par jour, destinés presque entièrement à l'exportation; elle occupe 750 ouvriers, consomme journellement 28 à 30 tonnes de matières premières donnant 16 à 17 tonnes de bougies, et brûle 50 tonnes de charbon. Il y a quinze ans, cette usine ne fabriquait pas le douzième de ce qu'elle fabrique aujourd'hui. Pourquoi Le Havre n'imiterait-il pas cet exemple entre tant d'autres, qu'il est désormais inutile de passer en revue?

Le Havre, ayant créé le fret de sortie, ne sera jamais en peine de l'écouler. Cette place n'entretient-elle point par ses navires des relations avec le monde entier? Elle a d'abord toute une flotte de paquebots transatlantiques, parmi lesquels viennent au premier rang ceux de la compagnie française, puis ceux d'une compagnie hambourgeoise, qui font escale au Havre. Autrefois, quand les Américains du nord lançaient eux aussi leurs *steamers* sur l'Océan, avant leur désastreuse guerre de sécession, il y avait une compagnie américaine qui avait son point d'attache au Havre. La compagnie française n'existait pas, les Allemands n'avaient pas développé leur marine à vapeur comme aujourd'hui, le *Fulton*, l'*Arago*, couraient alors sur l'Atlantique en vainqueurs, et ne rencontraient de concurrens sérieux que chez les Anglais. C'étaient de grands navires à roues, avec une haute machine à balancier et des chaudières à basse pression. Aujourd'hui l'hélice a détrôné la roue, les chaudières sont à haute pression, la machine à balancier a été remplacée partout par des machines à traction directe, horizontales ou verticales, et l'on y a joint ce que les Anglais appellent les *compound* ou cylindres combinés. Dans ce système, la vapeur, après son action directe dans le premier cylindre, agit uniquement par sa détente dans un ou deux cylindres spéciaux accouplés au premier, ce qui procure une économie de charbon d'un tiers, quelquefois de moitié. Nous voudrions citer à ce sujet toutes les expériences comparatives si curieuses de M. Audenet, ingénieur en chef de la compagnie transatlantique.

Les grands paquebots qui partent du Havre font principalement le voyage de New-York, emmenant vers l'Amérique les passagers, les émigrans, et charriant toute sorte de produits, surtout les tissus, les vins, les objets d'art, les articles de mode français adoptés par l'univers entier. C'est un fret qui paie bien, mais tient peu de place,

sauf les vins. Au retour, on importe de la farine, du blé, du cuivre, des fanons de baleine, du pétrole, du bois, du lard, du suif, des viandes salées, du tabac. Les passagers sont encore le meilleur colis de ces navires, et rien n'a été épargné à bord pour leur bien-être et leur sécurité. Les paquebots de la compagnie française font le service de la poste et sont subventionnés par l'état; ils sont commandés par des lieutenans de vaisseau de la marine militaire ou des capitaines de la marine marchande. Les uns et les autres sont de braves officiers, sûrs, éprouvés, rompus à toutes les dures fatigues de l'Océan. Les paquebots les plus grands, la *France*, l'*Amérique*, ont 125 mètres de long, avec une largeur de 13^{m},40, une profondeur verticale de 10^{m},85, et un tirant d'eau à la ligne de flottaison de 7^{m},30. Ce sont les Léviathans de la mer, et les dimensions ne pourraient guère en être augmentées utilement. M. Daymard, ingénieur de la marine, chef du service technique de la compagnie transatlantique au Havre, s'est livré à ce sujet à des calculs convaincans. Il a démontré qu'une longueur de 130 mètres, avec un déplacement en charge de 8,500 tonneaux, ne saurait être impunément dépassée, et que sans parler du *Great-Eastern*, des navires comme ceux de quelques compagnies anglaises, le *Germanic*, qui a 142 mètres, ou le *City of Berlin*, qui en a 149, naviguent assez difficilement et exigent de trop fréquentes réparations.

La machine d'un paquebot comme l'*Amérique* développe une force de 2,600 chevaux, consomme 70 tonnes de charbon par jour, ou un peu plus d'un kilogramme par heure et par force de cheval, au lieu de deux kilogrammes que l'on brûlait naguère, avant l'adoption des machines *compound*. Il y a ainsi double économie, d'abord dans l'emploi du combustible, ensuite dans la place utile qui est restée libre pour le fret, puisqu'on emporte moins de charbon. Ces paquebots sont montés par 140 hommes d'équipage, et peuvent loger 800 passagers; quand on les compare à une petite ville flottante, on fait mieux qu'une figure de rhétorique, on ne dit que la vérité. Ils ont une capacité disponible totale de 6,000 tonneaux, dont les trois cinquièmes sont affectés aux machines, au charbon, aux vivres, au lest; ils partent du Havre avec 2,000 tonneaux de fret payant, retournent quelquefois avec 3,000. Ils se meuvent sur l'Océan avec une vitesse de 13 à15 milles, soit 24 ou 28 kilomètres à l'heure : c'est la vitesse d'un train de marchandises sur une voie ferrée. Ni les vents ni les vagues ne les arrêtent; ils marchent contre l'ouragan et la mer démontée, partent et arrivent à date fixe.

D'autres lignes de paquebots, moins importans, mais non moins bien aménagés, dépendent du port du Havre : les uns font les voyages du Canada, des Antilles, du Mexique; les autres desser-

vent l'Amérique du Sud. La compagnie des chargeurs réunis a une flotte qui opère avec le Brésil et La Plata; d'autres compagnies ont noué des relations florissantes avec les ports de l'Atlantique : Bordeaux, Nantes et ceux de la Méditerranée. Un des premiers armateurs de la place, M. Mallet, a des paquebots qui relient avantageusement Le Havre aux ports de la Mer du Nord, Anvers, Hambourg, Brême. Les places anglaises, Londres, Southampton, Plymouth, Glascow, Liverpool, sont mises aussi en relation avec Le Havre par la vapeur. Sur la mer des Indes et l'Océan-Pacifique, Le Havre n'a pas de *steamers* et s'en plaint : les cotons de l'Inde, le café de Ceylan, les soies de Chine et du Japon, les laines du Chili y arriveraient plus aisément que par les navires à voiles. Les longs-courriers du Havre ne doivent pas cependant être passés sous silence, ainsi que quelques navires mixtes, à voile et à vapeur, également attachés à ce port. Le Havre est une place d'armement, et ses négocians et ses marins ne veulent pas faillir à leur tâche. On regrette néanmoins que la grande pêche y soit tombée en défaveur, qu'il n'y ait plus aucun navire inscrit pour la pêche de la baleine, et que même celle de la morue ou du hareng ne préoccupe pas davantage les marins de ce port. Heureusement il n'en est pas ainsi dans la plupart des autres ports de la Manche.

Un article d'importation intéressant, que les paquebots à vapeur commencent à introduire au Havre, est la viande fraîche d'Amérique. Le *Labrador*, le *Canada*, de la Compagnie transatlantique française, ont apporté récemment des États-Unis des quartiers de bœuf conservés par le moyen de la glace et de courans d'air glacé. Une boucherie spéciale est pour cela installée à bord des navires, et la viande, préalablement dépecée, arrive en parfait état. Elle garde, au dire des connaisseurs et des gourmets qui l'ont expérimentée, une apparence appétissante et un goût exquis. Il y a longtemps qu'à Liverpool on introduit ainsi chaque semaine des centaines de tonnes de viande de bœuf, de porc, de mouton. Bien mieux, on a fini par importer aussi ces animaux vivans. Cette viande se vend quelques *pence* de moins la livre que la viande anglaise, et c'est suffisant pour le grand nombre, pour ceux que les Anglo-Saxons appellent si bien *le million*. Quant à l'Amérique, qui massacre, fume, sale, encaque son bétail par quantités innombrables de têtes chaque année, à Chicago, à Saint-Louis, à Buffalo, à Cincinnati, à New-York, elle ne demande pas mieux que d'en saler, d'en fumer un peu moins et d'en exporter un peu plus à l'état de viande fraîche, voire à l'état de bétail vivant. Le problème de la viande à bon marché est un de ceux qu'il est le plus important de résoudre, surtout en Europe, et nos ports de mer n'y sauraient trop contribuer par l'introduction des viandes étrangères fraîches, con-

servées par la glace ou tel autre moyen innocent emprunté à la chimie. A ce titre, nous ne devons pas oublier de citer ici le *Frigorifique*, un navire à vapeur français qui a été aménagé spécialement en vue d'introduire en France la viande de bœuf de La Plata. Dans un premier voyage accompli en 1876, ce navire est parti du Havre, est revenu heureusement à Rouen, a envoyé une partie de sa cargaison à Paris. On sait quelle immense tuerie de bœufs se fait dans toute la province argentine, uniquement pour tirer parti de la peau et des cornes de ces ruminans : il paraît qu'on pourra aussi en utiliser la viande. Le *Frigorifique* prépare déjà un second voyage. De Marseille, un autre bateau à vapeur est parti pour la même destination; celui-ci conservera la viande par d'autres moyens que ceux qui sont mis en usage sur le *Labrador* et le *Canada* ou le *Frigorifique*. Tant de savans, tant d'expérimentateurs sont en campagne, que l'on réussira à rendre ces projets viables et économiques. Les Anglais semblent toucher le but, et l'Amérique, qui déjà nous habillait par son coton, finira par nous nourrir avec ses bœufs.

Si cette viande fraîche, si le bétail vivant des États-Unis et de La Plata, arrivent enfin chez nous en quantité considérable et réellement à très bon marché, on pourra en saler une bonne partie pour la marine, et réexporter cette viande après l'avoir ainsi préparée. La fabrication des conserves alimentaires est en grande activité à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, où elle est si renommée; elle est un peu trop négligée au Havre. On commencera par le poisson, les légumes, on finira par la viande, et les navires emporteront tout cela, soit pour la nourriture des équipages, soit pour celle des pays lointains. N'y a-t-il pas déjà au Havre une boulangerie, une biscuiterie pour la marine, qui fonctionnent avec succès? Du reste, la viande introduite sur pied, les bœufs et les porcs vivans, trouveront dans le marché de Paris une source naturelle et comme inépuisable d'écoulement. En somme il y a là, comme dans tous les autres cas que nous avons déjà rappelés, toute une série à la fois curieuse et profitable d'expériences à tenter, et nul doute que l'esprit d'initiative des Havrais ne trouve à s'y exercer utilement. Le commerce de la place y gagnera beaucoup, tant à l'importation qu'à l'exportation.

II. — LA NAVIGATION DE LA SEINE. — LE CANAL DU HAVRE A TANCARVILLE. — LE LITTORAL DE LA MANCHE.

L'embouchure de la Seine ne peut être comparée ni à celle de la Gironde, ni à celle de la Loire, qui sont en quelque sorte délimitées, disciplinées; ce n'est pas cependant une embouchure à delta comme celles du Rhône et de la plupart des fleuves méditerranéens. Autre-

fois le fleuve s'étendait au large sur les campagnes qu'il baignait, il jetait çà et là des bancs de sable. On l'a endigué en amont de Berville, à l'endroit où la Risle, venant de Pont-Audemer, se jette dans la Seine, et l'on a conquis ainsi des milliers d'hectares sur son estuaire. Déjà, au temps de Louis XIV, on avait appelé des ingénieurs hollandais pour commencer ce travail en aval de Quillebeuf. Par ces endiguemens, on a considérablement rétréci le lit du fleuve, tout en cherchant à favoriser la navigation du Havre à Rouen. Ce système a eu là, comme partout, des désavantages. L'entrée des eaux de la mer, avec le flot, a été moins volumineuse, et partant la sortie des eaux avec le jusant ou retour du flot, ce qui a rendu moins violentes les chasses naturelles qu'amène le jusant. Une partie de l'estuaire s'est ensablée, exhaussée, des bancs ont surgi; des bas-fonds, d'autant plus dangereux qu'ils se déplacent à chaque instant, se sont formés; les pilotes ont dû augmenter de vigilance, sonder en quelque sorte chaque jour pour reconnaître le chenal, les passes, et la navigation fluviale a souffert. Bien plus, les approches du port du Havre se sont à leur tour ensablées, et le port a été menacé. C'est la même histoire ailleurs, nous l'avons déjà constaté à propos de la Loire. L'endiguement des rives d'un fleuve va d'habitude contre le but qu'on se propose, quand il s'agit de favoriser par là la navigation. On n'arrive qu'à exhausser le lit, et à rendre les passes plus difficiles, souvent dangereuses.

Le Havre marque l'extrémité droite de l'estuaire de la Seine sur la Manche, Villerville l'extrémité gauche. Ce petit port est une station de bains de mer assez rustique, qui ne fera jamais oublier Trouville, sa voisine. En deçà de Villerville, sur la Seine, vient Honfleur, que nous connaissons. C'est une cité de 10,000 habitans, qui a gardé quelque chose de son antique prospérité. Elle fait un grand commerce de bois avec la Norvége, et en a importé 60,000 tonnes en 1876. Presque vis-à-vis de Honfleur est Harfleur, séparé du premier par l'immense bras de la Seine, qui n'a pas moins de 10 kilomètres en cet endroit. Harfleur est accessible aux navires par la Lézarde, une petite rivière qui se jette dans la Seine, et s'agrandit considérablement à son confluent avec elle. Ce port a beaucoup perdu de son ancien renom, et le tonnage total n'en dépasse guère 5,000 tonnes par an. C'est entre Berville et le cap du Hode que finit véritablement l'estuaire, la baie de Seine, et que commencent les parties endiguées. Le cours de la Seine se déroule en serpentant. Sur la rive gauche est Quillebœuf, et vis-à-vis Tancarville, Lillebonne et Port-Jérôme, qui se suivent, puis Caudebec, à l'extrémité d'une autre courbe, et enfin, après trois autres replis consécutifs, Rouen, qui marque le sommet d'un quatrième. En continuant à remonter le fleuve, nous saluons successi-

vement Elbeuf, Pont-de-l'Arche, les Andelys, Vernon, Mantes la Jolie, Meulan, Poissy, Conflans, Argenteuil, Saint-Denis, Asnières, Paris, sans parler de tous les autres ports intermédiaires, qui tous utilisent ces eaux pour la navigation. La Seine, avant d'entrer à Paris, ne fait pas moins de quatre replis sur elle-même, comme avant d'arriver à Rouen. Cette allure sinueuse, serpentine, est le caractère particulier de ce fleuve, qui tire de là, dit-on, le nom qu'il porte et que lui avaient donné les Gaulois.

Considérée au point de vue de la navigation, la Seine se divise en deux régions distinctes comme tous les fleuves navigables : la région fluviale proprement dite et la région maritime. La région fluviale n'est occupée que par la navigation intérieure, les péniches et les chalands, la région maritime par les navires qui tiennent la mer. Pour la Seine, la région maritime commence au Havre et finit à Rouen : Rouen est un port de mer au même titre que Bordeaux et Nantes. C'est à Rouen qu'est le premier pont jeté sur le fleuve en venant de la Manche; c'est là que la marée finit de se faire sentir. Limitée à Rouen, la navigation du bassin de la Seine, en y comprenant toutes les rivières navigables qui s'y jettent : l'Eure, l'Oise, la Marne, l'Aube, l'Yonne, et les divers canaux qui y aboutissent, comprend une longueur totale de 2,550 kilomètres, ou deux fois et demie la distance du Havre à Marseille. Sur cette étendue, la Basse-Seine, du pont de pierre de Rouen au pont de la Tournelle (port de Bercy à Paris), mesure 241 kilomètres, et la Haute-Seine, du pont de la Tournelle à Marcilly, une longueur de 189; c'est en tout un parcours de 430 kilomètres, directement utilisés sur le fleuve par la navigation intérieure. N'oublions pas que sur ce parcours est Paris, la plus importante de nos places de commerce après Marseille et Le Havre, et en aval Rouen, qui est un de nos ports les plus fréquentés, et, comme Paris, un des centres manufacturiers les plus considérables de la France. Le mouvement général de la navigation à Paris a été de 2 millions 1/2 de tonnes en en 1876, et à Rouen de 750,000 tonnes.

Si la Seine maritime offre à son embouchure le phénomène d'une marée étale dont nous avons fait comprendre tous les avantages pour les navires qui fréquentent Le Havre, elle présente aussi un phénomène d'un autre ordre, et celui-ci est très gênant pour la navigation proprement dite du fleuve : c'est le mascaret. Le mascaret, qui n'est pas particulier à la Seine, mais se reproduit sur tous les fleuves dont les embouchures sont sujettes aux fluctuations de la marée, consiste dans la rencontre entre le flot de la mer qui s'avance et le courant du fleuve qui vient en sens inverse. Un choc, une sorte de duel a lieu entre les deux courans, et ce choc est très violent à certains momens de l'année, à l'époque de quelques ma-

rées d'équinoxe. Les eaux, refoulées contre les rives du fleuve, montent en bouillonnant, les submergent, et le spectacle, très grandiose, très émouvant, n'est pas toujours sans danger pour les personnes qui se trouvent trop près des rives. On part en partie de plaisir du Havre, de Rouen, même de Paris, pour assister à ce phénomène, quand il revêt ce caractère singulier. Le mascaret se fait sentir tous les jours sur la Seine maritime, et y trouble la navigation des caboteurs, des barques qui montent à Rouen ou en descendent. A plus forte raison empêche-t-il les chalands qui pourraient venir par les canaux de l'intérieur et la Seine fluviale d'aborder directement au Havre. On l'évite du mieux que l'on peut. Il y a sur la rive droite du fleuve, à peu près à moitié chemin entre Rouen et Tancarville, une espèce de conque que l'on appelle le Trait, et où le mascaret ne se fait pas sentir. C'est là que se réfugient les barques. Quand des bateaux non pontés, de faible tonnage, tels que les bateaux de canaux ou de rivière, ne peuvent éviter le mascaret, ce n'est généralement pas sans danger qu'ils en subissent les atteintes, le fond de la Seine est enchevêtré de leurs épaves.

Une des causes prédominantes qui font que le fret de sortie manque au Havre est précisément ce péril que le mascaret fait courir aux chalands qui pourraient lui en apporter avec économie par les voies navigables intérieures. Les matières lourdes, volumineuses, qui sont en même temps de peu de prix et ne peuvent supporter des frais de transport trop chers ni des manutentions trop répétées, ne sauraient aujourd'hui aborder avantageusement Le Havre, si elles viennent d'un point de l'intérieur assez éloigné. La plupart des matériaux de construction et des combustibles sont de ce nombre : la pierre à bâtir, le plâtre, la chaux, le ciment, les tuiles, les briques, les ardoises, la houille, le bois, le charbon de bois ; beaucoup de produits agricoles ou forestiers également, tels que les sucres de betterave, les vins, les huiles, le foin, les engrais, les bois d'œuvre ; enfin tous les minerais et la plupart des métaux communs. Combien de ces produits ne verrait-on pas arriver utilement au Havre, si une voie de communication moins dangereuse que la Seine maritime, et plus abordable aux chalands et aux péniches du fleuve et des canaux qui en dépendent, pouvait directement rejoindre ce port ! Aujourd'hui l'on est obligé de transborder à Paris, tout au moins à Rouen. De là des frais qui arrêtent la plupart des envois. Si cela n'était pas ainsi, quel nouvel élément d'exploitation serait offert non-seulement aux caboteurs, mais encore à une partie des longs-courriers, même des *steamers*, dont quelques-uns, comme les bateaux à vapeur charbonniers, partent du Havre pour l'Angleterre presque entièrement sur lest ! Une partie des matériaux de construction que le bassin de Paris produit

en si grande abondance serait reçue avec faveur par la Grande-Bretagne.

C'est pour répondre à tous ces besoins, à toutes ces demandes, qu'un canal depuis longtemps réclamé sur la rive droite de la Seine, entre Le Havre et Tancarville, est en ce moment à l'étude. Ce canal partira de l'extrémité du bassin de l'Eure, et suivra la rive droite de la Seine jusqu'au point qu'on nomme le Nais de Tancarville. D'autres préféreraient, mais à tort, utiliser le canal Vauban, qui relie déjà Le Havre à Harfleur; le malheur est que ce canal est en partie comblé et inaccessible aux bateaux. Il y a plus d'un siècle qu'il est presque hors d'usage; mieux vaut recourir à un ouvrage entièrement neuf. Rouen à son tour fait au canal projeté, quel qu'il soit, une opposition absolue, comme si le port de Rouen cesserait, par la mise à exécution de ce travail, d'être l'intermédiaire obligé entre Paris et Le Havre et perdrait toutes ses prérogatives, toutes ses facultés manufacturières. Il ne s'agit pas de détrôner Rouen; il est simplement question de donner à l'un de nos premiers ports et aux navires marchands qui le fréquentent une partie de ce fret d'exportation qu'en tous lieux on réclame si vivement, et qui doit contribuer au salut de notre navigation extérieure, si grandement en souffrance partout.

Le canal projeté entre Tancarville et Le Havre vient d'être soumis à la double enquête réglementaire, l'enquête nautique et celle d'utilité publique. Il n'a pour but, comme le dit si bien le rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées qui en a dressé l'avant-projet, que de permettre à la batellerie fluviale d'arriver aux bassins du Havre en évitant les dangers de la traversée maritime dans l'estuaire de la Seine. Il aura 25 kilomètres de long, avec une largeur de $43^{m},60$ au niveau de l'eau, 25 mètres au fond, et un mouillage ou profondeur d'eau de $3^{m},50$. Ce mouillage est supérieur de 30 centimètres à celui où doit être portée prochainement la Seine entre Paris et Rouen. D'Harfleur au Havre, le canal devra être accessible aux bricks, aux goëlettes et aux bateaux à vapeur charbonniers qui viennent de Cardiff, de Swansea, de Sunderland ou de Newcastle. Le tirant d'eau en sera par conséquent porté à $4^{m},50$. Si cela devenait nécessaire, il pourrait même être amené à 6 mètres, et cela par un simple draguage. On estime que le mouillage de $4^{m},50$ sera pour longtemps suffisant; car, sur 4,743 navires qui ont pris place dans les bassins du Havre en 1876, plus de la moitié, c'est-à-dire 2,974, calaient au plus 4 mètres.

Les chalands dits rouennais, lesquels font un service régulier entre Paris et Rouen, ayant une largeur de moins de 8 mètres, le canal pourra donner passage à deux convois de chalands à la fois marchant en sens contraire l'un de l'autre, sans que ceux-ci soient

obligés de ralentir leur vitesse ou courent le risque de s'échouer sur les berges en cherchant à s'éviter. Le canal sera d'ailleurs muni d'un chemin de halage sur chaque rive, ce qui facilitera non-seulement la navigation des chalands, mais encore l'entretien du canal et le chargement et le déchargement des marchandises en un point quelconque du parcours. La navigation se fera par convois, comme sur la Seine, au moyen de toueurs sur chaîne noyée ou de simples remorqueurs à vapeur. Les bateaux apporteront leurs marchandises aux établissemens industriels qui existent déjà ou se créeront dans la plaine de l'Eure ou le long des rives du canal. Les terres résultant de l'excavation, rejetées en cavalier de part et d'autre, formeront des talus qui seront plantés d'arbres et qui contribueront avec ceux-ci à arrêter l'effet des coups de vent.

Le canal partira du pied même du cap de Tancarville, à 96 kilomètres à l'aval du pont de pierre de Rouen, passera au pied d'un autre cap, celui du Hode, et longera une série de coteaux; il coupera ensuite la rivière la Lézarde au-dessous d'Harfleur, dont la communication avec la Seine sera ainsi interrompue, mais qui sera relié au canal par un embranchement de 500 mètres. La rivière la Lézarde et les ruisseaux qui descendent des coteaux le long de la Seine assureront l'alimentation du canal. Celui-ci traversera finalement la plaine de l'Eure en diagonale et aboutira au bassin de l'Eure. En amont sera un bassin de garage dans lequel les péniches et les chalands chargés ou déchargés allant au bassin de l'Eure ou en revenant stationneront en toute sécurité. Ce bassin fluvial, long de 500 mètres, large de 60, pourra recevoir à la fois 24 chalands du type rouennais, ancrés le long de ses quais; ces chalands n'ont pas une longueur de plus de 40 mètres.

Les dépenses auxquelles donnera lieu l'exécution de tous les travaux dont il vient d'être parlé sont évaluées à 21 millions de francs. La somme est élevée, mais le débours est pleinement justifié par la grandeur du résultat à obtenir. La chambre de commerce du Havre a offert d'y contribuer pour une part de 4 millions. Ce canal achevé, Le Havre pourra communiquer aisément et économiquement avec tout l'intérieur de la France. Pour rejoindre les frontières de l'est, il n'a que la Seine et une seule ligne de chemin de fer. Le trafic fluvial, depuis nombre d'années, malgré l'accroissement qu'a pris le port du Havre, ne s'est pas développé et oscille autour du chiffre assez modeste de 150,000 tonnes par an. Le rival direct du Havre, Anvers, est desservi par de nombreuses lignes de voies ferrées et de canaux qui relient ce port à la Meuse et au Rhin. Aussi, depuis vingt ans, le tonnage utile des navires entrés dans le port d'Anvers a-t-il quintuplé et est-il passé de 500,000 tonneaux, que ce port atteignait en 1857, à 2,500,000 tonneaux, chiffre

de 1876, tandis que le tonnage d'entrée du Havre n'a que doublé dans le même espace de temps et est passé seulement de 1 million à 2 millions de tonneaux.

D'après M. l'ingénieur Renaud, auteur du projet du canal du Havre à Tancarville, l'exécution de cet ouvrage permettrait de réduire de 2 francs par tonne le prix du fret de Paris au Havre, et cette simple économie suffirait pour assurer à ce dernier port la clientèle de tout le bassin de la Seine au détriment d'Anvers. Le port de Cette, dans le midi de la France, dans le nord Dunkerque, Gravelines, Calais, Lille, doivent aux canaux qui y aboutissent une partie de leur importance commerciale ou industrielle, de leur développement, de leurs relations toujours grandissantes; qu'il en soit de même du Havre. Le canal projeté lui apportera certainement un ample fret de sortie, et nombre de navires ne seront plus obligés de quitter sur lest ses bassins et d'aller chercher à l'étranger des marchandises d'exportation. Rouen a fait une opposition unanime à ce projet de canal; Harfleur, qui en bénéficiera, où le mouvement du port n'atteint pas du reste, nous l'avons dit, plus de 5,000 tonnes à l'entrée et à la sortie, voit au contraire ce projet de très bon œil; Le Havre tout entier y applaudit. M. l'ingénieur en chef Bellot a déjà donné sur cette question un avis des mieux motivés. Le résultat des enquêtes a été des plus favorables aussi, et il faut espérer que le canal de navigation fluviale entre Le Havre et Tancarville sera enfin mis à exécution.

Il est impossible de traiter de la navigation de la Seine sans revenir sur l'éternelle question de Paris port de mer, qui intéresse au plus haut point le commerce intérieur de la France. Le tirant d'eau de la Seine, qui est actuellemment de 2 mètres entre Paris et Rouen, doit être, ainsi qu'il a été dit, porté à $3^{m},20$. Des navires d'un port effectif de 500 tonneaux pourront alors se rendre directement de Paris dans un port quelconque de France ou de l'étranger, et Paris réalisera les conditions d'un véritable port de mer; c'est ainsi que la question doit s'entendre, et non pas par la création d'un canal maritime à grande section entre Paris et Le Havre, comme le voudraient quelques-uns. Sans doute un tel canal pourrait être exécuté; aucune difficulté matérielle ne s'y oppose, et tout peut se faire en y sacrifiant les capitaux convenables; mais ici les bénéfices de l'entreprise seraient trop restreints eu égard à l'énorme dépense nécessaire. Aussi n'est-ce pas du creusement d'un canal maritime qu'il s'agit, mais simplement de l'amélioration, de l'approfondissement de la Seine fluviale. Déjà des bateaux à vapeur vont directement de Paris à Londres et font un service régulier de marchandises entre ces deux ports, par la Seine, la Manche et la Tamise. Il y a plus, bien des personnes se rappellent encore qu'au mois de juin 1869 un petit

trois-mâts mixte, c'est-à-dire à voile et à vapeur, construit sur le système et d'après les plans de M. Le Barazer, partait du port Saint-Nicolas du Louvre pour le Japon. Ce navire avait reçu de plusieurs grandes maisons de Paris un plein chargement pour ce voyage. La maison Jappy, qui fabrique en gros des objets de quincaillerie, avait contribué pour une bonne part à cet affrétement. La traversée s'effectua par le cap de Bonne-Espérance, car le canal de Suez n'était pas encore ouvert, et l'arrivée eut lieu heureusement à Yokohama. De ce port, le navire releva pour la rade chinoise de Hong-Kong, et revint de Hong-Kong à Paris par le canal de Suez, après un an d'absence.

L'expérience, qui avait si bien réussi, fut renouvelée plusieurs fois, et pendant six ans le navire *Paris-Port-de-Mer* montra tour à tour son pavillon dans le golfe du Mexique et sur les côtes du Brésil et de La Plata, franchissant la barre de Tampico ou celle de Rio-Grande-du-Sud, abordant la petite rade de Buenos-Ayres, doublant même le cap Horn. Il était dès lors démontré que Paris pouvait, comme un véritable port de mer, expédier directement sur tous les points du globe ses produits manufacturés, et recevoir en retour les matières premières nécessaires à son industrie et à sa consommation. Un jour, en 1875, le *Paris-Port-de-Mer* se perdit. Hélas! c'est le sort de beaucoup de navires de finir ainsi par un naufrage; mais l'idée du promoteur hardi, patient et convaincu de cette navigation nouvelle a été reprise par ses successeurs naturels. Sa veuve, son fils, n'ont jamais douté un moment du succès définitif, et il est à penser que l'entreprise triomphera. On parle en ce moment de créer ainsi un service direct, régulier, entre Paris et Buenos-Ayres. On éviterait par là, en France, les frais de transport de Paris au Havre et ceux de transbordement; en Amérique, les frais de transbordement de la grande dans la petite rade de Buenos-Ayres. Les transactions actuelles entre les deux places de Buenos-Ayres et de Paris sont annuellement de plus de 30,000 tonnes, ce qui permettrait d'alimenter cette navigation directe avec la certitude d'un bénéfice très rémunérateur. Les navires, en fer et à hélice, seraient munis d'une machine de 80 chevaux, les mâts articulés, pour passer aisément sous tous les ponts de la Seine, et une bonne voilure permettrait d'utiliser tous les courans de l'atmosphère, surtout dans les régions des vents alisés. La jauge de chaque navire serait calculée de façon à pouvoir porter commodément 500 tonnes de marchandises, et le voyage d'aller, de Paris à Buenos-Ayres, pourrait être effectué en 40 jours. Le retour s'accomplirait dans le même espace de temps.

Le littoral de la Manche, entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme, est occupé par des ports de mer, dont la plupart sont

aussi des stations balnéaires. Étretat, Yport, le Tréport, sont bien connus et recherchés des baigneurs, mais les plages n'y sont plus sableuses comme sur les rivages du Calvados, entre l'Orne et la Seine, et elles roulent beaucoup de galets. Fécamp est sur ces côtes un port qui arme pour la grande pêche, celle du hareng, du maquereau, de la morue; Dieppe, beaucoup plus important, entretient avec l'Angleterre des relations quotidiennes, surtout par bateau à vapeur. C'est le port le plus rapproché de Paris.

Au-delà de la Somme, la côte se dresse verticalement sur la carte, puis fait un retour d'équerre pour entrer dans la mer du Nord. Boulogne est sur la première arête, Calais, Gravelines, Dunkerque, sur la seconde. Tous ces ports sont en pleine croissance, et Calais, Gravelines et Dunkerque doivent aux canaux qui les mettent en communication directe avec ceux de la Belgique, avec la Meuse, avec l'Escaut, une partie de leur prospérité. A Boulogne, qui est devenu rapidement l'un de nos premiers ports de mer, on projette des travaux d'agrandissement, de nouvelles jetées. A Calais, qui est resté le point de passage le plus fréquenté entre la France et l'Angleterre, celui où l'on s'embarque le plus volontiers parce que la traversée y est la plus courte, on étudie actuellement les moyens de rejoindre l'Angleterre par un tunnel sous-marin, pour aller, sans transbordement, sans rompre charge, de Paris, au besoin de Marseille à Londres. D'autres, à défaut de tunnel, préconisent la construction de navires porteurs qui recevraient sur des rails tout un convoi de wagons et le remettraient à destination, sur le rivage opposé, sans dérangement, sans même que le roulis fît sentir ses effets. Quelques-uns enfin, plus audacieux encore, ne reculent pas devant l'érection d'un pont gigantesque qui relierait à travers la mer Calais à Douvres et laisserait bien loin derrière lui le pont de marbre que Michel-Ange devait, dit-on, construire sur le Bosphore pour Soliman le Magnifique, ou encore le pont suspendu que les Américains jettent en ce moment entre New-York et Brooklyn, pont qui aura 1,800 mètres de long et 40 mètres de hauteur.

Quel que soit le développement des ports de commerce que l'on vient de citer, quelle que soit la part que leur réserve l'avenir, aucun d'eux ne saurait entrer en compétition sérieuse avec Le Havre. Celui-ci reste le principal port de commerce de la France sur la Manche, et Dunkerque, Calais, Boulogne ni Dieppe ne pourraient prétendre à lui disputer jamais la prééminence, encore moins, au-delà du cap de la Hogue, Saint-Malo, qui eut jadis tant de renom et jeta tant d'éclat sur les mers.

Entre l'embouchure de la Seine et l'Orne, il n'y a que les stations balnéaires que nous connaissons et qui sont en même temps des ports de pêcheurs. Sur l'Orne, Caen est plutôt un port de ri-

vière qu'un port de mer. Au-delà de l'Orne, la côte court de l'est à l'ouest et jette dans les terres, à l'extrémité de son parcours, une espèce de golfe à deux pointes. Sur l'une est Isigny, sur l'autre Carentan. De là le rivage s'avance dans une direction nord-sud jusqu'à la pointe de Barfleur, et délimite ainsi, entre cette pointe et Le Havre, ce creux de la Manche qu'on nomme la baie de la Seine. La pointe de Barfleur sert de relèvement aux navires allant au Havre et qui viennent de l'Atlantique ou qui partent de ce port pour l'Océan. De Barfleur au cap de la Hogue, le rivage reprend une direction normale à la précédente, c'est-à-dire moyennement orientée de l'est à l'ouest. Sur le milieu est Cherbourg, avec sa digue de 4 kilomètres qui se profile sur l'Océan et que les vagues recouvrent quand elles sont en furie. Ce travail audacieux, dont les fondations sont à 20 mètres sous l'eau et qui défend et abrite la rade, est un des ouvrages les plus hardis qu'il ait été donné à l'homme de concevoir et de construire. De Louis XIV à Louis XVI, on y a vainement travaillé par tous les moyens; la mer semblait prendre plaisir à défaire l'œuvre commencée à peine, et l'art de l'ingénieur n'était pas encore, paraît-il, assez avancé, assez perfectionné, pour mener cette grande chose à bonne fin. A notre époque, on a fini par résoudre le problème au moyen des blocs artificiels de béton, déjà essayés avec tant de succès au port de Livourne par M. l'ingénieur Poirel, puis à celui d'Alger, à celui de Marseille, et jusqu'à celui de Port-Saïd, où MM. Dussaud ont imaginé de les faire en sable comprimé. A Cherbourg, on a immergé des blocs de béton qui ont jusqu'à 20 mètres cubes de volume. Au total, le travail a duré soixante-dix ans, de 1784 à 1854, et l'on y a dépensé 70 millions. Il ne faut pas regretter de pareilles entreprises; quelque longues et coûteuses qu'elles soient, elles grandissent et protégent à la fois la nation qui les conduit à bien. Si Le Havre est le principal port de commerce de la Manche, n'oublions pas que Cherbourg en est l'unique port militaire.

La pêche et l'ostréiculture sont en faveur sur la Manche non moins que sur l'Océan. Paris, le nord et le centre de la France sont pour tous les pêcheurs de ces parages des cliens toujours assurés et qui paient bien. Quant à l'ostréiculture, elle a depuis quelques années donné lieu à nombre d'entreprises qui mériteraient toutes d'être citées, à Courseulles, à Grand-Camp, à Saint-Waast dans la baie de Seine, comme à Granville, Regnéville et Cancale, de l'autre côté du département de la Manche, ainsi qu'au Vivier et à Fosse-Mort près de Saint-Malo. Toutefois c'est sur l'Atlantique, entre Brest et Arcachon, que la culture des eaux marines s'est surtout développée, et les établissemens français de la Manche ne sauraient cette fois entrer en parallèle avec ceux de l'Océan.

III. — LES BESOINS DU HAVRE. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Le port du Havre, tel que nous l'avons décrit, réclame quelques améliorations. Il faut élargir la passe, agrandir l'avant-port, doter tous les quais de voies ferrées qui permettent la circulation facile et économique des marchandises; il faut y construire des hangars pour abriter celles-ci, transformer en ponts de fer à mouvemens rapides les ponts de bois installés sur les écluses; il faut ouvrir une nouvelle cale sèche pour la réparation des grands paquebots; toutes ces choses sont en projet, et nous en avons déjà dit un mot, mais tout cela ne suffit point. Il faut aussi au chemin de fer une gare plus vaste, plus confortable que celle qui existe, et une véritable gare maritime. La compagnie de l'Ouest ne doit pas oublier que Le Havre est son meilleur client et qu'elle est elle-même le premier entrepreneur de transports, en quelque sorte le premier négociant de la place, puisqu'elle ne voiture pas moins de 1 million de tonnes de marchandises, et que le mouvement des voyageurs à l'arrivée et au départ est au total de plus de 500,000 individus. On dit que la compagnie est animée d'un très bon vouloir à l'égard de cette place, qu'elle a un moment négligée. Peut-être ferait-elle bien d'établir une nouvelle ligne de sortie le long de la Seine, plus courte que celle qui existe et qui aborde Le Havre par le sommet des coteaux. Il faut songer qu'il y a là de nombreux viaducs, dont une pile, un arceau, pourrait peut-être s'écrouler un jour ou tout au moins exiger quelque réparation urgente, et fermer ainsi, pendant tout le temps que durerait cet arrêt forcé, toute sortie par terre au Havre, nous entendons toute communication ferrée avec Paris. Ce n'est pas trop de deux lignes de fer pour le dégagement d'un port comme celui-là. Anvers, son heureux rival sur l'Escaut, en a trois, sans compter le fleuve lui-même, qui est autrement navigable que la Seine, sans compter aussi les nombreux canaux qui y aboutissent et où se fait une circulation si active.

Aujourd'hui il faut que la marchandise soit voiturée vite, sans perte de temps au départ, dans le trajet, à l'arrivée, sans magasinage, sans entrepôt forcé; il faut éviter les manutentions inutiles, les frais de transbordement intermédiaire. Quand les hommes d'affaires anglais répètent leur dicton favori que « le temps, c'est de l'argent, » ils l'entendent de cette façon. La marchandise remise le soir à Londres, au chemin de fer, est délivrée le lendemain dans la journée à Liverpool; la distance est de 332 kilomètres. De Paris au Havre, la distance n'est que de 226 kilomètres, et l'on prend cinq jours par petite vitesse (les Anglais ne connaissent pas

cette expression), sur lesquels on compte un jour pour l'expédition, un jour pour la délivrance du colis; c'est de droit, mais c'est trop, et le commerce réclame aujourd'hui plus de promptitude. Il en résulte que sur certains embranchemens ferrés en France les wagons manquent, les gares sont encombrées, que le roulage marche encore plus vite que la locomotive, et que le transit s'éloigne de nous.

Ce n'est pas seulement par une économie de temps, sinon par une augmentation de vitesse, c'est aussi par une diminution de quelques francs sur le prix du fret par tonne que l'on détourne la marchandise au profit de telle ou telle place. Cela est bien prouvé par l'exemple d'Anvers, de Hambourg, qui viennent, dans tous nos départemens de l'ouest, faire concurrence au port du Havre pour l'importation ou l'exportation de certains produits. Une partie de nos sucres raffinés, de nos cotonnades, de nos toiles, s'exportent de préférence par ces places étrangères, et des bois, des cotons bruts, nous arrivent par elles à meilleur marché que par Le Havre. Pour le raffinage du sucre, Paris est mieux placé que Le Havre, reçoit les sucres de betterave avec moins de frais; les houillères des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, qui expédient leurs charbons à Paris, ne peuvent les envoyer au Havre. Ce port emprunte à l'Angleterre seule les 350,000 tonnes de houille dont il a besoin annuellement, et néanmoins nos houillères du nord sont plus rapprochées du Havre que les houillères anglaises; mais les voies de transport économiques, les embranchemens de voies ferrées, les canaux surtout font défaut. Il faut parer à tous ces désavantages, et c'est pourquoi l'on doit réclamer non-seulement une seconde ligne ferrée, une ligne riveraine de la Seine rejoignant directement Le Havre à Rouen et Paris, mais aussi des embranchemens transversaux reliant Le Havre à Amiens, à Lille, par le plus court chemin, comme on doit réclamer encore la construction aussi prochaine que possible du canal du Havre à Tancarville.

Quand toutes les voies de communication qui manquent à notre grand port de la Manche pour en assurer les débouchés auront été ouvertes, cela ne suffira point. Il faut que partout les tarifs de transport soient abaissés au minimum, et qu'ici, comme sur tant d'autres lignes ferrées, les tarifs différentiels, ces tarifs où l'on diminue le prix du parcours kilométrique par tonne à mesure que la distance totale augmente, ne soient pas établis de telle sorte qu'ils favorisent les manufactures étrangères au détriment des manufactures nationales. Une tonne de coton transportée du Havre en Alsace ou en Suisse par les chemins de fer français ne doit pas coûter meilleur marché qu'une tonne de coton transportée du même port à nos manufactures de l'est, et c'est cependant ce qui a lieu. Il faut aussi faire en sorte que du port d'Anvers on n'expédie pas cette denrée

à meilleur compte vers les mêmes places intérieures que du port du Havre, et qu'il faille payer par exemple 44 francs la tonne du Havre à Benfeld (Alsace), tandis que d'Anvers à la même ville le fret n'est que de 26 fr. 60 cent. Ce n'est pas que la distance soit moindre, c'est que le fret par tonne et par kilomètre est bien moins élevé en partant d'Anvers que du Havre. D'après un négociant de cette place, M. Jules Siegfried, qui a fait de cette question délicate une étude des plus approfondies, il est constaté que pour les cotons bruts, les laines, les bois de teinture, les cuirs, les soieries, les cotonnades, les cafés, les fromages, les blés, la différence du tarif kilométrique en faveur d'Anvers varie de 9 1/2 à 33 pour 100.

Pourquoi les tarifs des chemins de fer français resteraient-ils ainsi toujours plus élevés que ceux des chemins de fer étrangers? Il ne s'agit pas seulement, en cette matière, de distribuer de gros dividendes. En Angleterre, les actionnaires des voies ferrées reçoivent un intérêt moindre de leurs capitaux que les actionnaires français, mais le public est mieux traité des compagnies, et M. Ch. de Franqueville, qui a fait un examen détaillé des travaux publics de la Grande-Bretagne, a été forcé de reconnaître que le service de l'exploitation des chemins de fer y était plus satisfaisant qu'en France. Si les compagnies jouissent chez nous d'un monopole pour ainsi dire sans limite, qui leur a été concédé à une époque où l'état ne pouvait prévoir encore le développement futur des chemins de fer et le rôle prépondérant qu'ils joueraient dans l'économie du pays, il faut que les compagnies n'abusent pas de ce monopole, et dans la pratique de leur droit ne méritent pas qu'on leur applique l'axiome juridique, que l'exercice absolu du droit est une souveraine injustice. A côté du droit strict, il y a le devoir. Le devoir, c'est ici de songer un peu plus au bien public, à la prospérité nationale, laquelle est si intimement liée à la sage exploitation des chemins de fer, ce que les compagnies ne devraient jamais oublier. Le commerce tout entier de la France réside dans une question de transports intérieurs. C'est parce que cette question est mal comprise, mal résolue, que la plupart de nos ports ne se développent pas comme ils le devraient et que les ports étrangers leur font une si terrible concurrence, au grand détriment de nos classes travailleuses et du bien-être général.

Revenant à ce qui concerne plus particulièrement le port du Havre, il nous faut reconnaître que d'autres réformes y sont urgentes, notamment au point de vue administratif. Le Havre est resté une sous-préfecture. L'expédition des affaires publiques en souffre considérablement, surtout si l'on réfléchit que Rouen, le chef-lieu, la préfecture du département de la Seine-Inférieure, s'est révélé depuis quelques années comme le concurrent inquiet et méfiant du

Havre. Ne pourrait-on point obvier à ce désagrément d'un genre particulier, en faisant un département distinct, sous le nom de Seine-Maritime, d'une partie de la Seine-Inférieure? Le Havre serait le chef-lieu naturel de ce nouveau département. Qui pourrait s'opposer à une modification devenue si pressante? On a bien su, lors de l'annexion de Nice à la France, créer sous le nom d'Alpes-Maritimes un département dont l'utilité se faisait moins sentir que pour celui-là, et qui détachait même du département du Var la petite rivière qui avait donné son nom à ce dernier. Dans ces sortes de choses, ce qu'il faut éviter c'est le mécontentement des citoyens. Il faut veiller à ce que les affaires reçoivent partout la solution la plus prompte et la plus satisfaisante; il faut se dire qu'il n'est pas de petite question; il faut penser à tout, tout prévoir, tout résoudre, il faut surtout faire en sorte que l'étranger ne profite pas de nos imprévoyances, de nos malheurs passés, pour s'élever au-dessus de nous et conquérir une suprématie que nous ne saurions lui faire perdre plus tard.

Le Havre, malgré ses développemens qu'on ne saurait nier, souffre comme tous nos ports. Le dernier recensement y indique néanmoins une augmentation de 5,000 habitans depuis 1872. Avec toutes les améliorations qui viennent d'être réclamées, avec l'abaissement des tarifs de transport intérieur, les affaires y auraient pris un tel accroissement, une telle activité, qu'il y aurait eu certainement à constater une augmentation de population beaucoup plus grande. Et ce ne sont pas seulement les tarifs de transport intérieur qui gênent l'essor du Havre. Si ceux-ci sont trop élevés, les tarifs de transport extérieur, c'est-à-dire les frets maritimes, ont été tellement avilis pendant l'année 1876, par l'effet d'une concurrence effrénée et d'autres raisons économiques, que la navigation transocéanienne à vapeur en a considérablement souffert. Des marchandises ont été transportées d'Angleterre en Amérique au prix de 5 francs la tonne (c'est le prix de Rouen au Havre) et des passagers pour 50 francs. Le port du Havre a éprouvé plus que tout autre le contre-coup de cette crise, parce que les droits de navigation y sont plus élevés que partout ailleurs. Ainsi M. le capitaine de frégate Vial, agent principal de la compagnie transatlantique, nous apprend que, pour le voyage d'un des paquebots de cette compagnie, les droits de quai, de navigation, de tonnage, de péage, enfin le droit sanitaire, se sont élevés au Havre à la somme totale de 9,713 francs. A New-York, le même navire n'a eu à payer que 3,259 francs, ou trois fois moins.

A côté des difficultés locales de tout genre particulières à chaque port, il y a les difficultés générales qui sont inhérentes à tous et qui affectent si grandement notre commerce extérieur. Notre éducation

en France n'est guère dirigée vers les affaires. Alors que, dans des pays étrangers comme l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, la Suisse, l'Italie, le commerce est tenu en grand honneur, en France on semble avoir pour lui une sorte de dédain inné. Cela date de loin, et les gentilshommes de la cour de Charles IX ou ceux de la cour de Louis XIII reprochaient déjà avec arrogance à Catherine ou à Marie de Médicis, dont les parens occupaient cependant non sans éclat un trône grand-ducal, de n'être issues que d'une famille de *mercadans*. Cette manière de voir n'a pas changé, et, malgré les conquêtes sociales de 1789, malgré l'esprit démocratique et égalitaire qui partout nous envahit, le commerce chez nous ne semble pas faire encore partie des professions que l'on est convenu d'appeler libérales. Dans quelques lycées existent des cours spéciaux d'enseignement secondaire où l'on apprend la comptabilité, le système métrique, la tenue des livres, la correspondance commerciale, la géométrie, la physique et la chimie usuelles, la géographie appliquée, la cosmographie, l'histoire naturelle pratique, les usages du commerce et de la banque, les langues étrangères. Ces cours sont appelés ironiquement par les latinistes le *refugium pigrorum*, et de fait ce n'est pas la fine fleur des lycéens qui les suit. Il semble, non-seulement à ceux qui font ce qu'on appelle leurs humanités, mais encore aux parens, aux professeurs, que le latin et le grec pareront à tout dans la vie à venir, et qu'une certaine connaissance des choses matérielles de ce monde est tout à fait inutile. Sans doute, depuis trente ans, les idées ont un peu changé : on s'est mis à étudier avec plus d'ardeur la géographie, les langues vivantes, les sciences appliquées; on a fait une part moins grande aux langues mortes. Les découvertes surprenantes des sciences physiques ont éveillé la curiosité de chacun; des écoles de commerce, des écoles techniques se sont partout fondées; puis les hommes de finance, les grands entrepreneurs et industriels ont conquis dans notre société une place de plus en plus prépondérante à la suite de l'immense fortune que la plupart ont su réaliser. Quoi qu'il en soit, l'esprit d'exclusion pour la carrière commerciale persiste encore en partie dans l'éducation universitaire, et les parens eux-mêmes y prêtent la main. Écoutez-les : après le baccalauréat, ce couronnement des études de latin et de grec, ils enverront leurs enfans à l'École de droit ou de médecine, quand ceux-ci n'entreront pas à l'École normale ou polytechnique, ou à d'autres écoles savantes. C'est là le rêve caressé par la mère et le père; bien peu pensent à une école supérieure de commerce. En France, il entre dans ces établissemens presque autant d'étrangers que de nationaux, et les familles laissent à ceux qu'elles appellent dédaigneusement les petites gens (qui voudrait en être?) le soin d'envoyer leurs fils à ces sortes d'écoles professionnelles.

Il y a là un vice à détruire. Il faut ennoblir les études commerciales, il faut leur faire la place qui leur convient à notre époque, et alors on ne verra pas nos négocians eux-mêmes s'étudier à donner à leurs fils une autre carrière que la leur; car c'est aussi pour nous une cause d'infériorité à l'égard de l'étranger, que bien peu de parens consentent à faire suivre à leurs enfans la carrière paternelle, surtout dans le négoce et la banque. Il n'en est pas de même en Angleterre, où l'on voit beaucoup de maisons vieilles d'un siècle et plus, qui passent de père en fils et sont fières de leur ancienneté. Peut-être, dans tout le commerce de Paris, aurait-on de la peine à relever plusieurs exemples de ce genre. Il est vrai que l'égalité des partages a été chez nous une cause de la ruine, ou tout au moins de la disparition de beaucoup de grandes maisons de commerce. Il faut en faire son deuil, car sur ce point il n'y a pas à revenir. En Angleterre, les cadets n'attendent rien de l'héritage paternel et cherchent à faire fortune dans les affaires. En Allemagne, où la noblesse occupe presque toutes les fonctions de l'état, les bourgeois se font banquiers ou commerçans. Chez nous, rien de tout cela, et c'est à qui aura une place du gouvernement. On aime mieux gagner peu à ne rien faire, que de tenter la fortune par de virils efforts.

Notre commerce, notre marine marchande se plaignent, et depuis bien longtemps. Les causes que nous venons de rappeler entrent pour beaucoup dans leurs souffrances, on oublie généralement de les invoquer. Ces causes ne disparaîtront que par le vouloir énergique des intéressés. Qu'y a-t-il encore? Nous ne voyageons pas volontiers, nous ne nous déplaçons pas aisément pour aller étudier les besoins, les habitudes des peuples étrangers. Il était question il y a trois ans d'installer des chambres de commerce françaises au dehors, à New-York, à la Nouvelle-Orléans, à San-Francisco, à Rio-Janeiro, à Valparaiso, dans l'Inde, en Chine, au Japon, et d'indiquer par leurs moyens à nos négocians indigènes les objets que ces pays réclament de préférence. Le ministre qui avait eu cette idée entendait favoriser ainsi et diriger en quelque sorte notre commerce d'exportation. C'est fort bien; mais outre que, dans quelques cas, on aurait eu de la peine à trouver un nombre suffisant de négocians français expatriés pour en composer ces chambres de commerce lointaines, il faut reconnaître aussi que les armateurs de Londres, de Liverpool, d'Anvers, de Hambourg, n'ont pas besoin qu'on leur dise quelles sont les marchandises qui manquent à l'étranger. Ils le savent, ils vont, s'il le faut, s'en enquérir sur place par eux-mêmes, et ne font pas comme ce négociant de Paris qui avait un jour expédié un chargement de parapluies à Lima, et attendait un grand profit de la vente de cet article. Or il ne pleut jamais dans cette région du Pérou. On pourrait citer beaucoup

d'autres faits de ce genre. Les Anglais ont un proverbe pour désigner ces sortes d'opérations; ils appellent cela « porter du charbon à Newcastle. »

Nos consuls sont pour beaucoup dans l'ignorance où nous sommes des demandes de l'étranger. La plupart n'occupent guère leur poste, et le laissent le plus souvent gérer par des agens secondaires. Quand ils y sont, leur unique but est de monter en grade, et alors ils prennent en dégoût le pays où ils séjournent. Souvent ils n'en connaissent pas la langue. Dans des places comme Bombay, New-York, il y a eu des consuls généraux de France qui ne savaient pas un seul mot d'anglais. Comment, dans ces conditions, résider volontiers dans le pays que l'on est chargé d'étudier, comment s'y plaire, comment en définir utilement les ressources, les besoins? Certes, depuis quelques années, nous avons en cela fait quelques progrès; on a stimulé nos consuls, on a fait honte à leur apathie, on a publié assez régulièrement leurs rapports dans les *Annales du commerce extérieur*, dont les bulletins naguère paraissaient de plusieurs années en retard; mais il y a encore beaucoup à faire de ce côté, et tant de réformes à introduire dans cette section du département des affaires étrangères, laquelle ne devrait ressortir d'ailleurs qu'au ministère du commerce, qu'il est inutile d'y insister plus au long. Combien différens sont les consuls de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Italie, qui résident très longtemps, quelquefois toute leur vie, dans les pays où on les envoie, peuvent y faire le commerce et le plus souvent en parlent couramment la langue! Ceux-ci ne se mêlent pas de politique internationale, ne cherchent pas à jouer un rôle d'agent diplomatique, ne compromettent pas leur gouvernement dans des situations difficiles, parfois inextricables, et le commerce de leur pays n'en va que mieux.

A la place des colonies que nous avons perdues, que nous n'avons pas su garder, nous en avons conquis d'autres, l'Algérie, la Nouvelle-Calédonie, la Cochinchine. Nous avons étendu nos établissemens sur la côte occidentale et orientale d'Afrique, au Sénégal, au Gabon, dans la mer des Comores, autour de Madagascar, dans la mer des Antilles et dans les mers du sud. Beaucoup de ces colonies exportent aujourd'hui des quantités considérables de marchandises vers nos ports, et reçoivent une partie de notre fret de sortie. Seulement, la plupart d'entre elles sont soumises à un régime militaire étroit, mesquin, vexatoire, qui gêne les colons, les décourage, les éloigne. Il faudrait répudier hardiment un système aussi suranné, donner plus de liberté à la colonie, y appeler par des mesures généreuses les bras qui manquent, et qui sur tant de points déserts et encore improductifs viendraient féconder le sol. Nous n'émigrons pas assez. Si notre ignorance des langues étran-

gères nous empêche de nous établir aux États-Unis, émigrons au moins en Algérie, en Cochinchine. Il n'est pas exact de dire que l'émigration affaiblit la métropole en la privant d'une partie de ses enfans. Notre commerce extérieur au contraire gagnerait étonnamment à envoyer à ces embryons de Frances lointaines les produits de la mère-patrie. Le plus souvent d'ailleurs ce sont des mécontens, des déshérités du sort qui émigrent; ils vont au loin exercer leur activité, chercher un foyer, faire fortune. L'émigration est le grand exutoire de l'Angleterre, de l'Irlande, qui, sans cela, seraient dévorées par le paupérisme. A l'Allemagne, qui manque de colonies pour écouler au loin ses produits et utiliser sa marine, l'émigration a pour ainsi dire donné des colonies. Les Amériques sont pleines d'Allemands; il y en a aujourd'hui 10 millions, émigrés ou fils d'émigrés, aux États-Unis seulement. Voyez ce qui se passe à La Plata, où nos Basques pyrénéens, établis de longue date, font en partie la fortune du port de Bordeaux. Cette place leur expédie ses vins, qu'ils boivent volontiers; ils lui envoient en retour les laines et les peaux de La Plata, dont Bordeaux est devenu le principal entrepôt en France; c'est peut-être le premier article de son commerce d'importation. Que de villages pourraient imiter nos villages basques! Vous craignez, dites-vous, d'appauvrir la nation par ces départs, vous l'enrichissez au contraire. L'Angleterre, l'Allemagne, la Chine, ne se sont pas affaiblies par l'émigration, et chacun, au reste, n'a-t-il pas le droit d'aller conquérir au-delà des mers la liberté, le bien-être, l'indépendance, quand il ne trouve point tout cela au pays natal? C'est par millions que l'on compte les émigrans irlandais qui, comme les Allemands, sont allés aux États-Unis depuis trente ans; c'est par centaines de mille que les Chinois se sont rendus sur les rivages du Pacifique, au Pérou, à Panama, en Californie; puis dans la mer des Antilles, à La Havane, enfin en Australie. Ils seraient des millions, comme les Irlandais et les Allemands, si les Anglo-Saxons n'avaient pas regardé d'un œil jaloux et cherché à éloigner pour toujours ces travailleurs de race jaune. Quoi qu'il en soit, partout où ils ont mis pied, tous ces émigrans, même les coulies hindous qu'on engage dans nombre de plantations et qui apparaissent par centaines de mille, eux aussi, dans les colonies de l'Océan-Indien, tous ces émigrans ont donné naissance à un grand commerce avec la mère patrie. Quelques-uns du reste, comme les Chinois, ne sont pas partis sans esprit de retour, et sont revenus au pays natal, fût-ce dans leur cercueil. Les Basques reviennent aussi dès qu'ils ont fait fortune, et montrent le chemin à d'autres.

Ce que nous demandons, ce n'est pas une abdication absolue, un changement complet de nationalité; c'est un changement momentané de théâtre, quand le théâtre sur lequel on travaille est trop

encombré et que l'activité de chacun ne peut pas s'y développer à l'aise. Après avoir réussi au loin, on revient à la maison paternelle et l'on dit au voisin : A ton tour ! En attendant, le commerce extérieur de la France, le développement de nos colonies, ont singulièrement gagné à cette émigration.

Tout ce que nous disons ici s'applique au Havre plus encore qu'à tout autre port. Les paquebots de la compagnie générale transatlantique sont pour la plupart aménagés pour le transport des émigrans; ils n'en reçoivent qu'un très petit nombre. En 1876, ils n'en ont transporté que quelques milliers, alors que de Hambourg ou de Brême, d'Anvers ou de Liverpool, il en est parti en tout 100,000, et que ce nombre était trois fois plus considérable il y a quelques années, avant la crise financière américaine qui sévit depuis quatre ans. En France, on n'émigre guère, nous le savons, et très peu parmi les émigrés qui partent du Havre sont de famille française. Nos nationaux sont même en minorité parmi les passagers de première et de seconde classe sur les paquebots français. Répétons-le, nos négocians ne s'expatrient pas volontiers. Il ne faut pas toujours supposer que ce ne sont que les infortunés qui émigrent. Beaucoup de grandes maisons de banque, de commerce, d'armement, d'assurances, anglaises, allemandes, américaines, ont l'habitude d'établir des succursales à l'étranger. On les rencontre dans l'Inde, en Australie, en Chine, au Japon, au Cap, à l'île Maurice, à Madagascar, à Zanzibar, à Aden, à Suez, dans tous les comptoirs de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques. Et la France, combien de maisons compte-t-elle dans tous ces pays? Elle a délaissé les États-Unis, où elle tint un moment un certain rang, et elle n'apparaît plus que dans quelques places de l'Amérique latine. En 1860, le gouvernement français a fait une expédition en Chine. Était-ce pour protéger ses nationaux? Il y en avait bien un ou deux. L'un était horloger, dit-on, et cet honorable industriel représentait peut-être à lui seul la France sur toute l'étendue de l'immense empire du Milieu.

Ce n'est pas que nous n'ayons point de produits à exporter. Partout nos soieries, nos draps, nos cotonnades, nos toiles, nos articles de mode, de nouveautés, nos vins, nos eaux-de-vie, nos savons, l'immense série des articles dits de Paris, dont l'élégance, le bon goût, le fini sont indiscutables, tous ces produits règnent ou du moins régnaient hier encore sans rivalité sur toutes les places extérieures. Toutefois, la plupart du temps, ce sont des commerçans étrangers qui les reçoivent, rarement de grandes maisons françaises. Nous avons contribué par nos produits à raffiner les gens, à faire l'éducation des autres. Si l'Angleterre et l'Allemagne n'ont pu encore nous ravir tous nos secrets, un émule hardi et

heureux s'est dressé de l'autre côté des mers, et aujourd'hui les États-Unis font à notre fabrication nationale une concurrence sous beaucoup de rapports très redoutable. Non-seulement ils ne sont plus importateurs, mais ils commencent même à exporter des soieries, des tissus de laine, de toile, de coton, des tapis, des fleurs artificielles, des vêtemens, des objets d'horlogerie, d'orfévrerie, de bijouterie, de parfumerie, des cuirs ouvrés, des meubles, des voitures. Cette évolution des Américains vers des industries dans lesquelles, il y a peu d'années encore, on les aurait crus incapables de réussir, et où ils ont principalement réussi en remplaçant par le travail des machines celui des bras, qui coûte trop cher chez eux, cette évolution inattendue est pour une certaine part dans la crise industrielle et financière dont l'Europe et notamment la France souffrent depuis quelque temps.

Les questions maritimes n'ont pas le don en France d'intéresser, de passionner les gens. En dehors de nos ports de commerce, les affaires d'armement sont à peine soupçonnées, j'ose même dire totalement inconnues. On ne prête pas son argent à des opérations de ce genre, comme en Hollande, en Belgique, à Gênes, dans les pays scandinaves, britanniques, allemands. L'assemblée nationale, en 1874, a fait une loi sur l'hypothèque maritime. Outre que cette loi est incomplète, insuffisante, elle sera sans doute lettre morte. Nous ne savons pas non plus nous associer comme nos rivaux du dehors. C'est une chose singulière que la France, sous ce rapport, a toujours été inférieure à d'autres pays. Cela date de longtemps. Colbert, qui s'était aperçu de ce côté fâcheux du caractère national et cherchait à y remédier, avait dépêché vers les ports de Normandie et de Picardie le chevalier de Clerville pour le renseigner sur le commerce de ces places. Celui-ci, en rendant compte de son inspection, où tout ne lui avai pas paru satisfaisant, écrivait entre autres choses au ministre : « Le génie français n'est pas aucunement si bien tourné aux compagnies comme celui des Hollandais ou des Anglais. » Et il disait une vérité, il exprimait naïvement un état de choses dont les inconvéniens n'ont fait que s'accroître chez nous. Oui, l'esprit d'association n'est pas le lot ordinaire de nos commerçans; nous n'avons guère le génie tourné aux vastes entreprises maritimes, aux colonisations lointaines, aux armemens considérables vers l'étranger. Le plus souvent nous recherchons en toutes ces choses la protection de l'état, et si quelques compagnies de ce genre ont réussi, ce n'a été presque toujours que grâce à des subventions considérables de la part du gouvernement. Faut-il parler enfin de ces nuées d'administrateurs qui traitent le plus souvent des affaires qu'ils ne connaissent point tout en émargeant de très gros honoraires, et de ce besoin qu'ont toutes les compagnies maritimes d'é-

tablir leur centre de direction à Paris, comme si l'impulsion pouvait utilement partir de là?

Si l'état veut provoquer en France le réveil, ou du moins l'extension du commerce extérieur, il le peut par des mesures plus libérales et autrement décisives que celle des subventions ou des primes. Dans notre code de commerce et de marine, bien des articles sont oppressifs, surannés; dans la police de nos ports, bien des règlemens sont restrictifs, onéreux; dans les dernières lois de finance, votées par l'assemblée nationale ou la chambre des députés, bien des dispositions sont fâcheuses. C'est là qu'il faut porter la sape; il importe d'abroger tout cela et de donner au moins à nos ports de mer les mêmes avantages dont jouissent leurs rivaux du dehors.

A l'intérieur que de choses à faire pour diminuer la cherté des transports, que de canaux à creuser, à achever, que d'embranchemens de voies ferrées à créer, à compléter! On parlait, hier encore, du second, du troisième réseau comme s'ils étaient même finis; mais le premier est à terminer, les autres presque entièrement à ouvrir. Il faut entreprendre tout cela et consacrer au besoin en une fois aux travaux publics, à l'amélioration de ce que quelques-uns ont appelé notre outillage industriel, plusieurs milliards, si c'est nécessaire. Le département des travaux publics et des finances sont désormais tous deux de cet avis. Cette espèce d'emprunt de la paix serait certainement bien employé. Jamais dette publique n'aurait eu de meilleurs résultats, car c'est en améliorant notre réseau de transports intérieurs que nous ouvrirons de nouveaux débouchés à nos ports, et que nous assurerons à ceux-ci, ainsi qu'il a déjà été dit si souvent, le fret de sortie dont ils manquent. Dans les ports européens plus favorisés que les nôtres, le tonnage utile d'exportation est de 65 pour 100 du tonnage d'entrée; dans les nôtres, il se tient souvent, comme à Bordeaux, à Nantes, au Havre, au-dessous de 40 pour 100.

Nous avons parlé d'outillage. N'oublions pas que celui de tous nos ports aurait aussi grand besoin d'être perfectionné. Nulle part en France les moyens de circulation, d'entrepôt, de chargement et de déchargement des marchandises, de réparation des navires, ne sont aussi nombreux, aussi commodes, aussi économiques qu'en Angleterre. Nulle part les installations de service, les engins d'exploitation, ne sont aussi achevés et aussi aisément accessibles aux navires et aux colis. En Angleterre, il y a moins de luxe que chez nous, mais l'outillage est plus complet : longueur de quais, docks, voies ferrées, bassins de réparation ou *patent slips*, appareils élévatoires, et cela dans tous les ports, les plus grands comme les plus petits. Il est vrai que la nature a plus fait pour tous ceux-ci que pour les nôtres, que la plupart des havres britanniques sont des espèces

de rades naturelles, cachées au fond de baies tranquilles ou sur des fleuves qui s'avancent doucement dans les terres, et qu'elles sont plus facilement accessibles à chaque instant de la marée. En outre, l'Angleterre peut être comparée à un bloc de charbon, et elle trouve dans la houille, partout répandue sous son sol avec tant de générosité par la nature, non-seulement l'alimentation assurée et à bon marché de toutes ses forges, de toutes ses manufactures, mais encore un élément d'exportation certain, un lest utile de 13 millions de tonnes. C'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on compare la situation économique de l'Angleterre à celle de la France.

Il est certain que, si nos canaux étaient partout achevés, nos voies ferrées complétées, si les tarifs de transport étaient partout abaissés au minimum, une plus grande partie de nos produits agricoles, miniers, métallurgiques prendrait la route de nos ports. Nos vins, nos huiles, nos produits de basse-cour, de laiterie, de jardinage, s'exporteraient en quantités plus considérables; nos houillères seraient fouillées encore plus activement, et une partie de nos charbons servirait avantageusement de lest à nos navires; nos forges se développeraient davantage, et nos fontes, nos fers, nos machines iraient sur les marchés étrangers faire concurrence à ceux de la Grande-Bretagne et de la Belgique. En même temps, comme le commerce n'est qu'un échange, nous recevrions une plus grande quantité de produits du dehors, et toutes nos usines, toutes nos manufactures, qui mettent en œuvre ces matières premières, progresseraient elles-mêmes considérablement. C'est ainsi que nos ports pourraient se relever, et notamment celui du Havre, qui donnerait alors réellement la main à celui de Marseille. Tous les deux conserveraient ainsi, par les canaux et la voie de fer améliorée, raccourcie au besoin, le transit continental à l'isthme français. Les marchandises et les voyageurs iraient d'une mer à l'autre sans rompre charge, par le chemin le plus court et le moins coûteux, et le passage des échanges entre la Grande-Bretagne d'une part, la Méditerranée, l'Inde et l'extrême Orient de l'autre, continuerait à se faire à travers la France. Sans cela, ce transit pourra bientôt nous échapper au profit de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Italie. Ce n'est pas ce que l'on veut assurément. Dans ce cas, que l'on prenne d'urgence toutes les mesures que nous avons indiquées, et toutes celles que conseilleront les enquêtes qui sont ouvertes ou qui s'ouvrent à ce sujet. L'hésitation n'est plus permise. L'ennemi, c'est-à-dire le concurrent étranger nous menace. Il est temps de ne plus délibérer, mais d'agir, et de se mettre résolûment à l'œuvre.

L. Simonin.

LES

APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

DE LA PHOTOGRAPHIE

I.

LA PHOTOGRAPHIE CÉLESTE.

I. *Das Licht im Dienste wissenschaftlicher Forschung*, von Dr Stein. Leipzig 1877. — II. *Les Merveilles de la photographie*, par M. G. Tissandier. 1874. — III. *La Photographie et la chimie de la lumière*, par M. H. W. Vogel. 1877. (*Bibliothèque internationale.*) — IV. *Les Progrès de la photographie*, par M. A. Davanne. Paris 1877. Gauthier-Villars.

La plaque sensible, ce miroir magique qui garde l'image des corps et fait prisonnier l'instant fugitif, deviendra, cela est certain, l'un des auxiliaires les plus précieux des sciences d'observation. Il y a seulement lieu de s'étonner que les applications si nombreuses que comporte la photographie aient tant tardé à entrer dans la pratique courante des hommes de science, et que même aujourd'hui on ne puisse encore signaler que des tentatives isolées. Pourtant les premiers essais qui eurent pour but de la mettre au service de quelques sciences, notamment de l'histoire naturelle et de l'astronomie, datent presque de l'année même où Niepce et Daguerre publièrent leur admirable découverte. Dans sa Notice sur le daguerréotype, Arago rapporte que dès 1840 Daguerre avait essayé, sur ses instances, de fixer sur une lame d'argent l'image de la lune qui brillait dans un ciel pur : il fut du moins constaté que les rayons

lunaires agissaient sur l'iodure d'argent. En 1845, MM. Fizeau et Foucault obtiennent, par le même procédé, une image du soleil qui a été reproduite par la gravure. En 1849, M. Faye recommande l'emploi de la photographie pour l'observation des passages du soleil au méridien. L'année suivante, l'astronome américain William Bond réussit à prendre un daguerréotype de la lune qui paraît déjà assez satisfaisant, et qui est présenté à l'Académie des sciences, au mois de juin 1851, de la part du fils de M. Bond, de passage à Paris. Un mois plus tard, une éclipse de soleil donne lieu à des expériences photographiques qui sont tentées à Rome, à Paris, à Kœnigsberg. C'est l'époque où la merveilleuse invention commence à tenir une certaine place dans les préoccupations des astronomes soucieux de progrès.

Mais la partie technique du nouvel art ne faisait que de lents progrès; les agens chimiques employés au début n'étaient pas suffisamment sensibles à l'action d'une lumière faible, les procédés n'étaient rien moins que rapides, et les résultats obtenus par les astronomes qui avaient appelé à leur aide la photographie laissaient à désirer, — si bien qu'en 1868 un des vétérans de la science, J.-H. Mædler, doutait encore de l'avenir de cette innovation. « Aussitôt après la découverte de la photographie, disait-il dans une conférence, on entendit exprimer des espérances qui n'ont d'analogues que celles de Descartes et de ses contemporains à la suite de la découverte des lunettes astronomiques. On plaignait les malheureux savans qui avaient passé leur vie à observer, à mesurer et à dessiner. Non-seulement on devait faire la même chose sans peine et en moins de temps, mais on devait obtenir des résultats bien meilleurs, plus exacts, plus détaillés qu'auparavant. Ce qui m'a coûté sept années, la carte topographique de la lune, devait être bien mieux fait en sept secondes. Aujourd'hui trente années se sont écoulées depuis la découverte de Daguerre; comment ces espérances ambitieuses ont-elles été réalisées? » La réponse est tout à fait pessimiste : les photographies d'objets célestes sont loin de montrer autant de détails qu'en peut saisir un observateur exercé et doué d'une bonne vue, et en somme Mædler conclut que la photographie ne nous apprendra pas grand'chose de nouveau sur les astres que nous pouvons étudier si facilement à l'aide de nos grandes lunettes.

On sent dans ces critiques amères le dépit de l'homme qui a perdu ses yeux à scruter le ciel, et qui assiste à l'avénement d'un art nouveau dont la prétention est de remplacer par un tour de main le patient travail qui lui a coûté tant de veilles et tant d'efforts. Il lui répugnerait de dire : « La photographie a tué l'obser-

vation, » comme Paul Delaroche, sortant d'une séance chez Daguerre, s'écriait : « La peinture est morte à dater de ce jour. » La peinture n'est pas morte, et la photographie ne tuera jamais l'observation; mais chaque jour confirme l'espoir qu'elle en agrandira le champ d'une manière prodigieuse.

Si on a pu avec quelque raison reprocher à la photographie de rabaisser l'art parce qu'elle ne peut donner, « au lieu d'une image du vrai, qu'une effigie brute de la réalité (1), » cette fidélité de la reproduction est précisément son mérite principal dès qu'il s'agit d'une application scientifique. Le peintre, et même le graveur, doivent traduire et commenter; mais la science préfère le mot à mot. Il est inutile d'insister sur les services que la photographie a déjà rendus et qu'elle rendra encore aux sciences naturelles par la reproduction fidèle des objets qui sont de leur domaine; animaux et plantes, tout ce qui frappe le regard peut être instantanément inventorié et catalogué, avec tous ces détails infimes que le dessinateur le plus exercé oublie si facilement. Le microscope lui-même confie ses révélations à la plaque sensible, et la *photomicrographie* est devenue une branche importante de la science des infiniment petits. Mais cette facilité avec laquelle nous pouvons désormais saisir et fixer les détails d'un objet n'est peut-être pas le plus important des services que la photographie est appelée à rendre aux observateurs; ce qui est plus précieux, c'est qu'elle permet d'enregistrer les phénomènes qui se succèdent rapidement, qui ne durent qu'un temps très court, une fraction de seconde. De ce nombre sont les phénomènes astronomiques instantanés, les variations incessantes des élémens météorologiques et celles du magnétisme terrestre, le jeu si prompt des organes vivans.

I.

La photographie astronomique comprend, en premier lieu, la représentation de la surface des corps célestes assez rapprochés de nous pour que le télescope ait prise sur eux et puisse nous en donner une image grossie : on a réussi à photographier le soleil avec ses taches et ses facules, puis la lune avec tous les détails de sa surface accidentée, enfin les grosses planètes telles que Jupiter, Mars, Saturne. En second lieu, il est possible d'obtenir par ce moyen des images exactes des groupes stellaires, et de déterminer ainsi instantanément la situation relative de certaines étoiles pour

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril 1856, la remarquable étude de M. H. Delaborde sur *la Gravure et la photographie*.

une époque donnée. La photographie permet encore d'observer en quelque sorte automatiquement les éclipses, les passages de planètes au devant du soleil, les occultations de planètes par la lune, les passages des astres au méridien pour la détermination de l'heure absolue; elle permet de reproduire le spectre solaire avec toutes ses raies, et d'en étendre les limites bien au-delà des rayons visibles.

Nous avons déjà vu que les premières tentatives de « photographie céleste » avaient été faites en France. Vers 1850, elles furent reprises dans divers pays à la fois. William Cranch Bond, à Cambridge, en Amérique, obtenait de bonnes images de la lune, des étoiles Véga et Castor; le père De Vico essayait, sans succès il est vrai, de photographier la nébuleuse d'Orion; le révérend J.-B. Reade faisait de la photographie stellaire à l'observatoire du docteur Lee, à Hartwell, et à son observatoire du vicariat de Stone; le père Secchi, à Rome, et Berkowski, à Kœnigsberg, tentèrent de photographier l'éclipse du 28 juillet 1851; enfin M. Warren de La Rue commença en 1852 ses travaux de photographie céleste dans sa maison de Canonbury, à Londres, en substituant aux procédés de Daguerre ceux de Fox Talbot. A cette époque, le temps de pose était encore considérable, et il fallait suivre à la main le mouvement de la lune pendant toute la durée de l'opération; mais en 1857 M. Warren de La Rue réussit à simplifier son procédé. Le temps de pose fut réduit, pour la lune, à 9 ou 10 secondes, à 12 secondes pour Jupiter, à 1 minute pour Saturne, à 2 ou 3 minutes pour les étoiles les plus brillantes. M. Warren de La Rue se fit alors construire un observatoire spécialement approprié à ce genre de recherches au village de Cranford, à 20 kilomètres à l'ouest de Hyde-Park (1). L'instrument principal de cet établissement était un télescope newtonien, de 13 pouces d'ouverture et de 10 pieds de longueur focale, dont le miroir avait été fait par M. Warren de La Rue lui-même, et qui était monté équatorialement, c'est-à-dire de façon qu'il pût tourner autour d'un axe parallèle à l'axe du monde et suivre ainsi la progression diurne des astres sous l'impulsion d'un mouvement d'horlogerie. Obligé depuis quelques années, par l'affaiblissement de sa vue, à renoncer aux travaux de cette nature, M. Warren de La Rue a fait don de son télescope et de tout son attirail de photographie à l'observatoire savilien d'Oxford, qui a été récemment créé pour servir exclusivement aux recherches d'astronomie physique (2).

(1) Voyez *l'Astronomie pratique et les observatoires en Europe et en Amérique*, par MM. C. André et G. Rayet, 1874.

(2) Oxford possède en outre un célèbre observatoire astronomique connu sous le

M. Warren de La Rue a obtenu de très belles photographies de la lune, du soleil, des grosses planètes; plusieurs de ces images ont été reproduites par la gravure et figurent aujourd'hui dans beaucoup de livres populaires (1). L'habile astronome anglais ne s'est pas d'ailleurs contenté de prendre les images de ces corps célestes à un moment donné, il en a obtenu des vues stéréoscopiques en combinant deux photographies prises à des intervalles déterminés.

On sait que la perception du relief repose sur la coexistence des deux images d'un objet qui se peignent sur les rétines des deux yeux, et qui correspondent à deux points de vue différens. Le stéréoscope produit de même l'illusion du relief en présentant à chaque œil, au moyen de deux photographies prises de deux points de vue convenables, les images que l'œil recevrait de l'objet lui-même, placé à la distance de la vision distincte. L'angle formé par les axes optiques des deux yeux dirigés sur un même point qui s'aperçoit nettement est de près de 16 degrés, en supposant que les deux yeux sont écartés de 6 centimètres 1/2, et que la distance de la vue distincte est de 24 centimètres; on peut donc admettre que l'angle stéréoscopique, ou l'écart angulaire des points de vue, nécessaire pour faire naître la sensation du relief, est tout au plus de 16 degrés. Lorsqu'il s'agit du soleil, la rotation de cet astre produit en peu de temps le changement de position voulu; mais la lune nous montre toujours la même face, et le problème paraît, à première vue, insoluble. Heureusement l'immobilité de la face lunaire n'est pas absolue; on y remarque une sorte de balancement apparent qu'on désigne sous le nom de *libration*, et qui produit des changemens de position qui peuvent aller jusqu'à 16 degrés. Il s'ensuit que les phases de la libration nous offrent le moyen d'obtenir des vues stéréoscopiques de notre satellite, qui font de la carte plate du disque lunaire un plan de relief.

Les vues stéréoscopiques font nettement ressortir la sphéricité des corps célestes qu'elles représentent. Les cratères de la lune, l'anneau de Saturne, les taches et les facules du soleil, y prennent un relief saisissant; on *voit* que les facules sont des élévations, et les taches des creux. Un astronome russe, M. Goussef, en discutant des mesures micrométriques prises sur deux photographies lunaires, est arrivé à cette conclusion que la lune est un sphéroïde légèrement allongé dans la direction de la terre.

nom de *Radcliffe Observatory*, et dont la construction fut commencée en 1771 à l'aide d'un legs du docteur Radcliffe. L'observatoire nouveau porte le nom de sir H. Saville, qui a fondé une chaire d'astronomie à l'université d'Oxford.

(1) On en trouve des spécimens dans l'excellent ouvrage de M. Amédée Guillemin, *le Ciel* (5e édit., Paris, 1877. Hachette).

Les photographies lunaires de M. Warren de La Rue ont gagné en perfection à mesure que se perfectionnaient les méthodes elles-mêmes entre les mains des nombreux amateurs qui cultivent cette application de la chimie. Puis d'autres astronomes sont arrivés à lui disputer la palme sur ce terrain : le père Secchi à Rome, M. Rutherfurd à New-York, M. Ellery à Melbourne, M. Neyt à Gand, M. Gould à Cordoba (Amérique du Sud), M. Janssen à Paris. — M. Rutherfurd a obtenu de très belles épreuves de la lune avec des temps de pose qui ont varié d'un quart de seconde, dans la pleine lune, à 2 secondes, pour le premier et le dernier quartier. En présentant à l'Académie des sciences, au mois de novembre 1872, des spécimens de ces photographies, M. Faye disait : « Il suffit d'un coup d'œil sur ces magnifiques épreuves pour faire apprécier les services qu'elles pourraient rendre à l'étude de la géologie lunaire. Les grandes lignes lumineuses, sortes de cassures dessinant des arcs de grand cercle, se croisent suivant des angles qu'il est possible de mesurer avec une certaine exactitude... Les cirques, les cratères, et jusqu'aux moindres fosses circulaires que la surface de la lune nous présente en si grand nombre, y sont représentés à grande échelle, avec une fidélité saisissante, qu'aucune carte topographique ne saurait reproduire. On pourra y étudier pas à pas les variétés nombreuses de ces types divers, si semblables, de prime abord, à nos volcans éteints, et si différens toutefois, à certains égards, de leurs analogues terrestres. Ici la photographie donne les hauteurs (dans la région des ombres portées) aussi bien que les dimensions linéaires dans le sens horizontal. » La teinte sombre des « mers lunaires » ressort avec énergie du milieu éclatant des contrées montagneuses; on est frappé de l'idée que l'on a sous les yeux de vastes épanchemens figés qui ont effacé les accidens antérieurs de la surface.

En fixant une image parfaite de notre satellite sur la table de travail, ces photographies permettent des recherches suivies à tête reposée. Or M. Élie de Beaumont a montré quel parti les géologues pourraient tirer de l'étude de la surface lunaire, dont les accidens n'ont jamais été dénaturés par l'action destructive des eaux, ni par l'action plus lente d'une atmosphère quelconque. Ajoutons que la comparaison des épreuves obtenues à de longs intervalles permettrait de décider s'il survient encore des changemens à la surface de la lune, ou si l'activité des forces volcaniques y est définitivement épuisée.

Une expression d'Herschel, mal comprise de ceux qui le citaient, a fait croire un moment qu'il avait aperçu dans la lune des volcans en ignition. Herschel s'était servi du mot de volcans pour désigner

des points faiblement lumineux qui restaient visibles dans les régions lunaires envahies par l'ombre; mais il ajoutait qu'il n'employait ce mot que pour abréger le discours. Les points lumineux en question n'étaient autre chose que les cratères rayonnans Aristarque, Kepler et Copernic, tous trois situés dans l'Océan des Tempêtes, qui se distinguent par l'éclat particulier de leur surface : on les voit encore faiblement briller au sein de la partie obscure du disque lunaire, qui n'est éclairée que par la « lumière cendrée, » empruntée à la terre. Les mêmes points, et beaucoup d'autres, s'aperçoivent pendant les éclipses de lune, comme de petites taches rougeâtres sur le fond brun foncé de la surface de l'astre éclipsé. Il est clair qu'il ne s'agit là que d'effets de lumière, et nullement de phénomènes volcaniques. Mais tout récemment deux observateurs anglais, MM. Webb et Birt, ont signalé plusieurs faits d'où il résulterait que, d'après l'expression de M. Élie de Beaumont, « la vie géologique existe encore dans l'intérieur du globe lunaire. » Ils ont remarqué de grandes différences entre les dessins que Schrœter d'abord, en 1792, puis, quarante ans plus tard, Beer et Mædler, avaient donnés du cratère Cichus; ils ont constaté eux-mêmes des changemens de forme dans les deux cratères Messier, qui en 1857 ne ressemblaient plus guère au dessin de Mædler, lequel avait été vérifié bien des fois de 1829 à 1837. Enfin, au mois d'octobre 1866, M. J. Schmidt, directeur de l'observatoire d'Athènes, annonçait que le cratère Linné, situé dans la Mer de la Sérénité et marqué sur la carte de Mædler, qu'il avait étudié lui-même en 1841, semblait avoir disparu, c'est-à-dire qu'il n'en restait qu'un point noir à peine perceptible au milieu d'une large tache blanche. Plusieurs astronomes en possession de bons instrumens, notamment MM. Huggins, Secchi, Wolf, d'Arrest, s'empressèrent d'examiner avec soin le cratère en question : tout ce qu'on peut conclure de la discussion de leurs observations, c'est qu'il n'est pas impossible que la cavité dessinée par Mædler ait été comblée en grande partie par une éruption récente de matières blanchâtres. Toutefois les modifications d'aspect que produisent les conditions très variables de l'illumination sont si considérables que les faits qui viennent d'être cités ne suffisent pas à nous convaincre de la réalité de changemens survenus à la surface de la lune. De bonnes photographies, prises à des intervalles réguliers, jetteraient évidemment un grand jour sur cet intéressant problème d'astronomie physique. La photographie fournirait aussi d'utiles indications sur les variations d'aspect des bandes de Jupiter, des taches de Mars, etc.

Sir John Herschel avait mis en avant, dès 1854, l'idée de faire photographier le soleil d'une manière suivie dans l'un des nom-

breux observatoires que possède l'Angleterre. On pouvait se promettre d'obtenir ainsi, sur la formation, la durée et le mouvement de taches solaires, des notions plus exactes et plus complètes que celles auxquelles on était arrivé en dessinant laborieusement les détails de structure observés directement à l'aide d'une lunette munie d'un verre noir. Le projet de sir John Herschel fut repris en 1857 par M. Warren de La Rue, qui proposa au conseil de la Société astronomique de le mettre à exécution à l'observatoire de Kew, qui appartient à la fois à l'Association britannique pour l'avancement des sciences, à la Société royale de Londres, etc., et qui est aussi l'observatoire météorologique central de l'Angleterre. La proposition fut acceptée, et dès le mois d'août 1858 un *photohéliographe*, construit sous la direction de M. Warren de La Rue, commençait à fonctionner à Kew. C'est une lunette de $1^{m},50$ de longueur focale, montée équatorialement et mue par un mouvement d'horlogerie; elle fournit une image solaire de 30 centimètres de diamètre (1) qui vient se peindre sur une plaque collodionnée que l'on introduit dans la chambre noire fixée à l'extrémité du tube. En 1860, l'année même de la grande éclipse de soleil que M. Warren de La Rue alla observer en Espagne et dont il obtint trente et une épreuves, le photohéliographe fut transporté à Cranford, l'installation du service météorologique à Kew absorbant alors toutes les forces de cet établissement, et pendant trois ans on fit à Cranford des photographies du soleil et de la lune; mais en 1863 l'instrument fut ramené à Kew et réinstallé dans son ancien dôme. En dix ans, — de 1862 à 1872, — on a fait avec cet instrument, sous la direction de MM. Warren de La Rue, Balfour Stewart et Benjamin Lœwy, 2,778 photographies du soleil, obtenues en 1,721 jours d'observation (2). M. Warren de La Rue s'était engagé à supporter les frais de ces observations pendant cette période de dix ans, qui prit fin en 1872. Le photohéliographe fut alors démonté et envoyé dans les ateliers de M. Dallmeyer pour y subir quelques retouches; depuis le mois d'octobre 1873, il est installé à l'observatoire de Greenwich, tandis qu'à Kew on continue d'observer le soleil par l'ancienne méthode des projections. Vers la même époque, M. Dallmeyer fut chargé de construire des photohéliographes pour les observatoires de Wilna et de Lisbonne, où ces instrumens fonctionnent régulièrement.

Mais le rôle de la photographie n'est pas borné à la reproduction fidèle des détails que l'œil peut saisir lorsqu'il est armé d'une puissante lunette; elle peut devenir, entre des mains habiles, un instru-

(1) Ces dimensions résultent de l'agrandissement de l'image focale par l'oculaire.
(2) Le nombre des jours d'observation varie de 125 à 223 par an.

ment de découvertes. Les études que M. Janssen a commencées en 1874 et qu'il poursuit depuis deux ans à l'observatoire de Meudon, avec la lunette qui avait été construite pour le passage de Vénus, ont montré que dans certaines circonstances l'image photographique du soleil peut révéler des phénomènes qui se dérobent à l'observation directe. C'est ainsi que les photographies solaires que M. Janssen a obtenues dans ces derniers temps l'ont conduit à la découverte de ce qu'il appelle le *réseau photosphérique*.

Depuis deux siècles et demi, l'attention des astronomes s'était principalement concentrée sur ces accidens de la surface solaire que l'on désigne sous le nom de taches et de facules; or il semble que l'étude de ces grands bouleversemens est presque épuisée aujourd'hui, et qu'il faudra désormais, pour faire avancer nos connaissances sur la constitution du soleil, aborder d'une manière plus sérieuse l'étude de la photosphère normale. La grande difficulté était jusqu'ici de bien reconnaître, dans cet océan de feu, la forme des granulations, de ces « grains de riz » ou « feuilles de saule » que l'on distingue vaguement et qui semblent former des courans de matière à demi liquide. Les clichés photographiques d'une faible dimension ne nous apprenaient rien de plus sur ces agglomérations mystérieuses. La raison de cet insuccès doit être cherchée dans un phénomène d'*irradiation* qui fait que l'image formée par une lumière très vive déborde un peu son contour et prend sur le cliché des dimensions plus grandes que ses dimensions réelles. C'est ce qu'on a constaté sur toutes les photographies d'éclipses totales : les images des protubérances empiètent sur le disque lunaire de quantités qui peuvent aller à 10 et à 20 secondes (1). Des effets de ce genre doivent se manifester aussi pour l'œil, puisque la vision résulte en définitive d'une impression photochimique produite sur la rétine. Or le diamètre moyen des granulations de la photosphère n'est que d'une seconde d'arc; on comprend dès lors qu'une irradiation même très faible suffit pour noyer dans une lumière confuse tous les détails de leurs contours. M. Janssen a réussi à lever la difficulté en agrandissant l'image et en abrégeant notablement la durée de l'exposition. L'irradiation diminue rapidement à mesure qu'on augmente le diamètre des images, surtout si le temps de pose diminue aussi; en outre, les détails se distinguent plus facilement et les imperfections de la couche sensible ont moins d'importance lorsqu'on opère sur une échelle plus grande. Enfin M. Janssen a reconnu que, dans les très courtes poses, les rayons qui agissent sur la

(1) D'après le père Secchi, cet empiétement s'expliquerait plutôt par le mouvement de la lune.

plaque sensible se réduisent à un groupe presque monochromatique, circonstance qui contribue beaucoup à la netteté de l'image. Les épreuves que l'on obtient maintenant à l'observatoire de Meudon ont un diamètre de 30 centimètres 1/2; le temps de pose n'est qu'une faible fraction de seconde. La préparation du collodion et le développement des clichés sont l'objet de soins tout particuliers. « Les images solaires, dit M. Janssen, demandent des procédés photographiques d'une très grande perfection; ici les plus petits défauts sont révélés impitoyablement, et, comme les détails à mettre en évidence sont d'une délicatesse extrême, il faut que la couche soit d'une finesse et d'une pureté extrêmes. » Grâce à toutes ces précautions, la constitution de la photosphère du soleil cessera peut-être bientôt d'être un mystère pour nous.

On remarque d'abord une fine granulation générale qui couvre toute la surface du soleil; les grains, plus ou moins arrondis, ont des diamètres qui varient de quelques dixièmes de seconde à 3 et 4 secondes. Le pouvoir éclairant de ces élémens granulaires est très inégal, sans doute parce qu'ils sont situés à des profondeurs très différentes : les élémens les plus lumineux n'occupent qu'une petite fraction de la surface de l'astre. Mais le résultat le plus curieux que révèle l'inspection de ces images, c'est que la photosphère est divisée en une multitude de compartimens, à contours arrondis ou polygonaux, dont les dimensions atteignent quelquefois une minute et plus (le diamètre du disque entier est d'environ 32 minutes). Dans les intervalles qui séparent ces figures, les grains sont nets, bien terminés; « dans l'intérieur, ils sont comme à moitié effacés, étirés, tourmentés; le plus ordinairement même, ils ont disparu pour faire place à des traînées de matière qui remplacent la granulation. » On dirait que, dans ces espaces, un bouillonnement violent a brassé et confondu les élémens granulaires. C'est une nouvelle confirmation de ce fait, que l'activité de la photosphère est toujours très grande, même lorsqu'il n'y a pas de taches.

L'*Annuaire du bureau des longitudes* pour 1878, qui vient de paraître, renferme une épreuve obtenue par M. Janssen le 10 octobre dernier, et grandie trois fois, où l'on reconnaît très bien les détails dont il vient d'être parlé. Ce qui empêche de constater l'existence du « réseau photosphérique » par l'observation directe, c'est que les forts grossissemens restreignent beaucoup le champ des lunettes; en examinant au contraire une épreuve photographique avec une loupe qui embrasse une certaine étendue de l'image, on voit tout de suite que les parties à granulation distincte dessinent des courans qui circonscrivent les espaces où les grains sont effacés. On aperçoit aussi, entre les granulations, des points

très noirs où la couche photosphérique doit avoir une épaisseur très faible. Nul doute qu'en poursuivant cette investigation si bien commencée, on n'arrive à bien d'autres révélations sur la nature intime du globe solaire.

II.

C'est ensuite pour l'observation de phénomènes astronomiques d'une très courte durée, comme les éclipses ou les passages de planètes au devant du soleil, que la photographie pourra être substituée avec avantage à l'observation directe. Une éclipse de soleil peut durer quelques heures, mais la durée de l'obscurité totale ne dépasse jamais 8 minutes, et elle est généralement beaucoup plus courte. Or il s'agit, dans ce bref délai, d'explorer tout le contour du disque solaire caché par la lune, de noter la forme et la position des protubérances roses, de déterminer l'étendue de la couronne, d'observer en outre les instans des contacts qui marquent le commencement et la fin de la totalité. Naturellement, tout cela se fait avec une hâte fiévreuse, et il est difficile de garder tout son sang-froid en présence des splendides phénomènes qu'il faut inventorier pendant les quelques minutes qu'un coin du voile de lumière qui nous les cache reste levé.

J'ai déjà parlé des tentatives qui furent faites en 1851 par divers observateurs pour obtenir des daguerréotypes d'une éclipse de soleil. L'éclipse du 15 mars 1858, qui était visible à Paris, fut photographiée, sous la direction de M. Faye, dans les ateliers de l'opticien Porro, à l'aide d'une lunette de 52 centimètres d'ouverture et de 15 mètres de longueur focale. C'était un lundi, jour des séances de l'Académie des sciences, et une heure après M. Faye put présenter à l'illustre compagnie un cliché au collodion sec, où le diamètre de l'image solaire, obtenue directement au foyer, sans agrandissement ultérieur, était de 14 centimètres. Les mesures micrométriques prises sur les épreuves de cette éclipse ne laissèrent aucun doute sur la précision à laquelle il est possible d'atteindre par cette méthode. En outre, la facilité relative avec laquelle MM. Porro et Quinet avaient réussi à obtenir des clichés satisfaisans fut aux yeux de M. Faye un argument décisif en faveur de l'emploi des objectifs à très long foyer qui dessinent immédiatement sur la plaque sensible une image de grande dimension. La méthode généralement suivie, qui consiste à employer un objectif à court foyer donnant une très petite image focale qu'on agrandit à l'aide d'un appareil spécial pour la projeter sur la plaque sensible, permet, il est vrai, de faire usage d'instrumens plus maniables,

mais cet avantage est compensé par les inconvéniens qui résultent de la déformation de l'image agrandie (1).

L'éclipse totale de soleil du 18 juillet 1860, qu'un grand nombre d'astronomes étaient allés observer en Espagne, fut photographiée avec succès par M. Warren de La Rue, à Rivabellosa, et par le père Secchi, au Desierto de las Palmas. On constata que les protubérances émettent une lumière beaucoup plus intense que la « couronne » qui enveloppe tout le contour du soleil, de sorte que le temps de pose est plus long lorsqu'on veut obtenir de bonnes images de la couronne que lorsqu'on s'attache à reproduire la forme des protubérances. La comparaison des photographies obtenues par M. Warren de La Rue et par le père Secchi permit aussi de trancher la question de l'origine des protubérances : il fut démontré que ces appendices roses n'étaient nullement de simples apparences produites par des illusions d'optique, mais des phénomènes réels, ayant leur siége dans le soleil. Depuis cette époque, grâce à M. Janssen et à M. Lockyer, on a trouvé le moyen de les observer tous les jours, en dehors des éclipses.

M. Faye avait fait construire, pour cette éclipse, tout un attirail photographique ingénieusement combiné; mais au dernier moment il dut renoncer à prendre part à l'expédition organisée par l'Observatoire de Paris, qui ne fit usage que des instrumens de mesure ordinaires (2). En Algérie, M. Laussedat avait réussi à photographier le soleil à l'aide d'une lunette horizontale fixe, à laquelle le miroir mobile d'un héliostat renvoyait l'image de l'astre. C'est cette disposition qui a été plus tard adoptée par beaucoup d'astronomes pour l'observation photographique du passage de Vénus.

L'éclipse totale du 18 août 1868 a été photographiée à Guntoor, dans l'Inde, sous la direction du major Tennant, et à Aden, sous la direction de M. Vogel. Celle du 7 août 1869 a fourni aux Américains l'occasion d'entrer dans l'arène à leur tour; une centaine de photographes, munis de trente lunettes, furent distribués en une foule de stations choisies principalement dans l'état d'Iowa, et 279 bonnes épreuves de l'éclipse furent obtenues sous l'intelligente direction de MM. Morton, Gould et Whipple. Une expédition anglaise envoyée en Sicile pour observer l'éclipse du 22 septembre 1870 fut moins heureuse : le mauvais temps empêcha la plupart

(1) On a vu pourtant que M. Janssen trouvait l'agrandissement des images avantageux pour la reproduction des détails de la surface solaire.

(2) C'est à cette occasion que M. Faye présenta à l'Académie un cliché obtenu à l'aide d'une petite lunette méridienne de M. Porro, où l'image solaire était imprimée avec le réticule de la lunette, pendant qu'un enregistreur électrique notait le temps.

des observations. L'éclipse du 12 décembre 1871 a été photographiée dans l'Inde et à Java; en 1873 et en 1875, on a aussi observé des éclipses par ce moyen.

Le passage de la planète Vénus sur le soleil, qui a eu lieu le 6 décembre 1874, a fourni à la méthode photographique une belle occasion de faire ses preuves. Les préparatifs qu'on faisait en vue de cet événement étaient gigantesques (1). En Angleterre, on construisait huit photohéliographes, dont trois pour la Russie, sur le modèle de celui de Kew. En août, une vingtaine d'expéditions étaient munies d'appareils photographiques qui ont parfaitement fonctionné. « Voilà, disait M. Faye en annonçant ces préparatifs, ce que produit l'idée simple, mais féconde, de supprimer l'observateur et de remplacer son œil et son cerveau par une plaque sensible, reliée à un télégraphe électrique. C'est, dans le système des observations modernes, un progrès presque comparable à celui qui a été réalisé il y a deux siècles par l'application des lunettes aux instrumens de mesure. »

Dans ce grand tournoi scientifique, la France a été dignement représentée par six expéditions qui comprenaient, outre deux naturalistes (MM. Filhol et Delisle), quinze observateurs, astronomes ou physiciens, aidés d'autant d'auxiliaires, et mettaient en mouvement plus de cinquante personnes. Les crédits alloués par l'assemblée nationale pour les frais de ces missions ont atteint la somme de 425,000 francs. On avait choisi trois stations dans l'hémisphère austral (l'île Campbell, l'île Saint-Paul, Nouméa), et trois dans l'hémisphère boréal (Pékin, Nagasaki, Saïgon); chacune de ces stations disposait d'une lunette de 6 pouces, et les quatre stations les plus importantes (Campbell, Saint-Paul, Pékin, Nagasaki) avaient en outre des équatoriaux de 8 pouces; enfin toutes ces stations, à l'exception de Saïgon, étaient munies de lunettes photographiques du modèle que nous avons décrit, sans compter les appareils spéciaux qui avaient été construits pour M. Janssen.

La commission française chargée d'arrêter un plan d'observations avait en définitive recommandé l'emploi de lunettes de 4 mètres de longueur focale et de 14 centimètres (5 pouces) d'ouverture, installées dans une position horizontale et combinées avec un miroir mobile; l'image solaire devait être obtenue directement au foyer de l'objectif, sur une surface d'argent ioduré, le procédé de Daguerre ayant paru préférable à l'emploi du collodion (1). De son côté, M. Janssen avait imaginé, pour son propre usage, un « revolver photographique, » où la plaque sensible tourne de manière

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier 1874.

que tous les points de sa circonférence défilent devant une petite ouverture par laquelle arrive la lumière.

Les six missions ne furent pas également favorisées par la fortune. Tandis que MM. Mouchez, Cazin, Turquet de Beauregard, à l'île Saint-Paul, — André et Angot, à Nouméa, — Fleuriais, Blarez, Lapied, à Pékin, — Janssen, Tisserand, Picard, Delacroix, au Japon, — Héraud, à Saïgon, obtinrent un succès plus ou moins complet, à l'île Campbell, où s'étaient rendus MM. Bouquet de la Grye, Hatt et Courrejoles, le passage ne put être observé. Ce n'est pas tout : trois hommes de l'équipage furent atteints de la fièvre typhoïde, et deux succombèrent. L'expédition de l'île Campbell, pour avoir été moins heureuse que les autres, n'en avait pas moins fait son devoir avec une abnégation digne des plus grands éloges. Au reste, si le but principal de la mission ne fut pas atteint, M. Bouquet de la Grye a rapporté une riche moisson de documens intéressant la physique du globe et l'histoire naturelle; les collections recueillies par M. Filhol remplissaient vingt-deux caisses.

La commission de l'Académie des sciences avait fait fabriquer 2,000 plaques daguerriennes (400 pour chacune des cinq stations qui avaient des appareils photographiques); on y avait employé 10 kilogrammes d'argent. Les épreuves obtenues, au nombre de 800, furent confiées à M. Fizeau, qui fit immédiatement commencer les mesures micrométriques dont la discussion doit fournir la valeur de la parallaxe du soleil et par suite celle de la distance du soleil à la terre. Ces mesures sont exécutées par MM. Cornu, Angot, Mercadier, Baille et Gariel, à l'aide de quatre *machines micrométriques* pourvues de moteurs électro-magnétiques. Les résultats qui se déduisent de l'ensemble des observations n'ont pas encore été publiés; les calculs sont longs et d'une nature particulièrement délicate. La France n'est pas d'ailleurs, sous ce rapport, en retard sur les autres nations; l'astronome royal d'Angleterre, M. Airy, n'a encore publié que le résultat des observations directes du passage; la discussion des photographies n'est pas terminée.

On peut maintenant se demander si tant d'efforts auront servi à nous procurer une valeur de la parallaxe solaire plus exacte que celles qu'on avait déjà obtenues par d'autres méthodes. Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est que le chiffre de la parallaxe que M. Airy a déduit des observations directes des astronomes anglais ($8'',76$) est un peu plus petit que celui que M. Newcomb avait trouvé en prenant la moyenne des meilleures déterminations connues ($8'',85$). M. Le Verrier, qui voyait avec déplaisir les sacrifices

(1) Rapport de M. Fizeau, du 3 mars 1873.

énormes faits pour ces expéditions, ne se lassait pas de répéter « qu'on allait courir les mers pour faire un peu mieux peut-être qu'il y a cent ans, mais rien de plus quant aux méthodes, et cela en négligeant ce qu'on avait chez soi. » Un jour, il s'échappe à dire : « Je démontrerai que ces observations sont sans valeur. On sera obligé d'avouer qu'on n'a pas obtenu de résultat (1). » L'unanimité avec laquelle les astronomes des autres pays se sont prononcés en faveur de ces expéditions proteste contre cette appréciation pessimiste. En admettant même que la discussion du passage de 1874 ne donne pas encore la valeur définitive de la parallaxe du soleil, on aura du moins recueilli des matériaux d'observation qui ne peuvent être obtenus que très rarement, et qui dans l'avenir pourront acquérir une importance imprévue. D'ailleurs, comme l'a si bien dit M. Dumas, il ne faut pas oublier que, si le passage de Vénus sur le soleil ne revient que de siècle en siècle, il se répète deux fois à chaque période, à huit années de distance, — « comme si, pour chaque génération qui doit en être témoin, il y avait un premier passage d'essai destiné à éprouver toutes les méthodes que la science de l'époque peut fournir, et un second passage définitif, offrant l'occasion d'appliquer celles qu'on aura reconnues d'abord comme les plus correctes. » Les résultats des expéditions de 1874 serviront donc subsidiairement à préparer le choix des méthodes qu'on devra préférer pour les expéditions de 1882. Il a été déjà reconnu, en tout cas, qu'on avait eu raison de préférer l'image focale directe à l'image agrandie par un oculaire, mais qu'il eût mieux valu supprimer les miroirs, qui nuisent à la netteté des images. L'examen des photographies a permis aussi d'affirmer l'existence d'une atmosphère autour de Vénus. En dehors de ces résultats positifs, il y a tout cet ensemble de recherches et d'expériences auxquelles a donné lieu la préparation des expéditions, ce « labourage » en un mot qui a remué profondément le champ des idées, en concentrant sur un même problème les efforts d'une foule de chercheurs. N'oublions pas non plus les observations de M. Bouquet de la Grye sur les marées à l'île Campbell, les collections de M. Filhol, le plan de Pékin levé par M. Lapied, etc. C'est cette utilité indirecte de ces grandes entreprises scientifiques qu'on n'apprécie pas assez : elle fait qu'en définitive les dépenses sont toujours productives. Ajoutons enfin que les instrumens dont on a fait l'acquisition pourront être utilisés de diverses manières. Le Bureau

(1) Procès-verbaux des séances de la commission du passage de Vénus, p. 201. Ces procès-verbaux, qui remplissent un volume in-4° de près de 500 pages, forment la première partie du recueil de documens relatifs au passage de Vénus que publie l'Académie des sciences.

des longitudes a fait installer quelques-unes des lunettes devenues disponibles dans le parc de Montsouris, où les officiers de la marine viennent s'initier aux observations astronomiques. M. Janssen continue de tirer parti de sa lunette photographique à l'observatoire de Meudon; deux équatoriaux sont destinés aux nouveaux observatoires de Lyon et de Bordeaux.

Il restait à faire servir la photographie à l'étude des groupes stellaires, c'est-à-dire à la détermination rapide et précise des positions relatives d'étoiles massées dans un espace restreint. C'est M. Rutherfurd qui a le premier résolu le problème, et depuis plusieurs années il poursuit ses travaux dans cette direction avec un remarquable succès. L'observatoire de M. Rutherfurd est situé à l'intérieur de la ville de New-York, dans un quartier tranquille et qui n'est pas trop éclairé la nuit. L'instrument qui sert à photographier les étoiles est une lunette de 13 pouces (33 centimètres) d'ouverture, montée équatorialement et mue par un mouvement d'horlogerie.

Lorsqu'il s'agit de photographier des étoiles, la durée de l'exposition doit nécessairement suppléer à la faiblesse de la lumière. La durée de pose varie avec les circonstances atmosphériques; mais M. Rutherfurd a trouvé que quatre minutes suffisaient généralement pour les étoiles de 10e grandeur. Pendant ce temps, le mouvement d'horlogerie fait marcher la lunette de manière que les étoiles qui sont dans le champ de l'appareil y paraissent immobiles; dès lors les images qu'elles donnent sont de simples points. Cependant, comme les impuretés du collodion pourraient produire, lors du développement du négatif, des points noirs que l'on prendrait pour des étoiles, on fait toujours une seconde épreuve après avoir déplacé la plaque d'un millimètre environ; chaque étoile se trouve ainsi représentée par deux points noirs espacés d'une quantité toujours la même. L'épreuve ainsi obtenue fournit donc une représentation fidèle des positions et des distances relatives des étoiles qui étaient dans le champ de la lunette. Mais il faut encore pouvoir évaluer ces distances en mesures angulaires, il faut pouvoir les exprimer en secondes d'arc. Pour faciliter cette évaluation, on arrête le mouvement d'horlogerie, et on laisse les étoiles traverser le champ; les plus lumineuses, celles qui ne descendent pas au-dessous de la 4e ou de la 5e grandeur, laissent alors sur la plaque sensible une trace continue, et la longueur du sillon noir tracé pendant une minute fait connaître la valeur angulaire d'un millimètre mesuré sur la plaque. On peut ainsi faire, en une seule nuit, une dizaine d'épreuves du même groupe. Les distances des étoiles sont ensuite relevées sur chaque épreuve à l'aide d'un appareil

composé de deux microscopes portés par un chariot; on les mesure au centième de millimètre près.

M. Rutherfurd a obtenu par ce procédé des cartes très exactes des Pléiades, du groupe de Præsepe, de celui de Persée, des étoiles voisines de la 61e du cygne, dont Bessel avait signalé le mouvement propre. Plus récemment, M. Gould, directeur de l'observatoire de Cordoba, dans la république argentine, a également obtenu de remarquables succès dans cette voie. Au mois de novembre dernier, il possédait déjà des épreuves propres aux mesures micrométriques de 84 objets célestes, dont les trois quarts sont des amas stellaires. Le cliché qui représente l'amas stellaire d'Éta du Navire montre 180 étoiles dont beaucoup sont de la 9e grandeur. M. Gould a aussi obtenu de très belles images de la lune, des planètes Jupiter, Mars et Saturne, etc.

Le professeur Peirce, dont l'autorité en ces matières est considérable, parle avec enthousiasme du progrès réalisé par l'application de la photographie aux recherches d'astronomie sidérale. « Pour des recherches originales sur la position relative d'étoiles voisines, dit-il, les photographies peuvent être en toute sécurité substituées aux étoiles elles-mêmes, vues au travers des plus puissantes lunettes. Les photographies une fois prises constituent des faits indiscutables, à l'abri de l'influence des erreurs personnelles d'observation, et conservent pour les âges futurs la position actuelle des étoiles ainsi relevées. »

Il faut pourtant parler maintenant de certaines difficultés que l'on rencontre dans l'application de la photographie aux recherches astronomiques, et qui n'ont pas été surmontées sans peine. J'ai déjà rapporté comment M. Janssen est parvenu à éviter les effets de l'irradiation dans le cas où il s'agit d'une lumière très forte, comme celle du soleil. Un autre inconvénient consiste dans le retrait du collodion après les lavages et la dessiccation. M. Paschen et M. Rutherfurd, qui avaient étudié ce sujet, étaient arrivés à des résultats très différens : tandis que M. Paschen avait constaté un retrait qui allait parfois à $\frac{1}{1500}$, M. Rutherfurd n'avait trouvé que $\frac{1}{28000}$ au maximum. Les résultats plus récens de M. Vogel se rapprochent de ceux de M. Rutherfurd. M. Vogel a employé un procédé qui avait été recommandé par M. Faye, et qui consiste à photographier sur une couche de collodion un réseau de traits tracés au diamant sur une plaque de verre; on compare ensuite à la loupe le réseau du collodion à celui du verre, et on mesure la quantité dont le premier s'est contracté. Il paraît que l'emploi de plaques préalablement albuminées fait disparaître cette cause d'erreur. Cependant l'humidité a toujours une grande influence sur le collo-

dion; c'est pour cette raison que la commission du passage de Vénus a donné la préférence aux plaques métalliques de Daguerre.

Une autre difficulté naît de la différence qui existe entre la rétine et une surface photographique au point de vue de l'achromatisme nécessaire à la netteté des images. On sait que l'objectif, ou ce qu'on pourrait appeler l'œil de la lunette, doit être *achromatique*, en d'autres termes, qu'il doit montrer les objets sans ces bandes colorées qui les enveloppent lorsqu'on les regarde au travers d'un prisme ou d'une lentille simple. On obtient ce résultat par l'association d'une lentille de verre ordinaire (crown) et d'une lentille de cristal (flint), taillées de façon à réunir, après la réfraction, en un même foyer les principaux rayons colorés. Mais les objectifs achromatiques ordinaires ne conviennent pas à la photographie, car les rayons qui sont les plus importans pour la vision ne sont pas ceux qui produisent le plus d'effet chimique, et le « foyer chimique » ne coïncide pas avec le « foyer optique. » Il faut donc employer pour la photographie des objectifs achromatisés d'une manière spéciale. Il est vrai qu'on peut tourner la difficulté en substituant à la lunette un télescope à réflexion, car le télescope possède cet avantage que tous les rayons concourent exactement au même foyer, de sorte que l'image est rigoureusement achromatique. Quelques astronomes, comme M. Warren de La Rue, ont en effet employé de préférence des télescopes pour la photographie : par malheur, les miroirs sont trop sensibles aux changemens de température, et il en résulte des déformations qui troublent l'image; aussi préfère-t-on aujourd'hui se servir de réfracteurs convenablement achromatisés.

L'achromatisme photographique peut s'obtenir en premier lieu, comme l'achromatisme ordinaire, par la courbure que l'on donne aux surfaces des lentilles; les constructeurs y arrivent soit par tâtonnement, soit par des méthodes plus directes. C'est le moyen qui est le plus souvent employé, et c'est d'après ce principe qu'a été taillé l'objectif photographique de l'observatoire de Cordoba; mais il faut alors renoncer à se servir de la lunette pour la plupart des observations ordinaires. M. Rutherfurd, qui désirait conserver son bel objectif, achromatique pour l'œil, a réussi à l'approprier à la photographie par l'adjonction temporaire d'une troisième lentille. Ce procédé, qui fait de la lunette un instrument à deux fins, a été adopté aussi par M. Langley, à l'observatoire d'Allegheny, où un réfracteur de 13 pouces est employé à l'étude de la surface du soleil. M. Langley fait tailler une lentille supplémentaire qui lui permettra de photographier les taches, qu'il s'est jusqu'à présent contenté de dessiner.

Un de nos physiciens les plus habiles, M. A. Cornu, professeur à l'École polytechnique, est parvenu, en 1873, à une solution beaucoup plus simple, qui a été immédiatement adoptée par la commission du passage de Vénus pour la construction des lunettes photographiques que devaient emporter les expéditions françaises. Ce qui fait l'originalité de sa méthode, c'est qu'elle n'exige aucun instrument spécial. « Toute lunette peut être immédiatement adaptée aux observations photographiques, à l'aide d'une disposition mécanique qui n'altère en rien les qualités optiques de l'instrument : il suffit en effet de séparer les deux lentilles qui composent l'objectif d'une quantité dépendant de la nature des verres, mais dépassant rarement 1 1/2 pour 100 de la distance focale. Cette opération raccourcit cette distance d'environ 6 ou 8 pour 100. La théorie et l'expérience prouvent que l'achromatisme primitif des rayons visibles est transformé en achromatisme des rayons chimiques. » Cette méthode a été appliquée par M. Cornu avec un plein succès à une lunette que possède l'Observatoire de Paris. C'est le grand équatorial de la tour de l'est, dont l'objectif a 38 centimètres d'ouverture et près de 9 mètres de distance focale. L'instrument, commandé par Arago, n'avait jamais fonctionné, par suite de l'altération superficielle de l'un des verres. L'objectif fut remis en bon état, il y a quelques années, quand M. Cornu en fit usage pour une détermination nouvelle de la vitesse de la lumière, et c'est à la suite de ces expériences qu'il entreprit d'adapter l'instrument aux travaux de photographie astronomique. Un dispositif très simple permet désormais d'écarter les verres et de faire fonctionner l'instrument aussi bien pour les observations directes que pour la photographie; ajoutons que, pour l'observation directe des astres d'un faible éclat, on peut sans inconvénient conserver l'ajustement photographique. Les images de la lune et du soleil qu'on obtient avec cet appareil mesurent 8 centimètres de diamètre, et M. Cornu s'abstient de les amplifier, afin de leur conserver toute leur précision primitive. Voici comment la difficulté qui naît du mouvement propre très rapide de la lune a été surmontée : on profite de la transparence du collodion pour observer directement un point de la surface, et le maintenir sur un repère en rectifiant sans cesse la marche de l'équatorial. — Il est vrai que ce n'est pas tout de corriger l'achromatisme des objectifs; il faut aussi remédier à la déformation des images qu'entraîne la courbure donnée aux surfaces des lentilles, et qui se fait sentir surtout vers les bords. Le problème optique que soulève la construction d'une lunette photographique parfaite est donc fort complexe; mais il n'est point insoluble, et ne tardera pas sans doute à être résolu.

R. Radau.

DES RAPPORTS

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVEC

LA MORALE, LE DROIT ET LA POLITIQUE

Les juristes et leur principal organe dans la presse ont vivement attaqué le projet d'introduire l'enseignement de l'économie politique dans les facultés de droit et de rendre l'étude de cette science obligatoire pour tous les étudians qui se destinent au barreau. L'économie politique, a-t-on dit, n'est pas une science, c'est un recueil d'opinions souvent contradictoires dont aucune n'est susceptible d'une démonstration rigoureuse : ce n'est que de la littérature du genre ennuyeux. Pourquoi imposer aux élèves en droit une étude qui n'a aucun rapport avec les *Institutes* ou le code civil, et qui par conséquent ne leur sera d'aucune utilité dans le reste de leur carrière? Ces attaques ont été reproduites jusque dans l'assemblée de Versailles, où elles ont provoqué une réponse brève, mais éloquente et décisive, de la part de M. Léonce de Lavergne.

Depuis lors, l'économie politique a été inscrite parmi les matières qu'enseignent les facultés de droit; mais les juristes n'ont pas fait, m'assure-t-on, bon accueil à l'intrus. Plusieurs chaires ne sont pas encore occupées, d'autres le sont provisoirement par des professeurs très instruits sans doute, mais qui ne s'étaient guère appliqués aux études économiques. Il serait urgent que le ministère actuel, qui renferme des hommes si dévoués aux intérêts de l'enseignement supérieur, s'occupât de cette question, dont l'importance est plus grande qu'on ne le pense. En effet, je crois pouvoir démontrer que les derniers malheurs de la France et la crise si

grave qu'elle a traversée récemment ont pour cause première l'ignorance en fait d'économie politique.

L'origine de la situation remonte à 1848. La révolution de février, faite à propos d'une revendication de droits politiques, a pris immédiatement le caractère d'une révolution sociale. Depuis le mouvement saint-simonien de 1830, l'idée d'une transformation profonde de la société s'était peu à peu répandue parmi les ouvriers de Paris et des grandes villes. Ces aspirations étaient vagues, mais ardentes; elles ne tendaient à rien moins qu'à une nouvelle organisation du travail ayant pour effet d'abolir le salariat. Sauf quelques économistes comme Blanqui, Burette et Wolowski, les hommes d'état, les financiers, les classes dirigeantes ne soupçonnaient pas la fermentation sourde qui s'était emparée de l'esprit du peuple. Aussi la surprise et bientôt l'effroi furent-ils grands quand le socialisme apparut sur la scène, armé du suffrage universel et revendiquant la suppression du travail à la tâche, la limitation des heures de travail, l'organisation de sociétés coopératives et le droit au travail, envoyant à la chambre, à des majorités écrasantes, les représentans les plus fameux de toutes ses nuances : Louis Blanc, Proudhon, Pierre Leroux, Considérant, Cabet, s'infiltrant des villes dans les campagnes et semblant aux imaginations épouvantées à la veille de conquérir le pouvoir. Des membres éminens de l'Institut : Thiers, Passy, Troplong, et la petite, mais intrépide phalange des économistes : Michel Chevalier, Bastiat, Molinari, Léon Faucher, se précipitèrent sur la brèche, principalement dans cette *Revue*, pour repousser par le raisonnement les attaques des réformateurs.

Malheureusement entre le peuple et la bourgeoisie le malentendu était trop profond, et des deux côtés l'ignorance trop grande. Les ouvriers s'imaginaient qu'il suffisait de quelques décrets pour transformer de fond en comble l'ordre social et pour établir l'égalité. Les gens aisés, affolés de terreur, croyaient que les socialistes, devenus les maîtres, allaient procéder à l'expropriation universelle et au partage des biens. Si les connaissances économiques avaient été plus généralement répandues, d'une part les ouvriers auraient su, ce qu'ils commencent à comprendre maintenant, que les changemens dans l'ordre social ne peuvent se faire que peu à peu, et que la dictature la plus absolue, la plus impitoyable, fît-elle table rase de toutes les institutions anciennes et de tous les droits acquis, ne pourrait transformer brusquement les salariés en propriétaires coopérateurs ou en chefs d'industrie, et, d'autre part, les conservateurs auraient vu que, dans un pays où les citoyens qui ont une part plus ou moins grande de la fortune mobilière ou immobilière de la nation forment la majorité, la propriété ne peut être mise en

danger même par le suffrage universel. Malheureusement on voulut dissoudre en quelques jours les ateliers nationaux, et la révolution de février, la plus pacifique, la moins sanglante de toutes celles qu'a subies la France, aboutit aux terribles journées de juin. L'effarement de la bourgeoisie fut portée au comble; elle n'eut plus de repos qu'elle n'eût demandé protection à un coup d'état, fait non comme en 1799 par un grand homme, mais cette fois par une bande d'aventuriers. La popularité de l'empire lui vint du progrès économique qui se produisit à cette époque et qui eut pour causes la construction des chemins de fer, le développement du crédit et des sociétés industrielles, et l'impulsion donnée aux échanges internationaux par les traités de commerce. Mais la prospérité matérielle ne peut faire oublier la liberté à une nation généreuse, mûre pour se gouverner elle-même. Quand Napoléon III sentit le sol se dérober sous lui, il chercha une diversion dans la guerre étrangère et n'aboutit qu'à amener l'invasion et le démembrement de la France. Ce sont donc des causes économiques qui ont amené la chute de la république en 1852 et l'établissement de l'empire, et ce sont elles encore qui ont fait oublier pendant quelque temps ce que ce régime avait de funeste pour la moralité, pour l'activité intellectuelle, et en même temps de périlleux pour la sécurité extérieure.

Quand récemment une partie des hautes classes cherchait à renverser la république, c'est parce qu'elles s'imaginent que le despotisme peut seul les sauver du « péril social » que l'on appelle aujourd'hui le radicalisme. Au fond, on ne peut le nier, des craintes imaginaires sans doute, mais très réelles, les poussaient. Les souvenirs de la commune de 1871 font aujourd'hui le même effet que ceux des journées de juin en 1852. Si les soi-disant conservateurs qui veulent détruire les institutions républicaines avaient des notions plus claires de politique et d'économie politique, ils verraient que le rétablissement du régime despotique peut seul provoquer un bouleversement de la société et le renouvellement des horreurs de la commune.

Certes, quand la propriété est menacée, la liberté est toujours sacrifiée, comme le prouve l'histoire de la Grèce antique, et la raison en est simple : pour vivre libre, il faut au moins vivre. Dans nos sociétés industrielles, l'anarchie conduirait plus vite au despotisme qu'autrefois, parce que la division du travail et la multiplicité des échanges rendent la sécurité plus indispensable. Mais d'abord le socialisme, très menaçant en Allemagne et en Angleterre, a si complétement disparu en France qu'on n'ose même plus invoquer son nom comme épouvantail, et, ainsi que nous l'avons montré ici même, les ouvriers comprennent aujourd'hui toutes les difficultés d'une transformation économique. En second lieu, si ce danger existait,

nulle forme de gouvernement ne serait mieux faite que la république pour y faire face, car avec la république vous avez pour défendre l'ordre établi, outre ses soldats habituels, les conservateurs, tous les partisans de la démocratie, que vous auriez contre vous sous la monarchie. Un gouvernement populaire est plus fort pour la résistance qu'un gouvernement autocratique ou oligarchique. Sous le premier, tout le monde étant dans la place, elle n'est menacée que par les déclassés, les fous et les scélérats; sous le second, comme elle n'est occupée que par les privilégiés, le reste de la nation, qui veut y pénétrer, en fait le siége, et au jour de l'assaut les coquins se précipitent à la suite des honnêtes gens et restent bientôt les maîtres. — C'est ce qui arrivera indubitablement si l'on rétablit le despotisme chez un peuple qui n'est plus fait pour le subir. M. Maxime Du Camp, en finissant le dernier des volumes qu'il a consacrés à décrire Paris, jette un regard mélancolique sur la grande et belle cité qui sera encore une fois, croit-il, livrée aux flammes et à la destruction. Ce serait là en effet la conséquence inévitable de la chute du troisième empire. Il ne pourrait subsister qu'en comprimant à outrance la partie la plus intelligente, la plus laborieuse, la plus vivante de la nation. On verrait recommencer la lutte qui a abouti au renversement de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III. Profitant de l'opposition générale, le socialisme anarchique reprendrait des forces, et lorsque le trône s'écroulerait sous les coups de l'étranger ou sous ceux des citoyens, il se trouverait des monstres prêts à recommencer les atrocités de 1870. Pour mettre un terme à cet enchaînement de réactions et de révolutions, il suffirait que des connaissances économiques généralement répandues fissent voir les choses telles qu'elles sont, dissipant d'un côté de vaines alarmes, de l'autre les illusions et les utopies. Il ne faudrait qu'un peu de lumière pour se convaincre que le spectre rouge et le radicalisme ne sont qu'un leurre employé par les fauteurs du despotisme pour attirer à eux les niais et les trembleurs.

C'est surtout aux légistes et aux avocats que l'économie politique est indispensable. La plupart des lois et les plus importantes se rapportent à des questions économiques, impôts, finances, douanes, traités de commerce, chemins de fer, marine. Or, avec le régime représentatif, ce sont les citoyens eux-mêmes qui dirigent les affaires par leurs élus; font-ils de mauvais choix et leurs députés sont-ils ignorans de leurs vrais intérêts, ceux-ci feront de mauvaises lois, et la prospérité du pays en souffrira. Dans toutes les assemblées délibérantes, les avocats ont toujours joué un rôle éminent, parce qu'ils ont l'habitude de la parole. N'est-il pas de première nécessité qu'ils connaissent la science de la richesse ceux qui sont appelés à voter les lois d'où dépend l'accroissement du

bien-être? J'ose dire qu'il n'est pas de connaissance dont ils puissent moins se passer. J'essaierai de le prouver, en montrant les rapports étroits qui relient l'économie politique aux autres sciences du même groupe, la religion ou la philosophie, la morale, le droit et la politique.

I.

Il ne faut pas s'étonner si l'on a prétendu qu'il n'existait nul rapport entre l'économie politique et les autres sciences sociales. La plupart des anciens économistes n'ont pas aperçu ce rapport et ont même essayé de démontrer qu'il n'existait pas. L'économie politique avait, suivant eux, un domaine à elle, strictement circonscrit, où elle se développait rigoureusement, en partant de principes nettement établis et en dehors de toute influence étrangère. On la définissait : la science qui détermine comment la richesse se produit, se distribue et se consomme. En se bornant ainsi à analyser et à constater des faits, on en faisait une science positive, descriptive, qui se suffisait à elle-même et qui n'avait ni à demander ni à offrir de lumières aux autres branches des connaissances humaines; mais cette définition si généralement acceptée est entièrement fausse et ne donne aucune idée de ce qu'est en réalité l'économie politique. En effet, déterminer comment la richesse se produit, ce serait indiquer les procédés de fabrication, les moyens qu'emploie l'agriculteur pour mettre la terre en valeur, le mineur pour exploiter les couches du sous-sol, le voiturier et le marin pour transporter les marchandises. C'est de la technologie et non de l'économie politique. Sans doute ce n'est pas ce dont les économistes se sont occupés, mais tel était le sens de leur définition. Dire comment la richesse se répartit, ce serait faire connaître la part qui revient au propriétaire, au capitaliste, à l'ouvrier, et noter le revenu de chaque classe de la société. Ce serait de la statistique et non de l'économie politique. Indiquer comment la richesse se consomme, ce serait décrire la façon dont la population se loge, s'habille et se nourrit. Ce serait une peinture de mœurs, un inventaire de mobilier, un menu de dîner et non de l'économie politique.

Cette troisième partie de la science qui traite de la consommation a paru si peu importante qu'on l'a souvent négligée, et que même Stuart Mill proposait de la supprimer. Et pourtant c'est sur ce point que portent presque exclusivement les réflexions des écrivains anciens qui se sont occupés de « l'économique, » comme Aristote, Xénophon, Platon. Ils étaient avant tout moralistes et ils disaient aux hommes comment ils doivent vivre pour faire leur bon-

heur et celui de leur patrie. Comme le dit très bien Roscher (1), les quelques maximes de ces auteurs qui concernent la richesse ont plus de portée qu'une foule de grands traités qui analysent longuement les effets de la loi de l'offre et de la demande. Ceux-ci notent les conséquences nécessaires de certains faits. Ceux-là s'adressent au libre arbitre, et indiquent à l'homme la meilleure voie à suivre et pour lui et pour les autres. — De la consommation dépend la production. En effet, l'industrie travaille pour satisfaire les besoins. Changez les besoins et vous aurez du coup changé toute l'industrie. Faites un peuple de sybarites, et les forces productives seront consacrées à créer des objets de luxe et de fantaisie. Ayez une nation de sages ou de quakers, et le travail ne servira qu'à fabriquer des choses utiles. La direction à imprimer à la consommation est donc chose capitale. Combien y a-t-il d'économistes qui s'en soient occupés (2)? On le voit, la définition ordinaire de l'économie politique néglige l'essentiel et semble comprendre ce dont il ne peut être question. Tâchons de bien saisir son objet et sa mission.

L'homme a des besoins nombreux : besoins de se nourrir, de se vêtir, de se loger ; besoins primitifs que les raffinemens de la civilisation ont modifiés de mille façons différentes. Pour y donner satisfaction, la nature offre ses richesses et l'homme a ses bras. Il travaille d'abord pour se nourrir; ensuite pour se fabriquer des outils, des instrumens qui diminuent l'effort ou accroissent le produit. Plus ces instrumens sont parfaits et mieux l'homme sait en tirer parti, plus il obtient de produits pour une même quantité d'efforts

(1) « Personne ne m'a plus instruit que Thucydide en économie politique, dit Roscher... Tandis que maintenant on connaît mieux la production de la richesse, les anciens en avaient mieux étudié la répartition. Ils n'ont pas commis cette grande erreur d'oublier les hommes pour ne s'occuper que des richesses. « Toute richesse, dit Xénophon, n'est utile que pour celui qui sait en faire un bon usage. » Par cette seule maxime, il fait de l'économie une science sociale. » Voyez *Ansichten der Volkswirthschaft,* 1re étude. M. Guillaumin a publié une traduction de cet ouvrage par M. de Rivière, sous le titre de *Recherches sur des sujets d'économie politique.*

(2) Notons cependant que M. Cliffe Leslie a toujours insisté pour montrer l'importance, la nécessité d'une théorie de la consommation; mais, ajoute-t-il, on ne pourra tracer l'effet de la consommation sur la nature et la production de la richesse sans étudier l'histoire et la structure de la société et les lois qu'elles révèlent. M. W. Stanley Jevons a aussi combattu (V. *the Theory of political Economy,* p. 46) ce passage de Mill : « Je ne connais aucunes lois de la consommation de la richesse qui puissent être l'objet d'une science spéciale de la richesse. Ce sont tout simplement les lois des satisfactions de l'homme. » — « En effet, répond M. Jevons, l'économie politique repose sur les lois des satisfactions humaines. Nous travaillons pour produire en vue de consommer, et la nature et la masse des richesses sont déterminées par nos besoins. Tout manufacturier sait combien il lui est nécessaire de connaître et de prévoir les goûts des consommateurs; son succès en dépend, et de même toute la théorie économique dépend d'une bonne théorie de la consommation. »

et mieux il est pourvu de tout ce qui est nécessaire, utile et agréable, en un mot, plus il a de bien-être. Pour faire un canot avec une hache de pierre, il lui faudra un an, avec des outils de fer ou d'acier un mois, avec des machines une semaine. Le progrès est énorme; mais il est dû à l'amélioration des procédés de fabrication, à l'application de la science à l'industrie, ou, comme on dit, à l'emploi intelligent du capital. Décrire ce progrès n'est pas encore de l'économie politique; celle-ci n'apparaît que quand il s'agit du partage et du bon emploi de la richesse acquise, et encore, tant qu'il s'agit d'un homme seul ou d'une famille isolée, ce n'est que de l'économie domestique.

Il n'y a lieu à économie politique qu'au sein d'un groupe de familles, dans une commune, dans un état. En effet, ce nom vient de trois mots grecs : οἶκος, maison, νόμος, loi, πόλις, cité, état, et il signifie par conséquent la loi, la bonne administration de la maison commune, c'est-à-dire de l'état. Il ne s'agit pas seulement des finances publiques, mais du bien-être des citoyens. Ce qu'il faut chercher, c'est comment les hommes réunis en société doivent s'arranger, quelles institutions, quelles lois ils doivent adopter pour que chacun puisse se procurer, par son travail et en proportion de ses efforts, le plus de choses utiles à la satisfaction de ses besoins rationnels. Les lois les plus favorables à l'accroissement du bien-être seront celles qui contribueront le plus à rendre le travail productif. Le travail sera d'autant plus productif qu'il sera exécuté avec plus d'intelligence et de science, avec plus de soin et d'ardeur. Pour qu'il y ait intelligence et science, il faut répandre l'instruction; pour qu'il y ait soin et ardeur, il faut organiser la responsabilité, c'est-à-dire faire en sorte que chacun jouisse de tous les fruits et rien que des fruits de son labeur. C'est là proprement l'œuvre de la justice, qui consiste à traiter chacun suivant son mérite en assurant à chacun le sien, *cuique suum tribuere*, comme dit si bien Cicéron. L'organisation de la responsabilité et la mise en pratique de la justice, voilà donc la chose essentielle en économie politique. On aperçoit déjà ici quels liens intimes la rattachent au droit et à la politique; bientôt on le verra mieux encore.

La plupart des économistes orthodoxes ont voulu exclure complétement de leurs spéculations l'intervention de l'état; ils ne s'en occupaient que pour la proscrire. Ce qu'ils voulaient donc, c'était faire de l'économie politique qui ne fût pas politique; car elle ne devient « politique » que quand elle a pour objet l'action de la πόλις, de l'état, je veux dire les lois. Sans doute en démêlant avec soin les rapports de cause à effet qui rattachent les uns aux autres les faits économiques, en analysant la division du travail, les fluctuations des prix, la loi de l'offre et de la demande, les variations

du salaire, des profits, de l'intérêt et de la rente, et les autres questions du même ordre, les économistes ont rendu un grand service; mais c'est l'*A B C* de la science, ce n'est pas la science elle-même, pas plus que la calligraphie n'est l'art d'écrire. L'objet propre de l'économie politique est si bien l'influence des lois et des institutions sur le développement de la richesse, que les économistes dans leurs réunions, dans les *meetings*, dans les assemblées politiques, partout où ils ne s'adressent pas à des élèves, ne parlent que de lois à réformer ou à adopter, — non des prétendues lois naturelles nécessaires, qu'on laisse dans les manuels, mais des lois de l'état faites librement par le législateur.

L'état doit-il, oui ou non, mettre un impôt à l'importation sur certaines marchandises, et, si oui, sur lesquelles? Quel système monétaire l'état doit-il adopter, le simple ou le double étalon? Quels impôts faut-il établir, impôt sur le revenu, impôt sur le capital, sur les contrats, sur les transports, sur les consommations, impôt direct ou indirect, impôt proportionnel ou progressif? L'état doit-il, comme on le veut en Allemagne et comme on le fait en Belgique et en Italie, rentrer en possession des chemins de fer ou doit-il au contraire les laisser tous aux compagnies particulières? L'état doit-il proclamer la liberté des banques d'émission ou en réserver le monopole à un seul établissement ou peut-être à lui-même? Faut-il que l'état, comme on le demande en Angleterre et comme il l'a fait en Irlande, règle d'autorité les relations entre propriétaires et fermiers? L'état doit-il, en fait de succession, conserver le régime de la réserve, comme en France, ou introduire la liberté du testament, comme en Angleterre? Ne conviendrait-il pas de restreindre les degrés de successibilité? — Je m'arrête. Qu'on prenne successivement toutes les questions débattues entre économistes, et l'on se convaincra que toutes impliquent l'action de l'état. Il me paraît donc démontré que l'objet de l'économie politique est bien, comme je l'ai dit, de rechercher quelles sont les lois et les institutions qui sont le plus favorables à la productivité du travail, et par conséquent à l'accroissement de la richesse et à sa juste répartition (1). Rousseau, au début du *Contrat social*, l'a presque défini quand il dit : « Je veux chercher si, dans l'ordre civil, il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre en prenant

(1) Je trouve, dans l'*Encyclopædia americana*, une définition de l'objet de l'économie politique qui me paraît très juste. « Ce qui forme l'objet de l'économie politique, c'est la constitution du gouvernement, les lois, les institutions judiciaires, sociales et financières, les écoles, la religion, les mœurs, le sol, la position géographique, le climat, les arts, en tant que ces circonstances influent sur le caractère et la condition d'un peuple relativement à la richesse publique, c'est-à-dire à la production, à la distribution et à la consommation des choses utiles et agréables à la vie.

les hommes tels qu'ils sont et les lois telles qu'elles doivent être. Je tâcherai d'allier toujours, dans cette recherche, ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice et l'utilité ne se trouvent point divisées. » Alliance du droit et de l'intérêt, de la justice et de l'utilité, voilà le point capital.

On l'oublie trop, c'est bien ainsi que les créateurs de l'économie politique, les physiocrates en France et Adam Smith en Angleterre, ont compris la science qu'ils fondaient. « L'économie politique, dit Smith, regardée comme une branche de la science de l'homme d'état et du législateur, a deux objets propres : rendre les citoyens habiles à se procurer des moyens abondans de subsistance et fournir au gouvernement un revenu proportionné au service public, en somme enrichir le peuple et le souverain. » Il s'agit donc des lois de l'état, non des lois naturelles. Mais, a-t-on dit, ce n'est pas là de la science, c'est de l'art, et on a proposé de constituer d'un côté une science qui s'occupe des lois générales et nécessaires, et de l'autre un art qui recherche les moyens d'application. On n'a pas compris que, si on appelle art tout ordre de connaissances qui poursuit un but, les sciences morales méritent toutes ce nom. En effet, la morale ne se contente pas de décrire les passions humaines, elle dit ce que les hommes doivent faire, quels sont les devoirs qu'ils ont à remplir, les vertus qu'ils doivent pratiquer. Le droit détermine les lois qu'il faut adopter pour que la justice règne. La politique cherche quelles sont les formes de gouvernement et les institutions qu'un peuple doit mettre en vigueur pour atteindre au degré de civilisation et de prospérité dont il est susceptible. Les sciences morales ont toutes un même but, qui est d'amener les hommes au bien, au bonheur, à la perfection. Faut-il pour cela les appeler des arts? Je ne le pense pas. L'art ne commence que quand on étudie les moyens de faire accepter les règles d'action que ces sciences ont découvertes.

On discute encore beaucoup au sujet de la méthode propre à l'économie politique. Les uns prétendent que c'est une science « déductive, » c'est-à-dire qui se déduit *a priori* de quelques principes évidens par eux-mêmes. Les autres disent que c'est une science « inductive, » c'est-à-dire qui repose sur des inductions tirées de l'observation des faits. « L'économie politique, envisagée dans ce qu'elle a de général, dit Rossi, est plutôt une science de raison qu'une science d'observation. » Mill, Senior, Cairns, ont exprimé une opinion semblable. « L'économie politique, dit Senior, repose sur un petit nombre de propositions générales, dont le fondement est cet axiome, que tout homme désire augmenter sa richesse (*wealth*) avec le moins de sacrifices possibles. » Ce désir, là où il y a liberté et sécurité, conduit au travail, à la création et à l'accu-

mulation du capital, à la division du travail, à l'usage de la monnaie, à l'appropriation du sol; d'où résulte un accroissement constant de produits qui se partagent en salaires, profits, intérêts et rente en proportion du travail, du capital et de la terre fournis par chacun à l'œuvre de la production, le tout réglé par la loi suprême de l'offre et de la demande. Voilà le résumé de toute l'économie politique « déductive. »

M. Cliffe Leslie a montré récemment, avec la finesse d'analyse et la clarté qui distinguent tous ses écrits, qu'il était impossible de construire une science exacte sur cette base du désir universel de richesse, alors que ce désir prenait les formes les plus diverses chez chaque peuple et même chez chaque individu, l'Oriental mettant une fortune dans les pierreries d'un turban, le paysan français n'estimant que la terre, l'un sacrifiant tout à la possession de tableaux ou de livres, l'autre se ruinant pour des chevaux, pour des jardins ou simplement pour la table. Ce qui fait qu'un objet est une richesse, c'est qu'il répond à un besoin. Or le besoin varie suivant le climat, suivant l'opinion, suivant la mode, suivant les goûts individuels. Des fourrures ou des patins transportés sous l'équateur perdent toute valeur. La qualité de richesse est donc relative et sans cesse variable. Elle gît dans un rapport entre les besoins humains qui changent à chaque instant et les propriétés d'objets qui eux-mêmes se modifient constamment. C'est une tentative vaine que celle de Cournot et de M. Walras, qui s'efforcent de mettre en formules algébriques les problèmes économiques, tout comme celle de Rossi et de Senior, de « déduire » les principes de la science des richesses de quelques axiomes conçus *a priori*.

Faut-il adopter telle ou telle loi comme favorable à l'accroissement de la richesse? Sans doute la connaissance des besoins et des instincts généraux de l'homme peut jeter quelque jour sur la question, mais, ces besoins et ces instincts variant suivant le climat, la race, la religion, le gouvernement, les traditions, il faudra tenir compte de toutes ces influences et par conséquent consulter l'expérience des différentes époques et des différens pays. Ainsi l'économiste doit avoir en vue un idéal qui est le bien-être de tous conformément aux prescriptions du juste; mais il recherchera quelles sont les lois et les institutions qui y mènent, en tenant compte de la nature de l'homme en général et du tempérament de chaque peuple en particulier et en s'appuyant sur les faits constatés par l'histoire, la statistique, la description des différens pays. Il rattachera les effets aux causes, et en déduira des règles pratiques.

Un horizon immense s'ouvre ainsi. Il ne s'agit plus de constater ces prétendues lois naturelles dont on parle tant et qui ne sont que de simples *truisms*, c'est-à-dire l'analyse des effets de la loi de

l'offre et de la demande faite avec plus ou moins de détails. Toute cette partie de la science, où on voulait la renfermer tout entière, a été exposée dans certains manuels, dans celui de M. Joseph Garnier par exemple, avec tant de clarté et de méthode, qu'il n'y a rien à y reprendre, et qu'ainsi on pourrait considérer l'économie politique comme arrivée à son plein achèvement, tandis qu'au contraire ce n'en est que le commencement. Mais c'est en se servant de ces élémens que l'on peut aborder l'étude du vrai problème économique, c'est-à-dire chercher quelles sont les lois et les institutions que les sociétés doivent adopter pour arriver au bien-être.

Dans cet ordre se présente une première question où l'on voit apparaître le rapport entre l'économie politique et la politique. Quelle est la forme de gouvernement le plus favorable à l'accroissement de la richesse? Ce point n'est pas traité dans les manuels, mais certains auteurs, comme Montesquieu et Tocqueville, y ont jeté de vives clartés Je citerai par exemple, dans *l'Esprit des lois*, des mots comme ceux-ci : « Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. » — « Le despotisme est semblable au sauvage qui coupe l'arbre pour en cueillir le fruit. » Citons encore les admirables chapitres : *Comment les lois établissent l'égalité dans la démocratie* (V. 6), et celui intitulé *du Luxe à la Chine*, satire sanglante des abus de l'ancien régime (1); puis le livre treizième : *des Rapports que la levée des tributs et la grandeur des revenus publics ont avec la liberté*; le dix-huitième : *des Lois dans les rapports qu'elles ont avec la nature du terrain*; le vingtième : *des Lois dans les rapports qu'elles ont avec le commerce*, et tout le livre qui traite de la population.

Rousseau a parfois aussi à ce sujet des vues très profondes, comme lorsqu'il montre par l'exemple de la Grèce, de Rome et des républiques italiennes que les agitations de la liberté sont moins funestes que le repos du despotisme : « Les émeutes, les guerres civiles, effarouchent beaucoup les chefs; mais elles ne font pas le vrai malheur des peuples... C'est de leur état permanent que naissent leurs prospérités ou leurs calamités réelles. Quand tout reste écrasé sous le joug, c'est alors que tout dépérit et que les chefs les détruisent à leur aise, *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres; le

(1) « Nos anciens, dit un empereur de la famille des Tang, tenaient pour maxime que, s'il y avait un homme qui ne labourât point et une femme qui ne s'occupât point à filer, quelqu'un souffrait le froid ou la faim dans l'empire, et, sur ce principe, il fit détruire une infinité de monastères de bonzes. » — « Tant d'hommes étant occupés à faire des habits pour un seul, le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'habits? Il y a dix gens qui mangent le revenu des terres contre un laboureur; le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'alimens? »

sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. « Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre république en devînt plus puissante; la vertu de ses citoyens, leurs mœurs, leur indépendance, avaient plus d'effet pour les renforcer que toutes ses dissensions n'en avaient pour l'affaiblir. » Un peu d'agitation donne du ressort aux âmes, et ce qui fait vraiment prospérer l'espèce est moins la paix que la liberté. » On voit ici comment l'histoire éclaire les problèmes économiques. Autre mot de Rousseau d'une justesse frappante : « Les lois doivent être telles que, pour acquérir l'abondance, le travail soit toujours nécessaire et ne soit jamais inutile. » Et encore cette phrase, qui me revenait sans cesse à l'esprit tandis que je traversais récemment la Russie : « A chaque palais que je vois s'élever dans la capitale, je crois voir mettre en masures tout un pays. » Veut-on se rendre compte de l'effet d'un mauvais gouvernement, qu'on lise l'histoire de la décadence de l'Espagne à partir de Philippe II ou qu'on parcoure les plaines désertes, les monts dénudés, les vallées désolées par la fièvre de l'Asie-Mineure, et qu'on songe aux cités opulentes, aux nombreuses populations, que ce beau pays renfermait dans l'antiquité.

Tocqueville a montré en traits qui ne s'oublient pas l'influence de la démocratie sur la poursuite de la richesse. « Toutes les causes qui font prédominer dans le cœur humain l'amour des biens de ce monde développent le commerce et l'industrie. L'égalité est une de ces causes. Elle favorise le commerce, non point directement en donnant aux hommes le goût du négoce, mais indirectement en fortifiant et généralisant dans les âmes l'amour du bien-être. » — « Je ne sais, dit-il encore, si l'on peut citer un seul peuple commerçant et manufacturier, depuis les Tyriens jusqu'aux Florentins et aux Anglais, qui n'ait été un peuple libre. Il y a donc un lien étroit et un rapport nécessaire entre ces deux choses : liberté et industrie. » Comme il indique bien le danger, même au point de vue purement économique, de demander le salut au pouvoir absolu ! « Les hommes qui ont la passion des jouissances matérielles découvrent d'ordinaire comment les agitations de la liberté troublent le bien-être avant que d'apercevoir comment la liberté sert à se le procurer, et au moindre bruit des passions publiques qui pénètre au milieu des petites jouissances de leur vie privée, ils s'éveillent et s'inquiètent; pendant longtemps, la peur de l'anarchie les tient sans cesse en suspens et toujours prêts à se jeter hors de la liberté au premier désordre. Une nation qui ne demande à son gouvernement que le maintien de l'ordre est déjà esclave au fond du cœur; elle est esclave de son bien-être, et l'homme qui doit l'enchaîner peut paraître. » Voilà 1852 prédit longtemps d'a-

vance. Quelle profondeur aussi dans les chapitres où il décrit les caractères de l'industrie moderne et les relations qui en résultent entre les maîtres et les ouvriers! Les livres si brillans et si profonds de M. Dupont-White montrent à toutes leurs pages les rapports de la politique et de l'économique, et ici même M. Baudrillart vient de publier une étude faite dans le même esprit : *Le luxe et les formes de gouvernement.*

Un autre chapitre à écrire et qui contiendrait plus d'un paragraphe piquant et instructif, c'est celui où l'on examinerait l'influence des diverses formes de culte sur la productivité du travail et la prospérité des peuples. Ce qui rend le travail productif, avons-nous dit, c'est l'application de la science dans l'industrie et de la justice dans les lois. Tout culte qui condamnerait l'étude de la nature ou qui consacrerait de profondes iniquités ou de grandes absurdités mettrait obstacle au progrès économique. L'ancienne religion de la Chine et celle de Zoroastre mettaient la bonne culture et les plantations d'arbres au rang des œuvres pies. Aussi la Chine et la Perse étaient-elles très prospères, et aujourd'hui encore les Parsis aux Indes sont presque tous très riches, et les Chinois font partout fortune. Le mosaïsme s'est montré très favorable au développement du bien-être. Il avait transformé les rochers arides de la Palestine en un pays extrêmement florissant, abondant en denrées, dix fois plus riche et plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. Sous nos yeux, les sectateurs de Moïse deviennent partout les rois du commerce et de la finance, et dans certains pays où la population est encore mal guérie des effets de l'oppression, comme dans l'Europe orientale, dès que s'établit la libre concurrence, ils l'emportent si complétement qu'on les frappe de mesures d'exception et que parfois on les massacre. Le mahométisme a ruiné tous les pays où il a régné seul, sauf l'Égypte, qui, grâce aux bienfaits du Nil, ne peut l'être. Ses dogmes diffèrent peu de ceux du judaïsme; mais il a établi le despotisme, enseigné l'indifférence fataliste et dédaigné la science : cela a suffi pour tout stériliser. Le culte qui a débuté par brûler la bibliothèque d'Alexandrie ne pouvait être favorable à la diffusion des lumières ni par conséquent à l'accroissement de la richesse.

Le christianisme, en préparant peu à peu l'affranchissement de tous, et en répandant des idées d'égalité et de justice, a produit le magnifique épanouissement de la civilisation moderne. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la puissance des états chrétiens avec celle des autres pays, et de remarquer que les peuples les plus libres et les plus prospères sont précisément ceux qui, par la réforme, se sont le plus rapprochés des principes de l'Évangile. Il y a plus, les sectes qui ont appliqué ces principes presque dans toute

leur rigueur, les quakers en Angleterre et en Amérique, les mennonites en Hollande et en Allemagne, n'ont point de pauvres, et presque tous leurs membres sont dans l'aisance ou dans l'opulence. Un quaker vit exactement comme l'a voulu Jésus et comme le conseille l'économie politique. Il travaille avec ardeur et constance; il est sobre, il fuit le luxe dans ses vêtemens et dans sa maison; il secourt ses semblables et en même temps il épargne; il féconde ainsi l'industrie, crée du capital et fonde la liberté. C'est l'esprit des *Pilgrim-Fathers* qui a suscité l'étonnant développement des États-Unis. Je ne puis qu'indiquer rapidement quelques faits. Le sujet demande de longues recherches : elles aboutiront toujours à cette consolante conclusion, que ce qui conduit les peuples au bien-être, c'est le culte de la vérité et l'amour de la science.

II.

La morale touche aux racines mêmes de l'économie politique. De quoi s'occupe celle-ci? De l'accroissement de la richesse. Qu'est-ce qui est richesse? C'est, comme l'a très bien dit Roscher, tout ce qui satisfait un besoin vraiment humain, c'est-à-dire digne de la nature humaine et avoué par la raison, un besoin rationnel en un mot. Or qui dira quels sont les besoins rationnels? L'hygiène déterminera quels sont les besoins réels du corps, et la morale dans quelle limite il convient d'y donner satisfaction : elle condamne d'un côté l'ascétisme qui béatifie Simon le Stylite parce qu'il se perche au haut de sa colonne ou saint Labre parce qu'il vit dans la malpropreté et l'oisiveté, et d'un autre côté, le Sybarite à qui la feuille de rose enlève le sommeil et que les soins de mille serviteurs ne peuvent satisfaire. Il ne faut pas tant ravaler et mortifier le corps qu'il ne puisse plus être l'instrument de l'esprit, mais il ne faut pas non plus l'amollir au point qu'il faille sans cesse s'occuper de ses fantaisies. Les Grecs en ce point doivent être nos modèles. Ils s'occupaient beaucoup du corps, mais pour le fortifier et l'endurcir de façon qu'il fût insensible aux intempéries, à la fatigue et presque à l'abri des maladies. En même temps, ils s'appliquaient à la culture de l'esprit par les discussions philosophiques et politiques et par le culte de l'art conçu comme moyen d'éducation.

La morale de tous les temps prêche la modération des désirs. La plupart des économistes se félicitent au contraire de ce que les désirs de l'homme sont illimités, parce qu'ainsi, quel que soit le progrès des machines, il restera toujours autant de besogne à faire. Dans ce conflit de doctrines, qui a raison? Évidemment la morale. Si la machine abrége le temps nécessaire pour donner satisfaction

aux besoins rationnels, faudra-t-il employer ce loisir conquis par la science à fabriquer des inutilités, uniquement pour faire travailler? C'est bien là ce que Bastiat appelait du sisyphisme, c'est-à-dire rechercher l'effort pour l'effort, creuser des trous pour les combler, verser de l'eau dans le tonneau des Danaïdes, et ce sisyphisme il le déclarait nécessaire pour résoudre la question des machines. Faudra-t-il inventer des fantaisies puériles, rien que pour employer les ouvriers? Un homme sensé qui, en perfectionnant les procédés du travail, se procure ce qu'il lui faut en huit heures ne consacrera pas le reste de sa journée à se broder des manchettes ou à se ciseler des breloques. Comme le citoyen d'Athènes, il portera un vêtement de laine et ira écouter Socrate, applaudir Sophocle ou discuter avec Démosthène. Ainsi doit faire l'humanité. Jetez les yeux sur les boutiques de nos grandes villes : que de travail perdu représente cette innombrable variété d'objets inutiles, et comme il eût mieux valu le réserver pour fabriquer l'indispensable! L'utilité suprême des machines est non pas de permettre le développement indéfini du luxe, mais d'assurer à tous le nécessaire et de procurer aux hommes des loisirs pour cultiver leur esprit, jouir de la nature et du commerce de leurs semblables. Les besoins matériels sont des liens qui nous font esclaves; pour les satisfaire, il faut sacrifier son temps, étoffe précieuse et courte de la vie, et qui s'y est asservi renoncera à la liberté pour se livrer en paix aux jouissances que leur satisfaction procure. Les économistes ont eu tort de ne pas écouter en ce point les moralistes païens et chrétiens. La vraie économie est d'accord avec la vraie morale.

C'est la morale encore qui tranchera cette question fondamentale : tout ce qui a une valeur échangeable est-il richesse? Dupont de Nemours, le dernier survivant des physiocrates, proscrit de France par la restauration, écrit le 22 avril 1815, à J.-B. Say, du navire qui l'emporte vers l'Amérique, pour lui reprocher d'avoir trop rétréci le domaine de l'économie politique, qui est, prétend-il, « la science de la justice appliquée à toutes les relations sociales. » Vous soutenez, dit-il, que tout ce qui s'échange est richesse. Les Phryné et les Laïs échangent leurs faveurs contre beaucoup d'argent; faut-il en conclure qu'elles produisent de la richesse, et qu'un pays est d'autant plus prospère qu'il compte plus de filles faisant commerce de leurs charmes? Non, répondit-il spirituellement, « les femmes honnêtes sont les vrais trésors dont le prix est en raison inverse de la circulation. » — Un auteur écrit un livre immoral qui se vend à trente éditions et qui lui rapporte 50,000 francs. Ceux qui l'achètent valent moins après qu'ils l'ont lu; ils remplissent moins bien leurs devoirs. Ce livre, dont la vente a rapporté de

si gros bénéfices à l'éditeur et à l'auteur, est-il une richesse? Les Anglais vendent aux Chinois pour 300 millions d'opium : est-ce là une vraie richesse ? Évidemment non. En effet, que l'empereur fasse jeter dans la mer tout cet opium, et loin que la Chine y perde, elle y gagnera d'avoir moins de gens abrutis et incapables de travailler. Peut-on appeler richesse un objet dont la perte vous enrichit? L'opium est une valeur pour le marchand qui trouve des gens assez insensés pour lui donner en échange de l'or avec lequel il se procurera des choses utiles ; mais pour la nation, pour l'humanité, c'est une non-valeur, puisqu'il ne sert qu'à produire l'hébétement et l'idiotisme. Il en est de même, à un moindre degré, du tabac et des liqueurs fortes : ce sont des poisons qui coûtent du travail, qui s'échangent, qui par conséquent aux yeux des économistes sont des richesses, et cependant leur anéantissement serait un bienfait. Il faut donc distinguer les vraies et les fausses richesses, et c'est grâce aux indications de l'hygiène et de la morale qu'on fera cette distinction capitale.

L'influence de la morale se fait sentir à chaque pas dans les questions économiques. La base du crédit est la confiance, et la confiance est en raison de la probité confirmée par de bonnes lois. Là où manque la bonne foi commerciale, le crédit n'existe pas ou le taux de l'intérêt est exorbitant. Dès qu'il n'y aura plus de caissier qui ne mette à sec le coffre-fort, d'encaisseur qui n'emporte le produit des bordereaux, d'administrateur qui ne fasse de faux bilans pour écouler ses titres et de lanceur d'affaires qui ne demande des concessions que pour voler le public, c'en sera fait de l'industrie. Ce n'est pas dans une forêt de Bondy qu'on verra se multiplier les usines et fleurir le commerce : et l'on comprend bien pourquoi l'Orient ne ressemble pas à l'Angleterre. Les pays où la probité manque parmi les fonctionnaires sont exposés à en pâtir cruellement. La Russie et la Turquie viennent d'en faire tour à tour la triste expérience. La force morale agit puissamment sur la productivité du travail. L'ouvrier qui, comme on dit, a le cœur à l'ouvrage et qui accomplit sa tâche par sentiment du devoir ou même par amour-propre, fera de bien meilleure besogne. S'il ne songeait qu'à appliquer la fameuse règle de l'intérêt bien entendu qui consiste à livrer le moins de sa denrée au plus haut prix possible, il ne ferait pas la moitié autant. De quelle importance n'est pas la probité commerciale dans la livraison des marchandises! Le vendeur qui trompe ses cliens, surtout à l'étranger, se ferme ce débouché non-seulement pour lui-même, mais aussi pour le pays auquel il appartient. Le propriétaire qui ne pressure pas ses tenanciers, qui vient à leur aide dans l'adversité et qui ainsi établit entre eux

et lui un lien moral, prévient cette hostilité des classes qui est le péril de l'avenir.

La fameuse question de la population qui, en économie politique, domine toutes les autres, se résout principalement par des considérations de l'ordre moral. Que faut-il pour que le nombre des habitans ne dépasse pas la production des denrées alimentaires? Il faut de la prévoyance, de la prudence, de la continence, toutes vertus qui supposent de la force morale. La création du capital est souvent un acte de vertu, surtout de la part des petites gens. Il faut renoncer à une jouissance immédiate en vue d'un bien à venir : c'est encore de la force morale. Quant à la consommation, qui, comme nous l'avons dit, commande à la production, elle est déterminée tout entière par la direction plus ou moins morale donnée à la vie. C'est le relâchement des mœurs qui conduit le peuple à dépenser en boissons fortes ce qui suffirait pour l'affranchir de la misère, et les riches à donner l'exemple de la prodigalité et du désordre.

Les anciens et même Montesquieu ont cru que l'accroissement de la richesse mène les nations à l'amollissement et à la décadence. C'est ainsi qu'ils expliquent la chute des empires. Si en effet un peuple sort de la simplicité primitive et s'enrichit rapidement sans qu'en même temps il acquière la force morale nécessaire pour en faire un bon usage, son opulence deviendra une source d'immoralité et la cause de sa perte. C'est le spectacle que nous offrent en ce moment les États-Unis. Ce qui a toujours perdu les démocraties, c'est l'excès de l'inégalité plus encore que celui des richesses. Pour développer ces considérations, il faudrait un livre. Heureusement on peut renvoyer le lecteur à quelques ouvrages excellens de MM. Baudrillart, Dameth et Minghetti (1).

(1) *Le Juste et l'utile*, par M. Dameth. — *Des Rapports de la morale et de l'économie politique*, par M. Baudrillart. — *Des Rapports de l'économie publique avec la morale et le droit*, par M. Minghetti, remarquable travail malheureusement fort mal traduit. Malgré les objections et les railleries de leurs adversaires, les économistes allemands de la nouvelle école, Hermann Rössler, Nasse, Schmoller, Brentano, Adolph Held, Neumann, Schönberg, von Scheel, Dühring, Lange, Stein, Adolph Wagner, Schäffle, maintiennent que l'économie politique est essentiellement une science morale, *eine ethische Wissenschaft*. Ce qu'ils ont voulu surtout démontrer, c'est que l'égoïsme n'était pas, comme le soutenait l'ancienne école anglaise, le seul moteur du monde économique, que c'était l'homme avec tous ses instincts et tous ses sentimens, sentimens d'honneur, de charité, de devoir, de justice. Ils en tirent cette conclusion que le libre développement de l'intérêt individuel ne suffit pas pour conduire la société au plus haut point de prospérité; qu'il faut considérer la nation comme un tout organique et l'état comme un élément nécessaire, et aussi tenir compte de tous les liens, liens juridiques et liens d'affection, qui relient les hommes les uns aux autres. Voyez *Ueber einige neuere Versuche zur Revision der Grundbegriffe der Nationalökonomie*, von Prof. A. Held, in Bonn. Les anciens économistes italiens et aujourd'hui les écrivains distingués qui ont pour organe le *Giornale degli Economisti* appartiennent à la même école.

Les juristes ne veulent pas qu'on leur enseigne l'économie politique, et cependant sans l'économie politique on ne pénètre pas au fond du droit, pas plus que sans le droit on ne pénétre au fond de l'économie politique. Les meilleurs juristes seront ceux qui seront en même temps économistes, et les meilleurs économistes ceux qui seront aussi juristes. De part et d'autre, on l'a méconnu, et voilà pourquoi d'un côté comme de l'autre on est souvent superficiel. L'ancienne école économique n'a guère porté son attention sur les questions de droit. Elle se figurait l'homme agissant dans sa pleine liberté, suivant des lois économiques nécessaires et partout les mêmes. Dans ce domaine abstrait, on n'avait pas à s'occuper des institutions civiles et des lois établies. Tout ce que l'on réclamait, c'était la suppression complète de l'intervention de l'état, et par là on entendait seulement l'abolition de certaines entraves mises à la liberté individuelle, comme les douanes, les jurandes, les lois contre l'usure. On oubliait complétement que l'état intervient aussi en imposant certaines formes de propriété et d'héritage, en un mot tout un code civil, et que par conséquent réclamer la non-intervention absolue de l'état, c'était demander le retour à la sauvagerie. On se figurait que les prétendues lois naturelles de l'économie politique se retrouvaient les mêmes chez toutes les nations et dans tous les pays. « L'économie politique, disait récemment l'ancien chancelier de l'échiquier, M. Lowe, n'appartient en particulier à aucun peuple. Elle est fondée sur les attributs de la nature humaine, et aucun pouvoir ne peut la changer. » Ce sont là de pures abstractions. Sans doute le législateur ne peut changer ni le corps ni les facultés de l'homme; il ne parviendra ni à lui donner quatre bras ni à lui enlever l'amour de soi. Mais il peut lui apprendre à régler son égoïsme en lui inspirant des sentimens de justice, de charité et d'obéissance. En outre si, comme à Athènes ou à Rome, il tient en esclavage les trois quarts de la population, les lois économiques auront un tout autre effet que là où règne la liberté, et la répartition des biens dans un pays à majorat sera très différente de celle qui se fera sous le régime du partage égal.

Dans toutes les sociétés, sauf peut-être au temps de la barbarie primitive, la liberté de l'homme se déploie dans le cadre imposé des institutions juridiques et des règlemens de l'état. Quand on ne veut pas se contenter de théories abstraites et vagues, c'est l'influence de ces lois et de ces institutions qu'il faut examiner d'abord. Elles ne sont pas les mêmes dans les différens pays et aux différentes époques, et elles modifient profondément le système de production et surtout de répartition de la richesse. Ainsi sir Henry Maine nous fait connaître que dans l'intérieur de l'Inde la fameuse loi de l'offre et de la demande ne trouve presque pas d'application,

parce que tout est réglé par la coutume. Le partage des produits du sol se fait d'une façon très différente, suivant que sont en vigueur dans un pays le métayage, le bail à ferme, le bail héréditaire, la petite ou la grande propriété, la propriété communale ou la propriété privée. Les diverses formes de l'hérédité impriment à l'ordre économique des modifications essentielles et correspondantes, par exemple, démocratisant la possession de la terre en France; en Angleterre, au contraire, la concentrant aux mains de quelques grandes familles. Le salaire sera bien plus instable dans un pays où les ouvriers accumulés dans certains centres industriels doivent à tout prix louer leurs bras, que dans un pays où les artisans répandus dans les campagnes, comme en Suisse, trouvent dans la culture de leur petit champ un supplément de ressources. Peut-on parler de la monnaie sans se demander à quelles pièces d'argent ou d'or la loi attribue le privilége d'être reçues en tout paiement et d'éteindre toute dette? S'occupe-t-on du crédit, on ne peut pas ne pas tenir compte des lois qui concernent les banques, le prêt à intérêt, les faillites ou les sociétés commerciales. Les relations des hommes avec les choses et des hommes entre eux sont évidemment déterminées par le droit. L'économie politique doit donc nécessairement s'appuyer sur la philosophie et sur l'histoire du droit. Sans doute ces sciences ne doivent pas être confondues, mais on ne peut les étudier les unes sans les autres. La nécessité de réfuter les doctrines communistes rend cette union indispensable. Les socialistes en effet ont prétendu que la condition économique des salariés est la conséquence des institutions en vigueur, et ils réclament la réforme de celles-ci parce qu'elles sont, disent-ils, la vraie cause de la misère. Si l'on veut leur répondre autrement que par des généralités, il faut remonter jusqu'aux lois civiles et examiner ce qu'elles ont de nécessaire, d'utile ou de nuisible à la prospérité nationale et au bien-être de chacun.

Le rapport des questions économiques avec le droit n'a été exposé d'une façon systématique que tout récemment. Stuart Mill a quelques vues très justes à ce sujet. M. Schmoller, professeur à l'université de Strasbourg, et Hermann Rössler, professeur à celle de Rostock, ont parfaitement montré toute l'importance du problème (1). Mais je ne connais que MM. Adolph Held, de Bonn, et

(1) Voyez G. Schmoller, *Offene Briefe an Treitschke* (*Lettre ouverte à Treitschke*). Hermann Rössler, *Ueber die Grundlagen des Schmithianismus,* et *Die alte und die neue Nationalökonomie* dans l'excellent recueil de Hirth : *Annalen des deutschen Reiches.* Schäffle, dans son curieux livre *Capitalismus und Socialismus*, touche constamment au côté juridique. Son grand ouvrage, *Bau und Leben des socialen Körpers* (*Construction et vie du corps social*) traitera nécessairement ce sujet; mais le premier volume n'est qu'une tentative, d'après moi peu réussie, de retrouver dans le développement des sociétés la même marche que dans celui des corps organiques.

Adolph Wagner, de Berlin, qui aient tenté de donner à cette matière la place qui lui revient dans l'enseignement de la science. Comme il s'agit de renouveler les bases mêmes de l'économie politique, on nous permettra quelques détails sur les deux écrits de ces économistes qui ont paru l'an passé. Le premier est une esquisse du cours que M. A. Held fait à l'université de Bonn (*Grundriss für Vorlesungen über Nationalökonomie*); il a été publié comme manuscrit pour l'usage de ses élèves. Après avoir défini, suivant l'habitude, le besoin, les biens, l'économie politique et sa méthode, il consacre un chapitre spécial au droit dans ses rapports avec les biens (*Vermögensrechte*). L'homme, dit-il, existe et travaille au sein de la société. Toute société a besoin d'un pouvoir pour y maintenir l'ordre. L'état et le droit sont aussi anciens que l'humanité elle-même. Il s'ensuit que la faculté qu'a l'individu d'employer et de consommer des biens ne dépend pas uniquement de sa puissance à lui; elle est réglée par le droit que l'état lui confère sur les choses. La part qu'obtient une personne dans la masse générale des biens, c'est-à-dire sa fortune privée et sa condition économique, est en rapport avec les droits réels qui lui sont reconnus. C'est le droit civil qui, en fait, détermine ce dont un citoyen peut disposer à l'exclusion de tout autre. L'influence du droit civil sur la nature des relations économiques est considérable. Celles-ci varient d'après la façon dont il règle le mode d'acquisition et le transfert des biens. L'influence du droit politique sur les conditions économiques est grande, mais celle du droit civil l'est bien plus encore. La première est indirecte, la seconde directe et plus constante, parce que les lois civiles changent beaucoup moins que les institutions politiques.

Le système de droits réels peut reposer ou sur le principe que les individus n'ont sur les choses qu'un droit d'usage, le domaine éminent étant réservé à des personnes juridiques d'un caractère public, l'état, la commune, les corporations, — système de la propriété commune, — ou sur le principe qu'il faut conférer aux individus sur les choses le droit le plus exclusif et le plus permanent, — système de la propriété privée. Le droit civil des états civilisés repose aujourd'hui sur le système de la propriété privée; cependant celui de la propriété commune reparaît dans beaucoup de lois récentes : expropriation, instruction gratuite, routes publiques sans péage, chemins de fer construits et exploités par l'état. Après avoir discuté les définitions et fait l'histoire de la propriété, M. Held prouve que l'institution de la propriété privée, même appliquée au sol, répond à la nature de l'homme, assure le maximum de production et paraît par conséquent indispensable pour tout l'avenir que l'on peut prévoir. Mais la propriété qui implique le droit

d'user exclut celui d'abuser. Il appartient donc aux lois de déterminer les limites et les devoirs de la propriété. Le mariage monogamique repose sur la propriété privée, et l'hérédité en dérive directement. Il faut ensuite examiner le rapport qu'ont avec la production et la répartition de la richesse les modes d'acquisition : occupation, prescription, spécification, vente; les servitudes, les droits de gage, les droits d'auteur, de patente, de *firme*, les différentes formes de société. La liberté des contrats opère le transfert des biens et établit les relations personnelles, le louage des services détermine les prix. Mais cette liberté ne peut être absolue ; elle est limitée par la morale et la justice, et c'est aux lois à poser ces limites, nécessairement variables d'après les différens degrés de civilisation.

M. Adolphe Wagner ne s'est pas contenté de tracer un sommaire; il a essayé de remplir le cadre. Avec son éminent collègue, M. Nasse, il a entrepris de publier une révision du traité classique du patriarche des économistes allemands, Karl Rau; seulement il s'est trouvé, comme il fallait s'y attendre, que ce qui ne devait être qu'une édition révisée est devenu un travail complétement différent. Le premier volume, — immense in-octavo de 757 pages, — est consacré à l'exposition des principes (*Grundlegung*), et il n'en renferme qu'une partie. Les trois derniers chapitres traitent du côté juridique des problèmes économiques. Le titre qu'ils portent en indique bien l'importance : *de l'Organisation économique*, — *de l'État et de son influence économique*, — *le Droit considéré en tant qu'il règle les rapports économiques*. M. Wagner considère d'abord l'homme cherchant dans le travail la satisfaction de ses besoins. Mais l'homme vit en société, et la société ne peut subsister que quand l'état y fait régner l'ordre et établit la base juridique des relations des hommes entre eux. Cette base juridique, c'est le droit civil, d'où résulte l'organisation économique de la société. Les anciens économistes se sont vivement élevés contre toute organisation artificielle. Ils semblent oublier que le droit qui nous régit est le résultat d'une élaboration rationnelle du droit romain primitif, poursuivi pendant mille ans, par des générations successives de juristes. C'est bien là un ordre artificiel, c'est-à-dire résultant de l'art du législateur et du jurisconsulte. L'ordre naturel qu'on invoque ne règne que dans les bois.

D'après M. Wagner, le développement économique d'un peuple dépend d'abord du progrès des procédés techniques des différentes industries, ensuite de l'état de la législation (*Verkehrsrecht*) qui sert de base et de règle aux activités économiques des individus. Les grandes institutions juridiques dont il faut rechercher l'in-

fluence en économie politique sont, dit le savant professeur de Berlin, la liberté individuelle, la propriété avec le droit contractuel, l'hérédité et l'autorité des droits acquis. Les principes d'après lesquels se règlent ces institutions ne sont pas immuables; ils sont soumis à des transformations et à un développement historiques. Les changemens dans les procédés techniques amènent presque toujours un changement dans les institutions juridiques; ainsi le développement de l'industrie a fait naître tout un nouveau droit industriel. De même les modifications du droit conduisent à des modifications dans les procédés. M. Minghetti a donc pu dire avec raison que toute grande période du progrès économique s'appuie sur un système juridique correspondant. Dans une étude approfondie de la liberté et de la propriété, M. Wagner montre l'influence décisive exercée sur la production, et plus encore sur la répartition de la richesse, par les formes différentes que l'histoire a successivement données à ces deux droits. On voit apparaître ici, principalement dans les détails des organisations agraires des différentes époques et des différens pays, les rapports intimes qui relient l'économie politique au droit. M. Wagner fait ressortir une vérité essentielle, mais généralement méconnue, c'est que la propriété n'est pas un droit présentant toujours des caractères identiques et pour ainsi dire nécessaires. Elle a varié en tout temps d'après le milieu social où elle était reconnue, d'après les procédés du travail et même d'après les objets auxquels elle s'applique (1). Tant que les hommes vivent du produit de la chasse ou de leurs troupeaux et même tant que l'agriculture est essentiellement « extensive, » le sol appartient en commun à la tribu entière. A mesure que le mode d'exploitation se perfectionne, devient plus « intensif » et par suite exige l'emploi d'un plus grand capital, et qu'en même temps le bétail occupe moins de place dans l'économie rurale et la viande dans l'alimentation, la propriété privée s'étend successivement jusqu'à faire disparaître entièrement même les communaux, les *commons* des villages, et ainsi à ne rien laisser pour l'usage collectif. Le bénéfice, le fief, la mense épiscopale, le domaine des couvens, le colonat, la possession des mainmortables, la propriété, sous toutes ses formes, dans le régime féodal, a un caractère pré-

(1) J'ai moi-même essayé de démontrer ce fait dans des études publiées ici même (Voyez *les Formes primitives de la propriété*). D'après les conseils de Stuart Mill, qui attachait une grande importance à ce point, je les ai réunies en volume en rassemblant tous les faits qui venaient à l'appui de ma thèse. Un banquier de Königsberg, qui trouve le temps d'écrire de bons livres, expose les mêmes idées dans un ouvrage récemment publié sous le titre de *Privat-Eigenthum und gesellschaftliches Eigenthum* (*Propriété privée et propriété sociale*).

caire, viager, ou tout au moins limité, qui la distingue radicalement de la propriété absolue, exclusive du droit quiritaire, adoptée par les législations modernes.

La propriété des objets de consommation est bien plus complète que celle des instrumens de production. A ceux-ci s'applique dans toute sa force la réserve imposée, même par le droit romain, au droit d'user et d'abuser (*jus utendi et abutendi re suâ quatenus juris ratio patitur*), autant que le permet la raison même qui a donné naissance au droit, c'est-à-dire l'utilité générale. Tandis que pour les objets de consommation les anciens règlemens, par exemple les lois somptuaires, les vêtemens imposés, les prix de vente fixés par l'autorité, disparaissent, les restrictions mises au libre emploi des choses immobilières tendent à se multiplier et deviennent plus sévères. Ainsi on fait partout des lois de plus en plus strictes concernant les déboisemens, l'emploi des machines, l'usage des eaux courantes, l'organisation du travail dans les fabriques. Dans les villes, le propriétaire ne peut bâtir qu'après que son plan a été approuvé par l'autorité; il peut être forcé à démolir des bâtimens déclarés dangereux ou insalubres; il ne peut y établir une industrie de nature à incommoder ses voisins. La propriété des mines est soumise à des restrictions encore plus nombreuses. Enfin on vous exproprie malgré vous, non-seulement pour un travail d'utilité publique, mais même, dans l'expropriation par zones, pour permettre à la commune ou à l'état de couvrir les frais d'une amélioration. Voilà quelques applications de la formule romaine : *quatenus ratio juris patitur.*

III.

Nous avons vu que l'organisation juridique de la société détermine, en grande partie, les modes de production et de répartition de la richesse, que, par conséquent, la connaissance du droit est indispensable à l'économiste. La connaissance de l'économie politique n'est pas moins nécessaire au législateur qui vote les lois, aux juges qui les appliquent, et aux juristes qui les interprètent. Sans doute, quand on se contente de disserter sur le sens des textes, on peut s'en tenir aux commentaires spéciaux ; mais, dès qu'on veut remonter aux sources des dispositions juridiques, on trouve des raisons économiques qui même, dans bien des cas, donnent la vraie solution pour des difficultés d'interprétation. Je le prouverai en passant rapidement en revue les principales matières du code. Commençons par la propriété, la base de tout ordre social.

Pourquoi accorde-t-on, sous le nom de propriété, à certaines personnes le droit exclusif de disposer de certaines choses? C'est, di-

sent les théoriciens du droit naturel, parce que ce droit est la condition du développement de la personnalité et de la liberté de l'homme. Il lui faut un domaine où il puisse agir en maître, sinon il est esclave. La propriété est la sphère extérieure de la liberté; elle est donc de droit naturel. Cette théorie est incomplète si elle ne s'appuie pas sur l'économie politique, et, en tout cas, elle paraît trop absolue. C'est seulement parce que l'homme a des besoins à satisfaire qu'il lui faut la disposition exclusive de certaines choses. Pour des anges, à quoi bon la distinction du tien et du mien? Les hommes qu'un profond sentiment religieux anime, comme les premiers chrétiens, cessent-ils d'être libres parce qu'ils mettent tout en commun, et n'est-ce pas au contraire dans le détachement absolu des intérêts terrestres que se trouve la plus parfaite liberté? D'ailleurs, ce droit exclusif, ne suffit-il pas de l'accorder sur les objets de consommation, produit de l'activité personnelle? Faut-il l'étendre au sol, au capital, aux instrumens mêmes de la production? Évidemment on ne peut le décider *a priori*. Pour trancher la question, il faut invoquer des raisons économiques. Les ouvriers, les fermiers, les entrepreneurs mêmes travaillent au moyen de capitaux et sur une terre qui ne leur appartiennent pas; sont-ils pour cela privés de la « sphère extérieure de leur personnalité? » Si la propriété est la condition nécessaire de la liberté, comment se fait-il que tant de millions d'hommes n'en aient point? On voit que le droit naturel sans l'économie politique ne suffit pas pour donner une base solide à la propriété.

D'après la théorie du droit romain, reprise par beaucoup de juristes modernes, elle dérive de l'occupation. Celui qui a mis en sa puissance un objet qui n'appartenait à personne, *res nullius*, acquiert la faculté d'en disposer à l'exclusion de tout autre. Cette explication est encore plus insuffisante que la précédente. Pour que d'un fait sorte un droit, il faut que le fait soit légitime en lui-même, et qu'il soit en même temps juste et utile que ce fait donne naissance au droit. Loin donc que l'occupation puisse fonder la légitimité de la propriété, c'est la légitimité même de l'occupation qu'il faudrait démontrer. Or celle-ci s'appuie sur une hypothèse erronée : il n'y a pas en réalité de *res nullius*. Tout territoire, avec ce qu'il renferme, avant que la propriété privée soit établie, appartient à la tribu ou à la nation; celle-ci peut bien décider que le premier qui enclora un terrain ou abattra une pièce de gibier en deviendra propriétaire; mais, dans ce cas, c'est la loi qui crée la propriété, et, si elle le fait, c'est par des motifs d'utilité générale de l'ordre économique. Suffit-il que j'enfonce ma lance dans un champ ou que je plante mon drapeau sur un continent pour que j'en devienne propriétaire, et sera-ce ma volonté qui seule tracera

la limite de mon droit? Évidemment non. C'est au nom de la justice et non d'un acte qu'on peut revendiquer la faculté de disposer d'un objet. Ainsi l'occupation peut être un mode d'acquérir la propriété sanctionnée par la loi; elle ne peut en être la source juridique.

Non, diront les économistes, sa vraie base, c'est le travail. N'est-il pas juste que celui qui a créé la valeur d'un objet ou qui a fécondé le sol en devienne propriétaire? Ici le fondement que l'on invoque est purement économique. On peut considérer, en effet, comme un idéal à atteindre des institutions civiles telles que chacun obtienne dans l'ensemble du produit national une part proportionnée à la tâche qu'il a remplie dans l'œuvre de la production; mais les économistes n'ont pas vu où conduisait leur théorie. C'est elle qui a fourni aux socialistes leurs armes les plus dangereuses. Si c'est le travail qui crée la valeur, ont-ils dit, le produit tout entier du travail doit être attribué au travailleur. Le travail est, d'après vous, la base de la propriété. Dans ce cas, expliquez-nous, s'il vous plaît, comment il se fait qu'en tout temps et en tout pays ceux qui travaillent ne possèdent point, et ceux qui possèdent ne travaillent point. On le voit, si la théorie des économistes peut devenir le fondement de l'ordre juridique futur, elle ne l'est pas de l'ordre actuel.

Il y a encore la théorie du contrat et celle de la loi. Les hommes à l'origine auraient fait un contrat pour substituer la propriété privée à la propriété commune. C'est là évidemment un fait imaginaire, qui, fût-il réel, ne pourrait servir de base à une institution actuelle. Comment les sociétés civilisées seraient-elles liées par un contrat qu'auraient conclu nos ancêtres encore à l'état sauvage? La seule chose importante, c'est le motif qui les aurait conduits à sortir de la communauté. Ce motif, c'est qu'ainsi les individus étaient plus libres, plus portés au travail, et par conséquent la terre mieux cultivée. C'est là en effet la raison qui, dans le cours de l'histoire et par des progrès successifs, a substitué peu à peu la propriété privée du sol à la propriété collective. Or cette raison est évidemment de l'ordre économique.

La théorie du contrat a perdu son crédit, mais celle qui fait dériver la propriété de la loi positive a conservé beaucoup de partisans. Il est évident en effet que c'est la loi qui définit la propriété et qui en détermine les priviléges, les obligations, les limites et les modes d'acquisition; mais le législateur ne crée pas le droit. Il peut même décréter des règles contraires à l'équité, comme quand il sanctionnait l'esclavage. Ces décisions ne sont légitimes qu'à la condition qu'elles soient conformes à la justice, à l'ordre général. A tout moment, il est pour un peuple un ordre, un ensemble d'institutions, qui est le plus favorable au bien et au progrès des individus et de la société. Les lois conformes à cet ordre sont de

bonnes lois, et celles qui y sont contraires sont de mauvaises lois. C'est là le droit, c'est-à-dire le droit chemin, la voie la plus courte et la meilleure vers la perfection. Cet ordre n'est évidemment pas le même pour tous les temps et pour tous les peuples. Un régime excellent pour des hommes civilisés conduirait des sauvages à leur perte. C'est au savant à découvrir le droit et au législateur à le proclamer. Prétendre que le législateur crée le droit, c'est dire que l'homme crée la vérité. Si la propriété privée est la forme la plus favorable à la liberté et au bien-être de l'homme, il faut que la loi l'établisse. Si un autre mode de possession était plus avantageux, c'est celui-là qu'il faudrait adopter. Quand on cherche la vraie base des institutions, il ne suffit donc pas d'invoquer les lois qui les créent, il faut remonter aux raisons qui font que ces lois sont justes et bonnes.

Nous venons de passer rapidement en revue les cinq principales théories concernant l'origine de la propriété. Toutes, dans ce qu'elles ont de fondé, reposent en définitive sur des considérations de l'ordre économique. Au fond, les motifs qui légitiment la propriété privée sont bien simples. En premier lieu, il est juste de récompenser la peine et les sacrifices de l'individu en lui attribuant les fruits de son travail; en second lieu, accorder à une personne la disposition exclusive des objets produits par elle, et même d'une partie du sol, est le meilleur moyen de la porter à produire le plus possible et par conséquent d'améliorer sa condition et de contribuer, pour sa part, à l'accroissement de la richesse nationale. C'est donc l'utilité économique qui est la vraie base de la propriété; c'est elle qui détermine quels doivent en être les priviléges, les obligations et les limites. Comme l'a très bien montré M. A. Wagner, ce sont des raisons économiques qui font que les droits que confère la propriété sont plus ou moins étendus suivant qu'elle s'applique à différens objets : presque absolus quand il s'agit d'objets mobiliers, déjà limités pour la terre arable, moins complets encore pour les maisons et pour les forêts, enfin pour les mines et pour les chemins de fer très restreints par l'intervention de l'autorité publique. Où l'on voit bien apparaître le vrai fondement de la propriété, c'est dans les raisons invoquées pour établir ce droit nouveau que l'on a appelé propriété intellectuelle, droits d'auteur, d'inventeur, patentes, marques de fabrique, firmes. Deux motifs ont conduit à cette nouveauté : un motif de justice et un motif d'utilité. Il est juste que celui qui compose un livre ou une œuvre d'art, qui invente un procédé industriel, qui fonde une maison commerciale, soit récompensé de son mérite et de ses efforts. C'est aussi le meilleur moyen de multiplier les bons livres, les bons tableaux, les inventions utiles dont profitera la société tout entière.

On a limité la durée du droit parce qu'on a cru qu'un certain nombre d'années de monopole suffisait pour stimuler le génie, et qu'après il valait mieux que tous pussent profiter de l'idée, sans payer tribut aux héritiers de celui qui l'avait conçue. On a tâché ainsi de mettre d'accord l'intérêt particulier et l'intérêt général. C'est l'expérience seule, c'est-à-dire l'examen des résultats obtenus, qui permet de décider si l'on a réussi. Il en est de même pour toute autre espèce de propriété. Ce n'est point par des déductions philosophiques, mais par l'étude des faits, l'histoire et la statistique à la main, qu'on peut déterminer quelles restrictions on doit imposer à la propriété privée, eu égard aux objets auxquels elle s'applique.

Entrons plus avant dans les détails : pourquoi a-t-on établi les servitudes? C'est pour des raisons économiques. Il est utile que je puisse écouler mes eaux, ou me servir du mur mitoyen pour y appuyer mes poutres. Cela ne vous convient pas; mais c'est d'intérêt général; la loi m'y autorise. Mon terrain est enclavé dans le vôtre; il est utile que je puisse le cultiver, vous serez contraint de me livrer passage. Dans la prescription, on voit clairement le droit céder devant l'intérêt économique. De sa nature, un droit est perpétuel; il ne devrait donc point s'éteindre par un laps de temps. Cependant le droit romain et à sa suite le droit moderne établissent que celui qui occupe un bien pendant dix ou vingt ans avec bonne foi et juste titre en acquiert la propriété, malgré la volonté et peut-être sans la faute du véritable propriétaire. Pourquoi cette dérogation à la rigueur des principes juridiques? Écoutez les juristes : ils invoquent des raisons de l'ordre économique. Celui qui fait valoir un bien, qui le conserve, qui l'améliore, y incorpore pour ainsi dire une partie de lui-même; c'est comme une dépendance et une extension de sa personne. Cet argument renferme toute la théorie des économistes. Ensuite la propriété ne peut rester trop longtemps en suspens sans que l'intérêt général en souffre. Troplong, dans son traité si connu sur la prescription, développe ces considérations comme aurait pu le faire Smith ou J.-B. Say. C'est l'économie politique qui prononce en dernier ressort.

Après la propriété, c'est le système d'hérédité qui détermine la répartition des biens. Le libre contrat, dont les économistes font tout dépendre, n'entre en jeu que quand les lois de succession ont fait la part de chacun. Quelle est la base de ces lois? Ce n'est pas le droit naturel, disent les juristes. Les héritiers, même les enfans, n'ont aucun droit absolu sur l'héritage, puisqu'ils peuvent en être exclus. D'autre part, la volonté présumée ou même exprimée du défunt ne fait pas loi, puisque beaucoup de codes lui imposent des restrictions. C'est l'intérêt économique qui a servi de base aux divers systèmes d'hérédité. A Rome, c'est la volonté de l'homme

qui décide à qui iront ses biens; le testament est souverain : *uti legasset ita jus esto*. Chez les Germains, comme chez les Slaves et à toutes les époques primitives, point de testament. Les enfans étaient, pour ainsi dire, copropriétaires, ou plutôt les biens étaient possédés par la famille, considérée comme une personne juridique perpétuelle; les générations successives n'en avaient que la jouissance. Chez les Germains autrefois, comme dans la Grande-Russie aujourd'hui, l'hérédité ne s'appliquait qu'aux meubles et à la maison avec l'enclos y attenant. La possession de la terre était temporaire ou viagère. Pourquoi l'hérédité est-elle établie? Ce n'est point pour un motif de justice. Dans les idées modernes, le mérite ou le démérite ne passe pas aux héritiers. On n'admet plus que « la malédiction de l'Éternel passe de génération en génération. » Mon père occupait une haute fonction parce qu'il en était digne; ce n'est pas une raison pour qu'elle me revienne après lui. De même, s'il avait commis un crime, il ne serait pas équitable de m'en faire porter la peine. La responsabilité est personnelle; chacun doit être traité en raison de son mérite ou de son démérite individuel. Le fainéant devrait toujours subir les conséquences immédiates de son oisiveté, et l'homme laborieux jouir des fruits de son travail. Les considérations qui ont fait établir l'hérédité et les causes qui historiquement en ont amené le développement sont exclusivement économiques. Si le père n'est pas certain que les fruits de son travail et surtout ceux de son épargne passeront à ses enfans, il déploiera moins d'activité et il consommera immédiatement tout ce qu'il produit. La production sera donc moindre, et la formation du capital nulle. L'hérédité est utile comme un stimulant à l'accroissement de la richesse. Jusqu'à quel degré devront s'étendre les successions collatérales? Évidemment pas au-delà du degré où elles peuvent agir comme encouragement au travail et à l'épargne; plus loin, elles ne sont plus qu'une source de procès. C'est pour ce motif que beaucoup de légistes proposent de les limiter au cinquième ou au sixième degré.

Le père de famille doit-il pouvoir librement disposer, même après sa mort, de toute sa fortune ou faut-il établir une réserve en faveur des enfans? La plupart des économistes réclament la liberté testamentaire absolue. M. Leplay, avec une abondance de faits et d'argumens qui a entraîné beaucoup d'adhésions, montre dans la réserve obligatoire une des causes principales de la désorganisation sociale. Cette clause funeste, prétend-il, ruine l'autorité paternelle, enlève l'esprit de suite aux entreprises industrielles, provoque le morcellement des terres et cause une foule d'autres maux. Les auteurs du code civil visaient à favoriser les progrès de l'égalité et à répartir la propriété entre le plus de mains possible. C'est pourquoi ils ont proscrit les majorats, les substitutions et la liberté absolue

du testament. Qui a raison, le code civil ou M. Leplay? La question est difficile à résoudre et présente un grand nombre d'aspects divers. Je ne songe pas même à l'effleurer ici. Tout ce que je veux prouver, c'est que, pour savoir lequel des deux systèmes est le meilleur, il faut interroger les faits économiques et examiner quel est celui qui s'est montré le plus favorable à la prospérité publique (1).

Qu'on considère maintenant les autres titres du code civil, la tutelle, le contrat de mariage et ses divers régimes, communauté légale, communauté conventionnelle, régime dotal, le contrat de vente et de louage, les priviléges et les hypothèques, et l'on verra que ce qu'a voulu partout le législateur, c'est sanctionner tout ce qui assure la conservation, la bonne administration, la facile transmission des biens. C'est également ce que poursuit l'économie politique. Le but des diverses sciences sociales est le même : c'est de porter l'homme au plus haut point de perfection qu'il puisse atteindre. Seulement chacune d'elles s'occupe des moyens qui sont de son domaine. Le droit détermine les relations des hommes entre eux et avec les choses, l'économie politique, étudiant les effets des lois, dicte au droit positif les règles qu'il doit sanctionner.

Le commerce et l'industrie, à mesure qu'ils se développent, prennent une place de plus en plus grande dans le droit moderne. Le droit commercial et le droit industriel acquièrent chaque jour plus d'importance. Les principales affaires qui occupent le barreau se rapportent aux mines, aux chemins de fer, aux fabriques, aux grandes entreprises de toute nature qui mettent en valeur le fonds national. Les sociétés anonymes, les faillites, les règlemens de comptes, les responsabilités en matière de transport, donnent lieu chaque jour à des contestations de la plus grande importance. La fortune représentée par des titres de toute espèce dépasse déjà la fortune immobilière, et ainsi dans les procès qui ont pour objet des valeurs de la première catégorie sont engagés des intérêts plus considérables que dans ceux qui se rapportent aux biens-fonds. N'est-il pas indispensable au jeune avocat de connaître l'économie politique pour traiter toutes ces questions si essentiellement économiques?

(1) Les argumens que l'on fait valoir des deux côtés ont été parfaitement résumés par M. Thiry, recteur de l'université de Liége (*de la Réserve et de la liberté testamentaire*). M. Thiry, qui se prononce en faveur de la réserve, a bien fait ressortir le côté économique de la question. « Parmi les lois civiles relatives aux biens, dit-il, aucune n'a plus d'importance que celle qui régit le patrimoine que nous laissons après nous. De cette loi dépend non-seulement la juste distribution des richesses délaissées par le défunt, ainsi que la création plus ou moins active de richesses nouvelles à l'aide des premières; mais en outre elle influe puissamment sur la constitution de la famille, sur les rapports de ses membres, sur le bon accord et l'affection qui doivent régner entre eux, et par conséquent sur l'ordre public. »

J'ajouterai une dernière remarque. Le juriste ne peut pas ignorer les traits principaux de l'histoire, car le droit, on le reconnaît de plus en plus, est de formation historique. Or, quand on remonte aux causes qui ont produit la grandeur et la décadence des peuples, on trouve toujours des causes économiques. La raison en est simple : ce qui fait la puissance des empires, n'est-ce pas la population et la richesse, et, quand celles-ci diminuent, comment le déclin n'en résulterait-il pas?

La civilisation occidentale a commencé en Égypte parce que le Nil lui apportait une richesse, pour ainsi dire, toute formée, et ce pays favorisé du ciel a vu sa prospérité résister à toutes les vicissitudes parce qu'elle était l'œuvre de la nature, non de l'homme. Les républiques grecques ont toutes succombé par suite de la difficulté sociale qui trouble et menace aujourd'hui les sociétés modernes. A l'origine, dans la médiocrité générale, tous les citoyens avaient quelque bien, et les législateurs se sont efforcés, par une grande variété de moyens qu'Aristote esquisse, de maintenir l'égalité des conditions. En présence de l'esclavage, l'homme libre ne pouvait pas ou ne voulait pas vivre de son travail, et ainsi, quand il ne lui restait plus que ses bras, il devenait un danger pour l'ordre établi. A mesure que les puissans accaparaient une plus large part de la fortune nationale, le nombre des prolétaires augmentait. De là la lutte des pauvres et des riches, qui a éclaté, non en même temps, mais successivement partout. Après une série de révolutions et de contre-révolutions, de périodes d'anarchie et de despotisme, l'une enfantant l'autre, cette lutte a causé la perte de la liberté, de la prospérité, et a abouti à la ruine de l'état. L'histoire de l'empire romain nous présente un enseignement semblable. Au début, nous voyons l'Italie couverte de petites républiques de paysans libres, laborieux, égaux, tous portant la lance, cultivant leur petit domaine et entretenant de nombreux troupeaux sur le pâturage communal. Ces républiques étaient en tout semblables aux cantons primitifs de la Suisse. Telle était Rome elle-même à l'origine. Elle était déjà puissante que ses grands hommes conduisaient encore la charrue de leurs propres mains. Mais les guerres perpétuelles ruinent les plébéiens. Les patriciens envahissent les terres communes, l'*ager publicus* sans cesse agrandi par la confiscation des terres des vaincus. La guerre leur fournit des esclaves pour les mettre en valeur. Ainsi se forment les *latifundia*. Tiberius Gracchus, revenant d'Espagne, traverse l'Italie et n'aperçoit que des campagnes désertes. L'homme libre a disparu, la culture a cessé; il ne reste que d'immenses pâturages que parcourent des troupeaux de bœufs et des esclaves. Gracchus voit la cause du mal; il veut faire ce qu'a fait

la révolution française : multiplier les petits propriétaires en répartissant équitablement l'*ager publicus*; mais ni ses lois agraires ni celles de Licinius et de vingt autres tribuns du peuple, pas plus que les distributions de terres faites par les généraux victorieux, n'arrêtent la marche envahissante de la grande propriété et la destruction des hommes libres. L'inégalité augmente sans relâche. Les grands s'enrichissent des dépouilles des provinces, le procès de Verrès nous apprend par quels procédés. Le nombre des pauvres va croissant. Quand la république est devenue la proie de quelques oligarques qui se la disputent, elle est mûre pour le despotisme. Quoique le pouvoir tombe parfois aux mains d'hommes de bien, l'empire ne fait que donner plus de force aux causes de désorganisation sociale. La dépopulation s'étend de l'Italie aux provinces. Quand les barbares arrivent, ils occupent peu à peu la place vide. Les *latifundia* et l'esclavage avaient tout perdu.

Dans l'histoire moderne, nul fait n'est plus frappant que la chute si rapide de l'Espagne à partir du XVIe siècle. Jusqu'à Charles-Quint, elle est peuplée, riche, très bien cultivée, jouissant de libertés locales plus grandes qu'aucun autre peuple, remplie d'industries prospères de toute espèce : cuirs de Cordoue, armes de Tolède, draps de Ségovie, soieries de Séville, feutres de Valence. Par une série de crimes politiques et de fautes économiques, les juifs, — la banque et le commerce, — et les Maures, — l'agriculture, — sont exterminés, le travail est mis à l'amende, l'industrie frappée de taxes stupides, l'activité et l'initiative tuées par le despotisme et la théocratie, tout le monde ruiné par l'impôt. La richesse tarit, la population disparaît, les fermes sont abandonnées, les *despoblados*, le désert, s'étendent; comme l'Italie, après les Gracques, la Castille devient un pâturage que parcourent les moutons de la *mestra*. La cour même est dans la misère. Les couvens seuls sont riches et peuplés. En moins d'un siècle, l'Espagne, qui faisait trembler toute l'Europe, est réduite à n'être plus qu'un état de troisième ordre. Pendant ce temps, la liberté et le commerce font la grandeur de la Hollande et ensuite de l'Angleterre, qui tour à tour règnent sur l'Océan. Toujours l'effet de causes économiques. Il faut lire dans le beau livre de M. Taine : *les Origines de la France contemporaine*, le chapitre où il peint l'effroyable misère du peuple sous l'ancien régime. C'est le pendant de l'Espagne sous les descendans de Philippe II. Ici aussi la terre reste en friche, les citoyens les plus industrieux sont proscrits par l'intolérance, les mariages sont stériles, la population diminue, la misère devient générale. Le despotisme accomplit, comme partout, son œuvre maudite de ruine et de désolation. Comment se fait-il que l'empire germanique ait passé des

mains de l'Autriche en celles de la Prusse? Un Hohenzollern, petit margrave de Nuremberg, mais très économe, prête de l'argent au magnifique empereur Sigismond, qui était très prodigue. Celui-ci, ne pouvant rendre à son créancier ni intérêt ni capital, lui donne en paiement la Marche de Brandebourg. Ainsi naît la Prusse, qui dans ses sables arides a grandi par l'économie. Frédéric II, le type de la race, forme la nation sur son modèle; sans besoins personnels, il consacre tout au bien de l'état. Il fonde des haras, crée des fermes modèles, bâtit des écoles, contruit des routes, des digues, et ainsi, malgré les désastres de la guerre, enrichit son pays, tandis que Louis XIV et Louis XV avaient ruiné le leur. Au jour décisif de Sadowa, la Prusse pauvre s'est trouvée munie des moyens de guerre les plus perfectionnés, parce qu'elle avait su gérer avec la plus stricte économie ses ressources restreintes, et ainsi elle a vaincu l'Autriche, bien plus riche, bien plus puissante, mais toujours mal administrée. Voyez ce qui se passe en Orient. Malgré la bravoure de ses soldats, la Turquie a été terrassée moins par les victoires de ses ennemis que par son incapacité économique. Les Turcs ont stérilisé tous les pays qu'ils ont possédés; ils n'ont jamais rien fait pour favoriser le travail. Ils ont même laissé tomber en ruines les routes et les ponts faits avant eux. Ils n'ont pas su se créer de capital, et par leur détestable système d'impôts ils ont empêché les autres d'en accumuler. Ainsi l'empire ottoman, atteint d'une maladie économique incurable, a sans cesse décliné. Il a perdu successivement ses provinces; ses frontières se sont resserrées, la population a diminué. Les revenus gaspillés, le trésor s'est trouvé vide, et la banqueroute a tué le crédit. Les chemins de fer, l'exploitation des mines et la grande industrie ne feraient peut-être qu'empirer la situation des Turcs, parce que ces travaux profiteraient principalement aux chrétiens qui ainsi deviendraient les maîtres. On le voit, c'est par des causes économiques que s'expliquent la grandeur et la décadence des empires.

En résumé, soit pour remplir un rôle utile dans la direction des affaires publiques, soit pour remonter aux principes de la politique, du droit et du progrès historique de l'humanité, la connaissance de l'économie politique est indispensable. Il faut donc rendre cette étude obligatoire pour les jeunes gens qui se destinent au barreau parce qu'ils sont appelés à exercer une grande influence sur les destinées de leur pays, et que celles-ci dépendent presque entièrement des solutions que l'on donnera aux questions économiques et sociales.

ÉMILE DE LAVELEYE.

MŒURS FINANCIÈRES

DE LA FRANCE

VI.

LE PRÊT A INTÉRÊT.

On surprendrait à coup sûr bien des gens si on leur affirmait que c'est une action répréhensible de tirer un intérêt de leur argent, c'est-à-dire de le prêter à la condition d'obtenir une plus-value du capital avancé, non pas même dans la proportion qu'en certains cas la loi civile qualifie d'usuraire, mais à ces taux modiques de 4 ou de 5 pour 100, appelés placemens de père de famille. L'étonnement serait bien autre si la défense s'appliquait non-seulement au contrat de prêt proprement dit, mais encore à la constitution de rentes, aux rentes sur l'état elles-mêmes, si l'on prétendait qu'il n'est pas plus permis de prêter aux gouvernemens qu'aux particuliers. Ces doctrines, qui contredisent tant nos habitudes actuelles, alors que l'existence des individus, des corporations de toute espèce, religieuses aussi bien que laïques, des états grands et petits, repose tout entière sur le prêt à intérêt, nous paraissent contraires au bon sens. Elles ont été cependant, et il n'y a pas longtemps encore, professées par l'église catholique avec une rigueur heureusement adoucie : de son côté l'école socialiste se les est appropriées, et, dans la guerre au capital, c'est l'intérêt à lui payer qui a été le plus combattu. Sans entrer dans l'examen approfondi de théories à peu près abandonnées, il n'est pas inutile de les rappeler, d'en exposer les termes, ne fût-ce que pour signaler le changement considérable apporté dans les mœurs financières de

notre pays, et d'en apprécier les résultats. Il y a certainement moins d'un siècle que dans presque toutes nos familles le scrupule religieux qui défendait l'usure (et tout prêt était considéré comme usuraire) existait encore : nos grand'mères disaient aussi que la rente sur l'état était un placement à fonds perdu, et par conséquent à éviter par les gens prudens aussi bien que les prêts à intérêt par les âmes scrupuleuses. Cette rente inscrite sur le grand-livre ouvert par Cambon en pleine terreur, le 15 août 1793, remboursée aux deux tiers, c'est-à-dire réduite par une banqueroute pure et simple au tiers consolidé, le 9 vendémiaire an VI, moins d'un mois après la journée du 18 fructidor, constituait une propriété assurément peu faite pour attirer les rares capitaux fruits des bénéfices du commerce et de l'épargne des propriétaires fonciers. Pendant bien des années ensuite, les bouleversemens qui ont à tant de reprises changé la situation de la France à l'intérieur et à l'extérieur, comme plus tard le souvenir même de ces époques révolutionnaires, n'ont pas manqué de perpétuer dans un grand nombre d'esprits les préjugés et les répugnances dont il vient d'être question. Néanmoins, si tout d'abord la propriété immobilière, le partage de la terre labourable et productive parmi une classe plus étendue de possesseurs a été la conséquence la plus immédiate des rénovations politiques et sociales et la préoccupation à peu près exclusive de tous, la propriété mobilière elle aussi a fait son chemin et pénétré peu à peu dans toutes les couches de la nation. Sous forme de rentes, de prêts à intérêt, de loyers temporaires de capitaux, de participations anonymes et commanditaires à des entreprises industrielles, l'emploi de l'argent, de la monnaie, du capital proprement dit a constitué une richesse nouvelle qui atteint de nos jours l'importance de la richesse immobilière, seule prisée jadis et exclusivement recherchée. Sans prétendre retracer l'histoire de cette grande transformation de nos mœurs financières, nous voudrions en apprécier les conséquences au point de vue de notre état social et politique, en mesurer l'étendue, en rappeler les avantages, mais aussi en signaler l'inconvénient : dans le monde où nous vivons, chaque médaille a son revers, chaque pas en avant fait des victimes; à côté du bien obtenu, il faut savoir reconnaître le mal possible pour en diminuer les effets, et se résigner ainsi aux conséquences contradictoires du mieux, que la sagesse timorée de nos pères appelait l'ennemi du bien.

I.

Il est absolument regrettable qu'un accord parfait n'existe pas toujours entre la loi civile d'un pays et la loi religieuse, et il n'est pas

moins fâcheux à certains égards que cette dernière, dont les décrets devraient être immuables, soit soumise à des variations importantes et profite, elle aussi, des bénéfices du progrès humain. On s'explique cependant que la loi religieuse, destinée non-seulement à réparer le mal comme la loi civile, mais à le prévenir et à pousser ceux qui la suivent dans la voie d'une perfection idéale, dépasse dans certaines dispositions les rigueurs de la loi civile et condamne des choses que celle-ci tolère. On conçoit donc qu'après avoir édicté des prohibitions absolues pour des faits que l'ensemble des circonstances où ils se produisent d'abord rend plus ou moins dommageables, la législation religieuse se relâche de ses sévérités mêmes et, comme elle mesure tout à l'intention plus qu'aux conséquences des actes, ne considère plus comme fautifs ceux qu'aucune intention particulière n'incrimine en même temps qu'aucun désavantage ne suit. Ces réflexions s'appliquent on ne peut mieux au prêt à intérêt. Ce prêt, que la loi romaine appelait *mutuum*, *quia ita a me tibi datur ut ex meo tuum fiat*; ou *fœnus*, différait du prêt à usage, *commodatum*, et de la location. Dans le prêt à usage et dans la location, la propriété de la chose n'était point transférée à l'emprunteur; il devait la rendre comme il l'avait reçue et dans le contrat de louage acquitter un certain prix pour s'en être servi. Dans le *mutuum* ou le *fœnus*, la propriété de l'objet prêté passait entre les mains de l'emprunteur, puisque l'usage le faisait périr : denrées alimentaires, objets de consommation quelconques ou numéraire qui les représente, il était impossible à l'emprunteur de rendre cela même qu'il avait reçu : il ne devait que l'équivalent, c'est-à-dire des objets semblables; mais là où la loi civile avait permis d'adjoindre à l'objet restitué un prix raisonnable et modéré du service rendu, — *usura, fructus fœneris*, — la loi religieuse avait formellement interdit le moindre intérêt! Le prêt mutuel devait être gratuit.

La nature du prêt à intérêt, les variations des lois civiles et religieuses à son égard, tant dans l'antiquité que dans le moyen âge et de nos jours, n'ont jamais été mieux exposées que dans l'excellent traité du prêt dû à un éminent magistrat du dernier règne, M. Troplong, précédé d'une introduction où l'élévation de la forme égale l'autorité du fond. Cette matière du prêt à intérêt et de l'usure a suscité plus de travaux, d'écrits et de controverses qu'aucune autre; les ouvrages philosophiques et religieux, les commentaires des conciles et des décisions papales, les travaux des jurisconsultes anciens et modernes composeraient la plus étendue des bibliothèques; le grand Bossuet lui-même figure parmi les casuistes les plus autorisés et les auteurs de livres spéciaux sur les légis-

lations juive, grecque et romaine de l'empire et du bas-empire aussi bien que de la république, sur les ordonnances de nos rois et des papes qui ont réglé dans des sens souvent très contraires une des transactions les plus usuelles, les plus intéressantes par les résultats et presque toujours les plus indispensables, des hommes entre eux. Or, sans consulter les traités eux-mêmes des docteurs en droit civil ou en droit canon, l'*Introduction* de M. Troplong suffit à enseigner ce que chacun doit savoir au point de vue historique et scientifique sur cet important sujet, et les lignes par lesquelles le traité commence méritent surtout d'être gravées dans la mémoire. « Parmi les causes qui déterminent les hommes à s'unir par le lien des conventions, il en est deux surtout que le droit s'applique à distinguer parce qu'elles entraînent des conséquences juridiques remarquables : c'est l'intérêt et la sympathie. »

En effet, selon que l'on se place au point de vue de l'intérêt ou de la sympathie, le prêt, surtout celui qui a pour objet les choses se consumant par l'usage qu'on en fait, peut obtenir un bénéfice en dehors de la valeur à rembourser, ou n'a droit qu'à l'équivalent. Selon que l'on invoque l'intérêt ou la sympathie, le prêt à intérêt sera l'objet de l'assentiment du législateur et reconnu par le pouvoir civil, qui néanmoins le réglemente et le modère, ou proscrit comme usuraire par l'autorité religieuse et honni par les consciences délicates. Il semble à première vue que, dans l'idée qu'on se fait ordinairement du prêt, le motif bienveillant domine, et que ce soit surtout un contrat de bienfaisance. C'est en se plaçant au point de vue bienfaisant que le prêt à intérêt a si souvent été assimilé à l'usure par l'église catholique, et a paru pécher contre la *justice*, ainsi que le veut Proudhon; mais c'est en se plaçant au point de vue de l'utilité qu'il a constitué un contrat protégé par les législations anciennes, dont le moyen âge a concédé le privilége aux Lombards et aux Juifs, et que les modernes ont favorisé comme l'un des instrumens les plus actifs du progrès industriel et commercial. La religion de Moïse, qui défendait sévèrement le prêt à intérêt entre Hébreux, entre frères, et le permettait à l'égard des étrangers, admettait les deux mobiles, ou plutôt, reconnaissait que, si le prêt à intérêt n'était pas contraire au droit naturel et facilitait les rapports commerciaux des Hébreux avec les nations étrangères, il devait néanmoins être prohibé entre eux en vue de nécessités politiques. Il fallait resserrer les liens intérieurs d'une nation petite et pauvre, et la fortifier par le sentiment d'une fraternité vigoureuse contre des voisins puissans et envahisseurs. Ce n'est pas en effet seulement le prêt à intérêt entre Hébreux que défend la loi de Moïse,

elle exalte parmi eux les humbles, ordonne de secourir les pauvres, de protéger les esclaves, de ménager le débiteur : tous les sept ans les dettes étaient abolies dans cette année sabbatique où les affaires étaient suspendues. Ainsi la loi religieuse avait voulu faire et avait fait de tous les Juifs un véritable peuple de frères, animés d'une fidélité inébranlable les uns envers les autres, mais aussi d'une haine invincible contre les étrangers.

La loi chrétienne, qui s'impose à tous les hommes, a étendu à l'univers entier les prescriptions de la loi mosaïque appliquée aux seuls Hébreux; elle a dit : Aimez vos ennemis, faites du bien, et prêtez sans rien espérer, — et les théologiens se sont arrêtés à cette prescription; mais, à côté des préceptes religieux qui ont en vue la perfection, ont persisté et enfin ont fini par l'emporter les préceptes politiques et la loi civile, qui ont en vue l'utilité; c'est le royaume de César à côté du royaume spirituel. Les Grecs avaient pratiqué le prêt à intérêt sans restriction : voyageurs, commerçans et marins, le contrat qui facilite le plus les transactions au dehors leur était un instrument nécessaire dont le jeu réclamait toute liberté. Les lois de Solon n'apportaient donc aucune limite au taux de l'intérêt, qui variait du minimum de 12 pour 100 à 48 et 50. L'usure maritime était plus élevée que l'usure terrestre. Mais en dépit de l'indulgence des lois, l'opinion publique condamnait les excès de l'usure. Aristote la place au dernier rang des sources de la richesse, et Aristophane la raillait sur le théâtre.

A Rome, la fixation du taux de l'intérêt fut une des préoccupations constantes du législateur, et les exigences des prêteurs firent naître plusieurs fois de graves conflits. Entre le patriciat usurier et les plébéiens emprunteurs, la guerre fut longue et cruelle, et la nécessité de limiter le taux de l'intérêt s'imposa dès la promulgation de la loi des douze tables, qui maintenait cependant le droit de vie et de mort du créancier sur le débiteur et concédait au premier le pouvoir de réduire le second en esclavage après une procédure sommaire. Le taux de l'intérêt fixé par elle était, d'après M. Troplong, de 10 pour 100 par année. La querelle, apaisée par cette loi, ne tarda pas à se réveiller, et la question des dettes devint de plus en plus le principal champ de bataille du tribunat; la loi Licinia finit par donner au peuple, avec le consulat plébéien, le partage des terres et la diminution des dettes, banqueroute partielle, suivie bientôt de la réduction du prix de l'intérêt même; néanmoins, malgré les lois sur l'usure, il se maintint à un taux exorbitant, et du temps de Cicéron un sénatus-consulte le fixa définitivement à 10 pour 100. Dans les provinces, le fléau de l'usure faisait encore plus de ravages, et Lucullus, en Asie, donna le premier exemple de la modération en établissant que le taux ne dépasserait pas la cen-

tésime, c'est-à-dire 1 pour 100 par mois, et que les usures s'arrêteraient quand elles auraient atteint le chiffre du capital prêté. Ce taux de 12 pour 100 devint bientôt le taux légal à Rome, survécut aux guerres civiles, et on le retrouve sous Néron et Dioclétien.

Mais le christianisme avait paru : bientôt il dirigeait le mouvement social, et défense était faite aux clercs de prêter à intérêt, ainsi qu'en témoignent le quarante-quatrième canon des apôtres, le plus ancien sur cette matière, et le premier concile œcuménique, le concile de Nicée; au moment en effet où Constantin venait de rétablir l'intérêt de 12 pour 100, le concile ne pouvait s'adresser qu'aux clercs seuls pour ne pas se mettre en opposition avec la loi civile. Ce n'est que peu à peu et pour obvier aux sévérités souvent excessives des prêteurs que les pères de l'église réagirent contre les excès de la société laïque en matière de prêts et en vinrent à condamner partout l'intérêt. Saint Basile, un des premiers, voulut populariser la gratuité, et après lui saint Grégoire et saint Chrysostôme : à côté de l'église grecque, l'église latine marcha dans la même voie, et saint Ambroise, saint Jérôme à Rome, saint Augustin en Afrique, prêchèrent la loi religieuse que le pape saint Léon imposait directement à l'Italie.

Dans la Gaule au contraire aussi bien qu'en Grèce, les mœurs commerciales avaient longtemps maintenu le prêt à intérêt, et c'est seulement à la législation des capitulaires que sont dus l'abrogation des lois impériales sur les usures et l'accord de l'église avec l'état pour en proscrire l'usage. Des Carlovingiens jusqu'aux derniers Capétiens, cet accord a subsisté : le prêt à intérêt devint un cas d'excommunication, et pendant tout le moyen âge les sévérités de l'église s'appliquèrent aux laïques aussi bien qu'aux clercs. Le pouvoir séculier se mit, pour les faire respecter, au service de l'autorité ecclésiastique. On sait toutefois quelles exceptions furent faites en faveur des lombards et des juifs. Ces riches marchands de Florence, souverains dans leur pays, banquiers des rois, oppresseurs des peuples, ces prêteurs hébreux, durs dans la bonne fortune, patiens dans la mauvaise, persécuteurs et persécutés, chassés, rappelés, bannis tour à tour, eurent seuls pendant de longs siècles le privilége de tirer d'énormes profits de leur argent, et dans toute l'Europe firent payer à des taux excessifs les services qu'ils rendaient aux souverains et aux sujets. La tenue des banques, l'érection des tables de prêt, furent des concessions royales que les princes avaient permission d'octroyer aux lombards et aux juifs moyennant sacrifices financiers, et dont ceux-ci pouvaient par conséquent récupérer le prix. Le commerce de l'argent, le taux du change, l'emploi du papier, couvrirent d'une forme acceptée le prêt à intérêt et dissimulèrent l'usure. Le contrat de rente enfin lui servit de manteau au grand scan-

dale des canonistes et des casuistes sévères. La nature des choses s'opposait en effet à l'invasion de la théologie dans l'économie politique. La loi chrétienne pouvait bien dire, selon l'expression de Bossuet, qu'il faut prêter comme on fait l'aumône, non pour son profit, mais pour le bien de l'indigent, les jurisconsultes pouvaient bien aussi prétendre, comme Grotius, que, s'il est juste dans le prêt d'en régler le prix, non par l'utilité qu'en tire l'emprunteur, — elle est son fait propre, — mais par la perte que subit celui qui prête, c'est là un point d'équité naturelle dont la mesure est impossible à établir : on ajoutait encore que l'argent par lui-même n'a pas de valeur propre, ne produit rien directement, ne se détériore pas par l'usage, qu'il suffit donc d'en rendre l'équivalent : toutes ces sévérités d'une morale sublime ou ces subtilités juridiques ne pouvaient prévaloir contre les nécessités de la vie quotidienne et les besoins de l'échange, dont l'instrument était fourni par le prêt. De même que la tenue des marchés et l'établissement des foires avaient donné lieu aux bénéfices des changeurs, les transactions maritimes aux assurances, les transactions du commerce aux risques à terme, et que les Lombards et les Juifs avaient conquis le privilége du prêt à intérêt, il se trouva encore des casuistes en droit civil pour éluder à l'aide de formules savantes les prohibitions de l'église : au moyen d'artifices juridiques, en mélangeant les contrats de société, d'assurances et de vente, tous contrats permis, on dissimula le prêt à intérêt défendu; les « trois contrats » fleurirent pendant longues années. Pascal se moqua des jésuites au sujet du mohatra, appellation inintelligible, qui sous forme de vente cachait un prêt à usure. On invoqua tour à tour les intérêts moratoires ou les retards de remboursement pour justifier la plus-value dans le remboursement même; les villes commerciales s'adressèrent directement aux papes; le protestantisme arbora la bannière de la liberté des transactions et de l'intérêt du prêt; enfin la constitution des rentes, dernier refuge des prêteurs d'argent timorés, donna lieu à des réglementations diverses. On avait en France appelé le taux de 10 pour 100 le *prix du roi*, parce qu'il avait été ainsi fixé par l'autorité royale; à la fin du XVIe siècle, le parlement de Paris défendit de constituer des rentes à plus haut prix que 6 pour 100 : plus tard, sous Louis XIV, le denier 20, c'est-à-dire le taux de 5 pour 100, prévalut, et depuis lors n'a cessé d'être le taux légal. En même temps que la loi abaissait le taux des rentes, la prohibition de l'intérêt du prêt s'adoucissait, et les usures modérées étaient permises.

Dans nos provinces de droit écrit, la tradition des lois romaines ne s'était point affaiblie; Lyon avait même obtenu pour les foires, de Henri III jusqu'à Louis XIV, le privilége des prêts par billet dans lequel l'intérêt de l'argent était compris, non-seulement entre mar-

chands, mais entre particuliers. Toutefois notre grand XVIIe siècle résista encore par la voix de jurisconsultes autorisés aux nécessités du commerce et de l'industrie naissante, Saumaise, Donnat, d'Aguesseau et plus tard Pothier lui-même combattaient pour la gratuité du prêt, alors que Montesquieu reconnaissait en termes discrets la validité de l'intérêt. C'est à l'école économiste du XVIIIe siècle qu'il appartint d'inaugurer formellement la doctrine que l'assemblée constituante a sanctionnée et qui se résume dans l'article 1905 du code civil : « Il est permis de stipuler des intérêts pour simple prêt, soit d'argent, soit de denrées ou autres choses mobilières. » Néanmoins l'autorité ecclésiastique ne se rendit pas sans combat, et, comme le dit M. Troplong, « la sécularisation des usures ne fut pas mieux accueillie que ne l'avait été dans d'autres temps la sécularisation de la justice, de l'enseignement, et de toutes les libertés gallicanes. » Jusqu'à une époque assez récente, il y eut doute dans la direction à donner aux consciences catholiques. Des confesseurs refusaient l'absolution aux pénitens qui ne consentaient point à restituer l'intérêt perçu sur les prêts : en 1822, sous le règne de Pie VII, la cour de Rome dut intervenir entre une demoiselle de Lyon et son confesseur trop rigide; elle décida que la suppliante pouvait être absoute sans rien restituer, pourvu qu'elle promît de se conformer aux décisions ultérieures qui émaneraient du saint-siége. La même question fut encore posée au pape Pie VIII dans des circonstances plus solennelles, et le débat se termina par le recours formel à une celèbre encyclique du savant pape Benoît XIV, qui dès 1745 avait posé les bases de l'accord futur entre la loi civile et la loi religieuse. Sous la restauration enfin, le cardinal de la Luzerne publia des conclusions entièrement favorables aux prêts à intérêt, et de nos jours le cardinal Gousset, archevêque de Reims, les a confirmées de la manière la plus explicite dans sa théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs.

A côté de la légitimité du prêt à intérêt, proclamée par la loi civile et respectée par la loi religieuse, il convient, pour préciser l'état de la question, de rappeler que notre code contient une limite à cet intérêt : contrairement à l'avis des économistes, à l'opinion du plus illustre d'entre eux, Turgot, à la fin du siècle dernier, l'assemblée nationale, par la loi des 3 et 12 octobre 1792, avait fixé le maximum du prêt à 5 pour 100. La loi de 1807 a maintenu ce même taux pour le prêt en matière civile et l'a élevé à 6 pour 100 en matière commerciale; c'est encore celui qui prévaut aujourd'hui. Trois articles du code civil résument donc toute la législation actuelle : l'article 1905 établit la légitimité de l'intérêt dans les prêts d'argent, de denrées ou autres choses mobilières; l'article 1907 qualifie l'intérêt de légal ou de convention-

nel selon qu'il est établi par la loi (5 pour 100 en matière civile, 6 pour 100 en matière commerciale) ou par les conventions des parties, mais sans que jamais celles-ci puissent stipuler un intérêt direct supérieur au taux légal; enfin l'article 1909 règle la constitution des rentes viagères ou perpétuelles, c'est-à-dire autorise la stipulation d'un intérêt moyennant un capital que le prêteur s'interdit d'exiger, mais que dans le cas de la rente perpétuelle l'emprunteur a toujours le droit de restituer. De longs débats se sont élevés en France sur la manière d'interpréter la loi lorsqu'il s'agit d'une rente perpétuelle constituée par l'état, et l'on n'a pas oublié combien le remboursement de notre rente 5 pour 100 a soulevé à diverses reprises de récriminations sur la légitimité et l'opportunité de la mesure. La fixation du taux de l'intérêt attribuée au pouvoir civil n'a pas manqué non plus d'être attaquée au nom des vraies doctrines économiques. Souvent les chambres ont été saisies de propositions pour réclamer l'absolue liberté du prêt. Ce n'est pas le moment d'aborder ces controverses théoriques, auxquelles il ne semble pas que le sentiment public attache une très sérieuse importance, alors surtout que dans la pratique, par l'escompte et le change, par la fixation des droits de commission, les stipulations commerciales jouissent d'une liberté assez étendue et régulièrement établie, et que l'industrie des banques a conquis chez nous une très juste prospérité. Voyons d'abord ce que l'école socialiste a prétendu faire contre le prêt à intérêt et ce qu'on appelle le loyer des capitaux.

II.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas besoin qu'on leur rappelle les erreurs du socialisme et les réfutations savantes dont elles ont été l'objet. Au moment où le socialisme, vainqueur après la révolution de février, s'installait au Luxembourg, où M. Louis Blanc décrétait l'atelier social, Fourier le phalanstère et Proudhon la banque du peuple, des écrivains dont le nom ne saurait être oublié : Léon Faucher, E. Forcade, Wolowski, Michel Chevalier, A. Cochut, L. Reybaud, Léonce de Lavergne, É. Montégut, le duc Albert de Broglie, à propos du beau livre de M. Thiers sur *la Propriété*, bien d'autres encore, prenaient ici la défense des principes sur lesquels toute société régulière repose et opposaient à la nouvelle doctrine les plus victorieuses objections. Sur le passé et l'avenir de cette théorie si fausse dans ses données, si dangereuse dans ses conséquences pratiques, M. Émile Saisset publiait aussi un travail qui, après trente ans écoulés, mériterait d'être reproduit en entier, tant les termes du débat sont semblables et le terrain du combat toujours

le même. Aujourd'hui comme alors, c'est toujours en effet dans l'intérêt prétendu de l'amélioration du sort des classes les plus nombreuses, cette visée sublime que toutes les écoles philosophiques et politiques ont empruntée au christianisme, dans la libération de la servitude que la propriété et le capital font peser sur les travailleurs, que les théoriciens du socialisme d'abord, et plus tard les politiciens habiles poursuivant un simple but de réorganisation gouvernementale à exploiter à leur profit, ont trouvé la justification de leurs prédications ou de leurs complots. Deux tendances existaient alors qui n'ont fait que se manifester depuis avec plus d'éclat, deux écoles se sont partagé le socialisme, prêtes à se réunir pour l'attaque, mais au fond hostiles, celles des individualistes et des collectivistes dont les congrès ouvriers ont révélé plus d'une fois l'antagonisme profond.

Après 1848, le socialisme avait pris la France pour le principal théâtre de son action; l'Allemagne aujourd'hui a hérité de ce rôle dangereux, et M. de Laveleye a consacré l'année dernière de remarquables études aux fondateurs des deux grandes associations qui couvrent le monde entier de leurs adhérens, Karl Marx et Lassalle, le premier créateur et organisateur de l'Internationale, cette société redoutable dont M. Cucheval-Clarigny a montré ici la direction toute-puissante dans les troubles récens des États-Unis à propos de la grève des ouvriers de chemins de fer, le second qui avait fondé dès 1863 l'association générale allemande des travailleurs. Lassalle n'était pas un vrai révolutionnaire; il professait une admiration sympathique pour le grand chancelier qui a fait de la Prusse le cœur et la tête de l'Allemagne, il attendait le progrès du temps et demandait un siècle ou deux d'essais et de propagande pour réaliser, à l'aide des sociétés coopératives et d'une grande banque d'état, l'émancipation des travailleurs de son pays, dont l'intérêt seul était l'objet de ses revendications. Ses adeptes et ses successeurs ont bien dépassé ces prétentions : M. Bebel, le fameux député ouvrier au parlement allemand, déclare que le socialiste réclame la suppression de la propriété individuelle des instrumens de travail de toute sorte, qui devient une propriété commune, de même que la production et la distribution des produits doivent être organisées en commun au moyen de l'association par commune de tous les travailleurs. De la commune, l'association des groupes industriels s'étendrait à l'état, et de chaque état à la confédération universelle de l'humanité, les Russes et les Turcs compris. Nous retrouvons donc, comme il y a trente ans, ces doctrines où l'on n'oublie qu'une chose, la liberté de l'individu et la difficulté de choisir celui qui limitera l'appétit de chacun, mesurera la production, désignera les paresseux et sera juge des capacités. Toutes ces

chimères, il faut le reconnaître, ne hantent plus guère les ouvriers français : c'est ainsi que le congrès ouvrier réuni à Paris en octobre 1875 a répudié le principe « chacun selon ses forces, chacun selon ses besoins, » on y a beaucoup médit des sociétés coopératives de production, vu la difficulté de trouver des gérans capables; on a été même jusqu'à dire que les avances faites par l'état sont la perte des sociétés ouvrières; enfin on a admis le paiement d'un intérêt et même d'un dividende au capital, reconnaissant d'une part l'efficacité du ressort de l'intérêt individuel, et repoussant d'autre part la chimère du crédit gratuit.

Ces vérités, proclamées il y a deux ans à Paris par des ouvriers, n'ont pas été confessées cependant dans les congrès tenus depuis lors, et cette année même, en Suisse et en Belgique, les internationalistes et les socialistes allemands ont cherché à réunir pour une action commune les collectivistes et les individualistes. On y a fait moins de science, il est vrai, que de politique, et le but révolutionnaire seul est aujourd'hui le principal objectif des associations. A ce point de vue, le péril n'est pas moindre, tout au contraire. Sans doute les deux grandes portions du parti socialiste ne sont pas d'accord sur la solution à donner au problème de l'amélioration du sort des travailleurs; si en Angleterre par exemple, où l'ouvrier peut faire d'une part de son salaire le commencement d'un capital, et en France, où il sait acquérir à la fois la terre et le capital, on est plus confiant dans les forces de l'individu, armé déjà du droit redoutable à la grève, mitigé depuis quelque temps par l'établissement des syndicats, en Allemagne au contraire, où le développement de la richesse publique est trop lent, c'est à l'état seul, à la force tyrannique d'en haut que l'on voudrait recourir pour fournir à chacun les instrumens de travail, sans trop s'inquiéter de la justice qui présiderait à la distribution. Mais partout on est d'accord pour renverser d'abord l'ordre établi; les publications socialistes allemandes, les programmes politiques développés dans nos grandes villes à chaque crise électorale ne peuvent laisser le moindre doute à cet égard. A un certain point de vue, on a pu dire que le socialisme est un fantôme : il ne supporterait pas en effet un seul jour l'épreuve du pouvoir; mais, comme machine de guerre, il est d'autant plus redoutable que ceux dont elle sert l'ambition l'appliquent avec une même discipline à des convoitises semblables, si ce n'est à des systèmes analogues. Le programme révolutionnaire visant un bouleversement politique, voilà le grand danger social et auquel il serait bon d'appliquer la formule *caveant consules.*

En Allemagne, où l'on ne se pique ni d'euphémisme dans les mots ni de pruderie dans les choses, le socialisme procède à ciel ouvert, et comme le gouvernement n'a encore rien à redouter de lui, il le

laisse agir librement. La propagande y est un art et une profession. On cite, à Hambourg notamment, des cours d'agitation où se forment des orateurs populaires, et des bulletins publiés donnent les noms des professeurs qui enseignent en tant de leçons et à tel prix l'éloquence révolutionnaire; ces bulletins mentionnent aussi les tournées des agitateurs et des porteurs du drapeau rouge, dont les voyages sont, bien entendu, payés par la caisse générale. Quant à celle-ci, elle s'alimente des cotisations obligatoires des adhérens. Le collecteur parcourt les villages, et chaque affilié, pour éviter d'être signalé et au besoin puni comme un faux frère, paie l'impôt destiné à alimenter d'abord le fonctionnaire de l'agitation, qui vit sans plus rien faire, la presse socialiste ensuite et enfin les sommités du parti qui toutes n'ont pas la fortune personnelle de Karl Marx et de Lassalle. Cette histoire d'outre-Rhin n'est-elle pas la nôtre? Ne voyons-nous pas à intervalles périodiques des gens parcourir nos ateliers des villes et des champs, venus on ne sait d'où, fréquentant les cabarets où ils paient à boire après s'être souvent présentés en mendians et en ouvriers voyageurs dans les maisons aisées? Ce sont les collecteurs et les messagers. Ils portent aux derniers groupes les ordres des groupes supérieurs; de délégués en délégués, les indications sont transmises, les bulletins et les journaux distribués, et soit par subordination consentie, soit par crainte des revanches, on voit la troupe électorale se courber servilement sous la tyrannie d'un meneur qui, pour l'imposer, n'a besoin que de faire appel à l'appétit haineux et à l'ignorance de l'affilié. Mais revenons au prêt à intérêt ou au loyer du capital.

Le saint-simonisme ne s'est jamais prononcé d'une manière formelle contre l'intérêt à payer au capital prêté. Longtemps après M. Louis Reybaud, dont le livre sur la secte saint-simonienne fait autorité, M. Paul Janet, en retraçant dans la *Revue* l'histoire du saint-simonisme moderne et en prouvant que les disciples avaient singulièrement modifié les doctrines du maître, a montré qu'en 1829, alors que dans *le Producteur* Enfantin tirait déjà des conséquences théoriques bien différentes des principes posés par celui qui a laissé son nom à l'école socialiste, il n'était encore question que de l'abaissement du taux du loyer des objets mobiliers, tendant par une marche progressive à s'approcher de zéro, et de l'établissement d'une banque pouvant arriver même à annuler le prix de l'escompte. Saint-Simon, qui n'appliquait l'épithète d'oisif qu'aux propriétaires fonciers vivant de leur rente, n'avait jamais vu dans l'intérêt du capital une prime tirée par l'oisif sur le producteur. Enfantin, en voulant fonder une banque dont les billets non remboursables à vue constitueraient un intermédiaire gratuit entre les industriels et les capitalistes, montrait une certaine préoccupation

exclusive en faveur des premiers plutôt qu'il ne préconisait un système absolument hostile à l'intérêt du prêt. C'est bien longtemps après la mort de Saint-Simon, quand la période *religieuse* a été ouverte, que ses successeurs ont introduit les doctrines de la loi nouvelle sur la propriété et ont voulu réformer ce qu'ils appelaient l'exploitation de l'homme par l'homme. Ils ne visaient point à l'abolition de la propriété, mais à celle de l'hérédité, et songeaient plus à l'affranchissement de la terre qu'à l'abolition de *l'infâme capital*, comme on a dit plus tard. La formule « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres,» s'adressait surtout aux héritiers oisifs de la terre, dont celui qui ne cultive pas n'a pas droit de recueillir les fruits. En ce qui regarde la propriété mobilière, le capital, cet instrument de travail, ce moyen d'échange indispensable, il devait être mis à la disposition du travailleur par la multiplication des banques.

L'auteur (après Brissot) du mot fameux « la propriété c'est le vol, » Proudhon, s'attaqua plus directement au capital et conclut plus nettement à l'abolition de l'intérêt. Proudhon, plus grand écrivain que penseur profond, avait combattu avec une logique irrésistible tous les systèmes socialistes, aussi bien celui de M. Louis Blanc, pour qui la concurrence était le mal sans remède et l'association générale le but à atteindre, que les saint-simoniens et les phalanstériens, qui voulaient réaliser cette association par une hiérarchie sans contrôle et sans justification. Il revendiquait hautement le droit de l'individu, mais il le limitait au *présent*, et, en ce qui concerne le capital, il arrivait à considérer toute réserve, toute économie constituant un capital dont la disposition dans l'avenir pourrait donner lieu à un prêt et partant à un bénéfice, comme un vol fait par le possesseur du capital au producteur et au travailleur. Les économistes avaient dit que le travail est la source unique de la valeur des choses, que c'est par la quantité du travail dépensé pour les produire qu'on peut seulement et réellement mesurer la valeur de toutes les marchandises, les estimer et les comparer; or, puisque les produits s'échangent contre les produits, le travail devient ainsi la règle absolue des échanges. Proudhon adopte ces prémisses, mais en subordonne l'application à un principe supérieur, inhérent à l'homme, essence même de son être, à une faculté sans laquelle il ne peut vivre, ni à l'état d'individu, ni à l'état social, c'est-à-dire à la justice, à la réciprocité, à l'équilibre, à la mesure qui impose aux personnes, aux choses et aux biens l'égalité. Le principe de la justice entre les hommes, a dit Proudhon dans ses nombreuses publications de 1848 et de 1849 comme dans son livre fameux sur *la Justice dans la révolution et dans l'église*, adressé dix ans plus

tard et en plein empire à l'archevêque de Besançon, c'est la réciprocité du respect; le principe de l'organisation du travail, c'est la réciprocité des services; du commerce, la réciprocité de l'échange; de la banque, la réciprocité de l'escompte; du prêt, la réciprocité de la prestation. Le prêt n'étant au fond qu'une forme de l'escompte, l'escompte une forme de l'échange, l'échange une forme de la division du travail, pour introduire la réciprocité, c'est-à-dire la justice dans le prêt, il faut qu'il soit gratuit : à la commandite du travail par le capital individuel il faut substituer la commandite du travail par la banque du peuple. Ce sont les mêmes raisonnemens, on le voit, qui ont amené les socialistes modernes de l'Allemagne à dire que le capital est un vol fait à l'ouvrier sur ses heures de travail : si le travail détermine la valeur des choses, elles doivent rapporter au producteur le prix de tout le temps qu'elles lui ont coûté : or, pour donner un bénéfice autre, un bénéfice mis en réserve et économisé par le vendeur, le commerçant ou l'entrepreneur, il a fallu que ceux-ci ne donnassent à l'ouvrier que le prix d'une part de son temps et s'appropriassent ainsi une partie de son travail; c'est ainsi que le capital, de lui-même inerte et mort, s'accroît et se vivifie de la vie d'autrui. C'est ainsi qu'apparaît pour Karl Marx comme pour Proudhon la nécessité du crédit gratuit et de la création d'une banque d'état commanditaire du travail.

A l'aide de subtilités difficiles à comprendre sur les choses fongibles et non fongibles, c'est-à-dire celles qui, ne se détériorant pas par l'usage, peuvent donner lieu au contrat de louage et celles qui, étant prêtées avec aliénation de propriété, veulent être rendues en des choses similaires, les légistes du moyen âge avaient pu proscrire l'intérêt payé par l'emprunteur, attendu que le bénéfice, s'il en faisait un, ne dépendait que de sa seule industrie; de même c'est également par des déductions contraires au sens commun que le socialisme moderne n'a voulu voir dans le prix des choses que la représentation du travail manuel des producteurs. Aux premiers, — et nous laissons de côté la doctrine religieuse partant de ce principe qu'il faut prêter comme on fait l'aumône, non pour son bien, mais pour celui d'autrui, — on avait objecté que, si l'emprunteur doit son bénéfice à sa propre industrie, le prêteur se prive, pour lui laisser cette chance, de l'emploi fructueux qu'il pourrait donner lui-même à son capital; que, dans le prêt, les éventualités du non-remboursement existent, que les délais peuvent en être éloignés, etc., que l'intérêt perçu est en quelque sorte une assurance contre tous les risques; de là, d'abord tolérance de la part du pouvoir civil dans des cas spéciaux, et en définitive reconnaissance de la légitimité du prêt. Aux socialistes modernes, on ré-

pondra que la valeur des choses ne consiste pas seulement dans le travail manuel nécessaire pour les produire et dans le temps employé par l'ouvrier, mais aussi dans la conception de l'entrepreneur, l'accumulation et la disposition des matériaux, la prévoyance, l'emploi du capital, etc., et que ce n'est pas le monde renversé de voir le travailleur au *service du capital*, pas plus que les bras au service du cerveau.

Mais ce n'est pas seulement le bon sens du vulgaire qui parle ainsi; Proudhon lui-même, dont on a plus d'une fois relevé les contradictions, a laissé dans sa verve railleuse contre ses coreligionnaires socialistes et politiques échapper des aveux, ou plutôt a confessé des vérités qu'aucun autre n'aurait mieux exprimées. Que n'a-t-il pas dit contre l'impôt du capital, *qui n'est que la diminution du capital, la belle idée!* contre l'impôt sur la richesse et le luxe, c'est-à-dire *la franchise au pain d'avoine et la taxe sur le pain de froment, quelle perspective! quelle économie!* contre les faux philanthropes, soi-disant *amis du peuple*, auteurs de toutes ces *inventions superbes, droits sur les valeurs mobilières, impôts somptuaires, impôts progressifs*, qui ne sont que des *adulations hypocrites* à la *multitude envieuse*, destinées à préserver ou à créer des situations privées moyennant *une part faite à la misère populaire*. Et de cette multitude elle-même, Proudhon n'a-t-il pas écrit qu'il ne connaissait pas de *spectacle plus affligeant que celui d'une plèbe menée par ses instincts!* en même temps que sur la souveraineté du peuple élevée au rang de dogme, il confessait *que, religion pour religion, l'urne populaire est encore au-dessous* de la sainte ampoule mérovingienne!

Proudhon ne s'est pas borné à ces critiques, il a exposé en termes excellens la meilleure doctrine, et distingué expressément « dans les conditions nécessaires pour la fécondité du travail celles qui dépendent de l'ouvrier de celles qui dépendent du propriétaire et du capitaliste, comme le choix des instrumens, la méthode, la nature du sol, etc., et de celles qui dépendent de la société, comme la facilité des transports, la sécurité, etc. Le salaire paie les premiers, la rente foncière ou l'intérêt de l'argent paie les seconds, l'impôt le troisième... Ce qu'il faut demander dans le règlement de ces parts différentes, c'est la mesure, c'est la balance *équitable, c'est la justice.* » Mais qui déterminera cette mesure et maintiendra la justice? Les économistes veulent que ce soit le libre arbitre des contractans, l'offre et la demande, l'utilité plus ou moins grande des acheteurs ou des vendeurs, des emprunteurs et des capitalistes; les socialistes ne s'en remettent qu'à l'état, à l'autorité tyrannique. Entre ces extrémités, notre loi française, et nous ne saurions

trop l'en louer, a gardé un juste milieu qui peut blesser les théoriciens à outrance, mais auquel s'attachent en toutes choses les esprits soucieux du bien possible; à côté du droit des parties, elle a maintenu la surveillance de l'état; malgré des propositions ultra-libérales, elle ne s'est pas encore dessaisie du privilége de fixer le taux maximum du prix des intérêts. Nous estimons que ce n'est point une précaution inutile : l'intérêt légal protége évidemment dans bien des cas l'inexpérience et la faiblesse, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de femmes et de mineurs, et ne nuit point aux affaires industrielles et commerciales, puisque les commissions de banque, les variations de l'escompte et du change peuvent modifier utilement le prix de l'argent dans les circonstances où cela est nécessaire. On objecte, il est vrai, que tous ces moyens accessoires ont pour but avoué et direct d'augmenter le loyer du capital, le prix de l'intérêt, et constituent en réalité une violation de la loi qui en a déterminé le prix maximum. Pour tous ceux qui s'occupent d'affaires, ces variations dans le taux des commissions et de l'escompte ne représentent avec sincérité que les nécessités très changeantes du commerce et de l'industrie, disposés à payer l'argent plus ou moins cher, selon le temps, mais souvent aussi, comme cela a lieu depuis quelques années, se refusant à payer même le taux légal de 5 pour 100. Dans tous les contrats où la liberté des deux parties s'exerce dans sa plénitude, il est bon qu'elles conservent la faculté de le dépasser indirectement, comme elles savent quelquefois ne pas l'atteindre. Mais combien on voit de transactions où l'une des parties ne saurait ou ne pourrait se défendre contre les exigences ou les fraudes de l'autre, ainsi qu'il en était des débiteurs de la Rome païenne! C'est pour ces cas encore fréquens, c'est pour conserver à l'état son caractère de tuteur et son rôle de justicier qu'il nous semble bon de maintenir la législation actuelle, et que nous souhaitons de voir repousser la proposition que l'honorable M. Truelle vient de renouveler à la chambre des députés pour l'abrogation de la loi de 1807.

Quoi qu'il en soit de cette question encore ouverte sur la liberté absolue ou réglementée du taux de l'intérêt, tenons pour acquise désormais, ainsi que le bon sens et la pratique le réclament, la légitimité de l'intérêt du prêt et reconnaissons dans ce contrat l'origine et la justification de la richesse mobilière, cet instrument de tous les progrès modernes.

III.

Nous regarderions assurément comme un lieu commun l'énonciation de cette vérité que, justifiée théoriquement ou non, la faci-

lité à tirer un avantage des économies faites et des bénéfices réalisés, à constituer le capital et à l'augmenter encore par l'emploi qu'un autre en peut faire et le prix donné comme récompense de cet emploi, a rendu possibles toutes les combinaisons du commerce et de l'industrie. Assurément ce qu'on appelle rentes, actions et obligations, valeurs mobilières de toute sorte, ne sont que des prêts d'argent avec les différens caractères du prêt commanditaire, de l'association ou de l'assurance. En ce qui concerne la France, il ne faut pas remonter bien haut pour constater que la fortune mobilière n'existe que depuis peu de temps. Quelques rentes foncières, quelques reconnaissances d'argent prêté au commerce terrestre et maritime, les fonds de roulement des marchands et des fabricans, les lettres de change enfin, composaient il y a moins de cent ans avec la monnaie ayant cours tout notre capital mobilier. Après les désastreuses émissions des actions de la compagnie des Indes de Law et les premières entreprises de mines, un mouvement industriel considérable et surtout les affaires coloniales paraissaient de 1780 à 1789 devoir inaugurer une de ces expansions de prospérité dont notre pays a si souvent présenté le spectacle, lorsque les discordes politiques en vinrent arrêter entièrement l'essor. Ce fut seulement vingt ans plus tard que la marche interrompue put être reprise; on sait avec quel succès : en moins d'un demi-siècle, l'épargne privée a pu payer 23 milliards de rentes publiques dont les titres sont comme une monnaie d'échange entre les prêteurs et les emprunteurs de capital; c'est à peine en vingt-cinq ans que toutes nos actions et obligations de chemins de fer ont été émises ainsi que les titres de nos sociétés de mines, de métallurgie, d'assurances, de fabrications de toute espèce. Les départemens et les communes ont contracté comme l'état des emprunts dont il serait intéressant de connaître l'ensemble et qui datent surtout du second empire. On a essayé bien des fois de faire le relevé statistique de la fortune mobilière de notre pays et de la comparer avec sa richesse immobilière. Les économistes les plus autorisés ont présenté, tant au sujet du revenu que du capital mobilier lui-même, des estimations si différentes, qu'il y aurait peut-être témérité à leur accorder une confiance entière.

Dans ces calculs en effet, trop de faits échappent, comme par exemple les placemens à l'étranger, qui ont pris un tel accroissement dans ces dernières années, avec un tel aléa dans leurs rendemens et leur valeur, qu'il n'y a guère lieu d'appuyer sur des quantités si incertaines un raisonnement qu'il suffit d'ailleurs d'énoncer. On peut néanmoins, pour donner au lecteur une idée de l'importance des résultats acquis, rappeler que par exemple, dans une discussion

très importante à propos de l'impôt sur le revenu, combattu par M. Thiers, président de la république, et soutenu par M. Wolowski, député de Paris, celui-ci déclara, dans son discours en décembre 1871, que la richesse de la France pouvait être estimée à 200 milliards dont 120 pour la fortune immobilière et 80 pour la fortune mobilière, alors que celle de l'Angleterre ne dépassait guère en totalité 220 milliards. C'est le même chiffre encore que donne sept ans plus tard, mais en le présentant comme très réduit, M. S. Mony dans une excellente étude sur *le Travail*, où il invoque les ouvrages statistiques de M. Block et les documens les plus récens. Pour évaluer la fortune nationale, on prend le chiffre déclaré dans les successions ouvertes en une année, on le multiplie par le nombre des années de la vie moyenne, et, en y ajoutant un tantième pour les valeurs dissimulées, on obtient un total qui semble très justifié. M. S. Mony a pris le capital des successions déclarées en 1869, 4 milliards 500 millions; multiplié par trente-neuf ans, durée moyenne de la vie, augmenté de 20 milliards pour plus-value probable, il arrive à 200 milliards. D'après d'autres calculs, en estimant la valeur des hectares construits et des hectares cultivés, la fortune immobilière s'élèverait au chiffre de 100 milliards donnant un revenu annuel de 12 milliards dont 3 pour les propriétaires, 9 pour les fermiers, la main-d'œuvre, l'impôt, etc. De son côté, la fortune mobilière atteindrait le même chiffre de 100 milliards : un tiers environ se composerait de tout ce qu'on appelle ordinairement les valeurs mobilières, rentes, actions, obligations diverses; le reste représenterait le capital de la grande et de la petite industrie, comme aussi celui du commerce et des professions diverses, Quoi qu'il en soit de ces évaluations plus ou moins justes, on peut affirmer, sans commettre aucune erreur, qu'il est incontestable que la richesse mobilière a pris en France un développement inoui, et, nous n'hésitons pas à le dire, plus considérable que partout ailleurs. Nos anciennes habitudes d'économie, habitudes qui tendent malheureusement à décroître, ont été le principal élément de ce progrès. On disait qu'aux États-Unis pas un individu sur cent ne faisait entrer l'économie dans ses moyens d'enrichissement; en Angleterre, on en comptait à peine dix sur cent; en France au contraire, la proportion s'élevait à quatre-vingt-dix sur cent. Ce sont principalement les revenus de la propriété immobilière qui ont permis l'accumulation des épargnes et par conséquent accru la fortune mobilière elle-même, plus encore que les bénéfices du commerce et de l'industrie. L'histoire de ces dernières années en offre la démonstration éclatante : sans doute après la guerre de 1870, le mouvement industriel a été considérable; il s'agissait de

rétablir en une année les stocks de produits de tous genres épuisés et de parer au déficit causé par deux années de chômage; mais depuis 1872 et 1873, qui a permis de solder les impôts, qui a maintenu et accru cette consommation et par suite cette aisance moyenne qui font la grandeur de notre pays? N'est-ce point la fertilité de notre sol et le renouvellement des récoltes excellentes dont la Providence nous a gratifiés? Tout en reconnaissant que l'accroissement de la richesse mobilière est l'instrument du progrès industriel, tout en admettant, ainsi que le veut le simple bon sens, qu'il importe de payer à ce capital le prix sans lequel il ne resterait pas à la disposition du travail, tout en exigeant pour lui le respect le plus scrupuleux et les garanties les plus étroites, ne cessons donc pas de recommander, comme le moyen le plus sûr de l'accroître, l'économie et la prévoyance, et, comme sa base la plus solide, l'augmentation de la richesse immobilière.

Le capital mobilier et la propriété foncière ont été l'objet des mêmes attaques et défendus par les mêmes argumens : l'un et l'autre se recommandent comme des nécessités sociales semblables. On nous pardonnera néanmoins, après avoir vanté les mérites de la propriété mobilière, de la comparer à la propriété immobilière elle-même et d'en faire ressortir, à un certain point de vue politique et moral, l'infériorité. Autant la propriété immobilière est mère de la prévoyance, des longs projets, des pensées saines et des sentimens pacifiques, autant l'autre, comme son nom l'indique, se prête aux désirs rapides, aux satisfactions éphémères, au changement dans les existences. L'homme qui cultive sa terre subit la loi des saisons, ne se révolte pas contre les sévérités du ciel et attend le succès à venir de ses seuls efforts : sans doute, il n'est point exempt d'envie; mais il connaît le but auquel il tend, et bien souvent sa patience le conquiert. Il sait enfin se reposer dans son œuvre et la défendre avec un soin jaloux. En est-il de même de ce revenu mobilier qui représente peut-être le labeur employé pour le conquérir, mais dont l'emploi se prête à toutes les jouissances plus ou moins modérées, qui coule pour ainsi dire entre les mains, qui monte ou baisse de prix au gré d'événemens privés ou publics dont le possesseur n'est pas le maître, et qui ne laissent dans son cœur le plus souvent que des rancunes ou des satisfactions également inconscientes et injustes, enfin qui excite des convoitises jamais assouvies. Nous avons vu la propriété foncière devenir l'objet des désirs de tous les habitans de nos communes rurales; le développement de la petite propriété n'a pas atteint, tant s'en faut, ses dernières limites, puisque dans les calculs dont il a été parlé plus haut, elle ne représente aujourd'hui que le tiers de la propriété im-

mobilière en France : il y a donc encore des progrès à accomplir en ce sens, depuis surtout que, par l'établissement des chemins de fer, l'existence de la grande propriété, plus favorable à la production des céréales, n'a plus la même importance au point de vue de l'alimentation publique, dont les pays, moins civilisés et moins riches peuvent faire tous les frais avec leurs immenses espaces réservés à la culture du blé : la petite propriété, si favorable aux cultures industrielles, à la production du vin, de la viande, des productions les plus chères, trouve donc encore à s'étendre. Il n'en est pas moins vrai que depuis quelques années les valeurs mobilières ont conquis la faveur du public et que les placemens de ce genre se sont singulièrement multipliés, peut-être au détriment de la propriété foncière. Dans nos différentes études sur les mœurs financières de la France, nous avons, après bien d'autres, suffisamment exposé ce fait, et la multiplicité de nos établissemens de crédit, par exemple, encore si loin de jouer chez nous le même rôle qu'en Angleterre, tend à faire pénétrer de plus en plus, jusque dans les provinces les plus réfractaires à cet emploi de l'épargne, les opérations d'achat et de vente de titres mobiliers. C'est une conséquence inévitable de notre état moderne; elle a ses bons et ses mauvais côtés comme toute chose en ce monde du fini et de l'imparfait. La propriété mobilière se prête à certains progrès matériels, mais elle diminue les sentimens qui font la force des sociétés bien assises, elle est, qu'on nous passe ce mot, plus révolutionnaire que sa sœur aînée, la richesse immobilière. La sagesse consisterait à ne pas accroître par des instabilités dans nos institutions politiques le mal de ces instabilités sociales que la mobilité dans les propriétés, les revenus et les conditions d'existence rendent chaque jour plus rapides, et de garantir la toute-puissance du nombre de ses propres entraînemens et de ses excès.

BAILLEUX DE MARISY.

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX.

Le Comte Orphée, par M. Louis Ulbach. — *La Maison Vidalin*, par M. Alphonse de Launay. — *Marmorne*.

Le roman pathologique est décidément à la mode. Les névroses jouent un rôle important dans les œuvres qui feront l'objet de cette étude, et deux des héroïnes sur trois souffrent de l'un de ces désordres nerveux que nos aïeules appelaient poétiquement des *vapeurs*, et que la science contemporaine, moins galante, qualifie plus prosaïquement du nom d'hystérie. *Le Comte Orphée* de M. Louis Ulbach (1) est celui de ces trois récits qui appartient le plus complétement au domaine médical; non-seulement l'héroïne principale est une malade, mais le héros lui-même et les personnages secondaires subissent cette influence morbide.

Le comte Orphée, ou, pour lui restituer son vrai nom, le comte d'Essoyes, a épousé son amie d'enfance, Hélène. Depuis longtemps ce mariage était arrangé entre les deux familles, et, après avoir vécu comme deux camarades, les jeunes gens se sont fiancés de bonne heure. Ils s'aiment, sinon avec passion, du moins avec une grande tendresse; ajoutez qu'ils sont riches, qu'Hélène est une femme supérieure, d'une beauté et d'une intelligence remarquables, et que le comte lui-même est un esprit très distingué. L'aube de la vie commune se lève donc pour eux avec des couleurs charmantes, et aucune garantie de félicité ne manque à cette association de deux époux assortis. Et pourtant, en dépit de tout cela, ils ne sont pas satisfaits. L'édifice de leur bonheur conjugal est privé de ce couronnement dont les vieux conteurs ornaient la conclusion de leurs contes : « Ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfans. » La maison du comte d'Essoyes est et doit rester une maison

(1) Un vol. in-18; Calmann Lévy.

sans enfans. C'est à partir du jour où il est bien constaté que leurs espérances sont absolument déçues que le ciel des deux époux commence à se brouiller. Sans que l'un des deux rejette directement sur l'autre la responsabilité de cette infécondité mortifiante, ils se sentent intimement froissés, et il s'opère dans leurs habitudes communes une transformation que l'auteur indique sans la motiver suffisamment. « L'amitié, dit le comte, délia nos bras; mais nos cœurs restèrent unis, et nous prîmes ainsi l'habitude de ce tendre célibat à deux dont je souffrais, dont elle ne parut pas souffrir... »

Ici la situation devient assez scabreuse, et elle demanderait, pour être acceptée sans paraître choquante, à être analysée à la fois avec précision et délicatesse. Sans nous fourvoyer dans de longs détails, disons que ce nouveau *modus vivendi* adopté par les deux époux, loin de ramener le calme dans le ménage, creuse chaque jour un plus large fossé entre le comte et sa femme. Hélène est prise d'une langueur inexplicable, entrecoupée de caprices d'activité et de dissipation. Elle a des ennuis profonds, des curiosités étranges, des exigences irritantes; bref elle entre dans cette phase dangereuse de la vie conjugale que M. Octave Feuillet a surnommée la *crise*, et à l'extrémité de laquelle apparaît l'inévitable amoureux, destiné à détendre la situation, à la façon dont l'orage rassérène l'atmosphère trop chargée d'électricité.

Certes ce point de départ du roman de M. Ulbach est loin de manquer d'intérêt. La situation morale de deux époux unis par de nombreuses sympathies de cœur et d'esprit, et finissant cependant par devenir étrangers l'un à l'autre à la suite de secrets et obscurs froissemens, était curieuse à étudier et devait tenter un romancier. Mais pour faire cette étude, il fallait une profondeur d'observation, une légèreté de main et une habileté d'artiste qu'on ne trouve pas souvent réunies dans un même écrivain. De plus, il était nécessaire de nous présenter la comtesse d'Essoyes, moins comme une femme malade que comme une âme blessée. C'est là en effet un des écueils du roman physiologique contemporain : si les héros n'agissent que sous l'influence fatale d'une affection des nerfs et du cerveau, ils nous intéressent médiocrement. Pour que nous nous attachions à leurs passions et à leurs fautes, il faut que nous sentions chez eux l'énergie de la pensée, le libre exercice des facultés. Du moment où vous les réduisez à l'état de créatures hystériques ou maniaques, ils ne relèvent plus du moraliste, mais du médecin aliéniste, et ils perdent la majeure partie de leur valeur en perdant la responsabilité.

Le défaut d'équilibre moral est précisément ce qui enlève au personnage de la comtesse d'Essoyes, non-seulement tout son charme, mais presque tout son intérêt. L'auteur, après nous l'avoir dépeinte comme une femme du monde aux goûts raffinés, à l'esprit cultivé, à l'âme fière, nous la montre succombant à la première attaque d'un

jeune savant assez mal élevé, dont l'esprit positif et les façons vulgaires ne sont rachetés que par une érudition pédante et une santé robuste. Comment expliquer l'engouement de cette patricienne pour un homme sans éducation qui, dès la première entrevue, se met si singulièrement à l'aise devant elle? — « Pour jouer à la paume avec les enfans, il enleva son habit, et l'on vit paraître par l'échancrure des manches du gilet des bretelles brodées. » — Si la comtesse d'Essoyes est la femme que vous nous avez dite, la fascination exercée par ce cuistre aux *bretelles brodées* est invraisemblable; ou bien, si le philologue George Savière a réellement pu séduire Mme Hélène, c'est qu'alors il a eu affaire à une femme déjà dépravée par un commencement de lésion cérébrale. Son aventure n'est plus qu'un vulgaire cas d'érotomanie, et dans cette hypothèse, c'est la conduite du comte d'Essoyes qui devient inacceptable.

En effet, à partir de la séduction d'Hélène par George Savière, le roman sort du domaine de la réalité et passe dans celui de la fantaisie pure. Le comte d'Essoyes, après avoir abandonné sa femme à l'amant qui en a si facilement triomphé, vit cinq années loin de son logis et de son infidèle. Il n'est rappelé chez lui que par la nouvelle de la mort de celle qui l'a trompé; mais, par un phénomène peu naturel et peu explicable après la façon dont les choses se sont passées, ce mari philosophe et jusque-là doué d'un tempérament assez froid devient rétrospectivement et fanatiquement amoureux de la morte. En proie à une sorte d'hallucination, la folie de cet amour posthume le pousse à des résolutions désespérées, et, semblable à Orphée poursuivant Eurydice jusqu'au pays des ombres pour retrouver celle qu'il a dédaignée de son vivant, il finit par se suicider dans la chambre même où l'adultère a été consommé et où Hélène est morte dans l'impénitence finale.

Ainsi se termine ce roman bizarre où l'auteur, parti d'une donnée curieuse et vraie, est allé se fourvoyer dans un inextricable fourré d'invraisemblances. M. Louis Ulbach s'est mis à la poursuite de l'originalité; mais celle-ci, comme Eurydice, s'est enfuie au moment même où il croyait la saisir. La forme du livre, très travaillée et très cherchée, se ressent du caractère hybride de la donnée. Tantôt le romancier abuse des couleurs brutales et des violences d'expression mises à la mode par la nouvelle école. Ainsi le comte Orphée, craignant d'ouvrir un tiroir où sont renfermées les lettres de la comtesse et de son amant, dit qu'il y retrouverait « la *crasse* de leur âme, comme il a trouvé la crasse de leurs têtes sur les fauteuils du salon. » — Tantôt le style est maniéré et précieux comme celui de Cathos et de Madelon. Exemple, ce portrait de la défunte : « Les mains croisées comme celles de la Joconde, mais plus transparentes, laissent voir *ces réseaux de veines bleues qui sont les linéamens d'une carte où je retrouve le chemin de toutes mes pensées d'autrefois.* » Ces indécisions dans a forme et

les romanesques invraisemblances du fond montrent ce qu'il y a de pénible et de mal équilibré dans ce livre, où l'on reconnaît cependant l'effort d'un esprit distingué et d'un écrivain de talent. Le tort de M. Louis Ulbach a été surtout de mêler à des doses inégales les qualités réelles de l'observateur et les spéculations par trop chimériques d'un fantaisiste. Les partisans de l'idéal ont souvent recommandé aux romanciers qui vivent trop près de la terre de prendre pour maxime les vers d'Horace :

Cœtusque vulgares et udam
Spernit humum, fugiente penna...

Le conseil peut être bon, mais, pour le pratiquer, il faut avoir une robuste envergure d'ailes, et si l'on ne se sent pas assez poète pour prendre son essor dans le plein ciel de la fantaisie, mieux vaut encore en revenir à l'observation des choses terrestres, à ces régions un peu bourgeoises, mais saines et solides, où M. Louis Ulbach a jadis trouvé l'aimable roman de *Monsieur et madame Fernel*.

On ne reprochera pas à l'auteur de *la Maison Vidalin* (1) d'avoir choisi son sujet dans un monde trop chimérique. Le roman de M. Alphonse de Launay a pour cadre l'intérieur d'une épicerie de province; pour personnages, l'épicier Vidalin, la belle Mme Élise sa femme, un petit apprenti bossu et un premier garçon d'épicerie bellâtre et galant, répondant au nom de Cyprien. C'est dans ce milieu prosaïque, où les parfums âcres du poivre se mêlent aux odeurs fades de l'huile d'olive et du savon, que se joue un drame fortement pimenté d'adultère et terminé par deux morts violentes.

Faraud, le petit apprenti bossu et malingre, s'éprend pour sa belle patronne d'un amour timide et extatique, tandis que Mme Vidalin, fascinée par les grâces triomphantes du commis Cyprien, trompe l'honnête épicier dans l'arrière-boutique du magasin de denrées coloniales. C'est par une chaude après-midi d'été, en rangeant des bouteilles de vins fins au milieu d'un bourdonnement de mouches s'abattant sur les barils de cassonade, que Mme Élise tombe dans les bras de Cyprien. — O Virgile! nous voilà loin de la poétique grotte où s'oublièrent Énée et Didon! — L'honnête Vidalin ne s'aperçoit de rien, naturellement, mais l'apprenti Faraud, rendu plus perspicace par ses souffrances d'amour, devine cette passion coupable, en guette minutieusement toutes les péripéties et n'en aime que plus frénétiquement sa patronne. Un jour, il lui entend dire, en parlant de Vidalin : « Cet homme, c'est mon désespoir et ce sera ma mort! » Et alors une idée monstrueuse germe dans le cerveau maladif du petit bossu; il rêve de débarrasser Mme Vidalin de son encombrant mari, et il empoisonne Vidalin à petites

(1) Un vol. in-18; Charpentier.

doses, en additionnant ses tisanes de fortes décoctions de tabac. L'épicier en meurt, mais le bruit public accuse les deux amans de cette mort mystérieuse, et Faraud, se sacrifiant jusqu'au bout, s'empoisonne à son tour, après avoir déclaré publiquement qu'il est le seul auteur du trépas de Vidalin.

Comme on le voit, M. A. de Launay, qui doit être un débutant, n'y va pas de main morte. Il a lu *Madame Bovary* et *Thérèse Raquin*, et il a été pris de l'ambition d'aller sur les brisées de MM. Gustave Flaubert et Émile Zola; mais l'imitation de ces dangereux modèles n'est pas aussi facile qu'elle le paraît au premier abord. N'est pas Zola qui veut. Pour faire accepter au public les détails répugnans et mesquins de ces intérieurs de petits bourgeois, les perversités maladives de ces cerveaux étroits et viciés par l'atmosphère malsaine d'une arrière-boutique, il faut l'observation patiente et minutieuse, la puissance d'exécution, l'imagination ardemment colorée et le plantureux vocabulaire d'un artiste tel que l'auteur de *la Curée* et de *l'Assommoir*. M. A. de Launay est un violent d'intention et non de tempérament. A part le tableau d'une partie de campagne qui est heureusement esquissé, les scènes de son roman manquent de couleur, de relief et de vérité. Ses personnages parlent une langue sentimentale qui jure trop avec leurs habitudes et le milieu où ils vivent. Si le décor rappelle les œuvres de Flaubert et de Zola, en revanche le principal personnage, l'apprenti souffreteux et rachitique, aux élégiaques désespoirs, appartient tout au plus à la famille de ce mélancolique *petit épicier de Montrouge*, chanté par M. François Coppée. — Cet enfant, tel qu'il est dépeint, avec sa douceur extatique, son besoin de tendresse et sa chrétienne résignation, est incapable d'en arriver à concevoir et à exécuter une résolution aussi criminelle. L'empoisonnement de Vidalin nous paraît odieux. Les motifs qui déterminent Faraud ne se déduisent logiquement ni de son caractère ni de la situation. Cette fois encore nous avons affaire à un fou. Le type de Faraud n'a pas été observé, il a été créé de toutes pièces dans le cerveau de l'auteur; il n'est pas humain et partant il ne nous touche pas.

Des trois œuvres dont nous nous occupons, la plus importante au point de vue de l'intérêt du drame, de la vérité des caractères et des détails, est sans contredit un roman publié récemment de l'autre côté du détroit et intitulé *Marmorne* (1). Bien que cette supériorité soit un peu mortifiante pour notre amour-propre national et bien que le livre soit écrit en anglais, nous hésitons d'autant moins à signaler *Marmorne* aux lecteurs de la *Revue* que ce roman se passe en France, dans le Morvan, pendant la guerre de 1870, et que la plupart des personnages sont Français. Le mérite du récit se double donc pour nous de l'intérêt que

(1) Un vol. in-18; Blackwood and Son. Édimbourg.

nous avons à connaître le jugement porté par un étranger sur nos préoccupations, nos efforts et nos misères pendant cette triste période de notre histoire.

L'auteur anonyme de *Marmorne* paraît avoir longtemps vécu en France. Il connaît à fond les sites et les mœurs de ce coin du Morvan qui sert de mise en scène à son drame, il a fréquenté intimement les paysans et les gentilshommes campagnards de cette lisière de la Bourgogne et du Nivernais, et il a dû assister de très près à la campagne de l'armée garibaldienne dans l'Est, car toute la partie de son roman où sont retracés des épisodes de la guerre de 1870 a le caractère saisissant, le relief, la précision des choses qu'on a vues et qui ne s'inventent pas. Cet auteur inconnu est, à coup sûr, un écrivain, mais ce n'est pas un romancier de profession ; on ne rencontre dans son récit ni les préparations habiles, ni les *ficelles* familières aux gens du métier. L'exposition de *Marmorne* est terne, lente et pénible. Dans la seconde partie du livre, l'élément romanesque et les études faites sur nature se mêlent ou plutôt se heurtent sans se fondre. Souvent, à côté de détails vrais et *vécus,* l'auteur accumule avec une inexpérience naïve des incidens purement mélodramatiques. Néanmoins une émotion pénétrante se dégage de l'ensemble de cette œuvre imparfaite, et l'esprit en reçoit une impression analogue à celle que donne la lecture de *Mauprat.* L'œuvre du romancier anglais et celle de George Sand ont en effet, toutes proportions gardées, plus d'un point de ressemblance. Non-seulement cette analogie se fait sentir dans le choix des paysages, l'analyse des caractères et la sauvagerie des mœurs décrites, mais encore dans le mélange du romanesque et de la réalité. Les deux écrivains ont le goût du fantastique, et tous deux, à un degré différent, ont l'art de produire dans l'esprit du lecteur, avec des faits réels habilement groupés, ce sentiment de terreur et d'étrangeté que les Anglais appellent *an eerie feeling.*

Marmorne est un château situé sur les confins de la Bourgogne et dont le propriétaire, qui porte le nom de son domaine, est père de deux filles, Ada et Abeille. Non loin de Marmorne, au milieu des forêts montueuses qui l'avoisinent, se trouve situé le château de Boisvipère, qui appartient à trois jeunes *gentlemen,* Anglais de naissance et Français d'origine : Julius, Émile et Adolphe Segrave. Julius, l'aîné, et Émile sont tous deux amoureux de Mlle Ada de Marmorne, et c'est Julius, garçon aussi expansif et sympathique que son frère cadet est froid et répulsif, c'est Julius qui triomphe et gagne le cœur de Mlle de Marmorne. Toutefois, comme avant d'avoir connu Ada le jeune Anglais avait préparé et annoncé de tous côtés un voyage d'exploration dans l'Afrique centrale, il met un certain point d'honneur à poursuivre son projet, et sa fiancée consent à le laisser partir, pourvu qu'il s'engage à revenir au bout de deux ans. Ici se place une scène familière, pleine de ces petits détails

intimes que les Anglais savent si bien observer, et qui peut donner une idée de la manière du romancier.

Le matin du départ de Julius, Ada se lève en même temps que son père et prépare elle-même au voyageur le dernier déjeuner qu'il prendra à Marmorne avant l'époque fixée pour son retour. Elle verse le café, fait bouillir l'eau pour les œufs, puis, tirant de sa poche un tout petit almanach, elle cherche le quantième du mois. C'est le 19 novembre, jour de Sainte-Élisabeth. Elle fait du bout de l'ongle une marque sur le calendrier et le tend à Julius : « Vous reviendrez, lui dit-elle, pour la veille de Sainte-Élisabeth, vous me le promettez? Je compterai sur vous et je vous attendrai. Comme aujourd'hui, nous nous lèverons de bonne heure, et, comme ce matin, je vous ferai cuire des œufs, mais au lieu de partir pour l'Afrique, vous ne me quitterez plus que pour aller chasser en forêt avec mon père. — Et alors, en dépit du courage de la jeune fille, sa voix trembla et ses yeux se mouillèrent, car elle était femme, après tout. »

Julius part. Émile apprend à la fois le départ de son frère et la préférence qu'Ada lui a accordée. Il en est profondément blessé, mais, selon son habitude, il dissimule et dévore son dépit en silence. Un an se passe pendant lequel la jeune fille supporte courageusement les angoisses de l'absence. Les lettres de Julius l'aident à patienter, mais tout à coup ces lettres cessent, et le silence tombe comme une nuit entre les deux fiancés. Au commencement de la seconde année, le père des jeunes Segrave meurt, et par son testament il lègue le château de Boisvipère à Émile, qui vient s'y installer au milieu de l'été de 1870, avec son plus jeune frère, Adolphe. Vers la même époque, une transformation inquiétante s'opère dans la santé d'Ada, car ici encore il s'agit d'une héroïne malade. L'anxiété où la jette le silence persistant de Julius, le supplice de ces lettres toujours attendues et n'arrivant jamais, agissent gravement sur l'organisme de la jeune fille. Elle est peu à peu envahie par une sorte de maladie noire qui engourdit son esprit et la rend indifférente à toutes les choses du monde extérieur. Elle reste impassible et silencieuse au milieu des siens, et le nom de Julius, le tumulte de la guerre qui éclate, l'invasion allemande qui commence, ne parviennent même pas à tirer Ada de cet accès d'hypocondrie. Émile épie avec une sorte d'intérêt les progrès de cette singulière maladie et n'en paraît pas trop mécontent. Il est fort désappointé au contraire quand un télégramme expédié d'Aden apprend aux hôtes de Marmorne que Julius est sain et sauf et va s'embarquer pour Marseille.

Cette nouvelle donne une secousse salutaire à Mlle de Marmorne, l'espoir lui revient, et, bien que les armées ennemies se rapprochent de la Bourgogne et menacent d'être un obstacle au prompt retour de Julius, elle est persuadée qu'il sera au château le jour de Sainte-Élisabeth. La première quinzaine de novembre se passe sans nouvelles du voyageur,

Marmorne et Boisvipère sont déjà presque enveloppés par les corps ennemis. Ada espère contre toute espérance. Le matin du jour de Sainte-Élisabeth, la jeune fille, exactement vêtue comme au départ de Julius, descend dans la salle à manger avec son père et le plus jeune des frères Segrave; comme deux années avant, elle prépare silencieusement le café et les œufs, puis regardant sa montre : « Il est temps de faire bouillir l'eau, dit-elle; il sera ici dans quelques minutes... »

« Au moment où M. de Marmorne et moi nous échangions un regard de douloureuse surprise, l'oreille délicate et très sensible d'Ada perçut un bruit vague dans l'éloignement. — Le voici! s'écria-t-elle, j'entends le galop de son cheval dans le bois. — Elle ouvrit la fenêtre et s'y pencha. Il ne faisait point de vent, et dans l'air obscur de l'aube de novembre, le son affaibli d'un galop de chevaux, au loin sur la route forestière, parvenait jusqu'à nous. — Vous entendez! fit Ada, je savais bien qu'il arriverait à temps. — Nous écoutâmes silencieusement pendant quelques secondes... Le son des sabots des chevaux lancés sur la route devenait plus distinct et plus rapproché. — Ce ne sont pas des chevaux de louage, murmura le vieux gentilhomme, on dirait le trot militaire. — C'était vrai... Une minute après, le piétinement tumultueux de trois chevaux de cavalerie résonnait sur les dalles de la cour. Il faisait si sombre que je ne distinguais pas les cavaliers; mais M. de Marmorne prit la lampe, ouvrit la porte, et la lumière se projeta sur eux. C'étaient trois uhlans prussiens... »

C'est l'invasion qui commence à Marmorne. Toute cette partie du livre est de beaucoup la mieux composée, la plus dramatique et la plus vivante. L'auteur décrit avec largeur et vérité la sauvagerie des grands bois du Morvan et les émotions des habitans à l'approche de l'ennemi. L'agonie de l'un des uhlans tué par les francs-tireurs, l'occupation d'une auberge par les garibaldiens, la marche des francs-tireurs à travers la forêt de Boisvipère, le combat de la *Roche des Aiglons* et la mort de M. de Marmorne, fusillé après avoir été pris les armes à la main, l'occupation et l'incendie du village, sont autant de scènes très saisissantes, traitées avec une sobriété nerveuse, une émotion contenue, qui font passer un léger frisson le long du corps et vous oppressent un moment la poitrine.

Ces pages sont malheureusement suivies d'une série de chapitres qui sentent trop le mélodrame. Adolphe Segrave, après avoir assisté à la mort de M. de Marmorne, parvient à regagner le château de Boisvipère. Il y remarque les allures mystérieuses et louches d'Émile, et constate qu'il y a une partie de la vieille demeure où son frère ne le laisse plus pénétrer. De plus, Émile, spéculant sur l'imagination superstitieuse des paysans morvandiots, fait le vide autour de Boisvipère en répandant le bruit d'une apparition nocturne qui hante les environs du château et qui ne serait autre que l'âme en peine de Julius. Nous

tombons en plein dans ces inventions de faux spectres et de séquestrations clandestines qui ont jadis défrayé les romans d'Anne Radcliffe, et qui paraissent passablement enfantines aux lecteurs habitués aux allures réalistes du roman moderne. Néanmoins, et en dépit de ces procédés surannés, l'auteur possède le don de faire croire à la possibilité des événemens qu'il raconte. En poursuivant la lecture de cette dernière partie de *Marmorne,* on reçoit plus d'une fois cette vague impression de terreur que produit le fantastique quand il est adroitement amené. Telle page du roman vous émeut comme une histoire de revenant contée à la veillée; ainsi ce passage où Adolphe raconte comment il aperçut pendant une nuit d'hiver le prétendu fantôme de Boisvipère : — « Dans cet isolement, mes pensées se tournèrent vers le souvenir de Julius avec une vivacité douloureuse que je n'avais jamais éprouvée à un pareil degré. Son retour, si ce retour était encore possible, m'eût délivré de cette inquiétude croissante et aussi de cette intolérable sensation de solitude qui m'angoissait. Il était alors onze heures et demie. Mes réflexions avaient chassé le sommeil, et une certaine fascination tenait mes yeux fixés sur les sombres massifs forestiers qui se détachaient en noir entre la bande blanche du sol neigeux et la zone lumineuse du ciel étoilé. Alors l'idée me vint de veiller jusqu'à ce que j'eusse aperçu la singulière apparition qui avait effrayé les hôtes de Boisvipère... Peu à peu les influences du lieu et de l'heure agirent sur moi et me jetèrent dans un état d'âme tout nouveau. Ma raison se refusait encore obstinément à croire au surnaturel; néanmoins une sensation inconnue et troublante de je ne sais quoi de mystérieux me secouait de la tête aux pieds, courant le long de mes nerfs comme un fluide magnétique, subtil, indéfinissable et pourtant aussi sensible que cette influence électrique produite par l'atmosphère sur notre organisme, quand nous disons que l'orage est dans l'air. Ce n'était pas de la crainte, mais plutôt l'étrange désir d'entrevoir quelque chose du monde spirituel. — Si Julius est réellement mort, me disais-je, je voudrais qu'une communication fût possible entre nous. — J'avais à peine formulé ce souhait mental, que quelque chose d'animé devint visible à la lisière du bois, derrière le tronc d'un chêne. Cela glissa l'espace de quelques pas, puis disparut. Je guettais, et cela reparut encore vers la gauche. Ensuite un rayon de lune tomba sur cette chose mystérieuse, et je reconnus une haute et blanche forme enveloppée d'une sorte de linceul... »

Comme on l'a deviné, Émile, qui joue un peu trop dans toute cette histoire le rôle d'un traître de *l'Ambigu*, a séquestré Julius, lors de son arrivée à Boisvipère, la veille de Sainte-Élisabeth, en le faisant passer pour un espion prussien. Tout se découvre cependant. Au moment où Émile va épouser Ada, victime de sa supercherie, Julius sort

de sa prison, et tout finit bien, sauf pour le traître, qui va mourir de consomption au fond d'une petite ville de la Poméranie.

On le voit, ce qui nuit au mérite de ce roman, c'est l'introduction d'élémens purement imaginaires au milieu de détails vrais et fidèlement observés. C'est également ce côté chimérique qui gâte l'intérêt dans *le Comte Orphée* et *la Maison Vidalin*, et ceci nous permet, en manière de conclusion, de tirer de l'examen de ces trois œuvres une dernière observation. Aujourd'hui nous avons perdu l'habitude et le goût du romanesque, et de plus en plus, pour nous, le principal attrait d'un roman gît dans l'étude exacte et sincère de la nature. Pour qu'une œuvre d'imagination nous charme ou nous émeuve, il faut que tous les élémens qui la composent, — situations, caractères et paysages, — aient une franche saveur de vérité. Nous exigeons que l'auteur nous persuade que « c'est arrivé, » et comme nous appartenons à une civilisation vieillie, comme nous n'avons plus la crédulité naïve des enfans qui prennent un plaisir extrême aux contes les plus invraisemblables, nous devenons de plus en plus difficiles sur le choix des procédés employés par le conteur pour nous donner l'illusion de la vie réelle. Les idéalistes à outrance objecteront sans doute que c'est là un signe de décadence et de décrépitude. Sans entamer une discussion sur ce point, bornons-nous à constater cette évolution du goût littéraire. Les héros imaginaires qu'un romancier tire de son cerveau comme des abstractions nous paraissent dépourvus de vie et ne nous plaisent plus. Nous estimons que dans les œuvres de l'esprit, comme en peinture, il faut en revenir à l'étude du modèle vivant; les tableaux de convention et une nature de seconde main ne suffisent pas à nous contenter.

Est-ce à dire qu'ainsi compris, le roman soit condamné à n'être plus qu'une copie vulgaire de la réalité? Non, car l'écrivain est toujours obligé de faire un choix parmi les matériaux que lui fournit l'étude de la nature; il est toujours tenu de les combiner d'après certaines lois de composition ; et, suivant son tempérament, sa façon de voir et de sentir, sa puissance d'assimilation et de concentration, il les arrange dans un certain ordre et leur donne une couleur, une physionomie originales. C'est là que commence le rôle de l'artiste et du créateur. — « Qu'on ne prétende pas, disait Goethe, que la réalité manque d'intérêt poétique. C'est avec elle précisément que le poète se manifeste, s'il a assez d'esprit pour discerner dans un sujet vulgaire un côté intéressant. » — Toute œuvre d'art, en un mot, doit avoir ses racines dans la réalité; c'est à l'artiste à faire fleurir cette plante de franc-pied, poussée en pleine terre et en plein air, et c'est l'épanouissement heureux de la fleur qui constitue ce que nous nommons l'idéal.

JACQUES GARNIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1878.

L'année est à peine commencée, et déjà une fortune étrange a rassemblé dans ces quelques semaines les événemens les plus graves, les mieux faits pour remuer le monde. A l'orient de l'Europe, l'empire turc en est à se débattre, à expirer peut-être sous la main victorieuse, habilement appesantie et implacable de la Russie; le vieil équilibre des nations s'effondre sur le Bosphore, sans qu'on sache, sans qu'on puisse distinguer comment il sera remplacé ou reconstitué. A l'occident, dans cette ville de Rome qui s'est appelée jusqu'ici la ville éternelle, à un mois d'intervalle, la puissance des révolutions accomplies se dévoile par la mort presque simultanée de celui qui a été le premier roi d'Italie et de celui qui aura été le premier pontife représentant au Vatican une papauté spirituelle à côté d'une royauté nationale établie au Quirinal.

Victor-Emmanuel, par son âge, par la vigueur de son organisation, semblait pouvoir se promettre un plus long règne; il a été prématurément frappé l'autre mois d'un mal subit qui l'a emporté en quelques heures. Sa mort a été comme un coup de foudre qui laisse encore l'Italie étonnée et émue. L'hôte du Quirinal était à peine enseveli au Panthéon d'Agrippa, l'hôte du Vatican, à son tour, Pie IX, vient de s'éteindre comblé de jours et d'épreuves, gardant jusqu'au bout, sous le poids de l'âge et dans le déclin de ses forces, la clarté de l'esprit, l'aménité du cœur aussi bien que la dignité du caractère. Plus d'une fois déjà on avait annoncé sa fin prochaine, et, à ne consulter que le cours naturel des choses, il aurait paru sans doute devoir devancer tous les autres. Pie IX a vécu assez pour voir disparaître la plupart de ceux qui ont été les grands acteurs du drame italien, et son plus habile coopérateur, le cardinal Antonelli, et Cavour, le plus puissant, le plus généreux antagoniste du pouvoir temporel, et Napoléon III, cet ami qui lui a été plus fatal que beaucoup d'ennemis, et ce prince même qui de

son vivant a hérité de sa couronne terrestre. Il est resté sur les ruines d'un ordre politique, de tout un passé dont il est la dernière personnification; mais, dans ces ruines de la souveraineté temporelle, le pontife n'a point été diminué; il a plutôt grandi au contraire, et il entre aujourd'hui dans l'histoire accompagné du respect, de l'émotion religieuse du monde. Il disparaît après avoir offert sur la chaire de saint Pierre le spectacle de cette étonnante longévité qui lui a permis de tout voir et de tout connaître, les révolutions les plus profondes, les crises nationales, les mobilités de la fortune, les espérances et les mécomptes, les exaltations et les amertumes. Il quitte la scène après avoir été, lui aussi, un personnage européen, universel, dans la période la plus agitée, la plus tourmentée du siècle.

C'est en effet la destinée de Pie IX d'avoir été mêlé à tout depuis plus de trente ans, de s'être trouvé jeté, avec son caractère ingénu, dans ce tourbillon d'événemens violens dont il a eu le singulier privilége d'être tour à tour l'instigateur et la victime. Au moment où il ceignait la tiare au mois de juin 1846, il était jeune encore pour un pape, il n'avait que cinquante-quatre ans, et il était à peu près inconnu. Il sortait de son évêché d'Imola, il n'avait la pourpre que depuis peu d'années. Certes, lorsque le 17 juin 1846 Mastaï Ferretti était élu pape sous le nom de Pie IX, personne ne se doutait que ce jour-là s'ouvrait un règne qui allait durer plus que tous les autres règnes des papes, qui dépasserait les « années de Pierre, » et que ce pontificat serait illustré et assombri par une série d'épreuves dont le dernier mot devait être la fin de la papauté temporelle. Qui aurait pu lire dans un avenir pourtant si prochain? Le successeur du pieux et modeste Grégoire XVI qui venait de mourir apparaissait seulement alors comme un pontife plein de candeur, comme un souverain aux intentions généreuses fait pour rendre un gouvernement réparateur à ces malheureux états romains, perdus par un régime suranné de routines ecclésiastiques. Il semblait être le gage d'une régénération possible et régulière. Pie IX lui-même n'était pas insensible aux séductions de ce rôle qu'on lui faisait presque au sortir du conclave, que l'imagination publique agrandissait rapidement et qu'il acceptait de bonne grâce. Il avait, avec le désir du bien, le goût de cette popularité si nouvelle pour un pape; il n'avait pas malheureusement, avec ces dons aimables, le génie capable de tout conduire, de tout régler dans un mouvement qui le fascinait et le troublait en l'entraînant, en lui arrachant d'heure en heure ce qu'il voulait bien accorder et ce qu'il aurait voulu retenir. L'amnistie, les réformes, les manifestations contre l'Autriche, la garde civique, la liberté de la presse, la constitution, tout se pressait. S'il y eut jamais un temps d'enivrement et d'illusions, c'est cette période de deux années où l'Italie entière s'ébranlait au nom de Pie IX, où un pape libéral et

national semblait donner l'exemple à tous les autres princes de la péninsule, et où du haut de la tribune française M. Thiers s'écriait d'un accent sympathique : « Courage, courage, saint-père! » En peu de temps, ce pape que « Dieu avait donné à l'Italie, » selon le mot du roi Charles-Albert, était devenu l'homme le plus populaire de l'Europe, au grand ébahissement des réactionnaires de tous les pays qui voyaient presque en lui un jacobin!

Comment tout cela devait-il finir? Avant que deux années fussent écoulées, une révolution nouvelle avait éclaté en France et avait mis le feu à tous les élémens incandescens au-delà des Alpes. La guerre contre la domination étrangère, contre l'Autriche, avait été proclamée, et on avait essayé d'entraîner à la croisade le gonfanon de l'église. Les mouvemens populaires remplissaient l'Italie de confusion. La marée révolutionnaire montait de toutes parts, jusqu'à ce que l'assassinat de l'héroïque Rossi, devenu dans le péril le premier ministre constitutionnel du saint-siége, obligeât le pape à quitter nuitamment le Vatican et à se réfugier à Gaëte, laissant Rome à la république et à Mazzini. C'est là le point d'arrêt. A partir de ce moment, tout change, la réaction commence pour ne plus être interrompue. Le pape libéral de 1846 revient à l'inflexibilité du prêtre, du pontife.

Un jour Pie IX racontait avec bonhomie l'histoire d'un enfant qui avait vu un magicien jouant avec le diable, qu'il faisait tour à tour apparaître ou disparaître à volonté. L'enfant avait bien retenu le mot pour faire apparaître le diable, il n'avait pas le secret pour le faire disparaître. Pie IX se comparait naïvement à cet enfant. Il s'était trouvé, il est vrai, un terrible magicien pour l'aider à faire rentrer sous terre le « diable » révolutionnaire, et ce magicien c'était la force; c'était l'intervention française à Rome; c'était le triomphe universel de la réaction en Europe; mais la force seule ne résout pas ces problèmes, et elle ne fonde rien : c'est une magicienne suspecte! Au fond, il y avait un désastreux malentendu. Sans doute, lorsqu'en 1846 et 1847 on voulait faire du pape un héros de libéralisme, un chef de toutes les revendications nationales, on lui imposait un rôle qu'il ne pouvait pas accepter ou qu'il ne pouvait du moins concilier que dans une certaine mesure avec le caractère universel du pontificat. Et Pie IX, lui aussi, s'est évidemment mépris, lorsqu'après 1850, restauré et soutenu par la force des armes, il a cru qu'il n'y avait plus qu'à effacer les souvenirs d'un passé si récent, à oublier 1846, à revenir aux traditions de résistance absolue, d'immobilité théocratique. Il n'a pas vu que s'il avait été défendu contre de simples mouvemens révolutionnaires, contre des explosions d'anarchie, le péril serait bien autrement grand pour lui le jour où il se trouverait en face d'une Italie libérale et nationale coordonnée, représentée par un gouvernement régulier. C'est

ce qui est arrivé; c'est ce qui a laissé le saint-siége désarmé et a fait sa faiblesse en présence de cette émancipation italienne si habilement conduite de Novare au congrès de Paris, du congrès de Paris à la guerre de 1859, de l'annexion de la Lombardie à l'annexion de la Toscane et de Naples, de Turin à Florence et de Florence à Rome. Le pontife s'est trouvé pour ainsi dire pressé, entouré, assiégé par cet affranchissement méthodique d'un peuple jusqu'au jour où il n'a plus eu d'autre refuge que le Vatican.

Tout lui a été fatal depuis vingt-cinq ans, et la crainte de recommencer une expérience qui n'avait pas été heureuse, et ses scrupules de prêtre, et un certain sentiment de dignité devant la violence des événemens, et la vaine protection de la France qui ne lui a donné qu'une sécurité trompeuse. Cette situation extrême où la royauté temporelle des papes a fini par disparaître, ce n'était point sans doute Pie IX qui l'avait créée, il l'avait reçue compromise, presque désespérée. Aurait-il pu la relever, la raffermir tout au moins, en reprenant avec plus de suite et de fermeté cette œuvre de réformation qui avait décoré d'un si beau lustre les débuts de son règne? Il ne l'a pas essayé; il s'est même défendu contre toute tentation de ce genre, et en fin de compte, devant ses contemporains, il reste un de ces princes destinés à illustrer par leur vertu, par leurs qualités attachantes, des crises où ils combattent désormais pour l'honneur des principes plus que pour la victoire.

Ce qui est certain, c'est que dans une carrière qui, depuis trente ans, n'a pas cessé d'être un drame, qui a été semée de toute sorte de péripéties, d'incidens pathétiques, de scènes émouvantes, Pie IX a traversé toutes les situations sans y laisser l'intégrité de son caractère et de son esprit. On a dit souvent que le cardinal Antonelli avait été le véritable inspirateur de la papauté, qu'il dirigeait tout; c'était une erreur. Le cardinal Antonelli, tant qu'il a vécu, a eu assurément une grande place dans les conseils du Vatican; il portait avec une habileté souple et ferme le poids des affaires, et il savait donner à la diplomatie romaine le relief de sa parole. Pie IX restait le vrai pape, et il a mis son empreinte dans tout son règne. Ce ne fut pas sans doute, au point de vue humain, un politique de premier ordre. Il y a dans sa vie deux parties qui se querellent ou se contredisent, et le pontife absolu du lendemain des révolutions semble faire pénitence des velléités libérales du pape de 1847. L'adversaire des idées modernes se dévoile dans ces encycliques, dans ces dogmes nouveaux par lesquels il a étonné le monde, dans des accès de zèle sacerdotal; mais le lendemain comme la veille, dans ses passions de prosélytisme comme dans ses contradictions apparentes, c'est bien toujours le même homme avec cette nature impétueuse et fine, ardente et aimable, séduisante et mobile, qui a fait sa

force, peut-être aussi sa faiblesse. Nul moins que Pie IX ne ressemblait à ces papes mondains des temps passés qui mettaient tant de calculs dans leur politique; il était de la race des vrais pontifes : simple, sincère et intrépide, avec une candeur absolue de foi qu'il poussait jusqu'au mysticisme, qu'il savait en même temps parer d'esprit et de grâce. Quand on l'approchait, on ne pouvait qu'être frappé de ce mélange de piété attendrie, d'ingénieuse bonne humeur et de pénétrante finesse qui donnait à sa physionomie une originalité si expressive. Il avait la gaîté d'une conscience tranquille, et c'est avec une sorte d'ingénuité de cœur, bien plus que par des préméditations ambitieuses, qu'il a accompli les actes les plus éclatans, les plus audacieux, les plus hasardés de son règne.

Inflexible pour l'honneur et l'intégrité du pontificat, il savait bien à quoi s'en tenir, il ne se faisait pas illusion : témoin le jour où on lui rappelait que, suivant une promesse divine, la barque de Pierre ne pouvait périr, et où il répondait spirituellement que la promesse divine avait parlé de la barque, qu'elle n'avait pas parlé de l'équipage. Il avait de ces mots d'une douce et fine ironie par lesquels il déconcertait les plus graves personnages, et, à mesure que les événemens se déroulaient autour de lui, il continuait la lutte parce qu'il y voyait un devoir; il ne croyait plus guère au succès, il s'attendait à tout. Assurément l'entrée définitive des Italiens à Rome en 1870 l'avait blessé; il avait protesté, sans prolonger une résistance inutile, et il avait trouvé une forme de protestation perpétuelle en s'enfermant comme un captif au Vatican; c'était sa manière de ne pas reconnaître le fait accompli. Il y était cependant préparé, il n'avait pas attendu au dernier moment pour se demander ce qu'il ferait le jour où le dénoûment éclaterait. Sa vraie pensée, en dépit de tous les conseils, avait été de rester à Rome; il s'était toujours dit que la place du pape, sauf des violences qu'il n'avait point à craindre, était auprès de la « confession de saint Pierre. » Au fond, devant ce mouvement national qui le pressait, qu'il se croyait obligé de combattre, il se retrouvait Italien; il sentait remuer en lui une fibre mystérieuse, et, tout en protestant, il s'intéressait à ce qui se passait en Italie. Il s'informait avec une vive curiosité de l'état de l'armée nouvelle, et il n'aurait craint nullement de se mettre sous sa garde. Dans une circonstance où le corps d'occupation français devait partir, avant 1870, il y avait eu une négociation pour mettre une garnison italienne à Rome. Pie IX ne pouvait surtout se défendre d'une vieille affection pour Victor-Emmanuel comme pour la famille royale, pour sa filleule, la jeune et gracieuse reine de Portugal; il aimait ces princes, qui avaient pourtant fait l'Italie, qui étaient ses voisins au Quirinal, et, on vient de le voir, le jour où une catastrophe imprévue a frappé le roi, le vieux pape a senti s'émousser dans ses mains toutes les foudres

pontificales. Il a pleuré le vaillant prince, et il a retrouvé dans son cœur une inspiration souveraine pour lever toutes les difficultés, pour imposer silence aux oppositions qui s'élevaient déjà au sujet des honneurs religieux; il a envoyé ses prêtres et ouvert ses églises. Son dernier acte a été un témoignage de sympathie pour le roi et pour l'Italie. La piété intime et attendrie l'a emporté sur les conseils de la politique ou de l'esprit de secte. Sympathie humaine, piété généreuse, tout cela se mêlait à l'ardeur sacerdotale dans l'âme du vieux pontife qui disparaît à son tour après avoir assisté à la plus grande transformation de la papauté et après avoir préparé dans son audace ingénue une révolution religieuse plus redoutable encore peut-être par les dogmes nouveaux dont il a pris l'initiative.

Quelles seront maintenant les conséquences de cette disparition soudaine qui n'a pourtant rien d'imprévu? comment Pie IX va-t-il être remplacé sur cette chaire de saint Pierre, qui n'est plus que le siége d'une puissance spirituelle? quels seront les rapports du nouveau pape avec l'Italie et avec les autres nations catholiques, avec le monde? C'est le problème qui commence pour l'Europe, qui vient s'ajouter à tant d'autres problèmes. Les derniers actes de Pie IX ont eu du moins cet heureux effet de simplifier jusqu'à un certain point la situation en facilitant, en favorisant la réunion du conclave à Rome. Si des oppositions se sont produites au premier instant, s'il y a eu quelque tentative pour transporter la délibération des cardinaux sur quelque point du monde qu'on ne désigne pas, ces résistances de quelques prélats étrangers ont dû céder devant la considération qui avait déjà retenu Pie IX. Où la papauté se trouverait-elle mieux qu'à Rome, auprès de cette « confession de saint Pierre » à laquelle s'attachait le vieux pontife? A Malte, elle serait perdue au sein des mers, isolée et séparée du monde. A Miramar, puisque ce nom a été prononcé, elle ne serait qu'une étrangère, peut-être un embarras pour l'Autriche. Il n'y aurait eu d'hésitations possibles que si la liberté avait manqué à Rome, si les dispositions de l'Italie eussent été douteuses, si les rapports avaient été difficiles. Rien de semblable n'existe. Le gouvernement italien s'est hâté de prendre toutes les mesures pour assurer l'indépendance absolue du conclave sans se mêler à ses délibérations. Tout est simple à Rome, et en réalité la question est plus qu'à demi résolue par les premières relations qui se sont établies pour préparer la libre réunion des cardinaux.

Le conclave peut s'ouvrir, il s'ouvrira, dit-on, dans cinq jours. Qu'en sortira-t-il? Il ne faut pas s'attendre sans doute à ces coups de théâtre qu'entrevoient déjà les imaginations trop vives, à une rupture plus violente avec l'Italie, à des manifestations de nature à remuer l'univers. Les partisans du bruit, de la politique absolue, des résolutions extrêmes, s'il y en a au conclave, subiront nécessairement la puissance de la réa-

lité. Ce qui est le plus probable et le plus désirable, c'est que de cette réunion de vieux chefs de l'église il sorte un pape modéré, prudent, assez pénétré de l'état du monde, des intérêts du catholicisme lui-même, pour ne pas jeter des difficultés nouvelles dans une situation déjà fort laborieuse et passablement précaire. Le nouveau pontife protestera contre la dépossession de la papauté temporelle, c'est vraisemblable et inévitable, puisqu'il y a des protestations traditionnelles au Vatican, puisque récemment encore le dernier secrétaire d'état, le cardinal Simeoni, protestait à l'occasion de l'avénement du roi Humbert. On fera des réserves, et, en définitive, rien n'empêche que les rapports avec l'Italie ne restent dans les termes d'une coexistence supportable. Selon toute apparence, il n'y aura pas plus de rupture éclatante que de réconciliation complète, ostensible. L'essentiel est qu'il y ait une sorte d'indépendance mutuelle acceptée et reconnue. Le nouveau pape lui-même est intéressé à ne rien précipiter, à ne rien compromettre; moins engagé que son prédécesseur, il peut se prêter à des combinaisons toutes pratiques de nature à créer par degrés un ordre à peu près régulier. L'Italie, elle aussi, est intéressée à tout faciliter dans la mesure des obligations qu'elle a prises, à ne rien faire par exemple qui dût fatalement provoquer le départ du chef de la catholicité en lui rendant le séjour de Rome intolérable. Elle est la première à le sentir, et le cabinet du Quirinal s'est hâté de réprimer ou de décourager des manifestations qui commençaient à se produire contre la loi des garanties. Qui gagnerait à ces extrémités, à ces scissions aggravées, à ces recrudescences de guerre? Ce ne serait qu'un piége pour la papauté, un péril pour l'Italie, un embarras de plus pour les puissances catholiques dont le seul intérêt est l'indépendance de l'autorité spirituelle du chef de l'église. Le conclave, qui va se réunir, peut attester de la manière la plus utile cette indépendance par la liberté de ses délibérations et de son choix, en donnant au successeur de Pie IX une mission d'apaisement, non une mission de guerre et d'agitation religieuse. Nous n'avons pas besoin d'un conflit de plus.

Pour le moment, tandis que ces questions en sont encore à se débattre à Rome entre quelques vieux prêtres, l'Europe est assez occupée de ces affaires d'Orient qui s'aggravent de jour en jour, qui semblent désormais arrivées au point où il faut de toute nécessité un prompt dénoûment. Est-ce la paix qui se prépare dans le mystère des négociations? Est-ce au contraire le commencement d'une série de complications bien plus vastes, bien plus redoutables, destinées à entraîner par degrés toutes les politiques, toutes les puissances? Voilà la question qui, dans ces dernières semaines, s'est assez envenimée pour tout dominer et tout éclipser. Une certaine obscurité, habilement prolongée, continue sans doute à régner sur la situation réelle des choses en Orient,

sur la marche et le résultat des négociations, sur les dispositions des cabinets.

Ce qui est évident, ce qui éclate à travers tout, c'est que la crise orientale est à sa période la plus aiguë. Pour l'instant il n'y a plus d'indépendance ottomane, l'empire turc abattu, découragé, désorganisé, est à la merci du vainqueur; la Russie triomphe au-delà de ses espérances! Depuis quelques jours, depuis que les armées du tsar, par un mouvement audacieux en plein hiver, ont franchi en masse les Balkans, tout s'est précipité, les événemens ont pris d'heure en heure un caractère plus menaçant. Pendant qu'on en était à débattre toutes ces propositions d'armistice et de préliminaires de paix qui couraient les chemins à la recherche des quartiers-généraux, les Russes n'ont cessé de marcher, dérobant et hâtant leurs mouvemens. Un instant dans leur retraite les Turcs ont tenté un dernier effort du côté de Philippopoli, ils se sont battus courageusement; mais cette résistance a été brisée, ce qui restait des forces ottomanes a été pris ou refoulé, et les Russes se sont déployés en toute liberté, gagnant du terrain, s'engageant sans péril, de telle façon que le jour où ils ont consenti à la signature d'un armistice et des préliminaires de paix, ils étaient déjà partout. Ils sont sur la Mer-Noire et sur la mer de Marmara; s'ils n'ont pas occupé Gallipoli, ils n'en sont pas éloignés. Il y a quelques jours le chancelier de l'échiquier d'Angleterre, sir Stafford Northcote, parlait comme d'une hypothèse extrême et invraisemblable du cas où les Russes paraîtraient sur la mer Égée ou à Salonique; ils sont déjà, sinon précisément à Salonique où rien ne pourrait les empêcher d'aller, du moins sur d'autres points de la mer Égée. Ils rayonnent de toutes parts, en même temps qu'ils ont occupé sans coup férir les défenses avancées de Constantinople : ils tiennent Sainte-Sophie au bout de leur épée! Ce n'est plus comme, il y a cinquante ans, dans cette guerre de 1829 où la Russie, victorieuse mais épuisée, s'arrêtait sur la route d'Andrinople et se contentait de dicter une paix qui, en étant assurément onéreuse, laissait vivre l'empire ottoman. Aujourd'hui c'est la reddition à merci de la Turquie inscrite dans l'armistice, dans les préliminaires de paix, peut-être dans des engagemens secrets, et garantie par la présence d'une armée aguerrie, par l'ascendant d'une puissance militaire irrésistible. Il ne manque plus que l'entrée à Constantinople, et à l'heure qu'il est cette entrée est déjà peut-être accomplie. Les Russes voient se réaliser le rêve le plus ambitieux de leur politique. Ils ont une double satisfaction d'orgueil : ils accomplissent un vœu héréditaire, et après vingt ans ils ont la fortune d'aller chercher à Constantinople la revanche de leur mécompte de Sébastopol. Ils ont repris leur marche en Orient, et ils se croient libres de déployer tous leurs desseins.

Voilà certes en peu de jours bien des événemens gros de difficultés

immédiates et de menaces pour l'avenir, pour un avenir qui n'est peut-être pas bien éloigné! On abroge, du droit de l'épée victorieuse, de sa propre autorité, un ordre général reconnu et garanti par tout le monde. On fixe le sort d'un empire, on distribue les territoires, on érige des indépendances et des royaumes, on dispose des provinces, des ports, de la navigation des fleuves. La question est maintenant de savoir dans quelle mesure des arrangemens particuliers entre la Russie et la Turquie peuvent régler tant de choses considérables, comment ces combinaisons nouvelles se concilieront avec les vœux de l'Europe, jusqu'à quel point les puissances peuvent laisser passer des révolutions d'équilibre qui se déguisent à peine sous le nom d'une paix imposée par la victoire. Que la Russie, après une guerre heureuse, réclame le prix du sang versé, de ses efforts et de ses succès, on ne peut assurément s'en étonner. Elle peut infliger à la Turquie des conditions dures, c'est la loi des jeux de la force; mais ici, il ne faut plus s'y tromper, ce n'est plus la paix conquise avec ses avantages, c'est la destruction de tout un ordre de choses; c'est une situation absolument nouvelle caractérisée par la dépendance de ce qui reste de l'empire ottoman, c'est une transformation violente de l'Orient préparant fatalement pour un avenir prochain d'inévitables orages, de plus redoutables conflits, sans la participation de ceux qui ont toujours eu, qui peuvent avoir encore un rôle dans ces grandes et délicates affaires.

Il y a, dira-t-on, des questions d'intérêt général qui seront réservées à l'Europe; la diplomatie aura l'occasion de se prononcer sur les détroits qui ferment la Mer-Noire. Si on en parle dans les préliminaires de paix, ce n'est que pour la forme, un congrès ou une conférence en décidera. Il y aura sans doute une conférence, si on le veut, quand on sera parvenu à se mettre d'accord sur la ville où elle devra se réunir, sur la manière dont elle sera composée et présidée, sur l'objet précis de ses délibérations, sur les limites de sa juridiction. Quand tout cela sera réglé et entendu, il y aura une conférence ou un congrès, qui se réunira à Vienne ou à Bade, ou à Lausanne ou à Venise, à moins que ce ne soit ailleurs, — qui délibérera solennellement sur la manière de se passer des traités! En attendant, les événemens marchent, et, sous le voile d'un armistice, la guerre poursuit son œuvre jusqu'au bout. Les questions les plus graves, les plus contestées et les plus contestables, sont tranchées par la force, et l'Angleterre, l'Autriche, commencent sans doute à voir ce qu'elles ont gagné à laisser éclater la guerre, à prendre tant de soins pour définir leur neutralité, pour borner leur action à la sauvegarde de ce qu'elles ont appelé les « intérêts anglais, » ou les « intérêts autrichiens. » Elles sont exposées à se voir dépassées à chaque instant, et, pour ainsi dire, bernées par les faits accomplis, qu'elles ne peuvent plus ni enchaîner, ni retenir.

Ce que feront réellement aujourd'hui l'Autriche et l'Angleterre, on ne

peut guère le préjuger, elles ne le savent peut-être pas elles-mêmes; elles sont positivement à l'heure qu'il est agitées et embarrassées. Il n'est point douteux qu'elles ont l'une et l'autre des intérêts de premier ordre dans toutes ces affaires, non-seulement dans la question des détroits, mais dans bien d'autres questions, et qu'elles se trouvent maintenant l'une et l'autre dans une situation des plus difficiles par suite de la politique qu'elles ont suivie. L'Autriche a toujours sans doute la satisfaction de se dire qu'elle est de cette alliance des trois empires que de temps à autre on proclame de plus en plus solide, de plus en plus inébranlable. Elle en est venue peut-être à trouver que l'alliance lui coûte cher, que les « intérêts autrichiens » ne sont pas absolument sauvegardés par les victoires russes, par la présence des soldats du tsar à la messe de Sainte-Sophie. L'Autriche, à coup sûr, peut difficilement se résigner à laisser passer de nouveau les bouches du Danube sous la domination de la Russie, à voir s'élever et se développer à ses frontières toute sorte de créations nouvelles, un royaume de Roumanie, un royaume serbe agrandi, une Bulgarie indépendante sous un prince russe. Reviendra-t-elle aux fameuses compensations dans l'Herzégovine et la Bosnie? Elle serait peut-être exposée aujourd'hui, par une ironie singulière, à voir la Russie défendre contre elle l'indépendance de l'empire ottoman. Ce serait le dernier mot de la comédie. Le fait est que l'Autriche, en laissant, pour ainsi dire, courir les événemens, sans avoir de garanties réelles, s'est placée dans une situation désavantageuse vis-à-vis de la Russie, qui a bien moins à craindre pour ses communications militaires depuis qu'elle a les bords de la Mer-Noire et qu'elle dispose de l'empire turc. L'Autriche ne peut cependant laisser tout s'accomplir, livrer ses intérêts les plus évidens, et c'est là justement pour elle le nœud de la situation.

Quant à l'Angleterre, elle est en proie au plus singulier conflit intérieur. Elle se demande chaque jour si elle doit se fâcher ou si, comme le lui propose M. Gladstone, elle doit se réjouir de tous les bienfaits que la Russie est occupée à conquérir pour les populations de l'Orient. En réalité, l'Angleterre se sent depuis quelque temps dans une des conditions les plus pénibles où elle se soit jamais trouvée, parce qu'elle comprend tout à la fois le péril qui menace sa puissance, son prestige, et la difficulté de saisir cette redoutable question qui l'obsède. L'Angleterre n'est pas contente d'elle-même, et elle a bien quelque raison. Sa diplomatie, même d'après les papiers qui viennent d'être publiés, ne joue pas un rôle glorieux. Il y a quelques semaines, à propos de l'armistice et des préliminaires de paix, elle a été assez lestement évincée par le prince Gortchakof, et ce qui vient de lui arriver au sujet de l'entrée de son escadre dans les Dardanelles n'est pas fait pour relever son orgueil. Une première fois elle a voulu faire entrer sa flotte dans le détroit, puis elle l'a rappelée. C'était avant la signature de

l'armistice. Une seconde fois depuis l'armistice, tout récemment, elle a renouvelé ses ordres, elle a voulu user du firman qu'elle avait déjà obtenu du sultan; mais alors tout s'est trouvé changé. Les commandans des forts des Dardanelles ont manqué d'instructions; des difficultés se sont élevées à Constantinople, l'ambassadeur britannique, M. Layard, paraît s'être emporté, menaçant de forcer le passage, et on l'a laissé d'abord se fâcher, menacer. Les difficultés seront levées sans doute si elles ne le sont à l'heure qu'il est, la flotte entrera, si elle n'est déjà entrée; seulement, par une dernière dérision, les Russes prennent maintenant prétexte de l'arrivée des vaisseaux anglais pour faire eux-mêmes leur entrée à Constantinople, de sorte que voilà l'Angleterre dûment convaincue, au moins au dire du prince Gortchakof, d'avoir provoqué un événement qu'elle aurait certes voulu empêcher. Le ministère a, sans contredit, sa part dans ce décousu, dans ces incohérences pénibles pour l'orgueil britannique, et l'opposition, elle aussi, a pris certainement une immense responsabilité en affaiblissant depuis un an le ministère par ses déclamations, au risque d'obliger l'Angleterre à un bien plus grand effort le jour où elle voudra décidément réparer les fautes de sa politique, reconquérir son influence. Aujourd'hui, à vrai dire, la question est moins à Londres et à Vienne qu'à Berlin ou à Varzin. Que veut réellement M. de Bismarck? quelle politique poursuit-il dans le silence énigmatique où il se renferme depuis assez longtemps? De cette politique dépendent évidemment en partie les résolutions de l'Angleterre et de l'Autriche. Que le chancelier allemand tienne à prouver sa cordialité au cabinet de Saint-Pétersbourg, cela n'est point douteux; mais d'un autre côté peut-il s'exposer à mécontenter l'Allemagne elle-même en livrant à la Russie l'Orient, les bouches du Danube, en favorisant la prépondérance outrée d'un formidable empire slave? Par cet intérêt, il est lié à l'Autriche et à l'Angleterre elle-même. Ainsi tout reste étrangement obscur dans ces fatales affaires d'Orient. Il va y avoir un congrès, on le dit, soit; il s'agit maintenant de savoir si dans ce congrès c'est la paix définitive, désirable qu'on va conclure, ou si c'est une guerre nouvelle, bien autrement compliquée qu'on ira préparer. Il faut bien voir les choses comme elles sont.

Ces grandes questions qui agitent le monde, qui occupent sans cesse les esprits réfléchis ont du moins un mérite : elles ramènent à leurs vraies proportions tous les petits conflits qui ont leur importance sans doute, mais qui n'ont pas toujours autant d'intérêt que le croient ceux qui s'y trouvent mêlés. Y a-t-il eu récemment des menaces de crise à Versailles? Le sénat se dispose-t-il à voter les lois sur le colportage, sur l'état de siége, sur les crédits supplémentaires? La chambre des députés a-t-elle eu quelque velléité d'ajourner par mesure défensive le vote du budget? C'est une histoire qui, pour aujourd'hui, pâlit devant les grands événemens qui s'accomplissent, dont la France elle-même ne

saurait se désintéresser, quoiqu'elle ne doive y prendre part que par une politique de circonspection et de fermeté. Au milieu de ce mouvement européen qui suit son cours cependant, s'il y a des princes qui meurent, si la politique a ses deuils, la science, elle aussi, a ses victimes. Depuis quelque temps, la science française a perdu des hommes comme M. Leverrier, comme M. Regnault; hier encore elle vient de perdre M. Claude Bernard, qui a décoré la *Revue* de quelques-unes de ses pages les plus substantielles et les plus brillantes. M. Claude Bernard était le créateur de la physiologie expérimentale. Il a eu le privilége d'être parmi nous un de ces génies favorisés qui agrandissent la science, non-seulement pour leur pays, mais pour le monde tout entier. M. Claude Bernard avait, de plus, l'art de populariser la science. Sa mort est un événement dans le fracas de tant de choses qui passent.

CH. DE MAZADE.

Frederic Ozanam, professor at the Sorbonne, his Life and works, by Kathleen Omeara, Édimbourg, 1877.

Une Anglaise d'un rare mérite vient de consacrer tout un livre à l'un des écrivains qui honorent le plus la haute littérature française dans la première moitié de notre siècle. *Frédéric Ozanam, professeur à la Sorbonne, sa vie et ses œuvres*, tel est le titre de l'ouvrage; l'auteur est Mlle Cathleen Omeara, qu'un beau et dramatique roman sur les épreuves de la Pologne avait déjà recommandée à l'estime du public lettré en Angleterre et ailleurs. Si notre illustre collaborateur Jean-Jacques Ampère était encore de ce monde, c'est lui qui devrait parler à nos lecteurs du livre de Mlle Omeara. Il avait déjà signalé ici même plus d'une page de l'éloquent écrivain. A défaut d'Ampère, plus d'un s'en chargerait, car la tradition des idées que représentait Ozanam n'a pas encore disparu, Dieu merci! de notre société bouleversée. Comment ne pas s'attacher à une œuvre aussi large et aussi féconde que celle d'Ozanam, dans un temps où les meilleures doctrines tendent chaque jour à devenir stériles et à dégénérer en fanatisme? Ozanam avait mis le centre de ses idées à l'abri de ces contagions malsaines; sa foi, aussi haute que profonde, dépassait les polémiques vulgaires. Il ne craignait pour elle ni les progrès de la critique ni les découvertes de la science, car tout ce qui était progrès véritable ou découverte certaine avait son rang marqué d'avance sur l'échelle idéale où se plaisait sa pensée.

Est-ce que la révolution de 1848 le prit au dépourvu? Pas le moins du monde. La république n'eut pas alors d'adhérent plus sincère que le rédacteur de *l'Ère nouvelle*. Avec des partisans comme celui-là, elle serait établie depuis trente ans. On vit bien quel était le patriotisme d'Ozanam, dans la sinistre journée du 25 juin, lorsqu'il eut tout à coup l'idée que l'intervention de l'archevêque de Paris pourrait arrêter la

guerre civile. Il était alors dans les rangs de la garde nationale avec deux de ses amis, M. Bailly et M. Cornudet, auxquels il communiqua cette espèce de vision soudaine. Les trois amis partirent, allèrent trouver l'archevêque et lui exposèrent leur idée. L'archevêque répondit simplement : « La même pensée m'est venue, elle me tourmente depuis hier, mais comment dois-je m'y prendre? Ne faut-il pas que le général Cavaignac approuve cette démarche auprès des insurgés? où le trouver en ce moment?.. » C'est dans le livre de Mlle Cathleen Omeara qu'il faut lire ce récit d'un bout à l'autre; l'auteur a consulté tous les documens et recomposé en toutes ses parties cette scène héroïque et touchante qui fera éternellement honneur à la nature humaine.

Cette inspiration si française a été l'inspiration d'Ozanam dans tous les travaux de sa vie. La pensée maîtresse de tous ces beaux livres analysés avec talent par Mlle Cathleen Omeara, c'est le désir de mettre fin à la guerre civile qui trouble et pervertit les intelligences. Qu'il s'occupe des Germains primitifs ou de l'Italie du moyen âge; qu'il étudie le gracieux épanouissement de la poésie franciscaine ou les sublimités austères de la *Divine Comédie;* que, dans sa chaire de Sorbonne, à propos des littératures étrangères, il expose les origines chrétiennes de l'Europe moderne, ou qu'il rassemble autour de lui une *bella scuola* de jeunes disciples voués au soulagement des misères du peuple, — avant toute chose, il songe à combattre les préventions, les malentendus, les défiances, les haines, qui, dans les lettres comme dans la vie, arment l'une contre l'autre les deux moitiés de la société française. Rien de plus chrétien et de plus libéral, rien de plus large et de plus précis.

L'ouvrage de Mlle Cathleen Omeara est destiné à ses compatriotes de la Grande-Bretagne. Il est facile de voir que le noble écrivain poursuit deux buts : il veut réfuter ceux qui refusent au génie catholique l'intelligence et la pratique de la liberté, il veut aussi avertir ceux des catholiques de son pays qui ont peur en effet de cette liberté virilement comprise et pratiquée. Louer l'esprit, la parfaite mesure de la personne d'élite qui a écrit ces pages, ce ne serait pas égaler la récompense à la valeur de l'œuvre; il faut ajouter que ce livre peut faire beaucoup de bien, non-seulement en Angleterre, mais en France. Traduit, il contribuerait à détruire bien des préjugés, aussi bien à droite qu'à gauche.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

La Guerre de trente ans, par MM. Coppée et d'Artois, 1 vol. in-18; Lemerre.

MM. Coppée et d'Artois ont eu l'idée de mettre sur la scène la grande figure de Du Guesclin; malheureusement leur drame prit des proportions telles qu'il faudrait le remanier en grande partie pour pouvoir le faire représenter. Tel qu'il est sorti des mains de ses auteurs, ce

poème à grand air, les pensées généreuses abondent, les vers sont bien faits, puis le souffle vraiment patriotique est bien là à sa place, car il s'agit de chasser l'étranger du sol de la patrie, et au temps de Du Guesclin on connaissait déjà ce mot de patrie. Dans une courte préface, MM. Coppée et d'Artois ont raison de dire que le sentiment public tend par trop aujourd'hui à la paix éternelle et oublie les choses de la guerre; puisse ce livre contribuer à réveiller chez nous le désir des grandes choses et nous faire retrouver nos qualités d'autrefois.

Souvenirs et mélanges, par M. le comte d'Haussonville, 1 vol. in-8°; Calmann Lévy.

Le succès qu'a rencontré chez les lecteurs de la *Revue* le chapitre intitulé : *la Vie de mon père*, fait espérer que le volume tout entier recevra le même accueil. M. d'Haussonville s'est plu à nous décrire cette vie des exilés pendant la révolution de 93, à nous les montrer portant hors de leur pays leur gaîté et leur insouciance, croyant toujours à une restauration de la monarchie légitime. Il nous montre ensuite ces mêmes exilés prenant à contre-cœur des charges à la cour de Napoléon Ier, et essayant, suivant le vœu du maître, de faire revivre les vieilles traditions. Ce premier chapitre est suivi d'un fragment qui ouvrit la publication du *Bulletin français*, publié à Bruxelles en collaboration avec Alexandre Thomas, qui, pendant plusieurs années, écrivit la chronique de la *Revue*; puis viennent les chapitres intitulés : *les Conférences de Châtillon, le Congrès de Vienne, M. de Cavour et la crise italienne*, qui, tous les trois, ont été publiés dans la *Revue*. Le livre se termine par deux discours prononcés par M. d'Haussonville; comme on le voit par cette courte analyse, ce volume offre une lecture certainement instructive et variée.

Le Filleul du marquis, par M. André Theuriet, 1 vol. in-18; Charpentier.

Nos lecteurs connaissent déjà *le Filleul du marquis*, et le charmant roman de M. André Theuriet restera certainement longtemps encore dans leur mémoire. Il est rare de rencontrer aujourd'hui un récit aussi bien mené, des caractères aussi bien décrits et aussi attachans. Comme cette vie de la province est prise sur le fait, sans ces détails mesquins dont on encombre les romans qui paraissent chaque jour; détails qui ne servent qu'à faire saisir le peu d'imagination de l'auteur! *Le Filleul du marquis* ne nous montre pas de tels exemples, et nous pouvons être tout entiers à la lecture de ce récit, certains de ne pas être arrêtés par des inventaires ou des budgets de ménage.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-CINQUIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVIIe ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1878

Livraison du 1er Janvier.

L'Institut de France et les sociétés savantes, par M. Francisque BOUILLIER, de l'Institut de France. 5

Clarisse, dernière partie, par M. Louis REYNAUD. 26

Les Villes inconnues de la Syrie, d'après de récentes découvertes, par M. Gaston BOISSIER, de l'Académie Française. 64

Souvenirs de l'émigration et du premier empire, par M. le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie Française. 91

De la situation de l'enseignement médical en France, par M. CHAUFFARD, de l'Académie de Médecine. 124

Les Colonies de l'Afrique australe. — I. — Le cap de Bonne-Espérance sous le régime militaire, par M. H. BLERZY. 167

La Question des sous-officiers. — Étude militaire, par un Officier en retraite. 197

Une Correspondance inédite de Frédéric Bastiat, par M. G. VALBERT. . . 211

Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 223

Essais et Notices. — Les télégraphes téléphoniques, par M. A. BREGUET. 235

Livraison du 15 Janvier.

Les Souvenirs du conseiller de la reine Victoria, dernière partie. — Le jubilé du roi des Belges, la mort du prince Albert, les *Novissima verba* du baron de Stockmar, par M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, de l'Académie Française. 211

Ella Wilson, première partie, par M. C. de VARIGNY. 232

De l'Éloquence académique. — Les *Notices et portraits* de M. Mignet, par M. Marius TOPIN. 316

Les Colonies de l'Afrique australe. — II. — Les épreuves du gouvernement parlementaire, l'État libre d'Orange, l'annexion du Transvaal, par M. H. BLERZY. 346
Les Mémoires de lord Shelburne, par M. Ernest FONTANÈS. 378
Le Plat de noces, par OUIDA. 409
Les Cagots et leurs congénères, d'après de récentes publications, par M. L. LOUIS-LANDE. 426
Poésie. — Le Naufragé, par M. François COPPÉE. 451
Revue littéraire. — Un roman de mœurs, *le Nabab*, de M. Alphonse Daudet, par M. Jacques GARNIER. 456
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 466
Essais et Notices. — Les observatoires des États-Unis d'Amérique. 476

Livraison du 1er Février.

Raphael et Michel-Ange, leur vie mondaine et politique, leurs poésies et leurs amours, par M. Henri BLAZE DE BURY. 481
Ella Wilson, dernière partie, par M. C. de VARIGNY. 530
La Politique modérée sous la restauration. — Le comte de Serre. — III. — La crise de la politique modérée. — De Serre, le second ministère Richelieu et les doctrinaires, par M. Charles de MAZADE. 569
La Liberté des théâtres et les cafés-concerts, par M. Albert DELPIT. . . 601
Esquisses littéraires. — Un conteur moraliste, P.-J. Stahl, par M. Émile MONTÉGUT. 624
Les Institutions militaires et les armées, par un Officier en retraite. . . 649
Les Impots au moyen age, d'après une récente publication, par M. FUSTEL de COULANGES, de l'Institut de France. 679
Poésie. — Les Parias, légende, par M. François COPPÉE. 701
Le cabinet tory, l'opinion anglaise et la question d'Égypte, par M. G. VALBERT. 705
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 717

Livraison du 15 Février.

George Sand. — I. — Sa jeunesse et ses débuts littéraires, par M. Othenin d'HAUSSONVILLE. 729
L'Idée moderne du droit en France. — I. — Les origines de l'idée nouvelle du droit dans l'esprit national et la philosophie nationale, par M. Alfred FOUILLÉE. 764
Un Remords, première partie, par M. Th. BENTZON. 800
Les Grands ports de commerce de la France. — Le Havre et le bassin de la Seine, par M. L. SIMONIN. 834
Les Applications scientifiques de la photographie. — I. — La photographie céleste, par M. R. RADAU. 873
Des Rapports de l'économie politique avec la morale, le droit et la politique, par M. Émile de LAVELEYE. 891
Mœurs financières de la France. — VI. — Le prêt a intérêt, par M. BAILLEUX DE MARISY. 923
Revue littéraire. — Les romans nouveaux, par M. Jacques GARNIER. . . . 943
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 953
Essais et Notices. 964

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00674 9945